DOCUMENTS DE LA SESSION.

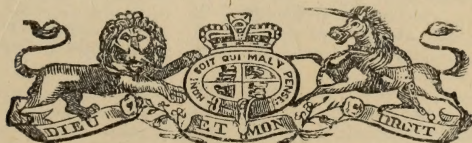
VOLUME 7.

TROISIÈME SESSION DU TROISIÈME PARLEMENT

DE LA

PUISSANCE DU CANADA.

SESSION 1876.



VOLUME IX.

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET Cie., RUE WELLINGTON

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOLUME IX.—SESSION 1876.

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

CLASSÉS PAR ORDRE NUMÉRIQUE ET PAR VOLUMES.

MATIÈRES DU VOLUME No. 1.

No. 1... COMPTES PUBLICS DU CANADA pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1875.

BUDGET des sommes requises pour le service fédéral, pour l'année expirée le 30 juin 1877.

——— SUPPLÉMENTAIRE pour l'année expirant le 30 juin 1876.

——— pour l'année expirant le 30 juin 1877.

——— pour venir en aide aux colons en détresse dans la province de Manitoba.

MATIÈRES DU VOLUME No. 2.

No. 2... COMMERCE ET NAVIGATION :—Tableaux de leur mouvement pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1875.

MATIÈRES DU VOLUME No. 3.

No. 3... REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Rapport, états et statistiques pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1875, accompagné d'un supplément.

No. 4... MAITRE-GÉNÉRAL DES POSTES :—Son rapport pour l'année expirée le 30 juin 1875.

MATIÈRES DES VOLUMES Nos. 4 ET 5.

No. 5... MARINE ET PÊCHERIES :—Huitième rapport annuel de ce département pour l'année expirée le 30 juin 1875, accompagné de suppléments.

MATIERES DU VOLUME No. 6.

No. 6... TRAVAUX PUBLICS :—Rapport général du ministre des Travaux Publics, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1875.

No. 7... MILICE :—Rapport sur l'état de la milice du Canada pour l'année 1875.
——— Vétérans de 1812-15 :—Etat indiquant leur nom, âge et résidence.

MATIERES DU VOLUME No. 7.

No. 8... AGRICULTURE :—Rapport du ministre de l'Agriculture pour le Canada, pour l'année de calendrier 1875.

No. 9... INTÉRIEUR :—Rapport du département de l'Intérieur, pour l'année expirée le 30 juin 1875.

No. 10... SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LE CANADA :—Son rapport pour l'année expirée le 31 décembre 1875.

No. 11... CANAL DE LA BAIE VERTE :—Rapport de la Commission chargée de s'enquérir de la nature et de l'étendue des avantages commerciaux devant résulter de la construction de ce canal.—[*Pas imprimé.*]

No. 12... BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :—Rapport du bibliothécaire.

No. 13... COUR DES ÉLECTIONS :—Règles générales et tarifs de la Cour Suprême pour la province de Québec.

——————— ———Règles générales de la Cour Suprême pour la province de la Nouvelle-Ecosse.—[*Pas imprimées*].

No. 14... PÉNITENCIERS :—Rap. du ministre de la Justice sur les—pour l'année exp. le 31 décembre 1875.

No. 15... BANQUES :—Liste des actionnaires des différentes banques du Canada, conformément à l'acte 34 Vic., chap. 5, sec. 12.—[*Pas imprimée.*]

No. 16... BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—Etat des, pour certains districts dans la province de Québec, pour l'année 1875.—[*Pas imprimé.*]

No. 17... EMPLOYÉS RETRAITÉS :—Etat des allocations et gratuités en vertu de l'acte 33 Vict., chap. 4, aussi en vertu de l'acte 38 Vict., chap. 9.

No. 18... TRAITÉ No. 4 :—Etat de la dépense des $34,000, affectées au traité No. 4, par ordre en Conseil du 27 septembre 1875.

No. 19... POLICE À CHEVAL, NORD-OUEST :—Etat de la dépense sur le crédit de $50,000 accor dé par ordre en Conseil du 27 décembre 1875.

No. 20... COLONS DE MANITOBA :—Etat de la dépense, le 5 octobre 1875, des $60,000 votées pour secourir les colons de Manitoba.

No. 21... POLICE FÉDÉRALE :—Compte en vertu de l'acte 31 Vict., chap. 73, sec. 6, indiquant la moyenne de l'effectif de la police féderale employé durant chaque mois dans l'année 1875, etc.—[*Pasimprimé.*]

No. 22... MARINE MARCHANDE D'ANGLETERRE :—Correspondance entre les gouvernements du Canada et de Sa Majesté au sujet de la législation à l'égard de la marine marchande d'Angleterre et des navires enregistrés en Canada ; aussi, relativement à l'exemption de la marine canadienne de l'opération de la loi britannique ; aussi, relativement à la loi passée par le Parlement canadien pour l'inspection et la classification des navires canadiens, etc.

No. 23... BUREAU D'ÉMIGRATION, LONDRES :—Réponse à une adresse, indiquant la somme annuelle payée au temps du décès de M. Dixon, pour salaires d'employés permanents et temporaires au bureau d'émigration canadien à Londres, etc. ; aussi, le montant payé actuellement pour les mêmes services et les dépenses, donnant les noms des officiers et autres employés, etc.—[*Pas imprimée.*]

No. 24... STATIONS DE PÊCHE, LAC SIMCOE : — Réponse à une adresse indiquant tous les baux ou permis de station de pêche sur ce lac, et toutes les amendes imposées et confiscations opérées en 1874 et 1875 par l'inspecteur de ce district, avec les noms des personnes condamnées et la nature de l'offense.—[*Pas imprimée.*]

No. 25... SHEA, HON. AMBROSE :—Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement et le susnommé, au sujet de travaux exécutés pour l'Intercolonial, etc.—[*Pas imprimée.*]

No. 26... DÉPENSES IMPRÉVUES :—Etat des paiements portés au compte de ces dépenses en vertu d'arrêtés du Conseil et de l'acte 38 Vict., chap. 3, du 1er juillet 1875 au 10 février 1876.—[*Pas imprimé.*]

No. 27... BATEAUX-PHARES, TADOUSAC :—Réponse à une adresse — deniers votés, correspondance, rapports et soumissions reçus par le gouvernement au sujet de ces phares, etc.—[*Pas imprimée.*]

No. 28 .. BILLS PRIVÉS :—Réponse à une adresse demandant des détails sur tous les honoraires ou sommes reçues de sénateurs, députés ou autres, à l'égard de ces bills depuis le 1er janvier 1874.—[*Pas imprimée*].

No. 29... COMITÉ JUDICIAIRE, CONSEIL PRIVÉ :—Réponse à une adresse indiquant le nombre annuel des appels des cours supérieures au comité judiciaire du Conseil Privé, pendant les cinq dernières années.—[*Pas imprimée*].

No. 30... EMPRUNT, LONDRES :—Réponse à un ordre—Etat de la dette, etc., du Canada, le 19 octobre 1875, lors du dernier emprunt contracté sur le marché anglais.

EMPRUNT, 1874 :—Copie du prospectus et des conditions de l'emprunt de 1874 ; le nombre et les noms des partis ou compagnies auxquels l'emprunt fut adjugé, etc.—[*Pas imprimée*].

MATIÈRES DU VOLUME No. 8.

No. 31... BANQUE DU HAUT-CANADA:—Etat de la succession de cette banque.

No. 32... FONDS CONSOLIDÉ:—Etat du revenu et de la dépense de ce fonds du 1er juillet 1875 au 10 février 1876.—[*Pas imprimé.*]

No. 33... STATUTS:—Rapport officiel de la distribution des statuts du Canada, 38 Victoria, 2me session du troisième Parlement, 1875, vols. 1 et 2, versions française et anglaise.—[*Pas imprimé.*]

No. 34... GEOLOGIE, RESSOURCES, ETC.:—Rapport sur la géologie et les ressources de la région entre le lac des Bois et les Montagnes-Rocheuses, notes sur les fossiles, etc., par George Mercer Dawson, géologue et botaniste de la commission des frontières de l'Amérique Britannique du Nord, etc.—[*Pas imprimé.*]

No. 35.. OFFICIERS DE SANTÉ, QUÉBEC, CHALOUPE DES:—Etat des gages mensuels payés par le gouvernement à chacun des hommes de cette chaloupe au port de Québec, en 1874 et 1875, etc.—[*Pas imprimé.*]

No. 36.. MANITOBA, SITUATION FINANCIERE DE:—Message transmettant des documents à ce sujet.

No. 37... CHARGEMENTS SUR LES PONTS DE NAVIRES, LOI CONCERNANT LES:—Réponse à une adresse—Correspondance du gouvernement canadien au sujet des infractions à cette loi et de celle concernant les gardiens de port, etc.
———————Correspondance, etc., relatifs aux infractions de cette loi par la barque *N. Churchill*, etc.
———————Correspondance au sujet de l'enquête tenue à l'égard de la barque *N. Churchill.*—[*Pas imprimé.*]

No. 38... IMPORTATIONS DES ETATS-UNIS:—Etat de la valeur totale de tous les articles importés de ce pays en Canada en 1871-72-73, et qui ont payé les droits respectifs de 15, 10 et 5 pour cent; aussi un état semblable pour 1873 et 1875 des articles payant 17½, 10 et 5 pour cent, etc.

No. 39... AGENTS FINANCIERS:—Etat des balances en leur possession et dans différentes banques du Canada et en Angleterre, le 15 juin 1875, et les 10 et 29 février 1876; aussi, état de toute la dépense pour juillet 1875 et de la dépense totale de 1874-75.

No. 40... MÉCANICIENS LICENCIÉS—Réponse à une adresse—Correspondance avec la Chambre de Commerce de Québec; M. Risley, le président du bureau de l'inspection des bateaux à vapeur et le gouvernement, relativement à un projet de loi pour licencier les mécaniciens employés ailleurs que sur les bateaux à vapeur.—[*Pas imprimée.*]

No. 41... CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE:—Correspondance, rapports et autres documents relatifs à la construction de cette voie ferrée.
———————Contrats et autres documents sur le même sujet.—[*Pas imprimés.*]

No. 42... HUILES DE POISSON, ETC.:—Réponse à une adresse—Correspondance relative au refus de laisser passer en franchise aux Etats-Unis, en vertu du traité de Washington, ces produits de la Colombie-Britannique, etc.

No. 43... HOUILLES DES ETATS-UNIS:—Réponse à une adresse—Etat du nombre de tonnes de houilles importées de ce pays en Canada l'année dernière; et correspondance au sujet du renouvellement du droit imposé sur le charbon canadien exporté aux Etats-Unis.—[*Pas imprimée.*]

No. 44... HUDON, ECR., DAMASE:—Réponse à une adresse—1o. Arrêté du Conseil ou autre document fixant le salaire de Damase Hudon, sous-percepteur de douane à Chicoutimi; 2o. Etat des sommes perçues par lui en cette capacité du 1er mai 1875 au 1er novembre 1875, etc.—[*Pas imprimée.*]

No. 45... AMERIQUE BRITANNIQUE DU NORD, ACTE DE L':—Réponse à une adresse—Correspondance avec le gouvernement impérial au sujet de la loi passée par le Parlement anglais, (ch. 38, 38 et 39 Vic.,) intitulée: "Acte pour lever certains doutes, à l'égard du Parlement canadien, laissés par la 18me section de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

No. 46... CIE. DU CHEMIN DE FER GRAND OCCIDENTAL:—Réponse à une adresse, dans l'affaire des droits remboursés à la compagnie du chemin de fer Grand-Occidental.

No. 47... OBJETS MANUFACTURÉS VENANT DES ETATS-UNIS:—Réponse à une adresse—Etat indiquant le caractère général et la valeur de tous les objets manufacturés aux Etats-Unis et importés en Canada, pendant les années 1873, 1874 et 1875.

No. 48... SACKVILLE, N.-B., MAITRE DE POSTE DE :—Réponse à une adresse—Copies des rapports, etc., faisant connaître le résultat de l'enquête faite par l'inspecteur des bureaux de Poste sur la conduite du maître de poste de Sackville, avec copies de tous les certificats de moralité, ou de toutes les recommandations données en faveur de ce maître de poste. —[*Pas imprimée.*]

No. 49... TRAITÉ D'EXTRADITION :—Message, avec certaine correspondance ayant trait à l'insuffisance du présent traité d'extradition conclu entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

No. 50... RIVIÈRE NIAGARA :—Réponse à une adresse—Copie de la correspondance entre le gouvernement canadien, par l'entremise de l'ambassadeur anglais à Washington, et le gouvernement des Etats-Unis, au sujet de l'obstruction de la navigation de la rivière Niagara par suite de la construction d'une jetée au milieu du chenal de la dite rivière, pour l'aqueduc de la cité de Buffalo.—[*Pas imprimée.*]

No. 51... STATISTIQUES DES CHEMINS DE FER :—Etats, en conformité de l'acte des statistiques des chemins de fer, fournis par la compagnie du chemin de fer de Brockvilla et d'Ottawa,—par la compagnie du chemin de fer de Cobourg, Peterboro' et Marmora,—par la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada,—par la compagnie de chemin de fer de Midland,—par la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, pour le semestre expiré le 30 juin 1875,—et par la compagnie du chemin de fer de Prolongement Nord,—de leurs actions et emprunts autorisés, et des sommes reçues à l'égard de leur capital ordinaire et de leur capital privilégié, aussi bien que de leurs débentures ou de leur dette consolidée, à la date du 31 décembre 1874, spécifiant le taux pour cent des dividendes pour l'année 1874 sur chacun des dits capitaux, indiquant aussi les emprunts dus le 31 décembre 18—.

CHEMINS DE FER, CANADA :—Réponse à un ordre—Etat du capital, du traffic et des frais d'exploitation des chemins de fer du Canada, tel que requis par les dispositions de la loi à cet égard.

No. 52... STATISTIQUES DU REVENU DE L'INTERIEUR :—Réponse et réponse supplémentaire à une adresse—Sta tistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1875.

No. 53... ELECTION DE CHARLEVOIX :—Copie des instructions données à M. Talbot, du département de la Poste, à l'occasion de ses visites dans le district électoral de Charlevoix, pendant l'élection fédérale, dans le mois de janvier dernier.—[*Pas imprimée.*]

No. 54... McDOUGALL, M., MAITRE DE POSTE :—Correspondance relative à la démission de M. McDougall, maître de poste à Christmas Island, Cap-Breton.—[*Pas imprimée.*]

No. 55... MILLE ILES :—Etat des noms des occupants ou fermiers dans les Iles du St. Laurent, entre Brockville et Gananoque, appelées les "Mille Iles"; le nombre des occupants ou fermiers dans chacune de ces îles, ainsi que la valeur de chaque ferme et le montant pour lequel elle est louée.—[*Pas imprimé.*]

No. 56... SAUVAGES DES SIX NATIONS :—Copie de toute la correspondance entre le Conseil des Sauvages de Six Nations et le département des Affaires des Sauvages, au sujet du paiement des arrérages d'intérêt d'argent qui leur sont dus, et qui ont été placés à leur crédit dans leurs fonds général, etc.—[*Pas imprimée.*]

No. 57... COUR SUPRÊME, JUGEMENTS :—Réponse à une adresse--Etat indiquant le nombre de causes portées à la Cour Suprême, et le nombre de jugements prononcés par cette cour.—[*Pas imprimée.*]

No. 58... COUR SUPRÊME:—Règles et règlements, rédigés par les Juges de la Cour Suprême et de l'Echiquier, pour régler la procédure de ces Cours, et pour donner suite aux autres dispositions énoncées dans la section 79 de l'acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier.—[*Pas imprimés.*]

No. 59... FRAIS DE POSTE SUR LES JOURNAUX, ETC. :—Réponse à une adresse—Etat indiquant le nombre de journaux et autres publications périodiques dans chaque comté et cité du Canada qui ont payé les frais de poste pour les numéros de ces feuilles expédiés du bureau de publication avec le revenu total qui provient de cette source, pendant les trois mois expirés le 31 decembre 1875.

No. 60... BASSIN DE RADOUB, QUÉBEC :—Réponse à une adresse—Rapports des ingénieurs de la commission du havre de Québec, avec les documents, la correspondance et les ordres en Conseil, au sujet du choix de l'emplacement pour la construction d'un bassin de Radoub dans le Port de Québec.

No. 61... BATIMENT A VAPEUR POUR LA POINTE-AU-PÈRE :—Copie de toutes circulaires envoyées à des constructeurs de navires pour la construction d'un bâtiment à vapeur (steam tender) pour le transport des malles depuis la Pointe-aux-Père jusqu'aux vapeurs océaniques, avec un état indiquant les noms de toutes les personnes ou sociétés de construction auxquelles ces circulaires ont été adressées, et donnant les soumissions qui ont été reçues, et aussi la date de l'acceptation de la soumission de MM. Cantin, avec copie du contrat conclu avec eux.—[*Pas imprimée.*]

No. 62... Route Dawson :—Réponse à une Adresse,—Rapports et Correspondances avec le Gouvernement ou aucun de ses officiers ou toutes autres personnes, depuis le mois de juin 1875, touchant l'état et la condition de la route Dawson depuis la Baie du Tonnerre jusqu'à Fort Garry, etc.

No. 63... Chemin de Fer Intercolonial :—Correspondance entre des particuliers ou des corporations et le Gouvernement du Canada, touchant les bureaux, ateliers et ouvrage de l'Intercolonial à Rimouski.

No. 64... Baillargé, Frédéric, Ecr. :—Réponse à une Adresse,—Rapports de Frédéric Baillargé, Ecr., Sous-Ingénieur à la tête du Ministère des Travaux Publics, sur ses explorations dans les paroisses de St. Fidèle et de St. Siméon, en 1875, etc.—(*Pas imprimée.*)

No. 65... Lisses d'Acier :—Réponse à une Adresse,—Etat indiquant l'usage qu'on a fait d'aucune partie des lisses d'acier, achetées par le Gouvernement, la quantité de celles qui n'avaient pas été employées et qui restaient à la fin de 1875, et l'endroit où ces lisses se trouvent aujourdhui.

——————Réponse à une Adresse,—Rapports officiels de l'Ingénieur en chef du Chemin de Fer du Pacifique, touchant la quantité de lisses d'acier réellement requises pendant la présente année ; et aussi toute la correspondance officielle entre le Ministère des Travaux Publics et M. Carvell au sujet de sa démission du bureau.

——————Correspondance et avis, demandant des soumissions pour la fourniture de lisses d'acier pour le Chemin de Fer Canadien du Pacifique, etc.—(*Pas imprimés.*)

No. 66... Chemins de Fer de l'Ile du Prince-Edouard :—Réponse à une Adresse,—Rapport, rédigé l'été dernier par M. F. Shanly, sur le Chemin de Fer de l'Ile du Prince-Edouard.

No. 67... Miliciens, 1812-15 :—Réponse à une Adresse,—indiquant les noms, l'âge et la résidence des Vétérans de 1812-15, qui ont demandé, et obtenu une gratification du Gouvernement Fédéral du Canada ; le nombre des miliciens ayant des commissions d'officiers, et le nombre de demandes présentées par des personnes vivant à l'étranger.—(*Pas imprimée.*)

No. 68... Mitchell, Henry, Ecr. :—Etat de tous les deniers reçus par M. Henry Mitchell, maître de havre du Port de "Glace Bay," Cap-Breton, spécifiant le temps auquel les comptes ont été rendus et les deniers reçus, avec le montant du salaire, et mentionnant si ce salaire consiste en honoraires ou s'il est fixe.—(*Pas imprimé.*)

No. 69... Canaux du St. Laurent :—Réponse à un Ordre,—Etat constatant le montant que le Gouvernement du Canada s'est engagé à payer, ou qu'il a déjà payé en vertu de chacun des contrats pour l'exécution d'une partie quelconque des travaux requis pour l'agrandissement des canaux du St. Laurent, y inclus les canaux de Welland et Lachine, depuis le Rapport de la dernière commission nommée pour étudier cette question.

No. 70... Territoires du Nord-Ouest, Lois et Ordonnances :—Copies de tous Ordres en Conseil, et de toutes les Lois et Ordonnances du Lieutenant-Gouverneur et du Conseil des Territoires du Nord-Ouest, passées en vertu des dispositions de l'Acte 34 Vict., chap. 16, Sect. 1.

——————Compagnie de la Baie d'Hudson :—Réponse à une Adresse,—Correspondance entre le Gouvernement Canadien et la Compagnie de la Baie d'Hudson, touchant les terres que le Canada a acquises ou achetées de cette Compagnie à Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest.—(*Pas imprimée.*)

——————Importations et Exportations, etc. :—Etat indiquant les Importations faites pendant l'Année Financière 1874-1875 dans les Territoires du Nord-Ouest aux Ports sur la Baie d'Hudson et celle de James, ensemble avec les Exportations qui en sont sorties ; les noms et salaire payé aux personnes employées dans ces Ports, y compris les instructions fournies à ces personnes et les Rapports qu'elles ont fait au Ministère des Douanes.—(*Pas imprimé.*)

——————Réponse à une Adresse,—Copies de tous les actes passés par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, et toute la Correspondance.—(*Pas imprimée.*)

No. 71... Embranchement du Chemin de Fer de la Baie Georgienne :—Réponse à une Adresse,—Correspondance échangée entre le Gouvernement Fédéral et celui d'Ontario, touchant la subvention en terres ou toute autre aide accordée par le Gouvernement d'Ontario à l'embranchement du Chemin de Fer de la Baie Georgienne.

——————Correspondance entre les entrepreneurs et l'embranchement du Chemin de Fer de la Baie Georgienne et le Gouvernement depuis la date du contrat.

No. 72... Havre de Toronto :—Réponse à un Ordre,—Instruction fournies par le Département des Travaux Publics au sujet de l'exploration du Havre de Toronto ; aussi tous les Rapports présentés au Gouvernement, pour faire connaître l'état actuel de ce Havre, et pour recommander des travaux additionnels propres à en empêcher la destruction.—(*Pas imprimée.*)

No. 73... Loranger, L.J., Ecr. :—Réponse à un Ordre,—Correspondance entre le Ministère de la Marine et des Pêcheries et L. J. Loranger, Ecuier, Garde-pêche, ou toute autre personne, au sujet des permis octroyés ou refusés aux personnes voulant faire la pêche dans les lacs compris dans les limites comprenant les comtés de Terrebonne, Montcalm, Joliette et Berthier.—(*Pas imprimée.*)

No. 74... Chemin de Fer entre Truro et Pictou :—Réponse à une Adresse,—Correspondance avec le gouvernement local de la Nouvelle-Ecosse, concernant le transfert de l'embranchement de chemin de fer compris entre Truro et Pictou.

No. 75... Pécheries, Provinces Maritimes :—Réponse à une Adresse, pour tous Ordres en Conseil, et de toutes correspondance avec des officiers ou des particuliers, ou des corps publics, au sujet de la tentative arbitraire du gouvernement de faire ses vassaux des occupants de pêcheries dans les Provinces Maritimes, et de les priver injustement de leurs droits, etc.—(*Pas imprimé.*)

No. 76... Symmes, Henry R., Ecr. :—Réponse à une Adresse,—Rapport de Henry R. Symmes, écuier, concernant ses explorations dans la paroisse de St. Irénée, dans le district électoral de Charlevoix, en 1874 ou 1875 ; aussi copies des instructions qui lui furent données à ce sujet, et de toutes pétitions et correspondance à cet égard.—(*Pas imprimée.*)

No 77... Nasses et Avaloirs de Péche, N. B. et N. E. :—Réponse à un Ordre,—Etat indiquant tous les permis accordés pour faire la pêche avec des nasses et avaloirs, dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse pour les années 1874 et 1875 ; aussi un état des droits perçus chaqué anée de cette même source.

No. 78... Locomotives, Droits sur :—Réponse à un Ordre,—Etat de tous droits prélevés sur des locomotives depuis le 1er juillet 1867, avec les noms de tous les importateurs, et aussi un état indiquant les remises ou remboursements de droits qui ont eu lieu sur des locomotives ou pièces de locomotives jusqu'à la date des rapports déjà soumis au Parlement.

No. 79... Compagnies de Télégraphe sous-marin :—Réponse à une Adresse,—Correspondance entre le gouvernement et la " Compagnie du Câble Direct," la " Compagnie Anglo-Américaine," et toute autre compagnie de Câble Atlantique Sous-marin, depuis le 1er octobre 1873, et aussi toute correspondance qui se rattache au projet de prolonger les lignes de ces compagnies dans la Puissance.

No. 80... Prolongement du Chemin de Fer de l'Est, N. E. :—Réponse à une Adresse,—Correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Ecosse, et tous Ordres en Conseil relatifs au prolongement du chemin de fer de l'Est dans cette Province.—(*Pas imprimée.*)

No. 81... Malles de Victoria et San Francisco :—Réponse à un Ordre,—Soumissions reçus en 1875 pour le transport des malles entre Victoria et San Francisco, avec la correspondance qui se rapporte à ces soumissions et le service des malles en général.—(*Pas imprimée.*)

No. 82... Chemin de Fer du Pacifique :—Réponse à un Ordre,—Etat indiquant la somme que le gouvernement du Canada s'est engagé de payer ou qu'il a déjà payée en vertu de tout contrat passé entre le gouvernement et tout particulier ou compagnie pour l'exécution d'aucune partie des travaux sur le chemin de fer du Pacifique ou pour la ligne du télégraphe.

——————————Réponse à une Adresse,—Etat indiquant les dépenses approximatives encourues pour la construction du chemin de fer du Pacifique et de la Ligne Télégraphique, dans les divisions à l'est de la Baie Georgienne, entre la Baie du Tonnerre et Fort Garry.

——————————Réponse à une Adresse,—Soumissions reçues pour la construction d'une ligne télégraphique en rapport avec le chemin de fer du Pacifique, indiquant les noms des soumissionnaires, et copie du contrat avec F. Barnard, écuier, à ce sujet.

No. 83... Gypse ou Platre de Paris :—Réponse à un Ordre,—Etat de toute la quantité de Gypse ou Plâtre de Paris importé des Etats-Unis en Canada, mentionnant les Ports ou les endroits d'où il a été importé, et aussi les Ports en Canada où il a été entré en douane, etc.—(*Pas imprimé.*)

No. 84... Thé, Remise de Droits, sur, etc. :—Réponse à une Adresse,—Etat indiquant toutes les remises ou remboursements de droits accordés sur le thé aux Ports de Montréal et d'Halifax l'année dernière ; spécifiant en même temps les dates de telles remises ou remboursements, le nom des personnes qui en ont bénéficié, avec toute la correspondance, etc., à ce sujet, et aussi les noms des personnes qui ont fourni des cautionnements pour les droits sur ce thé dans le cas où tels droits ont été finalement remis ou remboursés.—(*Pas imprimée.*)

No. 85... Cautionnements ou Garanties :—Etat détaillé des cautionnements ou garanties enregistrés au Ministère du Secrétaire d'Etat du Canada.—(*Pas imprimé.*)

No. 86... Péche au carrelet et avec des avaloirs, Ont. :—Réponse à un Ordre, demandant un état de tous les permis accordés pour faire la pêche au carrelet et au moyen d'avaloirs, pendant l'année 1875, pour la Province d'Ontario ; de toutes pétitions, etc., pour ou contre la pêche faite au carrelet ou au moyen d'avaloirs ; et aussi de tous exposés faisant connaître les effets du système de faire la pêche au carrelet ou au moyen d'avaloirs sur la quantité du poisson dans les eaux où ce système est en usage.—(*Pas imprimée.*)

No. 87... ILE DE GUYON, PHARE :—Réponse à un ordre—Etat des soumissions, plans, spécifications, etc., pour la construction d'un phare à l'Ile de Guyon, avec toute la correspondance qui s'y rattache ; aussi copie du contrat pour la construction de ce phare. [*Pas imprimée.*]

No. 88... DOUANE DE MONTRÉAL :—Etat indiquant les noms et l'âge de tous les employés de la douane de Montréal, qui ont été mis à la retraite pendant les deux dernières années, avec les raisons de leur mise à la retraite ; les noms de toutes les personnes qui sont entrées dans le service public pendant le même espace de temps, comme attachées à la douane de Montréal, soit en qualité d'employés permanents ou surnuméraires, le salaire payé à chacune d'elles et pend. combien de temps, et aussi le fait qu'elles y sont ou non encore employées.
————————Réponse à un ordre—Etat de toutes les dépenses encourues pour la perception des droits à la douane de Montréal, pendant les années financières 1873,'74 et 1875 respectivement, et aussi un état du revenu dans le port de Montréal, pendant chacune de ces années respectivement. [*Pas imprimée.*]

No. 89... LES COMPTES WALLACE :—Réponse à une adresse—Rapport sur l'état où se trouve cette affaire des comptes Wallace, qui forment partie des montant à la charge de l'exploration du chemin de fer du Pacifique.

No. 90... MARINE MARCHANDE :—Réponse à une adresse—Correspondance entre le gouvernement fédéral et le gouvernement impérial, ainsi qu'entre les gouvernements locaux des provinces maritimes et le gouvernement fédéral, au sujet des certificats de service, accordés par le Canada aux capitaines dans la Marine Marchande, avant 1871. [*Pas imprimée.*]

No. 91... COLOMBIE-BRITANNIQUE, TRANSPORT DU FRET, ETC. :—Réponse à une adresse—Etat indiquant les sommes qui ont été payées respectivement en 1875-76, pour le transport des marchandises et des voyageurs dans la Colombie-Britannique, appartenant à l'exploration du chemin de fer Canadien du Pacifique ; le dit état indiquant aussi le prix du fret par livre, etc., et le taux du passage pour chaque voyageur, etc. [*Pas imprimée.*]

No. 92... VAPEUR " PACIFIQUE ":—Réponse à un ordre de la Chambre, la correspondance ou les rapports dont le gouvernement n'est pas en possession, mais qui se rattachent au naufrage du vapeur " Le Pacifique". [*Pas imprimée.*]

No. 93... EXPLORATIONS DU ST. LAURENT :—Réponse à un ordre, rapport de l'ingénieur sur les explorations du St. Laurent ; et exposé des améliorations à faire, de manière à donner une profondeur de quatorze pieds d'eau. [*Pas imprimée.*]

No. 94... MAGASIN D'ENTREPOT POUR L'EXAMEN DES MARCHANDISES, MONTRÉAL :—Réponse à un ordre—Avis demandant des soumissions pour la construction d'un magasin d'entrepôt pour l'examen des marchandises à Montréal ; copies de toutes les soumissions qui ont été faites, de toute la correspondance échangée avec tout soumissionnaire, etc., ainsi que du contrat passé pour la construction du dit magasin d'entrepôt.

No. 95... CHENAL ST. PIERRE :—Réponse à un ordre—Rapport et plan préparés par M. Perley, dans l'été de 1873, pour le creusement du chenal St. Pierre, avec tous les rapports subséquents, ordres en conseil, avis, soumissions et contrats qui se rapportent à ces travaux. [*Pas imprimé.*]

No. 96... QUAIS DE LA MALBAIE :—Réponse à une adresse—Copies des comptes et des bordereaux du payeur présentés au gouvernement et par lui payés pour la construction ou la réparation en 1875, des quais de la Malbaie, des Eboulements et de la Baie St. Paul, etc. ; copies des rapports de Henry Symmes, écr., et aussi des rapports de Frédéric Baillargé, écr., assistant ingénieur en chef du département des Travaux Publics, au sujet de ces ouvrages en 1874, 1875 et 1876. [*Pas imprimée.*]

No. 97... BUREAU DES MESUREURS DE BOIS :—Réponse à un ordre—Etat indiquant les noms des personnes qui ont cessé de faire partie du bureau des mesureurs de bois depuis le 1er janvier 1875, pour cause de décès, de mise à la retraite ou autrement, avec pension dans chaque cas de mise à la retraite ; indiquant aussi les noms de ceux qui ont été ajoutés au personnel d'une manière temporaire ou permanente durant le même temps. [*Pas imprimée.*]

No. 98... RIVIÈRE MIRAMICHI :—Réponse à un ordre, copie des instructions données à l'officier chargé du dragueur à vapeur, employé à faire disparaître la barre à l'entrée de la Rivière Miramichi, avec tous les rapports de cet officier ou des personnes qu'il a employés, concernant la somme d'ouvrage fait dans cette localité, etc. [*Pas imprimée.*]

No. 99... NEW WESTMINSTER, C.B. :—Réponse à une adresse—Copie de la correspondance entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique, au sujet de la nomination d'un juge de la cour de comté pour New Westminster, dans la C.-Britannique. [*Pas imprimée.*]

No. 100.. HAVRE DU LAC ERIÉ :—Réponse à une adresse—Copies des rapports des ingénieurs, ainsi que des plans et de la correspondance en la possession du gouvernement, au sujet de la construction d'un havre à un certain point sur le lac Erié, entre la Pointe à Rondeau et le village de Clearville, dans le comté de Kent. [*Pas imprimée.*]

No. 101.. PERMIS DE PÊCHE :—Réponse à un ordre,—Etat indiquant les noms des rivières pour lesquelles des permis de pêche ont été renouvelés ou accordés depuis le 1er déc. 1873. [*Pas imprimé.*]

No. 102.. ST. CHARLES, EMBRANCHEMENT DE CHEMIN DE FER :—Réponse à un ordre,—Copie du rapport des ingénieurs ou autres, au sujet de la construction d'une ligne d'embranchement de chemin de f. depuis St. Charles, dans le comté de Bellechasse, jusq. St. Joseph de Lévis. [*Pas imprimée.*]

No. 103.. DRAGUEUR À VAPEUR, CANADIEN :—Réponse à une adresse,—Etat indiquant la somme d'ouvrage fait par le dragueur à vapeur du gouvernement le "Canadien," durant l'année dernière, avec le montant total de l'argent dépensé pour faire cet ouvrage, les havres qui ont été dragués, etc. [*Pas imprimée.*]

No. 104.. TERRAINS, EDIFICES PUBLICS :—Réponse à une adresse,—Etat indiquant toutes les sommes d'argent dépensées sur les terrains et les clôtures en face des édifices parlementaires, depuis le 1er jour de janvier 1870, au 1er jour de janvier 1876, avec l'évaluation des dépenses à faire pour terminer ces travaux; aussi, un état indiquant le total des dépenses pour la nouvelle bibliothèque, etc., durant le même espace de temps; et de plus, un état indiquant le montant total dépensé pour l'annexe au bloc départemental à l'ouest, avec une évaluation de la somme requise pour en compléter la construction.

No. 105.. CARON, CLOVIS :—Réponse à un ordre,—Copies de la correspondance échangée avec Clovis Caron, garde-pêche, et des instructions qui lui ont été données au sujet des droits de pêche concédés à Eugène Dumas, Joseph Levesque et Zéphirin Duval, dans la paroisse de St. Jean Port Joli, comté de l'Islet; et aussi, copie de l'enquête tenue par un nommé Grondin, ou un individu du nom de Damase Guay, ci-devant garde-pêche. [*Pas imprimée*].

No. 106.. GROSSE ILE :—Réponse à un ordre,—Documents relatifs à certaines constructions érigées à la Grosse Ile, par Messieurs Piton et Cie. [*Pas imprimée.*]

No. 107.. ROCHESTER, GEORGE :—Réponse à un ordre,—Copie des témoignages donnés devant les arbitres du Canada, concernant la réclam. de George Rochester contre le gouvern. [*Pas imprimée.*]

No. 108.. ILE AUX COUDRES :—Réponse à un ordre,—Copie du contrat passé entre le gouvernement et M. Charles E. Forgues, de la Malbaie, pour la construction d'un phare sur la Grosse Ile; aussi copie de la correspondance qui a été échangée à ce sujet, etc. [*Pas imprimée.*]

No. 109.. BAIE DE BURLINGTON ET DUNDAS MARSH :—Réponse à un ordre,—Copies de tous les permis accordés par l'inspecteur des pêcheries pour faire la pêche dans la baie de Burlington et Dundas Marsh, pendant les années 1872, '73, '74, 75, avec un état indiquant le nom des particuliers à qui ces permis ont été accordés. [*Pas imprimée.*]

No. 110.. ALASKA ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE :—Réponse à une adresse,—Correspondance entre les gouvernement fédéral et le gouvernement américain, touchant le règlement de la ligne-frontière entre Alaska et la Colombie-Britannique.

No. 111.. CANAUX, ETATS-UNIS :—Réponse à une adresse,—Correspondance ou pièces officielles échangées avec le bureau colonial, ou avec le gouvernement des Etats-Unis au sujet de la conduite tenue par ce dernier gouvernement en refusant la liberté de naviguer dans les canaux des Etats-Unis, concédée par le traité de Washington.

No. 112. INDUSTRIE SUCRIÈRE :—Réponse à un ordre,—Correspondance, pétitions et mémoires concernant le raffinage des sucres, depuis 1872. [*Pas imprimée.*]

No. 113.. RAPPORTS D'ASSURANCE :—Rapports présentés par les compagnies d'assurance, conformément à l'acte 31 Vict., chap. 48, sec. 14.

————————Etat des recettes et dépenses de l'Association Mutuelle du Canada sur la Vie, pour l'année expirée le 31 décembre 1875. [*Pas imprimée.*]

No. 114.. RIOUX NICOLAS, SEIGNEURIE DE :—Réponse à un ordre,—Correspondance entre le gouvernement et les Censitaires de la Seigneurie de Nicolas Rioux, dans le comté de Rimouski, au sujet de la redevance qu'ils paient aux Seigneurs, en remplacement des journées de corvée. [*Pas imprimée.*]

No. 115.. ASSOCIATION DES VIGNERONS :—Réponse à un ordre,—Correspondance entre le gouvernement et l'association des vignerons du Canada, au sujet de toute infraction commise par cette association aux lois du revenu du Canada depuis 1870; aussi, un état de la quantité de vin et d'eau de vie fabriqués par cette association depuis cette époque, et du montant par elle payé à cet égard pour droits d'accise ou autres. [*Pas imprimée.*]

No. 116.. STATUTS PROVINCIAUX :—Réponse à une adresse,—Correspondance échangée avec le Secrétaire des Colonies, au sujet de l'exercice du pouvoir de désavouer les statuts provinciaux.

No. 117.. VAPEUR DU GOUVERNEMENT "SIR JAMES DOUGLAS"— Réponse à un ordre—Correspondance entre l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries et l'agent de ce département à Victoria, ou avec tout autre particulier, au sujet d'une plainte par le bureau du chemin de fer Canadien du Pacifique, exposant les inconvénients qui résultent du fait qu'il est permis au vapeur du gouvernement *Sir James Douglas* de recevoir des passagers, lorsqu'il est employé pour le gouvernement à transporter des partis d'explorateurs.—*Pas imprimée*].

No. 118.. VACCINATION, SAUVAGES :—Réponse à un ordre— Copie des instructions données à François Xavier De Sales Laterrièrre, écuier, médecin, de la Malbaie, chargé d'aller vacciner les Sauvages sur la rive nord du St. Laurent, dans le comté du Saguenay, pendant l'année 1875, etc.—[*Pas imprimée.*]

No. 119.. CANAL WELLAND :—Réponse à un ordre—Copie de la correspondance entre le département des Travaux Publics et le surintendant du canal Welland au sujet des dommages causés aux terres situées le long de la Grande Rivière, en élevant l'eau dans la partie supérieure du dit canal ; aussi, copie des instructions données aux évaluateurs, etc.—[*Pas imprimée.*]

No. 120.. PORTAGE DU RAT ET LAC CROSS :—Réponse à une adresse—Copies des soumissions pour la construction du chemin de fer entre le Portage au Rat et le lac Cross —[*Pas imprimée.*]

No. 121.. CANAL LACHINE :—Réponse à une adresse—Copie des soumissions pour le contrat No. 3, sur le canal Lachine, et toute correspondance qui s'y rattache; aussi une copie du contrat passé pour cet ouvrage, et le montant payé en argent à cet égard.—[*Pas imprimée.*]

No. 122.. COLLÉGE DE SOREL :—Réponse à un ordre—Copie de la correspondance de toute espèce quelconque entre le gouvernement et le Révérend M. Dupré, curé de Sorel, Président du Bureau des Directeurs du Collége Classique et Commercial de Sorel, Robert Sewell S. Hayden, écuier, arpenteur provincial, et toute autre personne, au sujet d'une offre faite pour l'achat d'un lopin de terre appartenant au gouvernement et situé dans la ville de Sorel, par la corporation du dit Collége de Sorel.—[*Pas imprimée.*]

No. 123.. ESQUIMALT ET NANAIMO, LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE DE :—Réponse à une adresse—Copie de la correspondance entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral au sujet de la const. d'une ligne télég. depuis Esquimalt jusqu'à Nanaïmo.—[*Pas imprimée.*]

No. 124.. SERVICE CIVIL, OTTAWA :—Réponse à une adresse—Liste de tous les employés, soit permanents ou temporaires, des départements publics suivants à Ottawa : Départements des Travaux Publics, du Receveur-Général, des Finances, des Postes, de la Milice, des Douanes, du Revenu de l'Intérieur, du Secrétaire d'Etat, de la Marine et des Pêcheries, de la Justice, de l'Intérieur, de l'Agriculture et des Statistiques, avec le salaire de chacun de ces employés, etc.; aussi, un état indiquant la somme accordée comme gratification ou bonus à chacun des employés ci-dessus ; et copies de tous Ordres en Conseil, accordant telle gratification ou bonus à chacun des dits employés, et faisant voir sur quelle base telle gratification ou bonus a été distribué parmi ces derniers.

No. 125.. PÊCHEURS, ST. LAURENT :—Réponse à un ordre—Copie de la correspondance avec le département de la Marine et des Pêcheries, dans le cours de l'automne dernier, au sujet de la misère parmi les pêcheurs de la rive nord du St. Laurent, et les réponses faites par le département aux communications qui lui furent adressées à ce sujet.—[*Pas imprimée.*]

RAPPORT

DU

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

DU

CANADA,

ANNÉE DE CALENDRIER

1875.

Imprimé par Ordre du Parlement.



OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON.
1876.

LISTE DES ANNEXES.

RAPPORT

DU

MINISTRE DE L'AGRICULTURE.

ANNÉE DE CALENDRIER 1875.

A Son Excellence le Très-Honorable Sir Frédéric Temple, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le comté de Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de St.-Patrice, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport du Département de l'Agriculture pour 1874. Comme les rapports précédents, il embrasse nécessairement l'année de calendrier, au lieu de l'année fiscale, à cause de la nature des matières.

I—OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

La question de la propriété littéraire et artistique, question compliquée, difficile touchant à une multitude d'intérêts particuliers en concurrence, et qui plus est, aux relations entre la mère-patrie et le Canada, exigeait une solution ; elle a été décidée par l'*Acte de* 1875 *sur la propriété littéraire et artistique*, qui a été élaboré au ministère de l'agriculture, adopté par le parlement canadien à la session dernière, et sanctionné ensuite par Sa Majesté, au royal plaisir de laquelle il avait été réservé. Il a reçu la sanction en vertu d'un acte du parlement impérial, parce que plusieurs de ses dispositions relevaient de la juridiction métropolitaine.

Ainsi, avec l'agrément de tous les intéressés, a été réglée une question, qui, depuis plus d'un quart de siècle, était l'objet de continuelles études et d'essais divers de législation. Les difficultés étaient de deux sortes. Il s'agissait de concilier le droit inaliénable que l'auteur d'une œuvre de science, d'art ou de littérature a sur les fruits à recueillir de cette création de son génie et de son labeur, avec les intérêts des personnes intermédiaires qui la communiquent à la société, et aussi avec ceux du public de qui auteur et éditeur reçoivent également leur récompense. La situation par-

ticulière du Canada était l'occasion d'une autre difficulté, en nécessitant une convention entre le propriétaire d'un droit d'origine britannique et le gouvernement colonial accordant les droits d'auteur. En outre, quand il n'avait pas été fait dans le pays d'éditions à bon marché d'un ouvrage de propriété britannique, il n'était guère possible d'y interdire l'introduction des réimpressions étrangères à bas prix.

Toutes ces difficultés sont levées par la nouvelle loi, qui est devenue exécutoire, en vertu d'une proclamation, le 11 décembre dernier. L'Acte de la propriété littéraire de 1850 continue d'être observé, en ce qui concerne le droit *(royalty)*, à payer au propriétaire d'un privilége d'origine britannique, sur les exemplaires de toute réimpression étrangère de son ouvrage qui sont importés en Canada. La faculté d'introduire dans ce pays les réimpressions étrangères cesse, toutefois, du moment que le droit d'auteur y est acquis ; et même cette importation peut être empêchée *ab initio* au moyen d'un enregistrement à titre provisoire, pourvu que l'ouvrage soit aussi publié en Canada, dans le délai d'un mois à compter de sa publication dans le Royaume-Uni. On a étendu encore la libéralité de la loi canadienne en admettant au privilége de l'enregistrement les sujets des gouvernements ayant fait avec l'Angleterre des traités internationaux sur la propriété littéraire et statistique ; et à cet effet, on a assimilé, sous les rapports de l'esprit et de la lettre, notre loi à celle de la mère-patrie.

L'innovation apportée dans notre législation sur cette matière, a fourni l'occasion de perfectionner aussi la partie administrative, par des dispositions relatives aux conflits de demandes,—dont on a sagement déféré la connaissance aux tribunaux,—à la correction sans délai ni formalité des erreurs de rédaction ou de copie, aux pouvoirs de l'agent d'un auteur ou propriétaire, à la cession du droit de propriété, et à divers autres points.

Je donne ci-dessous un état numérique des lettres reçues et des lettres envoyées par le département durant l'année :—

Mois.	Lettres reçues.	Lettres envoyées.
Janvier	1,596	1,666
Février	1,386	1,340
Mars	1,275	1,288
Avril	1,202	1,481
Mai	1,151	1,307
Juin	1,553	2,084
Juillet	1,300	1,225
Août	1,205	1,370
Septembre	1,133	1,320
Octobre	1,087	1,424
Novembre	1,431	1,962
Décembre	1,304	1,[illegible]25
	15,623	17,792

Le tableau suivant contient la statistique des opérations départementales de 1864 à 1875 inclusivement:—

Années.	Lettres reçues.	Lettres envoyées.	Cas de brevets, de droits d'auteur et de marques de commerce.	Chiffre total de l'immigration: âmes.
1864	5,422	5,152	181	40,649
1865	6,694	7,638	200	47,103
1866	7,435	8,250	337	51,795
1867	7,571	10,679	840	57,873
1868	8,696	10,299	643	71,448
1869	9,516	13,654	965	74,365
1870	11,442	20,078	1,110	69,019
1871	18,416	21,709	2,035	65,722
1872	20,271	30,261	2,215	89,186
1873	22,216	31,786	3,184	99,109
1874	17,970	22,673	3,904	80,022
1875	15,623	17,927	4,057	43,458

II.—AGRICULTURE.

L'été dernier, nos populations rurales ont été mises en alarme par le bruit de l'apparition dans le pays d'une maladie épizootique semblable à celle qui, depuis quelques années, sévit dans le Royaume-Uni et sur le continent européen avec tant de violence qu'on y évalue les pertes en bestiaux à plusieurs millions de piastres. Cette vive inquiétude des campagnes, se croyant menacées d'une épizootie meurtrière, dont la propagation est des plus rapides, était assurément naturelle.

Heureusement, il n'y avait dans ce bruit rien de réel, comme on a pu le constater ensuite. En pareille circonstance, le devoir du département consiste à exercer une surveillance attentive, mais peu ostensible, sur les arrivages d'animaux importés. Ce devoir a été rempli de manière à ne pas exciter les craintes. Si l'on eût découvert quelque indice de la maladie, on eût fait des efforts pour circonscrire le foyer et empêcher l'infection de se répandre au loin.

Au Manitoba, l'invasion des sauterelles dans la région des cultures a été suivie d'une disette générale. J'ai visité la province et vérifié sur les lieux mêmes l'étendue de la calamité; le gouvernement, instruit des choses, a trouvé urgent de fournir un prêt de $60,000 aux victimes du fléau pour les sauver des horreurs de la famine et leur procurer les moyens d'acheter des grains à semer. Cette somme a été distribuée par l'intermédiaire de ce département, avec l'aide d'un comité local de secours présidé par sa grâce Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface.

J'ai saisi les occasions que m'offrait mon voyage au Manitoba pour y faire des observations sur la qualité du sol, la nature du climat et les autres causes dont dépend le succès des opérations agricoles. Ce terroir est fort riche, et donne d'abondants rapports en céréales, en racines et en légumes, moyennant des soins faciles.

L'année dernière, le Parlement a affecté un crédit de $100,000 aux dépenses de la représentation du Canada à l'exposition du Centenaire, qui s'ouvrira à Philadelphie au mois de juillet prochain. En conséquence, une commission a été formée, sous la présidence du ministre de l'agriculture ; on a divisé le Canada en sections, et institué des bureaux consultatifs en Ontario, en Québec, dans les provinces maritimes et dans la Colombie-Britannique. Chaque bureau se compose d'un ministre provincial et de personnes nommées sur sa proposition. On a pris des mesures pour obtenir la même organisation dans le Manitoba. La commission et les bureaux consultatifs s'occupent activement de faire les dispositions convenables à l'objet que le Parlement s'est proposé en ouvrant le crédit.

III.—IMMIGRATION.

Le tableau ci-après indique le nombre total des émigrants entrés en Canada par toutes voies pendant la période 1868-1875.

——	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Par voie du St.-Laurent.........	34,300	43,114	44,475	37,020	34,743	36,901	23,894	16,038
" du Pont-suspendu et des ports front. de l'int..	36,511	30,326	23,857	27,365	49,130	50,578	39,904	18,322
" des ports des pro. mar.	637	925	687	1 337	5,313	2,659	2,114	959
Immig. constatée par les déclar. en douane d'obj. de colons...	....	....	....	....	....	8,971	14,110	8,139
Totaux	71,448	74,365	69,019	65,722	89,186	99,109	80,022	43,458

Voici l'état numérique des émigrants venus par voie du Saint-Laurent de 1854 à 1875 inclusivement :—

1854..	53,180
1855..	21,274
1856..	22,439
1857.........	32,097
1858..	12,810
1859..	8,778
1860..	10,150
1861..	19,923

1862	22,176
1863	19,419
1864	19,147
1865	21,355
1866	28,648
1867	30,757
1868	34,300
1869	43,114
1870	44,475
1871	37,020
1872	34,743
1873	36,901
1874	23,894
1875	16,038*

Le nombre des immigrants arrivés à nos ports, en 1875, avec le projet de se fixer en Canada, est ainsi qu'il suit :—

A Québec	12,043
Au Pont-Suspendu	5,145
A Halifax, (N.-E.)	709
A St-Jean, (N.-B.)	250
A West-Lynn (Manitoba.)—immigrants venus des Etats-Unis, autres que ceux déjà inscrits à des ports canadiens et que les nationaux	1,096
Total	19,243

On peut y joindre les 8,139 personnes ayant déclaré aux douanes des objets dits de colons ; soit, en dernière totalité, 27,382 immigrants, qui auraient fait, durant l'année, leur établissement en Canada.

Ces données s'accordent à peu près avec les relevés de la distribution opérée par les agents à Montréal, à Sherbrooke, à Ottawa, à Kingston, à Toronto, à Hamilton, à London, à Halifax, à Saint-Jean (N.-B.) et à Winnipeg.

Des émigrants à destination des Etats-Unis (des Etats de l'Ouest pour la plupart), qui ont passé sur notre territoire, 1,614 étaient arrivés par la voie de Québec, et 7,600 par celle du Pont-Suspendu : total 9,214.

* Note —Le nombre de 16,038 comprend tous les passagers. Cette remarque est faite pour expliquer un écart apparent entre ce chiffre et celui de certains documents qui ne mentionnent que les passagers d'entrepont.

L'immigration des Etats-Unis, d'après les données des douanes sur la frontière, relatives aux arrivées connues par les déclarations d'objets de colons, présente les chiffres suivants, les trois années dernières:—

1873	8,971
1874	14,110
1875	8,139

En 1875, ces colons ont déclaré à la douane, en effets mobiliers, une valeur de $435,054.

Les arrivées des Etats-Unis telles qu'elles sont constatées aux douanes, ne figurent que depuis trois ans dans les aperçus statistiques du département de l'agriculture; et il ne faudrait pas l'oublier en faisant des comparaisons rétrospectives.

D'autres immigrants auront passé des Etats-Unis en Canada sans se présenter à la douane; de ceux-là il n'est pas possible d'avoir le compte. Il y a eu aussi un mouvement migratoire de ce côté-ci de la ligne frontière à l'autre: même impossibilité d'en tenir registre.

Les tableaux précédents comprennent l'immigration entière: celle qui s'est établie en ce pays et celle qui s'est rendue aux Etats-Unis par les voies du Saint-Laurent et du Pont-Suspendu.

Cette double catégorie, ou, pour parler plus exactement quant au Canada, les immigrants proprements dits et les immigrants en passage se divisent comme il suit de 1866 à 1875 inclusivement:—

Années.	Immigrants en passage pour les Etats-Unis.	Immigrants pour le Canada.
1866	41,704	10,091
1867	47,212	14,666
1868	58,683	12,765
1869	57,202	18,630
1870	44,313	24,706
1871	37,949	27,773
1872	52,608	36,578
1873	49,059	50,050
1874	40,649	39,373
1875	9,214	27,382

La statistique de ceux qui se sont établis en Canada est basée sur les rapports, aussi complets que possible, des agents de ce département; il est toutefois à remarquer qu'elle est nécessairement approximative. Elle comprend les colons venus des Etats-Unis d'après les constatations fournies par les douanes, élément considérable

puisqu'ils sont au nombre de 8,139 sur 27,382. Elle comprend aussi une immigration spéciale de 3,285 Mennonites.

On voit que le nombre des colons ordinaires, c'est-à-dire émigrés des pays transatlantiques, est moindre en 1875 qu'en aucune des années antérieures. La décroissance, cependant, dans le nombre des émigrants en passage pour les Etats de l'Ouest est beaucoup plus marquée, car le total n'atteint pas le quart du contingent de l'année précédente et excède à peine le sixième de celui de 1872. Ce fait a été plus particulièrement remarquable au Pont-Suspendu, point d'arrivée où l'immigration passagère se laisse très-peu influencer par notre propagande. L'agent à Hamilton rapporte que le chiffre de cette émigration aux Etats de l'Ouest en 1875 n'est que de 7,600 ; par conséquent elle serait en diminution de 18,924 âmes, comparativement à l'année précédente.

Au surplus, le mouvement d'émigration du Royaume-Uni à tous lieux de destination s'est beaucoup ralenti dans le cours des trois années dernières, comme il est prouvé par les chiffres suivants, que j'extrais de statistiques impériales recueillies par M. Valpy :—

Emigration des Iles Britanniques en 1873	310,612
" " " en 1874	241,014
" " " en 1875	173,809

Voici, selon les données des agents fédéraux, le nombre des immigrants arrivés en Canada par mer, durant cette période triennale :—

	1873.	1874.	1875.
A Québec	36,901	23,894	16,038
A Halifax (N.-E.)	1,403	1,499	644
A Saint-Jean (N.-B.)	1,129	615	250
A Miramichi	127	....	....
	39,560	26,008	16,932

La crise commerciale qui a pesé sur ce continent, est cause de la décroissance considérable que mon relevé accuse en 1875 ; et il est probable que le nombre des colons pour le Canada eût diminué, toute proportion gardée, autant que le nombre des émigrants passagers se dirigeant vers les Etats de l'Ouest, sans l'application du système des warrants de passage, sans les efforts incessants du département, et sans l'immigration mennonite.

Les immigrants recrutés par la propagande départementale étaient pour la plupart des cultivateurs avec familles ; chacun a trouvé aisément dans les campagnes de l'emploi et un salaire satisfaisant. Les agents à Kingston, à Toronto, à London

font connaître que, en Ontario, il y aurait eu de l'ouvrage pour beaucoup plus de travailleurs agricoles qu'il n'y en était venu.

Les artisans, particulièrement ceux arrivés par mer, étaient en petit nombre : 977 ; on en compta 2,773 en 1874. L'état de souffrance où se sont trouvées les villes, dans la stagnation générale des affaires, a surtout produit ses effets sur la population résidante ; ils ont peu atteint les immigrants nouvellement venus,—on pourrait dire, à peine ceux qui étaient habitués au travail des champs et voulaient travailler.

Le tableau suivant indique la nationalité des émigrants arrivés à Québec durant la période 1870-1875.

	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Anglais	20,924	17,915	14,867	18,004	13,298	7,582
Irlandais	2,858	2,980	3,410	4,336	2,650	1,449
Ecossais	3,279	3,426	4,165	4,665	2,562	1,816
Allemands	595	9,300	764	739	462	176
Scandinaves	16,780	2,999	10,148	6,447	1,407	1,201
Français et Belges	....	.....	1,366	2,634	1,632	534
Autres nationalités	29	400	23	76	....	....
Islandais	.....	.....	.....	.....	351	22
Mennonites	.....	.....	.....	....	1,532	3,258
Totaux	44,475	37,020	37,743	36,901	23,894	16,038

Suit un relevé des métiers ou professions des passagers d'entrepont (hommes) adultes, débarqués à Québec, même période :—

	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Cultivateurs	4,144	2,989	2,336	1,470	1,763	1,188
Travailleurs	12,248	11,465	6,189	6,202	4,259	3,863
Artisans	1,717	1,674	6,809	7,662	2,773	977
Commerç. et commis.	146	89	79	62	32	7
De professions libérales	10	4	14	7	1	....
Totaux	18,265	16,221	15,427	15,403	8,828	6,035.

Les deux derniers états sont relatifs au port de Québec seulement. Le département n'a aucun moyen de classer de la sorte l'immigration qui entre par les ports de l'intérieur.

Suit un tableau numérique comparatif des immigrants (enfants pour la plupart) amenés au Canada dans les années 1873, 1874 et 1875, sous les auspices et avec l'aide de sociétés de bienfaisance et de particuliers charitables.

	1873.	1874.	1875.
Maison de réforme de Feltham	20	7	13
Maison de réforme de Red Hill	12	10	5
Mlle Macpherson	360	361	234
M. Middlemore	30	50	78
Mlle Rye	231	192	......
Fonds d'émigration des familles de la partie Est de Londres (de l'hon. Mde Hobart)	242	27	25
Ecole d'industrie de Brighton	24	......	......
Asile des garçons, Hampstead	24	......	......
Asile des enfants, Londres	56	......	43
M. F. McFarland	72	......	......
Rév. M. Nugent, Liverpool	41	......	2
M. T.-S. Fletcher, Dublin	4	......	4
Institution Wandsworth, Londres	8	......	6
Rév. M. O'Leary, Enniskillen	......	1	......
Ecole de réforme, Londres, (Rév. M. Burgess)	......	41	......
Madame Von Koerber	......	185	......
Rév. M. Williams	......	19	......
Union anglaise des travailleurs agricoles	......	1,267	......
Mlle Fletcher, Liverpool	......	49	12
Union de Dublin Sud	......	11	15
Rév. M. Stevenson	......	48	......
Ecoles de l'archevêque de Westminster	......	25	......
Etablissement Hert de réforme	......	......	3
Ecole de Middlesex	......	......	2
Ecole de Ready-Oak, Londres	......	......	2
Asile des garçons, Kent	......	......	2
Comité catholique d'émigration	......	......	39
Ecole de By-Fleet	......	......	5
Refuge des garçons, Londres	......	......	15
Totaux	1,124	2,293	505

Mlle Rye n'a pas continué ses opérations, en 1875, dans l'incertitude de la situation créée par le rapport de M. Doyle. Mais Mlle Macpherson, M. Middlemore et d'autres, comme le montre la liste ci-dessus, ont amené un bon nombre d'enfants en Canada, et les y ont placés; pas un de ces enfants ne sortait d'une maison correctionnelle ou de réforme.

Tous les immigrants arrivés par mer étaient sur des steamers. Il est entré par les Etats-Unis 562 Norvégiens et Suédois, venus sur des navires à voiles.

La rapidité de la traversée, d'excellentes conditions de confort, la modicité relative du passage, les autres avantages des lignes établies entre le Royame-Uni et le Canada, font naturellement que la navigation à vapeur absorbe la totalité des transports. L'immigration a été fort saine : on ne compte que sept décès d'enfants en cours de voyage. Il y a eu quatre naissances.

L'union des compagnies de steamers, connue sous le nom "*North Atlantic Conference*, qui avait été rompue, en mai 1874, par suite de dissentiments entre ses membres, s'est rétablie en juin dernier. Elle a fixé, pour les émigrants, le passage des ports du Royaume-Uni à ceux du Canada et des Etats septentrionaux de l'Union américaine au taux uniforme de £5 5sh. sterling, ce qui a mis fin à la concurrence entre les différentes compagnies, concurrence qui avait fait tomber le prix à £3 sterling après la rupture en 1874.

Le département a depuis conclu des traités avec les lignes Allan, Dominion Temperley et Anchor pour remettre en usage les warrants de passage : ils ont permis à l'immigrant admis aux avantages d'assistance attachés au warrant, d'avoir son passage moyennant £4 5s. sterling; un certain nombre de servantes et de tamilles de cultivateurs ont eu le leur pour £2 5s. sterling.

En Angleterre, les cultivateurs avec familles, qui sont les émigrants qu'il faut d'abord chercher, parce que ce sont les plus recherchés en Canada, et ceux qui, une fois fixés dans un lieu, pensent le moins à se déplacer, ne sauraient en général entreprendre le voyage sans assistance. Avec leur faibles salaires, ils ne peuvent fournir le nécessaire à leur familles et épargner de quoi émigrer. Aussi, l'an dernier, nombre d'entre eux, à qui le warrant fédéral a été accordé, ont-ils eu de plus le bonus d'Ontario (qui est de $6), et souvent même les Unions de travailleurs agricoles ont dû encore ajouter l'appoint sur leurs deniers.

En France, l'émigration enregistrée pour le Canada pendant l'année 1875, n'a été que de 315 personnes; elle avait été de 1827 personnes l'année précédente. M. Gustave Bossange, agent du département en résidence à Paris, assigne deux causes à la décroissance : l'abondance des récoltes, la prospérité générale en France, qui a éloigné des classes agricoles la pensée de l'émigration; et la continuation de la crise commerciale et économique sur le continent américain. M. de Cazes, agent spécial en France, marque le même sentiment. Il fait aussi connaître qu'on ne doit guère se promettre de succès dans l'Alsace-Lorraine, à raison de l'extrême rigueur des lois répressives édictées par les autorités allemandes. M. de Cazes a visité la Suisse, et ses observations confirment le témoignage de M. Jenkins en ce qui regarde la possibilité de diriger une forte émigration de ce pays vers nos rivages. La classe agricole suisse se ferait bien au Canada, et déjà des mesures sont prises pour l'y attirer.

Pendant l'année, le département a dirigé son attention sur la création, dans le Manitoba et le Nord-Ouest, de nouvelles colonies spéciales, quelque peu à l'instar de la colonie mennonite, qui est en bonne voie de prospérité. Dans cette vue, il a envoyé deux délégations, l'une scandinave, l'autre islandaise, visiter la première de ces contrées ; leurs rapports sont à l'appendice.

L'idée d'une colonie scandinave n'a pas encore eu de suite; elle n'est pas abandonnée cependant.

Mais le voyage de la délégation islandaise a donné d'heureux résultats. Le noyau d'une colonie est déjà formé au Nord-Ouest, dans un territoire réservé qui s'étend sur le rive occidentale du lac Winnipeg, à la distance d'environ trente milles de la limite nord du Manitoba. Sol, climat, privilèges de chasse et de pêche, les délégués y avaient trouvé tout convenable au plus haut point à leurs compatriotes; aussitôt après leur rapport, les Islandais colonisés en Ontario, au nombre de 285, ont demandé d'y être conduits. Lorsqu'ils ont atteint le lieu de leur nouvelle demeure, l'hiver commençait. On peut croire qu'ils auront des temps difficiles; toutefois, j'ai su qu'ils étaient contents de la localité qu'on a choisie, comme des perspectives de succès qu'ils voient devant eux.

On a eu avis, l'été dernier, que les désastreux effets des éruptions volcaniques en Islande, allaient contraindre une partie considérable de la population de quitter l'île. Il a paru opportun d'y envoyer un agent, M. Kreiger, pour s'assurer si l'émigration ne pourrait pas être dirigée par ici ; et plus tard, à l'automne, on a cru devoir encore faire partir M. Jonassen, un des délégués qui avaient vu le Manitoba, pour le nord de l'Islande, M. Kreiger étant allé parcourir le sud.

Si l'on peut espérer de bons résultats de cette colonisation spéciale, il est de l'intérêt public, sans doute, qu'on l'encourage. Quant à l'immigration générale, comme la crise industrielle et commerciale a suspendu le mouvement parmi les classes ouvrières, le département devra employer ses efforts, durant la saison prochaine, à faire affluer vers ce pays les travailleurs agricoles et les fermiers pourvus de quelque argent.

Les 3,285 Mennonites de la Russie méridionale ont été réjoindre leurs frères colonisés dans le Manitoba. On les dit pleins d'espérance et contents des lieux, malgré le fléau des sauterelles. La colonie recevra de nouvelles adjonctions l'été prochain.

Le Parlement a voté, en 1875, un crédit de $100,000, à titre de prêt sur la garantie d'obligations fournies par les Mennonites d'Ontario, pour aider l'immigration mennonite et faciliter son installation sur les territoires mis à sa disposition. Sur cette somme $58,900 ont été demandées.

Le département s'est aussi préoccupé de la question du repatriement des Canadiens émigrés aux Etats-Unis, les circonstances paraissant favorables pour provoquer ce retour. Le Dr Whiteford, de Détroit, dont je faisais mention dans mon dernier rapport, a été continué dans sa mission aux Etats de l'Ouest; et on s'est procuré les services de M. C. Lalime, de Worcester (Massachusetts), pour les Etats de la Nouvelle-Angleterre. (V. l'appendice.)

Conformément au vœu émis par un comité des Communes, une inspection de la condition des enfants que Mlle Rye et Mlle Macpherson avaient amenés en ce pays, a été ordonnée l'automne dernier ; elle n'était pas nécessairement dans les devoirs du ministre de l'agriculture ; mais elle était entreprise à dessein de vider plusieurs questions soulevées par un rapport de M. Andrew Doyle. Ses résultats ont montré que le comité et ce département avaient conçu une idée juste des choses. MM. Donaldson, Wills, Macpherson et Clay, agents du département chargés de l'inspection, pour laquelle leur expérience les rendait propres, ont trouvé, hormis quelques cas rares, les enfants dans une condition satisfaisante.

On s'est prévalu de l'opportunité des circonstances à la fin de l'année, pour réorganiser l'office de Londres, en supprimant la fonction d'agent-général, à laquelle on a substitué celle d'agent de l'émigration au Canada, et en réduisant le personnel subalterne et la dépense.

Les dispositions prévues dans le mémorandum de la conférence relative à l'immigration, qui s'est tenue dans les bureaux de ce département en 1874, ont été mises à exécution ; la convention porte qu'elles dureront cinq ans.

Le gouvernement d'Ontario a établi en conséquence M. P. Byrne, comme son agent, à l'office de Londres ; le gouvernement de Québec, M. J.-H. O'Neill ; et les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse se sont unies pour nommer l'hon. M. Annand leur agent commun.

Aux termes de la convention, les provinces entrent dans la dépense, (loyer, fournitures, frais de poste. etc.,) de l'office de Londres pour les sommes suivantes :

Ontario	$5,500
Québec	2,000
Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse	1,500

Les rapports des agents fédéraux du service de l'intérieur sont ci-joints en appendice.

M. Stafford, en résidence à Québec, présente dans le sien les détails et les statistiques du mouvement de l'immigration à ce port. Il y compte soixante-quatorze

arrivages de steamers avec des immigrants à leur bord, durant la saison de navigation. La durée moyenne du passage par la ligne Allan, a été de 12 jours de Liverpool, et de 11 jours de Londonderry; par la ligne de Glasgow, de 14 jours; par la ligne Dominion de 14 jours de Liverpool; et par la ligne Temperley, de 18 jours de Londres. Les installations du dépôt de la Pointe-Lévis, pour la commodité du service à l'arrivée et au départ, sont convenables et suffisantes pour les besoins actuels. Les arrivants demandant assistance reçoivent des aliments; les malades, les soins des médecins du port et les médicaments prescrits. Des billets gratuits de transport sur les chemins de fer sont accordés à presque tous les immigrants allant s'établir dans les provinces de Québec et d'Ontario. La coutume est que l'agent fédéral délivre des ordres pour la distribution de ces billets, à la réquisition des agents locaux des deux provinces, dont les gouvernements remboursent ensuite au département les deux tiers de la somme que les transports ont coûtée.

M. Daley, agent à Montréal, fait un détail de la distribution des immigrants qui se sont présentés à ce point. Il a fourni à titre d'assistance le transport gratuit à 1631 individus indigents; 183 d'entre eux ont été envoyés dans les cantons de l'Est à l'est et au sud-est de la ville; les autres se sont acheminés vers l'Ouest. Ce nombre ne comprend pas toute la distribution locale par Montréal, dont la plus grande partie, il faut le remarquer, est faite par l'agent provincial. M. Daley rapporte que le contingent de servantes a toujours été insuffisant.

M. Donaldson, agent à Toronto, a reçu 11,498 émigrants: 10,418 se trouvent en Canada, les 1,080 autres se sont portés dans les Etats de l'Ouest. Les travailleurs agricoles, les servantes, les jeunes garçons ont généralement satisfait leurs maîtres à aucune époque, l'immigration n'a été en rapport avec le besoin de bras. Les arrivants, étaient en parfaite santé, et M. Donaldson loue la manière dont ils avaient été traités soit sur les steamers soit dans leurs voyages sur terre. Ils étaient porteurs d'une valeur, constatée par lui, de $480,000 en capitaux; les Mennonites notamment avaient $380,000. Cette agence a un bon arrangement de service pour recevoir l'immigration et la distribuer.

M. Smith, agent à Hamilton, fait connaître que, de ce point 6,955 immigrants, possédant $329,519 en numéraire et papier, se sont répandus dans le pays pour s'y établir; et qu'il n'a passé par là que 7,600 immigrants à destination des Etats de l'Ouest, au lieu que, l'année précédente, il en avait passé 26,524.

M. A.-G. Smith, agent à London, rapporte que 1,907 immigrants, possédant environ $100,000 en numéraire, se sont établis en Ontario, sur ses renseignements, durant l'année; et que le nombre des travailleurs agricoles et des servantes est continuellement resté inférieur à la demande. Ceux qu'il a placés sont en bonne situation. D'après lui et d'autres agents, il paraît que les fermiers se sont mis à bâtir sur leurs

terres de petites habitations pour les travailleurs avec familles. M. Smith dit que 3,500 personnes, de nationalité canadienne, anglaise, irlandaise, écossaise et américaine, sont entrées par les ports de Sarnia, de Windsor et de Collingwood, dans la province avec le projet de s'y domicilier; elles auraient apporté des objets mobiliers évalués à $312,761.

M. Wills, agent à Ottawa, dit que la demande de bras a diminué considérablement dans sa circonscription, qui a souffert beaucoup du mauvais état du commerce de bois. Il a reçu et distribué 1,382 immigrants. Le prix du salaire a baissé depuis 1874. En 1875, le salaire moyen des hommes mariés a été de $240 par an, sans la nourriture, mais avec le logement, le combustible et un jardin; le salaire moyen des hommes non mariés a été de $12 à 14 par mois avec la pension. On a donné moyennement aux servantes de $5 à 7 par mois; mais dans les cas de capacité plus qu'ordinaire les gages étaient plus forts.

M. R. Macpherson, agent à Kingston, dans sa statistique des personnes qui se sont établies en Ontario, compte 1,673 immigrants européens et 2,625 immigrants dont les douanes de sa circonscription lui ont fait connaître l'arrivée. Il a fourni 1,498 repas et 612 billets gratuits pour chemin de fer. Il dit qu'il aurait pu pourvoir d'emploi, le plus souvent pour l'année, avec salaire honnête, le double du nombre de travailleurs agricoles et de servantes reçus par lui. Il fait remarquer que les travailleurs agricoles devraient se présenter au commencement du printemps, qui est l'époque favorable pour les engagements à l'année. Les colons venus des Etats-Unis étaient la plupart des Canadiens, de toutes nationalités, rentrant au pays à cause de la paralysie des affaires chez nos voisins. Ils ont apporté avec eux, en objets déclarés, la valeur de $54,466.

M. Hubbard, agent à Sherbrooke, a compté 200 immigrants arrivés ce point La crise financière a eu pour effet, dans sa circonscription, de diminuer la demande de travailleurs et de ralentir en même temps l'immigration. L'offre de bras, dans cette situation, a toujours été au niveau des besoins.

M. Clay, agent à Halifax, fait connaître que la Nouvelle-Ecosse a reçu 1,259 colons, et que sur ce nombre 575 sont venus des Etats-Unis, 644 de Liverpool à Halifax, et les autres par les voies de Pictou, de Québec et de Portland. Il mentionne plus spécialement une colonie islandaise de 96 âmes, non compris 8 Islandais arrivés l'an dernier, laquelle a été installée dans la partie orientale d'Halifax. Cet élément d'immigration convient bien à la province. Presque toutes les familles se sont établies sur des terres, et elles font déjà des préparatifs, en vue de leurs travaux du printemps: les qualités caractéristiques de ces colons sont la probité, l'esprit de travail et la sobriété. M. Clay rapporte que le gouvernement provincial

a envoyé un jeune islandais, M. John Anderson, comme agent, dans leur île, et qu'une forte émigration s'y dispose, dit-on, à passer à la Nouvelle-Ecosse, dès le printemps et l'été prochain. M. Clay fait aussi connaître que Mme Birt a amené environ 340 enfants dans cette province, où ils ont été placés par le colonel Laurie, qui se charge de prendre entièrement soin d'eux depuis leur arrivée jusqu'à leur placement; durant cet intervalle, leur subsistance est payée par le gouvernement local; quant aux autres dépenses, nécessairement considérables, le colonel Laurie les supporte de ses deniers. Une loi provinciale le constitue tuteur des enfants qu'on amène ainsi d'Angleterre, et conséquemment il a sur eux les droits que donne cette qualité. Il y a raison de croire que son œuvre de bienfaisance a pour ses pupilles d'heureux résultats.

M. Shives, agent à Saint-Jean (N.-B.), dit qu'il a reçu 250 immigrants, entre autres 18 cultivateurs et 48 travailleurs agricoles. La demande de bras a été faible; mais les avantages qu'on offre aux colons en mettant à leur disposition des terres à titre gratuit, et le succès obtenu par les nouveaux établissements, font espérer que l'immigration sera plus nombreuse pendant la campagne prochaine. D'après lui, 522 colons d'origine canadienne, sont entrés dans la province l'année dernière avec des objets mobiliers évalués à $2,079.

M. Bradley, agent à West-Lynn (Manitoba), n'a pas été en mesure de se procurer une statistique exacte de l'immigration dans la province; d'après l'état qu'il fournit, le nombre des immigrants entrés par West-Lynn a été—en mai de 1,364; en juin de 1,033; en juillet de 1,821; en août de 1,840; en septembre de 116; en octobre de 60. Total, 6,034.

M. Hespeler, agent à Winnipeg, a reçu au dépôt d'immigration 968 immigrants, outre les Mennonites russes. Sur les 968, 38 sont entrés dans la province par la route Dawson; tous les autres par la voie des Etats-Unis. Trois cent cinq étaient des provinces canadiennes, 341 des Etats-Unis, 37 du Royaume-Uni, 285 d'Islande.

Le tableau suivant présente les montants connus de capitaux et d'effets apportés dans le pays par les immigrants pendant l'année aux différentes stations:

	En numéraire.	En objets de colons.
Québec	N'a pas été indiqué	N'a pas été indiqué
Montréal	N'a pas été indiqué	104,739 00
Ottawa	N'a pas été indiqué	33,995 00
Kingston	N'a pas été indiqué	54,466 00
Toronto	$480,000 00	127,114 00
Hamilton	329,519 00	Compris dans le chiffre de Toronto
London	100,000 00	112,661 00
Sherbrooke	N'a pas été indiqué	Pas de rapport.
St. Jean, N.-B	N'a pas été indiqué	2,079 00
Halifax, N.-E	N'a pas été indiqué	Pas de rapport.

West-Lynn (Mann.)	N'a pas été indiqué	Pas de rapport.
Winnipeg	N'a pas été indiqué	Pas de rapport.
Totaux indiqués	909,519 00	435,054 00

Sur la première somme, les Mennonites ont apporté $380,000.

Les deux sommes réunies s'élèvent à $1,344,573 ; et d'autres montants considérables n'ont pas été mentionnés.

M. Sumner, agent départemental, qui a voyagé avec les trains d'immigrants, rapporte que le service des transports a été en général bien exécuté.

Le rapport de l'agent général et ceux des agents du département dans le Royaume-Uni et sur le continent européen, se trouvent dans l'appendice ; il y est rendu compte des efforts faits, durant l'année, pour encourager l'émigration au Canada.

ETAT COMPARATIF des dépenses totales du département, par année de calendrier, pour les services de l'immigration et des quarantaines, pendant la période 1870-75 :

——	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
IMMIGRATION.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Agence de Québec	31,000 00	26,263 79	36,715 62	64,507 64	57,768 73	48,743 59
do de Montréal	2,839 43	3,933 73	7,965 93	10,179 83	9,032 94	13,412 99
do de Sherbrooke	...	...	...	1,591 12	1,375 31	1,141 41
do d'Ottawa	1,444 73	1,629 05	2,054 51	2,988 55	2,553 19	3,971 27
do de Kingston	888 23	1,040 17	1,563 81	1,918 35	1,530 78	1,837 92
do de Toronto	2,584 63	2,329 24	2,474 63	2,953 17	3,456 37	2,923 42
do d'Hamilton	1,152 91	1,195 40	1,167 85	1,302 16	1,631 00	1,721 59
do de London	...	...	...	725 90	1,442 59	1,700 47
do d'Halifax, N.-E.	1,509 62	1,167 02	1,531 50	1,818 13	1,920 79	1,738 72
do de St. Jean, N.-B.	1,005 25	1,139 49	1,141 24	1,064 63	1,132 05	1,114 46
do de Miramichi, N.-B.	478 44	4,851 00	497 25	492 42	233 00	Discontinuée
do du Nord-Ouest	...	1,292 20	2,822 66	3,672 75	2,638 35	3,568 04
Frais de transport des Mennonites	...	...	380 34	2,766 77	22,485 86	46,234 37
Dépenses casuelles générales du service de l'immigration : warrants de passage, commissions et publications relatives à l'immigration	...	3,051 88	17,941 47	53,286 27	66,943 38	67,026 43
Agences européennes ; rétributions et dépenses des agents-voyageurs	13,594 55	20,271 17	49,867 60	84,733 24	82,135 11	109,988 95
	...	...	...	...	256,279 45	305,123 63
A déduire par remboursement venant des Mennonites	...	...	...	...	5,158 70	8,430 72
Totaux	56,498 09	63,796 22	126,124 47	234,000 93	251,120 75	296,692 91
QUARANTAINES.						
Quarantaine de la Grosse-Ile	8,781 36	13,828 47	14,755 85	12,119 07	12,901 74	12,353 22
do d'Halifax	2,328 56	2,844 66	3,679 22	4,287 15	3,748 91	3,403 25
do de St. Jean, N.-B.	3,180 22	2,251 95	3,157 26	3,205 50	2,915 34	2,916 15
Médecins-visiteurs au port de Québec	2,600 00	2,599 99	2,599 88	2,600 00	2,600 00	2,600 00
Quarantaine de Pictou	...	...	...	210 36	686 28	732 25
do de Miramichi	...	...	...	269 02	891 47	1,093 39
do de Charlottetown, Ile du P.-E.	...	...	...	...	245 89	803 70
Salubrité publique	...	...	...	4,823 83	6,302 83	1,628 13
Totaux	16,890 14	21,525 07	24,192 21	27,514 93	30,292 36	25,530 09
Dépense totale du départ. de l'agric. pour les serv. de l'immig. et des quarantaines.	73,388 23	85,321 28	150,316 68	261,515 86	281,413 11	...
Fonds votés par le Parlem., à titre d'aide aux prov., pour l'encourag. de l'immig.	...	...	70,000 00	70,000 00	...	...
Dépense totale faite par la Puiss. du Canada pour le serv. de l'mmig. et des quarant.	73,388 23	85,321 28	220,316 68	331,515 86	281,413 11	322,223 00

Suit un état des dépenses faites par l'intermédiaire de ce département pour services autres que d'immigration et de quarantaines en 1875:

Exposition de Philadelphie	$12,172 00
"*Patent Record*"	5,973 14
Archives publiques	1,633 50
Bureau de statistique à Halifax	5,978 15
Total	$25,756 79
Prêts aux Mennonites, sur la garantie d'obligations	$58,900 00
Avances pour secours aux victimes des sauterelles au Manitoba	34,925 46

Le crédit ouvert par le Parlement pour prêts aux Mennonites est de $100,000; le secours d'argent accordé par ordre en conseil aux victimes des sauterelles, sur les fonds affectés aux imprévus, est de $60,000.

Le tableau en l'autre part comprend les transports à l'intérieur, mais, comme les provinces de Québec et d'Ontario remboursent les deux tiers des dépenses y afférentes, sauf en ce qui concerne les Mennonites, voici un relevé distinct de ces dépenses depuis 1871:

En 1871	$21,112 31
1872	33,873 55
1873	60,620 31
1874	61,269 02
1875	61,735 87

A cette dernière somme, il faut ajouter $2,890 dépensées pour le transport de 285 Islandais d'Ontario à la rive occidentale du lac Winnipeg, soit ensemble $64,625.87.

Les Mennonites venus en 1875 ont payé à première demande, comme avaient fait ceux arrivés en 1874, la quotité remboursable aux termes du traité passé avec eux, à savoir $8,430.72.

Indépendamment de la dépense fédérale, voici les sommes consacrées par les provinces, pendant l'année, à l'encouragement de l'immigration et de la colonisation:

Ontario	$94,060 53
Québec	39,420 00
Nouveau-Brunswick	13,035 54
Nouvelle-Ecosse	9,981 00
Total	156,497 07

En 1875, la dépense totalisée de la Puissance et celle des provinces, pour l'immigration et les quarantaines, se sont élevées ensemble à $478,720; contre $529,236 en 1874; $511,251 en 1873, et $261,963 en 1872.

IV.—QUARANTAINES.

Grosse-Ile.

Le rapport fait par le médecin surintendant de cette station, avec ses états ordinaires de statistique et de dépense, se trouve à l'appendice.

Pendant l'année, le médecin a visité trois navires, dont un seulement portait des immigrants, au nombre de 301. En 1874, il en avait visité quatre, portant 515 passagers. La diminution de 1875 sur cette année-là est par conséquent de 1 navire et de 214 passagers.

Il y a eu à l'hôpital 70 admissions et 2 décès; en 1874, on y compta 62 admissions et 2 décès (par suite de rougeole.)

On n'a relevé sur les livres de bord que 3 décès arrivés en mer.

Le steamer "*Dominion*" se présenta à la station le 8 mai. La rougeole s'était déclarée à bord. Les passagers furent débarqués pour faire quarantaine; on purifia et désinfecta le bâtiment, et il eut permission de poursuivre son voyage. Soixante-cinq passagers entrèrent à l'hôpital; deux d'entre eux moururent, et les autres furent congédiés, à différents intervalles, en état de convalescence avancée.

La saison a été exceptionnellement saine, ayant été exempte de toute maladie contagieuse, pendant presque toute sa durée.

La dépense de l'établissement, en 1874, s'est élevée à $12,276.22.

Ile aux Perdrix, Saint-Jean (N.-B.)

Le médecin-surintendant à l'Ile aux Perdrix dit, dans son rapport annuel, qu'il ne s'est introduit aucune maladie contagieuse par le port, et qu'il n'y a eu qu'un navire mis en quarantaine, la goëlette *Ancona*, à bord de laquelle il s'était manifesté un cas de variole en décembre dernier, au moment où la saison prenait fin. La goëlette fut retenue quatre jours, et soumise pendant ce temps aux procédés ordinaires de nettoyage et de fumigation. Toute précaution, au surplus, fut prise pour empêcher la maladie de se répandre: ainsi l'on garda à l'île le coffre du matelot malade jusqu'à ce que le danger de contagion fut entièrement passé.

Le médecin-surintendant attribue l'exemption de maladies contagieuses à l'application de l'acte sur la marine marchande en Angleterre, et la regarde comme le commencement d'une ère nouvelle en médecine préventive.

La dépense de cette station pendant l'année a été de $2,916.15.

Pictou, (N.-B.)

Il n'y a pas eu de maladies pestilentielles ou contagieuses à cet établissement.

Les bâtiments destinés à loger les malades sont achevés et contiennent trente-six lits. Bon aménagement, ventilation convenable.

La dépense pendant l'année a été de $732.25.

HALIFAX.

Il n'y a eu aucune maladie de nature à nécessiter les opérations quarantenaires.

Au commencement de la saison, on a craint l'introduction de la petite vérole, qui régnait épidémiquement dans les Antilles; mais les pilotes, capitaines, etc., ayant eu avis d'user de toutes les précautions possibles, elle a pu être évitée.

Les bâtiments sont en bon état d'entretien.

La dépense en 1875 a été de $3,430.25,

CHARLOTTETOWN (I. DU P. E.)

Le médecin-surintendant n'a pas fait connaître les opérations de l'année; il est à présumer qu'il n'a pas eu à appliquer la quarantaine.

La dépense a été de $990.16.

MIRAMICHI, (N.-B,)

Comme la salubrité publique n'exige pas l'entretien, à ce port, d'un service de quarantaine régulier, un arrêté en conseil, daté du 20 septembre dernier, a permis de fermer l'établissement à la fin de l'année, pour réduire la dépense départementale et mettre les lieux à la disposition du ministère de la marine et des pêcheries, qui va les occuper.

La dépense en 1875 s'est élevée à $964.61.

V.—RECENSEMENT ET ARCHIVES.

Le troisième volume du recensement, qui était sous presse à l'époque où je fis mon dernier rapport, a paru au mois d'avril dernier; depuis lors, le faible personnel de compilateurs que l'on a retenu, a exécuté la révision et la mise en tableaux des statistiques recueillies pour le quatrième volume, en ce moment livré à l'impression. Ce volume a rapport au recensement de toutes les provinces anglaises nord-américaines depuis leur établissement jusqu'à 1871 inclusivement; les éléments en ont été extraits de documents imprimés et manuscrits aux archives publiques à Paris, à Londres, etc.; ils ont été révisés et coordonnés avec le plus grand soin. Le volume va paraître très-prochainement.

Il contiendra :

Le recensement de la Nouvelle-France.. 1665 et 1666
Idem, comprenant le dénombrement des familles, des individus des deux sexes, de tout état et de tout âge, des terres découvertes, des bestiaux, etc. 1667
Le recensement de l'Acadie 1671
" de la Nouvelle-France, avec l'indication des conditions, professions et métiers .... 1679 et 1681
" " " " 1685
" de l'Acadie 1686
" de Terreneuve 1687
" de la Nouvelle-France 1688
" de Terreneuve .... 1691 et '92
" de la Nouvelle-France 1692
" de l'Acadie 1693
" de la Nouvelle-France et de l'Acadie 1695
" de Terreneuve 1696
" de la Nouvelle-France, de l'Acadie et de Terreneuve 1698
" de l'Acadie .... 1701 et '03
" de Terreneuve 1705
" de la Nouvelle-France.. 1706
" de Terreneuve 1711
de l'Acadie 1714
de la Nouvelle-France .... 1719, '20 et '21
de l'île St-Jean 1728
" de l'Acadie 1731
" de la rivière St-Jean 1733
" de la Nouvelle-France .... 1734, '39 et '54
" de la Nouvelle-Ecosse .... 1762 et '63
" du Canada.. 1765
" de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick...... 1767
" de l'île St-Jean 1767
" du Canada .... 1784 et '90
" de la Nouvelle-Ecosse.. 1817
" du Haut-Canada et du Nouveau-Brunswick 1824
" du Haut-Canada et du Bas-Canada.. 1825
" du Haut-Canada 1826
" du Haut-Canada, du Bas-Canada et de la Nouvelle-Ecosse.. 1827
" du Haut-Canada .... 1828, '29 et '30
" du Haut-Canada, du Bas-Canada et de l'Assiniboia.. 1831
" du Haut-Canada .... 1832, '33 et '34
" du Nouveau-Brunswick et de l'Assiniboia.. 1834
" de l'Assiniboia 1835
du Haut-Canada .... 1835, '36, '37 et '38
" d'Assiniboia et de la Nouvelle-Ecosse.. 1838
du Haut-Canada 1839
" du Haut-Canada, du Nouveau-Brunswick et de l'Assiniboia.. 1840

Le recensement du Haut-Canada et de l'île du Prince-Edouard.......... 1841
" du Haut-Canada.. 1842
" de l'Assiniboia.. 1843
" du Bas-Canada.. 1844
" de Terreneuve.. 1845
" de l'Assiniboia.. 1846
" du Haut-Canada et de l'Ile du Prince-Edouard.......... 1848
" de l'Assiniboia.. 1849
" du Haut-Canada et du Bas-Canada.......................... 1851 et '52
" du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse...... 1851
" de l'Assiniboia.. 1856
" de Terreneuve.. 1857
" du Haut-Canada et du Bas-Canada.......................... 1860 et '61
" Du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard.................................... 1861
" de Terreneuve.. 1869
" de la Colombie-Britannique et du Manitoba.............. 1870
" de l'Ile du Prince-Edouard................................ 1871

Le tout est précédé d'une introduction, qui est en soi une histoire statistique des provinces de l'Amérique-Britannique du Nord, depuis la fondation des villes de Port Royal, de Québec et de St-Jean (Terreneuve), jusqu'à aujourd'hui.

Le petit nombre de commis qui restent du personnel du recensement ont été employés aussi à préparer des exposés et des tableaux, avec calculs, pour l'étude comparative des masses de données numériques qui sont dans les quatre volumes. Le cinquième et dernier volume présnetera des recherches fort étendues sur la statistique vitale.

Voici le compte de la dépense relative au recensement du 1er janvier au 31 décembre 1875 :

1875.	Appointements des employés.	Papeterie.	Impression.	Dépenses diverses	Totaux.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Janvier	1,038 75	13 53	....	57 10	1,109 38
Février	1,452 50	18 20	....	238 50	1,709 20
Mars	731 25	49 57	....	90 00	870 82
Avril	592 50	....	....	160 00	752 50
Mai	607 25	....	948 75	60 00	1,616 00
Juin	1,131 26	11 89	....	36 05	1,179 20
Juillet	607 25	....	....	45 45	652 70
Août	607 25	9 14	180 00	25 50	821 89
Septembre	592 50	....	....	....	592 50
Octobre	607 25	49 42	....	48 00	704 67
Novembre	592 50	....	....	45 75	638 25
Décembre	607 25	....	....	30 00	637 25
Totaux	9,167 51	151 75	1,128 75	836 35	11,284 36

RÉCAPITULATION.

Appointements des employés	$9,167 51
Papeterie	151 75
Impression	1,128 75
Dépenses diverses	836 35
Totaux	$11,284 36

M. Brymner, archiviste, s'occupe de classer et mettre en ordre les archives historiques déposées au département, parmi lesquelles se trouvent beaucoup de documents d'une incontestable importance, sur les affaires civiles et militaires. La collection s'est accrue pendant l'année, notamment d'une série complète des *Journals of the Legislative Assembly* du Nouveau-Brunswick, depuis l'époque où cette province a été séparée de la Nouvelle-Ecosse, jusqu'aux années 1857-58. On a fait disposer une suite de chambres à l'épreuve du feu, dans le sous-sol de l'édifice-ouest, pour la conservation de ce précieux dépôt d'archives.

VI.—BREVETS D'INVENTION.

Le tableau ci-dessous indique les opérations du bureau des brevets, y compris les enregistrements de dessins de fabrique, marques de commerce, droits de propriété littéraire et artistique et marques de bois de construction, pendant la période 1855-1875 :—

Années.	Demandes de brevets d'invention.	Brevets délivrés.	Caveats.	Enregistrements de cessions de brevets	Enregistrements de dessins de fabrique.	Enregistrements de marques de commerce.	Enregistrements de droits d'auteur.	Enregistrements de marques de bois de construction.	Enregistrements de marques de commerce.	Recettes en honoraires et droits.
										$ cts.
1855	99	92	....	32	....	....	....	....	....	1,911 30
1856	120	108	....	52	....	....	....	....	....	2,370 50
1857	126	115	....	54	....	....	....	....	....	2,406 76
1858	116	98	....	35	....	....	....	....	....	2,105 00
1859	142	112	....	26	....	....	....	....	....	2,479 75
1860	170	150	....	47	....	....	....	....	....	2,644 07
1861	160	142	....	56	2	3	....	....	....	3,012 70
1862	180	160	....	72	....	17	....	....	....	3,650 90
1863	207	156	....	78	4	1	....	....	....	3,759 90
1864	170	145	....	74	1	7	....	....	....	3,267 95
1865	184	162	....	70	1	16	....	....	....	3,618 76
1866	274	263	....	126	....	65	....	....	....	6,132 78
1867	369	218	....	193	5	54	....	....	....	8,110 00
1868	570	546	....	337	6	32	†34	....	....	11,052 00
1869	781	580	*60	470	12	50	62	....	....	14,214 14
1870	626	556	132	431	24	72	66	190	....	14,540 07
1871	279	512	151	445	22	106	115	105	....	14,097 00
1872	752	670	184	327	17	103	87	64	11	19,578 65
1873	1,124	1,026	171	547	30	95	122	69	....	29,830 14
1874	1,376	1,249	200	711	30	163	134	41	....	34,301 98
1875	1,418	1,332	194	791	31	149	131	21	....	34,555 82

Il résulte de ce relevé qu'il s'est produit une légère augmentation en 1875, comparativement à l'année précédente; la chose est remarquable, quand on considère la crise commerciale et industrielle qui a sévi dans tout le Canada.

Douze demandes de brevets ont été rejetées pendant l'année, en vertu de la loi attribuant au commissaire le pouvoir de refuser le brevet si l'invention n'est pas nouvelle, etc. Dans plusieurs autres cas, les énonciations et descriptions ont été modifiées à la suite d'objections faites par le bureau.

*Il n'existait pas de dispositions touchant les caveats avant la loi de 1869.
†Ce service, avant 1868, faisait partie des attributions du Secrétaire d'Etat.

Sur 556 brevets pris en 1870 pour une durée de cinq années, 517 sont éteints, les titulaires n'en ayant pas demandé la prolongation; en sorte que de tous ceux que l'on a délivrés cette année-là, il n'en reste plus que 39 en vigueur.

On a trouvé nécessaire dans quelques cas, sous l'autorité de l'acte des brevets (de 1872), d'étendre le délai de deux ans après la délivrance du brevet pour la mise en exploitation de l'objet breveté.

Il y a eu deux conflits de demandes faites simultanément; les deux cas ont été décidés par arbitres, et les brevets accordés conformément aux décisions.

Le musée des modèles continue d'être visité par le public, et spécialement par les mécaniciens et les artisans, qui y viennent faire des études. Bien que vaste, le local est insuffisant; et comme je le disais déjà l'an dernier, il devient urgent d'en agrandir l'enceinte, pour pouvoir mieux classer, mieux exposer aux regards, les modèles qui, dans l'installation actuelle, forment inévitablement une sorte d'encombrement sur les tables et les rayons.

La compagnie de lithographie Burland et Desbarats publie l'*Illustrated Patent Record*, en rapport avec le *Mechanics' Magazine*, à l'entière satisfaction du département. Par la nature des matières et par la belle exécution des estampes, de recueil illustré fait vraiment honneur au pays. L'encouragement, relativement faible, que procure la publication des brevets dans une forme moins courte que celle des listes que l'on insérait auparavant à la *Gazette du Canada*, a permis de créer une revue très-propre à enseigner aux artisans canadiens la théorie des arts industriels, comme à perfectionner les connaissances et le goût.

Sur 1,322 brevets accordés pendant l'année, 1,216 sont de cinq ans, 45 de dix ans et 71 de quinze ans.

L'état suivant indique les pays de la résidence des demandeurs dans les années 1874 et 1875 :—

	1874.	1875.
Canada	528	521
Angleterre	43	44
Etats-Unis	665	748
France	3	3
Allemagne	2	2
Russie	....	1
Autriche	4	...
Turquie	....	1

Italie	2	...
Suisse	1	...
Chili	1	...
Totaux	1,249	1,320

Les brevetés canadiens se répartissent entre les provinces ainsi qu'il suit :

	1874.	1875.
Ontario	340	348
Québec	144	134
Nouveau-Brunswick	19	24
Nouvelle-Ecosse	14	14
Ile du Prince-Edouard	4	...
Colombie-Britannique	1	1
Manitoba	1	....
Totaux	523	521

VII.—DROITS D'AUTEUR MARQUES DE COMMERCE, DESSINS DE FABRIQUE ET MARQUES DE BOIS DE CONSTRUCTION.

Pendant l'année 1875, le nombre total des enregistrements de droits d'auteur, de marques de commerce, de dessins de fabrique et de marques de bois, s'est élevé à 332. Il se décompose ainsi : enregistrements de droits d'auteur 131 (outre 50 certificats) ; enregistrements de marques de commerce 149 ; de dessins de fabrique 31 ; de marques de bois 21.

La correspondance de cette division a compris 943 lettres reçues, et 983 lettres expédiées.

Le tableau comparatif ci-dessous de la période 1868–1875 montre que ses affaires en 1875, ont été un peu moins nombreuses qu'en 1874, bien qu'elles aient été sensiblement en augmentation sur celles de toute année antérieure.

——	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Lettres reçues	110	198	473	562	523	418	1,027	943
" envoyées	128	211	473	562	523	549	1,027	983
Enregistrem'ts de droits d'auteur	34	62	66	115	87	122	134	131
Certificats d'enregistrement "	34	62	66	115	33	38	55	50
Enregistrements de marq. de com.	32	50	72	106	103	95	163	149
Cetificats d'enreg. "	32	50	72	106	103	95	163	149
Enregistr. de dessins de fabrique	6	12	23	22	17	30	30	31
Certif. d'enreg. "	6	12	24	22	17	30	30	31
Enregistrem. de marques de bois	....	....	190	105	64	69	41	21
Certif. d'enregist. "	....	....	190	105	64	69	41	21
Recettes d'honoraires	$183	$418	$877	$1,092	$927	$940 50	$1339 50	$1175

L'"Acte de la propriété littéraire de 1868," a été abrogé, le 11 décembre dernier, par l'effet de la sanction royale accordée à l'acte de 1875.

Le 16 du même mois, la circulaire départementale, contenant loi, règlement et formules, était prête à mettre en circulation, dans les langues anglaise et française; et, le 18, avait lieu le premier enregistrement sous l'empire des nouvelles dispositions législatives.

Le tout respectueusement soumis.

L. LETELLIER,

Ministre de l'Agricultnre.

Département de l'Agriculture,
Ottawa, janvier 1876.

ANNEXE No. 1.

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT D'IMMIGRATION DE QUEBEC.

(M. L. STAFFORD.)

AGENCE D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT,

QUÉBEC, 11 janvier 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser, pour l'instruction de l'honorable ministre de l'Agriculture et de l'Immigration, un relevé du nombre, de la nationalité, des professions et métiers des immigrants arrivés à ce port pendant la saison 1875, avec des tableaux indiquant le nombre de passagers (de cabine et d'entrepont) venus par chaque ligne de steamers transatlantiques; les ports d'embarquement et les destinations générales; le nombre d'individus admis au transport gratuit, les frais de ce transport, et la dépense générale faite par cette agence pour l'immigration, pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

L'immigration débarquée à ce port, en 1875, a compris:—

—	Passagers de cabine.	Passagers d'entrepont.	En tout.
	1,912	14,131	16,043
A ajouter: naissances en mer	....	4	4
	1,912	14,135	16,047
A retrancher: décès en mer (7) et en quarantaine (2)	....	9	9
	1,912	14,126	16,038

Le nombre des arrivées en 1875 présente une diminution, sur les chiffres de 1874, de 7,856 âmes.

TABLEAU comparatif des arrivées en 1874 et 1875.

Lieux d'embarquement.	1874.		1875.		Augmentation.	Diminution.
	Passagers de cabine.	Passagers d'entrepont.	Passagers de cabine.	Passagers d'entrepont.		
Angleterre	2,109	15,522	1,659	10,797	....	5,175
Irlande	167	2,336	83	1,169	....	1,251
Ecosse	229	2,262	170	1,598	....	723
Totaux de l'immigration du R.-U.	2,505	20,120	1,912	13,564	....	7,149
Norvége	....	506	....	....	....	506
Autres pays	....	763	....	562	....	201
	2,505	21,389	1,912	14,126	....	7,856
		2,505		1,912		
		23,894		16,038		

Ainsi la diminution dans les chiffres de l'immigration venue du Royaume-Uni est de 7,149 âmes, et dans ceux de l'immigration ayant pris passage à des ports étrangers des 707 âmes.

Le nombre total des bâtiments arrivés avec des immigrants à leur bord a été de 74, tous à vapeur, du tonnage de 125,360 tonneaux.

Durée moyenne des traversées exécutées par les différentes lignes :—Ligne Allan : par les steamers-postes, en partance de Liverpool, 12 jours ; de Londonderry, 11 jours ; par les steamers de Glasgow, en partance de Glasgow, 14 jours ; de Belfast, 14½ ; de Liverpool, 12 jours.

Ligne de steamers Dominion : de Liverpool, 14 jours ; de Belfast, 13½ jours.

Ligne de steamers Temperley : de Londres, 18 jours.

Suit le nombre des passagers de cabine et d'entrepont venus par ces lignes :

——	Passagers de cabine.	Passagers d'entrepont.	Total.
Par la ligne Allan : steamers-postes	1,534	9,137	10,671
" " " steamers de Glasgow, touchant de temps à autre à Liverpool et à Belfast	178	2,864	3,042
" " de steamers Dominion	191	1,528	1,719
" " de steamers Temperley	9	35	44
" la voie des Etats-Unis	....	562	562
	1,912	14,126	16,038

Nationalités des passagers venus par les différentes lignes:

—	Anglais.	Irlandais.	Ecossais.	Allemands.	Scandinaves.	Français et Belges.	Islandais.	Menonnites russes.	Total.
Ligne Allan: steamers-postes, en partance de Liverpool et de Londonderry	6,422	1,031	....	84	1,047	203	....	1,884	10,671
Ligne Allan: steamers de Glasgow	14	201	1,735	10	129	20	22	911	3,042
Ligne de steamers Dominion	973	110	30	32	3	108	....	463	1,719
Ligne de steam. Temperley..	44	....	....	....	....	....	....	....	44
Voie des Etats-Unis, etc......	129	107	51	50	22	203	....	....	562
	7,582	1,449	1,816	176	1,201	534	22	3,258	16,038

Voici un tableau comparatif de l'immigration de 1874 et de 1875, répartie par nationalités:—

	1874.	1875.
Anglais	13,298	7,582
Irlandais	2,650	1,449
Ecossais	2,562	1,816
Allemands	462	176
Scandinaves	1,407	1,201
Français et Belges	1,632	534
Islandais	351	22
Mennonites russes	1,532	3,258
	23,894	16,038

Le tableau No. 2 ci-joint donne le nombre de passagers embarqués à différents ports en 1874 et 1875.

Le tableau No. 3 indique les métiers et professions des passagers d'entrepont adultes du sexe masculin ; il peut se résumer ainsi :—

Cultivateurs	1,188
Travailleurs	3,863
Artisans	977
Commerçants, employés de commerce, &c	7
	6,035

Le tableau No. 4, indique les chiffres de l'immigration arrivée à Québec de 1829 à 1875 inclusivement ; et présente un total de 1,364,655 individus—soit une moyenne annuelle de 29,035 individus.

Le tableau ci-dessous donne le nombre des immigrants qui ont reçu assistance de diverses personnes ou institutions du Royaume-Uni, pendant la saison de navigation de 1875 :—

Date. de l'arrivée.	Nom du navire.	Nom de la personne ou de l'institution qui a envoyé des immigrants.	Emigration secourue. Hommes	Femmes.	Enfants.	Total.
1875.						
Mai 11......	Scandinavian.....	M. Middlemore, asile des enfants, Birmingham........................	11	3	64	78
do 11......	do	Maison de réforme de Red Hill.	2	....	....	2
do 11.....	do	do Feltham.	2	....	....	2
do 11......	do	Rév. M. Fletcher, Dublin...........	....	4	....	4
do 13......	Vicksburg.......	Rév. M. Stephenson, Asile des enfants, Londres..................	25	1	17	43
do 13	do	Mlle Fletcher, Liverpool...........	2	....	....	2
do 17......	Ontario...............	do do	1	....	....	1
do 18......	Moravian	Maison de réforme de Feltham...	2	....	....	2
do 26......	Sarmatian	do de Herts	1	....	....	1
do 26......	do	Ecole de Middlesex, Londres ...	2	....	....	2
do 26......	do	Ecole de Ready-Oak do ...	2	....	....	2
do 26......	do	Asile des garçons, Kent............	2	....	....	2
do 26......	do	Comité catholique d'émigration, Londres.........................	....	....	6	6
Juin 1......	Peruvian	Ecole de Wandsworth, Londres..	3	....	....	3
do 1......	do	do Byfleet do ...	5	....	....	5
do 1......	do	Maison de réforme de Feltham.	1	....	....	1
do 8......	Nova Scotian.....	Comité catholique d'émigration, Londres	....	....	8	8
do 8......	do	Lady Hobarts, Londres	2	2	2	
do 8......	do	Maison de réforme de Feltham...	2	....	....	
do 8......	do	do de Red Hill...	1	....	....	1
do 17......	Manitoban.........	Union de Dublin-Sud................	....	15	....	15
do 18	Prussian	Maison de réforme de Feltham..	2	....	....	2
do 18......	do	Rév. M. Nugent, Liverpool........	1	....	....	1
do 18......	do	Refuge des garçons, Londres.....	15	....	....	15
do 21......	Polynesian	Comité catholique d'émigration, Londres	1	....	3	4
do 21......	do	Maison de réf. de Herts, Londres	2	....	....	2
do 21......	do	do de Feltham do	4	....	....	4
Juillet 1......	Moravian	Comité catholique d'émigration, Londres.....................	5	....	3	8
do 2......	Waldensian.......	Mlle. Macpherson....................	19	2	50	71
do 13......	Peruvian	Maison de réforme de Red Hill...	2	....	....	2
do 13......	do	Ecole de Wandsworth, Londres.	3	....	....	3
do 25	Prussian	Mlle Macpherson......................	13	15	74	102
Août 11......	Scandinavian.....	Lady Hobarts, Londres	4	8	7	19
do 11......	do	Mlle Fletcher, Liverpool......... .	1	2	3	6
do 11......	do	Rév. M. Nugent, do	....	1	....	1
do 16......	Mississippi.........	Mlle Fletcher, do	....	2	....	2
do 16.	Sarmatian..........	Comité catholique d'émigration, Londres	....	....	4	4
do 30......	Ontario..............	Mlle Fletcher, Liverpool...........	1	....	....	1
Sept. 6......	Moravian...........	Mlle Macpherson.....................	9	1	42	52
do 12......	Polynesian	do	1	1	7	9
Oct. 5......	Sardinian..........	Comité catholique d'émigration, Londres..................................	3	....	4	7
Déc. 4......	*Viâ* Portland.....	do do ...	....	....	2	2
			152	57	296	505

L'hon. Mme Hobarts, de Londres, a fait remettre ici £8 15s. sterling, qui ont été distribués à son monde au débarquement.

Le nombre total des immigrants auxquels ce bureau a accordé à titre d'assistance des billets gratuits de transport a été de 10,354, savoir :—

Hommes	4,025
Femmes	2,579
Enfants au-dessus d'un an	2,235
Enfants au-dessous d'un an	1,515
Total	10,354

Total équivalent à 7,721 adultes et demi ; leur transport a coûté $60,232 89, soit, en moyenne, $5,71 par tête, ou $7,80 par adulte.

Nationalités :—

Anglais	4,146
Irlandais	985
Ecossais	1,173
Allemands	170
Scandinaves	69
Français et Belges	531
Islandais	22
Mennonites russes	3,285
Total	10,354

Ces immigrants ont été expédiés aux endroits dont suivent les noms :—

	Individus.	Adultes.
Cantons de l'Est	390	345½
Montréal	1,077	957½
Ottawa	410	346
Districts du centre	921	674
Toronto	2,212	1,650
Ouest de Toronto	2,015	1,519½
Manitoba	3,258	2,174½
Provinces maritimes	50	40
Londonderry (Irlande)	3	2½
Liverpool (Angleterre)	18	12
Total	10,354	7,721½

Voici, d'après les états de mouvement sur le Grand-Tronc, les lieux de destination générale des immigrants d'entrepont :—

Cantons de l'Est	357
Montréal	1,216½
Ottawa	402½
Kingston	140
Districts du centre	773
Toronto	2,025
Ouest de Toronto	1,901½
Manitoba	2,174½
Provinces maritimes	42
Total	9,032
A ajouter disons ⅓ de ce nombre pour les enfants de tout âge, soit	3,011
Nombre total des immigrants restés en Canada	12,043

Nombre de ceux qui se sont dirigés vers les Etats de l'Est..			184
Nombre de ceux qui se sont dirigés vers les Etats de l'Ouest (des Scandinaves pour la plupart)..........	1,073		
A ajouter ⅓ pour enfants de tout âge....................	357		
			1,430
Nombre total des immigrants à destination des Etats-Unis...			1,614

Dépense totale faite par cette agence pour l'immigration pendant les douze mois expirés le 31 décembre 1875:—

Repas, aliments et assistance aux immigrants	$1,445 38	
Frais d'agence.........	1,130 86	
Appointements du personnel......................	4,150 00	
		6,726 24
Salaires et habillement des gardiens des abris à Lévis..	$2,881 90	
Réparations, bois de chauffage, approvisionnements, etc.......................................	923 75	
Rapports des destinations.........................	100 00	
		3,905 65
Rétributions des médecins-visiteurs............	$1,800 00	
Entretien d'un équipage de chaloupe..........	800 00	
Fournitures de bureau..............................	33 37	
		2,633 37
Transports d'immigrants............		60,232 89
		$73,498 15

L'état sanitaire des émigrants, à leur débarquement des steamers des différentes lignes, était excellent ; un seul steamer, sur lequel la rougeole s'était déclarée, a dû débarquer ses passagers à la Grosse-Ile. Il est mort, pendant l'année, sept personnes en cours de voyage et deux (enfants) à la quarantaine.

Les Drs Rowand et DeGuise, médecins du port, se sont toujours tenus prêts, au moment des arrivées, à prescrire et à fournir aux personnes ayant besoin d'être médica mentées, les remèdes à faire.

En Angleterre, l'agitation provoquée par l'union des travailleurs agricoles a fait hausser les salaires dans les campagnes ; les travailleurs y pourront procurer plus de bien-être à leurs familles et seront, pendant un temps, satisfaits de leur sort ; en conséquence au lieu de la très-nombreuse immigration que nous attendions de ce pays-là, ne comptons plus, pour le présent, que sur un assez faible contingent de cultivateurs ; mais ceux que nous recevrons, seront, selon toute probabilité, des hommes expérimentés et énergiques.

En Irlande et en Ecosse, la main-d'œuvre n'est pas trop abondante, et les salaires dans les campagnes sont élevés. Il n'y a que les gens fort entreprenants qui émigrent : de ceux-là nous avons eu notre bonne part.

Plusieurs familles de cultivateurs sont arrivées pendant l'année, apportant avec elles des sommes considérables ; quelques-unes voulaient acheter des fermes améliorées, les autres s'établir sur des concessions gratuites. Espérons que les immigrants de cette catégorie continueront d'augmenter en nombre, car ils font d'excellents colons. Ils trouvent de bien grands avantages en Canada, où, moyennant un prix qui représente une ou deux années de fermage dans leur pays, ils peuvent acheter une ferme mise en valeur, située non loin de bons marchés, et acquérir ainsi tout de suite une indépendance relative. En même temps, ils contribuent à introduire ici les modes de culture et d'élevage les plus nouveaux et les meilleurs en usage chez eux.

Après la guerre franco-allemande, on croyait qu'il s'écoulerait des années avant que les industries françaises pussent se remettre du désastre qu'elles avaient essuyé ; ce sentiment détermina un faible mouvement d'émigration. Nous avons reçu de cette émigration en 1872, 1,366 âmes ; en 1873, 2,634 âmes ; en 1874, 1,632 âmes ; et pendant

la saison 1875 qui vient de prendre fin, 534 âmes seulement. Comme on annonce que le commerce et l'industrie renaissent en France, il est probable que les immigrants qui nous viendront de ce pays seront, quant à présent, en bien petit nombre.

L'immigration allemande, très-considérable il y a quelques années, est en décroissance : en 1873, elle ne fut que 739 âmes ; en 1874 elle est descendue à 462 âmes et en 1875 à 176. Ces 176 immigrants sont restés en Canada.

Les Norvégiens et les Suédois (moins 69 qui se sont fixés en Canada) sont venus munis de billets pour le trajet entier jusqu'aux Etats de l'Ouest.

Une troupe d'Islandais composée de 21 personnes, accompagnée d'un interprète, a passé ici en se rendant à une colonie de leurs compatriotes qui est installée dans la Nouvelle-Ecosse par le gouvernement provincial.

Les paquebots ont amené 3,258 Mennonites. Ces immigrants avaient reçu, ont-ils dit, des lettres fort encourageantes de leurs amis arrivés en 1874, lesquels se louaient beaucoup de l'intérêt que le gouvernement canadien avait pris à leur succès, et de la bienveillance qui leur était universellement témoignée. Je répèterai ici l'opinion que j'exprimais l'année dernière : de tels émigrants ne sauraient manquer de faire de bons colons et d'ajouter infiniment à la prospérité du Manitoba. Ils ont déclaré qu'ils apportaient en numéraire et en traites sur différentes banques une valeur de $324,000. Un interprète a accompagné leurs troupes depuis Québec jusqu'à Toronto, d'où les personnes nommées par le gouvernement se chargeaient de les conduire à leur destination.

Les méthodes perfectionnées de culture qui se pratiquent aujourd'hui dans les anciens établissements et les grands accroissements que prennent, chaque année, les surfaces cultivées, ont augmenté les besoins de main-d'œuvre ; en sorte que les cultivateurs et les travailleurs agricoles sont très-demandés. Ceux-là, ainsi que les servantes sont toujours assurés de trouver de l'emploi et des salaires satisfaisants.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. STAFFORD,

Agent d'Immigration.

A l'Honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

ETAT numérique des émigrants embarqués pour le Canada, des naissances et des décès arrivés en cours de voyage et en quarantaine ; des émigrants débarqués à Québec, hommes et femmes, adultes et enfants, avec indication des pays d'où ils venaient ; des arrivages et du tonnage des bâtiments, avec indication de la durée moyenne des traversées,—pendant la saison de navigation de 1875.

Lieux de départ.	Classe de bâtiments.	Nombre de bâtiments.	Durée moyenne du trajet—jours.	Tonnage.	Emigrants embarqués.							Naissances dans la traversée.		Nombre total à bord.	Décès dans la traversée.					
					Passagers de cabine.	Adultes.		Enfants de 1 à 12 ans.		Enf. au-dessous d'un an.	Passagers d'entrepont.				Adultes.		Enfants.		Enf. au-dessous d'un an.	Total.
						Sexe masc.	Sexe fém.	Sexe masc.	Sexe fém.			Sexe masc.	Sexe fém.		Sexe masc.	Sexe fém.	Sexe masc.	Sexe fém.		
Angleterre	Vapeurs	51	14	93,235	1,659	4,363	2,774	1,677	1,326	662	10,802	3	1	12,465	......	......	......	......	7	7
	Navires à voiles.	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
8 Irlande	Vapeurs	*	......	......	83	541	444	73	83	28	1,169	......	......	1,252	......	......	......	......	......	......
	Navires à voiles.	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Ecosse	Vapeurs	23	14	32,125	170	781	443	168	147	59	1,598	......	......	1,768	......	......	......	......	......	......
	Navires à voiles.	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Allemagne	do	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Suède et Norvège	do	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Par voie des E.-U., etc	do	......	......	......	......	350	129	37	25	21	562	......	......	562	......	......	......	......	......	......
Totaux	......	74	......	125,360	1,912	6,035	3,790	1,955	1,581	770	14,131	3	1	16,047	......	......	......	......	7	7

Les vapeurs touchant à des ports d'Irlande sont compris parmi les vapeurs anglais et écossais.

Lieux de départ.	Classe de bâtiment.	Décès en quarantaine. — Adultes. — Sexe masc.	Décès en quarantaine. — Adultes. — Sexe fém.	Décès en quarantaine. — Enfants. — Sexe masc.	Décès en quarantaine. — Enfants. — Sexe fém.	Décès en quarantaine. — Enfants au-dessous d'un ans.	Décès en quarantaine. — Total.	Total des décès.	Total débarqué à Québec. — Adultes. — Sexe masc.	Total débarqué à Québec. — Adultes. — Sexe fém.	Total débarqué à Québec. — Enfants. — Sexe masc.	Total débarqué à Québec. — Enfants. — Sexe fém.	Total débarqué à Québec. — Total. — Sexe masc.	Total débarqué à Québec. — Total. — Sexe fém.	Total débarqué à Québec. — Enfants au-dessous d'un ans.	Total débarqué à Québec. — Passagers d'entre-pont.	Total débarqué à Québec. — Passagers de cabine.	Nombre total débarqué à Québec.
Angleterre	Vapeurs					2	2	9	4,363	2,774	1,677	1,326	6,040	4,100	657	10,797	1,659	12,456
	Navires à voiles																	
Irlande	Vapeurs								541	444	73	83	614	527	28	1,169	83	1,252
	Navires à voiles																	
Ecosse	Vapeurs								781	443	168	147	949	590	59	1,598	170	1,768
	Navires à voiles																	
Allemagne	do																	
Suède et Norvége	do																	
Par voie des Et.-Unis, etc	do								350	129	37	25	387	154	21	562		562
Totaux						2	2	9	6,035	3,790	1,955	1,581	7,990	5,371	765	14,126	1,912	16,038

CLASSIFICATION DES PASSAGERS DE CABINE.

Hommes (adultes)	1,061
Femmes (adultes)	667
Enfants	184
Total	1,912

L. STAFFORD,
Agent.

BUREAU D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT,
QUÉBEC, 31 décembre, 1875.

TABLEAU No. 2.—Etat numérique des immigrants arrivés au port de Québec, avec désignation des pays et des ports d'où ils étaient partis—pendant les saisons 1874 et 75.

—	1874.	1875.	—	1874.	1875.
ANGLETERRE.			ECOSSE.		
Liverpool	16,881	12,412	Glasgow	2,491	1,768
Londres	544	44			
Plymouth	206	....	*Viâ* des Etats-Unis.	406	562
	17,631	12,456			
			Terreneuve	6	....
IRLANDE.			IRLANDE.		
Londonderry	1,585	1,022			
Queenstown	178	....	Akeyrevie	147	....
Belfast	740	230	Sanda Krop	204	....
	2,503	1,252		351	....

RECAPITULATION.

—	1874.	1875.
Angleterre	17,631	12,456
Irlande	2,503	1,252
Ecosse	2,491	1,768
Norvége	506	....
Irlande	351	....
Viâ des Etats-Unis	406	562
Terreneuve	6	....
	23,894	16,038

TABLEAU No. 3.—Professions et métiers des immigrants d'entrepont (hommes) arrivés à Quebec, en 1875.

—	No.	—	No.
Boulangers	3	Constructeurs de moulins	1
Forgerons	2	Peintres et vitriers	4
Relieurs	4	Plombiers	2
Charpentiers et menuisiers	5	Imprimeurs	2
Meubliers	1	Laboureurs	7
Commis et teneurs de livres	7	Carriers	1
Drapiers	7	Voiliers	1
Cultivateurs	1,188	Constructeurs de navires	2
Maréchaux-ferrants	5	Cordonniers	4
Pêcheurs	1	Tailleurs	8
Epiciers	1	Ferblantiers	1
Travailleurs	3,863	Artisans non désignés	683
Marins et mariniers	3	Sans professions indiquées	68
Maçons	160		
Meuniers	1		6,035

RÉCAPITULATION.

—	No.
Cultivateurs	1,188
Travailleurs	3,863
Commerçants, employés de commerce, etc	7
Artisans	977
	6,035

TABLEAU No. 4.—ETAT comparatif numérique des immigrants arrivés au port de Québec depuis 1829 jusqu'à 1875 inclusivement

Années.	Angle-terre.	Irlande.	Ecosse.	Allemagne et Norvége.	Russie. — Mennonites.	France et Belgique.	Autres Pays.	Totaux.
1829 à 1833	43,386	102,266	20,143	15	....	....	1,889	167,699
1834 à 1838	28,561	54,901	11,061	485	....	....	1,346	96,357
1839 à 1843	30,791	74,981	16,311	....	....	....	1,777	123,860
1844 à 1848	60,458	112,192	12,767	9,728	....	....	1,219	196,364
1849......	8,980	23,126	4,984	436	....	....	968	38,494
1850......	9,887	17,976	2,879	849	....	....	701	32,292
1851......	9,677	22,381	7,042	870	....	....	1,106	41,076
1852......	9,276	15,983	5,477	7,256	....	....	1,184	39,176
1853......	9,585	14,417	4,745	7,456	....	....	496	36,699
1854......	18,175	16,165	6,446	11,537	....	....	857	53,180
1855......	6,754	4,106	4,859	4,864	....	....	691	21,274
1856......	10,353	1,688	2,794	7,343	....	....	261	22,439
1857......	15,471	2,016	3,218	11,368	....	....	24	32,097
1858......	6,441	1,153	1,424	3,578	....	....	214	12,810
1859......	4,846	417	793	2,722	....	....	....	8,778
1860......	6,481	376	979	2,314	....	....	....	10,150
1861......	7,780	413	1,112	10,618	....	....	....	19,923
1862......	6,877	4,545	2,979	7,728	....	....	47	22,176
1863......	6,317	4,949	3,959	4,182	....	....	12	19,419
1864......	5,013	3,767	2,914	7,453	....	....	....	19,147
1865......	9,296	4,682	2,601	4,770	....	....	6	22,355
1866......	7,235	2,230	2,222	16,958	....	....	3	28,648
1867......	9,509	2,997	1,793	16,453	....	....	5	30,757
1868......	16,173	2,585	1,924	13,607	....	....	11	34,300
1869......	27,876	2,743	2,867	9,626	....	....	2	43,114
1870......	27,183	2,534	5,356	9,396	....	....	6	44,475
1871......	17,915	2,980	3,426	12,299	....	....	400	37,020
1872......	14,867	3,410	4,165	10,912	....	1,366	23	34,743
1873......	18,004	4,336	4,665	7,186	....	2,634	76	36,901
1874......	13,298	2,650	2,562	1,869	1,532	1,632	351	23,894
1875......	7,582	1,449	1,816	1,377	3,258	534	22	16,038
	474,047	510,417	150,283	205,255	4,790	6,166	13,697	1,364,655

Moyenne annuelle.. 29,035

L. STAFFORD,
Agent d'Immigration.

BUREAU D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT,
QUÉBEC, 31 décembre, 1875.

No. 2

RAPPORT DE L'AGENT D'IMMIGRATION A MONTRÉAL.

(M. John J. Daley.)

Bureau d'immigration du gouvernement fédéral.
Station Bonaventure,
Montréal, 15 janvier 1876.

Monsieur,—J'ai l'honneur de soumettre à votre attention mon rapport annuel pour 1875, avec les états et relevés qui l'accompagnent.

IMMIGRANTS INDIGENTS.

Seize cent trente et un (1,631) individus m'ont demandé le transport à titre d'assistance, et j'ai dépensé ainsi cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-onze cents ($5,789 91), soit en moyenne trois dollars cinquante-cinq cents (3.55) par tête. Je prends la liberté de vous renvoyer au *relevé A*, où sont classés tous ces immigrants par sexe et par nationalité, et indiquées les voies par lesquelles ils se sont rendus jusqu'ici.

DISTRIBUTION DES IMMIGRANTS.

Le *relevé B.* fait connaître la répartition de ces 1,631 indigents entre les différentes sections du Canada—à l'est, au sud et à l'ouest de Montréal.

DÉPENSE DE L'AGENCE DE MONTRÉAL.

La dépense de cette agence, suivant l'*Etat C*, qui en présente le détail, s'est élevée à treize mille quatre cent douze dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents ($13,412 99).

IMMIGRANTS EN PASSAGE A MONTRÉAL POUR L'OUEST.

Il est rare que ces immigrants me demandent assistance, à l'exception d'un repas à la station des Tanneries, qui est le point où je les vois tous à l'arrivée; là je m'entretiens deux ou trois heures avec eux, leur donnant les renseignements et les avis que je crois utiles, selon les circonstances, et je pourvois à la nourriture de ceux qui sont dénués d'argent. J'ai accordé ainsi l'année dernière, 10,616 repas. Les immigrants passagers sont, en règle invariable, accompagnés d'un agent voyageur. M. T. B. Hawson, vérificateur de la Cie du Grand Tronc, a eu l'obligeance de me communiquer les chiffres exacts de l'immigration qui a passé sur cette ligne de chemin de fer en se dirigeant vers l'ouest; à savoir 13,522 individus venus par Québec, et 2,447 venus par Portland; ensemble 15,969 (quinze mille neuf cent soixante-neuf âmes).

MENNONITES A DESTINATION DU MANITOBA.

Parmi les immigrants en passage pour l'ouest, il y avait plusieurs centaines de Mennonites qui se dirigeaient vers le Manitoba; ils étaient robustes, forts et en apparence dans des conditions prospères; les familles comprenaient un nombre peu ordinaire d'enfants, qui feront sans doute, un jour, d'excellents citoyens.

De la statistique relative à l'immigration au Manitoba, je ne sais rien d'ailleurs, sinon que quarante-cinq (45) individus, la plupart Canadiens-Français, en route pour cette province, ont reçu de moi des billets de transport, à titre d'assistance.

IMMIGRATION D'ENFANTS DIRIGÉE PAR MLLES RYE ET MACPHERSON.

J'ai eu, plusieurs fois pendant l'année, le plaisir de voir arriver ces dames philanthropes, accompagnées de leurs petits protégés, qu'elles distribuaient elles-mêmes. La dépense en repas et en transports occasionnée par eux à l'agence a été minime. D'après les nouvelles qui me viennent de tous côtés, cette immigration d'enfants serait une désirable adjonction à notre population; le placement en est bientôt fait, car il y a toujours beaucoup de demandes.

ETAT SANITAIRE DES IMMIGRANTS.

M. Russell m'a fait connaître, dans un relevé relatif à l'hôpital général de cette ville, que trente immigrants ont été admis et soignés à cette institution, et qu'ils en sont sortis guéris ou convalescents. Ce sont là tous les cas de maladie venus à ma connaissance, outre le décès d'un enfant au-dessous d'un an, mort de débilité générale. L'état sanitaire des immigrants a été, on peut dire, exceptionnellement bon. Ni maladie pestilentielle ou contagieuse, ni autre maladie grave.

LES IMMIGRANTS QU'ON DEMANDE ET CEUX QU'ON NE DEMANDE PAS.

Comme les années précédentes, ce qu'on demande, ce sont les servantes, les travailleurs agricoles des deux sexes et de tout âge, les forgerons, les maçons, etc. Tous ceux-là trouveront sans peine des places.

Pour les hommes de profession libérale, les employés de commerce et tels autres aussi peu habitués aux travaux manuels ou mécaniques, ils feraient infiniment mieux de rester parmi leurs amis dans le milieu où ils sont connus, que de chercher fortune chez des étrangers, où la prospérité est le prix du savoir-faire, de l'énergie, de l'expérience et de la force musculaire. Il n'est pas besoin que j'insiste davantage sur une vérité exprimée déjà si souvent et que chacun est à même de confirmer. Que ceux qui n'ont appris qu'un travail de bureau ou de légères occupations domestiques, restent dans leur pays natal. De gens comme eux il y a maintenant surabondance en Canada. Mais le cultivateur, mais l'artisan, seront toujours les bienvenus

IMMIGRATION CONSTATÉE PAR LES DOUANES ET RETOUR DE CANADIENS-FRANÇAIS.

L'*Etat D* est extrait de statistiques obtenues à la douane de Montréal et des douanes frontières. Il montre qu'il est revenu des Etats-Unis, pendant l'année, trois mille cinq cent dix individus (3,510), presque tous Canadiens-Français, et qu'ils ont apporté avec eux en effets mobiliers la valeur de cent quatre mille sept cent neuf dollars ($104,709). Relativement à votre circulaire du 15 décembre dernier, je dois dire que les statistiques douanières vérifient vos prévisions, puisqu'elles constatent que la presque totalité des déclarations ont été faites par des Canadiens-Français, les exceptions, s'il y en a, sont sans importance numérique. Plusieurs individus non mariés sont revenus dans la province de Québec, mais ils y sont entrés comme voyageurs ordinaires et il n'existe aucune donnée pour en évaluer le nombre.

IMMIGRANTS RESTÉS À MONTRÉAL.

Depuis qu'une agence locale a été établie en cette ville sous les auspices du gouvernement provincial, les occasions de procurer des gens de service ou des bras aux chefs de famille et aux manufacturiers, me sont ôtées en grande partie par M. Ibbotson, agent local; mais je sais que la demande, notamment de domestiques, excède de beaucoup et ses ressources et les miennes. J'ai placé tous ceux qui se sont présentés à moi, plus de 150 personnes. Les servantes pourraient venir en nombre, pour ainsi dire, illimité; on leur trouverait tout de suite de bonnes conditions et de forts gages chez des personnes aisées.

REMERCIEMENTS.

C'est mon devoir de reconnaître ici l'empressement que les employés du chemin de fer ont eu à m'aider en toute circonstance, autant que cela était en leur pouvoir, en mettant à ma disposition soit les wagons soit d'autres commodités que mon service pouvait demander. Je dois particulièrement remercier M. Kirkham, chef de la station Bonaventure, et M. John O'Hara, préposé aux bagages, des facilités qu'ils m'ont constamment procurées sur la plateforme, et de l'attention cordiale qu'ils portaient aux besoins des immigrants.

Ma gratitude est aussi acquise à son honneur le maire, aux consuls, aux sociétés de bienfaisance, pour leur bienveillant concours à l'œuvre du département et l'intérêt pris par eux aux immigrés sans emploi.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN T. DALEY,
Agent d'immigration du gouvernement.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

Etat A.—Classant, par sexes, état d'enfants ou d'adultes et nationalités, les 1,631 immigrants pauvres auxquels cette agence a accordé le transport à titre d'assistance pendant l'année 1875, les voies par lesquelles ils sont arrivés, etc.

1875.	Sexes.				Enfants au-dessous d'un an.	Total.		Nationalités							Voie.		
	Adultes.		Enfants.														
	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.		Individus.	Nombre d'adultes qu'ils représente't	Anglais.	Ecossais.	Irlandais.	Allemands.	Français.	Autres.	Totaux.	*Vià* des Etats-Unis.	*Vià* du St. Laurent.	Totaux.
Janvier	41	13	1	1	2	58	55	20	2	9	17	10	...	58	58	....	58
Février	31	16	4	2	1	54	50	22	3	5	17	1	6	54	54	....	54
Mars	50	25	12	8	7	102	85	70	2	9	4	14	3	102	102	....	102
Avril	56	17	7	4	3	87	78½	42	1	8	26	10	...	87	48	39	87
Mai	54	24	2	6	1	87	82	45	2	8	10	21	1	87	10	77	87
Juin	82	34	16	5	6	143	126½	81	8	19	7	28	...	143	38	110	143
Juillet	90	65	38	19	7	219	183½	32	22	25	26	12	2	219	71	148	219
Août	76	37	13	9	2	137	124	64	1	19	21	32	1	137	45	92	137
Septembre	97	74	33	12	3	219	193½	107	31	32	15	33	...	219	53	166	219
Octobre	122	54	18	7	4	205	188½	104	7	21	13	60	...	205	31	174	205
Novembre	86	58	30	4	1	179	161	74	4	50	13	36	2	179	67	112	179
Décembre	57	60	20	2	2	141	128	85	5	20	16	12	3	141	58	83	141
Total	842	477	194	79	39	1,631	1,455½	846	88	225	185	269	18	1,631	630	1,001	1,631

Etat B.—Indiquant la distribution de ces 1,631 immigrants indigents par l'agence de Montréal pendant l'année 1875.

Destinations.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Total.
Cantons de l'Est et lieux à l'est et au sud-est de Montréal	4	3	6	9½	3	18	36	11	22½	35	23	12	183
Lieux à l'ouest, depuis Montréal jusqu'à Prescott et Ottawa, et districts de l'Ottawa	12	3	26½	13	21	31	15	15	31½	37	22	17	244
Province d'Ontario, à l'ouest de Prescott, Brockville, Kingston, Toronto, &c	42	48	69½	64½	56	89	154	111	153	126	134	112	1,159
Manitoba	......	......	......	......	7	5	14	......	12	7	......	......	45
	58	54	102	87	87	143	219	137	219	205	179	141	1,631

État C.—Indiquant les dépenses de l'agence de Montréal en 1875.

	$	cts.
Transport des immigrants pauvres	5,789	91
Vivres fournis à ces immigrants—10,616 repas à 25c. chacun	2,654	00
Impressions, annonces, fournitures de bureau, combustible, luminaire et frais de poste	1,028	40
Poudre désinfectante, savon, réparations à station, loyer et télégrammes	702	68
Dépenses accessoires	784	50
Total	$10,959	49

Cette dépense peut encore se décomposer ainsi :—

	$	cts.
1er trimestre	1,406	85
2e do	2,169	92
3e do	4,329	79
4e do	3,052	93
Total	$10,959	49

SALAIRES.

	$	cts.	$	cts.
John J. Daley, agent, moins la retenue pour retraite de 2°/o sur $1,200	1,176	00		
Wm McNicholls, aide, (1 année) 365 jrs. à $2.50 par jour	912	50		
Commissionnaire (1 année) 365 jours à $1	365	00		
			2,453	50
Total			$13,412	99

État D.—Indiquant le nombre de personnes revenues au Canada pour s'y établir qui ont fait déclaration d'effets aux douanes. Ce sont en presque totalité des Canadiens-Français, mariés et avec familles. Il est revenu aussi beaucoup d'individus non mariés, qui n'ont pas fait de déclaration, et dont par conséquent le nombre n'est pas connu.

(D'APRÈS LES RELEVÉS FOURNIS PAR LES DOUANES, 1875.)

Ports d'entrée.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Totaux.	Valeur des effets déclarés à la douane.
Montréal	762	754	1,021	2,537	69,333 00
Coaticooke	34	30	92	156	3,075 00
Stanstead	46	36	128	210	2,939 00
St-Jean	139	113	349	601	29,217 00
Philipsburg	2	2	2	6	175 00
Totaux	983	935	1,592	3,510	104,739 00

JOHN J. DALEY,
Agent d'immigration du gouvernement fédéral.

Agence de Montreal
Janvier, 1876.

NO. 3.

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT D'IMMIGRATION A TORONTO.

(John A. Donaldson.)

Bureau d'immigration,
Toronto, 1er janvier 1876.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon quinzième rapport annue avec les états statistiques ordinaires.

Pendant l'année, il est arrivé 11,498 immigrants, à savoir: 9,688, par voie du Saint-Laurent et 1,810 par la voie des Etats-Unis; 10,418 sont restés en Canada, et les autres 1,080 ont gagné les Etats de l'Ouest.

Les arrivées ci-dessus comprennent 3,333 Mennonites, maintenant établis au Manitoba, où se sont aussi rendus quelque 200 Islandais qui ont traversé ma circonscription, mais qui, étant arrivés dans l'automne de 1874, ne figurent pas dans les chiffres de cette année.

J'ai reçu les nouvelles les plus satisfaisantes des uns et des autres, depuis qu'ils sont installés là-bas: ils sont contents et ont confiance dans l'avenir. Je ne doute pas que des groupes nombreux de leurs compatriotes ne se portent à leur exemple au Manitoba l'année prochaine et par la suite.

Quant aux immigrants des autres parties de l'Europe, et nommément des Iles Britanniques, je puis dire que jamais nous n'avons reçu une meilleure classe de travailleurs agricoles, de domestiques et de jeunes garçons, au rapport de ceux qui les emploient ou les ont à leur service. J'ajoute, à propos de ces trois catégories, pour le département, et pour les personnes ayant dessein d'émigrer en Ontario, que je crois encore bien éloigné le jour où l'offre de main-d'œuvre égalera la demande.

Les arrivants étaient en parfaite santé; et tous sans exception ont témoigné qu'ils avaient été traités avec une grande bienveillance par les agents du gouvernement, les conducteurs de trains et les employés généralement; pas une plainte ne ne m'a été adressée par eux; ils se louaient pareillement de la manière dont on en avait usé à leur égard sur les steamers durant la traversée transatlantique.

Les capitaux introduits se sont élevés à $480,000. Là-dessus $380,000 ont été apportés par les Mennonites; la reste était en la possession d'individus venus de divers pays d'Europe, du Royaume-Uni notamment, et a été appliqué à acheter des terres en Ontario. J'ai revu plusieurs de ces acheteurs, qui se disaient fort satisfaits de leurs petits domaines, et comptaient bien s'y créer une situation prospère.

Nous espérons voir une plus grande affluence de cette classe de colons sur nos rivages. En effet, le pays a de quoi les attirer, quand on sait, par exemple, quels profits les fermiers peuvent y obtenir en se livrant à l'élevage en grand des bestiaux.

Ainsi, il y a eu l'année dernière en cette ville deux ventes; la première, qui a eu lieu en juin, a produit plus de $80,000; à la seconde, qui s'est faite plus tard, un seul fermier a vendu pour $50,000 de gros bétail.

La rigueur de notre climat ne devrait pas être un sujet d'objection, puisqu'on a constaté qu'environ 3,000 de nos bons vieux vétérans de 1812 sont encore vivants, que plusieurs ont de 90 à 100 ans, et que l'âge moyen est de 84 ans environ.

La faiblesse des salaires en Angleterre, tels qu'ils sont à présent, l'état florissant et prospère de nos régions agricoles, nous permettent assurément de compter sur une immigration croissante pendant la saison prochaine.

En terminant, je dirai que les affaires de l'agence ont été conduites selon la plus stricte économie, et qu'elles ont été entièrement satisfaisantes.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

votre obéissant serviteur,

JOHN A. DONALDSON,
Agent d'immigration du Gouvernement.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

RAPPORT DE L'AGENCE DE TORONTO SUR LES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

1. Faites connaître le nombre et les nationalités des émigrants arrivés a votre agence, les voies par lesquelles ils s'y sont rendus et leur destinations probables.

Nationalités.	*Viâ* du St. Laurent.	*Viâ* des E.-Unis.	Total.	Restés en Canada.	Passés aux Etats-Unis.
Anglais	3,937	596	4,533	4,533	....
Irlandais	608	64	672	672	....
Ecossais	831	40	871	871	....
Allemands	358	113	471	24	447
Norvégiens	580	63	643	10	633
Citoyens américains	....	20	20	20	....
Suisses et Italiens, autres origines	41	54	95	95	....
Mennonites russes	3,333	....	3,333	3,333	....
	9,688	950	10,638	9,558	1,080
Entrés par le port de Toronto	....	860	860	860	....
Totaux	9,688	1,810	11,498	10,418	1,080

2. Quelle était la condition générale des immigrants ? Combien d'entre eux vous ont demandé assistance ? Combien ont été assistés, et qu'est-ce que vous avez fait d'eux ?—Condition bonne. 4,205 ont demandé ou reçu de l'assistance, savoir, 1,879 hommes, 703 femmes et 1,623 enfants. Ils ont été expédiés à leurs diverses destinations par les chemins de fer.

3. De quelles espèces de main-d'œuvre a-t-on le plus besoin dans votre district ? Combien de personnes des deux sexes trouveriez-vous probablement à placer ?—Au commencement du printemps, la main-d'œuvre agricole sera sans nul doute très-recherchée ; à cette époque aussi, les domestiques, les jeunes garçons, quelques charpentiers, quelques briqueteurs trouveraient de l'emploi.

4. Quel est le détail de la dépense de votre agence ?

Impressions, fournitures de bureau et loyer	86 25
Dépenses accessoires	1,097 88
Total	$1,184 13

Quelle est aussi approximativement que possible la somme de capitaux apportés dans votre districts par les immigrants ? Combien de ceux-ci ont acheté des terres ou se sont établis, et dans quelles localités ? Ajoutez les observations et les recommandations que vous jugerez utiles.—La somme de capitaux introduits pendant l'année peut être évaluée à $480,000 environ ; une grande partie de ces capitaux étaient en la possession des Mennonites, qui les ont emportés au Manitoba ; une autre partie a été employée à acheter des terres dans ce district.

LISTE DES PRIX de détail des articles ordinaires de nourriture et d'habillement nécessaires aux classes ouvrières.

Provisions.	$ cts.	Provisions.—*Suite.*	$ cts.
Lard fumé, la livre	0 14	Thé vert, la livre	0 80
Pain, meilleur bis-blanc	0 11	Tabac, la livre	1 00
Beurre salé, la livre	0 20		
" frais, "	0 25		
Bœuf, mouton, veau, porc, la livre	0 10	ARTICLES D'HABILLEMENT.	
Bière, la pinte	0 10		
Chandelle de suif, la livre	0 10	Habits de dessous, en tweed	8 à 10 00
Fromage, la livre	0 16	Pardessus "	10 à 15 00
Café, la livre	0 25	Pantalons "	4 à 6 00
Farine de blé-d'Inde, les 100 lbs.	3 00	Gilets "	2 à 4 00
Œufs, la douzaine	0 25	Chemises en flanelle	1 50
Farine de froment, le baril, 1ère qualité	6 00	" de coton	1 50
" " " 2me qualité	5 00	Camisoles fabriquées au métier	1 00
" sarrazin, les 100 livres	3 00	Caleçons de laine " "	1 00
Morue sèche ou verte, le quintal	3 00	Chapeaux en feutre	2 00
Bois de chauffage, la corde	6 00	Chaussettes de laine, la paire	0 40
Jambon, la livre	0 15	" de coton, "	0 20
" épaule, la livre	0 13	Couvertures de laine	3 à 6 00
Hareng, le baril	3 00	" de grosse laine	3 00
Moutarde, la livre	0 20	Flanelle, la verge	0 30
Lait, la pinte	0 06	Toile de coton à chemise, la verge	0 15
Farine d'avoine, les 100 livres	3 00	Toile pour draps de lit, la verge	0 25
Poivre, la livre	0 20	Drap canadien, la verge	1 00
Pommes de terre, le boisseau	0 40	Souliers pour hommes	2 à 4 00
Riz, la livre	0 05	" pour femmes	1 à 2 00
Savon jaune, la livre	0 05	Bottines pour hommes	4 à 6 00
Cassonade, la livre	0 09	" pour femmes	2 à 3 00
Sel, le boisseau	1 00	Claques en caoutchouc pour hommes	1 00
Thé noir, la livre	0 80	" " pour femmes	0 75

TAUX moyens des salaires payés aux travailleurs, artisans, etc.

———	Par jour.	Par mois avec pension.
HOMMES.	$ cts.	$
Relieurs et imprimeurs	1 50	20 à 25
Forgerons	1 50	20 à 25
Boulangers	1 50	20 à 25
Brasseurs	1 25	15 à 20
Bouchers	1 25	15 à 20
Briquetiers	2 00	30 à 35
Briqueteurs et maçons	2 50	30 à 35
Menuisiers (maisons)	1 50	20 à 25
do (voitures)	1 50	20 à 25
Meubliers	1 50	20 à 25
Tonneliers	1 50	20 à 25
Cochers et grooms	1 25	15 à 20
Corroyeurs	1 25	15 à 20
Mécaniciens-cond. par voyag.	....	....
Travailleurs agr. expérimentés	1 25	15 à 20
do ordinaires	1 00	....
Jardiniers	1 25	15 à 20
Constructeurs de moulins	1 50	20 à 25
Meuniers	1 50	20 à 25
Peintres de bâtiments	1 50	20 à 25
" de voitures	1 50	20 à 25
Plâtriers	2 00	30 à 35
Plombiers	1 50	20 à 25
Cordonniers	1 50	20 à 25
Scieurs de bois	1 50	20 à 25
Ouvriers de navires	1 50	20 à 25
Tailleurs de pierres	1 50	20 à 25
Selliers	1 50	20 à 25
Chauffeurs (chemins de fer)	1 50	20 à 25
Tanneurs	1 50	20 â 25
Tailleurs	1 50	20 à 25
Ferblantiers	1 50	20 à 25
Finisseurs de voitures	1 50	20 à 25
Charrons	1 50	20 à 25
Forgerons-finisseurs	1 50	20 à 25

———	Par jour.	Par mois avec pension.
HOMMES.—*Suite.*	$ cts.	$
Fonderies et ateliers de construction de machines.		
Fabricants de chaudières	1 50	20 à 25
Ajusteurs	1 50	20 à 25
Mouleurs	2 00	25 à 30
Fabricants de patrons	2 00	25 à 30
Riveurs	1 50	20 à 25
Tourneurs	1 50	20 à 25
Fabriques de lainages.		
Cardeurs	1 25	15 à 20
Dessinateurs	1 25	15 à 20
Teinturiers	1 25	15 à 20
Finisseurs	1 25	15 à 20
Foulonniers	1 25	15 ĉ 20
Fileurs	1 25	15 à 20
Ourdisseurs	1 25	15 à 20
Tisserands	1 25	15 à 20
Défricheurs	1 25	15 à 20
Filatures de Coton.		
Cardeurs	1 25	15 à 20
Contre-maîtres	1 50	25 à 30
Tisserands	1 25	15 à 20
FEMMES.		
Cuisinières	....	8 à 10
Filles de laiterie	....	6 â 8
Couturières et modistes	....	6 à 8
Servantes de maison	....	5 à 8
Blanchisseuses	....	6 à 10
Ouvrières en tissage	....	6 à 8

ETAT indiquant le nombre et la destination des immigrants expédiés de cette agence avec des billets de passage gratuits pendant les douze mois expirés le 31décembre 1875.

Stations.	Passes pour adultes.	Stations.	Passes pour adultes.
Acton	6	Lucknow	10
Agincourt	16	Malton	38
Allandale	9	Manitouline (Ile)	6
Alton	43	Markham	128
Amaranth	4	Meaforth	69
Angus	22	Merritton	7
Argyle	4	Mildmay	4
Arthur	1	Mimico	5
Aurora	28	Mitchell	6
Aylmer	1	Mono (Route de)	9
Barrie	36	Montreal	18
Batteaux	6	Mount Forest	6
Beachville	6	Napanee	6
Beamsville	6	Newbury	14
Belle Ewart	2	Newcastle	4
Belle Rivière	1	New Lowell	16
Belleville	11	Newmarket	32
Berlin	85	Newtonville	2
Black Creek	7	Niagara	5
Batton	3	Norval	6
Bowmanville	7	Oakville	61
Bothwell	5	Omemee	1
Bracebridge	162	Orangeville	65
Bradford	82	Orillia	62
Bramley	1	Oshawa	16
Brampton	113	Ottawa	21
Brantford	24	Owen Sound	26
Brighton	2	Paisley	2
Bright	3	Palmerston	7
Brockville	4	Paris	20
Bronte	16	Parkhill	8
Caledonia	3	Parry Sound	55
Carrington	13	Peterboro'	4
Charleston	9	Petersburg	1
Chatham	76	Petrolia	1
Chatsworth	18	Port Credit	44
Clifford	3	Port Elgin	8
Clifton	7	Port Hope	19
Clinton	96	Port Perry	2
Coboconk	18	Port Union	1
Cobourg	2	Prescott	6
Colborne	2	Preston	6
Collingwood	38	Québec	4
Craigs	1	Richmond Hill	8
Davenport	3	Ripley	4
Dorchester	3	Rockwood	13
Drayton	2	Sarnia	30
Drumbo	7	Scarboro'	10
Duffin's-Creek	3	Seaforth	30
Dundalk	2	Severnbridge	24
Dundas	2	Sherbrooke	6
Elora	10	Shelburne	33
Fergus	8	Silver Islet	2
Flesherton	6	Southampton	15
Forest	15	Stayner	78
Galt	87	Ste. Catherine	105
Gardenhill	2	Ste. Marie	5
Georgetown	20	St. Thomas	17
Gilford	4	Strathroy	2
Glencoe	15	Stratford	44
Goderich	44	Stouftville	1
Goldstone	21	Stoney Point	2
Goodwood	1	Sunderland	1

ETAT indiquant le nombre et la destination des immigrants expédiés de cette agence avec des billets de passage gratuits, etc.—*Fin.*

Stations.	Passes pour adultes.	Stations.	Passes pour adultes.
Gorrie	1	Pont Suspendu	2
Granton	9	Teeswater	27
Gravenhurst	15	Tilsonburg	3
Grimsby	3	Thamesville	7
Guelph	17	Thornbury	63
Hamburg	2	Thornhill	31
Hamilton	438	Thorold	6
Harrisburg	5	Unionville	3
Harriston	10	Uxbridge	14
Holland-Landing	1	Walkerton	9
Ingersoll	36	Washago	5
Jordan	35	Wellington-Square	5
Kerwood	3	Weston	14
King	5	Widder	12
Kingston	93	Whitby	6
Kincardine	4	Windsor	19
Kleinburg	6	Wingham	17
Komoka	8	Woodbridge	8
Lac Joseph	2	Woodstock	61
Lac Rosseau	85	Woodville	5
Lefroy	4	Wroxeter	5
Limehouse	3	Winona	6
Lindsay	2		
Listowell	21	Total	3,800
London	246		

ETAT indiquant le nombre et les nationalités des immigrants entrés par le port de Toronto.

Nationalités.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total	Valeur des effets déclarés. $ cts.
Anglais	70	68	80	218	10,207 00
Irlandais	29	27	41	97	4,150 00
Ecossais	16	19	35	70	3,189 00
Allemands	13	21	23	57	3,690 00
Danois	2	2	....	4	100 00
Italiens	6	5	10	21	100 00
Suisses	1	1	4	6	40 00
Français	2	3	....	5	120 00
Russes	2	2	6	10	680 00
Polonais	2	2	4	8	240 00
Prussiens	1	1	1	3	400 00
Bohémiens	1	1	....	2	80 00
Canadiens	6	10	13	29	3,616 00
Américains	100	110	120	330	39,054 00
Total	251	272	337	860	65,686 00

PORT DE CLIFTON.

Etat indiquant le nombre des déclarations faites à la douane de ce port par des colons venus des Etats-Unis et d'autres pays, le nombre de ces colons, et la valeur des effets importés par eux, du 1er janvier au 31 décembre 1875.

Pays d'origine.	Nombre de déclarations d'effets de colon à la douane.	Nombre d'adultes hommes.	Nombre d'adultes femmes.	Nombre d'enfants au-dessous de 14 ans.	Nombre total d'individus.	Valeur déclarée des effets ainsi importés.
						$ cts.
Angleterre	10	12	14	24	50	5,616 00
Irlande	5	8	10	11	29	1,145 00
Ecosse	3	3	3	9	15	750 00
Allemagne	2	2	2	6	10	1,645 00
Etats-Unis	27	29	26	22	77	5,275 00
Canada	49	52	54	79	185	9,647 00
Total	96	106	109	151	366	24,078 00

Wm. Leggett,
Percepteur.

PORT DU FORT-ERIÉ.

Etat numérique des immigrants entrés au Canada par ce port, du 1er janvier au 20 décembre 1875.

Nationalités.	Au-dessus de 14 ans, du sexe masculin.	Au-dessus de 14 ans, du sexe féminin.	Au-dessous de 14 ans, du sexe masculin.	Au dessous de 14 ans, du sexe féminin.
Allemands	18	23	13	29
Canadiens	14	9	8	16
Américains	16	17	2	14
Anglais	21	18	13	8
Irlandais	2	5	4	2
Ecossais	2	2	1	1
Français	3	1	....	4
Total	76	75	41	74

Total 266. Je n'ai aucun moyen de déterminer le nombre d'individus non mariés, hommes et femmes, qui entrent par ici soit comme immigrants soit comme Canadiens revenant au pays, car ils ne figurent pas à nos registres. Le tableau ci-dessus n'est nullement, d'ailleurs, un critère certain du nombre d'immigrants *bonâ fide* entrés à ce port; il est de fait qu'il en vient par nos trois voies ferrées quatre fois autant, qui font leur déclarations aux douanes de l'intérieur.

Richard Graham,
Percepteur.

Fort-Erié, 20 décembre 1875.

8—4

Etat indiquant le nombre des immigrants arrivés au port d'Hamilton du 1er juin au 18 décembre 1875, leur nationalité, ainsi que la valeur des effets déclarés par eux à ce port pendant le même espace de temps.

	Americains.		Irlandais.		Allemands.		Canadiens.		Ecossais.		Anglais.		Russes.		Italiens.	
	No.	Valeur des effets.	No.	Valeur des effets.	No.	Valeur des effets.	No.	Valeur des effets.	No.	Valeur des effets.	No.	Valeur des effets.	No.	Valeur des effets.	No.	Valeur des effets.
		$		$		$		$		$		$		$		$
Janvier	20	2,045	3	120	11	800	11	443	1	600	....	....	....	....	....	....
Février	10	225	0	....	2	300	2	75	8	85	12	325	....	....	....	....
Mars	16	1,000	5	30	4	10	10	1,107	4	150	5	200	....	....	....	....
Avril	20	615	7	180	11	270	22	614	....	....	21	1,350	....	....	....	....
Mai	29	2,025	5	100	7	100	9	320	10	100	10	2,850	....	....	....	....
Juin	28	3,215	7	300	4	110	8	705	8	625	22	1,500	....	....	....	....
Juillet	9	120	4	29	5	1,000	27	845	3	30	20	4,510	....	....	....	....
Août	....	....	4	100	....	....	3	40	....	....	26	1,555	....	....	....	....
Septembre	15	1,100	....	....	7	200	9	595	....	....	13	1,165	3	200	....	....
Octobre	14	190	5	50	9	600	8	400	....	....	8	375	....	....	....	....
Novembre	19	470	2	20	6	300	7	120	4	80	3	75	....	....	....	....
Décembre	9	281	4	26	....	....	11	110	....	....	12	240	....	....	1	40
Total	189	11,286	46	945	66	3,690	127	5,374	38	1,670	152	14,145	3	200	1	40

Douane,
Hamilton, 18 décembre 1875.

No. 4.

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT D'IMMIGRATION D'HAMILTON.

(M. JOHN SMITH.)

BUREAU D'IMMIGRATION,
HAMILTON, 14 janvier 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur les résultats des opérations de cette agence pendant l'année 1875.

Il y a eu, l'année dernière, une demande continuelle de travailleurs agricoles de toute espèce et de servantes ; si bien que plusieurs fermiers n'ont pu, dans le temps où ils se sont adressés à moi, obtenir les bras dont ils avaient besoin.

On demandait aussi des journaliers ordinaires ; il m'a été toujours facile de procurer de l'ouvrage avec de bons salaires, à ceux qui étaient prêts à aller travailler dans les districts ruraux. Témoin la correspondance ci-jointe entre le maire de cette ville et moi.

Mais j'ai eu de la peine à pourvoir d'emploi à leur arrivée les personnes expérimentées dans un état ou métier spécial, telles que les commerçants, les employés de commerce, et les artisans, excepté toutefois les menuisiers et les ouvriers en tissage mécanique. Ces derniers sont encore recherchés pour nos filatures de coton, qui auraient besoin d'un certain complément de main-d'œuvre exercée.

Une grande partie des immigrants arrivés l'année dernière sont très-propres à nos travaux de culture et de colonisation, notamment ceux qui ont été expédiés sous les auspices de M. Joseph Arch, lesquels appartenaient à l'union des travailleurs agricoles d'Angleterre. Ces gens-là ont été extrêmement recherchés ; ils ont les plus hauts prix, et leur condition est fort bonne. On a eu quelque difficulté à procurer des cottages à ceux qui avaient une nombreuse famille, mais non pas au point qu'on conjecturait. Les fermiers prennent la coutume de loger leurs travailleurs sur leurs domaines.

L'immigration a été généralement saine ; quelques cas isolés de maladie seulement. Les immigrants venus sur les steamers qui ont ouvert la campagne à la descente des glaces, souffraient, les enfants surtout, de rhumes passagers, occasionnés par l'impression du froid et de l'humidité. Il est mort un homme et deux enfants.

J'ai visité plusieurs fois la maison d'enfants qu'il y a dans cette ville. Cette institution, sous la direction de M. R. T. Riley, est bien conduite ; les enfants qu'on y admet ont été choisis avec soin et ont reçu de bonnes semences d'éducation avant d'être envoyés au Canada : aussi trouvent-ils promptement des places, particulièrement chez nos fermiers ; le surintendant fait une tournée, une fois l'an, pour les visiter jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de dix-huit ans.

L'état A indique, dans les chiffres de l'immigration arrivée à cette agence, une diminution de 22,592 âmes en 1875 sur 1874. Le nombre des immigrants faisant leur établissement en Canada est moindre de 3,668 âmes, tandis que celui des immigrants en passage pour les Etats de l'Ouest est descendu de 18,924, en sorte que la différence en faveur du Canada est encore très-considérable.

L'état B présente les diminutions et les augmentations dans le nombre des immigrants qui se sont domiciliés en Canada et aux Etats de l'Ouest en 1875, comparativement à l'année précédente :—

Nationalités.	Canada.		Etats de l'Ouest.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
Anglais	....	2,467	....	3,852
Irlandais	27	....	....	44
Ecossais	103	....	....	....
Allemands	99	....	....	11,346
Norvégiens	....	60	....	3,491
Citoyens des Etats-Unis	....	1,645	....	....
Venant d'autres pays	275	....	....	191

L'état C indique dans la somme de capitaux apportés en Canada par les immigrants et colons, une diminution de $277,795.

Les états D, E et F font connaître le nombre des immigrants qui ont reçu de l'assistance, les lieux où ils ont été envoyés et la dépense de l'agence.

J'attirerai de nouveau votre attention très-respectueusement sur l'opportunité de créer ici des installations qui offrent les commodités nécessaires pour la réception et la surveillance des immigrants à leur arrivée, la baraque actuelle étant, comme vous le savez, tout à fait impropre pour cela, outre qu'on ne peut y parvenir qu'en traversant, non sans courir des risques, un entre-croisement de voies ferrées sur lesquelles vont et viennent continuellement les locomotives de gare employées à faire et à défaire les trains.

J'ai toute raison de conjecturer que les travailleurs agricoles et autres, ainsi que les servantes, seront fort demandés pendant le saison prochaine; mais pour les artisans en général, je crois qu'ils ne le seront guère jusqu'à ce que l'on voie renaître les affaires commerciales et les opérations de nos lignes de chemins de fer.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN SMITH,

Agent fédéral d'immigration

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

BUREAU D'IMMIGRATION,
HAMILTON, 31 décembre 1875.

CHER MONSIEUR,—Auriez-vous la bonté de m'informer si, pendant la durée de vos fonctions comme maire de la cité d'Hamilton pour l'année 1875, la ville a fait quelque dépense en secours aux immigrants; et si, à votre connaissance, il se trouve en ce moment des immigrants en quête d'emploi ?

Votre serviteur,

JOHN SMITH.

GEORGE ROACH, écuyer,
Maire de la cité d'Hamilton.

MAIRIE, HAMILTON, ONTARIO,
3 janvier 1876.

CHER MONSIEUR,—J'ai le plaisir de vous annoncer que, depuis que j'ai l'honneur d'être maire de cette ville, pas un seul immigrant ne m'a demandé assistance, et que je n'en connais aucun, en ce moment, qui soit sans emploi. Ce fait est très-remarquable; car, avant votre nomination à la fonction d'agent d'immigration, la municipalité était très-souvent importunée de demandes d'aide et d'ouvrage par des gens qui se disaient immigrants.

Bien vôtre,
JOS. ROACH,
Maire.

ETAT A.—Mouvement des arrivées et des départs d'immigrants à l'agence d'Hamilton pendant les années expirées fin décembre 1874 et 1875.

Nationalités.	*Viâ* du St.-Laurent.	*Viâ* du Pont Suspendu.	Totaux.	Restés en Canada.	Passés aux Etats de l'Ouest.
Anglais	1,373	2,800	4,173	3,268	905
Irlandais	139	106	245	245	....
Ecossais	193	96	289	289	....
Allemands	85	7,044	7,129	673	6,456
Citoyens des Etats-Unis	....	2,153	2,153	2,153	....
Autres nations	20	546	566	327	239
1875	1,810	12,745	14,555	6,955	7,600
1874	3,071	34,076	37,147	10,623	26,524
Diminution	1,261	21,311	22,592	3,668	18,924

ETAT B,—Indiquant le nombre et la destination générale des immigrants arrivés à l'agence d'Hamilton, dans les années 1874 et 1875.

—	Nationalité.	Arrivés *viâ* du Saint-Laurent.	Arrivés *viâ* du Pont Suspendu.	Totaux	Augmentation.	Diminution.	Restés en Canada.	Augmentation.	Diminution.	Passés aux Etats de l'Ouest.	Augmentation.	Diminution.
1874	Anglais	2,736	7,756	10,492			5,735			4,757		
1875	do	1,373	2,800	4,173		6,319	3,268		2,467	905		3,852
1874	Irlandais	153	109	262			218			44		
1875	do	139	106	245		17	245	27				44
1874	Ecossais	62	124	186			186					
1875	do	193	96	289	103		289	103				
1874	Allemands	33	18,343	18,376			574			17,802		
1875	do	85	7,044	7,129		11,247	673	99		6,456		11,346
1874	Norvégiens	55	3,496	3,551			60			3,491		
1875	do								60			3,491
1874	Citoyens des E.U.		3,798	3,798			3,798					
1875	do		2,153	2,153		1,645	2,153		1,645			
1874	D'autres pays	32	450	482			52			430		
1875	do	20	546	566	84		327	275		239		191
1874	Totaux	3,071	34,076	37,147			10,623			26,524		
1875	do	1,810	12,745	14,555		22,592	6,955		3,668	7,600		18,924

ETAT C.—Indiquant les quantités de capitaux apportés en Canada par les immigrants et colons à l'agence d'immigration d'Hamilton dans les années 1874 et 1875.

Mois finissant le		$	cts.
1875.	31 janvier	6,000	00
	28 février	7,210	00
	31 mars	36,097	00
	30 avril	29,029	00
	31 mai	32,495	00
	30 juin	28,955	00
	31 juillet	29,225	00
	31 août	22,195	00
	30 septembre	34,000	00
	31 octobre	36,115	00
	30 novembre	16,720	00
	31 décembre	51,478	00
	1875	329,519	00
	1874	607,314	00
	Diminution	277,795	00

ETAT D,—Indiquant le nombre d'immigrants pauvres secourus ; le nombre de repas et de bons de logement accordés ; le nombre de billets gratuits de transport en chemins de fer, diligences et bateaux, délivrés à l'agence d'Hamilton, pendant l'année 1875.

1875.	Nombre d'immigrants indigents.	Nombre de billets de transport délivrés.	Nombre de personnes.	Nombre de repas fournis.
Janvier	25	17	4	67
Février	8	19	4	17
Mars	96	85	54	395
Avril	266	160	218	965
Mai	613	243	165	1,037
Juin	229	156	253	972
Juillet	185	59	44	403
Août	43	48	29	93
Septembre	89	58	45	210
Octobre	45	27	44	159
Novembre	41	41	59	190
Décembre	46	42	38	207
Totaux	1,686	955	937	4,715

ETAT E,—Indiquant les lieux en Canada qu'avaient pour destination ou dans lesquels ont été placés les immigrants arrivés à l'agence d'Hamilton, pendant l'année 1875.

Comtés.	Nombre d'immigrants.	Comtés.	Nombre d'immigrants.
Brant	103	Norfolk	59
Bruce	204	Northumberland	7
Durham	27	Oxford	319
Elgin	82	Ontario	26
Essex	68	Perth	88
Grey	29	Peel	24
Hastings	10	Simcoe	60
Halton	59	Waterloo	247
Haldimand	69	Wellington	294
Huron	62	Welland	356
Kent	104	Wentworth	2,733
Lambton	53	York	844
Lincoln	660	Montréal	8
Middlesex	337	Québec	4
Muskoka	12		
Carlton	7	Total	6,955

ETAT F,—Détail des dépenses de l'agence d'Hamilton, pendant l'année 1875.

Détail.	Montant.		Totaux.	
	$	cts.		cts.
Loyer	....	......		
Intérêt sur bâtiments	....	......		
Appointements de l'agent	1,000	00		
" de l'interprète	300	00		
Combustible	48	50		
Eclairage	7	20		
Fournitures de bureau et impressions	143	83		
Poêles et mobilier de bureau	49	30		
Frais de port et de télégraphie	66	45		
Nettoyage du bureau et des baraques	15	75		
Frais de voyage	80	54		
Comptes accessoires	10	02		
			1,721	59
Comestibles et logements	1,145	20		
Transports en chemin de fer d'immigrants pauvres	700	05		
Transports de bagages et d'immigrants	23	00		
Soins médicaux et médicaments	115	50		
			1,983	75
Total	....	......	3,705	34

JOHN SMITH,
Agent.

No. 5.

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT D'IMMIGRATION A OTTAWA.

(M. W.-J. WILLS.)

BUREAU D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 1er janvier 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de cette agence, avec divers tableaux statistiques, pour l'année qui vient de prendre fin.

Voici le nombre total des immigrants arrivés à cette agence :—

Pays d'origine.	*Viâ* du Saint.-Laurent.	*Viâ* des Etats-Unis.	Total.
Angleterre	343	294	637
Irlande	195	129	324
Ecosse	122	33	155
Allemagne	58	32	90
France	109	61	170
Suède	3	3	6
Totaux	830	552	1,382

A cet état on peut joindre le suivant qui indique le nombre des personnes arrivées des Etats-Unis à certains ports d'entrée, savoir : à Bytown, à Brockville, à Prescott, à Cornwall et à Morrisburg, avec l'intention de s'établir au Canada, du 1er janvier au 31 décembre 1875,—avec la valeur des effets mobiliers apportés par elles.

Pays d'origine.	Nombre d'individus.	Valeur des effets.
		$ cts.
Grande-Bretagne et Irlande	179	4,907 00
Canada	1,836	23,308 00
Etats-Unis	149	5,330 00
Allemagne	24	350 00
Antilles	1	100 00
Ensemble	2,189	33,995 00

De plus, un grand nombre d'immigrants ont été expédiés de Québec et de Montréal à différentes localités de ma circonscription ; mais comme ils sont compris déjà dans les statistiques relatives à ces deux points d'arrivée, je ne les compterai pas ici.

Pendant l'année, des secours temporaires ont été accordés à ceux qui en avaient besoin, soit à 1,126 individus, représentant 990 adultes, et dans la proportion de $2.25 par adulte.

Pays d'origine.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Totaux.
Angleterre	225	154	184	563
Irlande	107	103	38	248
Ecosse	52	18	13	83
Allemagne	37	19	19	75
France	122	14	11	153
Suède	2	1	1	4
Totaux	545	309	272	1,126

Les immigrants qui sont venus directement à moi, sont répartis comme il suit :

Comté de Carleton	125	Territoire du Nord-Ouest	7
" Lanark	28	Cité d'Ottawa	608
" Leeds et Grenville	24	" de Montréal	118
" Dundas	1	" de Toronto	61
" Renfrew	104	" de Kingston	37
" Russell	72	" de Québec	16
" Prescott	15	" d'Halifax	4
" Ottawa	73	Ville de Cobourg	1
" Pontiac	22	" Prescott	21
" Argenteuil	40	" Brockville	5
		Total	1,382

Les taux des salaires n'ont pas été aussi élevés l'année dernière qu'en 1874.

Les hommes mariés ont pu demeurer avec leurs familles, et trouver promptement de l'emploi avec de très-honnêtes rétributions : le taux moyen de leurs salaires a été de $20 par mois, ou $240 par an, sans la pension, mais avec le prix du louage d'un logement, le combustible et un morceau de terre suffisant pour faire un jardin. Le salaire par mois des hommes non mariés a varié de $12 à 14 avec la nourriture ; et celui des servantes de $5 à 7. Quelques domestiques très-habiles se sont louées à plus haut prix ; deux ou trois ont obtenu jusqu'à $10 et même $12 ; mais le nombre de celles-là a toujours été bien inférieur à la demande. Beaucoup de servantes de la classe ordinaire n'ont aucune notion, aucune habitude de service lorsqu'elles arrivent en Canada ; malgré cela, elles demandent le prix fort ; ne pouvant satisfaire leurs maîtres, elle ne font que changer de condition et occasionnent de continuels dérangments.

Il y a toujours des employés de commerce ou d'administration, et d'autres gens sans profession arrêtée, qui persistent à venir par ici ; et c'est avec une extrême difficulté que je les distribue. J'ai pu, cependant, procurer des places au plus grand nombre d'entre eux, l'année dernière, et ceux qu'il m'a été impossible de placer dans cette ville, je les ai envoyés vers d'autres lieux.

Nombre d'artisans, notamment de tailleurs de pierre et de maçons, sont retournés en Angleterre à l'automne, avec l'intention déclarée de revenir au printemps : pareille chose arrive régulièrement aux mêmes époques, depuis quelques années.

La santé des immigrants était généralement bonne. Il y a eu quelques cas de maladie dans les familles, mais aucun de nature contagieuse.

Dans les campagnes, la demande de bras a beaucoup diminué ; la crise commerciale a ralenti l'activité de toutes les industries. Le nombre d'hommes engagés pour

les opérations forestières d'abatage est moindre qu'à l'ordinaire de plus de la moitié, et ces hommes ont engagé leur travail pour un salaire excessivement bas.

La cessation pour l'hiver des travaux publics dans la ville a mis hors d'emploi quantité de gens ; la bonne volonté de M. James Goodwin, entrepreneur des ouvrages publics en exécution à Grenville, m'a procuré des occasions de placer tous ceux qui ont voulu se rendre là.

Le printemps dernier, M. John Dyke et M. Down, de Bristol, ont envoyé d'Angleterre à cette agence d'excellents travailleurs agricoles, qui ont trouvé tout de suite des places satisfaisantes.

Je joins au présent compte-rendu le rapport annuel de la société de l'immigration dans la vallée de l'Ottawa sur ses opérations pendant l'année ; ce rapport n'exige aucune observation de ma part.

J'appellerai respectueusement l'attention du département sur la nécessité de pourvoir cette agence d'une maison convenable pour y loger et nourrir les immigrants à leur arrivée, les bâtiments actuels étant tout à fait insuffisants. Cela réduirait beaucoup les dépenses du service, et la construction ne devrait pas coûter plus de $1,000.

Conformément à une instruction émanée de vous, j'ai visité un grand nombre d'enfants amenés d'Angleterre par Mlle Macpherson et placés par Mlle Barber, surveillante de l'asile à Knowlton, dans les Cantons de l'Est. Je les ai trouvés partout dans des conditions avantageuses et évidemment contents des soins dont ils avaient été l'objet. Plus d'un était traité chez ses maîtres comme une personne de la famille, et tous recevaient un degré d'instruction plus ou moins avancé. Il m'en reste d'autres à visiter dans les comtés d'Argenteuil et de Prescott ; lorsque j'aurai fini ma tournée, j'aurai l'honneur de vous adresser un compte-rendu complet de mes observations.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. J. WILLS,
Agent.

A l'honorable L. LETELLIER DE ST. JUST,
Ministre de l'Agriculture, etc., etc.

RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'IMMIGRATION DANS LA VALLÉE DE L'OTTAWA SUR LES OPÉRATIONS DE 1875.

OTTAWA, 10 novembre 1875.

Aux Membres de la Société.

MESSIEURS—Le président et le comité de direction de la société d'immigration d'Ottawa soumettent à votre appréciation leur quatrième rapport annuel.

1o. Par suite de la stagnation générale des affaires commerciales et industrielles, qui existe dans tout ce continent depuis deux ans, la demande de main-d'œuvre étrangère est suspendue.

2o. Cet état de choses se fait remarquer d'une manière spéciale dans la vallée de l'Ottawa, dont la principale branche de commerce a perdu, par cette crise exceptionnelle, sa prospérité, qui excitait l'activité de toute la population.

3o. Dans ces circonstances, et en vue de l'afflux considérable d'artisans et de travailleurs qui se répandent des Etats-Unis dans le Canada, votre comité a pensé que ce serait en user mal à l'égard des émigrants européens et mal servir le pays que de continuer nos appels ; en manquant à procurer aux arrivants des emplois de leur état, nous ferions tort à la cause même de l'immigration.

4o. Par ces motifs, une partie des $1,824.62 remis à nos agents dans le Royaume-Uni pour être employés à faire avance de passages océaniques, ont été redemandés.

5o. Les quelques immigrants que nous avons reçus la saison dernière, ont été pourvus d'emplois satisfaisants, et jusqu'à présent pas une plainte ne s'est fait entendre.

6o. L'état de situation montre que la société possède en fonds disponibles à la banque $1,663.82, et en créances à recouvrer $373.15, ensemble $2,036.97. On peut évaluer son passif à $300.

7o. Aux membres appartient le droit de décider si l'association doit continuer son entreprise ou se mettre en liquidation, comme aussi d'indiquer, au cas où ils prendaient ce dernier parti, ce qu'il faudrait faire de l'actif restant.

Le tout respectueusement soumis.

J. M. CURRIER,
Président.

NO. 6.

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT D'ÉMIGRATION A KINGSTON.

(M. R. MacPherson.)

Bureau d'Immigration du Gouvernement,
Kingston, 4 janvier 1876.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre les statistiques ci-jointes, qui vous feront connaître les opérations de cette agence pendant l'année expirée le 31 décembre dernier, savoir :

1. Un état indiquant le nombre des immigrants arrivés à cette agence dans le cours de l'année 1875, leur nationalité et le nombre de ceux qui ont reçu, à titre d'assistance, des billets gratuits de transport.

2. Un état indiquant, par mois, le nombre des immigrants arrivés, dans les limites de cette agence, le nombre de ceux qui ont reçu des aliments, et la distribution de cette immigration, ainsi que le nombre de repas accordés.

3. Un état indiquant le nombre et les destinations des immigrants expédiés de ce bureau pendant l'année 1875.

4. Un état indiquant, par mois, le nombre des immigrants arrivés dans les limites de cette agence, classés par catégories de sexes, d'adultes, et d'enfants, de nationalités, de professions et de destinations.

5. Un état indiquant les chiffres de la dépense, au compte des gouvernements du Canada et d'Ontario respectivement, pour l'immigration de 1875.

J'ai trouvé beaucoup de difficulté à procurer de l'emploi aux immigrants durant la saison dernière, à l'exception des travailleurs agricoles et des servantes. Pour ceux-ci, j'aurais pu en placer le double du nombre qui s'est présenté à moi. Bons salaires, engagements de travail généralement pour l'année. Je conseillerais fortement à ces deux catégories d'émigrants, mais surtout aux travailleurs agricoles, de venir de bonne heure le printemps, époque où ils sont le plus demandés et où ils ont aussi plus d'occasions de s'engager à l'année. L'association dite des granges ou des patrons de l'industrie agricole m'a très-utilement aidé ; elle a fort bien traité les immigrants : ses agents les recevaient à leur arrivée et les nourrissaient jusqu'à ce qu'ils fussent rendus chez leurs maîtres.

Je mentionnerai spécialement la section de Napanee, qui envoya un agent à Portland, le printemps dernier, tout exprès pour recruter un contingent de travailleurs et de servantes, au débarquement même des immigrants, afin d'avoir en temps utile la main-d'œuvre dont elle avait besoin. J'ai reçu des lettres tant du secrétaire que de certains directeurs de cette section, qui me mandent qu'on était très-content des immigrants reçus, et que plusieurs de ceux-ci se disposaient à envoyer chercher leurs parents et leurs amis au pays natal.

Il serait désirable, selon moi, d'encourager la distribution des travailleurs agricoles par l'association dont je parle. Comme l'indiquent les états fournis par les percepteurs des douanes, il est venu des Etats-Unis au Canada un grand nombre de colons, de toutes nationalités ; la plupart cependant étaient des Canadiens, rentrant au pays par suite de la paralysie des affaires chez nos voisins. La même cause a fait émigrer en Canada beaucoup de citoyens américains, qui se sont en partie établis sur des concessions gratuites d'Ontario.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
R. MACPHERSON,
Agent d'immigration du gouvernement.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

ETAT indiquant le nombre d'émigrants arrivés à l'agence de Kingston, pendant les douze mois expirés le 31 décembre 1875, et leur nationalité; le nombre de ceux qui ont reçu à titre d'assistance des aliments et des billets gratuits de transport par voie de chemins de fer et autres voies, jusqu'aux lieux de leur destination.

Pays d'origine.	Nombre d'im. arrivés *viâ* du St. Laurent.	Arrivés *viâ* des Etats-Unis.	Totaux.	Restés dans la province d'Ontario.	Passés aux Etats-Unis.	Ont reçu à titre d'assistance des aliments.	Ont reçu des passes gratuites à même titre.
Angleterre	747	354	1,101	1,673	15	552	612
Irlande	180	74	254				
Ecosse	237	43	280				
Allemagne	2	4	6				
Norvége	....	....	....				
Autres pays	43	54	97				
Etats-Unis d'après les données fournies par les perct. des douanes.	....	2,625	2,625	2,625	....	....	....
Totaux	1,209	3,154	4,363	4,298	15	552	612

NOTE.—Cinquante immigrants ont gagné la province de Québec.

ETAT numérique des colons venus des Etats-Unis d'après les relevés fournis par les percepteurs des douanes des différents ports d'entrée compris dans cette circonscription, avec l'indication de la valeur des effets déclarés.

Ports d'entrée.	Nombre de colons.	Valeur des effets déclarés. $	cts.
Whitby	104	1,409	00
Oshawa	252	6,985	00
Bowmanville	86	910	00
Newcastle	16	400	00
Port Hope	421	5,292	00
Cobourg	257	2,455	00
Cramahé	55	1,360	00
Brighton	24	832	00
Trenton	60	1,040	00
Belleville	527	11,843	00
Picton	39	629	00
Napanee	62	2,834	00
Kingston	554	14,252	00
Gananoque	168	4,225	00
Totaux	2,625	54,466	00

ETAT indiquant le nombre total des immigrants arrivés à l'agence de Kingston, et de ceux qui sont restés et ont été distribués par les soins de l'agent, pendant les douze mois expirés le 31 décembre 1875.

Mois.	*Via* du St. Laurent.	*Via* des Etats Unis.	Totaux.	Nombre d immigrants nourris.	Nomb. d'immigrants distribués au moyen de billets grat.	Nombre de repas fournis.
Janvier	13	24	37	27	35	43
Février	9	31	40	....	19	....
Mars	5	133	138	20	17	56
Avril	4	254	258	57	51	171
Mai	314	11	325	134	129	474
Juin	193	11	204	64	53	195
Juillet	266	14	280	70	90	148
Août	142	20	162	55	64	105
Septembre	113	2	115	38	55	85
Octobre	105	1	106	36	26	97
Novembre	28	21	49	27	49	52
Décembre	17	7	24	24	24	72
Colons venus des Etats-Unis, d'après les rapports des percepteurs des douanes dans les limites de cette agence	1,209	3,154	4,363	552	612	1,498

ETAT indiquant le nombre et la destination des immigrants expédiés de cette agence au moyen de billets gratuits dans les douze mois expirés le 31 décembre 1875.

Stations.	Billets d'adultes.	Stations.	Billets d'adultes.
Toronto	99½	Peterboro'	3
Lancaster	7	Ottawa	25½
Montréal	43	Omemee	5
Belleville	27½	Amherst-Island	14
Prescott	29½	Picton	14
Port Hope	39½	Perrytown	9
Cornwall	21	Perth	3½
Whitby	9	Marysburg	1
Napanee	14	Fredericksburg	1
Newcastle	4	Bath	4
Loughborough	30	Lakefield	1
Brockville	28½	Almonte	2
Cobourg	3	Renfrew	7
Ernestown	2	Lindsay	1
Oshawa	5	Darlington	4
Newtonville	3	Beaverton	2
Gananoque	2	Hamilton	3
Duffin's Creek	2½	Woodville	2½
Québec	2	Odessa	3
Colborne	1	Sydenham	2
Brighton	1		
Lynn	1	Total	483½
Mallorytown	1		

ETAT des dépenses faites à l'agence de Kingston, pour le service de l'immigration, pendant les douze mois expirés le 31 décembre 1875, et payées par les gouvernements du Canada et d'Ontario respectivement.

Services.	Montant payé par le Canada.	Montant payé par Ontario.	Totaux.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Transport d'immigrants	....	545 07	545 07
Repas, pain et logements fournis à des immigrants	....	311 86	311 86
Dépenses casuelles : combustible, eau, frais d'enterrement, frais de poste et de télégraphie, fournitures de bureau, luminaire, savon, frais de voyage, meubles, etc.	634 47	68 95	703 42
Soins médicaux et médicaments	....	21 00	21 00
Totaux	634 47	946 88	1,581 35

ETAT indiquant le mouvement mensuel des arrivées et des départs à l'agence d'immigration de Kingston, pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

Mois.	Nombre d'arrivées *viâ* des Etats-Unis.	Nombre d'arrivées *viâ* du St. Laurent.	Sexe. Hommes.	Sexe. Femmes.	Enfants.	Nombre total d'individus.	Nationalités. Anglais.	Irlandais.	Ecossais.	Allemands.	Scandinaves.	Français et Belges.	Autres nations.	Métiers et professions. Fermiers.	Travailleurs agr. et journaliers.	Artisans.	Commerçants et commis.	Servantes.	Destinations générales. Provinces maritimes. N.E	N.B.	I.P.E.	Québec.	Ontario.	Manitoba.	Colombie-Britannique.	Etats de l'Est.	Etats de l'Ouest.	Coût du transport des immigrants pauvres. $ cts.
Janvier	13	24	23	1	13	37	16	1	......	...	...	......	20	......	21	1	3	......	......	......	......	15	22	......	......	......	......	......
Février	9	31	19	9	12	40	26	6	4	...	...	1	3	......	11	7	2	6	......	......	......	......	40	......	......	......	......	......
Mars	5	133	85	21	32	138	90	28	14	...	...	......	6	......	71	8	5	6	......	......	......	7	131	......	......	......	......	......
Avril	4	254	143	37	78	258	197	34	24	1	...	2	...	......	119	25	7	15	......	......	......	3	255	......	......	......	......	......
Mai	314	11	182	44	99	325	229	36	51	...	...	7	2	......	128	46	6	8	......	......	......	1	309	......	......	15	......	......
Juin	193	11	108	31	65	204	132	31	34	...	...	2	5	......	78	18	8	10	......	......	......	3	201	......	......	......	......	......
Juillet	266	14	149	39	92	280	159	31	86	2	...	1	1	......	101	37	9	24	......	......	......	1	279	......	......	......	......	......
Août	142	20	83	28	51	162	84	21	37	3	...	11	6	......	60	18	6	12	......	......	......	6	156	......	......	......	......	......
Septembre	113	2	66	15	34	115	73	30	12	...	...	......	...	......	55	13	4	11	......	......	......	3	112	......	......	......	......	......
Octobre	105	1	62	15	29	106	58	24	12	...	...	8	4	......	47	16	6	6	......	......	......	6	100	......	......	......	......	......
Novembre	28	21	30	9	10	49	22	9	2	...	...	3	13	......	22	7	3	4	......	......	......	2	47	......	......	......	......	......
Décembre	17	7	21	2	1	24	15	3	4	...	...	......	2	......	16	4	2	2	......	......	......	2	21	......	......	......	......	......
Venus des Etats-Unis.	......	2,625	......	......	......	2,625	......	......	......	...	...	......	...	......	......	......	......	......	......	......	......	......	2,625	......	......	......	......	......
	1,209	3,154	971	251	516	4,363	1,101	254	280	6	...	35	62	......	729	200	61	104	......	......	......	50	4,298	......	......	15	......	......

No. 7.

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT D'IMMIGRATION DE LONDON.

(M. A.-G. SMYTH.)

AGENCE D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT,
LONDON, 10 juin 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser mon compte-rendu annuel des opérations de cette agence pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

L'état A ci-joint indique le nombre d'immigrants arrivés par voie du St.-Laurent et par voie des États-Unis ; aussi le nombre de ceux restés dans la province d'Ontario. De ces derniers 565, équivalents à 241 adultes, ont reçu des aliments, et ont été transportés à leurs destinations au moyen de billets gratuits.

L'état B contient les mêmes indications par chaque mois. On y voit que la période de la plus forte immigration a été l'intervalle entre le commencement de mars et la fin d'octobre ; c'est aussi le temps le plus favorable pour les engagements et pour l'installation sur les terres.

L'état C indique le nombre et les destinations des arrivants expédiés de cette agence au moyen de billets gratuits de transport.

Enfin le tableau général annuel présente une récapitulation spéciale des relevés des nombres, sexes, nationalités, métiers ou professions, et destinations générales. Une forte proportion de l'immigration s'est établie en Ontario ; quelques colons ont gagné le Manitoba, et une dizaine la Colombie-Britannique.

Je suis heureux d'avoir à dire que je n'ai eu aucune peine à procurer de l'emploi à tous les travailleurs agricoles, mariés et non mariés, aux derniers surtout, que prenaient de préférence les fermiers n'ayant pas de maisons à leur disposition pour y loger les hommes mariés avec familles. Mais je présume qu'avant peu les choses ne seront plus guère ainsi, car plusieurs habitants de ces localités déclarent l'intention de bâtir sur leurs terres de petites habitations destinées à leurs gens avec familles.

Le contingent agricole est continuellement resté inférieur aux besoins ; aussi n'ai-je pu fournir des bras à toutes les personnes inscrites sur mon registre. Les employés de commerce et d'administration, les individus qui dans leur pays s'occupaient d'affaires commerciales, n'ont trouvé qu'avec difficulté de l'emploi dans leurs professions ; il faudrait qu'ils eussent un peu d'argent, à leur arrivée, pour pourvoir à leur subsistance. La demande de servantes a beaucoup excédé aussi mes ressources. Je suis convaincu que je pourrais placer fort avantageusement, durant la saison prochaine, une très-nombreuse immigration, si elle consistait principalement en cultivateurs, en domestiques et en jeunes gens robustes de la classe des journaliers ordinaires.

La santé des arrivants a été remarquablement bonne dans tout le cours de l'année ; quatre cas de maladie seulement ont nécessité l'envoi à l'hôpital, savoir : un de fièvre scarlatine (chez un enfant), un de rhumatisme, et deux cas de grande débilité ; les personnes souffrant de cette débilitation étaient déjà incommodées au moment de leur embarquement pour le voyage. Tous ces malades se rétablirent assez promptement, et les adultes trouvèrent à travailler.

Environ trois mille cinquante individus, des nationalités canadienne, anglaise, écossaise et américaine, sont entrés en Canada par les ports de Sarnia, de Windsor et de Collingwood, avec le projet de se domicilier dans le pays ; ils ont apporté avec eux des objets mobiliers évalués à $112,661, et cette évaluation est sans aucun doute très

basse. Le fait est significatif, parce que plusieurs avaient quitté, les uns l'Angleterre, les autres le Canada, pour aller établir leur demeure aux Etats-Unis ; mais l'expérience les avait convaincus que notre pays offre au colon industrieux et appliqué au travail un champ non moins avantageux et non moins favorable que n'importe quelle autre contrée d'Amérique.

Pendant la saison dernière, il est arrivé ici un bon nombre de familles ayant des sommes d'argent considérables, et qui ne m'ont demandé aucune assistance, hormis des renseignements. A ma connaissance, environ $100,000 en numéraire ont été ajoutées à la richesse de ma circonscription.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que de tous ceux qui ont eu à cette agence soit des informations soit des secours, pas un seul, que je sache, n'est hors d'emploi à l'heure actuelle ; et que plusieurs sont revenus me voir ou m'ont écrit pour me dire qu'ils réussissaient bien et qu'ils se félicitaient d'être venus dans un si beau pays. Au bout d'un mois de séjour, tout immigrant bien placé ou bien établi est de ce sentiment. J'en connais plus d'un, arrivé depuis environ deux ans, qui est déjà dans une heureuse situation.

Il manque encore à notre dépôt des parties nécessaires ; l'architecte a envoyé un plan des principales, dont quelques-unes devraient être exécutées avant l'ouverture de la saison prochaine.

Les opérations de l'agence ont toujours été conduites selon les règles de l'économie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

A. G. SMITH,
Agent d'immigration du Canada.

A l'honorable Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

ETAT ANNUEL du mouvement des arrivées et des départs d'immigrants à l'agence de London, pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

Mois.	Nombre d'arrivées *viâ* du St. Laurent.	Nombre d'arrivées *viâ* des Etats-Unis.	Sexe. Hommes.	Sexe. Femmes.	Enfants.	Nombre total d'individus.	Nationalités. Anglais.	Irlandais.	Ecossais	Allemands.	Scandinaves.	Franç. et Belges.	Autres nations.	Métiers et professions. Cultivateurs.	Travaill. agricoles et autres.	Artisans,	Commis et commerçants.	Servantes.	Destinations générales. Provinces maritimes. N.E.	N.B.	I.P.E.	Québec.	Ontario.	Manitoba.	Colombie-Britannique.	Etats de l'Est.	Etats de l'Ouest.	Montant des transports gratuits accordés aux immigrants nécessiteux.
																												$ cts
Janvier	33	47	35	22	23	80	30	12	12	...	...	...	26	3	27	5	...	...	...	...	...	...	39	...	...	...	41	...
Février	39	50	36	30	23	89	24	9	6	...	...	...	50	5	19	7	5	...	...	...	...	...	39	...	...	...	50	...
Mars	68	107	69	46	60	175	82	5	5	47	20	...	16	9	47	9	4	5	...	...	...	...	92	...	...	...	83	...
Avril	100	387	147	135	205	487	219	63	41	70	77	...	17	...	103	37	7	34	...	...	...	...	282	...	...	...	205	...
Mai	220	970	478	372	340	1,190	285	82	45	...	...	...	780	23	380	64	11	70	...	...	...	...	392	43	...	...	755	...
Juin	146	1,094	447	392	401	1,240	283	19	17	...	...	...	919	16	390	29	12	90	...	...	...	...	462	19	11	...	748	...
Juillet	161	432	254	198	141	593	123	49	61	...	...	...	360	42	157	30	25	43	...	...	...	...	223	7	...	...	363	...
Août	44	397	197	145	99	441	46	18	17	...	...	...	360	17	127	36	17	19	...	...	...	...	75	...	...	...	366	...
Septembre	31	273	142	97	65	304	50	15	17	...	...	...	222	7	113	15	12	17	...	...	...	...	82	...	...	...	222	...
Octobre	66	373	221	133	85	439	85	13	15	...	...	...	326	13	147	47	16	11	...	...	...	...	111	...	...	...	328	...
Novembre	43	187	119	77	34	230	39	12	10	...	...	...	169	7	91	8	6	14	...	...	...	...	70	...	...	...	160	...
Décembre	27	47	35	26	13	74	22	7	6	...	...	...	39	2	23	7	...	13	...	...	...	...	42	...	...	...	32	...
	978	4,364	2180	1673	1489	5,342	1,288	304	252	117	97	...	3,284	144	1624	294	115	316	...	...	...	...	1,909	69	11	...	3,396	...

ETAT indiquant le nombre et la destination des immigrants expédiés de cette agence au moyen de billets gratuits, pendant l'année 1875.

Stations.	Billets d'adultes.	Stations.	Billets d'adultes.
Woodstock	1	Newcastle	4
Strathroy	10½	Québec	1
Ingersoll à Toronto	3	Galt à Toronto, (Rév. Affleck)	2
St-Thomas	19	Wilton	5
Harrisburg	2	Kingsville	3½
Komoka	14½	Whites	6
Aylmer	6	Ste.-Catherine	1
Chatham	16	Toronto	23½
Eastwood	5	Windsor	1½
Brampton, (Rév. Affleck)	2	Goderich	9½
Westminster	1	Mitchell	2
Oshawa	2½	Clinton	38
Ste-Marie	9	Stratford	7
Thamesville	5½	Dorchester	2
Watford	2	Port Stanley	2
Guelph	4	Wingham	2
Guelph, (Rév. Affleck)	2	Amherstburg	2
Bismarck	3	Parkhill	1
Glencoe	10	Ingersoll	1
Bothwell	3½	Clifford	1
Thorndale	2½	Hamilton	1
Sarnia	1		
			241

ETAT indiquant le nombre des immigrants arrivés à l'agence de London et de ceux qui y sont restés et ont été placés, pendant les douze mois expirés le 31 décembre 1875.

Mois.	*Viâ* du St.-Laurent.	*Viâ* des Etats-Unis.	Total.	Nombre d'immigrants nourris.	Nombre d'immigrants distribués au moyen de billets gratuits.
Janvier	33	47	80	4	1
Février	39	50	89	9	3
Mars	68	107	175	64	21½
Avril	100	387	487	80	26½
Mai	220	970	1,190	188	53½
Juin	146	1,094	1,240	96	82
Juillet	161	432	593	56	30
Août	44	397	441	9	4
Septembre	31	273	304	12	2
Octobre	66	373	439	22	4
Novembre	43	187	230	18	7
Décembre	27	47	74	7	6½
	978	4,364	5,342	565	241

ETAT indiquant le nombre d'immigrants arrivés à l'agence de London, pendant les douze mois expirés le 31 décembre 1875, et leur nationalité ; le nombre de ceux qui ont eu à titre d'assistance des aliments et des billets gratuits de transport par la voie de chemins de fer ou autres voies, depuis cette agence jusqu'à leurs destinations respectives.

Pays d'origine.	Arrivés *via* du St. Laurent.	Arrivés *vià* des Etats-Unis.	Total.	Restés dans la province d'Ontario.	Passés aux Etats de l'Ouest.	Ont reçu des secours en aliments.	Ont reçu des billets gratuits.
Angleterre	786	502	1,288	1,233	55	443	186½
Irlande	97	205	302	201	101	61	26
Ecosse	89	163	252	195	57	52	16
Allemagne, Norvége, Autres pays	6	3,494	3,500	280	3,220	9	4 / 8½
	978	4,364	5,342	1,909	3,433	565	241

ETAT indiquant le nombre des colons arrivés des Etats-Unis au port de Collingwood, pendant l'année 1875, avec la valeur de leurs effets.

—	Nombre.	Canadiens.	Anglais.	Irlandais.	Ecossais.	Autres.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Valeur.
										$ cts.
Total pour l'année	28	4	11	5	1	7	14	7	7	472 00

NOTE.—Il est arrivé en outre des Etats-Unis une trentaine de gens, sans effets à déclarer, qui se sont établis en Ontario,—la plupart d'origine canadienne.

ETAT indiquant le nombre de colons arrivés des Etats-Unis au port de Sarnia, (Ont.) pendant l'année 1875, avec la valeur de leurs effets—d'après un relevé des déclarations à la douane.

—	Nombre.	Canadiens.	Anglais.	Irlandais.	Ecossais.	Autres.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Valeur.
										$ cts.
Janvier	94	40	27	13	12	2	28	23	43	2,315 00
Février	103	53	17	20	9	4	31	30	42	2,895 00
Mars	195	96	53	10	17	19	61	56	78	7,330 00
1er trimestre	392	189	97	43	38	25	120	109	163	12,540 00
Avril	161	89	15	16	20	21	49	49	63	4,925 00
Mai	216	117	43	31	9	16	66	50	100	8,040 00
Juin	202	153	17	2	11	19	63	63	76	6,682 00
2e trimestre	579	359	75	49	40	56	178	162	239	19,647 00
Juillet	108	63	10	10	12	13	34	31	43	3,575 00
Août	91	54	4	14	....	19	25	23	43	1,740 00
Septembre	125	88	24	....	2	11	36	36	53	3,425 00
3e trimestre	324	205	38	24	14	43	95	90	139	8,740 00
Octobre	153	97	19	15	8	14	49	51	53	6,963 00
Novembre	179	90	22	17	31	19	52	56	71	7,715 00
Décembre	112	69	20	14	....	9	32	34	46	3,390 00
4e trimestre	444	256	61	46	39	42	133	141	170	18,068 00
Grand total	1,739	1,009	271	162	131	166	526	502	711	58,995 00

NOTE.—En outre il est venu des Etats-Unis par Sarnia et Point-Edward environ quatre personnes par jour, ou une centaine par mois, sans effets à déclarer, pour s'établir et travailler en Canada—la plupart célibataires et d'origine canadienne.

Etat indiquant le nombre de colons arrivés au port de Windsor (O.) pendant l'année 1875, avec la valeur de leurs effets.

——	Nombre.	Canadiens.	Anglais.	Irlandais.	Ecossais.	Autres.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Valeur.
										$ cts.
Janvier	20	6	6	....	....	8	7	10	3	2,610 00
Février	27	13	1	....	3	10	10	8	9	1,230 00
Mars	88	49	16	....	3	20	25	24	39	4,520 00
1er trimestre	135	68	23	....	6	38	42	42	51	8,360 00
April	123	41	24	....	6	52	35	42	46	9,919 00
Mai	76	13	14	1	7	41	20	28	28	5,500 00
Juin	96	35	28	3	10	20	26	35	35	3,624 00
2me trimestre	295	89	66	4	23	113	81	105	109	19,043 00
Juillet	87	17	21	18	3	28	27	27	33	2,210 00
Août	72	26	19	6	....	21	23	20	29	2,908 00
Septembre	106	25	10	2	5	64	31	35	40	7,743 00
3me trimestre	265	68	50	26	8	113	81	82	102	12,861 00
Octobre	124	54	9	2	3	56	32	42	50	6,840 00
Novembre	108	45	16	....	9	38	27	32	49	3,825 00
Décembre	68	18	1	4	3	42	20	23	25	2,265 00
4me trimestre	300	117	26	6	15	136	79	107	124	12,930 00
Grand Total	995	342	165	36	52	400	283	336	386	53,194 00

Ces chiffres sont relevés des registres de la douane ; mais environ 300 jeunes gens sans effets à déclarer, sont aussi venus pendant l'année, comme travailleurs.

No. 8.

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT D'IMMIGRATION A SHERBROOKE.

(M. H. HUBBARD.)

BUREAU D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT.
SHERBROOKE, 31 décembre 1875

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser l'état succinct ci-joint des opérations de cette agence pendant l'année.

La dépense pour secours aux immigrants, au compte de votre département, y compris le transport gratuit, a été de $480.52. La dépense mise au compte de l'administration de Québec, s'est élevée à $1,263 90.

La crise commerciale et économique de 1875, crise universelle, a eu pour effet, dans ma circonscription, de diminuer la demande de travailleurs et de ralentir l'immigration. Dans cette situation, l'offre de main-d'œuvre a toujours été au niveau du besoin, d'autant que nos principales manufactures ont interrompu en partie leurs travaux. Il a été heureux que les immigrants ne fussent pas aussi nombreux qu'ils l'étaient les années précédentes, car il aurait été extrêmement difficile d'en placer beaucoup; et même ceux qui sont venus, quoique en petit nombre, n'ont pas été placés sans peine. J'ai reçu bien souvent de feu M. James Thom, agent provincial à Québec-Sud, une assistance, toujours obligeamment prêtée, dont je me souviens avec un sentiment de reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-humble serviteur,
H. HUBBARD,
Agent.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture, Ottawa.

ETAT annuel des arrivées et des départs d'immigrants à l'agence de Sherbrooke, pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

Nombre d'arrivées *viâ* du St. Laurent.	Nombre d'arrivées *viâ* des Etats-Unis.	Sexe. Hommes.	Sexe. Femmes.	Sexe. Enfants.	Nombre d'individus.	Nationalités. Anglais.	Nationalités. Irlandais.	Nationalités. Ecossais.	Nationalités. Allemands.	Nationalités. Scandinaves.	Nationalités. Français et Belges.	Autres nations.	Métiers ou occupations. Cultivateurs.	Métiers ou occupations. Travailleurs agricoles et autres.	Métiers ou occupations. Artisans.	Métiers ou occupations. Commis, commerçants, etc.	Métiers ou occupations. Servantes.	Destinations générales. Provinces maritimes N.E.	Destinations générales. Provinces maritimes N.B.	Destinations générales. Provinces maritimes I.P.E.	Destinations générales. Québec.	Destinations générales. Ontario.	Destinations générales. Manitoba.	Destinations générales. Colombie Britannique.	Destinations générales. Etats de l'Est.	Destinations générales. Etats de l'Ouest.	Montant des transports gratuits accordés aux immigrants nécessiteux.
232	8	135	49	56	240	42	29	62	3	7	96	1	30	90	39	5	18	....	....	....	......	......	......	......	......	......	....

H. HUBBARD,
Agent.

31 DÉCEMBRE 1875.

No. 9.

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT D'IMMIGRATION.

(M. Wm. Hespeler.)

Bureau d'immigration du gouvernement.

Winnipeg, 30 décembre 1875.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour 1875.

L'immigration, comme à l'ordinaire, a commencé dès l'ouverture de la navigation sur la rivière Rouge ; mais le fait que cette province avait été, l'an dernier, affligée des sauterelles, qui avaient déposé leurs œufs dans le sol, a été cause que le mouvement d'immigration des Etats-Unis et des provinces orientales, a éprouvé cette année une suspension.

Les sauterelles sont apparues par myriades ; dans un court espace de temps, toutes les récoltes, sauf en quelques localités, ont été entièrement détruites. Si complète en effet a été la dévastation que, sans le secours fourni par votre Département, bien des gens seraient morts de faim. Mais ce secours, avec les distributions de grains de semence, a ranimé le courage des colons ; et comme nous avons toute raison d'espérer que la saison prochaine sera exempte du fléau, nous pouvons compter sur une forte immigration.

L'immigration de Mennonites a été très-satisfaisante, ce qui prouve que ceux immigrés l'année précédente avaient trouvé qu'ils pouvaient écrire d'une manière encourageante à leurs amis.

Les Islandais, qui malheureusement sont arrivés ici sur la fin de la saison, ont déployé beaucoup de vigueur et d'énergie pour s'installer ; ils feront, selon toutes les apparences, d'excellents colons, dignes d'assistance et d'encouragement.

Ont été reçus dans les baraques durant les douze mois derniers,—

305 immigrants des provinces canadiennes.
341 des Etats-Unis.
37 du Royaume-Uni.
285 d'Islande.

En tout 968, outre 3,285 Mennonites russes. Ces derniers débarquèrent aux dépôts d'immigration de Dufferin et de la rivière Rouge.

Sur le nombre mentionné d'immigrants, 38 étaient venus par la route Dawson et tous les autres par les Etats-Unis.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
WM. HESPELER,
Agent.

A l'honorable L. Letellier de St. Juste,
Mininistre de l'Agriculture,
Ottawa.

No. 10.

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT D'IMMIGRATION A HALIFAX.

(M. EDWIN CLAY.)

BUREAU D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT,
HALIFAX, 18 janvier 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les opérations de cette agence.

J'ai cherché, autant que la chose était en mon pouvoir, à déterminer le nombre des personnes venues ou revenues des Etats-Unis; et, de données obtenues de différentes sources, il résulte que près de six cents individus entrés par la frontière de ce pays ont établi leur demeure au milieu de nous pour la première fois, ou sont revenus à leur lieu natal. Toutefois je n'ai pas le moyen de constater au juste la force de l'immigration américaine; mais il n'est pas douteux que cette province a reçu, outre le nombre que j'indique, beaucoup de colons, dont le compte n'existe pas.

Malgré l'augmentation du contingent américain, l'immigration totale a été bien moins considérable qu'en 1874.

Dans mon dernier rapport, je mentionnais l'arrivée de huit Islandais; pendant l'année qui vient de finir, il en est venu quatre-vingt-seize autres, dont la plupart avaient débarqué à Québec.

Ils ont été confortablement installés sur des terres dans la partie orientale d'Halifax, sous les auspices du gouvernement provincial. Ce sont d'excellents colons, et la proximité de la mer nous donne un climat qui convient à leur constitution. Presque toutes les familles établies sur des terres font déjà des préparations en vue de leurs travaux de printemps.

Leurs qualités caractéristiques sont la probité, la sobriété et l'économie.

Le gouvernement provincial a envoyé, l'année dernière, en Islande, M. John Anderson, jeune Islandais intelligent; et une nombreuse émigration se disposerait à partir de l'île dès le printemps et l'été prochains.

Comme on s'est beaucoup intéressé, l'année dernière, à l'émigration d'enfants des villes populeuses de la mère-patrie au Canada, enfants privés par diverses causes de leurs protecteurs naturels, il est à propos que je fasse connaître la condition de ceux que Mme Birt a conduits de Liverpool en ce pays.

Depuis 1873, Mme Birt a amené d'Angleterre environ 340 enfants. Ces petits immigrants sont remis, en débarquant du navire, au colonel Laurie, qui se charge de prendre entièrement soin d'eux et les loge dans des maisons confortables, sous une bonne surveillance, jusqu'à leur placement. Pour obtenir quelqu'un de ces enfants, il faut faire une demande expresse en forme, recommandée par le prêtre ou pasteur du lieu de résidence; et avant de le laisser partir, le colonel Laurie s'informe soigneusement si la personne qui a fait la demande jouit d'une bonne réputation. Cette personne et l'ecclésiastique résidant doivent, chaque trimestre, instruire le colonel Laurie de la conduite de l'enfant, de son état sanitaire, de ses progrès à l'école et hors de l'école, de son éducation morale et religieuse. Tous les enfants sont répartis dans la quinzaine après leur arrivée, les demandes étant déjà appelées par avis et les correspondances préalables terminées lorsque chaque troupe arrive.

La disposition est réputée faite d'une manière définitive: en théorie, il est entendu que l'enfant reçu sera à titre permanent membre de la famille, et n'en devra pas être

retiré ; mais il est d'expérience que diverses causes, telles que la mort de l'adoptant, une mauvaise santé habituelle, une complète incompatibilité d'humeur, peuvent rendre nécessaire de reprendre l'enfant, mesure à laquelle on ne recourt que le plus rarement possible.

Il a été fait des arrangements en vertu desquels M. Arnold, missionnaire épiscolien à Oakfield, ci-devant précepteur, se charge des enfants que le colonel juge devoir reprendre, pour les confier à d'autres maîtres ; et, durant leur séjour à Oakfield, on leur donne de l'éducation.

Quarante-cinq en tout sont ainsi revenus, vingt-trois parce qu'ils étaient traités durement ou d'une manière trop peu convenable, seize à raison de leur mauvaise conduite et six par suite du décès ou du changement de position de leurs maîtres.

Les nouvelles de ceux qu'on a distribués de nouveau ont été bonnes jusqu'à présent ; quelques-uns seulement ont dû être rappelés une seconde fois pour recevoir plus d'instruction ; mais aucun n'a donné d'autres sujets de plainte par sa conduite.

La subsistance des enfants depuis leur arrivée jusqu'à leur distribution est payée par le gouvernement local ; quant aux autres dépenses, nécessairement considérables, elles sont à la charge du colonel Laurie. Une loi provinciale le constitue tuteur de ces enfants, et conséquemment il a sur eux tous les droits attachés à cette qualité.

Pour tout homme raisonnable, cependant, il est évident que l'on ne peut s'attendre qu'un particulier, quand déjà il consacre tant de soins et de temps à une œuvre même aussi noble que celle à laquelle se dévoue le colonel Laurie, la supportera seul en outre de ses propres deniers. Les personnes bienfaisantes qui, à Liverpool, sont venues en aide à Mme Birt dans son labeur de charité, peuvent être assurées qu'aucune peine n'est épargnée pour placer avantageusement les enfants dans d'honnêtes familles, et que le colonel Laurie veille encore attentivement sur chacun d'eux après leur placement.

IMMIGRATION DE 1875.

Directement de Liverpool à Halifax	644
Par le golfe St. Laurent *viâ* de Pictou	20
Islandais *viâ* de Québec et de Portland	79
Viâ et venant des Etats-Unis	575
	1,318
Expédiés aux Bermudes 29 ; au N.-Brunswick 24 ; à Québec 6.	59
Restés dans les limites de ma circonscription	1,259

Autant qu'il a été possible de le constater, cette immigration, indépendamment du contingent américain, comprend :—

Hommes mariés	133
" non mariés	241
Femmes mariées	71
" non mariées	65
Enfants de 1 à 12 ans, sexe masculin	114
" " " sexe féminin	100
Enfants au-dessous d'un an	19
	743

NATIONALITÉS.

Anglais.

Adultes	378
Enfants au-dessus d'un an	156
do au-dessous d'un an	17

Ecossais.

Adultes	19
Enfants au-dessus d'un an	2

Irlandais.

Adultes	35
Enfants au-dessus d'un an	8
" de moins d'un an	1

Islandais.

Adultes	55
Enfants au-dessus d'un an	41

Autres.

Adultes	29
Enfants au-dessus d'un an	1
" de moins d'un an	1

MÉTIERS ET PROFESSIONS.

(*Indépendamment du contingent américain.*)

Acteurs	1	Infirmes	1
Commis	7	Artisans	72
Tonneliers	1	Marchands	6
Cultivateurs	23	Ministres	1
Maréchaux-ferrants	1	Mineurs	5
Pêcheurs	1	Tailleurs	3
Epiciers	1	Instituteurs	2
Filles de service	4	Télégraphiste	1
Travailleurs	134		

Les mineurs continuent de se présenter comme artisans, ce qui explique la faiblesse du chiffre qui les regarde.

La seule classe d'immigrants qui trouvera amplement de l'ouvrage pendant la saison prochaine, sera celle des travailleurs agricoles.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

EDWIN CLAY,
Agent d'Immigration.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

No. 11.

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT D'IMMIGRATION DE ST.-JEAN, N.-B.

(M. ROBERT SHIVES.)

BUREAU D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT,
ST. JEAN, N.-B., 4 janvier 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter un compte-rendu des opératons de cette agence pendant l'année 1875.

L'immigration a été beaucoup moins nombreuse en 1875 que dans les années 1874 et 1873 ; en 1874 il y eut 702 immigrants, et en 1873 1,129. Ces années-là, la population rurale reçut un accroissement considérable, à savoir 229 cultivateurs et 182 travailleurs agricoles. L'an dernier, on n'a compté en tout que 250 immigrants, dont seulement 48 travailleurs agricoles et 18 cultivateurs.

IMMIGRATION DE 1875.

Total des immigrants venus par voie du St. Laurent	6
" " " des Etats-Unis	48
" " directement à des ports canadiens	196
" " restés dans les limites de la circonscription	60
" " envoyés dans d'autres circonscriptions pour s'y établir.	173

Sexes.

Hommes	107
Femmes	84
Garçons au-dessous de 14 ans	31
Filles	28
	250

Nationalités.

Natifs d'Ecosse	92
" d'Angleterre	84
" d'Irlande	22
" du Danemark	35
" des Etats-Unis	17
	250

Métiers et professions.

Cultivateurs	18
Travailleurs agricoles	48
Mécaniciens	3
Jardiniers	2
Teinturiers	5
Drapiers	3

Menuisiers	7
Boulangers	2
Navigateurs	2
Plombiers	2

Le besoin de travailleurs agricoles n'est pas aussi grand que les années précédentes, et j'estime que, pendant la saison prochaine, un contingent de cent à deux cents travailleurs de cette espèce sera suffisant.

On peut raisonnablement espérer que, vu les nombreux avantages que le système des concessions gratuites offre aux colons, et l'heureux succès des nouveaux établissements, l'immigration sera plus forte cette année.

IMMIGRATION CONNUE PAR LES DÉCLARATIONS AUX DOUANES.

M. H. Webber, percepteur des donanes à Saint-Stephen, m'a communiqué le relevé suivant des déclarations faites à son bureau par des immigrants en 1875 :

Hommes	18
Femmes	17
	35

Sur ce nombre, 18 étaient nés en Canada, 16 aux Etats-Unis, 1 en Irlande.
Valeur des objets dits de colons déclarés par eux.... $1,789 00

M. S. Watts, percepteur à McAdam-Junction, déclare qu'il y a eu à ce port, pendant l'année, quatre déclarations faites par des colons, et que la valeur des effets est de $290.00

M. F.-W. Brown, sous-percepteur à Grand-Falls, dit qu'il n'y a eu, dans l'année, aucune déclaration par les personnes entrées en Canada par la voie des Etats-Unis.

M. John T. Allan, percepteur à la station de Richmond sur le chemin de fer du Canada, et M. F. Tibbitts, percepteur à Tobique, n'ont pas répondu à ma demande

Le capitaine H. W. Chisholm, agent, à St.-Jean, de la ligne internationale de steamers, m'a autorisé à rapporter que, l'année derniere, 500 immigrants au moins—hommes, femmes et enfants, natifs du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard,—ont débarqué au port de Saint-Jean.

De ces données il appert que 522 personnes d'origine canadienne sont entrées dans la province, l'année dernière, et qu'elles ont apporté avec elles en effets mobiliers une valeur de $2,079.00.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ROBERT SHIVES.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture, Ottawa.

No. 12.

RAPPORT DE L'AGENT D'IMMIGRATION DE WEST-LYNN (MANITOBA.)

(M. F. J. Bradley.)

West-Lynn, Manitoba.
20 novembre 1875.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus le nombre des immigrants qui sont entrés par West-Lynn dans le Manitoba. Je n'ai pas été en mesure de me procurer une statistique exacte de l'immigration en cette province.

J'ai l'honneur d'être, Monsienr,
Votre obéissant serviteur,

F. J. Bradley.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture, Ottawa.

ETAT de l'immigration dans la province de Manitoba, pendant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre 1875.

Mois d'arrivée.	No. d'immigrants.	Ontario.			Québec.			Provinces Maritimes.			Grande-Bretagne.			France.			Allemagne.			Russie.			Scandinavie.			Etats-Unis.			Islande.		
		Hommes.	Femmes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.
Mai	1364	337	60	44	9	......	......	4	......	......	17	3	1	10	3	......	2	......	......	63	63	184	2	......	......	544	12	6	......	......	......
Juin.	1033	320	115	88	12	1	1	14	......	......	17	1	......	6	......	......	......	......	......	25	66	48	19	10	......	243	14	8	......	......	......
Juillet...	1821	131	46	27	10	......	......	2	3	......	17	5	9	1	......	......	......	......	......	465	298	631	4	......	......	105	38	24	5	......	......
Août.....	1240	85	33	2	8	......	......	......	......	......	28	2	......	......	......	......	......	......	......	296	252	481	......	......	......	37	4	12	......	......	......
Sept......	116	53	12	12	3	2	3	5	2	6	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	11	3	4	......	......	......
Oct.......	460	64	25	14	......	......	......	2	1	......	6	3	......	......	......	......	......	......	......	10	11	19	......	......	......	17	13	1	180	60	45

Total.................................. 6,034.

F. J. BRADLEY,
Agent-Surintendant.

No. 13.

RAPPORT SUR LE SERVICE DE LA STATION DE QUARANTAINE A LA GROSSE-ILE, 1875.

M. Frédérick Montizambert, M. D.

Québec, 31 décembre 1876.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre les états ci-joints, en forme de tableaux, des opérations et des dépenses de la quarantaine de la Grosse-Ile pendant l'année 1875.

Le steamer " Dominion, " capitaine Roberts, parti de Liverpool le 14 avril, avec un chargement en cueillette, 301 passagers et 69 hommes d'équipage, vint à la quarantaine le 8 mai. Les officiers nous rapportèrent que, peu de temps après leur départ, un cas de rougeole était survenu à bord, et que, le 7 mai, il s'en était manifesté trois autres. Je visitai aussitôt les passagers (à 8 heures du matin,) et je constatai que quatre nouveaux cas s'étaient déclarés durant la nuit, en sorte qu'il y en avait alors sept. Il était donc évident que le premier cas (25 avril) avait communiqué la maladie à un nombre indéfini d'enfants, dont il y avait plus de cent sur le navire; et qu'après la période ordinaire d'incubation, elle éclatait maintenant sous la forme épidémique. Les passagers furent débarqués pour faire quarantaine. Le bâtiment, après avoir été purifié et désinfecté avec soin sous ma surveillance, reçut de moi la permission de poursuivre son voyage sans ses passagers.

Le 8, 9 et 10 mai, nouveaux cas parmi ceux qui étaient au quartier de santé. Les malades, dès l'apparition du premier symptôme prémonitoire, furent transportés au quartier d'observation, puis, après la maladie déclarée, à l'hôpital affecté à son traitement.

Le 13 mai, comme la période d'incubation était passée et qu'il n'y avait pas eu d'autres cas depuis plusieurs jours, j'en conclus que la maladie était maintenant déclarée chez tous ceux qui l'avaient prise. Les passagers, ainsi que leurs effets, avaient été soumis dans l'intervalle aux procédés de nettoyage et de désinfection; en conséquence je renvoyai de quarantaine ce jour-là tous ceux qui étaient restés sains. Je retins soixante-cinq personnes dans les hôpitaux; deux d'entre elles moururent, et les autres furent congédiées à différentes époques, en état de convalescence avancée.

Le trois-mâts " Zingara ", capitaine Johnston, d'Arendohl, 7 avril, sur lest, avec un équipage de 18 hommes, se présenta le 1er juin, et déclara qu'un matelot était mort le 4 mai. M'étant soigneusement informé des circonstances de ce décès, j'acquis la certitude qu'il n'avait eu pour cause aucune maladie contagieuse; et le navire eut permission de reprendre immédiatement sa route.

La barque "Princess Louise," capitaine Perkins, de Pernambuco, 10 avril, avec chargement de sucre, équipage de 16 hommes, vint à la quarantaine le 19 juin. Le capitaine déclara que deux de ses matelots étaient morts, le 16 avril, de la fièvre jaune; que leurs effets avaient été aussitôt jetés à la mer; que la partie du navire qu'avaient occupée les malades avait été lavée et désinfectée; et que, depuis leur décès, arrivé deux mois auparavant, il ne s'était pas manifesté d'autres cas ni de symptômes de la maladie. Eu égard à toutes ces circonstances, je ne crus pas nécessaire de soumettre le navire à la quarantaine, non plus qu'à aucun autre délai d'observation.

Ces années dernières, il est devenu de plus en plus difficile de trouver un bateau à vapeur consentant à faire un voyage spécial pour transporter les immigrants de la Grosse-Ile à Québec, moyennant 25 cents par tête, taux auquel le règlement de quarantaine a fixé le prix exigible de tout navire qui préfère laisser ses passagers à l'Ile et supporter les frais de leur transport à Québec, plutôt que d'attendre la fin de leur temps d'épreuve. Nos steamers ordinaires de rivière ne peuvent transporter à la fois

en sûreté plus de 200 immigrants avec leurs bagages ; au taux actuel, cela va à cinquante dollars. Il est impossible de louer pour cette faible somme un bateau convenable. Depuis la fixation du taux, il y a plus de vingt ans, les prix se sont bien accrus.

Le quai du quartier ouest, qui a été mis en réparation, est presque achevé ; il n'a que 50 pieds de front, avec une hauteur d'eau, à son extrémité, de 9 pieds et demi seulement, à basse marée. Il a été bâti dans les années 1847 et 1848, et devait être fort suffisant à une époque où les passagers venaient d'outre-mer sur des bricks ou d'autres navires de médiocres dimensions ; mais aujourd'hui, que l'on se sert de si gros bâtiments, le quai n'est plus propre à l'usage auquel il est destiné. Les pilotes refusent tout net d'accoster les grands steamers et navires à voiles à un quai dont le front trop étroit ne permettrait pas d'y faire un amarrage sûr, et où, faute d'eau, ces bâtiments ne flotteraient qu'en certains états de marée. Le retard causé par la nécessité de conduire à terre dans les chaloupes du navire plusieurs centaines de personnes avec tout leur bagage, allonge beaucoup la durée de la quarantaine, et a toujours d'autres graves inconvénients.

Le quai oriental offre le même front étroit et encore moins de profondeur d'eau que celui-là. L'été dernier, le bateau "Montmagny," quoique ne tirant pas cinq pieds, toucha rudement le fond, qui est rocheux. Il faisait son voyage à Saint-Thomas. Il lui fallut attendre plus de deux heures la marée montante pour gagner le quai de la station.

Je recommanderais respectueusement d'ajouter à chacun des deux quais un "bloc" d'environ 50 pieds de longueur sur 150 de largeur, avec cale et ponton. Cette addition donnerait assez d'espace superficiel pour le débarquement des passagers et de leurs bagages, un front assez étendu pour l'amarrage des navires de 300 et même de 400 pieds, et une hauteur d'eau suffisante pour que ces navires pussent rester à quai en tout état de marée.

L'extrémité du quai occidental n'est pas encore achevée : l'assemblage à queue d'aronde des pièces de charpente du prolongement pourrait fort bien s'exécuter maintenant.

La nécessité de ces constructions est si pressante, dans l'intérêt de la marine, que je vous prierais instamment d'y porter votre attention.

Une autre chose que je désire vivement aussi soumettre à votre favorable considération, c'est l'opportunité d'établir une ligne télégraphique entre la station et le rivage opposé. Il est arrivé souvent qu'un steamer, dont le passage à la Pointe-au-Père avait été annoncé à Québec par télégraphe, a été retenu à la Grosse-Ile parce qu'il était infecté d'une maladie contagieuse. A Québec, cependant, on comptait qu'il entrerait dans le port le soir même, et les préposés de l'immigration, ceux de la douane, les amis des passagers passaient la nuit sur le quai à la Pointe-Lévi dans de vaines attentes. Cela n'aurait plus lieu si la ligne proposée était établie entre l'île et la terre-ferme. Elle faciliterait de plus les communications entre les navires et leurs armateurs ou consignataires, à Québec ou à Montréal, entre les passagers, les officiers et les gens d'équipage en quarantaine et leurs amis, entre le médecin-surintendant et le gouvernement, etc., etc. Dans les saisons ordinaires, il n'entre à l'île et n'en part qu'une malle par semaine, et dans les temps d'épidémie la correspondance peut devenir encore moins fréquente. Envoyer une chaloupe porter des lettres ou des télégrammes à Saint-Thomas, où est située la poste la plus proche, n'est pas toujours possible ; d'ailleurs, la prudence s'y oppose le plus ordinairement, car on pourrait introduire la contagion dans cette ville, d'où elle exposerait ensuite la santé publique dans tout le pays.

La maison occupée par les personnes qui servent les malades dans les hôpitaux n'est plus habitable, ni susceptible de réparations. C'est le reste d'une vieille baraque qu'on éleva en hâte à Québec, après les grands incendies de 1845, pour y abriter les familles restées sans asile et sans ressources. Transportée ensuite à la Grosse-Ile par portions, elle y fut remise debout. Aujourd'hui elle menace ruine, et ne peut plus garantir des intempéries des saisons ceux qui l'habitent. Enfin, les architectes du gouvernement l'ont déjà condamnée plusieurs fois. Je vous prie donc de vouloir bien

prendre telles mesures que vous jugerez à-propos pour assurer la construction, dans le plus bref délai possible, d'une habitation convenable pour les employés en question.

Le 17 septembre, la station essuyait un coup de vent du nord-ouest d'une violence extraordinaire, qui fut suivi d'une marée extrêmement haute. Le clocher de la chapelle protestante fut renversé par la bourrasque et complètement détruit; plusieurs petits bâtiments furent endommagés, et une portion considérable du quai oriental, lequel étant trop bas est toujours submergé dans les grandes marées, fut dégarnie de son revêtement de madriers.

Lorsqu'on s'occupera des travaux de réfection, qui sont urgents, je demande très-respectueusement qu'on transporte ou rebâtisse la chapelle protestante dans le quartier du centre, on l'on a déjà placé, l'année dernière, la nouvelle chapelle catholique romaine. Cela est important pour la quarantaine intérieure.

Le besoin d'une nouvelle édition des règlements de la quarantaine se fait beaucoup sentir. L'édition actuelle est de 1868. Depuis lors on a reformé l'acte relatif aux quarantaines, et mis en usage divers règlements supplémentaires. Il est en conséquence nécessaire que les pilotes et les capitaines puissent avoir en corps et comprendre les dispositions législatives contenues dans plusieurs imprimés primitifs et supplémentaires.

Qu'en certains points ils ne comprennent pas la loi, ou, s'ils la comprennent, qu'ils ne s'y conforment pas, les faits suivants me portent à le croire. M. Stafford, agent fédéral d'immigration à Québec, dans son rapport inséré à l'appendice de votre rapport de l'an dernier, page 16, dit que 33 immigrants étaient morts en cours de voyage. Le mien, même appendice, page 58, ne fait mention que de 7 décès en mer, parmi lesquels ceux de 2 marins. D'où il suit que, durant cette année-là, il y avait eu 28 décès d'immigrants, outre les 5 déclarés à la station. Il n'est guère probable qu'il fussent tous arrivés sur les steamers-postes canadiens, seuls exempts de l'observation du règlement.

M. Maclaurin, agent d'immigration d'Ontario à Québec, dans son rapport joint à celui du département de l'immigration de la province d'Ontario, année 1874, a signalé une autre contravention: "Je prends la liberté, dit-il, d'attirer l'attention sur ce fait "grave, que les bâtiments à vapeur infectés de quelque maladie contagieuse ont la "coutume, au mépris des règlements sanitaires qui exigent d'eux qu'ils s'arrêtent à la "Grosse-Ile pour être visités et purifiés, de venir tout droit au quai de la Pointe-Lévi "et d'y débarquer leurs passagers, ce qui expose à de grands risques tous ceux que leur "devoir appelle là."

Autre chose encore. Le trois-mâts "Salacia" ne s'était pas présenté à la quarantaine; et cependant, au procès fait au capitaine et au second, inculpés d'homicide sur la personne d'un homme de l'équipage, les dépositions, telles que publiées dans les journaux quotidiens, ont fait connaître qu'on avait discuté à bord la question si on débarquerait ou non le corps à la Grosse-Ile; que le décès ne fut pas même déclaré au médecin-inspecteur à Québec, mais que le navire ayant été sur-le-champ mouiller au milieu des navires à l'ancre, ce fut un des matelots qui, voyant passer une chaloupe de la police, lui cria qu'il y avait un mort à bord.

Sous les règlements existants, tout navire, excepté les steamers-postes canadiens, est tenu de faire sa déclaration à la Grosse-Ile, lorsqu'il y a eu à son bord un décès ou un cas de maladie contagieuse, pendant la traversée; comme aussi tout navire venant d'un port infecté, et tout navire autre qu'à vapeur, qui porte un certain nombre de de passagers d'entrepont proportionnellement à son tonnage. Il y a quarantaine à la Grosse-Ile, et nouvelle quarantaine en rade de Québec. Les médecins-inspecteurs ont coutume, je crois, de visiter tous les navires, à voiles et à vapeur, qui arrivent à Québec avec des passagers; mais pour plus de mille navires ordinaires sans passagers, qui, chaque année, entrent dans le port, il ne paraît pas qu'il y ait aucune inspection régulière. Leur quarantaine est proprement volontaire. En cas de décès ou de maladie contagieuse, la déclaration, à la Grosse-Ile ou à Québec, dépend entièrement de la connaissance que le pilote ou le capitaine en pourraient avoir, ou de leur bonne volonté. Combien de ces navires ne déclarent pas les décès arrivés en mer; combien se rendent à Québec et même à Montréal ayant de leurs hommes atteints

d'une maladie contagieuse, qu'au bout de quelque temps ils enverront à l'hôpital; combien enfin ont des morts à leur bord lorsqu'ils passent devant la station?—il n'existe, que je sache, aucun moyen de le constater.

Je suis persuadé que l'on ne saurait compter sur les quarantaines volontaires, facultatives de la part des pilotes et des capitaines, comme elle le sont virtuellement aujourd'hui en ce qui concerne une si forte proportion des navires, pour préserver le pays de l'invasion des maladies pestilentielles.

Et je suis fortement d'opinion que chaque navire devrait être, quelque part, soumis à une inspection médicale. Celle-ci et l'isolement subséquent des malades pourraient mieux se faire à la Grosse-Ile qu'après le mouillage en rade, au milieu d'une foule de navires, devant la populeuse cité de Québec.

Mais, que l'on rende ou non les règlements plus rigoureux, il importe au moins que les peines édictées soient assez sévères pour empêcher les contraventions. Actuellement, c'est le médecin-inspecteur, au port de Québec, qui décide si le navire infecté venu jusque-là sans avoir fait, suivant la loi, sa déclaration à la Grosse-Ile, doit être renvoyé ou non à cet établissement de quarantaine. Cela doit porter les capitaines à éviter l'inspection à ce dernier endroit, et de passer outre lorsque la maladie infectieuse est peu développée à leur bord, dans l'espérance que le visiteur à Québec ne jugera pas nécessaire de faire redescendre le navire à l'île pour s'y mettre en quarantaine. Je suis d'avis que ce visiteur devrait être tenu de donner sans délai l'ordre de retourner en arrière, pour être inspecté à la Grosse-Ile, à tout navire arrivant à Québec sans un certificat de libre pratique obtenu à la station.

La peine—une amende n'excédant pas $400—portée par l'acte de la quarantaine contre ceux qui violent les règlements, n'est pas non plus assez sévère. Les armateurs, on le conçoit, peuvent trouver qu'il leur coûterait moins cher à la payer pour leur pilote et leur capitaine—au cas où ceux-ci seraient découverts et reconnus coupables—qu'à faire faire quarantaine à leur navire. Si le capitaine et le pilote convaincus d'avoir contrevenu aux règlements sanitaires étaient passibles de prison, et non d'amende, l'effet préventif, objet et fin sans doute de cette sanction pénale, serait plus sûrement obtenu.

Cette année, on ne compte aux hôpitaux dans l'île, que soixante-dix admissions, et deux décès, l'un et l'autre de la rougeole. D'après les déclarations qui m'ont été faites, il serait mort six individns en mer, dont trois hommes d'équipage.

Durant la saison entière, seulement trois navires sont venus déclarer la présence à bord d'une maladie contagieuse ou des décès arrivés en cours de voyage, et seulement 310 immigrants ont fait quarantaine à la Grosse-Ile. Ces nombres sont les plus faibles qu'on ait encore eu à mentionner jusqu'à cette année. Cela tient en partie à ce que la saison a été saine, en partie à une diminution sur l'année précédente, d'après les listes publiées, d'environ 230 voiles et 40 steamers dans les arrivages à Québec, et peut-être aussi en partie à ce que des navires se seront dérobés, en n'arrêtant pas à la station, à l'inspection qu'ils auraient dû subir, ainsi que je l'ai dit plus haut.

Pour plus amples détails sur les opérations et la dépense de la station, j'ai l'honneur de vous renvoyer très-respectueusement aux tableaux joints au présent rapport.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

FREDERICK MONTIZAMBERT,

M. D. Edim., L. R. C. S. E. etc., etc.

Médecin-Surintendant.

A l'honorable

Ministre de l'Agriculture.

Ottawa,

STATISTIQUE ANNUELLE—Mouvement des hôpitaux de la quarantaine de la Grosse-Ile, 1875.

Classement.					Entrées.							Mortalités.								Sorties par suite de convalescence.				Religions.		
Pays d'origine.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Totaux.	Choléra.	Fièvre.	Petite vérole.	Fièvre scarlatine.	Rougeole.	Diarrhée et dyssenterie.	Autres maladies.	Choléra.	Fièvre.	Petite vérole.	Fièvre scarlatine.	Rougeole.	Diarrhée et dyssenterie.	Autres maladies.	Totaux.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Totaux.	Protestants.	Catholiques romains.	Totaux.
Angleterre	12	16	39	67	......	......	......	......	29	1	37	......	......	......	......	2	......	......	2	12	16	37	65	67	......	67
Ecosse	1	......	......	1	......	......	......	......	......	......	1	......	......	......	......	......	......	......	......	1	......	......	1	1	......	1
France	......	2	......	2	......	2	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	2	......	2	......	2	2
Totals	13	18	39	70	......	2	......	......	29	1	38	......	......	......	......	2	......	......	2	13	18	37	68	68	2	70

FREDERICK MONTIZAMBERT, M.D., Univ. Edim.,
L.R.C.S.E., ec., etc.,
Médécin-Surintendant.

DÉPENSE de la station de quarantaine, Grosse-Ile, en 1875.

1875.			$ cts.	$ cts.
15 avril......	Balance, feuille des salaires du personnel d'hiver			320 40
30 "	Feuille d'avril..			486 56
31 mai.........	do de mai..		890 02	
	Médicaments, C. Potvin et Cie..................................	$71 23		
	Réconfortants, Leduc et Letellier	51 32		
			122 55	
	Impressions, C. Darveau...	$5 00		
	Fournitures de bureau, M. Miller..................................	62 39		
			67 39	
	Service de bateau à vapeur, Naz. Bernatchez......................		405 00	
	Fournitures : marchandises sèches, F. M. Dechêne........	$684 56		
	Articles de quincaillerie, H. T. Scott et Cie..	232 86		
	Epiceries, H. A. Paré................................	63 87		
	do L. Bourget..	30 75		
	Viandes et légumes, Léon Arel........................	46 30		
	Farine, Connolly et Cie................................	34 80		
	Huile de pétrole, F. C. Vallerand.......................	22 55		
			1,115 57	
	Dépenses casuelles, suivant justifications............................		311 76	
				2,912 29
30 juin.........	Feuille des salaires pour juin..		890 02	
	Médicaments, C. Potvin et Cie..		3 84	
	Service de bateau à vapeur, Naz. Bernatchez..........................		315 00	
	Fournitures : farine, Connolly et Cie..............................	$63 00		
	Marchandises sèches, F. M. Dechêne................	44 85		
	Viandes, Léon Arel	9 35		
	Epiceries, H. A. Paré..	7 70		
			124 90	
	Dépenses casuelles, suivant justifications............................		173 95	
				1,507 71
31 juillet......	Feuille des salaires pour juillet		890 02	
	Service de bateau à vapeur, Naz. Bernatchez..........................		180 00	
				1,070 02
31 août	Feuille des salaires pour août..		890 02	
	Service de bateau à vapeur, Naz. Bernatchez..........................		225 00	
				1,115 02
30 sept.	Feuille des salaires pour septembre		890 02	
	Service de bateau à vapeur, Naz. Bernatchez..........................		180 00	
				1,070 00
	Fournitures : articles de quincaillerie, H.T. Scott et Cie...	$88 27		
	Canot d'hiver, P. Blouin....................................	90 00		
	Huile de pétrole, F. O. Vallerand.....................	17 60		
	Epiceries, H. A. Paré	9 03		
			204 90	
	Dépenses casuelles suivant justifications..............................		431 83	
				1,706 75
31 oct..	Feuille de salaires pour octobre.......................................		890 02	
	Médicaments, C. Potvin et Cie..		28 40	
	Fournitures de bureau, M. Miller..		6 80	
	Service de bateau à vapeur, Naz. Bernatchez..........................		180 00	
	Fournitures : farines, Connolly, et Cie...........................	$105 90		
	Marchandises sèches, F. M. Dechêne............	66 25		
	Réparations à poêles, L. Vézina....................	69 52		
			241 72	
	Dépenses casuelles, suivant justifications............................		1 94	
				1,348 88
3 nov.	Avances au personnel d'hiver..		....	631 00
	Feuille des salaires pour novembre.....................................		871 67	
	Service de bateau à vapeur, Naz. Bernatchez..........................		225 00	
	Fournitures : articles de quincaillerie, H.T. Scott et Cie..	$32 45		
	Huile de pétrole, F. O. Vallerand..................	23 22		
	Marchandises sèches, F. M. Dechêne............	17 00		
			72 67	
30 nov.	Dépenses casuelles, suivant justifications............................		8 26	
				1,177 59
	Total...			12,276 22

FRED. MONTIZAMBERT, M.D., Edim.
Médecin-Surintendant.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES, ANNÉE DE CALENDRIER 1875.

	$ cts.	
Appointements et salaires	7,649 74	
Fournitures générales	1,759 76	
Médicaments et réconfortants	154 79	
Impressions et fournitures de bureau	74 19	
Service de bateau à vapeur	1,710 00	
Dépenses casuelles	927 74	
		12,276 22

Semestre expiré le 31 Décembre 1875.

Appointements et salaires	5,062 74	
Fournitures générales	519 29	
Médicaments et réconfortants	28 40	
Impressions et fournitures de bureau	6 80	
Service de bateau à vapeur	990 00	
Dépenses casuelles	442 03	
		$7,049 26

Frederick Montizambert, M.D., Univ. Edim.,
L. R. C. S. E., etc., etc.,
Médecin-surintendant.

No. 14.

RAPPORT ANNUEL DU COURRIER CONVOYEUER DES MALLES ANGLAISES.

(M. A. WALMESLEY.)

PORTLAND (MAINE.)
31 janvier 1876.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions que j'ai reçues de votre département, j'ai remis des approvisionnements de brochures et de livres aux commis de la malle sur les paquebots Allan en partance de Québec et de Portland; j'ai donné aussi de ces imprimés et les informations nécessaires à plusieurs steamers de la ligne Dominion.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. WALMESLEY,
Courrier-convoyeur des malles anglaises.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

No. 15.

RAPPORT ANNUEL DE LA QUARANTAINE DE PICTOU (N.-E.)

(M. W. E. Cooke, M. D.)

Statiom de quarantaine,
Pictou, 5 janvier 1876.

Monsieur,— J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur le service à cette station pendant l'année 1875. Je suis heureux de pouvoir dire qu'il n'y a eu aucun cas de maladie pestilentielle ou contagieuse.

Le bâtiment de l'hôpital est achevé ; il peut contenir environ trente-six (36) lits, et la distribution en est bonne, ainsi que la ventilation ; mais il reste à le fournir du mobilier et des autres choses qui lui sont nécessaires pour recevoir les malades ; et je vous prierais de vouloir bien affecter une somme d'argent pour cet objet le plus tôt qu'il vous sera possible.

La dépense de cette station pendant l'année se monte à $732.25.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. E. COOKE, M. D.
Médecin-Inspecteur.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

No. 16.

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE LA STATION DE QUARANTAINE DE ST.-JEAN, N.-B.

(Dr. W. S. Harding, M. R. C. S.)

Station de quarantaine,
St. Jean, N. B., 3 janvier 1876.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur cette station pour l'année expirée le 31 décembre 1875.

Nous avons lieu de nous féliciter, dans l'intérêt de la santé publique, que les maladies contagieuses ne se soient point communiquées de ce port à notre population. Nous avons été exempts, pendant un temps et dans une grande mesure, des difficultés de combattre l'invasion de ces maladies. Cette immunité est due en partie au fait qu'elles sont, pour des causes que n'expliquent point entièrement les hygiénistes, moins susceptibles de se répandre dans un temps que dans un autre; nous sommes dans la période de ralentissement. Pour s'en convaincre, surtout en ce qui concerne la petite vérole, l'une des plus importantes maladies de cette espèce, il suffit de consulter les statistiques publiées en Angleterre. Le dernier rapport trimestriel du régistrateur-général constate que la mortalité causée par la petite vérole a été moindre en Angleterre et dans le pays de Galles pendant le trimestre expiré en septembre 1875, que jamais auparavant, et le fait remarquable qu'il n'y a pas eu un seul cas fatal à Londres pendant plus de quatre mois, est sans précédent, depuis l'organisation de l'enregistrement civil en 1837. Outre les influences inconnues que je viens de mentionner, qui tendent à diminuer la propagation des maladies infectieuses, deux autres causes méritent d'être signalées: l'une, en tant qu'il s'agit de l'Angleterre, est sa législation bienfaisante contre *l'exportation* des maladies infectieuses, législation dont les dispositions se trouvent dans l'Acte de la marine marchande, et à laquelle vous avez fait allusion dans votre rapport de 1874; l'autre consiste dans les efforts sérieux qu'on fait pour pratiquer l'isolement, et qui marquent le commencement d'une ère nouvelle dans la médecine préventive.

Dans le cours de l'année, la nécessité de mettre des navires en quarantaine ne s'est présentée qu'une seule fois. Ce cas unique a été celui de la goëlette *Ancona*, venant de New-York, entrée ici le 23 décembre, ayant la petite vérole à bord. La goëlette a été retenue quatre jours en quarantaine, nettoyée, fumigée et soumise aux mesures de précaution que j'ai détaillées dans un rapport spécial. Comme l'immunité dont nous avons joui depuis un certain temps ne nous garantit en rien pour l'avenir, nous devons toujours observer aux quarantaines la même surveillance active que s'il n'y avait pas eu d'intermission.

J'ai visité pendant l'année un grand nombre de bâtiments pour en constater l'état sanitaire. On a pu se convaincre par là que la surveillance est strictement exercée. Je n'ai point découvert de cas où il y ait eu intention d'éluder les règlements. Une fois, j'ai trouvé une valise contenant des hardes infectées de variole; mais l'intention du propriétaire n'avait pas été de se soustraire à la loi: il avait agi dans l'ignorance du fait. Je vous ai informé de la manière dont j'ai disposé de cette valise. Ce cas fait voir combien il importe que les capitaines se rendent compte des causes qui servent à propager l'infection d'un port à un autre.

Tous les cadavres, au nombre de cinquante environ, apportés ici pendant l'année, étaient accompagnés des certificats servant à constater que le décès n'avait pas été causé par une maladie contagieuse.

Quant à savoir si les propriétaires de navires sont, comme corps, hostiles au système de quarantaine, la conduite de M. D.-V. Roberts fournit à cet égard une preuve

qui mérite d'être mentionnée. Il a demandé que sa goëlette, l'*Ancona*, dont je viens de parler, fût mise en quarantaine le temps nécessaire pour faire disparaître tout danger d'infection. En agissant de la sorte, au lieu de presser la mise en liberté de son bâtiment, ce monsieur s'est fait honneur à lui-même et a mis en évidence la bonne disposition qui règne assez généralement dans la classe des armateurs, celle de toutes les classes dont les intérêts peuvent avoir le plus à souffrir par suite des règlements de quarantaine. De semblables faits se sont produits en Angleterre, comme on le voit par le dernier rapport de l'officier de santé du port de Londres, qui dit, en parlant de l'inspection médicale des navires, que " ces fonctions ont été approuvées de " ceux que leur exercice intéresse le plus."

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

W. S. HARDING, M. R. C. S. (Angl.)
Médecin-inspecteur.

A l'honorable
L. LETELLIER DE ST. JUST,
Ministre de l'Agriculture.

STATION DE LA QUARANTAINE,
ST.-JEAN, N.-B., 3 janvier 1876.

MONSIEUR,—Permettez-moi de soumettre à votre attention les considérations suivantes sur l'hygiène publique. En prenant cette liberté, je crois devoir vous offrir l'explication suivante :

Les lois sur l'hygiène devraient être basées sur le principe qu'il faut en inculquer dans l'esprit du peuple la nécessité et les avantages. Dans l'exécution de ces lois, il convient d'avoir égard à l'insuffisance actuelle des connaissances sur cette matière, et à la difficulté qui en résulte pour le grand nombre de savoir en quoi consiste leur infraction. En Angleterre, on fait des efforts pour répandre la connaissance de l'hygiène, et voici ce qu'on y a dit des lois qui réglementent cette matière : " Il est " rarement juste et il n'est jamais sage de vouloir insister en ce pays sur l'application " de pratiques scientifiques, avant que l'esprit public n'y ait été convenablement " préparé par une conviction rationnelle."

Bien que l'on s'accorde à admettre l'importance du service sanitaire et la nécessité pour chacun de connaître les règles de l'hygiène afin de s'y conformer, en tant qu'il vaut bien mieux éviter et prévenir les maladies que d'avoir à les guérir, cependant la connaissance de ces règles n'est qu'insuffisamment répandue. Toutefois, il y a lieu d'espérer pour l'avenir.

L'un des moyens, employés en Angleterre, pour disséminer des notions sur l'hygiène, est la publication de rapports périodiques par des médecins préposés au service de la santé publique. Le gouvernement central et les autorités locales emploient environ huit cents médecins pour ce service spécial.

Si Votre Honneur pense que les observations que je fais ici puissent en quelque chose servir les intérêts dont il s'agit, et si elles vous paraissent dignes d'être portées à la connaissance du public canadien, il vous appartiendra de les faire paraître dans votre rapport général au Parlement. Je laisse respectueusement ce point à votre appréciation.

Un médecin, un chirurgien, ou celui qui pratique la médecine et la chirurgie n'a pas besoin, pour exercer son art, de connaître ce qui se rattache à la santé publique; et comme c'est là une science difficile à acquérir, il ne se livre pas à son étude, et, en règle générale, on peut dire qu'elle lui est inconnue.

Je me propose donc d'établir ici l'exactitude de cette assertion, et de mettre ne même temps sous vos yeux quelques citations qui ont trait au sujet de l'hygiène publique. Les progrès réels qui s'accomplissent aujourd'hui fournissent la preuve que nous entrons sous ce rapport dans une ère nouvelle.

On peut bien penser que les médecins se refuseront en général à admettre tout d'abord qu'ils manquent pour la plupart de connaissances en matières sanitaires. Ils réclameront naturellement pour la profession la possession de ces connaissances ; ils prétendront que tout médecin doit nécessairement les acquérir, au moins dans une

certaine mesure, en tant qu'elles forment le complément d'une bonne instruction médicale, et qu'admettre le contraire, ce serait être injuste envers la profession et en méconnaître la valeur.

La vérité de mon assertion n'aura point l'effet de jeter du discrédit sur la profession, mais tendra au contraire à l'exonérer du blâme qui s'attache à des erreurs graves qu'ont commises quelques-uns de ses membres dans leurs appréciations ou leurs traitements.

Si les médecins n'ont qu'une idée vague de ce qu'il leur importe de connaître en matières sanitaires, l'ignorance des règles de l'hygiène doit être bien plus grande encore chez ceux qui n'appartiennent point à la profession, et qui se persuadent naturellement que tous les licenciés en médecine doivent avoir également acquis ce genre de connaissances, qu'ils supposent être une partie obligée du cours d'études.

Il est très-important et pour le public et pour la profession que l'on ait sur ces choses des idées plus justes que celles qui ont eu cours jusqu'ici.

Comme l'importance de cette question et les faits généraux qui s'y rattachent sont mieux compris aujourd'hui qu'ils ne l'ont jamais été auparavant, les progrès dans la voie de la réforme ont été marqués, et de meilleurs moyens ont été mis en œuvre pour prévenir l'invasion des maladies contagieuses. Il reste néanmoins beaucoup à faire encore, avant qu'on puisse se déclarer satisfait sous ce rapport.

J'indiquerai en quelques mots la différence qu'il y a entre l'hygiène publique et la médecine, proprement dite. La première a simplement pour mission de prévenir les maladies ; elle se lie et doit servir de règle à la législation qui a la santé publique pour objet. Elle enseigne à l'homme d'Etat ce qu'il doit connaître pour faire porter utilement des lois sur cette matière, et c'est pour cela, et à cause aussi de l'intervention de l'Etat dans l'administration de ces lois, qu'on donne à cette science le nom de "*Médecine d'Etat*," expression synonyme de celles d'"hygiène publique" et de "Médecine préventive." Telle qu'elle s'exerce, l'hygiène diffère de la pratique générale de la loi et de la médecine, mais se rapproche davantage de la médecine, et constitue une spécialité médicale.

La médecine proprement dite embrasse l'étude des maladies et les moyens de les guérir, ou de les atténuer dans la mesure dont chaque cas particulier peut être susceptible. Pour cela, la connaissance de l'hygiène ne peut être d'aucun secours, et comme elle ne s'acquiert que difficilement, l'étudiant en médecine, ne s'y livre pas, généralement parlant. L'étude de l'hygiène ne devrait se faire qu'après le cours strictement médical : autrement on limiterait trop le temps que l'étudiant doit consacrer à acquérir les connaissances nécessaires pour devenir un bon médecin, un habile praticien.

Les changements importants inaugurés par les colléges de médecine vont grandement faciliter l'étude de l'hygiène, et rendre plus apparente la ligne de démarcation qui sépare cette science de celle de la médecine.

A l'appui de ce que je viens de dire, je ferai quelques citations qui montreront l'importance que l'on attache aujourd'hui à l'étude de l'hygiène, et l'application pratique que l'on a faite de ses principes et de ses leçons. Les mesures actives prises par les colléges pour se mettre en état d'enseigner ce genre de connaissances, ne remontent pas à plus de quatre ou cinq ans.

Le *Lancet* du 5 octobre 1870, dit: "Le Trinity-College, de Dublin, va à l'avenir décerner des certificats relatifs à l'hygiène publique; ce ne seront point des degrés, mais des diplômes rattachés à ceux de M. D...... Il appartient aux autres universités de ne point laisser à celle de Dublin l'honneur de réaliser à elle seule cette réforme.... L'université peut laisser à l'élève le choix d'étudier la médecine légale ou la médecine préventive, et d'obtenir un *testamur* pour l'une seulement de ces deux principales divisions de la médecine d'Etat."

Les hommes de la profession qui ont considéré la question, s'accordent à dire que la connaissance de l'hygiène publique ne peut s'acquérir pendant le temps ordinairement employé à l'étude de la profession médicale. Voici comment le *Lancet* s'exprime à ce sujet: "Ils reconnaissent qu'il n'est ni juste ni raisonnable d'imposer à l'étudiant déjà surchargé, et dont le temps d'étude n'est même pas assez long, des cours et des examens supplémentaires sur des branches indépendantes de connaissances scienti-

fiques et professionnelles de nature abstraite, difficiles à acquérir, et qui ne sont nullement nécessaires pour le préparer à traiter avec art les maladies et les blessures. Le cours minimum de quatre ans de l'instruction professionnelle doit être consacré, dans toutes ses heures disponibles, aux études et aux expériences indispensables qu'il faut faire pour se mettre au courant de la pratique ordinaire."

Revenant sur le sujet, le *Lancet* disait dans son numéro du 5 novembre de la même année :

" La création d'un diplôme pour la *médecine d'Etat* par l'Université de Dublin, est l'un des événements les plus considérables dans la science médicale qui ait eu lieu depuis plusieurs années."

Le Dr. Acland, dans une conférence qu'il fit en juin 1871, en présence du collége de médecine, après avoir signalé l'importance qu'avait acquise la question sanitaire pendant les dernières années, importance qui se manifestait hautement dans la décision arrêtée par les colléges du Royaume, exprima l'opinion suivante :

" M. Goschen a largement embrassé la question et a préparé un projet de loi " dont les dispositions pourront avoir l'effet de changer les relations qui existent " entre la majorité des médecins et le public, et de faire naître dans tout le pays de " nouvelles idées sur le caractère des fonctions du médecin."

Cette prédiction a déjà commencé à se réaliser en certains points.

Passant sous silence l'intervalle qui s'est écoulé depuis l'initiative prise en 1870 par l'université de Dublin, nous voyons aujourd'hui les autres principaux colléges du royaume prendre des mesures pour répondre à l'opinion. Le *Lancet* du mois de janvier 1875, rend compte dans un article de fond d'une assemblée tenue quelques jours auparavant par le conseil de l'université de Londres. Les orateurs qui prirent la parole sur la motion de sir Wm Jenner proclamèrent tous la nécessité d'études spéciales sur l'hygiène. Ce sujet, dirent-ils, n'a pas encore atteint le développement dont il est susceptible, mais il s'impose aujourd'hui à l'attention du public ; on admet que l'instruction médicale ordinaire constitue une étude distincte de l'instruction sanitaire, qui est une branche collatérale de la première. Le *Lancet* ajoute : " Le discours du Dr Barnes est propre à convaincre tout le monde de la nécessité de l'examen proposé. Il a raconté avec beaucoup de franchise le fait suivant. Une fois, il fut nommé à un emploi sanitaire. Bien qu'il eût suivi son cours universitaire avec assez de succès—cours qui, comme on le sait, exige une étude considérable des sciences nécessaires à la médecine, y compris l'hygiène—cependant il s'aperçut bientôt que les connaissances spéciales à l'exercice bien entendu de sa fonction lui faisaient défaut et il donna sa démission."

De ce que l'hygiène a été pendant si longtemps méconnue et négligée, il ne faut pas conclure qu'elle a peu d'importance ; la cause de cette indifférence se trouve expliquée par les observations qui ont déjà été faites. Reconnaissant que ce sujet a été pendant trop longtemps perdu de vue, on a manifesté avec énergie le désir général de voir combler cette lacune. Voilà pourquoi les colléges de médecine entreprennent cette tâche avec zèle, pour ne pas dire avec ardeur, comme on en a la preuve dans les extraits suivants :

" Les corps médicaux du pays rivalisent entre eux dans la recherche des moyens propres à faire entrer l'étude des causes de cette mortalité dans le cadre des recherches médicales ". *Lancet*, décembre 1874.

Le Dr. Acland, président du conseil général de médecine d'Angleterre, s'exprimait ainsi dans son discours d'ouverture de la session tenue au mois de juin 1875 :

" Il n'est point de questions sur lesquelles l'esprit public ait éprouvé un change- " ment aussi radical. Bien que cela puisse nous sembler étrange, la prévention des " maladies, comme question générale d'intérêt national, ne date que d'une époque " comparativement récente. Elle est devenue l'une des branches principales de notre " profession. Les universités s'en occupent comme le public. "

En régle générale, il ne convient pas de soumettre au jugement du public les questions de médecine, mais l'hygiène n'est pas exclusivement du domaine de la médecine : elle embrasse des questions qui exigent, pour être réglées, les efforts réunis de la profession et du public ; c'est pour cela que ses enseignements doivent péné

trer dans toutes les classes, et qu'ils s'imposent surtout à l'attention des hommes d'Etat, appelés à légiférer avec sagesse sur cet important sujet. Et comme on ne saurait réussir à appliquer un code de lois sanitaires en s'appuyant uniquement sur les moyens coërcitifs, on doit avoir pour but d'instruire tout en imposant des règles, afin d'obtenir ainsi, autant que possible, une coopération intelligente qui aide à parvenir au degré de succès possible à atteindre. La coërcition est appelée cependant à jouer énergiquement son rôle quand elle a devant elle l'ignorance volontaire et l'incurie.

C'est à ce point de vue, et en se guidant d'après ces principes, que l'on fait et que l'on administre aujourd'hui en Angleterre les lois sur la santé publique. Cela ressort, entre autres choses, du fait que j'ai mentionné plus haut, à savoir, que huit cents médecins y sont employés expressément dans le but de prononcer et de répandre des connaissances sur les choses sanitaires. L'objet que l'on a ainsi en vue a été proclamé dans une foule de cas. Je me bornerai à une couple de citations.

Pendant la dernière session du Parlement (février 1875), M. Stanhope, en présentant un bill ayant pour objet l'amélioration des habitations ouvrières, fit la remarque suivante :

" Changer ce triste état de choses est une tâche vraiment gigantesque, car il fau-
" drait non-seulement améliorer les conditions d'existence du peuple, mais encore
" l'instruire pour le convaincre de l'importance et de la nécessité d'une telle réforme."

A la conférence sanitaire réunie à Birmingham en janvier dernier, où s'étaient rendues les délégations de cent municipalités urbaines et bureaux de gardiens, le maire de cette ville, déclara que son but était d'agiter l'esprit public sur l'importance des questions sanitaires.

Dans son discours d'ouverture comme président de la société épidémiologique, sir Wm Jenner disait : " Il faut mettre sous les yeux du peuple écrit sur écrit, précepte sur précepte, exemple sur exemple, si nous voulons lui inculquer dans l'esprit des notions qui le convainquent de mettre en pratique les lois sur l'hygiène."

La place importante donnée aux questions sanitaires dans le discours du trône, prononcé à l'ouverture du parlement le 5 février 1875, fait voir l'intérêt que la nation attache aujourd'hui à ce sujet. " Ce qui n'a pas été moins important que la place ainsi assignée aux mesures sanitaires dans le travail de la session, c'est le ton sur lequel les différents orateurs de la Chambre des Communes ont discuté ces mesures. Le Parlement a rarement entendu des paroles d'un plus grand poids que celles du proposant et du secondant de l'adresse en réponse au discours de la Reine—M. Stanhope et M. Whitelaw—et celles du secrétaire de l'intérieur, sur la question sanitaire." En entreprenant une tâche, si difficile qu'elle soit, avec l'énergie dont on fait preuve dans le cas actuel, on peut s'attendre à de bons résultats, et de fait on en obtient déjà sous le rapport de la salubrité.

Je n'ai pas besoin d'expliquer en quoi la quarantaine se rattache à la santé publique, la quarantaine formant le service principal de l'organisation sanitaire.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

W. S. HARDING,

Médecin-inspecteur.

A l'honorable

L. Letellier de St. Just,

Ministre de l'Agriculture, etc., etc.

No. 17.

RAPPORT DE L'AGENT-VOYAGEUR DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.

(M. John Sumner.)

LÉVIS, 20 novembre 1875.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous faire mon rapport, en qualité d'agent-voyageur d'immigration, pour la saison de navigation de 1875.

Le nombre des émigrants débarqués ici l'été dernier n'a pas été aussi considérable qu'en 1874. Ceux dont j'ai dû prendre soin forment un total de douze mille deux cent cinquante-sept (12,257) individus, équivalant à huit mille trois cent soixante adultes (8,360), dont le transport a été effectué par 42 steamers. J'ai accompagné ces immigrants à l'Ouest aussi loin que je l'ai jugé nécessaire, dans chaque cas, le plus souvent jusqu'à Belleville, quelquefois jusqu'à Toronto; je leur ai donné les renseignements et les conseils dont ils avaient besoin, leur ai procuré les soins les plus convenables et les ai fait descendre aux lieux de leurs destinations respectives.

Ces immigrants étaient tous d'apparence robuste, et de la classe appropriée au pays. Il n'y avait parmi eux que très-peu d'ouvriers et de commis. Les Mennonites sont une race forte et vigoureuse. Un seul décès a eu lieu parmi eux pendant qu'ils étaient sous ma charge.

Les salles à manger continuent d'être conduites de la manière que j'ai fait connaître précédemment.

Les facilités de transport mises à ma disposition par la compagnie du Grand-Tronc ont été aussi bonnes qu'on pouvait s'y attendre, et la marche des convois a été, à peu d'exceptions, raisonnablement régulière.

Les employés du chemin de fer du Grand-Tronc et ceux du département stationnés à Québec et à Montréal ont droit à mes remercîments pour leur obligeance accoutumée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JOHN SUMNER.

A l'honorable ministre de
l'Agriculture, Ottawa.

No. 18.

RAPPORT DE L'AGENT A LIVERPOOL.

(M. G.-T. Haigh.)

Bureau du Gouvernement Canadien,
15 Water Street, Liverpool.
5 janvier 1876.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'émigration de ce port et sur les opérations de cette agence, pendant les douze mois qui ont pris fin le 31 décembre 1875.

Le nombre dés émigrants embarqués à Liverpool pendant l'année a été de 90,077. Sur ce nombre collectif 72,887 étaient à destination des Etats-Unis, et 14,069 à destination du Canada. Les provinces maritimes ont reçu 1,693 de ces derniers, et le reste s'est fixé dans les provinces d'Ontario, de Québec et de Manitoba.

L'appendice A contient un état comparatif de l'émigration pendant les années 1874 et 1875.

Les émigrants à destination du Canada comprenaient 2,621 passagers de chambre et 11,448 passagers d'entrepont. De ces émigrants, 12,347 ont pris passage sur les steamers de la compagnie océanique de Montréal; 1,694 sur ceux de la ligne Dominion et 19 ont été amenés par la ligne Anchor; le reste par navires à voiles, en dehors de l'application de l'acte impérial.

La nationalité des émigrants se décompose comme suit:

1874.	Nationalités.	1875.	Augmentation.	Diminution.
68,691	Anglais	51,388		17,303
2,044	Ecossais	1,180		864
15,600	Irlandais	11,402		4,198
35,599	Etrangers, y compris ceux qui n'ont pas fait connaître leur nationalité	23,807 2,300		9,492
			Diminution totale	31,857

La décroissance de l'émigration ne s'est pas autant fait sentir dans le premier trimestre de l'année, alors que les steamers Allan font leurs voyages à Portland, que pendant le reste de la saison, la décroissance pendant ce trimestre n'ayant été que de 350. Cette décroissance a porté surtout sur l'émigration à destination des Etats-Unis, qui a été moindre de 720. Pour les Provinces Maritimes, il y a eu augmentation de 261; pour Victoria, augmentation de 218, et pour d'autres endroits, augmentation de 109; ce qui réduit la diminution au chiffre ci-dessus mentionné de 350. Pendant ce temps, la ligne Allan a transporté à Portland 3,144 émigrants, et quoiqu'ils aient été enregistrés à destination des Etats-Unis dans les tableaux statistiques des agents im-

périaux, la plupart étaient partis pour aller au Canada. La grande majorité se composait de Français et de Suisses. L'émigration anglaise ne s'est que faiblement dirigée sur le Canada, avant l'ouverture de la navigation. Quelques compagnies d'ouvriers ont aussi, par les soins de l'Union nationale des ouvriers agricoles, été expédiées au Canada par la voie de Portland, afin de se trouver prêtes pour les premiers travaux du printemps. La première de ces compagnies a fait voile le 25 février et a été suivie le 4 mars d'une deuxième troupe, à laquelle plusieurs autres ont succédé à différents intervalles pendant toute la saison de navigation. Ces émigrants valaient, s'ils ne surpassaient pas même, comme classe, l'émigration similaire de 18 .4, La compagnie expédiée par le *Sarmatian* le 1er avril se composait d'hommes de choix, réunis par M. Kingsmill, m'a-t-on dit. Il la dirigea par un train spécial du Lincolnshire sur Liverpool, où elle entra en gare à 3.30 de l'après-midi, au lieu d'arriver à une heure incertaine de la nuit, comme c'est le cas pour les émigrants. M. Dyke a su aussi recruter des hommes très-propres à faire de bons colons. Comme cela a eu lieu au début de 1874, quelques travailleurs agricoles sont arrivés à Liverpool dans un état de dénûment, et ont été secourus, avec l'autorisation de l'agent général. On a remédié à cet abus dès avant l'ouverture de la navigation, et il ne s'est présenté qu'un très-petit nombre de cas où il ait été nécessaire de donner des secours aux émigrants, pendant le reste de la saison.

Je ferai ici la remarque que pour épargner aux immigrants la dépense que leur occasionne l'achat d'ustensiles pour la traversée, les MM. Allan ont cette année entrepris de louer à ceux qui en font la demande un assortiment complet d'ustensiles, moyennant six shillings par personne. Les objets sont rendus à la fin du voyage, et la qualité en est de beaucoup supérieure à celle que peuvent d'ordinaire se procurer les émigrants, qui avaient dans bien des cas à payer des prix excessifs pour des articles inférieurs.

En février et en mars, j'ai reçu bon nombre de demandes de renseignements sur les perspectives qu'offre aux émigrants la Colombie, et plus particulièrement le district de Comox. Ces demandes me sont surtout venues de la Galles du Nord et du comté de Shropshire, de la part de personnes qui, par la teneur de leurs lettres, paraissent avoir des parents ou des amis dans la province colombienne. Peu de personnes cependant ont pris cette destination, parce qu'elles n'avaient pas les moyens de payer le trajet en chemin de fer à travers les Etats-Unis.

Dans le mois d'avril, avant l'ouverture de la navigation, j'ai assisté à une conférence, tenue à l'agence de Londres, sous la présidence de l'agent général, qui avait convoqué la réunion. On y a discuté divers sujets, et présenté des observations sur la marche à suivre dans le Royaume-Uni et sur le continent. Cette conférence a été, je crois, très-fructueuse, comme le seront celles qu'on pourrait avoir à l'avenir pour le même objet. Une réunion annuelle comme celle-là permettrait aux agents de discuter entre eux les questions qui se présentent; cela vaudrait bien mieux que l'échange de correspondances, et établirait plus d'harmonie dans leur action réciproque.

Le premier steamer à destination de Québec, a été le *Dominion*, qui fit voile le 14 avril. Il fut suivi le lendemain par le *Polynesian*, de la ligne Allan, qui a régulièrement fait ses voyages au port de Québec, jusqu'à la clôture de la navigation. Le dernier steamer est parti d'ici le 4 novembre dernier. La ligne Dominion a aussi entretenu un service hebdomadaire, sauf quelques retards, jusqu'à la fin de septembre.

L'ouverture de la navigation du St.-Laurent n'a pas influé d'une manière appréciable sur la direction qu'a prise l'émigration de ce port. Les émigrants étrangers, qui, à cette saison, forment une notable partie des troupes qui se dirigent au Canada, ont été peu nombreux, cette année, ce qui est dû, sans aucun doute, aux restrictions administratives imposées par le gouvernement d'Allemagne, et aussi à l'existence de deux lignes de bâtiments à vapeur voyageant de Hambourg et de Brême à New-York. La généralité de ces émigrants étrangers partent pour les Etats de l'Ouest, et passent par le St.-Laurent, seulement parce que le trajet est plus court que par la voie de New-York. Si donc, l'on déduit le chiffre que représentent ces étrangers du chiffre total des émigrants embarqués pour Québec, on verra que la diminution dans le nombre des

émigrants à destination du Canada, n'est pas aussi grande que pourraient le faire supposer les données des statistiques impériales.

La Compagnie maritime canadienne, propriétaire des clippers à voile "Lake Ontario," "Lake Erie" et autres, a inauguré cette année un service de navires à vapeur. Le premier de ces navires a été le "Lake Champlain," qui est parti le 13 avril pour Québec, mais il n'a pas, non plus que ceux qui l'ont suivi à des intervalles réguliers pendant la saison, pris de passagers à son bord.

Les émigrants ont été, comme d'ordinaire, parfaitement bien traités sur les vapeurs Allan, et j'ai appris que le *Polynesian* avait à son bord des viandes fraîches pour 32 jours, et des viandes salées pour 80 jours, lorsqu'il fut, comme vous le savez, retardé par les glaces du printemps. Cet approvisionnement dépassait de beaucoup la quantité maximum réglementaire fixée par le gouvernement impérial.

La société de la vallée de l'Ottawa m'a, comme les années précédentes, transmis des fonds pour faire acheminer des émigrants sur cette section, et en général, ceux à qui j'ai fait prendre cette direction, étaient d'une classe avantageuse pour le pays. Un certain nombre étaient Allemands et venaient principalement des provinces de Posen et de Poméranie.

J'ai dans le cours de la saison expédié quelques fermiers, recrutés dans le district de Fylde, Lancashire du Nord, et aussi bon nombre d'hommes de ferme, venus de cette section. Depuis leur arrivée en Canada, ils m'ont envoyé des lettres pour me témoigner leur satisfaction, et le désir qu'ils éprouvent de faire venir, après qu'ils se seront un peu installés, leurs parents et leurs amis parmi eux. Ces fermiers forment une catégorie précieuse, car ils ont des ressources et ne dépendent pas entièrement, comme les ouvriers agricoles, de leur travail manuel pour se sustenter eux et leurs familles.

Pendant la saison, il a été exporté au Canada quelques bestiaux et moutons de race pure; cette exportation n'a pas été aussi considérable que pendant les deux dernières années. D'un autre côté, plusieurs consignations d'animaux canadiens vivants à l'état engraissé, ont été débarquées à ce port, et l'un des principaux bouchers de la ville m'a assuré qu'il avait vu dans ces troupeaux les plus belles pièces de bétail qui eussent depuis plusieurs années été mises en vente sur le marché. Plusieurs chargements de viandes ont aussi été expédiés, mais je ne crois pas que cette importation ait aussi bien réussi que celle des bêtes vivantes.

Les gouvernements de la Nouvelle-Zélande, de Queensland et de Victoria ont établi des agents d'émigration en cette ville. Je ne crois pas que ces agents aient accompli grand'chose ici en fait d'émigration. Il est probable cependant que les émigrants qu'ils recrutent sont expédiés de Londres par voiliers et qu'ainsi ce mouvement échappe à mon observation.

Plusieurs compagnies de Mennonites sont passées ici à destination du Canada, pendant la saison. Ils étaient de bonne apparence, et la majorité avait des moyens.

Au mois de juillet, l'émigration prit une tournure plus favorable. La diminution n'a pas été aussi forte pour ce mois, comparativement au mois correspondant de 1874, qu'elle l'avait été pour les mois antérieurs, et relativement au Canada, il y a même eu pendant ce mois augmentation de 206 sur juillet 1874. Ce progrès ne s'est pas maintenu, et l'émigration a continué de languir à ce port. Les mauvaises nouvelles venues des Etats-Uniis et l'inactivité des affaires en Canada, conséquence de la prostration du marché américain, ont grandement nui à l'émigration qui se fait d'Angleterre. Presque tous les steamers arrivant ici de New-York avaient à leur bord nombre d'émigrés, qui s'en revenaient mécontents, et qui répandaient partout les rapports les plus sombres sur l'Amérique, comme pays à émigration. Mlle McPherson, Mlle Rye et M. Stephenson ont conduit des troupes de garçons et de filles aux maisons de protection qu'ils ont en Canada. Les enfants étaient bien vêtus, paraissaient bien portants et laissaient voir qu'ils avaient été choisis avec soin.

A la demande du gouvernement d'Ontario, j'ai dû, par moi-même ou par mon commis, certifier les signatures des émigrants sur les reçus des bonifications qu'accorde cette Province à ceux qui vont s'établir sur son territoire. Cela m'a donné beaucoup à faire au commencement de la campagne d'émigration. La veille du départ

des vapeurs, je passais la nuit entière jusqu'au matin à prendre ces signatures, car elles sont exigées par les MM. Allan pour admettre les émigrants à bord, et comme ceux-ci arrivent à Liverpool à toutes les heures de la nuit qui précède le départ, il fallait bien que je fusse debout toute la nuit. Sur mes représentations, l'agent général a adopté un mode d'opération qui obvie en grande partie à l'inconvénient du travail de nuit, mais avec lequel je ne puis plus répondre que les signataires des bonifications appartiennent tous à la classe agricole, et sont dans les conditions exigées par le gouvernement d'Ontario pour être admis à bénéficier de cette assistance particulière. Je ne les vois qu'au moment de l'embarquement et je ne puis alors constater leur état. Je mentionne ici cette circonstance, parce que j'ai entendu formuler la plainte que la bonification d'Ontario a été donnée par moi à des émigrants qui n'étaient point dans le cas de la recevoir. J'ai eu soin cependant de ne distribuer de billets, que sur les instructions reçues par lettres ou par dépêches de M. Robjohns, agent du gouvernement d'Ontario, à Londres. J'ai retiré des billets de secours à certains individus qui, après les avoir obtenus, ont été reconnus ne pas appartenir à la classe agricole ; mais en général ceux qui s'adressent à moi savent parfaitement ce qu'il faut répondre à mes questions, et il n'est pas facile de découvrir quel est leur véritable état.

Vos agents en Canada, particulièrement M. Donaldson de Toronto, et M. Wills d'Ottawa, m'ont régulièrement tenu au courant des besoins de leurs districts, sous le rapport de la main-d'œuvre, ce qui m'a permis de diriger les différentes catégories de travailleurs sur les lieux où ils pourraient trouver de l'emploi.

Pour ce qui est du placement de capitaux en Canada, je regrette de n'avoir pas aussi bien réussi qu'en 1874, à faire faire des placements au Canada ou en effets canadiens. On n'est pas porté par ce temps-ci en Augleterre à rechercher les valeurs américaines.

Il est regrettable de voir les gens ici, ils devraient pourtant savoir mieux, ne ne pas se rendre compte que le Canada est un pays différent des Etats-Unis ; quand ils entendent parler de spéculations frauduleuses dans les chemins de fer ou autres entreprises chez les Américains, ils croient tout bonnement que le même état de choses règne au Canada. J'espère qu'avant longtemps, grâce à la diffusion qui se fait dans le Royaume-Uni de renseignements sur le Canada, cette fausse impression aura disparu. En général, les émigrants partis de ce port à destination du Canada, pendant l'année, n'étaient nullement inférieurs, sous le rapport physique et par l'apparence extérieure, à l'émigration des années dernières.

Pendant l'année, 941 émigrants ont été expédiés par mon agence. Mes tableaux mensuels contiennent tous les détails de ce mouvement. Je m'abstiens de les répéter ici.

Pour ce qui est du nombre des passagers venus de Québec et d'autres lieux du Canada à Liverpool, par les paquebots Allan, j'ai généralement cherché à connaître leurs destinations, et s'ils étaient des émigrés qui s'en revenaient du Canada désappointés. Je puis dire avec plaisir que ceux qui appartenaient à cette dernière catégorie étaient fort peu nombreux. La majorité (mais il en était autrement des émigrés de retour des Etats-Unis) se proposait de faire une visite à des parents ou à des amis, et beaucoup s'étaient munis de billets de retour, comme j'ai pu m'en assurer. Il y avait aussi des artisans qui, prévoyant l'inactivité de leur industrie pendant l'hiver, avaient profité de ce temps pour venir revoir le pays, ou venir chercher leurs familles qu'ils emmèneront au printemps.

Je pense qu'un grand nombre de personnes désirent se rendre au Canada, et qu'elles attendent seulement pour partir que la reprise des affaires s'annonce en ce pays. Je pense aussi que l'an prochain, avec les chances meilleures qu'on peut augurer pour le Canada et les Etats-Unis, verra renaître l'activité dans le mouvement de l'émigration.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
GEO. THOS. HAIGH.

A l'honorable ministre de
l'Agriculture, Ottawa.

ANNEXE A.

RELEVÉ de l'émigration de Liverpool, pendant l'année expirée le 31 décembre 1874 et l'année expirée le 31 décembre 1875.

1874.				1875.				
Sous l'opération de l'acte.	En dehors de l'opération de l'acte.	Total.	Destination.	Sous l'opération de l'acte.	En dehors de l'opération de l'acte.	Total.	Augmentation	Diminution.
91,909	7,327	99,236	Etats-Unis	66,828	6,059	72,887	....	26,349
16,311	412	16,723	Québec	11,863	513	12,376	....	4,347
2,311	213	2,524	Nouvelle-Ecosse	761	924	1,685	....	839
....	....	....	Nouveau-Brunswick	....	....	....	....	....
....	10	10	Ile du Prince-Edouard	....	8	8	....	2
....	....	....	Terreneuve	....	....	....	....	....
586	755	1,341	Victoria	389	543	932	....	409
....	3	3	Nouvelle-Galles du Sud	....	....	....	....	3
....	13	13	Nouvelle-Zélande	....	....	....	....	13
....	....	....	Queensland	....	....	....	....	....
....	173	173	Afrique	....	189	189	16	....
....	116	116	Chine	....	139	139	23	....
....	119	119	Indes orientales	....	414	414	295	....
....	62	62	Indes occidentales	....	20	20	....	42
....	1,614	1,614	Amérique du Sud	....	1,427	1,427	....	187
111,117	10,817	121,934		79,841	10,236	90,077	334	32,191
								334
							Diminution....	31,857

ANNEXE B.

ETAT des steamers et des émigrants qui ont fait voile de Liverpool pour le Canada pend. l'année exp. le 31 déc., 1875.

LIGNE ALLAN.

Date.		Noms des steamers	Québec.		Halifax, N.E.		Saint-Jean, N. B.		Total.		Total général.
			Cabine.	Entre-pont.	Cabine.	Entre-pont.	Cabine.	Entre-pont.	Cabine.	Entre-pont.	
1875—Janvier	12	Canadian			11	10			11	10	21
do	26	Caspian			17	9			17	9	26
Février	9	Hibernian			17	20			17	20	37
do	23	Nova Scotian			11	4			11	4	15
Mars	9	Prussian			49	16			49	16	65
do	23	Moravian			64	91			64	91	155
do	26	Nova Scotian			37	45			37	45	82
Avril	15	Polynesian	35	487					35	487	522
do	21	Caspian			36	72			36	72	108
do	22	Prussian	57	356					57	356	413
do	29	Waldensian		133						133	133
do	29	Scandinavian	41	314					41	314	355
Mai	4	Hibernian			42	23			42	23	65
do	5	Moravian	25	345					25	345	370
do	13	Sarmatian	59	361					59	361	420
do	18	Nestorian			45	51			45	51	96
do	20	Peruvian	25	394					25	394	419
do	27	Nova Scotian	37	302					37	302	339
Juin	1	Caspian			81	25			31	25	56
do	3	Prussian	34	467					34	467	501
do	10	Polynesian	37	250					37	250	287
do	15	Scandinavian			39	27			39	27	66
do	17	Moravian	41	890					41	890	931
do	24	Sarmatian	52	834					52	834	886
do	29	Hibernian			36	23			36	23	59
Juillet	1	Peruvian	37	783					37	783	820
do	7	Canadian		562						562	562
do	8	Nova Scotian	25	174					25	174	199

do	13...	Nestorian	...	...	39	18	...	...	39	18	57
do	15...	Prussian	44	218	...	...	...	...	44	218	262
do	16...	Manitoban	...	378	...	...	...	...	...	378	378
do	22...	Polynesian	56	182	...	...	...	...	56	182	238
do	27...	Caspian	...	...	58	44	...	...	58	44	102
do	29...	Scandinavian	44	186	...	...	...	...	44	186	230
Août	5...	Sarmatian	104	145	...	...	...	...	104	145	249
do	10...	Hibernian	...	...	79	79	...	...	79	79	158
do	12...	Peruvian	59	137	...	...	...	...	59	137	196
do	19...	Prussian	92	149	...	...	...	...	92	149	241
do	24...	Nova Scotian	...	...	68	15	...	...	68	15	83
do	26...	Moravian	82	158	...	...	...	...	82	158	240
Septembre	2...	Polynesian	76	154	...	...	...	...	76	154	230
do	7...	Caspian	...	...	64	55	...	...	64	55	119
do	9...	Scandinavian	55	123	...	...	...	...	55	123	178
do	16...	Sarmatian	61	142	...	...	...	...	61	142	203
do	21...	Hibernian	...	...	43	29	...	...	43	29	72
do	23...	Sardinian	30	139	...	...	...	...	30	139	169
do	30...	Peruvian	36	113	...	...	...	...	36	113	149
Octobre	5...	Nova Scotian	...	...	39	16	...	...	39	16	55
do	7...	Prussian	27	85	...	...	...	...	27	85	112
do	14...	Polynesian	120	35	...	...	...	...	120	35	155
do	19...	Caspian	...	...	52	29	...	...	52	29	81
do	21...	Moravian	43	108	...	...	...	...	43	108	151
do	28...	Scandinavian	34	54	...	...	...	...	34	54	88
Novembre	2...	Hibernian	...	...	16	15	...	...	16	15	31
do	4...	Sardinian	19	51	...	...	...	...	19	51	70
do	16...	Prussian	...	...	21	9	...	...	21	9	30
do	30...	Caspian	...	...	4	12	...	...	4	12	16
Décembre	14...	Hibernian	...	...	32	...	...	...	32	...	32
do	28...	Prussian	...	...	3	7	...	...	3	7	10
		Total, Ligne Allan	1,487	9,209	858	655	...	...	2,345	9,864	12,209

ANNEXE B.—*Suite.*

ÉTAT des steamers et des émigrants qui ont fait voile de Liverpool pour le Canada pend. l'année exp le 31 déc. 1875.

LIGNE DOMINION.

Date.	Steamers.	Québec.		Halifax, N.E.		St. Jean, N.B.		Totaux.		Total général.
		Cabine.	Entre-pont.	Cabine.	Entre-pont.	Cabine.	Entre-pont.	Cabine.	Entre-pont.	
1875—Avril 14	Dominion	10	299	....	....	....	....	10	299	309
do 21	Mississippi	2	109	....	....	....	....	2	109	111
do 28	Vicksburg	12	122	....	....	....	....	12	122	134
Mai 5	Ontario	3	20	....	....	....	....	3	20	23
do 19	Québec	5	102	....	....	....	....	5	102	107
Juin 2	Texas	8	71	....	....	....	....	8	71	79
do 10	Dominion	11	50	....	....	....	....	11	50	61
do 16	Mississippi	3	29	....	....	....	....	3	29	32
Juillet 1	Ontario	14	80	....	....	....	....	14	80	94
do 8	Québec	9	480	....	....	....	....	9	480	489
do 21	Texas	6	19	....	....	....	....	6	19	25
do 28	Dominion	9	16	....	....	....	....	9	16	25
Août 5	Mississippi	7	13	....	....	....	....	7	13	20
do 18	Ontario	39	24	....	....	....	....	39	24	63
do 27	Québec	12	13	....	....	....	....	12	13	25
Septembre 2	Texas	2	2	....	....	....	....	2	2	4
do 14	Dominion	11	7	....	....	....	....	11	7	18
Octobre 4	Ontario	15	19	....	....	....	....	15	19	34
do 16	Québec	15	26	....	....	....	....	15	26	41
	Total par la ligne Dominion	193	1,501	....	....	....	....	193	1,501	1,694

LIGNE BEAVER.

Date.	Steamers.	Québec. Cabine.	Québec. Entre-pont.	Halifax, N.E. Cabine.	Halifax, N.E. Entre-pont.	St. Jean, N.B. Cabine.	St. Jean, N.B. Entre-pont.	Totaux. Cabine.	Totaux. Entre-pont.	Total général.
1875—Avril 1	Lac Mégantic	6	....	....	....	....	....	6	....	6
do 16	Lac Champlain	3	....	....	....	....	....	3	....	3
	Total par la ligne Beaver	9	....	....	....	....	....	9	....	9

LIGNE ANCHOR.

1875—Mars	5...	Australia	....	....	2	....	....	....	2	....	2
do	18...	Columbia	....	....	4	....	....	....	4	....	4
Mai	...	Sidonian	....	....	....	13	....	....	....	13	13
		Total par la Ligne Anchor....	....	....	6	13	....	....	6	13	19

SOMMAIRE DES ANNEXES.

	Québec.		Halifax, N. E.		St. Jean, N. B.		Totaux.		Total.
	Cabine.	Entre-pont.	Cabine.	Entre-pont	Cabine.	Entre-pont.	Cabine.	Entre-pont,	
Ligne Allan	1,487	9,209	858	655	....	....	2,345	9,864	12,209
Ligne Dominion	193	1,501	....	....	....	....	193	1,501	1,694
Ligne Beaver	9	....	....	....	....	....	9	....	9
Ligne Anchor	....	....	6	13	....	....	6	13	19
Total	1,689	10,710	864	668	....	....	2,553	11,378	13,931

No. 19.

RAPPORT DE L'AGENT A GLASGOW.

(M. ROBERT MURDOCH.)

35, ROBERTSON STREET, GLASGOW,
27 décembre 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honnneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les opérations de cette agence.

Les principaux moyens que j'ai employés pour faire connaître le Canada et apprécier les avantages qu'il offre à l'émigrant, ont consisté à faire des tournées dans les centres ouvriers ; à visiter les foires, les expositions agricoles ; à tenir des assemblées dans les districts ruraux, les villages et les petites villes ; à publier des annonces, à répandre des brochures, cartes, avis et circulaires, et à vulgariser ainsi autant que possible les renseignements sur le Canada. Pendant les mois de mars, avril, mai, juin, juillet et août, j'ai tenu mon bureau ouvert tous les mercredis (outre les heures ordinaires) jusqu'à huit heures du soir, afin de donner à ceux que leurs affaires retenaient pendant le jour, l'occasion de me rencontrer le mercredi soir. Cela a rendu service à un grand nombre de personnes, surtout aux habitants des campagnes qui ont profité de l'occasion qui leur était ainsi offerte de me voir. Depuis le mois de janvier, j'ai adressé de mon bureau et expédié par la poste ou autrement près de 10,000 circulaires et affiches, 4,000 brochures et 1,700 cartes de la Province d'Ontario.

Le nombre des émigrants expédiés par cette agence, depuis le 1er janvier jusqu'à aujourd'hui, est de 525. Sur ce chiffre, il y a eu environ 200 ouvriers agricoles et servantes de maison ; le reste se composait de mécaniciens, maçons, carriers, forgerons, jardiniers, meuniers et manœuvres. Les destinations se subdivisent comme suit : 61 se rendaient dans la Province de Québec ; 23 au Manitoba ; 39 dans les Provinces Maritimes ; le reste dans l'Ontario. Ces émigrants étaient presque tous de classe supérieure, et plusieurs emportaient avec eux des sommes importantes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
ROBERT MURDOCH.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

No. 20.

RAPPORT DE L'AGENT A BELFAST.

(M. CHARLES FOY.)

11, CLAREMONT STREET,
BELFAST, 27 décembre 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations de cette agence pendant l'année dernière, ou depuis mon dernier rapport.

Bon nombre de personnes qui auraient pris le chemin du Canada en ont été détournées, en premier lieu par certains articles de journaux canadiens sur le "chômage forcé de milliers d'ouvriers," articles que n'a pas manqué de reproduire la presse irlandaise toujours empressée à entraver l'émigration—et en second lieu par le recrutement dans le nord de l'Irlande d'un grand nombre de fermiers qu'a dirigés sur la Nouvelle Zélande M. Vesey Stewart, propriétaire dans cette partie de l'Irlande, qui a obtenu du gouvernement de la colonie une concession de terres, qu'il dit être de qualité supérieure, pour l'établissement d'une colonie irlandaise, et dont chaque famille reçoit en partage 160 acres. Quand la presse canadienne parle du chômage de milliers d'ouvriers, il serait à désirer qu'elle spécifiât quels sont ces ouvriers. Je suis sûr qu'il ne se trouve parmi eux ni laboureurs, ni hommes de ferme. Pendant les six années que j'ai eu l'honneur de représenter le Canada dans le nord de l'Irlande, j'ai plus tenu à la qualité qu'à la quantité des émigrants, et aujourd'hui qu'il nous arrive de sombres nouvelles du Canada, je suis heureux de pouvoir me dire que ceux à qui j'ai donné *encouragement et conseil*, en leur assurant qu'ils auraient de l'emploi en Canada, ne sont point dans le cas d'en manquer, parce que quatre-vingt-dix pour cent au moins des émigrants que j'ai expédiés appartiennent à la classe des ouvriers de ferme et des petits fermiers. J'ai été particulièrement prudent cette année, et j'ai *dissuadé* de partir un grand nombre de personnes, avant de savoir au juste si elles pourraient trouver immédiatement de l'emploi. J'ai pensé qu'encourager dans les circonstances actuelles toute autre émigration que celle des *véritables* agriculteurs, des domestiques de maison et des petits fermiers, ce serait commettre la même folie qu'un marchand qui ferait de grosses importations dans un temps de crise. Sur tous ceux que j'ai envoyés cette année, il n'y avait qu'*un seul* homme de métier, un cordonnier, qui émigrait pour veiller aux affaires d'une parente, autant que pour s'occuper des siennes propres. J'ai pensé que, par suite de la panique qui sévit aux Etats-Unis, un grand nombre d'ouvriers de tous métiers passeraient au Canada, où ils feraient baisser les gages. Il n'y a point en Angleterre ni en Irlande de ville où les gages soient aussi bons qu'ici. Des tailleurs m'ont dit qu'ils réalisent une économie en envoyant leurs étoffes à Londres pour y faire confectionner des articles de vêtement qu'on leur renvoie ici. Les objets d'ameublement se tirent en grande partie de Londres, où ils sont bien moins chers, mais sont loin d'avoir le même fini d'exécution que ceux fabriqués à Belfast. Dans les circonstances, il m'a paru inopportun d'encourager l'émigration des ouvriers de ville, car si des ouvriers de cette catégorie eussent écrit du Canada qu'ils ne trouvaient point à gagner les mêmes gages qu'à Belfast, cette nouvelle m'eût nui auprès des agriculteurs qui n'auraient point facilement fait la distinction entre leur cas et celui des ouvriers. J'ai procédé cette année comme les années dernières, en faisant des tournées aux foires et aux marchés pour rencontrer les gens et leur parler, à titre d'ancien ami, de leur position actuelle et de leurs chances d'avenir. Je leur laissais l'initiative de la conversation sur le sujet du Canada, car un conseil donné quand il est demandé a certainement plus d'effet que quand il a l'air de vouloir s'imposer. Demander conseil à quelqu'un, cela

présuppose la confiance en lui. Partout, j'ai eu à faire face aux rapports décourageants de la presse canadienne. J'ai donné la signification de ces sombres tableaux en énumérant les métiers qui souffrent du chômage, et en signalant le fait que tous les ouvriers agricoles sont recherchés, et qu'il ne s'en trouve point parmi les milliers qui manquent d'ouvrage. J'ai porté aux adversaires de l'émigration le défi de m'indiquer un seul cas d'insuccès sur les milliers d'individus auxquels j'ai donné le conseil d'émigrer, et ils n'ont pas pu m'en indiquer *un seul.* Je leur ai dit que depuis la seconde année de ma fonction d'agent, le succès de ma propagande a dépendu des lettres que j'ai reçues des émigrés, lettres qui ont agi comme de puissants leviers pour donner le branle aux masses.

Je suis heureux de pouvoir dire que j'ai expédié cette année quelques émigrants de choix. Une quinzaine de cents ont fait voile de Derry et de Belfast. J'ai été informé du succès qu'ont eu ceux des années dernières. Les ouvriers de ferme ont généralement suivi mon conseil, et se sont engagés à l'année chez des cultivateurs. Plusieurs, après une couple d'années, ont pu s'établir sur des terres. Dans mon rapport de l'année dernière, je mentionnais le cas d'un nommé Williamson qui, ayant eu une de mes brochures à la foire d'Armagh, était venu me voir, et à qui je persuadai de vendre la parcelle de terre qu'il tenait à ferme du comte de Caledon, et de s'en aller au Canada. Je lui fis le calcul des gages qu'il pourrait gagner avec ses huit enfants en état de travailler, et lui prouvai que ces gages triplaient le produit de huit acres de terre, qui lui appartiendraient en propre. Son voisin, qui l'accompagnait dans cette occasion, est venu me voir dernièrement et m'a appris que Williamson a écrit à ses amis pour leur dire qu'il a fait au-delà de ce que je lui ai promis qu'il ferait; que j'avais mis le prix des gages trop bas, (je le mets toujours au-dessous de ce qu'il est pour ne pas être accusé d'exagération); qu'il a gagné avec ses enfants beaucoup plus, et qu'il a pu payer deux termes sur le prix d'une grande ferme dont il a fait l'acquisition dans le voisinage de Bradford, province d'Ontario; que le frère de Williamson et nombre d'autres, du même endroit, se proposent de partir au printemps. En 1873, une femme du nom de Quinn, que je connaissais depuis longues années ainsi que toute sa famille, vint me trouver à la foire de Cootehill, et me demanda de tâcher de persuader son mari d'aller au Canada. Je lui dis d'informer son mari que je serais bien aise de le voir. Il vint me parler et me demanda si je lui conseillais de partir. Je lui répondis que oui, et que s'il s'y décidait, je l'adresserais à un monsieur qui avait précisément besoin d'une famille dans les conditions de la sienne, (ce monsieur ayant eu pendant longtemps à son service une famille qui venait de s'établir sur une terre dans le voisinage de Toronto) et je dis à mon homme: "James, si vous allez là et si vous ménagez vos gages, vous pourrez avant longtemps acquérir une ferme." Cela le fit rire. J'ai rencontré dernièrement sa belle-mère qui m'a appris que Quinn a acheté une terre et qu'il invite tous ses amis à venir le joindre. Cette femme m'a prié d'employer mon influence pour engager son mari et ses frères à partir, car "comment "vivre, dit-elle, sur nos petits morceaux de terre"? Je crois que toute cette parenté émigrera le printemps prochain.

Un nommé Archey Martin, laboureur chez un de mes cousins, est parti sur mon avis en 1873. Il est revenu depuis, a payé une forte somme d'arrérages dus sur la terre de son frère, et est retourné au Canada. Je me borne à mentionner ces trois cas sur des centaines d'autres, pour faire comprendre quelle est la classe d'émigrants que j'encourage à passer au Canada, et pour faire voir que les émigrants du Nord de l'Irlande se fixent en Canada. Cent de ceux-ci valent mieux pour le Canada, que mille autres recrutés dans la population des villes.

Quant à la saison prochaine, il est encore trop tôt pour prévoir ce qu'elle apportera aux classes laborieuses, et il faut attendre qu'il nous arrive de meilleures nouvelles du Canada. Je suis en correspondance avec un bon nombre de petits fermiers, et j'espère vous envoyer plusieurs de ces excellents émigrants. L'une des causes qui me font entretenir cet espoir, qui peut à première vue paraître étrange, c'est la bonne récolte de cette année. La raison qui me porte à croire qu'une bonne récolte contribuera à faire émigrer les petits fermiers est que, pendant les trois dernières années, ils se sont endettés chez les marchands de campagne et ailleurs.

La bonne récolte de cette année va leur permettre de s'acquitter et d'employer ce qu'ils pourront retirer de leur droit de fermage à s'établir dans une nouvelle patrie d'adoption.

J'ai fait répandre, pendant les quatre derniers mois une masse d'imprimés que j'ai reçus de l'agent général; je ferai la même chose pendant l'hiver et le printemps. Je suis aidé en ceci par un grand nombre d'amis personnels et par des parents que j'ai l'avantage d'avoir en plusieurs lieux. La brochure, qui reproduit les discours prononcés par le gouverneur général pendant sa tournée dans la Province d'Ontario, aura, je n'en doute point, un excellent effet. Les prudents paysans du nord de l'Irlande n'attachent de valeur qu'aux dires de ceux qu'ils connaissent et respectent. Quelles que puissent être les belles paroles et les séduisantes promesses d'un inconnu, ils n'en tiennent pas plus compte que du vent qui passe.

Somme toute, la situation est assurée. Si, comme un marchand pendant la langueur du commerce, je n'ai pu opérer qu'en petit, je suis sûr que, lorsque l'activité reprendra, je serai en état de faire de bonnes affaires. Mes relations dans le nord de l'Irlande me permettent de diriger pendant des années un bon courant d'émigration vers le Canada. Il peut se faire que le nombre des émigrants soit peu élevé pour une année en particulier, mais, à la fin de la décade, un nombre important d'Irlandais, formant une population honnête, industrieuse, frugale, sera venu se fixer au Canada, et engagera d'autres à suivre leurs traces. De tels hommes ne sont point un fardeau pour leur pays d'adoption, mais feront au contraire sa richesse de génération en génération.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHARLES FOY.

A l'honorable

Ministre de l'Agriculture, Ottawa.

No. 21.

RAPPORT DE L'AGENT D'EMIGRATION A HAMBOURG.

(M. J. E. KLOTZ.)

HAMBOURG, 22 décembre 1875.

MONSIEUR,—Dans le cours de l'année qui vient de finir je me suis particulièrement occupé de l'immigration mennonite venant de la Russie. En tenant compte des difficultés contre lesquelles j'ai dû lutter et des obstacles suscités par le gouvernement russe, je considère que j'ai obtenu de bons résultats.

Jusqu'ici le nombre des immigrants expédiés et qui ont passé directement par mon agence pendant l'année a été de 3,272, plus que le double de celui de l'année dernière ; sur ce chiffre il y avait 1,789 enfants au-dessus de 12 ans, 1,182 entre 1 et et 12, et 301 enfants à la mamelle. Parmi les immigrants il y avait 145 familles indigentes pour lesquelles, d'après les ordres de M. Jacob Y. Shantz, de Berlin, Ontario, je payai les frais de la traversée qui se sont élevés, en tout, à $15,256. L'argent que les Mennonites ont fait changer sous ma surveillance, après que le prix du passage eut été payé, s'est élevé à 471,000 roubles, ou près d'un demi-million.

Sauf quelques-uns qui sont morts en route, tous ces immigrants sont arrivés en Canada sains et saufs.

Comparée aux précédentes, l'immigration allemande a été bien peu considérable cette année. La principale cause de cette diminution est la crise qui a sévi aux Etats-Unis et qui a déterminé grand nombre d'Allemands de retourner dans leur pays natal. Les gages élevés que les manœuvres et autres ouvriers ont obtenus en Europe dans ces dernières années ont également contribué à diminuer l'essor de l'émigration vers le Canada aussi bien qu'aux Etats-Unis. Dans ce dernier pays les choses s'améliorent graduellement ; d'un autre côté, les gages ayant quelque peu diminué en Europe, nul doute que l'émigration va reprendre, et si le Canada sait leur offrir de belles perspectives, il peut compter sur une bonne part des émigrés allemands.

Toutefois, des milliers d'Allemands ont émigré cette année principalement sur New-York; bien peu d'entre eux sont allés au Canada, attendu que le gouvernement de ce pays n'a rien fait pour les attirer. D'un autre côté, il faut considérer que l'émigrant allemand peut se rendre à New-York à meilleur marché qu'à Québec. Si c'eût été le contraire, un bon nombre de ceux qui se sont dirigés sur New-York seraient allés à Québec, et on aurait pu les gagner à s'établir en Canada.

Donc, si le gouvernement veut d'une immigration allemande, le seul moyen qu'il aurait à prendre pour s'en assurer une bonne part serait de mettre le prix du passage à Québec plus bas que celui de New-York, et il le pourrait par le système des warrants de passage.

La Bohême offrant un vaste champ aux opérations, il faudrait y distribuer une brochure en langue bohémienne, et réduire le prix du passage pour engager ces gens à émigrer en Canada. Comme vous le savez, une brochure de ce genre est en voie de publication, et j'espère qu'elle sera bientôt prête à être distribuée.

Si le gouvernement canadien accordait un faible octroi sous la forme de warrants de passage, il serait possible d'atteindre les Allemands fixés en Russie (protestants et catholiques) qui vont probablement émigrer en grand nombre de ce pays; avec un faible prix de passage, on les porterait plus facilement à choisir le Canada pour s'y établir.

Quant à l'émigration mennonite de la Russie au Canada l'année prochaine, je ne suis pas encore en mesure d'en dire rien de positif; mais j'ai tout lieu de croire que mes travaux passés et mes constants efforts produiront de bons résultats.

Le succès de l'émigration allemande au Canada dépend beaucoup des encouragements que le gouvernement canadien peut lui offrir sous la forme de passages à bon marché.

Mes opérations des quatre dernières années ont passablement contribué à faire connaître le Canada en Allemagne et en Autriche; et si, maintenant, je pouvais annoncer que le prix du passage au Canada (Québec) est de 10 ou 15 thalers meilleur marché qu'à New-York, je suis convaincu que j'en détournerais un grand nombre de cette dernière voie.

La distribution d'imprimés est une excellente chose ; mais celui qui se propose d'émigrer ne s'en préoccupe que médiocrement, à moins qu'il n'y apprenne qu'il pourrait se rendre en ce pays à meilleur marché qu'aux Etats-Unis.

En vous présentant ce rapport,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

JACOB E. KLOTZ.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

No. 22.

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT SPÉCIAL D'ÉMIGRATION EN ANGLETERRE.

(M. A. B. Daveney.)

Leamington,
Warwickshire, 26 décembre 1875.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre le quatrième rapport annuel sur mes opérations comme agent spécial du Canada.

Après avoir pris, par correspondance avec le secrétaire de l'Union Nationale des Travailleurs Agricoles de l'île de Wight, des arrangements pour visiter ce district, je me suis rendu dans cette île au mois de janvier, et j'ai prononcé des discours sur " l'émigration au Canada " dans plusieurs assemblées publiques. Je suis heureux de constater le bon effet de ces réunions; dans le cours de l'été suivant 82 billets de passage à prix réduits ont été accordés par l'intermédiaire de mon bureau à des insulaires qui en faisaient la demande, et plus de 40 par l'intermédiaire de celui de Londres.

Cette année l'émigration au Canada commença beaucoup plus à bonne heure que les années dernières; en sorte que dès le commencement de mars je dus reprendre ma besogne de bureau à Leamington, c'est-à-dire conduire la correspondance sur le Canada provoquée surtout par nos relations d'affaires avec l'Union Nationale des Travailleurs Agricoles. Cette correspondance a parfois été très-volumineuse, et sauf à l'époque des récoltes, elle a continué depuis le commencement de mars jusqu'au 11 novembre, où les derniers requérants de passages à prix réduits inscrits sur mes livres s'embarquèrent à Liverpool pour le Canada. Les semaines qui suivirent les récoltes, c'est-à-dire du 30 septembre au 11 novembre, ne virent partir que peu d'émigrants; mais comme la saison était fort avancée, je ne leur ai guère donné beaucoup d'encouragement. Toutefois j'ai pu constater, informations prises, que la plupart d'entre eux s'en allaient rejoindre des amis ou des parents qui leur avaient écrit et qui devaient les aider pendant l'hiver si c'était nécessaire.

Le nombre des personnes inscrites sur mes livres comme ayant émigré au Canada à la faveur de warrants de passage et qui ont fait leur correspondance par l'intermédiaire de mon bureau pendant l'année qui finit est de 1980,—soit une diminution de 85 sur l'année dernière.

Les colonies de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande continuent à donner des passes gratuites aux personnes qui cherchent à se rendre en Canada; en sorte que si nous voulons continuer à obtenir notre part de l'émigration anglaise, il nous faut lui offrir au moins des avantages égaux quant au prix de la traversée. Nous devons aussi nous rappeler qu'indépendamment de la concurrence des autres colonies, les gages ont obtenu une hausse considérable en Angleterre dans le cours des deux ou trois dernières années, que, dans grand nombre de villages plusieurs chaumières sont vacantes, que dans quelques provinces, loin d'une surabondance, il y a rareté de manœuvres: en sorte que comme il est un peu difficile d'obtenir aujourd'hui de bons émigrants, ceux qu'on obtient n'en sont que meilleurs.

Il serait inopportun de diminuer l'aide que nous donnons pour contribuer aux frais de la traversée ou de ralentir nos efforts, car si nous le faisions, non-seulement une précieuse catégorie d'émigrants serait détournée de nos rivages, mais nous perdrions de plus l'argent qu'ils apportent avec eux. J'ai récemment pris des informations sur ce sujet, et j'ai appris que les émigrants de l'île de Wight étaient porteurs d'une forte somme d'argent; je dois surtout mentionner les familles qui sont parties au mois de

février et qui, dit-on, avaient £200 avec elles. Plusieurs des familles de Norfolk et Lincoln avaient de £40 à £50 chacune. Je connais un veuf ayant deux grandes filles et qui émigra des environs d'Ely emportant £150 avec lui; un autre individu du Warwickshire, qui faisait partie d'une escouade d'émigrants dans l'automne de 1874, avait avec lui environ £300. Pendant que j'étais à Minster Lovell dans l'Oxfordshire, on m'a parlé d'un homme qui avait fait des opérations agricoles sur l'un des terrains O'Connor et qui emportait £40 avec lui, après avoir laissé à ses amis le soin de vendre pour son compte des produits pour la valeur de £40. Ces amis m'annoncèrent qu'ils voulaient émigrer au Canada au printemps. Depuis j'ai appris que l'un d'eux vaut plus de £250 à lui seul, et je n'ai aucun doute que plusieurs autres sont dans le même cas.

Lorsque mon bureau de Leamington ne réclamait pas mes soins, je visitais les comtés de Hants, Wilts, Oxford, Warwick, Devon, Lincoln, Norfolk et Hereford, faisant des conférences sur "l'émigration au Canada" devant des assemblées publiques trois, quatre ou cinq soirs par semaine, dans les salles de club de villages, dans les chapelles, granges et souvent en plein air dans toutes les saisons de l'année. Les agents des colonies australiennes étaient actifs et zélés dans leur propagande; j'ai pensé qu'il m'était nécessaire de déployer une énergie au moins égale en faveur du Canada.

En persistant dans nos efforts, nous continuerons à avoir notre juste part de l'émigration anglaise; mais si nous ralentissons ou si nous nous retirons de la concurrence, nous perdrons en peu de temps la position importante que nous occupons maintenant et que nous n'avons obtenue que par un travail incessant, et il nous sera très-difficile de la reprendre.

Je vois, par les rapports des commis de la malle océanique, que ces messieurs ont eu l'obligeance de distribuer des brochures canadiennes aux émigrants pendant la traversée au Canada. J'espère ne pas faire preuve d'indiscrétion en suggérant qu'ils en distribuent aux voyageurs allant en Europe, ainsi que parmi leurs amis de ce côté-ci de l'Atlantique.

Les émigrants dont les noms sont inscrits sur mes livres viennent de vingt-quatre différents comtés de l'Angleterre; la plupart ont reçu de l'aide de l'Union Nationale des Travailleurs Agricoles qui a payé les frais de transport par chemins de fer de leurs membres depuis le point de départ jusqu'au port d'embarquement, et qui, dans les cas de nécessité, leur donnait un octroi en argent à même son fonds. Ceci doit nous démontrer l'importance de conserver nos relations intimes avec les chefs de cette organisation. Quant à moi, je dois reconnaître avec gratitude le concours précieux et continu que j'ai reçu d'eux dans chaque comté que j'ai visité, concours qui m'a singulièrement aidé à pousser les intérêts qui m'étaient confiés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. B. DAVENEY.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

No. 23.

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT SPÉCIAL D'ÉMIGRATION.

(M. Thos. Grahame.)

Carlisle, 21 décembre 1875.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous présenter un rapport sur mes opérations au sujet de l'émigration dans ce district pendant l'année 1875. Dans les premiers mois de cette saison j'ai consacré presque toute mon attention aux comtés de Westmoreland et de Roxburghshire, et depuis j'ai visité une grande partie de Yorkshire Est, Durham et Northumberland, certaines parties du Berwickshire, la partie du Lancashire qui se trouve au nord de la Baie Morecambe, et le Dumfrieshire. J'ai tenu plus de cent assemblées qui, pour la plupart, ont été bien suivies. Dans les districts ruraux où mes réunions étaient le moins nombreuses, elles se composaient presqu'exclusivement de la catégorie de gens dont nous avons besoin en Canada, et dont plusieurs voulaient partir. J'ai distribué 20,000 à 30,000 brochures, non-seulement dans les assemblées que j'ai tenues, mais encore à différentes foires et expositions auxquelles j'ai assisté, ainsi que par voie postale.

J'ai constaté que, quoique les encouragements donnés aux populations pour les porter à émigrer n'aient pas été aussi grands cette année que par le passé, mes travaux ont eu d'assez bons résultats; en effet j'ai pu faire partir bon nombre d'émigrants. D'après ce que j'ai pu voir dernièrement, une forte émigration partira de ce district l'année prochaine; car j'ai constaté, dans mes assemblées, que plusieurs se préparaient pour le printemps et j'ai eu grand nombre de communications à ce sujet. L'état de langueur dans lequel le commerce se trouve ici sera un puissant aiguillon qui portera les commerçants et les artisans à s'en aller dans des pays nouveaux. Les principaux concurrents contre lesquels nous avons eu à lutter pour avoir les émigrants de ce district sont, comme l'année dernière, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, bien que grand nombre d'artisans songent encore aux Etats-Unis.

Pendant une partie de l'année j'ai tenu des assemblées conjointement avec les représentants de la Ligue des Travailleurs. Bien que, dans quelques cas, ces assemblées aient été satisfaisantes, j'ai constaté, dans d'autres, que mes rapports avec cette Société étaient mal vus par la classe agricole et la plus grande partie des gens instruits, sans obtenir d'autres résultats que ces assemblées exclusivement consacrées au Canada. Le fait est que, dans presque tout mon district, la Ligue n'a pas de succursales et qu'elle est l'objet de l'antipathie publique. En général les gages ont tellement haussé, ici, dans ces derniers temps qu'ils égalent presque ceux donnés en Canada: en sorte que le meilleur encouragement que l'on puisse offrir aux ouvriers pour les attirer dans nos différentes provinces est la facilité d'acquérir des propriétés et le mode de vie plus confortable et à meilleur marché qu'ils y auraient, comparé à celui d'ici.

Je crois voir qu'il y aura probablement une nombreuse émigration de deux catégories qui n'ont pas jusqu'ici laissé le district en très grand nombre: je veux parler des fermiers à baux et de leurs fils, et des gens possédant des capitaux de £1,000 à £10,000. Quelques-uns de ces derniers avaient embrassé les professions libérales, mais n'ont pas réussi; d'autres avaient pris le commerce. Plusieurs ont fini par se convaincre que, vû l'augmentation des prix de chaque chose en ce pays et la difficulté sans cesse croissante de placer leurs fils dans de bonnes positions, un pays nouveau leur serait beaucoup plus avantageux. Quant aux fermiers à baux, il est de plus en plus vrai que les petits sont absorbés par les gros. Le capital exerce si bien son influence, que plusieurs de ces fermiers et leurs familles mènent une vie qui approche de la servitude, tant ils travaillent pour gagner leur subsistance, et payer leur loyer; de fait ils ne sont guère mieux que les travailleurs agricoles. Or, à des hommes de ce calibre, habitués aux rudes travaux et parfaitement au fait de l'agriculture, le Canada offre de grands avantages; et si les travaux publics se font l'année prochaine

sur une grande échelle, si le commerce reprend sa condition ordinairement prospère, je suis convaincu qu'un grand nombre de ces hommes se rendront dans ce pays. Souvent je rencontre des gens qui ne savent trop où aller, plusieurs d'entre eux ayant des amis en Australie et dans la Nouvelle-Zélande, aussi bien qu'en Canada.

J'ai profité de toutes les occasions qui se sont présentées pour me mettre en rapport avec les gens qui recherchent le bétail de nos différentes provinces, et comme ce district est important pour différentes races de purs-sang, j'y ai rencontré plusieurs de nos éleveurs. Par leur intermédiaire j'ai non-seulement disséminé beaucoup d'informations sur le Canada au moyen de brochures, etc., mais j'ai contribué à leur procurer des aides chargés de prendre soin du bétail pendant la traversée et qui, pour la plupart, finiront par s'établir dans notre pays.

J'ai reçu dans ces derniers temps un grand nombre de lettres me demandant toutes espèces de renseignements sur le Canada, de gens appartenant aux différents états de vie. L'intention de ces personnes est de partir le printemps prochain. J'ai eu, aussi, des entrevues avec nombre d'individus qui me demandaient des informations sur tout ce qui concerne l'établissement dans notre pays.

J'ai constaté que la distribution des cartes géographiques dans nos écoles a été bien accueillie, et je n'ai aucun doute qu'elle produira de bons résultats. J'ai aussi constaté qu'il est plus difficile qu'auparavant d'obtenir l'usage des maisons d'écoles depuis l'organisation des bureaux. Dans quelques cas j'ai trouvé les classes les plus instruites très-favorables à mes assemblées, surtout dans les districts ruraux entièrement nouveaux ; dans d'autres, très-hostiles. Je recommanderais qu'on fournît à ceux qui font des conférences des échantillons de grains et d'autres produits du pays, ainsi que des lanternes magiques exposant quelques vues canadiennes intéressantes; de cette manière les conférences offriraient plus d'attraits aux auditeurs.

Plusieurs lettres que j'ai contribué à faire écrire par des émigrés ont été publiées dans les journaux de différentes parties de mon district ; elles produisent un grand bien, car elles parlent très favorablement du pays. A mon sens il serait bon de faire publier en brochures des extraits de ces lettres, car elles serviraient beaucoup la cause de l'émigration.

Je constate que la province de Manitoba est celle qui offre le plus d'attraits à un grand nombre de gens. Je n'ai aucun doute que, quand les moyens de communications seront plus faciles et plus rapides, un fort courant d'émigration composée de toutes les catégories se dirigera vers cette province, surtout parmi les fermiers à baux, car à leur point de vue son sol est peut-être mis plus tôt en culture. Manitoba offre aussi de grands avantages aux jeunes gens qui n'ont aucun lien dans les anciennes provinces, à ceux surtout qui sont habitués aux travaux publics.

Bien souvent j'ai obtenu de bons résultats en faisant des assemblées dans les endroits où j'ai donné des conférences il y a un ou deux ans et d'où une émigration était partie ; j'ai constaté, comme résultat naturel, qu'un plus grand nombre de personnes s'intéressaient aux renseignements que je donnais. Dans plusieurs de ces assemblées j'ai rencontré des gens qui étaient allés au Canada, quelques-uns pour longtemps, d'autres pour un voyage seulement ; invariablement ces personnes ont corroboré ce que je disais sans que j'eusse, dans la plupart des cas, préalablement communiqué avec elles. Cette circonstance a eu de bons résultats, surtout dans les districts ruraux, car l'ignorance qui existe encore dans plusieurs au sujet de notre pays est étonnante ; grand nombre de gens ignorent même la différence qui existe entre nous et les Etats-Unis et croient que le Canada est une région peu habitée et glaciale dont la population est à demi barbare.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOMAS GRAHAME.

A l'honorable

Ministre de l'Agriculture, Ottawa.

No. 24.

RAPPORT DE L AGENT SPÉCIAL CHARGE DE FAIRE DES CONFÉRENCES DANS LA GRANDE-BRETAGNE.

(Dr. Lachlin Taylor, LL.D.)

King Street, Westminster, S. O.,
30 décembre 1875.

Monsieur,—Le rapport que j'ai l'honneur de vous transmettre pour la présente année contient le compte-rendu des conférences et des voyages que j'ai faits à partir du Devonshire, dans le sud de l'Angleterre, jusqu'à l'extrême nord de l'Ecosse, y compris les îles Orkney et Shetland, " l'Ultima Thule " de l'histoire ancienne. Sur cette vaste étendue j'ai fait des assemblées et des conférences dans les circonstances les plus variées qu'on puisse imaginer, depuis de simples réunions de travailleurs agricoles et d'artisans tenues en plein air et au milieu de l'hiver, jusqu'à de nombreuses congrégations dans de belles églises sous la présidence du ministre, ou de magnifiques assemblées dans la salle publique de l'une des plus importantes cités dont le premier magistrat était président, entouré d'un grand nombre des premiers citoyens et des bourgeois, ainsi que de la grande masse des ouvriers ; dans toutes ces réunions variées et nombreuses j'ai eu le privilége de faire connaître les ressources et les avantages de notre noble et royale confédération canadienne. Je passai les premiers quatre mois de l'année, avec mon estimable ami et collègue, M. Potts, dans les comtés de Devon, Somerset, Wilts, Dorset, Berks et Suffolk, et à faire quelques visites à Lincoln et Buckinghamshire. Jamais le besoin de l'immigration ne s'est présenté plus vivement à nous que dans notre visite parmi la classe agricole des comtés du sud et du sud-ouest de l'Angleterre. Un homme robuste et bien constitué recevant de onze à treize chelins par semaine pour faire vivre une famille composée de lui-même, sa femme et de deux à six enfants, et ces enfants élevés comme lui sans la moindre éducation : c'est ce que je ne m'étais jamais attendu à voir dans la vieille Angleterre. Un tel état de choses suffit pour porter et encourager l'agent d'émigration colonial à ne négliger aucune mesure, aucun moyen, pour pousser des gens dans cette condition vers un pays où ils parviendraient à une position aussi différente de celle qu'ils occupent aujourd'hui que l'est l'état du serf qui se trouve émancipé et qui se réjouit de sa chère liberté.

Nous réussirions mieux à déterminer l'émigration de ces catégories, n'était la violente opposition qu'y mettent les intéressés, des hommes qui occupent de hautes positions sociales, tels que fermiers, écuyers et, en plusieurs cas, ministres d'églises établies et dissidentes, lesquels emploient leur influence contre nous de telle sorte que les salles et les maisons d'écoles qui nous avaient été promises pour nos assemblées nous ont été fermées au nez au dernier moment, et que nous sommes retournés dans la rue au milieu de l'hiver pour y puiser de nouvelles inspirations sur les avantages et les priviléges du Canada comme "patrie du brave et de l'homme libre ".

Une pareille conduite ne pouvait être vue dans l'intelligente et aristocratique Angleterre où le vieux motto " le franc jeu est un bijou " paraît avoir été oublié dans le district en question. Mais ceux qui s'en sont rendu coupables pourraient aussi bien essayer d'arrêter le soleil dans sa course ou d'empêcher l'océan de rouler ses vagues, que de s'opposer au courant de l'émigration de ce pays encombré vers le Canada ou les colonies de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ; car, à mesure que ces contrées seront connues, le courant augmentera en volume et en force, de telle sorte que

là où il y a maintenant des centaines d'émigrants il y en aura des milliers; ce que nous voyons aujourd'hui n'est que les prémices d'une abondante moisson. Quant aux assembleés qui furent tenues en plein air lorsque les portes nous furent fermées et que des centaines de personnes s'étaient réunies pour recevoir des renseignements, vos agents seraient indignes du jeune et vigoureux pays qu'ils représentent s'ils s'étaient laissés décourager par cette opposition. Il y a, dans ces comtés, des milliers de personnes qui émigreraient; mais elles n'ont pas les moyens de s'habiller convenablement elles et leurs enfants pour un tel voyage, encore moins pour payer une partie de leur passage au Canada. Néanmoins, pendant notre séjour à Norfolk, les secrétaires de la Ligue des Travailleurs Agricoles nous informèrent que 250 ou 300 personnes se préparaient à partir, pourvu que le prix du passage fût aussi peu élévé que l'année dernière.

Je passai les huit mois suivants exclusivement en Ecosse, depuis Galloway dans le sud-ouest, jusqu'aux comtés de Ross, Sutherland et Caithness, dans le nord et le nord-ouest, visitant de nouveau, indépendamment de ceux-là, les comtés d'Inverness, Nairn, Aberdeen, Perth, Argyle, Lanark et Dumfries y compris les principales Hébrides, Lewis, Syke, Mull et quelques-unes des îles plus petites qui y touchent. En visitant ces dernières surtout, ainsi que quelques parties des comtés de Ross et d'Argyle, mon idiôme natal, la langue gaélique ou celtique, me fut d'une grande utilité; et quoique dans les commencements j'eusse un peu de difficulté, à cause de mon peu de pratique, j'ai pu faire un long discours sans trop hésiter. Le montagnard écossais seul peut apprécier le charme que renferme chaque son du gaélique. Nos assemblées à Leith, Dumfries, Oban, Inverness et Aberdeen, ainsi que dans une foule d'autres petites villes, eurent un plein succès et furent fréquentées non-seulement par les classes ouvrières, mais encore par les hommes les plus intelligents et les plus influents. Lorsque je visitai les montagnes du nord et de l'ouest, j'y trouvai plus de pauvreté et de misère que je n'aurais pu m'en faire une idée si je ne les avais vues de mes yeux.

Si j'avais la richesse de quelques-uns des millionaires anglais, je croirais qu'il est impossible d'en faire un meilleur usage que de donner quelques milliers de louis à des centaines de pauvres gens pour leur permettre d'émigrer vers quelques nouveaux établissements des vieilles provinces du Canada, ou dans quelque partie des vastes et fertiles plaines de Manitoba ou du grand Nord-Ouest. Je souhaite ardemment voir arriver l'époque où le gouvernement libéral et progressiste du Canada pourra prendre des arrangements pour transporter gratuitement des différentes parties du Royaume-Uni sur les fertiles rivages de notre beau pays les milliers d'émigrants qui seront recommandés par les agents.

Dans l'accomplissement de nos travaux et en nous mélangeant avec des personnes qui représentent toutes les classes de la société, notre plus grande difficulté est d'inculquer, même dans l'esprit de gens intelligents, une idée exacte du Canada de manière à les faire comprendre. On nous pose parfois les questions les plus stupides et l'on nous empêche d'encourager la population à laisser ce beau pays pour un climat froid et inhospitalier. Toutefois, je crois avoir réussi à détruire cette fausse idée que l'on se fait de notre climat, car maintes fois j'ai affirmé devant de nombreux auditeurs, du Devonshire au John O'Groat, que je n'échangerais pas notre hiver de Toronto pour le leur, quand même ils rempliraient mes goussets d'or. Un autre obstacle sérieux qui a neutralisé nos efforts dans le cours de cette année, c'est l'effrayante stagnation qui s'est fait sentir dans presque toutes les branches du commerce, en Amérique, principalement aux Etats-Unis. Des milliers de personnes qui avaient émigré en ce pays sont revenues en Europe; plusieurs, en revenant, sont passées par le Canada, et, parce qu'ils n'ont pu trouver des gages élevés, ils ont dit que ce pays ne vaut pas mieux que son voisin: malheureusement le prix de la main-d'œuvre en Canada semble leur donner raison. Les centaines d'individus disséminés dans le Royaume-Uni et qui vont partout racontant leur histoire et leurs infortunes ont fait beaucoup de tort à nos travaux et empêché de partir bon nombre de ceux qui voulaient émigrer. Nous savons cependant que cet échec n'est que temporaire, et qu'avec ses vastes ressources notre pays sortira bientôt de cette éclipse partielle et reprendra son ancienne prospérité pour offrir pendant des siècles à venir, aux popu-

ations industrieuses du vieux monde, quelle que soit leur nationalité, toutes les facilités possibles pour se créer ici un foyer domestique prospère et heureux. D'un autre côté nous avons pour nous seconder dans la Grande-Bretagne, indépendamment du personnel officiel, des hommes de position et d'influence qui ont visité le Canada en touristes ou séjourné pendant quelques années dans ce pays, mais qui pour diverses raisons ont été obligés de retourner dans la mère-patrie. Parmi eux se trouvent des pasteurs et des laïques, depuis le très-honorable lord-maire d'Edinburgh, Docteur McGeorge, doyen d'Argyle et des Iles, des avocats, marchands, artistes, des riches, jusqu'à des cultivateurs, artisans et ouvriers; de ce nombre je n'en ai point rencontré deux qui n'aient fait l'éloge de notre pays. Je disais à un digne conseiller de la jolie ville de Aberdeen Awa, un vieux brave écossais très-intelligent: "M. McDonald, dans vos lettre au *Free Press* où vous racontez vos voyages en Amérique, vous élevez le Canada beaucoup plus que moi dans mes conférences." Si nous pouvions amener plus d'hommes de ce genre à visiter notre noble Confédération, le public anglais commencerait à se faire une idée de la jeune mais grande Bretagne que nous avons sur les côtes occidentales de l'Atlantique. J'ai toujours dit à mes auditeurs: Si vous êtes à l'aise et que vous ayez de bonnes perspectives pour votre famille, restez où vous êtes, car ce pays est le meilleur pour vous, quoique je préférerais beaucoup le Canada; mais s'il en est autrement, venez chez nous et si vous nous donnez la même application, la même industrie que vous êtes obligés de déployer ici, vous parviendrez à une douce aisance, sinon à la richesse et à l'indépendance.

Je ne puis terminer ce rapport sans dire que la visite que le premier ministre du Canada, l'honorable M. Mackenzie, a faite en Ecosse dans le cours de l'été et les puissants et habiles discours qu'il a prononcés, à trois desquels j'ai eu la bonne fortune d'assister, ont été l'un des meilleurs éléments pour faire connaître le Canada au peuple anglais depuis que le Bureau d'Emigration est établi en ce pays. De plus, la visite de l'agent général dans quelques-unes des principales cités du royaume où il a eu occasion de faire, devant de nombreux auditoires, d'éloquentes conférences sur le Canada et ses intérêts, ont aussi puissamment contribué au but que nous cherchons à atteindre: placer notre pays sous son vrai jour devant toutes les populations de la mère-patrie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

LACHLIN TAYLOR, L.L.D.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

No. 25.

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT SPÉCIAL D'ÉMIGRATION EN IRLANDE.

(M. J. S. TALBOT.)

29 SOUTH MALL, CORK, IRLANDE,
30 décembre 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que dans le cours de l'année 1875 j'ai activement rempli mes attributions d'agent spécial d'émigration dans les comtés du centre et du sud de l'Irlande.

J'ai suivi mon bureau pendant toute l'année et j'ai voyagé dans mon district quand j'ai cru que les avantages de l'émigration au Canada l'exigeaient.

J'ai visité les comtés de Kildare, Queen, Kilkenny, Waterford, Tipperary, Clare, et les principales villes rurales du comté de Cork.

En voyage j'ai distribué gratuitement des imprimés, eu de nombreuses entrevues, fait des conférences quand l'occasion s'en est présentée, et je me suis efforcé de toutes manières à remplir les instructions de l'agent général quant au mode de travailler le district.

Mes relations avec plusieurs membres de la presse irlandaise dont je faisais autrefois partie ont été d'un grand avantage, avantage qui n'est égalé que par l'influence que me donnent mes relations et mes liaisons dans mon district.

J'ai toujours choisi avec soin la catégorie de gens auxquels je recommandais d'émigrer; si j'avais voulu sacrifier la qualité à la quantité, j'aurais pu en décider un grand nombre à laisser l'Irlande pour le Canada, mais cela n'aurait pas été à l'avantage de ce dernier.

Les steamers Allan n'ont pas, comme les années dernières, fait escale à Queenstown en se rendant à Québec. Je n'ai guère besoin de faire remarquer que cette circonstance a été très-préjudiciable à l'émigration de mon district. Les frais et les inconvénients d'un voyage à Liverpool ont empêché d'aller au Canada bon nombre de personnes qui auraient probablement émigré s'il y avait eu des communications directes entre Cork et Québec.

En terminant, je dois ajouter que la prochaine saison promet d'être excellente.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. S. TALBOT.

A l'honorable,
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

No. 26.

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT SPÉCIAL D'ÉMIGRATION DANS LES ILES DE LA MANCHE.

(M. H. J. RICHARDS)

13 ESPLANADE, ST. HELIERS, JERSEY,
24 décembre 1875.

MONSIEUR,—En vous transmettant mon troisième rapport annuel sur les opérations de cette agence, j'éprouve plus de satisfaction que je n'aurais pu l'anticiper au commencement de l'année, bien que les résultats ne répondent pas encore tout-à-fait à l'idée que je m'étais faite du succès et n'offrent pas un équivalent, suivant moi, aux labeurs et aux dépenses que nous y avons consacrés. Néanmoins, en tenant compte de plusieurs éléments puissants qui ont paru s'opposer à l'émigration au Canada, je suis disposé à croire que, malgré tout, nous avons assez bien réussi. J'avoue que les opérations de cette année ne peuvent être mises en comparaison avec celles de 1873 ni atteindre par le chiffre, en autant du moins que j'ai pu le constater, celles de 1874; mais le fait que les émigrants ont été d'une meilleure catégorie qu'auparavant, fait qui ressort de celui qu'ils ont tous, sauf un seul, payé eux-mêmes leur passage sur l'entrepont, dans l'intermédiaire, ou dans la cabine,—ce fait, dis-je, démontre qu'en somme le Canada a fait en eux une acquisition au moins égale, sinon supérieure, à celle des dernières années. Aujourd'hui je suis parfaitement convaincu que nous ne pourrons attirer les pauvres ouvriers qui manquent ici de travail qu'en leur donnant des passes gratuites ou en les aidant libéralement à payer leur traversée. Ils n'ont aucune ressource et il est fort douteux, d'après les renseignements qui me sont parvenus, que ces individus consituent la catégorie dont vous avez aujourd'hui besoin en Canada. La Nouvelle-Zélande en a obtenu des îles un grand nombre qui auraient préféré aller au Canada si nous avions pu leur offrir des conditions égales. Je ne recommanderais pas l'adoption de cette politique pour le moment, ou du moins tant que nous n'aurons pas réussi à attirer une catégorie d'émigrants possédant quelques ressources, car ce sont de ces gens-là dont le Canada a besoin. Nous pourrons toujours nous procurer des gens de la classe pauvre en tout temps, lorsque nous le voudrons, en les aidant: avec un passage gratuit je pourrais facilement vous envoyer 500 pauvres diables en un mois.

Il m'est tout-à-fait impossible de vous donner le chiffre exact des émigrants qui sont partis pour le Canada cette année. Comme auparavant, je n'ai pu savoir de la compagnie Allan et des autres agents de paquebots à vapeur le nombre de passagers qu'ils ont transportés, car ils n'en tiennent aucun compte; par conséquent je dois procéder par suppositions. Après avoir consulté mes livres, je suis en mesure de direi qu'en 1874 le nombre des émigrants a été de 216 et de 179 seulement en 1875, ce qur fait pour cette dernière année une diminution de 37. Toutefois il faut remarquer qu'une bonne partie de ceux qui ont émigré en 1874 avaient reçu de l'aide pour payet leur traversée dont le prix avait été réduit à £3, tandis que les émigrants de 1875 ons payé leur passage eux-mêmes et ont emporté de l'argent avec eux. De tous ceux der îles qui sont allés en Canada cette année par les diverses routes je n'ai pu en comptee que 179, et, en supposant que les autres agences en aient expédié autant, ce qui, js crois, est une estimation en moins plutôt qu'en plus, nous avons un total de 358; mair ces chiffres ne sont basés que sur la supposition et on ne peut s'en rapporter à leue exactitude.

Dans le cours de l'année je suis allé huit fois à Guernsey, dans le but d distribuer des brochures, etc., qui m'avaient été fournies par l'agent général, et pou

conférer avec ceux qui voudraient profiter de mon expérience. La dernière visite que j'y ai faite au commencement du mois a été des plus importantes ; j'en ai donné les détails dans mon rapport annuel. Je me propose d'y retourner vers la fin de janvier pour terminer la distribution ; si, après cela, il ne se fait pas l'année prochaine une forte et bonne émigration, ce ne sera certainement pas par défaut de publicité. Le succès même dépendra en grande partie des nouvelles qu'enverront ici ceux qui sont déjà établis là-bas, et de la condition dans laquelle le Canada se trouvera lui-même. Les passes gratuites par la Nouvelle-Zélande et ailleurs n'ébranleront pas autant ceux de ces îles qui préfèreraient aller au Canada que les bonnes nouvelles venues de ce pays, car la gratuité du transport n'est pas pour eux une considération aussi importante que la certitude de pouvoir améliorer leur condition actuelle.

Après en avoir obtenu l'autorisation de l'agent général, je partis, le 7 août, pour Paris, dans le but d'avoir une entrevue, arrangée d'avance par lettres, avec M. Bossange, avant d'aller en Normandie et en Bretagne établir des agences de navires à vapeur en rapport avec M. Bossange à Paris, et avec M. Flavet, son aide, à Saint Malo. Lorsque j'arrivai à Paris, je trouvai M. Bossange en difficultés avec les autorités au sujet de quelques émigrants qui étaient revenus du Canada ; et il me recommanda de retarder l'exécution de mon entreprise jusqu'au mois de décembre ou de janvier, vu qu'il lui était difficile de me procurer dans le moment le sauf-conduit qu'il me fallait pour voyager dans ces provinces. Naturellement je suivis son conseil, mais depuis je n'ai plus rien appris sur ce sujet. Sur le coup je fus passablement contrarié d'avoir encouru des frais qui auraient pu être évités par une simple lettre. Par suite l'établissement des agences dans ces deux provinces, surtout dans les localités habitées par les fermiers et les ouvriers agricoles, reste à l'état de lettre-morte. Je crois que, dans l'intérêt du Canada, il devrait y avoir des agences dans tous les grands districts agricoles ; ces agences une fois établies, il n'y aurait plus d'autres dépenses à encourir, les mécontents et les ambitieux trouveraient toujours à proximité un agent qu'ils pourraient consulter sur ce que coûte l'émigration, sans être obligés d'écrire à Paris, Saint-Malo, ou d'autres villes éloignées. J'aurais pu faire toute cette expédition pour £15 ou £16, tandis qu'il m'en a coûté près de £8 pour un voyage inutile à Paris.

Aux mois de juillet et de septembre je reçus de MM. Moore et Davis, de Hamilton, quelques copies de leur " circulaire au sujet des terres, " que j'ai montrées à plusieurs fermiers dont deux au moins ont décidé de partir au printemps. A ce propos je dois dire que j'ai une grande confiance dans le système des annonces. Je n'ai pas le moindre doute que si le gouvernement faisait publier dans un ou deux journaux de chaque province une édition spéciale contenant l'annonce de toutes les fermes, biens-fonds et places d'affaires à vendre ou à louer, avec les prix de ventes, et si ces journaux étaient largement distribués dans les districts agricoles ici et ailleurs, nous obtiendrions par ce moyen une excellente émigration, bien mieux que par le dispendieux système des brochures qu'on a suivi jusqu'ici et qui me paraît passablement suranné. Les fermiers à baux feraient plus attention aux annonces de journaux qui les intéresseraient, qu'ils n'en accordent aux brochures qu'ils considèrent plutôt comme un traquenard. Je me contente de hasarder ces quelques idées, espérant qu'elles serviront à faire adopter un système plus efficace et moins dispendieux que celui qui existe actuellement.

Le tout respectueusement présenté.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

H. J. RICHARDS.

A l'honorable

Ministre de l'Agriculture, Ottawa.

No. 27.

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT SPÉCIAL D'ÉMIGRATION EN ANGLETERRE.

(M. John Dyke.)

Londres, 24 décembre 1875.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de mes opérations comme agent d'émigration en Angleterre pendant l'année 1875.

Au mois de janvier je reçus de l'agent général l'ordre d'aller à Boston, Lincolnshire, pour y faire des conférences en rapport avec la Ligue des Ouvriers de Lincoln ; j'ai parlé dans seize assemblées de travailleurs agricoles dans le comté de Lincoln

Au mois de février je retournai à Suffolk, district où mes efforts avaient eu tant de succès à la fin de 1874, et je fis seize assemblées. Je n'ai pas eu de difficulté à obtenir 150 émigrants de villages où j'avais opéré, car je suis bien connu dans le district, et les émigrants que j'ai expédiés l'année dernière ont envoyé au pays des lettres très-encourageantes. Cette escouade de Suffolk est allée rejoindre une autre que M. Kingsmill et moi avions formée dans le Lincolnshire.

Ces émigrants étaient réellement une bonne acquisition, à telle enseigne que les journaux de Liverpool les ont signalés comme étant les meilleurs ouvriers agricoles qui fussent partis de ce port depuis plusieurs années.

Pendant le mois de mars j'eus cinq assemblées sous les hospices de l'Union Nationale des Travailleurs Agricoles à Suffolk, et six sous celles de la Ligue du Lincolnshire.

Dans le mois d'avril j'assistai à quinze réunions faites par la Ligue des Ouvriers à Suffolk et Norfolk.

Dans le cours du même mois deux émigrants partirent des districts que j'avais visités, pour le Canada.

Pendant le mois de mai j'eus onze assemblées dans Norfolk sous les auspices de la Ligne des Ouvriers, et cinq sous celles de l'Union Nationale des Travailleurs Agricoles dans Suffolk.

Dans le mois de juin, neuf assemblées à Suffolk sous les auspices de l'Union Nationale des Travailleurs Agricoles. J'assistai, avec le président de cette association, à de grandes démonstrations qui eurent lieu à Naseby, Northamptonshire, Market Harboro' et Long Buckby dans le Leicestershire.

Je commançai aussi des opérations avec l'Union des Ouvriers de Kent et de Sussex, et j'assistai à six assemblées.

Dans le cours de juillet j'allai à douze assemblées tenues par l'Union des Ouvriers de Kent et de Sussex, et j'allai dans l'île de Sheppy où j'obtins vingt familles d'émigrants. J'assistai aussi, avec M. Arch, à de grandes démonstrations qui eurent lieu dans Oxfordshire.

Au mois d'août, l'agent général ne jugeant pas à propos d'organiser des compagnies considérables, me donna l'ordre d'aller voir les agents des navires à vapeur qui s'étaient jusque-là fait les chaleureux avocats du Canada. En conséquence, je visitai les principaux centres et agents d'émigration de Hertfordshire, Beds, Bucks, Northampton, Leicester, Derby, York, Durham, Salop, Stafford, Hants et Dorset.

Je découvris que plusieurs des agents de steamers qui naguère favorisaient très-activement l'émigration au Canada étaient devenus les agents des gouvernements de Queensland et de la Nouvelle-Zélande, ayant des passes gratuites à offrir aux émigrants de toutes les catégories, sans restreindre cet aide aux ouvriers agricoles.

J'apprends que, dans quelques cas, la commission que leur donnent les autorités de Queensland s'élève à quinze chelins par adulte.

Cette commission a augmenté de deux chelins pendant la dernière saison.

Partout où j'ai rencontré des agents infidèles j'en ai fait rapport, et les compagnies de steamers ont immédiatement résilié l'agence et nommé de meilleurs employés.

J'ai, autant que possible, mis ces agents au fait de leur besogne et leur ai remis des brochures, celles surtout qui concernent les fermiers à baux et les capitalistes.

Je constate que des capitaux considérables doivent être envoyés au Canada pour être placés sur des garanties foncières.

Les agents de steamers de Thirsk et de Pickering ont, dans ce but, expédié des sommes considérables dans les townships de l'Est, province de Québec.

Tout mon temps a été consacré aux agents jusqu'à la fin d'octobre. Vers cette époque j'assistai à la conférence annuelle de l'Union des Travailleurs Agricoles à Oxford; et puis je préparai des assemblées pour l'hiver et pris des arrangements pour expédier des émigrants au printemps.

Pendant le mois de novembre je fis des assemblées et démonstrations à Dorset, Somerset, Devon et Wilts, sous les auspices de l'Union Nationale des Travaiilleurs Agricoles.

Dans le cours de décembre j'eus dix assemblées à Somerset et Wilts sous les auspices de la même association, et je visitai plusieurs parties de Kent dans le but d'organiser une émigration pour le printemps.

D'après le compte-rendu qui précède, vous voyez que j'ai consacré tous mes efforts aux districts agricoles.

Les assemblées avaient ordinairement lieu dans les villages, et, avec l'aide des officiers de l'Union, je n'ai pas eu de peine à réunir des auditoires composés de gens comme il vous en faut.

La moyenne de ceux qui assistaient à ces réunions était d'environ deux cents, et les grandes démonstrations réunissaient au moins cinq mille personnes parmi lesquelles je distribuais des brochures; même je restais le lendemain sur les lieux pour leur donner des renseignements qui, je le sais, ont été utiles à ceux qui se sont établis au Canada.

Mon but n'a pas tant été d'obtenir un grand nombre d'émigrants que de m'assurer dans chaque localité que j'ai visitée, de quelques ouvriers sobres et énergiques capables de former en Canada un noyau propre à en attirer d'autres de leur trempe. Je leur ai dit ce que je connaissais par expérience de la vie de l'émigrant en Canada, expérience acquise par dix années de rapports avec le département de l'émigration en ce pays et en Europe.

Que plusieurs aient pris acte de mes conseils, vous en avez la preuve dans le fait que des lettres invariablement bonnes ont été envoyées ici.

De la sorte les émigrants que j'ai expédiés sont devenus des agents pratiques et gratuits.

En aucun cas je n'ai conseillé aux artisans d'émigrer au Canada à moins d'y avoir des amis; j'en excepte quelques forgerons de campagne qui ont trouvé immédiatement de l'emploi.

J'ai expédié un grand nombre de servantes, mais je constate que les frais des chemins de fer et de la traversée sont un obstacle pour elles.

Toutes les autres colonies leur donnent *des passes entièrement gratuites depuis leur point de départ*, et leur avancent quelquefois de l'argent pour s'habiller.

Dès lors vous voyez que je travaille dans des conditions désavantageuses.

J'ai toujours, autant que possible, assisté aux expositions agricoles et aux ventes de bêtes à cornes, où j'ai distribué des imprimés et des renseignements parmi les cultivateurs.

Je regrette beaucoup de ne pas avoir une brochure spéciale pour eux. Les imprimés contenant un compte-rendu de la vente de bestiaux à Toronto, etc., m'ont été d'un service immense.

Je suis sûr qu'à l'heure qu'il est personne, dans la Grande-Bretagne, n'est mieux disposé à émigrer que les fermiers à baux qui ont un petit capital.

L'augmentation annuelle des loyers, le prix de la main-d'œuvre, la valeur des

bêtes à cornes, la série de mauvaises saisons que nous avons eues dernièrement et l'épidémie qui a régné parmi les bestiaux, leur ont fait perdre l'espoir de pouvoir rejoindre les deux bouts.

En leur faisant bien connaître le Canada, nous pouvons espérer recevoir notre part d'une acquisition aussi précieuse pour la colonie.

J'en ai expédié plusieurs en Canada cette année, et je compte en préparer un nouveau contingent pour le printemps prochain.

L'importation de bestiaux et de viandes du Canada en ce pays nous fait beaucoup de bien.

Vous connaissez le succès qu'a obtenu la grande consignation de viandes qui m'a été envoyée à Liverpool au mois de février 1874.

Mes rapports avec ce genre d'importations m'ont valu beaucoup de questions de la part des intéressés ; je suis heureux de vous informer que plusieurs des principaux bouchers de Liverpool et de Glasgow ont été priés d'importer des bêtes à cornes du Canada, et j'apprends qu'ils ont été satisfaits de l'essai.

Dans le cours de mes voyages dans la Grande-Bretagne et sur le continent, il m'a fait peine de constater que les fabricants canadiens de viandes et de poissons en conserve, de fromage, de beurre, etc., n'attachent pas assez d'importance à leurs étiquettes.

Le résultat de cette négligence, c'est que grand nombre de produits canadiens sont mis au crédit des colonies australiennes ou des Etats-Unis.

Au mois de novembre 1874 j'ai signalé cette regrettable lacune dans les colonnes du *Globe* de Toronto ; je suis heureux de voir qu'on en a tenu compte jusqu'à un certain point, et que l'omission a été réparée.

Qu'on me permette de le dire, il serait peut-être désirable que tous les articles soient étiquetés par le mot " Canadiens " avant que l'inspecteur du gouvernement en permette l'exportation.

Autant que possible j'ai continué ma correspondance avec l'Allemagne, reprenant l'œuvre où je l'avais laissée lorsque je fus arrêté à Stolp ; elle a eu de bons résultats. Mais je regrette de dire que l'un des émigrants, ne tenant aucun compte de ma déconvenue et ayant voulu retourner au pays pour y aller chercher ses amis, a été récemment emprisonné, et je crois qu'à l'heure qu'il est il subit les traitements d'un criminel.

Je dois remercier MM. Wills, Donaldson et trois autres agents d'émigration en Canada pour m'avoir tenu au courant des besoins et des perspectives de succès dans leurs districts respectifs ; ces renseignements m'ont été de la plus grande utilité.

Espérant que mes efforts recevront votre approbation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN DYKE.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

No. 28.

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT SPÉCIAL D'ÉMIGRATION.

(M. G. R. KINGSMILL.)

AGENCE D'ÉMIGRATION,
BOSTON, 30 décembre 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel.

Conformément à des instructions que je reçus de l'agent général, je partis, au commencement de janvier, pour Boston, Lincolnshire, pour faire des opérations avec la Ligue Amalgamée des Ouvriers de Lincoln. Je me mis de suite en communication avec M. W. Banks, le chef de l'organisation, duquel, je dois le dire, j'ai reçu, pendant toute la saison, le concours le plus obligeant. Les colonnes de l'organe de la Ligue, *The Labourer*, me furent ouvertes; des lettres de personnes résidant en Canada, ainsi que de courts articles sur l'émigration, y furent de temps à autre insérés gratuitement. La Ligue Amalgamée des Ouvriers de Lincoln n'est pas, comme son titre pourrait le faire croire, restreinte au Lincolnshire, mais elle s'étend à plusieurs comtés voisins; c'est une des plus puissantes organisations de travailleurs agricoles qu'il y ait en Angleterre. Son bureau central se trouvant à Boston, j'ai fait de cette ville le centre de mes opérations.

Ma première assemblée eut lieu le 19 janvier. Dans le cours de la saison j'en ai tenu 126, presque toutes en plein air et pas toujours dans les conditions de température les plus favorables. Des rapports hebdomadaires et mensuels de mes travaux ont été régulièrement transmis à l'agent général.

Le 31 mars, j'accompagnai une forte escouade d'émigrants de mon district à Liverpool, dans des convois spéciaux pour lesquels j'avais pris des arrangements avec les compagnies de chemins de fer. Ils parvinrent heureusement à destination ; et je suis heureux de pouvoir dire que, grâce aux lettres favorables envoyées par les plus intelligents d'entre eux, plusieurs autres émigrants sont allés les rejoindre plus tard, bien que nous n'ayions pu en réunir un assez grand nombre pour me permettre de prendre un convoi spécial.

Le 10 avril j'assistai à une conférence générale des agents, convoquée par notre chef l'agent général, dans le bureau central de Londres; cette conférence, j'ai des raisons pour le croire, aura les meilleurs résultats.

Dans le cours de la saison il est parti de mon district, par le seul intermédiaire de la Ligue Amalgamée des Ouvriers, 558 personnes, dont 385 adultes, 156 enfants et 47 enfants à la mamelle.

Bien que mes assemblées fussent principalement tenues sous les auspices de la Ligue des Ouvriers, je ne me suis pas restreint à cette association. L'Union Nationale des Travailleurs Agricoles a des succursales dans plusieurs parties du Lincolnshire et des comtés voisins; en compagnie de délégués de cette organisation, j'ai assisté à plusieurs assemblées, notamment à une très nombreuse réunion qui eut lieu le vendredi-saint à Market Rosen et dans laquelle plusieurs discours furent prononcés par M. Arch et d'autres chefs, ainsi que par moi-même. Bien que je n'aie pas le chiffre des personnes de mon district qui ont été expédiées par l'intermédiaire de l'Union Nationale des Travailleurs Agricoles, je sais que je suis au-dessous de la réalité en le fixant à 250. Cela, ajouté aux 588 envoyés par la Ligue des Ouvriers, fait un total de 838, sans compter ceux qui ont été envoyés par les agents réguliers de steamers, lesquels retirent naturellement des profits considérables des opérations accomplies par les agents du gouvernement. En faisant entrer en ligne de compte ceux qui ont été ex

pédiés par les agents de steamers, je crois pouvoir dire que 1,000 personnes sont parties de mon district pour le Canada pendant la saison.

Dans mes assemblées aux foires locales, et quelques fois les jours de marché, j'ai distribué un grand nombre de brochures et de feuilles volantes. J'ai aussi fait insérer dans les journaux de la localité, chaque fois que la chose a été possible, des rapports favorables de mes assemblées. La propagande d'émigration a beaucoup d'influence sur les fermiers à baux; des rapports comme celui de la grande vente de bêtes à cornes produit beaucoup d'effet sur eux.

Sur l'avis de l'agent général, j'ai restreint mes opérations aux districts agricoles; et, en autant que j'ai pu m'en assurer, il n'est parti de mon district aucun émigrant qui n'appartînt à la classe agricole.

Jusqu'ici les nouvelles les plus satisfaisantes ont été reçues de ceux qui étaient partis au commencement de la saison. Plusieurs de ceux qui faisaient partie de ma grande escouade du 31 mars sont déjà établis, d'après ce qu'ils disent eux-mêmes, sur des fermes toutes défrichées, ayant apporté avec eux assez d'argent pour acheter ou prendre à bail le terrain qu'ils cultivent aujourd'hui. Vu ces circonstances et surtout parce que les chefs de la Ligue des Travailleurs paraissent tenir à diriger leurs gens sur les colonies, j'anticipe pour l'année prochaine une émigration considérable du district de Boston.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

G. R. KINGSMILL.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

No. 29.

RAPPORT DE M. A. SPENCER JONES,

DÉLÉGUÉ DE L'UNION DES TRAVAILLEURS ANGLAIS.

OTTAWA, 14 janvier 1876.

MONSIEUR,—Conformément à une résolution unanimement adoptée par une assemblée de l'Union Fédérale des Travailleurs Agricoles et Généraux, tenue à Londres le 11 janvier 1875, je m'embarquai pour Portland sur le paquebot *Sarmatian*, de la compagnie Allan, le 25 février, muni des instructions dont voici copie :—

" 1o. Faire rapport à l'Union Fédérale sur la manière dont les passagers d'entrepont sont traités à bord des steamers, sur la quantité et la qualité des vivres qui leur sont distribuées, sur la cuisine, le coucher, les soins du médecin et autres points qui peuvent intéresser les membres de l'Union Fédérale désireux d'émigrer au Canada.

" 2o. Aller à Ottawa et demander au gouvernement canadien les mêmes facilités qu'il a accordées à M. Joseph Arch, à M. Henry Taylor et à d'autres pour voir si le Canada est propre à la colonisation, et en faire rapport.

" 3o. Dans le cas où le gouvernement canadien accorderait ces facilités (y compris les frais d'hôtel et de route), voyager à petites journées dans les districts agricoles, recueillir tous les renseignements possibles sur le traitement, la nourriture, les gages, la durée des engagements et les chances de succès qu'auraient les ouvriers agricoles anglais qui émigreraient au Canada.

" 4o. Visiter les districts où le système des octrois gratuits est suivi, faire rapport sur la nature et la qualité du sol, sur la facilité d'en écouler les produits, sur la route la plus rapide et la moins coûteuse pour y parvenir, et sur la manière dont vivent ceux qui reçoivent les octrois gratuits pendant qu'ils préparent leurs terres à la culture."

Muni de ces instructions, je partis de Liverpool le 25 février 1875, ainsi que je l'ai déjà dit, et j'arrivai à Ottawa mardi le 9 mars.

Sur le premier point de mes instructions,—la manière dont les émigrants sont traités à bord des steamers,—je suis heureux de constater que, d'après tout ce que j'ai vu et entendu dire sur le *Sarmatian*, leur position est, sauf une légère exception que je vais mentionner de suite, aussi comfortable que l'obligeance, la prévoyance et la sage libéralité des armateurs peuvent la faire. Les aliments sont d'excellente qualités, bien que la viande ne soit pas tout-à-fait conforme aux palais anglais ; le pain et les épiceries ne laissent rien à désirer ; et quant à la quantité, il y en a plus qu'il n'en faut. Le médecin fait au moins une visite par jour sur l'entrepont, et il n'exige rien pour cela, non plus que pour les remèdes. Les malades sont l'objet de la plus grande sollicitude, et on leur donne gratuitement tous les petits soins que leur état réclame. Deux enfants qui étaient tombés malades avant l'embarquement sont morts à bord ; cela m'a permis de constater la vive sympathie et l'extrême bonté dont le médecin a fait preuve envers les pauvres petits et leurs malheureux parents. Les dortoirs n'étaient pas trop encombrés, du moins pendant ma traversée ; la ventilation était excellente et il y avait des gardes-malades pour les femmes. Les sexes étaient séparés. La seule lacune que j'aie remarquée, c'est que plusieurs petits vols, le langage indécent et quelques autres peccadilles sont restés impunis. Cette lacune pourrait être comblée si les passagers, autorisés à cette fin par le commandant, faisaient une police volontaire.

Arrivé à Ottawa je me présentai, avec mes lettres de créance, au secrétaire de votre ministère, M. John Lowe, qui me parut bien disposé à favoriser le but de ma mission. Il vous soumit la chose et obtint votre consentement empressé à me fournir

les fonds et les facilités qui avaient été accordés à M. Arch et aux autres. Avant de partir d'Ottawa, j'eus souvent l'occasion de constater quelle est la condition des ouvriers agricoles dans les comtés voisins. L'hiver dure au moins un mois de plus, dans la vallée de l'Outaouais, que dans les comtés qui bordent les lacs Ontario et Erié; les terres rocheuses et stériles y sont aussi plus nombreuses. Cependant il y a plusieurs belles fermes qui possèdent de vastes troupeaux de bêtes à cornes et de magnifiques produits de laiterie; les vastes chantiers établis sur l'Ottawa et ses tributaires leur fournissent un marché commode et rémunératif. Ces chantiers contribuent à maintenir les gages des ouvriers agricoles au même prix que dans les districts plus fertiles d'Ontario; car plusieurs fils de cultivateurs préfèrent des gages plus élevés et une vie plus aventureuse sur la rivière, et dans les bois à la monotonie des travaux de la ferme: ce qui, dans les années ordinaires, cause des vides qui pourraient être remplis par les émigrants. Toutefois la présente année ne saurait être mise en ligne de compte, car l'industrie du bois s'est ressentie de la stagnation générale. Malgré cela, pendant mon séjour à Ottawa au mois de mars, M. Wills, l'agent d'émigration fédéral, a reçu plusieurs demandes d'ouvriers à $12 et $14 par mois avec la pension. On offrait aux hommes mariés, $180 par année sans pension, mais avec logement, jardin, combustible et pâturage. Ces offres ont été acceptées par des gens de Suffolk et d'Essex qui m'ont dit qu'ils ne recevaient chez eux que 13s. par semaine sans aucun privilége.

D'Ottawa je me rendis à Kingston dont les environs immédiats ne forment guère un district agricole. La main-d'œuvre n'y est qu'en faible demande, et j'ai constaté que les gages payés par les fermiers n'y sont que de $10 à $12 par mois avec la nourriture. Les engagements à l'année y sont peu nombreux, et l'on n'emploie que peu d'hommes mariés.

Continuant vers l'ouest par les bords de la baie de Quinté et du lac Ontario, je traversai une vaste région fertile et bien cultivée. Parmi les fermiers dont les habitations respirent l'aisance et le confort, la main-d'œuvre est en grande demande pour donner aux terres qui valent de $60 à $70 l'acre tout leur développement. Les hommes mariés, sobres et laborieux, trouveraient ici un emploi régulier à raison de $200 à $250 par année, avec maison, jardin, combustible et pâturage.

A Port Hope, je pris le nord et me dirigeai sur Peterborough. Dans mes observations sur la vallée de l'Outaouais j'ai déjà signalé l'effet que les opérations des chantiers ont sur le marché de la main-d'œuvre; ces observations s'appliquent ici. Il y a cependant, autour de Peterborough, beaucoup plus de terres fertiles que dans les environs d'Ottawa, et les célibataires sont assez recherchés pour des engagements à la saison moyennant $16 à $18 par mois.

J'arrivai à Toronto à temps pour voir la distribution des émigrants arrivés à Québec par les deux premiers paquebots. Sur l'obligeante invitation de M. Donaldson, j'allai au bureau de ce monsieur et je pus être témoin des arrangements intervenus entre les cultivateurs de la place et les nouveaux arrivés. Près de 500 personnes (y compris femmes et enfants) passèrent par les mains de M. Donaldson en moins de deux jours et furent envoyées à destination sans qu'il leur en coûtât un sou. De bons repas et abris leur furent aussi donnés gratuitement pendant leur séjour à la gare. A mon sens, c'est un arrangement admirable; de la sorte l'émigrant peut non-seulement conserver son petit avoir intact, mais il est encore protégé contre les harpies qui fondraient sur lui. J'ai constaté que les gages qu'on offrait à la gare de Toronto étaient les mêmes que j'avais remarqués dans mon voyage depuis Belleville. Les servantes étaient en grande demande à $6 par mois et plus. Les domestiques de première classe peuvent obtenir davantage en Angleterre, mais les servantes propres à tous les travaux peuvent commander de plus hauts prix ici que là bas.

Je passai par Hamilton pour me rendre à Brantford. Je restai près d'un mois dans les environs de cette dernière ville, faisant de temps en temps des excursions dans cette région agricole la plus riche d'Ontario. Bow Park, la propriété de l'hon. George Brown, attira surtout mon attention par ses vastes troupeaux de beau bétail, son site enchanteur et sa culture améliorée. Dans toute cette magnifique région la main-d'œuvre est rémunérée à raison de $15 à $18 par mois pour les célibataires, et pour les hommes mariés de $20 à $25 avec les priviléges ordinaires.

Au commencement de juillet je partis de Brantford pour Manitoba, et j'arrivai à Winnipeg le 21 du même mois. Je restai près de trois mois à Manitoba, et j'employai la plus grande partie de mon temps à correspondre avec les journaux anglais et à choisir un bon emplacement pour une colonie de petits agriculteurs anglais et gallois. Connaissant comme je les connais le sol et les ressources de Manitoba, je ne puis recommander pour le moment cette province comme un champ favorable à l'immigration des ouvriers agricoles et autres qui n'ont pas de capitaux; car dans tous les pays nouveaux les colons sont trop pauvres pour employer d'autre main-d'œuvre que celle de leurs familles, et à Manitoba ils sont obligés de demander du secours au gouvernement fédéral par suite de la visite répétée des sauterelles. J'ai donné la meilleure preuve possible de la foi que j'ai dans l'avenir de Manitoba en consacrant mon énergie et les quelques moyens que j'avais à la colonisation d'une partie considérable de son domaine; cependant je ne saurais conseiller à personne d'y aller s'il n'a des ressources.

Le seul emploi pour les manœuvres impropres aux opérations agricoles se trouve sur les chemins de fer et autres travaux publics, et quoique la solde soit bonne—$1.60 à $2.00 par jour, sans nourriture,—il y a un long hiver avec son coûteux entretien, son chômage forcé et les habitudes que l'inaction volontaire ou forcée tend à produire sur tous les hommes, chez ceux surtout dont les ressources de l'esprit sont restreintes. Des recherches actives et des calculs certains m'ont convaincu que le minimum de la somme sur laquelle le colon cultivateur qui s'établit à Manitoba peut raisonnablement baser son succès, est d'arriver avec un capital de £100 sterling s'il est célibataire; s'il est marié, ce chiffre doit être en proportion du nombre des membres de sa famille. Je dois ajouter que plusieurs colons ayant de l'expérience sont d'avis que mon minimum est trop faible; mais je le crois suffisant, car plusieurs jeunes gens vivant en voisins peuvent s'associer pour acheter du bétail et des instruments aratoires.

En arrivant à Toronto le 22 octobre, je reçus instruction de prendre des renseignements sur la manière dont les ouvriers agricoles s'emploient pendant l'hiver, et sur la condition, durant la même époque, des colons établis sur les terres gratuites de Muskoka. Des rapports très-défavorables étaient parvenus en Angleterre, et il était essentiel de connaître la vérité. Je pense être parvenu, après bien des recherches, à m'assurer des faits suivants sur la première question : l'occupation des ouvriers agricoles pendant l'hiver. C'est un point extrêmement important, et je crois être le seul représentant d'un corps d'ouvriers agricoles anglais qui puisse parler sur ce sujet en connaissance de cause. Il est vrai que plusieurs hommes non-mariés ne sont engagés par les cultivateurs que pendant une partie de l'année; mais il est également vrai que dans les années ordinaires les hommes, quand même ils ne sont pas aussi bons bucherons que ceux qui sont nés et élevés dans le pays, peuvent trouver de l'emploi pour charroyer, faire les chemins, scier les billots et le bois de corde, empiler les planches, prendre soin des animaux, battre des fèves avec le fléau, etc. Ce dernier procédé est encore en usage dans plusieurs parties du pays et il est préféré à la machine, car il laisse la paille en meilleure condition pour le fourrage. La présente année est exceptionnelle. J'ai résidé dans différentes parties d'Ontario depuis le mois de novembre 1856 jusqu'au mois de septembre 1868, et je n'en ai pas vu de semblables depuis l'hiver de 1857-58. Il y a sans doute beaucoup de misère dans les grandes villes; mais après des recherches minutieuses à Toronto et à Ottawa, je me suis convaincu que très-peu,—si même il y en a—de ceux qui se trouvent à la gêne sont ou ont été des ouvriers agricoles. Trop souvent les écrivains ou orateurs anglais qui déclament sur les rigueurs de l'hiver canadien perdent deux choses de vue : ils oublient que la classe des ouvriers agricoles n'est pas la plus considérable, qu'elle est dépassée en nombre par celle des propriétaires qui cultivent leurs terres eux-mêmes, et que la manœuvre agricole en Canada n'est qu'une occupation transitoire, car il y a peu d'hommes en ce pays qui aient l'intention de travailler toute leur vie à gages, et que tous tendent à devenir propriétaires; ils oublient aussi que l'hiver est la saison où l'on transporte les produits au marché, où l'on défriche la terre et où l'on pratique l'une des plus grandes industries du pays, la préparation du bois.

Le 19 novembre je partis de Toronto pour Gravenhurst, Muskoka. A Bracebridge, la principale ville du district des octrois gratuits, j'obtins sur les ressources du district et la condition des colons beaucoup de renseignements de M. Lount, l'agent des terres de la Couronne, de M. Stevenson, éditeur de la *Free Grants Gazette*, de M. James Long, négociant et marchand de bestiaux, de M. Dobbin, agent d'immigration, et de plusieurs autres. Il y a beaucoup de bonnes terres dans le district; le sol est principalement composé de terre sablonneuse qui produit des récoltes de racines d'une excellente qualité. Cependant il est si accidenté, si coupé de falaises et de ravins, que sa colonisation ajoute énormément aux travaux du colon qui se trouve obligé de faire des chemins, ponts, etc. Il convient infiniment mieux pour le pâturage que pour la culture, et il ne pourra jamais faire vivre une nombreuse population, excepté par le développement de ses magnifiques ressources minérales. Cependant, malgré les difficultés qu'il lui faut vaincre, la population semble satisfaite et pleine d'espérance. Je n'ai remarqué aucun indice de gêne ou de besoin soit dans l'apparence des colons et de leurs familles, soit dans leurs vêtements, leurs habitations ou la condition de leur bétail. La majorité d'entre eux sont canadiens de naissance, mais plusieurs ont fait la main-d'œuvre dans la mère-patrie, et ils ont vécu avec leurs économies de l'été dans d'autres parties d'Ontario pendant qu'en hiver ils défrichaient leurs terres dans le Muskoka. Tous les ans voient venir une indépendance graduelle, jusqu'à ce que le pauvre colon ait la satisfaction devoir qu'elles peuvent le faire vivre et qu'il n'a plus besoin de s'éloigner pour aller gagner un peu d'argent. Ce rude procédé implique la possession de hautes qualités morales aussi bien que celle de la vigueur physique; et si l'on doit faire venir des colons d'Europe dans ce district, il faut les bien choisir. Je ne crois pas qu'en général les ouvriers agricoles anglais puissent réussir dans les districts à terres gratuites, à moins d'avoir fait un apprentissage de deux ou trois ans à gages dans les parties du Canada déjà établies.

Je dois dire, en terminant, que dans tout le cours de mon voyage j'ai constaté que la nourriture et le traitement de l'ouvrier, lorsqu'il est nourri par son bourgeois, sont très-supérieurs à ce qu'il pourrait obtenir en Angleterre. Généralement il y a de la viande à chaque repas, et, travaillant ensemble côte à côte, le patron et l'employé ne sont pas séparés par un abîme comme dans les vieux pays.

Le cultivateur d'aujourd'hui était probablement un pauvre émigrant il y a quelques années, et l'ouvrier d'à présent peut raisonnablement espérer devenir avant peu un gros fermier indépendant. C'est surtout pour la possibilité qu'il offre au colon de l'élever, surtout ses enfants, dans l'échelle sociale, et non pour une simple augmentation de gages, que le Canada peut être recommandé à l'ouvrier anglais. Celui qui n'a pas l'ambition d'aspirer à d'autre avenir que de rester ouvrier toute sa vie et d'augmenter ses gages peut rester chez lui, car la différence entre les gages qu'offrent les deux pays ne l'indemnisera pas de sa traversée; mais pour l'homme industrieux, sobre, frugal, confiant en lui-même et plein d'ambition, le Canada offre des chances qui ne sont inférieures à celles d'aucun pays.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Bien respectueusement etc.,

A. SPENCER JONES.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

No. 30.

RAPPORT DE M. THOMAS POTTS, AGENT SPÉCIAL D'ÉMIGRATION.

CLIFTON, 31 décembre 1875.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de vous soumettre un bref rapport sur mes opérations de l'année courante. Laissez-moi vous dire que pendant la dernière partie de 1874 j'ai tenu dans les districts des comtés de l'Est une série d'assemblées où l'on a reçu les noms d'un grand nombre de personnes qui se proposaient de partir pour le Canada au printemps de 1875. Au mois de janvier de cette année-là le Révd. Dr. Taylor m'accompagna dans le même district, et nous parlâmes devant de nombreuses réunions dont les journaux publièrent de longs comptes-rendus. Avant notre départ, les secrétaires des Unions de Travailleurs nous informèrent qu'ils avaient sur leurs listes les noms de plus de trois cents personnes qui étaient prêtes à partir sur les premiers paquebots du printemps, si le passage était gratuit comme l'année dernière.

Je ne suis pas retourné dans le district; mais comme le passage pour cette catégorie d'émigrants était gratuit, je n'ai aucun doute que les agents les ont expédiés.

Accompagné du Révd. Dr Taylor, j'y retournai au commencement de janvier: je reçus une lettre spéciale qui m'ordonnait de me mettre parfaitement au courant de toutes les matières relatives aux affaires de l'émigrations dans mon district, telles que la condition et le caractère des classes ouvrières, les localités les plus favorables pour faire des assemblées, me mettre en rapport avec les Unions de Travilleurs et les organisations d'ouvriers, et surtout co-opérer avec les agents des compagnies de steamers. Jusqu'ici j'ai réussi à établir dans cette ville le centre d'une correspondance considérable, surtout pendant les époques de l'émigration. Plusieurs de mes assemblées ont été organisées par l'intermédiaire des secrétaires d'Unions de Travailleurs, et j'ai été obligé de décliner plusieurs invitations à des assemblées publiques, car d'autres occupations ne m'auraient pas permis d'y assister.

Dans toutes les parties agricoles de mon district que j'ai pu visiter, j'ai constaté que les agences des compagnies de steamers, pour être utiles, ont besoin d'une réorganisation complète. Plusieurs fois j'ai fait rapport à leur sujet, j'en ai changé quelques-unes et nommé d'autres. Les MM. Allan ont envoyé leur agent voyageur sur les lieux pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'améliorer les choses.

Avec la permission de l'agent général, j'ai fait distribuer 10,000 brochures spéciales au commencement de février, et, avec la co-opération de M. J. D. Down, l'agent de la Compagnie Allan à Bristol, je les ai mises en circulation dans le pays de Galles où nous avons obtenu plus de 200 des meilleurs émigrants de la saison, dont plus de la moitié ont payé leur passage en entier. Je suis certain que nous avons réussi à établir dans les Galles la base de bonnes opérations, si l'on me donne carte-blanche pour les continuer.

Dans le cours de l'année j'ai parlé en présence de cinquante-neuf assemblées tenues en plein air et composées de gens de toutes les conditions, depuis la modeste réunion d'ouvriers agricoles sur la pelouse du village ou dans les chemins de traverse par une malsaine soirée de l'hiver anglais, jusqu'à la magnifique démonstration de 10,000 personnes, par une belle après-midi d'été, dans un ancien amphithéâtre romain sur l'une des collines de Somerset; j'ai aussi adressé la parole dans 21 assemblées tenues dans des salles et édifices publics de villages agricoles aussi bien que de grandes villes où le maire présidait et où l'élite de la cité se trouvait sur l'estrade. Les auditeurs étaient accourus de toutes les parties du pays, des comtés de Norfolk, Suffolk Hereford, Wilts, Gloster, Somerset, Dorset et Devon.

J'ai aussi assisté à de grandes réunions, telles que les expositions d'animaux, et chaque fois j'ai fait une large distribution de brochures canadiennes. Je me suis surtout attaché à choisir les lettres des émigrants, à les faire imprimer sur feuilles volantes et distribuer dans le district d'où ils étaient partis. J'ai fait distribuer plus de 40,000 de ces feuilles volantes.

J'ai fait inclure dans les journaux de la localité et répandre dans le district un grand nombre de feuilles volantes contenant le compte-rendu de la grande vente de bétail qui s'est faite dans Ontario, et j'en ai fait parvenir 1,000 aux fermiers à baux disséminés dans 64 villages.

Quant au nombre des émigrants de ce district, il est impossible d'en parler d'une manière positive. Au moment où je vous écris, je n'ai que les relevés suivants : Bristol, 598 ; Bath, 15 ; Scovel, 65 ; Scarington, 30 ; Blanford, 38 ; Long Stratford, 60 ; Cardiff, 20 ; Exeter, 10 ; Dorchester, 2 : en tout 838.

Qu'on me permette de dire, à ce propos, que nous n'avons aucun des avantages qu'offrent les Unions Agricoles. Le bonus extra de 9s. accordé par le gouvernement canadien et les $2 données par celui d'Ontario ont permis à la Ligue des Travailleurs de Lincoln et à l'Union Agricole Nationale, avec l'aide de leurs fonds, d'envoyer leurs gens gratuitement, y compris les frais de chemin de fer. Dans cette partie du pays l'esprit de l'Union Agricole se fait à peine remarquer et le peu qu'il y en avait s'éteint rapidement, en sorte qu'à l'exception d'une soixantaine de personnes pour lesquelles j'ai reçu 9s. 6d. pour frais de chemins de fer, nos émigrants ont payé leur voyage en entier, ou du moins la balance après avoir reçu le bonus de £2 4s. 8d.

Il n'est pas hors de propos de mentionner ici qu'au commencement d'octobre, je partis pour le Canada, avec votre bienveillante permission.

Me trouvant au Nouveau-Brunswick j'ai, sur la demande de Son Excellence le lieutenant-gouverneur et en compagnie de l'honorable inspecteur-général et secrétaire provincial, visité la colonie écossaise de New Kincardineshire qui était partie de l'Ecosse pour le Nouveau-Brunswick dans le printemps de 1873 et que j'avais quelque peu contribué à organiser. Je l'ai trouvée mieux encore que je ne m'y attendais. La colonie a maintenant plus de mille acres de terres défrichés, 300 bêtes à cornes et 30 milles de bons chemins terminés. J'ai aussi visité la colonie de New Denmark, une colonie danoise débarquée au Nouveau–Brunswirk dans le même printemps, et je l'ai trouvée en voie de progrès rapide. Je suis retourné en Angleterre au commencement de décembre et j'ai repris de suite ma besogne en rapport avec le Département de l'Immigration que j'ai l'honneur de servir.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOS. POTTS.

A l'honorable

Ministre de l'Agriculture,

Ottawa.

No. 31.

RAPPORT DE L'AGENT D'EMIGRATION DU CANADA, A PARIS.

(M. Gustave Bossange.)

Paris, 31 décembre 1875.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de mes opérations comme agent de la Confédération du Canada, en France, pendant l'année 1875.

Dès le mois de février, j'ai envoyé un de mes employés visiter mes principaux agents pour m'assurer de leur concours actif et me renseigner sur le succès que nous pouvions espérer.

Les nouvelles qu'il me transmit de divers points de la France et de l'Alsace-Lorraine me firent présumer que nous n'obtiendrions que peu de résultats ; partout, l'abondance des récoltes en 1874, en répandant l'aisance parmi les classes agricoles, en élevant le chiffre des salaires, avait éloigné d'elles cette pensée de l'émigration qui, en France, ne se fait jour que momentanément aux époques calamiteuses.

De plus, la continuation de la crise commerciale et économique aux Etats-Unis et au Canada qui, déjà au mois de juin 1874, m'avait décidé à ralentir les envois d'émigrants pour les arrêter tout-à-fait en août, me faisait un devoir de ne pas me départir de la plus grande circonspection.

Les nombres que je vais citer sont donc minimes ; ils se décomposent comme suit :

Emigrants enregistrés à mes bureaux	250
Emigrants enregistrés aux bureaux de divers agents d'émigration, *sans aucune responsabilité de ma part ni possibilité de m'assurer de leur profession*, et acheminés par la ligne Allan.	65
Total	315

Ces 315 émigrants comprenaient

	1875.	1874.
Adultes	265	1,424
Enfants de 1 à 12 ans	37	318
" au-dessous d'un an	13	85
Total	315	1,827

Ces 315 émigrants appartenaient aux nationalités ci-après :

Français	189
Alsaciens-Lorrains	14
Belges	7
Suisses	29
Allemands et divers	10
Italiens	66
Total	315

Sur les 265 adultes il y avait :

	1875.	1874.
Hommes	209	1,056
Femmes	56	368
Total	265	1,424

Ces 265 adultes ont pris à mes bureaux des lettres de crédit sur le Canada ou acheté des billets de banque canadiens pour une somme de 97,000 francs, soit $19,400 (dix-neuf mille quatre cents dollars.) Une somme de $9,400, (neuf mille quatre cents dollars) a été remise par des émigrés, par mon entremise, à des parents et amis, en France, soit en traites, soit en billets de banque canadiens.

Les professions de ces 265 adultes étaient :

ADULTES, HOMMES—209.

Cultivateurs, jardiniers, terrassiers	87
Maçons, tailleurs de pierre	7
Menuisiers, charpentiers	8
Cuisiniers, confiseurs	4
Plombiers, ferblantiers	4
Forgerons, mécaniciens, chaudronniers	12
Domestiques, journaliers, manœuvres	32
Boulangers, bouchers	2
Négociants et industriels	14
Mineurs	10
Cordonniers, tailleurs	10
Tisserands	5
Imprimeurs, horlogers	3
Tanneurs	2
Brasseurs, marins, pharmaciens, et sans profession	9
Total	209

ADULTES, FEMMES.

Cuisinières et servantes	14
Jardinières et fermières	12
Couturières et modistes	24
Ménagères	6
Total	56

J'ai rigoureusement interdit à mes employés et agents d'enregistrer les employés de commerce et d'administration, les négociants, entrepreneurs, industriels, conducteurs de travaux, professeurs, artistes etc., etc., et, lorsque malgré nos avis, l'émigrant a insisté, pour partir il a dû signer une déclaration *m'exonérant ainsi que le gouvernement Canadien de toute responsabilité.*

La même prudence n'a pas été observée, j'ai lieu de le craindre, par diverses maisons d'émigration du Havre et de Bordeaux et, à ce propos, je dois faire remarquer que votre gouvernement, en accordant le titre d' "Agent d'Emigration du Gouvernement Canadien " à divers représentants de Compagnies de Steamers Transatlantiques, m'a placé ainsi que mes agents en présence d'une concurrence qui décourage nos efforts pour nous acquitter consciencieusement de la mission qui nous a été confiée.

Je n'ai pas besoin de faire ressortir le mauvais effet que produisent sur le public tous ces divers Bureaux d'Emigration dans une même ville, se donnant comme Agences du Gouvernement Canadien, et n'y a-t-il pas à craindre que la concurrence ne les amène à exagérer les avantages que nous pouvons offrir.

La responsabilité se trouve ainsi si divisée qu'elle n'existe pour ainsi dire plus et, par suite, se trouve amoindrie la confiance que doit inspirer l'Agent d'un gouvernement.

Plusieurs de mes Agents des Départements découragés par la concurrence qui se manifestait alors qu'ils avaient espéré que leur prudence dans le choix des émigrants et leur ponctualité à suivre mes instructions leur assurerait le monopole d'une opération qu'ils conduisaient sagement depuis plusieurs années, m'ont envoyé leur démission.

Les prix du passage par la ligne Allan, du Hâvre au Canada, *viâ* Liverpool, ont été:—

		Québec.		Halifax.
Adultes	*fcs.*	100	*fcs.*	140
Enfants de 1 à 12 ans	"	50	"	70
Enfants au-dessous d'un an	"	15	"	15

J'ai distribué les diverses brochures qui m'ont été envoyées par votre gouvernement, ainsi que la petite brochure "Des concessions de terrain au Canada dans la Province de Québec" dont je vous entretenais dans mon dernier rapport. J'ai regretté de ne recevoir qu'un petit nombre de documents officiels publiés par votre gouvernement et je me permets d'en solliciter l'envoi ponctuel.

De nombreux articles sur le Canada ont été publiés dans le *Journal des Débats*, le *Messager* de Paris, le *Constitutionnel*, la *Patrie*, etc., etc., par M. Ed. Farrenc, publiscite dont j'ai eu le regret de vous annoncer la mort subite au mois d'août dernier.

Monsieur Paul de Cazes, agent spécial de votre gouvernement, a également publié dans les journaux des articles sur le Canada qui ont été très utiles à notre propagande, et il m'a prêté un concours cordial.

Je dois, en terminant, adresser mes remerciements à M. Edward Jenkins, M. P., agent général de votre gouvernement, à Londres, qui m'a donné tout l'appui dont j'avais besoin avec l'empressement et le zèle qu'il apporte aux intérêts qui lui ont été confiés; à monsieur John Lowe, secrétaire de votre département, à monsieur Siméon Lesage, commissaire du département de l'Agriculture à Québec, qui m'ont secondé avec une grande bienveillance.

Messieurs Ibbotson et James Thom, agents d'immigration de la province de Québec, ont correspondu ponctuellement avec moi.

L'année 1875 n'a pas donné les résultats satisfaisants que nous pouvions espérer et il est à présumer qu'il en sera de même en 1876, les récoltes ayant été de nouveau très-abondantes en France, et la main-d'œuvre y étant mieux payée que par le passé.

Je soumets respectueusement ce rapport à votre attention bienveillante, monsieur le ministre, et j'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) GUSTAVE BOSSANGE,
Agent Fédéral d'Immigration.

A l'honorable
Ministre de l' Agriculture,
Ottawa.

NO. 32.

RAPPORT ANNUEL DE M. P. DE CAZES, AGENT SPÉCIAL D'ÉMIGRATION EN FRANCE.

PARIS, 10 décembre 1875.

MONSIEUR,—Les résultats de l'émigration française, dont je mentionnais déjà la décroissance sensible dans le rapport annuel que j'avais l'honneur de vous adresser le 6 décembre 1874, loin de s'améliorer, ont été à peu près nuls cette année.

Deux bonnes récoltes successives, la facilité relative avec laquelle les ouvriers ont pu se procurer de l'ouvrage et surtout la crise monétaire qui, des Etats-Unis, s'est abattue sur le Canada, interdisant aux agents d'émigration l'emploi de leurs moyens d'action ordinaires, ont été les seules causes, je pense, auxquelles il faut attribuer la non-réussite des opérations. Cet insuccès ne peut évidemment dépendre d'un manque suffisant de zèle de la part des agents principaux d'émigration du gouvernement canadien, en France; ou d'aucun de leurs employés, car les services de ces messieurs étant rémunérés *per capita*, ils ont tout intérêt à ce que le nombre des émigrants soit aussi considérable que possible, Je crois, au contraire, que dans les circonstances, votre gouvernement doit leur savoir gré de la scrupuleuse exactitude avec laquelle ils ont observé les instructions qui leur ont été données par M. l'Agent général à ce sujet.

Quant à moi, placé ici dans une position assez indéfinie, je regrette d'avoir à avouer que les services que j'ai pu rendre sont loin d'être aussi appréciables que je l'eusse désiré. Néanmoins, en outre d'un petit travail dans lequel j'ai, autant que possible, résumé les avantages que chacune des provinces du Canada peut offrir à l'émigration étrangère et qui, après avoir été publié en pamphlets, à plusieurs milliers d'exemplaires, ont été répandus par le soin de nos agences, j'ai entrepris, au moyen d'une série d'articles que je publie dans un des organes les mieux posés de la presse parisienne, d'attirer l'attention sur votre pays. J'ai entretenu aussi une correspondance assez active avec un certain nombre de personnes qui, désirant avoir des renseignements officiels du Canada, s'étaient adressées à moi.

Sur des instructions émanées de votre département, en date du 19 mars 1875, je suis parti pour l'Alsace afin de me rendre compte du plus ou moins de possibilité d'y établir un courant d'émigration vers le Canada. J'ai acquis la conviction, pendant le séjour que j'ai fait dans la plupart des villes principales de la province annexée et dans les campagnes environnantes, qu'il était impossible, en raison des obstacles insurmontables que les autorités allemandes opposent à l'émigration de leurs subordonnés en pays étrangers, d'y organiser un mouvement fonctionnant d'après un système régulier. C'est tout au plus si, par l'intermédiaire de certaines *agences occultes* placées sur les frontières française ou suisse, on pourrait établir une émigration de contrebande de quelques centaines d'individus. Comprenant que je n'avais à attendre aucun résultat sérieux sur le territoire allemand où je ne pouvais, du reste, prolonger mon séjour sans de grands désagréments, tant pour les personnes avec qui je me serais mis en rapport que pour moi-même, et me trouvant alors dans le voisinage de la Suisse, je résolus, quoique l'ordre ne m'en eut pas été donné, d'aller m'assurer des chances de succès qu'un mouvement d'émigration bien organisé pouvait attendre dans ce pays.

A cet effet j'ai visité, Bâle, Berne, Fribourg, Sion, Marigny, Le Bouveret, Neuchatel, Genève, etc., et me suis mis en relation avec un certain nombre de personnes

à qui j'avais été adressé. Je me suis convaincu, par des conversations que j'eus alors avec des habitants des différentes localités où je me trouvais, de la possibilité de diriger vers le Canada les quelques milliers d'émigrants qui prennent tous les ans la direction de La Plata ou du Brésil. Il faudrait, néanmoins, pour atteindre ce but, que votre gouvernement fût disposé à faire, en faveur de la classe agricole suisse, les sacrifices comparativement minimes aux moyens desquels ceux de ces pays attirent, chez eux, une émigration qui nous conviendrait à tous les points de vue.

J'ai déjà eu occasion de vous mentionner dans une note que je vous adressai dans le printemps 1874, qu'à mon estime, la population suisse était peut-être celle de tous les peuples du continent européen qui paraît nous offrir les garanties les plus sérieuses. Les habitants de la Suisse forts, laborieux et paisibles, comme ils le sont, ne pourraient manquer de s'acclimater aisément dans votre pays qui a tant de points d'analogie avec le leur. Je crois qu'il serait avantageux pour le Canada que votre gouvernement prît des mesures effectives pour y attirer le trop-plein de cette population dont la grande agglomération, sur un territoire comparativement restreint, est cause que tous les ans une partie assez notable se trouve dans la nécessité de s'expatrier.

Comme je vous l'exprimais aussi dans mon rapport de fin d'année 1874, ainsi que dans une note que je vous adressai plus tard, en date du 9 février dernier, je suis persuadé qu'un des moyens les plus efficaces pour faire connaître le Canada tant au peuple français qu'aux nombreux étrangers qui visitent la France, serait de faire admettre, chaque fois que l'occasion s'en présente, certains de nos produits aux expositions internationales qui ont lieu assez fréquemment à Paris. Il est regrettable que le choix des objets qui doivent être exposés à Philadelphie n'ait pas été fait assez à temps pour permetttre à votre département d'en distraire une partie qui aurait figuré avec avantage dans l'une ou dans l'autre des deux grandes expositions internationales qui ont eu lieu à Paris dans le cours de l'été dernier. Je pense, en conséquence, qu'il serait désirable qu'une certaine quantité de ces objets fût, par vous, tenue en réserve, pour qu'il en soit fait usage en pareille occasion. Je prendrai la liberté de soumettre à votre appréciation la liste suivante des articles qui me semblent être de ceux qui attireraient plus spécialement l'attention des visiteurs :

1er: Une collection des différents bois et minéraux ;

2e. Des échantillons de tabac, de grains et graines de toutes sortes;

3e. Des tissus de lin et de laine fabriqués par les habitants du pays ;

4e. Des échantillons de sucre d'érable, miel, etc., etc.

A la suite d'un entretien avec l'agent principal, à Paris, des *steamers transatlantiques* français faisant le trajet du Havre à New-York, j'écrivis, en date du 20 janvier 1875, à M. l'Agent-Général du Canada pour lui faire part des propositions qu'il m'avait faites; mais M. l'Agent-Général ayant cru devoir décliner l'opportunité de ces offres, attendu que le gouvernement canadien ne devait prendre d'engagements de cette nature qu'avec des lignes attérissant directement au Canada, je n'ai pas dû pousser plus loin les négociations entamées.

Dans un article que je publiais dans le No. du 7 septembre dernier du journal *Le Monde* de Paris au sujet de la grande Exposition internationale de Philadelphie, j'exprimais le désir de voir les membres de la commission qui y sera déléguée pour représenter les intérêts de la France, visiter le Canada, afin de se rendre compte *de visu* des ressources qu'il renferme. Le rapport favorable que ces messieurs ne pourraient manquer de faire sur notre pays serait, à mon sens le moyen de propagande le plus efficace qui puisse être employé. Les membres de cette délégation, dont la compétence ne saurait être mise en doute, pourraient poser les bases d'un commerce d'échange entre la France et le Canada qui serait avantageux pour les deux pays. J'ai quelques raisons de supposer qu'une invitation officielle adressée à cette commission, par votre Gouvernement, aurait pour effet de décider ses membres ou une partie d'entre eux à visiter les provinces du Canada. Pour que vos agents puissent renseigner d'une manière certaine les personnes qui s'adressent à eux et répondre exactement aux questions qui leur sont faites journellement, il serait essentiel qu'ils reçussent régulièrement les documents officiels publiés par les divers départements de votre Gouvernement, qu'ils ont toujours eus jusqu'ici beaucoup de difficulté à se

procurer. Il est vrai de dire, cependant, que quant à ce qui me concerne, j'ai toujours trouvé en MM. Taché et Lowe de bienveillants intermédiaires, quand j'ai eu occasion de m'adresser à eux, et que l'Agence de Londres a répondu avec empressement à mes demandes, à ce sujet, chaque fois qu'il était en son pouvoir d'y satisfaire. Néanmoins, pour éviter des embarras qui quelquefois proviennent de cet état de choses, ou tout au moins des retards désagréables, il serait désirable que les agents fussent servis, sur ce point, de la même manière que le sont généralement les représentants de notre presse.

Je m'en tiendrai à l'exposé des différentes questions que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre, ne croyant pas à l'opportunité de revenir sur divers autres sujets que j'ai déjà eu occasion de vous exposer dans des rapports partiels que je vous ai adressés dans le cours de l'année.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de la considération respectueuse avec laquelle,

J'ai l'honneur d'être,

Votre très-obéissant serviteur,

P. DECAZES,

Agent spécial pour la France.

No. 33.

RAPPORT DES COMMIS DE LA MALLE.

(M. F. Barlee.)

"Lakefield," 22 janvier 1876.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que, conformément à vos instructions, j'ai, dans le cours de l'année dernière, distribué les brochures que votre ministère m'avait remises dans ce but, et j'ai donné au sujet du Canada tous les renseignements possibles aux émigrants qui ont fait avec moi la traversée de l'Atlantique ; dans la plupart des cas, ils m'ont paru très-heureux de recevoir ces informations.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
F. BARLEE.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

No. 34.

RAPPORT DES COMMIS DE LA MALLE.

M. SAMUEL T. GREEN.)

LÉVIS, 17 janvier 1876.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, je me hâte de vous transmettre un rapport de ce que j'ai fait relativement à l'émigration dans le cours de l'année dernière.

Comme vous le savez, le courant de l'émigration européenne a éprouvé, pendant l'année qui vient d'expirer, un rude échec par suite de la nouvelle que tous les genres d'affaires subissaient une véritable dépression et que, par conséquent, les nouveaux venus ne pourraient trouver de l'emploi. Je suis heureux d'ajouter que vos instructions, de ne pas encourager une forte émigration au Canada tant que la réaction ne se ferait pas sentir, ont été suivies à la lettre.

D'après les nouvelles reçues des autres colonies, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande en particulier, ces sages avis n'ont pas été suivis, comme en fait foi le rapport de plusieurs *indignation meetings*.

Bon nombre de colons vigoureux et utiles se sont dirigés vers l'est l'année dernière; mais, d'après les conversations que j'ai eues avec ceux que j'ai abordés, le plus grand nombre, sinon tous, retourneront au pays l'année prochaine, j'en suis convaincu.

J'ai distribué des brochures et des livres à ceux qui me paraissaient désireux d'avoir des renseignement sur le Canada.

J'ai distribué avec la plus grande diligence les livres, etc., qui m'avaient été fournis, aux émigrants, anglais et étrangers, qui cherchaient à aller s'établir dans l'ouest; j'ai cru devoir me présenter à eux comme commis de la malle, car j'ai vu qu'ils se défiaient des agents américains.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
SAMUEL T. GREEN.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

No. 35.

RAPPORT DES COMMIS DE LA MALLE.

(M. CHAS. H. E. TILSTONE.)

PORTLAND, 31 janvier 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de fair rapport, pour l'information de votre ministère que j'ai distribué, dans le cours de l'année, les brochures et livres que j'avais reçus de MM. Walmsley et Haigh.

Je suis heureux d'ajouter que bon nombre de passagers allant en Angleterre, alléchés sans aucun doute par le bon marché du voyage, sont revenus en Canada.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHAS. H. E. TILSTONE.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

No. 36.

RAPPORT DE L'AGENT-GENERAL A LONDRES.

(M. E. Jenkins, M. P.)

Hotel du Gouvernement Canadien,
King Street, Westminster S. O.
10 janvier 1876.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous faire rapport pour l'année 1875 sur les opérations de cette agence, qui ont pour objet la surintendance de l'émigration et qui relèvent de votre département.

Dans mon rappport pour l'année expirée le 31 décembre 1874, j'ai exposé en détail les dispositions qui ont été prises pour perfectionner l'organisation, améliorer les installations et élargir le champ d'action de l'agence générale, en conformité des vues du gouvernement qui voulait non-seulement rendre plus efficace le service de l'émigration, mais encore utiliser l'agence pour la transaction d'affaires diverses relevant de différents ministères, lui confier la tâche de veiller avec diligence aux intérêts du Canada, en Angleterre et sur le continent, et de procurer aux Canadiens de passage à Londres des moyens de renseignements et de correspondance, et quelquefois une assistance soit en affaires de commerce soit sous d'autres rapports.

Sans répéter ici les observations énoncées dans mon rapport au Secrétaire d'Etat, je dois vous dire que ces objets ont été accomplis d'une manière satisfaisante, et que pour ce qui les concerne, la résolution prise par le gouvernement a été réalisée avec succès.

Il n'est pas toujours facile de distinguer, dans les opérations et dans les comptes d'une administration comme celle-ci, ce qui appartient précisément à une branche plutôt qu'à une autre. Les officiers et les commis ont à répondre à de nombreuses demandes faites par différents départements d'Etat, et la correspondance qui en résulte ne peut être spécialement assignée à une personne en particulier. C'est pourquoi en examinant la somme de travail exécutée pour le compte du département de l'immigration, sur lequel retombe presque toutes les dépenses de l'agence, il faut bien se rappeler qu'une partie considérable de ce travail des commis n'appartient pas à ce département. Dans le cours de la saison dernière, par exemple, j'ai eu à surveiller l'exécution des contrats passés par le département des Travaux Publics avec différentes compagnies, pour l'achat de rails d'acier. J'ai dû examiner les certificats, les comptes, les connaissements et les assurances, et dans quelques cas, conclure des contrats d'expédition et d'assurance. Les démarches et la correspondance considérables nécessitées par ces transactions ont absorbé le temps de M. Brodie, qui s'est parfaitement acquitté de cette tâche, et qui a aussi, dans le service de l'émigration, remplacé M. Jourdain pendant sa maladie.

Le gouvernement a ainsi, par les soins de l'agence, fait une épargne de plus de $3,000 qu'il aurait eu à payer en commissions.

Pour ce qui est de la bibliothèque, je suis heureux de pouvoir dire que sa création a été un succès sous tous les rapports. Pendant l'année, 435 Canadiens se sont inscrits sur le registre. Un grand nombre y sont venus non-seulement comme à un cabinet de lecture, mais pour y écrire leur correspondance, et ont trouvé commode de s'y faire adresser leurs lettres. M. Jourdain, incapable, pour cause de santé, de continuer à remplir les devoirs onéreux de son emploi dans le département de l'émigration, a été chargé de la bibliothèque à des appointements réduits et s'acquitte de la charge de bibliothécaire avec intelligence et efficacité. Le nombre des volumes déjà reçus est de 737. J'annexe une liste des journaux et des publications périodiques qui forment nos liasses. Les ministères anglais, des fonctionnaires, des auteurs

et des avocats envoient souvent demander des renseignements à la bibliothèque, dont je puis certifier l'utilité. Vous verrez par les comptes que la dépense de ce service a été de £500 ($2,500) pour l'année dernière.

Pendant l'année, les sous-agents des provinces maritimes sont entrés en fonctions, et occupent actuellement tout le second étage de l'hôtel. Un commis est spécialement chargé de les aider, et quand il n'était pas employé à faire de l'ouvrage provincial, il travaillait pour l'agence. Les appartements occupés par les sous-agents ont été convenablement meublés; ces messieurs se sont déclarés satisfaits des dispositions prises pour leur installation. J'ai été informé officiellement que M. Sydney Robjohns doit être remplacé par M. Byrne, ci-devant agent d'Ontario en Ecosse. Je dois ici rendre témoignage à la courtoisie et à l'application dont ont fait preuve MM. Annand, O'Neil et Robjohns, dans l'exercice de leurs fonctions provinciales. Tout ce qui avait trait à leurs provinces leur a été invariablement soumis, et j'ai lieu d'espérer que leur concours actif contribuera dans une bonne mesure au développement de l'œuvre de l'émigration.

Dans le cours de cette année, j'ai entrepris de régler convenablement la publication des annonces de l'agence, et de réduire ce chapitre de dépenses au minimum. Des informations ont été prises pour connaître la circulation des journaux du royaume, et dans quels milieux ils circulent. Sans égard à des considérations étrangères à l'objet en vue, des arrangements ont été conclus aux mêmes conditions spéciales, que celles qui sont faites aux annonceurs réguliers du commerce et de l'industrie. On a de la sorte obtenu de meilleurs résultats, tout en réduisant la dépense. Des annonces à la main ont été adressées spécialement aux fermiers. Le nombre de demandes auxquelles ces envois ont donné lieu, tant à l'agence générale qu'aux bureaux locaux, prouve que cette classe met un intérêt croissant à se renseigner sur les avantages que présente le Canada comme champ d'exploitations agricoles.*

Je regrette que la recommandation présentée dans mon rapport de l'année dernière relativement à la publication d'un petit livre particulièrement destiné aux fermiers, n'ait pas été suivie. J'espère que vous pourrez avant longtemps faire préparer un opuscule de ce genre, et le faire repandre à un grand nombre d'exemplaires. Les causes économiques que j'ai signalées l'année dernière comme tendant à influer sur l'émigration des petits fermiers, continuent à se développer, et je ne doute point que par la diffusion des renseignements et par l'effet d'une réclame bien dirigée, le gouvernement ne puisse à peu de frais attirer au Canada une partie notable de cette classe précieuse d'émigrants.

A la date de mon dernier rapport, M. Andrew Doyle, commissaire spécial chargé par le président du bureau local du gouvernement à Londres de s'enquérir de l'émigration et de la condition des enfants envoyés en Canada par des agences philanthropiques et des bureaux de tuteurs, n'avait pas encore publié le résultat de ses investigations. Son rapport, présenté au Parlement dès le commencement de la session, a attiré l'attention et a été discuté longuement dans la presse. Il est clair que M. Doyle a visité le Canada avec les idées préconçues d'un commissaire de l'assistance publique, et qu'il s'était attendu à trouver ces enfants de la rue vivant dans le luxe comparatif d'asiles organisés d'après le modèle des dernières théories philanthropiques. M. Doyle paraît s'être imaginé que les enfants recueillis dans les maisons de refuge de mademoiselle Rye, de mademoiselle Macpherson, ou placés à la campagne, dussent avoir à leur usage des lavoirs pourvus des derniers perfectionnements de la réforme sanitaire, et porter dans leurs poches des mouchoirs fins. Il est satisfaisant toutefois de constater que la presse anglaise a su sainement apprécier le rapport de M. Doyle, et le sentiment général a été qu'il décelait chez son auteur une attente fort exagérée.

M. Doyle ayant publié dans le *Times* une lettre inconvenante, qui paraissait vouloir faire partager la responsabilité de ses dires par le bureau local, je crus de mon devoir d'intervenir comme membre de la Chambre des Communes, et de poser la question au président du bureau, qui déclina de suite toute solidarité de la part de celui-ci.

* Une liste des journaux dans lesquelles ces annonces ont été publiées se trouve ci-jointe, avec échantillons d'annonces.—Annexe A.

Le comité du Parlement canadien, les lettres de Mlle. Rye ainsi que d'autres écrits ont rassuré l'opinion, et je crois que si l'émigration dirigée par l'intermédiaire des bureaux de tuteurs subit un temps d'arrêt, les sociétés volontaires continueront avec succès l'œuvre de l'émigration des enfants.

Le nombre des enfants expédiés par des institutions de charité pendant l'année, a été comme suit:

M. Middlemore, 79—madame Birt, 119—Mlle Macpherson, 92—Réforme de Feltham, 16—Réforme de Red Hill, 8—Ecoles de l'archevêque de Westminster, 24—Rév. T. B. Stephenson, 40—en tout 370.

En juin, la "Conférence" des paquebots s'est reconstituée, en adoptant comme base un prix de traversée de £5.5s. lequel sera vraisemblablement maintenu pendant un certain temps. Les prix du gouvernement ont alors été arrêtés à £4.5s. pour la généralité des émigrants, et à £2.5s. pour une certaine fraction de travailleurs agricoles. Cependant, comme il avait été entendu entre le gouvernement, M. Joseph Arch et M. Taylor qu'une certaine assistance serait accordée à tous les Unionistes, j'ai dû pendant quelque temps fournir la somme d'une livre à tous les émigrants de cette catégorie qui se sont présentés.

Dans le cours de juillet, j'acquis la conviction, par ce qui paraissait dans les journaux, et par des lettres privées et officielles adressées à l'agence, que vu la condition des affaires en Canada, il devenait périlleux d'envoyer de nouveaux contingents de travailleurs sous les auspices du gouvernement. Pour bien juger ce que j'ai fait dans ces circonstances, il faut se rappeler la particularité suivante: bien que d'après les arrangements pris entre le gouvernement et les compagnies de paquebots, le prix de passage de $4.5s. devienne de fait le *prix ordinaire* de la traversée pour les émigrants qui passent en Canada, néanmoins ce prix de passage est considéré et sera toujours regardé par les classes émigrantes en Angleterre, comme un *tarif réduit* par suite de l'assistance de l'Etat, qui semble par là dire à ceux qui profitent de cette réduction qu'ils ont une chance raisonnable de réussite au Canada. Ce tarif s'applique à tous ceux qui veulent signer une déclaration de leur intention de séjour; la seule exclusion qui soit faite est à l'égard des malades, des aveugles, des criminels et autres personnes sujettes à objection. Les compagnies de paquebots ont une entière liberté de prendre au prix mentionné les passagers qui consentent à souscrire la déclaration, et il est impossible de restreindre cette émigration par aucun moyen individuel. Il en est autrement pour l'émigration des ouvriers agricoles, sous l'opération du tarif de £2.5s., parce que dans ce cas l'émigrant doit présenter une demande spéciale et un certificat des agents de l'Union ou de quelque personne digne de foi, constatant son état de travailleur agricole, et l'agent général peut empêcher le départ de cette classe d'émigrants par une simple circulaire aux agents du gouvernement et aux compagnies de paquebots. On a exprimé l'appréhension que ma communication à ce sujet fût de nature à nuire sérieusement à l'œuvre de l'émigration dans l'avenir; cette appréhension était sans fondement. Je n'ai agi ainsi qu'après mûre considération, et en me guidant sur la connaissance parfaite de ceux qu'affectait ma décision. Si, d'un côté, cette décision a eu l'effet voulu de mettre temporairement un arrêt au mouvement, de l'autre, elle témoigne du désir qu'a votre agent d'user de franchise envers les classes laborieuses—ce que celles-ci n'ont pas manqué de saisir, comme j'en ai eu depuis l'assurance. A cause de cela, je ne doute point qu'à l'avenir elles ne soient mieux disposées à accueillir ce que j'aurai à leur dire sur les avantages et la prospérité du Canada. Ma lettre a aussi contribué à empêcher la formation de plusieurs compagnies d'ouvriers agricoles qu'on se proposait d'expédier après la moisson. Ils eussent, dans le temps, été exposés à bien des souffrances en Canada, et leur arrivée eut fait retomber sur le gouvernement une grave responsabilité. Je suis heureux de pouvoir exprimer l'opinion que cette interruption ne nous fera perdre qu'un petit nombre de bons émigrants, et que plusieurs troupes nombreuses peuvent être attendues par les premiers arrivages du printemps, pourvu que le gouvernement continue à donner la même aide.

Le travail de l'agence a été très-considérable. Le nombre des lettres reçues a été de 7,642; celui des lettres expédiées de 6,908, sans parler des envois de circulaires, etc.

Les brochures officielles ont été en grande demande; on s'est fréquemment adressé à l'agence pour avoir des renseignements sur le Canada, ce qui prouve l'intérêt croissant dont notre pays devient l'objet comme région propre à l'émigration et comme champ avantageux pour le placement des capitaux.

Au commencement de la saison, je formai le projet de tenir une série de meetings dans quelques-unes des principales villes. Je voulus m'assurer le précieux concours de M. Taylor. Il fut arrêté que nous aurions trois assemblées: la première à Manchester, la seconde à Birmingham et la troisième à Bristol. A Bristol et à Manchestes une foule immense se réunit. M. Taylor et moi nous adressâmes la parole. A Manchester, M. Joseph Arch était présent et fut très élogieux à l'endroit du Canada. Précédemment, j'avais, à l'invitation du Reform Club de Manchester, lu devant ses principaux membres une conférence sur la Grande Confédération (" The Great Dominion "). Ce travail a été publié depuis, mais non aux frais du gouvernement, et il ne cesse d'être demandé. Je m'étais aussi entendu pour avoir un meeting à Birmingham. Malheureusement, j'étais malade lorsque le temps de le tenir arriva, et les agents locaux, croyant ma présence indispensable, abandonnèrent l'idée de le convoquer.

Je dois à ce sujet rapporter ici un incident qui a donné lieu à une vive discussion sur les ressources et la condition du Canada. L'arrivée de Sir Hugh Allan, venu à Londres pour conclure des arrangements financiers au nom de la Cie. du chemin de fer de Colonisation du Nord, servit d'occasion à de violentes attaques contre le Canada, son gouvernement et sa situation financière. Comme ces attaques se renouvelaient, je crus devoir entrer en lice, et j'adressai au *Times* deux lettres que la presse canadienne, mettant de côté toute considération de parti, a accueillies avec éloges.

Les opérations sur le continent ont été tout-à-fait infructueuses, et les rapports des agents que nous y avons ne contiennent à peu près rien d'important. M. de Cazes, à Paris, a fait tout en son pouvoir pour appeler l'attention des Français sur le Canada, en écrivant des articles dans la presse. Le rôle d'un agent d'émigration ne peut guère aller au-delà en France. M. Bossange a envoyé bon nombre d'émigrants. Il se plaint de l'effet qu'ont eu les rapports reçus des Etats-Unis et de la difficulté qu'il rencontre à recruter des gens qui présentent les conditions voulues pour le Canada. M. Klotz a présidé à l'embarquement des Mennonites et veillé à leurs intérêts à Hambourg. Son rapport fait connaître le résultat de sa mission. En Suisse et en Allemagne, Madame Von Koerber s'est énergiquement employée à créer une bonne impression et a servi, je le crois, à préparer la voie à la réalisation de très-importants projets. Le rappel du colonel Mattson des royaumes scandinaves a déchargé le gouvernement d'une forte dépense ($4,500 par année), et a été motivé par le fait que nous ne tirions presque point d'émigrants de ce côté. Cela est dû à la condition prospère de ces royaumes et aux mauvaises nouvelles qui sont venues des Etats-Unis.

Depuis mon entrée en fonctions, je n'avais encore pu m'occuper personnellement de l'émigration du continent: l'organisation du service en Angleterre avait absorbé tout mon temps. Le 4 septembre, je partis pour le continent, et je passai six semaines à visiter Paris, Strasbourg, Bâle, Berne, Genève, Zurich, Stuttgart, Munich, Berlin et Hambourg. Dans chacune de ces villes, je m'abouchai avec différentes personnes, et me livrai à une étude approfondie des chances de succès qu'y avait l'œuvre, et des moyens à prendre pour la faire réussir. A Berne, indépendamment de ce qui avait trait à l'émigration, je fis des démarches à la demande du département des Postes, pour connaître le meilleur moyen de faire admettre le Canada à la convention postale dont le siége est dans cette ville. Les détails qui suivent sont tirés du rapport que je vous adressai à mon retour :

King Street, Westminster,
Octobre 1875.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous adresser ce rapport sur les résultats d'une visite que j'ai enfin pu faire sur le continent, dans le but: 1o. de me rendre compte des conditions qui y sont faites à l'émigration et des obstacles qu'elle y rencontre; 2o.

de conférer avec le Dr. Joos, membre du conseil fédéral suisse, sur une proposition importante qu'il désirait soumettre au gouvernement canadien ; 3o. de voir les résultats obtenus par madame Von Koerber relativement à une émigration de femmes, et de constater quel espoir peut faire naître sa propagande au point de vue des résultats pratiques; 4o. de constater s'il est possible d'améliorer notre système d'agences en Allemagne et d'obtenir la relaxation des mesures restrictives que les lois et l'administration de ce pays appliquent à nos opérations.

Le samedi, 4 septembre, je partis de Londres pour Paris, où j'arrivai dans la soirée.

Le lundi, j'eus une entrevue avec M. Bossange, qui était accompagné de son intelligent premier commis, M. Alexander Hunter, Ecossais en résidence à Paris.

Je trouvai M. Bossange découragé sur les perspectives de l'émigration. L'opposition apportée par le gouvernement français au départ de ses nationaux, en vue surtout de la probabilité d'une guerre en Europe, est plus forte que jamais. L'émigration au Brésil et aux républiques de l'Amérique Méridionale, qui avait pris de très-grandes proportions sur le continent, surtout parmi les races latines, a échoué d'une manière si désastreuse, et causé de tels désappointements, que le mot d'émigration est devenu en horreur, et qu'un agent d'émigration est regardé aujourd'hui avec soupçon, sinon avec mépris.

J'ai rencontré ce sentiment en Suisse et en Allemagne et je sais qu'il existe de même dans l'Italie Septentrionale.

....

Pour ce qui est de l'état actuel des choses, M. Bossange m'a fait observer que les classes agricoles n'émigrent point par le temps qui court, et qu'on ne peut s'attendre à aucune émigration de ce côté, avec les conditions qui sont faites aujourd'hui par le gouvernement. Les pauvres dans la population rurale ne partiront point, à moins de recevoir une aide suffisante. Cependant M. Bossange pense, et son opinion a beaucoup de poids, que si l'on offrait une aide égale à celle donnée aux ouvriers agricoles anglais, il ne manquerait pas de recruter sinon une multitude, du moins un bon nombre d'excellents agriculteurs.

L'observation de M. Bossange est juste, non-seulement pour la France, mais pour tout le continent. Pour avoir de bons émigrants, il faut nécessairement leur offrir une aide suffisante. Ceux qui se rendent du continent au Canada ont le désavantage d'un plus long trajet et d'une plus grande dépense à faire. Ils pourraient se rendre de Hambourg, d'Anvers ou du Havre directement à New-York, où ils obtiendraient des billets de passage gratuits sur les chemins de fer jusqu'à leur destination, à l'intérieur. Il est évident qu'il nous faut aviser à quelque moyen de placer les émigrants au Canada sur un pied d'égalité, tout au moins, avec les émigrants aux Etats-Unis.

J'ai appris avec plaisir de M. Bossange qu'il se produit en France un réveil à l'endroit du Canada, que l'on commence à mieux connaître comme pays commercial. Il m'a cité quelques exemples d'émigrants qui ont réussi à merveille au Canada, et qui sont à établir des relations commerciales avec des maisons de France. La grande difficulté, suivant M. Bossange, est l'absence de lignes directes de vapeurs et de voiliers pour le Canada. Je reviendrai sur ce point, dont on m'a ailleurs aussi fait sentir l'importance.

Quant à ce qui le regarde personnellement, M. Bossange, dans le cours de nos entretiens, m'a dit qu'il était en droit de s'attendre à une rétribution fixe de la part du gouvernement pour tout le trouble qu'il se donne ; que sa position est difficile ; que si pour les sommes dépensées, le rapport n'est pas immédiat, il importe toujours de créer un mouvement vers le Canada, et d'exposer avantageusement ses ressources aux yeux du peuple français. Vous pourrez prendre ce qui précède en considération, si vous êtes disposé à accueillir la recommandation que je vous ferai ci-après au sujet de M. Paul de Cazes, agent à Paris.

J'ai eu plusieurs entretiens avec M. Paul de Cazes, qui, comme vous le savez, apporte un zèle intelligent à l'accomplissement de sa tâche, laquelle est toutefois iné-

vitablement restreinte, car il ne peut faire les actes ordinaires d'un agent, ni exercer de propagande dans aucune partie de la France. On ne peut donc appliquer en ce pays le mode suivi en Angleterre, et M. de Cazes ne peut que suivre les événements et prêter, autant qu'il lui est possible, son concours aux travaux de MM. Bossange et Brown. Il s'applique aussi sans relâche, dans ses rapports avec des écrivains et par des articles dans les journaux, à jeter une semence qui produira plus tard des fruits.

Je demeurai à Paris jusqu'au 10, pour assister, en ma qualité de membre du comité de Londres, à une visite officielle de la section anglaise de l'exposition maritime; de sorte que j'eus tout le temps nécessaire pour juger de l'état de la situation.

En somme, je regrette d'avoir à dire que nous avons peu à espérer pour ce qui est de l'émigration de France, et que nous ne pouvons compter sur rien du tout pour l'année prochaine.

Il serait peut-être à propos de tenter en France l'expérience que recommande M. Bossange, d'offrir des passages réduits à des émigrants agricoles de choix. Si le gouvernement de Québec pouvait être engagé à suivre la même ligne de conduite que celui d'Ontario, et à venir rencontrer à mi-chemin le gouvernement fédéral, en offrant quelque encouragement particulier aux émigrants de cette catégorie pour les attirer dans la province de Québec, je suis certain que d'ici à un an ou deux un mouvement important ne manquerait pas de se produire.

Les Français tournent naturellement leurs regards vers les pays chauds comme plus favorables à l'émigrant, et le moyen le plus sûr peut-être de fixer l'attention sur le Canada, est de saisir toutes les occasions de mettre vivement en lumière, devant la nation française, et particulièrement devant les hommes d'affaires, les avantages à retirer de relations commerciales directes avec le Canada. Je ne saurais pour le moment indiquer quels moyens le gouvernement peut légitimement mettre en œuvre pour atteindre cet objet; mais il y a là un problème bien digne d'occuper l'attention d'un ministre auquel sont, dans une si large part, confiés les intérêts dont dépend l'agrandissement national.

J'ai été surpris de voir M. Bossange faire des remises de 500 francs et de plus fortes sommes à des individus qui étaient allés très pauvres en Canada et qui y avaient gagné cet argent par un petit négoce d'objets français. Il serait intéressant d'étudier le cours du commerce que nous faisons avec la France, la nature des produits dont l'échange serait réciproquement avantageux, la situation actuelle de nos relations et le développement probable dont elles peuvent être susceptibles.

En vue des renseignements que je désirais prendre sur les pays situés à l'est et au sud-ouest de la France, je fus avisé de passer par Strasbourg en me rendant en Suisse, et de me consulter avec M. B. (je n'ai pas besoin de le nommer) qu'on me dit être particulièrement au fait de tous les détails de l'émigration qui se fait de l'intérieur sur le continent.

J'arrivai à Strasbourg le 11 sept. au soir, et le 13 j'eus une longue entrevue avec M. B. qui me reçut très amicalement, et me fit part avec franchise de tout ce qu'il savait.

Quant à l'émigration de l'Alsace-Lorraine, il me dit que le mouvement avait absolument cessé, et qu'on ne peut s'attendre à rien de ce côté. Ceux qui avaient résolu de quitter leurs foyers, en optant pour la nationalité française, étaient tous partis, et il n'existait plus aucune disposition à émigrer. Ajoutons à cela l'hostilité du gouvernement allemand à l'égard de l'émigration, hostilité qui paraît avoir ici atteint son apogée. Mon interlocuteur me dit qu'il avait lui-même abandonné la partie, à cause des difficultés dont il était environné. Connaissant parfaitement ce qui se passe en Suisse, il est d'avis qu'on peut tirer de là un contingent considérable, et que le Tyrol autrichien, la Bavière, la Styrie et le Nord de l'Italie offrent un champ favorable aux opérations, si on sait y mettre à l'œuvre des agents expérimentés. Ce monsieur exposa avec beaucoup d'intelligence les difficultés inhérentes à l'entreprise de diriger l'émigration vers le Canada. Ces difficultés peuvent se résumer ainsi :

1o. Le Canada est peu connu, s'il n'est tout à fait ignoré. Il n'est le sujet ni des réclames ni des discussions de la presse ; il figure à peine sur les cartes géographiques,

La réputation des Etats-Unis est universelle. Le cri de ralliement est "aux Etats-Unis! ou à l'Amérique du Sud!" Pour les premiers, les mauvaises nouvelles ont incontestablement produit une réaction qui est regardée comme simplement temporaire. J'ai aussi appris qu'il s'est fait une réaction contre l'Amérique du Sud, par suite des rapports défavorables transmis sur le Brésil et la République Argentine, et de la narration décourageante faite par des émigrés qui sont revenus de ces pays.

2o. L'absence d'une ligne directe de vapeurs du Havre et Anvers, et les défauts du système suivi sur le continent.

Je donnerai ici une explication sur ce dernier point. Les agents stationnés à Hambourg, à Anvers ou au Havre attribuent aux agents de l'intérieur une certaine quotité sur le chiffre des recettes. Ces derniers n'ont point de commission. Ils sont donc dans la nécessité d'offrir un passage pour tout le voyage, soit à New-York, soit à Québec. Par exemple, ils offrent un passage à tant, *tout compris*, depuis Bâle, Stuttgart ou Pozen: ce qui signifie transport par chemin de fer, nourriture pendant le trajet, et particulièrement ustensiles pour la traversée. Le prix de Bâle au Havre ou à Anvers est actuellement de 50 francs, ou environ deux livres sterling.—Ce système a pour effet l'élévation des prix, et permet à l'agent de l'intérieur de spéculer sur les émigrants, qu'il trouve le moyen d'expédier au plus bas prix au port d'embarquement, tout en tirant d'eux le plus possible. On voit que les règlements adoptés par les gouvernements du continent tendent à créer une classe d'hommes sans scrupules, et à mettre l'émigrant, que la loi se donne l'air de protéger, à peu près à la merci de ces mêmes hommes.

Les lignes directes, d'après l'opinion de mon interlocuteur, ont un avantage immense sur les lignes indirectes—c'est-à-dire que pour l'émigration du continent, les ports du continent offrent une route supérieure à celle de Liverpool. Cela est en effet très clair: la ligne directe sera toujours la plus économique, quel que soit le prix du trajet; elle épargne des fatigues aux émigrants, qui n'ont qu'un embarquement à faire au lieu de deux. Mon interlocuteur m'a aussi signalé une autre cause que j'ignorais et qui exerce une influence surtout auprès des émigrants suisses et italiens: c'est que non-seulement le voyage de Liverpool leur est désagréable, mais ils n'aiment point la *nourriture* anglaise, ce qui s'entend et des aliments et du régime général du bord. Il me dit que cette objection était constamment présentée par des personnes qui reçoivent des nouvelles de leurs amis passés en Amérique par la route de Liverpool, et que ces personnes sont pour cela détournées de suivre la même voie. En dernier lieu, il était convaincu que deux choses sont nécessaires pour créer un mouvement prononcé d'émigration vers le Canada:—1o. l'abaissement du prix du passage, au moyen de la contribution directe de l'Etat, apportant une réduction de deux livres au moins sur les prix actuels; 2o. un service direct de vapeurs avec Québec, ce service fût-il seulement occasionnel. Je reviendrai plus tard sur le sujet en parlant d'un autre moyen pour résoudre la difficulté qui nous occupe—moyen qui ne fut pas indiqué dans la circonstance que j'ai relate ici.

Mes entretiens avec le monsieur dont il s'agit et ma correspondance de Londres employèrent toute la journée du 13.

Le 14, je partis pour Bâle où j'arrivai dans la soirée. Le lendemain madame von Koerber arrivait de Berne pour me rencontrer.

A Strasbourg, j'avais écrit au Dr. Joos à sa résidence de Schaffhausen, pour le prier de venir me rencontrer à Bâle; mais les chambres fédérales suisses se réunissaient à Berne dans le temps, et il ne put s'absenter.

Dans la matinée, j'eus une entrevue avec le chef de la maison Andreas Zwilchenbart, ancienne et recommandable maison dont les fondateurs sont décédés, et qui est maintenant dirigée par M. Im Obersteg. La mère de celui-ci a des intérêts dans la société dont il est le gérant. Ce monsieur, qui est jeune homme, était dernièrement arrivé d'un voyage au Canada. Imparfaitement muni de recommandation, il ne paraît pas avoir reçu l'accueil auquel il s'attendait. Ses manières, son langage, son intelligence ont produit sur moi une forte impression. Il avait fait le voyage du

Canada à ses frais, et en partie dans le but de voir de ses yeux si les émigrants expédiés par la société avait été traités convenablement.

Dans la conversation que j'ai eue avec ce monsieur et son commis, M. Hoffacker, qui date du temps de l'ancienne société, nous avons longuement discuté de l'émigration suisse. Un ou deux points de peu d'importance, relatifs au droit de commission et à la bonification du gouvernement d'Ontario, ont été pris en considération et réglés.

Le Canada a une seconde agence à Bâle, celle de la maison Rommel et Cie ; mais je dois dire que la rivalité irréconciliable qui existe entre cette maison et celle de Zwilchenbart met le gouvernement dans la nécessité de choisir l'une à l'exclusion de l'autre comme son agent en Suise, car leur concurrence nuirait à notre œuvre et augmenterait la dépense ; par exemple, dans le cas où, suivant ma recommandation, on publierait en Suisse des annonces sur le Canada, il faudrait annoncer deux agences au lieu d'une. M. Im Obersteg a clairement demandé que sa maison soit la principale agence canadienne pour la Suisse et les districts avoisinants. Sa société avait déja de son chef fait une dépense de 3,000 francs pour des objets d'émigration au Canada, et elle a par conséquent un intérêt propre au succès de l'entreprise.

M. Im Obersteg s'est dit satisfait de ce qu'il a vu en Canada, et s'est convaincu qu'il peut consciencieusement conseiller aux émigrants suisses d'aller s'y établir. Il venait de publier dans un journal important une lettre exprimant cette opinion, et dans laquelle il parlait très-favorablement de la condition prospère des émigrés suisses établis à Berlin, Ontario. Ces émigrés s'étaient, cependant, plaints à lui de n'avoir pas été bien traités au commencement. Ils lui dirent que madame Von Koerber, leur avait fait certaines promesses qui n'ont pas été tenues—entre autres choses, qu'on les placerait près du lac Nipissing dans un endroit qu'elle avait, paraît-il, choisi elle-même pendant son séjour en Canada, et avec l'assentiment, pensait-elle, du gouvernement d'Ontario. J'ai été un peu suspris d'entendre M. Im Obersteg blâmer les dispositions prises à Québec pour la réception des émigrants, et parler de manque d'attention des agents de cette station. Je lui dis que, pendant mon séjour en Canada, j'avais pris la peine de me renseigner sur l'administration de cette agence, et que je ne voyais pas qu'elle pût donner lieu à plainte. Il m'expliqua à ce sujet que les émigrés suisses ont certaines habitudes de confort—ils vivent avec plus de confort que la généralité des classes ouvrières en Angleterre—et qu'ils se montrent susceptibles sur la manière dont on les reçoit.

En somme, le rapport de M. Im Obersteg sur les émigrés suisses est très-favorable.

* * * * * * *

On pourrait recruter en Suisse, suivant M. Im Obersteg, une émigration nombreuse tant d'ouvriers agricoles que de fermiers, si on avait recours aux moyens suivants : abaisser le prix du passage, d'après la recommandation de l'agent de Strasbourg ; établir un service direct de vapeurs, avec une nourriture appropriée au goût des émigrants du continent ; élargir la propagande dans la presse et par d'autres moyens ; enfin améliorer en Canada l'organisation et le service qui se rattachent à l'immigration. Tels sont les points indiqués par M. Im Obersteg. Il m'assure qu'il pourrait aussi opérer activement et avec succès en Autriche, dans le Tyrol, etc.

Il s'est dit prêt à travailler concurremment avec la maison Rommel, bien que l'harmonie ne puisse exister entre cette maison et la sienne ; il préférerait être unique agent, d'autant plus que cela est nécessaire si l'on veut réduire de moitié la dépense des annonces et ne pas exposer les deux agents à se couper la gorge.

* * * * * * *

L'émigration a été très-peu active cette année. Elle s'est portée surtout vers les Etats-Unis et l'Amérique Méridionale. Nombre d'émigrés qui s'en reviennent des Etats-Unis répandent des rapports défavorables sur l'Amérique du Nord. Un point important, c'est de faire pénétrer dans l'esprit des populations du continent l'idee que le Canada et les Etats-Unis sont deux pays distincts l'un de l'autre.

Voici quel est, et comment se répartit le prix actuel du passage :

	Francs.
Prix payé à Berns à Anvers, ou à Brown au Havre, pour traversée à Québec	140
Trajet de Suisse au port de mer	50
	190
Commission des agents, en moyenne	15
Total	205

Le prix qu'ont à payer les émigrants pour le voyage est de 230 francs ; le profit sur chaque individu est donc de 25 francs, ou une livre sterling. Sur ce profit qui paraît fort—et c'est ce que retirent en moyenne les agents stationnés à l'intérieur—il faut faire une déduction pour les frais du service, des annonces, etc., etc., lesquels frais se paient en Angleterre par les chefs du service. Cependant, il reste encore, malgré cela, une large marge.

Le jeudi, 16, j'eus une entrevue avec MM. Rommel et Cie., savoir avec M. Philippe Rommel et M. Bollinger. Ils m'exprimèrent leur désappointement et leur mécontentement. Ils affirment avoir dépensé une forte somme pour le Canada ; se plaignent du traitement qu'ils ont reçu etc.

* * * * * * *

Je dois dire que ni l'un ni l'autre de ces messieurs n'est allé au Canada ; mais ils m'ont dit qu'ils y avaient envoyé un délégué. J'ai appris que ce représentant a depuis quitté leur emploi. Il leur aurait rapporté que les arrangements pris en Canada sont tout-à-fait défectueux ; qu'il n'y avait personne à Québec pour recevoir à leur arrivée les émigrés qui n'étaient l'objet d'aucune attention ; que si l'émigration doit se continuer, il faut faire subir au système un changement radical.

Je répondis à cela qu'il y avait à Québec des agents fédéraux et provinciaux ; que, d'après ce que j'ai moi-même observé, je pouvais dire qu'ils étaient attentifs aux besoins des émigrants, et que je ne pouvais rien comprendre à ce qu'ils me disaient.

* * * * * * * * *

Voici les points qu'ils considèrent essentiels à la réussite de l'émigration suisse :

1o. Aide du gouvernement ;

2o. Apporter plus d'attention aux émigrés et améliorer le service d'immigration en Canada ;

3o. Annoncer largement par l'intermédiaire de leur société ;

4o. Etablir entre Québec et un port du continent une ligne directe, desservie d'après le système des lignes du continent.

Je leur demandai s'ils ne pensaient pas qu'il vaudrait mieux envoyer les émigrants par troupes, sous la conduite d'un homme connaissant déjà le Canada. Ils furent d'avis que cette idée était bonne, et que des troupes de ce genre pourraient être formées pour les premiers mois de l'année, par exemple, pour les mois d'avril, mai et juin.

Ils appuyèrent aussi fortement sur la nécessité—comme l'ont fait plusieurs autres agents—d'être informés chaque année à bonne heure en octobre, des conditions à arrêter pour la saison suivante. Cela est essentiel, les gens ne pouvant vendre leurs propriétés, régler leurs affaires, et faire leurs préparatifs de départ sans un délai raisonnable. La règle à suivre que j'indique ici est universellement observée sur le continent, et l'a été également par les agents de l'Australie, qui déploient une grande activité, et qui ont passé en Europe les mois de juillet, août et septembre à faire leurs préparations. On a grandement besoin de brochures, imprimées en gros caractères, dans les langues française et allemande. Les messieurs Rommel m'ont dit qu'ils ont présenté au département à Ottawa un projet de brochure, préparé par leur délégué.

Il sont d'avis que le bon mode d'opération consiste à coloniser, c'est-à-dire, à établir les colons dans des endroits déterminés. Leur ayant demandé s'ils ne pensaient pas qu'il vaudrait mieux engager les gens pendant une année chez des agriculteurs pour les familiariser avec la manière du pays, ils parurent douter de ce moyen

pour les hommes ayant famille, mais le jugèrent avantageux pour les garçons. Ce système présente néanmoins de grandes difficultés, dans l'opinion de ces messieurs, à cause de la différence de langues, et aussi parce que les émigrants préfèrent de beaucoup se tenir par compagnies.

Je ferai ici la remarque que cette disposition est générale sur le continent, et que l'expérience acquise en fait de colonisation aux Etats-Unis prouve l'avantage de cette collectivité. Dans toute l'étendue des Etats-Unis on rencontre, comme vous le savez, des établissements qu'on peut qualifier de groupes nationaux. Au Manitoba, les Mennonites et les Islandais sont des exemples de cette agglomération par nationalité.

* * * * * * * * *

Je partis de Bâle le jeudi dans l'après-midi, et j'arrivai à Berne à 6 h. 5 m. du soir. Madame Von Koerber m'accompagnait.

Le vendredi matin, 17, je me rendis à l'assemblée fédérale où je rencontrai le Dr. Joos. Il était très-affairé, et je l'invitai à venir dîner avec moi le soir à l'hôtel, pour avoir l'occasion de discuter ses propositions.

Je me présentai à la légation britannique, muni d'une lettre de Lord Derby. M. Corbett était alors absent, et, je n'ai pu en conséquence avoir l'avantage de sa coopération.

Dans la soirée, j'eus un long entretien avec le Dr. Joos sur le sujet de sa lettre, dont je vous ai transmis copie.

Je lui expliquai clairement les conditions faites par le Canada à l'immigrant, les attributions relatives du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et autres matières se rattachant au sujet Il m'exposa alors ses vues très au long, en prenant pour texte une série de propositions qu'il avait redigées et dont je vous transmets la teneur. On m'a dit en Suisse qu'il avait d'abord été un adversaire de l'émigration, et que l'opinion qu'il s'est depuis formée est le résultat d'une conviction graduellement acquise. Il reconnaît que l'émigration est inévitable, qu'elle devient une nécessité. Conduite comme elle l'est aujourd'hui, elle donne lieu à des abus et à des difficultés sans nombre. Voyons, par exemple, ce qui est arrivé à La Plata et au Brésil, où sont allés un grand nombre de Suisses qui se trouvent aujourd'hui dans la nécessité de s'en revenir. Ainsi au point de vue suisse, l'émigration devrait être envisagée par tous, comme une " nécessité morale et politique" et conduite d'après ce principe. En d'autres termes, chaque gouvernement, au lieu de se tenir à l'écart, devrait s'intéresser à ce mouvement, si toutefois il peut le faire légitimement.

En cherchant les moyens de mettre un tel projet à exécution, le Dr. Joos a posé des bases qui se résument dans les sept propositions suivantes :

" Quelques préliminaires quant au projet de diriger une partie de l'émigration suisse vers le Canada :—

1. Traiter l'affaire de gouvernement à gouvernement.
2. Offrir à la Confédération Suisse une cession de terres de 300,000 acres sans conditions aucunes.
3. Lui laisser douze mois pour réfléchir avant qu'elle doive se décider.
4. Engager le Conseil Fédéral Suisse à se faire donner un rapport sur l'offre par des experts nommés par lui et envoyés au Canada.
5. Permettre au Conseil Fédéral Suisse de prendre sur lui les frais occasionnés par cette expertise.
6. Libérer la Confédération Suisse des impôts fonciers, quant aux terrains qui resteraient en possession pendant les dix premières années.
7. Permettre à la Confédération de céder le tout ou partie de la cession à un ou plusieurs Cantons Suisses, avec la même libération quant aux impôts."

Il voudrait que l'émigration fût considérée comme affaire à régler entre le gouvernement du pays d'émigration et le gouvernement du pays d'immigration, celui-ci devant fournir l'assurance de ce qu'il fera en faveur des immigrants, et celui-là garantissant le caractère de *bonâ fides* des émigrants—garantie dont ils sont aujourd'hui privés, à cause du manque de système.

L'initiative appartiendrait au gouvernement d'immigration, et son devoir serait d'informer l'autre gouvernement des conditions auxquelles il serait prêt à recevoir

les immigrants. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux offrent déjà, avec beaucoup de libéralité, des terres gratuitement à des immigrants individuels; que ces gouvernements élargissent le système en le proposant au gouvernement du pays d'émigration afin d'obtenir par là le bénéfice de sa coopération. Ainsi que le gouvernement fédéral, le gouvernement d'Ontario ou celui Québec offrent de mettre à la disposition du Conseil Fédéral Suisse 300,000 ou 500,000 acres de terre en bloc dans la même région, ou par étendues de 50,000 ou 100,000 acres dans différentes sections. " Mettre à la disposition " est le mot juste pour exprimer la pensée du Dr. Joos, qui comprend parfaitement d'ailleurs que les priviléges à accorder ou à prétendre ne sauraient jamais être incompatibles en rien avec le droit de souveraineté du gouvernement canadien. Celui-ci aurait à déterminer sous quelle forme et à quelles conditions l'offre serait faite. Il pourrait convenir de délivrer les terres à des administrateurs locaux résidant en Canada, faisant office de fidéicommissaires chargés de remplir les conditions de la convention, lesquels seraient assujétis à toutes les lois générales et locales du pays également applicables aux terres concédées. On remarquera que le Dr. Joos demande par sa deuxième proposition " une cession de terres, sans conditions aucunes." Il s'est expliqué sur ce point, en disant qu'il entendait par ces mots le simple don gratuit des terres, le mode d'établissement devant être laissé à l'Etat colonisateur, à la charge par lui de remplir l'engagement, porté dans la concession, de diriger sans interruption sur les lieux un courant de population de la classe stipulée. C'est au gouvernement colonisateur qu'il appartiendrait d'organiser le système, d'en retirer les profits éventuels, qui devraient être exclusivement consacrés aux objets de la colonisation. Sur ce dernier point je demandai au Dr. Joos de s'expliquer plus clairement. Voulait-il dire que quelqu'un fait des profits ? Il répondit que ce n'était pas cela qu'il voulait dire, mais qu'il avait en vue la création d'un fonds d'émigration au moyen de ressources tirées de l'émigration, pour que celle-ci pût suffire à ses propres dépenses. L'offre du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux pourrait être faite à la Confédération Suisse ou à des Cantons particuliers. La Confédération ou le Canton, en se mettant à l'œuvre, aurait à contracter certaines obligations et à supporter certaines dépenses, et compterait, pour se rembourser, sur les profits de l'exploitation des terres.

Question.—Quelle serait cette exploitation et quels seraient ces profits ? Le gouvernement canadien offre des concessions de 100 à 200 acres de terre gratuitement à tous les colons.

Réponse—C'est vrai, mais les colons ne vont point au Canada, et ils n'y vont pas, parce la plupart n'entendent point parler de vos concessions gratuites, et que ceux qui en entendent parler, ou n'y croient point, ou croient plus avantageuses et plus sûres d'autres offres qui leur sont faites. Ce que l'émigrant recherche, c'est d'abord la garantie de propriété; puis celle qu'il sera traité avec bonne foi, et en troisième lieu, l'association avec ses nationaux. Cette dernière condition exerce une grande influence auprès des émigrés du continent.

Maintenant, supposons que le gouvernement colonial entre en négociations avec le gouvernement colonisateur; que celui-ci, après examen, soit convaincu des avantages du territoire offert, de la bonne foi du gouvernement colonial, et qu'il vienne dire à sa population: " Il y a en Canada des terres que nous pouvons vous offrir à " bon marché; les conditions auxquelles nous les tenons, vous assurent; 1o. la pos- " session; 2o. la bonne foi envers vous; 3o. l'association avec des hommes de votre " race et de votre langue." Je ne doute pas, ajoute le Dr. Joos *qu'en faisant de telles offres, le gouvernement des émigrants, pût vendre à un prix raisonable les mêmes terres qui, offertes par le gouvernement colonial à titre gratuit, ne seraient pas même remarquées du public.*

Cette dernière proposition en italiques donne la clef du système préconisé par le Dr. Joos. Placée sur ce terrain, l'émigration s'appuie sur une force morale et une force politique; toute possibilité de fraude est écartée à l'intérieur et à l'étranger: fraude de la part des agents, fraude de la part des spéculateurs en colonisation, gens dont se méfient particulièrement les hommes sérieux qui savent faire la distinction entre un aventurier et un gouvernement. Si un spéculateur venait faire au gouverne-

ment suisse une offre comme celle dont il est ici question, il ne pourrait réussir, pour la raison qu'il ne pourrait donner les garanties nécessaires.

Comme exemple, le Dr. Joos a cité le cas d'un spéculateur de la Floride qui fit, il y a quelque temps, des propositions au Conseil Suisse. Ces propositions ayant été rendues publiques, le gouvernement dut s'en occuper, et pour satisfaire l'opinion publique, donner instruction au consul général à Washington d'envoyer des experts faire l'examen des terres. Cette résolution n'eut pas plus tôt été connue que le spéculateur retira son offre, dévoilant ainsi la véritable nature de ses démarches.

La 3e proposition du Dr. Joos est que sur les offres qui seraient faites par le gouvernement canadien, le gouvernement suisse ait douze mois pour réfléchir avant qu'il doive prendre une décision. Ce délai a pour but de permettre au gouvernement suisse d'obtenir les renseignements nécessaires et de remplir la condition de la quatrième proposition : " se faire donner un rapport sur l'offre par des experts nommés par lui et envoyés au Canada."

Par la 5e proposition, l'on suppose que les frais occasionnés par l'expertise seront supportés par le gouvernement canadien. La 6e proposition, comme je l'ai fait observer au Dr., devra vraisemblablement faire naître une difficulté, supposé que les autres propositious soient adoptées ; elle est ainsi conçue : " libérer la Confédération suisse des impôts fonciers quant aux terrains qui resteraient en sa possession pendant les dix premières années." Comme je l'ai compris, tout ce qu'entend ici le Dr. Joos c'est que si les terres administrées pour le compte de l'Etat suisse (comme elle le seraient pour un particulier) restaient pendant un certain temps non concédées et inoccupées, le gouvernement suisse ne fût pas obligé comme pourrait peut-être l'être un individu,—en supposant qu'il eût la liberté d'acquérir une aussi grande étendue de terrain pour des objets de spéculation—à payer des taxes locales ou générales.

Avec cette explication, la proposition ne paraît pas si déraisonable, car elle se borne à ceci : le seul droit conféré au gouvernement suisse sur ces terres consistera à choisir ceux qu'il y établira. Elles resteront précisément dans la même condition que si le gouvernement suisse n'y eùt pas été concerné, et tant qu'elles resteront innocupées, elles seront regardées précisément comme si elles fussent restées des terres invendues et inoccupées du gouvernement canadien. En d'autres mots, on demanderait que ces terres ne fussent point sujettes à taxes pour le simple fait d'avoir été réservées pour les fins du gouvernement suisse.

La septième proposition ainsi conçue : " permettre à la Confédération de céder le tout ou partie de la cession à un ou plusieurs cantons suisses, avec la même libération quant aux impôts," prévoit simplement le cas auquel quelques-uns des Cantons suisses ne croiraient point avoir un égal intérêt dans l'entreprise, ou ne désireraient point y participer. Le Dr. Joos demande que, dans ce cas, le Conseil Fédéral puisse substituer aux mêmes conditions un ou plusieurs cantons. J'espère avoir réussi, dans ce résumé succinct de plusieurs entretiens, à expliquer clairement la nature du projet que le Dr. Joos recommande à la considération du gouvernement. Ce projet présente indubitablement des aperçus nouveaux, et fort inattendus sous certains rapports. On se demande tout d'abord si, dans le cas où le Canada l'adopterait, il est probable qu'il serait accepté par le gouvernement fédéral ou les cantons suisses. J'ai cru à ce sujet devoir me renseigner sur la situation du Dr. Joos parmi ses collègues et dans son pays, et je dois dire que j'ai reçu de toutes parts des témoignages satisfaifants. Je dois à l'obligeance de M. Corbett, chargé d'affaires de Sa Majesté à Berne,—dont je ne saurais assez reconnaître la courtoisie et l'attention dont il a fait preuve pour tout ce qui concerne les questions canadiennes que j'ai portées à sa connaissance—d'avoir été informé que le Dr. Joos jouit d'une influence considérable, particulièrement dans les environs de Schaffhausen, lieu de sa résidence.

Je me suis rencontré avec des politiques et des hommes d'Etat suisses ; quelques-uns parurent prendre de l'intérêt aux plans du Dr. Joos, mais ils n'avaient point encore formé d'opinion quant à la manière de les exécuter. Je crois cependant que le Dr. Joos est assez influent pour faire réussir, au moins dans quelques cantons, un projet auquel il tiendrait, si même les discussions provoquées par lui ne dussent amener le Conseil Fédéral à prendre le sujet en considération au point de vue pratique.

J'ai déjà reconnu l'obligeance de M. Cobett, le représentant diplomatique du gouvernement anglais à Berne, et je dois ajouter qu'il m'a, avec la même bienveillance, exprimé le désir de rendre ses bons offices en toutes matières que le gouvernement canadien pourrait désirer faire porter à la connaissance du gouvernement fédéral.

Je crois maintenant devoir développer ici, en m'éclairant de l'expérience que j'ai acquise sur l'émigration européenne, quelques observations sur le projet du Dr. Joos, et vous soumettre mes appréciations sur le tout.

La Suisse diffère des pays voisins, à l'exception de l'Italie, en ce qu'elle permet l'exercice en toute liberté de la propagande d'émigration—la seule restriction consistant à imposer aux agents stationnés dans le pays l'obligation de fournir caution qu'ils exerceront honnêtement leur état. A part cette restriction, on est aussi libre en Suisse qu'en Angleterre de publier des annonces, de s'adresser au public, de faire des discours sur l'émigration. Cela est important, non-seulement par rapport à la Suisse elle-même, mais encore par rapport aux pays voisins, parce que les trois langues italienne, allemande et française sont parlées en Suisse. La liberté de publication en Suisse ouvre la porte pour passer en Italie, en Autriche, en Allemagne et en France. De la Suisse, les agents locaux dirigent leurs opérations dans ces pays, excepté la France. Ils ont aussi moins fait en Italie qu'en Allemagne. Le sentiment des classes bourgeoises en Suisse, c'est-à-dire du commerce et de la finance, est hostile à l'émigration, parce que ces classes ont en vue le maintien du bas prix des gages. Sous plusieurs rapports, l'état de choses a de l'analogie avec ce qui se passe en Angleterre. Le pays est avantageusement situé pour le commerce, et comme on dit en Angleterre : " les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent chaque jour de plus en plus." Les terres augmentent de valeur dans le voisinage des villes ; à distance des villes, les embellissements et la culture de luxe absorbent de plus en plus l'espace cultivable, et la tendance de la population rurale est de se défaire de la petite propriété et de se porter dans les villes ou d'émigrer vers d'autres pays. Je crois que cette tendance ira croissant, et que le gouvernement canadien devrait s'empresser de profiter d'un état de choses qui met à sa portée un élément considérable de développement. Quelles difficultés et quels avantages présente le projet que j'expose ici ?

Après un examen attentif, je suis resté convaincu que les avantages l'emportent sur les difficultés. La première objection à faire serait d'accorder à un gouvernement étranger des droits qui peuvent paraître inconciliables avec la souveraineté du gouvernement canadien, ou qui pourraient dans l'avenir donner lieu à des difficultés diplomatiques.

La première partie de cette objection tombe devant l'explication du Dr. Joos, explication de laquelle il résulte qu'il ne s'agit pas de pareils droits ; on n'aurait, d'ailleurs, qu'à bien préciser les conditions de la convention à intervenir. Ce point réglé d'une manière satisfaisante, il est improbable que l'éventualité prévue par la seconde partie de l'objection pût se produire, car les conditions ayant été bien définies, et les droits ou priviléges accordés étant de nature ordinaire, il ne pourrait guère se présenter de question qui donnât lieu à des difficultés diplomatiques.

Une autre difficulté se présente à mon esprit quand je me rappelle les conséquences qu'a eues en Canada l'accaparement de grandes étendues de terres par des particuliers. On a trouvé que les compagnies avaient réservé leurs terres pendant assez longtemps pour nuire au développement du district, et l'on peut se demander jusqu'à quand le gouvernement suisse aura la liberté de retenir ces terres au détriment des autres colons ? On peut encore faire justice de cette assertion en lui opposant les conditions auxquelles l'arrangement est fait. Déjà, dans le cas des Islandais, le gouvernement a accaparé un morceau de territoires pour le leur consacrer exclusiment. Il y a donc, alors, un précédent pour former un établissement suisse.

Il peut fixer l'époque dans les limites de laquelle l'expérience devra être tentée, et s'il s'aperçoit que le gouvernement suisse ne colonise pas les terres avec assez d'énergie, l'arrangement devra cesser à un moment fixé par les conditions. Je présume qu'il n'y a pas de raisons pour que, en supposant que la période ne dépasse pas dix

ans, il ne soit pas stipulé qu'alors le gouvernement suisse devra s'être dessaisi de toutes les terres ou que celles qui resteront devront retomber entre les mains du gouvernement canadien avec tous les avantages résultant de l'augmentation de sa valeur. On verra que le gouvernement canadien aura toute raison, en supposant qu'une partie de la concession ait été exécutée, de remplir l'autre dont les colons actuels auront augmenté la valeur.

Les avantages de ce projet ont été déjà signalés en partie. Il y a le bénéfice de l'*imprimatur*, par le gouvernement suisse, de sa garantie quant à l'exactitude de son titre et à la nature du sol. Il y aurait l'éclat, la gloire qui s'attachent à une colonie nationale. Si elle réussisait, les capitaux et les manufactures s'introduiraient graduellement, et l'on provoquerait en Suisse, sur le Canada, ses ressources, son gouvernement, etc., une discussion que nous ne pourrions obtenir autrement. L'effet de toutes ces choses sur les Etats voisins ne saurait être exagéré. D'autres populations commenceraient à désirer de faire des arrangements semblables, ou de suivre l'exemple de la colonie établie dans ces conditions. La discussion s'étendrait dans toute l'Europe. La question offrirait plus qu'un intérêt national; et j'en suis venu à la conclusion que si vous pouviez trouver le moyen de recommander cette grande entreprise au gouvernement, l'influence qu'elle aurait sur l'œuvre que vous avez tant à cœur serait incalculable.

Samedi le 18, le Conseil Fédéral Suisse leva séance, et le Dr. Joos retourna à Schaffhausen après une autre entrevue qui dura longtemps. Il déclara que, suivant lui, l'affaire était simplement une question d'intérêt public et de philanthropie, sur laquelle il était prêt à risquer sa réputation.

Dans cette entrevue je lui demandai qu'elles seraient, dans le cas où le gouvernement du Canada fût disposé à faire une offre de ce genre, les conditions qui seraient acceptées par le gouvernement suisse? Il me répondit:—

1o. L'exemple de la Floride est un précédent pour prouver que si l'offre est faite, elle sera acceptée, ou, à tout événement, discutée dans le parlement suisse.

2o. Moi et d'autres hommes politiques ferons en sorte qu'il y ait une discussion libre, et, pour ma part, je m'engage à la soutenir.

Je trouve dans mes notes une autre recommandation faite par le Dr. Joos, savoir: que si la Suisse formait une colonie de ce genre, un grand nombre de citoyens des Etats voisins seraient probablement attirés, par la garantie ainsi offerte, à demander des terres dans le circuit octroyé; de la sorte les autres gouvernements seraient portés à prendre sur eux une égale responsabilité. Je ne fais que transcrire la recommandation telle qu'il l'a donnée.

M. Corbett, qui jusque-là avait été absent de Berne—mais je crois avoir déjà noté le concours qu'il m'a donné par la suite,—consentit à faire pour moi les recherches nécessaires pour lundi; et, le samedi après-midi j'allai avec madame von Koerber visiter l'établissement des garçons de Gruneau, espèce d'école de réforme conduite d'après ce qu'on appelle le "système de la famille."

Madame von Koerber m'avait prié de faire cette visite parce qu'un Dr. Guillaume, célèbre philanthrope de Neuchâtel intéressé dans cet établissement et dans d'autres du même genre, avait paru partager l'idée d'établir un système d'émigration, de la Suisse au Canada, semblable à celui de mademoiselle Rye et de mademoiselle Macpherson. Mais j'étais curieux de voir quel appoint il offrirait.

L'enseignement donné aux garçons est excellent; le système est bon, et je n'ai aucun doute que, si on les choisit avec soin, ces garçons seront pour le Canada une précieuse acquisition.

Le Dr. Guillaume s'intéresse aussi à l'émigration des femmes, et Madame von Koerber espère le gagner à s'occuper de cette question d'une manière pratique.

Je regrette beaucoup que le temps ne m'ait pas permis d'aller le voir à Neuchâtel pour discuter la question avec lui.

Lundi, ayant accompagné M. Corbett au bureau de poste international dans le but de recueillir des renseignements pour l'honorable Maître-Général des Postes, on nous apprit que M. Borel, le chef du bureau, était absent pour jusqu'au mercredi, et que le ministre de l'Intérieur, que je désirais voir au sujet des propositions du Dr. Joos,

se trouvait au conseil. Il fallut donc remettre les entrevues à plus tard. Je passai l'après-midi avec madame von Koerber qui, plusieurs fois déjà, m'avait donné une idée générale de ses travaux ; mais j'avais fixé cette après-midi-là pour une longue entrevue avec elle. Le samedi précédent elle m'avait envoyé un paquet de journaux que j'ai l'honneur de vous transmettre et dans lesquels elle fait part de ses vues.

Comme vous le verrez, ces vues sont difficilement praticables, du moins dans leur intégrité. Elles sont basées sur l'hypothèse que les gouvernements du continent agiront, ce qui est extrêmement douteux, fait sur la probabilité duquel il faudrait d'abord commencer par s'assurer.

Toutefois, madame Von Koerber paraît avoir fait preuve de la plus grande activité. Elle est en communication avec des gens influents qui portent intérêt à ses propositions dont une ou deux me paraissent dignes d'attention.

Elle a deux plans. L'un pour une société universelle d'émigration de femmes. Je lui ai dit que précisément parce que son association devait être universelle, je ne voyais pas comment le gouvernement du Canada pourrait l'employer à l'organiser.

Le second plan consiste à s'assurer en Suisse de quelques jeunes garçons choisis dans des établissements comme celui de Gruneau que j'ai visité. Quant à cette dernière proposition, j'ai dû la laisser sans solution, car j'avais déjà donné tous les renseignements que je possédais à cet égard. Sur la première j'obtins par la suite une foule d'informations dont je vais vous faire part.

De toutes parts, de Paris jusqu'à Berne, j'avais appris que le centre le plus favorable pour atteindre l'émigration venant du nord de l'Italie était Genève ; et, comme je n'avais plus rien à faire à Berne, je décidai d'aller visiter cette ville dans le but d'y faire des recherches.

Je dois dire que mes renseignements me portaient à croire que le nord de l'Italie est en ce moment le champ d'exploitation le plus vaste pour l'émigration en Europe.

La population y est extrêmement vigoureuse. Elle émigre en grands nombres dans les différentes parties de l'Europe où les hommes sont principalement employés comme ouvriers et manœuvres. Ceux que j'ai vu travailler dans les rues de Berne étaient corpulents et robustes. Un climat chaud ne peut les affaiblir, et je crois qu'ils s'accommoderaient bien dans quelques parties du Canada. Les colonies australiennes travaillent fort pour avoir quelques-uns de ces émigrants précieux, et je vous conseille fortement de tâcher de vous en procurer. Avec le peu de temps que j'avais à ma disposition, il me fut impossible de visiter Turin ou Gênes, où l'on peut obtenir les meilleurs renseignements possibles à ce sujet ; mais si vous êtes d'avis, d'après l'expérience qu'ont fournie les manœuvres italiens qui ont été employés sur les chemins de fer du Canada, que ces gens-là feraient de bons émigrants pour Ontario ou Manitoba, il ne sera pas difficile de s'en procurer ; il est même possible qu'en raison des privations que le nombre immense des émigrants partis de ce pays pour les républiques de l'Amérique du Sud ont endurées, il soit fait avec le gouvernement italien des arrangements qui faciliteront considérablement l'émigration. Je serai très heureux de recevoir de vous des instructions à cet égard, et je m'occuperai immédiatement de cette partie de l'Europe.

J'ai pu constater à Genève que l'information qui m'avait été donnée par des agents, savoir, que de cette ville on pouvait se rendre directement en Italie, était inexacte. Les émigrants vont de Suse à Paris et au Havre, ou bien ils partent directement de Gênes pour l'Amérique du Sud.

Je rencontrai à Gênes un agent qui fait de vastes opérations pour les Etats-Unis. Il s'accorde avec les autres pour dire que l'émigration se dirige du sud et du nord de l'Italie vers La Plata, la République Argentine, le Brésil, etc., etc. Grand nombre d'émigrés reviennent mécontents. Queensland s'en est procuré quelques-uns. Jusqu'à tout récemment les Etat-Unis étaient populaires, mais le retour de plusieurs mécontents a découragé les populations. Si le Canada était connu, le prix du passage mis au-dessous de celui des Etats-Unis, si des terres étaient offertes, etc., l'agent en question croit que vous pourriez avoir plusieurs de ces émigrants. Les villes où il y a des agences italiennes sont Suse et Turin. Le peu qui puisse être fait dans la

Suisse peut l'être dans le Piémont lui-même. Il y a toujours du Piémont une émigration nombreuse et de bonne qualité.

Cet agent, M. Rufly, s'est dit prêt à remplir les fonctions d'agent, et m'a renvoyé à M. Bossange avec qui j'ai communiqué à son sujet. Je partis de Genève dans l'après-midi du mercredi, et arrivai à Berne à 11 heures du soir.

Jeudi le 23, dans la matinée, après avoir fait la correspondance, j'accompagnai le ministre de Sa Majesté dans une visite à M. Borel, le secrétaire de la convention postale internationale, avec lequel j'eus une longue conférence dont je communiquai les résultats au Maître-Général des Postes dans une lettre écrite le même jour.

Je passai l'après-midi à discuter, avec madame von Koerber, quelques comptes en litige qui furent réglés.

Samedi, le 24, j'allai à Zurich; parti de Berne le matin, j'arrivai à Zurich à 10.40 p. m. M. Hoffacker, du Zwilchenbart, m'avait donné rendez-vous dans cette ville au sujet d'un agent tyrolien que je comptais également y rencontrer; mais ni l'un ni l'autre n'étaient arrivés. Toutefois, le samedi soir, M. Hoffacker arriva et m'expliqua que mon télégramme étant parvenu chez lui pendant son absence, il n'avait pu le recevoir à temps pour faire des arrangements. Comme je n'avais pas le temps d'aller à Bregenz pour y rencontrer l'autre, je priai M. Hoffacker de le voir et de me faire part du résultat de sa démarche. J'ai, sur ce sujet, envoyé une communication confidentielle à votre ministère. Lundi matin, le 27, je partis de Zurich pour Stuttgart.

Avant d'en finir avec la Suisse, je désire faire quelques observations et recommandations sur le mode de conduire les opérations dans ce pays.

Je suggère que nous y établissions le centre des operations pour l'Europe centrale, et que de là elles soient conduites dans les contrées voisines. La Suisse est favorablement située pour commander une partie de la France, Berne, le Wurtemberg, la Bavière, le Tyrol, les provinces méridionales de l'Autriche jusqu'à Trieste, et pour aider, sinon contrôler, le nord de l'Italie.

* * * * * * * * *

Indépendamment d'un agent qui se consacrerait aux détails de l'émigration et qui naturellement opérerait dans le nord de la Suisse, il serait bon d'avoir en communication constante avec Berne et Genève un agent parlant le français ou l'allemand, parfaitement au courant des affaires canadiennes et en mesure, non seulement de suivre les journaux du pays, mais encore de les éclairer de temps en temps sur le Canada.

Heureusement que, pour avoir cet agent, nous n'avons pas loin à aller; il est tout trouvé, il occupe actuellement une position à laquelle il fait honneur par son énergie et ses talents. Je suggère donc que M. Paul de Cazes soit transféré de Paris à Genève et reçoive instruction de s'occuper de ce dont il est question plus haut.

En ce qui concerne Madame von Koerber, vous verrez que, d'après le résultat de mes recherches en Allemagne, on peut espérer,—pourvu que le Canada offre un encouragement raisonnable,—obtenir la coopération d'une société dont l'influence s'étend sur toute l'Allemagne, association qui, sous le nom de "Frauenverein," a pour but de venir en aide aux femmes. Pourvu qu'un agent local et M. Paul de Cazes fussent nommés comme je le recommande, les services de Madame von Koerber pourraient être utilisés en Suisse; mais il n'y aurait pas assez à faire pour absorber tout son temps.

A son sujet, tout dépend du résultat des informations que j'ai prises, par l'intermédiaire de lord Odo Russell, auprès du gouvernement allemand sur les objections que celui-ci a soulevées contre elle. On lui a enjoint de quitter le territoire de Bade, sans aucunement motiver cette mesure; mais elle dit que c'est à la suite de lettres que le consul d'Allemagne à Toronto avait adressées à Berlin; j'espère apprendre dans quelques jours, par l'ambassadeur de Sa Majesté à Berlin, le vrai motif de cette rigueur. D'après des renseignements qui m'ont été donnés par des représentants diplomatiques en Allemagne, je crois que si l'objection soulevée contre Madame von Koerber n'est pas détruite, il lui sera impossible de rentrer sur le territoire de ce pays, et elle sera frustrée de ce qu'elle dit être le champ principal de ses travaux.

A Stuttgart je reçus les bienveillantes attentions et le concours du chargé d'affaires de Sa Majesté qui me donna tous les renseignements en sa possession. L'émigration partie du Wurtemberg l'année dernière n'a guère dépassé 1,000 personnes ; nul doute que cet insuccès est dû aux mesures du gouvernement et surtout aux mauvaises nouvelles transmises des Etats-Unis. Cependant j'ai été saisi d'un fait bien significatif : 600 hommes inscrits sur la dernière liste de conscription ont manqué à l'appel, ce qui démontre que la conscription contribue puissamment à chasser les Allemands de leur pays. Il faut remarquer, en même temps, qu'en ce qui concerne le Wurtemberg et toute l'Allemagne, cette cause ne peut durer longtemps, et que dans le cours des deux ou trois années prochaines le pays parviendra à se débarrasser de ces gens qui trahissent leur nationalité en se soustrayant au service militaire.

Je dois vous rappeler ici que l'un des prétextes qu'invoquait le gouvernement prussien, dès 1872-73, pour dissuader ses nationaux d'émigrer au Canada, était que l'émigré allemand, tout en perdant le droit de réclamer les avantages de sa nationalité, n'acquérait pas le droit de cité anglais en s'établissant au Canada. Cette question est beaucoup plus importante qu'elle ne paraît l'être de prime abord, et je demanderai s'il n'est pas urgent de prendre des arrangements, par l'intermédiaire du gouvernement britannique, pour faire disparaître cet obstacle ?

Le principal but de ma visite à Stuttgart était de voir un homme de haute position, ancien ministre de la Couronne, auquel Madame von Koerber m'avait renvoyé comme s'intéressant à son projet. Inutile de mentionner le nom de ce monsieur, car je vous l'ai transmis dans une lettre confidentielle.

Dans le cours d'une longue conversation que j'eus avec lui, il m'exprima la sympathie que lui inspirait le but de Madame von Koerber d'amener la Frauenverein, avec laquelle il est en rapport, à organiser une émigration d'Allemandes au Canada. On dit qu'il y a en Allemagne un excédant de femmes de plus d'un million, et cette association a été formée par suite des inconvénients résultant de cet état de choses, dans le but de trouver de l'emploi aux femmes de toutes les classes et de prévenir ainsi la dégradation dans laquelle les femmes oisives doivent nécessairement tomber.

J'expliquai à ce monsieur ce que les gouvernements canadien et d'Ontario faisaient pour attirer des servantes d'Angleterre, et je lui demandai s'il croyait que la Frauenverein serait disposée à entreprendre l'envoi de femmes respectables pour le service domestique. J'eus soin de lui dire que le Canada n'avait guère besoin d'autres femmes que celles-là, bien qu'il fût possible que les marchands canadiens demandassent des femmes plus instruites ; que l'essentiel était d'avoir des servantes, que la Frauenverein devait payer une partie de leurs frais de voyage et donner au gouvernement du Canada l'assurance qu'elle avait pris toutes les précautions nécessaires pour lui fournir la qualité de femmes dont il avait besoin et qu'elle n'en enverrait aucune d'une réputation douteuse.

Il m'assura qu'il en serait ainsi. Il me promit d'appeler sur ce sujet l'attention de dames très-haut placées en Allemagne ; et, d'après les renseignements que j'ai recueillis ici et dans d'autres parties de l'empire allemand, je suis convaincu que si vous trouvez moyen de faire des arrangements avec cette association et d'offrir de l'aide pour le passage des femmes, vous pourrez obtenir un nombre considérable de celles-ci en Allemagne et en Autriche. Toutefois cette démarche exige la plus grande circonspection, pour la raison qu'en traitant avec cette association, le gouvernement se trouve à traiter avec des dames et des messieurs du plus haut rang et avec des patrons qui appartiennent aux principales familles royales de l'Allemagne. Il est donc important de bien examiner la question et de mûrir avec soin les arrangements avant de faire des offres à l'association.

J'ai compris, d'après ce que m'a dit le monsieur qui me fournissait ces informations, que si vous donniez de l'aide et preniez des mesures pour faire admettre les filles dans de bons *Homes* à Montréal et Toronto, l'association serait probablement disposée, non-seulement à les choisir, mais encore à payer une partie de leurs dépenses. Enfin, il insista fortement sur la nécessité d'intéresser la population de Berlin à la chose, vu que sans le concours des autorités fédérales, nous pourrions rencontrer des obstacles.

A 2 heures du matin, jeudi le 30 septembre, je partis de Stuttgart pour Munich, où j'arrivai à 8 a. m.

Ici encore, malheureusement, le chargé d'affaires de Sa Majesté, M. Petre, auprès duquel lord Derby m'avait donné une lettre de présentation, était absent pour cause de maladie ; mais M. Hildyard, le secrétaire de la légation, m'accorda tous les renseignements et tout le concours possible. Il promit de transmettre à M. Petre les informations que je lui fournis sur le Canada, et dit qu'il n'avait aucun doute que ce monsieur me donnerait toute l'aide en son pouvoir.

Les agences d'émigration ne sont pas nombreuses en Bavière, et il est sans aucun doute difficile de les administrer. Le point dont je me suis efforcé de pénétrer les représentants de Sa Majesté à l'étranger, c'est qu'une émigration dirigée par les agents responsables d'un gouvernement comme celui du Canada était beaucoup moins préjudiciable au pays que le système actuel qui, tout en paraissant être stricte, comme je l'ai déjà dit, favorise les spéculateurs et les agents de mauvaise foi.

De plus, je voulus faire faire une enquête pour savoir jusqu'à quel point les agents du gouvernement et autres s'acquittaient de leurs devoirs dans la dissémination des renseignements et des annonces. Dans ce but je m'abouchai avec deux maisons qui consentirent à accepter un contrat pour publier des annonces dans les journaux influents de l'Allemagne du Sud, et j'ai l'honneur de vous transmettre leur estimation.

L'autre maison est celle de Haasentein et Vogler, qui a des agents dans une bonne partie de l'Europe, et qui a déjà utilisé les services de Madame von Koerber en Suisse ; mais je vis que ces messieurs craignaient d'entreprendre la chose.

Je demandai à MM. —— de s'assurer à bonne source, avant de faire leur estimation, si l'on soulèverait une objection légale contre la publication d'une annonce, au nom de gouvernement canadien, contenant une courte description du pays et les conditions de l'établissement. Vous verrez, par la lettre qui accompagne leur estimation, qu'ils disent n'appréhender aucune difficulté. Toutefois, je vais leur donner instruction de soumettre aux autorités, avant de la faire insérer dans les journaux, une annonce que je fais préparer en ce moment.

Il me fait plaisir de dire que depuis mon retour j'ai reçu, du rédacteur de la *Ackerbau Zeitung*, le journal agricole de la Bohême, une lettre me demandant des informations complètes sur le Canada, dans le but de publier quelques articles sur son sujet. Je lui ai transmis un certain nombre de brochures et de courtes annonces qui avaient été rédigées avec soin. *

A moins de passer en Bavière plus de temps que je n'en avais à ma disposition, il me fut impossible—lors même qu'il n'aurait pas été imprudent de visiter les districts de la campagne—de constater rien de positif sur la probabilité d'y obtenir des colonies. Il faudrait pour cela une visite spéciale, et je crois qu'elle pourra se faire sans danger.

Je partis de Munich le 2 octobre, et j'arrivai à Berlin le 3 au midi.

Lundi le 4, je me rendis à l'ambassade pour présenter une lettre d'introduction que je tenais de Lord Derby ; Lord Odo Russell était absent, mais on l'attendait le mercredi suivant. Comme les arrangements à prendre, soit pour protéger nos agents en Allemagne, soit pour amener le gouvernement de ce pays à se relâcher des restrictions qu'il imposait à l'émigration, dépendaient dans une grande mesure de son concours, je résolus de l'attendre.

Lord Odo Russell fut retenu jusqu'au jeudi après-midi, et vendredi matin j'eus une longue entrevue avec lui. Les points que je soumis à son attention furent : 1o. la question de la position de M. Klotz ; 2o. de s'informer des raisons qui avaient amené l'extradition de Madame von Koerber de Bade, et s'il serait possible à l'avenir, dans le cas où elle se consacrerait exclusivement à l'émigration des femmes, de faire rescinder l'ordre ; 3o. d'appeler l'attention du gouvernement allemand sur le fait que

* Publiées depuis.

les consuls des Etats-Unis opéraient librement en Allemagne comme agents d'émigration, ce qui donnait à ce pays un avantage sur le nôtre. Je lui fis remarquer que les consuls anglais étaient ou ignorants ou indifférents sur ce sujet ; et je le priai de voir si, à tout événement, il ne serait pas possible de leur enjoindre de donner des renseignements aux émigrants qui en demanderaient au sujet des colonies britanniques, ou bien si, en supposant que le gouvernement canadien prît des arrangements pour nommer des agents quasi-consulaires dans certaines parties de l'Allemagne, ces agents ne seraient pas aussi libres que ceux des Etats-Unis de répandre des informations.

Son Excellence parut croire que cette dernière idée méritait considération, et que si les gouvernements impérial et canadien venaient à s'entendre pour nommer deux ou trois agents consulaires du Canada, Allemands ou non, le Cabinet de Berlin fut amené à les reconnaître. Il y a sans doute plusieurs intérêts affectant le Canada qui pourraient être confiés à ces agents, lesquels feraient toujours connaître officiellement la politique du gouvernement sur tous les sujets.

Il fut entendu que cette idée n'était qu'un projet et qu'elle serait soumise non-officiellement aux hommes d'Etat allemands.

4o. Je priai Lord Odo Russell de s'assurer d'une manière positive jusqu'à quel point le gouvernement canadien pouvait aller dans la dissémination des renseignements au sujet du Canada et dans la publication d'annonces par toute l'Allemagne.

Je priai Son Excellence de vouloir bien démontrer aux autorités allemandes la futilité du système actuel de contre-carrer l'émigration tout en favorisant la déception, comme je l'ai déjà dit. En lui expliquant le système suggéré par le Dr. Joos, je lui demandai de s'assurer s'il était possible de faire des arrangements sur une base semblable pour établir une colonie allemande dans le Nord-Ouest.

J'eus soin de dire à Lord Odo Russell, que ce n'étaient là que des idées émises de ma propre autorité, et que le gouvernement y était étranger.

Lord Odo Russell me promit d'étudier la question, et je lui ai remis des cartes ainsi que des livres. Il m'a assuré avec la plus grande bienveillance, que tout ce qu'il pourrait faire personnellement pour aider le gouvernement canadien, il le ferait avec plaisir. Il m'invita à m'adresser à lui en tout temps pour avoir des informations ; et il m'offrit, dans le cas où je retournerais plus tard à Berlin, de me présenter aux principaux ministres afin que, si vous le jugiez à propos, je pusse discuter avec eux les obstacles qui ont été jetés sur notre chemin et que je tâchasse d'en vaincre au moins quelques-uns.

J'informai Lord Odo Russell que le gouvernement canadien désire poursuivre sa politique d'émigration avec toute la dignité qui convient à un gouvernement, et non pas de se trouver obligé de compter, comme quelques autres agences d'émigration, sur des transactions secrètes et sur des agents indignes.

Il ne parut pas croire possible que si le gouvernement allemand était abordé dans cet esprit et si les assurances du gouvernement canadien étaient satisfaisantes, nous pussions obtenir quelques bons résultats dans certaines parties de l'Empire d'Allemagne.

Samedi matin je partis pour Hambourg où j'arrivai tard le soir ; j'y restai jusqu'au mardi soir et j'en partis par le dernier convoi pour Londres.

Accompagné de M. Klotz, j'eus, à Hambourg, des entrevues avec MM. Falck et Cie., M. Behrens, M. Moller, l'agent des compagnies océaniques *White Star* et *Dominion*, et avec M. Bolten, l'habile agent de la compagnie directe des Etats-Unis qui, je dois le dire en passant, a absorbé sa rivale, la ligne Adler. Comme je l'ai déjà dit, MM. Falck et Cie, sont identifiés avec la maison Spiro et Cie., bien qu'ils fassent des opérations dans plusieurs autres ; l'une représente les lignes de New-York, l'autre la ligne Allan.

* * * * * * * * * *

Je vais vous donner sommairement toutes les informations que j'ai recueillies ici :—

1o. Je fus confirmé dans l'opinion que la ligne directe de navires à vapeur possède un avantage sur la ligne indirecte, par la popularité, par la facilité des opérations et par les priviléges exceptionnels des agences qu'elle peut établir dans l'intérieur sans être inquiétée. La raison, c'est qu'une bonne partie de ses capitaux est placée en Allemagne et que ses actionnaires sont des hommes d'influence. En Prusse, des concessions générales ne sont accordées qu'aux agents des lignes directes seulement.

J'ai l'honneur de vous transmettre un extrait des lois en vigueur dans le havre de Hambourg. Il contient tout ce dont la connaissance est essentielle relativement à la question de l'émigration.

D'après cet extrait vous verrez que, même pour les détails secondaires, les lignes directes sont préférables.

2o. Je me suis convaincu qu'il serait beaucoup plus avantageux pour nous de traiter directement avec les agents des lignes canadiennes à Hambourg qu'avec leur bureau central à Liverpool. J'ai déjà donné des raisons pour justifier cette opinion, mais elle se trouve confirmée par celle des agents en question.

Il me faut ici faire une distinction, sur ce point, entre deux expédients possibles.

1. Le premier est l'expédient de traiter sans distinction avec les lignes directes et indirectes pour le débarquement des émigrants à Montréal, Toronto ou Manitoba, selon le cas. Alors il devra arriver ceci :—Je devrai recevoir de vous l'autorisation d'aller à Hambourg, réunir les agents des différentes lignes et leur demander d'établir pour moi le taux des prix du passage pour la saison. (Il faut remarquer que, d'après la loi actuelle, ces prix ne peuvent être cotés que pour jusqu'à New-York ou Québec, et non pour l'intérieur du pays ; mais je parlerai de cela plus au long). Le taux une fois établi, toutes les lignes sans distinction,—c'est-à-dire les compagnies Allan, Dominion, Anchor et les lignes indirectes—inscriraient les voyageurs jusqu'au Canada moyennant un certain taux, et ce taux serait annoncé dans toute l'Allemagne. Indépendamment des agences qui travaillent déjà pour nous, *nous aurions de la sorte toutes les agences des lignes indirectes,* et nous ne saurions trop apprécier la valeur de ce concours. Mais je dois dire, en outre, que nous aurions raison d'espérer obtenir, par l'influence des lignes directes qui se trouveraient alors intéressées à l'affaire, un relâchement des lois qui défendent de distribuer, dans les ports d'Allemagne, des billets de passage bons pour le voyage au-delà du port de débarquement.

Vous vous rappelez que j'avais d'abord compté vous envoyer les différentes parties de ce rapport pendant mon voyage ; mais je suis bien content maintenant de ne l'avoir pas fait, car cela m'a permis de mûrir mon jugement sur différentes questions, surtout sur celle qui vient d'être mentionnée et qui est de la plus haute importance pour la politique future de l'émigration. Je suis convaincu que l'adoption de ce plan nous serait d'un grand secours, et je le soumets respectueusement à votre examen. Entr'autres bons résultats qu'il me paraît devoir produire, c'est qu'il établira un courant d'émigration directe par les États-Unis.

2. La seconde alternative est celle de ne continuer nos rapports qu'avec les lignes canadiennes indirectes. A ce propos on m'a dit que je pouvais espérer faire directement des conditions favorables avec les agents en leur promettant de les aider à annoncer, etc., ce qui donnera à l'émigrant le bénéfice du bonus que le gouvernement pourra se décider à offrir. La forte commission que ces agents prennent sur le prix payé à leur bureau central de Liverpool leur permet de faire un contrat avec le gouvernement. Mais ici je dois signaler deux difficultés. La première, c'est que les lignes directes commandent les prix à Hambourg, et que si nous ne nous assurons pas d'elles, notre marché sera soumis aux fluctuations. C'est une raison de plus pour laisser à l'agent principal toute discrétion de faire les arrangements les plus avantageux pour le gouvernement. Mais il serait infiniment préférable que toutes les agences établissent un taux pour la saison. La seconde difficulté, c'est qu'en supposant que MM. Falck et Cie. et M. Moller se soient entendus pour établir un taux basé sur le tarif actuel des lignes Allan et Dominion, celles-ci, voyant que le gouverne-

ment accorde sa co-opération, pourraient vouloir élever le taux sur les agents de Hambourg. Toutefois, tant qu'elles resteraient en coalition, je crois qu'il ne serait pas possible pour elles de le faire à moins de rallier à elles toutes les compagnies de New-York, ce qui est presqu'une impossibilité.

Un autre point sur lequel j'ai été confirmé dans mon opinion, c'est que *l'aide d'un bonus est essentiel* si l'on veut faire réussir l'émigration. L'opinion générale est que, vu le prix plus élevé que coûte le passage du continent sur celui de la Grande-Bretagne, la distance plus considérable à franchir, l'ignorance plus grande qui existe au sujet du pays, le bonus doit être de £1.10s. ou £2 sterling. Quand je vous aurai dit qu'un navire en destination de l'Australie du sud va bientôt partir de Hambourg avec 500 émigrants dont le passage est payé—bien que plusieurs d'entre eux soient en moyens—et dont on n'a pas pu s'assurer sans difficulté, vous excuserez peut-être ma recommandation d'accorder aux émigrants le passage gratuit. Je crois que si cela était fait, il serait possible de prendre avec les agents l'arrangement de leur payer une commission moindre qu'à présent.

Avant de terminer, je dois dire que j'ai appris d'un agent que deux escouades d'émigrants—l'une composée de 1,000 Tyroliens, et l'autre de tout un village de Bavarois—lui ont écrit au sujet de l'émigration. On m'a informé qu'il y a quelque temps un certain nombre de ces Tyroliens avaient été induits à aller dans le Michigan, mais rudement désappointés. Je vais prendre l'adresse de cette colonie et vous l'envoyer, avec la recommandation d'y expédier un agent spécial pour les voir et s'assurer si, à l'exemple des Islandais des Etats-Unis, ils seraient disposés à émigrer à Manitoba.

Je dois dire que plusieurs agents du continent m'ont assuré qu'ils avaient des raisons pour croire qu'il y a grand nombre de désappointés dans les Etats de l'Ouest. Je sais parfaitement qu'en allant dans les Etats un agent canadien pourrait réussir à persuader à quelques-uns d'entre eux d'aller essayer Manitoba, et ouvrir ainsi la porte pour d'autres de leurs compatriotes restés au pays.

Je viens de vous donner tous les renseignements que j'ai pu obtenir et qui me paraissent d'une importance pratique immédiate. Je voulais aller à Vienne et à Prague, j'avais même pris des mesures pour être présenté dans cette dernière ville au chef du parti de Czech; mais le temps ne me l'a pas permis. Je n'ai pu, non plus, visiter la Scandinavie, et je l'ai beaucoup regretté.

En terminant, je dois exprimer ma profonde gratitude aux différents corps diplomatiques pour la courtoisie qu'ils m'ont témoignée et l'intérêt qu'ils ont montré au but de ma mission. Je suis sûr que dans tout ce que le gouvernement canadien fera sur le continent d'Europe, vous recevrez leur sympathique et cordiale coopération.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

EDWARD JENKINS,
Agent-général.

Depuis l'envoi de ce rapport, j'ai entamé des communications avec un monsieur lié à la presse allemande, qui porte un vif intérêt au Canada et qui a publié un important article sur les ressources de ses différentes provinces. Je lui ai, d'après vos instructions, envoyé une invitation à visiter le Canada pour juger par lui-même de sa valeur comme pays agricole. Ce monsieur étant un agronome qui occupe une certaine position en Allemagne, sa visite ne peut manquer de produire un bon résultat. Le grand nombre d'Allemands qui se trouvent encore dans Ontario et dans d'autres parties du Canada prendront sans aucun doute un vif intérêt à ce mouvement. Son succès et les informations qu'ils ne cessent d'envoyer dans leur pays natal ne peuvent que produire une forte impression en Allemagne, où l'attitude du gouvernement est aussi hostile à l'émigration que jamais.

Dans la Bohême et le Tyrol, même dans la Styrie et le nord de l'Italie, la perspective d'obtenir de bons émigrants est favorable. Pour réussir il faudrait que le gouvernement nommât de bons agents en Suisse et fût un peu libéral dans ses dépenses.

Je vous transmets ci-inclus les rapports des différents agents. Tous ils ont travaillé avec diligence, et leurs relations avec moi ont été des plus cordiales.

L'émigration générale de l'année a diminué, particulièrement celle qui s'est dirigée vers l'Amérique du Nord. Le Canada a naturellement partagé avec les Etats-Unis les effets de la réaction que la crise financière a produite dans ce pays. Les colonies australiennes ont déployé dans le cours de l'année et déploient encore la plus grande vigueur pour mettre à effet leur politique d'émigration ; les dépenses prodigues qu'elles font pour les agences, l'aide libérale qu'elles accordent pour le passage des émigrants rendent difficile aux agents canadiens de lutter contre elles. Cependant, si l'on considère le peu d'aide offert et le nuage qui a obscurci pendant l'été l'horison de l'Occident, il est consolant de constater que nous avons fait plus que maintenir notre position, et je dois ajouter que, comparativement aux autres agences, nous l'avons fait avec une économie sans exemple.

Je suis heureux de dire que, nonobstant la grande diminution qui s'est fait remarquer cette année dans l'émigration de la Grande-Bretagne et du continent, le nombre de ceux qui sont passés par cette agence a augmenté,—ce qui prouve incontestablement les grands avantages d'une organisation perfectionnée. Le nombre des émigrants inscrits dans les livres de l'agence en plusieurs années successives est comme suit :—

Nombre des émigrants embarqués à des ports du Royaume-Uni sous l'opération du système des warrants du gouvernement—

1872	3,850
1873	9,612
1874	11,042
1875	12,086

Sur ce chiffre le nombre suivant était composé d'ouvriers agricoles et de leurs familles—

	Adultes.	Enfants.	Nourrissons.
Union des Travailleurs Agricoles	1,191	513	143
Ligue des Travailleurs	385	156	47
Kent et Sussex	12	0	2
	1,588	669	192

Total des âmes 2,449

Ces 12,086 sont partis par les lignes suivantes—

Anchor	15
Allan	11,151
Dominion	918
Temperley	2
	12,086

Voici la statistique de l'émigration de la Grande-Bretagne pendant les années 1872, 1873, 1874 et 1875 :—

Depuis le 1er Janvier.	1872.	1873.	1874.	1875.
Trimestre expiré le 31 mars.........	35,655	36,565	29,305	22,978
Trimestre expiré le 30 juin..........	124,127	137,611	92,716	65,473
Trimestre expiré le 30 septembre.	75,835	78,348	70,262	45,978
Trimestre expiré le 31 décembre...	53,038	44,507	36,632	26,526
Total	288,655	297,031	228,915	160,955

On voit par ce tableau qu'il y a, dans les chiffres, une diminution constante qui s'élève, cette année, à près de 68,000. Elle fait ressortir davantage l'augmentation des opérations de l'agence dans le cours de l'année, tandis que sur le continent le système de *boni* ayant cessé, les secours que la Grande-Bretagne en recevait n'ont pas augmenté.

Le nombre de caisses de publications relatives à l'émigration, envoyées du Canada cette année, s'est élevé à 173. En outre, 43 caisses de l'importation de 1874 que les MM. Allan avaient refusé de distribuer, à moins que le gouvernement payât les frais d'annonces, ont été reçues à l'agence,—ce qui fait, en tout, 216 caisses. Presque toutes ont été classées et distribuées avec soin.

De plus, les publications suivantes sont sorties de l'agence :—Almanac de l'Emigrant, une excellente feuille d'annonces préparée avec soin et discernement par M. Dyke, 40,000 copies; brochures galloises, 10,000; compte-rendu ré-imprimé d'une vente de bestiaux et statistiques agricoles, 100,000; brochures islandaises, 20,000; divers articles ré-imprimés, 52,000: total, 222,000. En outre, M. J. W. Down, l'un des agents les plus énergiques de la compagnie Allan, a fourni, pour la distribution locale, 20,000 rapports sur le Canada. Par vos ordres, une brochure bohémienne a été préparée pour la traduction.

J'ai regretté de remarquer de temps en temps, dans différents journaux du Canada qui ne devraient pourtant dire que la vérité, une série de faussetés au sujet de cette agence; quelques-uns sont même allés jusqu'à diffamer l'officier qui en a la direction, d'autres ont fait des observations malveillantes au sujet des dépenses. Certain, en ce qui me concerne personnellement, que ces attaques ne peuvent avoir aucun effet sur mon caractère privé, j'ai cru qu'il était de mon devoir de garder le silence, sachant que le gouvernement, qui était en mesure de rectifier ces mensonges, le ferait quand il le jugerait à propos ou nécessaire. Une fois même le chef de l'Opposition, sous l'effet évident d'une fausse impression, m'attaqua rudement en pleine Chambre des Communes. Il n'aurait été ni convenable ni digne de ma part de répondre sur les journaux à cette attaque faite en parlement par un député aussi distingué, et j'espère que le discours prononcé à cette occasion par l'honorable Premier-Ministre m'a suffisamment vengé.

Toutefois, à propos de l'allégation que pendant mon absence au Canada l'agence fut laissée aux soins d'un jeune garçon qui, étant allé en Egypte, en remit la garde à des personnes incompétentes, je crois devoir dire que M. Adams, dont plus d'un ministre a pu juger personnellement la capacité, et M. Jourdain ont continué à gérer le bureau pendant tout le temps de mon absence.

J'ai presque honte de signaler d'autres faussetés commises; mais comme elles ont été réitérées avec une persistance malicieuse jusqu'à ces dernières semaines, il est possible que le public canadien finirait par y ajouter foi si elles n'étaient pas

repoussées catégoriquement. Je déclare donc positivement qu'il est faux, absolument faux, que des fils ou parents d'électeurs de Dundee aient été employés dans ce bureau. Le seul monsieur employé ici qui ait jamais eu des relations avec Dundee, il y a longtemps de cela, est le fils d'une veuve qui demeure à Londres et qui n'a aucun parent dans ce comté.

L'accusation que l'argent du gouvernement a été affecté à mes frais de voyages personnels ou politiques est également fausse. Le compte-rendu des dépenses a été envoyé tous les mois, avec pièces justificatives, soit au ministère de l'Agriculture, soit à celui des Finances. Le gouvernement est en mesure de refuter ces libelles, et j'ose espérer qu'il ne les laissera pas plus longtemps passer sans réponse.

La manière dont les frais de l'agence sont portés dans les comptes publics a évidemment donné lieu à une grave erreur. Une somme ronde—couvrant toutes les dépenses, non-seulement celles de l'agence, mais encore les paiements de commissions aux compagnies de navires à vapeur, l'aide donnée aux émigrants sous forme de *boni*, les frais d'annonces et de publicité, toutes les dépenses des agences d'Angleterre et du continent—a été inscrite au crédit de l'agent-général. Or, quelques-uns de ces items sont ordinairement payés à Ottawa. Une partie des commissions payées aux agents des navires à vapeur, les frais de l'agence de Belfast et plusieurs autres items ont été portés aux comptes de ce bureau depuis que j'en ai la direction. Je suggère respectueusement qu'il serait plus équitable pour l'agent et plus propre à donner au public canadien une idée plus exacte, d'intercaler dans les comptes publics une courte analyse des items inscrits en bloc sous le titre " Agence de Londres."

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-incluse, une annexe, marquée B, analysant les dépenses faites pendant l'année fiscale 1874–75. Il ressort de cette analyse que, à l'exclusion des frais d'annonces, de brochures et d'autres publications, ainsi que de fournitures, qui sont imputables au compte du capital, les traitements et dépenses contingentes du bureau de Londres n'ont pas dépassé $13,306.

Je vous transmets aussi un relevé (annexe C) du compte général de l'agence pendant l'année 1875, de janvier à décembre, indiquant les sommes payées pour les différents départements et donnant le compte général avec le Ministre des Finances, —relevé duquel il ressort que la somme de £84,155, 19s. 5d. a passé par les livres de l'agence. Sur cette somme, £30,084 17s. 4d. (ou $146,212.50) ont été mis au compte du ministère de l'Agriculture ; les traitements, frais d'administration et de loyer appartenant à ce ministère ne se montent qu'à £3,456 8s. 6d., tandis que les paiements aux agents des navires à vapeur, les traitements, frais d'annonces et de publicité, commissions aux agents, *boni* aux émigrants, ameublement des bureaux, etc., s'élèvent à £26,628 8s. 11d.

Ce seul relevé démontre combien il est injuste de reporter les dépenses en bloc à l'agent général. Pendant l'année fiscale 1874-75, tandis que l'on met à la charge de l'agent-général une somme de $160,254.57, soit £33,004 7s. 5d., les salaires, loyer de bureau, combustible, lavage, frais d'impressions et de bureau, et le traitement de l'agent-général, etc , ne sont, pour le ministère de l'Agriculture, que de £3,060 seulement.

Je suis en mesure de dire positivement que les frais de l'agence ont été plus économiques, en proportion des attributions qu'elle avait à remplir, que ceux d'aucune autre agence coloniale à Londres. Grâce à la courtoisie des agents-généraux de Victoria, de l'Australie du Sud et de la Nouvelle-Zélande, je puis vous transmettre, ci-jointe, une annexe, marquée D, donnant un relevé comparé des frais des trois agences coloniales à Londres, c'est-à-dire pour *le service de l'émigration* en 1875.

De ce relevé il ressort que pour Victoria, qui a une population de 800,000 âmes, les frais de traitements, commis d'émigration, loyer de bureau, etc., divers et l'agent-général (ce dernier pour tous les services) sont de £4,140 par année ; pour l'Australie du sud qui compte une population de 200,000 âmes, £3,045 par année ; pour la Nouvelle-Zélande qui a une population de 350,000 âmes. £5,240 par année ; pour le Canada, dont la population est de 4,000,000 d'âmes, £3,060. Je vous inclus aussi trois annexes, marquées E, F et G, qui contiennent les items complets des relevés des trois agences coloniales.

Sans rien ajouter davantage, j'espère qu'un examen analytique de ces comptes et relevés suffira pour venger le gouvernement et l'agence des accusations qui ont été portées contre eux. Que nos frais aient été plus considérables que ceux de l'ancienne agence, il n'y a pas de doute à cela : c'était inévitable. Pour placer l'agence dans une position plus élevée, agrandir le cercle de ses opérations et la mettre sur un pied à peu près semblable à ceux des ministères publics en Canada, il fallait nécessairement augmenter les dépenses; mais je dis, sans la moindre hésitation, que si l'on visait à l'efficacité, il était impossible de faire moins.

Avec ces explications que j'ai cru de mon devoir de donner, je termine le rapport de l'année 1875.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre humble et obéissant serviteur,

EDWARD JENKINS,

Agent-général.

A l'honorable M. Letellier de St. Just,
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

ANNEXE A.

LISTE DES JOURNAUX DANS LESQUELS DES ANNONCES ONT ÉTÉ PUBLIÉES.

Annonces détaillées sur l'émigration.

Londres, English Labourer.
do Beehive.
Leamington, Labourers' Union Chronicle.
Boston Labourer.
Maidstone, Kent and Sussex Times.
London Labour News.
do Times.
Londre, Reynolds Newspapers.
do Lloyds' Weekly News.
do Dispatch.
do Weekly Times.
Bristol Observer.
Liverpool, United Irishman.

Courtes annonces sur l'émigration.

Plymouth, Western Daily Mercury.
Barnstaple, North Devon Journal.
Exeter, Daily Western Times.
Yeovil, Western Gazette.
Bristol Mercury.
Reading Observer,
Oxford Chronicle,
Gloucester Journal,
Worcester Journal,
Hereford Times,
Birmingham Daily Post,
do Gazette,
do Morning News,
Sheffield and Rotherham Independent,
Bradford Daily Telegraph,
Leeds Mercury,
Yorkshire Daily Post,
Preston Guardian,
Bury do
Warrington Guardian,
Bolton Chronicle,
Rochdale Times,
Stockport Chronicle,
do Advertiser,
Eccles do
Heywood do
Buxton do
Southport Independent,
Driffield Observer,
Wakefield Herald,
High Peak Express,
Radcliff Observer,
Flintshire Observer,
North Cheshire Herald,
Manchester Evening News,
do Courier,
do Weekly Times,
Salford Chronicle,
Ashton Standard,
Oldham do

Annonces spéciales sur l'émigration.

Canadian News,
St. James' Magazine.

Courtes annonces en Irlande.

Dublin Weekly News,
do Nation,
do Daily Express,
do Irish Times,
do Freemans Journal,
Cork Examiner,
Cork Constitution,
Leinster Express,
Cavan Weekly News,
Monaghan Standard,
Fermanagh Reporter.

Ecosse—Courtes annonces de M. Murdoch.

Renfrewshire Independent,
Northern Ensign,
Dundee Peoples' Journal,
Dumbarton Herald,
Invergordon Times,
Airdrie Advertiser,
Glasgow Weekly Mail,
Ardrossan Herald.
Cambletown Herald,
Falkirk do
Greenock do
Fife Herald,
Ayr Observer,
Argus Express,
Huntly do.
Hawick Advertiser,
Montrose Review,
Perthshire Journal,
Crieff do
Stirling Observer,
Clydesdale News.

FERMIERS A BAIL.

Annonces abrégées de M. Grahame.

Berwickshire News,
Berwick Journal,
Kelso Chronicle,
Carlisle Patriot,
Whitehaven News,
Penrith Observer,
Hawick Observer,
Newcastle on Tyne,
North of England Farmer,
Weekly Chronicle,
Annandale Observer.

FERMIERS A BAIL.

Annonces détaillées de l'agent-général.

Blackburn Standard,
Staffordshire Times,
do Sentinel,
Liverpool Courier,
Rugby Advertiser,
Nuneaton do
Nottingham Guardian,
Wolverhampton Times,
Shrewsbury Examiner,
Boston Guardian,
Birmingham Midland Counties Herald,
Northampton Mercury,
Bedford Mercury,
London Farmer,
Bury St. Edmunds, Free Press.
Cardiff, South Wales Daily News,
do Times,
do Western Mail,
Monmouthshire, Foresters' Free Press,
Stamford Mercury,
Lincoln Gazette,
Live Stock Journal,
Edinburgh North British Agriculturists,
Glasgow North British Daily Mail.

JOURNAUX (CANADIENS.)

Ontario	26
Québec	14
Nouvelle-Ecosse	6
Nouveau-Brunswick	4
Manitoba	1
Colombie-Britannique	2
Ile du Prince-Edouard	2
	55
Revues périodiques	2
	57
Journaux de Londres	8
" d'Ecosse	1
Revues, etc	20
	86

JOURNAUX EN LIASSES DANS LA BIBLIOTHÈQUE--LONDRES, ANGLETERRE.

Times,
Daily News,
Standard,
Daily Telegraph,
Morning Post,
Hour,
Echo,
Canadian News,
Dundee Advertiser (Ecosse.)

DIVERS.

Saturday Review,
Spectator,
Alliance News,
The World,
Capital and Labour,
Weekly Review,
Athenæum,
Fortnightly Review,
Contemporary Review,
Fraser's Magazine
The Colonies,
The Live Stock Journal,
The Farmer,
North British Agriculturist,
" " Mail,
Labourers' Union Chronicle,
English Labourer,
The Labourer,
Labour News,
The Beehive.

JOURNAUX ET REVUES PÉRIODIQUES DU CANADA.

Ontario.

TORONTO.—Globe.
Mail.
Nation.
National.
Monetary Times.
Irish Canadian.
Grip.
Farmers' Advocate.
Canadian Monthly.
OTTAWA.—Citizen.
Times.
Free Press.
Volunteer Review.
HAMILTON.—Daily Spectator.
Evening Times.
LONDON.—Free Press.
Western Advertiser and Weekly Liberal.
Daily Advertiser.
KINGSTON.—British Whig.
Daily News.
BROCKVILLE.—Evening Recorder.
STRATFORD.—Beacon.
PEMBROKE.—Observer.
WHITBY.—Chronicle.
CHATHAM.—Banner.
SARNIA.—Observer.
PARRY SOUND.—North Star.
BRACEBRIDGE.—Free Grant Gazette.

Québec.

QUÉBEC.—Morning Chronicle.
Daily Mercury.
L'Evénement.
Journal de Québec.
MONTRÉAL.—Illustrated Canadian News.
Gazette.
Herald.
MONTRÉAL.—Evening Star.
Daily Witness.
Nouveau Monde.
National.
Bien Public.
L'Aurore.
SHERBROOKE.—Weekly Gazette.

Nouvelle-Ecosse.

HALIFAX.—Citizen.
Morning Chronicle.
Acadian Reporter.
YARMOUTH.—Yarmouth Herald.
Tribune.
NEW GLASGOW.—Eastern Chronicle.

Nouveau-Brunswick.

ST. JEAN.—Daily Telegraph.
Daily News.

ST. JEAN.—Morning Freeman.
Globe.

Manitoba.

WINNIPEG.—Free Press.

Colombie-Britannique.

VICTORIA.—Standard.

VICTORIA.—British Colonist.

Ile du Prince-Edouard.

CHARLOTTETOWN.—Patriot.

CHARLOTTETOWN.—Examiner.

B.

MÉMOIRE DES FRAIS D'ADMINISTRATION.

DÉPARTEMENT DE L'EMIGRATION.—Agence générale de Londres, année fiscale 1874–75.

					£	s.	d.	£	s.	d.
Traitements	Total des traitements payés au 30 juin 1875..................				2,631	15	0			
	A déduire—Appartenant à l'année 1873–74........	£87	0	0						
	do do ministères d'Etat et des Travaux Publics....	340	12	3						
	Pour le bibliothécaire..................................	150	0	0						
					577	12	3			
								2,054	0	0
Frais de bureau.	Télégrammes..				45	1	3			
	Téleg. par le câble pour le ministre de l'Agricul. exclusiv..				15	15	0			
	Frais de port..				197	10	2			
	Journaux..				13	7	8			
	Entretien du bureau, combustible, etc....				43	11	10			
	Voitures de places, omnibus et chemins de fer à Londres				37	13	3			
	pour les affaires de l'agence.......				31	1	7			
								384	0	0
Papeterie.........	Papeterie générale, y compris deux impressions de blancs de requête néces. par le chang. opéré dans les taux de pas.				....	....		300	0	0
								2,738	0	0
	Ou à $4·86......................				....	....		$13,306 00		

AN

DÉPENSES DE l'agence générale de Londres

Mois.	—	Ministère d'Etat.	Ministère de la Justice.	Ministère de l'Agriculture.
		£ s. d.	£ s. d.	Acc't. No. 1. £ s. d.
Janvier	Frais et comptes rendus le 30 janvier et 14 février			1,471 17 2
Février	Frais et comptes-rendus le 10 mars	48 13 0	221 0 8	2,214 2 9
Mars	do do 3 avril	4 4 0		2,192 13 6
Avril	do do 1er mai			2,875 6 0
Mai	do do 3 juin	4 12 0		3,378 0 2
Juin	do do 1er juillet			4,369 11 10
Juillet	do do 5 août	65 0 0		3,040 3 11
Août	do do 2 septembre	72 16 1		1,429 15 11
Septembre	do do 7 octobre			1,536 8 6
Octobre	do do 4 novembre	11 2 6	1,955 8 0	1,680 14 8
Novembre	do do 2 décembre			1,125 2 4
Décembre	do do 1er janvier 1876			1,314 12 3
	Total	206 7 7	2,176 8 8	26,628 8 11

L'AGENT-GÉNÉRAL, Londres, en

DT.

1875.		£ s. d.
1er janvier	Balance de décembre	10,589 4 1
4 janvier	Loyer de sous-locataire	63 15 0
4 février	Remise du ministère de la Justice, pour télégrammes	3 14 6
4 mars	Crédit transféré par Baring Frères et Cie	5,000 0 0
16 avril	do do Baring Frères et Cie., et Glyn et Cie	10,000 0 0
16 avril	Loyer de sous-locataire £60; 31 mai £6 5s	66 5 0
3 juin	Remise par lettre de change	4,678 5 5
12 juillet	Crédit transféré par la Banque de Montréal	5,000 0 0
9 août	do do Glyn et Cie	5,000 0 0
28 octobre	do do Baring £5,000, par Glyn et Cie. £8,000	13,000 0 0
18 novembre	do do Baring	5,750 0 0
1er déc	do do Glyn et Cie.	25,000 0 0
29 décembre	Remise de Dawson Frères, Montréal	4 15 5
	Total	84,155 19 5

NEXE C.

pendant l'année 1875.

Ministère de l'Agriculture.	Ministère des Travaux Publics.	Ministère de l'Intérieur.	Ministère des Finances.	Ministère de la Milice.	Ministère des Douanes.	Ministère du Maître des Postes.	Gouvernement d'Ontario.
Acc't. No. 2. £ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
....	....	....	....	2,476 4 9	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	18 11 5	4 14 6	....
....	17 12 0	....	....	....	....	....	....
....	46 6 0	....	....	....	....	....	....
....	1,206 0 0	512 4 11	....	4,678 5 5	....	....	....
532 16 0	1,261 19 4	....	....	463 3 5	....	10 12 0	....
508 3 5	332 1 2	171 6 10	....	....	....	....	11 8 10
817 17 8	....	....	....	....	....	....	....
332 0 11	....	....	1 10 0	7,835 18 3	....	....	4 0 6
478 13 8	....	....	....	....	....	....	....
786 16 9	....	253 16 3	....	24,764 1 9	....	....	....
3,456 8 5	2,863 18 6	937 8 0	1 10 0	40,217 13 7	18 11 5	15 6 6	15 9 4

compte avec le Ministre des Finances.

Av.

1875.			£ s. d.
31 décembre.	Frais comme ci-dessus, ministère d'Etat		206 7 7
	do do Justice		2,176 8 8
	do do Agriculture		26,628 8 11
	do do do No. 2 compte		3,456 8 5
	do do Travaux Publics		2,863 18 6
	do do Intérieur		937 8 0
	do do Finances		1 10 0
	do do Milice		40,217 13 7
	do do Douanes		18 11 5
	do do maître des Postes		15 6 6
	Gouvernement d'Ontario		15 9 4
	Balance, argent en caisse et chez les banquiers	£7,251 2 1	
	Paiements en suspens	367 6 5	7,618 8 6
	Total		84,155 19 5

ANNEXE D.

RELEVÉ COMPARÉ.

DÉPENSES des agences coloniales à Londres, spécialement pour le service de l'émigration—année 1875.

	Victoria.	Australie du Sud.	Nouvelle Zélande.	Canada.	Observations.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
Traitements des commis d'émigration	1,320 0 0	1,520 0 0	2,340 0 0	1,190 0 0	Victoria, la Nouvelle Zélande et le Canada ont d'autres commis pour les opérat. générales
Secrétaire général (Nouvelle Zélande seulemt.	....	....	800 0 0	....	
Loyer de bureau, combustible, lavage, etc...	450 0 0	275 0 0	600 0 0	295 0 0	Victoria et le Canada la proportion seulement des frais d'émigration
Divers, impressions, etc., et frais de bureau (Victoria seulement)	370 0 0	250 0 0	Not given.	340 0 0	
Agents généraux pour tous les services	2,000 0 0	1,000 0 0	1,500 0 0	1,235 0 0	
	4,140 0 0	3,045 0 0	5,240 0 0	3,060 0 0	

ANNONCES—Victoria, pas spécifiées, mais on dit qu'elles sont considérables; Australie du Sud £1,800; Nouvelle-Zélande, £1,670; Canada, £1,950, dont £550 pour un seul journal, en vertu de conventions spéciales. Deux séries d'annonces pour le Canada: une pour les ouvriers, l'autre pour les fermiers à bail. Les autres colonies ne cherchent que les ouvriers.

POPULATION—Victoria, environ 800,000 âmes; l'Australie du Sud, à peu près 200,000; la Nouvelle Zélande, à peu près 350,000; le Canada, environ 4,000,000.

L'Australie du Sud a affecté cette année, pour l'immigration, un crédit de £100,000, dont l'emploi est laissé à la discrétion de l'agent-général. Celui-ci emploie 250 agents pour choisir les émigrants.

ANNEXE E.

VICTORIA.

Budget du bureau de l'agent-général en Angleterre pendant un an :—

SERVICE DE L'EMIGRATION.

Agent-général		£2,000
Personnel.—Officier expéditeur		500
1 commis	£300	
2 " @ £185	370	
1 "	100	
1 "	50	
		820
Honoraires du bureau		400
Loyer, combustible, éclairage et nettoyage		450
Impressions et papeterie		150
Divers		70
Frais de port ; aucune somme fixe n'a pu être indiquée		150
		£4,540

Le bureau étant divisé en deux départements, savoir :—*Général* et *Emigration*, l'item pour loyer, etc., est divisible entre eux.

A part de ce que dessus il y a plusieurs dépenses en rapport avec le service de l'émigration, tels que pour expédition de bâtiments, honoraires d'exploration, billets de retour des chirurgiens et matrones, literie et ustensile d'ordinaires, livres et outils pour les émigrants, entretien de l'émigrant, frais de traversée, etc.

Le traitement de l'agent-général forme un crédit spécial.

Les traitements du secrétaire et des commis de l'agence générale ne sont pas inclus dans ce qui précède.

ANNEXE F.

AUSTRALIE DU SUD.

Extrait du budget de l'année allant du 30 juin 1875, au 30 juin 1876. Sommes qui ne sont pas prévues par la loi.

AGENCE EN ANGLETERRE.

Traitements fixes :—

Agent général (aussi agent d'émigration sans traitement)	£1,000
Secrétaire et sous-agent général, (ainsi que sous-agent d'émigration sans traitement)	500
Premier commis et assistant	320
Commis	270
Commis, ancien cadet	100

DÉPENSES CONTINGENTES.

Loyer de bureau	£275	
Diverses en Angleterre, y compris les frais de port, d'annonces (à part celles concernant l'immigration). Papeterie, frais de route, taxe du revenu et frais de bureau	250	525

IMMIGRATION.

EN ANGLETERRE.—Traitements, provisoire et temporaire :—

Commis	200

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE.

Agence en Angleterre, traitements fixes :—

Secrétaire et assistant agent-général	100
Commis, ancien cadet	30
	3,045

DIVERS.

Télégrammes en Angleterre, frais de	500
Pour l'envoi des immigrants	100,000
	£103,545

ANNEXE G.

NOUVELLE ZELANDE.

Données fournies par l'agent-général :—

TRAITEMENTS DANS LE BUREAU DE LONDRES.

Agent-général	£1,500	
Secrétaire et commis	655	
Secrétaire général	800	
Officiers et commis d'émigration	2,340	
Travaux publics et comptes Officier et commis	630	
Auditeur	285	
		6,210
Loyer		596
Annonces		1,670
		£8,476

Copie des lettres de Madame Von Koerber.

BALE, 4 décembre 1875.

MONSIEUR,—Lors de l'entrevue que j'eus l'honneur d'avoir avec le ministre de l'Intérieur à Stuttgart, il me mentionna le nom d'un monsieur qui, il y a quelques années, avait voulu favoriser l'émigration du Wurtemberg, et il me conseilla de le voir à la première occasion. Le monsieur en question est un Dr. Hahn, demeurant à Reutlingen, et j'allai le voir en revenant de la Suisse. A la suite d'une conversation de plusieurs heures, j'appris de lui qu'il était un "ami du peuple," mais l'adversaire des démocrates socialistes qui sont très-nombreux dans le Wurtemberg ; comme moi, il voit dans l'émigration le seul moyen rationnel d'améliorer la condition du peuple et de mettre un frein au progrès des prolétaires qui doivent certainement être pour les économistes politiques un objet d'inquiétude. Son but était d'organiser dans le Wurtemberg une société qui l'aurait aidé à mettre ses vues en pratique. Il n'a jamais pu former cette société, mais il a fait beaucoup par lui-même : il a voyagé dans l'Amérique du Nord et du Centre, publié des articles à ses frais, parlé publiquement, et de fait il a réussi à envoyer un grand nombre d'émigrants aux Etats-Unis. Il désire vivement former une colonie de la manière dont nous en avons causé ensemble ; mais fatigué et ne pouvant plus s'exposer à de nouveaux sacrifices personnels, il n'a rien fait depuis deux ans, espérant toujours qu'une impulsion venant de l'étranger ranimera son œuvre.

J'étais allée chez lui sans l'avertir préalablement de ma visite ; il a paru éprouver beaucoup de plaisir à me faire part de ses vues, et je crois que j'en ai été assez heureuse pour partager l'intérêt qu'il porte à la question de l'émigration.

Il désire savoir si 50,000 thalers seraient suffisants pour commencer, et il croit nécessaire qu'avant tout quelques émigrants aillent au Canada pour faire rapport au sujet de ce pays.

J'ai séjourné assez longtemps dans le Wurtemberg pour connaître le caractère du peuple, l'opinion des différents corps publics, et pour juger ce qui leur convient le mieux. Je vous conseille beaucoup de faire du Dr. Hahn un agent du gouvernement ; de me permettre de nommer l'homme qu'il me recommandera factotum et chef d'expédition à Schaffhausen—qui est la station la plus rapprochée du Wurtemberg—et peut-être aussi le Docteur lui-même pour faire connaître ces matières ; de les faire envoyer au Canada le printemps prochain, lui et deux ou trois autres jouissant de la confiance du peuple, pour faire rapport et y préparer la voie à d'autres. Le Dr. Hahn dit que le désir d'émigrer est latent dans le cœur de plusieurs ; il n'a été comprimé que passagèrement par la mauvaise condition des affaires aux Etats-Unis, et que si le gouvernement canadien montre un peu de prévenance il sera facile de diriger un courant d'émigration vers le Canada.

Il est très-important de prendre de suite des mesures préparatoires, car d'après l'opinion d'un grand nombre il y aura, dans le cours des deux années prochaines, une exhubérance du flot de l'émigration, conséquence nécessaire de la récente dépression commerciale et industrielle.

Quand votre réponse me parviendra, j'aurai quelques affaires à régler dans les environs de Schaffhausen ; j'espère que vous accéderez à ma demande et que vous me permettrez de vous envoyer les pièces justificatives des frais de cette entreprise.

Je vous transmets une brochure que le Docteur a publiée et fait circuler il y a quelques années ; elle est adressée aux paysans du Wurtemberg.

En terminant, je vous prie d'envoyer à Herr Von Goether et au Dr. Hahn, Reutlingen, toutes les informations que vous possédez au sujet de Manitoba, entr'autres un livre publié par le capitaine Baker ou Butler, qui accompagnait Sir Garnet Wolsely dans son expédition à Manitoba. Voulez-vous aussi envoyer à H. V. Goether une copie de votre ouvrage *Ginx's Baby ?* Je crois que sa lecture l'intéresserait.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissante servante,

ELISE VON KOERBER.

E. JENKINS, Ecr., M. P.,
Londres.

BALE, 11 décembre 1875.

MONSIEUR,—Permettez-moi de vous faire part des renseignements que j'ai pu recueillir depuis mon arrivée ici, par correspondance et autrement, sur les affaires d'émigration.

En premier lieu, les temps semblent devenir difficiles pour la Suisse ; non-seulement l'industrie dépérit pour plusieurs, mais les actions de chemins de fer n'ont plus qu'une valeur nominale. Comme conséquence, il n'y aura pas de construction de nouveaux chemins de fer d'ici à quelque temps ; ces travaux ont jusqu'ici donné de l'emploi à grand nombre d'ouvriers qui devront recourir à l'émigration pour trouver de l'ouvrage.

Cependant il doit être présenté devant le Bundesrath, l'été prochain, un bill pour amender la loi concernant l'émigration et mettre en vigueur certaines restrictions qui rendront plus difficiles à l'avenir la propagande et la publicité des affaires de l'émigration. Un trait important du projet de la nouvelle loi, que j'ai eu occasion de voir, c'est la caution considérable que les agents devront déposer en argent; aussi l'on ne croit pas que plus de deux des agents-généraux pourront faire des opérations, savoir M. Zwilchenbart et MM. Brown et Cie.

Je crois donc que nous devons tenter tout ce qu'il est possible de faire pour publier et faire circuler des brochures.

A propos de publicité, veuillez m'autoriser à publier un avis annonçant que j'accompagnerai une expédition au Canada l'été prochain, dans le cours du mois de juin. Je vous envoie une estimation de cette annonce, et j'espère que vous m'accorderez de suite l'autorisation. Le commencement de février serait l'époque la plus favorable pour publier cet avis, mais je suggère qu'il soit inséré sur un plus grand nombre de journaux que ceux contenus dans la liste envoyée par Z. Quant aux brochures, je crois qu'une bonne partie devrait en être expédiée par la poste; vous permettrez peut-être à M. Z. d'engager quelques hommes pour les préparer et les expédier.

Aux dernières nouvelles j'ai appris qu'une colonie était allée s'établir à Nipissingue au mois de septembre. Vous ne me refusesez pas d'aller au Canada dans le cours de juin. Je verrai ces colons et j'obtiendrai d'eux des lettres qu'il sera très-utile de publier par la suite. S'il y a une chose qui puisse attirer les émigrants ce printemps, ce sera d'apprendre que je vais avec eux. J'amènerai avec moi quelques Wurtembourgeois, et je verrai à ce qu'ils n'aient pas à se plaindre.

J'apprends que le comité central de la "société d'utilité publique" s'est occupé de l'émigration des enfants; mais il n'a encore adopté aucune décision. Depuis, l'agent, que nous sommes allés voir à Genève, est passé en Amérique.

Ma correspondance est considérable, et j'ai à me rendre dans plusieurs localités pour voir les gens qui veulent émigrer ; déjà j'ai reçu plusieurs demandes. Si je crois nécessaire d'annoncer une assemblée ici et là, voulez-vous me permettre de le faire ? Au mois de janvier je serai prête à aller en Italie, et en Autriche au mois de février. Relativement à ces deux pays, y avez-vous des relations ? Pouvez-vous me donner des adresses et lettres de présentation ? Des opérations y ont-elles été faites, et quels sont les agents qui y travaillent pour le Canada ?

En Italie, vous le savez peut-être, l'émigration s'est faite jusqu'ici sur une très-petite échelle, et les agents y jouissent de la réputation d'être de terribles coquins. Il serait peut-être bon de nommer un agent spécial pour le Canada ; ou bien, quelle est votre opinion à ce sujet ? La mienne est que je dois avant tout aller à Florence, ou plutôt à Rome, pour y recueillir des informations par l'intermédiaire du ministre anglais pour lequel, je l'espère, vous me donnerez une lettre. Pouvez-vous me procurer une liste des consuls britanniques et m'indiquer leur résidence, en Italie et en Autriche ?

Je dois vous occasionner beaucoup d'ennui avec toutes ces questions ; mais je présume que vous préférez que je m'en rapporte à vous en tout.

Je ne puis partir d'ici sans avoir reçu votre réponse au sujet de ma visite à Schaffhausen ; mardi j'ai un engagement à Liestel.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissante servante,

ELISE VON KOERBER.

E. JENKINS, écr., M.P.,

Londres.

EXTRAIT DES LOIS EN VIGUEUR A HAMBOURG.

Ordres revisés concernant l'expédition des émigrants *viâ* Hambourg et autres ports de mer européens intermédiaires.

Par ordre arrêté en conseil et publié le 30 avril 1855.

1o. Cet ordre s'applique à tout ce qui concerne l'expédition des émigrants, *viâ* les ports de mer étrangers, aux différentes parties du monde, en autant que cette expédition est faite par ou pour un résident de Hambourg, et les voyageurs faisant voile de l'Elbe.

2o. Les opérations de l'expédition des émigrants sont restreintes aux résidents de Hambourg qui auront déposé la caution nécessaire exigée comme ci-après.

Les contrats pour passagers pourront être arrangés par l'intermédiaire de ces expéditeurs ou agents, ou par des courtiers de navires assermentés auxquels l'agent-général paiera une commission, et non par les passagers eux-mêmes.

Par un ordre promulgué le 26 juin 1854, la vente des billets pour les navires à vapeur de l'intérieur, ou pour chemins de fer étrangers, est défendue.

Châtiment pour ce délit : 50 thalers, ou l'emprisonnement.

Des avis de ces ordres seront affichés dans tous les bureaux de courtiers de passagers, maisons de pension d'émigrants, etc., sous peine d'une amende de 10 thalers.

L'expéditeur est obligé de surveiller en personne l'embarquement des émigrants à bord des navires intermédiaires, c'est-à-dire entre Hambourg et Hull, etc.

Ces ordres ont été adoptés dans la séance du Sénat, à Hambourg, le 20 avril 1868.

EXTRAIT DE L'OUVRAGE DU DR. LONINGS, ZURICH, 1872.

Les statistiques du capital emporté du pays par les émigrants allemands accusent une moyenne de 280 thalers et 260 guilders. Même en prenant la plus faible de ces sommes, on voit que l'Allemagne a perdu de cette manière un capital de 236,022,800 guilders sterling (£19,668,566 13s. 4d.) pendant la décade de 1850 à 1860.

Le nombre des émigrants partis des ports de Brême et de Hambourg est comme suit :

1857	78,293
1861	30,193
1865	71,840
1866	106,474
1867	116,816
1868	114,353

Les principaux contingents de cette masse d'émigrants venaient des Etats de l'Allemagne du Sud et des Principautés de Hesse et Mecklenburg. On calcule que l'émigration de la seule ville de Bade, pendant trois ans, de 1865 à 1868, a été de 20,000 à 25,000.

No. 37.

RAPPORT DE MADAME VON KOERBER, AGENT SPÉCIAL D'IMMIGRATION.

WEISSENTEIN, 1875.

Monsieur,—Dans le dernier rapport que j'ai eu l'honneur de vous transmettre, je faisais observer qu'en voyageant et travaillant pour l'émigration générale, j'avais espéré me mettre suffisamment au courant de ces matières pour être en mesure de diriger une émigration de femmes de l'Europe au Canada.

Pendant des années je me suis efforcée de savoir si le manque de femmes dans les pays transatlantiques et leur surabondance dans les vieux pays, ne pourraient pas être, jusqu'à un certain point, contrebalancés à l'avantage de tous.

Les réponses à l'avis que j'ai publié et dont je vous parlais dans mon dernier rapport; le résultat de mes recherches et consultations; l'expérience que j'ai acquise dans le cours de mon premier voyage en Canada (juin 1873), en compagnie de plusieurs familles d'émigrants et de quelques filles, voyage pendant lequel j'ai pris note de ce que je voyais sur terre et sur mer: tout cela m'a prouvé—

1o. Que le surplus numérique et la condition des femmes dans quelques parties d'Europe sont de nature à faire de l'émigration, dans certaines circonstances et conditions, un moyen désirable pour soulager l'indigence et améliorer l'état d'un grand nombre de pauvres femmes.

2o. Qu'indépendamment des femmes qui émigrent tous les ans pour aller rejoindre ou pour accompagner des parents ou des amis, grand nombre laissent leur pays attirées par des misérables qui les conduisent à la ruine, et ce mal affreux existe à un dégré terrible;

3o. Que je ne pourrais prêter mon nom à une telle émigration et envoyer des femmes à l'étranger, sans prendre des arrangements spéciaux pour les expédier et sans trouver le moyen de les protéger;

4o. Que le moyen le plus sûr d'attirer l'attention sur cette importante question serait de placer l'œuvre sous le contrôle des sociétés de bienfaisance de dames et autres associations;

5o. Que je ne pourrais m'attendre à ce que ces sociétés accordent tant d'intérêt à une émigration de femmes au Canada seulement, pays qui, tout en en demandant, n'aurait pas besoin d'un si grand nombre; que, par conséquent et par égard pour le côté humanitaire de la question, ces sociétés devraient s'occuper de l'émigration des femmes *en général*, le Canada en recevant sa part

Comme, en ma qualité officielle, mes travaux publics et pratiques ne pouvaient être consacrés qu'aux intérêts du Canada, il était donc nécessaire pour moi de chercher quelqu'un qui pût s'occuper de la chose *comme ensemble.*

Il y a, en Allemagne, deux vastes associations de dames qui consacrent leurs efforts et leur énergie à améliorer la condition des femmes, et à d'autres œuvres d'utilité et de bienfaisance publiques.

L'une est l'*Alliance Universelle ou Croix Rouge* qui, sous le patronage de S. M. l'Impératrice d'Allemagne, a fondé d'autres associations semblables dans toutes les parties de l'Europe.

L'autre est l'association de *Lette-Bereire* à la tête de laquelle se trouve S. A. R. le prince de la Couronne de Prusse.

Ces deux associations sont admirablement organisées, et composées de dames et messieurs de la plus haute influence. C'est à elles que je voulais demander d'ajouter la question de l'émigration des femmes et des enfants à ses autres œuvres, et d'en faire un moyen légitime et sûr pour améliorer l'avenir d'un grand nombre de pauvres.

Lors de mon voyage à Vienne dans le printemps de 1874, une de ces associations me pria d'y annoncer une assemblée et de faire mousser la cause ; mais je m'aperçus que cela était inutile avant d'avoir intéressé les dames canadiennes à la même œuvre et avoir reçu d'elles la promesse qu'elles prendraient des arrangements spéciaux pour recevoir les femmes émigrées et veiller à leur bien-être.

L'association des Jeunes Femmes Chrétiennes de Montréal et celle de Toronto m'ont fait une promesse partielle et conditionnelle qui me donna satisfaction, espérant que le gouvernement canadien ne tarderait pas à s'identifier à l'œuvre et que la création de sociétés L. T. A. en serait la conséquence.

De retour du Canada, l'été dernier, je fis imprimer une circulaire contenant mes impressions générales sur la question et qui devait me rallier l'opinion des personnes que je voulais intéresser. Peu de temps après je reçus une invitation à une conférence de délégués de toutes les associations de l'Alliance Universelle d'Allemagne, conférence qui devait avoir lieu à Francfort au commencement d'octobre et à laquelle Sa Majesté l'Impératrice devait assister. L'invitation m'était faite dans le but de me fournir une occasion de faire connaître mes plans devant un cercle nombreux.

Le président de la société, Herr Von Wussow, du ministère des Cultes, accueillit ma circulaire avec le plus vif intérêt et admit qu'en sa qualité officielle il avait toujours senti la nécessité d'une organisation et d'un contrôle semblables ; il me promit son concours chaque fois que l'occasion s'en présenterait, et je me propose bien d'en profiter quand j'irai à Berlin où il demeure. Berlin étant le siége des deux associations en question, je devais nécessairement commencer mes démarches par là.

En revenant de Francfort, j'arrêtai à Darmstadt, où je fus favorisée d'une audience par Son Altesse Royale la Princesse Louise de Hesse, Princesse Alice d'Angleterre, qui témoigna le désir que la chose fût connue de suite dans les cercles officiels et eut l'extrême bienveillance de m'envoyer une lettre de présentation auprès de Son Altesse Royale la princesse de la Couronne de Russie.

De Darmstadt j'allai à Stuttgart où l'on me demanda encore de faire une assemblée ; mais je ne le voulus pas avant d'être allée à Berlin. Si j'en avais eu les moyens, je m'y serais rendue de suite ; malheureusement l'indemnité pour frais de route que vous avez bien voulu m'accorder ne m'est arrivée qu'à la fin de décembre 1874, et j'étais alors très occupée à publier et distribuer le rapport du professeur Kaderley, ainsi qu'à répondre aux demandes qui m'arrivaient.

Au mois de décembre 1874 je me rendis, sur invitation, à une assemblée du comité de la "Société St. Gabriel pour la protection des émigrants" dont le prince Isenburg Birslein est président et qui a des ramifications dans toute l'Europe. Cette assemblée eut lieu à Mayence, et ceux qui y prirent part exprimèrent leur adhésion à mes idées et promirent de m'aider de leur influence pour l'établissement d'un système général pour l'émigration des femmes. Le président demanda, entre autres choses, que le gouvernement de Québec indiquât un monsieur qu'il pût recommander pour agir comme " homme de confiance " de l'association, pour recevoir et prendre soin des émigrants catholiques allant au Canada ; l'association s'engageait à donner un traitement à cet agent.

Dès que j'eus terminé les affaires qui me retenaient en Suisse, et de retour d'une visite que j'avais faite dans ce pays pour voir ceux qui se proposaient d'émigrer au printemps, je voulus entreprendre mon voyage de Berlin ; mais ne me croyant pas justifiable de tenter une démarche aussi importante sans savoir préalablement si vous me permettriez d'offrir un encouragement semi-officiel, et certaine que j'avais droit de compter sur votre sympathie pour mon œuvre, je me rendis d'abord à Londres pour consulter l'agent-général.

Un autre motif de mon voyage à Londres était de savoir ce que les sociétés anglaises d'émigration avaient fait jusque-là, quel est leur mode d'opérations, s'il pourrait être pris pour modèle par les sociétés allemandes et si des communications pouvaient être établies entr'elles. Les premières, c'est-à-dire les sociétés anglaises, ont déjà acquis beaucoup d'expérience, elles ont une connaissance plus parfaite de tous les pays étrangers et entretiennent avec eux des relations plus intimes.

L'agent-général était d'abord disposé à écrire aux différents départements du

Canada pour leur conseiller l'organisation de sociétés L.T.A., et à me donner des lettres d'introduction auprès de l'ambassadeur britannique à Berlin. J'ignore si ces lettres ont été envoyées. Celles destinées à l'ambassadeur anglais n'ont pu être données, parce que vers le même temps arriva la nouvelle que le représentant de l'Angleterre à Berlin ne pouvait accorder sa protection aux personnes s'occupant d'émigration en Allemagne.

Pendant mon séjour à Londres, plusieurs des principales dames anglaises qui sympathisaient avec mon projet, me présentèrent à M. Henry Dunent, le fondateur de l'Alliance Universelle et auteur de la célèbre brochure *Souvenirs de Solferino*, ainsi qu'au baron Von Linden, de l'ambassade du Wurtemberg à Londres. La succursale anglaise de l'Alliance s'est récemment unie à la société anti-esclavagiste et s'est aussi occupée d'autres questions de secours. Les dames dont je parle espéraient que, sur mes représentations, l'association se consacrerait aussi à l'émigration.

A notre seconde réunion, ces messieurs décidèrent avec le comité de donner leur appui au projet de former une société pour protéger l'émigration des femmes et des enfants, et de demander à leurs comités sur le continent d'agir en union avec eux. La succursale mit à ma disposition ses salles de Pall Mall pour y tenir mes assemblées.

M. Henry Dunent et le baron Von Linden devaient faire mousser l'œuvre en Angleterre pendant que j'en ferais autant sur le continent ; cela peut être accompli par une visite à Berlin.

Vous ne pouvez attacher trop d'importance au fait que nous avons obtenu la coopération de cette association. Cela m'a donné partout le prestige dont il faut absolument être revêtu pour ouvrir les oreilles et les portes. J'eus bientôt l'occasion de m'en convaincre, lorsque je retournai à Stuttgart pour la seconde fois.

L'agent-Général diffère d'opinion avec moi sur ce sujet ; mais je n'ai aucun doute que quand il aura sondé l'opinion d'ici comme je l'ai fait moi-même, quand il verra avec quelle ardeur les journaux d'Allemagne et d'Italie recommandent depuis quelque temps *l'organisation de l'émigration*, il changera d'avis.

L'excès de travail, de trop grandes fatigues d'esprit et de corps, une certaine anxiété causée par les attaques dont j'étais l'objet de la part de la maison Rommel et Cie., de Bâle, attaques que, je l'espère, votre ministère aura repoussées publiquement avant aujourd'hui, des troubles personnels : c'en était trop pour mes forces, et à Londres je tombai malade d'un accès de nerfs et d'une fièvre cérébrale. Je ne pus retourner en Allemagne que vers la fin d'août, et encore je n'étais pas tout-à-fait convalescente. Néanmoins, je me rendis de suite à Stuttgart et j'y vis plusieurs personnes pour les préparer à une assemblée que l'union des dames souabiennes m'avaient priée de faire. J'eus aussi une entrevue avec le ministre d'Etat qui, je dois le dire, a montré un grand enthousiasme pour l'entreprise et qui a du Canada une idée exacte et favorable. Il s'offrit de me présenter à la reine du Wurtemberg ; mais avant que je pusse accepter cette offre bienveillante, il m'arriva de Londres le contre-ordre de me rendre en Suisse.

La reine du Wurtemberg est à la tête de l'Alliance et de la Lette-Bereine dans ce pays, la princesse Louise de Hesse préside à celles de Hesse, et la reine de Saxe à celles de son pays. J'ai déjà dit que l'énergie avec laquelle ces sociétés remplissent leur mission est un sûr garant de succès ; si elles acceptent mon projet, plus de la moitié de mon œuvre sera accomplie.

Les opérations d'émigration, plus que toutes autres, exigent beaucoup de travaux préparatoires, du jugement, du tact, de la circonspection, et il faut exposer quelques théories avant d'enseigner la pratique.

La grande masse du peuple n'a qu'une médiocre confiance dans les agents des compagnies de navigation et dans leurs transactions. Le gouvernement canadien agirait donc sagement en ne comptant pas entièrement sur leur propagande pour le succès de l'émigration européenne, car ils n'en font qu'une question d'opérations plus ou moins lucratives.

Dans la pièce probante No. 4 je donne une idée générale sur les arrangements que j'aimerais à proposer pour l'envoi des femmes émigrées.

La pièce No. 6 est un rapport de la société des dames de l'émigration en Angleterre.

La pièce No. 7 est un résumé de ce que M. Henry Dunent a l'intention d'exposer devant les comités des différentes sociétés d'émigration qui existent en Angleterre, dans le but de les amener à combiner leurs efforts sous un comité général, à étendre leur œuvre dans tous les pays transatlantiques, à adopter et exécuter mes plans.

Permettez-moi d'ajouter que j'ai à ma disposition la presse anglaise, celle de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Autriche et les organes des associations de dames, pour y publier ce que je croirai de nature à favoriser mon projet. Je n'attends que votre décision pour me prévaloir de ces offres de services.

Si l'on veut que le projet d'une émigration de femmes réussisse, il faut le faire valoir dans les pays où les femmes *respectables* pourront *en réalité* améliorer leur contion en émigrant.

Or, en Angleterre, les bonnes femmes de peine gagnent autant qu'en Canada, et même plus; en Allemagne, surtout dans certaines parties de l'Allemagne, elles gagnent comparativement beaucoup moins. Donc pour ces pays personne ne pourra avoir raison de m'opposer, et l'opinion publique sera avec moi. Mais pour rallier l'entière sympathie de la population allemande et pour obtenir plus facilement la sanction du gouvernement d'Allemagne, il serait bon d'embarquer les expéditeurs de femmes allemandes sur des navires allemands, et d'envoyer les petits contingents par les navires canadiens. Le directeur des Lloyds de l'Allemagne du Nord est bien disposé pour cela et transportera gratuitement les dames qui seront envoyées par les associations pour accompagner les émigrées.

Le but de ce rapport est de vous donner, honorable monsieur, une courte histoire de ce que j'ai fait, indépendamment de mes travaux réguliers, afin d'obtenir une approbation générale de mes opérations; j'ose espérer que vous voudrez bien recommander au gouvernement de sanctionner mon projet en faisant de l'émigration des femmes et des enfants une spécialité, ce qui me permettra de mettre à exécution mes plans qu'on trouvera pratiques, j'en suis certaine.

Cette décision donnée, je vous prierai de faire valoir les avantages de l'organisation de sociétés L. T. A. pour aider mon œuvre, en avançant aux femmes émigrées une partie du prix du passage, en fournisssant une bonne surveillance pendant le trajet et en leur trouvant de bonnes maisons au débarquement.

Puis-je demander aussi que les voyageurs qui partent par les navires allemands aient le privilége de la même réduction de prix de passage que ceux qui partent de Liverpool par les paquebots canadiens? ces derniers n'ont exigé que £1 sterling pendant les années 1874-75.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre servante obéissante,

ELISE VON KOERBER.

Lettre à l'Agent-Général dans laquelle je définis la manière dont je demande de travailler en Allemagne.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire les recommandations suivantes sur l'établissement d'un système pour contrôler l'émigration des femmes, contrôle sous lequel il peut devenir possible de diriger une partie de cette émigration vers le Canada.

Si j'avais la chance d'obtenir la sanction du gouvernement allemand, je ferais comprendre aux différentes associations de dames allemandes qu'elles doivent s'intéresser à la protection de leur sexe dans l'émigration; je leur montrerais en même temps de quelle manière elles pourraient conduire un grand nombre de femmes à l'aisance en leur accordant leur protection pour les aider à émigrer.

Les associations ne dirigeront l'émigration des femmes que vers les pays où les dames prennent un intérêt particulier au bien-être des émigrées et leur accordent leur protection; ces associations appuieront mon œuvre auprès des gouvernements européens; elles favoriseront l'organisation de certaines expéditions d'émigrées.

Avec les dames qui accompagneront les expéditions, elles les confieront aux sociétés de dames à l'étranger, et leurs rapports seront généralement connus par ceux qui s'intéressent à l'œuvre.

Je reçois les demandes et, en ce qui concerne le Canada, je renvoie les affaires générales au contrôle de l'agent-général canadien; en même temps je laisse mes livres et ma correspondance ouverts à l'inspection des gouvernements européens et des associations de dames.

Les dames canadiennes qui s'intéressent à l'émigration des femmes, qui sont de fait identifiées au bien-être de leur pays, aideront les sociétés de dames, d'abord en recevant bien et en protégeant les émigrées, en leur préparant des refuges et en les plaçant avantageusement.

Ensuite, en vertu de l'Acte du parlement canadien concernant la formation de ces sociétés, elles fourniront pour le transport des émigrées pauvres les moyens suggérés par l'Union des dames allemandes et anglaises et approuvés par moi.

Elles obtiendront du gouvernement canadien l'aide qu'elles jugeront nécessaire dans les occasions ordinaires et extraordinaires.

Par ce moyen et par d'autres semblables on peut espérer :—

1o. Mettre fin aux abus de l'émigration des femmes, et préparer un bon avenir à plusieurs pauvres créatures;

2o. Offrir une garantie, quant à la qualité des émigrées, aux gouvernements européens et à tous ceux qui sont en mesure et qui se trouvent dans la nécessité de conseiller les personnes qui veulent émigrer,—comblant ainsi une lacune qui, dans l'opinion d'un grand nombre, se fait sentir depuis longtemps.

Tenant compte du désir qu'a le gouvernement canadien d'attirer et de retenir l'émigration européenne; convaincue de la sincérité de ce gouvernement par l'aide et la sympathie qu'il accorde aux émigrants; forte de la confiance qu'il a bien voulu reposer en moi, j'espère devenir pour ceux de mon pays qui veulent émigrer une médiatrice utile et faire pour eux ce que les consuls, absorbés par leurs occupations comme ils le sont généralement, n'ont ni le temps ni le moyen d'accomplir.

ELISE VON KOERBER.

Copie d'une lettre adressée à une dame de Toronto.

MADAME,—Pour justifier mon appel aux dames canadiennes de former des sociétés d'émigration, j'appellerai d'abord votre attention sur le grand besoin de femmes ouvrières qui se fait sentir, besoin qui, à mon avis, est peut-être plus considérable que celui des artisans et des ouvriers.

Depuis des années je me suis convaincue que si une dame de position et de bonnes relations associait son nom à l'entreprise, une personne d'énergie, de tact, connaissant les différents pays et les langues diverses, elle réussirait à gagner la confiance publique et à guider une partie du courant de l'émigration des femmes du continent européen.

Comme je l'ai déjà dit dans une autre occasion, l'émigration ne peut venir de la Grande-Bretagne seulement; elle doit venir de tout le continent. Mais comme on a fait un grand abus de l'émigration des femmes et comme tout mouvement pour l'encourager inspire de la défiance par lui-même, il est absolument nécessaire que mon œuvre soit publique, connue et approuvée par les gouvernements de l'Europe, les légations britanniques et les premières dames de la société, et parmi ces dernières, par celles surtout qui ont déjà fait partie des institutions ayant pour but d'améliorer la condition de leurs sœurs nécessiteuses.

Pour gagner la confiance de ces personnes, pour obtenir leur bonne volonté et leur appui, cela dépendra du tact avec lequel je remplirai ma prochaine mission et des discours que je ferai devant elles dans nos assemblées de Vienne, Dresde, etc.

Aux émigrées venues d'Angleterre l'année dernière le gouvernement canadien a accordé une réduction du passage à £2 10s., quelques unes mêmes purent venir pour $6; tandis que mes gens ont payé de 230 à 250 francs. Vû ces circonstances, il

n'était guère possible de faire un appel aux femmes pour émigrer. Bien peu ont pu se permettre de prendre une somme aussi considérable sur leurs faibles émoluments. Je crois que le Canada, qui se trouve à en avoir un si grand besoin, devrait faire quelque chose pour mettre l'émigration des femmes du continent sur le même pied que celle des femmes de la Grande-Bretagne. Si les sociétés de dames pour aider l'immigration qui, je l'espère, seront bientôt fondées, veulent soutenir la requête que je présenterai au gouvernement à cet effet, je n'ai aucun doute que nous atteindrons le but désiré. Une fois que le prix du passage aura été réduit comme je viens de le dire, grand nombre de femmes pourront en payer la balance; d'autres demanderont aux sociétés de la fournir, selon la constitution des sociétés du même genre qui sont déjà en opération, pour aider les émigrants agricoles et autres. Nul doute que les sociétés accorderont ces services à même leurs fonds ; probablement même qu'en plusieurs cas les particuliers seront heureux d'avancer l'argent nécessaire pour avoir ce qu'ils demandent ; cet argent serait ensuite déduit sur les gages. Il y aurait une secrétaire pour conduire toutes les opérations. Je recommande que les différents agents d'immigration aient instruction d'envoyer au "Refuge" qui devra être sous la surveillance et la protection des organisations, *toutes* les émigrées qui arriveront aux agences. La secrétaire sera avertie de leur arrivée ; elle aura des demandes qui lui permettront de placer les femmes confortablement, elle donnera les informations nécessaires sur les lois et règlements du pays qui régissent les rapports entre maîtresses et servantes, et inviteront les émigrées à se rendre au "Refuge" (à leurs frais) quand elles seraient sans emploi, d'y aller aussi quand elles auraient besoin de conseils et de secours. Les noms et résidences des émigrées seront pris en note, leurs contrats et engagements surveillés afin de les garantir contre la supercherie qui s'exerce bien souvent, surtout à l'égard des étrangers. Les sociétés s'efforceront d'établir un tarif de gages aussi uniformes que possible, et dans l'intérêt des maîtresses et dans celui des servantes ; elles se rappelleront, toutefois, le point essentiel que ce qui a fait venir les émigrées c'est que les gages qu'elles recevront là-bas seront meilleurs que ceux qu'elles avaient au pays.

La secrétaire recommandera les filles au soin de leurs pasteurs religieux.

Dès qu'une société aura été organisée et mise en fonction, il sera du devoir de la secrétaire de la faire connaître, afin que les personnes qui ont besoin de servantes sachent où les prendre ; elle choisira un district dans lequel la société pourra étendre ses opérations ; elle formera dans les petites villes des succursales qui pourront recevoir d'autres souscripteurs et par l'intermédiaire desquelles les demandes pourront être envoyées.

Il y aura naturellement plusieurs catégories d'émigrées : les unes feront bien pour les maisons les plus riches, d'autres pour des maisons plus modestes, d'autres pour les ateliers et les fermes. Il sera laissé à la discrétion de la secrétaire de placer chaque émigrée dans la situation qui lui convient le mieux. De cette manière et par d'autres moyens qui se présenteront d'eux-mêmes à mesure que l'œuvre se poursuivra, en travaillant mutuellement et en acquérant de l'expérience, je n'ai aucun doute que le Canada recevra bientôt régulièrement de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et de la France un contingent de la meilleure catégorie d'émigrées ; mais pour cela il faut que le Canada adopte un système qui reçoive l'approbation de toutes les personnes bien pensantes à l'étranger. Il accordera la protection et la sympathie qui seront données aux pauvres émigrées par leurs sœurs et sans la garantie desquelles l'entreprise ne peut ni commencer ni prospérer. Je vais d'abord établir mon œuvre en Allemagne ; je l'étendrai ensuite en Angleterre et en France.

J'en viens maintenant à mes promesses au Canada et aux Canadiens. Elles consistent à prendre tous le moyens en mon pouvoir pour leur envoyer des gens respectables et de service, pour les tenir au courant de mes opérations et pour leur communiquer tout ce qui pourra les intéresser.

Quant à ma position, vous savez que depuis dix-huit mais j'ai reçu du gouvernement fédéral instruction d'aider une partie de l'émigration de l'Europe au Canada. L'hiver dernier on ma demandé de faire de l'émigration des femmes une spécialité,

et, après mûre réflexion, je vous soumets mes projets ainsi qu'au gouvernement; si vous travaillez avec moi j'ajouterai cette mission à celle que j'ai déjà commencée.

Copie d'une circulaire adressée aux dames qui s'intéressent à l'émigration des femmes.

FRIBOURG, 12 sept., 1874.

Madame,—M'intéressant spécialement à la question de l'émigration, étant en état de me rendre utile et de mettre mes plans à exécution, je prends la liberté de vous recommander ce qui suit au sujet de l'émigration des femmes.

Il est vrai qu'on a beaucoup dit contre ce projet, et cela avec toute apparence de justice.

Mais pourquoi vouloir s'opposer à un courant dont la course ne s'arrêtera jamais, et qui n'est pas seulement une nécessité des temps, mais on peut dire, dans bien des cas et pour grand nombre de pays, une loi de la nature?

Pourquoi, au contraire, ne pas donner à ce courant une direction salutaire, pourquoi ne pas enlever les obstacles qui se trouvent sur son chemin et aplanir son lit que des rochers rendent dangereux?

Personne ne saurait nier qu'il y a en Europe, surtout dans l'Allemagne, un surplus de femmes. La conséquence de cet état de chose, c'est que leur travail vaut peu, leur éducation est négligée, qu'elles sont pauvrement vêtues et misérablement nourries; tout cela tend à abaisser leur moral au lieu de l'élever.

Des milliers de ces femmes peuvent devenir, dans les pays étrangers, des aides utiles dans tous les états de vie de leur sexe, mais peuvent encore avoir plus de chances d'accomplir leur destinée, celle de devenir des épouses respectées et de bonnes mères.

Pendant que j'étais à l'étranger, j'ai longtemps et attentivement étudié le mouvement de l'émigration. Eh! bien, connaissant le grand besoin qu'on y a des femmes de la classe ouvrière, la manière dont elles sont traitées, les chances qu'elles ont de se créer un foyer, je ne puis m'empêcher de dire: "Pourquoi déprécier l'émigration des femmes, pourquoi ne pas les protéger, et, dans ce but, pourquoi ne pas introduire un système qui mette cette émigration sous l'influence des femmes?" Permettez-moi de vous faire connaître ici des résultats de mon expérience:—

Ayant suivi les émigrants en route, j'ai constaté que le danger pour les femmes ne se trouve pas tant dans le pays où elles sont que dans le trajet pour s'y rendre. C'est là qu'est la racine du mal, c'est là que la protection est nécessaire, et je ne doute pas que les "Frauenvereines" de toutes sortes recevront mes recommandations comme questions dignes d'examen et finiront par unir leurs efforts aux miens pour améliorer la position d'une grande partie de leur sexe.

1. Il me semble que la première chose qu'il y ait à faire, c'est qu'un comité de dames s'enquiert de la manière dont les émigrées sont reçues dans les différents pays, de leurs perspectives d'avenir, etc., et que quand il sera satisfait sur chaque point, il recommande spécialement un pays à l'attention du public en général.

2. On devrait prendre des arrangements pour donner des moyens de transport à celles qui veulent partir et qui sont trop pauvres.

3. Trouver le moyen de les faire transporter sous la protection de dames.

4. Le point important et essentiel, ce sont les logements dans les ports de mer, les villes ou autres localités où les émigrées ont à arrêter en route. Les femmes seules, sans expérience et sans protection, s'y trouvent mêlées à toutes espèces de gens, quelques fois la lie de la populace, et c'est là que se forment les connaissances dangereuses. J'ai vu des choses qui m'ont fait frémir. Ne pourrait-on pas établir des maisons de pension sous la protection et la surveillance de ces unions et sociétés de dames, et qui seraient administrées par des femmes respectables? Je crois qu'on pourrait facilement faire adopter une loi pour obliger les agents des paquebots de placer dans ces maisons de pension toutes les émigrées qui se rendent seules dans les pays qu'elles ont choisi pour s'y établir.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai suivi pendant des années le mouvement de l'émigration, et j'ai cherché à me rendre utile sous ce rapport. Je suis sûre qu'en tenant compte de tout ce que je viens de dire, on pourrait faire disparaître les plus grands obstacles qui existent actuellement. Je suis également certaine que pour un grand nombre l'émigration dans un pays jeune et vigoureux, dans un pays où le travail des femmes est apprécié et mieux rémunéré, serait chose désirable. Dans tous les cas il y a certainement encombrement au pays.

Le pays auquel je m'intéresse particulièrement est le Canada ; c'est vers lui que je veux diriger les émigrantes. J'ai profité de toutes les occasions pour acquérir de l'expérience ; et, avant de soulever la question ici, j'ai montré au public canadien combien il est nécessaire que cette émigration soit placée sous le contrôle de la femme. Comme conséquence, les principales villes de ce pays sont à former des sociétés d'immigration de dames, aussi conformes que possible aux idées que j'émets dans la lettre qui accompagne celle-ci.

Par ces préparatifs, le Canada se recommande lui-même beaucoup mieux que ne pourrait le faire un agent d'émigration.

Quand le comité des Dames se sera assuré de la bonne volonté et de l'intention de ces sociétés, je me propose d'établir un centre où les demandes auront à être faites; les sociétés du Canada me mettront en mesure d'aider lorsque l'aide sera nécessaire; quand une centaine de personnes auront fait leur demande, j'enverrai une femme de confiance avec elles pour les protéger en route et qui, en arrivant à destination, les remettra à la garde des dites sociétés.

J'espère inaugurer le même mouvement en Angleterre, et je compte que les dames d'Allemagne, d'Angleterre et du Canada travailleront ensemble à cette entreprise. Aujourd'hui je ne puis qu'émettre quelques idées générales ; il faudra l'avis de personnes autorisées pour aider à les mettre en pratique.

Bien respectueusement,

ELISE VON KOERBER.

Circulaire de l'Alliance Universelle.

" Madame Von Koerber s'est consacrée depuis quelque temps à l'élaboration d'un système destiné à gagner plus de sympathie et d'intérêt à l'émigration des femmes et qui, s'il est placé sous la protection et la conduite qu'il lui faut, est de nature à produire tout le bien qu'il a déjà réalisé en partie.

Les efforts isolés qui ont été tentés jusqu'ici dans différentes localités devraient être combinés et former un plan général.

Les efforts modestes tentés jusqu'ici, bien qu'ayant produit un bien partiel, ont oublié l'essentiel: On ne s'est pas occupé de faire de l'émigration des femmes en général ce qu'elle doit être; ainsi, par exemple, l'étranger qui passe dans une ville doit s'apercevoir que les maisons de refuge établies pour recevoir les émigrants dans les villes de passage ne conviennent guère aux femmes.

L'émigration des femmes devient de plus en plus une nécessité ; dans la même mesure il faut provoquer un intérêt plus général en sa faveur.

L'Angleterre étant le débouché par lequel partent les émigrants du continent, il me semble qu'on devrait prendre des mesures pour y établir, dans les ports de mer, des maisons de pension spécialemant adaptées aux femmes et aux enfants et qui seraient placées sous le contrôle de dames auxquelles les sociétés et les agents de paquebots enverraient les émigrées. Ces maisons devraient se soutenir par elles-mêmes comme les refuges de matelots récemment établis. La société d'émigration des dames anglaises en fait autant pour les émigrées qui se dirigent sur l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pourquoi n'offrirait-elle pas les mêmes avantages à celles qui vont dans d'autres pays ?

Quant aux pays qui ont avec l'Angleterre une communication hebdomadaire par la vapeur, l'envoi de matrones, etc., serait trop dispendieux ; c'est pourquoi on devrait

faire des arrangements pour fixer certaines époques où l'on pourrait organiser de nombreuses expéditions de femmes, avec surveillance et contrôle.

Avis de ces époques étant donné quelque temps avant la saison de navigation, les émigrées elles-mêmes, ceux qui s'intéressent à l'envoi d'émigrants, les agences de paquebots et d'émigration verraient ainsi leurs travaux facilités.

Comme tous les pays où se rendent les émigrants trouvent leur intérêt à avoir une émigration de femmes, il serait facile pour une société de protection en Angleterre ou sur le continent d'imposer pour condition que, quel que soit le pays où elle envoie des émigrées, celles-ci devront y être reçues par les dames qui devront veiller à leur bien-être et entretenir une communication régulière avec leurs compagnes d'Angleterre et du continent.

L'exemple ainsi donné par les dames anglaises aiderait beaucoup les efforts tentés par celles du continent. Dès lors, l'émigration des femmes se trouvant placée sous un contrôle efficace, beaucoup de femmes qui reculent aujourd'hui devant les obstacles s'empresseraient de profiter de ce moyen pour améliorer leur condition.

Cela constituerait aussi une protection pour les femmes jeunes et sans expérience et contrecarrerait les desseins des individus mal-intentionnés qui, sous de faux prétextes, cherchent à les faire émigrer pour les ruiner ensuite.

L'étendue de ce mal effrayant est connue de tous ceux qui ont étudié la question et ajoute un nouveau poids à ces recommandations.

Comme il est très-important que ce projet prenne un caractère international, M. Henry Dunent, secrétaire international de l'Alliance Universelle, a promis que la société s'en occuperait, et dans ce but elle va coopérer avec les différentes sociétés d'émigration de femmes déjà en opération. M. Henry Dunent a bien voulu offrir les salles de l'Alliance pour y tenir des assemblées où cette question sera discutée.

No. 38.

RAPPORT DES DÉLÉGUES SCANDINAVES

(MM. R. F. Rowan et A. Halvorson,)

Winnipeg, Manitoba, 27 août 1875.

Monsieur,—Conformément à la teneur de la conversation que j'eus avec M. Lowe le 18 juin 1875, je me suis mis en route pour Manitoba.

Le 20 juin j'arrivai à Toronto où je fus obligé d'attendre pour obtenir des renseignements sur la rivière des Français, car l'emploi d'ouvriers scandinaves sur cette partie du chemin de fer Pacifique canadien et leur établissement probable en cet endroit avaient fait partie de ma conversation avec M. Lowe.

Le 30 juin je partis pour Chicago où je fus retenu jusqu'au 9 juillet, attendant l'autre délégué scandinave qui devait venir avec moi-

Comme il ne pouvait pas partir avant le 15, je retournai à Toronto, en route pour la rivière des Français, et j'y attendis le bateau à vapeur trois jours.

Je partis le 12 par le bateau et débarquai à Killarney, dans l'espoir d'y prendre le *Silver Spring* pour la rivière des Français; malheureusement ce bateau avait été endommagé et n'arriva pas. Je fus donc obligé de partir le 16 par le *Cumberland* pour me rendre à Prince Arthur's Landing, où j'avais à rencontrer, le 20, le délégué, qui devait venir de Chicago. J'arrivai le 20 à Prince Arthur's Landing où m'attendait le délégué en question, M. Anders Halvorson, qui était parti de Chicago, le 15 par le *Peerless*.

Le même jour, 20 juillet, M. Halvorson et moi allâmes visiter les différents travaux publics et les mines pour y trouver de l'emploi pour nos Scandinaves. M. Halvorson doit avoir une réponse à son retour.

Le 27 juillet, nous partîmes par la route Dawson pour Winnipeg où nous arrivâmes le 6 août,

Du 6 au 12 août, nous cherchâmes quelles seraient les localités les plus favorables à l'établissement.

Le 12, nous retournâmes à Winnipeg pour y voir l'honorable ministre de l'Agriculture.

Le 16, nous partîmes pour le lac Winnipeg dans le but d'y visiter les townships 16, 17 et 18, Rangs II, III et IV que nous avons recommandés comme étant favorables pour des établissements scandinaves.

Sur le devant du township 16 et de la moitié du 17ème il y a une grande prairie de foin très propre à l'élevage des bêtes à cornes. En arrière le terrain est bas et renferme plusieurs marais qui peuvent être égouttés, mais qui sont couverts d'une épaisse couche de saules et de peupliers. Le reste des townships 16 et 17 est composé de hautes terres avec, ça et là, des marécages qui peuvent être égouttés.

La moitié nord de 17, IV., est une terre plus haute et plus sèche. Les forêts sont principalement composées de peupliers et d'épaisses broussailles de coudrier et de saule. Les buissons de ces townships sont très-épineux.

Le township 18 est plus élevé que le précédent, et le bois est plus touffu. Dans ses limites se trouvent un marais à foin de deux milles de longueur sur un mille de largeur, et dans le centre une petite rivière navigable pour les chaloupes sur l'espace d'un mille et demi. Les bords de cette rivière sont de 12 à 14 pieds de hauteur, en sorte qu'on pourrait y établir une digue pour un moulin à scie, etc.

Les pêcheries du lac Winnipeg sont excellentes et seront d'un grand secours pour les colons.

Le 27 août, nous retournâmes à Winnipeg pour voir l'hon. M. Letellier de St. Just.

Après mûre délibération, nous décidâmes qu'il valait mieux visiter les montagnes de Pembina, car il faudrait des terres pour une catégorie de colons plus avancée que celle à laquelle le lac Winnipeg conviendrait. Comme je les avais vues l'année dernière, nous crûmes que ce serait une économie si M. Halvorson s'y rendait seul, pendant que je retournerais dans Ontario. Je partis donc de Winnipeg le 2 septembre, et par suite d'un accident arrivé au bateau du Lac des Bois je n'arrivai ici que le 26 du même mois.

M. Halvorson laissa Winnipeg le 2 septembre, y retourna le 12, en repartit le 14 pour la Baie du Tonnerre par la route Dawson, et arriva ici le 2 octobre.

Quant à la qualité du sol et à son établissement, nous avons l'honneur de faire les remarques suivantes :—

1o. Les townships 16, 17, et 18, dans les Rangs III et IV E., sur la rive occidentale du lac Winnipeg, sont favorables à l'établissement des émigrants scandinaves les plus pauvres (tels que manœuvres et pêcheurs) venant des Etats-Unis.

Le sol est fortement boisé de peupliers et de taillis, et il y a beaucoup de marécages dans ces townships, ce qui rendra le défrichement nécessaire pour donner aux colons des moyens de subsistance pendant la première année. M. Halvorson propose, si le gouvernement veut avancer $10,000 aux mêmes conditions qu'aux Mennonites, de faire consentir les colons à lui donner (au gouvernement) une garantie suffisante que cette avance sera remboursée dans un certain nombre d'années. Il sera également nécessaire d'établir un moulin à scie et un moulin à blé pour la colonie ; cela pourrait se faire si le gouvernement accordait deux sections de terres pour les moulins ainsi que le droit de couper sur les terres inoccupées le bois nécessaire à cette fin.

2. Quant aux terres des montagnes de Pembina, M. Halvorson a visité les

townships	1, 2, 3, 4,	Rang	VII O.
"	1, 2, 3, 4, 5,	"	VII "
"	1, 2, 3, 4, 5,	"	IX "
"	2, 3, 4,	"	X "

En tout 17 townships qui conviennent particulièrement à une excellente catégorie d'émigrants choisis parmi les cultivateurs amenés directement de l'Europe ou parmi les fermiers des Etats-Unis. Le sol est riche et se compose de bois, de prairies, de terres à foin et d'eau.

Comme ces townships se trouvent éloignés des villes, moulins ou d'une ligne de chemin de fer en projet, il sera nécessaire, pour leur succès, d'établir à leur usage un moulin à scie et un moulin à blé ; cela pourra se faire si le gouvernement accorde un bonus de deux sections de terres et le droit de faire du bois dans le township 5, rangs VIII et IX Ouest.

Cette inspection a été beaucoup plus dispendieuse et a pris plus de temps que nous avions calculé en partant ; mais les difficultés dont les voies de communication sont environnées à Manitoba, surtout pour se rendre du Lac Supérieur dans cette province et en revenir, ont aussi dépassé nos calculs.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

A. HALVORSON,

ROBERT F. ROWAN.

A l'honorable

Ministre de l'Agriculture.

No. 39.

RAPPORT DE LA DÉPUTATION ISLANDAISE.

FORT GARRY, MANITOBA, 11 août 1875.

MONSIEUR,—Ayant accompagné la députation islandaise d'Ontario à Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest, j'ai l'honneur de vous faire rapport comme suit :

Sur la recommandation de M. Codd, l'agent des terres fédérales au Fort Garry, la députation a visité les rives occidentales du lac Winnipeg.

Elle a constaté que les terres qui s'étendent depuis la frontière de Manitoba en allant vers le nord jusqu'à la petite pointe de la Meule sont bien favorables à l'établissement, celles surtout qui touchent à la rivière de la Baie Blanche qui part du sud de la pointe de la Meule et court vers le sud-ouest.

Demande ayant été faite au ministre de l'Intérieur de faire de ces terres une réserve islandaise, le chef de ce ministère l'a accordée, et il vous a annoncé que les colons pouvaient occuper les dites terres de suite.

En se rendant à Manitoba, la députation fut rejointe aux Etats-Unis par trois islandais venant du Wisconsin, où un certain nombre de leurs compatriotes demeurent depuis plusieurs années, mais ne sont ni satisfaits ni établis. Comme ces messieurs manifestaient le même intérêt que nous-mêmes à l'égard de l'établissement d'une colonie islandaise dans Manitoba, je les incorporai dans l'expédition, espérant que votre ministère ne désapprouverait pas ce surcroît de dépenses. Ils ont envoyé les rapports les plus favorables à leurs compatriotes, et décidé de rester eux-mêmes à Manitoba jusqu'à ce que l'établissement de leur réserve soit commencé.

Une cinquantaine de familles, parmi les Islandais établis en Canada et aux Etats-Unis, attendent la décision du gouvernement et espèrent qu'il les aidera à se rendre dans leur réserve à temps pour faire les préparatifs que nécessite l'approche de l'hiver, c'est-à-dire amasser une provision de foin pour le bétail, du poisson et du gibier pour elles-mêmes.

Confiants dans la libéralité du gouvernement canadien dont les Menonites ont eu une part si large, les Islandais sollicitent humblement, pour fonder la colonie de la "Nouvelle-Islande," l'aide dont elle a besoin à son berceau ; et ils la feront progresser rapidement en incitant leurs campatriotes restés au pays à émigrer en grand nombre, afin de partager les bienfaits de cette terre hospitalière.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN TAYLOR.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

Rapport fait par la députation islandaise le 5 *avril* 1875, (*traduit de l'islandais*).

A une assemblée tenue par les Islandais de Kinmount (Ontario, Canada), le 30me jour de cette année (1875) pour nous rendre compte de la position que nous occupons dans l'Amérique en général et surtout de la nécessité de former une colonie islandaise unie, nous, qui signons ce rapport, avons été choisis pour aller à Manitoba dans le but d'examiner cette province et de décider si elle convient à l'établissement de la colonie; dans le cas où nous la jugerions telle, l'assemblée nous a chargés de choisir autant de townships que nous le croirions nécessaire pour la dite colonie, et de lui faire rapport aussitôt après notre retour.

Nous présentons aujourd'hui le rapport suivant au sujet de notre mission.

Nous partîmes de Toronto le 9 juillet dernier, et nous rendîmes, par le convoi de la malle, *viâ* Chicago, jusqu'à Moorehead, petite ville qui se trouve sur le chemin de fer du Pacifique du Nord, sur la Rivière-Rouge. Cette rivière est navigable depuis Moorehead jusqu'à Winnipeg, la capitale de Manitoba. Winnipeg est situé sur la Rivière-Rouge, à son confluent avec la rivière Assiniboine où se trouve Fort Garry, le célèbre comptoir de la compagnie de la Baie d'Hudson. Nous ne donnerons pas ici la distance qui sépare Toronto de Moorehead, car elle diffère suivant la voie que l'on prend; mais nous allons donner une liste séparée du nombre de milles depuis Toronto jusqu'à l'endroit de la route que les émigrants suivent généralement. La distance de Moorehead à Winnipeg est de 600 milles anglais par eau, et de 208 seulement par terre: ce qui montre que la rivière est extrêmement tortueuse. Le 13 nous partîmes de Moorehead pour Winnipeg où nous arrivâmes le 16. Le 11 nous avons dû attendre seize heures à St. Paul.

Avant d'aller plus loin, nous croyons devoir faire quelques observations au sujet de Manitoba.

Grand nombre de personnes semblent croire que Manitoba, ou la Rivière-Rouge comme quelques-uns l'appellent, renferme toutes les possessions britanniques depuis la frontière des Etats-Unis jusqu'à la Baie d'Hudson au nord, et depuis le lac Supérieur à l'est jusqu'aux Montagnes Rocheuses à l'ouest, et que cette contrée forme le Territoire du Nord-Ouest. C'est une erreur. La province de Manitoba n'est qu'une petite portion de ce vaste territoire dont la partie méridionale offre des terres généralement fertiles. La latitude 49° constitue la frontière entre les possessions britanniques et celles des Etats-Unis à l'ouest du lac Supérieur. La province de Manitoba s'étend à cette frontière au sud et n'a que cent milles du sud au nord: en sorte que soixante milles se trouvent dans la latitude 49o; mais il y en a quarante dans le parallèle de 50o. Elle compte 140 milles de l'est à l'ouest, ou du méridien 96o ouest au 99o de Greenwich. La Rivière-Rouge passe dans la province au sud, un peu plus à l'est que le centre, et se dirige au nord-est jusqu'à sa décharge dans le lac Winnipeg. Elle est navigable sur tout son parcours jusqu'à ce lac. Deux grands lacs s'étendent du nord-est au nord-ouest: celui de l'ouest est le lac Manitoba, et celui de l'est le lac Winnipeg. Le lac Manitoba s'étend à une vingtaine de milles dans le nord de la province, mais aucune rivière considérable ne s'y décharge de ce côté. Le lac Winnipeg ne compte que soixante milles dans la province, et la grande Rivière-Rouge s'y décharge au sud. La pêche sur ce lac est splendide, et l'on peut y prendre du poisson toute l'année durant. Aux confins de la province une distance d'une quarantaine de milles sépare ces deux lacs; mais à quarante milles au nord, cette distance est d'à peu près quatre-vingts milles.

Nous allons maintenant reprendre notre relation.

Arrivés à Winnipeg, nous allâmes sans délai voir l'agent des terres fédérales pour lequel nous avions une lettre de présentation qui nous avait été remise par l'arpenteur-général. L'agent nous montra les cartes et plans de la province de Manitoba, et nous indiqua les terres qui étaient déjà prises et celles qui étaient encore disponibles. Nous constatâmes qu'il n'y avait pas dans la province de terres qui, à notre avis, pussent attirer les Islandais et leur convenir, en sorte qu'il nous fallut chercher ailleurs. Nous en vînmes alors à la conclusion que ce qu'il y avait de mieux à faire était d'essayer le nord de la province, aux alentours des grands lacs plus haut men-

tionnés. Bien que les terres au nord de la province n'aient pas encore été subdivisées en townships, cependant la côte a été arpentée. D'après cet arpentage, nous nous sommes formé l'idée que la rive ouest du lac Winnipeg partant de la frontière de la province et allant vers le nord était probablement l'endroit qui conviendrait le mieux à un établissement islandais. Nous partîmes donc de Winnipeg le 20 juillet dernier dans un grand bateau de quatre tonneaux que nous obtînmes de la compagnie de la Baie d'Hudson. En descendant nous eûmes un bateau plus petit pour explorer les cours d'eau.

Nous avions avec nous un bon guide qui avait déjà été au service de l'arpenteur de la côte ; nous avions aussi deux métis.

Nous allons maintenant décrire la côte occidentale du lac Winnipeg que nous avons trouvée favorable depuis la ligne provinciale de Manitoba jusqu'aussi loin que nous sommes allés, ou quarante-cinq milles au nord, mais seulement une douzaine de milles à l'ouest dans l'intérieur du pays.

Deux townships, à six milles au nord et douze à l'ouest, sont déjà arpentés, au nord de la ligne provinciale. Ces townships sont tous couverts de peupliers, sauf quelques marais à foin et d'autres petits espaces couverts d'herbes. Les peupliers sont d'assez petite dimension et clair-semés. Le sol est excellent pour les opérations d'agriculture, une riche couche de terre noire en recouvrant la surface.

A six milles plus au nord se trouve l'Ile des Saules, sur le devant d'un endroit appelé Pointe des Saules. Le sol et le bois y sont semblables à ceux du sud, excepté qu'il y a quelques bocages de saules sur la pointe et la côte voisine. Au large de cette pointe et des bords de l'île, quelques rochers dépassent la surface de l'eau ; mais la terre en est libre ainsi que de cailloux.

A une douzaine de milles plus au nord, il y a une petite rivière, ou plutôt une anse appelé la rivière Dunkin, qui vient du sud-ouest et qui se décharge dans un étang ou petit lac dans l'intérieur de la côte du lac Winnipeg dont elle est séparée par une petite chaîne de sable. C'est pourquoi nous proposons qu'elle soit appelée Rivière ou Anse Cachée. Près de cette rivière la terre s'avance à une certaine distance dans le lac et forme ainsi deux baies : l'une au sud jusqu'à l'île des Saules, et l'autre du même point au suivant au nord. Tout autour de cette baie du sud le sol est de la même excellente qualité agricole, libre de rocs et de pierres, boisé en grande partie de peupliers, parsemé de quelques petites plaines herbeuses.

A environ dix-huit milles plus au nord se trouve la Barre de Sable qui s'étend vers l'est à partir d'une pointe qui s'avance en saillie jusque dans le lac. Cette barre a 1¼ mille de longueur, et forme le côté sud d'un grand havre au nord.

A trois milles environ à l'est de la barre se trouve la pointe sud d'une île appelée la Grande Ile. L'île court du sud-ouest au nord-est, de même que la grande terre d'en face ; la distance de celle-ci au nord-ouest du havre est à peu près la même que sur tout le long de la route, c'est-à-dire de trois à quatre milles.

L'île a une quinzaine de milles de longueur et une largeur de six milles en moyenne. Elle est principalement boisée de sapin. Du côté ouest elle est basse et marécageuse, mais sa pointe sud est recouverte de rochers et de pierres. Sur le côté est de l'île, il y a un moulin à scie. La compagnie à laquelle ce moulin appartient a le droit de couper le bois sur l'ile jusqu'à ce que le chemin de fer du Portage au Rat à la Rivière Rouge soit mis en opération. La compagnie a coupé et scié très-peu de bois, et le bois qu'elle a préparé gît encore dans l'île. Le moulin, quoique en bon ordre, ne marche pas.

A trois milles de la Barre de Sable il y a une rivière qui vient du sud-ouest et se décharge dans le havre. Elle est connue sous le nom de rivière de la Boue Blanche, mais nous l'avons appelée la rivière de l'Islandais. Nous avons remonté cette rivière jusqu'à huit milles dans une grande chaloupe ; à cette distance nous fûmes arrêtés par des battures qui continuent sur un espace de quatre milles, avec intersections d'eau profonde. Nous n'avons pu passer les battures qu'à l'aide d'une petite chaloupe, et de là nous nous sommes avancés jusqu'à dix milles plus loin, c'est-à-dire à dix-huit milles de l'embouchure de la rivière, distance d'à peu près douze milles en ligne droite. Une chaloupe assez grande pourrait monter jusqu'à l'endroit où nous sommes retournés sur nos pas, car l'eau est assez profonde.

Tout le long du havre, qui a cinq milles de longueur environ, ainsi que sur les deux rives de l'embouchure de la rivière, il y a de grands marais d'herbe, même à cette époque de sècheresse. Ces marais s'étendent à deux milles au bout de la rivière et vont se rétrécissant graduellement. L'herbe qui pousse dans ces marais forme un bon pâturage. Vient ensuite un sol sec et uni, couvert de la meilleure herbe sauvage comme celle des prairies. Des groupes de saules se font voir çà et là et présentent l'apparence d'une plantation régulière. Cette ceinture d'herbe s'étend à deux milles en haut de la rivière et s'étend à travers la plaine qui, en cet endroit, a quatre milles de largeur.

En remontant davantage la rivière, on arrive aux massifs de peupliers. On rencontre ici des ceintures de sapin, ainsi qu'un peu plus au sud sur le bord du lac. Il y a aussi de l'orme, du chêne et du bouleau. En quelques endroits les arbres sont très épais, mais si petits qu'ils ne peuvent servir que de grilles comme ils sont. Là où les arbres sont touffus, ils proviennent d'une seconde venue, car les vieux ont été détruits par le feu il y a quelque temps; mais dans d'autres endroits les arbres sont plus disséminés et d'une plus grande dimension. En général, les peupliers ont moins qu'un pied de diamètre, mais on en voit quelques-uns plus gros. On trouve une grande quantité de bon bois de construction dans les endroits où pousse le sapin.

Nous n'entendons pas dire que c'est une forêt continue à partir des peupliers, car tout le long de la rivière sur les deux côtés, du moins jusqu'au point où nous les avons explorés, des marais d'herbes sont disséminés, les uns mouillés, les autres secs.

En général, il n'y a pas plus qu'un quart de mille d'intervalle entre ces pièces d'herbe, et, à 18 ou 20 milles en haut de la rivière, ou une douzaine de milles en ligne droite, il y a des prairies d'herbe sauvage mêlées de pièces de saules semblables à celles qui se trouvent à l'embouchure. L'herbe qui croît dans les endroits humides a quatre ou cinq pieds de hauteur; mais sur le sol sec l'herbe a, comme celle des prairies à laquelle elle ressemble, trois ou quatre pieds de hauteur, et souvent plus.

Le sol, le long de la rivière, est semblable à celui des autres endroits déjà décrits, c'est-à-dire qu'une riche couche de terre noire le recouvre. S'il y a une différence, c'est qu'il renferme un peu plus de chaux. Il en est de même au sud du havre que nous avons également exploré. Mais au-delà, à l'extrémité nord, il commence à être irrégulier et rocheux. En somme on peut dire que les terres dont nous venons de parler sont unies, bien que s'inclinant légèrement vers le lac et que l'on rencontre çà et là quelques collines.

La grève, comme le fond du lac, est pour la plus grande partie sablonneuse ou graveleuse, et l'eau est bien basse sur la rive: en sorte que, croyons-nous, des rets pourraient y être tendus pour la pêche; bien qu'on ne l'ait pas encore tentée jusqu'ici, nous sommes d'avis que cette pêche réussirait bien.

Quoique les meilleures terres à foin se trouvent près de la rivière de l'Islandais, nous croyons qu'on peut trouver une grande abondance de foin dans toute la contrée. Le colon peut donc élever de suite autant de vaches ou de bestiaux qu'il désire. Nous n'hésitons pas à affirmer que le sol est excellent pour la culture du grain, et qu'il est supérieur aux meilleures terres que nous avons vues dans Ontario.

Naturellement nous n'avons pas eu occasion de voir ce qu'il est capable de produire; mais comme, autant qu'il nous a été donné d'en juger, il est aussi bon que dans les meilleures parties de Manitoba, il est évident que ses produits seront les mêmes puisque le climat ne diffère pas sensiblement. Mais nous avons vu de nos yeux près la rivière de l'Islandais, des pommes de terre que les Sauvages avaient semées au mois de juin, et ce qu'on appelle du froment de la Rivière-Rouge. A l'extrémité du lac Winnipeg, le blé, les pommes de terre, l'avoine, les pois, l'orge et le froment de la Rivière-Rouge sont cultivés avec succès, car les sauterelles ne sont pas allées aussi au nord que cela.

Les sauterelles ont détruit presque tout le grain le long de la Rivière Rouge partout où il y a des prairies ouvertes, depuis la frontière méridionale de la province jusqu'à l'embouchure de la rivière au nord; mais dans les endroits où le pays est boisé elles n'ont exercé aucun ravage. Cependant sur une distance de douze milles à partir de la ville de Winnipeg nous avons vu du blé que l'on considérait comme très-pauvre

mais qui, d'après nous, donnera un rendement de vingt-cinq à trente boisseaux par acre. Nous avons également vu de l'avoine, des pommes de terre, des pois, de l'orge et des légumes qui présentaient une assez belle apparence. En règle générale les sauterelles détruisent d'abord le blé et l'avoine, et ne touchent pas à l'orge, aux pois et aux pommes de terre avant de manger tout le reste. La plus grande partie de ces sauterelles ont laissé Manitoba sans y laisser d'œufs, et les œufs qui sont restés sont si rongés par la vermine qu'ils ne peuvent plus faire aucun ravage. Les habitants de Manitoba sont si convaincus que les sauterelles les ont quittés pour longtemps, qu'ils commencent déjà à labourer la terre pour le printemps prochain. Plusieurs n'ont pas semé le printemps dernier, parce qu'ils craignaient, ce qui est arrivé, que les sauterelles surgissent des œufs en assez grand nombre pour détruire tout le grain.

Quant aux pêcheries du lac Winnipeg, nous dirons que nous avons vu nous-mêmes que différentes espèces de poissons abondent dans ce lac ; par conséquent nous pouvons parler en connaissance de cause. Tout l'été les Sauvages ont fait la pêche aux rets, et ont vécu avec ce produit, bien que, dans notre estime, leurs appareils soient bien misérables et que, d'après les apparences, ils n'aient pas pêché au large.

En automne, le poisson se prend aux rets en grand nombre, ainsi que pendant l'hiver sur la glace. Ce poisson deviendra, nul doute, un excellent article de commerce.

Les principales espèces de poissons que l'on prend dans le lac sont : le poisson blanc, l'esturgeon, le doré, les yeux d'or, le crapais, la barbue, le brochet et la carpe. Tous ces poissons sont bons à manger, et, à l'exception du poisson blanc, on le prend au printemps quand la glace laisse le lac.

Indépendamment du poisson, le nouveau colon peut se procurer, dans les bois, un nombreux gibier dont le principal est l'élan.

Il y a aussi, en automne, quantité d'oiseaux sauvages, tels que canards et oies, dont nous avons tué un grand nombre pendant notre séjour dans ces parages.

Les bois abondent en fraises, groseilles, framboises, bleuets, etc.

Quant au climat, nous n'en pouvons dire grand'chose par nous-mêmes, mais il a été très-agréable pendant notre voyage. L'atmosphère était sereine et sèche, le temps brillant, quelques tempêtes de tonnerre. La chaleur du soleil est très-vive, mais considérablement tempérée par les brises qui traversent pendant le jour les plaines de Manitoba. Sur le lac Winnipeg il y a des brises bien rafraîchissantes. Les nuits sont toujours fraîches, quoique le jour soit chaud.

D'après des informations obtenues de personnes qui sont établies ici depuis plusieurs années, les saisons sont comme suit : Le printemps commence en avril mais l'été régulier ne vient pas avant le mois de mai ; il continue ensuite pendant les mois de juin, juillet et août jusque vers la mi-septembre ; la dernière partie de septembre et le mois d'octobre forment l'automne ; l'hiver commence en novembre ; il est plus froid que dans Ontario, mais il y a moins de neige, et des personnes qui ont résidé dans les deux provinces affirment qu'elles n'ont pas senti le froid plus ici que dans Ontario.

Nous avons choisi comme emplacement pour une colonnie islandaise les terres qui se trouvent sur la côte occidentale du lac Winnipeg, depuis la ligne provinciale de Manitoba au nord jusqu'à l'extrémité septentionale de la Grande Ile. Cet espace a une longueur d'une cinquantaine de milles et une largeur de deux townships en arrière.

Le gouvernement a consenti par télégramme à réserver cette étendue pour l'établissement exclusif des Islandais. Les limites seront plus clairement déterminées, quand elles auront été arpentées et sub-divisées en townships.

A notre avis, cette étendue du pays a les avantages suivants sur les terres que nous aurions pu obtenir ailleurs.

Elle borde un lac qui abonde en poissons. On peut s'y rendre directement de Ontario et de Québec par voie ferrée ou par bateaux à vapeur. Les moyens de transport sur la côte sont faciles, en été par la navigation et sur la glace en hiver. L'extrémité sud-est de la réserve n'est qu'à 28 milles, par l'eau, du point où le chemin de fer du Pacifique Canadien doit traverser la Rivière Rouge, et un peu plus à l'ouest

elle n'est pas plus éloignée. Trois cents hommes travaillent actuellement sur ce chemin, à environ six milles de la Rivière Rouge, et il est possible que dans deux ans le chemin soit terminé de là au lac Supérieur.

Il y a beaucoup de bois sur la réserve, et pour la construction et pour le combustible. Malgré cela, le défrichement de la terre est facile, car le peuplier n'est pas dur et sa racine se trouve presque à la surface du sol, en sorte que les tronçons peuvent être enlevés et la terre labourée au bout de deux ans. Il y a une abondance de foin que l'on peut utiliser de suite.

Nous croyons que nous devons mettre à l'avantage de cette réserve sur la province de Manitoba le fait qu'elle n'a pas à craindre le ravage des sauterelles, car celles-ci évitent les bois et les marais. Quand nous demandons aux gens ici : "quelle espèce de pays est Manitoba, et comment ceux qui sont venus s'y établir l'aiment-ils?" on nous répond invariablement: "Le pays serait excellent, n'étaient les sauterelles," ou bien encore : "Nous ne lui connaissons d'autres défauts que les sauterelles." Tous ceux d'Ontario qui sont venus ici et que nous avons vus, nous disent qu'ils préfèrent de beaucoup Manitoba. Nous en avons conclu que si nous choisissions une section où les Islandais n'auraient pas à craindre les sauterelles, nous éviterions le défaut qu'offre Manitoba.

On rencontre sur notre réserve deux espèces de mouches malfaisantes : le moustique et le boule-dogue, qu'on appelle dans Ontario mouche à cheval. Elles sont très-nombreuses ici et dans les terres nouvelles et incultes, ainsi que dans les bois d'Ontario ; mais les mouches noires sont inconnues ici.

Il n'y a pas d'animaux dangereux, sauf les ours et les loups qu'on ne craint pas.

A propos des pêcheries, nous avons parlé des sauvages du lac Winnipeg. Il est peut-être bon de dire quelques-uns d'entre eux vivent sous la tente ou dans des cabanes près la Barre de Sable. Ils ne sont pas à craindre, parce que d'abord ils sont chrétiens et civilisés, et ensuite parce qu'ils appartiennunt à l'une des tribus les plus paisibles. Il est impossible de trouver dans le Nord-Ouest une localité où les troubles indiens soient moins à craindre que dans cette réserve. Dès que les Islandais commenceront à s'établir ici, ces quelques sauvages seront mis ailleurs.

Au meilleur de notre connaissance, la localité que nous avons choisie est aussi parfaitement favorable à l'établissement d'une colonie islandaise qu'il est possible d'en trouver dans le Nord-Ouest, et meilleure que toutes celles qui avaient été mises à la disposition des Islandais.

SIGTRYGGUR JONASSON,
EINAR JONASSON,
Délégués.

WINNIPEG, 5 août 1875.

Rapport des délégué du Wisconsin.

Nous qui avons souscrit à ce rapport et examiné les terres que les délégués ont choisies pour la colonie, qui les avons accompagnés tout le temps dans le Nord-Ouest, déclarons par la présente que nous partageons leur opinion au sujet du sol et des autres renseignements qu'ils ont donnés.

WINNIPEG, 5 août 1875.

KAPTI ARASON,
de Hoingvori.
SYURDUR CHRISTOPHERSON,
de Yirt Neslondun.
KRISTJAN JONSSON.
de Hjedinshofda.

Copie conforme,
JOHN TAYLOR,
Agent de la délégation islandaise.

OTTAWA, 10 septembre 1875.

MONSIEUR,—Au sujet de l'émigration islandaise, j'ai l'honneur de porter les faits suivants à votre connaissance :

Un énergique mouvement de sympathie s'est produit en Angleterre pour venir au secours des victimes des irruptions volcaniques qui ont récemment eu lieu dans l'Islande. On dit que les secours qui seront donnés consisteront en provisions d'hiver pour nourrir, non les habitants eux-mêmes, mais les troupeaux et les bêtes à cornes qu'ils ont sauvés.

Ayant perdu leurs fermes, leurs pâturages et leurs prés, il ne leur semble pas de la meilleure politique d'hiverner le bétail. La seule alternative qui paraisse leur offrir un avantage durable est l'émigration. En vendant de suite leurs animaux et le reste, ils auraient des fonds aussitôt qu'arriverait le temps de partir, et les contributions de la charité pourraient être affectées au soutien des gens sans abri.

On devrait représenter aux bons amis d'Angleterre et d'ailleurs qui s'emploient activement à cette œuvre excellente, qu'un mouvement s'opère en Canada, avec l'autorisation et l'appui libéral du gouvernement actuel, dans le but d'établir une colonîe islandaise dans le vaste et fertile territoire du Nord-Ouest.

Une intelligente députation d'Islandais, choisie parmi ceux qui résident temporairement dans Ontario et aux Etats-Unis, vient d'arriver d'un voyage d'exploration et fait rapport qu'elle a parfaitement réussi dans sa mission,—ayant trouvé, sur la côte sud-ouest du lac Winnipeg, une étendue de terres excellentes possédant tous les avantages naturels de pâturages supérieurs et de pêcheries qui les rendent les plus désirables pour ses compatriotes.

A la demande des délégués, le gouvernement canadien a accordé une vaste réserve ayant une ligne continue, possédant une étendue de cinquante milles, une magnifique plage de sable où les bateaux peuvent aborder en toute sécurité et où l'on peut tendre des rets avantageusement.

Ayant eu le contrôle de la députation, j'énumère comme suit les avantages de cette splendide réserve :—

1o. Elle est hors de l'atteinte des sauterelles, et n'a jamais souffert de ce fléau.

2o. Elle est d'un accès facile. Les émigrants franchissent par chemins de fer et bateaux à vapeur la distance de Québec à la Nouvelle-Islande.

3o. Elle possède de vastes pâturages du foin de la meilleure qualité dont le rendement est de trois à quatre tonnes par acre.

4o. Elle possède des pêcheries de grande valeur. Le fond sablonneux du lac qui a trois cents milles de longueur et la légère inclinaison de la grève de sable offrent aux pêcheurs toutes les facilités possibles pour pratiquer avantageusement leur industrie ; même en hiver, quand le lac est gelé, la pêche se fait à travers la glace : aussi dans tout le cours de l'année la provision de poisson ne manque pas. D'un autre côté le gibier aquatique abonde aussi ; le nombre d'oies et de canards sauvages qui visitent périodiquement ce grand lac est merveilleux : on les sale et on les tient en réserve pour l'hiver.

5o. Elle offre le sol le plus favorable qu'il y ait en Canada pour la culture du blé. Un riche alluvion noir de trois à quatre pieds d'épaisseur au plus, sans aucunes roches, adhère à une glaise compacte avec laquelle on fait de la brique. La semence du blé rend quarante boisseaux par acre. Les autres grains sont également féconds. Les pommes de terre ne peuvent être surpassées ailleurs, non plus que les récoltes de racines. L'engrais est superflu. Le défrichement est très-facile, car les arbres sont petits. Inutile de labourer avant la semence : c'est un avantage particulier sur la prairie.

6o. Elle est abondamment fournie de bois de construction et de combustible. Elle possède aussi une grande quantité de bois propre au commerce, de belles carrières de pierre sur la frontière septentrionale actuellement connue sous le nom de Pointe de la Meule.

7o. Elle possède un très-beau havre naturel. Une île de quinze pieds de longueur et qui fait partie de la réserve protége la terre ferme contre les eaux du lac,

forme un havre de quatre à cinq milles de longueur et offre un excellent emplacement pour le mouillage. La rivière de l'Islandais, qui a quatre ou cinq cents verges de largeur à son embouchure, se décharge dans ce beau havre. Cette rivière a été explorée sur un espace d'une vingtaine de milles, et le sol qu'elle arrose est d'une qualité supérieure qui ne fait qu'augmenter à mesure que l'on remonte la rivière dont le cours se dirige vers le sud-ouest. D'autres rivières ou criques se déchargent aussi dans le lac. Un lac ou étang très-singulier, d'une longueur de quelques milles, se trouve en étroite juxtaposition avec le Winnipeg auquel il se réunit quelques fois, mais seulement à l'époque de la crue des eaux. La chaîne de sable qui les sépare, n'ayant qu'une centaine de pieds de largeur, est alors brisée par un petit chenal que la tempête suivante referme.

8o. Elle offre des facilités de communications qui sont aujourd'hui d'un grand avantage, mais qui seront d'une plus grande valeur quand le pays sera établi. La Rivière-Rouge a de 700 à 800 milles de longueur, et l'Assiniboine, qui s'y décharge dans la florissante ville de Winnipeg, se trouve au sud. La rivière Winnipeg est à l'est, et la grande Saskatchewan au nord-ouest du lac. Ce vaste cours d'eau est navigable, pour les bateaux à vapeur, jusqu'à un endroit près des Montagnes Rocheuses, et les bateaux traiteurs remontent la rivière jusqu'à une distance de quatorze cents milles. Le lac lui-même se décharge, au nord, dans la Baie d'Hudson, par la rivière Nelson. La réserve occupe donc une position centrale extrêmement favorable, et nul doute que son beau havre sera un jour le principal point de commerce pour les navires venant de tous les côtés.

9o. La ligne de la grande entreprise nationale connue sous le nom de chemin de fer du Pacifique Canadien effleure la partie méridionale de cette réserve islandaise si favorisée ; il suffit de mentionner ici les avantages que la colonie retirera de ce moyen de communication rapide avec les océans Atlantique et Pacifique.

Tel est le magnifique pays qui vient d'être réservé pour la colonisation islandaise.

Quand les avantages supérieurs de cette "Nouvelle-Islande" seront bien compris en Angleterre, on se convraincra facilement que le meilleur emploi que l'on pourrait faire des contributions qui ont été données aux victimes de la récente destruction dont l'Islande a été le théâtre sera de permettre aux Islandais de fuire leur île pour aller rejoindre leurs compatriotes au lac Winnipeg, partager avec eux les secours si libéralement offerts à ceux qui viennent s'établir en Canada, aider au développement d'une entreprise pleine d'avenir et fonder un nouveau pays pour le peuple islandais tout entier.

J'ai pris la liberté de vous parler de cette manière dans l'espoir que les renseignements et les recommandations que je donne ici seront utilisés par votre agent à Londres pour développer la faible connaissance qu'on y a du grand Nord-Ouest du Canada et pour pousser les intérêts de l'établissement islandais auquel je suis si intimement lié.

Sur le point de partir pour aller accompagner un contingent de plusieurs centaines d'Islandais dans leur nouvel établissement du lac Winnipeg, je ne crois pas leur rendre un meilleur service, non plus qu'à leurs compatriotes restés au pays, qu'en portant tous ces faits à votre connaissance et en sollicitant pour les Islandais la même bienveillance qui leur a été si utile.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN TAYLOR.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

No. 40.

RAPPORT DE L'AGENT DE L'EMIGRATION ISLANDAISE.

(Wm. C. Krieger.)

Akureyri, Islande, 6 nov. 1875.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que je suis arrivé ici hier soir, après avoir passé par Hunavatu, Stagofjord et Eyfjord-Syssel. J'ai parlé à autant de gens que me le permettait mon court séjour dans les différentes localités, et j'ai tout lieu d'en espérer de bons résultats. Tous ceux que j'ai rencontrés paraissent s'intéresser à la question, indépendamment de la curiosité naturelle qui porte ici les gens à questionner le voyageur. J'ai surtout remarqué que le peuple est bien informé au sujet de la condition de ceux qui sont déjà partis, ainsi que sur l'Amérique et spécialement le Canada. D'après le fait que les Islandais, sans exception, savent lire et ont une forte inclination naturelle pour se renseigner, je crois pouvoir réussir. Je pense qu'il aurait été bon de m'envoyer des brochures pour la distribution, et je recommande fortement que plusieurs petites brochures soient imprimées l'année prochaine. Les gens consultent avec avidité les petites cartes que j'ai apportées avec moi, et si j'avais eu plus d'une grande carte, j'aurais pu en faire un bon usage ; car, affichées sur un mur, elles provoquent la conversation parmi les paysans et rappellent sans cesse à leur esprit le pays dont il est question.

J'ai convenu avec M. Lambertsen que, pour les billets, je lui renverrais invariablement ceux qui en demanderaient. Il est nécessaire, pour ma position vis-à-vis le peuple, qu'il ne croie pas que mon but est de faire de l'argent ; c'est pour cela que j'ai laissé à M. L. le soin de ce qui regarde le passage. Privément je lui ai dit de m'informer, par la première malle du printemps, du nombre de ceux qui auront versé les 10s., et j'ai ajouté que je voulais voir par moi-même à ce que le passage fût donné aux plus bas prix possibles, par la ligne Allan ou par d'autres. Il y consentit avec empressement.

Vous le verrez, je ne serai pas en mesure de connaître positivement que tard ce printemps et quand je serai parti pour l'Est, combien il y en aura qui partiront ; car plusieurs hésiteront à prendre une décision immédiate, et d'autres ne pourront peut-être pas se décider avant d'avoir vendu leurs effets. J'avais cru qu'au mois d'avril ou de mai quelques-uns seraient partis ; mais non, les Islandais ne peuvent trouver des acheteurs avant la fin de mai et ne peuvent payer leur passage avant cette époque. C'est très-heureux cependant, avec les moyens de communication extrêmement limités que nous avons, dans l'Ile elle-même et avec l'Angleterre, il ne serait pas possible d'avoir un steamer avant le commencement de juin.

Deux sous-agents, devant servir sous le contrôle de M. Lambertsen, ont été nommés : un pour le nord et un autre pour l'est. J'ai mandé le premier, et je l'attends d'un moment à l'autre. Je veux faire de la propagande avec lui dans les Syssels ou comtés du nord. J'ai reçu, d'un cultivateur aisé du Huvatusyssel, une cordiale invitation à aller le voir et à séjourner chez lui tout le temps que je voudrai. Il m'a assuré que grand nombre de ses voisins désirent me voir.

J'ai écrit, aujourd'hui, à M. Ennis, de la compagnie Allan, pour lui demander si elle me permettrait d'envoyer, gratuitement ou à prix réduit, trois ou quatre Islandais de position au Canada pour faire rapport. Mon plan était que si je pouvais induire des personnes, que je croirais capables pour cela, à aller visiter certaines localités, elles paieraient leur passage, et que si elles étaient satisfaites et désiraient s'établir au Canada, la compagnie Allan leur accorderait un passage gratuit pour revenir, puis pour retourner avec leurs familles ; naturellement, je veux parler des

personnes dont la décision pourrait entraîner plusieurs compagnons à les suivre. Permettez-moi de vous demander, respectueusement, votre opinion sur ce projet, et si, dans le cas où elle serait favorable, votre ministère m'aiderait à le réaliser. Si vous le désirez, je pourrais accompagner les envoyés et je les aiderais à parvenir en peu de temps à un résultat qui serait favorable. Naturellement, je ne parlerai pas de ceci avant d'avoir eu de vos nouvelles, ainsi que de la compagnie Allan.

Comme je m'y attendais, l'inclination générale se porte vers la Nouvelle-Ecosse, les questions qu'on me pose concernent toute cette province. Ceux qui sont établis viennent de cette partie du pays, et ceux qui émigreraient préfèrent décidément cette province.

Quant aux dommages causés par les irruptions, les rapports en ont été considérablement exagérés. Il y avait si peu de raison pour l'appel à la charité qu'on a récemment fait en Angleterre, que les autorités ont décliné les secours envoyés par le Danemark; j'ai même appris, de personnes certainement bien renseignées, que les secours ont dépassé les dommages.

Je vous prie respectueusement de m'envoyer, par la première malle du printemps, autant de renseignements que vous pourrez sur les Islandais qui sont actuellement en Canada. Vous comprenez facilement qu'il serait bon que je pusse répondre en connaissance de cause aux questions qui me sont faites à cet égard.

La présente communication est la dernière que je pourrai vous faire d'ici au printemps prochain ; mais je vous écrirai chaque fois que j'en aurai l'occasion, et je vous enverrai mes lettres par le paquebot du mois de mars.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WILLIAM C. KRIEGER.

A l'honorable

Ministre de l'Agriculture, Ottawa.

AKUREYRI, ISLANDE,

14 novembre 1875.

MONSIEUR,—Par un paquebot qui arrive sans avoir été attendu, je vous expédie cette lettre. Depuis mon arrivée ici, une tempête de neige continue m'a empêché de voyager. Actuellement il y a moins que cinq heures de jour, et, l'obscurité venue, même dans les beaux temps, il est difficile de retrouver son chemin. Toutefois le temps semble devoir s'améliorer, et j'espère partir dans un jour ou deux pour un voyage d'un mois. Il y a quelques jours je suis allé chez un cultivateur des environs qui m'a montré une lettre écrite par un Islandais du Wisconsin, à la date du 8 septembre. Le correspondant dit avoir reçu des lettres de MM. Taylor et Johnson : le premier disant avoir eu une révélation dans laquelle on lui confiait la mission de veiller sur les Islandais; le second annonçant que l'autre avait demandé à l'honorable Ministre de l'Agriculture d'avancer des fonds aux Islandais, mais qu'il avait été refusé; que, toutefois, l'affaire avait été portée au Conseil Privé qui avait renversé la première décision et accordé $2,500 comme don et $7,500 comme prêt sans intérêts pendant quatre ans et payable en six ans, pour leur permettre de fonder une colonie à Manitoba ; que, de plus, il avait été décidé de nommer M. Johnson agent du Canada en Islande, et que ce monsieur devait partir le 20 septembre. Je m'abstiens de discuter la validité d'une révélation divine au sujet du plan de M. Taylor, car je le c rois d'aucune conséquence pour l'émigration islandaise ; et je me garde de dire ce que je pense de l'exactitude des détails de la lettre au sujet de M. Johnson. Mais si j'en juge par les minuties du rapport je dois croire qu'il est fondé, et dans ce cas je suis fâché de dire que je n'ai reçu de Londres aucune communication le confirmant. Jusqu'à quel point il est vrai, je l'ignore ; car, comme le paquebot ne part pas de Shetland avant le 9 octobre, M. Johnson aurait eu amplement le temps d'arriver ici.

Si j'étais informé officiellement de ces nouvelles démarches libérales, je crois que je pourrais les mettre à profit ; mais, dans la position où je me trouve, je ne puis la considérer autrement que comme mesures prises depuis mon départ. Si M. Johnson

vient, envoyé par le gouvernement, je suppose qu'il m'apporte des ordres de votre part, bien que j'espère sincèrement ne pas avoir à aller dans le sud. Avant de venir ici, je me suis pleinement convaincu que le seul endroit où les opérations pourraient réussir serait le nord, où le climat et le sol sont bien inférieurs à ceux du sud de l'Islande. On pourrait faire quelque chose à l'est, mais la pauvreté de la population fait qu'on y trouve difficilement la catégorie d'émigrants que votre ministère désire spécialement. J'ai envoyé un messager chez M. Johnson pour savoir si ses parents ont eu de ses nouvelles, et dans ce cas je le verrai dès qu'il sera arrivé, pour recevoir les ordres dont il est peut-être porteur, et essayer en même temps d'arranger les choses pour que nous puissions travailler de concert.

Je regrette beaucoup qu'il y ait de l'antipathie entre M. Johnson et M. Lambertsen, car je suis d'avis qu'il est absolument nécessaire que nous travaillions tous ensemble. Il ne sera jamais sage d'embarquer les émigrants séparément, car cela entraînera toujours plus de frais pour tous les intéressés. Je vais faire en sorte que cela ne soit pas nécessaire. L'agent de M. L. n'est pas encore arrivé ; mais comme il y a de trois à cinq pieds de neige, ce n'est pas étonnant. J'ai employé les journées que j'ai passées ici à parler avec les fonctionnaires, et je suis heureux de pouvoir dire que nous n'avons à craindre de leur part aucun autre obstacle qu'une opposition passive.

J'espère que vous n'expédierez aucun argent ici, mais que celui que je pourrai toucher au mois de mars sera placé à mon crédit quelque part à Londres. Le peu de sûreté qu'offre le service postal ici m'empêche de compter sur la réception d'une lettre ; et si je puis tirer sur quelqu'un à Londres, je m'arrangerai pour recevoir la valeur ici.

Votre obéssant serviteur,
WILLIAM C. KRIEGER.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

AKUREYRI, ISLANDE,
26 novembre 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous confirmer ma dernière lettre du 14 courant que je vous ai expédiée par un paquebot en partance. Aujourd'hui j'apprends qu'il n'est pas encore parti, et j'en profite pour vous envoyer cette nouvelle lettre.

Je suis arrivé aujourd'hui de mon premier voyage, et je désire vous en faire connaître les résultats.

Les assemblées comme les agents en font dans les autres pays sont impossibles ici, ainsi que l'expérience me l'a démontré. Il n'y a pas, dans l'Islande, de villages ni de villes excepté Reykjavig et Akureyri, la première avec une population de 2,000 âmes, et la seconde avec 300. Dans l'une ou l'autre de ces deux localités il n'y a rien à faire, car, à l'exception de quelques petits marchands, tous les habitants sont ou fonctionnaires publics ou facteurs des marchands de Copenhague. Par conséquent il faudrait tenir les assemblées dans la campagne où se rendent les cultivateurs des environs ; mais comme la distance entre chaque ferme est de un à quatre milles, les gens auraient à parcourir de longues distances et ne pourraient, dans ces jours si courts, retourner le même soir, surtout à cause de la neige ; d'un autre côté, on ne pourrait trouver d'abri si la réunion était quelque peu nombreuse.

En outre, il serait presqu'impossible d'annoncer ces assemblées ; car, comme il n'y a pas de service postal entre novembre et avril, ce serait tout-à-fait accidentel si les gens en avaient connaissance.

Enfin, les autorités se sont fait un devoir d'assister aux assemblées qui ont eu lieu par le passé, et elles ont fait tout en leur pouvoir pour en entraver le succès.

Plusieurs fois—je parle ici des assemblées qui ont été faites par les agents de M. Lambertsen—elles n'ont été suivies que par quelques personnes, pour les causes que je viens d'indiquer, et leurs actes ont été ridicules, chose qui a très-souvent un mauvais résultat. J'ai donc préféré aller de maison en maison et demander aux gens s'ils

avaient ou non l'intention d'émigrer. J'ai tout lieu de croire que le résultat de ma première visite est excellent.

Par l'annexe ci-jointe vous verrez que quelques-uns se proposent d'aller à la Nouvelle-Ecosse; mais comme ils y ont des parents ou des amis, j'ai cru inutile de les en dissuader.

Le premier versement du passage sera soldé lorsque j'aurai reçu avis officiel des mesures prises par le gouvernement canadien au sujet du don de $2,500 et du prêt de $7,500 aux Islandais d'Ontario, et de leur transport à Manitoba.

Dès que la malle sera arrivée, j'écrirai à ces émigrants, ou, si c'est possible, je visiterai de nouveau la vallée et distribuerai l'argent.

J'inclus une annexe contenant leurs noms, ceux de leurs fermes, le nombre de billets d'adultes (deux enfants équivalent à un adulte) et l'argent qu'ils possèdent en cours danois.

Je pars demain pour la vallée de Skagafirdir et serai absent pendant trois semaines.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
WILLIAM C. KRIEGER.

DE LA VALLÉE DE EYAFVIDOR À MANITOBA.

Nom.	Ferme.	Adultes.	Argent.
			$
Bjarna Johnasson	Prera	5	2,500
Sigurdur Sivinsson	Ongolstadr	10	Inconnu, mais probablem. un pour les bill.; les jeunes gens, cepend., capab. de travailler.
Jon Bergman	Sangerlandi	7	1,200
Johan Bjarneson	Storadal	4	1,200
Randœr Bjarneson	Arnastadr	3	1,000
Paul Svenisson	Hvassendi	4	Inconnus mais non indigents.
John Erlandson	Jokle	3	400
Sigurdur Johnasson	Josunnarstadr	8	3,000

A LA NOUVELLE-ECOSSE.

Nom.	Ferme.	Adultes.	Argent.
John Stiphensan	Kroppe	3	2,500
Lauritz Gudjohnson	Akureyri	$2\frac{1}{2}$	300
		$49\frac{1}{2}$	$12,100

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

No. 41.

RAPPORT DE M. C. LALIME, SUR LE RETOUR DES CANADIENS DES ETATS-UNIS.

WORCESTER, MASS., 16 février 1876.

MONSIEUR,---J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de mes opérations, comme agent d'immigration de votre gouvernement jusqu'à ce jour.

Quand j'entrai en fonction, le 22 avril 1875, les avantages que Manitoba peut offrir aux immigrants n'étaient pas connus, et aux Etats-Unis on parlait peu d'émigrer vers cette province.

Seuls les Canadiens de Worcester, Mass., où je réside, avaient pris l'initiative d'un tel mouvement, et je dois ajouter que dans quelques autres centres de population canadienne où la question avait été quelque peu agitée, on était tout à fait opposé à une émigration vers les prairies canadiennes.

Mais lorsque la nouvelle se répandit que votre gouvernement s'occupait sérieusement de pousser vers Manitoba un courant d'émigration canadienne et qu'on le vit à l'œuvre, l'opposition cessa et la nouvelle fut accueillie avec satisfaction.

Suivant vos instructions, je me suis mis aussitôt en relation avec l'hon. A. Girard, président de la société de colonisation de Manitoba.

Cet honorable monsieur me répondit par une lettre fort chaleureuse et patriotique, me promettant son concours dévoué.

Désirant répondre aux désirs de votre département en même temps qu'aux vœux de mes compatriotes de la Nouvelle Angleterre qui par centaines demandaient des renseignements sur Manitoba, je crus devoir encourager le départ de deux braves Canadiens de Danielsonville, Conn., MM. Tétreau et Gobeille. Ces messieurs se rendirent aux désirs des populations canadiennes de Wauregan, Danielsonville et Moossup, Conn., et firent le voyage à Manitoba en août dernier.

A leur retour, en septembre, le rapport qu'ils firent sur Manitoba et sur les avantages que cette province offre aux émigrants fut tellement favorable à notre cause, que douze chefs de famille se décidèrent à émigrer tout de suite, bien que la saison fût déjà un peu avancée.

Comme le projet n'en était qu'à ses premières épreuves et l'organisation n'était pas complète, ces émigrants eurent certaines difficultés à surmonter.

La saison étant avancée et la distance pour se rendre à Winnipeg considérable, quelques uns d'entr'eux préférèrent revenir aux Etats-Unis avec l'intention de retourner au Manitoba le printemps prochain avec leurs familles.

Ceux qui demeurèrent à Manitoba sont satisfaits de leur position et à ma connaissance personnelle, de temps à autre, envoient des secours à leurs familles et les préparent à venir les rejoindre le printemps prochain.

Je dois ajouter ici que les bons rapports adressés à leurs parents et amis des Etats-Unis par ceux des colons à Manitoba, me furent d'un secours immense en détruisant le mauvais effet produit par le retour de certains autres.

Vers le 15 octobre dernier, j'ai cru devoir, à cause de la saison avancée et des difficultés que la fermeture de la navigation leur aurait fait rencontrer, empêcher le départ de six émigrants de Dodgeville et Hebronville, Mass. Ces messieurs auraient été suivis de plusieurs autres ; je constate avec plaisir qu'ils se proposent de partir en avril prochain,

A venir au premier janvier 1876 j'ai visité la majorité des centres de population canadienne dans les Etats de l'Est ; j'ai fait distribuer les brochures, tant anglaises que françaises, que votre Departement m'a transmises.

J'ajouterai en passant que la population irlandaise est très avide de renseignements sur le Manitoba, et que dans plusieurs endroits l'on est à s'organiser pour y envoyer des délégués avec mission de s'enquérir de l'état des choses.

Suivant vos instructions, je me suis mis en rapport avec la compagnie de chemin de fer Central Vermont qui a consenti à transporter nos immigrants de Fall River, Boston, Springfield, Worcester, Providence, R. I. Manchester, N. H., et autres points de l'Est, jusqu'au Détroit pour dix dollars cours américain. Sur tout le parcours des lignes américaines, depuis Boston ou ailleurs dans l'Est jusqu'à Ogdensburg ou Montréal, les immigrants ont droit aux chars de première classe.

En consentant à l'arrangement ci-dessus, la compagnie du Central Vermont a fait preuve, comme d'habitude, de générosité et je crois l'occasion bien choisie pour témoigner de sa liberalité et de la politesse de ses officiers tant envers les émigrants qu'envers moi-même.

J'ai répondu à quatre cent vingt lettres et demandes de renseignements, sans compter les nombreux visiteurs qui sont venus les chercher à mon bureau même.

En même temps que je répandais partout pamphlets et renseignements, je publiais dans les journaux des extraits des brochures officielles.

De cette propagande et de ces efforts, ainsi que des assemblées qui ont eu lieu dans différents endroits où chacun était appelé à demander tous les renseignements utiles, il est résulté qu'à l'heure présente, Manitoba, son sol et ses avantages sont connus de la plupart des Canadiens de l'Est et d'un grand nombre d'Irlandais américains.

Je compte que vers le 25 avril prochain, un bon nombre de familles qui sont à faire leurs préparatifs de départ, ainsi que plusieurs délégués des centres canadiens se rendront à Manitoba, les premiers pour y demeurer, les derniers pour connaître le pays *de visu* et faire profiter leurs mandants de ce qu'ils auront vu et appris. Si ceux-ci sont satisfaits, nul doute que plusieurs centaines de colons prendront d'ici à l'automne prochain la route de Manitoba.

J'ai décidé cette fois-ci, monsieur le ministre, d'accompagner ces futurs colons moi-même et de voir au choix de leurs lots et à leur installation.

La population canadienne de la Nouvelle-Angleterre est essentiellement propre à coloniser le Manitoba : elle se compose des races canadienne française et anglo-saxonne et elle est presqu'entièrement composée d'agriculteurs.

Il y a aussi dans les Etats de l'Est, dans toutes les branches d'industries, des ouvriers qui, émigrés à Manitoba, pourraient fabriquer sur les lieux les produits qu'on y importe à grands frais des Etats-Unis.

Ci-jointe vous trouverez une requête d'un certain nombre de citoyens de Manchester, N. H., demandant à votre gouvernement de les aider une fois qu'ils seront rendus à Manitoba.

En terminant, monsieur le ministre, permettez-moi d'espérer que votre habile gouvernement n'en restera pas là avec ce mouvement d'émigration vers Manitoba ; en continuant les efforts que vous avez si bien inaugurés, le gouvernement de la Confédération rendra service à grand nombre de sujets de Sa Majesté momentanément aux Etats-Unis, mais anxieux de retourner au Canada.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le ministre,

Votre obéissant serviteur,

CHARLES LALIME.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

DANIELSONVILLE, 5 novembre 1875.

CHER MONSIEUR,—Vous êtes désireux, m'avez-vous dit, d'avoir une lettre de moi, touchant mon voyage à Manitoba ; je réponds avec plaisir à votre désir.

J'ai trouvé à Manitoba des compatriotes qui se sont montrés très-sympathiques à ma mission.

L'honorable ministre de l'Agriculture, que j'ai eu l'honneur de rencontrer, m'a paru fort bien disposé envers le mouvement d'immigration.

Les terrains que j'ai visités sont, en général, de qualité supérieure et d'une culture facile. Les cantons sur la frontière, réservés pour les Canadiens, sont avantageusement situés pour la facilité des communications. Le chemin de fer dont la terrasse est faite vis-à-vis de ces cantons, n'est seulement qu'à quatre milles à son point le plus rapproché. Mais, sur plusieurs autres rapports, ils offrent de grands désavantages ; une grande partie est en sable et en pierre impropres à la culture ; de plus, étant bornés au sud par un Etat américain, à l'ouest par la colonie d'Emerson, et au nord par les réserves des Métis, il serait impossible de s'établir en grand nombre. S'il y avait moyen de changer ces cantons pour d'autres, situés de manière que nous pourrions agrandir à volonté, il me semble qu'il serait préférable.

Il est parti vers la fin d'août cinq colons de Danielsonville ; ils se sont rendus à Manitoba. Deux sont restés, trois sont revenus ; en arrivant à Emerson, ils n'ont rencontré qu'un douanier, qui leur a dit d'engager un homme pour les mener sur les réserves. Arrivés sur les lieux, le guide n'a pu leur dire quels lots étaient disponibles ou non ; on n'a pu leur dire au juste si le bois qu'ils ne pouvaient obtenir sur les dits terrains pourrait être obtenu sur d'autres réserves avec ou sans argent.

Ils ont trouvé que le bois ferait défaut sur les réserves et qu'il fallait aller loin pour en obtenir.

Revenus à Danielsonville, leur rapport a refroidi l'enthousiasme d'un grand nombre. Toutefois, il est à ma connaissance que plusieurs familles se préparent à émigrer à Manitoba le printemps prochain ; même disposition chez un bon nombre dans les villages environnants.

Je devais partir au mois de décembre, mais des raisons toutes particulières vont me faire remettre la partie au printemps.

Votre tout dévoué,

F. TÉTRAULT,

Délégué à Manitoba par les populations canadiennes de Danielsonville, Wauregan et Moosup.

Charles Lalime, écuier,
Agent d'immigration, Worcester.

DEMANDES des Soussignés résidents de Manchester, N. H., Etats-Unis, à l'honorable L. LETELLIER DE ST. JUST, ministre d'Agriculture de la Confédération du Canada.

MONSIEUR LE MINISTRE,—Désirant émigrer vers Manitoba et y assurer notre établissement permanent, nous prions votre gouvernement de vouloir bien nous accorder les faveurs suivantes :

1o. La faculté de demeurer un mois dans la maison de réception du gouvernement, afin de nous donner le temps de bâtir des maisons pour y loger nos familles.

2o. Nous désirons former une colonie dans un township et nous établir les uns à côté des autres.

Afin de ne pas épuiser nos ressources, nous prions votre gouvernement de nous accorder l'usage gratuit d'un attelage de labour, bœufs, charrue et autres accessoires, par chaque dix colons, et ce pendant l'espace d'un an.

3o. Les légumes et grains de semence, pour dix acres de terre par chaque colon pour la première année.

4o. La faculté d'acheter pour argent comptant dans les magasins du gouvernement aux prix fixés par ce dernier pour les colons nécessiteux.

5o. Nous vous prions, M. le ministre, d'appuyer nos demandes de votre haute influence auprès de vos collègues.

Confiant que notre requête sera favorablement reçue et exaucée, nous nous souscrivons.

Vos obéissants serviteurs, sujets britanniques,

A. L. Tremblay,	Pierre Auger,
Hilaire Trudel,	Sifroie Beaulieu,
Hilaire Trudel, *fils*,	Thimothee Bénoi,
Alexis F. Dégagné,	Henri Dorval,
William Lussien,	Charles Lacall,
Narcisse Russeau,	Cleophas Lemai,
Adolphe Provencher,	Jean Beliveau,
Charles Dubé,	J. Bt. Bournival,
Lucien Tremblay,	Siriac Gamache,
Paul Duguay,	Joseph Amelin,
John Vanasse,	Armisdas Amelin,
Felix Arner,	Moise Lemire,
Gustave de Marais,	Dolphisse Lacharité,
Gédéon Auger,	Victoire Lacharité,
Ludger Prince,	Adolphe Lacharité,
John Trudel,	Napoléon Léon,
Germain Degagnê	Hilaire Paré,
John Morency,	L. C. N. Prefontaine,
Fred. Daniel,	J. O. Petit,
Moses Douglass,	Simon Clark,
George Douglass,	Michel Girard,
Himilian Faurais,	J. W. Doherty.

No. 42.

RAPPORT ANNUEL DE LA QUARANTAINE D'HALIFAX, N,-E,

(W.-N. Wickwire; M. D.)

Station de Quarantaine,
Halifax, 15 juin 1876.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de la quarantaine d'Halifax pour 1875.

Je suis heureux de pouvoir dire qu'aucun cas de maladie exigeant l'application du régime de la quarantaine ne s'est présenté cette année.

Au mois de juin dernier on a fort appréhendé que la petite vérole fût importée ici des Indes Occidentales où elle avait fait des ravages considérables. J'ai cru devoir publier dans les journaux un avis aux pilotes et aux préposés à l'engagement des matelots pour leur signaler les règlements de la quarantaine et leur demander de m'aider à empêcher la maladie de s'introduire dans le port.

Les hôpitaux de la quarantaine et autres bâtisses de l'île Lawlor sont en bon ordre. La nécessité d'un débarcadère, dont je parlais dans mon dernier rapport, se fait encore sentir. J'espère que, l'été prochain, il y sera pourvu.

J'ai l'honneur d'être, monsieur
Votre obéissant serviteur,

W. N. WICKWIRE, M.D.,
Médecin-Inspecteur, Halifax.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

No. 43.

RAPPORT DU COMMIS DE LA MALLE.

(Mr. J. H. Mickleburgh.)

Toronto, 28 février 1876.

Monsieur,—J'ai l'honneur de faire rapport que pendant l'année dernière, me trouvant préposé à la malle sur les steamers de la compagnie Allan, j'ai donné aux immigrants venant en ce pays tous les renseignements que j'ai pu. J'ai aussi distribué parmi eux les livres et brochures que votre ministère m'avaint envoyés dans ce but.

Je suis, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
J. H. MICKLEBURGH,
Officier de la malle.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

No. 44.

RAPPORT DU COMMIS DE LA MALLE.

(M. Jas. Ferguson.)

PORTLAND, 21 février 1876.

MONSIEUR,—Pendant l'année dernière j'ai distribué avec soin, aux émigrants qui se trouvaient au même bord que moi, tous les livres et brochures qui m'avaient été fournis par M. Walmsley.

Je regrette de constater que le courant de l'émigration n'a pas été aussi considérable, en 1875, que l'année précédente.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JAMES FERGUSON,
Officier de la malle.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

No. 45.

RAPPORT DE M. ANGUS G. NICHOLSON, AGENT SPECIAL D'ÉMIGRATION DANS LES HIGHLANDS, ECOSSE.

STORNOWAY, 14 février, 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel de la saison de 1875.

J'ai restreint mes opérations principalement aux Hébrides que je considère l'un des districts les plus importants pour l'émigration qu'il y ait en Ecosse et peut-être même dans la Grande-Bretagne. Grand nombre d'émigrants sont partis d'ici pour le Canada dans le cours de l'année dernière, et j'ai eu des difficultés particulières à combattre, car avant mon arrivée ici ceux qui émigraient se dirigeaient depuis quelque temps vers la Nouvelle-Zélande. Ce sont des hommes forts, hardis, se conduisant bien et s'étant déjà distingués parmi les meilleurs colons canadiens.

Le révérend Lachlin Taylor me rejoignit au commencement de juin, et nous partîmes ensemble pour aller visiter les principales localités des Highlands et y faire des conférences devant des auditoires nombreux et enthousiastes. Ces conférences ont fait naître dans l'esprit du peuple un plus vif désir de connaissances qui aura sur le flux de l'émigration du printemps prochain une influence salutaire. J'attache le plus grand prix aux discours du Dr. Taylor, car ils contribuent à diriger vers Manitoba et le Nord-Ouest plusieurs émigrants appartenant à la meilleure catégorie, tels que fermiers à bail et petits capitalistes. La plupart de nos conférences furent faites dans le dialecte gaélique qui est naturel dans ces parages, et parmi les localités où elles eurent lieu, je dois mentionner Campbelltown, Oban, Stornoway, South Dell, Lionel, Barras, Bragor, Carloway et Berners. Dans plusieurs de ces assemblées des gens se levèrent et déclarèrent qu'ils étaient prêts à partir de suite si on voulait leur donner les moyens de payer leur passage, moyens qu'ils n'avaient pas. Ces hommes, habitués aux misères et aux rudes labeurs, sont éminemment faits pour la vie de pionniers et ses perspectives d'indépendance. Ceux qui ont émigré ne sont pas restés à flâner dans les villes, attendant les événements ou se plaignant du manque d'ouvrage. Deux ou trois cents émigrants seraient prêts à partir de suite pour Manitoba si nous pouvions leur accorder des *passages gratuits*, comme le fait la Nouvelle-Zélande. Connaissant bien le peuple et les traits caractéristiques qui le distinguent, je pourrais me porter garant que presque tous resteraient en Canada et y seraient des colons de première classe.

Ainsi que j'en ai souvent fait rapport à l'agent-général, j'ai déjà pris avec plusieurs propriétaires fonciers dans les Highlands des arrangements pour aider les émigrants de leur contrée à passer en Canada ; grâce à ces moyens, j'en ai expédié quelques-uns qui n'auraient pas pu partir autrement. Je regrette de dire que je n'ai pu faire les mêmes arrangements l'année dernière, ce qui en a porté grand nombre à différer leur départ jusqu'à une occasion favorable.

Pour raisons de famille, je me suis vu obligé, l'automne dernier, de demander un congé d'absence à l'agent-général pour aller au Canada. Pendant mon séjour dans ce pays j'ai visité grand nombre de colons des Highlands, établis dans l'ouest d'Ontario et dans les townships de l'est, que j'avais contribué à faire émigrer. Les connaissances et les renseignements que j'ai acquis dans cette tournée et les arrangements que j'ai pris pour les opérations futures sont de la plus haute importance. Plusieurs ont pris des mesures pour faire venir leurs amis au printemps, et j'ai fait des arrangements avec deux sociétés de colonisation dans les townships de l'est pour construire des maisons et aider autrement les émigrants. J'ai rapporté près de $700 que

ces colons m'ont remises pour donner à leurs amis afin d'aider ceux-ci à aller les rejoindre le printemps prochain. La réception qu'ils m'ont faite fut des plus flatteuses. Dans une assemblée publique qui eut lieu à Sherbrooke avant mon départ, pour me servir des paroles de la *Gazette de Sherbrooke*, " plusieurs des émigrants déclarèrent " qu'ils avaient été bien traités par M. Nicholson et les agents du gouvernement, tant " à Québec qu'à Sherbrooke, qu'ils avaient trouvé les choses aussi bien ou mieux encore " que M. Nicholson le leur avait promis, et qu'ils espéraient qu'il pourrait en induire " un grand nombre d'autres à suivre leur exemple."

Je vous transmets plusieurs lettres de personnes qui ont émigré par mon intermédiaire; elles parlent par elles-mêmes, et sont une preuve satisfaisante de la prospérité de leurs auteurs.

Espérant que mes opérations de l'année dernière recevront votre approbation et que l'émigration augmentera cette année,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ANGUS G. NICHOLSON.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

Lettre de M. L. Pope, Maire de Robinson, à M. Nicholson.

Connaissant le succèss qu'ont eus dans leur établissement les colons que vous avez contribué à envoyer à Hampden et Marsden, surtout l'établissement de Hampden, je mentionnerai particulièrement Shepherd McLeod et ses sept fils qui, je crois, sont propriétaires de fermes touchant les unes aux autres. Je suis certain que ce sera pour vous un sujet de satisfaction de les avoir envoyés en ce pays. Ces sept frères et leur père seront bientôt, me dit-on, propriétaires de près d'un millier d'acres de terre.

Nous espérons que vous enverrez plusieurs colons à Marsden, car c'est là meilleure localité qui soit actuellement à la disposition du gouvernement de Québec. Les townships de l'est sont l'endroit le plus favorable à l'établissement des Highlanders. En arrivant ici, ils se trouvent de suite au milieu de vieilles connaissances, d'amis et de parents ; ils ne sont pas étrangers dans le pays.

L. POPE.

Du maître de poste de Campbelltown.

Comme vous avez déjà réussi à nous envoyer d'excellents émigrants, j'espère que vous vous rappellerez de nous, car il y a encore de bonnes terres disponibles dans les townships de Marsden, Hampden, etc. Je dois dire que les émigrants qui sont venus s'établir ici il y a deux ans, sont aujourd'hui à la tête de forts jolis *homesteads*. A ceux qui ont de nombreuses familles et de faibles moyens je dirai : " ne craignez pas de venir en Canada, car avec de la persévérance, de l'économie et une énergie bien dirigée vous êtes certains de réussir." Je conseillerais à ceux qui ont des moyens de rester tranquilles ; mais à ceux qui ne peuvent rejoindre les deux bouts, je conseille de changer la base de leurs opérations et de venir au Canada où ils trouveront grand nombre de leurs compatriotes prêts à leur souhaiter la bienvenue.

ROBERT CLARK,

M. P., Canterbury, comté de Compton, P. Q.

De l'agent des terres de la Couronne, agence de St. François.

Les Ecossais des Highlands paraissent être précisément la catégorie de colons qu'il nous faut pour établir les terres incultes de ce pays. Où ils s'établissent ils restent et persévèrent, en dépit d'obstacles qui en décourageraient quand nombre d'au-

tres et les feraient partir. En autant que j'ai pu le constater,—et j'ai eu des affaires avec plusieurs d'entre eux,—vos émigrants sont tous satisfaits, et bien peu, si même il y en a, sont retournés au pays ou allés dans les cités. En un mot, permettez-moi de vous féliciter sur les succès qui ont couronné vos efforts et la catégorie d'émigrants que vous avez pu nous envoyer. Ils vous font honneur ainsi qu'au pays d'où ils viennent; ils feront aussi honneur au nouveau pays de leur adoption et seront pour lui une précieuse acquisition. Les Islandais de l'île Lewis n'ont pas aussi bien réussi; mais les enfants ont travaillé merveilleusement bien et font les meilleurs cultivateurs et ouvriers. Les terres du gouvernement dans cette agence se vendent 60 centins l'acre payables un cinquième comptant et la balance en quatre versements avec intérêt à six pour cent par année.

WM. FARRELL,
Agent des terres de Couronne.

Du Maire de Winslow.

Au sujet des émigrants que vous avez envoyés ici, je dois dire que la plupart d'entre eux se sont établis sur des terres et qu'ils progressent autant qu'on peut le désirer. C'est absolument la catégorie d'émigrants qu'il nous faut dans cette section. Plusieurs ont fait de grands progrès sur leurs terres, si l'on tient compte du peu de temps écoulé depuis leur arrivée en Canada; ils feront, j'en suis certain, de bons colons et seront un honneur pour ce pays. J'espère que vous continuerez à nous expédier de tels émigrants, car il y a encore un vaste territoire de terres incultes à établir.

HUGH LEONARD,
Maire de Winslow.

Du maître de poste de Scotstown.

Un grand nombre d'émigrants d'Ecosse que vous avez envoyés en Canada se sont établis dans le voisinage et font tous très-bien. Ce sont des émigrants comme ceux que vous expédiez dont le pays a besoin. Des nombreuses familles que vous avez dirigées vers cette section, il n'y en a pas une seule qui regrette d'avoir quitté leur pays. Toutes réussissent bien, et comme il y a encore de la place pour un plus grand nombre, j'espère que vous continuerez à nous en envoyer; en ce faisant, vous ne rendrez pas seulement service à ceux que vous expédierez, mais encore à ceux de nous qui cherchent à avoir un peu plus de confort.

JOHN SCOTT, FILS,
Maître de poste.

Du maître de poste du Lac Mégantic.

Un grand nombre des émigrants que vous nous avez expédiés dans le cours des trois dernières années se sont établis dans ce district et le voisinage. Ils font tous très-bien, sont satisfaits et parlent en termes très-élogieux des peines que vous vous êtes données pour eux. On ne pourrait avoir pour s'établir en Canada, de meilleurs émigrants que ceux que vous avez expédiés ici—des hommes bons, industrieux, pauvres mais honnêtes,—et j'espère que vous nous en enverrez encore, car il y a place pour eux ici. Nous leur ferons la bienvenue du pays. Il y a encore quantité de terres incultes que le gouvernement vend 60 centins ou à peu près 2s. 6d. sterling l'acre. Nous avons dans le district quatre églises presbytériennes gaéliques, et je crois que nos compatriotes des Highlands se trouveront ici comme chez eux. Notre conseil municipal a adopté une résolution reconnaissant vos bons services et vous remerciant de vos efforts pour nous envoyer une immigration.

J. B. McDONALD,
Maire de Whitton.

De M. Matheson, émigrant, à M. Nicholson.

Ayant appris que vous étiez venu au Canada et que vous aviez passé à quelques milles de chez moi, j'ai beaucoup regretté de ne vous avoir pas vu,—non pour vous gronder de m'avoir fait venir en Canada, mais bien pour vous en remercier très-sincèrement; car j'ai trouvé les choses ici telles que vous me les aviez représentées, sinon meilleures. J'aime beaucoup ce pays, et je jouis d'une bonne santé ainsi que ma famille; quoique travaillant à la journée, je ne manque pas du nécessaire, et ceux qui ont des terres se trouvent parfaitement bien, beaucoup mieux qu'ils n'étaient en Ecosse. Je m'en veux à moi-même de n'être pas allé là où j'aurais pu avoir une terre, car tout ce que vous m'avez dit à l'égard de cette partie du pays est absolument vrai, et si j'avais suivi votre avis, je serais encore mieux aujourd'hui. Mais à une vingtaine de milles d'ici il y a une réserve indienne à vendre; je crois que je pourrai y acheter une terre. Si jamais vous revenez dans cette partie du pays, j'espère que vous viendrez me voir et passerez une nuit chez moi; je pourrai alors vous donner bien des nouvelles, vous dire comment j'ai fait, etc., et vous pourrez juger par vous-même. Je n'ai rien à ajouter pour le moment; ainsi je termine en vous faisant part de mes respects et en vous souhaitant bon voyage et succès dans votre mission. Présentez mes saluts à tous les amis du pays qui s'informeront de moi.

JOHN MATHESON.
Bureau Poste, Tiverton, Comté de Bruce, Ontario.

RAPPORT ANNUEL

DU

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1875.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.



OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON.

1876.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNEXE SPÉCIALE.

ANNEXE GENÉRALE.

PARTIE I.—DIVISION DES SAUVAGES.

SURINTENDANCES D'ONTARIO.

SURINTENDANCES DE QUÉBEC.

SURINTENDANCES DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

SURINTENDANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

SURINTENDANCES DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

ETATS ET TABLEAUX.

PARTIE II.—TERRES DE L'ARTILLERIE ET DE L'AMIRAUTÉ.

PARTIE III.—DIVISION DES TERRES FÉDÉRALES.

RAPPORT

DU

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1875.

A Son Excellence le très honorable Sir FREDERIC TEMPLE, *Comte de Dufferin, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.*

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de présenter, conformément à la loi, le rapport du département de l'Intérieur pour l'année finissant le 30 juin 1875. C'est le second rapport annuel du département.

Dans tout ce qui concerne les dépenses des diverses branches du département et les comptes nécessaires et les preuves justificatives qui s'y rattachent, ce rapport ne s'étendra pas au-delà de l'année fiscale finissant le 30 juin 1875 ; mais quant aux opérations générales du département au sujet des Sauvages et des terres des Sauvages, il couvrira toutes les circonstances ou les affaires subséquentes à la date ci-dessus, qui semblent d'un intérêt général pour le public.

Les cinq branches du service, mises par la loi sous le contrôle du ministre de l'Intérieur, seront mentionnées sous des titres distincts dans l'ordre suivant :

1. Les territoires du Nord-Ouest ;
2. Les terres et les affaires des Sauvages ;
3. Les terres de l'Artillerie et de l'Amirauté ;
4. Les terres fédérales ;
5. L'Exploration Géologique du Canada.

Les opérations de ces branches sont déjà très considérables et, dans beaucoup de cas, elles se rapportent à des affaires qui concernent des intérêts importants et variés. De plus, les affaires de toutes branches, comprenant (contrairement à ce qui était prévu l'année dernière) la branche des Terres de l'Artillerie, ont augmenté continuellement, et, comme ensemble, elles ont pris des proportions assez formidables pour mettre à contribution les efforts combinés du ministre et de son député.

Aucun effort n'a été épargné pour conduire les affaires du département à Ottawa d'après un mode simple et systématique et pour rendre aussi facile que possible le fonctionnement du bureau. Mais, malgré les efforts dans ce sens, la besogne imposée aux principaux officiers de toutes les branches est continuelle et rigoureuse.

L'ouvrage que le passé avait laissé en arrière dans la branche des Sauvages a été terminée presque entièrement et les anciens documents de cette branche, qui ont été livrés au département dans un état de désordre et de confusion, ont été classifiés et arrangés d'une manière satisfaisante.

Dans la masse des anciennes affaires ainsi réglées, on trouvera (comme le démontre le rapport du député-surintendant général des affaires des Sauvages, (Partie 1ère de l'Annexe) nombre de questions irritantes et compliquées, concernant de fortes sommes d'argent et des intérêts nombreux, qui étaient pendantes depuis plusieurs années, et que l'on a examinées et réglées à la satisfaction des intéressés.

J'ai beaucoup de plaisir à reconnaître l'énergie et l'habileté avec lesquelles le député chef du département et les officiers préposés aux diverses branches, ont rempli leurs devoirs durant l'année qui vient de se terminer.

I.—TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Dans son rapport officiel, fait au Gouverneur Archibald en 1871, M., (maintenant le major) Butler écrit : " La loi et l'ordre sont complètement inconnus dans la région " de la Saskatchewan, attendu que ce pays est sans aucune organisation et privé " de tous moyens de faire prévaloir l'autorité de la loi." Il est même notoire que des meurtres et autres crimes de la plus sérieuse nature, ont été commis dans les territoires ans qu'il ait été possible de faire aucun effort pour venger la loi.

Les premières mesures prises par le gouvernement fédéral dans le but d'introduire la loi et l'ordre dans les territoires, ont été l'adoption des actes pour prohiber l'entrée des liqueurs enivrantes dans les territoires et pour l'établissement d'une police à cheval, le dernier en 1873 et le premier en 1874. L'un frappait à la racine le mal dominant des territoires—l'infâme trafic des liqueurs—tandis que l'autre permettait, au moyen des officiers et des hommes de la police à cheval, de mettre promptement en force les lois concernant les liqueurs.

Durant les trois ou quatre années qui ont précédé immédiatement l'arrivée de la police à cheval dans le territoire, des bandes de vagabonds et de désœuvrés du Montana et des autres territoires voisins avaient établi des postes de commerce ou " forts " sur le sol britannique, ou l'on fournissait " l'eau-de-feu " empoisonnée, des armes et des munitions aux Pieds-Noirs et autres Sauvages, en échange de robes de buffle et autres pelleteries qu'ils transportaient hors du pays, en grandes quantités, en descendant le Mississippi. De fait, ils avaient organisé un trafic qui appauvrissait le pays et démoralisait le Sauvage en lui procurant les moyens de se rendre dangereux.

Par l'opération conjointe de ces lois, le commerce des liqueurs a été arrêté dans ces parties des territoires où la police à cheval a ses stations. Les postes de commerce

américains ont été détruits et les vendeurs de whisky ont repassé la frontière. Le désordre et le crime sont maintenant entièrement inconnus dans les territoires, et la vie et la propriété y sont aussi en sûreté que dans les autres parties de la Puissance.

Tous les rapports officiels reçus du Nord-Ouest démontrant que les Sauvages apprécient généralement le grand bienfait que leur a accordé le gouvernement de la Puissance, et attribuent la paix et la sûreté dont ils jouissent seulement à l'opération de ses lois et à la présence de la police à cheval dans le pays.

CONSEIL DU NORD-OUEST.

L'acte adopté durant la dernière session du Parlement, connu comme " l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, 1875 " pourvoit à la nomination, dans les territoires, d'un gouverneur résidant, de trois magistrats stipendiaires et d'un conseil autorisé à préparer toutes les ordonnances nécessaires pour la paix et le bon gouvernement du pays.

Un résultat de cet acte, lorsque la proclamation de Votre Excellence le mettra en vigueur, sera d'abolir le présent Conseil du Nord-Ouest organisé en mars 1873 (d'après les dispositions de la 34me Victoria, chap. 16) pour aider le Lieutenant-Gouverneur dans l'administration des affaires des Territoires.

On doit reconnaître que la législation de ce conseil et les suggestions pratiques soumises à Votre Excellence, de temps à autre, par l'entremise de son chef officiel, le Gouverneur Morris, a aidé le gouvernement à poser les bases de la loi et de l'ordre dans le Nord-Ouest en gagnant la bonne volonté des tribus sauvages et en établissant le prestige du gouvernement fédéral dans ce vaste territoire.

II. AFFAIRES DES SAUVAGES.

On a cherché, dans ce rapport, à réunir sous une forme intelligible et succincte (voir l'annexe H, partie I,) des statistiques sur toutes les matières importantes au sujet des Sauvages. Le rapport en question indique le nombre, le progrès matériel et le dégré d'éducation de presque toutes les bandes sauvages dans les anciennes provinces, et fournit en outre beaucoup d'autres détails importants.

Les informations sous chacun de ces titres sont plus complètes que toutes celles fournies jusqu'à présent, et ont été recueillies de façon à pouvoir être mises facilement en tableaux et présentées sous une forme convenable pour y référer, tandis que, par le passé, ces informations, lorsqu'on les donnait, devaient être glanées dans les rapports épars des différents surintendants et agents.

Il est à regretter certainement que quelques surintendants et agents des Sauvages aient négligé (malgré les demandes pressantes et répétées du bureau principal,) d'envoyer leurs rapports, et conséquemment l'état général n'est pas aussi complet qu'il devrait être. Un grand nombre de rapports ayant été reçus à une époque avancée de l'année, et lorsqu'une partie du rapport général était prêt pour l'impression, on n'a pas eu le temps de les amalgamer comme un tout dans le but de résumer les résultats d'une manière satisfaisante et d'en tirer des conclusions générales.

Cependant il paraîtra évident immédiatement que le résultat général des opérations de l'année dernière a été décidément satisfaisant, et que les Sauvages dans toutes la Puissance ont fait des progrès matériellement et autrement.

On remarquera qu'un grand nombre de nouvelles écoles ont été établies, et à ce sujet on peut ajouter que l'on a promis de l'aide à d'autres aussitôt que l'on constatera qu'un nombre suffisant d'élèves les fréquentent.

Des écoles industrielles ont été spécialement encouragées, tout en aidant libéralement celles qui existent déjà et en promettant de l'encouragement à d'autres que l'on se propose d'établir.

Durant l'année dernière, j'ai cherché à me procurer des informations aussi exactes que possible sur le nombre des Sauvages des territoires du Nord-Ouest. Grâce à la bienveillance de M. le commissaire Graham, des circulaires pour cet objet ont été envoyées, l'hiver dernier, à tous les postes de la Baie d'Hudson sur la Saskatchewan. Les officiers dans les différents postes ont répondu promptement à ma demande, et d'après leurs rapports et des informations fournies avec bienveillance par le Révd. M. McDougall, le département a obtenu le chiffre approximatif de la population du Nord-Ouest non comprise jusqu'à présent dans aucun traité.

Dans les parties nord de notre territoire il y a plusieurs bandes dispersées de Sauvages avec lesquels, à cause du fait que les terres sont impropres à la culture, il ne sera probablement pas nécessaire de faire des traités. J'ai donné le nombre probable dans ces régions, mais nécessairement il n'est basé que sur des conjectures. Le nombre dans l'intérieur de la Colombie-Anglaise est aussi imparfaitement connu.

D'après les sources d'information ci-dessus et autres, je puis donner le sommaire suivant de statistiques. Tout imparfait qu'il soit, il ne manquera pas d'intérêt dans un temps où l'on se propose de faire de nouveaux traités, et où l'on désire procurer par la législation de plus grandes facilités pour accorder les droits de citoyen aux Sauvages qui ont atteint un degré suffisant de civilisation.

SOMMAIRE DE STATISTIQUES.

La population sauvage supposée de toute la Puissance est 91,910, distribuée approximativement comme suit :—

	Population sauvage.	
Ontario	15,305	
Québec	10,809	
Nouvelle-Ecosse	1,849	
Nouveau-Brunswick	1,561	
Ile du Prince-Edouard	302	
		29,826
Colombie-Anglaise	31,520	
Manitoba et Nord-Ouest, d'après le traité	13,944	
Sioux dans Manitoba et les territoires du Nord	1,450	
De la rivière de la Paix à la frontière des Etats-Unis, pas de traité	10,000	
Terre de Rupert, etc.	5,170	
		62,084
Total		91,910

Le traitement des Sauvages dans ces différentes provinces a été malheureusement loin d'être uniforme. Dans quelques-unes des provinces, la politique à l'égard des Sauvages a pu être adoptée en partie avant qu'ils fussent sous la Couronne anglaise; mais comme il y avait des raisons suffisantes, après la session, pour adopter une politique plus libérale, on ne voit pas clairement pourquoi les Sauvages ont été traités plus libéralement dans le Haut-Canada que dans aucune des anciennes provinces. On doit se féliciter de ce qu'une politique aussi libérale que celle adoptée dans Ontario soit suivie dans les territoires du Nord-Ouest, et que les Sauvages là, pourvu qu'ils se mettent à cultiver leurs réserves ou à élever des animaux, puissent devenir prospéres et satisfaits.

Dans le tableau suivant des propriétés appartenant aux Sauvages dans les provinces anciennes, on ne doit pas comprendre que chaque Sauvage possède *per capita* le montant mentionné. Quelques bandes, même dans Ontario, ne possèdent que peu de propriétés foncières ou personnelles, et quelques-unes ont à peine des fonds placés. L'état est donné pour démontrer la position comparative, dans chaque province, des Sauvages qui sont abandonné leurs habitudes nomades. Dans l'Ile du Prince-Edouard, les Sauvages n'ont pas de réserves de la Couronne, les terres qu'ils occupent étant mises à part pour eux par la bienveillance de la société pour la protection des naturels du pays et par la libéralité des particuliers. Pour les détails concernant chaque bande, voir l'annexe H., partie 1.

Provinces.	Propriété personnelle.		Biens-fonds.		Capital placé.		Nombre des enfants.	
	Total.	Per capita.	Total.	Per capita.	Total.	Per capita.	Total.	Fréque. l'école.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.		
Ontario	317,543 00	20 75	5,921,842 00	385 93	2,707,835 11	210 00	5,014	1,689
Québec.........	146,375 00	13 54	1,344,055 00	124 35	176,017 65	27 28	1,219	334
N.-Ecosse......	15,442 00	8 03	32,300 00	17 47	....	....	381	82
N.-Brunswick	8,676 00	5 56	329,475 00	2 1 07	1,119 68	00 79	486	....
Ile du P. E....	1,198 00	3 97	6,036 00	19 98	....	....	99	....
	489,234 00	....	7,633,708 00	....	2,884,972 44	....	7,199	2,105

	Animaux.						Grain, etc.					
	Chevaux.	Vaches.	Moutons.	Cochons.	Bœufs.	Jeunes animaux.	Blé-d'inde Boisseaux.	Blé, Boisseaux.	Pois, Boisseaux.	Pommes de terre, Boisseaux.	Avoine, Boisseaux.	Foin, Tonneaux.
Ontario	2,169	1,618	1,397	8,832	499	1,765	36,039	42,710	21,858	68,894	75,235	4,883
Québec.........	530	709	82	636	9	113	3,145	1,739	3,292	18,885	11,397	2,951
N.-Ecosse.....	18	27	11	22	16	42	33	115	17	5,120	490	915
N.-Brunswick	25	31	78	50	5	12	22	210	2	2,720	2,125	210
Ile du P. E....	1	4	....	....	....	4	6	30	....	847	69	9

Les propriétés personnelles que les Sauvages ont amassées, les récoltes qu'ils font, et le progrès de l'éducation parmi eux, démontrent le mieux jusqu'à quel point, comme peuple, ils peuvent administrer leurs biens-fonds et leurs argents. La valeur des propriétés foncières que quelques bandes possèdent dans Ontario ne résulte pas de leur esprit d'entreprise, attendu que, dans la plupart des cas, ces terres ne doivent pas leur valeur autant à l'industrie des Sauvages qu'à leur proximité des villes, des villages ou d'établissements prospères de blancs.

PROMESSES DU DEHORS.

J'ai beaucoup de plaisir à dire que, durant l'été dernier, la longue et irritante discussion entre le gouvernement et les Sauvages au sujet des traités Nos. 1 et 2, relatifs à ce que l'on a appelé " les promesses ultérieures," a été réglée d'une manière satisfaisante tant pour le gouvernement que pour les Sauvages.

Ceux qui connaissent l'administration des affaires des sauvages à Manitoba durant les quelques dernières années, se rappellent du mécontentement parmi les Sauvages de cette province au sujet du malentendu quant à la nature et à l'étendue de ce que l'on appelait " les promesses ultérieures." J'ai constaté moi-même, durant mon voyage à Manitoba dans l'été de 1874, la profondeur et l'étendue du mécontentement. En cette occasion, des députations de toutes les principales bandes de Sauvages de la province sont venues me faire part de leurs griefs sur le sujet. Les plaintes de quelques-uns étaient exagérées et déraisonnables, mais tous sans exception s'accordèrent à dire que le gouvernement les avait trompés quant à la distribution des articles à eux promis lorsque les traités furent négociés.

Cette malheureuse difficulté entre le gouvernement et les Sauvages provenait de certaines promesses verbales faites par les commissaires à l'époque où les traités Nos. 1 et 2 furent négociés—promesses qui ne se trouvaient ni dans le texte de ces traités ni aucunement reconnues ou mentionnées lorsque ces traités furent ratifiés en septembre 1871. Après un examen attentif des documents concernant le sujet, on a trouvé annexé au traité original No. 1 un mémoire signé par M. le commissaire Simpson, Son Honneur le Gouverneur Archibald, M. St. John, et l'hon. M. McKay, étant l'explication de leur manière d'interpréter les conditions d'après lesquelles les Sauvages concluaient le traité ; (une copie de ce mémoire est annexé à ce rapport.)* Il paraissait de plus que, bien que ce mémoire ne fut pas formellement sanctionné lorsque les traités furent ratifiés, la validité des promesses faites fut reconnue par le Surintendant Général des Affaires des Sauvages et mentionnée à plusieurs reprises, et enfin reconnue partiellement dans des dépêches officielles de Leurs Honneurs les Lieutenant-Gouverneurs Archibald et Morris, aussi bien que dans les rapports du commissaire des Sauvages et dans les minutes du Conseil du Nord-Ouest. Après entière considération de tout le sujet, Votre Excellence en Conseil a bien voulu ordonner que ce mémoire fut considéré comme partie des traités Nos. 1 et 2 ; et que le

(*) Voir annexe spéciale A.

Commissaire des Sauvages reçût instruction d'exécuter les promesses contenues en autant qu'elles n'avaient pas été remplies. Et il fut de plus convenu que bien que le gouvernement ne pourrait pas admettre les réclamations des Sauvages pour quelque chose non expliquée dans les traités ou le mémoire, le paiement annuel à chaque Sauvage serait porté de trois à cinq piastres, et qu'un paiement additionnel de vingt piastres serait fait à chaque chef; et que l'on accorderait un habillement complet, tous les trois ans, à chaque chef et homme principal, comptant quatre hommes principaux par bande, avec l'entente distincte que tout Sauvage qui acceptait le paiement additionnel autorisé par l'Ordre, abandonnait formellement par là toute réclamation contre le gouvernement au sujet des "promesses ultérieures" autres que celles reconnues par le traité et le mémoire.

Afin de donner autant de poids que possible au nouvel arrangement proposé avec les Sauvages, Son Honneur le lieutenant-gouverneur Morris a été invité, en compagnie du commissaire des Sauvages, à visiter les diverses bandes de Sauvages intéressés dans les traités dans le but de leur soumettre la décision du gouvernement et de leur faire accepter les nouvelles conditions. Son Honneur se mit immédiatement à la disposition du gouvernement pour cet objet, et, à sa demande, l'hon. M. McKay l'accompagna pour l'aider, sa connaissance du langage des Sauvages et sa grande influence personnelle parmi eux le qualifiant spécialement à rendre une bonne aide dans les négociations proposées. Pour prévenir aussi tout malentendu possible à l'avenir quant à la nature du nouvel arrangement proposé par le gouvernement, un certain nombre de copies de l'ordre en conseil, élégamment imprimées sur du parchemin, furent envoyées au gouverneur Morris et au commissaire des Sauvages, avec prière d'en présenter une copie à chaque chef et de s'assurer de son acceptation formelle des nouvelles conditions par sa signature opposée à une autre copie qui devait être renvoyée au département.

Son Honneur et le commissaire des Sauvages rapportent que leurs diverses missions auprès des Sauvages au sujet de ces négociations ont été entièrement satisfaisantes; chaque bande de Sauvages, à une seule exception, a accepté avec plaisir les conditions offertes par le gouvernement et exprimé sa satisfaction de la libéralité avec laquelle on le traitait. Dans le seul cas où une bande a refusé la proposition, le refus ne provint pas de ce que les conditions ne plaisaient pas, mais par suite d'une dispute au sujet de la réserve à laquelle la bande pensait avoir droit. On espère que la difficulté sera réglée d'une manière satisfaisante, à la prochaine saison, lorsque la bande sans doute acceptera le nouvel arrangement.

TRAITÉ NO. 4.

Il était nécessaire de faire des arrangements pour payer aux Sauvages leurs allocations annuelles et pour leur distribuer les présents et autres articles auxquels ils avaient droit d'après les dispositions de ce traité. On jugea à propos de saisir cette occasion de choisir les réserves que le traité assurait aux Sauvages et de faire accep-

ter les dispositions de ce pacte par les bandes de Sauvages qui vivaient dans les limites du territoire qu'il affectait et qui, par absence ou pour toute autre cause, n'avaient pas été parties au traité original.

Pour remplir ces divers devoirs, Votre Excellence, en juin dernier, nomma M. Christie, de Brockville, qui avait aidé le gouverneur Morris et moi-même à négocier le traité en 1874; M. Dickieson, qui était aussi présent lorsque le traité fut négocié, était associé à M. Christie pour cet objet. Les devoirs assignés à ces messieurs furent remplis d'une manière satisfaisante, en autant que les Sauvages étaient prêts pour les arrangements. On trouvera annexée à ce rapport une narration de leurs négociations.(*)

Le texte du traité a été imprimé dans l'annexe de mon rapport l'année dernière et on pense à propos, cette année, de compléter le rapport officiel des négociations en publiant la dépêche de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Morris, transmettant une copie du traité au département. La dépêche est imprimée dans l'annexe de ce rapport.(†)

TRAITÉ NO. 5.

Durant les quelques années dernières, la navigation à vapeur fut établie avec succès sur le lac Winnipeg. On a aussi trouvé, dans le voisinage du lac, des indices de minéraux de valeur et de bois de construction, et déjà on a fait au gouvernement des demandes pour acheter des terres (que l'on suppose contenir des minéraux) sur plusieurs points dans le voisinage. Sur le côté ouest du lac, le sol, dans quelques localités, est admirable pour l'agriculture, et le pays est sous tous les rapports propre à être colonisé bientôt. De plus, en attendant la construction de la partie du chemin de fer du Pacifique à l'ouest du lac Winnipeg, le lac et la rivière Saskatchewan sont destinés à devenir la principale voie de communication entre Manitoba et les fertiles prairies de l'Ouest.

Pour ces raisons il était essentiel que les droits des Sauvages sur tout le territoire dans le voisinage du lac fussent éteints, afin que les colons et les commerçants pussent avoir accès libre à ses eaux, à ses côtes, à ses îles, à ses baies et à ses rivières. L'embouchure de la rivière Saskatchewan surtout semble spécialement importante, attendu qu'elle offre un site convenable pour une future ville.

Toutes ces considérations ont démontré la nécessité de promptes négociations avec les Sauvages sur les deux bords du lac Winnipeg pour la cession de leur territoire.

Outre ces considérations importantes sur les raisons publiques et générales pour traiter avec les Sauvages du lac Winnipeg, on a trouvé une nouvelle raison pour agir ainsi dans les circonstances particulières de quelques-unes des bandes sauvages qui occupent le territoire dont nous parlons. Une bande de Sauvage, à Norway-House à l'extrémité nord du lac Winnipeg, avait transmis, par l'entremise du Gouverneur Morris, au commencement de l'année, une demande pour avoir la permission de laisser

(*) Voir annexe spéciale c.

(†) Voir annexe spéciale b.

cette localité et s'établir à "Grassy Narrows," mieux connu comme la Rivière Blanche, sur le côté ouest du lac, à 70 milles à peu près de l'embouchure de la Rivière Rouge, où, ils désiraient s'assurer une réserve pour y commencer les travaux de la femme. Cette émigration des Sauvages de Norway-House était devenue nécessaire par l'introduction de la navigation à vapeur sur le lac Winnipeg et de l'importation des marchandises de la compagnie de la baie d'Hudson par Winnipeg au lieu de la "York Factory" comme auparavant. Par suite de cela un très grand nombre de Sauvages, qui vivaient dans le voisinage de Norway-House, et qui, jusqu'à ce moment avaient gagné leur subsistance comme voyageurs pour la compagnie de la baie d'Hudson, se trouvèrent sans emploi.

Son Honneur démontra l'importance de satisfaire, s'il était possible, les vœux des Sauvages. Cela cependant ne pouvait se faire avant la résiliation du titre des Sauvages sur le territoire ; et pour cette raison et plusieurs autres Son Honneur recommanda qu'un traité fut négocié, durant l'année, avec les Cris et les Sauteux qui vivaient sur les bords du lac Winnipeg. Son Honneur ayant exprimé le désir d'agir comme commissaire pour cet objet, Votre Excellence a profité de ses services, et lui et l'honorable James McKay furent nommés commissaires pour entrer en pourparlers avec ces Sauvages par ordre en conseil du 9 juillet dernier.

Un traité satisfaisant (traité No. 5 dans l'ordre chronologique) fut conséquemment conclu par ces messieurs à la Rivière Berens, le 20 septembre, et à Norway-House, le 24 du même mois, et des traités supplémentaires furent conclus avec la bande à l'embouchure de la rivière Saskatchewan, le 27, et avec la bande des Sauvages de l'Ile de Wapaw, le 28 du même mois. La superficie couverte par ces traités est approximativement d'à peu près 100,000 milles carrés, et peut être décrite comme étant au nord du territoire compris dans les traités 2 et 3, qui s'étend de l'ouest à la Cumberland House, et qui comprend la région à l'est et à l'ouest du lac Winnipeg et de la rivière Nelson aussi loin au nord que le "Lac Split."

Les termes du traité sont presque identiques à ceux des traités Nos. 3 et 4 récemment conclus avec d'autres bandes dans les territoires ; la seule différence matérielle étant dans la quantité plus restreinte de terres accordées à chaque famille comme réserve, et dans la réduction de la somme payée comme indemnité. La quantité de terre accordée, d'après le traité 5, était de 160 et même, dans quelques cas, de 100 acres pour une famille de 5 personnes, tandis que la quantité accordée d'après les traités 3 et 4, était de 640 acres pour une famille de cinq ; et le montant payé à chaque Sauvage comme indemnité d'après ce traité était de $12.00.

La dépêche de Son Honneur, donnant les détails de cet intéressant voyage d'à peu près 1,000 milles dans un vapeur sur la Rivière-Rouge et le lac Winnipeg, dans le but de négocier le traité, est annexée avec le texte complet du traité. (*)

(*) Voir annexe spéciale d et e.

La bienvenue cordiale avec laquelle les Sauvages ont accueilli partout le commissaire, leur empressement à accepter les conditions offertes, et leur gratitude envers le gouvernement de la Puissance pour sa libéralité à leur égard, démontrent la bonne volonté qui existe généralement parmi les Sauvages de cette partie des territoires.

NOUVEAUX TRAITÉS PROPOSÉS.

Au commencement d'août dernier, Son Honneur le Gouverneur Morris rapporta qu'un sentiment de malaise existait parmi les Sauvages des plaines, et suggéra que, dans le but d'appaiser ce sentiment, un messager spécial fut envoyé sans délai à ces Sauvages pour les informer que des traités seraient conclus avec eux, durant la saison suivante, au Fort Carleton et au Fort Pitt.

La recommandation de Son Honneur fut approuvée, et elle fut autorisée à envoyer un messager pour donner aux Sauvages l'assurance que l'on ferait un traité avec eux l'année suivante. Heureusement, Son Honneur put s'assurer pour cette importente mission les services du Révd. M. G. McDougall, missionnaire Weslyen de la rivière à l'Arc, qui revenait d'Ontario chez lui avec sa famille. Ce monsieur reçut auss instruction, en transmettant aux Sauvages le message de Son Honneur quant aux traités proposés pour l'année suivante, d'engager les Sauvages à ne pas intervenir avec les arpenteurs ou autres alors dans le pays.

Le lieutenant-gouverneur Morris rapporte que M. McDougall a rempli sa mission avec beaucoup de fidelité et de succès, visitant dans ce but tous les camps des Sauvages intéressés: les principaux campements se trouvant sur le bras sud de la Saskatchewan et sur la rivière-Rouge. M. McDougall dit que le message arriva à temps, attendu que lorsqu'il se trouva avec les Sauvages dans l'ouest, un mécontentement général régnait parmi eux, et que les Assiniboines de la Plaine auraient résolu unanimement de s'opposer à la construction de lignes ou à l'ouverture de chemins dans le pays, avant qu'une entente fut conclue avec le gouvernement. Ce malheureux sentiment fut cependant entièrement apaisé, ajouta-t il, par l'assurance qu'il put leur donner, que l'on ferait des traités avec eux, l'été suivant, au Fort Carleton et au Fort Pitt.

M. McDougall estime le nombre des Sauvages visités par lui dans ces régions et avec lesquels il faudra faire des traités, l'été prochain, à près de 4,000 âmes.

Vers le temps où le Révd. M. McDougall laissait Fort Garry pour sa mission au Fort Carleton, le gouvernement a reçu des territoires des lettres et des télégrammes qui laissaient croire que l'état des affaires, dans le voisinage du Fort Carleton, était plus alarmant que l'avaient représenté les dépêches du lieutenant-gouverneur Morris.

Le colonel French, officier commandant la force de la police montée, a dit qu'il avait reçu des rapports officiels annonçant que les gens employés à la construction du télégraphe à l'ouest de Carleton avaient été arrêtés dans leurs travaux et qu'un parti de géologues avait été renvoyé à Carleton, et il a recommandé, dans le but de

prévenir tout trouble sérieux entre les Sauvages et les blancs, que des mesures fussent prises immédiatement, non-seulement pour garantir à ces Sauvages qu'un traité serait conclu durant la prochaine saison, mais aussi pour leur fournir des petits présents. L'affaire semble presser, et, durant mon absence d'Ottawa, il fut décidé d'accorder une somme de $5,000 pour être employée à acheter des présents pour les Sauvages avec lesquels on se proposait de faire des traités l'année prochaine. Il est agréable cependant de dire que lorsque les faits furent examinés, on reconnaissait que les rapports reçus par le colonel French avaient été exagérés et qu'il n'y avait jamais eu de raisons pour s'alarmer sérieusement.

LES SIOUX.

Les Sauvages occupent une position quelque peu anormale dans notre pays. De fait ils sont une partie de la tribu Sioux des Sauvages américains qui se refugièrent sur le territoire britannique après le massacre des Sauvages dans le Minnesota en 1862. Conséquemment ils ne pourraient demander avec raison d'être placés sur le même pied ou traités avec la même libéralité que les Sauvages qui auraient toujours été sujets britanniques demeurant sur le territoire britannique. Après avoir pleinement considéré les circonstances concernant leur position particulière en Canada, le gouvernement consentit, l'année dernière, à leur accorder une réserve, et choisit ce que l'on croyait une localité convenable, aux fourches de la petite rivière Saskatchewan, et de l'Assiniboine. Cette réserve, qui était destinée à toute la bande, fut trouvée par les chefs Sioux, qui allèrent pour en prendre possession, sans bois et conséquemment impropre pour leurs fins, et les chefs demandèrent la permission de changer leur réserve ; en même temps ils exprimèrent leur désir d'avoir deux ou s'il était possible. trois petites réserves au lieu d'une grande. Le gouverneur Morris recommanda la demande des Sioux à la considération favorable du gouvernement, et, en novembre 1874, on envoya en conséquence au commissaire des Sauvages des instructions de prendre des mesures pour choisir pour la bande, de concert avec leurs chefs, deux, ou, s'il était possible, trois réserves plus à l'ouest sur la même base, quant à la mesure que la réserve proposée en premier lieu, c'est-à-dire 80 acres pour chaque famille de cinq personnes. Il était entendu, cela va sans dire, que la première réserve serait formellement remise par la bande. Au commencement de l'année, le commissaire des Sauvages obtint en conséquence une cession formelle de la première réserve, et, en compagnie des chefs Sioux, il choisit une réserve plus à l'oust sur l'Assiniboine ou crique Berry, ou rivière du Chêne, et une autre plus à l'ouest sur le crique Bird Tail près du fort Ellice.

Ces réserves furent arpentées durant l'été ; la première contient approximativement 8,000 et la dernière 7;000 acres. Les deux présentent toutes les conditions nécessaires pour un établissement de Sauvages, et déjà un certain nombre de familles Sioux y sont rendues, ont construit des maisons et ont commencé des travaux de la ferme. On estime à quinze cent cinquante le nombre total des Sioux établis sur le territoire britannique. On dit qu'ils sont sobres et industrieux, et un grand nombre

d'entre eux ont déjà acquis quelque connaissance de l'agriculture, attendu qu'ils ont travaillé sur les fermes des colons près du Portage Laprairie, de la Crique du Rat, et autres parties de Manitoba où ils ont demeuré jusqu'à présent. Même quelques colons de ces localités regrettaient l'émigration des Sioux, leur aide ayant été utile dans les travaux de la ferme ; mais il n'y a pas de doute que la généralité des colons seront heureux de leur départ, attendu que dernièrement ils ont eu fréquemment raison de se plaindre de leurs déprédations.

TERRES DES SAUVAGES A LA COLOMBIE-ANGLAISE.

La dernière dépêche du gouvernement de la Colombie Anglaise sur ce sujet (qui est arrivée au département après que ce rapport eût été envoyé à l'imprimeur) me permet d'annoncer l'agréable nouvelle que les gouvernements fédéral et local en sont enfin venus à une entente pour le règlement de cette difficulté grave et compliquée.

La correspondance entre les deux gouvernements sur cette question est donnée. dans l'annexe spéciale de ce rapport, marquée (f,)

On espère avec confiance que, dans le cours de l'année courante, cette longue difficulté sera terminée d'une manière satisfaisante sur la base arrêtée par les deux gouvernements, et que le résultat sera d'assurer à l'homme rouge une juste et libérale proportion des terres de la province, sans aucunement intervenir dans les intérêts des colons blancs.

LÉGISLATION PROPOSÉE.

On a senti depuis longtemps la nécessité d'une revision soignée des actes concernant les Sauvages dans le livre des statuts, et d'une législation nouvelle et intelligible sur quelques questions touchant les Sauvages qui n'ont pas encore été examinées. Tous ceux qui connaissent les actes actuels au sujet des Sauvages doivent admettre qu'ils ont l'inconvénient d'être nombreux, que quelques-uns sont remplis de choses étrangères, que grand nombre de leurs dispositions sont vagues et indéfinies, sinon contradictoires ; et que sous quelques rapports ils sont contraires aux vœux connus et raisonnables des Sauvages eux-mêmes. De plus, depuis la Confédération, l'annexion des provinces maritimes, de la Colombie-Anglaise, de Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, a amené dans la Puissance plus de 60,000 Sauvages (près de trois fois le nombre des Sauvages que l'on trouvait auparavant dans l'ancienne Province du Canada) dont la position et l'entourage sont sous beaucoup d'aspects tout à fait différents de ceux des Sauvages auxquels devait s'appliquer la majorité des actes des Sauvages maintenant en vigueur.

Conséquemment, dans le but de satisfaire ce pressant besoin d'une législation au sujet des Sauvages, on propose de soumettre au Parlement, durant la prochaine session, un bill pour refondre et amender les actes des Sauvages maintenant en vigueur en Canada.

Bien qu'on ne pense pas nécessaire d'indiquer ici en détail la portée ou le carac-

(*) Voir annexe spéciale F.

tère de la mesure proposée, il est bien de dire que l'un des objets importants que l'on se propose d'obtenir par le nouvel acte, sera de faciliter aux Sauvages la concession des droits de citoyens.

Malheureusement, les lois adoptées pour cette fin ont été une lettre-morte. A l'exception de ces statuts bien pensés mais inefficaces, notre législation au sujet des Sauvages repose sur le principe que les naturels du pays doivent être tenus sous une tutelle et traités comme des pupilles ou enfants de l'Etat. Je ne puis admettre la justesse de ce principle. Au contraire, je suis fermement convaincu que les vrais intérêts des naturels du pays et de l'Etat demandent également que l'on n'épargne aucun effort pour aider l'homme rouge à s'affranchir lui-même de sa tutelle et de son état de dépendance, et qu'il est clairement de notre devoir, par l'éducation et d'autres moyens, de le préparer pour une plus haute civilisation l'encourageant à jouir des priviléges et des responsabilités du citoyen.

Dans ce sens, et avec cet objet on a préparé les clauses concernant les droits de citoyen dans le projet de loi concernant les Sauvages.

AGENCES DES SAUVAGES.

Dans mon rapport de l'année dernière j'ai dit qu'il serait probablement nécessaire de faire des changements dans l'organisation qui existe actuellement dans la Colombie-Anglaise et les territoires du Nord-Ouest pour l'administration des affaires des Sauvages.

Les bureaux des Sauvages, que l'on proposait d'établir dans ces provinces, n'ont pas été un succès, et de fait n'ont jamais été organisés pratiquement.

L'expérience de l'année dernière fournit une nouvelle preuve de la nécessité de ce changement, et Votre Excellence a conséquemment ordonné que, à partir du 1er février prochain, les bureaux des Sauvages seraient abolis et que l'administration des affaires des Sauvages seraient conduites, après cette époque, par des surintendants et des agents comme dans la province d'Ontario.

Pour cet objet la Colombie-Anglaise sera divisée en deux agences appelées "l'Agence Victoria" et "l'Agence Fraser." Les territoires du Nord-Ouest seront également divisés en deux agences appelées respectivement "l'Agence de Manitoba" et l'Agence du Nord-Ouest.

L'agence Victoria comprendra l'Ile Vancouver, l'Ile Charlotte et les Sauvages de la côte généralement sur la terre ferme entre la chaîne de Cascade et la mer, aussi loin au sud que le détroit de Howe inclusivement, et embrassera les nationalités sauvages suivantes :—les Cowichans au nord du détroit de Howe ; les Quackewlths, Bella-Coolas, Milbanks et les T'Simpsheeans.

L'agence Fraser comprendra le reste de la province, prenant les nationalités suivantes, savoir—les Kootenays et les Cowichans, aussi loin au nord que la Baie Burrard inclusivement ; les Shuswhaps, Tahelies, Siccanies et toutes les autres tribus sauvages de l'intérieur qui ne sont pas déjà mentionnées.

L'agence de Manitoba, comprendra le territoire affecté par les traités 1, 2 et 5 et

toute cette partie de territoire affectée par le traité 3, qui n'est pas ou qui pourrait ne pas être comprise à l'avenir dans la province d'Ontario.

L'agence du Nord-Ouest comprendra le territoire affecté par le traité No. 4 et par tout traité qui pourrait être négocié à l'avenir avec les Sauvages dans les territoires du Nord-Ouest à l'est des Montagnes Rocheuses.

On propose qu'il y ait, dans chaque agence, deux agents locaux résidents qui, tout en payant aux Sauvages leurs allocations annuelles et en leur distribuant les présents de chaque année, pourraient se rendre utiles en enseignant la culture aux Sauvages et en les aidant et les encourageant dans leurs efforts pour pourvoir eux-mêmes à leur existence.

Il est peut-être difficile de priser trop haut l'influence morale et industrielle que ces agents locaux, s'ils sont choisis avec soin, peuvent exercer sur les bandes parmi lesquelles ils résident. L'établissement prospère et civilisé des Sauvages à Metlakathla dans la Colombie-Anglaise est un exemple encourageant des résultats merveilleux que peuvent produire les travaux et l'exemple d'un homme actif, capable et dévoué qui vivrait parmi les Sauvages.

III.—TERRES DE L'ARTILLERIE ET DE L'AMIRAUTÉ.

Le transfert récent des propriétés militaires et des réserves de la marine dans les provinces d'Ontario, de Québec et du Nouveau-Brunswick (mentionné dans l'annexe D au rapport du département joint à la Partie II) a augmenté considérablement les devoirs qui incombaient déjà à l'officier chargé de cette branche.

Les détails des opérations de cette branche du département seront trouvés dans le rapport du Commissaire des terres de l'Artillerie et de l'Amirauté, Partie II de l'annexe. Malgré les temps durs, le revenu reçu des terres de l'Artillerie et de l'Amirauté et tiré entièrement de paiements sur des lots petits et irréguliers a rapporté la moyenne des 18 dernières années, et cela sans pression indue sur les détenteurs des lots. Le revenu de l'année fiscale a atteint $51,016.93. Le montant total provenant de la vente des terres de l'artillerie jusqu'à présent excède un million de piastres.

Les ventes à St. Jean et à Chambly (Québec) que je me proposais de faire d'après mon rapport de l'année dernière, ont été différées en attendant la fin de la crise monétaire actuelle. La vente à Amherstburg, Ontario, faite le 23 novembre dernier, a été très satisfaisante, malgré les temps durs. La propriété a été vendue pour $37,952 en lots à l'encan public ou (sans tenir compte des bâtisses évaluées à $4,500) la terre, 45 arpents de superficie, vendue pour $33,451, ou au taux de $743 par acre.

IV.—TERRES FÉDÉRALES.

Les rapports détaillés de l'Arpenteur général et de son assistant, et celui de l'Agent des Terres fédérales à Winnipeg rendent compte des transactions générales de cette branche du département, jusqu'au 31 octobre dernier.

Le rapport de l'année dernière renferme l'historique des transactions de cette année jusqu'au 31 décembre, mais attendu qu'il était désirable que le rapport du

département fut imprimé pour être soumis au Parlement, dès son ouverture, il fallut nécessairement terminer le rapport des opérations de la branche à la première date.

ARPENTAGES.

On a fait beaucoup d'ouvrage, durant l'année, relativement à l'arpentage des townships, trente townships ayant été subdivisés, et des lignes de blocs ayant été tirées et marquées sur 1,040 milles; douze réserves de Sauvages ont été aussi arpentées et plusieurs autres sont en voie de l'être.

L'arpentage spécial des méridiens et des lignes de base, confié à M. Lindsay Russell, a été malheureusement arrêté par le sérieux accident arrivé à ce monsieur, au commencement de la saison, cet accident ayant privé les arpenteurs de l'aide actif et de la surveillance personnelle de cet officier-en-chef capable et énergique. Malgré cet accident les arpenteurs ont fait des progrès sensibles sous la direction de M. A. L. Russell, assistant de M. Lindsay Russell.

Le nouvel appareil pour mesurer la base, inventé par M. Lindsay Russell, a été une amélioration sensible sur tout autre instrument employé auparavant sur de semblables arpentages. Tout en assurant une exactitude suffisante pour toutes les fins pratiques, il fait l'ouvrage plus rapidement et conséquemment avec plus d'économie que le délicat et coûteux appareil employé jusqu'à présent pour de grands arpentages de ce genre.

COLONISATION.

La crise générale des affaires, et la destruction partielle des récoltes à Manitoba par les sauterelles, durant la dernière saison, a contribué matériellement à décourager l'immigration dans la province, et conséquemment le nombre des immigrants, durant l'année dernière, a été beaucoup plus petit que durant la précédente.

En dépit cependant de ces sérieux inconvénients 500 entrées de *homestead*, représentant en total 80,000 acres, ont été faites durant les dix mois finissant le 31 octobre; et, durant le même espace de temps, des entrées pour droits de préemption relatifs aux *homesteads*, représentant plus de 60,000 acres, ont été faites aussi. Outre cela, 5,000 acres ont été vendus au comptant et on a disposé de 17,000 pour des primes aux soldats.

Durant la saison, l'établissement déjà prospère des Mennonites s'est accru considérablement, et les premiers trois cents islandais s'établirent sur le site assigné à leurs compatriotes sur la côte ouest du lac Winnipeg.

On parle favorablement de ces derniers colons comme des exemples d'hommes industrieux et qui ont confiance dans leurs forces, et il y a lieu de croire que cet établissement, comme celui des Mennonites, aura un plein succès.

RÉCLAMATIONS DES MÉTIS ET AUTRES.

Deux commissaires ont été nommés par Votre Excellence. en mai dernier, pour examiner sur les lieux, les réclamations des métis et des colons de Selkirk et autres parmi les premiers habitants dans le pays de la Rivière Rouge. Durant la saison les commissaires ont examiné près de 9,000 réclamations et en ont disposé à la satisfaction de toutes les classes dans la province. Si quelques réclamations ne sont pas réglées par les commissaires, il est probable que l'agent des terres fédérales à Winnipeg sera autorisé à les régler suivant les principes généraux tracés pour la direction des commissaires.

CULTURE DE LA FORÊT.

Durant mon voyage de Fort Garry à qu'Appelle, dans l'été de 1874, rien ne fit une impression aussi profonde sur mon esprit que la nudité d'une grande partie du pays dans lequel je passai jour par jour, à mesure que je traversais de vastes prairies entièrement dénuées d'arbres, la question se présentait d'elle-même : comment la colonisation de ces prairies est-elle possible si le colon est sans bois pour faire des clôtures, construire ou se chauffer.

Durant mon voyage j'ai rencontré un pépiniériste d'expérience, employé par la compagnie du chemin de fer du Pacifique Nord, qui m'a appris que ce problème semblait devoir être résolu d'une manière satisfaisante au sud de la ligne frontière. Il m'a informé que d'après les lois fédérales et locales passées durant les dernières années, une culture systématique des forêts avait été pratiquée avec beaucoup de succès dans l'état du Minnesota et dans les territoires voisins de l'Union.

Au commencement de la présente année, l'arpenteur général, à ma demande, a obtenu de Washington des rapports spéciaux, donnant les détails des mesures adoptées au sujet de la culture des forêts et des résultats obtenus dans les états de l'ouest. On trouve dans le rapport de l'arpenteur général, un intéressant résumé de ces informations.

Depuis la date de mon voyage cet important sujet a reçu beaucoup d'attention. Le rapport géologique de M. Selwyn pour 1874 y fait allusion incidemment, et on le discute à fond dans l'habile rapport de M. Dawson sur la ligne-frontière internationale.*

Tout le sujet est d'une grande importance pratique relativement à la colonisation du Nord-Ouest, et il prourra être soumis au Parlement de la Puissance durant la prochaine session.

QUALIFICATIONS PLUS ÉLEVÉES POUR LES ARPENTEURS.

L'arpenteur général appela l'attention sur le fait que le caractère scientifique des arpentages du département, maintenant en progrès dans le Nord-Ouest, et de ceux qui deviendront nécessaires pour le développement futur de ce vaste pays, ouvre

* Voir le rapport de la Géologie et les ressources de la région dans le voisinage de la 49me parallèle, par Geo. M. Dawson.

une carrière aux arpenteurs qui possèdent des qualifications professionnelles plus élevées que celles que l'on a trouvées necessaires jusqu'à présent chez un arpenteur ordinaire.

Conséquemment, pour trouver des hommes de profession qui possèdent ces qualifications plus élevés, il suggère que le présent acte sur ce sujet soit amendé de façon à permettre aux personnes qui ont des licences comme arpenteurs de la Puissance, ou qui pourraient en obtenir à l'avenir, de subir, si elles le désirent, un examen plus complet et plus sévère dans les branches plus élevées de la profession qui seraient jugées nécessaires, dans le but d'obtenir des certificats de progrès dans ces branches.

La recommandation de l'arpenteur général, mise en pratique, semble bien propre à produire une réaction favorable à la profession en général.

V.—EXPLORATION GEOLOGIQUE.

Le rapport du directeur de l'exploration géologique du Canada et ceux de ses subalternes seront déposés séparément devant les Chambres, comme auparavant.

Ces rapports commencés en 1863, et continués régulièrement depuis cette époque, ont été pour le pays d'une grande importance au point de vue pratique, par l'impulsion qu'ils ont imprimée au développement des richesses minérales du Canada. De plus, ces publications, depuis nombre années, ont été bien appréciées, et à juste titre, par le monde scientifique, tant en Amérique qu'en Europe. C'est encore à ces rapports qu'est surtout redevable de sa renommée et de son titre feu Sir William Logan (dont le Canada a grande raison de déplorer la perte récente) ; et l'on croit que la grande réputation qu'ils ont méritée par le passé, se maintiendra facilement pendant que l'exploration demeurera sous le contrôle du directeur actuel, M. Selwyn, l'habile successeur de Sir William Logan.

L'exploration géologique du pays en général a progressé d'une manière satisfaisante pendant la saison dernière. On a fait d'autres explorations et études importantes dans les bassins houillers de la Nouvelle-Ecosse, et les couches de minerai de fer et d'apatite qui se rencontrent dans la province d'Ontario, ainsi que dans l'immense région minérale, presque inconnue jusqu'ici et qui s'étend de la Baie Georgienne à la Factorerie de l'Orignal—Moose Factory.

On a pratiqué des fôrages aux Forts Carleton et Pelly, dans le territoire du Nord-Ouest et on a obtenu à ces deux endroits de l'eau douce en abondance à une profondeur d'environ 30 pieds de la surface du sol. Le directeur n'a pas de doute que l'on ne puisse obtenir, par des moyens analogues, de l'eau douce presque partout dans les plaines de l'Ouest.

Le directeur, en compagnie de l'éminent botaniste, le professeur Macoun, a fait une grande et importante exploration, à travers les défilés de la rivière du Nord ou de le Paix dans les Montagnes Rocheuses, en prenant une direction nord-est jusqu'au

Lac d'Athabaska, et cela dans le but de connaître la conformation géologique du pays et ses facilités pour la construction d'un chemin de fer.

On trouvera dans le rapport géologique de l'année courante des exposés circonstanciés de ces éxplorations et arpentages, exposés qui fourniront sans aucun doute des renseignements précieux sur la géologie, la botanique et la topographie de cette section du pays demeurée inconnue jusqu'ici à proprement parler.

Des ouvrages de prix ont été ajoutés à ceux que possède déjà la bibliothèque du bureau de l'exploration ; et le directeur, dans son rapport, mentionne le fait consolant que depuis le premier mars dernier le nombre des personnes, qui ont visité le Musée Géologique a presque doublé celui de l'année précédente.

EXPOSITION DU CENTENAIRE.

Tout en s'acquittant des devoirs ordinaires et ardus, attachés à sa position, le directeur, aidé de ses subalternes, a consacré, pendant les derniers six mois, une grande partie de son temps et de son travail à réunir les échantillons destinés à représenter les richesses minérales du Canada à l'exposition du centenaire à Philadelphie.

A la demande du Bureau des Commissaires, le directeur de l'exploration a été chargé du soin de surveiller toutes les dispositions à prendre au sujet de cette branche du département canadien à l'exposition. Le zèle du directeur, réuni à son expérience déjà acquise en pareille matière, est une garantie qu'il saura tirer tout le parti possible des $5,000, placés à son crédit pour cet objet, et que l'exposition de nos minéraux au centenaire de Philadelphie fera honneur au Canada.

Le directeur déclare dans son rapport que les efforts du bureau géologique ont été noblement secondés par les compagnies et les particuliers dans presque toutes les provinces, et qu'il y a maintenant de formée à Montréal une collection composée de pas moins de 2,000 échantillons, qui représentent environ 500 localités différentes dans toutes les parties de la Confédération depuis le Cap-Breton jusqu'à l'Ile de Vancouver. Parmi les échantillons, qui représentent tous les minéraux utiles ou produits miniers qui ont été découverts jusqu'ici ou qui ont été exploités en Canada, on peut mentionner, comme dignes d'une attention toute particulière, les marbres polis, les pierres à bâtir, l'or, l'argent, le cuivre et le fer avec leur minérai. Les marbres sont représentés par 60 pièces plates et polies de 12 pouces sur 18 ; les pierres à bâtir, par 70 cubes de six pouces, polis sur une face, à l'état naturel sur une autre et taillé sur le reste de manière à montrer quatre modes différents de les travailler ; l'ardoise à couvrir, l'ardoise en tablettes, les pierres lithographiques, les métaux réfractaires, les substances à aiguiser et à polir, les peintures minérales, les matières fertilisantes, la chaux, les ciments, les plâtres, les terres argileuses, la brique de différentes espèces, les articles de poterie, l'huile de pétrole, la houille, le lignite et la tourbe, sont tous bien représentés, ainsi que les pierres d'ornementation, les eaux minérales et les sels.

Quant à ce qui concerne la Colombie-Britannique, les collections de produits du

règne minéral, végétal et animal sont presque entièrement dues aux efforts de M. James Richardson et de M. G. M. Dawson, du bureau de l'Exploration Géologique, et comme ils nous viennent de cette province éloignée et peu connue, ils ne manqueront pas d'avoir un prix et un intérêt tout particuliers.

Pour donner une idée des formations géologiques du Canada il a été préparé une collection composée de 500 échantillons de roches, disposées stratigraphiquement, et d'une grandeur uniforme de 3 pouces sur 4. On est en voie de faire un catalogue descriptif de tous les échantillons du règne minéral, catalogue qui sera semblable à celui qui fut préparé par feu Sir W. E. Logan à l'occasion de l'exposition de Londres, en 1862. Ce catalogue renfermera les renseignements pratiques les plus complets sur chacun de ces échantillons, de manière à en faire un ouvrage qu'il sera toujours avantageux de consulter sur les mines et les minéraux du Canada.

Le tout, néanmoins, est respectueusement soumis.

D. LAIRD,
Ministre de l'Intérieur.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
31 janvier 1876.

Mémoire annexé au Traité No. 1.

(A.)

MÉMOIRE DE DIFFÉRENTS ARTICLES, QUI N'ONT PAS ÉTÉ MENTIONNÉS DANS LE TRAITÉ, MAIS, QUI ONT ÉTÉ PROMIS LORS DU TRAITÉ CONCLU AU FORT D'EN BAS—LOWER FORT—LE 3ÈME JOUR D'AOUT, A. D. 1871 :—

Pour chaque chef qui aura signé le Traité, un costume officiel pour le distinguer comme chef.

Pour les braves et les conseillers de chaque chef, un costume officiel, avec l'entente que les braves et les conseillers seront au nombre de deux pour chaque chef.

Pour chaque chef, excepté La Plume Jaune—Yellow Quill—un buggy.

Pour les braves et les conseillers de chaque chef, excepté "La Plume Jaune—Yellow Quill—un buggy.

Au lieu d'une paire de bœufs pour chaque réserve, un taureau pour chacune; une vache pour chaque chef; un cochon mâle pour chaque réserve avec une truie pour chaque chef, et un mâle et une femelle des animaux de toute espèce élevés sur une ferme, lesquels seront livrés lorsque les Sauvages seront prêts à les recevoir.

Une charrue et une herse pour chaque Sauvage adonné à la culture du sol.

Ces bestiaux et leurs petits appartiendront au gouvernement, mais les Sauvages pourront s'en servir sous la surveillance et le contrôle du commissaire des Sauvages.

Les buggy appartiendront aux Sauvages auxquels ils sont donnés.

Dans ce que précède se trouvent mentionnées les clauses et conditions arrêtées avec les Sauvages.

WEMYSS M. SIMPSON,
MOLYNEUX ST. JOHN,
A. G. ARCHIBALD,
JAS. MCKAY.

ANNEXE SPÉCIALE.

(B.)

Le Lieutenant-Gouverneur Morris à l'honorable Secrétaire d'Etat.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

FORT GARRY, MANITOBA, 17 octobre 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que sur la demande du gouvernement, je me suis rendu au Lac Qu'Appelle en compagnie de l'honorable David Laird, afin d'agir de concert avec lui et avec W. J. Christie, Ecr., en qualité de commissaires nommés pour conclure un traité avec les tribus de Sauvages de cette région.

Partis du Fort Garry le 26 août, M. Laird et moi arrivâmes au Lac Qu'Appelle le 8 septembre, où nous rejoignîmes M. Christie, qui nous avait devancés jusqu'au Fort Pelly.

En arrivant nous fûmes escortés par les volontaires placés sous le commandement du lieut.-colonel W. Osborne Smith, qui nous avait précédés, mais que nous avions rejoint en route.

L'escorte alla camper dans un endroit des plus avantageux sur le bord du lac, à une certaine distance du camp des Sauvages.

Les commissaires, de leur côté, prirent possession de leurs appartements, dus à l'obligeance de W. J. McLean, Ecr., l'officier chargé du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Après leur arrivée, les commissaires firent avertir les Sauvages de venir les rencontrer dans une tente d'officier dressée près de l'endroit où se trouvaient campés les volontaires.

La bande des Cris se rendit à l'appel, précédée de son grand chef "La Voix Forte"—"Loud Voice;"—vinrent ensuite un grand nombre de Saulteux, sans être accompagnés de leur chef Cotté. Les commissaires ayant décidé qu'il valait mieux qu'un seul d'entre eux adressât la parole en leur nom, me prièrent, vû mes rapports antérieurs avec les différentes tribus de Sauvages et ma position officielle de lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest, de me charger de cette tâche, ce à quoi je consenti. En conséquence, je fis connaître aux Sauvages le but de notre visite et je les invitai à nous présenter leurs chefs et leurs hommes marquants. "La Voix Forte"—Loud Voice—nous annonça qu'ils n'étaient pas encore prêts et nous pria d'ajourner les délibérations jusqu'au lendemain, ce qui fut fait.

Le 9 on dépêcha vers les commissaires deux guerriers sauvages pour demander un ajournement ultérieur de deux jours, mais il leur fut répondu que, lorsqu'ils se seraient réunis pour conférer avec nous, ils pourraient alors formuler aucune demande qui fût raisonnable, mais que nous espérions qu'ils se réuniraient pour conférer avec nous, comme il avait été convenu la veille, et de plus que les Saulteux ne s'étaient pas conduits avec tout le respect dû aux commissaires, qui représentaient la Couronne, vu que leur grand chef Cotté n'avait pas paru devant nous. Finalement, les Cris et les Saulteux vinrent nous rencontrer avec leurs chefs, et je leur adressai la parole. Ils nous demandèrent alors un certain délai avant d'ouvrir les négociations, et en conséquence, nous fixâmes le prochaine conférence au 11, à dix heures du matin.

Alors les Cris sortirent de la tente soudainement, contraints par les guerriers sauvages, qui forcèrent également les chefs à se retirer.

Le 11, on envoya un trompette au campement des Sauvages pour les appeler à se rendre à la conférence qui avait été précédemment fixée, mais ils ne répondirent pas à cet appel.

Au contraire, les Saulteux nous firent mander qu'ils ne pourraient pas nous rencontrer ailleurs que dans la tente de leurs guerriers, éloignée d'un mille environ du camp des volontaires, mais nous refusâmes de nous rendre à cette demande.

Les Cris de leur côté étaient disposés à se rendre à notre tente, mais ils en étaient empêchés par les Saulteux, dont une partie faisaient preuve de dispositions turbulentes, et qui représentaient le tribu le plus considérable, numériquement parlant. Nous leur dépêchâmes notre interprète, Charles Pratt, Sauvage appartenant à la tribu des Cris, qui faisait alors son éducation au collége de St. Jean, ici, et qui est en même temps cathéchiste de l'Eglise d'Angleterre, pour prévenir les Sauvages qu'ils eussent à nous rencontrer comme il avait été convenu.

En conséquence, vers quatre heures de l'après-midi, les Cris, conduits par leur chef "La Voix Forte—Loud Voice" se rendirent au lieu des conférences, mais les Saulteux ne se présentèrent pas, bien qu'il en vint un certain nombre pour écouter et rapporter ce qui se passerait. De la part des commissaires, j'expliquai aux Cris le but de notre mission et je leur fis des propositions pour la négociation d'un traité, mais ils n'étaient pas prêts à répondre, je les priai de regagner leur tente et de venir nous rencontrer le lendemain.

Le 12, les Cris et les Saulteux nous envoyèrent quatre de leurs guerriers de la tente ou du conseil qu'ils avaient organisé, pour nous prier de faire rapprocher à mi-

chemin, vers l'endroit où ils étaient campés le camp des volontaires, ainsi que les tentes où devaient se tenir les conférences.

En conséquence, ordre fut donné au lieut.-colonel Smith de se rendre sur le terrain où les Sauvages étaient campés pour découvrir le véritable motif de leur demande, et il était autorisé, dans le cas où on le jugerait nécessaire, de prendre des mesures pour faire rapprocher des Sauvages la tente où devaient se tenir les conférences, si la chose paraissait leur être agréable.

De retour, il fit rapport que les Sauvages aimaient à voir lesvolontaires se camper près d'eux et qu'ils s'objectaient à nous rencontrer quelque part que ce fut sur la Réserve de la Compagnie de la Baie d'Hudson, parce qu'ils prétendaient qu'ils ne pourraient pas y parler librement.

Il refusa de lever le camp des volontaires qui se trouvait érigé sur un emplacement des plus avantageux, mais avec l'approbation des Sauvages il choisit à proximité de la réserve et à une distance convenable de leur campement, un endroit où l'on put dresser tous les jours la tente des conférences, et d'où l'on put l'enlever également une fois chaque conférence finie.

Ces dispositions prises, on invita les Sauvages à nous rencontrer à une heure de l'après-midi, et ils le firent au lieu désigné.

Après l'échange ordinaire d'une poignée de main cérémonial qu'ils observent au commencement comme à la fin de chaque entrevue, les commissaires firent connaître les conditions du traité qui étaient en tout semblables à celles posées à l'Angle Nord-Ouest, à l'exception toutefois, des présents en argent que l'on offrait et qui étaient de huit piastres par tête au lieu de douze comme dans le premier traité.

Les Sauvages refusèrent cependant de discuter les propositions qui étaient faites prétendant qu'il y avait certaine difficulté dans la voie des négociations. Ils élevèrent des objections sur le fait qu'on avait fait l'arpentage de la réserve pour la compagnie de la baie d'Hudson, sans les avoir au préalable consultés à cet égard, et ils prétendaient que l'on devait leur payer à eux les $300,000 qu'on avait payées à la compagnie. Ils trouvèrent également à redire contre la compagnie qui trafiqait dans le territoire ailleurs que dans ses postes. Les commissaires refusant de souscrire à leurs demandes, leur expliquèrent comment la compagnie avait acquis des droits à la réserve en question, et de quelle manière s'était conclu l'arrangement en vertu duquel le gouvernement lui avait payées $300,000.

La conférence s'ajourna à lundi le 14, jour auquel les commissaires se réunirent de nouveau, mais le chef des Cris, La Voix Forte, "Loud Voice," demanda un nouvel ajournement jusqu'au lendemain pour délibérer, et "Cotté" ou "Meemay,"le chef des Saulteux, du Fort Pelly, demanda qu'on alla chez lui pour y conclure le traité. Ces chefs demandaient qu'il ne fut pas permis à la compagnie de trafiquer ailleurs que dans ses postes, et qu'il lui fut en conséquence défendu d'envoyer des commis dans le territoire; ces demandes furent naturellement rejetées, et on leur expliqua que tous les sujets de Sa Májesté avaient un égal droit de trafiquer partout. Les commissaires alors consentirent à un dernier ajournement jusqu'au lendemain pour leur permettre de délibérer de nouveau. Jusque-là les conférences n'avaient amené aucun résultat satisfaisant, tant s'en faut.

Depuis l'ouverture des conférences les Cris s'étaient montrés disposés à négocier un traité, ainsi que les Saulteux du Fort Pelly; quant aux Saulteux du district du Lac Qu'Appelle, ils n'avaient pas montré les mêmes dispositions et avaient cherché à intimider les autres Sauvages

Leurs chefs "La Voix Forte—Loud Voice," et "Cotté" furent surveillés de près; on les enferma dans leurs tentes où on les fit garder par des "guerriers," et on proféra contre eux des menaces dans le cas où ils viendraient à nous faire des ouvertures.

Les Saulteux coupèrent les cordes d'une tente, qui s'affaisa sur la tête de l'un des

chefs des Cris, et tinrent une conduite tellement menaçante que "La Voix Forte—Loud Voice," s'adressa aux commissaires pour leur demander protection, tandis que les Cris, de leur côté, s'achetèrent des couteaux et se mirent en armes.

Un jour, les Saulteux poussèrent l'audace jusqu'à placer "six guerriers," armés de carabines et de revolvers, dans la tente des conférences, pour intimider les autres Sauvages, audace qui fut promptement reprimée par le lieut.-colonel Smith qui fit entrer dans la tente six volontaires, qui y furent postés en sentinelles. A propos de cet incident, je ne dois pas oublier de déclarer que les résultats ont prouvé que les commissaires avaient agi sagement en se faisant accompagner d'une escorte de volontaires, dont la présence exerce une grande influence morale, ce qui, j'en ai la conviction, empêcha les jalousies et les anciennes rivalités entre les Cris et les Saulteux de dégénérer en actes de violence.

La conduite de tous les volontaires a été excellente, et pendant la marche comme au camp ils se sont tous conduits d'une manière qui leur fait honneur.

Reprenant cependant le récit des conférences, je dois dire que les commissaires se rencontrèrent de nouveau avec les Sauvages le 15 septembre, à 11 heures de l'avant-midi.

Dans l'intervalle, les Cris s'étaient décidés à négocier avec nous séparément, et les Saulteux informés de cette décision, en vinrent à la méme conclusion. A la suite de longs pourparlers, les Sauvages demandèrent qu'on leur accorda les mêmes conditions que celles qu'on avait accordées à l'Angle Nord-Ouest. Les commissaires prenant cette demande en considération, ajournèrent la conférence à trois heures de l'après-midi.

Dans l'intervalle, les commissaires convaincus qu'il ne leur était possible de conclure de traité à d'autres conditions, se décidèrent à se rendre à la demande des Sauvages.

Les Sauvages, s'étant de nouveau rencontrés avec les commissaires dans l'après-midi, leur présentèrent leurs chefs, en demandant qu'on leur expliqua la nature des conditions qui avaient été accordées à l'Angle Nord-Ouest. Il leur fut donné à ce sujet des explications complètes et minutieuses, mais après avoir demandé que toutes dettes dues par les Sauvages à la compagnie de la Baie d'Hudson fussent déclarées éteintes et après avoir essuyé un refus à cet égard de la part des commissaires, ils exigèrent ensuite qu'on leur payât quinze piastres par tête, ce qui leur fut également refusé, et ils furent prévenus que les conditions posées par les commissaires étaient finales et n'admettaient pas aucune modification.

Les chefs convinrent alors d'accepter les conditions qu'on leur proposait et de signer le traité en demandant toutefois au préalable que les Métis eussent le droit de faire la chasse, et sur l'assurance qu'on leur donna que les habitants, dans le Nord-Ouest, seraient traités avec humanité et impartialité, le traité reçut la signature des commissaires et des chefs, à qui on venait de l'expliquer de la manière la plus claire par la voix d'un interprète.

On prit ensuite des mesures pour commencer le paiement des sommes convenues et la distribution des présents, besogne qu'on assigna à M. Christie et à M. Dickieson, secrétaire particulier de l'honorable M. Laird.

Je vous adresse sous forme d'annexe à cette dépêche un rapport marqué "A" et "B.", contenant d'après les notes sténographiques de M. Dickieson, les diverses conférences et pourparlers des Commissaires et des Sauvages.

Il est évident qu'un tel rapport sera d'une grande valeur, puisqu'il permettra de rectifier toute interprétation fausse que pourraient donner les Sauvages aux délibérations de la conférence, et, d'ailleurs, ce rapport permettra au conseil de mieux apprécier la nature des difficultés qui se présentent dans les négociations entamées avec les Sauvages.

Le 17 je me suis mis en route pour gagner le Fort Ellice, en compagnie de M. Laird, tandis vue M. Christie et M. Dickieson restèrent au milieu des Sauvages, pour achever de leur payer les sommes convenues, ce qu'ils firent de manière à leur donner satisfaction.

Avant de s'en retourner, les chefs "La Voix Forte" "Loud Voice" et Cotté vinrent nous faire visite pour nous présenter leurs meilleurs souhaits et pour nous donner l'assurance qu'ils engageraient les Sauvages de leur tribu à respecter les différentes clauses du traité.

Les Commissaires ont reçu toute l'aide possible de M. McDonald du Fort Ellice, officier préposé par la compagnie de la Baie d'Hudson au gouvernement du district de la rivière au Cygne, ainsi que de M. McLean chargé du Fort qu'Appelle. Je dois encore ajouter que les Métis en général étaient, je crois, bien disposés à voir le traité se conclure, et qu'ils se serviront de l'influence qu'ils avaient parmi les Sauvages par leur naissance pour en favoriser les négociations.

Je joins à une autre dépêche copie d'une adresse qui m'a été présentée par les Métis, ainsi que de la réponse que je leur ai faite.

Le traité a été remis entre les mains de l'honorable M. Laird, pour faire partie des archives de son ministère et être par lui soumis à l'approbation du Conseil.

J'inclus, néanmoins, dans la présente, une copie imprimée de ce traité, marquée "C" et annexée à cette dépêche.

Le Traité Supplémentaire conclu au Fort Ellice, fera le sujet d'une autre dépêche.

Dans l'espérance que les travaux accomplis par les Commissaires pour conclure un traité satisfaisant avec les Sauvages de l'Ouest, produiront des résultats avantageux à ces tribus et à la Confédération, et mériteront l'approbation du Conseil Privé,

J'ai l'honneur d'être Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ALEXANDER MORRIS,
Lieut-Gouv. T. du N. O.

C.

Les commissaires Christie et Dickinson à l'honorable ministre de l'Intérieur.

WINNIPEG, MANITOBA, 7 octobre 1875.

MONSIEUR,—Nous avons maintenant l'honneur de vous transmettre, pour votre information, notre rapport final relativement à la mission que nous avons remplie auprès des Sauvages compris dans le traité No. 4.

Comme des rapports antérieurs vous ont mis parfaitement au fait des négociations conclues avant notre départ d'ici, il est donc inutile d'y revenir aujourd'hui.

Partis de Winnipeg le 19 août, nous sommes arrivés au Fort Ellice le 24, au jour fixé pour nous rencontrer avec les Sauvages de cette région. Dans la soirée du même jour nous eûmes une entrevue avec les Sauvages, donnant des explications détaillées sur les clauses et conditions du traité à ceux d'entre eux qui n'étaient pas présents lorsqu'il fut conclu l'année dernière. Le lendemain matin, au terme d'un ajournement, nous nous rencontrâmes avec tous les Sauvages, leur faisant connaître le but de notre mission, et après une longue discussion, il fut pris des mesures pour commencer à payer le lendemain les gratifications annuelles. Les dispositions prises à cet égard demeurèrent, néanmoins, inutiles par suite de fortes pluies qui continuèrent plus ou moins à retarder nos opérations pendant les deux jours suivants, les 27 et 28, mais tout se termina d'une manière satisfaisante avec les Sauvages de cette bande dans la soirée de ce dernier jour, et le lendemain matin nous partions pour les lacs Qu'Appelle, accompagnés d'une escorte de quinze hommes de la police à cheval, sous le comman-

dement du sous-inspecteur McIllree, arrivée au fort Ellice dans la soirée du 26, et nous atteignions le but de notre voyage dans la matinée du 2 septembre.

Comme vous le savez, nous avions entendu dire, avant de partir de Winnipeg, qu'il y aurait un très grand nombre de sauvages réunis aux lacs Qu'Appelle, mais nous ne nous attendions pas d'en trouver un si grand nombre de réunis (environ 500 tentes.)

Nous vîmes de suite que les fonds, placés à notre disposition pour payer les gratifications annuelles de tout genre, seraient insuffisants, et nous profitâmes de l'occasion qui nous était offerte par le retour du major Irvine à Winnipeg, pour envoyer une dépêche télégraphique le 5 septembre, demandant qu'un autre montant de six mille piastres fut placé à notre crédit ; et nous pouvons mentionner ici, sans toutefois observer l'ordre des dates, qu'après avoir trouvé, au bout des deux premiers jours, passés à faire les paiements, que nous avons évalué trop bas le nombre des Sauvages qui étaient présents, nous avons envoyé un télégramme à Winnipeg par un courrier spécial, le 9 septembre, pour demander qu'il fut placé à notre crédit une nouvelle somme de quinze cents piastres.

Le trois septembre, nous nous rencontrâmes avec les Sauvages et nous leur expliquâmes le but de notre mission, ainsi que les clauses et conditions du traité, pour l'information de ceux d'entre eux qui se trouvaient absents l'année dernière, et nous leur annonçâmes, de plus, que nous étions prêts à remplir toutes les obligations du traité, auxquelles le gouvernement était tenu de se conformer cette année. Les Sauvages s'abstinrent de tout discours dans cette occasion, mais ils exprimèrent le désir de se rencontrer et de conférer avec nous le lendemain, vû qu'ils avaient certaine communication qu'ils désiraient nous faire. En conséquence, ils vinrent nous rencontrer le quatre, et formulèrent plusieurs demandes, dont l'une à l'effet de faire élever les gratifications annuelles à $12 par tête. Nous leur repliquâmes que le traité, qui avait été conclu l'année dernière, était une convention arrêtée entre eux et le gouvernement, et qu'il était impossible de se rendre à leur demande ; que tout ce que nous avions à faire était de nous conformer aux clauses et conditions du traité quant aux obligations qu'il contenait. Parmi les Sauvages, qui s'étaient trouvés absents l'année dernière, l'opinion semblait prévaloir qu'il n'avait été conclu alors aucun traité ; que tout ce que l'on avait fait à cette époque était d'avoir posé simplement les bases préliminaires à la conclusion du traité, qui en réalité, d'après ce qu'ils croyaient, ne devait se terminer que cette année. Cette opinion accréditée parmi eux suspendit d'une manière très préjudiciable le cours de nos opérations, et nous nous aperçûmes qu'il nous serait impossible de pouvoir remplir le but réel de notre mission tant que nous n'aurions pas fait disparaître cette fausse impression. Après beaucoup de pourparlers de leur part et de longues explications de notre côté, l'assemblée s'ajourna au lundi matin, vu qu'il était nécessaire de distribuer ce soir-là des provisions aux différentes bandes pour le lendemain.

Lundi (le 6) nous nous rencontrâmes de nouveau avec les Sauvages, et comme il était évident qu'ils désiraient encore prolonger les pourparlers pendant une journée pour insister sur les mêmes demandes qu'ils avaient déjà formulées le samedi précédent, nous les assurâmes qu'il serait inutile d'engager aucune nouvelle discussion à cet égard ; et que s'ils refusaient de souscrire aux conditions du traité, nous serions obligés de nous en retourner et de faire rapport au gouvernement qu'ils avaient manqué aux engagements pris l'année précédente. Ils nous prièrent alors de soumettre au gouvernement les demandes qu'ils avaient faites, ce que nous nous engageâmes de faire. Après de nouvelles explicatiens données à ceux des chefs qui n'avaient pas signé le traité, MM. Dickieson et Forsyth commencèrent ce jour-là à finir le paiement des gratifications annuelles, qu'ils reprirent pendant les trois jours suivants jusqu'à ce qu'il fût terminé ; dans l'intervalle M. Christie conféra avec les chefs sur la localisation de leurs réserves.

Six chefs, qui se trouvaient absents l'année précédente lors de la conclusion du traité, en acceptèrent les clauses et conditions, et comme gage de leur adhésion donnè-

rent leurs signatures avant d'être payés. Les pièces, qui sont ainsi revêtues de leurs signatures sont transmises avec les présentes.

On remit aux chefs et aux hommes marquants, en les payant, les vêtements, drapeaux, médailles et copies du traité, et le 10 on distribua des munitions et de la ficelle, et l'on donna à chaque bande des provisions pour regagner leurs places de chasse.

Nos affaires terminées aux Lacs Qu'Appelle, nous nous mîmes en route dans la soirée du 10 pour le Fort Pelly, où nous arrivâmes le 14. Par suite de l'inclémence du temps le 15, il ne nous fut pas possible de nous rencontrer avec les Sauvages avant le lendemain ; mais ce jour-là on leur paya leurs gratifications, on leur distribua des vêtements, etc., et l'on termina toutes les affaires qu'on avait avec cette bande. Un petit nombre de Sauvages, formant partie de cette bande, manifesta le désir de s'en séparer et de s'unir aux Sauvages de la Rivière aux Battures ; ne voyant pas d'objection à cette union, nous leur donnâmes la permission de s'adjoindre à cette bande.

Pendant notre séjour ici, nous reçûmes la visite de quelques Sauvages du Lac aux Œufs, au nombre desquels se trouvaient certains hommes marquants qui désiraient se faire expliquer le traité, et à cet égard nous nous sommes rendus à leur désir. Comme il n'y avait de présent qu'un petit nombre de Sauvages appartenant à cette bande, et que ces Sauvages n'avaient été délégués auprès de nous que pour donner au nom de la bande leur adhésion au traité, il nous fut impossible de traiter avec eux, et dans ces circonstances nous fûmes d'opinion qu'il vaudrait mieux ne pas précipiter les négociations. Néanmoins, nous prîmes l'occasion de les prévenir, que tout en n'ayant pas souscrit aux clauses et conditions du traité, ils devaient être soumis aux lois existantes comme l'étaient les autres habitants du pays, et qu'ils ne devaient pas gêner ni molester en quoique ce fût aucune personne qui voyagerait ou se livrerait à des travaux dans l'étendue de leur territoire, et que s'ils venaient à manquer à cet égard, ils seraient punis. Là-dessus ils répondirent qu'ils n'avaient aucune mauvaise intention, bien qu'ils n'eussent pas signé le traité.

On leur distribua quelques provisions pour leur permettre de regagner leur réserve, et ils parurent satisfaits en prenant congé de nous, et nous sommes presque persuadés que l'année prochaine ils donneront leur adhésion au traité.

Partis du Fort Pelly le 18 septembre [nous atteignîmes la Rivière aux Batture le 22. Notre première entrevue avec les Sauvages de cette région eut lieu le 24, vu que le mauvais temps nous avait empêchés la veille de nous rencontrer avec eux, et pendant cette entrevue nous leur donnâmes des explications sur le traité, tout en les convainquant que le gouvernement n'avait en vue que leur intérêt. Ainsi rassurés, ils acceptèrent volontiers les conditions proposées et nous présentèrent leurs chefs.

Comme les Sauvages de ce poste appartiennent partie à la tribu des Cris et partie à la tribue des Saulteux, et comme ils ne pouvaient s'accorder à vivre réunis en une seule bande sous un même chef, on jugea qu'il serait à propos, pour éviter toute difficulté à l'avenir, de permettre aux Cris et aux Saulteux d'avoir chacun leur chef, mais, comme ces bandes étaient peu nombreuses, on les restreignit, quant au nombre de leurs hommes marquants, en n'en accordant que deux au lieu de quatre à chaque bande. Une fois ces dispositions prises à la satisfaction des Sauvages, on procéda de suite à leur payer les gratifications annuelles, et le lendemain on leur distribua les autres articles énumérés dans le traité.

Comme nous étions d'avis que le voyage depuis le poste du lac au Cygne à Winnipeg pouvait se faire par bateau, en traversant les lacs Winnipegosis et Manitoba jusqu'à la Pointe du Chêne, où nous prendrions des wagons, et cela plus facilement qu'en suivant le chemin par lequel nous étions venus, et sans plus de dépenses, nous nous décidâmes à faire le trajet par cette nouvelle route, et de fait, nous arrivâmes en suivant cette route, le 4 courant à Winnipeg.

Le nombre de Sauvages payés aux différents postes s'élève à 3,974, et le montant

déboursé en gratifications annuelles de toute espèce, à cinquante mille neuf cent quatre-vingt-treize piastres ($50,993), comme suit :

Nombre de Sauvages payés	au Fort Ellice.........	257,	montant...	$ 3,858
do do	aux Lacs Qu'Appelle..	3,028,	do ...	40,238
do do	au Fort Pelly.........	278,	do ...	1,678
do do	au Lac aux Battures.	311,	do ...	5,219
		3,874		$50,993

Nous prenons la liberté d'attirer votre attention sur les bordereaux ci-joints et autres pièces qui s'y rattachent, ainsi qu'un résumé que nous en avons fait et qui est ci-annexé ; tous ces documents indiquent les bandes qui ont été payées, le montant payé à chacune d'elles, et le rang des Sauvages, distinguant ceux qui ont été payés l'année dernière d'avec ceux qui ne l'ont pas été, et contenant en même temps tous les renseignements que nous avons cru nécessaire de fournir à cet égard.

RÉSERVES.

La question des réserves a été examiné avec soin, et nous avons eu avec les Sauvages de longues entrevues à ce sujet. Un grand nombre de bandes se soucient fort peu de se fixer sur des terres et de les cultiver, et l'on peut dire que l'agriculture ne fixera leur attention que lorsqu'ils y seront forcés par l'extermination du buffle, qui aura fait disparaître leurs moyens actuels de subsistance. D'autres ont commencé déjà à s'occuper de culture, quoique sur une bien petite échelle, et elles demandent qu'on leur assigne leurs réserves le plus tôt possible.

M. Wagner, D. S. L., a déjà reçu instruction de faire l'arpentage des réserves destinées aux bandes suivantes, savoir :

1. La bande Pisqua ou de la Plaine (49 familles), au Lac à la Sangsue, environ à mi-chemin entre le Fort Ellice et les fourches du chemin Qu'Appelle, conduisant au Fort Pelly, sur le côté sud du chemin.

2. La bande de Cawacatoose ou du Pauvre Homme (33 familles), aux Grandes Montagnes du Bois Pourri, près de la Plaine Ronde, au nord-est du Vieux Fort.

3. La bande George Gordon (41 familles), au côté ouest des Petites Montagnes de Bois Pourri. Cette bande s'est établie dans cet endroit depuis un certain nombre d'années.

4. La bande de l'Ours Blanc (35 familles), aux Montagnes de l'Orignal, au sud-ouest du Fort Ellice.

5. La bande de Kichi-ka-me-winin's, ou du Grand Navigateur (22 familles), à la Montagne de l'Orignal, dans le voisinage de la Bande de l'Ours Blanc.

6. La bande de Gabriel Coté (35 familles), voulait avoir sa réserve soit au Vieux Fort, sur la rivière Assiniboine, à 20 milles environ à l'ouest du Fort Pelly, ou sur les bords de la rivière au Cygne, commençant vis-à-vis la Montagne du Tonnerre et s'étendant en descendant sur les deux bords de la rivière. Comme ces localités se trouvent dans le voisinage de la ligne projetée du chemin de fer, il n'y a pas eu de décision de donnée, mais M. Wagner a reçu instruction d'examiner l'emplacement de ces deux réserves et d'adresser son rapport au département.

7. La bande de Wawaseccappo (50 familles) voulait avoir sa réserve à la tête de la Crique à la Queue d'Oiseau, mais comme cette réserve se trouve comprise dans les limites du Traité No. 2, on n'a pu donner aucune décision à cet égard, sans avoir pris l'avis du département. Quelques familles de cette bande se trouvent établies depuis 9 à 10 ans aux lacs Rond et Croche, sur la rivière Qu'Appelle, à 60 milles environ du Fort Ellice, et comme elles ont fait des améliorations considérables à cet endroit, elles ne désirent pas en partir. Comme cette prétention ne présentait pas d'objection

sérieuse à notre avis, les vœux de ces familles furent exaucés et M. Wagner reçut, en conséquence, des instructions à cet effet. Ces familles, qui se trouvent établies sur les bords de ces lacs sont au nombre de sept.

8. La bande de Key (27 familles) sur le côté ouest de la rivière Boisée, qui prend sa source dans les montagnes du Porc-Epic et se jette dans le lac du Cygne, à l'ouest de la rivière du Cygne. Cette bande, établie à cet endroit depuis un certain temps, possède des terres qui sont en culture, ainsi qu'un bon nombre de bêtes à cornes et de chevaux.

9. La bande de Kishikonse (36 familles) sur la rive sud de la rivière Boisée, en face de la réserve de Key. Cette bande a commencé également à cultiver la terre, et elle possède 97 têtes de bétail et 57 chevaux.

Ces deux bandes ont fait des progrès considérables en agriculture, comme on peut en juger par le nombre de bêtes à cornes et de chevaux qui lui appartiennent, et elles ont hâte qu'on leur vienne en aide. Il n'y a pas eu d'instructions de données à l'égard de l'arpentage de leurs réserves, parce que nous pensions que M. Wagner serait constamment occupé jusqu'à la fin de la saison à faire les arpentages sur les réserves, que l'on vient de mentionner.

Les bandes suivantes ne sont pas prêtes à s'établir sur leurs réserves à présent, mais elles ont fait connaître les endroits où elle désiraient que ces réserves fussent situées.

1. La bande de Ka-ki-shi-way ou de la "Voix Forte—Loud Voice" (49 familles) aux lacs Rond et Croche, sur la rivière Qu'Appelle, soit en haut ou en bas de la réserve mise à part pour ceux des Sauvages formant partie de la bande du Fort Ellice, qui s'y trouvent déjà établis, comme nous l'avons mentionné. Ils ne sont pas encore décidés sur le choix à faire, et ils désirent faire une visite des lieux.

2. La bande d'Achacoossacootacoopit, " le Fils du Veau Blanc Mort " (13 familles), aux lacs Rond et Croche, dans le voisinage de la bande de la " Voix Forte—Loud Voice."

3. La bande de Cunahachapew ou de l'Arc Prêt (23 familles), aux Grandes Monagnes du Bois Pourri, avoisinant la réserve de la bande du Pauvre Homme.

4. La bande de l'Etoile du Jour (16 familles), aux Grandes Montagnes du Bois Pourri, près de la bande en dernier lieu mentionnée.

5. La bande du Petit Ours Noir (35 familles) à quelque endroit sur les " Hauteurs du Castor," entre le Fort Pelly et les petites Montagnes du Bois Pourri. L'emplacement n'en est pas encore exactement choisi.

6. La bande de Chuchuck (34 familles), autour du lac du Diable, sur le chemin des Montagnes du Bois Pourri et le Fort Pelly, au sud du chemin carrossable de la Montagne du Bois Pourri. Le chef de cette bande a été prévenu qu'il pourrait obtenir cette réserve au sud et à l'est du lac, mais à la distance de 20 milles du chemin de fer.

7. La bande de la " Plume Dure " (41 familles), aux Petits Côteaux du Bois Pourri," avoisinant la bande de Chuchuck.

8. La bunde de Renhpot (50 familles) aux Petits Côteaux du Bois Pourri, avoisinant la bande de George Gordon.

Les bandes suivantes ne désirent nullement s'occuper d'agriculture à présent, et elles n'ont fait connaître en aucune façon les endroits où elles désirent qu'on fixe leurs réserves. (Les Sauvages de ces bandes sont de pauvres chasseurs, qui dépendent entièrement sur la chasse du buffle pour subsister ;—

1.	La bande de	Kakiwistahaw	58 familles.
2	"	Chakacha	37 do
3	"	Cowwecess	37 do
4	"	d'Okanee (Fils du Renard.)	16 do
5	"	du Croupion de Faisan	18 do

INSTRUMETS ARATOIRES ET BESTIAUX.

Comme on vous en a informé le 18 août, il a été expédié un assortiment d'instruments aratoires aux Forts Ellice, Qu'Appelle et Pelly. Ceux qui ont été expédiés aux deux premiers de ces forts, sont en magasin. en attendant qu'on en doive disposer plus tard. A la demande du chef, on lui a livré pour sa bande quelques-unes des faulx, haches, houes, bèches et meules à aiguiser, expédiées au Fort Pelly, comme il nous informait qu'elle pouvait s'en servir à l'automne. Quant au reste des instruments ils se trouvent déposés dans le magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson au Fort Pelly.

Annexé à ce rapport se trouve un état de la quantité des articles expédiés à chaque poste. A cet égard nous prenons la liberté d'attirer votre attention sur la lettre ci-jointe, écrite par l'officier principal du district de la Rivière du Cygne, M. McDonald, qui annonce que la Compagnie de la Baie d'Hudson, tout en fournissant les magasins nécessaires pour ces articles, ne veut s'occuper en aucune manière d'en faire la distribution.

A l'égard des bêtes à cornes que nous étions autorisés de donner, d'après les termes du traité, à aucune des bandes qui serait prête à les hiverner, nous devons vous informer que nous n'en avons données qu'à une seule bande seulement, c'est à-dire la bande de Peiqua.

Cawacatoose, ou le " Pauvre Homme " nous informa que sa bande avait fait des préparatifs pour l'hivernement de bestiaux, mais comme nous n'avions à cet égard aucun renseignement précis, nous chargeâmes M. Wagner de s'assurer, en faisant l'arpentage de la réserve, si on avait fait réellement de tels préparatifs, et dans le cas où il serait convaincu que l'on pourrait prendre un soin convenable des bestiaux, nous lui donnâmes un ordre à la compagnie de la Baie d'Hudson et qui devait être remis à Cawacatoose, pour lui permettre d'btenir le nombre de bêtes à cornes nécessaire pour sa bande. S'il venait à constater que l'on n'a pas fait les préparatifs convenables et que l'on ne s'est pas pourvu des fourrages nécessaires, l'ordre devra être renvoyé au département.

Il n'a pas encore été expédié d'instruments aratoires à la rivière aux Battures, et comme ces bandes, tel qu'il est dit plus haut, témoignent un grand désir de s'occuper de culture, on devrait leur donner tout l'encouragement et l'assistance possible et dans ce but, nous recommanderions de prendre des mesures pour leur expédier des instruments aratoires et des outils de charpentier avec des grains de semence et de pommes de terres, et cela le plus tôt possible le printemps prochain, par la voie des Lacs Manitoba et Winnipegosis. On devrait également prendre les dispositions nécessaires pour donner effet et se conformer aux clauses et conditions du traité sur ce point à l'égard de tous les Sauvages, dont les réserves auront été déterminées par les arpenteurs, et qui ont commencé à se livrer à la culture de la terre.

DÉPENSES.

Comme on le verra en consultant les comptes transmis au département, les dépenses pour provisions, etc., ont de beaucoup excédé le montant placé à notre crédit pour ce chapitre, mais à l'égard de ces items nous avons cherché par tous les moyens possibles à diminuer les dépenses, et si l'on tient compte du grand nombre de Sauvages que l'on a nourris pendant leur séjour aux différents postes et à qui on a donné des provisions pour s'en retourner, nous ne pensons pas que l'on trouvera ces dépenses excessives.

Toutes les provisions que nous avons été obligés de nous procurer ailleurs que dans la province de Manitoba, nous les avons achetées de la compagnie de la Baie d'Hudson. avec l'entente que les montants dus pour ces achats seraient payés à notre arrivée à Winnipeg, et pour pouvoir faire ces paiements, nous vous avons envoyé une dépêche télégraphique le 5 du courant, vous priant de déposer à notre crédit une somme suffisante à la banque d'Ontario. Au moyen de cet arrangement nous nous sommes procurés les provisions à des prix beaucoup plus raisonnables que si nous eussions expédié les comptes à Ottawa pour en obtenir le paiement.

Le marché conclu avec l'honorable James McKay pour la fourniture et le transport des provisions s'est exécuté à la lettre, et tout ce que l'entrepreneur devait nous fournir a été par lui livré en bon ordre et condition dans les différents postes au jour marqué.

Nous ne saurions passer sous silence les services que nous a rendus M. Wagner, qui avait eu la bonté de se charger du soin d'expédier journellement les provisions aux Sauvages du poste Qu'Appelle; M. Wagner à cet égard s'est acquitté de ses devoirs de la manière la plus satisfaisante, et nous prenons, en conséquence, la liberté de le recommander d'une manière tout particulière à votre bienveillante considération.

L'honorable M. Breland, qui avait été dépêché pour notifier les Sauvages, nous rencontra à notre arrivée à Qu'Appelle, et il nous rendit des services signalés pendant la durée des conférences.

M. Forsyth s'est acquitté des devoirs de sa position d'une manière satisfaisante, et il s'est toujours montré bien disposé et plein de bonne volonté à notre égard, toutes les fois que nous avons eu besoin de ses services.

L'escorte de la police à cheval, commandée par le sous-inspecteur McIllree et qui nous rencontra au Fort Ellice et nous accompagna jusqu'aux Lacs Qu'Appelle, où elle se trouva renforcée par un détachement de vingt-cinq hommes sous les ordres du sous-inspecteur Fréchette, a puissamment contribué au succès définitif de notre mission, et nous sommes très heureux de reconnaître la bonne conduite et l'excellente tenue de ces hommes, qui composaient l'escorte.

Son Honnneur le lieutenant-gouverneur Morris, de son côté, nous a témoigné toutes sortes d'égards et de marques d'attention, et nous lui sommes beaucoup redevables pour tous les bons conseils et avis qu'il nous a donnés.

Nous manquerions à notre devoir si nous omettions de mentionner les services inappréciables rendus au gouvernement par l'aide que nous avons reçue des officiers de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour nous seconder et assurer le succès de notre mission.

Nous recommandons maintenant avec tout le respect possible, dans le but d'assurer la bonne administration des affaires en rapport avec le Traité No. 4, et comme mesure indispensable à cet effet, de nommer de suite un commissaire résidant, attendu qu'il est de la dernière importance de prendre des mesures, pendant l'hiver qui va suivre, pour donner effet aux clauses et conditions, qui n'ont pas encore reçu leur exécution et qui requièrent une action immédiate, tel que pour l'achat de grains de semence, instruments aratoires, bestiaux, coffres d'outils, etc., ainsi que pour l'envoi de tous ces effets aux différentes bandes, qui pourront être prêtes à les recevoir.

SIOUX.

Nous avons également reçu la visite d'une bande de Sauvages de la tribu des Sioux, ayant en tête son chef appelé "La Casquette Blanche," celui-là même qui était présent aux Lacs Qu'Appelle l'année dernière avec cette bande, distribuée dans 52 tentes sur les hauteurs au-dessus du Fort Qu'Appelle. Ils nous assurèrent de leurs bonnes dispositions à l'égard des sujets de la Reine, et comme ils se trouvaient maintenant établis sur ce territoire depuis treize ans, ils exprimèrent le désir de rester

comme ils étaient, et d'avoir le privilége de faire la chasse comme les Métis du Lac Qu'Appelle. Ils ne désiraient pas s'établir sur la réserve mise à part pour les autres Sioux à la Petite Saskatchewan, et donnaient pour leur raison que cette réserve ne leur plaisait pas. Ils demandèrent, néanmoins, que l'on prît une décision à leur égard. Nous leur donnâmes en présents des provisions et du tabac, et ils partirent ensuite. Nous fûmes excessivement satisfaits de la manière de se conduire de ces Sauvages et qui ne nous incommodèrent pas de leur présence, tant que nos affaires avec les autres bandes ne furent pas terminées, et que nous ne fûmes prêts à partir.

Après avoir ainsi traité aussi brièvement que possible des différents sujets, qui se rattachaient à notre mission, nous epérons que la ligne de conduite par nous suivie pour nous conformer aux instructions que nous avions reçues et pour nous acquitter des devoirs qui nous étaient imposés, sera jugée d'une manière favorable et méritera votre approbation.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

W. J. CHRISTIE,
Commissaire des Sauvages.
M. G. DICKIESON.

RÉCAPITULATION des paiements faits aux Sauvages au Fort Ellice et aux lacs Qu'Appelle, août et septembre, 1875.

Lettre de contrôle.	Nom du chef et de la bande.	Chefs, 1874.	Chefs, 1875.	Hommes marquants, 1874.	Hommes marquants, 1875.	Sauvages, 1874.	Sauvages, 1875.	Paiements aux chefs, 1874.	Paiements aux chefs, 1875.	Paiements aux hommes marquants, 1874.	Paiements aux hommes marquants, 1875	Paiements Sauvages, 1874.	Paiements aux Sauvages, 1875.	Total payé aux Sauvages, 1874.	Total payé aux Sauvages, 1875.	Total.
								$	$	$	$	$	$	$	$	$
G & A	Wawasecapow (Ellice)	1		2	2	187	165	25		33	60	935	2,805	993	2,865	3,858
J	Kakūshiway (Qu'Appelle)	1		3	1	109	128	25		45	30	545	2,176	615	2,206	2,821
O	Kawistahaw do	1		2	2	63	221	25		30	60	315	3,757	370	3,817	4,187
H	George Gordon do	1		4		125	75	25		60		625	1,275	710	1,275	1,985
F	Canahachapew do	1			4	23	84	25			120	115	1,428	140	1,548	1,688
C	Daystar do	1		2	2	40	35	25		30	60	200	595	255	655	910
I	Petit Ours Noir do	1		1	3	24	144	25		15	90	120	2,448	160	2,538	2,698
B	Cawacatoose do	1		4		77	84	25		60		385	1,428	470	1,428	1,898
D	Ahchacoossacootacoopit (Qu'Appelle)	1		2	2	40	17	25		30	60	200	289	255	1,349	604
P	Okanee (Qu'Appelle)		1		2	8	68		50		60	40	1,156	90	1,216	1,306
P	Pesquah do	1		4		166	80	25		60		830	1,360	915	1,360	2,275
L	Chakachas do	1		2	2	71	107	25		30	60	355	1,819	410	1,879	2,289
M	Coroweecess do	1		4		69	121	25		60		345	2,057	430	2,057	2,487
E	Muscorowegun do		1	1	3	66	132		50	15	90	330	2,244	345	2,384	2,729
K	Cheecuck do		1	2	2	85	77		35	33	60	425	1,309	458	1,404	1,862
Q	Wahpeemakwaw do		1		4	10	158		50		120	50	2,686	50	2,856	2,906
R	Le Croupion de Faisan (Qu'Appelle		1		2		87		50		60		1,479		1,589	1,589
T	Kichikamenin (Qu'Appelle)		1		4		105		50		120		1,785		3,955	1,955
N	Peaypot do		1		4	21	222		50		120	105	3,774	105	3,944	4,049
	Total	12	7	33	39	1,184	2,110	300	335	501	1,170	5,920	35,870	6,771	37,325	44,096

PAYÉ SUIVANT LA RÉCAPITULATION CI-DESSUS.

12	chefs de 1874	$300
7	do 1875	335
33	hommes marquants de 1874	501
39	do 1875	1,170
1,184	Sauvages de 1874	5,920
2,110	do 1875	35,870
3,385		$44,096

PAIEMENTS faits aux Sauvages au Fort Pelly et au Lac aux Battures.

Lettre de contrôle.	Nom du chef et de la bande.	Chefs, 1874.	Chefs, 1875.	Hommes marquants, 1874.	Hommes marquan's, 1875.	Sauvages, 1874.	Sauvages, 1875.	Paiements aux chefs, 1874.	Paiements aux chefs, 1875.	Paiements aux hommes marquants, 1874.	Paiements aux hommes marquants, 1875.	Paiements aux Sauvages, 1874.	Paiements aux Sauvages, 1875.	Total payé aux Sauvages, 1874.	Total payé aux Sauvages, 1875.	Total.
								$	$	$	$	$	$	$	$	$
S	Coté, Fort Pelly	1	....	4	....	254	19	25	....	60	....	1,270	323	1,355	323	1,678
R	Outahpeekaekay, R. aux Bat.	....	1	....	2	....	129	....	50	....	60	....	2,193	....	2,303	2,303
D	Reeshekonse	....	1	1	....	14	163	....	50	15	10	70	2,771	85	2,831	2,916
	Total	1	2	5	2	268	311	25	100	75	70	1,340	5,287	1,440	5,457	6,897

PAYÉ SUIVANT LA RÉCAPITULATION CI-DESSUS.

1	chef de 1874	$25
2	do 1875	100
5	hommes marquants de 1874	75
2	do 1875	70
268	Sauvages de 1874	1,340
311	do 1875	5,287
589		$6,897

TOTAL DES SAUVAGES PAYÉS EN VERTU DU TRAITÉ No. 4, EN 1875.

13	chefs de 1874	$325
9	do 1875	435
38	hommes marquants de 1874	576
41	do 1875	1,240
1,452	Sauvages de 1874	7,260
2,421	do 1874	41,157
3,974		$50,993

Rivière aux Battures, 25 septembre 1875

(D.)

(No. 4819.)

Le Lieutenant-Gouverneur Morris au Ministre de l'Intérieur.

FORT GARRY, 11 octobre 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par la commission du Conseil Privé, je me suis rendu au lac Winnipeg dans le but de conclure un traité avec les "Sauvages de la tribu des Saulteux et de la tribu des Cris des Savannes," en compagnie de mon collègue, l'honorable James McKay, après être parti de Fort Garry pour le débarcadère du Chef Prince, le 17 septembre dernier, afin de prendre passage à bord du nouveau propulseur de la compagnie de la Baie d'Hudson, appelé le "Colville," que le commissaire en chef Graham avait mis à notre disposition à des conditions avantageuses. Nous avions de préférence choisi ce bateau pour faire le voyage, vu que le trajet et le transport des provisions dans des "bateaux d'York "—York Boats—auraient pris, à cette époque avancée de la saison, au moins huit semaines, en supposant même que la chose eût été praticable.

Le vapeur laissa le débarcadère à 5 heures le 18, mais par suite de la durée d'un coup de vent de nord fût contraint de jeter l'ancre aux trois chenaux de la rivière Rouge, en dedans de la barre qui obstrue l'entrée du lac. Le vent coninua à souffler pendant les journées du 18 et du 19, mais dans l'après-midi du dernier jour, le capitaine Hackland, marin doué de beaucoup d'expérience pratique dans les mers du Nord, se décida à sortir, attendu que l'eau se précipitait en si grande abondance au-dessus de la barre, qu'il craignait que le vapeur se trouverait dans l'impossibilité de la franchir. Je ferai remarquer que le vent est cause que les eaux du lac "montent et descendent" dans la rivière avec une grande rapidité, et que cette barre constitue un obstacle si sérieux pour toute navigation importante qu'on devrait la faire examiner dans le but de constater le coût et la possibilité de la faire disparaître. Après avoir levé l'ancre, nous franchissions la barre avec difficulté à trois heures de l'après-midi, et nous continuions notre voyage ; le lundi, 20 septembre, à 9 a. m., nous jetions l'ancre vis-à-vis l'embouchure de la rivière Berens, pour attendre l'arrivée d'un pilote, vu qu'il n'était jamais entré auparavant de vapeur dans la rivière. Ayant pour pilotes un chef et un conseiller, nous arrivions au poste de la rivière Berens, où les Sauvages nous saluaient par des décharges d'armes à feu, et de suite nous les invitions à nous rencontrer dans la maison d'école de la Mission Wesléyenne, que le Rév. M. Young avait eu l'obligeance de mettre à notre disposition. A quatre heures nous nous rencontrions avec les Sauvages et leur donnions des explications sur le sujet de notre visite. La question des réserves souleva d'abord certaines difficultés, qui furent définitivement levées, et les Sauvages ensuite se décidèrent à accepter nos propositions, et à 11 p. m. le traité recevait les signatures des chefs et des hommes marquants. Immédiatement après M. McKay et l'honorable Thomas Howard, qui m'accompagnaient en qualité de secrétaire et de payeur, se mirent à leur faire la distribution des présents, consistant en la somme de $5 par tête, aux termes du traité, et cette distribution se continua jusqu'à ce qu'elle se fut terminée à 1 a. m.

Le vapeur partit le lendemain, le 21, pour "Norway-House," mais le capitaine fut obligé de jeter l'ancre à l'île George, dans la soirée, par suite du mauvais temps. Le "Colville" demeura à l'ancre pendant toute la journée du lendemain, le 22, mais à minuit il partit pour la rivière Nelson. Vers 9 a. m., le 23, nous apercevions les Pointes à la Mousse et de Montréal, à l'embouchure de cette rivière, et à 11 heures nous arrivions à "Norway-House," vieille mâsure abandonnée, conduits par Roderick Ross, écuyer, officier au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à "Norway House," qui, pendant plusieurs jours, avait été occupé à faire la visite du chenal, vu notre prochaine arrivée.

La rivière Nelson, en s'élargissant, forme le lac appelé "Play Green," vaste nappe d'eau émaillée d'îles, ressemblant d'une manière frappante aux Mille Iles du

fleuve St. Laurent. La distance à partir de l'embouchure de la rivière jusqu'à "Norway-House" est de 20 milles. Nous arrivâmes à "Norway-House" à 3 heures, et nous y fûmes reçus avec bon accueil par les Sauvages, qui nous saluèrent d'une décharge de leurs fusils.

Le 24 nous recevions les Sauvages dans un vaste magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson, et nous les invitions à nous présenter leurs chefs et leurs hommes marquants. Nous avons trouvé qu'il y avait deux bandes distinctes de Sauvages, les Sauvages chrétiens de "Norway-House," et les Sauvages des Bois ou Payens du lac Cross. Chacune de ces bandes se choisit ses chefs élus par le vote populaire comme dans une élection, tenue avec la plus grande régularité, et ces chefs, après avoir consulté les bandes, firent le choix des hommes marquants. Nous acceptâmes ensuite les chefs et je leur donné en anglais des explications sur le but de notre visite, explications, qui leur furent répétées dans leur langue par l'honorable James McKay. Séparant la question des clauses et conditions du traité de celle des réserves, nous ajournâmes la considération de celle-ci jusqu'à ce que nous eussions disposé de la première. Les Sauvages acceptèrent avec reconnaissance les conditions qu'on leur offrait et nous ajournâmes la conférence pour leur permettre de se consulter sur la question des réserves. A l'assemblée suivante, le chef chrétien nous annonça qu'attendu qu'ils ne pouvaient plus compter d'obtenir de l'emploi en transportant par bateau les marchandises de la compagnie de la Baie d'Hudson, par suite de l'introduction des navires à vapeur, il désirait émigrer avec une partie de la bande au lac Winnipeg, où ils pourraient gagner leur vie en se livrant à la culture et en faisant la pêche. Nous leur expliquâmes pourquoi il nous était impossible de leur accorder une réserve à cet effet dans l'endroit appelé "Grassy Narrows," comme ils le demandaient, par suite de l'établissement que les Islandais se proposaient d'y faire, mais nous leur offrîmes de leur donner une réserve à la rivière Fisher, à 40 milles environ au nord des "Narrows," et cette offre ils l'acceptèrent. On suppose que de 80 à 90 familles s'y rendront au printemps, et il a été décidé que ceux qui ne partiraient pas, au lieu d'avoir une réserve, auraient le droit de garder les maisons et les jardins qu'ils possèdent actuellement. Le chef de la bande des Sauvages Payens, qui, cependant, a reçu le baptême dernièrement, nous informa que les Sauvages des Bois désiraient rester au lac "Cross," et là-dessus nous décidâmes qu'il leur serait accordé une réserve à cet endroit. Le traité fut ensuite signé et on leur distribua des médailles et des costumes. Les chefs, au nom de leurs bandes remercièrent alors Sa Majesté et ses officiers pour tous les témoignages de bonté que l'on avait donnés aux Sauvages, ce qui provoqua de ma part une réponse appropriée, et ensuite MM. McKay et Howard se mirent à leur faire la distribution des présents, qui se termina le 15.

Nous partîmes ce jour-là à 3.30 au milieu des acclamations des Sauvages et au bruit d'une décharge d'armes à feu, et à 5.30 nous jetâmes l'ancre à l'"île de la Chaudière," dans le lac appelé "Green Play."

Le lendemain matin à 6 a.m. le vapeur laissait l'"île de la Chaudière" pour se rendre aux "Grands Rapides" de la Saskatchewan, où nous arrivions à 4 heures.

L'ancien poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, à l'embouchure de la rivière a été abandonné, mais il en a été bâti un autre sur sa réserve, à six milles environ plus haut sur la rivière, à la tête du portage, où descend le vapeur de la rivière. Le "Colville," à notre demande, remonta jusqu'à l'habitation du chef, placée sur le bord d'une baie profonde, et une fois le vapeur amarré, on communiqua avec le rivage au moyen de ses passerelles. Nous trouvâmes un village de Sauvages au côté nord, ainsi que l'habitation du chef, bâtie sur le seul emplacement où il soit possible de construire un quai solide et peu coûteux. Plus tard nous avons constaté que les Sauvages reclamaient tout le coté nord comme réserve.

Le 27 nous nous rencontrions avec les Sauvages près de l'habitation de leur chef, en plein air, dans un endroit où ils avaient allumé un grand feu, comme il faisait froid. A cette entrevue nous adoptâmes la même ligne de conduite que celle que nous avions suivie à "Norway-House" en traitant séparément la question des clauses et conditions du traité et celle des réserves, et avec d'aussi bons résultats obtenus à la

suite d'une longue discussion, les Sauvages consentirent à accepter les conditions qu'on leur proposait : après quoi on aborda la question épineuse des réserves. Ils se plaignirent au sujet de la réserve de la compagnie de la Baie d'Hudson, et ils demandèrent que le terrain qu'elle renfermait dans ses limites leur fut cédé, mais nous leur fîmes comprendre qu'il était tout aussi juste de donner à la compagnie tout ce qu'on lui avait promis qu'il l'était de tenir à leur égard les promesses qu'on leur ferait. Il firent observer que la réserve de la compagnie devait se trouver à l'ancien poste abandonné à l'embouceure de la rivière, mais non au bout du portage : là-dessus on les prévint qu'on demanderait des éclaircissements sur ce point. Ils réclamèrent ensuite sur les deux côtés de la rivière une réserve d'une étendue considérable, se prolongeant jusqu'à la tête des " Grands Rapides," mais nous refusâmes de nous rendre à pareille demande. Definitivement, comme le terrain qu'ils avaient occupé antérieurement possède une si grande importance, au point de commander les voies de communication entre le nord de la rivière et la tête des rapides, à l'endroit même où il deviendra nécessaire indubitablement, de construire avant longtemps un chemin à rails plats, comme ce terrain présente également des avantages pour la navigation en eau profonde et des emplacement favorables à la construction de quais solides, et que d'ailleurs il contient évidemment le site d'une ville future, nous leur offrîmes une réserve sur le côté sud de la rivière ; ils élevèrent alors la voix en disant que leurs maisons et leurs jardins se trouvaient sur le côté nord de la rivière, mais ils ajoutèrent qu'en considération de tous les bons traitements du gouvernement de la Reine à leur égard, ils consentiraient à se retirer sur le côté sud, si on leur accordait une petite somme pour leur aider soit à transporter leurs maisons, soit à en construire d'autres, et comme on le verra par les clauses et conditions du traité, nous consentîmes à leur accorder ce qu'ils demandaient, persuadés qu'il était de l'intérêt du gouvernement d'obtenir le contrôle d'un point aussi important que l'était l'embouchure de la grande rivière intérieure de la Saskatchewan, qu'il était juste en même temps d'en agir de la sorte à l'égard des Sauvages, en se rendant aux désirs des commissaires à cet égard, leur faisaient une concession qui avait à leurs yeux une si grande importance. Voyant ainsi cette demande de la bande favorablement accueillie par les commissaires, le chef et les hommes marquants s'empressèrent de signer le traité, et sur ce nous leur distribuâmes des présents en argent et quelques provisions. Je vous adresse ci-inclus un relevé de l'embouchure de la rivière, reproduit d'une esquisse que M. Ross a eu l'obligeance de faire pour moi, et ce relevé vous permettra de comprendre la position actuelle des lieux dont il s'agit, et de mieux apprécier les raisons qui nous ont fait agir dans cette affaire.

Le steamer est parti des Grands-Rapides dans l'après-midi du 27 et a pris la route de la rivière Rouge, mais la nuit étant venue noire, il a dû jeter l'ancre entre les îles Georges et Swampy.

Le lendemain nous reprenions notre course à 5.30 a. m. ; à huit heures nous apercevions la mission de la rivière Berens et à midi et demi la pointe Wapang. Vu sur la rive des Sauvages, qui nous faisaient des signaux en tirant des coups de fusils. Demandé au capitaine d'approcher de terre. L'eau étant très profonde le vapeur a pu approcher et jeter l'ancre, tout près du rivage, et les Sauvages vinrent nous trouver dans leurs canots. Parmi eux se trouvait Thickfoot, chef de la bande qui habite ces îles, et quelques-uns de la bande de Jack Head, de la rive ouest.

Après leur avoir expliqué le but de notre visite, ils répondirent qu'ils en avaient entendu parler et qu'ils nous attendaient.

Thickfoot nous dit que les Sauvages de la Grande-Ile, de l'Ile Noire, de Wapang et des autres îles environnantes n'avaient pas de chef ; qu'ils étaient au nombre de 128, et à Jack-Fish Head de 60. Thickfoot a dit avoir des bestiaux et qu'il serait heureux que l'on assignât à ses frères un lieu d'habitation sur la côte, où il pourraient vivre du produit de la culture et de la pêche. Nous leur avons suggéré la rivière au Poisson. Nous avons fini par décider de donner l'annuité à ces Sauvages. Accepté l'adhésion de Thickfoot au traité. Copie de cette adhésion est annexée. Nous l'avons autorisé à réunir les Sauvages à Jack-Head Point l'été prochain et de leur dire de se choisir un chef et des conseillers. Thickfoot a témoigné de la reconnaissance au gou-

vernement et déclaré qu'il pensait que les Sauvages des Iles et de Jack-Head Point accepteraient de grand cœur la bienveillance de la Reine et qu'ils s'établiraient volontiers sur une réserve.

Après avoir fait nos paiements et distribué une petite quantité de provisions, nous avons repris notre voyage, et vu la difficulté, nous dûmes revenir jeter l'ancre dans le chenal George à 7 p. m. Repartis le 23 à 5 h. a. m. et entrés dans l'embouchure de la Rivière-Rouge à midi. Le calme qu'il faisait a permis de franchir la barre sans difficulté. Arrivés au fort de Pierre à trois heures de l'après-midi, nous avons dû rester là jusqu'au lendemain à attendre l'arrivée du bateau de Winnipeg. M. McKay et moi sommes partis du fort de Pierre le 30, à 7 a. m., nous avons laissé au vapeur *Swallow* le soin du transport de nos bagages et des provisions qui nous restaient. A dix heures nous étions à Fort Garry, c'est-à-dire au terme d'un voyage de plus de 1,000 milles, et après avoir réussi à faire un traité avec les Saulteux et les Cris de la Savane qui contribuera beaucoup à la colonisation rapide de la rive à l'ouest du lac Winnipeg.

Le voyage a aussi offert cet intérêt d'avoir donné la première occasion à un vapeur de naviguer sur les rivières Berens et Nelson—les eaux de cette dernière se jettent dans la Baie d'Hudson—et d'avoir démontré la possibilité d'une navigation directe par vapeur sur un parcours de 360 milles, depuis la ville de Winnipeg jusqu'à Norway-House.

Je puis dire ici que le bois de chauffage et de construction, la pierre à chaux et à sablon, le sol arable et les prairies naturelles sur la rive ouest du lac et la grande abondance de poissons blancs, d'esturgeons et autres poissons que renferme ce lac, sont autant d'avantages qui assurent qu'avant longtemps beaucoup de colons se seront établis là.

Autant que j'ai pu le savoir, la rive est est inférieure à l'autre, mais elle paraît couverte de bois touffus, et l'on dit que sur plusieurs points il y a des indices de l'existence de minéraux.

Je vais maintenant appeler votre attention sur les limites du traité qui, ainsi que vous le remarquerez, diffèrent quelque peu de celles suggérées dans votre mémoire au Conseil Privé. Les commissaires ont adopté comme limite sud la limite nord des traités 2 et 3. Ils ont compris dans les limites tout le territoire cédé par les Sauvages, y compris les droits de chasse et autres, mais pour les raisons suivantes ils ont fixé la limite ouest tel qu'indiqué dans le traité:

1o. L'extension des limites fait que le traité embrasse une étendue allant jusqu'à la limite des terres réclamées par les tribus des Saulteux et des Cris de la Savane, et servira de base aux traités qui seront faits l'an prochain avec les Cris de la Plaine.

2o. S'il en eût été autrement, les Cris de la Savane, Passe de la Saskatchewan, eussent été compris dans les traités de l'ouest.

3. Le prolongement des limites va ajouter environ 600 Sauvages, dont 300 de Wahpahahluha ou de la Passe de la Saskatchewan eussent exigé un traité spécial, vu la navigation de cette rivière.

4o. Dans tous les cas, l'admission des Sauvages de "Norway-House" dans le traité et la cession de leurs droits exigeaient une plus grande étendue de territoire.

5o. Un nombre de Sauvages de "Norway-House" habite sur le lac de l'Orignal et dans la région de Cumberland, et les droits qu'ils possèdent là ont été compris dans les limites.

6o. Si les limites n'avaient pas été établies selon les tracés géographiques, une partie de la région entre les territoires précédemment cédés et ceux compris par le traité No. 5, le droit de possession qu'en avaient les Sauvages serait resté intact.

Pour ces raisons, les commissaires ont défini les limites tel que le traité l'indique, et ce qui reste à faire au gouvernement, c'est d'envoyer, si cela lui convient, un commissaire à la Passe pour obtenir des Sauvages de cette localité leur adhésion au traité, démarche que les commissaires reconnaissent comme tout à fait nécessaire.

Je vous transmets, par l'intermédiaire de l'hon. M. Christie, l'original du traité, que j'accompagne d'une carte copiée à ma demande à bord du *Colville* par Roderick Ross, écr qui a fait avec moi le voyage de "Norway-House" au Fort de Pierre, et

auquel je dois de la reconnaissance pour les services qu'il m'a rendus, ainsi que les officiers de la compagnie en général. Cette carte est l'œuvre d'un explorateur ; elle indique beaucoup de localités qui ne se trouvent pas sur d'autres, et embrasse une région de plus de 100,000 milles carrés, qui a été comprise dans le traité,—moins les grandes nappes d'eau—et dont le sol est d'une grande valeur.

Je vous envoie aussi en double les bordereaux, un état de la dépense en argent, indiquant la balance des fonds mis à ma disposition pour les fins du traité, et les comptes de la distribution des provisions, vêtements et médailles accordés aux chefs et notables. Ces comptes feront voir que l'on a apporté la plus grande économie possible dans tous les frais faits à l'égard du traité et pour la satisfaction des Sauvages.

Je dois dire ici que les Sauvages ont tous été informés que ceux qui n'avaient pas assisté aux réunions des commissaires ne seront pas payés, mais que l'année prochaine ils le seront comme les autres s'ils se présentent.

Je témoigne avec plaisir des services rendus au gouvernement par mon collègue, l'hon. James McKay, et par l'hon. Thomas Howard, qui a rempli les fonctions de secrétaire et de payeur de la commission. Je m'empresse aussi de signaler les services obligeants que nous ont rendu le capitaine et les autres officiers du *Colville*, les missionnaires wesléyens et les officiers de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Je saisis cette occasion de suggérer que le soin de faire observer les conditions du traité No. 5 par les Sauvages de la Bande St. Pierre, de Fort Alexander et des rivières Rousseau et de la Tête-Ouverte qui affluent dans le lac Winnipeg, devrait être confié à un agent local domicilié au Fort de Pierre ou dans les environs de St. Pierre, et qui, de là, pourrait surveiller tout le district.

Je termine en exprimant l'espoir que nos travaux, qui n'ont eu d'autre mobile que l'intérêt public, recevront l'approbation du Conseil Privé.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
ALEXANDER MORRIS,
Lt.-Gouverneur, T. N. O.

(E.)

ARTICLES D'UN TRAITÉ fait et conclu à la rivière Berens le 20 septembre et a Norway-House le 24 septembre de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-quinze, entre SA TRÈS-GRACIEUSE MAJESTÉ LA REINE de la Grande-Bretagne et d'Irlande, par ses commissaires, l'honorable ALEXANDER MORRIS, lieutenant-gouverneur de la province de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, et l'hon. JAMES MCKAY d'une part ; et la tribu des Saulteux et les Cris de la Savane, habitants du pays compris dans les limites ci-après définies et décrites par leur chefs, choisis et nommés comme ci-dessous mentionné, d'autre part:—

CONSIDÉRANT que les Sauvages qui habitent le dit pays, en réponse à une invitation faite par les dits commissaires de se rendre à une assemblée à l'angle nord-ouest du lac des Bois, pour délibérer sur certaines matières d'intérêt pour Sa Très-Gracieuse Majesté, d'une part, et les dits Sauvages de l'autre ;

ET CONSIDÉRANT que les dits Sauvages ont été avisés et informés par les dits commissaires de Sa Majesté que c'est le désir de Sa Majesté d'ouvrir pour la colonisation, l'immigration et autres fins que Sa Majesté pourrait avoir en vue, une étendue de pays bornée et décrite comme ci-après mentionnée, et d'obtenir pour cela le consentement de ses sujets Sauvages habitant le dit pays, et de faire avec eux un traité et des arrangements afin que la paix et la bonne volonté puissent régner entre eux et Sa Majesté, et qu'ils puissent connaître et s'assurer qu'elle est l'allocation qu'ils doivent espérer et recevoir de la bonté et de la bienveillance de Sa Majesté :—

Et considérant que les Sauvages du dit pays, dûment réunis en Conseil comme susdit, étant priés par les dits commissaires de Sa Majesté de nommer certains chefs

et notables qui seraient autorisés en leur nom à conduire telles négociations et à signer tout traité en résultant, et à devenir responsables envers Sa Majesté de l'exécution fidèle par leurs bandes respectives, des obligations qu'ils auront contractées, les dits Sauvages ont conséquemment nommé les personnes suivantes pour cette fin, savoir :—Pour les Sauvages de la rivière Berens et leurs différentes bandes:

Nah-wee-kee-sick-quah-yash, chef; Kah-nah-wah-kee-wee-nin et Nah-kee-quan-nay-yash, conseiller, et Pee-wah-noo-wee-nin, de la rivière du Peuplier, conseiller; pour les Sauvages aux environs du Norway-House et leurs diverses bandes, David Rundle, chef; James Cochrane, Harry Constatag et Charles Pisequinip. conseillers; et Ta-pas-ta-num, ou Donald William Sinclair Ross, chef; James Garriock et Proud McKay, conseillers;

Et en conséquence, en conseil public, les différentes bandes ayant présenté les hommes de leur choix aux dits commissaires comme les chefs et notables pour les fins susdites, des bandes respectives de Sauvages qui habitent le dit pays ci-dessous décrit;

Et considérant que les dits commissaires là et alors reçurent et reconnurent les personnes ainsi présentées comme chefs et notables pour les fins susdites, des bandes respectives de Sauvages qui habitent le dit pays ci-dessous décrit;

Et considérant que les dits commissaires ont procédé à négocier un traité avec les dits Sauvages, et que ce traité a été finalement consenti et conclu comme suit, c'est-à-dire,—

La tribu des Saulteux et des Cris de la Savane et tous les autres Sauvages habitant le pays ci-après décrit et défini, par les présentes cèdent, quittent, transportent et laissent au gouvernement du Canada, pour Sa Majesté la reine et ses successeurs pour toujours, tous leurs droits, titres et priviléges quelconques sur les terres comprises dans les limites suivantes, savoir :—

Commençant à l'angle nord ou jonction des traités Nos. 1 et 3, et de là en suivant la limite orientale du traité No. 3 jusqu'à la Hauteur des Terres, à l'angle nord-ouest des limites du dit traité, point qui partage les eaux des rivières Albany et Winnipeg, de là franc nord en longeant la dite Hauteur des Terres jusqu'à un point traversé par le 53° de latitude nord, et de là en gagnant le nord-ouest jusqu'au lac Favorable; de là en suivant la rive orientale du dit lac jusqu'à sa limite nord; de là vers le nord-ouest jusqu'à l'extrémité nord du lac Winnipegosis; de là vers l'ouest jusqu'à la hauteur des terres appelée Portage Robinson; de là dans la direction nord-ouest jusqu'à l'extrémité est du lac Cross; de là vers le nord-ouest et en traversant le lac aux Renards; de là dans la même direction jusqu'à l'extrémité nord du lac Split; de là dans la direction sud-ouest jusqu'au lac de la Pierre-à-Pipe, sur la rivière Bois Brûlé, de là en gagnant le sud-ouest jusqu'à l'extrémité ouest du lac de John Scott; de là dans la direction sud-ouest jusqu'à la rive nord du lac du Castor; de là vers le sud-ouest jusqu'à l'extrémité occidentale du lac Cumberland; de là franc sud jusqu'à la rivière Saskatchewan; de là franc sud jusqu'à l'angle nord-ouest des limites septentrionales du traité No. 4, y compris tout territoire dans les dites limites, et toutes les îles des lacs dans les limites ci-dessus désignées. Et il est en outre entendu que dans tous les cas où des lacs constituent les limites d'un traité, dix milles sur l'étendue de ces lacs seront embrassés par le traité;

Et aussi tous leurs droits, titres et priviléges à toutes autres terres situées dans les territoires du Nord-Ouest, ou dans toute autre province ou partie du Canada,—

Le pays compris dans les limites ci-dessus décrites embrassant une superficie de 100 mille milles carrés, plus ou moins.

Sa Majesté la Reine et ses successeurs a toujours pour avoir et posséder le dit pays.

Et Sa Majesté la Reine convient par les présentes et s'engage de mettre de côté des réserves de terres arables, l'attention voulue étant portée aux terres cultivées à présent par les dits Sauvages, et aussi de mettre de côté et réserver pour le bénéfice des dits Sauvages, pour être administrées et contrôlées pour eux par le gouvernement de Sa Majesté pour le Canada.

Pourvu que ces réserves n'excéderont pas en totalité 160 acres pour chaque famille de cinq, ou qu'elles soient dans cette proportion pour des familles plus ou moins nombreuses, c'est-à dire, pour la bande des Saulteux de la région de la rivière Berens actuellement établie, ou qui pourront s'y établir dans le cours de deux ans, une réserve commençant à l'embouchure de la rivière Berens sur le lac Winnipeg, suivant les rives de ce lac et en remontant la dite rivière, et s'étendant en arrière des dits lac et rivière, de manière à constituer 160 acres pour chaque famille de cinq; mais Sa Majesté fait une allocation raisonnable pour les Sauvages qui se trouveront dans l'étendue ainsi réservée, et se réserve le droit de libre navigation des dits lac et rivière et l'accès de leurs rives et eaux, pour Elle et tous ses sujets, et en excepte toute terre qui a pu être concédée ou cédée à la compagnie de la Baie d'Hudson, et aussi toute terre que Sa Majesté ou ses successeurs pourront juger à propos de donner à la mission établie près de la rivière Berens par l'église méthodiste du Canada, pour y établir une église, maison d'école, presbytère, cimetière ou ferme, ou pour toute autre fin de la mission;

Et aux Sauvages habitant sur la rivière du Peuplier, qui se jette dans le lac Winnipeg, au sud de la rivière Berens, une réserve n'excédant pas 160 acres pour chaque famille de cinq, et cela tout en les laissant autant que possible possesseurs des améliorations faites par eux; et comme un nombre de Sauvages qui habitent actuellement aux environs de Norway-House et qui font partie de la bande dont David Rundle est le chef, voudraient passer dans une localité où ils pourraient se livrer à l'agriculture, Sa Majesté la Reine convient par le présent de faire pour eux une réserve sur le côté ouest du lac Winnipeg, dans les environs de la rivière Fisher, de manière à ce que chaque famille de cinq ait 100 acres, ou cette proportion pour les familles plus ou moins nombreuses, à ces familles qui, dans le cours de "trois ans", s'établiront dans la localité susdite,—et sur la supposition qu'environ 90 familles s'y établiront dans le cours de cette période, une réserve suffisante pour ce nombre sera établie;

Et il est en outre convenu que ceux de la bande qui resteront dans le voisinage de Norway House conserveront leurs jardins, bâtiments et améliorations, jusqu'à ce que de leur consentement ils en disposent en faveur du gouvernement de Sa Majesté;

Et quant à la bande des Sauvages des Bois, dont Ta-pas-ta-num ou Donald William Sinclair Ross est le chef, il est fait sur l'île à la Loutre, sur le côté ouest du lac Cross, une réserve de 160 acres pour chaque famille de cinq, ou dans cette proportion pour des familles moins nombreuses, Sa Majesté, ses successeurs et sujets conservent le droit de naviguer sur tous les lacs et rivières et le privilége d'avoir accès aux rivages; pourvu, cependant, que Sa Majesté conserve le droit de traiter avec tous les colons dans les limites des terres réservées en faveur d'une bande; et aussi que les dites réserves, ou tout intérêt en icelles puisse être vendu ou qu'il en puisse être autrement disposé par le gouvernement de Sa Majesté pour le profit et l'avantage des Sauvages y ayant droit et après que leur consentement aura été obtenu; et dans le but de prouver sa satisfaction de l'excellente conduite de ses Sauvages, Sa Majesté, par l'entremise de ses commissaires, leur fait un présent de cinq piastres pour chaque homme, femme et enfant appartenant aux bandes ici représentées, pour éteindre toutes les réclamations faites jusqu'à présent.

Et de plus Sa Majesté consent à maintenir des écoles pour l'instruction dans telles réserves faites par les présentes, comme le jugera à propos son gouvernement du Canada, lorsque les Sauvages de la réserve le désireront.

Sa Majesté convient de plus avec les dits Sauvages, que, dans les limites des réserves des Sauvages, jusqu'à ce qu'il soit déterminé autrement par le gouvernement du Canada, à ce qu'aucune liqueur enivrante ne soit introduite ou vendue: et toutes les lois maintenant en vigueur, ou devant être décrétées à l'avenir pour préserver ses sujets Sauvages habitant les réserves, ou vivant ailleurs dans ses territoires du Nord-Ouest, de la malheureuse influence de l'usage des liqueurs enivrantes, seront strictement mises en force.

Sa Majesté convient de plus avec les dits Sauvages qu'ils auront le droit de se livrer à la chasse et à la pêche dans l'étendue du pays cédé comme décrit ci-haut,

sujet à tels règlements qui pourront être faits de temps à autre par son gouvernement du Canada, et excepté telles étendues qui pourront être nécessaires ou requises pour la colonisation, les mines, la coupe du bois ou autres fins par son dit gouvernement du Canada ou par aucun de ses sujets dûment autorisés à cet effet par le dit gouvernement.

Il est de plus convenu entre Sa Majesté et les dits Sauvages que le gouvernement de Sa Majesté dans la Puissance du Canada pourra s'approprier telles sections des réserves ci-dessus indiquées qui pourraient en aucun temps être nécessaires pour des travaux publics ou constructions de quelque nature que ce soit, une compensation équitable étant accordée pour la valeur des améliorations sur icelles.

Et de plus il est convenu que les Commissaires de Sa Majesté, aussitôt que possible après l'exécution de ce traité, feront faire un recensement exact de tous les Sauvages qui habitent le pays ci-dessus décrit, les divisant en familles; et chaque année, à partir de cette date, à une certaine époque dûment annoncée aux Sauvages, et à une ou des places fixées pour cette fin dans les limites du territoire cédé, ils paieront à chaque personne sauvage la somme de cinq piastres par tête annuellement.

Il est de plus convenu entre Sa Majesté et les dits Sauvages que la somme de cinq cents piastres par année sera annuellement et chaque année dépensée par Sa Majesté pour l'achat des munitions et de ficelles à rets pour l'usage des dits Sauvages, et la distribution de ces articles est laissée à la discrétion de l'agent des Sauvages chargé de l'exécution du présent traité.

Il est de plus convenu entre Sa Majesté et les dits Sauvages que les articles suivants seront fournis à toute bande des dits Sauvages qui actuellement cultivent le sol, ou qui par la suite commenceront à cultiver la terre, à savoir: deux houes pour chaque famille cultivant réellement; aussi une bêche par famille comme susdit; une charrue pour chaque dizaine de familles comme susdit; cinq herses pour chaque vingtaine de familles comme susdit; une faulx pour chaque famille comme susdit: et aussi une hache et une scie de travers, une égohine, une scie de long, les limes nécessaires, une meule, une terrière pour chaque bande; et aussi pour chaque chef pour l'usage de sa bande, une boîte d'outils ordinaires de charpentier; aussi pour chaque bande assez de blé, d'orge, de pommes de terre et d'avoine pour ensemencer la terre maintenant défrichée par telle bande; aussi pour chaque bande, une paire de bœufs, un taureau et quatre vaches; tous les articles susdits devant être donnés une fois pour toutes pour encourager la pratique de l'agriculture parmi les Sauvages.

Il est de plus convenu entre Sa Majesté et les dits Sauvages que chaque chef dûment reconnu comme tel, recevra un salaire annuel de vingt-cinq piastres par année, et chaque officier subordonné, le nombre ne devant pas excéder trois par bande,—recevra quinze piastres par année; et chaque dit chef et officier subordonné comme susdit recevra aussi, une fois par année, un habillement complet convenable; et chaque chef recevra, comme reconnaissance de la conclusion du traité, un drapeau et une médaille convenables.

Et les chefs sousignés, en leur nom et au nom de tous les autres Sauvages habitant le pays cédé par le présent, promettent solennellement et s'engagent d'observer strictement ce traité, et aussi de se conduire et d'agir comme de bons et loyaux sujets de Sa Majesté la Reine. Ils promettent et s'engagent d'obéir et se soumettre à la loi sous tous les rapports, à maintenir la paix et le bon ordre entre chacun et aussi entre eux-mêmes et d'autres tribus de Sauvages, et entre eux-mêmes et d'autres sujets de Sa Majesté, Sauvages ou blancs, habitant maintenant ou par la suite toute partie du dit pays cédé; et qu'ils ne molesteront pas la personne ou la propriété de tout habitant de tel pays cédé, ou la propriété de Sa Majesté la Reine, ou n'arrêteront ni ne troubleront toute personne passant ou voyageant dans le dit pays ou aucune partie d'icelui; et qu'ils aideront et assisteront les officiers de Sa Majesté à traduire devant la justice et punir tout Sauvage violant les stipulations de ce traité ou enfreignant les lois en vigueur dans le pays ainsi cédé.

En foi de quoi les dits commissaires de Sa Majesté et les dits chefs sauvages ont ci-après apposé leur seing et sceau, à l'Angle Nord-Ouest du lac des Bois, les jour et an en premier lieu mentionnés.

Signé par les chefs ci-haut nommés en présence des témoins suivants, le dit traité ayant été d'abord lu et expliqué par l'honorable James McKay :

THOMAS HOWARD.
A. G. JACKES, M.D.
CHRISTINE MORRIS.
E. C. MORRIS.
ELIZABETH YOUNG.
EGERTON RYERSON YOUNG.
WILLIAM MCKAY.
JOHN MCKAY.

ALEX. MORRIS, L. G. [L.S.]
JAMES MCKAY. [L.S.]
NAH-WEE-KEE-SICK-QUAH-YASH, autrement JACOB BERENS, *Chef.* sa + marque.
KAH-WAH-NAH-KEE-WEE-NIN, autrement ANTOINE GOUIN, sa + marque.
NAH-KEE-QUAN-NAY-YASH, sa + marque.
PEE-WAH-ROO-WEE-NIN, sa + marque.
Conseillers.

Signé à Norway-House par les chefs et conseillers partie aux présentes en la présence des témoins suivants, le dit traité ayant été lu et expliqué par l'honorable James McKay :—

RODERICK ROSS.
JOHN H. RUTTAN. *Ministre méthodiste.*
O. GERMAN. *Ministre méthodiste.*
D. C. MCTAVISH.
ALEXANDER SINCLAIR.
L. C. MCTAVISH.
CHRISTINE V. K MORRIS.
E. C. MORRIS.
A. G. JACKES, M.D.
THOMAS HOWARD.

ALEX. MORRIS, L. G. [L.S.]
JAMES MCKAY, [L.S.]
DAVID RUNDLE, *Chef.*
JAMES COCHRANE. sa + marque.
HARRY CONSTATAG, sa + marque.
CHARLES PISEQUINIP, sa + marque.
Conseillers.
TA-PAS-TA-NUM or DONALD WM. SINCLAIR ROSS, *Chef.* sa + marque.
GEORGE GARRIOCK,
PROUD MCKAY, sa + marque.
Conseillers.

Nous la bande de la tribu des Saulteux, habitant à l'embouchure de la Saskatchewan, ayant eu communication du traité, et considérant que les dispositions du dit traité s'appliquent à nous et aux dites bandes que nous représentons, transportons, cédons et délaissons à Sa Majesté la Reine, ses héritiers et successeurs, à et pour l'usage de son gouvernement de Sa Puissance du Canada, tous nos droits, titres et priviléges de quelque nature que ce soit, que nous, les dits chefs et les dites bandes que nous représentons, avons eu, et dont nous jouissons, dans et sur le territoire décrit au long dans les dites clauses du traité, et chaque partie d'iceux, pour les laisser à l'usage de Sa dite Majesté la Reine, ses héritiers et ses successeurs à toujours.

Et Sa Majesté, par l'entremise des dits commissaires, convient d'établir une réserve permettant de donner 160 acres à chaque famille de cinq, ou dans cette proportion pour les familles plus ou moins nombreuses, cette réserve devant être faite et arpentée l'année prochaine, sur la rivière Saskatchewan.

Et vu la valeur des terres que les dits Sauvages occupent actuellement, sous le rapport de la navigation de la dite rivière comme voie de transport et autrement, et vu que beaucoup des dits Sauvages possédant actuellement des maisons et jardins sur l'autre côté de la rivière et ailleurs et qu'ils devront abandonner, Sa Majesté, par l'en

tremise de ses commissaires, convient d'accorder une somme de cinq cents piastres à la dite bande, laquelle somme devra être répartie par justes parts entre ceux qui ont des maisons, afin qu'ils puissent transporter ces bâtiments sur la réserve. Et les dits Sauvages au présent représentés par leurs chef et conseillers, présentés en cette qualité par la bande.

Acceptons par les présentes les diverses dispositions, paiements et réserves du dit traité comme il y est dit, et promettons solennellement et nous engageons à nous y soumettre, à mettre en vigueur et remplir toutes les stipulations, obligations et conditions qui y sont mentionnées, de la part des dits chefs et Sauvages y nommés, pour être observées et remplies, et, en toutes choses, de nous conformer aux articles du dit traité comme si nous-mêmes avions été originalement les parties contractantes au dit traité.

En foi de quoi, les dits commissaires de Sa Majesté et les dits chefs sauvages ont ci-après apposé leur seing et sceau, ce treizième jour d'octobre, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-quinze.

Signé par les chefs ci-haut nommés en présence des témoins suivants, le dit traité ayant été d'abord lu et expliqué par l'honorable James McKay :

Thos. Howard.
Rodk. Ross.
E. C. Morris.
A. G. Jackes, M. D.
Alex. Matheson.
Joseph Houston.
Christine V. K. Morris.

Alex. Morris, L.G. [L. S.]
Jamas McKay. [L. S.]

Peter Beardy, sa + marque.
Chef,

Joseph Atkinson, sa + marque.

Robert Sanderson, sa + marque.
Conseillers.

Mémoire.

Après avoir rencontré Thick Foot et une partie de la bande de Sauvages des Iles, à Wapang ou île à la Tête-de-Chien, le 28 septembre A. D. 1875, les commissaires de la Reine ont chargé le premier d'avertir les Sauvages des Iles et ceux de la Pointe Jack Head, qu'ils devront se présenter l'été prochain à Wapang devant un agent des Sauvages pour recevoir les paiements en vertu du traité qu'ils ont fait avec les Sauvages de Norway-House, rivière Berens, Grands Rapides et lac Winnipeg, et auxquels ils sont parties, à une date qui leur sera indiquée, et à être prêts, une fois-là, à désigner leurs chefs et conseillers.

Les commissaires ont convenu de donner à quelques-uns des Sauvages de Norway-House une réserve à la crique Fisher, et ils donneront des terres aux Sauvages des Iles, dans la même localité.

Donné sous notre signature à Wapang, ce 28 septembre A. D. 1875.

Alex. Morris, L.-G.,
James McKay,

J'accepte comme notable, pour moi et pour ceux qui voudront adhérer au traité les paiements qu'il autorise, ainsi que toutes les conditions qu'il renferme, et je promets de notifier les Sauvages tel que ci-dessus prescrit.

Wapang, 28 septembre 1875.

Thick Foot, sa X marque.

Témoins :

Thos. Howard,
Rodk. Ross.

TERRES DES SAUVAGES, COLOMBIE-BRITANNIQUE.

(F.)

Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 4 *novembre* 1874.

Le comité du Conseil Privé a examiné avec soin le mémoire de l'honorable ministre de l'Intérieur au sujet de la condition peu satisfaisante des terres des Sauvages dans la province de la Colombie-Britannique, et il fait respectueusement rapport de son adhésion aux vues et recommandations y énoncées, tout en suggérant que copie de cette minute, lorsqu'elle sera approuvée par Votre Excellence, et le mémoire ci-annexé, soient transmis au Lieutenant-Gouverneur de la Colombie-Britannique, dans l'espérance que les vues du gouvernement fédéral énoncées dans ce mémoire seront prises en considération le plus tôt possible par le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Il suggère aussi que copie de cette minute et du mémoire annexé soit transmise par Votre Excellence au très honorable ministre des Colonies, avec tels autres documents que l'honorable ministre de l'Intérieur jugera à propos d'envoyer, afin de mettre Lord Carnarvon en mesure de juger sur tous ses points la grande question nationale dont les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique cherchent la solution.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,
G. C. P.

Mémoire à l'Honorable Conseil Privé.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

OTTAWA, 2 novembre 1874.

Mémoire.

Le soussigné désire soumettre à la considération du Gouverneur-Général en Conseil, l'état peu satisfaisant dans lequel se trouve actuellement la question des terres des Sauvages, dans la province de la Colombie-Britannique. Il a déjà eu devant lui différents rapports et documents officiels, se rattachant à ce sujet, entre autres, une correspondance volumineuse de M. le commissaire des Sauvages Powell, avec le gouvernement local de la Colombie-Britannique à l'égard de l'ordre en conseil du 24 avril dernier, concernant les réserves des Sauvages, aussi, le rapport du même commissaire, d'une visite qu'il a faite l'été dernier chez les tribus Sauvages dans l'intérieur de la Colombie-Britannique, et finalement, une communication élaborée et intéressante du Rév. C. Grandidier (un missionnaire catholique romain, résidant parmi les Sauvages dans l'intérieur,) publiée dans le journal le *Standard*, à Victoria, avec des lettres des commissaires des Sauvages et de l'évêque catholique romain de la Colombie-Britannique, faisant des commentaires sur la communication du Père Grandidier. Tous ces rapports et lettres sont soumis avec les présentes.

Un simple coup-d'œil jeté sur ces documents suffit à démontrer que la question des terres des Sauvages à l'ouest des Montagnes Rocheuses, est actuellement dans un état des moins satisfaisants ; et qu'elle est le sujet non-seulement d'un grand mécontentement parmi les tribus d'aborigènes, mais aussi la cause de sérieuses alarmes pour les colons blancs.

Pour les Sauvages, la question des terres dépasse de beaucoup en importance toutes les autres, et le règlement de cette question qui s'opère d'une manière satisfaisante dans la Colombie-Britannique sera le premier pas dans la voie à parcourir pour

calmer le sentiment de mécontentement croissant et général qui existe parmi les tribus indigènes de cette province.

Le règlement de cette affaire importante n'est pas peu compliqué par le fait, que sa solution requiert l'action conjointe du gouvernement fédéral et celui du gouvernement de la Colombie-Britannique, et devra aussi être probablement renvoyé au secrétaire d'Etat pour les Colonies.

La politique qui a autrefois été suivie par le gouvernement local de la Colombie-Britannique à l'égard des peaux-rouges dans cette province et les vues récemment exprimées pour ce gouvernement dans la correspondance soumise avec les présentes, sont loin d'être à la hauteur des vues entretenues par le gouvernement fédéral à l'égard des réclamations raisonnables des Sauvages.

Dans la dernière communication officielle, en date du 12 ultimo, reçu par l'intermédiaire de M. le commissaire Lenihan, le secrétaire provincial de la Colombie-Britannique écrit ce qui suit:

" En même temps je désire attirer votre attention sur le fait que tout ce qui est " *juste et raisonnable* de demander du gouvernement provincial, est que la 13me " section des conditions de l'Union soit fidèlement observée. Si le gouvernement " fédéral est d'opinion que des concessions autres que celles pourvues par la dite " section sont nécessaires, il est du devoir de ce gouvernement d'y pourvoir en " conséquence."

Pour expliquer la position relative des gouvernements fédéral et local à l'égard de cette question, il est nécessaire de se rappeler;—

Que sous l'opération des 109me et 146me sections de l'acte de l'Amérique-Britannique du Nord de 1867, toutes les terres publiques dans la province de la Colombie-Britannique sont placées sous le contrôle du gouvernement local;

Que par le 13me article des conditions de l'admission de la Colombie-Britannique dans la Confédération, il est pourvu " que le soin des Sauvages et la garde et l'admi- " nistration des terres réservées pour leur usage et bénéfice, incomberont au gouver- " nement fédéral, et une ligne de conduite aussi libérale, que celle suivie jusqu'ici par " le gouvernement de la Colombie-Britannique sera continuée par le gouvernement " fédéral après l'Union."

Et il est de plus pourvu " pour mettre ce projet à exécution, des étendues de " terres ayant la superficie de celles que le gouvernement de la Colombie-Britannique " a, jusqu'à présent, affectées à cet objet, seront de temps à autre transférées par le " gouvernement local au gouvernement fédéral, au nom et pour le bénéfice des Sau- " vages, sur demande du gouvernement fédéral; et dans le cas où il y aurait désac- " cord entre les deux gouvernements au sujet de la quantité des étendues de terres " qui devront être ainsi concédées, on devra en référer à la décision du Secrétaire " d'Etat pour les Colonies."

Quand les auteurs des termes pour l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération insérèrent cette disposition requérant le gouvernement fédéral de suivre une ligne de conduite vis-à-vis des Sauvages aussi libérale que celle suivie auparavant par le gouvernement de la Colombie-Britannique, ils ne se doutaient guère du contraste marquant qui existe entre la politique qui avait toujours été suivie par le Canada à l'égard des Sauvages, et celle qu'on cherche à établir dans la Colombie-Britannique. Quand dans la Colombie-Britannique dix acres de terre est le maximum actuellement alloué pour une famille de cinq personnes, dans le vieux Canada l'octroi minimum pour une telle famille est de quatre-vingts acres; il existe un semblable contraste à l'égard des dons pour l'éducation, et pour toutes les autres matières qui ont rapport aux Sauvages sous les gouvernements respectifs. A ce point de vue, l'insertion d'une clause garantissant aux aborigènes de la Colombie-Britannique la continuation d'une politique aussi libérale que celle qui a été suivie par le gouvernement local, parait être rien moins qu'une dérision de leurs réclamations.

Le premier pas fait par le gouvernement fédéral, relativement à ce sujet, a été de passer un ordre en conseil le 21 mars 1873, recommandant que 80 acres de terre fussent assignés par le gouvernement local de la Colombie-Britannique, à chaque

famille sauvage composée de cinq personnes. A cette recommandation (faite conformément à la politique générale suivie auparavant dans le vieux Canada dans telles matières, mais sans prendre en considération la teneur de la 13ème clause précitée, garantissant l'adoption d'une politique libérale pour les Sauvages de la Colombie-Britannique) le gouvernement de cette province a refusé péremptoirement d'y consentir, alléguant que la quantité de terre que l'ordre en conseil propose d'assigner aux Sauvages excédait de beaucoup ce qui avait été trouvé suffisant par les gouvernements antérieurs de cette province, et que le commissaire des Sauvages était notifié que le gouvernement de la Colombie-Britannique avait décidé que les terres réservées pour les Sauvages n'excèderaient pas 20 acres pour chaque chef d'une famille de cinq personnes.

Même cet octroi de 20 acres pour chaque chef de famille, tout insuffisant que cela aurait été considéré par les Sauvages, a été matériellement réduit, par l'interprétation récemment donnée par les autorités locales, sur leur ordre en conseil qui l'accorde. Elles soutiennent maintenant que l'ordre en conseil était destiné à s'appliquer qu'aux nouvelles réserves seulement, et non aux anciennes réserves existant à l'époque de la Confédération. Telle était, à l'exception de cette dernière interprétation, la position de la question des terres des Sauvages dans la Colombie-Britannique, quand le devoir d'administrer les affaires des Sauvages est incombé au soussigné en sa qualité de ministre de l'Intérieur. Son premier pas, relativement à ce sujet, fut de soumettre un mémoire au conseil, exposant les faits de la question, et recommandant, comme cela était inévitable sous les circonstances, de rescinder l'ordre en conseil du 21 mars 1873, assignant 80 acres à chaque famille sauvage, et qu'il fut alloué 20 acres à chaque famille, mais recommandant aussi "*inter alia*" que le gouvernement local devrait être invité à reconsidérer sa politique à l'égard des terres des Sauvages, dans le but de coopérer de toute manière avec le gouvernement fédéral, pour satisfaire les demandes raisonnables des tribus indigènes à l'ouest des Montagnes Rocheuses. Ce mémoire a été approuvé par le Gouverneur-Général en conseil, le 24 avril dernier.

M. le commissaire des Sauvages Powell a dûment soumis cet ordre en conseil au gouvernement de la Colombie-Britannique, en le soutenant de toutes sortes d'arguments dont il pouvait se servir pour engager ce gouvernement à adopter une politique plus libérale à l'égard des terres des Sauvages. Cependant, le gouvernement de la Colombie-Britannique paraît être décidé à s'en tenir à sa détermination, consistant à ne faire rien de plus qu'un don de 20 acres pour chaque famille sauvage; et encore cet octroi, comme on l'a observé ci-dessus, est déclaré par l'autorité être destiné à " ne pas affecter ou déranger les réserves ci-devant établies, mais est limitée aux cas dans lesquels, à l'époque de la Confédération, les anciennes tribus n'étaient pas pourvues de terres mises à part pour leur usage exclusif.

Le commissaire des Sauvages, en étant informé officiellement des intentions du gouvernement local, s'est vu obligé avec répugnance de suspendre l'arpentage des réserves des Sauvages dans la province, arpentage qui avait été autorisé par lui et auquel on procédait avec l'intention (qu'il croyait avoir été sanctionnée par le gouvernement local) d'allouer 20 acres de terre à chaque famille sauvage, soit sur les anciennes réserves ou ailleurs. Cette suspension de l'arpentage, quoique nécessaire sous de telles circonstances, sert à aggraver le mécontentement et les inquiétudes des Sauvages sur la conduite du gouvernement à leur égard, et servira en grande partie à raviver les longues disputes qui existent entre les colons blancs et les Sauvages à l'égard de leurs réclamations respectives pour les terres—disputes, qui dans l'été de 1873, faillirent amener un soulèvement général de la population des Sauvages de la province, mais on espérait que les arpentages en préviendraient le retour. Il appert de manière à ne pas s'y tromper par le rapport de M. le commissaire Powell de sa visite chez les tribus indigènes l'été dernier, et par les lettres de l'évêque catholique romain de la province et du Père Grandidier, combien est universel, profondément enraciné et vivace le sentiment de mécontentement qui existait parmi les Sauvages de la Colombie-Britannique, avant même la dernière décision du gouvernement local restreignant l'octroi à 20 acres de terre. A ce sujet M. le commissaire Powell n'hésite

pas à écrire que " s'il n'y a pas eu une guerre des Sauvages, ce n'est pas de ce qu'on " ne leur a pas fait d'injustices, mais parce qu'il n'y avait pas assez d'union entre eux." Ces sombres appréhensions sont partagées non-seulement par les deux commissaires des Sauvages, mais aussi par les colons blancs généralement dans la province, et elles sont exprimées encore avec plus de force, si cela est possible, dans les communications déjà mentionnées du Père Grandidier et de l'Evêque Catholic Romain de la province. Tous sont d'avis que jusqu'à ce que les griefs formulés par les Sauvages au sujet des terres soient redressés d'une manière satisfaisante, aucune autre manière d'agir, toute humaine ou libérale qu'elle puisse être, soit en dons d'argent ou autre présents, ne pourra assurer la paix et le contentement parmi eux. Comme preuve de l'intensité de ce sentiment de mécontentement, le commissaire Powell dit que les bandes de Sauvages à Nicola et au lac O'Kanagan ont refusé totalement d'accepter aucuns présents de lui l'été dernier, de crainte qu'en les acceptant ils seraient censés renoncer à leurs réclamations pour compensation de l'injustice qui leur est faite relativement aux octrois des terres.

Les vues de l'Evêque catholique romain et du Père Grandidier s'accordent parfaitement, comme nous l'avons dit, avec celles des commissaires; et on croit que les opinions de ces révérends messieurs sont dignes d'une considération spéciale, par le fait qu'ils parlent avec une connaissance parfaite du sujet, acquise par une longue résidence parmi les Sauvages et par des rapports intimes et fréquents avec eux.

Les autres principaux griefs des Sauvages à l'égard des terres, sans parler de la quantité insuffisante qui leur est allouée comme je l'ai déjà mentionné, pouvait se résumer brièvement comme suit:

1o. Ils se plaignent que dans plusieurs occasions, des terres qu'ils avaient établies et cultivées leur ont été enlevées sans compensation et prises en préemption par les colons blancs, et que dans certains cas leurs cimetières ont été ainsi pris en préemption.

2o. Ils se plaignent de ce qu'en conséquence du présent état de la loi, relativement aux terres pour pâturages, leurs bestiaux et leurs chevaux en sont systématiquement chassés par les colons blancs, qui ont pris des baux de terres pour pâturage dans leur voisinage.

Tous les différents griefs ont été depuis plusieurs années les sujets de plaintes parmi les Sauvages, mais durant les deux ou trois dernières années ils ont pris un aspect plus sérieux qu'autrefois ; en partie par le fait que les Sauvages commencent maintenant, pour la première fois, à sentir l'inconvénience d'être enveloppés par les colons blancs et privés de l'usage des terres pour les fins du pâturage ; en partie parce que les Sauvages commencent seulement à présent à apprécier l'importance de l'agriculture, et désirent posséder des terres pour cultiver ; et en partie, probablement, parce qu'ils ont pu être informés de la politique libérale à l'égard des terres adoptée à l'égard des Sauvages du Nord-Ouest dans les récents traités, et parce que naturellement ils comparent ce traitement avec celui qui est observé à leur égard.

Les Sauvages de la Colombie-Britannique, principalement ceux de l'intérieur, sont intelligents et industrieux, et il est probable qu'ils retireront un bon parti de toutes ces terres qu'on leur donnera à cultiver. De plus, ils possèdent déjà des troupeaux considérables de chevaux et de bestiaux, et un octroi libéral de terre pour pâturages est pour eux une chose absulument nécessaire, pour leur permettre de les nourrir.

Le soussigné est satisfait de ce que le gouvernement fédéral ne peut être accusé d'avoir manqué de libéralité dans sa conduite avec les Sauvages de la Colombie-Britannique depuis l'entrée de cette province dans la Confédération. Durant les deux dernières années la somme de $54,000 a été votée dans leur intérêt par le Parlement, et avant l'expiration de l'année fiscale courante, le montant de cette somme considérable aura été dépensée, soit pour supporter les écoles sauvages, faire des arpentages, pour distribuer des instruments d'agriculture et des grains de semence, et pour d'autres objets propres à promouvoir leur bien-être moral et matériel.

Quand il est établi qu'avant l'admission de la Colombie-Britannique dans la Confédération, les dépenses totales du gouvernement local pour les Sauvages n'excédaient

pas au plus de quelques centaines de piastres ; que comme le dit M. le commissaire Powell : " Les paiements d'argent faits par le gouvernement pour le compte de la " race indigène se sont restreints aux dépenses occasionnées par les outrages commis " par les Sauvages, et qu'aucun effort n'a été fait dans le but de les civiliser, comme " on considérait que la meilleure manière de les traiter était " de les laisser à eux- " mêmes, " on ne peut pas dire qu'à cet égard le gouvernement fédéral ait failli de " continuer à suivre à l'égard des Sauvages de cette province une *politique aussi libé- " rale* que celle autrefois suivie par le gouvernement de la Colombie-Britannique."

En posant la fondation d'une politique à l'égard des Sauvages dans cette province sur une base permanente et satisfaisante comme celle adoptée à l'égard des autres parties du Canada, le gouvernement fédéral sent qu'il ne serait pas justifiable en limitant ses efforts à ce qu'il est appelé de faire, d'après la stricte lettre des termes de l'Union. Il sent qu'une grande question nationale comme celle-ci—une question qui, peut-être dans un avenir prochain, peut nous plonger dans une guerre avec les Sauvages, avec toutes ses horreurs—devrait être approchée avec un sentiment différent et traitée avec d'autres motifs et des considérations plus élevées. Animé par ces sentiments le gouvernement fédéral a agi, dans sa conduite avec les Sauvages de la Colombie-Britannique, tel qu'il a été démontré, avec un esprit de libéralité bien au-delà de ce qu'il était tenu de faire par les stricts termes de la convention ; il espère avec confiance qu'après avoir analysé avec calme le sujet sous tous ses rapports importants, le gouvernement de cette province sera prêt à le rencontrer avec des sentiments d'égale libéralité.

La politique prévue par les dispositions de la 12me clause des termes de l'Union de la Colombie-Britannique est évidemment tout à fait insuffisante pour satisfaire les demandes justes et raisonnables des Sauvages. Pour satisfaire à ces demandes et pour s'assurer de la bonne volonté des indigènes, les gouvernements fédéral et local doivent regarder au-delà des termes de cette convention, et doivent être gouvernés dans leur conduite à l'égard des aborigènes par la justice de leur réclamation et par les nécessités des circonstances.

Le soussigné, en conséquence, recommande respectueusement que le gouvernement fédéral fasse un appel sérieux au gouvernement de la Colombie-Britannique—si ce dernier sait apprécier la paix et la prospérité de sa province; s'il veut que le Canada comme nation conserve la haute réputation qu'il s'est acquise par la politique juste et honorable suivie à l'égard des peaux-rouges de la forêt—de considérer de nouveau avec des sentiments de sagesse et de patriotisme les griefs formulés par les Sauvages de cette province à l'égard des terres, et ce avec de bonnes raisons d'après les apparences, et de prendre telles mesures qui peuvent être nécessaires pour y remédier promptement et efficacement.

Pour conclure, le soussigné recommande, si les suggestions soumises dans ce mémoire sont approuvées par le Gouverneur-Général en conseil, que copie de l'ordre en conseil qui sera passé à ce sujet, avec une copie de ce mémoire, soient transmises à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Colombie-Britannique, avec prière de profiter de la première occasion pour les soumettre au gouvernement exécutif, en exprimant l'espérance que les vues du gouvernement fédéral qui y sont incorporées puissent recevoir bientôt une considération favorable. Il recommande de plus, que copies de l'ordre en conseil et de ce mémoire, soient aussi transmises par le Gouverneur-Général au Secrétaire d'Etat pour les Colonies, accompagnées de copies de tels autres documents qui sont soumis avec le présent, et que l'on croira nécessaires pour aider au Secrétaire pour les Colonies à comprendre dans tous ses rapports la grande question nationale, dont on cherche maintenant la solution auprès du gouvernement fédéral et du gouvernement de la Colombie-Britannique.

D. LAIRD,
Ministre de l'Intérieur.

Le député-ministre de l'Intérieur au Secrétaire d'Etat.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

OTTAWA, 12 nov. 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser ci-incluse, copie certifiée d'un ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, avec aussi copie du mémoire auquel il est référé au sujet de l'état peu satisfaisant dans lequel se trouve la question des terres des Sauvages, dans la province de la Colombie-Britannique, et j'ai à vous prier d'avoir la bonté de transmettre ces documents (tel qu'ordonné par l'ordre en conseil) à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Colombie-Britannique, pour qu'ils soient soumis au plus tôt à la considération du gouvernement de cette province.

J'ai, etc.,

E. A. MEREDITH,
Député-ministre de l'Intérieur.

Le Comte de Carnarvon au Comte de Dufferin.

DOWNING STREET, 5 février 1875.

MILORD,—J'ai reçu votre dépêche, No. 294, du 4 décembre, contenant, à la réquisition de vos ministres, une minute du Conseil Privé Canadien, avec une copie d'un mémoire du ministre de l'Intérieur, et les documents qui l'accompagnent, concernant l'état actuel de la question des terres des Sauvages dans la province de la Colombie-Britannique.

J'ai lu ces documents avec un grand mais pénible intérêt, car je ne puis que regretter qu'il y ait une différence d'opinion sur un tel sujet, ou à dire vrai, qu'il existe aucune raison de croire que les octrois faits aux tribus sauvages ne répondent pas suffisamment à leurs besoins ; par conséquent, il n'est pas facile de priser trop l'importance de la question traitée dans ces documents, mais on ne suggère pas que je prenne aucune action relativement à cette affaire, et vraiment je m'abstiens d'en venir à aucune conclusion à cet égard en attendant la réponse aux représentations adressées par le gouvernement fédéral au gouvernement provincial, qui, je n'en doute pas, donnera une considération sérieuse et libérale à tout ce qui a rapport à cette question.

J'ai, etc.,

CARNARVON.

RAPPORT DU GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AU SUJET DES RÉSERVES DES SAUVAGES.

Rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le 18*me jour d'Août* 1875.

Le comité du conseil adhère aux déclarations et recommandations contenues dans le mémoire de l'honorable Procureur-Général, au sujet des affaires des Sauvages, daté le 17 août 1875, et est d'avis qu'il soit adopté comme exprimant les vues de ce gouvernement sur le meilleur mode à suivre pour effectuer le règlement de la question des terres des Sauvages.

Pour copie conforme,

W. S. ARMSTRONG,
Greffier du Conseil Exécutif

Le soussigné demande qu'il lui soit permis de soumettre à la considération de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, le mémoire suivant au sujet des affaires des Sauvages :

Depuis quelques temps le gouvernement de la province s'est efforcé, mais sans succès, d'arriver a quelque solution pratique de ce qu'on appelle la question des terres des Sauvages. Les négociations avec le gouvernement fédéral à ce sujet sont basées sur le 13me article de nos termes d'Union arrêtés en 1871, et qui est ainsi conçu, savoir :—

" Que le soin des Sauvages et la garde et l'administration des terres réservées " pour leur usage et bénéfice, incomberont au gouvernement fédéral, et une ligne de " conduite aussi libérale que celle suivie jusqu'ici par le gouvernement de la Colombie-" Britannique sera continuée par le gouvernement fédéral après l'Union.

" Pour mettre ce projet à exécution, des étendues de terres ayant la superficie de " celles que le gouvernement de la Colombie-Britannique a, jusqu'à présent, affectées " à cet objet, seront de temps à autre transférées par le gouvernement local au " gouvernement fédéral, au nom et pour le bénéfice des Sauvages, sur demande du " gouvernement fédéral ; et dans le cas où il y aurait désaccord entre les deux gou-" vernements au sujet de la quantité des étendues de terres qui devront être ainsi " concédées, on devra en référer à la décision du Secrétaire d'Etat pour les Colonies. "

Il appert donc par cet article :

1o. Que le Canada se charge du soin des Sauvages et de l'administration de leurs terres pour leur bénéfice.

2o. Que le gouvernement fédéral devra continuer à l'égard de nos indigènes une politique aussi libérale que celle suivie (avant la Confédération) par la Colombie-Britannique.

3o. Qu'après la Confédération, cette province devait transférer au gouvernement fédéral pour le bénéfice des Sauvages, des étendues de terres ayant la superficie de celles que la Colombie-Britannique avait affectées à cet objet, quand elle était gouvernée directement par les autorités impériales.

4o. Que dans le cas d'aucun désaccord au sujet de l'étendue de ces terres la question sera soumise à la décision du Secrétaire d'Etat pour les colonies.

L'article 13 est basé sur ces quatre termes distincts. Il est à peine nécessaire de mentionner qu'il y a une différence marquée entre une stipulation faite pour établir une politique générale et une convention pour donner une certaine aide " pour développer telle politique." En examinant le rapport de l'honorable ministre de l'Intérieur, adopté par une minute du Conseil Privé du 4 novembre 1874, l'on verra que le ministre s'abstient de faire une semblable distinction, et condamne sévèrement la politique suivie à l'égard des Sauvages par la " colonie de la Couronne, comme n'étant rien moins qu'une dérision des réclamations " des Sauvages, parce que l'aide accordée en fait de terres, en octrois pour l'éducation, était moindre que celle donnée par l'ancienne province du Canada.

L'importance de la distinction ci-dessus apparaîtra maintenant dans la discussion des différents points, dans l'ordre dans lequel ils sont placés. Quoique la question qui se résume comme suit : " *quelle aide en terres la Colombie-Britannique donnera-t-elle maintenant, pour permettre au gouvernement fédéral de mener à bien sa politique des Sauvages ?* " soit le point réel en litige entre les deux gouvernements, il paraît être absolument nécessaire de donner une courte esquisse de la politique suivie par la colonie de la Couronne à l'égard des Sauvages, dans le but de faire disparaître des impressions bien injustes qui ont été créées dans l'esprit du public par la publication du rapport du ministre de l'Intérieur. Le gouvernement impérial (à qui la correspondance des Sauvages a été renvoyée) a un droit indéniable et supérieur à cette considération, de demander une explication complète à l'égard des accusations contenues dans le rapport sur les mauvaises conséquences d'une politique établie sous son influence dirigeante. En justice aussi pour les gouvernements passés et présent de la Colombie-Britannique, aussi bien que pour sa population en général, le rapport du ministre doit être minutieusement considéré. Avec ces remarques, le sousigné se propose

maintenant de traiter les trois dernières propositions ci-dessus mentionnées seulement, comme on peut considérer qu'il a été disposé de la première.

Quant à la seconde proposition que la politique du Canada à l'égard des Sauvages ne sera pas moins libérale que celle suivie par la colonie de la Colombie-Britannique, on n'a pas l'intention de faire autre chose qu'un court exposé de la politique coloniale qui a été suivie avant 1871; et cet exposé n'aurait pas été nécessaire, si le gouvernement fédéral eût mieux compris le système colonial suivi à l'égard des Sauvages.

La politique du gouvernement fédéral tend à *concentrer les Sauvages sur des réserves*, tandis que celle de la colonie de la Couronne, tout en accordant des réserves dans le cas que cela est préféré par les Sauvages, recherchait un résultat quelque peu opposé. La politique coloniale a été premièrement inaugurée sous les auspices du gouvernement impérial en 1858, date de la fondation de la colonie de la Couronne. Sous l'opération de cette politique les indigènes furent invités et encouragés à se mêler et de vivre avec la population blanche, dans le but de les détacher par degrés de la vie sauvage, et de les conduire graduellement par l'exemple et l'instruction à adopter des habitudes de paix, d'honnêteté et d'industrie. Il est vrai que cette tentative a été accompagnée de quelques-uns des mauvais résultats bien connus, qui sont malheureusement inséparables de toute fusion que l'on cherche a opérer entre les nations sauvages et civilisées, mais on croit que ces vices seraient, avec le temps, grandement disparus par l'application de remèdes efficaces.

Le Commissaire du gouvernement fédéral chargé des affaires des Sauvages, et qui réside ici, à déclaré (voir son rapport) que :

" Les paiements en argent faits par le gouvernement pour le compte de la race " indigène, se sont restreints aux dépenses occasionnées par les outrages commis- " par les Sauvages, et qu'aucun effort n'a été fait dans le but de les civiliser, comme " on considérait que la meilleure manière de les traiter était de les laisser à eux- " mêmes."

Voici certainement un exposé très fort et très positif, et qui indubitablement porte le lecteur à conclure, que la Colonie de la Couronne (qu'on entend par le mot " gouvernement)" a cruellement négligé les Sauvages et les a abandonné ou "laissés à eux-mêmes," dans leur état primitif, pour lutter constamment contre les empiétements aggressifs des colons blancs, qui, comme la plainte mentionnée au rapport allègue, " dans plusieurs occasions leurs enlèvent les terres qu'ils avaient colonisées et " cultivées, et dans quelques cas leurs cimetières." (Voir le rapport).

En examinant les livres et pièces justificatives du département du Trésor, on voit qu'entre 1858 et 1871, qu'il a été payé par le gouvernement colonial pour le compte des indigènes, à part des dépenses causées par lés " outrages des Sauvages," de fortes sommes d'argent pour des fins diverses. Il y a eu des sommes considérables de payées de temps à autre, pour fixer et faire arpenter des réserves dans la partie basse du pays et dans l'intérieur; pour en régler les difficultés de bornages ou autres disputes, soit entre eux-mêmes ou avec des colons blancs; et pour dépenses spéciales encourues pour protéger et maintenir leurs droits civils de propriétaires dans nos cours de justice. En vertu d'une ordonnance locale de forts montants ont été dépensés, depuis le premier établissement, seulement pour l'avantage de la colonie des Sauvages, dans les efforts que l'on a faits pour supprimer le " trafic des liqueurs" parmi eux. Les dépenses à ce sujet se composent des paiements faits pour le combustible consumé par les vaisseaux de guerre, pour les bateaux à vapeur, pour les salaires, les dépenses de voyage, et les allocations des magistrats, des pilotes, de la police et des témoins employés pour la suppression de ce trafic. D'après les instructions données par le gouvernement, les indigènes étaient exempts de payer aucuns droits et taxes directes prélevés sur la communauté en général pour la construction de ponts et de chemins publics; on ne leur faisait pas payer non plus aucun droit de douane sur les animaux ou marchandises, quelques fois pour des valeurs considérables, que les membres d'une tribu importaient de temps en temps du sol américain par la ligne frontière. Ces exemptions—considérables dans leur ensemble—sont réellement des " paiements en argent" faits pour le compte des Sauvages. Une aide

pécuniaire était donnée aux Sauvages malades et pauvres, et dans les cas d'épidémies, telle que la petite-vérole, cette aide représentait un chiffre considérable. Traitant la vie du sauvage avec autant de respect et de considération que celle de son voisin civilisé, on ordonnait des enquêtes, quand cela était nécessaire, dans les cas de morts subites. Ces enquêtes occasionnaient souvent, et presque toujours, lorsqu'elles avaient lieu dans l'intérieur, des déboursés considérables. Dans l'administration de la justice, à la recommandation d'un juge de circuit, ou d'un magistrat de district, il a été quelques fois accordé des gratifications à des Sauvages qui le méritaient. Dans le but d'encourager leurs sentiments de loyauté et de raffermir leur fidélité et leur attachement à la Couronne, on donnait une invitation générale annuellement aux diverses tribus faciles à convoquer, pour se rencontrer sur quelque point central de la partie basse du pays, dans le but de célébrer l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté. Près de 4,000 Sauvages ont répondu à l'invitation en 1865, et un grand nombre s'y sont rendus à chaque réunion subséquente. Dans ces occasions le Gouverneur les rencontrait en personne, et distribuait libéralement de l'argent et d'autres prix parmi les concurrents heureux dans les jeux et les récréations sur l'eau. On y ajoutait pour les Sauvages des présents d'aliments et de hardes; et cette occasion était excellente en ce qu'elle permettait de leur donner de bons conseils et de bons avis pour leur bien-être futur. Dans d'autres occasions, des marques de valeur étaient données aux chefs dont la conduite était méritoire, et qui, avec leurs bandes, recevaient des couvertes de laine, des aliments et des vêtements.

Le système des "présents" faits aux tribus indigènes, n'était pas cependant un des traits distinctifs de la politique coloniale. Il était plutôt suivi pour se conformer à une tradition des Sauvages, que par conviction de faire un bien réel. Conséquemment la pratique en fut décontenancée plutôt qu'encouragée, comme elle était opposée au principe essentiel de l'assimilation dans les classes plus élevées des races indigène et civilisée, et par conséquant du traitement du Sauvage comme un sujet. Renonçant à ce mode de leur venir en aide, on leur fesait contracter l'habitude de compter sur eux-mêmes, et on leur faisait comprendre les avantages qui provenait d'un travail bien dirigé. Le temps aussi était propice pour mettre ces leçons en pratique, comme les travaillants étaient rares et très recherchés. Par conséquent, chaque Sauvage, qui pouvait et voulait travailler—et il y en avait plusieurs—était employé dans presque toutes les branches de l'industrie et de la vie domestique, à des gages qui paraîtraient être excessivement élevées en Angleterre ou en Canada. Après quelques temps comme journaliers, quelques-uns des indigènes, stimulés par l'exemple et par les profits, se livrèrent pour leur propre compte à l'élevage des bestiaux pour le cabotage de rivière, et à ce qu'on appelle "portages," pour le transport de marchandises par terre et par eau; tandis que d'autres se livraient à la pêche et à la chasse avec plus de vigueur qu'autrefois, pour subvenir aux besoins d'une population toujours croissante. Le gouvernement a souvent employé ceux qui demeuraient dans l'intérieur comme police, journaliers, serviteurs, et comme messagers chargés de commissions importantes. Il est bon de mentionner ici, que dans le paiement ou la distribution des récompenses publiques (quelques considérables qu'elles fussent) pour l'arrestation des criminels, les réclamations des Sauvages était traitées comme celles des blancs. Comme de raison on ne veut pas dire par là, que les paiements qui ont été faits pour des services rendus, sont des paiements faits "pour le compte des Sauvages." Ces faits sont seulement mentionnés pour mieux faire comprendre quelques-uns des traits qui distinguaient la politique générale suivie à leur égard. Leur association avec les races civilisées et la conduite de nos cours, où la justice était rendue avec une égale impartialité pour toutes les classes et pour toutes les races, leur enseignaient à apprécier et à respecter les lois du pays. Il était pourvu par un acte spécial, que quand "un aborigène" était "dépourvu de la connaissance de Dieu," ou s'il ne croyait pas "dans une religion ou à l'état futur des récompenses et des châtiments," le témoignage de cet indigène pourrait être reçu dans aucune cause civile ou criminelle en lui faisant faire une "affirmation solennelle," ou une simple "déclaration de dire la vérité" (Statuts revisés, No. 74). Leurs vies et leurs propriétés étaient soigneusement protégées. Dans les premiers jours il a été passé, pour des

motifs humains, deux lois pénales, dont une pourvoit strictement à empêcher la spoliation de leurs tombes et de leurs cimetières, l'autre, comme son titre le mentionne, "pour prohiber la vente ou le don de liqueurs enivrantes aux Sauvages." (Statuts revisés, Nos. 69 et 85.)

Jusque-là on peut voir qu'aucune distinction n'est faite entre les indigènes et les autres races, si ce n'est dans l'intérêt des premiers. Néanmoins, en disposant des terres de la Couronne, la colonie, a pour des raisons faciles à concevoir, fait une distinction entre les Sauvages et les autres sujets britanniques. Cela sera mieux démontré par une citation de la section 3 de "l'Ordonnance des Terres, 1870 :—"

Sec. 3, "Tout sujet anglais mâle * * * âgé de 18 ans ou plus, peut "obtenir le droit d'acheter avant un autre toute étendue de terres de la Couronne, "inoccupée, non explorée et non réservée (qui n'est pas un établissement de Sauvages) "n'excédant pas 320 acres * * à l'est des * * Montagnes Cascade, et de "160 acres * * dans le reste de la colonie. Pourvu que tel droit * * ne "s'étende à aucun des naturels de ce continent, excepté à ceux qui auront obtenu du "Gouverneur une permission spéciale à cet effet."

Cette section demande peu de commentaires. C'est une copie de la loi de 1860 (Proclamation No. 17) telle qu'amendée ensuite. Bien que le droit de préemption que l'acte accordait aux autres sujets anglais fut refusé aux Sauvages, on leur permit d'acheter avant tous autres ces terres de la Couronne, pourvu que le Gouverneur fut satisfait qu'ils pouvaient remplir les conditions ordinaires de la vente des terres. Pas plus tard qu'en 1872, un Sauvage du Fort Langley eût la permission d'acheter avant tout autre 100 acres de terre, en prouvant qu'il pouvait les cultiver avec intelligence. (Annexe A.) La section ci-dessus est maintenant en vigueur, mais on a cessé d'accorder des pensions, dans le crainte qu'elles ne fussent une violation de la politique fédérale de concentrer les Sauvages sur les réserves.

Des superficies de terres ou réserves furent aussi mises à part par la Couronne pour l'usage de quelques-unes des tribus. Invariablement elles embrassent les sites des villages, les établissements et les terres cultivées des Sauvages. Plusieurs des réserves, bien que d'un sol riche et situées au centre des établissements de blancs, ne rapportent malheureusement rien au pays en partie à cause de l'indolence des Sauvages et en partie à cause des bons salaires offerts par la population blanche.

Pour assurer aux Sauvages la possession paisible de leurs propriétés en général, la législature coloniale a accordé aux magistrats de district des pouvoirs étendus (pas même possédés par la Cour Suprême) pour éloigner et punir par l'amende, l'emprisonnement ou des dommages ou frais élevés, toute personne entrant sur leurs réserves ou les occupant illégalement, ou endommageant leurs "améliorations, récoltes ou bétail." (Statuts révisés, No. 125.)

Pour mettre efficacement à exécution sa politique générale au sujet des Sauvages, le gouvernement colonial a nommé les magistrats demeurant dans les divers districts pour agir comme agents des Sauvages. Comme tels, leurs divers devoirs peuvent se résumer par l'assertion qu'ils ont protégé les Sauvages dans toutes les affaires concernant leur bien-être.

On a dit qu'aucun système d'éducation, dans son sens restreint, n'a été établi pour l'avantage des Sauvages. Tout en admettant cela, on peut dire aussi que le gouvernement a simplement différé le sujet, croyant qu'il était beaucoup plus important dans les intérêts de la société en général de tirer d'abord les naturels de leur état sauvage et de leur enseigner les leçons pratiques et les rudiments de la civilisation. On a déjà expliqué comment cela a été fait.

Depuis que ce qui précède est écrit, le soussigné a heureusement obtenu copie d'une dépêche adressée, en 1870, par le gouverneur de la Colombie-Anglaise au Secrétaire d'Etat pour les Colonies au sujet de la politique coloniale concernant les Sauvages. (Annexe B.) Ce document exprime fortement et habilement un grand nombre de vues et d'opinions ci-dessus énoncées.

Ce n'est là qu'un aperçu imparfait de la politique coloniale au sujet des Sauvages qui a été établie et 1868 en déterminée en 1871. Elle était basée sur le principe grand et fondé sur l'expérience qui consiste à traiter les Sauvages comme des citoyens. Le

principe était d'abord noble et digne d'une humanité éclairée. Comme d'autres principes il a ses épreuves, mais aussi il a ses succès, car, par son influence, la colonie a pu, le jour de la Confédération, confier à la tutelle de la Puissance 40,000 Sauvages loyaux, paisibles, contents, et, dans nombre de cas, honnêtes et industrieux. Ce fait seul est le meilleur commentaire que l'on puisse faire sur la politique suivie à l'égard des Sauvages durant les treize années qui ont précédé la Confédération.

Tous les systèmes sont sujets à plus ou moins d'abus ; et la politique coloniale au sujet des Sauvages n'a pas été privilégiée sous ce rapport. On a démontré que des lois, incontestablement sages et humaines, furent passées dans l'intérêt des Sauvages. Si " dans beaucoup de cas " leurs morceaux de terre cultivés ou " dans quelques cas " leurs " cimetières " leur ont été enlevés injustement comme ils le prétendent, la loi suggérait un remède prompt et efficace. Cependant le soussigné prend sur lui de dire que leurs assertions à ce sujet sont exagérées. Si de semblables cas existent ils sont peu nombreux—trois ou quatre au plus—et peuvent probablement être expliqués d'une manière satisfaisante. Les Sauvages de ce pays sont au nombre d'à peu près 40,000, et sont établis sur une superficie de 220,000 milles carrés. Il est douteux que l'on ait vu auparavant un si grand nombre de tribus sauvages, dont la plupart n'avaient jamais vu une face blanche avant 1858, être contrôlés et gouvernés par une poignée, comparativement parlant, de gens appartenant à la race européenne. Les crimes graves ont été singulièrement rares parmi les Sauvages. Excepté un trouble sérieux en 1864 et quelques actes de violence commis par des maraudeurs sauvages sur la côte du Nord-Ouest, les violations de la loi ont été généralement limitées à des vols, à des assauts ordinaires et graves, et à des discordes entre tribus. Dans presque tous les cas on peut faire remonter le crime au fait que l'on avait éludé les lois concernant les liqueurs.

Depuis la Confédération les Sauvages sont indubitablement devenus mécontents. On a fait naître, dans l'esprit de quelques tribus l'espoir d'une richesse visionnaire qui devait être acquise sans travail, car il est notoire que l'on a promis, naturellement sans autorisation, 80 acres de terre à chaque chef de famille sauvage avant que la question des réserves eût été soumise au gouvernement provincial. Lorsque la politique fédérale remplaça celle de la province, les diverses agences de Sauvages, établies par la dernière, cessèrent d'exister et n'ont pas été rétablies. Conséquemment il n'est pas surprenant que les Sauvages, laissés comme ils l'ont été, pendant les quatre dernières années, sans les conseils et les avis qu'ils recevaient auparavant de ceux qui exerçaient l'autorité, soient devenus ombrageux et inquiets pour leur avenir.

Avant de passer à la 3ème et à la 4ème propositions, il semble nécessaire d'appeler d'abord l'attention sur cette partie du rapport du ministre de l'Intérieur qui accuse le gouvernement local de n'avoir pas respecté les droits des Sauvages et d'être responsable du délai inutile éprouvé pour le règlement de la question des réserves, ou, comme l'appelle la correspondance, la question des terres des Sauvages. Il est regrettable que l'on ait pas porté cette accusation, attendu qu'en justice elle ne peut être soutenue. Dans cette affaire le ministre a probablement agi d'après des informations insuffisantes tant à l'égard des vues générales du gouvernement provincial sur le sujet des réserves, qu'à l'égard des raisons particulières qui ont dicté la ligne de conduite par eux suivie jusqu'à présent.

Il est inutile de dire que le gouvernement local a compris parfaitement, non seulement les avantages, mais la nécessité absolue et l'importance pressante d'un prompt règlement de toutes les questions touchant les réserves. On ne peut priser trop haut l'importance que cette conduite exercerait à l'avenir. La paix serait assurée, et la prospérité ne manquerait pas de résulter de la condition meilleure et de l'élévation sociale du Sauvage. Les fruits de son travail pourraient d'abord ne pas réaliser ce que l'on attendrait, mais, avec le temps, leur valeur augmenterait graduellement par une bonne direction. L'importance des tribus, comme grands consommateurs et comme journaliers, est pleinement comprise et appréciée. Le gouvernement provincial comprend que ces faits donnent aux Sauvages le droit d'être traités avec bienveillance et libéralité. Leurs droits à la considération reposent aussi sur des motifs plus élevés. Les instincts de l'humanité, à part les leçons morales

d'éducation, demandent en silence mais avec éloquence à nos meilleurs sentiments naturels d'éviter l'oppression et d'assister les ignorants et ceux qui manquent de secours. Ces règles de conduite ne sont pas nouvelles. Elles sont heureusement greffées sur notre constitution qui, dans le cas des Sauvages, regarde comme une oppression le mépris de ses droits, et cette oppression comme synonime d'esclavage.

Partageant fortement les vues et les convictions énoncées plus haut, le gouvernement provincial s'est vu obligé, avec beaucoup de répugnance, de différer d'opinion avec le gouvernement fédéral au sujet des réserves. Une demande par la Puissance pour tout mesurage raisonnable et différent de terres labourables pour l'usage des Sauvages, se recommandait d'elle-même à la favorable considération du gouvernement de la Puissance. Mais en considérant les demandes déjà faites le gouvernement local s'est cru obligé d'envisager non-seulement la condition actuelle et l'avenir probable de la province, mais de plus les habitudes et les occupations des Sauvages. Il est extrêmement regrettable que les négociations sur le sujet n'aient eu aucun résultat jusqu'à présent, mais le gouvernement ici ne saurait être tenu responsable de ce malheur. Les vraies causes de cet échec doivent être attribuées au défaut de renseignements exacts de la part du gouvernement fédéral quant à la topographie de ce pays et aux habitudes des Sauvages. Du moins c'est l'opinion qui ressort clairement de la partie annexée d'une lettre adressée dernièrement au ministre de l'Intérieur par M. Duncan, missionnaire sauvage remarquable non moins par son dévouement désintéressé à la cause des Sauvages que par son succès merveilleux parmi les tribus de la côte du Nord-Ouest. (Annexe C.)

On remarquera qu'il a conseillé au département des Sauvages de différer la question des réserves et de nommer un agent des Sauvages résidant dans chaque district. Il suggère que cet agent, par ses connaissances personnelles, donne au gouvernement un avis digne de confiance au sujet " du nombre, des besoins, des occupations des Sauvages confiés à ses soins, de la nature de leur pays *** de la localité la plus convenable et de la quantité de terres requises." " Sans cet avis," ajoute M. Duncan, " je " ne vois pas comment on pourrait s'attendre que le gouvernement pût agir avec " justice et avec sagesse." Bien que ces paroles soient adressées au gouvernement fédéral, elles s'appliquent avec autant sinon plus de force au gouvernement de la province, attendu qu'il est responsable de la manière dont il dispose des terres publiques parmi lesquelles il faudra naturellement choisir les réserves.

Le soussigné a aussi reçu une lettre (Annexe D.) de M. Duncan sur le même sujet des réserves, dans laquelle il dit :— " Je suis persuadé que toute la différence" entre les deux gouvernements sur la question des terres " résulte du fait qu'aucune information précise n'est entre les mains du gouvernement provincial" sur le sujet. En lisant les deux communications on verra qu'il condamne les réserves anciennes ou coloniales comme mal placées et d'une superficie trop limitée, et qu'il suggère qu'elles soient abandonnées pour choisir des terres préférables. Il désapprouve aussi le plan des terres de la Puissance, tel que soumis pour adoption par la province.

La gravité des intérêts directement concernés dans les demandes de la Puissance pour des terres provinciales pour les Sauvages sera mieux comprise en référant aux chiffres suivants et en les comparant avec l'étendue des terres prescrite par les Termes d'Union comme on les interprète :—

Pour les fins actuelles on peut calculer que la population sauvage est de 40,000.

1o.—Termes d'Union—10 acres à chaque famille Sauvage..... 80,000 acres ;

2o.—21 mars 1873.—Demande par la Puissance pour 80 acres de qualité moyenne pour chaque famille de cinq personnes, et les anciennes réserves pour être disposées en conséquence, faisant.. 640,000 acres ;

3o.—En réponse, la province a offert 20 acres à chaque chef de famille de cinq personnes, offre que le département des Sauvages fut autorisé par le pouvoir fédéral à accepter, faisant 160,000 acres ;

4o.—15 mai 1874—Au lieu de ce qui précède, une nouvelle demande fut faite pour 20 acres à chaque chef de famille ou, comme il était entendu, pour chaque adulte sauvage

(les adultes composant à peu près les trois dixièmes de la population sauvage), faisant.. 240,000 acres.

Cela fut accepté dans le cas de futures réserves ; mais le gouvernement provincial refusa de soumettre les anciennes réserves à cet arrangement. Il a cependant offert de considérer toute réclamation spéciale qui pourrait s'élever au sujet de ce dernier arrangement.

Cet état démontre immédiatement la grave nature de la responsabilité qui reposait sur le gouvernement provincial en disposant de si grandes étendues de terres arables. Sans informations précises, il a compris qu'il était impossible d'arriver à une conclusion définitive sur le sujet. Sous toutes les circonstances et si l'on tient compte de ce que M. Duncun a dit, il semblerait qu'il était parfaitement justifiable d'hésiter à accepter des propositions qui pouvaient non-seulement retarder l'établissement futur de la province, mais être aussi mal interprétées et intempestives dans les intérêts des colons actuels et des Sauvages eux-mêmes.

L'agrandissement des anciennes réserves est dans quelques cas tout à fait impossible, attendu qu'elles sont entourées d'établissements de blancs. La proposition de suppléer à tout manquement de leur mesurage par des terres plus ou moins éloignées est sujette à de graves objections. Chaque membre d'une tribu, qui a un morceau réservé regarde la terre comme sa demeure et comme la propriété commune de la tribu à laquelle il appartient. Cela étant, le département des Sauvages aurait à décider la difficile question de choisir l'individu qui devrait, dans son opinion, être forcé de laisser sa tribu, ses amis et la demeure à laquelle il a été longtemps attaché par les plus forts liens de la nature, pour s'établir sur une terre choisie pour lui peut-être à une distance de sa réserve. La division des anciennes réserves en portions de 20 acres, comme on en a l'intention, rencontrerait aussi une grande difficulté, excepté si on adoptait quelque système de compensation, attendu que chaque portion pourrait renfermer toutes les terres labourables de la tribu. On peut dire que le règlement de cas comme le précédent retombe sur le département des Sauvages, mais il est également clair que la province serait tenue de la mise en vigueur de cet arrangement et d'appaiser les troubles que pourrait causer toute tentative pour forcer les Sauvages récalcitrants à accepter ce qu'ils pourraient regarder comme injuste.

Passant maintenant à la troisième et à la quatrième propositions, qui pourraient être considérées ensemble, il reste au gouvernement provincial à rechercher quelle aide il donnera au gouvernement fédéral sous forme de terres, pour appliquer sa politique concernant les Sauvages. Le 13me article force la province à donner la même quantité de terres que donnait en général la colonie de la Couronne. Cette quantité semble avoir été fixée à dix acres pour chaque famille sauvage, comme il appert par l'extrait suivant du discours du gouverneur Douglass au Conseil Législatif en 1864. (Documents Sessionnels de la Colombie-Britannique, 1864 :)—

" Les tribus de naturels sont paisibles et bien disposées. Le plan de former des " réserves de terre embrassent les sites des villages, les champs cultivés et les places " favorites fréquentées par les diverses tribus, les protégeant ainsi contre les empié- " tements des colons, et éloignant pour toujours la cause fertile des troubles agraires, " a produit les effets les plus heureux sur l'esprit des naturels.

" Les superficies ainsi définies en partie et mises à part n'excèdent en aucun cas " la proportion de 10 acres pour chaque famille concernée, et doivent être tenues " comme la propriété conjointe et commune des diverses tribus, ces terres étant exclu- " sivement pour leur usage et leur bénéfice, et surtout comme une mesure de pré- " voyance pour les vieillards, les nécessiteux et les infirmes."

On peut dire ouvertement que l'uniformité de mesurage dans les réserves est impossible dans le pays. Un mesurage uniforme, qui pourrait sembler désirable et juste à Ontario, où il a y abondance de bonnes terres arables, serait une source de malheur pour la province en général, si on l'adoptait ici. La topographie de la Colombie-Anglaise n'est pas seulement variée de la manière la plus positive, mais elle diffère

(NOTE.—Pour chacune des quantités ci-dessus, la mesure des anciennes réserves doit naturellement être retranchée. On ne peut préciser le nombre en l'absence d'explorations complètes. Il ne représente, cependant, qu'une petite partie des quantités indiquées.)

beaucoup de celle de toutes les autres parties de la Puissance. Les lois naturelles d'accommodation ont aussi produit des distinctions également marquées entre les diverses tribus de la province. Il n'y a pas non plus beaucoup d'analogie entre ces tribus comme corps et les tribus qui habitent les plaines et les provinces de l'Est.

Afin d'envisager d'une manière intelligente le sujet des réserves, il semble désirable que les habitudes et les occupations de nos naturels soient dûment considérées dans le but d'établir quelques principes généraux sur lesquels on pourra à l'avenir baser une juste distribution de nos terres publiques. On devra aussi tenir compte de la topographie de chaque localité. En l'absence de ces informations complètes et définies, que M. Duncan considère indispensables, on peut faire les remarques générales suivantes, surtout vu qu'elles ne viendront probablement pas en conflit avec la politique des Sauvages suggérée par ce monsieur.

A part les divisions par tribus et les différences de dialecte, on peut diviser les sauvages en trois classes:

1. Pêcheurs et chasseurs;
2. Eleveurs et cultivateurs sur une petite échelle;
3. Journaliers.

La première classe forme naturellement une très forte proportion de la population sauvage. Elle renferme à peu près 30,000 "Sauvages de la côte" qui vivent sur le bord de la mer, outre deux ou trois mille Sauvages qui habitent l'intérieur et le sud de la province. La demande du gouvernement fédéral pour un mesurage uniforme de terres pour toutes les tribus implique nécessairement que chaque adulte mâle de cette classe et de toutes les autres devra être détourné de son occupation actuelle et qu'il faudra lui enseigner à cultiver les terres qui lui seront accordées. Si ce plan est suivi, un mal sérieux sera infligé aux Sauvages et à la province.

Nos nombreuses baies, anses et rivières contiennent une quantité inépuisable du plus beau poisson. On obtient aussi la loutre, le phoque, et autres produits utiles. La longue expérience et l'habileté acquise par les pêcheurs et les chasseurs pourraient, au lieu d'être appliquées à d'autres fins, être utilisées par des agents résidant parmi eux, de façon à produire d'excellents résultats. Rien n'empêche que des "pêcheries" comme celles établies par nos marchands sur la rivière Fraser pour préparer et exporter le saumon et autre poisson vendable, soient établies dans des places convenables pour le bénéfice des Sauvages, et avec le temps, soient profitablement contrôlées et conduites par eux-mêmes. Nombre de sauvages sont maintenant engagés dans cette industrie comme pêcheurs à une piastre ou quatre schelings sterling par jour. La besogne n'exige que peu d'habileté mécanique, ce qu'ils possèdent déjà. Leurs beaux canots et leurs sculptures bien exécutées sur l'ivoire, la pierre, le bois sont de bonnes preuves de cela. On pourrait faire l'expérience avec une légère dépense, attendu que tous les appareils nécessaires — quelques outils et un peu de ferblanterie exceptés—sont presque à leur portée. Dans le coût comparatif du travail ils posséderaient un avantage énorme aussi longtemps que les salaires demeureraient au chiffre élevé d'aujourd'hui. Le marchand, au lieu de se livrer lui-même à de telles entreprises, trouverait sans doute qu'il est plus profitable de faire ses achats dans les "pêcheries" sauvages, qui ainsi, dès le commencement, n'auraient pas à chercher un marché étranger pour leurs marchandises. L'établissement de scieries et autres industries suivraient inévitablement le succès dans cette direction.

L'habileté du chasseur pourrait également être bien utilisée. C'est un fait notoire que de beaux animaux à fourrure — grands et petits — sont détruits en abondance et sans réflexion à des époques mal choisies de l'année. Les montagnes qui fournissent cette classe d'animaux, sont, généralement parlant, impropres à l'agriculture. L'expérience et l'intelligence de l'agent sauvage seraient encore appelées à jouer un rôle utile. On enseignerait au chasseur à regarder ces localités comme des lieux à fourrures, à éviter la chasse à tout hasard, à ne tuer qu'à des saisons choisies de l'année, et à protéger avec soin une source de richesse qui, aujourd'hui, s'épuise graduellement mais trop sûrement. Le commerce de fourrures de la province, avec tous ses avantages actuels, est d'une importance considérable et pourrait être augmenté beaucoup. Sous ces circonstances, toute mesure pour le préserver et pour l'encourager serait

bien appliquée. Les Sauvages sur lesquels ce commerce repose presque entièrement, retireraient de grands bénéfices de sa bonne administration. Ces vues sur cette partie du sujet ont été communiquées par M. J. W. McKay, un monsieur qui a une expérience de trente années parmi les Sauvages de la province.

RÉSERVES.

D'après les remarques générales qui précèdent, il est raisonnable de supposer que de grandes étendues de terres arables ne seront pas nécessaires pour la classe des Sauvages mentionné. Ceux qui ne peuvent être employés utilement, de la manière indiquée, à pêcher ou à chasser, pourraient avec raison désirer et s'attendre à avoir des terres labourables. L'autre partie de la population pourvoirait à ses besoins d'une autre manière en conservant leur stations de pêche, leurs postes et leurs établissements pour le commerce des fourrures, et en marquant sur un espace raisonnable de terrain le site d'une future ville. Dans les montagnes, les localités les plus convenables pour la chasse pourraient être choisies et réservées comme des lieux à fourrures.

ÉLEVEURS ET CULTIVATEURS.

Au sujet de cette classe de Sauvages, qui forment une partie utile de la société, il faut avouer que leurs troupeaux de chevaux et de bétail exigent autant de terres à pâturage pour leur subsistance que des nombres aussi élevés d'animaux appartenant aux colons blancs. Les baux de pâturages, dont se plaint le rapport du ministre, seront bientôt déterminés, et une source fertile d'irritation sera tarie. Comme le suggère M. Duncan, on devrait faire une allocation libérale de terres labourables pourvu que l'on suive généralement la politique des Sauvages qu'il recommande d'adopter.

JOURNALIERS.

Dans l'état d'enfance actuelle de la Colombie-Anglaise les Sauvages de cette classe ont été sans utilité dans les parties colonisées de la province. On ne peut ajouter que peu de chose à ce qui a été dit déjà au sujet de leur emploi et de la manière bienveillante avec laquelle la population blanche les a traités. On peut mentionner cependant que nos scieries seules paient à environ 130 employés Sauvages plus de $40,000 par année. Chaque individu reçoit de $20 à $30 par mois et sa pension. Une moyenne de $25 donne un total de $40,000 comme un profit clair fait, chaque année, par 130 naturels. Cette information a été fournie par l'un des principaux propriétaires de moulins. Voilà l'un des résultats de la politique coloniale. Il est inutile de dire qu'il faudrait une quantité énorme de produits de la ferme pour produire la même chose ou même la moitié de ce profit anuuel, à un semblable nombre de Sauvages. Des réserves de terres arables pour ces journaliers seraient moins qu'utiles, car s'ils les avaient ils seraient obligés de les occuper et de les cultiver, et ils ne pourraient pas faire cela sans éprouver une perte pour eux-mêmes et sans faire perdre à la province un travail utile et bien discipliné. Laissant de côté la simple question de perte ou de gain pécuniaire, il semble clair que l'emploi des Sauvages dans ces centres de travail possède d'autres avantages plus élevés que ceux mentionnées, attendu qu'il tend à réunir les naturels et leurs familles dans des endroits où peuvent pénétrer facilement le missionnaire et le maître d'école.

Ce mémoire a pris des proportions plus vastes que ne le voulait le soussigné, mais il a compris que l'importance du sujet exigeait toutes les informations que le gouvernement provincial pouvait donner au sujet de leurs vues par le passé et pour le présent sur la question des terres des Sauvages, afin de détruire des impressions erronées, d'éviter des complications inutiles, de préparer un plan pratique au sujet des terres, et que la question des Sauvages soit finalement réglée à la satisfaction mutuelle des deux gouvernements.

Les suggestions suivantes pour le règlement de la question ont été faites par M. Duncan.) Annexe D.)

1o. Qu'aucune base de mesurage pour les réserves des Sauvages soit fixée pour la province comme un tout, mais que les affaires de chaque nation (et non de chaque tribu) de Sauvages parlant la même langue soient traitées séparément ;

2o. Que des réserves de terres soient mises à part pour chaque nationalité de Sauvages. Ces réserves devront contenir, outre des terres arables une grande proportion de terres incultes et de forêts. Toute demande pour une réserve sera accompagnée d'un rapport de l'agent chargé de la nation à laquelle la réserve est destinée ; et ce rapport contiendra un recensement et peindra les habitudes et les occupations des Sauvages et la nature et la qualité des terres nécessaires pour cette nation ;

4o. Que chaque réserve sera tenue en fidéicommis pour l'usage et le bénéfice de la nation de Sauvages à laquelle elle aura été accordée ; et dans le cas d'augmentation matérielle ou de diminution à l'avenir des membres d'une nation occupant une réserve, cette réserve sera agrandie ou rétrécie, suivant le cas, afin d'être d'une juste proportion pour les membres de la nation qui l'occupe. Les terres extra requises pour des réserves seront prises de terres vacantes de la Couronne, et toute terre retranchée d'une réserve retournera à la province ;

5o. Que les réserves locales actuelles seront cédées par le gouvernement fédéral à la province aussitôt que possible, la province promettant d'accorder une juste compensation pour les améliorations ou les abatis faits sur toute réserve qui pourrait être cédée par le gouvernement fédéral et acceptée par la province :

Le sousigné a l'honneur de recommander que les suggestions ci-dessus soient adoptées, et que si se mémoire est approuvé, Son Honnenr le Lieutenant-Gouverneur soit respectueusement prié d'en transmettre copie, ainsi que de la minute du Conseil qui y a trait, au gouvernement de la Puissance pour sa considération et son assentiment ; et il recommande de plus qu'une autre copie soit envoyée au gouvernement de la Puissance pour être transmise au très honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

GEO. S. WALKEM,
Procureur-Général.

VICTORIA, 17 août, 1875.

ANNEXE A.

Copie d'un rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur le 3e jour de décembre 1872.

Sur un mémoire de l'honorable commissaire en chef des Terres et des Travaux en date du 2 décembre, exposant qu'un Sauvage du nom de Charlie a habité pendant quelque temps sur une île en face de Langley, sur l'assurance que lui a faite feu M. Brew que la possession du terrain lui serait garantie. Le Sauvage a construit une maison et déblayé une partie de la terre. Il a aussi des bestiaux et des volailles. L'île est inondée tous les ans pendant les hautes marées. Le Sauvage récolte du blé, des navets, des pommes de terre, du maïs et des ognons. Il a planté des pommiers. L'île comprend environ 103 acres, et le commissaire des Terres et des Travaux recommande que Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur soit respectueusement prié de permettre à Charlie d'exercer le droit de préemption en vertu des dispositions de l'Ordonnance relative aux terres, de 1870.

Le comité est d'avis qne la recommandation soit approuvée.

JAMES JUDSON YOUNG,
Greffier, Conseil Exécutif.

ANNEXE B.

Gouverneur Musgrave au Comte de Granville.

(Copie) HÔTEL DU GOUVERNEMENT, COLOMBIE.
BRITANNIQUE, 29 janvier 1870.

MILORD,—J'ai eu l'honneur de recevoir la dépêche de Votre Seigneurie, No. 104, le 15 novembre 1869, me transmettant une copie d'une lettre du Secrétaire de la Société de protection des Aborigènes, concernant l'état des Sauvages dans l'île Vancouver.

2. Si c'était bien un exposé des faits que contient la lettre de M. Sebright Green adressée à Votre Seigneurie par le Secrétaire, il y aurait lieu de blâmer le gouvernement colonial; mais j'ai acquis la conviction que ses dires sont en quelques cas tout à fait inexacts et en d'autres circonstances pleins d'exagération. Comme les faits allégués par M. Green sont antérieurs à mes relations avec la colonie, j'ai communiqué sa lettre à M. Trutch, commissaire des Terres et des Travaux et arpenteur-général, en lui demandant de faire rapport ; et je joins à la présente un mémoire de cet officier sur le sujet. Les renseignements que je tiens d'autres sources me font croire à l'exactitude du rapport de M. Trutch.

3o. Il est difficile sinon impossible de mettre les tribus sauvages exactement sur le même pied que les races plus civilisées, mais, en somme, elles reçoivent du gouvernement une égale protection ; et je crois que ceux d'entre les Sauvages qui ont le plus de rapports avec la population blanche, comprennent parfaitement la chose. Souvent les Sauvages des environs de Victoria vont porter les uns contre les autres leurs plaintes devant le magistrat de police. Depuis mon arrivée en ce pays, les Sauvages ont été les principaux témoins dans les procès pour meurtre.

J'ai l'honneur, etc.,

A. MUSGRAVE.

Mémoire concernant une lettre au sujet de l'état des Sauvages de l'Ile Vancouver, adressée au Secrétaire de la Société de Protection des Aborigènes, par M. William Sebright Green.

La lettre de M. Green contient contre le gouvernement une série d'allégations dont la plupart sont si entièrement contraires aux faits, et le reste si étrangement en désaccord avec leur véritable nature, que son exposé des faits, et les conclusions qu'il en tire, demandent une réfutation des plus précises et des plus positives.

Il est faux que dans cette colonie, comme il l'affirme, nous n'ayons pas de " politique quelconque relativement aux Sauvages" ; qu'il n'y ait " pas d'agents pour les affaires des Sauvages," et que " les seuls amis que comptent les Sauvages dans la colonie soient les missionnaires." Au contraire, pendant les dix années au moins que je viens de passer dans le pays, le gouvernement me semble avoir fait tout en son pouvoir pour protéger et favoriser la race indigène, et sa profession politique à ce sujet a été que les aborigènes devraient à tous égards d'importance, être sur le même pied aux yeux de la loi que les descendants d'Européens, et qu'ils devraient être encouragés à vivre parmi les blancs du pays, et ainsi, par la force de l'exemple, être amenés à adopter les mœurs de la civilisation. Dans les districts les plus populeux, les Sauvages pour la plupart résidant dans les villages, travaillent pour les blancs, se nourrissant de même qu'eux, portant le même costume, et ayant, jusqu'à un certain point. abandonné leur manière de vivre primitive. Sous ce rapport les indigènes ont indubitablement tiré de grands avantages de leur contact avec les blancs, tandis qu'il est également hors de doute qu'ils y ont contracté une grande partie de leurs vices et des maladies qui en dérivent, que les Européens ont toujours inévitablement inoculés aux Sauvages de ce continent parmi lesquels ils ont vécu.

Cette politique a toujours été régulièrement suivie, autant qu'il est à ma connaissance, par différents Gouverneurs, et grâce à elle, les Sauvages ont assurément, comme le dit M. Green, " été soumis aux lois anglaises ; " mais il y a plus que de l'exagération à écrire, comme il a fait, que l'on " permette à des Sauvages de s'entretuer à une portée de fusil de la ville, sans intervention." Il est possible, et je crois qu'il est vrai, que pendant les dix dernières années, des Sauvages aient pu s'entretuer dans le voisinage de Victoria sans avoir été arrêtés ; mais la chose n'a certainement pas été tolérée. Au contraire, eût-on pu s'assurer des coupables ils auraient certainement été poursuivis et punis suivant les lois anglaises. De fait, on a pour ce même crime condamné et pendu des Sauvages à Victoria. Aux procès de ces criminels, le juge a toujours fourni un défenseur aux accusés, à moins qu'eux-mêmes ou leurs amis en eurent choisi un, précisément comme s'ils eussent été des blancs. Je dois donc faire remarquer que M. Green est encore inexact lorsqu'il dit que la défense des Sauvages est une " simple affaire de hasard." La position d'un prévenu sauvage n'est pas plus sujette au chances du hasard que ne l'est celle d'un blanc placé dans les mêmes circonstances. Naturellement, l'argent a toujours son influence pour le choix d'un défenseur habile ou autre chose, quand un homme est accusé de quelque crime ou délit ; sous ce rapport un Sauvage pauvre n'est pas pis qu'un blanc pauvre, en vérité, il est peut-être moins délaissé, car les juges de cette colonie ont toujours particulièrement eu soin que la qualité de Sauvage au moins ne fût pas un désavantage pour un prévenu.

De leur côté, les magistrats, dans toute la colonie, sont les protecteurs spécialement établis des Sauvages contre l'injustice. Ils sont, de fait, si ce n'est de nom, agents des Sauvages, et je suis convaincu qu'ils se sont si bien acquittés de cette partie importante de leurs fonctions, que même un service régulier affecté aux affaires des Sauvages, n'aurait pu leur offrir plus de protection et d'avantage en général que les Sauvages ont pu en recevoir du gouvernement par l'entremise de ces magistrats, avec les moyens que l'administration pouvait affecter à cette fin.

De fait, les Sauvages ont été considérés comme les protégés de la Couronne ; et dans l'exercice de cette protection, le gouvernement, dans tous les cas où l'intérêt des Sauvages le demandait, a approprié certaines étendues des terres de la Couronne qu'il pouvait juger proportionnées et répondant amplement aux besoins des différentes tribus ; ces réserves sont possédées par le gouvernement pour l'usage exclusif et le bénéfice des Sauvages qui y résident.

Mais le droit des Sauvages à la propriété des terres ou d'aucune portion des terres publiques, le gouvernement ne l'a jamais reconnu, mais au contraire l'a toujours positivement nié. Jamais, dans aucun cas, il n'a été fait d'arrangement spécial avec des tribus de la terre ferme, pour l'extinction de leurs prétendus droits de possession ; mais ces réclamations ont été regardées comme pleinement compensées en assurant à chaque tribu, suivant que semblait l'exiger le progrès de la colonisation du pays, l'usage d'étendues de terre dont ils avaient besoin pour la culture et le pâturage.

En 1850 et en 1851, après le premier établissement à Victoria par la compagnie de la Baie d'Hudson—qui alors avait obtenu de la Couronne un privilége sur toute l'Ile de Vancouver avec tous les pouvoirs exécutifs d'un gouvernement—son agent, le Gouverneur Douglas, fit des arrangements avec les diverses familles de Sauvages qui occupaient alors la partie sud-est de l'île pour l'abandon de leurs droits de possession, dans le district environnant le Fort Victoria en considération de présents de couvertures de lit et autres articles. Mais ces présents étaient faits, comme je le comprends, dans le but de nouer des relations d'amitié entre ces Sauvages et la colonie de Victoria, alors à ses commencements, et certainement pas comme l'admission d'aucun droit des Sauvages sur les terres qu'ils occupent.

Au sujet des colonies Cowichan il appert par les archives—car je ne puis parler de ce sujet d'après une connaissance personnelle, attendu que je n'ai eu aucune relation officielle avec l'Ile Vancouver jusqu'à l'avant-dernière année—que des portions de la vallée Cowichan furent arpentées par le gouvernement et vendues en 1859. L'établissement remonte par conséquent de cette année-là, bien que les terres inoccupées dans ce district ne furent pas sujettes à des droits de préemption jusqu'à 1862.

Lorsque ces terres furent arpentées, certaines sections, contenant en tout 4,635 acres, furent mises à part comme réserves pour l'usage des sauvages Cowichan, et sont maintenant possédées par le gouvernement pour cette fin, à l'exception de 500 acres à peu près qui ont été soustraits à cette détention, avec le consentement, comme le démontre la correspondance enregistrée dans ce bureau, des Sauvages qui y avaient intérêt.

Je ne trouve aucun indice d'une promesse à ces Sauvages qu'ils seraient payés pour les terres de la vallée Cowichan qu'ils peuvent avoir réclamées, et je ne puis savoir qu'une telle promesse ait été faite. Mais il est probable que les Cowichans, lorsque les blancs commencèrent à s'établir parmi eux, peuvent avoir espéré qu'ils devaient recevoir pour les terres qu'ils regardaient comme leur propriété, des donations semblables à celles offertes à leurs voisins, les Sauvages Saanich, durant les années précédentes, comme il est mentionné plus haut, en abandonnant leurs réclamations sur les terres autour de leurs villages. Il est très probable que, dans l'esprit du gouverneur Douglas, des dons gratuits, de cette nature devaient être accordés à cette tribu bien qu'aucune promesse à cet effet n'eût été faite; et, de fait, on autorisa ce département à leur faire des présents d'instruments aratoires et d'outils, l'année dernière, bien que ces Sauvages n'eussent fait, à ma connaissance, aucune demande au gouvernement pour le paiement de leurs terres.

Il est malheureusement trop vrai que la loi prohibant la vente de liqueurs aux Sauvages, bien qu'efficace dans les districts de la campagne, surtout sur la terre ferme, est virtuellement sans effet à Victoria et dans le voisinage, attendu que ses dispositions, strictes comme elles sont, sont éludées par un système organisé par les blancs qui fabriquent la vile liqueur pour ce commerce et les commerçants sauvages qui l'achètent en quantités pour la détailler à leurs clients sauvages sur la réserve. Le gouvernement a cherché à abolir ce funeste trafic, mais les profits sont si considérables que ceux qui commerce en gros ne peuvent être tentés de se faire dénonciateurs; et ce n'est que rarement que les agents de seconde classe sont arrêtés et punis tandis que les délinquants principaux, dont quelques-uns, prétend-on, sont des personnes des plus respectables, ne peuvent être découverts. Il est facile pour M. Green de dire "qu'il pourrait désigner au moins une douzaine d'hommes que l'on sait livrés à cet abominable trafic," mais il lui aurait été sans doute difficile de prouver ce qu'il prétend être un fait connu. Autrement il aurait certainement fait preuve de zèle pour la cause de ceux en faveur desquels il écrit en fournissant à la police des informations qui auraient pu amener la punition de ces délinquants.

La prostitution est un mal connu qui existe à un degré presque illimité parmi les femmes sauvages dans le voisinage de Victoria; mais il est aussi difficile de déraciner ce vice ici, que dans les sociétés plus civilisées, et la seule mesure directe qu'il semble loisible au gouvernement d'adopter serait d'éloigner la population sauvage à une distance de quelques milles de Victoria; mesure contre laquelle les Sauvages eux-mêmes et la majorité des blancs protesteraient énergiquement pour diverses raisons; mais il faudra certainement en venir là avant d'espérer appliquer avec succès des mesures pour l'amélioration sous ce rapport de la condition morale et sociale de la population sauvage.

Pour réfuter directement les accusations de négligence et de traitement inhumain des Sauvages à Victoria durant l'épidémie de la petite vérole en 1868, que M. Green porte contre le gouvernement, il me suffira de raconter ce que j'ai observé à ce sujet.

Dans le courant de l'automne de cette année-là, au plus fort de cette maladie, M. Young, alors Secrétaire Colonial *pro temp.*, a appelé mon attention sur un article important du *British Colonist* du même jour, dont M. Green était alors rédacteur, qui représentait de la manière la plus exagérée la condition horrible des Sauvages sur la réserve à Victoria, durant cette affliction, et qui accusait le gouvernement d'avoir complètement négligé de prendre des mesures pour prévenir la propagation de l'épidémie ou pour adoucir les souffrances de ceux qui en étaient atteints, ou même pourvoir à l'enterrement de ses victimes—assertions identiques par le caractère et la teneur, aux accusations si ouvertement portées dans la lettre maintenant

soumise. M. Young m'a informé que bien qu'il sut que ces assertions n'étaient pas fondées, il allait faire une enquête complète sur l'affaire, et qu'il serait heureux si je voulais l'accompagner. Conséquemment, M. Young, M. Pemberton, magistrat de police de Victoria, et moi-même, nous rendîmes immédiatement sur la Réserve Sauvage et passâmes quelques heures à inspecter les maisons des Sauvages, l'hôpital, le cimetière, etc., et à nous enquérir des arrangements faits par le magistrat de police avec l'aide du Révd. M. Owens, qui alors demeurait sur la réserve et qui était chargé de la mission sauvage de l'Eglise d'Angleterre en cet endroit, et qui nous avait accompagné dans notre inspection.

Nous avons trouvé peu de cas de petite vérole—seulement trois—sur la réserve, et ces cas étaient sous les soins d'un employé payé par le gouvernement, dans une bâtisse spécialement érigée par le gouvernement comme un hôpital sauvage pour la petite vérole, et ils recevaient aussi un traitement médical fourni par le gouvernement. Ceux qui étaient morts sur la réserve et dans la ville de Victoria avaient été enterrés décemment au nombre d'à peu près cinquante, ce chiffre étant celui des fosses nouvelles comblées. Nous n'avons pu constater si ces fosses représentaient tous les décès par la petite vérole parmi les Sauvages jusqu'à cette époque; mais nous n'avons certainement pas vu de cadavres des Sauvages à la voirie sur la réserve ou ailleurs dans le voisinage de la ville. Nous n'avons pas appris que même un cadavre a été trouvé "sur les roches en dehors du port" où M. Green disait que "des centaines de cadavres étaient à la voirie." Les huttes, que des malades de la petite vérole avaient occupées, ainsi que leurs habillements et leurs lits, avaient été brûlés; et d'après tout ce que nous vîmes sur la réserve et d'après les informations à nous fournies par le Révd. M. Owens, M. Pemberton et autres, nous fûmes convaincus que toutes les mesures praticables étaient adoptées pour le soin nécessaire des Sauvages malades de la petite vérole et pour prévenir la propagation de la maladie.

J'ajouterai seulement, pour confirmer l'exactitude des impressions qui nous amenèrent à cette conclusion, que ce sujet fut mis sur le tapis, durant la dernière session du Conseil Législatif par feu le Dr. Davie, alors membre pour le district de Victoria, qui parlant d'après une connaissance personnelle, attendu qu'il avait été infatigable dans ses services professionnels aux blancs atteints de la petite vérole, et qui, étant l'un des officiers de santé nommés par le gouvernement pour cette fin, avait fréquemment visité cette réserve pour des buts charitables, a rendu témoignage au zèle et au dévouement que les personnes chargées du soin des Sauvages avaient déployées, en face de la contagion durant la dernière épidémie.

Je me suis assuré depuis que les décès par la petite vérole parmi les Sauvages, en 1868, s'élevaient à quatre-vingt-huit, et que deux mille piastres à peu près furent dépensées par la gouvernement pour procurer des soins et les secours de l'art médical à ces malades et pour enterrer les morts.

La plupart de Sauvages des districts éloignés le long de la côte laissèrent précipitamment la ville dans leurs canots, sur l'avis des autorités, mais sans être forcés de le faire, dès les premières apparences de contagion, mais malheureusement trop tard pour échappar à ses ravages, car ils emportèrent l'infection avec eux, et ceux que la malheureuse maladie attaqua en route furent laissés par leurs amis sur la côte pour périr abandonnés.

Beaucoup de Sauvages moururent de cette manière, outre ceux dont les décès furent enregistrés; mais je ne puis concevoir quelles mesures le gouvernement pouvait adopter à part celles qui ont été prises pour protéger également et secourir la population blanche et sauvage.

J'ajouterai seulement, au sujet de la condition des Sauvages dans la colonie, que l'on pense sans hésitation que le devoir particulier du gouvernement est de faire tous les efforts pour faire avancer l'éducation, la civilisation et finalement appeler au sentiment chrétien les naturels de notre territoire, et que tout projet pratique que les moyens pécuniaires de la colonie permettraient d'adopter pour cet objet, serait adopté avec hâte.

A présent cette bonne œuvre est entièrement entre les mains des missionnaires des diverses dénominations, et leurs efforts ont été très fructueux dans ces localités où les

Sauvages confiés à leurs soins ne sont pas exposés à ces tentations qui semblent inévitablement les gagner lorsqu'ils deviennent en contact avec la population blanche des villes. Mais le gouvernement, tout en donnaut cordialement à ces missions tout l'encouragement et l'appui moral en son pouvoir, a trouvé qu'il était impossible de leur accorder une aide en argent, parce qu'en agissant ainsi il semblerait donner l'aide spéciale de l'Etat à des corps religieux en particulier.

JOSEPH W. TRUTCH.

ANNEXE C.

Copie de partie d'une lettre sur les affaires des Sauvages, adressée au Ministre de l'Intérieur, Ottawa, par M. Duncan, mai, 1875.

Ainsi j'ai tracé l'origine et le développement de Mettakahtla de façon que par les faits et l'expérience, je puisse avoir des raisons satisfaisantes pour recommander au gouvernement la simple politique des principes de conduite ci-dessous dans leurs rapports à l'avenir avec les Sauvages de la Colombie-Anglaise :—

Une politique claire, pratique et satisfaisante au sujet des Sauvages est sans aucun doute nécessaire à présent et serait d'une importance vitale pour la prospérité de la province. Le problème des affaires des Sauvages est aussi, de l'aveu général, difficile et solennel. C'est pourquoi je crois de mon devoir d'offrir au gouvernement mon humble concours pour arriver à sa juste solution.

N'ayant pas à servir des fins personnelles ou de parti, mais voulant simplement favoriser les intérêts spirituels et temporels des Sauvages avec lesquels je fais cause commune, je vais parler ouvertement, et j'espère que ce que j'aurai à dire sera reçu par le gouvernement avec le même esprit de candeur.

Laissez-moi d'abord assurer au gouvernement que je pense que l'organisation actuelle du département des Sauvages dans la Colombie-Anglaise ne peut jamais fonctionner avec succès, et que, malgré le désir sincère des administrateurs actuels des affaires des Sauvages de remplir leur devoir, leurs travaux sont, dans mon opinion, si défectueux et si mal dirigés, que je crains que le gouvernement et le public soient cruellement désappointés lorsqu'ils chercheront les résultats.

La première anomalie qui frappe c'est que le département soit soustrait à l'influence et au contrôle du lieutenant-gouverneur de la province.

Un semblable arrangement, bien facile dans les provinces plus rapprochées du Canada, deviendra, j'en suis persuadé, à la fois perplexe et nuisible aux Sauvages de la Colombie-Anglaise. La tendance sera de diminuer leur estime pour le lieutenant-gouverneur, de différer leur loyauté, et de produire un antagonisme d'intérêts à l'égard de la race blanche.

Le gouverneur des blancs n'étant plus regardé comme le gardien de leur bien-être, ils cesseront de le respecter, tandis que le commissaire des Sauvages, bien qu'il puisse réussir à gagner leur amitié, ne leur inspirera pas ce respect salutaire si nécessaire à leur bon gouvernement, parce qu'il n'aura aucune autorité parmi ou sur les blancs.

Il est à espérer que l'on remediera bientôt à cet état de choses peu politique, et que, avec un commissaire des Sauvages à son côté, le lieutenant-gouverneur, comme représentant de la Reine, pourra continuer à être regardé par les Sauvages comme le centre de toute l'autorité et des intérêts publics dans la province; et que, bien qu'ils puissent se considérer inférieur aux blancs quant à la position politique et sociale, ils ont au moins le même gouverneur qui administrera leurs affaires avec autant d'impartialité et qui sauve gardera leurs intérêts aussi religieusement que pour leurs frères pour favorisés sous d'autres rapports.

Je vais maintenant faire mes suggestions pour une politique à l'égard des Sauvages sous les titres *Surveillauce*, *Réserve* et *Cadeaux*.

1o. *Surveillance*—Je pense que ce sujet est le meilleur point de départ pour commencer une bonne politique dans les affaires des Sauvages, car sans surveillance aucune relation satisfaisante ne saurait exister entre le gouvernement et les Sauvages.

Mais envisageant ce sujet je demanderai au gouvernement d'oublier les divisions des Sauvages par tribus, qui sont si nombreuses et si diverses, et de ne considérer que la division naturelle des langages qui sont, je suppose, au nombre de dix ou douze dans la province, chaque langage étant parlé, en jugeant à peu près, par quatre ou cinq mille personnes.

Pour chacun de ces langages je recommanderais au gouvernement de nommer un surintendant, ou plus à proprement parler, un sous-agent qui serait un juge de paix. Ce sous-agent devra naturellement résider parmi les Sauvages et faire de leurs intérêts les siens propres. Il devra être marié, avoir un bon caractère, et s'abstenir de l'usage des liqueurs enivrantes. Il devra être un homme courageux, de patience et d'habitudes régulières et industrieuses, et qui pourra commander le respect de ces gens. Il devra posseder quelques connaissances de l'art médical et de la construction, et avoir une tournure d'esprit pratique. Son but pratique devra être d'apprendre, aussitôt que possible, le langage de ces Sauvages et se familiariser avec leur pays, leurs occupations, leurs besoins et leurs difficultés—choses qu'il devra noter et mentionner au commissaire en chef dans la province. Ses devoirs pour les Sauvages consisteraient à maintenir la paix parmi eux, à les secourir dans la maladie ou dans la misère, à les instruire et à aider la société à développer les ressources de leur pays et à se construire de bonnes maisons, et ainsi ouvrir la voie pour devenir une population industrieuse et prospère.

Je recommanderais que le sous-agent prit d'abord ses quartiers *pro temp.* parmi les principales tribus du district, mais aussitôt qu'il connaîtra le pays, il choisira une bonne position centrale pour sa station ou ses quartiers-généraux, et élèvera sa maison sur un site convenable pour une future ville. Avant de changer il fera connaître entièrement ses plans aux Sauvages et les encouragera à s'établir autour de lui sans égard aux distinctions de tribus ou de bandes.

Aussitôt que possible, après s'être rendu à la station centrale, je recommanderais qu'il choisit un ou deux constables de la localité et que le nombre fut augmenté graduellement jusqu'au moment où il aura un corps assez nombreux pour toutes les circonstances. En même temps, je suggèrerais qu'il choisit un Conseil de Naturels avec lesquels il délibèrera sur toutes les questions concernant le bien public dans son district.

Les dépenses de ces deux corps de naturels seront insignifiantes si on adopte le même plan qu'à Metlakahtla. Là les membres du conseil n'ont qu'un signe d'autorité, qui consiste en une casquette bordée en écarlate, tandis que les constables ont, chacun, un simple uniforme, à peu près tous les cinq ans, et ne sont rémunérés pour leurs services que lorsqu'ils sont appelés pour un devoir spécial.

Pour la protection et l'encouragement du sous-agent, je recommanderais que sa station fut visitée une fois par année par le gouverneur ou le commissaire en chef, et que son salaire ne soit pas audessus de quinze cents piastres ($1,500) par année, avec des allocations pour la médecine et le service des canots.

Ensuite quant aux réserves :—

Ici je demanderais au gouvernement d'oublier les tribus dispersées et d'être prêt, lorsque le temps viendra, à accorder un grand district pour l'usage et le bénéfice de tous les Sauvages parlant la même langue ; c'est-à-dire que je recommanderais d'accorder en principe une grande réserve pour chaque langage, au lieu d'avoir dix ou quinze réserves plus petites pour chaque langage, si on suivait les divisions par tribu.

Mais, dans la pratique, cette recommandation pourrait exiger des modifications dans quelques cas : par exemple lorsque les Sauvages parlant le même làngage sont très disperssé et sont séparés par des barrières naturelles qui rendent leurs occupations et leurs moyens de vivre si différents qu'il est impossible de les réunir sur la même réserve. Dans ces cas deux ou au plus trois réserves seraient nécessaires.

Outre la réserve pour chaque langue, je prierais ardemment le gouvernement de garder pour le bénéfice de chaque tribu sa station de pêche, bien qu'elle puisse ne pas se trouver sur la réserve et être occupée (naturellement) qu'une partie de l'année. Permettre aux blancs d'acheter d'avance ou d'occuper ces endroits de pêche ne serait pas seulement une grande injustice, mais deviendrait, j'en suis certain, une source féconde de trouble dans la province.

Attendu que la question des réserves est d'une importance vitale pour les Sauvages et pour le gouvernement, et que des maux sérieux peuvent résulter d'une action précipitée, je proposerais que le sujet, partout où il serait possible, fut laissé en suspens jusqu'à ce que l'*Agent du gouvernement* ci-dessus mentionné ait pris sa position dans chaque district; et, après avoir connu le nombre, les besoins et les occupations des Sauvages confiés à ses soins et la nature de leur pays, il avisera le gouvernement en conséquence, désignant ainsi la localité la plus convenable et la quantité de terres requise par ses Sauvages.

Sans cet avis je ne vois pas comment on puisse espérer que le gouvernement agira équitablement ou sagement en réglant cette question.

De plus, je suggèrerais, comme matière de précaution, que le gouvernement n'approuve pas la fondation d'un *Etablissement de Sauvages* sur le bord d'une réserve ou dans le voisinage où il pourrait immédiatement ou plus tard se trouver près d'un *Etablissement de blancs,* mais ordonner que les villes et les villages nouveaux de Sauvages, soient bâtis aussi loin de l'établissement des blancs ou d'un endroit où de tels établissements devront s'élever probablement, que la réserve le permettra dans chaque cas.

De plus je pense que la question des réserves, si elle est bien réglée, contribuera beaucoup à aider à grouper ensemble les Sauvages et les mettre plus à la portée du missionnaire chrétien et de l'instituteur, car, à moins qu'ils deviennent plus réunis, il semble impossible que la civilisation et l'éducation puissent arriver jusqu'à eux comme nation.

Ensuite quant aux cadeaux :

Dans aucune affaire concernant les Sauvages le gouvernement ne peut faire plus de bien ou de tort que dans celle des cadeaux.

On peu dépenser de fortes sommes d'argent parmi les Sauvages et cependant contribuer seulement à se les aliéner, à les mécontenter et à les appauvrir si cet argent n'est pas dépensé judicieusement, tandis qu'une petite somme bien administrée fera beaucoup de bien aux Sauvages et au pays en général.

Je considère que l'on ne saurait trop fortement blâmer la politique qui consiste à donner des présents aux Sauvages individuellement, attendu qu'elle est à la fois démoralisatrice et dégradante. Traiter les Sauvages comme des indigents c'est perpétuer leur enfance et les avoir à charge indéfiniment. Les traiter comme des Sauvages que nous craignons et dont il faut acheter la docilité et la bonne humeur par des présents, ce serait perpétuer leur barbarie et augmenter leur insolence. Je conseille donc fortement au gouvernement de s'opposer à cette politique.

Les Sauvages de la Colombie-Anglaise ne sont nullement pauvres dans le véritable sens du mot, c'est-à-dire que les ressources ne leur font pas défaut, mais ils sont ignorants, indolents et imprévoyants, et pour ces raisons il leur faut une direction amie, avant qu'ils puissent devenir une population prospère. Aussi puis-je recommander au gouvernement de faire des octrois pécuniaires pour l'usage des Sauvages, d'ignorer complètement les individus sans excepter les chefs, et de dépenser l'argent plutôt en travaux publics dont bénéficiera la nation entière et qui seront la preuve palpable et durable de l'intérêt que le gouvernement prend à leur bien-être.

Naturellement, ces ouvertures pour aider ainsi la nation seraient faites au gouvernement, de temps à autre, par l'Agent, avec le consentement et l'approbation du Conseil des Naturels, et chaque proposition ou demande pour l'aide serait maintenue ou renvoyée suivant son mérite; mais parlant généralement, une aide pécuniaire pourrait être bien appliquée pour ouvrir des chemins, aider ceux qui voudraient construire

de bonnes maisons, à la station du gouvernement, en leur fournissant des châssis, des clous, etc.; aussi aider les Sauvages réunis en compagnies à faire naître toute nouvelle industrie : faisant cependant une règle fondamentale de n'assister que ceux qui chercheraient à améliorer leur condition sociale et qui seraient des loyaux sujets de Sa Majesté.

Ainsi je désirerais que le gouvernement employât leurs octrois d'argent et l'agent son énergie principalement pour construire une bonne *ville de naturels pour chaque langage,* et aussi centrale que possible pour toutes les tribus parlant la même langue

Ces stations centrales du gouvernement étant établies, une *Ecole du gouvernement* pourrait être établie dans chacune, et une bonne voie serait ouverte aux sociétés religieuses pour donner leurs secours, et sans doute on enverrait bientôt un ministre pour chaque station et par conséquent pour chaque langue dans la province.

Les trois messieurs—l'agent, le ministre et l'instituteur—ainsi employés séparément et s'aidant et s'encourageant les uns les autres, pourraient amener un état de choses qui, à une époque rapprochée, assurerait l'incorporation de la ville qui aurait son propre magistrat du pays et qui cesserait ainsi d'appartenir au département des Sauvages ou d'être soumise à une politique concernant les Sauvages.

WILLIAM DUNCAN.

ANNEXE D.

M. Duncan à l'hon. G. A. Walkem.

VICTORIA, 6 juillet 1875.

MONSIEUR,—Ayant lu la correspondance entre le gouvernement provincial et le département des Sauvages au sujet des réserves de terres pour les Sauvages, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre, pour la considération du gouvernement, les remarques suivantes qui contiennent mes vues sur le sujet :

Sur l'urgence et l'importance de la question des terres, et sur son influence vitale relativement à la paix et à la prospérité de la Puissance, il ne peut y avoir un doute. Je suis convaincu que le gouvernement provincial approuvera immédiatement tout ce que suggère la correspondance sur ces questions.

Les questions à régler semblent être:—

1. *Qui* parmi les Sauvages auront droit aux terres?
2. *Quel nombre d'acres* sera accordé à chaque Sauvage qui aura ainsi des droits?
3. Que doit-on faire des *réserves actuelles*?

Prenant la première question:

Le mode approuvé par le gouvernement semble être *que chaque famille de cinq* reçoive certaines terres, tandis que quelques-uns de ces correspondants conseillent plutôt de regarder chaque adulte comme ayant des droits. J'approuve entièrement cette dernière idée, attendu que cette ligne de conduite me semble la seule possible.

Je plaindrais l'officier chargé d'exécuter les arrangements au sujet des familles; rien que des complications et des troubles en résulterait, et finalement (dans mon opinion) le plan serait abandonné comme impossible.

Quant à la seconde question:—

Le gouvernement de la Puissance demandait quatre-vingts (80) acres pour chaque famille de cinq personnes, tandis que le gouvernement provincial offre vingt (20) acres pour une famille de ce nombre.

Je ne puis croire que la grande différence entre la demande dans un cas et l'offre dans l'autre dénote le respect comparatif des deux gouvernements pour le bien-être des Sauvages. Mais, je suis convaincu que toute la différence résulte du fait que le

gouvernement provincial n'a aucune information certaine quant au nombre et aux occupations des Sauvages dans les localités respectives, ou quant à la qualité des terres réservées pour leur usage.

Je comprends bien que le gouvernement provincial hésite à gêner le progrès de la province en transférant aux Sauvages les propriétés qui, dans quelques localités, pourraient être la totalité des terres cultivables, sans avoir la perspective ou la garantie que ces terres seront utilisées. Pour cette raison je ferai les suggestions suivantes :

1o. Qu'aucune base de mesurage pour les réserves soit fixée pour la province comme un tout, mais que les affaires de chaque nation sauvage soient traitées séparément sur leurs réclamations respectives.

2o. Que pour le règlement équitable de ces réclamations, le gouvernement de la Puissance et celui de la province fournissent, chacun un agent pour visiter les Sauvages et faire un rapport complet quant au nombre et aux occupations de chaque nation et quant à la nature du pays qu'elles occupent.

3o. Que le gouvernement provincial agisse aussi libéralement avec les Sauvages que les autres gouvernements provinciaux dans la Puissance. Mon opinion est qu'une politique libérale finira par être la moins dispendieuse, mais je pense qu'il ne sera pas nécessaire, dans les intérêts des Sauvages, de ne leur accorder que des terres cultivables. Je recommanderais plutôt qu'une grande proportion de leurs réserves fussent en terres incultes et en forêts, ce qui permettrait de les faire très grandes sans appauvrir la province, et en même temps, de donner assez de satisfaction aux Sauvages pour apaiser toute irritation ou toute jalousie à l'égard des blancs.

4o. Je pense que le gouvernement provincial pourrait insister, avec le gouvernement fédéral, sur ce point : aucun Sauvage ne pourra aliéner aucune partie d'une réserve, ou, dans le cas où une réserve serait abandonnée, ou dans celui où le nombre des Sauvages diminuerait de façon à rendre son étendue disproportionnée au nombre des occupants, cette réserve ou une partie retournera au gouvernement provincial.

Quant à la troisième question :

La correspondance démontre que les réserves sont irrégulières quant à la quantité, et mal placées quant à la localité en suivant les divisions par tribu, ce qui est sans doute une erreur qui pourrait avoir de mauvais résultats.

Mon avis serait simplement de les ignorer, attendu qu'il ne serait certainement pas sage de les regarder comme un précédent, et il serait impolitique d'avoir deux systèmes de réserves dans la province—l'un pour les tribus, l'autre pour la nation.

Mon opinion est que si le gouvernement de la Puissance nomme des sous-agents pour chaque langue ou nation des Sauvages et place et emploie ces agents comme je l'ai recommandé, les Sauvages viendront sans pression du dehors et graduellement s'établir autour de telles agences, et consentiront finalement à abandonner les petites et peu importantes réserves qu'ils occupent maintenant ; et il en sera de même surtout si le gouvernement provincial leur offre compensation pour les améliorations ou les abatis sur les terres qu'ils voudront abandonner.

J'inclus une copie d'une lettre que j'ai eu l'honneur de présenter dernièrement au département des Sauvages à Ottawa sur les affaires des Sauvages.

J'ai, etc.,

WILLIAM DUNCAN.

Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 10 novembre 1875.

Le comité du conseil a pris en considération la minute du conseil du gouvernement de la Colombie-Anglaise du 18 août dernier, adoptant les recommandations contenues dans un mémoire du Procureur-Général de la province comme l'expression des vues de ce gouvernement quant à la meilleure manière d'arriver à un règlement de la question des terres des Sauvages, et soumettant ces recommandations pour la considération et la sanction du gouvernement de la Puissance.

Ils ont eu aussi devant eux le mémoire de l'hon. M. Scott, agissant en l'absence de l'honorable ministre de l'Intérieur auquel furent soumis les documents ci-dessus mentionnés, et ils annoncent respectueusement qu'ils approuvent les recommandations qui y sont soumises, et conseillent que copie de ce mémoire et de la présente minute soient transmises pour la considération du gouvernement de la Colombie-Anglaise.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,

Greffier du Conseil Privé.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,

OTTAWA, 5 novembre 1875.

Mémoire.

Le soussigné a eu sous considération le rapport du conseil exécutif de la Colombie-Anglaise du 18 août dernier, adoptant les recommandations contenues dans un mémoire du Procureur-Général de la province, l'hon. Geo. A. Walkem, comme l'expression des vues de ce gouvernement quant à la meilleure manière d'arriver à un règlement de la question des terres des Sauvages, et soumettant ces recommandations pour la considération et la sanction du gouvernement de la Puissance.

La décision du gouvernement de la Colombie-Anglaise dans cette affaire a été sans doute fondée sur l'ordre en conseil de Votre Excellence, le 4 novembre dernier, au sujet des réserves des Sauvages de la Colombie-Anglaise, qui a été communiqué officiellement au gouvernement de la Colombie Anglaise par le Secrétaire d'Etat.

Les suggestions contenues dans le mémoire de M. Walkem et adoptées par l'ordre en conseil du gouvernement de la Colombie-Anglaise sont les suivantes :

1. Qu'aucune base de mesurage pour les réserves des Sauvages soit fixé pour la province comme un tout, mais que l'on arrange séparément les affaires de chaque nation (et non chaque tribu) de Sauvages parlant le même langage.

2. Que pour le règlement équitable des réclamations des Sauvages, le gouvernement de la Puissance nomme un agent qui résidera avec chaque nation.

3. Que des réserves de terres soient mises de côté pour chaque nationalité de Sauvages, telles réserves devant contenir, outre les terres arables, une grande proportion de terres incultes et de forêts ; chaque demande pour une réserve sera accompagnée d'un rapport de l'agent chargé de la nation à laquelle la réserve est destinée ; et ce rapport contiendra un recensement et mentionnera les habitudes et les occupations de telle nation, et la nature et le quantité des terres nécessaires pour son usage.

4o. Que chaque réserve sera tenue en fidéicommis pour l'usage et au profit de la tribu de Sauvages à laquelle elle a été accordée, et dans le cas où la population d'une tribu occupant une réserve viendrait à diminuer ou à augmenter d'une manière notable, telle réserve sera diminuée ou augmentée suivant le cas de manière à établir une juste proportion relativement au nombre de la population de la tribu qui l'occupe. Le surplus de terre qui sera nécessaire pour telle réserve sera pris sur les terres non concédées de la Couronne ; et toute étendue de terrain qui sera retranchée d'une réserve retournera à la province.

5o. Que les réserves locales qui existent actuellement seront remises par le gouvernement fédéral à la province aussitôt que cela pourra se faire convenablement, en par la province s'engageant à donner une juste compensation pour toutes améliorations et défrichements faits sur toute réserve qui sera ainsi cédée par le gouvernement fédéral et acceptée par la province.

M. Walkem dit que les suggestions dont il est ici question ont été faites par M. Duncan dans une lettre qui est annexée à l'arrêté du Conseil. Le soussigné croit devoir faire remarquer que les recommandations faites par M. Duncan dans la lettre ci-dessus mentionnée ne correspondent pas précisément avec les propositions formulées par M. Walken.

Les recommandations de M. Duncan sont comme suit :

1o. Qu'il ne soit arrêté aucune base déterminant le nombre d'acres que devra contenir chaque réserve dans la province, mais que les réclamations respectives de chaque tribu soient réglées séparément.

2o. Que pour faciliter le bon règlement de ces réclamations, il suggère que le gouvernement fédéral et le gouvernement local, nomment chacun un agent chargé de visiter les Sauvages et faire un rapport spécifiant le nombre et les occupations de chaque tribu et contenant une description du territoire que chacune d'elle habite.

3o. Que le gouvernement de la province traite avec les Sauvages d'une manière aussi généreuse que les autres gouvernements provinciaux de la Confédération.

Je suis d'avis qu'une politique libérale à leur égard produira en définitive les résultats les plus satisfaisants, mais je prétends qu'il ne sera pas même nécessaire, dans l'intérêt des Sauvages, de leur accorder seulement des terres propres à la culture, je suggèrerais plutôt qu'une grande partie de leur réserves fussent en forêt et en terrain inculte, en sorte qu'elles pourraient être très étendues sans appauvrir la province, et cela aurait pour effet de satisfaire les Sauvages et d'apaiser leur haine et leur jalousie à l'égard des blancs.

4o. Je pense que le gouvernement provincial serait en droit de stipuler comme condition avec le gouvernement fédéral qu'aucun Sauvage n'aura le droit d'aliéner aucune partie d'une réserve, et que dans le cas où quelque réserve serait abandonnée ou que le nombre des Sauvages qui l'occupent viendrait à diminuer de manière à établir une disproportion entre son étendue et la population qui l'habite, qu'alors telle réserve ou partie de réserve devrait retourner au gouvernement provincial.

M. Duncan ajoute: " On peut voir par la correspondance que les réserves qui existent actuellement sont insuffisantes quant à leur étendue et mal situées si l'on tient compte du terrain qui est attribué à chaque tribu—cette distribution des réserves est sans doute une grave erreur et peut entraîner de mauvaises conséquences.

" En même temps je suis d'avis qu'il serait à propos de n'en tenir aucun compte, attendu que ce serait établir un précédent à la fois peu sage et impolitique d'avoir deux systèmes de réserves dans la province, dont l'un serait établi par les tribus et l'autre pour la nation."

Il faut remarquer que M. Walkem parle de la nomination d'un agent faite par le gouvernement fédéral, tandis que M. Duncan suggère que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial nomment chacun un agent chargé de visiter les Sauvages et faire rapport sur la question des réserves.

Le soussigné, connaissant la grande expérience que M. Duncan a acquise dans ses rapports avec les Sauvages de la Colombie-Anglaise et les merveilleux succès qui ont couronné ses entreprises au milieu d'eux, est d'avis que les recommandations de ce monsieur au sujet de la politique qu'il serait à propos d'adopter relativement aux Sauvages, ont droit à la plus haute considération, mais tout en adhérant sans réserve aux principes généraux émis par lui sur ce sujet, il est néanmoins d'avis, que les recommandations de M. Duncan, et les propositions de M. Walkem, adoptées par le gouvernement de la Colombie-Britannique dans sa minute du août, sont loin d'amener un règlement prompt et définitif de cette question discutée depuis si longtemps. M. Walkem propose simplement que l'agent fasse la demande d'une réserve et soumette son rapport à ce sujet, tandis que M. Duncan propose que l'agent du gouvernement fédéral et celui du gouvernement provincial fassent rapport seulement quant au nombre et aux occupations des Sauvages.

Prenant en considération l'admission de M. Walkem, que " les Sauvages sont indubitablement mécontents et qu'ils ont des inquiétudes sur le sort qui leur est réservé à l'avenir, et cette autre déclaration par lui faite, que le gouvernement local a toujours compris qu'il est non-seulement avantageux, mais de la plus urgente nécessité que toutes les questions qui se rattachent à cette affaire des réserves soient réglées sous le plus court délai."

Et prenant également en considération l'opinion émise par M. Duncan " sur l'urgence et l'importance de la question des terres et sur ses rapports immédiats avec la prix et la prospérité de la province," le soussigné déclare que nul projet pour le

règlement de cette question ne peut être considéré comme satisfaisant, s'il ne pourvoit pas en même temps à des moyens prompts et efficaces pour arriver à ce règlement.

En conséquence, à la place des propositions soumises par M. Walkem et sanctionnées par l'arrêté du Conseil de la Colombie-Britannique, le soussigné soumet respectueusement les suivantes:

1. Que dans le but d'arriver d'une manière satisfaisante au règlement prompt et définitif de la question des réserves des Sauvages de la Colombie-Britannique, il propose qu'on s'en rapporte à la décision de trois commissaires choisis à cette fin, dont l'un serait nommé par le gouvernement fédéral, l'autre par le gouvernement de la Colombie-Britannique, et le troisième par ces deux gouvernements conjointement.

2. Que ces commissaires devront aussitôt que possible après leur nomination se réunir à Victoria, et là s'entendre pour visiter sous le plus court délai et en la manière qu'ils trouveront convenable chaque tribu sauvage de la Colombie-Britannique (c'est-à-dire toutes les tribus sauvages parlant la même langue), et après s'être enquis sur les lieux mêmes de tout ce qui touche à cette question, ils devront fixer et déterminer le nombre, l'étendue et le lieu de la réserve ou des réserves qui seront établies en faveur de chaque tribu séparement.

3. Qu'en déterminant l'étendue des réserves à accorder aux Sauvages de la Colombie-Britannique, qu'en somme il ne sera pas fixé de base uniforme pour le partage des terrains à accorder aux Sauvages de cette province, mais on devra assigner séparement une réserve à chaque tribu de Sauvages parlant la même langue.

4. Que les commissaires se guideront généralement d'après l'esprit de l'acte d'Union entre les gouvernements fédéral et local, qui comporte que l'on devra suivre à l'égard des Sauvages une politique libérale (liberal policy), et qu'en traitant avec chaque tribu en particulier, ils devront tenir compte de ses coutumes, de ses besoins et de ses occupations, ainsi que de l'étendue de territoire disponible dans la région qu'ils occupent, et des droits des colons blancs.

5. Que chaque réserve sera tenue en fidéicommis pour l'usage et au profit de la tribu de Sauvages à laquelle elle a été accordée, et que dans le cas où la population d'une tribu occupant une réserve viendrait à diminuer ou à augmenter notablement, telle réserve devra être diminuée ou augmentée suivant le cas, de manière à établir une juste proportion relativement à la population de la tribu qui l'occupe.

Le surplus de terre requis pour telle réserve sera pris sur les terres non concédées de la Couronne; et toute étendue de terrain qui sera retranchée d'une réserve retournera à la province.

6. Qu'aussitôt que les commissaires auront fixé et determiné la réserve ou les réserves à accorder à chaque tribu en particulier, les réserves appartenant actuellement à telle tribu, en tant qu'elles ne feront pas partie de la réserve ou des réserves ainsi déterminées par les commissaires, seront cédées par le gouvernement fédéral au gouvernement local, le plus tôt que possible, en par ce dernier remboursant au premier pour le profit des Sauvages, telle indemnité que les dits commissaires jugeront suffisante, en compensation des défrichements et des améliorations qui auront été faits sur aucune réserve ainsi cédée par le gouvernement fédéral et acceptée par la province.

Il faut remarquer que les paragraphes numéros 3, 4, 5 et 6 qui précèdent contiennent en substance les mêmes propositions que celles contenues dans le mémoire de M. Walkem approuvé par l'arrêté du Conseil du gouvernement de la Colombie-Britannique.

Le soussigné propose en outre que chaque commissaire soit payé par le gouvernement qui l'aura nommé, et que le troisième commissaire reçoive comme indemnité la somme de $10 par jour tant qu'il agira comme tel, et que ses appointements et ses autres dépenses soient payées en parts égales par le gouvernement fédéral et le gouvernement local, et le soussigné recommande en outre que dans le cas où ce mémoire serait approuvé de Votre Excellence, il en soit transmis copie à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Colombie-Britannique avec aussi copie de la minute

du Conseil adoptée à cet égard pour être soumise à son gouvernement, et qu'une autre copie soit déposée entre les mains de Votre Excellence pour être transmise au très-honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

Le tout respectueusement soumis.

R. W. SCOTT,
Ministre de l'Intérieur Intérimaire.

Le Comte de Carnarvon au Comte de Dufferin.

DOWNING STREET, 19 décembre 1875.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Seigneurie, No. 158, en date du 17 novembre, contenant, avec d'autres documents, copie du rapport d'un comité du Conseil Privé relativement à un mémoire de l'honorable R. W. Scott, faisant les fonctions de ministre de l'Intérieur, au sujet du mode proposé pour le règlement satisfaisant des questions qui se rattachent aux affaires des Sauvages de la Colombie-Britannique.

Je remarque avec beaucoup de satisfaction qu'il semble y avoir une entente cordiale entre le gouvernement fédéral et le gouvernement local pour le règlement de cette affaire, et je ne doute pas que leurs efforts réunis seront couronnés de succès. En outre je suis convaincu que les conclusions auxquelles on arrivera seront dictées par un esprit éclairé d'humanité et par l'intérêt que l'on doit porter au sort des tribus sauvages.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

CARNARVON.

Le Sous-Secrétaire d'Etat du Canada au Ministre de l'Intérieur.

OTTAWA, 31 janvier 1876.

MONSIEUR,—Prenant en considération la correspondance qui a été échangée précédemment entre les deux gouvernements, je suis chargé de vous transmettre ci-inclus copie d'une dépêche de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Colombie-Britannique, et de plus copie de la minute du Conseil Exécutif qui se rattache au sujet de la question des terres des Sauvages en cette province.

8 janvier 1876.

6 janvier 1876.

J'ai l'honneur d'être
Votre obéissant serviteur,
EDOUARD J. LANGEVIN.
Sous-Secrétaire d'Etat.

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Trutch au Secrétaire d'Etat du Canada.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,
HOTEL DU GOUVERNEMENT.
8 janvier 1876.

MONSIEUR,—Relativement à votre dépêche du mois dernier,* et l'arrêté de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil au sujet des terres des Sauvages de la Colombie-Britannique, et dont j'ai accusé réception dans ma dépêche portant le No. 72, en date du 4 décembre dernier, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse, pour la considération de Son Excellence le Gouverneur-Général la minute de son Conseil Exécutif qui recommande que les propositions contenues dans l'arrêté de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil ci-dessus mentionné et qui sont détaillées de nouveau dans la minute ci-jointe de mon Conseil, soient adoptées.

*Memo. Il faudrait dire novembre.

Minute du Conseil.

Dépêche du Lieut.-Gouverneur.

Conformément à cet avis je dois informer Son Excellence le Gouverneur Général que le gouvernement de cette province accepte ces propositions. J'inclus aussi copie de la dépêche transmise aujourd'hui même, sur l'avis de mon Conseil, au principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies et contenant copie de la minute ci-jointe du Conseil.

J'ai l'honneur, etc.,

JOSEPH W. TRUTCH.

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Trutch au Comte de Carnarvon.

Colombie–Britannique,

Hotel du Gouvernement,
8 janvier 1876.

Milord,—J'ai l'honneur de transmettre avec les présentes, pour l'information de votre Seigneurie, sur l'avis de mes ministres, une minute de mon Conseil Exécutif relativement à la question des terres des Sauvages de la Colombie–Britannique, au sujet de laquelle ce gouvernement a été informé par le gouvernement fédéral en octobre 1874, qu'une communication serait adressée à Votre Seigneurie contenant les vues de ce gouvernement. Et j'ai l'honneur de vous informer que, suivant le désir de mon conseil, j'ai aujourd'hui, par une dépêche transmise au Secrétaire d'Etat du Canada, fait connaître que ce gouvernement accepte les propositions soumises pour le règlement de cette question et qui sont mentionnées dans la minute du Conseil ci-jointe.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. W. TRUTCH.

Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Lieutenant–Gouverneur le 6 janvier 1876.

Vu le mémoire en date du 3 janvier 1876, de l'honorable Procureur-Général, faisant rapport de la minute de l'honorable Conseil Privé du Canada à la date du 10 novembre 1875 et soumettant les propositions suivantes pour le règlement de la question des terres des Sauvages en cette province, savoir :

1. Que le règlement de cette affaire soit laissé à la décision de trois commissaires, dont l'un sera nommé par le gouvernement fédéral, l'autre par le gouvernement de cette province et le troisième conjointement par ces deux gouvernements.

2. Que ces commissaires se réuniront aussitôt que possible après leur nomination à Victoria, et là s'entendront pour visiter sous le plus court délai et en la manière qu'ils jugeront convenable chaque tribu Sauvage de la Colombie–Britannique (c'est-à-dire toutes les tribus sauvages qui parlent la même langue), et après avoir fait sur les lieux une enquête minutieuse sur toutes les matières qui se rattachent à cette question, ils devront fixer et déterminer le nombre, l'étendue et la localité de la réserve ou des réserves qui seront établies en faveur de chaque tribu séparément.

3. Qu'en définissant l'étendue des réserves il ne soit arrêté aucune base déterminant le nombre d'acres que devra contenir chaque réserve, mais que les réclamations respectives de chaque tribu soient réglées séparément.

4. Que les commissaires en réglant cette question devront se guider d'après les termes de l'acte d'union entre le gouvernement fédéral et le gouvernement local, qui comportent que les Sauvages devront être traités avec libéralité, et dans le cas de chaque tribu en particulier il sera tenu compte de ses coutumes, de ses besoins et de ses occupations, de l'étendue de territoire disponible dans la région qu'ils habitent et des droits des colons blancs.

5. Que chaque réserve sera tenue en fidéicommis pour l'usage et au profit de la tribu de Sauvages à laquelle elle a été accordée, et dans le cas où la population d'une tribu occupant une réserve viendrait à diminuer ou à augmenter d'une manière sensible, telle réserve sera diminuée ou augmentée suivant le cas et de manière à établir une juste proportion relativement au nombre de la population de la tribu qui l'occupe. Le surplus de terre qui sera nécessaire pour telle réserve sera pris sur les terres non concédées de la Couronne, et toute étendue de terrain qui sera retranchée d'une réserve retournera à la province.

6. Que dès l'instant que les commissaires auront fixé et déterminé la réserve ou les réserves qui seront établies en faveur de chaque tribu en particulier, les réserves appartenant actuellement à telle tribu, en tant qu'elles ne feront pas partie de la réserve ou des réserves ainsi définies par les commissaires, seront remises par le gouvernement fédéral au gouvernement local, le plus tôt possible, en par ce dernier remboursant au premier, pour le profit des Sauvages, telle indemnité que les dits commissaires jugeront suffisante en compensation des défrichements et améliorations qui auront été faits sur aucune de ces réserves ainsi remises par le gouvernement fédéral et acceptées par la province.

7. Que chacun de ces commissaires sera payé par le gouvernement qui l'aura nommé, et que le troisième commissaire recevra comme traitement la somme de $10 par jour pendant le temps qu'il exercera ces fonctions, et que ses appointements et autres déboursés seront payés par le gouvernement fédéral et le gouvernement local par part égale.

Le Procureur-Général fait observer qu'à l'exception des deux premières, toutes les propositions sont réellement les mêmes que celles soumises à ce sujet par le gouvernement dans sa dernière minute.

Quant à la proposition de nommer des commissaires au lieu d'agents, le comité croit que, strictement parlant, la province ne devrait pas être responsable d'aucune partie des dépenses encourues pour l'administration des affaires des Sauvages, laissée, en vertu des termes de l'Union, au gouvernement fédéral; mais considérant que le règlement définitif de cette question est de la plus urgente nécessité pour le maintien de la paix et de la prospérité de la province, le comité est d'avis que toutes les propositions ci-dessus, depuis la première jusqu'à la septième, inclusivement, doivent être acceptées.

En conséquence, le comité recommande que si la présente minute est approuvée, qu'il plaise à Votre Excellence d'informer le gouvernement fédéral que les propositions ci-dessus ont été acceptées, et qu'il ordonne qu'il en soit transmis copie au très-honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

Pour copie conforme,

W. J. ARMSTRONG,
Ministre des Finances et Greffier du Conseil Exécutif.

PARTIE I.

RAPPORT

DU

SOUS-SURINTENDANT GÉNÉRAL

DES

AFFAIRES DES SAUVAGES.

RAPPORT

DU

SOUS-SURINTENDANT-GENERAL

DES

AFFAIRES DES SAUVAGES,

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
DIVISION DES SAUVAGES,
OTTAWA, 31 décembre 1875.

A l'honorable DAVID LAIRD,
Surintendant-général des Affaires des Sauvages.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du département sur les Affaires des Sauvages pour l'année écoulée.

Le département a lieu de se féliciter des bons résultats produits, pour les Sauvages en général, par la suppression presque complète de la vente des liqueurs enivrantes, qui autrefois se faisait sur une si grande échelle parmi eux. Ce résultat peut être attribué en grande partie à l'opération de l'acte 37 Vic., c. 21.

Nous recevons de toutes les parties du Canada des rapports satisfaisants au sujet de l'administration de la loi sous ce rapport, et nous espérons que, en persistant à la mettre strictement à exécution, le terrible fléau de l'ivrognerie finira par disparaître complètement des tribus sauvages. Lorsque ce but si désirable sera atteint, nous verrons rapidement accroître leur prospérité.

Nous avons continué à donner des secours en argent, et même à les augmenter en certains cas, en faveur des établissements d'instruction publique existant parmi les Sauvages ; et conformément à la sage ligne de conduite qui nous a guidé jusqu'ici à ce sujet, nous avons encouragé, autant que les faibles moyens à notre disposition nous permettaient de le faire, l'établissement de nouvelles écoles parmi les peuplades Sauvages où il n'en existait pas encore.

A cette fin, l'octroi supplémentaire de $2,000, fait par la législature à sa dernière session, à votre demande, a été très-opportun.

Des écoles ont été organisées dans le cours de l'année à Mattawa et Témiscamingue, sur l'Outaouais Supérieur ; à South Bay, à Wikwemikongsing, et une pour les filles à Wikwemikong, sur l'île Manitouline ; il a aussi été établi une école à Norway House, dans le Nord-Ouest.

Il a aussi été promis de l'aide aux écoles de Sheshеguaning, sur l'île Manitouline, et de Fort William, sur le lac Supérieur, aussitôt qu'il sera prouvé que la fréquentation moyenne de rigueur y aura été atteinte.

Le désir croissant manifesté de temps à autre par les Sauvages, d'obtenir leur affranchissement, prouve que les efforts du département pour développer l'intelligence de la race aborigène, par l'instruction et les autres moyens employés, n'ont pas été stériles; et l'on espère qu'une législation judicieuse facilitera bientôt l'émancipation des Sauvages, à mesure qu'ils se montreront dignes et désireux de sortir de tutelle.

A l'égard des opérations financières du département, le revenu qui entre dans le fonds des Sauvages, chaque année, est de deux espèces, savoir, celui qui provient de la vente des terres, du bois, de la pierre, etc., et qui est porté au crédit du compte de *capital*; et celui qui provient de l'intérêt sur les placements des capitaux votés par la législature, des loyers, amendes, etc., qui est distribué deux fois par année parmi les individus qui appartiennent aux différentes tribus des provinces d'Ontario et de Québec.

Autrefois, le bilan annuel du fonds des Sauvages n'indiquait pas clairement quelle partie du revenu avait été capitalisée, et quelle partie avait été mise de côté pour cette distribution. Nous avons essayé, sur votre recommandation, de faire cette distinction dans le bilan ci-joint, marqué C, en groupant ensemble les différentes sources de revenu qui, avec l'intérêt porté au crédit du fonds au 30 juin 1874, pouvaient être distribuées durant l'année 1874–75, dans les numéros 1, 2, 3, 4 et 5; nous avons aussi indiqué, sur le côté opposé du compte, sous les numéros 2 et 4, les dépenses imputables au compte d'intérêt ou de distribution. De la même manière, le revenu qui doit être capitalisé est indiqué sous les numéros 5 et 6, et les dépenses imputables au compte du capital (pour la construction et la réparation des chemins, ponts, etc.) est indiqué sous les numéros 1 et 3 du côté des dépenses du bilan.

Le résumé fait au bas de la page fait voir que les recettes de l'année 1874–75, et qui peuvent être employées à la distribution, ont été de $249,991.37, et que les dépenses ont été de $194,215.50, ce qui laisse une balance brute de $55,575.87, moins $431.51, excédant d'intérêt tiré au bénéfice des Abénakis de St. François et des Chippewas du lac Supérieur,—ce qui réduit la balance à $55,144.36, formée dans le cas des différentes tribus et peuplades mentionnées dans le bilan, par l'accumulation de l'intérêt, des amendes et loyers durant les trois mois qui se sont écoulés depuis la dernière distribution semestrielle, au 31 mars dernier; et dans le cas des différents fonds qui y sont mentionnés, par l'augmentation graduelle résultant d'un emploi judicieux de l'usufruit du capital figurant au crédit de ces fonds.

Sur ces $55,144.35, il a été porté $30,119.71 au crédit des différentes tribus et peuplades d'Indiens, et cette somme leur sera distribuée (à l'exception des Chippewas du lac Supérieur et de certaines tribus des environs du lac Nipissingue, qui reçoivent leurs annuités seulement au printemps de chaque année), aussitôt que possible après le 30 septembre prochain, tandis que celle de $25,024.65 est portée au crédit des fonds ci-dessous mentionnés, dont les trois premiers sont assujétis à une diminution constante à cause des frais d'administration des affaires des Sauvages, des frais d'entretien, total ou partiel, des écoles pour les enfants Indiens, et des secours nombreux accordés aux peuplades *pauvres*, et aux individus qui se trouvent dans le besoin parmi les Sauvages, dans la province de Québec :—

Fonds d'administration des terres des Sauvages.........	$21,424 05
Fonds des écoles des Sauvages..........................	320 33
Fonds des Sauvages de la province de Québec..........	2,819 57
J. B. Clench..	82 20
Compte indéterminé......................................	378 50

Les recettes de toutes sortes portées au crédit du compte de capital se sont élevées à la somme de $74,955.91, et les dépenses à $19,622.11, ce qui laisse une balance de $55,333.80, formant en tout une balance de $110,909.67, ou une balance nette de $110,478.10.

En d'autres termes, le Fonds des Sauvages s'est accru durant l'année 1874-75 au montant de $110,909.67, sur lequel la somme de $55,333.80 a été ajoutée au capital, et celle de $55,575.87 était disponible, au 30 juin 1875, pour être distribuée parmi les Indiens lors de la prochaine distribution semestrielle, ou être autrement employée à leur profit.

La quantité de terres vendues dans le cours de l'année a été de 33,649¾ acres, comme on le verra par l'état détaillé marqué E., ce qui constitue une augmentation de 4,575¾ acres sur les ventes de l'année précédente. Le prix total des terres ainsi vendues s'est élevé à $38,065.47.

Ainsi que nous nous y attendions, la stagnation du commerce de bois a été cause que nous avons reçu très peu de chose de cette source ; et, suivant vos instructions, les surintendants visiteurs et agents du département ont dernièrement reçu ordre de ne charger qu'une seule rente foncière, à partir d'avril 1874, sur les limites non exploitées, au lieu d'une rente double, comme on l'avait fait jusqu'ici.

Quant à l'administration générale des affaires des Sauvages, plusieurs questions importantes,—dont quelques-unes étaient devant le département depuis plusieurs années, ont été réglées d'une manière satisfaisante dans le cours de l'année. L'une des plus importantes à signaler, en ce qui regarde la province d'Ontario, est la concession obtenue des Chippewas de Sarnia, le 4 janvier dernier, de six des lots de front de leur réserve, qui touchent à la ville de Sarnia.

Cette concession a été consentie par les Indiens de Sarnia surtout dans le but de faire cesser les plaintes de leurs voisins blancs, qu'ils retardaient le développement de leur ville, en refusant de céder leur terrain pour la vente.

Les Wyandottes d'Anderdon ont aussi abandonné, le 20 août, certains lots ayant une étendue totale de près de 2,700 acres, dans les concessions de derrière de leur réserve dans ce township, pour qu'ils soient vendus à leur profit.

L'opportunité de ces cessions étaient depuis longtemps représentée au département; et dans le but d'en arriver à une décision définitive, vous avez fait vous-même une visite à chacune de ces localités, aux dates ci-dessus mentionnées, qui a amené les résultats satisfaisants que je viens de relater.

Une cession a aussi été obtenue des Indiens qui possédaient la réserve de St. Pierre, dans la province de Manitoba, de certains lots de l'emplacement de ville de Selkirk, qui devront être vendus à leur profit, à travers lesquels on pense que le chemin de fer du Pacifique passera.

Nous avons aussi à enregistrer la satisfaction générale donnnée aux colons de la Péninsule de Saugeen, par votre récette visite dans cette localité, dans le but de vous enquérir des plaintes faites au sujet de surcharges dans le prix de leurs terres, visite qui à eu pour résultat une réduction de prix dans les cas où cela paraissait être juste, et une remise d'intérêt à presque tous les colons établis sur des terres pour lesquelles ils n'avaient pas encore de lettres patentes.

Un règlement des réclamations depuis longtemps pendantes de la ville de Brantford, comme représentant la Compagnie de Navigation de la Grande-Rivière, à la possession de certains terrains requis pour les besoins de la navigation, a aussi été heureusement effectué par votre médiation personnelle,—la ville s'engageant à payer ces terrains au taux de plus de $12 l'acre. De plus, la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre fut autorisée à acquérir, au même prix, environ six acres de terrain contigu à celui de l'Institution industrielle de cette société, dont les droits étaient depuis longtemps contestés par la ville de Brantford, comme représentant la Compagnie de Navigation de la Grande-Rivière.

Par un ordre en conseil du 22 juillet 1875, les annuités payables en vertu du traité Robinson, de 1850, aux Ojibwés des lacs Huron et Supérieur, ont été augmentées cette année, de moins d'une piastre par tête dans un cas, et d'un peu plus de cette somme dans l'autre, à quatre piastres, maximum auquel elles pouvaient être portées en vertu de ces traités.

Cette question était depuis très-longtemps devant le département, et cette augmentation de leurs annuités (que l'on espère continuer à l'avenir) a donné la plus grande satisfaction aux Indiens intéressés.

Entre autres opérations de l'année, nous avons à faire rapport que l'on a divisé en lots, pour les fins agricoles et de mine, les deux étendues de terrains qui ont été cédées et qui sont désignées sous les noms de townships de Laird et de Meredith, immédiatement au sud et à l'est du township de Macdonald, dans le district d'Algoma, Ontario ; l'on a aussi subdivisé en lots de village les terrains réservés à cet effet à la

Baie de Gore, dans le township de Gordon, sur l'île Manitouline, Ontario, et à la jonction des rivières du Désert et de la Gatineau, dans le township de Maniwaki, dans la province de Québec. On les a respectivement nommées les emplacements de village de Gore Bay et de Maniwaki.

La nomination d'un agent à Prince Arthur's Landing, pour les Sauvages de la partie supérieure du lac Supérieur, et pour ceux de la partie est de la région couverte par le traité No. 3, doit aussi être mentionnée. D'un côté, les Indiens du haut du lac Supérieur sont trop éloignés du Sault Ste. Marie pour être convenablement surveillés par l'agent, résidant à cet endroit, des Sauvages de la rivière des Jardins et de la baie de Batchewana; et d'un autre côté, les Indiens de la section et de la région couverte par le traité No. 3 sont trop éloignés du Fort Francis, lieu de résidence de l'agent des Sauvages intéressés dans cette étendue de pays. De là la nécessité de nommer un agent stationné à Prince Arthur's Landing, qui se trouve situé entre ces deux points.

Le déplacement de l'un des commissaires des Sauvages, M. James Lenihan, de la cité de Victoria à New-Westminster, doit aussi être enregistré. La cause de ce changement a été la nécessité d'avoir un commissaire stationné sur le continent.

Les différentes tribus de la côte occidentale de l'île Vancouver ont été visitées par le lieutenant-colonel Powell, commissaire des Sauvages résidant à Victoria, dans l'automne de 1874. Le rapport de sa visite, qui accompagne celui-ci, No. 28 (*b*), est à la fois intéressante et instructif.

Il n'y a à peu près rien à rapporter au sujet des affaires des Sauvages dans la province de Québec ou les provinces maritimes. Cependant, je dirai, au sujet de la première, qu'une fièvre maligne qui s'est déclarée parmi les Montagnais du lac St. Jean, dans le comté de Charlevoix, a fait beaucoup de victimes. Le surcroît de dépenses occasionné par les secours qu'il a fallu donner aux malades et à leurs familles, sur cette réserve, a beaucoup réduit le peu de fonds que nous avions à notre disposition pour les Sauvages de cette province.

Dans l'île du Prince-Edouard, les Sauvages ont beaucoup souffert, l'hiver dernier, par la maladie et la sévérité de la température.

Aussitôt que le département eut connaissance de ces faits, il envoya de nouveaux fonds au surintendant visiteur, afin qu'il pût venir au secours de ceux des Sauvages qui se trouvaient dans la misère ou malade.

Des rapports des divers surintendants et agents du département, classés par numéros d'ordre, sont annexés au présent. Ils contiennent beaucoup de renseignements généraux sur les progrès et la condition actuelle des différentes peuplades ou tribus compris dans chaque surintendance ou agence.

Cependant, les renseignements statistiques qui, l'année dernière, étaient renfermés dans les différents rapports de ces employés, ont été, cette année, sur votre recommandation, collectionnés et inclus dans un même état annexé à ce rapport, marqué H. lequel fait voir d'un coup-d'œil le nombre d'âmes dans chaque peuplade ou tribu, la valeur et la nature de leurs propriétés, les sommes distribuées par le département, le nombre des enfants qui fréquentent les écoles, etc.

Les états ordinaires préparés par le comptable, arrangés par ordre alphabétique, accompagnent aussi ce rapport. Ils indiquent les noms des officiers et employés du département et de l'extérieur, leur position et leurs traitements, les allocations et paiements faits pour le compte des Sauvages à même les différents fonds de dépôt et le fonds d'administration, ainsi que ceux faits à même les octrois législatifs.

L'on trouvera dans l'état F. un exposé de la condition des différentes écoles des Sauvages, les noms des instituteurs, leurs salaires, et la mention du fonds sur lequel ils sont payés.

Des formules de rapports scolaires, récemment préparées par vos ordres, ont été transmises aux divers instituteurs. Ces rapports contiendront beaucoup plus de renseignements que le département n'en a obtenu jusqu'ici, au sujet des matières enseignées, de la fréquentation et des progrès généraux des élèves, et le département pourra ainsi, l'an prochain, donner de plus amples détails sur ces sujets, à propos des institutions d'éducation établies parmi les Sauvages.

L'ouvrage du département, que je disais dans mon rapport de l'année dernière être arriéré, a été complètement terminé depuis.

Avant de terminer ce rapport, je suis heureux de pouvoir rendre témoignage du zèle et des capacités des employés de ce département, soit au siége du gouvernement, soit à l'extérieur, quoique leurs aptitudes aient été mises à une rude épreuve par la forte augmentation de travail occasionnée par les besoins sans cesse croissants du département.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant et humble serviteur,

L. VANKOUGHNET,

Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages.

DOCUMENTS QUI ACCOMPAGNENT LE RAPPORT DU SOUS-SURINTENDANT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

RAPPORTS DES SURINTENDANTS ET AGENTS.

SURINTENDANCES D'ONTARIO.

No. 1. Surintendance de la Grande Rivière, J. T. Gilkison, surintendant-visiteur et commissaire.
2. do Occidentale, 1re division, pas de rapport de R. Mackenzie, surintendant-visiteur et commissaire.
3. do do 2e division, W. Livingston, agent et commissaire.
4. do Centrale, Wm. Plummer, surintendant-visiteur et commissaire.
5. do du Nord, 1re division, J. C. Phipps, surintendant-visiteur.
6. do do 2e do C. Skene do
7. do do 3e do W. Van Abbott, agent.
8. do do 4e do Amos Wright, do

SURINTENDANCES DE QUÉBEC.

No. 9. Agence de Caughnawaga, J. E. Pinsonneault, agent.
10. do du Lac des Deux-Montagnes do do
11. do de St. Régis, W. Colquhoun, do
12. do de St. François, pas de rapport de H. Vassal, do
13. do de Viger, do A. Lebel, do
14. do du lac St. Jean, do L. E. Otis, do
15. do de la rivière Désert, Patrick Moore, do

SURINTENDANCES DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

No. 16. District No. 1, John Harlow, agent.
17. do 2, Rév. P. M. Holden, do
18. do 3, Pas de rapport du Rév. P. Danaher, do
19. do 4, Rév. R. Macdonald, do
20. do 5, Pas de rapport du Rév. W. Chisholm, do
21. do 6, Rév. J. McDougall, do
22. do 7, J. B. McDonald, do
23. do 8, Rév. A. F. McGillivray, do

SURINTENDANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

No. 24. Agence du Nord-Est, C. Sargeant, surintendant-visiteur.
25. do du Sud-Ouest, W. Fisher, do

SURINTENDANCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

No. 26. Théophilus Stewart, surintendant-visiteur.

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

No. 27. J. A. N. Provencher, commissaire des Sauvages.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

No. 28. (*a*) I. W. Powell, commissaire des Sauvages.
28. (*b*) do rapport d'une visite aux Sauvages de la côte occidentale de l'Ile de Vancouver.
29. James Lenihan, commissaire des Sauvages.

ETATS ET TABLEAUX.

A. 1. Liste des employés et officiers au département-général.
A. 2. do do aux postes extérieurs.
B. Etat des dépenses à même le fonds des Sauvages.
C. Bilan analytique du fonds des Sauvages.
D. 1. Sauvages de la Nouvelle-Ecosse. } Etat des revenus et dépenses.
D. 2. do du Nouveau-Brunswick. } Etat des revenus et dépenses.
D. 3. do de l'Ile du Prince-Edouard. } Etat des revenus et dépenses.
D. 4. do de la Colombie-Britannique. } Etat des revenus et dépenses.
D. 5. do de Manitoba. } Etat des revenus et dépenses.
E. Relevé des terres des Sauvages vendues et non-vendues.
F. Rapports scolaires.
G. Recensement.
H. Statistiques générales.

No. 1.

SURINTENDANCE DE LA GRANDE RIVIÈRE,
BUREAU DES SAUVAGES,
BRANTFORD, ONT., 15 novembre 1875.

A l'honorable
Surintendant général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Pour me conformer à votre circulaire de septembre dernier, j'ai l'honneur de faire rapport comme suit :—

Référant à mon rapport de l'année dernière, j'ai la satisfaction de vous informer que les Sauvages des Six Nations et les Mississaguas de Crédit continuent à faire des progrès, et que leur santé a été bonne.

On a fait beaucoup de travaux de défrichement sur les terres déjà commencées, et le vieux bois, qui jusqu'ici était regardé comme sans valeur, a été en grande partie vendu,—résultat dû à la loi judicieuse relative aux bois des Sauvages, et aux règlements passés pour sa mise à exécution.

1. La population des Six Nations est de 3,052 âmes, ce qui fait une augmentation de 80 depuis l'année dernière. Il y a eu 61 décès et 120 naissances. L'accroissement naturel depuis douze ans a été de 451, ce qui fait une moyenne d'environ 38 par année.

Les Mississaguas sont au nombre de 203. Diminution depuis l'année dernière, 3 ; décès, 6 ; naissances, 5 ; augmentation naturelle de 9 en 12 ans.

2. En l'absence de statistiques positives qui n'ont pas encore été recueillies, la valeur des propriétés mobilières et immobilières peut être évaluée à $1,460,000, sans y comprendre la valeur des terres.

3. Il a été construit de nouvelles maisons, ainsi que des granges et bâtiments.

4. Sur les 52,000 acres de terre défrichée et en forêt qui forment les réserves, les terres cultivées ont considérablement augmenté, et le labourage d'automne a été très général.

5. Les produits agricoles ont été assez abondants cette année, à l'exception du blé d'automne, dont une grande partie a péri par la gelée durant l'hiver.

6. Les instruments aratoires ont été activement employés, mais beaucoup d'Indiens ont le désavantage de n'avoir ni chevaux ni bœufs.

7. Le nombre des chevaux, bœufs, vaches, etc., augmente.

8. Il a été donné 293 permis de couper du bois, aux Sauvages seulement, et il a été fait 6,652 cordes de bois de chauffage, ainsi que quelques billots, douves et traverses. Ces permis sont signés par moi sur le rapport du comité du conseil. Aucun blanc ne peut prendre de bois sur la réserve, sauf sur permission spéciale.

Les Sauvages qui sont opposés à la loi relative au bois la bravent encore, ce qui exige une vigilance constante de la part des huissiers ; mais nous espérons encore que tous viendront à se soumettre et à respecter la loi, en cherchant à obtenir des permis.

9. Les sommes distribuées l'automne et le printemps derniers, parmi les Sauvages des Six Nations, se sont élevées à $43,229, ou $14.60 par tête ; et parmi les Mississaguas à $4,404, ou $20 chaque.

10. Ils se fournissent eux-mêmes de ce dont ils ont besoin en fait de grains de semence, et de toute autre chose, autant que leurs moyens le leur permettent.

11. Je crois que leur condition morale s'améliore sous l'influence des missionnaires, et les sociétés de tempérance semblent produire de bons effets.

12. Il y a 1,583 enfants, dont 608 fréquentent les écoles.

Les payens sont généralement opposés aux écoles, et d'autres négligent d'y envoyer leurs enfants.

13. Il y a 14 écoles sur la réserve, outre l'Institut près de Brantford. Sur les 16 instituteurs, 11 sont d'origine indienne.

14. L'Institut et 9 écoles continuent à être soutenus par la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre, de Londres ; deux par la Conférence Wesléyenne ; deux par les Mississaguas, et une, effort volontaire, par quelques Sauvages des Six Nations.

On y enseigne les sciences ordinaires; et dans l'Institut, les garçons apprennent l'agriculture, et les filles l'économie domestique.

L'Institut est admirablement conduit par M. Ashton, son surintendant, et il y maintient une discipline qui ne peut avoir que les meilleurs effets sur les jeunes gens qui ont la chance d'y entrer.

Les écoles industrielles sont celles qui conviennent le mieux aux enfants indiens, et s'il était possible de les y amener tous, il en résulterait les effets les plus heureux.

Cependant, il est regrettable de voir que les Sauvages des Six Nations ne portent pas autant d'intérêt qu'ils le devraient à la cause de l'éducation. Ils n'y contribuent en rien, bien qu'ils pourraient facilement le faire; et cela est sans doute dû au fait qu'ils ont toujours eu des écoles gratuites. Néanmoins, j'ai dernièrement soumis ce sujet au conseil des chefs, et j'espère qu'avant peu ils sauront remplir leur devoir à cet égard.

Il y a maintenant quarante-huit ans que la compagnie de la Nouvelle-Angleterre a commencé cette œuvre bienfaisante parmi les Six Nations, et durant cet espace de temps, elle a distribué l'énorme somme d'au moins un demi-million de piastres, car ses dépenses ont été, depuis cinq ans, d'environ $18,000 par année.

15. La Société d'Agriculture des Six Nations continue à prospérer et attire un intérêt croissant, comme le prouve l'exposition du mois d'octobre dernier, qui pouvait supporter favorablement la comparaison avec celle des blancs.

Les partis de labour ont repris vigueur sous l'encouragement donné par Son Excellence le Gouverneur Général, qui a bien voulu offrir une charrue en prix, chaque année, au meilleur laboureur. Ce don a été accepté avec reconnaissance et justement apprécié par les Six Nations.

J'ai invité la Société à organiser une joûte de labour et à nommer un comité pour agir avec moi dans le choix d'une charrue, ce qui ayant été fait, la joûte eut lieu le 4 novembre de manière à leur faire honneur. Il y avait en outre cinq autres prix, dont deux charrues et les trois autres en argent.

Les juges ayant fait leur rapport, déclarèrent que John Davis, jeune Indien, avait droit au premier prix, que je lui présentai.

16. Les Six Nations et les Mississaguas comptent aujourd'hui 3,200 âmes, ce qui constitue le corps de Sauvages le plus considérable, je crois, formant un même établissement, en Canada. Ils sont chrétiens de différentes dénominations, sauf environ 800 payens qui ne paraissent pas disposés à abandonner le culte de leurs pères.

17. En face de la maison où se tient le conseil des Sauvages, il y a de grands magasins, construits par M. James Styers, des Six Nations, dans lesquels se trouvent de grandes quantités de marchandises et provisions. M. Styers tient le bureau de poste, et la malle est considérable.

18. La corvée continue à être bien faite, et les chemins sont aussi bons, sinon meilleurs que dans les townships voisins.

19. Le conseil ayant décidé, pour de bonnes raisons, de chasser les blancs et autres qui occupaient des terres réservées, sans autorisation, des mesures ont été prises pour mettre cet ordre à exécution. L'on se propose, cependant, de permettre aux veuves et autres qui ne peuvent cultiver leurs terres, de les faire cultiver par des blancs, conformément à des règlements qui seront passés.

Cette action de la part du conseil est nécessaire parce que le fermage des terres et la culture à moitié devenaient sérieux, même parmi les jeunes gens,—ce qui portait les Sauvages à l'indolence et aux maux qu'elle entraîne.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. T. GILKISON,
Surintendant-visiteur et commissaire.

No. 2.

SURINTENDANCE OCCIDENTALE.—1RE DIVISION.

Pas de rapport de M. R. Mackenzie.

No. 3.

SURINTENDANCE OCCIDENTALE.—2ME DIVISION.
AGENCE DES SAUVAGES,
DELAWARE, ONT., 16 nov. 1875.

L'honorable
Surintendant-général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément à la requête contenue dans une circulaire que j'ai reçue, m'ordonnant de transmettre un rapport pour l'année expirée le 30 juin 1875, sur les affaires des Sauvages en général tombant sous mon contrôle, et de remplir les blancs de rapport ci-joint, * en ce qu'ils peuvent s'appliquer aux différentes peuplades de mon district, j'ai l'honneur de me conformer maintenant à cette requête, tout en regrettant d'avoir eu à différer mon rapport aussi longtemps.

Je suis heureux de dire que les affaires des trois peuplades placées sous mon contrôle ont bien été dans le cours de l'année en question. La santé générale des membres des différentes peuplades a été bonne; et bien que les Munsees aient quelque peu diminué, les Chippewas et Onéidas, et surtout ces derniers ont augmenté en nombre.

Il y a beaucoup moins d'intempérance parmi les Sauvages qu'il n'y en avait autrefois. Il existe des sociétés de tempérance florissantes parmi eux, et la loi sévère récemment passée pour la punition de ceux qui fournissent des liqueurs alcooliques aux Sauvages a aussi eu un effet salutaire pour la suppression de ce malheureux vice.

J'ai l'honneur d'être, etc.,
W. LIVINGSTON,
Agent et commissaire des Sauvages.

No. 4.

SURINTENDANCE CENTRALE,
BUREAU DES SAUVAGES,
TORONTO, ONT., 29 oct. 1875.

L'hon. sur. gén. des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli un rapport statistique sur les affaires des Sauvages de ma circonscription, pour l'année expirée le 30 juin 1875, indiquant les produits de la terre, de la pêche et de la chasse, ainsi que le nombre et la valeur des chevaux, bestiaux, etc., ainsi que les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chaque peuplade.

LES MOHAWKS DE LA BAIE DE QUINTÉ.

Cette peuplade compte aujourd'hui 804 âmes, ce qui indique un accroissement de 20 durant l'année.

Elle a trois écoles, enseignées par un homme et deux femmes—l'une de ces dernière étant Indienne. Il y a 320 enfants dans la peuplade, dont 120 fréquentent les écoles. Ces écoles sont supportées à même le fonds des Sauvages et par des souscriptions faites parmi les blancs établis sur la réserve, dont les enfants les fréquentent aussi.

---

* Voir Etat H.

Il n'y a pas eu de progrès sensible dans la culture ou les autres occupations industrielles durant l'année, la plupart des terres étant affermées à des blancs. Cependant, le petit nombre de ceux qui cultivent leurs propres terres le font avec succès.

MISSISSAGUAS D'ANWICK.

Cette peuplade compte 196 âmes, ce qui montre une diminution de 5 depuis l'année dernière.

Le témoignage du missionnaire fait voir qu'il y a amélioration évidente dans cette peuplade, et je puis confirmer ce fait par ma propre observation.

L'ivrognerie est moins commune parmi eux. Ils sont plus industrieux et ont meilleure mine.

Il y a une école, où enseigne une institutrice blanche, supportée par la Société des Missions Méthodistes.

MISSISSAGUAS DU LAC RICE.

Cette peuplade compte 111 âmes, ce qui fait voir une diminution de 10 pour l'année. Ainsi que je l'ai déjà dit, cette localité est très malsaine, et le nombre des décès parmi les jeunes gens des deux sexes atteint une moyenne plus forte que dans toute autre localité que je connaisse.

Comme c'est l'habitude parmi les Indiens, les femmes de cette peuplade contribuent largement au soutien de leurs familles, en faisant des paniers et des ouvrages en écorce, et en aidant à la récolte du riz sauvage, dont ils font provision pour l'hiver.

Ils ont une école, dont l'institutrice est une jeune fille blanche très intelligente, et qui est supportée par l'église méthodiste, dont ils sont membres.

MISSISSAGUAS DU LAC DE VASE (MUD LAKE.)

Il y a eu augmentation de 11 dans cette peuplade—8 par naissance et 3 par immigration.

Ils sont sous les soins de la société de la Nouvelle-Angleterre, et ils sont bien traités par l'agent de cette société et leur excellent instituteur. Leur progrès est constant et encourageant. Ils se supportent eux mêmes par la culture, la chasse et la pêche, et pendant l'hiver les femmes et les enfants font une grande quantité de paniers, qu'ils vendent facilement.

MISSISSAGUAS DE SCUGOG.

Cette peuplade est au nombre de 40 âmes, et montre une diminution de 3.

A l'exception d'une ou deux familles, ils cultivent peu ; leur chasse est aussi limitée, et je ne comprends pas comment ils se soutiennent.

Il y a eu une école pendant quelque temps durant l'année, enseignée par un Sauvage, mais on me dit qu'elle a été fermée.

Ils ont de temps à autre des cérémonies religieuses, accomplies par un ministre méthodiste qui les visite à cet effet.

Il vaudrait beaucoup mieux pour eux qu'ils se joignissent à leurs frères du lac de Vase, où il y a assez de terre pour les recevoir. Ils seraient bienvenus par la Société de la Nouvelle-Angleterre, et seraient en grande mesure protégés contre l'influence de l'eau de feu

CHIPPEWAS DE L'ILE AUX SERPENTS.

Cette peuplade a diminué de 3, quoique une famille d'un autre village ait été admise parmi eux.

Au commencement de l'année, ils furent visités par la rougeole, dont beaucoup d'enfants sont morts.

Ils appartiennent à l'église méthodiste, dont les missionnaires les visitent. Ils ont deux écoles enseignées par des instituteurs blancs. Cependant je regrette d'avoir à dire que l'un deux est absolument incapable.

Ceux de cette peuplade qui sont établis sur l'île Georgina cultivent et font la pêche pour le soutien de leurs familles, mais ceux qui résident sur l'île aux Serpents gagnent leur vie principalement en s'engageant aux cultivateurs et fabricants de bois des environs.

CHIPPEWAS DE RAMA.

Le recensement de cette peuplade indique une diminution de 7—dont 6 par décès et un qui a été chassé pour conduite immorale.

Ils ont un instituteur pour leur écoles et un missionnaire résidant, lequel, parait-il, nomme l'instituteur, qui est payé de moitié par le fonds des Sauvages à l'église méthodiste.

Ces Indiens ne boivent pas autant qu'ils avaient l'hab tude de le faire, et je suis heureux de voir qu'ils sont beaucoup plus industrieux.

CHIPPEWAS DE BEAUSOLEIL.

Il y a en tout, dans cette peuplade, 282 personnes, dont 92 résident sur l'île Manitouline, tandis que la plus grande partie sont établis sur l'île aux Chrétiens.

Il n'y a pas eu de changement dans les habitudes de ces Sauvages depuis mon dernier rapport. Ils continuent à cultiver un peu, à pêcher et chasser, et dans l'été ils gagnent passablement d'argent dans les scieries.

Il y a aussi sur ces îles 40 Indiens des tribus Odawah et Pottawattimi, qui ne partagent pas dans les annuités.

CHIPPEWAS DE NAWASH AU CAP CROKER.

Le recensement indique une diminution de 4, ce qui porte le nombre de la peuplade à 374 personnes.

Je n'ai pas de rapport spécial sur ces Indiens pour l'année dernière. Je regrette de dire que dans beaucoup trop de cas ils se fient plus à ce qu'ils reçoivent semi-annuellement du département, pour vivre, que sur leur propre travail ; cependant, il y en a quelques-uns parmi eux qui cultivent leurs terres avec soin.

Ils ont trois écoles, enseignées par deux Indiens et une femme blanche.

Dans le cours de l'année dernière, les membres protestants de la peuplade ont construit une église qui a coûté $1,000, à même leurs propres deniers.

CHIPPEWAS DE SAUGEEN.

Ces Indiens occupent une partie de leur réserve près du village de Southampton. Ils sont au nombre de 330, ce qui indique une augmentation de 6. Il y a deux écoles sur la réserve, dont une est enseignée par un blanc et l'autre par une Indienne ; il y a aussi un missionnaire résidant, fourni par l'église méthodiste.

Ces Indiens, comme ceux du Cap Croker, se fient plus, pour vivre, à ce qu'ils reçoivent du département qu'à leur propre industrie.

Il y a sur la péninsule beaucoup de familles de Sauvages étrangers, auxquelles on permet de cultiver et de faire la pêche sur la réserve, mais qui ne participent pas dans les annuités.

Il y a environ 3,100 Sauvages sous nos soins, dont 2,672 ont part à la distribution semi-annuelle de deniers.

La somme totale distribuée par moi en 1875, aux différentes peuplades, pour annuités, pensions et salaires, s'est élevée à environ $45,000.

L'acte 37 Vict., ch. 20 a eu pour effet, dans beaucoup de localités, d'empêcher la vente de liqueurs enivrantes aux Sauvages, et leur a été très avantageuse ; mais en beaucoup d'endroits, cet acte ne fonctionne pas bien, parce que les juges de paix n'imposent que des amendes nominales aux délinquants, ce qui n'est pas considéré comme une punition.

Je suggèrerais que l'acte fût amendé en établissant un minimum d'amende aussi bien qu'un maximum. Ce minimum ne devrait pas être moindre que $20 et les frais pour la première offense.

Respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

WM. PLUMMER,
Surint.-visiteur et commissaire.

No. 5.

SURINTENDANCE DU NORD.—1ÈRE DIVISION.
BUREAU DES SAUVAGES,
MANITOWANING, ONT., 5 oct. 1875.

L'hon. surint.-général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un rapport sur les Affaires des Sauvages de cette circonscription, pour l'année expirée le 30 juin dernier, et j'éprouve le plus grand plaisir à pouvoir dire que la plupart des peuplades indiennes, et surtout celles qui sont établies sur cette île, ont joui d'une grande somme de bien-être et de prospérité,—résultant d'une plus grande activité et de plus d'industrie de leur part, qui leur ont donné les moyens de mieux subvenir à leurs besoins usuels. Comme leur progrès vers la civilisation sera considérablement aidé par une condition matérielle plus prospère, il est satisfaisant de remarquer l'amélioration graduelle qui se manifeste sous ce rapport.

L'octroi libéral accordé par le département pour aider à l'école industrielle de Wikwemikong accroîtra considérablement l'utilité de cette institution, tandis que l'octroi supplémentaire donné pour le paiement des institutions permettra de donner une instruction plus variée et plus relevée. L'on espère qu'à l'avenir on fera de plus grands efforts pour enseigner l'anglais aux enfants, sans quoi l'on ne peut s'attendre à leur voir faire beaucoup de progrès matériel, parce que l'incapacité des Indiens de lire ou parler d'autre langue que la leur propre les met dans une position désavantageuse lorsqu'ils sont appelés à faire concurrence aux blancs. La connaissance de l'anglais leur ouvre non-seulement un plus vaste champ littéraire, mais leur permet encore, par la lecture des journaux, de développer leur intelligence et de se préparer à l'affranchissement, de manière à se trouver sur un pied d'égalité avec leurs compatriotes blancs.

Les écoles qui, au 30 juin dernier, étaient en opération dans cette circonscription, étaient:

Wikwemikong.—Nombre d'élèves sur les registres, 160; fréquentation moyenne, 121; sous la direction des catholiques romains.

Baie Ouest ou Michignédinong.—Nombre sur les registres, 52; fréquentation moyenne, 14; sous la direction des catholiques romains.

Shéguiandah.—Nombre sur les registres, 47; fréquentation moyenne, 10½; sous la direction de l'église d'Angleterre.

Rivière aux Serpents.—Une école a été ouverte dernièrement dans cette localité par la Société Congrégationnelle de Toronto; elle est dirigée par un instituteur indien; nombre d'élèves sur les registres, 20; fréquentation moyenne, 10.

Shéshéguaning.—Une école a été ouverte le 15 juin par la Société Congrégationnelle de Toronto. Nombre sur les registres, 40; fréquentation moyenne, 14. L'instituteur est M. John L. Lester, qui surveille aussi l'école de la Rivière-aux-Serpents.

La Société Congrégationnelle a de temps à autre envoyé des instituteurs en cet endroit durant les trois ou quatre dernières années.

Moulin de la Rivière-aux-Espagnols.—Une école a été établie ici par la Société Congrégationnelle depuis une couple d'années, et elle est tenue ouverte durant l'été; elle est fréquentée par les enfants blancs et par ceux des Sauvages employés au moulin. Je n'ai pas reçu de détails sur le nombre de ceux qui la fréquentent.

Petit-Courant.—Une école a été établie ici depuis plusieurs années, sous la direction de l'église anglicane; elle est principalement fréquentée par les enfants blancs durant les mois de juin et juillet de chaque année, époque à laquelle les Sauvages sont généralement campés sur les îles du voisinage. Elle est journellement fréquentée par environ 18 enfants sauvages, mais il ne s'y trouve pas d'élèves indiens à aucune autre saison.

La mise en vigueur, autant que la chose est possible, de la loi qui interdit la vente des liqueurs enivrantes aux Sauvages a mis fin à un mal dont ils souffraient depuis longtemps; cependant ils continuent à en recevoir en certains endroits par des

bateaux de traite ; mais ce trafic se fait avec beaucoup de circonspection, et il est difficile d'en punir les auteurs, les Indiens se refusant à déposer contre eux.

Les demandes de terres pour la culture sur cette île ont été assez considérables durant l'année, et la colonisation avance rapidement ; le sol est productif et donne un bon rendement aux agriculteurs, et l'absence de gelées durant l'été dont jouit cette île fait que le terrain y est hautement apprécié par ceux qui en connaissent la valeur, non-seulement pour la culture des céréales et légumes, mais aussi pour celle des fruits. Tous les colons industrieux font bien, et pour ceux-ci l'île a toujours été une terre d'abondance.

La somme d'argent distribuée parmi les Indiens de l'Ile Manitouline durant l'année, pour intérêt sur les ventes de terres, s'est élevée à $1,053.97, ou $1.79 par tête. Les colons doivent aujourd'hui une forte somme pour leurs terres, sur lesquelles ils n'ont fait qu'un premier paiement de 20 cts. par acre, ce qui laisse un reliquat de 30 cts. par acre qui est encore dû. Cette somme, lorsqu'elle sera perçue et capitalisée, augmentera considérablement le chiffre des deniers qui doivent être distribués chaque année.

Les Sauvages de la rive nord ont été assez prospères, et l'établissement d'une école à la Rivière-aux-Serpents, et celle que l'on projette à Mississagua, ne peuvent manquer d'exercer une influence salutaire. La nature précaire de la principale occupation des Sauvages de la terre ferme,—la chasse,—et le manque d'un approvisionnement constant de nourriture dont jouissent les Sauvages de l'île qui se livrent à l'agriculture, placent les premiers dans une position désavantageuse ; leur condition s'améliorerait beaucoup s'ils formaient des établissements sur cette île, où ils pourraient se livrer à l'agriculture et à la pêche, et où ils auraient accès aux églises et aux écoles, et pourraient se procurer les soins des médecins. Je suis porté à croire que cette question est fréquemment discutée entre eux, et qu'avant longtemps ils changeront leur vie de chasseurs pour celle d'agriculteurs.

Les missionnaires Wikwémikong et Shéquiandah font de constants efforts pour améliorer la condition des Sauvages ; la visite d'un des missionnaires aux Indiens du lac au Poisson-Blanc a produit le plus grand bien, le chef et une grande partie de la bande, qui jusque là étaient restés payens, s'étant convertis au christianisme.

Je vous transmets des statistiques * qui montrent les progrès généraux faits dans l'agriculture, etc., ainsi que la fréquentation des écoles ; mais comme les bandes de Sauvages ne conservent pas leur organisation par tribus dans les établissements de cette île où des écoles sont établies, il a été difficile de fournir les renseignements demandés sur la fréquentation des écoles par les enfants de chaque bande en particulier.

J'ai l'honneur d'être, etc.

JAS. C. PLUMMER,
Surint.-visiteur.

No. 6.

Surintendance du Nord—2e Division.
Parry Sound, Ont., 15 sept. 1875.

L'hon. surint. gén. des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

Monsieur.—J'ai l'honneur de vous transmettre le tableau statistique * pour 1875, demandé par votre circulaire.

La formule de ce tableau a été préparée pour des tribus plus avancées en civilisation que ne le sont celles de cette circonscription, mais je me suis efforcé de la remplir autant que possible.

Au sujet de l'argent, j'ai inclus dans l'état tout ce que j'ai reçu pour le compte des Sauvages depuis mon dernier rapport, jusqu'au 30 juin 1875, et tout ce que je leur ai payé d'après le bordereau ci-joint.

* * Voir tableau H.

Je suis heureux de pouvoir dire que je crois que l'inclination au travail devient plus générale parmi les Sauvages, mais, malheureusement, il n'y a pas eu autant de demandes de bras aux scieries, cette année, qu'il n'y en a d'habitude ; cependant j'ai vu quelques insulaires de Parry qui y étaient employés. Je dois dire, néanmoins, que leur inclination au travail n'est pas constante : ils aiment mieux travailler fort pendant quelque temps que travailler régulièrement.

Quant au vice de l'intempérance, bien que je n'en aie pas été témoin moi-même, je sais cependant qu'il existe chez certains Sauvages, et l'on m'assure qu'à la dernière distribution d'argent, il y eut une grande débauche sur l'île Parry. Bien que je pense qu'ils obtiennent de la boisson ici, c'est surtout celle qu'ils tirent de Pénitancouchine qui est cause de l'ivrognerie, mais la vente s'en fait de telle manière qu'il ne paraît pas y avoir moyen d'atteindre les délinquants, et je suis fâché de ne pouvoir suggérer aucun remède à ce mal.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

C. SKENE,

Surintendant-visiteur.

No. 7.

SURINTENDANCE DU NORD.—3E DIVISION.
AGENCE DES TERRES DES SAUVAGES,
SAULT STE. MARIE, Ont., 30 septembre 1875.

L'honorable surintendent-général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,— J'ai l'honneur de vous informer que je vous ai expédié les renseignements statistiques * demandés par votre circulaire de septembre dernier, sur les bandes d'Augustin, réserve de la Rivière du Jardin ; et sur les bandes de Nubénaigouching, de Batchewana, établies sur la réserve de la Rivière-du-Jardin, à la Baie de Goulais, à la Baie de Batchewana, et à la rivière Agawa, indiquant que le nombre des membres de chaque bande est comme suit :—Bande d'Augustin—hommes, 171 ; femmes, 154,—total, 325. Bande de Nubénaigouching—hommes, 161 ; femmes, 146,—total, 307. Ceux qui résident aux Etats-Unis ne sont pas inclus dans ce recensement ; cependant, ils peuvent revenir d'un jour à l'autre. La valeur totale des propriétés de la bande d'Augustin s'élève à $6,465, et celle de la bande de Nubénaigouching à $8,600. Comparativement à l'étendue de la réserve, la quantité de terre cultivée est très minime, car elle n'est que de 286 acres pour les deux bandes, sur les 22,000 acres que comprend la réserve de la Rivière du Jardin.

Cet été, il a été récolté d'aussi belles pommes de terre qu'en aucun autre endroit de ce district, la quantité totale récoltée par les deux bandes étant de 5,502 boisseaux. On les évalue actuellement à 50 ou 60 centins le boisseau, et si elles étaient cultivées sur une plus grande échelle, elle formeraient un appoint important pour leurs provisions d'hiver. Le seul autre article qu'ils produisent en quantité est le sucre d'érable dont ils ont fait, l'an dernier, 29,045 lbs., evaluées à $2,852. Plusieurs ont semé du maïs cette année, mais les gelées hatives en ont détruit la plus grande partie.

La pêche a peu donné l'année dernière, à cause des grands froids qu'il a fait à l'époque où elle s'est faite, l'automne dernier. Les membres de cette peuplade s'occupent peu de la chasse des animaux à fourrure, car la valeur totale de ce qu'ils en ont pris l'hiver dernier ne s'est élevée qu'à $712. Il a été coupé 241 tonnes de foin durant l'été, principalement dans les marais qui bordent le lac.

La permission accordée par le département aux Sauvages de la bande d'Augustin de couper trois mille billots, sur paiement de moitié des droits ordinaires, a été d'un

---

* Voir tableau H

grand secours pour beaucoup d'entre eux ; mais ils ont eu beaucoup de difficulté à les vendre. Définitivement, M. P. S. Church, de l'île au Sucre, consentit à acheter leurs billots dans la forêt, mais vu la grande quantité de neige, il n'a pu en sortir aucun. Il n'a pas été fait de bois sur la limite de MM. McRae, Craig et Cie., l'année dernière. Sur les limites de MM. Cameron et Cie., de Batchewana, il en a été coupé 800,000 pieds. Le garde-forestier de ce district est M. David Crawford.

Pour l'hiver prochain, je pense que $100 pour chaque bande devraient être mise à ma disposition pour les cas extraordinaires. L'année dernière, $150 ont été distribuées aux personnes malades et âgées de la bande Augustin, et seulement $28 à la bande Nubenaigouching. Parmi les Sauvages de Batchewana, cinq vieillards termineront probablement leur existence pendant l'hiver. Dans le cas de besoin, j'ai autorisé MM Cameron et Cie., de cette localité, de fournir à deux d'entre eux pour huit piastres de provisions, c'est-à-dire à la veuve de feu Wahboose et à son fils. Si, contre mon attente, ils vivent plus longtemps, ils auront grand besoin de couvertures de laine pour l'hiver prochain. Je compte que le département m'enverra ces articles à temps.

Sur la réserve des Sauvages de la rivière Garden il y a deux écoles qui reçoivent chacune du département une allocation annuelle de $200. L'une est sous le contrôle de l'église d'Angleterre, et la moyenne des élèves qui la fréquente est de treize, dit-on ; l'autre est sous le contrôle de l'église catholique, mais ses élèves ne sont pas aussi nombreux. Les instituteurs de ces écoles, M. Frost et le père Kattmann, se plaignent tous deux qu'il leur est difficile d'obtenir que les parents envoient régulièrement leurs enfants à la classe. Il y a aussi une école méthodiste sur cette réserve, mais elle ne reçoit aucune allocation du département. Il y a une mission et une école anglicanes à la baie Batchewana, et M. Little, le surintendant, rapporte que le nombre moyen des élèves est de cinq par jour.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
WM. VAN ABBOTT,
Agent des terres des Sauvages.

No. 8.

SURINTENDANCE DU NORD,—4ME DIVISION,
DÉBARCADÈRE DU PRINCE ARTHUR, ONT.,
12 novembre 1875.

A l'honorable,
Surintendant-général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un tableau du dénombrement * pour l'année expirée le 30 juin 1875.

Les quatre bandes sous mon contrôle ne font que peu de progrès en agriculture : la pomme de terre semble être leur principale récolte, et elle est loin d'être abondante.

Il ne se livrent à la pêche que pour satisfaire à leur besoin immédiat.

Leur chasse d'animaux à fourrure est considérable, mais ils en font la traite avec un si grand nombre de petits traitants que je n'ai pu connaître la quantité de cette chasse.

Il ne gardent aucune espèce de bestiaux, et les seuls instruments aratoires qu'ils possèdent leur ont été donnés par le gouvernement le printemps dernier.

Avec l'espérance que ce rapport est de nature à satisfaire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
AMOS WRIGHT,
Agent des Sauvages

* Voir Etat H.

Nos. 9 et 10.

AGENCE DES SAUVAGES,
CAUGHNAWAGA, P. Q., 9 décembre 1875.

A l'honorable
Surintendant-général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant sur différents sujets concernant mon agence.

Toute la tribu, qui est iroquoise, habite dans le village. Il n'y a pas d'habitation sur aucune partie de la réserve.

Les hommes sont presque tous employés comme pilotes de vapeurs et de radeaux dans les rapides de Lachine. Quelques-uns s'adonnent à l'agricuture et d'autres voyagent dans les Etats-Unis. Les femmes s'occupent principalement de la confection d'objets ornés de verroterie, que d'autres vont vendre aux Etats Unis.

Les chemins de la réserve ont été réparés en 1874, et au printemps et à l'automne de cette année, $205.44 ont été dépensées pour les mêmes fins, de sorte que ces voies sont aujourd'hui dans une excellente condition. Ces travaux ont été exécutés aux frais de la tribu et sous la direction du département. Pour que ces réparations soient de plus de durée, il faudrait faire des fossés de chaque côté des chemins.

Environ 200 toises de pierre ont été tirées de la carrière située à un demi-mille du fleuve et louée à M. John Donnelly de Montréal, entrepreneur de l'aqueduc de cette ville. Son bail venant d'expirer, la même carrière a été louée à MM. McNamee. Gaherty et Fréchette, entrepreneurs de l'agrandissement du canal. La pierre de cette carrière est de qualité supérieure.

Une autre carrière a été louée à M. Frs. Barbeau, entrepreneur d'une église à St. Isidore. Cette carrière est à environ trois milles du fleuve, et sa pierre est inférieure à celle de l'autre.

L'on m'a dit que les Sauvages avaient trouvé des indices de l'existence de minerai d'or dans une partie de la réserve près du village ; mais ce minerai se montre en si petite quantité que je ne saurais dire si l'exploitation en vaudrait ou non la peine.

Actuellement, les forêts de cette réserve se composent principalement d'érablières, où beaucoup de Sauvages et de métis font chaque année du sucre. Le bois est exposé au pillage par les blancs, et quelques Sauvages qui ont vendu le bois de leur terre veulent aujourd'hui détruire celui que les autres ont conservé.

A part de l'érable, ces forêts renferment d'autres espèces de bois en quantité suffisante pour bien des années.

En dépit des nombreuses amendes imposées l'année dernière à raison de la vente de liqueurs enivrantes dans cette localité, il y a encore trois ou quatres auberges tenues par des Sauvages, et c'est la cause de grands et constants désordres.

Le nombre des enfants qui vont à l'école de M. et Mme Fletcher a beaucoup augmenté dans les deux dernières années.

LAC DES DEUX-MONTAGNES.

La plus grande partie de la population sauvage de cette localité se livre à l'agriculture. Quelques-uns voyagent jusqu'au Nord-Ouest. Les femmes s'occupent surtout à la confection d'articles ornés de verroterie.

Cette population appartient aux tribus Iroquoise et Algonquine.

Ces Sauvages n'ayant pas de réserve, ils ont acquis des messieurs du séminaire St. Sulpice des terres plus ou moins grandes dans cette seigneurie.

Les Sauvages n'ont aucun droit à la forêt de cette localité. Chacun a sa terre, chacun a son bois. Les messieurs de la seigneurie permettaient jadis de prendre du bois dans leur forêt, mais comme une partie de cette tribu a abjuré le catholicisme pour le protestantisme, ils ne peuvent plus y prendre de bois sans le payer.

J'ignore s'il se vend des boissons enivrantes dans cette localité; cependant, comme l'usage de ces boissons est parfois la cause de troubles parmi les Sauvages, il faut nécessairement qu'ils se les procurent dans le voisinage.

Il y a ici deux écoles sauvages : l'une est maintenue par le séminaire de St. Sulpice et l'autre par la société des missions wesléyennes.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. E. PINSONNEAULT,

Agent des Sauvages.

No. 11.

Agence de St. Régis,
Cornwall, 3 novembre 1875.

A l'honorable
Surintendant-général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

Monsieur,—Conformément à votre circulaire du 1er septembre, j'ai l'honneur de vous transmettre des états * et un rapport sur les affaires des Sauvages iroquois de St. Régis.

En juin dernier, le chiffre de la population était de 922, ce qui indique une augmentation de 18 pendant l'année dernière, augmentation due aux causes naturelles.

Selon mon évaluation, les biens meubles et immeubles s'élèvent à environ $289,700, et ils se répartissent comme suit : Immeubles, $242,500 ; améliorations sur la réserve, $24,000 ; biens mobiliers, $23,000. Les immeubles comprennent environ 24,250 acres, dont à peu près 3,750 sont occupés par les Sauvages, les autres 20,500 acres sont situés dans le township de Dundee et sur certaines îles et sont donnés à ferme. Beaucoup de Sauvages se font une existence aisée par la culture de leurs terres et quelques-uns d'entre eux sont de bons cultivateurs. Un grand nombre, l'automne, va dans différentes parties de la province faire la chasse, faire des paniers, des objets ornés de verroterie, etc., et l'été beaucoup trouvent de l'emploi comme pilotes ou manœuvres sur les bateaux et radeaux. Le niveau moral est digne de mention, car la grande majorité se montre sobre et industrieuse.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur.

Votre obéissant serviteur,

WALTER COLQUHOUN,

Agent des Sauvages.

No. 12.

Pas de rapport de H. Vassal, agent.

No. 13.

Pas de rapport de A. Lebel, agent.

No. 14.

Pas de rapport de L. E. Otis, agent.

* Voir Etat H.

No. 15.

RIVIÈRE DU DÉSERT, MANIWAKI, P. Q.,
17 septembre 1875.

A l'honorable
Surintendant-général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Comme il y a peu de temps que je suis agent des Sauvages, je ne possède pas de renseignements qui me permettent de dire à quelle bande ou tribu appartiennent les Sauvages qui habitent la réserve Maniwaki ; mais j'ai su que quelques familles sauvages arrivées récemment appartenaient à différentes tribus ou bandes. Actuellement, presque tous sont allés à la chasse, et pour obtenir d'eux les renseignements nécessaires cela demanderait toute la saison d'hiver.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
PATRICK MOORE,
Agent des Sauvages.

No. 16.

DISTRICT SAUVAGE No. 1, N.-E.,
RIVIÈRE DE L'OURS, 17 nov. 1875.

L'honorable
Surintendant-général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai mis aujourd'hui à la poste et à votre adresse mes rapports annuels, * que je regrette de n'avoir pu vous envoyer plus tôt. Les principaux chasseurs étant en campagne, il m'a été impossible de savoir d'eux la quantité d'animaux à fourrure qu'ils ont pu prendre. A l'avenir j'essaierai de faire que les Sauvages me fournissent ces renseignements, que j'aurai le soin d'enregistrer.

Généralement, la chasse et la pêche n'ont pas donné autant qu'à l'ordinaire cette année, vu que les lois défendent la chasse du castor, et l'huile de marsouin n'a obtenu que la moitié du prix des années précédentes. Mais avec la grâce de Dieu jespère que les pauvres sauvages trouveront de quoi vivre jusqu'à la prochaine saison.

J'ai l'honner d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JOHN HARLOW.
Agents des Sauvages.

No. 17.

DISTRICT SAUVAGE No. 2, N.-E.
KENTVILLE, 25 oct. 1875.

A l'honorable
Surintendant-général des Affaires Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—En ma qualité d'agent des Sauvages du district No. 2, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'année expirée le 30 juin 1875.

La population sauvage de ce district est de 200 environ ; mais avec les habitudes qui les caractérisent, il est presque impossible d'en donner le nombre précis.

Les grandes étendues de terre réservées aux Sauvages dans ce district sont plutôt utilisées comme lieux de chasse que pour les fins de la culture, et il est difficile d'estimer leur valeur.

Les Sauvages possèdent actuellement douze petites maisons et trois granges, mais d'autres se préparent à bâtir sur leurs lots respectifs.

---

* Voir Etat H

A quelques exceptions près, ces réserves sont impropres à la culture.

Les produits agricoles sont le foin, l'avoine, la pomme de terre et le sarrazin.

Ils ont deux paires de bœufs, huit vaches et génisses et quelques-uns des instruments nécessaires à la culture et à la récolte.

Les Sauvages n'ont aucun permis de coupes de bois.

Ils prennent quelques saumons le printemps, mais tant d'autres personnes se livrent à cette pêche qu'elle ne peut être abondante pour eux.

On fait peu la chasse aux animaux à fourrure.

J'ai employé l'argent reçu du département à l'achat de couvertures de laine et à secourir les malades et nécessiteux. Pour encourager les Sauvages à la culture, je leur ai acheté des petits lots de terre, je les ai aidé à construire, et de temps en temps j'ai pu leur donner du mien une fois les fonds du département dépensés.

Je puis témoigner favorablement de la condition des Sauvages. Il va sans dire qu'ils n'ont pas de richesse, mais il y a chez eux ce désir constant de jouir d'un confort plus recherché que celui du wigwam ; et je crois que, bien dirigé, ce désir portera beaucoup de jeunes gens à abandonner cette vie errante et nonchalante qu'ils ont mené jusqu'ici, car c'est seulement ainsi qu'ils arriveront au bien-être qu'ils recherchent.

Ce district n'a pas d'école. J'espère qu'avec le temps, et lorsqu'une colonie assez nombreuse se sera formée, je pourrai leur procurer un instituteur.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. M. HOLDEN, P. P.,

Agent des Sauvages.

No. 18.

Pas de rapport du Rév. P. Donaher, agent du district No. 3.

No. 19.

DISTRICT SAUVAGE, No. 4, N.-E.
PICTOU, 23 nov. 1875.

A l'honorable
Surintendant-général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre, pour l'information du bureau des affaires des Sauvages, le rapport suivant sur la condition des Sauvages de mon district.

Le nombre total des Sauvages du comté de Pictou, dans lequel est situé le district No 4, est d'environ 210.

J'ai pu remarquer, dans les quelques dernières années, un changement notable dans leurs habitudes d'industrie.

Plusieurs jeunes hommes de la tribu sont employés à des travaux publics et à de bons gages. D'autres font la pêche dans la saison, et en retirent parfois de bons profits. Une fois l'année, un mois avant la Ste. Anne, hommes et femmes travaillent à la confection de tinettes, et ils considèrent ce travail comme le plus lucratif de leur industrie. Les femmes sont très industrieuses ; il est rare qu'elles soient inoccupées ; soins donnés au ménage, elles confectionnent des paniers, et à défaut de ce dernier travail elles vont mendier.

De tous les travaux, la culture est ce qui répugne le plus au Sauvage, et rien ne peut les porter à s'entendre pour faire valoir leur réserves. Presque toujours ils engagent des journaliers pour les travaux de leurs fermes. Ainsi, ils n'ont pas de système de culture, et le progrès fait nécessairement défaut.

La réserve des Sauvages de ce comté est d'une étendue considérable, et bien cultivée, son rendement suffirait au soutien de tous les Sauvages du district. Nous avons une terre de 50 acres à Indian Cove; une autre d'un peu plus de 90 acres à Indian Harbour, récemment achetée par le gouvernement fédéral, et deux îles fertiles dans le havre Mérigonish, les îles Chapel et Moley.

Tous les Sauvages de mon district sont catholiques romains.

Le tout respectueusement soumis,

R. MACDONALD, *P. P.*

Agent des Sauvages.

No. 20.

Pas de rapport du Rev. W. Chisholm, agent des Sauvages.

No. 21.

DISTRICT SAUVAGE, No. 6, N.-E.,
ILE ROUGE, 1er octobre 1875.

A l'honorable
Surintendant-général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément à la demande du département fédéral, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant sur l'état des affaires des Sauvages de mon district.

Dans le district No. 6, lequel comprend aujourd'hui tout le comté de Richmond, le chiffre de la population Sauvage peut être porté à 220. Il y a une diminution de vingt depuis que j'en ai fait le dénombrement l'année dernière, et je crois qu'elle est due à l'émigration.

Les Sauvages de ce district possèdent peu de biens-meubles: leur inventaire se résumerait à ce qui suit: dix bateaux, quelques engins de pêche, trente fusils, trois chevaux, quatre vaches, quelques outils de tonnelier et à quelques ustensiles de ménage. Quatre petites maisons, une vieille église et une nouvelle en voie de construction sont tous les bâtiments qu'ils possèdent, la grande majorité habitant le wigwam.

La réserve se compose d'environ 1,281 acres, dont à peu près 200 sont en culture. La plus belle partie est sous bois.

Les produits agricoles sont bornés à l'avoine, à l'orge et à la pomme de terre. Je n'ai pu constater la quantité de ces récoltes; mais je sais qu'elles ne suffisent pas à leur soutien pendant plus d'un an.

Leurs instruments aratoires se composent de deux charrues, d'autant de herses et de quelques houes et bêches.

Il n'est pas vendu de bois par les Sauvages de ce district.

Il est difficile de connaître la quantité ou la valeur du poisson qu'ils prennent, vu qu'ils le vendent frais et ne tiennent pas compte de ce que la pêche leur rapporte.

A part de quelques rats-musqués, ils n'y a pas d'animaux à fourrure auxquels ils peuvent faire la chasse.

Dans le cours de l'année dernière, j'ai distribué les $300 reçues du département. L'argent destiné aux fins agricoles a été remis au chef et à ses capitaines et réparti par eux sous ma surveillance. J'ai moi-même employé celui destiné à l'achat de provisions et couvertures de laine.

Les Sauvages de ce district sont sobres et industrieux.

Je regrette d'avoir à dire que ce district n'a pas d'école faute de local à cette fin et de fonds pour en construire un.

Le tout respectueusement soumis,

JOHN McDOUGALL,

Agent des Sauvages.

No. 22.

District Sauvage No. 7.
Port Hood, N.-E., 15 septembre 1875.

A l'honorable
Surintendant-général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant sur les affaires des Sauvages de mon agence.

Depuis mon rapport de 1874, j'ai suivi la ligne de conduite qu'il indiquait pour la distribution des deniers reçus du département et destinés à l'achat de grains de semence et de couvertures de laine.

L'école Sauvage à Whycocomah, dans cette agence, a donné satisfaction générale pour le terme d'été de cette année.

Cela dit, il ne me reste plus qu'à vous entretenir sur les deux sujets qui suivent :

1. Bien que les *squatters* établis sur les réserves de cette agence aient été éloignés, plusieurs personnes qui habitent en dehors des réserves y coupent du bois, qu'elles emportent. Elles enlèvent aussi du foin, le bois des clôtures, et se permettent également de faire des semences qu'elles récoltent ensuite. Je suis sans pouvoir pour réprimer ces déprédations, vu la construction vague du statut fédéral à cet égard. Bien qu'il s'applique à quelque-unes des déprédations énumérées et qu'il impose une pénalité, la difficulté est de comprendre à quel tribunal de la Nouvelle-Ecosse l'agent doit avoir recours.

Dans cette conjoncture, je recommande que l'acte soit amendé, durant la prochaine session, de manière à ce que la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse soit désignée comme tribunal devant lequel l'agent peut poursuivre, soit au nom de la Reine ou au sien ; que les mêmes règles concernant les témoignages et la procédure à suivre pour prouver de semblables infractions soient adoptées, et qu'une formule de bref soit prescrite.

Les vexations et pertes que ces déprédations valent aux Sauvages ne sont guère moins graves que celles que leur causent les *squatters*. Il est donc à désirer que le Parlement édicte sans retard l'amendement nécessaire.

2o. Le bureau des commissaires d'école du district sud du comté d'Inverness a décidé de donner à l'instituteur de l'école sauvage de Whycocomah, selon la capacité que comporte son diplôme, une part de la subvention scolaire. Cette décision va avoir le bon effet de placer l'école sauvage sous le contrôle des commissaires et d'épargner la somme affectée par votre département pour l'inspection de cette école, sans compter qu'elle portera probablement les commissaires d'école du comté de Victoria à faire la même chose pour les Micmacs de la rivière du Milieu

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JOSEPH B. McDONALD,
Agent des Sauvages.

No. 23.

District Sauvage No. 8. N.-E.,
Grand Détroit, Cap-Breton,
22 novembre 1875.

A l'honorable
Surintendant-général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous faire rapport sur les affaires des Sauvages de mon district depuis novembre 1874.

Les Micmacs sous mon contrôle sont actuellement au nombre de 254, dont 134 du sexe féminin. En novembre 1874, le chiffre de la bande était de 234, ce qui indique une augmentation de 20 dans le cours de l'année.

On peut évaluer à $3,000 les améliorations faites sur la réserve, dont l'étendue est d'au moins 1,200 acres. 180 acres sont en pâturage et 300 sous bois, et 720 sont défrichées ou en culture.

Si l'on en juge par le prix des terres au Cap-Breton, la valeur réelle de chaque acre de la réserve serait d'environ $6.

Pour cultiver 720 acres il n'y a que quatre charrues, autant de herses et 15 autres instruments de moindre importance.

Ils possèdent 13 chevaux, 10 vaches, 11 moutons, 5 cochons, 6 bœufs et du jeune bétail au nombre de 25.

Le blé, le blé-d'inde et les pois sont cultivés, en petit, mais la pomme de terre, le foin et l'avoine le sont en grand.

La pêche que font pour eux les Sauvages est comparativement peu considérable, car ils mangent leur poisson aussitôt pris. Je serais en peine de préciser la valeur de leur pêche, que je suppose, toutefois, d'environ $75.

Les Sauvages de mon agence ne font pas la chasse aux animaux à fourrure, excepté parfois au rat-musqué, et cette dernière doit probablement représenter une valeur de $36.

Les travaux de tonnellerie sont leur principale, au plutôt leur seule occupation pendant la partie la plus froide de l'hiver.

Depuis novembre 1874, la somme envoyée par le département, pour être distribuée aux Sauvages de mon district, est de $500, dont $100 m'ont été envoyées par le Rév. John McDougall, agent des Sauvages du comté de Richmond. $400.70 ont été distribuées pendant la période ci-dessus. En novembre 1874, il restait une balance de $33, de sorte que le fonds actuel est de $63. Cette somme sera employée à secourir les véritables nécessiteux.

Etant très portés à l'exagération, l'on ne peut naturellement se fier à eux, et j'ai cru devoir confier à leur vénéré chef le soin de disposer des fonds que le département envoie. J'ai mentionné aussi le fait que le département a envoyé $46.50, l'année dernière, pour soins médicaux donnés aux Sauvages du district No. 8. Sur cette somme, le Dr. A. D. McGillivray, de Sydney, C.-B., en a reçu $15, et le Dr. H. B. McPherson, $31.50.

Je termine ce rapport en signalant avec plaisir le fait que les Micmacs sous mon contrôle ont aujourd'hui une école publique, dont le local a été construit et fini à l'extérieur, sur les terres de la réserve à Eskasonie. C'est une salle assez vaste pour tous les enfants d'Eskasonie et des localités voisines.

Les $75 envoyées par le département ont été employées à la construction de cette école, dont les classes sont ouvertes depuis le 1er novembre, et qui a pour maître un Ecossais habile, R. McNeil, lequel a, dix ans auparavant, exercé cette profession au Cap-Breton, sa place natale. Cette école est sous le contrôle immédiat des catholiques romains.

La bande compte 105 enfants, dont 83 en âge de fréquenter l'école, qui n'a que 48 élèves, cependant, et ce dernier nombre fournissant une assistance moyenne de 29 par jour.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALEX. F. McGILLIVRAY,

Agent des Sauvages.

No. 24.

SURINTENDANCE DU NORD-EST,
CHATHAM HEAD, N.-B., 30 sept 1875.

A l'honorable
Surintendant-général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un état * où se trouvent les renseignements demandés par vous dans la circulaire reçue à la fin d'août.

Cet état est aussi exact que je pouvais actuellement le faire.

Je n'ai pu constater l'étendue des réserves. Je me suis adressé à cet effet au département des Terres de la Couronne au Nouveau-Brunswick, mais ma demande est restée sans résultat.

Vous remarquerez que le dénombrement accuse une diminution de quatre, mais qui n'est pas due à la mortalité, car dans mes visites j'ai pu constater que quelques-uns avaient gagné la Nouvelle-Ecosse.

Je puis dire qu'en somme il y a une légère amélioration, et je suis convaincu que les réglements sévères concernant la vente des liqueurs aux Sauvages ont produit et produiront encore de bons effets.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
CHAS. SARGEANT,
Surintendant-visiteur.

No. 25.

SURINTENDANCE DU SUD-OUEST,
FRÉDÉRICTON, N.-B., 23 novembre 1875.

A l'honorable
Surintendant-général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre conformément à votre circulaire, un rapport et un état tabulaire * concernant les affaires des Sauvages de mon agence, pour l'année expirée le 30 juin 1875.

D'après le dénombrement que j'ai fait jusqu'au 30 juin 1875, le nombre des Sauvages de différentes peuplades est de 502. Il y a une diminution de 7 depuis le dernier dénombrement.

Cette diminution est due au décès d'hommes et femmes depuis mon dernier rapport. Quelques uns des défunts étaient très âgés et les autres avaient été malades, plus ou moins longtemps. La mortalité a surtout sévi parmi les Sauvages du comté d'York, et bien que le nombre ordinaire de naissances aient eu lieu, beaucoup d'enfants sont morts, ce qui indique que la maladie a sévi plus considérablement parmi les Sauvages, surtout dans les comtés d'York et riverains.

Autant que je puis le savoir, les Sauvages ne possèdent en propre aucun immeuble. Les terres qu'ils habitent sont tenues par eux en réserve par le gouvernement, et sur ces terres ils ont bâti des maisons de bois de différents genres. D'autres habitent ailleurs que sur les réserves, mais dans les limites de ma surintendance, sur des terres publiques ou particulières, où ils ont bâti des cabanes ou établis des wigwams ou autres abris. Quant aux biens-meubles, les Sauvages en sont presque dépourvus, et ceux qu'ils possèdent ne méritent guère d'être décrits plus complètement que ne le fait l'état tabulaire.

Les Sauvages de la réserve à Tobique, comté de Victoria, ont une très bonne

* * Voir Etat H.

chapelle qu'ils viennent d'embellir par l'adjonction d'une belle tour. Ils ont besoin d'une petite somme pour acquitter la dette qu'ils ont contractée pour les réparations et la tour de cette chapelle. Cette initiative de leur part pour embellir ce lieu de prières sera sans doute considérée comme méritoire par le département des Sauvages, et j'espère qu'il saura leur réserver au moins une petite somme pour les aider à s'acquitter de la dette qu'ils ont ainsi encourue. Sur le même terrain ils ont une maison destinée à l'officiant et que ce dernier habite pendant sa mission, et dans tout cela on ne peut voir qu'une preuve de dévotion à leur sanctuaire et une marque de sollicitude pour le confort de leur pasteur.

Sur la réserve de Kingsclear, dans le comté d'York, il y aussi une jolie chapelle qui a dû coûter une forte somme aux Sauvages de cet endroit. Bien peinturée au dehors comme à l'intérieur, elle attire les regards du visiteur, et tout en servant à embellir la localité elle fait grandement honneur à l'esprit d'entreprise de ces Sauvages. Ils élèvent aussi à grands frais, et sur le même terrain, une habitation pour l'officiant, et dans laquelle il trouvera un logement à la fois commode et confortable pendant ses missions. Une telle dévotion à la cause de la religion et de l'humanité mérite certainement la reconnaissance du département des Sauvages, quand même il ne la témoignerait que par l'octroi d'une faible somme.

Il n'y a pas de chapelle ni d'habitation pour le desservant sur aucune des autres réserves de ma surintendance, et les Sauvages qui habitent près des villes et villages se rendent aux offices de l'église romaine dont ils sont membres.

Voici les noms des messieurs qui, en mon absence, ont eu l'obligeance de me remplacer dans différentes localités :

John T. Hodgson, écr., marchand, Little Falls, comté de Madawaska ; Benjamin Beveridge, fils, écr., marchand, Andover, comté de Victoria ; John S. Vermont, écr., marchand, Woodstock, comté de Carleton ; Rév. Joseph Michaud, village St. Jean, comté de St. Jean ; William J. Rose, écr., maire, St. Stephens, comté de Charlotte ; Rév. Edmund Doyle, St. George, comté de Charlotte.

J'ai reçu du département des Sauvages, y compris le montant envoyé pour secours spéciaux à la fin de décembre dernier, la somme de $1,237.78. L'emploi d'une partie de cette somme a nécessairement eu lieu après le 30 juin, 1875 ainsi que le feront voir les comptes qui seront transmis et qui attesteront que cette somme a été toute employée dans la période indiquée.

Les Sauvages de ma surintendance ne se livrent que peu à la culture dans les réserves de Little Falls, Tobique, Woodstock, Kingsclear, Ste. Marie, en face de Frédericton et Ste. Croix. Il est probable que dans quelques localités, sinon dans toutes, ils sont encore plus indifférents à cet égard, et l'argent destiné à l'achat de graines de semence est généralement distribué entre tous les Sauvages et employé à leur gré.

La population sauvage ne paraît faire guère de progrès sous le rapport de l'aisance, car elle est généralement pauvre, et beaucoup de ses membres sont dans le dénument. Ils tirent leur subsistence de la chasse, de la pêche, de la culture, de l'exercice de métiers ou de travaux comme manœuvres.

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir de quelques Sauvages, ils ne feraient pas autant la chasse qu'autrefois, vu les grandes marches qu'ils ont à faire pour cela et le grand nombre de chasseurs blancs qui leur font concurrence ; mais dans la saison, ils chassent le rat-musqué sur les rivières et cours d'eau.

Ils font la pêche en petit, surtout celle du saumon. Les restrictions apportées par les lois de pêche font qu'ils se trouvent à ne prendre que la quantité nécessaire à leur consommation ; mais ils en vendent quelques-uns dans l'occasion dans leur voisinage immédiat, ou au marché s'il s'en trouve un à proximité.

En ce qui concerne la pêche par les Sauvages, je me permettrai de suggérer un amendement à l'acte des pêcheries, à l'effet de leur permettre de harponner le saumon, mode de pêche suivi par eux depuis un temps immémorial, et qui, jusqu'à ces dernières années, était un de leurs principaux moyens d'existence.

La culture se fait sur une bien petite échelle, et depuis mon entrée en charge je pas remarqué qu'ils aient progressé dans cette industrie. Maintes fois j'ai attiré eur attention sur les avantages que leur vaudrait cette industrie, surtout dans les lo-

calités où les réserves sont d'une assez grande étendue pour qu'elle soit exercée avec profit.

A Kingsclear et Ste. Marie, quelques Sauvages voudraient qu'on leur donna des terres dans le comté d'York ou Sunbury, sujet aux dispositions que le gouvernement provincial pourrait de temps à autre établir pour les émigrants blancs. Je leur ai fait savoir qu'il y avait beaucoup de bonnes terres dans la réserve de Tobique, mais ils ont refusé à raison de ce que cette réserve est trop éloignée. Le Sauvage étant porté à la vie errante, je ne sais que suggérer qui serait à son avantage, vu surtout son peu de progrès en agriculture et son refus d'accepter les belles terres arables de la réserve de Tobique. J'ai aussi conseillé aux Sauvages, à ceux de Tobique particulièrement, de faire arpenter ces terres afin que chaque chef de famille ou tout jeune homme actif soit à même d'accepter un lot sur la plus belle partie de la réserve, mais par suite de désaccord entre eux, rien n'a été fait en ce sens et je suis réellement en peine de savoir ce qu'il faudrait faire maintenant pour leur être utile.

Quant à leurs progrès en civilisation, leurs fréquents rapports avec la population blanche doit nécessairement augmenter leur connaissance de ses usages, et s'il y a quelque jour possibilité d'établir des écoles, il n'est pas douteux qu'il en résultera une amélioration sensible. Ils parlent généralement très-bien l'anglais ; ils sont aptes à apprendre, et si un commencement d'éducation pouvait leur être donné, rien ne les empêcherait de devenir les égaux des blancs en fait de civilisation.

Comme corps, et si l'on tient compte de leur condition inculte, les Sauvages jouissent d'un bon caractère moral, eu égard à la manière dont ils sont élevés et à leur condition sociale. Je crois qu'ils peuvent avantageusement être comparés à leurs frères les blancs ; mais chez beaucoup, l'usage immodéré des boissons fortes a certainement un effet démoralisateur.

Presque tous les Sauvages de quelques districts sont catholiques romains, et ils sont de temps visités par des prêtres de cette religion, qui, dans leurs instructions spirituelles, savent les consoler tout en leur donnant le sage conseil d'éviter les boissons fortes.

Depuis bien des années j'essaie de faire disparaître parmi eux l'usage de ces boissons, et ce n'a pas été sans éprouver beaucoup de déboires. Interprétant autrement que moi la loi, les magistrats ont souvent débouté les actions intentées ; mais plus récemment, une cause a été portée devant un autre magistrat, George A. Perley, écr., de cette cité, lequel a condamné le délinquant à un jour de détention et à une petite amende. La cause fut ensuite portée devant M. le juge de paix Wedan, qui l'a renvoyée à la cour Suprême. Lorsque l'avocat du défendeur fit sa motion de révision, le tribunal fut unanime pour interpréter la loi dans le même sens que moi ; il maintint la condamnation, et ainsi se trouva définitivement réglée une longue contention, qui n'aurait jamais dû exister, la loi étant si claire sur ce point.

Cette décision a déjà eu et continuera d'avoir, j'en suis convaincu, un très-bon résultat.

Pendant mon voyage de cet automne à St. Jean, où je suis demeuré quinze jours principalement occupé de cette affaire, j'ai été très content des bons offices de Henry J. Gilbert, écr., magistrat de police de cette cité, et de David Topley, ecr., magistrat de police de Portland. Ces messieurs se sont montrés très désireux de me prêter toute l'aide en leur pouvoir pour mettre la loi à exécution ; et d'après ce que j'ai pu savoir, les mesures prises dans le comté de St. Jean et ailleurs ont déjà eu un bon effet.

En août dernier j'ai reçu de votre département des avis attirant l'attention du public sur la pénalité qu'auront à subir ceux qui fournissent de la boisson aux Sauvages. J'ai fait afficher de suite de ces avis dans mon comté et adressé le reste à mes agents, pour qu'ils fassent de même. Je n'ai aucun doute que cette mesure sera moralement profitable à la population sauvage.

Depuis mon dernier rapport et en différentes occasions j'ai représenté aux Sauvages la nécessité qu'il y avait pour eux d'établir des écoles, particulièrement à Tobique, Kingsclear et Ste. Marie, vis-à-vis Frédéricton, mais je regrette d'avoir à dire que chaque fois ils se sont montrés indifférents et qu'ils sont encore sans école. Cela ne m'empêchera pas, cependant, de faire de nouvelles tentatives dans le même but.

Je n'ai pu obtenir des Sauvages qu'ils permissent l'établissement de coupes de bois sur la réserve, à l'égard de laquelle il ne me reste qu'à mentionner les cas de déprédation dont il a déjà été fait rapport à votre département. Je crois qu'il serait temps de donner à ces maraudeurs une leçon assez sévère pour servir d'exemple aux autres. C'est sur la réserve de Tobique que se trouve la plus grande forêt, et souvent j'ai engagé les Sauvages à faire le guet pour saisir les coupables de ce délit, leur promettant une récompense s'ils y parvenaient, mais je n'ai pu les amener à faire cette démarche. Ils sont d'une telle indifférence qu'ils semblent croire que le produit du bois abattu doit leur être payé directement et qu'il devrait leur être permis de couper du bois sans le payer au département, même les droits de la Couronne, tout cela bien que je les aie informés que tout l'argent provenant de la réserve était placé à intérêt pour leur propre avantage.

Dans le cours de l'année j'ai invité les colons de la réserve de Tobique à s'acquitter des arrérages qu'ils doivent depuis longtemps, mais vû la gêne générale où ils se trouvent, j'ai cru qu'il serait imprudent de les contraindre à s'exécuter, sachant que beaucoup d'entre eux seraient dans l'impossibilité de donner même un faible à compte sur ce qu'ils doivent.

Dans le cours de l'année, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a ouvert à la colonisation une grande étendue de terres très-propres à la culture, sur la rivière Tobique et près de la réserve de ce nom, et il offre de grands avantages à ceux qui voudront s'établir là.

A raison de la longue occupation de la réserve de Tobique par tant de personnes dont quelques-unes sont très-pauvres et incapables d'en payer même le prix actuellement établi, je suggère que le prix de ces terres soit encore diminué, ou que le mode de paiement soit changé, afin de faciliter autant que possible l'établissement de la partie inférieure de cette réserve, et cela parce que je sais que quelques-uns des colons ne veulent pas payer et que d'autres sont beaucoup trop pauvres pour qu'ils y soient contraints. Quelques-uns des occupants pourraient peut-être aussi abandonner la réserve pour aller s'établir sur les terres que vient d'ouvrir le gouvernement local, à raison des meilleurs avantages qu'ils trouveraient là.

A mon avis, le département des Sauvages doit, dans ces circonstances, prendre en considération la faible somme que la vente des terres de la réserve a rapporté jusqu'ici, la perspective peu brillante qu'il en sera encore de même, que l'intérêt sur une partie des terres vendues mais non payée sera perdu probablement, et que dans les conditions actuelles il y a toujours ce risque que la réserve peut être incendiée, calamité qui retarderait de beaucoup le développement de l'une des plus belles localités de la province.

Les personnes liées à l'administration des terres du gouvernement local près de la réserve Tobique m'ont demandé de faire ouvrir sur cette réserve un chemin conduisant aux terres que ce gouvernement vient d'ouvrir à la colonisation.

Les Sauvages, principalement ceux qui habitent les comtés riverains, se plaignent de l'insuffisance de leur subvention. Depuis bien des années, mais surtout pendant la dernière, beaucoup se sont plaints à moi, et à d'autres contre moi, d'une manière très-désagréable. Ils s'imagine que je puis disposer pour eux de toute somme dont ils peuvent avoir besoin. Je leur ai fait des remontrances à cet égard ; mais j'ai agi en sorte d'avoir presque toute l'année de l'argent en main.

Avant d'occuper cette charge, la manière dont se distribuaient les fonds—sans doute dans une intention bienveillante—était plus inconsidérée que celle adoptée par moi. Généralement, j'ai toujours employé les fonds dont je dispose en faveur des plus nécessiteux, mais même pour ces derniers, il me faut quelquefois réduire l'allocation à mesure que l'argent diminue, et j'ai cru devoir agir ainsi au risque d'encourir la censure de quelques-uns.

Je dois dire, toutefois, que la subvention annuelle de la population sauvage de ma surintendance est loin d'être assez considérable, et sous ce rapport elle est bien fondée à se plaindre. Supposez 500 Sauvages des deux sexes, et de tout âge disséminés sur une grande étendue de pays, pauvres pour la plupart, quelques-uns dans un comple dénuement, et ayant à lutter contre la misère de ces temps, et vous vous figurerez

facilement ce que l'on pouvait faire avec les $547.78 allouées pour les fins ordinaires de l'année dernière, et les $200 pour secours spéciaux, en tout $747.78 à répartir entre ce nombre pour soins médicaux, enterrements, etc., même en y ajoutant les fonds destinés à l'achat de graines de semence et qui ont été employés autrement, on n'arrive pas au chiffre de $2 par tête pour l'année. Supposons plutôt que 20 des Sauvages sur lesquels j'exerce un contrôle directe, depuis le bas de Woodstock, y compris les comtés d'York, Sunbury et Queen, reçoivent de moi chacun une piastre par mois pendant un ans à combien s'élèveront ces déboursés ? Seulement à $240 par année. C'est très peu pour 20 personnes, moins que les secours donnés à domicile dans ma propre ville, Frédéricton. Que reste-t-il pour ceux que nous n'avons pas mis en compte (près de 200) ? Presque rien.

Comparez aussi l'ancienne condition de ces hommes avec celle qui leur est faite aujourd'hui.

Il fut un temps où ils étaient les seuls propriétaires du sol, mais si dans sa sagesse la Providence les a fait décheoir depuis, elle a aussi voulu que le gouvernement de Sa Majesté en prit soin pendant une longue période au moyen de concessions appelées réserves faites en différentes parties de la province, sans compter quelques autres immunités qu'il a su leur accorder sous forme de secours pécuniaires, etc. Toute chose considérée, puisque les pères ont été les premiers maîtres du sol, qu'ils sont de loyaux sujets et que presque tous sont devenus très pauvres à mesure que la civilisation a reculé la fôrêt et depuis qu'ils ne peuvent plus prendre le saumon au dard, pêche d'où ils tiraient leur principale subsistence, je pense qu'ils ont droit à plus de sollicitude de la part du gouvernement fédéral, et je fais des vœux sincères pour que leur subvention annuelle soit augmentée.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WILLIAM FISHER,

Surintendant-visiteur.

No. 26.

CHARLOTTETOWN, I. P. E.,
9 décembre 1875.

A l'honorable
Surintendant-général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—Pour satisfaire à votre demande d'un rapport comme complément à l'etat * du dénombrement des Sauvages de l'Ile du Prince-Edouard jusqu'au 30 juin dernier, je vais commencer par le sujet auquel les Sauvages attachent le plus d'importance : les couvertures de laine.

Sur les $300 destinées à cet objet, la somme de $267.45, dans l'automne et l'hiver de 1874, a été employée à l'achat de 85 paires de ces couvertures, qui ont été distribuées entre le 8 octoble 1847 et le 12 mars 1875 (y comprises 18 paires de couleur grise) et lors de ma visite à l'île Lennox, d'où j'étais de retour hier au soir, j'ai constaté que cet article faisait tellement défaut dans 19 des 25 familles de cette localité, que je me hâte de représenter la nécessité de fournir de ces couvertures à ces familles le plus tôt possible.

En attendant, je ferai de mon mieux pour secourir ces pauvres gens, qui ont tant à souffrir pendant cette partie inclémente de l'année.

Dans la visite que je vais faire sous peu dans les autres localités et d'après les demandes que l'on m'a fait faire par lettre, je m'attends à trouver le même dénument.

L'expérience m'a appris que c'était une économie mal entendue que d'acheter pour les Sauvages des articles de qualité inférieure. Une allocation comme celle de l'an dernier permettra de subvenir aux pressants besoins, mais sans elle toute tentative pour améliorer la condition et le caractère de cette population serait inutile.

Plusieurs personnes étant mortes depuis le 30 juin, le prochain état indiquera probablement une diminution dans le chiffre actuellement donné de la population.

Sous l'en-tête Biens-meubles figure un cheval. Cette bête, qui a quatre ans, a été élevée par l'instituteur de l'île Lennox, qui l'a vendue depuis $150. Cet homme a assez bien réussi comme cultivateur, car il est parvenu, ainsi que deux ou trois des autres colons, à récolter une provision de pommes de terre et autres légumes suffisante pour la consommation de sa famille pendant l'hiver ; mais à mesure que l'hiver avancera, les autres familles auront besoin d'être secourues de temps en temps, vu qu'à quelques-unes d'elles il ne reste de la dernière récolte que quelques boisseaux de pommes de terre, et que l'une d'elles, ainsi que vous l'a appris une précédente communication, a eu le malheur de voir sa récolte de pommes de terre totalement détruite par des bestiaux qui sont entrés dans son champ.

Toutes ces familles vont, comme à l'ordinaire, continuer à confectionner des paniers, mais ils leur faut faire venir de 15 ou 20 milles le bois dont elles se servent pour cela, et ce transport diminue beaucoup le bénéfice de leurs travaux, et quelques fois j'ai trouvé nécessaire de les exempter des frais de ce transport. Instruits par l'expérience, ils commencent à voir qu'il leur faut s'adonner davantage à la culture du sol, qu'il est temps qu'ils songent à se construire des habitations, mais ce sont là des progrès qui restent encore à faire à l'île Lennox. Comme cultivateurs, l'esprit d'entreprise s'est manifesté chez deux membres de la famille de Mathew Prosper, lequel avait possédé pendant bien des années une terre dans le voisinage du havre Murray, mais qui avait dû retourner à la vie sauvage après en avoir été injustement dépossédé.

Un fils de ce vieillard, Simon Prosper, a acheté d'un colon blanc, dans le township No. 40, 20 acres, dont quatre étaient déjà défrichés et sur une partie desquels se trouvait une habitation. Pour cette terre il était convenu de payer $120 au colon blanc, qui, lui, avait acheté 50 acres du gouvernement, payables en dix ans. Bien que très

vieux, le père s'est remis depuis lors à la culture, et il a acheté ou s'est engagé à acheter une semblable terre dans le voisinage de son fils, et ce dernier a bien réussi cette année comme cultivateur, tout en continuant à confectionner des paniers comme auparavant.

La réserve des Sauvages dans le township 39 continue à rester dans le *statu quo;* seulement deux familles y sont établies, et entourées qu'elles sont par les blancs, c'est à la tolérance de ces derniers qu'ils peuvent se maintenir là. Cet état de choses est dû à la négligence des officiers du gouvernement et je dirai plus loin un mot sur ce qu'il y aurait à faire pour y remédier.

Dans ces dernières années on a toléré le campement de six familles sur la ferme Warren, près de l'entrée de ce havre, et elles voudraient aujourd'hui, si possible, s'assurer la possession des terrains qu'elles occupent. Elles ont l'espérance d'une concession de ce genre à raison du legs que leur a fait lady Wood, à qui (et à ses sœurs survivantes) cette ferme a été louée par le gouvernement local.

Depuis le 30 juin, une maison d'école a été construite sur l'île Lennox, et elle a coûté $245, que le département a fournies. L'école est ouverte à l'enseignement et promet de devenir une source de bonheur pour les colons sauvages de la localité.

Les $200 données pour l'achat de graines de semence et d'instruments aratoires ont été employées aussi judicieusement que possible. J'ai l'espérance que de bonne heure en mai on pourra faire la même distribution de graines. Le besoin des instruments aratoires ainsi achetés se faisait grandement sentir. Il en était de même pour les fonds destinés à alléger la misère générale qui régnait alors dans la population sauvage de cette province. Ils ont été employés selon les intentions charitables de votre gouvernement.

Tout en vous remerciant du chèque reçu récemment pour subvenir aux besoins constants dans lesquels se trouvent les Sauvages d'un trimestre à l'autre,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THEOPHILUS STEWART,

Surintendant-visiteur.

No. 27.

MANITOBA.

BUREAU DU COMMISSAIRE DES SAUVAGES,
WINNIPEG, 30 octobre 1875.

L'honorable
Surintendant-général des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant sur les affaires des Sauvages durant l'année qui vient de s'écouler.

J'ai le plaisir de pouvoir vous annoncer que les relations des Sauvages avec le gouvernement, par mon entremise, ont été du caractère le plus pacifique, et dénotent, de la part des premiers, un sentiment général de satisfaction et de contentement.

Les apparences de troubles qui avaient été prévues les années précédentes, et qui avaient été considérablement exagérées par les différents rapports qu'on avait fait circuler au dehors, ont entièrement disparu, après que des explications suffisantes eurent été données.

Les Sauvages comprennent maintenant la position qui leur est faite par les traités, et si toutes les causes de discussion ne sont pas disparues, elles n'ont plus leur raison d'être que sur des questions de détail, et ne peuvent plus donner lieu à aucun sérieux dissentiment.

Ces discussions ne font que démontrer, de la part des Sauvages, un ferme désir de défendre leurs intérêts, conformément à la lettre et à l'esprit des traités et des conventions, ce dont on doit les féliciter, puisque ces intérêts ne sauraient être en désaccord avec les vues du gouvernement, qui a maintenant la satisfaction de voir que ses premières démarches faites dans le but de se concilier la confiance et d'assurer l'avenir et le progrès des Sauvages du Nord-Ouest, ont été couronnés d'un plein succès.

J'ai déjà eu l'honneur de mentionner dans un précédent rapport qu'à l'époque des traités conclus en 1871, plusieurs promesses, non mentionnées dans ces traités, avaient été faites à ces différentes tribus, et que la nature et les détails de ces promesses étaient d'un caractère trop vague pour que le règlement en fût possible, sans recourir à une nouvelle convention qui aurait eu pour effet d'annuler tout engagement vrai, ou, prétendu, à part ceux expressément mentionnés dans les traités.

Cette solution a été acceptée par le gouvernement qui offre maintenant une annuité de $5 par tête au lieu de $3, à condition que toute réclamation en dehors des traités, soit abandonnée; tous les Sauvages des traités 1 et 2 ont accepté cette proposition avec empressement, à l'exception d'une bande, qui n'a refusé que pour des motifs de détail, concernant l'étendue de la réserve a lui être accordée.

Ces résultats sont d'autant plus importants que l'opinion publique s'émeut très facilement de toutes les rumeurs qui peuvent circuler au sujet des prétendus troubles dont les Sauvages auraient été ou pourraient être les auteurs.

Ces rapports grossis par la distance pourraient affecter les progrès de cette contrée, et surtout retarder notablement le mouvement d'émigration, auquel on attache tant d'importance.

C'est pour prévenir tout prétexte aux plaintes possibles, et aux rapports de cette nature, qui en aurait été la conséquence, que j'ai cru devoir autoriser quelques dépenses auxquelles le gouvernement n'était pas strictement tenu, mais qui se trouvaient exigées par les craintes que je viens de mentionner.

La localisation définitive, et l'arpentage des Réserves, là où ils ont eu lieu, ont eu pour résultats de fixer les Sauvages sur ces différents endroits qui leur sont assignés, et de les retirer de cette vie errante et nomade à laquelle ils ne s'abandonneraient qu'au détriment de leur mœurs présentes et de leur condition à venir.

Les améliorations nouvelles faites sur ces réserves ne sont pas, en elles-mêmes, d'une grande importance.

Comme tous les commencements, elles ont été difficiles, mais, partout maintenant, les premiers pas sont faits, les premiers obstacles sont surmontés, et tout fait croire que ces progrès se continueront.

Les Sauvages ont maintenant pris leur parti de la nécessité qu'il y a pour eux de s'adonner à l'agriculture, puisque la chasse et la pêche ne peuvent plus leur fournir de moyens d'existence suffisants.

Cette conviction à laquelle ils sont arrivés facilite considérablement l'action du gouvernement, puisqu'il ne reste plus qu'à discuter les moyens les plus sûrs et les plus faciles pour atteindre un résultat que les parties intéressées reconnaissent comme seul possible.

Les réserves des Sauvages se trouvant en général, situées au milieu ou dans le voisinage des établissements, il n'y a pas de nécessité, comme le cas existe ailleurs, d'enseigner à ces diverses tribus les éléments de la nouvelle vie qu'on désire leur faire adopter.

Ces Sauvages ont vécu avec les blancs depuis plusieurs années, et ils sont assez familiarisés avec les éléments de l'industrie et de l'agriculture, qu'on peut s'en remettre à leur bonne volonté pour la mise à profit des divers avantages qui leur sont offerts.

Si leur éducation est susceptible de grands perfectionnements, elle a du moins été commencée, et ils sont en position de la continuer par eux-mêmes. Cette proximité des établissements leur offre encore un autre avantage. Ils peuvent se procurer, aux mêmes conditions que les autres habitants de la province, tous les articles dont ils ont besoin et disposer avec la même facilité des produits de leur chasse et de leur pêche.

Pour ces raisons le gouvernement se trouve soustrait aux obligations qu'il encourt ailleurs d'établir au milieu des Sauvages, d[es] fermes modèles, des moulins, etc., et de régler les conditions du commerce.

Il ne reste plus que la surveillance ordinaire sur la propriété foncière et sur la vente des boissons.

La pratique suivie jusqu'à présent, de distribuer des instruments d'agriculture, quelques outils, du bétail, a satisfait les demandes des Sauvages, et rien de plus ne sera exige par eux. L'usage qu'ils font de ces divers objets, et le soin qu'ils prendront du bétail dégagent la responsabilité du gouvernement pour l'avenir.

Seulement je répèterai ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous représenter, sur l'importance de nommer des agents locaux. Ce qui aura encore la plus grande influence, c'est la présence d'un agent du gouvernement vivant au milieu de ses administrés, suivant chacun de leur progrès, pouvant donner un avis sur chaque question qui lui serait soumise, se mettant au fait des besoins particuliers de chaque famille, et se trouvant en position de donner à chacun l'encouragement qu'il mérite.

Ces nominations locales seraient du plus grand effet, et aucune combinaison, aucune dépense ne pourront y suppléer.

Des changements importants sont survenus récemment dans la condition des Sauvages et des Métis, du Nord et de l'Ouest, et ces changements ont réagi d'une manière sensible sur la condition des Sauvages de Manitoba. Chacun sait que la chasse va chaque année en diminuant, et qu'elle ne donne plus guère maintenant de profits qu'à ceux qui vont à des distances, chaque année plus considérables, et qui se soumettent à une rupture complète avec les établissements.

En même temps le système de navigation inauguré sur les lacs et les rivières de ces territoires laisse sans occupation un grand nombre de ceux qui gagnaient leur vie à ce genre de travaux.

D'après les traites conclus jusqu'à présent avec les Sauvages, aucune mesure n'a été prise concernant la position des Métis, on laisse à la loi générale de régler cette matière.

D'après la deuxième section de la clause 15 de l'acte 31 Vic., chap. 42, on doit considérer comme Sauvages.—

"Toutes personnes résidant parmi ces Sauvages, dont les pères et les mères étaient, ou sont descendus, ou dont l'un ou l'autre était ou est descendu, de l'un ou de l'autre côté, de Sauvages ou d'un Sauvage réputé appartenir a la nation, tribu ou peuplade particulière de Sauvages intéressés dans ces terres ou propriétés immobilières, ainsi que leurs descendants."

La question de résidence a toujours été interprétée, dans un sens très libéral, comme il convenait dans une contrée dont les habitants ont des habitudes aussi nomades.

Confiants dans ce système, un grand nombre de Métis et de Sauvages reviennent maintenant du Nord-Ouest réclamer leur place parmi les Sauvages de la province.

Ils prétendent que leur absence n'a été que temporaire et qu'ils n'ont jamais cessé de faire partie de la tribu à laquelle ils ont antérieurement appartenu. Ce désir de revenir dans la province, est encore accru par la somme d'arrérages à leur être payée. L'annuité se trouve ainsi portée à $10 pour la première année, et à $8 pour les quatre années suivantes.

Il est vrai que le règlement des réclamations des Métis de Manitoba conformément à l'acte de Manitoba, a eu pour effet de faire disparaître cette difficulté, en tant qu'elle se rapportait aux habitants de cette province, mais elle se retrouve dans la contrée couverte par les traités 2 et 3, et même en partie par le traité No. 1.

J'ai même lieu de croire qu'elle tend à se compliquer d'un caractère particulier, dans quelques endroits où les Métis sont assez nombreux ; ils désirent se faire reconnaître comme bandes spéciales, distinctes des Sauvages qui les entourent, tout en recevant la part de priviléges assignés à ceux-ci, et se réclamer en même temps de leur double origine comme descendants des blancs, et des Sauvages.

Tous ceux parmi les Métis qui désirent s'autoriser de la loi plus haut citée, ont

toute la facilité désirable pour le faire, et la loi a toujours été interprétée dans le sens le plus favorable à cette classe de réclamants. On a seulement fait comprendre aux intéressés que leur entrée dans une tribu sauvage avec l'intention de prendre part aux avantages qui leur sont faits comme tribu sauvage, constituait une renonciation complète aux droits et privilèges attachés à la condition de citoyen blanc ou métis.

Si les nouvelles réclamations que je viens de mentionner étaient acceptées, il en résulterait une nouvelle classe d'habitants, placée entre les Sauvages et les blancs, ayant, au point de vue politique et légal, des droits spéciaux, où du moins, telle est l'interprétation qui sera certainement donnée à cette mesure ; et cette acceptation de leurs droits, loin d'être considérée comme une décision définitive, ne sera qu'un point de départ les autorisant à émettre de nouvelles prétentions, en qualité de descendants des premiers colons blancs qui vinrent s'établir dans cette contrée.

Le principe du droit de propriété, en tant qu'elle concerne les Sauvages, à de nouveau été soulevé dans les diverses réunions que nous avons eues cette année, et je tiens à en faire mention, parce que de la manière dont il sera accepté doit dépendre tout le système d'administration à être adopté en cette matière.

Les Sauvages, comme on doit s'y attendre, réclament la pleine et entière propriété du sol ; ils nient au gouvernement le droit de faire aucun acte de possession sans leur consentement ; et ils se réservent, comme conséquence naturelle, le droit de fixer eux mêmes leurs conditions et de choisir leurs réserves. Dans toutes les questions qui pourraient surgir dans l'avenir, au sujet de ces droits, il suit que leurs opinions, leurs demandes, leurs intérêts, devraient constamment prédominer.

Il ne manque pas de personnes qui pour des raisons diverses, et souvent avec une entière bonne foi, font tout en leur pouvoir pour maintenir les Sauvages dans cette croyance.

D'un autre côté, d'autres intéressés, sous l'impression très répandue que les Sauvages ne sont d'aucune utilité pour le pays, et surtout pour leurs voisins, prétendent qu'ils peuvent être tout au plus tolérés, et que chaque restriction apportée à leurs droits, à leurs reclamations, et à leur action, sera un service rendu au public.

Si jamais les Sauvages en venaient à constater que tel est le système adopté à leur égard, il s'ensuivrait chez eux, un état de découragement aussi regrettable pour eux-mêmes que pour le gouvernement. S'ils n'ont plus confiance dans leurs droits ou dans les obligations reconnues envers eux, ils se refuseront à toute tentative qu'on pourrait exiger d'eux dans le but d'améliorer leur position ; se voyant incertains de l'avenir, sans aucune garantie que le résultat de leurs travaux ne sera pas perdu pour eux et pour leurs enfants, que le coin de terre qu'on leur demande de cultiver et d'améliorer ne leur sera pas enlevé, ils ne tarderont pas à tomber dans l'indifférence la plus complète et à s'en remettre entièrement pour vivre, à la charité du public.

Le fait que le gouvernement a traité avec les Sauvages pour leurs terrains de chasse, est regardé par eux comme une admission de leurs droits absolus sur toute la contrée, et avec les conseils qu'ils reçoivent du dehors, il faut beaucoup de soin et de patience pour leur faire comprendre la vraie signification de ces conventions, et la portée exacte des droits qu'elles reconnaissent.

La législation récente de notre pays ne considère pas les Sauvages comme propriétaires du sol, et dans ces dispositions, elle n'a en vue que les intérêts généraux du public.

Les Sauvages sont les sujets de la Couronne, comme les autres citoyens, et en cette qualité, ils ont droit à la protection que l'autorité doit étendre à tous les habitants du pays.

Cette protection se manifeste de différentes manières. Toutes les classes de citoyens ne peuvent produire les mêmes réclamations, puisqu'elles sont en proportion de leur condition individuelle, et qu'ils ne peuvent demander à l'autorité que la somme de secours nécessaires pour leur existence ordinaire.

Cette tutelle n'est pas toujours un avantage, puisqu'elle n'existe qu'aux dépens de l'initiative individuelle, sans laquelle il ne saurait y avoir de progrès économique.

D'après ces principes, les Sauvages ont certainement des réclamations, et des

droits à faire valoir auprès du gouvernement. Ils sont sujets britanniques, ils ont droit à l'existence, et par conséquent à tout ce qui peut la leur assurer.

Mais on n'aurait pas raison pour cela de croire que le gouvernement est tenu de pourvoir toujours à tous leurs besoins. Une telle mesure, outre la question de dépense, serait la plus dangereuse pour ceux qui en seraient l'objet.

L'intérêt qui leur est témoigné ne doit se manifester que sous forme de secours proportionnés à leurs efforts individuels, dans le même sens.

Les avantages qui leur sont accordés doivent être considérés moins comme un paiement pour leur condition passée qu'ils abandonnent que pour assurer leur bien-être dans l'avenir, d'après les nouvelles conditions que leur imposent les circonstances et l'état du pays.

Telles sont les idées que je me suis toujours efforcé de faire prévaloir chez les Sauvages placés sous ma responsabilité, et j'ai constaté que c'était le seul moyen rationnel de leur démontrer la justice de la législation qui doit maintenant les régir.

C'est surtout dans ces discussions aussi embrouillées qu'intéressées que se fait sentir le besoin d'interprètes habiles et fidèles. Un mot peut quelquefois soulever une difficulté que toutes les explications possibles ne sauraient faire disparaître.

Ce service d'interprète manque d'organisation, et on est obligé de s'en remettre généralement à celui que les Sauvages eux-mêmes recommandent ; dans le cas d'incertitude sur la traduction, on y supplée par un surcroît de patience et de repétitions afin d'éviter tout malentendu ; l'expérience m'a fait comprendre assez souvent le danger qu'il y avait à se fier à une première version. Si j'insiste aussi longuement sur ces détails, c'est que j'ai pu constater quelle importance y attachaient les Sauvages eux-mêmes, et avec quelle logique ils déduisaient toutes les conséquences de chacune des concessions qui leur étaient faites.

Les avis ne leur font pas défaut, et le désir de les induire en erreur ou du moins d'exagerer leurs droits est assez commun pour qu'il importe au gouvernement et à ceux qui le représentent de ne laisser aucun équivoque sur des points aussi importants, qui forment la base même de toutes les négociations qui se rapportent à cette matière.

Tous ceux qui ont porté quelque intérêt à l'avenir des Sauvages ont tourné leur attention vers leur éducation, et n'ont pas manqué d'insister sur la nécessité d'élever le niveau de leurs connaissances, d'éclairer leur intelligence, d'agir surtout de bonne heure sur l'esprit des enfants, afin de leur faire prendre à l'âge où ils en sont le plus susceptible, les habitudes intellectuelles qui sont l'appanage la plus frappant de la civilisation.

Sur le principe même de la nécessité de l'éducation, il ne peut y avoir aucune divergence d'opinions, mais il n'en est pas de même sur les divers moyens d'obtenir le meilleur succès, le plus promptement, et au meilleur marché possible.

L'éducation, dans la circonstance actuelle, ne signifie pas seulement l'usage des livres, mais encore le progrès intellectuel, social et religieux des enfants, et de la classe à laquelle ils appartiennent.

Tant que les familles elles-mêmes ne seront pas établies d'une manière plus permanente, l'instruction des enfants se fera toujours dans des conditions très précaires.

Comme ils sont obligés d'accompagner leurs familles dans leurs expéditions de chasse, et de pêche, ils ne peuvent suivre les exercices scolaires qu'avec une irrégularité qui leur en fait perdre la plupart des avantages. Aussitôt que par leur âge ils sont capables de rendre quelque service ou de faire un travail utile, ils doivent abandonner l'école, à un âge trop peu avancé pour qu'ils aient pu en retirer tous les bénéfices qu'ils devraient.

De plus, le froid de l'hiver, le manque de vêtements, et l'éloignement de la maison d'école, les retiennent souvent à la maison durant l'époque qui dans d'autres circonstances serait pour eux la plus favorable.

Une difficulté particulière à l'éducation de ces enfants, c'est que plusieurs d'entre eux ne connaissent que la langue sauvage, et que l'enseignement doit se faire en cette langue.

On a plusieurs fois, et en plusieurs circonstances, insisté sur la nécessité de faire oublier aux Sauvages leur langue natale, et on a cru que si jamais on réussissait, ce

serait le plus grand pas de fait dans la voie de leur perfectionnement, et on a généralement beaucoup d'objections à leur donner les moindres prétextes de l'apprendre et de la parler.

Au point de vue des résultats mêmes de l'enseignement, cette opinion crée des obstacles qui peuvent difficilement être surmontés durant le temps que les enfants ont à leur disposition.

Il est évident qu'il y a une grande perte de temps dans ces essais d'éducation qui ne représentent que des sons dont l'enfant comprend ni la signification, ni l'application, et dont, par conséquent, il ne peut voir l'utilité.

Le premier principe, en fait d'éducation, c'est d'intéresser l'élève à ce qui lui est enseigné. C'est pour cette raison qu'on exige que les instituteurs sachent la langue sauvage, afin de pouvoir donner aux enfants, toutes les explications désirables dans leur propre langue, sans crainte que cette pratique soit nuisible à la connaissance des autres langues.

Vu leurs relations maintenant constantes avec les blancs au milieu desquels ils vivent, il est impossible que les Sauvages n'apprennent pas les idiomes en usage autour d'eux, et alors l'éducation qu'ils auront reçue, fut-ce seulement dans la langue sauvage, recevra l'application désirée.

Je pourrais ajouter que les Sauvages conserveront toujours entre eux l'usage de leur langue, l'expérience du passé est là pour le démontrer.

Si on remonte maintenant aux raisons philosophiques, ethnographiques et historiques, on a bien le droit de se demander si toutes les langues n'ont pas leur raison d'être, si, dans les circonstances actuelles, il est du devoir d'un gouvernement civilisateur de mettre toute son influence à faire oublier une langue parlée par des milliers d'habitants, une langue industrieuse, habile, bien formée, parfaite pour les fins qu'elle avait à remplir, et dont l'étude pourra contribuer à éclaircir les points les plus obscurs et les plus intéressants de l'histoire de la moitié de l'univers.

Je ne veux pas dire que ces questions soient du ressort direct du gouvernement, ni qu'il doive faire des sacrifices considérables dans le seul but de réaliser des travaux qui sont généralement laissés aux sociétés savantes, mais je veux simplement exprimer l'idée qu'il existe assez de raisons pour le maintien, l'étude, et le perfectionnement de ces anciennes langues, de ce continent, pour qu'on ne sacrifie pas aux préjugés, ni à l'antipathie qu'on peut avoir à leur sujet, l'éducation des enfants.

Une autre face de l'éducation sur laquelle je désire attirer votre attention, c'est l'éducation des filles. Il s'agit principalement ici de relever le côté moral et social des Sauvages,

Le meilleur moyen d'inciter les Sauvages à renoncer à leurs habitudes nomades, c'est de leur faire trouver un intérieur agréable, une famille bien élevée, tout le confort et le contentement que procure une femme industrieuse et une mère intelligente.

C'est surtout dans une contrée nouvelle, comme celle-ci, qu'on apprécie le rôle de la femme, quand on voit une classe plus avancée que l'autre, on peut dire sans crainte de se tromper que c'est grâce à l'éducation de la femme. Les hommes, abandonnés aux habitudes de leurs pères, oublient très-vite les notions qu'ils ont pu acquérir dans leur enfance, les femmes, au contraire, par la nature de leurs occupations, par la tendance de leur esprit, par l'absence relative de distractions, doivent conserver ces premières influences, et ce sera leur ambition de les transmettre à leurs enfants.

Les écoles industrielles qui ont été essayées ailleurs, et quelquefois avec succès, ne sauraient avoir d'application actuelle. Il faut que les élèves soient mieux familiarisés avec les éléments de l'éducation, pour profiter d'un enseignement plus compliqué.

Les premières relations des Sauvages avec les blancs sont toujours extrêmement dangereuses pour ceux-là, et c'est alors qu'il est du devoir du gouvernement de les couvrir d'une protection incessante, s'il veut les garder de l'abus des liqueurs fortes et de l'ambition des traitants, qui ne reculent devant aucun moyen pour leur arracher, à des prix frauduleusement bas, les quelques produits qu'ils peuvent avoir à échanger contre les articles les plus nécessaires à leur existence.

Mais aucun de ces dangers n'est à craindre dans la circonstance actuelle. Les

Sauvages ont passé, il y a longtemps déjà, cette époque de transition de leurs premières relations avec les blancs, et leur première expérience de la civilisation remonte à un demi-siècle.

Pour les bandes qui habitent le voisinage de cette contrée, la traite n'est d'ailleurs qu'un faible appoint, et ne peut donner lieu à aucune concurrence dangereuse.

Les prix de tous les effets de commerce ordinaires sont connus, et la fraude ne saurait exister dans des proportions qui puissent nécessiter l'intervention directe du gouvernement.

Le système de crédit, encore en existence, peut bien être cause de quelques abus, mais ils n'ont pas ce caractère de gravité, ni surtout de généralité qu'on a l'habitude de lui supposer. Si quelques fois des avances de provisions, de munitions, d'habillements ont été faites, obligeant le débiteur à remettre, en échange, le produit de sa chasse ou le montant de son annuité, ces conventions sont toujours librement consenties, et pour entière valeur reçue.

On peut en juger par les autorisations données par les Sauvages pour retirer le montant de leur annuité. Ces ordres sont peu nombreux, aux mains de négociants dignes de confiance, et jamais nous n'avons appris qu'ils avaient été donnés sous une fausse impression ou sans valable considération.

J'ai eu l'honneur de mentionner plus haut que l'arpentage des réserves avait eu pour résultat d'y retenir les Sauvages, et de les éloigner des centres où ils avaient tant d'occasion de se livrer à leur penchant le plus dangereux, l'usage des liqueurs.

Dans le but de leur enlever tout prétexte de visiter Winnipeg, comme ils en avaient l'habitude, à leur grand détriment, et au grand embarras des habitants, tous les paiement ont été faits, cette année, sur les réserves mêmes. Dans une ou deux circonstances cette règle a donné lieu à quelques plaintes, mais j'ai cru qu'il fallait mieux se soumettre à ces inconvénients, dans le but d'établir le principe que toutes les relations entre le gouvernement et les Sauvages devaient avoir lieu sur leur réserve, et surtout afin de les prémunir contre la tentation qu'ils auraient eue d'employer une partie, sinon la totalité, de leur annuité à l'achat de choses inutiles ou entièrement nuisibles.

On ne saurait dire pour cela, que ces diverses mesures ont eu pour résultat de garder entièrement les Sauvages contre l'ivrognerie ; mais du moins elles en ont considérablement réduit les effets ; s'il existe encore quelques désordres, ils sont purement individuels, et ils ont perdu ce caractère de généralité auquel on était malheureusement habitué. L'adoption de la dernière loi qui régit cette matière a grandement contribué à produire ce louable résultat.

Un autre danger qu'il était important de prévenir, c'est la vente ou l'échange des animaux ou des instruments d'agriculture remis aux Sauvages pour leur unique usage.

Il y eut d'abord quelques abus, mais les personnes qui avaient obtenu ces articles ayant été forcées de les remettre, sans moyen de recouvrer l'argent qu'ils avaient payé en retour, leur insuccès a été un avertissement suffisant pour ceux qui avaient été tentés de les imiter, et depuis plus d'un an, il n'y a pas eu une seule illégalité de ce genre à constater.

Dans le cours de l'année dernière, à St. Pierre et au Fort Alexandre, la maladie a fait beaucoup de victimes, surtout parmi les enfants, et chose assez étrange, il paraît que l'introduction de la rougeole en a été la première cause. Autant que j'ai pu le constater par moi-même et par les observations du médecin dont les services furent requis dans le temps, l'apparition de la maladie fut spontanée ; aucun autre cas n'existait parmi la population blanche ou métisse, dans un rayon de quarante milles, et on n'avait constaté aucun cas de rougeole parmi les Sauvages eux-mêmes ou dans leur voisinage depuis douze ans ; pour cette raison elle était plus apte à se répandre parmi tous les enfants indistinctement, et de fait, bien peu échappèrent à ses atteintes.

Les premiers cas furent d'un caractère assez anodins et suivis d'un prompt rétablissement, mais à mesure que la maladie se répandait, qu'un plus grand nombre de personnes en étaient attaquées à la fois, les effets devenaient plus sérieux, et souvent la conséquence en fut fatale.

J'envoyai un médecin à St. Pierre pour vérifier l'exactitude des renseignements que j'avais reçus, et il déclara que l'épidémie avait atteint un degré très grave, et qu'il y avait danger qu'elle ne se communiquât à la population environnante, si on ne prenait de suite les moyens d'en circonscrire l'action.

Je l'autorisai à prendre les mesures de secours qu'il jugerait les plus convenables et à faire tout son possible pour restreindre les effets du fléau.

De suite il y eut un changement prononcé dans le nombre des mortalités, quoique la maladie fut encore à son apogée ; quelques semaines plus tard, elle disparut entièrement.

D'après l'opinion du médecin, ses succès furent en grande partie le résultat de l'adoption par les Sauvages de quelques pratiques concernant leur manière de vivre et de soigner les malades, qui furent prises sous sa direction, mais qui avaient auparavant été négligées ; dans quelques cas, cependant, il dut avoir recours à un traitement médical, à des toniques, etc., etc., auxquels leur constitution obéit toujours promptement.

Au Fort Alexandre, où la maladie éclata de la même manière, elle parut d'abord aussi peu dangereuse qu'à St. Pierre, mais elle prit bientôt un caractère alarmant, qu'elle conserva jusqu'à ce qu'elle se fut répandue parmi toute la population.

Lorsque j'en fus averti il était trop tard pour essayer d'y remédier.

Durant l'existence de la maladie, et durant les quelques mois qui suivirent, quoique je n'aie eu aucune raison de croire que cette époque, aux autres années, avait été particulièrement malsaine, un plus grand nombre de cas de maladie furent constatés parmi les adultes de St. Pierre.

Je suis informé cependant par les médecins, que dans la plupart des cas d'épidémie d'un caractère grave, on voit surgir toutes les causes de maladies retenues jusque là à l'état latent, quoique les patients ne soient nullement atteints de l'épidémie elle-même.

Ce fait a certainement été constaté le printemps dernier, et le nombre des mortalités résultant des maladies de la poitrine et du foie a été plus grand que depuis plusieurs années. Ce regrettable incident peut s'expliquer par la raison suivante : A mesure que les Sauvages prennent les habitudes de la vie civilisée ils deviennent moins capables de supporter les rigoureuses exigences de leur première existence, auxquelles ils sont néanmoins obligés de revenir de temps à autre, par nécessité ou par inclination, telles que la chasse, la pêche, les voyages, etc., etc., sans prendre les précautions exigées par leur nouveau régime de vie.

On doit encore craindre que les effets de certaines maladies épidemiques telles que la fièvre scarlatine, la coqueluche, la petite vérole, auxquelles ils ont échappé, mais dont le danger est plus grand, par suite de l'émigration, ne fasse de sérieux ravages parmi cette population.

Je pense cependant que les leçons acquises le printemps dernier seront mises à profit, vu qu'elles ont fait voir quels résultats il était possible de retirer de quelques pratiques hygiéniques bien suivies.

Quelques tentatives ont été faites durant l'année pour obtenir la division de certaines bandes, dont les membres, pour diverses raisons, disaient ne pas pouvoir continuer à demeurer sous le même chef. Quelques-unes de ces demandes n'étaient autorisées que par des raisons d'ambition personnelle, ou par des griefs dont le gouvernement ne saurait s'occuper. Dans ce cas, les auteurs de ces mouvements ont été péremptoirement avertis que leur projet ne recevrait pas l'approbation des autorités.

D'autres demandes ont été mieux accueillies et vous ont été soumises avec l'approbation de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, et la mienne.

Certaines réserves comme celle de St. Pierre, sont trop étendues pour qu'un seul chef puisse rendre parfaite justice à tout le monde. Ailleurs, comme au Portage, c'est la diversité des intérêts et des habitudes qui semble réclamer une séparation. Ceux qui sont disposés à se livrer à l'agriculture sont contrecarrés dans leurs projets par l'autre parti qui veut continuer à vivre de chasse et de pêche. Les premiers veulent quelques encouragements sous forme d'instruments d'agriculture, des graines de semence, d'argent pour subsister pendant qu'ils se livrent à

leurs travaux ; les autres au contraire sont disposés à tout sacrifice pour obtenir une réserve assez grande pour pouvoir y continuer leur-même genre de vie.

Lorsque la population atteint un chiffre suffisant, si les circonstances l'exigent, je ne crois pas qu'il soit opportun de refuser aux intéressés de former une bande distincte, s'il est demontré que c'est réellement pour leur avantage, et qu'ils ne peuvent continuer à faire partie de la même association, sans que leurs intérêts en soient froissés.

J'ai maintenant l'honneur de soumettre les quelques remarques suivantes sur les diverses bandes qui se rapportent à chaque traité.

RÉSERVE DE ST. PIERRE.

La bande de St. Piere est la plus nombreuse, la mieux établie, la plus avancée de toutes celles qui ont pris part au traité No. 1. Elle compte 1,943 âmes, et la réserve comprend une étendue de 51,200 acres. Plus de la moitié de la bande se compose de Métis établis sur les bords de la rivière Rouge depuis plusieurs années, où ils forment la paroisse de St. Pierre.

Il y a dans cette réserve 130 propriétaires, possédant 15,000 acres de terre (dont 2,000 en culture,) 120 maisons estimées à $30.000, et 190 autres bâtisses d'une valeur approximative de $28,500. De plus, 55 familles sont etablies hors de la réserve, où elles ont leurs propriétés, leurs maisons, etc.

La balance de la bande, au nombre de 160 familles, vit de chasse, de pêche, ou de voyages.

La première de ces occupations entre maintenant pour la moindre part dans les ressources de ces Sauvages.

La pêche, sans être une source d'un grand commeree, contribue à supporter un grand nombre de familles, à une époque de l'année où toute autre alimentation leur ferait défaut.

Lorsque la pêche de l'automne est bonne, elle fournit la nourriture nécessaire pour l'hiver. Malheureusement, le succès n'est pas toujours le même, et l'année dernière cette source d'approvisionnement est restée au-dessous des exigences de la tribu. Alors, force est d'y suppléer, généralement par des secours venus du dehors.

Ces remarques cependant ne s'appliquent pas à cette partie de la bande qui vit principalement d'agriculture ou de voyages.

Cette réserve est assez étendue pour soutenir deux écoles. Le département des Sauvages paie la moitié du salaire de chaque instituteur, en tout $300, et une égale somme est payée par le bureau d'éducation de Manitoba.

Une troisième école devra être établie, l'été prochain, à la Rivière aux Morts, où une vingtaine de familles seront alors établies.

La réserve de St. Pierre se trouve placée dans des circonstances particulières, résultant du grand nombre d'habitants demeurant en dedans des limites de la réserve, et ne partageant point dans les annuités, et de fait ne faisant point partie de cette peuplade.

La question des droits des Sauvages sur les terres qu'ils occupaient antérieurement aux traités ayant été réglée seulement depuis la dernière session, ce n'est que depuis cette date que des instructions formelles ont pu être données sur les principes de la tenure dans la réserve.

Il y a eu malheureusement beaucoup de dommages commis par la destruction du bois, à laquelle il était impossible de s'opposer en raison des conflits de droits sur ces propriétés. Il y a lieu d'espérer que ces abus pourront maintenant être considérablement restreints, surtout si une commission règle de suite les réclamations des Métis et des blancs dans l'étendue de la réserve.

RÉSERVE DU FORT ALEXANDRE.

Cette bande se compose de 506 personnes établies à l'embouchure de la rivière Winnipeg. Leur réserve, arpentée dans l'automne de 1873, comprend 7,500 acres, des deux côtés de la rivière. Cette bande a fait des progrès très remarquables, surtout si on remarque son isolement et son manque de communication avec les établissements de cette province qui auraient pu lui donner l'exemple.

Ces Sauvages n'ont pas moins de 45 maisons, relativement bien construites, d'une valeur de $12,000, et cultivent environ une étendue de 1,000 acres. Ils ont eu l'avantage jusqu'à présent de ne pas avoir à souffrir de ce ruineux fléau des sauterelles.

Depuis plusieurs années, ils possèdent une école soutenue d'abord par la Société de Missions de l'Eglise Anglicane, et maintenant par le département des Sauvages. Cette seule école ne suffiant pas aux exigences de l'enseignement, principalement à cause de l'étendue de la réserve, ils ont construits une seconde maison d'école dans l'espérance d'obtenir quelque secours du gouvernement, tant pour la complétion de la maison que pour le paiement de l'instituteur ; environ 36 enfants assistaient, aux derniers renseignements, à l'école déjà ouverte, et 30 sont en âge d'assister à l'école projetée.

RÉSERVE DE LA TÊTE OUVERTE.

La bande du Fort Garry, mieux désignée maintenant sous le nom de bande de la Tête Ouverte, avait autrefois choisi sa réserve sur la rivière aux Roseaux, près de Pembina. A sa demande, cette réserve a été transférée à l'embouchure de la Tête Ouverte, sur les bords du lac Winnipeg. Le premier arpentage indique 10,920 acres, en proportion de la population qui est de 429 âmes ; mais le terrain étant très marécageux, et en grande partie impropre à la culture, une nouvelle délimitation devra avoir lieu afin de donner à chacun la part à laquelle il a droit de terre cultivable.

Cette bande avait depuis longtemps l'habitude de passer la plus grande partie du temps dans le voisinage des habitations, vivant un peu de chasse et de pêche, et beaucoup d'aumônes. Depuis un an, elle s'est établie sur sa réserve d'une manière définitive, et j'ai lieu de croire que sa position en est remarquablement améliorée. Dix maisons ont été construites depuis cette date, et ils manifestent l'intention de pourvoir bientot à tous leurs besoins.

Cette bande est encore entièrement païenne, et par préjugés religieux, elle s'est refusée à l'établissement d'une école qu'elle persiste à confondre avec l'église.

Au même endroit se trouve établie une fraction de la bande de St. Pierre, comptant environ 92 personnes. Ce poste était autrefois assez important, à cause de la rivière qui servait de débouché à une large contrée située entre la rivière Rouge et le lac des Bois. A cette date, la compagnie de la Baie d'Hudson y tenait un comptoir.

C'est l'établissement du chemin Dawson qui a détourné ce courant de traite.

Ces Sauvages qu'il serait plus exact d'appeler Métis, possèdent depuis un an et demi, une école dont l'instituteur est payé $200 par an par le département des Sauvages ; elle est fréquentée par une moyenne de 24 enfants. Cette bande est industrieuse, de bonne conduite, anxieuse de progrès, et en général, donnant pleine satisfaction.

Quelques indices de mécontentement s'étaient manifestés au printemps entre ces deux bandes obligées de vivre l'une à côté de l'autre. Elles se plaignaient d'un empiètement mutuel sur leurs propriétés respectives. Il a été constaté plus tard que ces plaintes n'étaient pas fondées, et qu'un accord suffisant régnait entre les deux parties.

RÉSERVE DE LA RIVIÈRE AUX ROSEAUX.

Les bandes de Pembina sous les trois chefs qui ont pris part au Traité No. 1, comptent 480 âmes. Le nombre en est diminué depuis 1871, quelques uns étant retournés aux Etats-Unis, où ils avaient toujours demeuré.

Leur réserve telle qu'arpentée, à partir de l'embouchure de la rivière aux Roseaux en remontant la rivière Rouge, comprend 13,554 acres.

Les Sauvages de Pembina prétendent que cette réserve n'est pas localisée suivant les conventions arrêtées lors du traité, et ils désirent qu'on leur concède les deux côtés de la rivière aux Roseaux, en gagnant vers l'est. Ces terrains étant maintenant réservés pour les réclamations des Métis ou pour les colons qui ont déjà pris possession, il paraît pas possible que leur demande soit accordée.

D'ailleurs ils donnaient comme principale raison de la nécessité d'un changement qu'ils avaient déjà fondé des établissements considérables aux endroits qu'ils

réclamaient, mais il est maintenant démontré que le nombre des maisons construites n'atteint pas une demi-douzaine.

Il y a en tout onze maisons appartenant à ces Sauvages. Ils se montrent en général remplis de bonne volonté, ont une bonne conduite, le désir de tirer bon parti des avantages que leur fait le gouvernement. Ils ont manifesté le désir d'avoir une école établie au milieu d'eux le printemps prochain.

RÉSERVE DU PORTAGE.

Lors du premier traité, il fut décidé que la réserve accordée, à la bande du Portage serait de 160 acres par famille, plus une étendue de cinq milles de superficie autour de la rivière. En vertu de cette disposition du traité, ces Sauvages ont réclamé une superficie d'environ vingt townships, des deux cotés de la rivière Assiniboine, depuis, à l'est, le milieu du 7e rang jusqu'à l'ouest du 2e rang, et allant du milieu du 5e au milieu du 10e township. Ces demandes ne pourront même être sérieusement écoutées, il a été impossible jusqu'à présent d'en venir à une entente définitive.

Le règlement de cette question s'est trouvé d'autant plus difficile que les Sauvages eux-mêmes ne paraissent s'y intéresser que d'une manière négative. Deux fois, les arpenteurs sont allés sur les lieux pour faire les divisions nécessaires, et chaque fois les Sauvages ont refusé de leur donner, ou de leur demander la moindre information, même lorsqu'ils étaient requis de la faire.

C'est pour cette raison que la bande du Portage a refusé cette année, d'accepter l'augmentation d'annuité qui lui était offerte. Par l'organe de son chef, elle se refuse positivement à faire le plus léger changement au traité, avant que cette question de la réserve ait été reglée.

Comme il n'est pas probable qu'aucune demande ne se produise avant plusieurs années, pour les terrains qui pourront être affectés à cette réserve, il n'a pas été jugé nécessaire de hâter leur décision.

La majorité de la bande du Portage vit de chasse et de pêche, dont les produits sont suffisants pour leur procurer assez d'aisance.

Les habitations n'ont pas chassé le gibier pour lequel cette contrée a depuis longtemps été renommée.

A l'embouchure de la rivière de la Terre Blanche, se trouve établie une partie de la bande du Portage qui n'a jamais voulue se soumettre à son chef, et qui n'a cessé de demander au gouvernement de la reconnaître comme distincte, et séparée de celle avec laquelle elle se trouve confondue dans le traité.

Depuis plusieurs années déjà ces Sauvages (au nombre de 180), se livre à l'agriculture, et ils prétendent qu ils seraient empêchés de continuer ces occupations, s'ils étaient forcés de joindre les autres.

Cette année, ils étaient parfaitement disposés à accepter les conditions offertes par le gouvernement, et il est impossible de ne pas remarquer l'apparance d'injustice, par suite de laquelle leurs familles se trouvaient privées de cette augmentation d'annuité, en conséquence d'un désaccord auquel ils n'ont pris aucune part, au sujet d'une réserve sur laquelle ils déclarent positivement qu'ils n'iront jamais demeurer.

L'endroit où ces Sauvages désirent demeurer, et où ils ont déjà construit une douzaine de maisons, est situé au sud-ouest du lac Manitoba. L'endroit leur convient parce qu'il leur offre assez de terre cultivable, et qu'en même temps il est favorable pour la pêche et la chasse.

La conduite du chef, en refusant d'accepter l'augmentation d'annuités aux conditions offertes, a motivé d'autres dissidenees et mis au jour d'autres motifs de division déjà depuis longtemps signalés.

Quelques autres familles possédant déjà huit maisons au sud-est du Portage, et donnant l'assurance qu'ils s'adonneront entièrement à la culture de la terre, demandent aussi leur séparation d'avec le parti qui suit Ozooquan, le chef actuel.

Quoique leurs raisons ne soient pas aussi desintéressées que ceux du parti de la rivière de la Terre Blanche, et qu'il s'y mettre un peu d'ambition personnelle de la part de ceux qui voudraient être chefs de la nouvella bande, leurs réclamations sont

rendues plus dignes d'attention, depuis que le chef actuel s'est montré si opiniâtre à refuser, pour sa peuplade, les avantages que lui offrait le gouvernement.

TRAITÉ No. 2.

Par suite de plusieurs changements qui ont eu lieu parmi les bandes du lac Manitoba, les discussions qui ont eu lieu au sujet des réserves ont retardé les arpentages, et par suite l'établissement des Sauvages.

A Fairford deux parties sont en opposition pour la localisation de la réserve. La bande qui a Woodhouse pour chef, désire avoir les deux rives de la rivière Fairford, depuis le lac Manitoba jusqu'au lac St. Martin, renfermant aussi les établissements de cette localité, le comptoir de la Baie d'Hudson et la Mission.

L'autre bande au contraire veut obtenir la réserve sur les bords du lac St. Martin, qu'elle occupe actuellement. Ces deux bandes sont peu nombreuses, et 240 et 146 âmes respectivement, et on ne doit pas s'attendre à voir chez eux des établissements bien considérables. Il y a cependant plusieurs maisons, jardins etc., etc., sur la rivière Fairford.

Une quinzaine de familles de Fairford sont allées depuis deux ans, s'établir à l'embouchure de la petite rivière Saskatchewan, sur la côte ouest du lac Winnipeg. Au printemps, ils avaient construit dix maisons, et avaient bon espoir d'agrandir leur établissement.

Les autres bandes sont peu nombreuses, et leurs progrès agricoles ne sauraient être encore d'une grande conséquence.

En voici la population: Lac Manitoba 213; Rivière aux Grues 86; Rivière de la Poule d'Eau 145; Montagne Dauphin 194.

La réserve de la Rivière aux Grues, d'une superficie de 10,865 acres, a été arpentée, et cette question a été réglée à la satisfaction générale.

Les Sauvages de la Montagne Dauphin, dans le cours de l'été dernier, ayant manifesté le désir de s'établir sur les bords de la petite rivière Saskatchewan, dans le voisinage du comptoir de la compagnie de la Baie d'Hudson, une réserve a été arpentée par eux en cet endroit, d'une superficie de 5,600 acres, mais comme des doutes furent exprimés plus tard sur l'opinion réelle de la majorité de la bande, la question est restée ouverte jusqu'à plus amples informations.

SIOUX.

Des mesures importantes ont été prises, depuis un an, au sujet des Sioux.

Il avait d'abord été décidé de leur accorder une réserve à l'embouchure de la petite rivière Saskatchewan près de l'Assiniboine.

Un examen plus soigneux de la localité ayant fait connaître que le bois ne s'y rencontrait pas en quantité suffisante pour l'établissement projeté, une nouvelle réserve a été arpentée plus à l'ouest, à l'embouchure de la rivière du Chêne, d'une étendue de 7,936 acres, suffisante pour l'établissement de 100 familles à 80 acres par famille.

Depuis cette date, les Sioux ont moins fréquenté les établissements de l'ouest de cette province, où ils étaient généralement l'objet de plaintes si nombreuses.

Leurs améliorations sur cette réserve ne sont que peu nombreuses, mais plusieurs chefs de familles paraissent bien décidés à se fixer sur leur réserve d'une manière absolument permanente.

Déjà cinq ou six maisons sont construites; c'est un résultat qui n'est pas à mépriser, si on remarque que le projet ne date que d'un an, et que cette tribu parait plus que toute autre, adonnée à la vie absolument nomade.

A leur demande, une autre réserve de 6,885 acres a aussi été arpentée a la rivière de la Queue de l'Oiseau près le Fort Ellice, les intéressés paraissent très contents de la localité qui leur a été accordée, et de suite, le printemps dernier ils ont commencé la culture de leurs jardins, et la construction de leurs demeures.

On a enfin lieu de croire que les établissements, n'ont plus rien à craindre de présence constante, au milieu des établissements de ces nombreux partis de Sauvages, principalement Sioux, sans autres moyens d'existence que la charité publique ou l'appropriation du bien des autres.

On a maintenant lieu d'espérer que les plaintes qui se font entendre depuis si longtemps auront entièrement disparu dans un an ou deux.

Ces habitudes des Sauvages étaient tellement enracinées chez eux que jusqu'à présent il a été complètement impossible de faire justice aux réclamations des colons qui ne cessaient de se plaindre des dégats, causés par ces Sauvages qu'il était impossible de maintenir sur la réserve.

Mais il n'y avait aucun moyen à la disposition des autorités de prévenir ces abus, aucune coercion n'était possible; les Sauvages devant le droit criminel, se trouvent absolument dans la même catégorie que les autres citoyens, et ils doivent être traités comme tels.

C'est la seule information qu'il nous est possible de donner en réponse à ceux qui nous exposent des griefs de cette nature; quelques individus ont en conséquence été amenés devant les tribunaux, et quelques condamnations ont rendu les Sauvages plus attentifs aux avis qui leur sont maintenant donnés et aux menaces qui leur sont faites.

Traité No. 3.

Les Sauvages inclus dans le traité No. 3, au nombre d'environ 2,700, ne peuvent être reconnus comme ayant réalisés de grands progrès de colonisation ; cependant, ils ont donné assez de preuve de la sincérité de leur intention de se livrer à l'agriculture pour autoriser le gouvernement à leur distribuer une grande partie des instruments aratoires, et du bétail, qui leur sont promis par le gouvernement, et le printemps prochain pas moins de 25 réserves sur 30 auront été mises en position de démontrer si leurs projets étaient définitifs.

Ces Sauvages ont vécu jusqu'à présent de chasse, et de pêche ; ces produits pour leur contrée représente une somme annuelle d'au-delà de $25,000.

Les principaux établissements sont sur la rivière la Pluie, à la baie du Poisson Blanc, au nord du lac des Bois et au lac Seul. Jusqu'à cette date les produits agricoles consistaient maïs, des pommes de terre, et des jardinages. Ces premiers essais de culture augmenteront considérablement dès que toutes les réserves seront arpentées ou divisées entre les différentes familles de chaque bande.

Aucune école n'a encore été établie par le gouvernement, dans la contrée qu'ils habitent, mais quelques demandes ont déjà été faites, et trois ou quatre instituteurs devront être nommés dans le cours de l'année prochaine.

L'agent spécialement nommé pour les Sauvages du Traité No. 3. M. Pither, a exprimé à plusieurs reprises son approbation de la conduite de ses administrés.

Il est très rare que dans leurs relations avec les blancs qui visitent leur contrée, pour le compte du gouvernement, ou autrement, ils n'aient pas donné à ces derniers, tout l'appui et les secours qu'ils pouvaient.

Le personnel de ce bureau n'a pas permis jusqu'à présent, de faire un recensement complet de l'état des Sauvages qui font l'objet de ce rapport, mais si les chiffres donnés plus haut ne sont pas toujours strictement corrects, ils n'ont été arrêtés qu'après tous les moyens de contrôle qui se trouvaient à ma disposition.

Un seul assistant m'est accordé à Winnipeg, Mr. J. F. Graham, et malgré le zèle et l'intelligence avec laquelle il s'acquitte des devoirs de sa position, il est impossible de donner aux détails de chaque réserve l'attention et le soin qui pourrait y mettre un agent local. M. Pither a continué à remplir ses devoirs, au Fort Françis, avec une expérience, et une bonne volonté des plus dignes d'éloges.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

J. A. N. PROVENCHER,

Commissaire des Sauvages.

No. 28. (*a.*)

COLOMBIE-BRITANNIQUE.
BUREAU DES SAUVAGES,
VICTORIA, 1er oct. 1875.

L'honorable,
Surintendant-général des Affaires des Sauvages.
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport qui suit sur les affaires des Sauvages de la Colombie-Britannique pour l'année expirée le 30 juin 1875.

La malheureuse condition et le défaut de règlement de la question des terres des Sauvages m'ont empêché de faire des visites officielles cette année, et en conséquence je ne puis vous donner autant de renseignements et un rapport aussi intéressant que je l'aurais désiré sur les différentes tribus qui habitent cette province, et qui auraient pu être acceptables et utiles au département.

Les Indiens s'attendent, lors d'une visite officielle, qu'on leur fera connaître les intentions du gouvernement sur les affaires qui les intéressent, et en conséquence, lorsqu'une question d'une importance aussi vitale, pour un grand nombre d'entre eux, que celle de la quantité de terres qui doit être réservée à leur profit et pour leur soutien, reste indécise, une pareille visite ne peut que nuire plutôt qu'aider à atteindre l'objet que l'on a en vue, c'est-à-dire celui d'entretenir la confiance et établir des relations amicales entre eux et les blancs.

Ce que je dis ici s'applique sans doute davantage aux Indiens de l'intérieur, qui possèdent de grands troupeaux et ont une grande connaissance de l'agriculture, dont ils savent apprécier les avantages, plutôt qu'à ceux du littoral, qui comptent presque exclusivement sur les produits de la mer pour leur subsistance. Cependant, la question est d'une grande importance et d'un grand intérêt pour tous, et si l'on n'arrive pas à une solution définitive, il semble qu'il sera très-difficile, sinon impossible, de faire naître chez eux ce sentiment de confiance dans la justice et le bon vouloir du gouvernement, si essentiel à la paix et à la prospérité futures du pays.

Vu le caractère féroce des indigènes qui habitent la côte occidentale de l'île de Vancouver, et la fréquence des naufrages qui y ont lieu, il était nécessaire de faire une exception à leur égard ; et conformément à vos instructions, la seule visite officielle qui ait été faite durant l'année, a été faite aux diverses tribus de cette partie de la province, l'automne dernier, dans le navire de guerre de Sa Majesté, le *Boxer*.

Les Indiens de la côte occidentale se composent d'une vingtaine de tribus, et bien que je n'aie pu faire de recensement exact de ceux qui sont établis en amont de Barclay Sound, je crois pouvoir en porter le chiffre à environ trois mille âmes. Bien qu'ils aient eu jusqu'ici, la réputation d'être traîtres et batailleurs, je les ai trouvés dociles et remarquablement bien disposés. D'une stature un peu plus petite que celle des Indiens de l'Est, ils sont d'un teint plus foncé et paraissent plus robustes et plus forts qu'eux.

La langue de ces Indiens est parlée par vingt tribus différentes, et la ressemblance de beaucoup de leurs mots avec ceux de la langue des Quachewlth du Nord donnerait à croire qu'ils ont pu autrefois être tous unis sous un même chef, et qu'ils ont dû être une nation puissante.

C'est une race forte et industrieuse, et, d'après ce que j'ai pu voir, ils sont les plus riches des Sauvages que j'ai rencontrés dans la province. S'ils faisaient un bon usage de leurs immenses gains, ils pourraient sans aucun doute vivre indépendants et se donner tout le confort et même le luxe qu'ils pourraient désirer. Leurs ressources de production ne paraissent avoir presque pas de limite, et l'on me dit qu'il n'est pas rare de les voir réaliser chacun de $500 à $1,000 par année, de leur chasse au phoque et de leur pêche seulement.

Nonobstant cela, je dois dire qu'en général ils paraissent pauvres, et même dans beaucoup de cas ils sont absolument dans la misère. Mais il y a deux sérieux obstacles à surmonter avant que l'on puisse voir changer cet état de choses, ou avant que leur condition actuelle puisse être beaucoup améliorée par les bienfaits de la civilisation.

Premièrement, ce sont des joueurs invétérés, et ce vice a pris un tel empire sur eux que depuis leur enfance jusqu'à la vieillesse, il n'est pas de sacrifice qu'ils ne soient prêts à faire pour satisfaire et encourager cette passion.

Secondement, le rassemblement fréquent des différentes tribus pour les fêtes des présents (*potlaches*). Dans ces occasions, il est donné ou détruit des biens ou valeur considérables, et le renouvellement constant de ces fêtes à l'époque de l'année la plus importante au développement de leur plus précieuse source de richesse, détruit presque entièrement toute habitude régulière de travail et d'industrie.

Ils s'ocupent fort peu d'agriculture, et leurs connaissances sous ce rapport sont très bornées. La facilité avec laquelle ils obtiennent leur subsistance, et même l'abondance, par d'autres moyens plus profitables, est si grande, et l'étendue de la terre cultivable est si limitée, que la nature a doué ces Sauvages de tout ce qui peut en faire ce qu'ils sont réellement, des "travailleurs de la mer," et cela est fort heureux, car, placés comme ils le sont, ils ne pourront jamais devenir des cultivateurs du sol.

Par suite de la nature dangereuse de la côte accidentale, ils sont devenus d'habiles marins et des canotiers experts.

Les arbres, qui atteignent souvent ici de magnifiques proportions, leur offrent d'excellents matériaux pour la fabrication des canots, depuis le frêle jouet de l'enfant jusqu'aux grandes pirogues qui sont montées par cent guerriers. Autrefois, on creusait un canot d'un seul arbre, au moyen d'un ciseau et d'un maillet de pierre, une vrille faite avec un os d'oiseau, une herminette en écaille ou en pierre, et peut-être aussi en se servant du feu comme accessoire ; mais ces outils primitifs ont depuis longtemps été abandonnés pour la hache et le ciseau des blancs. L'extérieur est façonné avec les mêmes instruments, et le canot est ensuite complètement passé à la vapeur, et on le munit de légères barres transversales qui leur donne une meilleure forme et plus de symétrie. Les deux bouts sont relevés par des pièces d'assemblages très ornementées, la poupe étant longue et pointue, et la proue carrée ou légèrement arrondie. Ces canots, qui servent à la pêche de la baleine ou à la guerre, sont non-seulement très-utiles, mais sont encore de magnifiques modèles d'architecture navale, et mérite certainement une mention spéciale au sujet des produits de l'industrie et du génie des Indiens Aht.

A l'exception des pommes de terre cultivées par les femmes sur une petite échelle, les Ahts tirent toute leur nourriture de la mer. Le saumon en forme la principale base, et leurs provisions d'hiver en sont prises en août et septembre, dans les grands bras de mer et les rivières qui intersectent toute la côte. Beaucoup d'autres espèces de poisson, comme le flétan, la morue, le hareng, etc., sont prises en quantité et avec la plus grande facilité.

En mai et juin, les baleines font leur apparition, mais elles ne sont attaquées que par un équipage soigneusement choisi, et après les préparatifs les plus artistiques.

Un appareil de pêche à la baleine complet m'a été donné par un chef Clayoquaht, et il se composait de deux os barbelés (des cornes de cerf), ayant une pointe en acier aiguë et polie qui sert de harpon, et qui est attachée à quelques pieds de ficelle en nerf de baleine ; celle-ci est attachée à une longue corde en écorce, à l'un des bouts de laquelle sont des vessies et sacs d'air en peau de phoque qui la font flotter. Le harpon est aussi fixé à une longue perche de 15 à 30 pieds de longueur, dont il est facilement détaché. Cet appareil grossier et simple est très-efficace entre les mains d'un équipage hardi et habile, et lorsqu'ils réussissent à attacher à une baleine un nombre suffisant de ces sacs d'air ou vessies, le plus gros de ces " monstres de la mer " devient bientôt une proie facile.

Le lard et l'huile de baleine sont considérés comme des mets délicieux par les Ahts, surtout lorsqu'ils sont rances ou presque putrides.

Les endroits de pêche au phoque des Ahts sont éloignés de 25 à 40 milles de la côte et s'étendant de l'est à l'ouest (par une largeur de quatre à cinq milles) sur une grande distance. En juillet, les phoques partent pour les mers du nord, et l'on dit qu'ils reviennent en décembre, et alors on les tue fréquemment sur les rochers qui bordent la côte, ou dans les différents canaux ou bras de mer.

Une autre source de richesse de ces Indiens est l'huile de poisson. Le chien de mer ordinaire, ou squale, qui est très nombreux, leur en fournit un approvisionne-

ment presque inépuisable, et ils vendent de grandes quantités d'huile, chaque année, aux traficants, qui la paie de 20 à 25 cts. par gallon. Il y a des chiens de mer en toute saison, mais ils sont en plus grande abondance en mars, août et décembre. L'on me dit qu'un seul canot en prend en moyenne, pendant ces mois, environ 200 par jour, et comme chaque foie produit souvent, dit-on, une pinte d'huile, chaque Sauvage peut ainsi gagner de $4 à $6.

Les Ahts ont des coutumes très strictes au sujet de leur droit exclusif à tout ce que produit leur pays. Les limites des propriétés ou des terrains des tribus sont clairement définies. Ainsi, tout ce qu'apporte la mer est considéré comme appartenant à la tribu qui prétend avoir droit au terrain sur lequel l'épave est apportée. De fréquentes et sanglantes querelles se sont élevées à ce sujet, autrefois, entre les différentes tribus, et ont amené l'établissement de bornes distinctes qui définissent exactement les limites de chaque petite localité, et qui sont respectées par les tribus voisines. La connaissance de ce fait m'a porté à leur faire comprendre, chaque fois que je leur ai parlé aux différents endroits de la côte, l'importance qu'il y avait pour eux de vivre en bons termes avec les blancs, et surtout d'offrir un abri et l'hospitalité à ceux qui avaient le malheur de faire naufrage sur la côte. Partout j'ai été écouté avec la plus profonde attention, et dans leurs réponses les différents chefs m'ont assuré de leur intention de suivre mon conseil. Une preuve éclatante de leur sincérité fut bientôt après donnée par un parti de Sauvages Hes-qni-aht qui, au prix des plus grands dangers pour eux-mêmes, sauvèrent d'une mort certaine le capitaine et l'équipage d'une barque américaine, qui avait sombré pendant une tempête en face de l'anse Hes-qui-aht. Une grande cordialité et une humanité qui auraient fait honneur à notre propre race furent ensuite témoignées aux naufragés, en pourvoyant à leurs plus pressants besoins, et en les conduisant d'une tribu à l'autre jusqu'à ce qu'ils arrivassent à Victoria. J'ai éprouvé un grand plaisir de vous voir approuver la conduite de ces Sauvages en les récompensant promptement, et le gouvernement de Washington a aussi su la reconnaître, par l'entremise du consul des Etats-Unis, ce qui est un acte de justice et d'appréciation qui ne peut manquer d'avoir les meilleurs effets sur toutes ces tribus des bords de la mer. Mes observations personnelles m'ont convaincu que les Ahts sont une race de gens confiants et faciles à contrôler. Leurs amples ressources les rendront indépendants de toute aide ou de secours matériels pendant longtemps encore, et même leurs richesses latentes peuvent être utilisées pour la prospérité générale simplement en traitant ce peuple simple, mais courageux et brave, d'une manière ferme et judicieuse.

Incontestablement, les différentes tribus de cette nationalité ont été décimées par de sanglantes et implacables guerres intestines, mais elles montrent, presque sans effort de notre part, et par la sincérité de leur conduite, un grand désir de voir s'opérer un changement permanent sous ce rapport, et nous n'avons aucune raison de craindre une répétition des difficultés antérieures avec aucuns des naturels de la côte occidentale, tant que nous ne serons pas nous-mêmes les agresseurs.

En outre des instruments dont j'ai parlé plus haut, ces Sauvages fabriquent proprement et facilement des coffres, boîtes, seaux, coupes, cuillers en bois, paniers, nattes, et des ornements peints ou sculptés et embellis de coquillages, etc.

Leurs relations avec les blancs et l'adoption de plusieurs de leurs coutumes ont diminué les besoins de leurs produits indigènes manufacturés, et ont sans doute retardé leur ingéniosité native.

Un commissaire américain, M. T. G. Swan, qui a acquis une longue expérience parmi les aborigènes de la côte, est maintenant occupé, à la demande du gouvernement des Etats-Unis, à faire une collection de leurs ouvrages manuels, qui ne pourra manquer d'offrir un grand intérêt à la prochaine exposition centenaire à Philadelphie, en montrant le caractère et l'histoire ethnologique de tous nos Indiens du littoral.

Beaucoup de rares et curieuses reliques qui rappellent les anciennes mœurs, coutumes et habitudes des tribus éloignées du Nord de la province, ont déjà été ajoutées à la collection de M. Swan, et les échantillons du génie naturel des Sauvages, consistant en différents instruments utiles, en bijoux d'or et d'argent, en sculptures orne-

mentées en ardoise, pierre, etc., ne seront pas les produits les moins remarquables fournis par la côte.

PRÉSENTS.

Les instruments aratoires et des grains de semence pour une valeur de $5,198.13 ont été distribués aux Indiens de l'intérieur, de la rivière Fraser Inférieure, et d'autres endroits, et l'on remarque déjà une grande amélioration tant dans la quantité que dans la qualité des récoltes obtenues sur plusieurs des réserves. En faisant ces présents au nom du gouvernement, je me suis efforcé d'éviter de créer l'impression qu'ils étaient faits sans discernement, mais bien qu'ils avaient pour but d'aider et encourager ceux seulement qui me montraient être capables et désireux de les utiliser. Apprenant par une inspection personnelle quels etaient ceux de ces articles qui seraient réellement appréciés, je les remettais entre les mains du chef, que j'autorisais à agir comme gardien et qui devenait responsable envers moi de leur entretien et de leur conservation. De cette manière, tout Indien pouvait obtenir l'usage d'un article quelconque en la possession du chef, mais comme il était destiné à l'avantage de toute la tribu, il était obligé de le rendre en bon état au chef pour l'usage des autres. Ainsi les Sauvages n'éprouvent pas ce sentiment de dépendance qu'ils éprouveraient autrement, et tout en me gagnant la confiance des chefs en les revêtant d'une certaine autorité, je n'ai pas été harassé par les demandes individuelles de présents et de secours, comme je l'aurais été, et auxquelles les sommes mises à ma disposition pour cette province n'auraient pu suffire.

J'ai eu l'honneur de vous transmettre les reçus des différents chefs, dûment attestés, pour les articles ainsi distribués, ainsi que les pièces justificatives ordinaires des paiements faits.

ARPENTAGES.

Il n'a pas été commencé d'arpentage dans le cours de l'année dernière, vu le non règlement de la question des terres. La correspondance qui a déjà eu lieu au sujet de cette malencontreuse question est si volumineuse que je ne crois pas nécessaire de rien y ajouter pour le présent, mais je me bornerai à exprimer mon regret de ce que l'utilité du département, pour la paix et la prospérité de la province, continue à être ainsi retardée, sinon détruite, par ce défaut de règlement.

POISSON ET FOURRURES.

Jusqu'à ce qu'il soit nommé des sous-agents chargés de résider parmi les Sauvages des différentes tribus, l'on ne pourra se former aucune idée exacte de la quantité de poisson, d'huile de poisson et de fourrures, prise par ces différentes tribus.

Les exportations pour l'année expirée le 30 juin, 1875, ont été comme suit :

Poisson	$114,170 00
Huile	19,816 00
Fourrures	411,810 00
Airelles (atocas)	3,568 00
Total	$549,364 00

La presque totalité de ces exportations est fournie par les Sauvages. Je prends aussi la liberté de soumettre un état comparatif des mêmes exportations pour l'année précédente, qui montre un excédant en faveur de celle-ci :

	1874.		1875.
Poisson	$ 69,665 00	Poisson	$114,170 00
Huile	44,453 00	Huile	19,816 00
Fourrures	307,625 00	Fourrures	411,810 00
Airelles (atocas)	2,011 00	Airelles (atocas)	3,568 00
Total	$423,754 00	Total	$549,364 00

Les Indiens—et surtout les "Shushwaps"—travaillent aussi aux mines d'or, et ils en tirent des quantités considérables des différents affluents de la rivière Fraser.

ÉCOLES.

A l'exception de l'école wesleyenne établie au Fort Simpson, aucune nouvelle école n'a été ouverte cette année par les missions.

Les octrois commencés en 1874 ont été continués et les écoles suivantes ont reçu de l'aide aux conditions énoncées dans l'ordre en conseil du 7 avril 1874 :—

* Ecole industrielle de Ste. Marie	C. R.	$350 00
* Nanaïmo	W.	250 00
* Metlakatla	M. A.	500 00
Do (octroi spécial)		1,000 00
Comox	M. A.	250 00
Quamichan	M. A.	250 00
Kincolith	M. A.	250 00
Fort Simpson	W.	300 00
Victoria	W.	300 00
Lytton (pour aider)	M. A.	75 00
Quamichan (outils pour aider)		49 00
Total		$3,574 47

REMÈDES ET SECOURS DE MÉDECINS.

Dans le cours de l'année dernière, les remèdes et les secours des médecins ont été largement donnés à tous les Sauvages malades, et ont grandement contribué à soulager la détresse qui existait jusqu'ici par l'absence d'un pareil bienfait. Beaucoup de missionnaires établis parmi les tribus éloignées ont été pourvus de médecines et douceurs médicales, en sorte que ces avantages ont été assez généralement répartis par toute la province.

Comme la petite vérole s'est dernièrement déclarée parmi les Sauvages établis en cette ville, j'ai établi un lazaret et une quarantaine qui ont grandement contribué à empêcher la maladie de se propager non-seulement dans le voisinage, mais sur toute la côte. Les Indiens atteints de la maladie ici ont été régulièrement visités par un médecin, et pourvus de toute la nourriture et des remèdes dont ils avaient besoin.

Cependant, l'Indien n'est pas doué de cette force de nature qui permet de supporter une attaque de petite vérole, et ceux qui en réchappent parmi eux font exception et sont rares. Dans les années passées, des tribus entières ont été décimées et emportées par ce terrible fléau, et le principal but que j'avais en établissant une quarantaine était de restreindre la contagion à cette localité.

Cependant, beaucoup de nos tribus du nord visitent régulièrement Puget Sound, et comme la maladie paraît avoir été apportée de là en cette ville, il n'est pas du tout improbable qu'elle puisse être transportée dans des campements éloignés qui se trouvent hors de protection. Peu de temps après avoir accepté la charge de Surintendant des Affaires des Sauvages, je me suis adressé au département médical du conseil privé en Angleterre, pour en obtenir de la lympe pure, et grâce à la courtoisie du médecin en charge, je reçois maintenant tous les six mois un approvisionnement frais de virus vaccine, au moyen duquel un grand nombre de Sauvages ont été vaccinés.

TRAFIC DES LIQUEURS.

Ce commerce abominable a considérablement diminué depuis l'adoption de la nouvelle loi sur les liqueurs enivrantes, tant sur l'île de Vancouver que sur la terre ferme ; néanmoins, les Sauvages de la Colombie-Britannique peuvent encore en

* Les octrois payés à ces trois écoles ne figurent pas dans les comptes de l'année financière écoulée, parce qu'ils ont été payés en mai 1874 et juillet 1875. L'octroi de Metlakatla n'est pas encore payé, pour l'année finissant au 30 juin 1876.

obtenir en grande quantité sur la rive américaine, aucune loi n'existant aux Etats-Unis contre la vente des spiritueux à d'autres qu'aux Sauvages américains, en conséquence, il en est encore acheté une quantité considérable aux différents ports du détroit de Puget par les Stydahs et autres tribus du Nord, qu'ils emportent directement chez eux.

La connaissance du procédé de distillation de l'alcool par les natifs du territoire d'Alaska, et dont il est fait mention dans mon rapport du 3 février 1874, ne parait pas, jusqu'ici, s'être répandue au-delà des frontières de cet état.

RÉSERVES.

Il serait nécessaire, avant que les blancs y soient établis en grand nombre, de faire des réserves dans plusieurs parties de la province.

Il n'a pas été établi de réserve au nord de Burrard Inlet, sur la côte de la terre ferme, ni au nord de Shuswhaps Nationality, dans l'intérieur. Il en est de même sur l'état, au nord de Camat, et sur la côte ouest.

De concert avec vous, j'ai décidé que jusqu'à ce que tout doute fut disparu quant à l'étendue des terres des Sauvages, toute accession à des demandes de réserves ne pourrait que compliquer la condition déjà difficile des affaires des Sauvages. Ainsi le cadastre des réserves pour les Sauvages reste comme il était l'année dernière.

RÉSERVE DES SONGHEES.

Des négociations ont été entamées avec les Sauvages Songhees relativement à leur émigration dans une localité plus avantageuse, la réserve qu'ils occupent se trouvant dans les faubourgs de Victoria, qui sont d'un accès facile pour les débitants de whisky et autres personnes de mauvaise réputation.

Des localités ont été choisies à cette fin : l'île Sallas, située à environ 20 milles de la cité, et une ferme à la baie Cadboro, à environ 3 milles de distance. Pour différentes raisons, ces localités paraissent ne pas leur plaire, d'abord parce que la première est trop éloignée et qu'elle serait exposée aux maraudes des bandes de Sauvages du nord, et que la seconde, qui paraît acceptable pour les jeunes gens de la tribu, ne renferme pas une assez grande étendue de terre arable. Les traitants et autres, pour qui ce déplacement serait préjudiciable, ont suscité beaucoup d'opposition à tout projet de ce genre. Tous ces gens ne sont pas des Mentors pour les Sauvages ; les conseils qu'ils leur donnent ne sont ni sages ni honnêtes, et ils font ainsi obstacle à l'accomplissement du projet. Ajoutez à cela que les Sauvages tiennent à leurs anciens villages, et vous aurez une idée combien il est difficile de leur faire comprendre l'avantage qu'ils trouveront en s'éloignant.

Il est vrai que les emplacements qui leur conviendraient dans ces environs sont rares ; mais j'espère qu'avant longtemps il sera fait un choix avantageux, c'est-à-dire lorsqu'il sera devenu possible d'opérer leur déplacement sans grande difficulté.

Il serait superflu de réitérer les recommandations que j'ai eu l'honneur de vous faire dans les années précédentes, à l'effet de perfectionner et faciliter l'administration des affaires des Sauvages de cette province. Je sais que lorsque la question des terres est pendante, toute politique que peut adopter le département doit avoir pour but la temporisation. Je crois qu'un grand nombre de Sauvages comprend cela, et que c'est à leur grand désir de vivre en paix avec les blancs que nous devons de n'avoir pas vu surgir de trouble sur aucun point de la province.

Par bonheur aussi pour la sécurité des blancs, les Sauvages sont divisés en petites bandes ayant chacune son chef, et j'ignore qu'il se soit présenté un seul cas où différentes tribus d'une même nationalité se soient unies sous un seul chef, soit pour l'offensive ou la défensive. Les sujets de plainte actuelle à l'égard de l'insuffisance des réserves existent principalement parmi les Sauvages de l'intérieur, qui, pour vivre dépendent presque entièrement des terres à pâturage et des petites étendues

qu'ils cultivent. Fréquemment j'ai pu voir par moi-même le grand mécontentement qui existe parmi cette population, et si l'on n'y met fin il pourrait en résulter des difficultés qui sont certainement à craindre. Cette question cause beaucoup moins d'anxiété chez le grand nombre des Sauvages de la côte, car ils tirent leur subsistence de la mer et de ses tributaires.

Leurs places de pêche abondante ne leur ont pas encore été contestées, et l'aspect sauvage de leurs champs de chasse sur la lisière de la côte ne porte guère les blancs à empiéter sur ces terres ainsi qu'ils le font à l'intérieur.

S'il survient des difficultés, il est possible de les atteindre en toute saison, soit pour redresser leurs griefs, soit pour punir leurs méfaits, mais le respect pour la Reine ou pour la loi ne leur fait pas défaut. Malgré ces bonnes dispositions, il importe que sans retard on leur fasse des réserves qui embrassent plusieurs de leurs principales stations de pêche, afin d'empêcher tout soulèvement parmi eux.

Un juste traitement en rapport avec leur nature primitive,—qu'il soit doux en considération de l'infériorité de leurs moyens pour arriver promptement à un degré supérieur de civilisation chrétienne, en fera des hommes contents, de bons observateurs de la loi, et souvent des citoyens industrieux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

I. W. POWELL,

Commissaire des Sauvages.

No. 28. (*b.*)

Colombie–Britannique,

Bureau des Sauvages,

Victoria, 29 octobre 1874.

A l'honorable

Surintendant-général des Affaires des Sauvages.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous faire rapport de mon retour du voyage que j'ai fait, sur le vaisseau de S. M. le *Boxer*, chez les Sauvages Aht, qui habitent la côte ouest de l'île de Vancouver, et de vous transmettre copie de la correspondance échangée entre le plus ancien officier et moi sur l'opportunité de mettre à ma disposition, pour le voyage ci-dessus mentionné, un des vaisseaux de Sa Majesté.

Conformément à l'arrangement arrêté, je suis monté le 3 ultimo sur le *Boxer*, accompagné de M. Blenkinsop, qui venait d'arrriver de Barclay Sound, et d'un photographe chargé de prendre des vues des villages sauvages et de faire la photographie des habitants de différents points de la côte ouest.

Le *Boxer* descendit le détroit de Fuca et arriva à Neah Bay, Territoire de Washington, à 5 p. m. Sur ce point, il existe depuis longtemps une agence américaine pour les Sauvages, et qui est aujourd'hui confiée à M. Harlington. Sur l'invitation de ce dernier, nous avons débarqué et examiné le village et les bâtiments construits par le gouvernement des Etats-Unis pour le service de l'agence. Environ 250 Sauvages appelés Mak-Kahs habitent cette localité, et bien que l'Etat américain dépense annuellement de fortes sommes pour eux, ils ne sont ni meilleurs ni plus civilisés que les tribus de la côte de cette province, et, qui, seuls, ont toujours pourvu à leur subsistence.

Ces Sauvages continuent de vivre dans leurs habitations primitives (rancherias) et conservent leurs anciennes coutumes et habitudes. La belle école qu'il y a là sert plutôt d'ornement qu'à autre chose, et je n'ai pas pu voir, malgré mon attente, qu'ils aient fait aucun progrès, soit dans les métiers ou dans la culture du sol.

M. Harlington m'a dit qu'ils tiraient de la mer trop facilement leur subsistence pour songer à d'autres moyens de gagner leur vie et qu'ils n'avaient jamais montré le désir de profiter des moyens de s'instruire que le gouvernement leur offre.

En outre de l'agence, il y a un médecin, un instituteur et deux maîtres de métier (culture et forge) à l'emploi du gouvernement. Cette agence a aussi le contrôle de trois autres villages qui comptent chacun 100 habitants.

4.—Partis de Neah Bay à 5 a. m., mais une brume épaisse nous a forcés à rebrousser chemin et à rester ici jusqu'au soir, temps où nous avons pu repartir pour gagner le port San Juan, où j'ai été voir les Sauvages Pach-e-Naths de cette localité. Le camp de ces Sauvages occupe un joli emplacement à l'embouchure de la rivière San Juan ; mais le poisson en décomposition (qui a été pressé pour en extraire l'huile) et autres débris qui s'y trouvent le rendent des plus infect.

Une tribu voisine était réunie là dans le temps, et comme beaucoup se trouvaient en état d'ivresse, il y existait un désordre comme nous n'en avions encore vu dans aucun autre village indien.

J'exprimai au chef et en termes sévères le chagrin et le désagrément que j'éprouvais de trouver son camp dans une condition aussi honteuse, et lui signifiai que s'il ne m'aidait pas à maintenir le bon ordre chez ses gens et à empêcher le débit de l'affreuse boisson qui paraissait se faire librement, on saurait le remplacer par un homme jouissant d'une plus grande influence, etc.

Le chef répondit qu'il regrettait que j'eusse trouvé son village dans cette fâcheuse condition, et qu'il serait heureux que l'on pût empêcher les étrangers de fournir des boissons à ses habitants, qui, toutefois, peuvent s'en procurer facilement dans Victoria, et il me désigna même le lieu où avaient été obtenues celles qui se consommaient dans le moment. Il se montra heureux d'apprendre que des mesures seraient prises pour empêcher ce trafic, et déclara qu'il ferait tous ses efforts pour empêcher que des boissons entrent dorénavant dans son village.

Le dénombrement fait, donne à la tribu le nombre de 74, hommes, femmes et enfants. Une maison de Victoria tient ici une agence qui achète l'huile de chien de mer et des fourrures.

5.—Partis pour Barclay Sound, et jeté l'ancre en vue du village Ohe-haht, que nous avons trouvé désert. Partis de là pour Christie Bay (Noo-moo-kamis), où nous avons jeté l'ancre pour la nuit. Quelques Sauvages s'étant approchés du navire, je fis par eux avertir les O-heh-alts et Oa-chuck-lis-ahts d'avoir à me rencontrer ici lundi. Les trois jours suivants furent employés à visiter les tribus de Parry Sound, et je suis heureux de pouvoir dire que la visite que je leur ai faite l'automne dernière et ma promesse de revenir les voir cette année ont beaucoup contribué à maintenir entre elles l'ordre et les bonnes relations.

Des discours ont été échangés avec chaque tribu, et a toutes j'ai fait un présent d'outils pouvant leur aider à se construire des maisons et à cultiver leurs champs.

Quant à leur condition générale, à la nature de leur caractère, à leurs besoins, etc., je m'empresse de vous renvoyer au rapport circonstancié de M. Blenkinsop, qui, à ma demande, a habité parmi ces Sauvages pendant les derniers trois mois, afin de se renseigner sur leur désir relativement aux terres qui seront réservées pour eux, rapport auquel une longue expérience acquise parmi les Sauvages de la côte donne beaucoup de poids. Ces Sauvages se montrent satisfaits de la manière dont ils sont actuellement traités, et si dans la réserve qui sera faite pour eux leur atteste de réaliser quant aux stations de pêche et emplacements de village, on ne pourra douter de leurs bonnes dispositions pour les blancs et de leur désir de se soumettre à la loi.

8.—Partis pour Kla-oo-qua-aht, où nous arrivâmes dans l'après-midi, et où nous fûmes bientôt honorés de la visite du chef des A-hous-aht, du chef de la tribu voisine Seta-ka-nim, et de ses deux fils, accompagnés de beaucoup d'autres Sauvages. Ces tribus sont les plus guerrières et les plus puissantes de tous les Sauvages Aht, et pendant longtemps elles furent la terreur des faibles de leur race.

En 1864, et à raison du meurtre du capitaine et de l'équipage d'un caboteur et de leur refus de livrer les meurtriers, leurs villages ont été bombardés et détruits par des vaisseaux de Sa Majesté que commandait l'amiral Denman. Ils souffrirent beau-

coup dans cette circonstance, et encore aujourd'hui nos navires de guerre leurs inspirent une grande frayeur. Les meurtriers, cependant, parvinrent à s'échapper.

Seta-ka-nim a été un grand guerrier dans son temps et aujourd'hui encore, il semble doué d'une force athlétique. Tout en lui annonce la franchise et la générosité, et si son énergie et son ambition était guidés autrement il n'y a aucun doute qu'il serait aussi puissant dans la paix qu'il l'a été dans ses guerres sanglantes. Notre échange de saluts fut des plus amicales, et comme sa tribu l'a en grand respect, son entourage manifesta une vive joie lorsque je lui fis présent d'un habit et d'une casquette militaires, et que je confiai à ses soins un pavillon britannique comme emblème de la loi, de l'ordre et de la protection. Seta-ka-nim a promis de maintenir la paix et le bon gouvernement dans sa tribu. En retour, je lui ai donné une assurance réciproque avec promesse d'une nouvelle visite de bonne heure l'année prochaine.

Comme les Sauvages de Barclay Sound, les Kla-oo-qua-ahts jouissent de toute les ressources que la mer offre. Dans la saison ils prennent facilement toute espèce de poisson, et leur trafic de l'huile de chien de mer, de peaux de loutre, etc., est à la fois constant et considérable. Ils tirent principalement leur subsistence de la baleine, du flétan, de la morue et du saumon, qu'ils prennent en abondance et sans grande peine. Les engins de pêche à la baleine sont le harpon, l'amarre et la bouée de peau de phoque. La pointe du harpon est une lance plate de fer ou de cuivre à laquelle sont attachées des barbes en corne de cerf, et tout l'instrument est couvert de gomme.

Le manche est d'à peu près 18 pieds de long, plus gros vers le milieu et s'amincissant vers les bouts. Lorsque la baleine est harpounée, les barbes de la bouée restent attachées au poisson, mais le manche s'enlève. Le harpon enfoncé dans la baleine peut être munis de plusieurs bouées, afin que le poisson ne cale pas, ce qui permet à ces pêcheurs de le tuer ensuite avec des dards, etc.

Le 9, je visitais les His-quay-ahts et Man-oh-ah-sahts à l'anse Refuge, et le 10 j'étais rendu à l'anse Nootka, habitation des Moo-cha-ahts.

En 1778, le capitaine Cook fit de ce dernier point un lieu de rendez-vous, qui, plus tard, devint le quartier-général des découvreurs anglais et espagnols, Vancouver et Quadra. Dès que je mis pied à terre, comme Cook et Vancouver, je fus salué par les mots Wan-kash-wan-kash, fait qui m'expliqua de suite le nom de Wan-kash donné par Cook à tous les Sauvages de la côte ouest.

Le grand chef Maquinna, dont il est parlé dans ces premiers temps, a aujourd'hui un successeur du même nom, mais qui semble loin de représenter le brave porté aux nues par ces voyageurs distingués.

Le camp était loin de dénoter la propreté, mais il est situé sur un point des plus pittoresque que j'aie vus. Leurs habitations ressemblent en tout point à celles des Sauvages du nord.

Après les discours et présents ordinaires, les Sauvages se formèrent en cercle, chantèrent en chœur à mon intention, qui fut suivi d'autres démonstrations amicales.

Le reste de la journée se passa à visiter et à prendre des vues photographiques de tous les points marquants de cette terre historique, et à chercher à connaître le caractère général et les besins de ses habitants.

Le 11, et prenant le passage intérieur le *Boxer*, fit le tour de l'île Nootka jusqu'à la baie Esperanza, où je visitai les Noo-chatl-ahts et les Eh-aht-tis-ahts. De là je me rendis à Kay-u-kaht Sound, campement d'une grande tribu de ce nom. A l'exception de quelques vieillards, tous les Ky-u-kahts étaient à la pêche pour leur provisions de l'hiver, et nécessairement, nous en sommes repartis bientôt, après avoir laissé quelques présents pour le chef et un message annonçant une autre visite pour l'année prochaine.

Le 13, nous partions pour Quatsino Sound, mais un fort vent de sud-est nous contraignit de gagner directement la côte est.

En revenant j'ai visité les Sauvages Quahkeulth et le 17 nous arrivions à Victoria après un trajet des plus heureux malgré l'état avancé de la saison, et quelques tempêtes qui m'ont empêché de faire une tournée aussi complète que je le désirais.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluses des photographies de Sauvages et de campements que nous avons rencontrés dans le cours de notre voyage, bien que le

temps fût très-défavorable au succès que j'avais espéré. Je prends la liberté de recommander que des terres soient choisies et mises en réserve pour les tribus du Détroit de Barclay,—ce qui n'est pas difficile à faire aujourd'hui, comme vous pourrez vous en convaincre en jetant un coup d'œil sur le plan de cette localité attaché à ce rapport.

A mesure que les circonstances le permettront, des terres peuvent être choisies pour les autres tribus de la côte occidentale. La visite, de temps à autre, d'un navire de guerre aurait de bons résultats, car elle inspirerait du respect envers l'autorité constituée et encouragerait les relations amicales entre ces Sauvages.

La côte occidentale de Vancouver est très-exposée et dangereuse pour la navigation, les naufrages n'y sont pas rares, et pour la sauvegarde des marins malheureux il serait bon d'inculquer à ces Sauvages des principes humains, de bonté et d'hospitalité, au lieu de les laisser suivre les penchants féroces qui les ont guidés jusqu'ici.

Ce sont pour la plupart des hommes forts et hardis, ayant des ressources suffisantes pour les mettre en mesure de se passer du secours des blancs ; mais je les crois généreux et faciles à contrôler. Une politique basée sur la douceur, la prévenance et la justice ferait des citoyens amis et paisibles de ces gens rudes et Sauvages qui n'ont jamais subi les influences civilisatrices d'une mission chrétienne.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

I. W. POWELL,

Commissaire des Sauvages.

(No. 29.)

DIVISION DE LA TERRE FERME, C. B.

NEW WESTMINSTER, nov. 1875.

A l'honorable

Surintendant-général des Affaires des Sauvages,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon premier rapport annuel sur les affaires des Sauvages habitant cette partie de la province, pour l'année expirée le 30 juin 1875.

Des circonstances que je n'ai pu contrôler et que vous connaissez déjà m'ont empêché de faire un rapport pour l'année précédente.

Vû que le département ici n'est pas encore tout-à-fait organisé, que la question des terres des Sauvages n'est pas encore réglée, que la petite vérole a sévi pendant une partie de l'été dernier, et que je n'ai pas encore d'aide, ce rapport ne sera pas aussi complet que je le désire.

Dès que j'eus ouvert le bureau, les Sauvages de cette partie du pays vinrent me voir en grand nombre pour prendre des informations au sujet de l'établissement de leurs réserves, demander des conseils et des renseignements sur diverses matières qui les concernaient, et pour avoir des soins médicaux et autres secours : tout cela prit la plus grande partie de mon temps et me retint au bureau. Comme conséquence, je sus me borner à visiter les Sauvages du bas de la rivière Fraser et de Burard Inlet. Je profitai aussi de deux occasions qui se présentaient pour assister à de grandes assemblées des Sauvages de cette section et de la côte de la terre ferme s'étendant au nord jusqu'à Bute Inlet, assemblées qui eurent lieu dans la mission de Ste. Marie où ils se réunissent au moins deux fois par année pour recevoir l'instruction et remplir leurs devoirs religieux.

On évalue à 2,000 ou 2,500 le nombre des Sauvages qui vont à Ste. Marie ; ils comprennent ceux de Lilloët, une partie des Sauvages des rivières Thompson et Harrison, et parlent cinq idiômes différents.

Dans mes différentes entrevues avec ces Sauvages, j'ai remarqué que la grande question pour eux était l'établissement de leurs réserves

Connaissant le vif désir témoigné par vous d'obtenir du gouvernement local une

solution satisfaisante de cette question, il m'est inutile d'insister sur sa grande importance, non plus que sur la nécessité de la régler d'une manière finale et permanente afin d'établir la confiance parmi les Sauvages de cette province. Ils sont patients et raisonnables, mais en même temps très-sensibles sur cette question, et ils regardent avec soupçon et alarme l'empiètement du colon, du spéculateur ou des arpenteurs. Ils savent qu'ils doivent être bientôt circonscrits dans leurs réserves restreintes, et que leur domaine diminue rapidement. Vû ces circonstances il n'est pas facile de les convaincre que pleine et entière justice leur sera rendue.

Dans une récente entrevue que j'eus avec les Sauvages du bas de la rivière Fraser, leur chef me tint le langage suivant:—" Vous nous aviez dit que notre grande mère la Reine était bonne et puissante, et nous vous avons cru. Nous savons qu'elle n'a qu'à parler à ce gouvernement, et que nos terres seront définies. Nous sommes surpris de voir que notre grande mère ne parle pas; nous voulons que vous répétiez ce que nous avons dit. On nous avait promis 80 acres de terre pour chaque famille; aujourd'hui nous sommes traités comme des enfants et l'on ne nous en donne que 20 acres, ce qui n'est pas assez si nous devons faire comme les blancs; serons-nous obligés de reprendre notre ancien genre de vie."—Ce chef parlait avec beaucoup d'ardeur; c'est un homme remarquablement intelligent et habile. Le confort évident des cabanes de sa tribu, la belle et proprette église construite et finie par lui-même, dans son propre village (Cheam) parlent hautement en faveur de son industrie et de son habileté.

Dans son jardin j'ai remarqué des légumes de diverses sortes, y compris de tomates, ainsi que quelques fleurs et des arbres fruitiers. Ce ne fut qu'après beaucoup d'hésitation qu'il consentit à accepter un cadeau de pommiers, car il craignait, en acceptant, de compromettre la demande qu'il venait de formuler pour une augmentation de sa réserve.

En général les Sauvages paraissent savoir qu'ils sont aujourd'hui sous une nouvelle forme de gouvernement, et ayant entendu parler des magnifiques étendues de terrains et des cadeaux de prix qui ont été donnés à leurs frères de l'est des Montagnes Rocheuses, ils s'attendent naturellement à être traités de même.

La rapidité avec laquelle les terres incultes de la province sont accaparées par la colonisation ou la spéculation rend absolument urgent qu'on ajoute le plus tôt possible à leur réserves actuelles les augmentations nécessaires. Je crois que si on se hâtait d'agir à cet égard, on pourrait faire avec les Sauvages un compromis qui les satisfairait entièrement.

Quelques tribus ont pris sur elles-mêmes de tracer leurs propres réserves. On m'apprend que les Sauvage Chilcotins ont jalonné une grande étendue de terrains dans la vallée du Chilcotin et déclaré que les blancs ne doivent pas empiéter dessus.

Les antécédents de cette tribu sont tels qu'il faudra user de la plus grand prudence en traitant avec elle. Le sort funeste du corps des arpenteurs Waddington est encore présent à la mémoire de la population de cette province. Heureusement que ces Sauvages subissent maintenant l'influence des missionnaires qui feront beaucoup pour détourner les troubles pouvant résulter des tentatives de compagnies avec eux. Il ne faut pas oublier, cependant, la promptitude avec laquelle le peau rouge se laisse dominer par l'esprit du mal, la crainte, la haine ou toute autre cause d'excitation.

Dans un ou deux endroits de l'intérieur de la province, les Sauvages ont aussi pris sur eux-mêmes de régler cette affaire et se sont emparé des terres du colon blanc, y ont construit des cabanes et fait de la culture autant qu'ils l'ont voulu, affirmant que tant que la question des terres ne serait pas définitivement réglée, il était de leur devoir de faire d'amples provisions pour eux-mêmes et pour leurs familles.

Cet état de choses est excessivement regrettable et il faut y mettre fin le plus tôt possible, car il ne peut produire que le désordre et la désaffection.

Plusieurs des Sauvages m'ont parlé dans les termes les plus élogieux de la manière dont ils ont été traités par Sir James Douglas pendant qu'il était gouverneur de la province.

La petite vérole s'étant déclarée parmi les citoyens blancs de Victoria, j'ai cru devoir, sans attendre des ordres du département, adopter de promptes mesures pour l'empêcher, si c'était possible, de se communiquer aux Sauvages de la terre ferme;

aux précautions alors prises j'attribue le fait que les Sauvages de cette partie de la province ont échappé à cette cruelle maladie. Six cas seulement se sont déclarés, et c'était parmi des Sauvages étrangers qui avaient apporté la maladie de Victoria.

Je visitai moi-même chacune des habitations indiennes de la cité et des environs, ainsi que celles de Burrard Inlet. Je fis distribuer aux Sauvages de la chaux, du savon et des brosses, en leur recommandant d'en faire un bon usage. Je vis avec plaisir que ces gens acceptaient volontiers cette mesure sanitaire qui exercera indubitablement sur eux une influence civilisatrice. Je recommande respectueusement qu'une semblable mesure soit prise tous les ans, surtout chez les Sauvages qui résident dans de grands centres de population.

New Westminster et Burrard Inlet étant des ports d'entrée, des maladies contagieuses peuvent facilement s'y introduire et se propager parmi les Sauvages, sur lesquels les moulins à scie, les cultivateurs et autres, ont à dépendre pour la main-d'œuvre.

On m'informe qu'en 1862 la petite vérole exerça ses ravages dans cette partie de la province, et décima les Sauvages d'une manière terrible, faisant chez eux des milliers de victimes. Les Indiens gardent encore vivace la mémoire de cette horrible épidémie, et sont prêts à adopter toute mesure qui les mêt à l'avenir à l'abri de cette maladie.

Je leur conseillai de se faire vacciner, eux et leurs enfants, et je crois que 2,000 d'entre eux, de tous âges et des deux sexes, ont adopté cette sage précaution.

Frappé de la fréquence et de la malignité des maladies auxquelles sont sujets les sauvages de cette partie du pays, j'ai recommandé la nomination d'un médecin payé par l'état, qui fût chargé de donner aux Sauvages malades visitant cette localité les soins médicaux nécessaires.

Les maladies les plus fréquentes sont les scrofules, la syphilis, la phtisie, etc.

Malheureusement pour le pauvre Sauvage, ses contacts avec la civilisation (?) ne lui ont que trop souvent rapporté rien autre chose que la misère et la ruine la plus pitoyable; et le mal va toujours croissant avec une terrible rapidité de propagation. Tandis que des missionnaires pleins de dévouement gagnent à leur œuvre de bien de nombreux convertis parmi les Sauvages, les ivrognes et les débauchés font aussi parmi eux avec un succès alarmant leur œuvre infâme de destruction.

La nouvelle loi prohibitive des spiritueux parmi les Sauvages, a grandement diminué parmi eux le commerce des liqueurs enivrantes, mais cette loi a besoin encore de plusieurs amendements. Elle devrait comporter en outre de l'emprisonnement la pénalité des travaux forcés pour toute infraction à la loi par la vente ou la distribution de spiritueux aux Sauvages, et si le vendeur possède un permis de vente, il devrait en être privé pendant une période d'au moins deux ans, comme d'après l'ancien Statut provincial.

Une autre catégorie de criminels que devrait atteindre la loi, ce sont ces blancs qui fournissent aux Sauvages des ordres par écrit à l'aide desquels les indigènes peuvent se procurer tous les spiritueux qu'ils peuvent désirer. On m'a dit que des enfants avaient à la réquisition des Sauvages, écrit de tels ordres. Les traficants peu scrupuleux qui profitent de cet état de chose, n'hésitent aucunement à encourager cette funeste pratique.

Les Métis qui vivent sur les réserves des Sauvages ou dans les environs, devraient être mis sur le même pied que les Sauvages et soumis aux mêmes dispositions de la loi. Ils peuvent actuellement avec une déplorable facilité se procurer des spiritueux et les vendre ou les distribuer aux Sauvages. Ils sont ainsi les auteurs de beaucoup de maux, et la loi devrait les atteindre de quelque façon.

Si la chose était possible, il faudrait aussi que la loi s'occupât de quelque manière du sort des enfants nés de blancs cohabitant avec des femmes indiennes, et dont la société est obligée de se charger dans le cas de la mort du père, ou dans celui où le père les abandonne après un certain temps.

Je visitai l'école d'industrie de Ste. Marie, et je constatai avec plaisir les progrès des enfants dans les différentes branches de l'éducation anglaise que l'on y donne. Lors de ma visite 32 filles et 22 garçons fréquentaient l'école, et tous passèrent un examen très-honorable, sur la lecture, l'écriture, la grammaire, la géographie, l'arithmétique, etc., etc.

Les filles me firent voir quelques très-beaux échantillons d'ouvrages à l'aiguille ou au crochet. L'examen se termina par de très-jolis morceaux de chant, très-bien exécutés.

L'ordre et la propreté qui caractérisent cet établissement font le plus grand honneur aux bonnes sœurs de Ste. Anne qui dévouent avec ardeur leur vie à l'éducation des pauvres enfants de la forêt. Les garçons ont un corps de musique de seize instruments, et exécutent plusieurs morceaux avec habilité.

Un moulin à farine, un moulin à scie, une carderie, une forge, etc., etc., ainsi qu'une ferme, sont exploités dans les limites de cette mission. On y trouve aussi de beaux et grands jardins potagers, vergers, terrains de jeux, en un mot tout ce qu'il faut pour rendre l'endroit agréable à la jeunesse comme à l'âge plus avancé. Une ou deux autres institutions de ce genre seraient, dans la Colombie-Britannique, d'un avantage incalculable pour les indigènes.

On m'a beaucoup parlé de l'école d'industrie de Metlakatla, et je regrette de n'avoir pas eu l'occasion de la visiter. Les Sauvages ne paraissent pas apprécier les externats, et ils préfèrent de beaucoup les pensionnats lorsque les enfants y reçoivent gratuitement la pension, les vêtements et la tuition.

Pour les raisons que j'ai données plus haut, je suis incapable de fournir les statistiques et le recensement que demande la circulaire de l'administration.

Lorsque la question des terres sera réglée, les Sauvages auront besoin de secours pour l'irrigation des terrains de l'intérieur et le déblayage le long des rivières.

Je suggère respectueusement l'à propos de distribuer annuellement aux missionnaires quelques boîtes de médecines assorties pour l'usage des Sauvages.

Il y a plusieurs Sauvages âgés et infirmes qui ont besoin de secours en nourriture et en vêtements. Il y a aussi nombre d'orphelins dans la misère.

En général, les Sauvages de la Colombie-Britannique sont sobres, industrieux, comptant sur eux-mêmes, et obéissant aux lois. Ils travaillent dans les moulins à scies, dans les chantiers à bois, les champs, les boutiques, en un mot partout où la main-d'œuvre est requise, et sont convenablement payés.

Le plus grand nombre des Sauvages de cette partie du pays ont adopté le costume et les mœurs des blancs ; dans la construction de leurs habitations, ils aiment à copier les blancs.

Ils se nourrissent surtout de saumon, poisson que l'on trouve ici en grande abondance et d'une excellente qualité.

Ils le font fumer et sécher pour l'hiver. Les eaux contiennent en outre beaucoup de flétan, de morue et de hareng.

Le poisson, le gibier et les baies sauvages constituent la principale consommation des indigènes de cette province. Les Sauvages emploient aussi beaucoup de farine, de viandes, d'épiceries, etc., pour lesquelles ils paient comptant.

Si l'on pouvait seulement parvenir à les faire abstenir de liqueurs fortes ou les éloigner des repaires du vice, l'on aurait beaucoup fait pour leur santé et leur bonheur.

Certaines tribus diminuent considérablement en nombre. On m'en a mentionné une qui, il y a dix ans se composait de pas moins de 800 membres, et qui, parait-il, n'en compte plus maintenant que 500.

Parmi ceux qui sont chrétiens on remarque une augmentation quelque peu perceptible, tandis que ceux qui sont restés païens diminuent d'une façon remarquable.

On a suggéré en certains lieux, de réunir nos Sauvages sur de grandes réserves. Je crois que la chose ne serait pas praticable dans cette province ; tout les Sauvages sont attachés à leur village natal et à leur lieux favoris de pêche ou de chasse.

Une fois la question des terres réglée à leur satisfaction, si l'on adopte envers eux une politique juste et généreuse, ils se laisseront volontiers gouverner d'une manière ferme ; telle est du moins mon opinion.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES LENIHAN,

Commissaire des Sauvages.

ETAT A 1

Officiers et employés de la division des Sauvages, département de l'Intérieur, pour l'année expirée le 30 juin 1875.

QUARTIERS-GÉNÉRAUX.

Designation.	Nom.	Traitement annuel.	Date de la nomination.	Par qui nommé.	Date de l'entrée au service.	Observations.
		$ cts.				
Surintendant-général	L'hon. David Laird	....	Novembre 1873	....	....	Remplit ces fonctions en même temps que celles de ministre de l'Intérieur.
Député-surintendant-général	L. Vankoughnet	2,000 00	1er juillet 1874	Gouverneur en conseil.	Fév. 1861	Nommé à cette charge au décès de feu le surintendant-général, Wm. Spragge, Ecr.
Comptab'e	Robert Sinclair	1,400 00	1er juin 1873	do	Avril 1859	Au département des Postes.
Com. chargé de la vente des terres	J. V. de Boucherville	1,150 00	1er avril 1874	Sir E. Taché	Mai 1864	do de l'Intérieur pour le Canada.
Commis de la correspondance	A. N. McNeill	1,100 00	1er juillet 1874	Gouverneur en conseil.	1er juill. 1874	
Commis assist. de la correspondance	J. B. Butler	850 00	1er sept. 1873	L'hon. Joseph Howe	12 juin 1869	Au département des Postes, Halifax, N.-E.
Assistant-comptable	F. Smith	800 00	1er sept. 1873	do	13 oct. 1870	
Commis chargé des registres	T. F. S. Kirkpatrick	900 09	6 août 1873	Gouverneur en conseil.	6 août 1873	
Commis et assistant traducteur-français	John Penner	800 00	21 oct. 1873	do	21 oct. 1873	
Com. assis. pour la vente des terres	J. A. Fraser	400 00	22 oct. 1873	do	22 oct. 1873	

ROBERT SINCLAIR,
Comptable, Division des Sauvages.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
DIVISION DES SAUVAGES, 30 juin 1875.

ETAT A 2

Officiers et employés de la division des Sauvages, département de l'Intérieur, service extérieur, pour l'année expirée le 30 juin 1875.

Noms.	Emploi.	Traitement annuel.	Où situé.	Observations.
		$ cts.		
J. W. Powell, M.D	Surintendant-visiteur et commissaire	2,600 00	Victoria, C.-B.	Avec frais de route.
James Lenihan	do do	2,000 00	New Westminster, C.-B.	do
J. A. N. Provencher	do do	2,000 00	Fort Garry, Man.	do
M. St. John	Sous-surintendant	1,000 00	do	A résigné le 15 mai 1875.
Robert Pither	do	1,000 00	Fort Francis, Man.	Avec frais de route.
N. Chastellaine	Interprète	250 00	Fort Garry, Man.	
Wm. Fisher	Agent	400 00	Frédéricton, N.-B.	Chargé des affaires des Sauvages dans les parties sud et ouest du N.-B.
C. Sargeant	do	400 00	Chatham, N.-B.	do do nord et est do
J. Harlow	do	100 00	Rivière à l'Ours, N.-E.	do do dans le district No. 1, comtés d'Annapolis, Digby, Yarmouth et Shelburne.
Rév. P. M. Holden	do	100 00	Kentville, N.-E.	do do dans le dist. No. 2, comtés de King, Queen, Lunenb'g
Rév. P. Danahar	do	100 00	Bedford, N.-E.	do do dans le dist. No. 3, comtés de Halifax, Hants, Colchester et Cumberland.
Rév. R. McDonald	do	100 00	Pictou, N.-E.	do do dist. No. 4, comté de Pictou
Rév. Wm. Chisholm	do	100 00	Antigonish, N.-E.	do do dist. No. 5, comtés d'Antigonish et Guysboro.
Rév. J. McDougall	do	100 00	Ile Rouge, N.-E.	do do dist. No. 6, comté de Richmond, C.B.
Jos. B. McDonald	do	100 00	Port Hood, N.-E.	do do dist. No. 7, comté d'Inverness, Victoria, C.B.

Rév. D. McIsaac	do	100 00	Cap-Breton, N.E.	do dans le district No. 8, comté du Cap-Breton, C.B.
T. Stewart	Surintendant-visiteur	200 00	Charlottetown, I.P.E.	Plus $100 par année pour frais de route.
Wm. Plummer	Surintendant-visiteur et commissaire	1,400 00	Toronto, Ont	Plus 3 pour cent de commission sur les droits sur le bois, perçus par lui et transmis au département.
R. G. Dalton	Commis	800 00	do	
J. T. Gilkison	Surintendant-visiteur et commissaire	1,610 00	Brantford, Ont.	Plus $200 par année pour loyer de maison et de bureau et $140 par année pour frais de route.
Henry Andrews	Commis	900 00	do	
J. C. Phipps	Surintendant-visiteur	1,200 00	Ile Manitouline	Plus 3 pour cent de commission sur les perceptions sur le bois et sur la vente de terrain, transmises par lui au départ. et $100 par année pour frais de route.
Robt. McKenzie	do	1,000 00	Sarnia, Ont.	
Chas. Skene	do	900 00	Ile Parry	Plus 5 pour cent de commission sur les montants perçus annuellement, jusqu'à $2,000, et 2½ pour cent sur toutes les perceptions annuelles excédant cette somme ; $60 pour loyer de bureau et frais de route payés.
Wm. Van Abbott	Agent	500 00	Sault Ste. Marie	Plus 3 pour cent de commission sur les perceptions sur le bois et la vente de terrains, transmises par lui au département.
F. McAnnany	do		Belleville, Ont	Reçoit au lieu de salaire 5 pour cent de commission sur tous deniers perçus par lui, provenant des ventes de terres, et transmis au département.
G. Deschênes	do		Ste. Epiphanie, Québec	Reçoit au lieu de salaire 5 pour cent sur les ventes de terres, jusqu'à $2,000, et 2½ par cent sur les montants excédant $2,000.
Wm. Livingston	do	400 00	Delaware, Ont	Plus 3 pour cent sur les droits perçus sur le bois et transmis au département.
H. Vassal	do		Pierreville, Q.	Reçoit au lieu de salaire les commissions suivantes :—2½ pour cent sur les deniers payés par le département aux Sauvages, par son intermédiaire, et 10 pour cent sur les loyers perçus par lui et transmis au département.
Walter Colquohoun	do		Cornwall, Ont	Reçoit au lieu de salaire les mêm. commis. que ci-dessus.
L. E. Otis	do	300 00	Roberval, Q.	En charge des Montagnais, au lac St. Jean.
John White remplacé par	do		Rivière Désert, Q.	En charge des Algonquins, à la Rivière Désert.
C. Baudin, 8 juillet 1874, remplacé par Pk. Moore, 10 juin 1875	do		do	Reçoit au lieu de salaire 10 pour cent sur les deniers payés par le département aux Sauvages, par son intermédiaire.

ÉTAT A 2

Officiers et employés de la division des Sauvages, département de l'Intérieur service extérieur, pour l'année expirée le 30 juin 1875.—*Fin.*

Noms.	Emploi.	Traitement annuel.	Où situé.	Observations.
		$ cts.		
Amos Wright	Agent	600 00	Fort William, L. Supérieur	Nommé le 1er mai 1875.
Mathew Hill	do	350 00	Shannonville, Ont.	Pour perception des loyers de terrains appartenant aux Mohawks.
A. B. Cowan	do	500 00	Gananoque, Ont.	A la charge des îles du fleuve St. Laurent.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable, Affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
DIVISION DES SAUVAGES.

RAPPORT B.

État de la dépense sur les fonds des Sauvages durant l'année expirée le 30 juin 1873, indiquant les divers comptes auxquels cette dépense était imputable et les fins pour lesquelles elle a été encourue.

Où la dépense a été encourue	Noms des personnes payées	Allocations de retraite	Salaires et annuités	Pensions	Octrois aux écoles et pour fins d'éducation	Construction ou réparation de maisons d'école ou autres édifices publics	Distribution de l'intérêt	Commission sur argents perçus	Assurance	Construction ou réparations de quais, chemins et ponts	Frais judiciaires	Arpentages, inspections, etc	Couvertures achetées	Grains, instruments aratoires et bestiaux	Frais de [illegible]	Secours aux indigents	Soins médicaux et médecines	Remboursements, dépenses imprévues, etc	Virement de comptes	Total	Imputable à quel fonds ou tribu
		$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	
Surintendance de Toronto	Revds Peake et Wilson, pour l'instituteur à Rama		50 00																		
	Mme J. S Dowling		15 00																		
Surintendance de la Grande Rivière	Rev H P Chase				80 00																
Surintendance de l'Ouest, R McKenzie, surintendant	Revds Wood et Sutherland				2,129 83																
	A. G Smith								33 50												
	Dlle H Crombie		50 00																		
	J A Powless		75 00																		
	Dlle S Carpenter		50 00																		
	Dlle M Diamond		37 50																		
	Dlle K Osborne		50 00																		
Surintendance de la Grande Rivière, J T. Gilkinson, surintendant-visiteur et commissaire	Rév. J Chance		62 50																		
	Dlle E Gordon		50 00																		
	Dlle J Stewart		50 00																		
	Wellis Monture		50 00																		
	Dlle C John		25 00																		
	Benj Carpenter		50 00																		
	Dlle J F Iler		50 00																		
	Chas Jackson		25 00																		
Agence de la Grande Rivière	Rév E F Wilson				195 00																
			720 00		2,404 83				33 50											3,158 33	Fonds des écoles des Sauvag.
Quartiers Généraux	Banque de Montréal																	209 70			
	J T Manley (remboursement)																	562 50			
	Jno Crowley do																	61 58			
	Sauvages Batchewana																		165 00		
	Sauvages de la Rivière au Jardin																		120 00		
																		833 78	285 00	1,118 78	Compte indéterminé
do	W Beatty																	4 10			
	A. Elliot																	34 00			
	Gilbert, un canotier																	13 50			
	Rations																	23 50			
	W. Livingston		395 00															25 72			
	R. McLeod																	4 30			
	Plummer et Marks																	42 75			
	F McNamara																	96 81			
	Rev H P Chase																	27 30			
	Wm Wawanosh																	38 00			
	Wm Bell																	42 00			
	W Colquhoun																	314 81			
	H Vassel																	79 23			
	L. W. Coutlee										290 00										
	G Bernard		393 00																		
	Cie de télégraphe de Montréal																	55 85			
	Chemin de fer du St. Laurent et Ottawa																	1 70			
	A S Woodburn																	12 00			
	F. H Cox																	20 00			
	Bureau de la papeterie et autres																	77 00			
	P H Cox																	6 00			
	[illegible]																	1 00			
	Globe, Toronto																	85 00			
	T T Nesbitt																	10 00			
	Département de la Marine																	15 00			
	Irish Canadian																	21 69			
	Dorion et Fils																	4 59			
	John White	100 00																			
	J Vandry												665 00								
	A N McMaster												117 85								
	Joseph Canute															30 00					
	Hon D Laird														70 00						
	M. G Dickieson														71 57						
	L Vankoughnet														11 50						
	C Skene		842 00												73 75			292 97			
	Wm Van Abbott		493 76												71 58			169 89			
	J C Phipps		1,176 00												100 00	19 50		698 64			
	J. Graham											10 00									
	Wadsworth et Cie											150 25									
	Wm Plummer		1,372 00									11 35						429 80			
	Wm Bell											21 00									
	J. Dickson											21 60									
	T H. Johnson											25 00									
	O Robinson											40 00									
	J Turner											40 00									
	A. G Forest											3,791 45									
	Chippewas de Sarnia																		300 00		
	Refuge de la Rivière au Jardin, par le Rév E F Wilson				1,000 00																
	J T Gilkison		1,577 76															210 00			
	J E R Pinsonneault		395 00																		
	A. B Cowan		494 76																		
	Mathew Hill		345 64																		
	J. Quealy																	99 50			
	J Sullivan																	60 00			
	R. Wilkes																	111 65			
	Smith et Keighley																	123 20			
	Willing et Williamson																	7 00			
	J J Vickers																	2 75			
	S. Oldrieve																	25 00			
	W. Walls																	85 00			
	McGregor, Ironside		705 00																		
	Rev J Jennings, et assistants		300 00																		
	Rev H P. Chase		400 00																		
	Rev A Jamieson		400 00																		
	Dlle J Martin		150 00																		
	Dlle J. R[illegible]		25 00																		
	A McNeill		75 00																		
	F. Frost		200 00																		
	J A[illegible]		37 50																		
	Wm [illegible]		[illegible]																		
	[illegible] M D		165 81																		
	J Newton M D		50 00																		
	Wm [illegible], M D		1,000 00																		
	[illegible]	911 40																			
	F Telford	100 00																			
	[illegible]		180 00																		
	H Andrew		822 00																		
	R G Dalton		784 00																		
	[illegible]		[illegible]																		
		1,111 40	14,030 85		1,000 00						290 00	4,110 65	1,113 75		401 11	48 50		3,140 59	300 00	25,846 87	Fonds d'administration des terres des Sauvages
Surintendance de Toronto, Wm Plummer, surintendant-visiteur et commissaire	Jo[illegible]		60 00																		
	G[illegible] Mc[illegible]		60 00																		
	P Spohn M D		150 00																		
	J[illegible]		60 00																		
	Mme Dowling		25 00																		
	Thomas Sky		60 00																		
	Jas A[illegible]			25 00																	
	P [illegible] et autres																	9 92			
	Fonds d'amortissement							27 53													
	Bande en général						2,300 00														
			375 00	25 00			2,300 00	27 53										9 92		2,737 45	Chippewas de Beausoleil
	Wm McGregor		100 00																		
	F Lamorandière		150 00																		
	D Craddock		200 00																		
	P Elliot		200 00																		
	[illegible] McIver		150 00																		
	J P Kegedonce			60 00																	
	James N[illegible]			75 00																	
	John S[illegible]			20 00																	
	Mary Jones			20 00																	
	Wm Angus			50 00																	
	Bande en général					43 60	11,821 42	709 63		300 00							50 00	91 47			
			800 00	215 00		43 60	11,821 42	709 63		300 00							50 00	91 47		14,113 21	Chippewas de Nawash.
	J. B. Nanigishking		50 00																		
	Instituteur		50 00																		
	G H Corbett, M.D.		100 00																		
	Bande en général						2,306 97	15 91		6 07				295 00				9 90			
			200 00				2,306 97	15 91		6 07				295 00				9 90		2,833 85	Chippewas de Rama
	J. Kadahgegwon		100 00																		
	H H M. Ingaush		100 00																		
	J George		40 00																		
	H Jno		150 00																		
	D. Root		12 00																		
	Louis Ath[illegible]		144 64																		
	B Madwayosh			40 00																	
	Bande en général						9,600 00	699 27								100 00	45 00	26 46			
			546 64	40 00			9,600 00	699 27								100 00	45 00	26 46		10,958 37	Chippewas de Saugeen
	Chas Mc[illegible]		80 00																		
	Wm Law		50 00																		
	Bande en général						1,000 00	87 92										9 91			
			130 00				1,000 00	87 92										9 91		1,227 83	Chippewas de l'île au Serpent
	John Sunday		112 00																		
	John Sunday, fils		48 00																		
	W Nelson, M D.		200 00																		
	F [illegible]		12 00																		
	M Chubb		12 00																		
	P Crow		12 00																		
	W Blaker		12 00																		
	T Marsden		30 00																		
	Bande en général						3,750 00	156 92	69 10									20 00			
			438 00				3,750 00	156 92	69 10									20 00		4,424 02	Mississagas de Alnwick
	J Johnson		50 00																		
	Bande en général						612 63	50 26										61 58			
			50 00				612 63	50 26										61 58		674 47	Mississagas de Scugog
	J Whetung		25 00																		
	J Taylor		25 00																		
	M. G. Paudash		25 00																		
	John Rice		20 00																		
	J Crow		20 00																		
	J Anderson		4 00																		
	L P Crawford		4 00																		
	J Toronto		4 00																		
	R S[illegible]		4 00																		
	M M[illegible]		5 00																		
	Bande en général						2,730 61	55 91										62 00			
	A reporter		141 00				2,730 61	55 91										62 00		2,969 52	Mississagas du lac au Riz et [illegible]

RAPPORT B.—*Suite.*

ÉTAT de la dépense sur les fonds des Sauvages durant l'année expirée le 30 juin 1873, indiquant les divers comptes auxquels cette dépense était imputable et les fins pour lesquelles elle a été encourue.

Où la dépense a été encourue	Noms des personnes payées	Allocations de retraite	Salaires et annuités	Pensions	Octrois aux écoles et pour fins d'éducation	Construction ou réparation de maisons d'école ou autres édifices publics	Distribution de l'intérêt	Commission sur argents perçus	Assurance	Construction et réparation de quais, chemins et ponts	Frais judiciaires	Arpentages, inspections, etc.	Couvertures achetées	Grains, instruments aratoires et bestiaux	Frais de route	Secours aux indigents	Soins médicaux et médecines	Remboursements, dépenses imprévues, etc.	Virements de comptes	Total	Imputable à quel fonds ou tribu
		$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	
Surintendance de Toronto, Wm Plummer, surintendant-visiteur et commissaire	*Report*																				
	Rév. T. Stanton		400 00																		
	W. J. Wilson		185 00																		
	Susan Gill		150 00																		
	Oronhyatekha, M. D.		110 56																		
	Thos. Green		24 00																		
	Jos. Penn		6 00																		
	Jno. Claus		24 00																		
	A. Culbertson		24 00																		
	S. Loft		24 00																		
	Wm. Green		24 00																		
	J. B. Brant		24 00																		
	C. Maracle		24 00																		
	S. Green		24 00																		
	A. Loft		40 00																		
	D. C. Maracle		20 00																		
	Rachael Claus			40 00																	
	Bande en général				740 43		6,001 43	633 89	58 70								33 33	3,760 73			
			1,103 56	40 00	740 43		6,001 43	633 89	58 70								33 33	3,760 73		12,372 07	Mohawks de la baie de Quinté
Surintendance de l'Ouest, Robert McKenzie et W. Livingston, surintendants—le dernier ayant la charge des Chippewas, Munsees et Oneidas, de la Thames, les autres tribus étant sous le contrôle de M. McKenzie	W. Wawanosh		300 00																		
	W. Jacob		265 00																		
	M. Madwayosh		187 50																		
	E. George		50 00																		
	N. Plain		25 00																		
	R. George		10 00																		
	J. Sumner		15 00																		
	J. Manace		15 00																		
	W. Elliott		62 50																		
	Bande en général					4,500 00	5,718 74	176 88		73 00							206 47	1,409 76			
	Mme J. Wawanosh			125 00																	
	Mme Salt			100 00																	
	Mme. D. B. Wawanosh			100 00																	
			930 00	325 00		4,500 00	5,718 74	176 88		73 00							206 47	1,409 76		13,339 85	Chippewas de Sarnia
	James Cameron		100 00																		
	W. N. Fisher		52 50																		
	C. Kiyoshk		20 00																		
	A. Johnson		20 00																		
	J. Kowsol		20 00																		
	Mokewenah		20 00																		
	Nahdee		20 00																		
	Bande en général						2,533 70	142 76										141 86			
			252 50				2,533 70	142 76										141 86		3,070 82	Chippewas de l'île Walpole
	Jno. G. Bryson		300 00																		
	F. Jacob		100 00																		
	J. Jacob		12 00																		
	C. M. Stonefish		12 00																		
	J. Pheasant		12 00																		
	Bande en général						7,458 00	116 21													
			436 00				7,458 00	116 21												8,010 21	Moraves de la Thames
	Bande en général						134 64													134 64	Munsees de la Thames
	James Manace						75 96													75 96	James Manace, compte personnel
	Nancy Maiville						126 57													126 57	Nancy Maiville, compte personnel
	Bande en général						236 18													236 18	Pottawattamies de l'île Walpole
	Jos. Wawconsh		150 00																		
	Jos. Fisher		200 00																		
	J. Walker		30 00																		
	E. Turner		30 00																		
	W. Whiteloon		15 00																		
	Jno. Henry		12 00																		
	J. Fisher		12 00																		
	J. Wawconsh		6 00																		
	J. Fox		12 00																		
	J. Henry (interprète)		100 00																		
	Geo. Fisher		50 00																		
	A. Wawconsh		50 00																		
	Thos. Cawthrop		81 00																		
	John Tomigo			20 00																	
	Geo. King			20 00																	
	Bande de la crique à l'Ours				175 00																
	Bande en général					5 05	2,126 53	75 90		58 00							237 25	212 85			
			748 00	40 00	175 00	5 05	2,126 53	75 90		58 00							237 25	212 85		3,678 57	Chippewas de la Thames
	Rév. A. Sickels																	96 00			
	Bande en général						83 28														
							83 28											96 00		179 28	Oneidas de la Thames
	J. E. Maguire		250 00																		
	W. Lambert, M. D.		80 00																		
	Bande en général						3,45[illegible]	37 50													
			330 00				3,45[illegible]	37 50												3,82[illegible]	Wyandotts d'Anderdon
	Wm. Waldeck		101 28																	101 28	Wm. Waldeck, compte personnel
Surintendance de la Grande Rivière	P. E. Jones		141 66																		
	Jno. Elliott		116 66																		
	C. Herchmer		45 83																		
	Thos. Pyne, M. D.		200 00																		
	A. H. Pyne		400 00																		
	A. A. Jones		50 00																		
	Jas. Elliott		50 00																		
	J. McLean		100 00																		
	J. Chelock		50 00																		
	J. Tobicco		25 00																		
	D. Sawyer			100 00																	
	L. Herchmer			25 00																	
	J. Keselago			25 00																	
	Widow Wahbanoeh			25 00																	
	Susan Takwah			25 00																	
	Bande en général					50 00	4,175 00			48 00								1,115 35			
			1,179 15	200 00		50 00	4,175 00			48 00								1,115 35		6,767 50	Missisagas de Crédit
	R. H. Dee, M. D.		1,380 00																		
	Wm. McCargo, M. D.		500 00																		
	G. H. M. Johnson		647 22																		
	David Hill		27 50																		
	J. McLean		200 00																		
	Betsy Powless		40 00																		
	J. Fraser			50 00																	
	A. Isaac			50 00																	
	C. Owens			50 00																	
	J. Hill			50 00																	
	C. Joseph			50 00																	
	Bande en général						43,458 65														
	George Latham						31 90														
	Fonds d'administration							2,295 03													
	F. A. Ball								12 50												
	Diverses personnes									1,881 00											
	J. Hill									28 00											
	J. Duncan									4 00											
	J. Hill									18 00											
	J. Carpenter									7 50											
	William Wedge									18 00											
	N. H. Burning									10 50											
	J. Hill									244 50											
	Dr. Dee																300 00				
	Dr. Dee, loyer																	100 00			
	Dépenses imprévues du surintendant																	196 43			
	Dr. Dee, approvisionnements																	269 41			
	Dr. McCargo, do																	20 12			
	Pertes par le feu																	855 00			
	Pension du chef																	800 00			
	G. Bumberry, aide																	250 00			
	Réception du Gouverneur-Général																	1,211 55			
	Députation, chef Kerr																	92 25			
	Grand Conseil																	188 50			
	Protection du bois de construction																	601 44			
	Éval. de terrains dans Hawkesbury Est																	30 00			
	Dépenses jour de la fête de la Reine																	143 80			
	Divers																	673 35			
			2,794 72	250 00			43,490 55	2,295 03	12 50	2,217 50							300 00	5,431 85		56,795 15	Six Nations de la Grande Rivière
Surintendance du Nord, J. C. Phipps, surintendant-visiteur	Bande en général						40 00													40 00	Sauvages de la riv. aux Français
	do						50 00													50 00	do Espagnole
	do						2,400 00											[illegible]			
	Samt...k et Proud						2,100 00											200 00		2,600 00	Ojibbewas du lac Huron
	Bande en général						2,000 00													2,000 00	do lac Supérieur
	do						65 89														
	Fonds d'administration							71 39													
							65 89	71 39												137 28	Ojibbewas, etc., Missessaguas
	Bande en général						111 51													111 51	Sauvages de l'[illegible]
	Fonds d'administration							3 63												3 63	Sauvages de la partie non-concédée de l'île Manitouline
	do							4 61												4 61	Sauv. de la riv. au [illegible] Blanc
	Bande Naiscoutyong																		517 45	517 45	do Megatiewan
	Bande en général						35 00													35 00	do Naiscoutyong
	Fonds d'administration							45 08													
	Bande en général						57 70														
							57 70	45 08												102 78	do de la rivière Thessalon
	A reporter																				

3

ÉTAT A 2

RAPPORT B.—*Suite.*

ÉTAT de la dépense sur les fonds des Sauvages durant l'année expirée le 30 juin 1873, indiquant les divers comptes auxquels cette dépense était imputable et les fins pour lesquelles elle a été encourue.

Où la dépense a été encourue	Noms des personnes payées	Allocations de retraite	Salaires et annuités	Pensions	Octrois aux écoles et pour fins d'éducation	Construction ou réparation de [illegible] école ou autres édifices publics	Distribution de l'intérêt	Commission sur argents perçus	Assurance	Construction ou réparation de quais, chemins et ponts	[illegible]	Arpentages [illegible]	Couvertures achetées	Grain [illegible]	[illegible]	Secours aux indigents	Soins médicaux [illegible]	[illegible]	Virements de [illegible]	Total	[illegible]
		$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts			
[illegible] du Nord, J. C. Phipps, [illegible]	Fonds d'administration; Bande en général; Surintendant de la [illegible] et la détention; Lyman Frères; J. Russell, remboursement; R. Fuller, do; Sauvages de Manitoulin					80 00	[illegible]	667 92													
Bande du lac Supérieur, [illegible] de la Baie d'Hudson	[illegible]; Fonds d'administration; Bande en général																				
Agence de St François, H. Vassal, agent	Bande en général; [illegible]; Fonds d'administration; H. Vassal, agent		17 50																	278 57	[illegible]
	J. B. Caron, remboursement; Fonds d'administration; Bande en général						217 [illegible]													658 [illegible]	[illegible] de St François
Agence de la baie Batchawana et de la rivière aux Jardins, Wm. Van Abbott, agent	[illegible]; Fonds d'administration; Bande en général															29 00				[illegible] 85	Sauvages Batchewana
	[illegible], remboursement; H. W. Kennedy, do; T. Williamson, do; Fonds d'administration; Bande en général							447 41												1,510 78	Sauvages de la rivière aux Jardins
Rive nord de la baie Georgienne et haut de l'Ottawa, C. Skene, surintendant	Fonds d'administration; Bande en général																			[illegible]	Sauvages du lac Nipissingue
	Fonds d'administration; Bande en général																			[illegible]	Sauvages de [illegible] Parry
	Fonds d'administration; Bande en général							2 16												162 72	Hurons de Lorette
Agence de St Régis, W. Colquhoun, agent	[illegible]; J. Garrow; T. Lafrance; [illegible]; Bande en général; Fonds d'administration; W. Colquhoun; [illegible]		116 [illegible]																	2,[illegible] 77	Iroquois de St Régis
Agence de Caughnawaga, J. E. R. Pinsonneault, agent	[illegible]; Rev. [illegible]; J. E. R. Pinsonneault; do; do; do; J. V. de Boucherville; A. A. de Lorimier; do; J. V. de Boucherville; E. Roy; Fonds d'administration				40 00			79 16				554 60				231 10		169 50		2,173 79	Iroquois de Caughnawaga
	Bande en général; J. E. R. Pinsonneault						75 [illegible]													[illegible]	Sauvages du lac des Deux-Montagnes
Agence du lac St Jean, L. E. Otis, agent	Bande en général; Fonds d'administration; L. E. Otis													21 15						76 [illegible]	Sauvages du lac St Jean
	Fonds d'administration																			3 [illegible]	Sauvages [illegible] haut de l'Ottawa
	Bande en général; Fonds d'administration							58 [illegible]												116 58	Sauvages de Tobique, Nouveau-Brunswick
Agence de la rivière Désert	Sr. [illegible]; Peter Tolmie; Dr. [illegible]; Bande en général; Fonds d'administration; John White; do; R. Hardgrove		205 00																	1,685 91	Sauvages de la rivière Désert
Province de Québec en général	Rev. [illegible]; Rev. [illegible]; Sœur Gertrude; J. P. Arsenault; [illegible]; Dr. M. J. [illegible]; E. R. A. Fletcher; Mme Fletcher; J. Laurent; H. J. Martin, M.D.; W. Wakeham, M.D.; Rev. L. Trahan; Rev. A. L. Fortin; L. E. Otis; Catherine [illegible]; [illegible]; Henry Marie; Mme Otis; École au lac St Jean; [illegible] de Lorette; [illegible]; Sauvages de [illegible]; Abénakis de [illegible]; Montagnais [illegible]; Abénakis de St François; Abénakis de Bécancourt; [illegible]; Iroquois de Caughnawaga; Sauvages du lac des Deux-Montagnes; Sauvages du lac St Jean; Sauvages du lac Doré; [illegible]; Montagnais du haut du Saguenay; Hurons de Lorette; Sauvages de la rivière Désert		2,687 [illegible]			347 [illegible]								1,350 00		3,051 56		1 50		7,440 44	Fonds des Sauvages [illegible] province de Québec
	Dépense totale																			$267,605 [illegible]	

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
Division des Sauvages,
Ottawa, 30 juin 1875.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable des Affaires des Sauvages.

RAPPORT—C.

Bilan Analytique indiquant l'état du Fonds des Sauvages le 30 juin 1874, les sommes qui y ont été ajoutées et déduites pendant l'année 1874-75, et les balances restant à l'avoir des divers tribus et fonds le 30 juin 1875.

Balances à l'avoir des divers tribus et fonds le 30 juin 1874. Total des balances.	Balances 1874. A l'avoir du capital.	Balances 1874. A l'avoir de l'intérêt. (1)	Recettes. Disponibles (avec la balance à l'avoir de l'intérêt) pour distribution durant l'année. Provenant de l'intérêt accru durant l'année 1874-75. (2)	Provenant des crédits législatifs. (3)	Proven. des loyers, amendes et remboursements (4)	Provenant de virements de comptes à l'avoir de l'intérêt. (5)	Placées à l'avoir du capital et ne pouvant être distribuées. Provenant de virements de comptes à l'avoir du capital. (6)	Proven. de la vente de terrain, pierre, bois, etc. (7)	Total des recettes, 1874-75.	Nom de la tribu ou fonds.	Dépenses. Mandats. Imputables sur le capital. (1)	Mandats. Imputables sur l'intérêt ou le compte de la distribution. (2)	Virements. De l'avoir du capital. (3)	Virements. De l'avoir de l'intérêt. (4)	Dépenses totales, 1874-75.	Balances à l'avoir des divers tribus et fonds le 30 juin 1875. A l'avoir de l'intérêt.	A l'avoir du capital.	Total des balances.
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
1,255 96	935 73	320 23	59 94		257 22				317 16	Abénakis de St. François		643 24		15 42	658 66		914 46	914 46
2,230 68	2,071 04	159 64	119 06					600 00	719 06	Amalécites de l'île Verte et Viger	741 80	247 05	60 00		1,048 85	31 65	1,869 24	1,900 89
7,581 77	7,360 53	221 24	390 86		81 44		503 68	61 50	1,037 48	Sauvages Batchewana		273 00	22 65	342 88	643 53	72 66	7,903 06	7,975 72
51,564 05	50,673 66	890 39	2,652 92		50 00		284 75	275 40	3,263 07	Chippewas de Beausoleil	9 92	2,700 00	27 53	284 75	3,022 20	608 56	51,196 36	51,804 92
235,519 31	232,153 00	3,366 31	12,388 92					7,986 38	20,375 30	do Nawash	316 47	12,995 11	799 63		14,111 21	2,760 12	239,023 28	241,783 40
50,078 51	49,401 41	677 10	2,573 96					159 06	2,733 02	do Rama	9 90	2,858 04	15 91		2,883 85	393 02	49,534 66	49,927 68
157,298 50	155,479 96	1,818 54	8,255 40			300 00		1,768 85	10,324 25	do Sarnia	4,500 00	8,662 97	176 88		13,339 85	1,710 97	152,571 93	154,282 90
196,450 94	193,558 84	2,892 10	10,452 76				587 08	6,002 83	17,042 67	do Saugeen	16 46	10,341 64	690 27	587 08	11,545 45	2,416 14	199,532 02	201,948 16
22,797 61	22,453 67	343 94	1,174 28				126 97	879 28	2,180 53	do île au Serpent	9 90	1,130 00	87 92	126 97	1,354 79	261 25	23,362 10	23,623 35
69,697 75	69,169 06	228 69	3,621 94		4 00			758 98	4,384 92	do Thames		3,602 67	364 59	9 50	3,976 76	242 46	69,863 45	70,105 91
55,950 17	55,211 77	708 40	2,872 96					1,427 62	4,300 58	do île Walpole		2,928 06	142 76		3,070 82	653 30	56,526 63	57,179 93
768 38	725 06	43 32	38 88						38 88	Clench, J. B.						82 20	725 06	807 26
1,105 79	1,000 27	105 52	53 06		162 00				215 06	Bande du Fort William	116 50	145 87	16 20		278 57	174 71	867 57	1,042 28
820 88	771 20	49 68	41 56				40 72		82 28	Sauvages de la rivière des Français		40 00		40 72	80 72	10 52	811 92	822 44
15,795 33	15,428 16	367 17	845 60		296 83		120 00	1,181 27	5,113 70	Sauvages de la rivière au Jardin	410 73	1,052 64	430 13	17 28	1,910 78	439 68	18,888 57	19,328 25
142 09	133 43	8 66	7 20						7 20	Sauvages du lac Doré						15 86	133 43	149 29
492 64	360 71	131 93	24 94		36 00				60 91	Hurons de Lorette		150 56		2 16	152 72	40 15	360 71	400 86
186,362 57	159,285 57	27,077 00	10,711 02	1,600 00	288 85	7,561 05		80 00	20,273 92	Fonds d'administration des terres des Sauvages		25,546 87		300 00	25,846 87	21,424 05	159,365 57	180,789 62
42,373 49	41,270 77	1,102 72	2,333 41		42 50				2,375 91	Écoles des Sauvages		3,158 33			3,158 33	320 33	41,270 77	41,591 10
30,522 60	29,907 74	614 86	1,781 92		1,212 81				2,991 73	Iroquois de St. Régis	25 00	2,153 01		72 76	2,250 77	1,383 82	29,882 74	31,266 56
3,155 47	2,446 17	709 00	146 74		1,430 44		995 17	287 68	2,860 03	do Caughnawaga	995 17	1,099 46	26 34	1,047 99	3,168 96	138 73	2,707 81	2,846 54
111,174 31	108,045 72	3,128 59	5,681 42	1,450 00					7,131 42	Sauvages de Québec		7,440 44			7,440 44	3,819 57	108,015 72	110,865 29
1,087 62	1,026 18	61 44	56 66						56 66	Sauvages du lac des Deux-Montagnes		94 90			94 90	23 20	1,026 18	1,049 38
1,434 99	1,418 03	16 96	72 48					52 13	124 91	Sauvages du lac St. Jean		71 14	5 24		76 38	18 30	1,465 22	1,483 52
5,907 87	5,827 92	79 95	409 92		20 49			1,901 18	5,331 59	Sauvages du lac Nipissingue		378 03	490 43	1 22	869 68	131 11	10,241 67	10,372 78
1,518 99	1,500 00	18 99	75 96						75 96	Manace, James		75 96			75 96	18 99	1,500 00	1,518 99
2,531 64	2,500 00	31 64	126 58						126 58	Maiville, Nancy		126 57			126 57	31 65	2,500 00	2,531 65
51 86	38 91	12 95	2 62				36 20		38 82	Sauvages de la partie non-concédée de l'île Manitouline			3 62		3 62	15 57	71 49	87 06
647 07	590 64	56 43	56						6 56	Sauvages Megauattewan			461 00	56 43	517 43	6 56	129 64	136 20
76,785 49	75,506 19	1,279 30	4,057 90		170 50		305 82	1,473 23	6,007 45	Mississaguas de Alnwick		4,267 10	147 32	315 42	4,729 84	925 18	77,137 92	78,063 10
115,372 08	114,314 33	1,057 75	6,310 14		8 51				6,318 65	do Crédit		6,767 51			6,767 51	638 89	114,314 33	114,953 22
56,021 05	55,291 36	729 69	2,801 82					559 08	3,360 90	do lacs Rice et à la Vase	50 00	2,863 61	6 35	49 56	2,969 52	618 34	55,794 09	56,412 43
11,039 20	10,906 54	132 66	558 96					502 66	1,061 62	do Scugog		624 21	50 26		674 47	67 41	11,358 94	11,426 35
95,318 76	94,183 10	1,135 66	5,201 24		7,341 05	100 00	790 88	1,159 91	14,593 08	Mohawks de la Baie de Quinté	732 43	11,105 75	209 77	1,215 00	13,262 95	1,457 20	95,191 69	96,648 89
141,641 89	139,331 61	2,310 28	7,254 90				298 19	863 11	8,416 20	Moraves de la Thames		7,894 00	116 21		8,010 21	1,671 18	140,376 70	142,047 88
2,692 65	2,658 99	33 66	134 64						134 64	Munsees de la Thames		134 64			134 64	33 66	2,658 99	2,692 65
			26 20			56 43	512 00		594 63	Sauvages Naiscoutyong		25 00		51 00	76 00	6 63	512 00	518 63
1,007 77	896 55	111 22	52 58		66 00				118 58	Nipissingues et autres du haut de l'Ottawa				3 96	3 96	225 84	896 55	1,122 39
48,051 16	48,000 00	51 16	2,433 06		12 22			200 00	2,645 28	Ojibbewas du lac Huron	200 00	2,400 00			2,600 00	99 44	48,000 00	48,099 44
39,921 90	39,921 90		2,021 04						2,021 04	do lac Supérieur		2,000 00			2,000 00		39,942 94	39,942 94
854 87	843 90	10 97	59 32		15 50			704 59	779 41	do rivière Mississagua		65 89	70 46	0 93	137 28	18 97	1,478 03	1,497 00
23,006 00	23,006 00		1,267 94		30 00	614 16		6,679 16	8,591 26	do île Manitouline	35 20	1,467 09	1,318 28		2,820 57	13 27	28,763 42	28,776 69
959 19	916 55	42 64	47 30		5 00				52 30	Oneidas de la Thames	96 00	83 28			179 28	11 66	820 55	832 21
3,993 51	3,907 09	86 42	199 68						199 68	Pottawattomies de l'île Walpole		236 18			236 18	49 92	3,907 09	3,957 01
29,421 50	28,871 56	549 94	1,189 16		19 47			2,481 04	4,029 67	Sauvages de l'île Parry		1,600 00	248 10	2 10	1,850 20	496 47	31,104 50	31,600 97
24,406 75	23,978 59	428 16	1,257 62		674 96			637 76	2,570 31	Sauvages de la rivière Désert		1,619 84	49 78	16 32	1,685 94	724 58	24,566 57	25,291 15
1,443 96	1,386 67	57 29	73 10						73 10	Sauvages de la rivière au Serpent		111 89			111 89	18 50	1,386 67	1,405 17
846,771 86	832,720 30	14,051 56	48,729 40		232 57	1,881 00		22,950 27	73,793 24	Six Nations de la Grande Rivière		54,270 61	4,176 03		58,446 64	10,626 92	851,494 54	862,121 46
996 02	936 00	60 02	50 42				47 68		98 10	Sauvages de la rivière Espagnole		50 00		47 68	97 68	12 76	983 68	996 44
4,729 61	4,606 39	123 22	255 28					1,528 62	1,783 90	Compte indéterminé	833 78		285 00		1,118 78	378 50	5,016 23	5,394 73
927 67	900 00	27 67	56 08						56 08	Tootoomenai et sa bande		69 56			69 56	14 19	900 00	914 19
1,025 91	1,012 07	13 84	62 08					450 82	512 90	Sauvages de la rivière Thessalon		57 70	45 08		102 78	18 22	1,417 81	1,436 03
605 86	555 65	50 21	42 44					587 96	630 40	Sauvages de la Tobique (N.B.)		57 78	58 80		116 58	34 87	1,084 81	1,119 68
2,025 32	2,000 00	25 32	101 28						101 28	Wabbuck, William		101 28			101 28	25 32	2,000 00	2,025 32
273 53	258 77	14 76	15 04		30 00			28 10	73 14	Sauvages de la rivière du Poisson Blanc			2 81	1 80	4 61	58 00	284 06	342 06
57,037 67	56,077 21	960 46	3,005 94		500 00			75 00	3,580 94	Wyandotts d'Anderdon		3,783 09	7 50	30 00	3,820 59	653 31	56,144 71	56,798 02
2,842,656 02	2,774,062 77	68,593 25	154,617 12	3,050 00	13,018 36	10,512 64	4,649 14	70,306 77	256,154 03		9,099 26	189,576 57	10,522 85	4,638 93	213,837 61	55,144 36	2,829,828 08	2,884,972 44
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)			(1)	(2)	(3)	(4)				

	$ cts.	$ cts.
Recettes d'après la colonne (2)	154,617 12	
(3)	3,050 00	
(4)	13,018 36	
(5)	10,512 64	
Intérêt à l'avoir des divers tribus et fonds le 30 juin 1875	68,593 25	
		249,791 37
Dépenses d'après la colonne (2)	189,576 57	
(4)	4,638 93	
		194,215 50
Laissant une balance de		55,575 87

	$ cts.	$ cts.
Recettes d'après la colonne (6)	4,649 14	
(7)	70,306 77	
		74,955 91
Dépenses d'après la colonne (1)	9,099 26	
(3)	10,522 85	
		19,622 11
Laissant une balance de		55,333 80
De l'autre côté		55,575 87
		110,909 67
Balance totale, 30 juin 1875	2,884,972 44	
Capital, 30 juin 1874	2,774,062 77	
		110,909 67

Département de l'Intérieur, Division des Sauvages,
Ottawa, 30 juin 1875.

ROBT. SINCLAIR,
Comptable, Affaires des Sauvages.

ETAT D (1.)

SAUVAGES DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Dr.

	$ cts.	$ cts.
Payé aux agents les salaires suivants, durant l'année expirée le 30 juin 1875 :—		
Salaires.		
John Harlow, agent, district No. 1, pour l'année expirée le 30 juin 1875	100 00	
Rév. P. M. Holden, district No. 2, pour l'année expirée le 30 juin 1875	100 00	
Rév. P. Danahar, district No. 3, pour l'année expirée le 30 juin 1875	100 00	
Rév. R. McDonald, district No. 4, pour l'année expirée le 30 juin 1875	100 00	
J. J. McKinnon, fils, district No. 5, du 1er juillet 1874 au 28 février 1875	66 66	
Succédé par		
Rév. Wm. Chisholm, district No. 5, du 1er mars au 30 juin 1875	33 34	
Rév. J. McDougall, district No. 6, pour l'année expirée le 30 juin 1875	100 00	
Joseph B. McDonald, district No. 7, pour l'année expirée le 30 juin 1875	100 00	
Rév. A. F. McGillivray, district No. 8, pour l'année expirée le 30 juin 1875	83 33	
		783 33
Distribué pour secours et achats de semences dans les proportions suivantes :—		
Secours. Gr. de sem'ce.		
District No. 1 ... $101 29 ... $100 00	201 29	
do 2 ... 150 00 ... 150 00	300 00	
do 3 ... 100 00 ... 100 00	200 00	
do 4 ... 150 00 ... 150 00	300 00	
do 5 ... 200 23 ... 150 00	350 23	
do 6 ... 250 00 ... 150 00	400 00	
do 7 ... 150 00 ... 150 00	300 00	
do 8 ... 100 00 ... 200 00	300 00	
		2,351 52
A reporter		3,134 85

Av.

	$ cts.	$ cts.
Balance à leur crédit le 30 juin 1874		1,616 47
Octroi législatif pour 1874-75		4,500 00
A reporter		6,116 47

ETAT D (1).—*Fin.*

SAUVAGES DE LA NOUVELLE-ECOSSE.—*Fin.*

Dr. | Av.

Dr.	$ cts.	$ cts.
Report		
Médecines et soins médicaux.		
District No. 1, A. Maxwell, M.D., moitié de son compte	37 80	
do 2, H. B. Webster, M.D., moitié de son compte	32 25	
do 2, H. Shaw, M.D., moitié de son compte	8 75	
do 4, W. Fraser, M.D., pour vaccination de 60 Sauvages	30 00	
do 4, Dr. McKinnon, pour vaccination de 65 Sauvages	32 50	
do 5, W. H. McDonald, M.D., moitié de son compte	19 28	
do 5, H. B. McPherson, M.D., moitié de son compte	53 00	
do 6, P. A. McDonald, M.D., moitié de son compte	37 50	
do 6, H. B. McPherson, M.D., moitié de son compte	55 00	
do 7, J. M. McIntosh, M.D., moitié de son compte	24 63	
do 7, S. G. A. McKeen, M.D., moitié de son compte	11 98	
do 8, A. D. McGillivray, M.D., moitié de son compte	95 00	
		437 69
Fins d'éducation.		
Gratification pour venir en aide à l'érection d'une maison d'école à Eskasoni, Cap-Breton	75 00	
Traitement de l'instituteur, district No. 5, 4 mois à $20 par mois	80 00	
Traitement de l'instituteur de Whycocomah, 6 mois, à $20 par mois	120 00	
Achat de livres d'école et papeterie	30 00	
		305 00

Av.	$ cts.	$ cts.
Report		6,116 47

Dépenses légales en rapport avec les arrestations des Squatters à la rivière du Milieu et à Whycocomah.					
J. S. Ingraham	30 00				
R. McDougall	40 00				
J. B. McDonald	131 00				
		201 00			
Diverses dépenses.					
Remboursement à la veuve McAulay de la somme déposée par elle comme prix d'achat d'une terre des sauvages à Whycocomah	19 47				
Achat d'une réserve de 89 acres pour les Micmacs du comté de Pictou, à $13 par acre	1,157 00				
Dépenses légales en rapport avec l'achat ci-haut mentionné	32 00				
Six mois d'intérêt sur le prix d'achat ($1,157), du mois de juin au mois de décembre 1874	34 71				
Payé pour frais de route au chef J. Meuse, d'Ottawa à la rivière aux Ours, Nouvelle-Ecosse	50 00				
		1,293 18			
Balance non-dépensée		744 75			
		6,116 47			6,116 47
			Par balance le 30 juin 1875		744 75

Note.—Les comtés ci-dessous sont compris dans les districts en lesquels la Nouvelle-Ecosse est divisée pour les fins du bureau des Sauvages :

District No. 1—Annapolis, Digby, Yarmouth, Shelburne.	District No. 5—Antigonish, Guysboro'.
do 2—King, Queen, Lunenburg.	do 6—Richmond, C.B.
do 3—Halifax, Hants, Colchester, Cumberland.	do 7—Inverness, Victoria, C.B.
do 4—Pictou.	do 8—Cap-Breton, C.B.

Le Bureau des Sauvages paie la moitié des frais des soins médicaux aux Sauvages ; l'autre moitié est défrayée par les surintendants des pauvres pour les comtés où les soins médicaux sont donnés.

Toutefois, cette règle ne s'applique pas aux frais de *vacciner* les Sauvages ; toute la dépense de ce service est défrayée par le bureau des Sauvages à même le crédit législatif.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable, Affaires des Sauvages.

Département de l'Intérieur,
Division des Sauvages,
Ottawa, 30 juin 1875.

ETAT D, (2)

SAUVAGES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Dr.

	$ cts.	$ cts.
Différents paiements faits durant l'année expirée le 30 juin 1875 :—		
Salaires.		
Wm. Fisher, agent, Frédéricton, pour l'année expirée le 30 juin 1875	400 00	
Chas. Sargeant, agent, Chatham, pour l'année expirée le 30 juin 1875	400 00	
Rév. J. J. O'Leary, missionnaire, Tobique, pour l'année expirée le 30 juin 1875	100 00	
Rév. J. C. McDevitt, missionnaire, Frédéricton, pour l'année expirée le 30 juin 1875	200 00	
Rév. J. Théberge, missionnaire, Miramichi, pour l'année expirée le 30 juin 1875	100 00	
Rév. W. Morrisey, missionnaire, Blackville, pour l'année expirée le 30 juin 1875	100 00	
J. S. Benson, M.D., Newcastle, pour l'année expirée le 30 juin 1875	30 00	
		1,330 00
Distribué pour soulager la détresse et pour l'achat de graines de semence, dans la proportion suivante :—		
Surintendance du sud-ouest, par Wm. Fisher ... Secours: $790 00 ... Graines de semence: $490 00	1,280 00	
Surintendance du nord-est, par Chas. Sargeant ... Secours: $510 00 ... Graines de semence: $510 00	1,020 00	
		2,300 00

Av.

	$ cts.	$ cts.
Balance à leur crédit le 30 juin 1874		330 60
Droits perçus sur bois de construction et déposés au crédit du Receveur-Général		175 00
Crédit voté par la législature pour 1874-75		4,500 00

Médecines et soins médicaux.					
Bur. de santé pour services professionnels aux Sauvages souffrant de la petite vérole............	400 00				
Dr. J. D. Ross, pour services professionnels à "Augustin," un sauvage souffrant d'un accident de chemin de fer..	61 00				
		461 00			
Education.					
Frais d'écoles pour deux enfants sauvages..............	....	12 00			
Balance non-dépensée	....	902 60			
		5,005 60			5,005 60
			Balance le 30 juin 1875..	....	902 60

Note.—Dans les Comptes Publics pour l'année expirée le 30 juin 1875, la balance à l'avoir des Sauvages du Nouveau-Brunswick est de $1,099.88 ; cette différence est causée par la non-présentation pour paiement d'un chèque de $197.28.

Les comtés de Kent, Westmoreland, Northumberland, Ristigouche et Gloucester sont compris dans la surintendance du Nord-Est, et ceux de Victoria, York et St. Jean dans celle du Sud-Ouest.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable, Affaires des Sauvages.

Département de l'Intérieur,
Division des Sauvages,
Ottawa, 30 juin 1875.

RAPPORT D. (3).

SAUVAGES DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Dr.	$ cts.	$ cts.	Av.	$ cts.	$ cts.
Balance le 30 juin 1874	8 58		Octroi législatif 1874-75		2,000 00
Différents paiements faits durant l'année expirée le 30 juin 1875 :—					
T. Stewart, agent, traitement du 30 juin 1874 au 30 juin 1875	200 00				
T. Stewart, frais de route, 1874-75	175 00				
Graines de semence et instruments aratoires achetés et distribués aux Sauvages	200 00				
Couvertures achetées et distribuées	300 00				
Constr. d'une maison d'école sur l'île Lennox	245 00				
Approvisionnements achetés et distribués par l'agent et pour secours aux Sauvages indigents	703 75				
S. W. Dodd, pour médecines	7 82				
Dr. McKelvie, pour services professionnels	20 00				
Dr. F. Fox do do	5 50				
Balance	134 35				
		2,000 00			2,000 00
			Balance le 30 juin 1875		134 35

ROBERT SINCLAIR,
Comptable, Affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
DIVISION DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1875.

ETAT D (4.)

SAUVAGES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Dr.

	$ cts	$ cts.
Différents paiements faits pendant l'année expirée le 30 juin 1875 :—		
Comptable général de la marine, charbon pour le S. S. M. "Scout," pour transporter le commissaire Powell sur les côtes du Nord-Ouest en 1872, £673 6*s*. 3*d*. sterling	....	3,276 79
Charbon pour le S. S. M. "Boxer," engagé pour le même service en mai et juin 1874, £1 5*s*. 9*d*. sterling	....	6 26
Charbon pour le S. S. M. "Boxer," engagé pour le même service en septembre 1874, £116 13*s*. 8*d*. sterling	....	567 85
Charbon pour le S. S. M. "Boxer," engagé pour le même service en mai et juin 1873, £101 8*s*. 3*d*. sterling	....	493 55
Commissaire Powell, Victoria, salaire pour l'année expirée le 30 juin 1875	....	2,548 00
Commissaire Lenihan, New Westminster, salaire pour l'année expirée le 30 juin 1875	....	1,960 00
Dépenses se rattachant à la surintendance Victoria.		
Frais de route durant l'année	....	1,468 95
Approvisionnem. et cadeaux achetés pour les Sauv.	....	3,458 85
Octrois aux écoles et achat de livres	....	2,474 47
Instruments aratoire, graines de semence etc	....	5,918 13
Médecines et soins médicaux	....	1,288 80
Exploration et dépenses s'y rattachant	....	5,171 57
H. Moffat, assistant du commissaire, salaire, une année jusqu'au 30 juin 1875	....	1,725 00
Gages payés au messager de bureau, interprètes, etc	....	712 74
Dépenses générales de la surintendance, y compris loyer de bureau, livres de comptes, papeterie, frais de port, télégrammes, etc	....	1,308 15
A reporter	....	32,379 11

Av.

	$ cts.	$ cts.
Balance du 30 juin 1874	....	26,667 95
Octroi législatif	....	25,300 00
Loyers perçus par le commissaire Powell des locataires sur la réserve des Songhees	....	223 10
Remboursement de la dépense, 1874-75	....	58 76
A reporter	....	51,949 81

ETAT D (4).—*Fin.*

SAUVAGES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.—*Fin.*

	$ cts.	$ cts.		$ cts.	$ cts.
Report		32,379 11	*Report*		51,949 81
Dépenses se rattachant à la surintendance Fraser.					
T. W. Hibbin, pour papeterie	37 24				
G. T. Seymour, pour pupitre de bureau	18 00				
Broderick et Cie., pour charbon	10 00				
Frais de port et loyer de boîte	4 00				
Célébration de la naissance de Sa Majesté	250 00				
Frais de route du commissaire Lenihan	50 25				
Payé à l'interprète	27 50				
Présents aux Sauvages	30 00				
Divers	21 73				
		468 72			
Balance entre les mains du commissaire Lenihan	281 28				
Do à la disposition du département	18,820 70				
		19,101 98			
		51,949 81			51,949
			Balance le 30 juin 1875		19,101 98

NOTE.—Dans les Comptes Publics, la balance à l'avoir des Sauvages de la Colombie-Britannique est $19,882.10. La différence est due à ce que des comptes sterling de £116 13*s.* 8*d.* et £101, 8*s.* 3*d.*, respectivement, n'ont été payés à Londres qu'après le 30 juin 1875, et n'ont pas par conséquent été entrés dans les comptes du département des Finances pour l'année 1874-75, quoiqu'ils aient été mis en compte dans les livres de la division des Sauvages.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable, Affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
DIVISION DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1875.

ETAT D (5)

MANITOBA.

Dr.

	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Différents paiements faits durant l'année expirée le 30 juin 1875 :—			
Annuités.			
Traité No. 1		11,004 00	
do No. 2		2,667 00	
do No. 3		13,600 00	
			27,271 00
Instruments aratoires et bestiaux.			
Traités Nos. 1 et 2		10,572 04	
Traité No. 3		10,679 03	
			21,251 07
Munitions et ficelle.			
Traité No. 3			1,541 77
Provisions.			
Aux Sauvag. assemb. pour recevoir leurs annuit. en vertu des traités			13,919 92
Salaires et dépenses contingentes de bureau et imprévues.			
Traitement du commissaire J. A. N. Provencher, 30 juin 1875		1,960 00	
Traitement de l'assistant-commissaire, M. St. John, 30 juin 1875		980 00	
Traitement de l'assistant-commissaire, R. Pither, 30 juin 1875		980 00	
N. Chastellaine, traitement comme interprète, 30 juin 1875		250 00	
Divers instituteurs		1,250 00	
Altérations et réparations au bureau, à Fort-Garry		128 79	
Achats de livres d'école		100 04	
A reporter			

Av.

	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Balance le 30 juin 1874			15,568 49
Crédits législatifs pour 1874-75, comme suit :—			
Annuités.			
Traité No. 1	14,425 00		
do No. 2	4,355 00		
do No. 3	19,360 00		
		38,140 00	
Instruments aratoires et bestiaux.			
Traités No. 1 et 2	16,000 00		
Traité No. 3	10,000 00		
		26,000 00	
Munitions et ficelle.			
Traité No. 3		1,500 00	
Provisions.			
Aux Sauvag. assembl. pour recevoir leurs annuit. en vertu des traités		13,000 00	
Salaires et dépenses de bureau et imprévues.			
Pour défrayer les dépenses des commissaires et assist. ; salaires des instit. et médecins ; frais de route et dépenses des commiss. et autres employés aux affaires des Sauvages ; achat de médecines ; secours aux Sauvages indigents, etc		22,610 00	
A reporter			

ETAT D (5)—*Suite.*

MANITOBA.

Dr.

	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Report..................	....	....	76,984 75
Combustible pour bureaux à Fort-Garry et Fort Francis..........	....	692 50	
Ameublement de bureau	....	309 50	
Loyer de bureau au Fort-Garry, jusqu'au 30 juin 1875..........	....	825 00	
Salaire du messager, jusqu'au 30 juin 1875..........	....	750 00	
Dépense d'étable—avoine, foin, etc.	....	162 80	
Télégrammes, frais de port, etc. ...	....	67 24	
Papeterie..........	....	89 17	
Annonces..........	....	228 06	
Commis surnuméraires employés dans le cours du paiement des annuités..........	....	169 00	
Frais de route,—commissaire Provencher..........	1,435 00		
Frais de route,—assistant-commissaire St. John..........	1,092 50		
Frais de route,—assistant-commissaire R. Pither..........	222 00		
Frais de route,—Donald Bruce.....	10 00		
Frais de route,—divers Sauvages..	12 50		
		2,772 00	
Soins médicaux et médicaments.....	....	227 00	
Uniformes des commissaires..........	....	360 00	
Gratifications aux Sauvages indigents ; paie des interprètes ; fret sur les provisions, etc......	....	699 89	
			13,000 99
Dépenses relatives aux Sauvages de la Saskatchewan.			
Parti envoyé pour accompagner le Colonel French lors de sa visite aux Pieds-Noirs et Cris de la Plaine..........			
Gages du guide Levailler et de cinq hommes..........	....	5,040 00	

Av.

	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Report..........	....	....	15,568 49
Dépenses relatives aux Sauvages de la Saskatchewan..........	....	6,000 00	

Achat de présents pour les Sauvages		1,782 57					
Carab. pour Levallier et ses hom.		92 00					
Frais judiciaires, rédact. du contrat avec Levallier et ses hommes		9 00					
			6,923 57				
Dépenses relatives à un nouveau traité à faire dans l'année.							
Frais de route du surintendant-général et secrétaire, d'Ottawa à Fort Garry		404 65		**Dépenses relatives à un nouveau traité à faire dans l'année**		34,000 00	
Frais de route de l'hon. M. Christie, commissaire		215 80					
Provisions et présents achetés pour la distribution		12,440 40					
Provisions achetées pour les commissaires		1,012 75					
Transport de ces provisions au Fort Qu'Appelle		3,661 50					
Annonces pour des soumissions pour le transport des provisions		14 40					
Payé à l'hon. P. Breland, pour services comme messager spécial		990 00					
Payé aux messagers et interprètes		283 60					
Achat d'une voiture pour les commissaires		300 00					
Payé à R. Gerrie, pour coussins		10 00					
Premier paiement des annuités en vertu du traité No. 4		18,194 00					
Payé à l'hon. M. Christie, pour services comme commissaire		750 00					
Dépenses encourues pour le recouvrement d'un cheval volé		10 00					
			38,287 10				
Divers.							
Payé, balance due à l'ancien commissaire Simpson		221 21		**Diverses dépenses**		3,000 00	
à George Racette, pour services en rapport avec les Sauvages Sioux		50 00					
à la Cie. de la Baie d'Hudson, provisions fournies aux Sauvages dans le voisin. du Fort François		359 65					
à J. Metcalfe, patrons d'habits pour les chefs		27 50					
A reporter				***A reporter***			

ETAT D (5).—*Fin.*

MANITOBA.

Dr.

	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Report			
Vêtements achetés pour les chefs et commandants		4,023 00	
Pavillons pour les chefs en vertu des traités 1, 2 et 3		169 25	
Carpenter et Cie., fret sur approvisionnements		750 00	
			5,600 61
Estimations supplémentaires.			
Payé au département des Travaux Publics pour le transport des provisions à l'Angle N.-O		3,651 57	
Messagers pour les Pieds Noirs et les Cris de la Plaine :—			
Rév. John McDougall	1,681 10		
Wm. McKay, Ecr	866 92		
		2,548 02	
Premiers paiements aux absents, Traité No. 4 :—			
Par le commissaire Provencher	108 00		
Par la Cie. de la Baie d'Hudson	96 00		
Graine de semence donnée aux Sauv. en vertu du traité No. 4	139 05		
		343 05	
			6,542 64
Balance			44,263 49
			178,602 16

Av.

	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Report			
Estimations supplémentaires, 1874-75.			
Pour défrayer les dépenses imprévues suivantes :—			
Transport des hommes et provisions à l'Angle N.-O	3,651 57		
Messagers envoyés aux Pieds Noirs et Cris de la Plaine pour leur annoncer l'arrivée de la police à cheval	2,548 02		
Premiers paiements d'annuité à divers Sauvages absents lors de la passation du traité No. 4	6,000 00		
		12,199 59	
			156,449 59
Remise.			
D'une partie de l'appropriation de $40,500.00 en 1873-74, pour la passation du traité No. 3			6,584 08
			178,602 16
Balance le 30 juin 1875			44,263 49

Note.—Dans les comptes publics la balance à l'avoir des Sauvages de Manitoba et du Nord-Ouest est $44,723.49. Cette différence est due à ce que les chèques Nos. 41 et 76 pour $50.00 et $410.00 respectivement, émis par le bureau des Sauvages et portés à ce compte, n'ont pas été présentés pour paiement ; en conséquence ils ne sont pas compris dans la somme portée au compte par le département des Finances.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable, Affaires des Sauvages.

Département de l'Intérieur,
Division des Sauvages,
Ottawa, 30 juin 1875.

ÉTAT E.

ETAT indiquant le nombre d'acres de terres des Sauvages vendus pendant l'année expirée au 30 juin 1875, le montant total du prix d'achat, et la quantité de terres arpentées et encore non vendues à cette date.

Villes ou townships.	Comtés.	Nombre d'acres.	Montant.	Nombre d'acres qui restent à vendre.	Observations.
			$ cts.		
Albemarle	Bruce	1,030	1,316 00	22,970	On a dû reprendre une partie de ces terres, parce que les conditions de la vente n'ont pas été remplies.
Amabel	do	710	1,589 25	7,319	
Eastnor	do	4,218	5,435 75	35,282	
Lindsay	do	1,627	1,901 75	55,470	
St. Edmond	do	100	100 00	56,987	
Empl. de la ville Hardwick	do	....	....	1,100	
do Oliphant	do	13	78 00	477	
do Adair	do	....	....	1,700	
do Southampton	do	....	....	336	
do Bury	do	....	....	1,168	
Keppel	Grey	1,633	4,403 00	9,678	
Empl. de la ville Wiarton	do	4	360 00	122	
do Brooke	do	6	294 06	856	Pas encore à vendre
Bidwell	District d'Algoma	653	326 50	22,143	
Howland	do	1,600	800 00	16,100	
Sheguiandah	do	31	20 00	22,551	
Empl. de la v. Sheguiandah	do	....	....	349	
Billings	do	1,109	554 50	26,951	
Assiginack	do	937	468 50	14,777	
Campbell	do	1,100	550 00	36,635	
Carnarvon	do	2,620	1,310 00	33,141	
Allan	do	1,646	827 00	19,007	
Tehkummah	do	4,009	2,004 50	18,565	
Sandfield	do	4,058	2,029 00	14,323	
Gordon	do	2,187	1,093 50	15,129	
Empl. de la v. Shaftesbury	do	6	225 00	270	
Macdonald	do	1,630	920 00	12,600	
Lac Echo, Riv. aux Jardins	do	1,978	2,858 00	17,900	
Aweres	do	....	....	9,742	
Fenwick	do	....	....	16,419	
Kars	do	....	....	10,181	
Pennifather	do	....	....	17,534	
Dennis	do	....	....	3,509	
Harwick	do	....	....	7,106	
Fisher	do	123	61 50	9,102	
Tilley	do	....	....	12,091	
Haviland	do	....	....	3,821	
Vankoughnet	do	....	....	11,850	
Tupper	do	....	....	2,800	
Archibald	do	....	....	2,900	
Neebing	do	....	....	3,778	
Laird	do	....	....	24,632	
Meredith	do	....	....	9,753	
Empl. de la vlile Baie Gore.	do	....	....	399	
do Manitowaning	do	7	474 40	178	
Sarnia	Lambton	6	220 00	15	
Tyendenaga	Hastings	....	....	3,725	
Seneca	Haldimand	....	....	1,100	
A reporter		33,041	30,230 21	614,541	

ÉTAT E.—*Suite.*

ETAT indiquant le nombre d'acres de terres des Sauvages vendus pendant l'année expirée le 30 juin 1875, etc.—*Suite.*

Villes ou townships.	Comtés.	Nombre d'acres.	Montant.	Nombre d'acres qui restent à vendre.	Observations.
			$ cts.		
	Report.........	33,041	30,220 21	614,541	
Oneida	Haldimand	295½	5,824 26	....	
Cayuga, Sud......................	do	120	1,465 20	980	
Ville de Brantford	Brant	¼	115 00	80	
Ile Thorah	Lac Simcoe...........	....	....	405	
Ouiatchouan	Chicoutimi	....	....	13,280	
Viger..................................	Témiscouata.........	....	....	250	
Iles dans le St. Laurent ...	....	193	412 80	....	Iles vendues seulement aux personnes à présent en possession.
Grands totaux........................		33,649¾	38,037 47	629,536	

J. V. DE BOUCHERVILLE,
Préposé, à la vente des terres.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DIVISION DES SAUVAGES,
OTTAWA, 15 nov. 1875.

ETAT F.

CONDITION des diverses écoles des Sauvages en Canada pour l'année expirée au 30 juin 1875.

Réserve ou tribu à laquelle les écoles appartiennent.	Nom de l'instituteur.	Salaire par année.	Sur quels fonds payé.	No. de garçons.	No. de filles.	Nombre total d'élèves.	Observations.
PROVINCE D'ONTARIO.		$ cts.					
Réserve Carradoc, école industrielle de Mont Elgin	Thos. Cosford	....	Fonds des missionnaires méthod. wesléyens et des Sauvages	26	17	43	Pensionnat. $60 par année pour 30 élèves sont fournies sur le fonds des Sauvages.
Moraves de la Tamise	A. E. Putnam	300 00	Fonds des Sauvages	....	....	....	Pas de rapport.
Wyandotts d'Anderdon	Marceline Cuerier	250 00	do	....	....	....	do
Chippewas de Sarnia	Wilson Jacobs	300 00	Fonds des Sauvages et missonnaires wesléyens.	....	....	....	do
do do	William Elliott	250 00	Fonds des Sauvages	....	....	....	do
do et Pottawattamies de l'île Walpole	James Cameron	....	....	....	....	....	do
Chippewas et Munsees de la Thames	Geo. Fisher	200 00	Fonds des Sauvages	18	11	29	
do do do	Abel Wancosh	200 00	do	30	15	45	
Chippewas de Saugeen	Louisa Atthill	200 00	Fonds de la tribu	22	13	35	
do do	Pollie Christoe	200 00	Société des missionnaires méthod	10	15	25	
do Cap Croker	D. Craddock	200 00	Fonds de la tribu	25	14	39	
do do	Isabella McIver	150 00	do	14	8	22	
do do	Peter Elliott	200 00	do	25	14	39	
do Rama	Martha Sarjeant	200 00	Fonds des Sauvages et de la Société des mission. méthodistes.	26	23	49	
do l'île au Serpent	....	....	....	....	....	....	do
do l'île Georgina	Chas. Grylls	250 00	Eglise méthodiste du Canada	11	8	19	
Missisaguas du lac à la Vase	George Crook	400 00	Cie. de la Nouvelle-Angleterre	25	22	47	
do lac Rice	Mary J. Sanderson	180 00	Fonds des missionnaires méthod.	17	16	33	
do Alnwick	Lottie Barrett	250 00	do do	45	28	73	
Mohawks de la Baie de Quinté	W. J. Wilson	370 00	Fonds des Sauv. et colons blancs.	11	15	26	
do do do	Lydia Hill	150 00	Fonds des Sauvages	14	17	31	
do do do	Clara Brown	300 00	Fonds des Sauv. et colons blancs.	18	21	39	
			A reporter	....	....	....	

ETAT F.—CONDITION des diverses écoles des Sauvages en Canada, etc.—*Suite*

Réserve ou tribu à laquelle les écoles appartiennent.	Nom de l'instituteur.	Salaire par année.	Sur quels fonds payé.	No. de garçons.	No. de filles.	Nombre total d'élèves.	Observations.
		$ cts.					
Sauvages des Six Nations.			*Report.....*	....	....	....	
1. Institution Mohawk à Brantford	Isaac Barefoot	400 00	Cie. de la Nouvelle-Angleterre	40	23	63	
	Mlle J. M. Fisher	200 00					
2. Sur la Grande Rivière	Mlle Crombie	250 00	Cie. de la Nouvelle-Angleterre et fonds des Sauvages	35	26	61	
3. do	Mlle Carpenter	275 00	do do	25	15	40	
4. do	Mlle Hyndman	250 00	do do	30	21	51	
5. do	J. A. Powless	250 00	do do	28	18	46	
6. do	Mlle Clench	150 00	Volontaire et fonds des Sauvages	15	17	32	
7. do	Mme. Kate Osborne	250 00	Cie. de la Nouvelle-Angleterre et fonds des Sauvages	23	12	35	
8. do	C. Jackson	250 00	do do	17	15	32	
9. do	Nelles Monture	250 00	do do	15	15	30	
10. do	Geo. Powless	250 00	do do	21	17	38	
11. do	Mlle E. Gordon	250 00	do do	15	29	44	
12. do	Benjamin Carpenter	250 00	Société des missionnaires wesléyens et fonds des Sauvages	18	18	36	
13. do	Mlle J. S. Fuller	250 00	do do	21	14	35	
Mattawan	Mlle C. T. Gunn	200 00	Fonds des Sauvages	....	....	67	
Mississaguas de Crédit sur la Grande Rivière	John Elliott	200 00	Fonds de la tribu	29	9	38	
	Alfred A. Jones	200 00	do et fonds des S.	18	9	27	
Shingwauk Home	Samuel Bennetts	....	Fonds des Sauvages et souscrip.	....	....	48	Le département donne une somme de $60 par tête pour le support des élèves, le nombre de ces derniers ne devant pas excéder 20.
Sauvages de l'île Manitouline.							
Baie West	Jos. Assineway	150 00	Fonds des Sauvages	36	16	52	
Crique à la Carpe	Mme. McInnany	Inconnu	Inconnu	5	13	18	
Sheguiandah	Wm. Stinson	400 00	Fonds des Sauvags et société de l'église d'Angleterre	26	21	47	
Sheshegnaning	J. L. Lester	Inconnu	Société de la congrégat., Toronto	20	20	40	
Wikwemikong	Jos. Jennesseaux	300 00	Fonds des Sauvages	85	75	160	
Rivière au Serpent	J. Nowwekezhik	Inconnu	Société de la congrégat., Toronto	10	10	20	
Rivière au Jardin	Chr. Kottman	200 00	Fonds des Sauvages	11	5	16	
do	Fred. Frost	200 00	do	23	11	34	

do	Grace E. Williams	200 00	Société des missions méthodistes	10	12	22	
Fort William, Lac Supérieur	Mlle J. Martin	150 00	Fonds des Sauvages	24	12	36	
			Total	....	....	1,762	
Province de Québec.							
Micmacs de Ristigouche	J. P. Arsenault	160 00	Fonds des Sauvages	....	....	....	Pas de rapport.
do Maria	Louise Couture	150 00	Fonds des Sauv. de la P. de Q	....	....	....	do
Sauvages du Lac des Deux-Montagnes	Sœur Ste. Dorothée / Sœur Ste. Claude	350 00	Séminaire de St. Sulpice	....	12	12	Quelques enfants qui n'assistent à l'école que rarement ne sont pas compris.
do do	Frère Philippe	247 00	do do	12	....	12	
do do	Miss A. Cousins	200 00	Société des missions wesléyennes	10	11	21	
Iroquois de Caughnawaga	M. et Mme. Fletcher	350 00	Fonds des Sauvages	109	47	156	
Abénakis de St. François	H. L. Masta	250 00	Fonds des Sauvages et société de l'église coloniale	18	16	34	
do St. François de Salles	Louise D. Maurault	290 00	Fonds des Sauvages et instruction provinciale	8	20	28	
Témiscamingue	Sœur St. Antoine	100 00	Fonds des Sauvages	....	....	....	Pas de rapport.
Iroquois de St. Régis	Mary J. Powell	200 00	do	15	16	31	
Sauvages de la rivière Désert	Sœurs Gertrude et St. Michel	150 00	do	36	50	86	
Montagnais du Lac St. Jean	Mdme. L. E. Otis	150 00	do	22	39	61	
			Total	....	....	441	
Province de la Nouvelle-Ecosse.							
Whycocomah	John McEachen	240 00	Fonds des Sauv. et provinciaux	15	16	31	
Eskasonie	R. McNeil	....	Fonds provinciaux	....	....	48	
			Total	....	....	79	
Province de Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.							
Réserve St. Pierre (Nord)	W. Leask	400 00	Fonds des Sauvages, $150 ; gouvernement local, $160 ; balance pour cotisation	23	20	43	
do do (Sud)	H. A. Ross	400 00	do do	27	27	54	
Rivière Fairford	....	300 00	Fonds des Sauvages	....	....	....	Pas de rapport.
Rivière de la Tête Ouverte	Richard Chief	300 00	do	12	8	20	
Fort Alexandre	David Bruce	250 00	do	....	....	....	
Rossville	Peter Badger	300 00	do	33	38	71	
Crooked Turn	J. C. Sinclair	Inconnu	Société méthodiste wesléyenne	18	16	34	
Baie Jackson (Maison Oxford)	Inconnu	do	....	....	....	40	
Rivière Beren	do	300 00	Fonds des Sauvages	....	....	30	Durant les mois d'été
Lac au Poisson Blanc	do	Inconnu	Société méthodiste wesléyenne	....	....	60	
Victoria	do	do	do do	....	....	58	
Woodville (Lac au Pigeon)	do	do	do do	....	....	30	
Morleyville (Bow River)	do	do	do do	....	....	40	
			Total	....	....	480	

ETAT F.—Condition des diverses écoles des Sauvages en Canada, etc.—*Suite.*

Réserve ou tribu à laquelle les écoles appartiennent.	Nom de l'instituteur.	Salaire par année.	Sur quels fonds payés.	No. de garçons.	No. de filles.	No. total d'élèves.	Observations.
		$ cts.					
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.							
St. Marie	Deux Pères Oblats	400 00	Evêque catholique romain et allocation parlementaire	22	....	22	
do	2 Sœurs de Ste. Anne	400 00		....	32	32	
Nanaïmo	Alfred E. Green	500 00	Société des missions méthodistes	13	11	24	
Fort Simpson	Alfred Dudoward, Angus McKenzie, Kate Dudoward	Inconnu	Inconnu	....	....	278	
Victoria	Mlle C. Elford	400 00	....	14	15	29	
Metlakahtla	Wm. Duncan et M. et Mme. Collison	1,500 00	Société des missions de Londres, Ang., et allocat. parlementaire	151	178	329	
82 Comox	Rév. J. X. Willemar	Inconnu	Société pour la propagation de l'Evangile	17	15	32	
Quamichan	D. Holmes	75 00	Fonds des Sauvages	28	15	43	
	H. S. Newton	75 00					
Kincolith	Rév. Robt. et Mme. Tomlinson	250 00	Société des missions de l'église	52	48	100	
			Total	....	....	1,159	
PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.							
Ile Lennox	Martin Francis	240 00	Fonds des Sauvages	....	....	....	Pas de rapport.

RÉCAPITULATION, INDIQUANT LE NOMBRE TOTAL DES ÉLEVES DANS CHAQUE PROVINCE.

ONTARIO	1,762
QUÉBEC	441
NOUVEAU-BRUNSWICK (Pas d'écoles).	
NOUVELLE-ECOSSE	79
MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST	480
COLOMBIE-BRITANNIQUE	1,159
ILE DU PRINCE-EDOUARD (Une école; pas de rapport).	
Nombre total des élèves	3,921

ETAT G.

Recensement des diverses tribus sauvages de la Puissance du Canada, par province.

PROVINCE D'ONTARIO.

Nom de la tribu.	Population en 1874.	Population lors de la dernière constatation	Augmentation.	Diminution.
Oneidas, de la Thames	604	604	....	....
Chippewas et Munsees, de la Thames	558	571	13	....
Moraves, de la Thames	267	267	....	....
Wyandotts, d'Anderdon	76	76	....	....
Chippewas, Ottawas et Pottawattamies, de l'île Walpole	845	845	....	....
Chippewas et Pottawattamies, de Sarnia	556	556	....	....
Chippewas, de l'île au Serpent	133	130	....	3
do Rama	263	256	....	7
do île Christian	182	190	....	8
Odawahs et Pottawattamies, de l'île Christian	37	40	3	....
Mississaguas, des lacs Rice, à la Vase et Scugog	302	300	....	2
Mohawks, de la Baie de Quinté	784	804	20	....
Mississaguas, d'Alnwick	201	196	....	5
Chippewas, de Saugeen	324	330	6	....
do cap Croker	378	374	....	4
Tribu de l'île Christian sur l'île Manitouline	87	92	....	5
Six Nations, de la Grande Rivière	2,996	3,052	56	....
Mississaguas, de Crédit	211	203	....	8
Chippewas, du lac Supérieur	1,488	1,488	....	....
do lac Huron	2,228	2,298	70	....
Sauvages de l'île Manitouline	1,476	1,492	16	....
Sauvages du comté de Carleton	21	21	....	....
Sauvages de Lanark Sud	17	17	....	....
do do Nord	13	13	....	....
do Renfrew Sud	79	79	....	....
do do Nord	97	97	....	....
do Nipissingue Sud	75	75	....	....
do do Nord	312	312	....	....
Côté nord-est de la baie Georgienne	503	527	24	....
Total	....	15,305	....	....

PROVINCE DE QUÉBEC.

Nom de la tribu.	Population en 1874.	Population lors de la dernière constatation	Augmentation.	Diminution.
Iroquois, du Sault St. Louis	1,557	1,511	....	46
do St. Régis	904	922	18	....
Nipissingues, Algonquins et Iroquois, du lac des Deux-Montagnes	547	506	....	41
Sauvages de la Rivière Désert	427	427	....	....
Sauvages de Témiscamingue	198	198	....	....
do Pontiac Sud	68	68	....	....
do do Nord	520	520	....	....
do Hull	66	66	....	....
do Picanock	21	21	....	....
do Hincks.	15	15	....	....
do Rivière de l'Aigle	22	22	....	....
A reporter	....	....	....	....

ETAT G.—*Suite.*

PROVINCE DE QUEBEC.—*Suite.*

Nom de la tribu.	Population en 1874.	Population lors de la dernière constatation	Augmentation.	Diminution.
Report	....	....	....	....
Sauvages de Kensington	1	1	....	....
do Bouchette	9	9	....	....
do Tomasine	196	196	....	....
do Kakebouza	92	92	....	....
do Bowman	8	8	....	....
do Lièvres, ouest	54	54	....	....
do Mulgrave	20	20	....	....
do Ste. Angélique	3	3	....	....
do la Petite Nation	1	1	....	....
do Ripon	4	4	....	....
do la Nation Nord	44	44	....	....
do Argenteuil	6	6	....	....
do Doncaster	8	8	....	....
do Montcalm	12	12	....	....
do Joliette	5	5	....	....
do Berthier	6	6	....	....
do Richelieu	3	3	....	....
do Iberville	7	7	....	....
do Missisquoi	8	8	....	....
do Shefford	1	1	....	....
do Maskinongé	20	20	....	....
do St. Maurice Sud	9	9	....	....
do do Nord	175	175	....	....
Abénakis, de St. François	317	321	4	....
do Bécancour	67	67	....	....
Sauvages de Stanstead	2	2	....	....
do Compton	5	5	....	....
do Portneuf	3	3	....	....
Hurons, de Lorette	295	295	....	....
Montagnais, du lac St. Jean	284	245	....	39
do de Moisie, les Sept Iles, Betsiamites, et Mingan	1,309	1,309	....	....
Amalécites, de Viger	136	132	....	4
Micmacs, de Maria	67	67	....	....
do Ristigouche	451	451	....	....
Sauvages, du Bassin de Gaspé	[illegible]	84	....	....
Naskapees, du bas du St. Laurent	2,8[illegible]	2,860	....	....
Total	....	10,809	....	....

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Nom de la tribu.	Population en 1874.	Population lors de la dernière constatation	Augmentation.	Diminution.
Sauvages d'Annapolis, Digby, Yarmouth et Shelburne	362	358	....	4
do Lunenburg, King et Queen	....	194	....	....
do Halifax, Hants, Cumberland et Colchester	....	368	....	....
do Pictou	196	206	10	....
do Guysborough et Antigonish	....	206	....	....
do Cap-Breton et Richmond	....	266	....	....
do Inverness et Victoria	245	251	6	....
Total	....	1,849	....	....

ETAT G.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Nom de la tribu.	Population en 1874.	Population lors de la dernière constatation	Augmentation.	Diminution.
Sauvages de Ristigouche	34	34		
do Northumberland	457	475	18	
do Westmoreland	122	115		7
do Gloucester	33	34	1	
do Kent	257	241		16
do Victoria	160	160		
do St. Jean, Sunbury, King, Queen, Carlton et York	291	280		11
do Charlotte	64	63		1
do Tobique	129	133	4	
do Madawaska	25	26	1	
Total		1,561		

PROVINCE DE MANITOBA ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Nom de la tribu.	Population en 1874.	Population lors de la dernière constatation	Augmentation.	Diminution.
Sauvages du lac Manitoba	195	184		11
Tribu de Pembina	309	380		71
Sauvages du Fort Garry	362	327		35
Sauvages des rivères de la Poule d'Eau et aux Grues	204	220	16	
Tribu du Portage de La Prairie	573	479		94
Sauvages des Montagnes et du lac Dauphin	115	141		26
Tribu de Fairford (No. 1)	90	77		13
do (No. 2)	277	168		109
Sauvages de la rivière à la Tête Ouverte	90	72		18
Sauvages du Fort Alexandre	394	452	58	
Tribu de St. Pierre	1,746	1,734		12
Sauvages du lac et de la rivière La Pluie	346	457	111	
do lac des Bois	325	191		134
do lac aux Battures	102	93		9
do Fort François	49	49		
Sauvages d'Assabaoch	152	154	2	
do du Portage du Rat	64	141	77	
do de la rivière Anglaise	110	239	129	
do de Hungry Hall	54	91	37	
do du lac au Doré	113	113		
Sauvages du lac aux Fleurs et de l'Aigle	93	113	20	
Sauvages des lacs Seul, à la Truite et à l'Esturgeon		344		
Sauvages d'Islington		123		
Sauvages du lac au Poisson Blanc		69		
do Long Sault		61		
do Mille Lacs	77	114	37	
do rivière La Seine	66	100	34	
do lac la Croix	94	114	20	
do Kamperneminaseca	41	48	7	
Traité No. 4		4,574		
do No. 5		2,522		
Sioux		1,450		
Total		15,394		

ETAT G.—*Suite.*

DISTRICT DE LA SASKATCHEWAN.

Nom de la tribu.	Population en 1874.	Population lors de la dernière constatation	Augmentation.	Diminution.
Sauvages Cris de la Plaine	....	1,127	....	....
do do des Bois	....	1,183	....	....
do Saulteux	....	120	....	....
do de l'Assiniboine	....	615	....	....
do Chipwayens	....	107	....	....
Total	....	3,152	....	....

DISTRICT D'ATHABASKA.

Nom de la tribu.	Population en 1874.	Population lors de la dernière constatation	Augmentation.	Diminution.
Sauvages Cris de la Plaine	....	18	....	....
do do des Bois	....	809	....	....
do de l'Assiniboine	....	13	....	....
do Chipwayens	....	1,303	....	....
do du Castor	....	255	....	....
Total	....	2,398	....	....

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

(Non compris ceux qui ont pris part aux traités des districts de la Saskatchewan et d'Athabaska.)

Nom de la tribu.	Population en 1874.	Population lors de la dernière constatation	Augmentation.	Diminution.
Sauvages Pieds-Noirs, Sang, Païens et Circee, fréquentant le Fort McLeod	....	2,100	....	....
Assiniboines fréquentant la mission à la rivière à l'Arc	....	600	....	....
Cris de la Plaine (haut de la rivière à la Bataille)	....	1,000	....	....
Rivière de la Paix	....	643	....	....
Total	....	4,342	....	....

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom de la tribu.	Population en 1874.	Population lors de la dernière constatation	Augmentation.	Diminution.
Sauvages Aht	3,500	3,500	....	....
Sauvages Cowichan	7,000	7,000	....	....
do Comox	120	120	....	....
do Hydah	2,500	2,500	....	....
do Kootenay	400	400	....	....
Sauvages Bellacoola, Millbank	2,500	2,500	....	....
do Siccane	500	500	....	....
do Shushwap	*	4,500	....	....
do Tsimpshean	5,000	5,000	....	....
do Quackewlth	*	3,500	....	....
do Tahelies	1,000	1,000	....	....
do Euclataw	1,500	1,500	....	....
Total	....	31,520	....	....

* L'on s'est aperçu que les chiffres donnés dans le rapport de l'année dernière sont incorrects.

ETAT G.—*Suite.*

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Nom de la tribu.	Population en 1874.	Population lors de la dernière constatation	Augmentation.	Diminution.
Micmacs	302	302	....	....

TERRE DE RUPERT.

Nom de la tribu.	Population en 1874.	Population lors de la dernière constatation	Augmentation.	Diminution.
Sauvages de la Maison Rupert	....	400	....	....
do Fort George, rivière à la Baleine	....	450	....	....
do Petite rivière à la Baleine	....	50	....	....
do Nitchequon	....	180	....	....
do Osnaburgh	....	350	....	....
do Chutes Martin	....	300	....	....
do Lac Long	....	250	....	....
do Nouveau-Brunswick	....	150	....	....
do Albany	....	700	....	....
do Mattamagamingue	....	120	....	....
do Flying Post	....	100	....	....
do Mettachewan	....	50	....	....
do Abittibi	....	450	....	....
do Poste du Long Portage	....	50	....	....
do Moose Factory	....	420	....	....
do Waswanapee	....	200	....	....
do Mistasine	....	150	....	....
Total	....	4,370	....	....

RÉCAPITULATION indiquant le nombre total des Sauvages dans les différentes provinces du Canada.

Province d'Ontario	15,305
do Québec	10,809
do Nouvelle-Ecosse	1,849
do Nouveau-Brunswick	1,561
do Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest	25,394
do Colombie-Britannique	31,520
do Ile du Prince-Edouard	302
Terre de Rupert	5,170
Nombre total des Sauvages	91,910

ETAT H.—TABLEAU contenant le recensement, les progrès en agriculture, la quantité de poissons et d'animaux à fourrures pris et les autres industries poursuivies, l'argent distribué, et la condition des écoles des diverses tribus sauvages dans les différentes provinces du Canada pour l'année 1875.

Nom de la tribu ou bande	Recensement. Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Augmentation.	Diminution.	Valeur des améliorations sur la réserve.	Valeur des biens-meubles.	Habitations. Nombre.	En troncs d'arbres	En charpente.	Pierre ou brique.	Superficie de la réserve.	Réserve occupée par les Sauvages. En culture.	En pâturage.	En bois debout.	Valeur de la réserve par acre.	Terres concédées disponibles pour le bénéfice des bandes.	Valeur des terrains disponibles, par acre.	Valeur totale de la réserve et des terrains.	Valeur totale des biens-meubles et immeubles, à part les placements en argent entre les mains du gouvernement, voir Etat C.
						$ cts.	$ cts.					Acres	Acres.	Acres.	Acres.	$ cts.	Acres.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
PROVINCE D'ONTARIO.																				
SURINTENDANCE DE LA GRANDE RIVIÈRE. *J. T. Gilkison, surintendant-visiteur.*																				
Six Nations	1,524	1,528	3,052	56	...	484,770 00	52,901 00	461	350	111	...	46,133	15,890	3,163	27,080	30 00	2,.60	12 00	1,109,910 00	1,162,811 00
Mississaguas du Crédit	105	98	203	...	3	46,113 00	19,460 00	54	14	40	...	6,000	1,560	228	4,212	30 00	11	135 00	181,485 00	200,015 00
SURINTENDANCE DE L'OUEST.—1re division. *R. Mackenzie, surintendant-visiteur.*																				
Moraves de la Thames	140	133	273	...	...	10,150 00	6,500 00	53	38	15	...	3,100	600	200	2,300	20 00	Aucune.	...	62,000 00	68,500 00
Wyandotts d'Anderdon	34	42	76	...	...	19,600 00	9,800 00	25	12	13	...	7,600	800	500	6,000	30 00	300	17 00	233,100 00	242,900 00
Chippewas de Sarnia	216	254	470	13	...	22,300 00	14,522 00	85	55	30	...	6,500	700	500	5,300	30 00	15	175 00	197,625 00	212,147 00
do Kettle Point	35	35	70	1	...	2,800 00	2,650 00	16	10	6	...	5,096	150	150	4,796	8 00	Aucune.	...	40,768 00	43,418 00
Chippewas et Pottawattomies de l'île Walpole	382	444	826	...	19	26,240 00	17,000 00	125	113	12	...	10,000	1,312	219	4,905 Le reste en prairie.	8 00	do	...	80,000 00	97,000 00
SURINTENDANCE DE L'OUEST.—2e division. *W. Livingston, agent.*																				
Chippewas de la Thames	216	231	447	6	...	e12,000 00	e24,000 00	80	78	1	1	14,064	1,031	906	12,127	30 00	Aucune.	...	421,920 00	445,920 00
Munsees, do	59	65	124	...	10	e6,000 00	8,035 00	36	34	2	...	e2,086	799	388	899	30 00	do	...	62,580 00	70,615 00
Oneidas, do	293	245	538	30	...	e15,000 00	e30,000 00	135	114	20	1	5,022	1,577	445	3,000	30 00	do	...	150,660 00	180,660 00
SURINTENDANCE CENTRALE. *Wm. Plummer, surintendant-visiteur.*																				
Chippewas de l'île au Serpent	60	70	130	...	3	9,000 00	2,000 00	25	25	...	...	e460	191	...	...	10 00	100	4 00	5,000 00	7,000 00
do Rama	123	133	256	...	7	8,500 00	1,900 00	45	45	...	...	2,354	165	75	2,114	20 00	150	4 00	47,680 00	49,580 00
do Beausoleil	137	145	282	13	...	15,000 00	2,000 00	40	40	...	...	e10,000	352	210	...	6 00	155	4 00	60,620 00	62,620 00
do Saugeen	153	177	330	6	...	30,000 00	6,500 00	65	45	20	...	8,600	350	500	7,750	4 00	39,977	2 00	114,354 00	120,854 00
do Nawash	186	188	374	...	4	60,000 00	7,000 00	69	30	39	...	15,586	2,500	1,000	12,086	4 00	153,498	1 00	215,842 00	222,842 00
Mississaguas de Scugog	20	20	40	...	3	4,000 00	700 00	10	10	...	...	800	125	5	670	40 00	Aucune.	...	32,000 00	32,700 00
do lac à la Vase	73	76	149	11	...	5,000 00	2,000 00	17	17	...	...	1,600	100	150	1,350	15 00	do	...	24,000 00	26,000 00
do lac Rice	55	56	111	...	10	5,000 00	3,000 00	31	31	...	...	1,200	100	60	880	20 00	do	...	24,000 00	27,000 00
do Alnwick	100	96	196	...	5	24,000 00	3,500 00	40	17	23	...	3,669	1,088	117	2,464	30 00	do	...	110,070 00	113,570 00
Mohawks de la baie de Quinté	425	379	804	20	...	200,000 00	16,000 00	157	...	154	3	17,000	9,500	4,000	3,500	20	25	2 00	347,450 00	363,450 00

Nom de la tribu ou bande	Instruments aratoires. Charrues.	Herses.	Wagons.	Moulins à van.	Moulins à battre.	Divers instruments aratoires.	Bétail. Chevaux.	Vaches	Moutons.	Pourceaux	Bœufs.	Jeune bétail.	Produits en 1875. Maïs.	Blé.	Pois	Pommes de terre.	Avoine.	Foin.
													Boiss.	Boiss.	Boiss.	Boiss.	Boiss.	Ton'x.
Six Nations	360	176	312	109	20	342	780	564	288	1,133	111	630	3,320 Orge. 5,965	19,133 Sarrasin 263	11,412 Seigle 43	6831	32,470	1,438
Mississaguas du Crédit	44	40	49	28	...	284	93	81	143	143	8	85	495 Orge. 3,536	3170	2,260	755	6,847	294
Moraves de la Thames	30	24	30	16	1	6	69	62	26	144	9	81	1,450	1,100	1,150	1,200	3,055	105
Wyandotts d'Anderdon	25	15	20	15	...	10	30	50	75	150	...	200	1,200	600	200	800	1,000	200
Chippewas de Sarnia	23	15	32	13	1	...	91	37	4	85	...	54	2,477	888	274	2,790	2,626	138
do Kettle Point	5	4	4	3	1	...	14	12	14	16	2	20	450	145	35	630	315	40
Chippewas et Pottawattomies de l'île Walpole	51	25	20	17	1	1 semoir à graines	313	139	259	636	12	194	5,084	1,401	798	3,668	2,582	462
Chippewas de la Thames	26	21	30	7	...	2 moissonneuses, 2 semoirs, 6 cultivat.	99	44	66	106	...	108	1,837	2,731	285	3,176	9,433	179
Munsees, do	20	16	15	10	1	Cultivateurs	45	39	2	95	2	65	1,410	1,211	810	899	3,058	79
Oneidas, do	37	26	40	18	...	Semoirs et cultivat.	86	56	6	166	7	...	2,710	1,675	926	687	5,029	116
Chippewas de l'île au Serpent	6	3	...	...	...	...	12	7	22	42	8	16	300	450	175	1,000	250	2
do Rama	6	5	13	...	...	...	7	13	...	10	6	...	340	375	125	1,200	750	50
do Beausoleil	4	2	...	...	...	...	3	20	5	21	18	16	500	100	...	1,800	150	45
do Saugeen	25	15	18	...	...	33 traineaux	43	25	...	110	26	25	700	500	225	2,450	220	50
do Nawash	17	11	2	4	1	...	10	26	...	35	35	20	300	800	300	2,250	200	150
Mississaguas de Scugog	4	3	2	1	...	...	6	3	...	7	...	6	30	150	40	150	25	...
do lac à la Vase	6	3	6	...	...	1 charrette, 1 rouleau.	11	18	35	25	6	5	80	150	150	400	875	20
do lac Rice	9	11	6	...	...	...	9	8	25	63	6	10	23	1,100	500	900	750	19
do Alnwick	13	13	10	...	...	Divers	11	12	8	55	16	6	250	1,000	400	1,900	550	20
Mohawks de la baie de Quinté	32	32	35	4	...	...	125	122	60	85	16	60	2,150	4,000	800	1,800	3,600	190

Nom de la tribu ou bande	Bois coupé et vendu en vertu d'un permis.	Poisson. Quantité prise	Valeur.	Fourrures. Espèce.	Valeur	Autres industries. Dénomination.	Valeur.	Distribution annuelle de l'intérêt.	Autre distribution. Dénomination	Valeur	Enfants. Nombre dans la bande.	D'âge pour assister à l'école.	Assistant à l'école.	Moyenne de l'assistance quotid.	Nombre d'écoles.	Instituteurs sauvages	Sous la surintendance de qui est l'école
			$ cts.		$ cts.		$ cts.	$ cts.		$ cts.							
Six Nations	Cordes. 6,000	...	...	...	...	Rassade, paniers, chapeaux, balais et nattes.	7,174 00	41,084 45	...	...	1,285	...	543	207	13	9	Cie de la Nouv.-Angleterre, wesléyens, syndics
Mississaguas du Crédit	...	...	...	...	...	Sucre d'érable	69 00	4,078 35	...	...	86	...	65	24	2	2	Syndics.
Moraves de la Thames	...	...	200 00	Vison	7 50	...	...	7,458 00	Aucune.	...	108	64	41	32	3	...	Wesléyens et mission des Moraves.
Wyandotts d'Anderdon	...	...	...	R.-musq et vis	300 00	...	...	3,453 00	do	...	15	10	10	7	1	...	Catholiques-romains
Chippewas de Sarnia	...	480 brls.	2,400 00	Ratons	12 50	...	...	4,977 42	...	...	152	80	21	11	1	1	Wesléyens
do Kettle Point	...	...	...	Vison	30 00	...	...	741 32	...	...	23	15	10	5	1	1	Episcopaliens.
Chippewas et Pottawattomies de l'île Walpole	...	...	...	Rat-musqué.	288 00	...	...	2,769 88	...	...	362	160	77	...	2	1	Episcopal, method.-wesléyens
Chippewas de la Thames	70 acres	Ce qui est nécessaire à la consomm.	Nominale.	30 renards, 350 visons et 50 rats-musq.	1,100 00	20,000 paniers; Nattes, manc. de bac.	4,000 00	Environ— 2,000 00	Aucune	...	154	100	...	...	3	3	Bande, par les syndics.
Munsees, do	Aucun.	Diminué.	do	Semblabl. aux Chippewas.		Semblable aux Chippewas.		120 00	do	...	Pas de rapports.						
Oneidas, do	do	Quelq.-uns.	do	do	do	do	do	100 00	do	...	...	...	...	...	...	...	Eglise d'Angletere et méthodistes.
Chippewas de l'île au Serpent	...	5,500 lbs.	275 00	Différentes.	150 00	...	...	1,000 00	Salaires	130 00	73	Pas de rapport par M. Plummer.	55	...	2	...	Méthodistes.
do Rama	...	80 brls	625 00	do	2,000 00	...	...	2,356 97	do $250, bœufs 400	650 00	135		40	...	1	...	do
do Beausoleil	...	200 do	1,400 00	do	1,100 00	...	...	2,300 00	Salaires	350 00	155		...	...	...	...	Pas d'école à présent.
do Saugeen	...	1,200 do	5,500 00	do	460 00	Paniers	400 00	9,600 00	Salaires; Pour l'école	682 25; 400 00	175		89	...	2	1	Méthodiste.
do Nawash	...	250 do	1,500 00	do	...	...	...	11,821 42	Salaires; Chemins, etc	1,065 00; 300 00	211		90	...	3	2	do et catholiq.-romains.
Mississaguas de Scugog	...	4,000 lbs	200 00	do	200 00	Paniers	700 00	512 64	Salaires	50 00	23		...	...	...	...	Pas d'écoles.
do lac à la Vase	...	100 brls.	650 00	do	1,400 00	do	800 00	1,503 15	do	48 12	81		60	...	1	1	Cie. de la Nouvelle-Angleterre
do lac Rice	...	100 do	750 00	do	200 00	Paniers et riz sauvag.	300 00	1,217 46	do	80 00	60		25	...	1	1	Méthodiste.
do Alnwick	...	...	...	do	250 00	Paniers	...	3,750 00	do	450 00	100		60	...	1	...	do
Mohawks de la baie de Quinté	...	...	...	...	...	...	...	5,924 33	Ecoles, chemins, etc; Salaires	800 00; 1,331 33	427		115	...	3	1	Méthod., épiscopal, et Cie. de la Nouv.-Angleterre.

ETAT H—TABLEAU contenant le recensement, les progrès en agriculture, la quantité de poissons et d'animaux à fourrures pris, et les autres industries poursuivies, l'argent distribué, et la condition des écoles des diverses tribus sauvages dans les différentes provinces du Canada pour l'année 1875.—*Suite.*

Nom de la tribu ou bande.	Recensement. Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Augmentation.	Diminution.	Valeur des améliorations sur la réserve.	Valeur des biens-meubles.	Habitations. Nombre.	En troncs d'arbres.	En charpente.	Pierre ou brique.	Superficie de la réserve.
						$ cts.	$ cts.					Acres.
PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*												
SURINTENDANCE DU NORD.—1ere division. *J. C. Phipps, Surintendant-visiteur.*												
Sauvages de l'île Manitouline :—												
Ile Cockburn	14	19	33	.....	.....	825 00	1,243 00	10	10	.....	.....	c1,250
Sheshegwahning	59	67	126	9	.....	2,930 00	3,463 00	22	.....	.....	.....	c5,000
Baie Ouest	106	97	203	6	.....	7,560 00	4,750 00	36	36	.....	.....	8,056
Ruisseau à la Carpe	29	19	48	.....	1	630 00	625 00	7	7	.....	.....	2,241
Sheguiandah	60	56	116	3	.....	2,300 00	1,456 00	24	23	1	.....	5,106
Baie Sud	56	50	106	.....	.....	c1,500 00	11,450 00	18	18	.....	.....	c5,000
Wikwemikong	372	341	713	21	.....	12,160 00	20,000 00	152	152	.....	.....	c100,300 (Wikwemikong et Wikwemikongsing)
Wikwemikongsing	57	51	108	.....	22	1,360 00	3,700 00	17	17	.....	.....	
Ojibbeways, du lac Huron :—												
Thessalon	79	82	161	.....	2	Aucune.	Aucun.	.....	.....	.....	.....	cTerrains miniers
Pahmequonaishking	69	64	133	9	.....	6,740 00	4,759 00	22	22	.....	.....	8,056
Rivière Espagnole	208	237	445	.....	3	2,770 00	11,193 00	55	53	2	.....	c24,160
Lac du Poisson Blanc	74	79	153	10	.....	c400 00	c1,400 00		Wighams.			c3,000
Rivière du Poisson Blanc	27	39	66	4	.....	1,390 00	1,655 00	13	12	1	.....	c2,560
Mississaugas	67	57	124	8	.....	Aucune.	Aucun.	1	1	.....	.....	c9,040
Onewangore	23	33	56	.....	1	810 00	1,232 00	8	8	.....	.....	c2,000
Rivière au Serpent	41	34	75	1	.....	655 00	1,794 00	9	9	.....	.....	c26,453
Maishequonggai	42	41	83	1	.....	1,840 00	1,246 00	19	19	.....	.....	2,966
Tahgaiwenini	80	70	150	.....	1	2,850 00	4,003 00	25	25	.....	.....	c5,120
SURINTENDANCE DU NORD.—2e division. *Chas. Skene, surintendant-visiteur.*												
Ile Parry	34	40	74	2	.....	c1,500 00	c1,500 00	33	.....	.....	.....	17,280
Shawanaga	51	60	111	.....	2	c2,000 00	c1,800 00	17	8	3	.....	12,800
Henry's Inlet	75	80	155	4	.....	c2,000 00	c2,050 00	25	.....	.....	.....	22,100
Bande de Dokis	24	25	49	14	.....	c1,000 00	c2,000 00	8	1	.....	.....	22,400
Bande de Cochais	74	64	138	11	.....	c2,000 00	c2,100 00	30	.....	.....	.....	61,000
SURINTENDANCE DU NORD—3e division. *W. Van Abbott, agent.*												
Bande du chef Nubenaigooching Batchewana	161	146	307	19	.....	c2,000 00	8,000 00	42	41	1	.....	220½
Bande du chef Augustin, rivière au Jardin	171	154	325	10	3	c2,500 00	6,485 00	43	39	4	.....	22,000
SURINTENDANCE DU NORD.—4e division. *Amos Wright, agent.*												
Aucun état reçu.												
Total, Ontario	6,408	6,440	12,848	.....	.....	1,005,233 00	317,513 00	2,205	1,579	398	.....	538,218

Nom de la tribu ou bande.	Réserve occupée par les Sauvages. En culture.	En pâturage.	En bois debout.	Valeur de la réserve par acre.	Terres concédées disponibles pour le bénéfice des bandes.	Valeur des terrains disponibles par acre.	Valeur totale de la réserve et des terrains.	Valeur totale des biens-meubles et immeubles à part les placements en argent entre les mains du gouvernement.	Instruments aratoires. Charrues.	Herses.	Wagons.	Moulins à van.	Moulins à battre.	Divers instruments aratoires.
	Acres.	Acres.	Acres.	cts.	Acres.	$ cts.	$ cts.	$ cts.						
Ile Cockburn	40	.....	.....	5 00	240,518 (Ile Cockburn à Baie Sud)	0 50	253,524 00	266,511 00	.....	.....	.....	.....	.....	22 houes
Sheshegwahning	150	.....	.....	5 00					2	.....	.....	.....	.....	76 do
Baie Ouest	250	.....	.....	5 00					11	1	.....	.....	.....	119 do
Ruisseau à la Carpe	15	.....	2,226	5 00					.....	.....	.....	.....	.....	20 do
Sheguiandah	100	25	4,081	5 00					3	1	.....	.....	.....	75 do
Baie Sud	75	.....	.....	5 00					.....	.....	.....	.....	.....	60 do
Wikwemikong	1,550	.....	.....	5 00	Aucune.	.....	501,500 00	525,200 00	40	4	11	.....	.....	600 do 173 faulx
Wikwemikongsing	160	.....	.....						5	.....	.....	.....	.....	62 do
Thessalon	.....	.....	.....	.....	10,240	1 50	15,360 00	15,360 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Pahmequonaishking	140	Inconnu	Inconnu.	5 00	Aucune. (Pahmequonaishking à Tahgaiwenini)	.....	40,280 00	45,030 00	11	2	.....	.....	.....	88 do
Rivière Espagnole	310	do	do	5 00			120,800 00	131,993 00	9	4	.....	.....	.....	179 do
Lac du Poisson Blanc	20	do	do	5 00			15,000 00	16,400 00	.....	.....	.....	.....	.....	57 do
Rivière du Poisson Blanc	65	do	do	5 00			12,800 00	14,455 00	1	1	.....	.....	.....	44 do
Mississaugas	.....	do	do	5 00			49,700 00	49,700 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Onewangore	35	do	do	5 00			10,000 00	11,232 00	.....	.....	.....	.....	.....	23 do
Rivière au Serpent	5	do	do	5 00			132,265 00	133,659 00	.....	.....	.....	.....	.....	10 do
Maishequonggai	83	do	do	5 00			14,530 00	16,776 00	.....	.....	.....	.....	.....	75 do
Tahgaiwenini	119	do	do	5 00			25,600 00	29,603 00	8	8	.....	.....	.....	82 do
Ile Parry	100	.....	.....	5 00	Aucune.	.....	86,400 00	87,900 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Shawanaga	200	.....	.....	5 00	do	.....	64,000 00	65,800 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Henry's Inlet	200	.....	.....	5 00	do	.....	112,000 00	114,050 00	1	1	.....	.....	.....	.....
Bande de Dokis	100	.....	.....	5 00	do	.....	112,000 00	114,000 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Bande de Cochais	200	.....	.....	5 00	do	.....	320,000 00	322,100 00	2	3	.....	.....	.....	.....
Bande du chef Nubenaigooching Batchewana	127½	10	83	5 00	107,054	0 50	64,677 00	63,277 00	2	3	.....	.....	.....	.....
Bande du chef Augustin, rivière au Jardin	158¾	.....	.....	5 00	Terr. min. 17,900; Terr. agr. 46,984	1 50; 0 50	160,342 00	166,807 00	14	11	.....	.....	.....	.....
Total, Ontario	43,153	12,851	107,918	.....	622,787	.....	5,921,842 00	6,211,385 00	852	499	663	245	25	Divers.

Nom de la tribu ou bande.	Bétail. Chevaux.	Vaches.	Moutons.	Pourceaux.	Bœufs.	Jeune bétail.	Produits en 1875. Maïs.	Blé.	Pois.	Pommes de terre.	Avoine.	Foin.	Bois coupé et vendu en vertu de permis.
							Boiss.	Boiss.	Boiss.	Boiss.	Boiss.	Ton'x	
Ile Cockburn	1	7	.....	.....	2	.....	120	.....	.....	529	.....	12	Auc'n (Ile Cockburn à Wikwemikongsing)
Sheshegwahning	21	3	.....	27	3	.....	717	.....	12	1,977	15	.....	
Baie Ouest	10	20	35	73	15	.....	1,620	141	36	3,498	91	90	
Ruisseau à la Carpe	.....	1	.....	3	1	.....	54	.....	.....	555	.....	10	
Sheguiandah	1	1	1	4	5	.....	543	39	51	582	.....	25	
Baie Sud	1	.....	.....	5	.....	.....	114	.....	11	222	.....	10	
Wikwemikong	104	84	226	192	95	40	3,500	1,154	430	9,000	462	350	
Wikwemikongsing	15	7	14	14	4	14	273	69	15	90	27	45	
Thessalon	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	$637 35
Pahmequonaishking	11	12	35	51	8	11	1,113	108	36	1,900	91	93	Auc'n (Pahmequonaishking à Tahgaiwenini)
Rivière Espagnole	34	20	19	123	20	25	1,176	342	243	5,046	283	200	
Lac du Poisson Blanc	.....	.....	.....	.....	.....	.....	144	.....	.....	330	.....	.....	
Rivière du Poisson Blanc	3	3	.....	10	3	3	162	.....	68	552	.....	25	
Mississaugas	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Onewangore	7	1	.....	4	2	2	84	18	9	429	.....	25	
Rivière au Serpent	7	.....	.....	5	1	.....	70	.....	.....	400	.....	30	
Maishequonggai	.....	.....	.....	.....	2	.....	442	.....	12	465	2	.....	
Tahgaiwenini	26	10	29	66	12	16	660	160	54	2,481	96	130	
Ile Parry	.....	.....	.....	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Shawanaga	.....	15	.....	12	.....	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Henry's Inlet	.....	10	.....	10	2	5	.....	.....	.....	.....	50	.....	.....
Bande de Dokis	4	10	.....	5	.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Bande de Cochais	.....	30	.....	12	2	5	.....	.....	.....	.....	60	.....	.....
Bande du chef Nubenaigooching Batchewana	37	21	.....	34	12	17	43	.....	1	2,414	36	101	.....
Bande du chef Augustin, rivière au Jardin	31	25	.....	45	22	17	87	.....	15	3,088	241	140	.....
Total, Ontario	2,169	1,618	1,397	3,812	499	1,765	36,039	42,710	21,858	68,894	75,235	4,883	6,000

Nom de la tribu ou bande.	Poisson. Quantité prise.	Valeur.	Fourrures. Espèce.	Valeur.	Autres industries. Dénomination.	Valeur.	Distribution annuelle de l'intérêt.	Autre distribution. Dénomination.	Valeur.
		$ cts.		$ cts.		$ cts.	$ cts.		$ cts.
Ile Cockburn	196 barils	1,176 00	Aucune (Ile Cockburn à Baie Ouest)	.....	3,000 lbs sucre d'ér.	210 00	62 21	Aucune	.....
Sheshegwahning	247½ do	1,185 00		.....	8,000 do	560 00	205 19	do	.....
Baie Ouest	217 do	1,302 00		.....	14,000 do	980 00	353 18	.....	.....
Ruisseau à la Carpe	.....	.....		.....	2,500 do	175 00	116 99	.....	.....
Sheguiandah	25 do	150 00	Différentes (Sheguiandah et Baie Sud)	257 00	9,000 do	630 00	191 33	.....	.....
Baie Sud	15 do	90 00		.....	7,500 do	525 00	113 08	.....	.....
Wikwemikong	.....	.....	Aucune (Wikwemikong et Wikwemikongsing)	.....	60,000 do	4,200 00	.....	.....	.....
Wikwemikongsing	285 do	1,700 00		.....	8,000 do	560 00	.....	Aucune	.....
Thessalon	.....	.....	.....	600 00	.....	.....	57 70	Annuité, traité Robinson	151 05
Pahmequonaishking	121 do	726 00	Aucune.	.....	14,000 do	980 00	.....	do do	125 40
Rivière Espagnole	587 do	3,522 00	Différentes (Rivière Espagnole à Tahgaiwenini)	2,000 00	31,000 do	2,170 00	48 84	do do	421 80
Lac du Poisson Blanc	Aucun pour la vente			3,180 00	15,000 do	1,050 00	.....	do do	131 95
Rivière du Poisson Blanc	13 barils.	78 00		.....	6,000 do	420 00	.....	do do	60 80
Mississaugas	.....	.....		2,750 00	Aucune	.....	66 33	do do	118 75
Onewangore	98 do	588 00		220 00	2,800 do	196 00	.....	do do	54 15
Rivière au Serpent	Aucun pour la vente			1,250 00	6,500 do	455 00	111 89	do do	68 40
Maishequonggai	12 barils	72 00		257 00	8,000 do	560 00	.....	do do	75 05
Tahgaiwenini	119 do	714 00		200 00	10,000 do	700 00	.....	do do	138 70
Ile Parry	.....	.....	.....	.....	Pas de rapport. (Ile Parry à Henry's Inlet)	.....	1,600 00	.....	58 56
Shawanaga	.....	.....	.....	.....		.....	25 00	do do	99 84
Henry's Inlet	.....	.....	.....	.....		.....	.....	do do	137 73
Bande de Dokis	.....	.....	.....	.....	Magasin tenu par Dokis.	.....	.....	do do	47 19
Bande de Cochais	.....	.....	.....	.....	.....	.....	378 03	do do	120 38
Bande du chef Nubenaigooching Batchewana	9,020	487 00	Castor et vison.	368 00	1,915 lbs. sucre,	1,112 00	.....	.....	.....
Bande du chef Augustin, rivière au Jardin	800	80 00	.....	344 00	17,100 lbs do	1,710 00	.....	.....	.....
Total, Ontario	.....	25,670 00	.....	18,914 00	.....	30,106 00	102,168 16	.....	8,157 45

Nom de la tribu ou bande.	Children. Nombre dans la bande.	D'âge pour assister à l'école.	Assistant à l'école.	Moyenne de l'assistance quotid.	Nombre d'écoles.	Instituteurs Sauvages.	Sous la surintendance de qui est l'école.
Ile Cockburn	14	9	.....	Aucune.			Aucune.
Sheshegwahning	65	40	14	12	1	.....	Société congrégation., Toronto
Baie Ouest	80	52	33	14	1	1	Catholiques-romains.
Ruisseau à la Carpe	30	21	18	.....	1	.....	Eglise d'Angleterre.
Sheguiandah	.....	51	47	10½	1	.....	do
Baie Sud	58	40	None.				
Wikwemikong	246	170	160	121	2	1	Catholiques-romains
Wikwemikongsing	53	30	.....	Aucune.			
Thessalon	Quelques enfants assistent à l'école des mines de Bruce.						
Pahmequonaishking	57	38	25	14	1	1	Catholiques-romains
Rivière Espagnole	184	Pas d'école sur la réserve.					
Lac du Poisson Blanc	71		do				
Rivière du Poisson Blanc	26		do				
Mississaugas	66	43	do				
Onewangore	21	12	do				
Rivière au Serpent	25	20	20	10	1	1	Société congrégation, Toronto.
Maishequonggai	45	30	Assist. à l'école à Sheguiandah.				Inclus dans le rapport pour ces endroits.
Tahgaiwenini	62	35	Assist à l'école à Wikwemikong.				
Ile Parry	27	.....	.....	.....	.....	.....	
Shawanaga	56	.....	.....	.....	.....	.....	
Henry's Inlet	90	.....	.....	.....	.....	.....	
Bande de Dokis	29	.....	.....	.....	.....	.....	
Bande de Cochais	95	.....	.....	.....	.....	.....	
Bande du chef Nubenaigooching Batchewana	.....	54	31	.....	.....	.....	Différentes.
Bande du chef Augustin, rivière au Jardin	.....	80	49	.....	3	.....	do
Total, Ontario	5,014	.....	1,669	.....	49	27	Différentes.

ETAT H.—TABLEAU contenant le recensement, les progrès en agriculture, la quantité de poissons et d'animaux à fourrures pris, et les autres industries poursuivies, l'argent distribué, et la condition des écoles des diverses tribus sauvages dans les différentes provinces du Canada pour l'année 1875.—*Suite.*

Nom de la tribu ou bande.	Recensement: Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Augmentation.	Diminution.	Valeur des améliorations sur la réserve	Valeur des biens-meubles.	Habitations: Nombre	En troncs d'arbres	En charpente.	Pierre ou brique.
						$ cts.	$ cts.				
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK											
Surintendance du Nord-est											
Chas Sargeant, surintendant-visiteur.											
Micmacs de Ristigouche	17	17	34			100 00	20 00	7	Pas de rapport	Pas de rapport.	Pas de rapport.
do Gloucester	18	16	34	1		120 00	60 00	7			
do Northumberland	254	222	476	18		3,000 00	2,200 00	103			
do Kent	117	124	241		16	1,500 00	1,200 00	48			
do Westmoreland	64	51	115		7	400 00	250 00	21			
Surintendance du Sud-ouest.											
William Fisher, surintendant-visiteur											
Amalecites de Madawaska	9	17	26	1		e1,600 00	e250 00	5		5	
do Victoria	68	65	133	4		e1,900 00	e1,200 00	23	5	18	
do Carleton	13	18	31		1	e400 00	e300 00	4	1	3	
do York }	147	112	249		10	e2,000 00	e2,500 00	34	4	30	
do St. Jean }						e175 00	e100 00				
do Gloucester	26	37	63		1	e500 00	e600 00	5		5	
Total, Nouveau-Brunswick	722	679	1,401			11,595 00	8,676 00	257			
PROVINCE DE L'ILE DU P.-EDOUARD											
Theophilus Stewart, surintendant-visiteur											
Micmacs	147	155	302			850	1,197 71	10		10	
PROVINCE DE MANITOBA ET LE TERRITOIRE DU NORD-OUEST.											
. Provencher, commissaire des Sauvages											
Aucun rapport reçu.											
PROV. DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.											
I. W. Powell, commissaire des Sauvages											
Les diverses nations			30,000			Pas de rapport.	Pas de rapport.	Pas de rapport			

Nom de la tribu ou bande.	Superficie de la réserve.	Réserve occupée par les Sauvages: En culture	En pâturage.	En bois debout.	Valeur de la réserve par acre	Terres concédées disponibles pour le bénéfice des bandes.	Valeur des terrains disponibles par acre.	Valeur totale de la réserve et des terrains	Valeur totale des biens-meubles et immeubles, à part les placements en argent entre les mains du gouvernement.
	Acres	Acres.	Acres.	Acres.	cts.	Acres.	$ cts.	$ cts	cts.
Micmacs de Ristigouche	220	5	Pas de rapport.	Pas de rapport	5 00	Aucune.		1,100 00	1,120 00
do Gloucester	1,600	6			5 00	do		5,000 00	5,056 00
do Northumberland	e30,940	150			5 00	do		169,700 00	171,900 00
do Kent	e10,413	75			5 00	do		51,565 00	52,765 00
do Westmoreland	e1,250	20			5 00	do		6,250 00	6,500 00
Amalecites de Madawaska	722	75	50	597	5 00	Aucune.		3,610 00	3,860 00
do Victoria	17,673	100	75	17,498	5 00	do		88,365 00	89,565 00
do Carleton	[illegible]	20	5	175	5 00	do		1,000 00	1,300 00
do York }	402	102	75	285	5 00	do		2,310 00	4,800 00
do St. Jean }	15		15					75 00	175 00
do Gloucester	100	15	10	75	5 00	do		500 00	1,100 00
Total, Nouveau-Brunswick	63,835	568						329,475 00	338,131 00
Micmacs (Ile du P.-Edouard)	1,509	68		1,009	4 00	Aucune.		6,036 00	7,234 00
Les diverses nations (Colombie-Britannique)	28,437	Pas de rap.	Pas de rap.	Pas de rap.					

Nom de la tribu ou bande.	Instruments aratoires: Charrues.	Herses.	Wagons.	Moulins à van	Moulins à battre.	Divers instruments aratoires.	Bétail: Chevaux.	Vaches.	Moutons.	Pourceaux.	Bœufs.	Jeune bétail.
Micmacs de Ristigouche												
do Gloucester												
do Northumberland	4	2					5	5	10	5	2	
do Kent	2	2					2	3	6	4	1	
do Westmoreland	1	1					1	1	2	2		
Amalecites de Madawaska	2	1	1				3	4	10	6		2
do Victoria							8	10	30	14	2	6
do Carleton								1		2		1
do York } do St. Jean }	4	3	4				6	6	20	13		3
do Gloucester								1		4		
Total, Nouveau-Brunswick	13	9	5				25	31	78	50	5	12
Micmacs (Ile du P.-Edouard)	4	2				2 charrett., 2 rateaux.	1	4				3 bouvil. 1 veau
Les diverses nations (Colombie-Britannique)	27					Un assortiment très-complet d'outils de ferme, de menuisier et de forgeron.						

Nom de la tribu ou bande.	Produits en 1875: Maïs.	Blé.	Pois.	Pommes de terre.	Avoine.	Foin.	Bois coupé et vendu en vertu de permis.
	Boiss.	Boiss.	Boiss.	Boiss.	Boiss.	Tonnx.	
Micmacs de Ristigouche				50			
do Gloucester				40		4	
do Northumberland	10			1,200	850	60	560 bill
do Kent	6			650	500	52	
do Westmoreland	4			160	50	8	
Amalecites de Madawaska		30		160	175	14	
do Victoria		50		200	250	25	
do Carleton		60				4	
do York } do St. Jean }	2	50	2	230	300	20	
do Gloucester		20		40		3	
Total, Nouveau-Brunswick	22	210	2	2,72	2,125	210	560 bill
Micmacs (Ile du P.-Edouard)	5	30		847	69	9	Aucun.
Les diverses nations (Colombie-Britannique)							

Nom de la tribu ou bande.	Poisson: Quantité prise	Valeur	Fourrures: Espèce.	Valeur.	Autre industrie: Dénomination.	Valeur.	Distribution annuelle de l'intérêt.	Autre distribution: Dénomination	Valeur.
		$ cts.		$ cts.		$ cts.	$ cts		$ cts
Micmacs de Ristigouche	Pas de rapport.		Pas de rapport				20 00	Graines	16 43
do Gloucester							30 00	do	18 42
do Northumberland							1[illegible]5 00	do	2[illegible]0 69
do Kent							11[illegible] 00	do	171 13
do Westmoreland							90 00	do	87 34
Amalecites de Madawaska	Très-peu		Des rats-musqués.				80 00		
do Victoria							332 78		
do Carleton							95 00		
do York							475 00	Amendes perçues sur les liqueurs	19 50
do St. Jean							140 00		
do Gloucester							215 00		
Total, Nouveau-Brunswick							1,7[illegible]7 78		520 50
Micmacs (Ile du P.-Edouard)	Harengs et huîtres.	356 00	Vison.	9 00	Atocas	108 00	850 00	Maison d'école, $245, arpentage, $35	280 00
Les diverses nations (Colombie-Britannique)		133,556 00		411,810 00	Atocas; Bottes, seaux, paniers, battes, coquillages, mines d'or.	3,568 00		Toutes les tribus fournies de graines de jardin	

Nom de la tribu ou bande.	Enfants: Nombre dans la bande.	[illegible]	Assistant à l'école	Moyenne de l'assistance quotidienne	Nombre d'écoles	Instituteurs Sauvages.	Sous la surintendance de qui est l'école.
Micmacs de Ristigouche	14	Pas de rapport					Pas d'école.
do Gloucester	16						
do Northumberland	164						
do Kent	80						
do Westmoreland	48						
Amalecites de Madawaska	10	6					Pas d'école.
do Victoria	45	38					
do Carleton	11	7					
do York } do St. Jean }	62	6					
do Gloucester	16	15					
Total, Nouveau-Brunswick	486						
Micmacs (Ile du P.-Edouard)	99	40			1		
Les diverses nations (Colombie-Britannique)			63		9		Divers.

ETAT H—TABLEAU contenant le recensement, les progrès en agriculture, la quantité de poissons et d'animaux à fourrures pris, et les autres industries poursuivies, l'argent distribué, et la condition des écoles des diverses tribus sauvages dans les différentes provinces du Canada pour l'année 1875.—*Fin.*

RÉCAPITULATION.

Nom de la tribu ou bande.	Recensement					Valeur des améliorations sur la réserve	Valeur des biens-meubles	Habitations				Superficie de la réserve	Réserve occupée par les Sauvages				Terres concédées disponibles pour le bénéfice des bandes	Valeur des terrains disponibles, par acre	Valeur totale de la réserve et des terrains	Valeur totale des fonds... argent ... du gouvernement ... Etat C.
	Hommes	Femmes	Total	Augmentation	Diminution			Nombre	En troncs d'arbres	En charpente	Pierre ou brique		En culture	En pâturage	En bois debout	Valeur de la réserve par acre				
						$ cts	$ cts					Acres	Acres	Acres	Acres	$ cts	Acres	$ cts	$ cts	$ cts
Ontario	6,4??	6,44?	12,848	......	......	[illegible]	17,5??	2,2?5	1,579	398	...	578,218	43,153	12,851	107,018	....	622,787	....	5,921,842 00	[illegible] 00
Québec	[illegible]	[illegible]	[illegible]	...	...	11,[illegible]	[illegible] 00	531	[illegible]	79	50	[illegible]	2,065	2,850	[illegible]	....	11,530	....	1,344,[illegible]	[illegible]
Nouvelle-Ecosse	[illegible]	[illegible]	[illegible]			111 [illegible] 00	[illegible] 00	90	[illegible]	71		[illegible]	912	1,250	[illegible]		....	....	[illegible]	[illegible]
Nouveau-Brunswick	[illegible]	[illegible]	[illegible]	...		[illegible]	[illegible]	[illegible]				[illegible]	5?8	....				....	[illegible]	[illegible]
Ile du Prince-Edouard	17	[illegible]	[illegible]	...			[illegible]	40		16		[illegible]	18	....	1,0??			....	[illegible]	[illegible]
	11,?65	11,162	22,227	...	..	[illegible]	[illegible]	3,[illegible]	.....	...	...	597,037	46,840	16,?01	141,25?	....	6?6,317	....	7,633,708 05	[illegible]

Nom de la tribu ou bande.	Instruments aratoires.						Bétail.					
	Charrues	Herses	Wagons	Moulins à van	Moulins à battre	Divers instruments aratoires	Chevaux.	Vaches.	Moutons.	Pourceaux.	Bœufs	Jeune bétail
Ontario	8?2	499	1?3	215	25	Divers	2,109	1,618	1,397	3,842	499	1,765
Québec	167	[illegible]	1?3	14	7	do	[illegible]	703	82	636	9	113
Nouvelle-Ecosse	?0	1?	.			Haches ...	18	27	11	22	16	12
Nouveau-Brunswick	1	3	.				[illegible]	31	78	51	5	12
Ile du Prince-Edouard		-				[illegible]	1	4	...	...	...	4
	1,?46	6?2	...			[illegible]	[illegible]	2,35?	1,?68	4,540	529	1,936

Nom de la tribu ou bande.	Produits en 1875.						Bois coupé et vendu en vertu d'un permis.	Poisson.		Fourrures.	
	Maïs.	Blé.	Pois	Pommes de terre	Avoine	Foin		Quantité prise.	Valeur.	Espèce.	Valeur.
	Boiss.	Boiss.	Boiss.	Boiss.	Boiss.	Tonneaux	Cordes.		$ cts.		$ cts.
Ontario	36,039	42,716	21,8?8	[illegible]	75,2??	4,8??	6,000	....	25,670 00	....	1?,914 00
Québec	3,145	1,739	3,?92	18,8?5	11,?07	2,951	......	......	100 00	....	11,[illegible] 00
Nouvelle-Ecosse	33	115	17	5,1??	490	915	......	......	1,069 00	....	1,8?? 00
Nouveau-Brunswick	22	210	2	2,72?	2,125	[illegible]	[illegible] bill. [illegible]	......		....	......
Ile du Prince-Edouard	5	30	...	847	69	[illegible]	......	Harengs ...	[illegible] 00	Vison	9 00
	39,244	44,804	25,169	96,466	89,316	8,963	cds 6,000 bill. 560	....	27,840 00	....	32,347 00

Nom de la tribu ou bande.	Autres industries.		Distribution annuelle de l'intérêt.	Autre distribution.		Enfants				Nombre d'écoles	Instituteurs sauvages	Sous la surintendance de qui est l'école.
	Dénomination	Valeur.		Dénomination.	Valeur.	Nombre dans la bande.	D'âge pour assister à l'école	Assistant à l'école	Moyenne de l'assistance quotid.			
		$ cts.	$ cts		$ cts							
Ontario	Sucre d'érable, 245,030 lbs., $22,932; paniers, $7,174	31,106 00	102,168 16	Aussi couvertures, vêtements, fusils, marmites.	8,157 ?5	5,014	......	1,681	......	49	27	Divers.
Québec	Divers	7,661 00	4,?10 81		[illegible]	1,219	......	344	......	8	1	do
Nouvelle-Ecosse	Paniers, etc	3,3?? 00	3,[illegible]		65? [illegible]	3?1	......	8?	......	2	1	do
Nouveau-Brunswick	......	......	1,717 7?		52? [illegible]	4??	......	......	......	...	.....	
Ile du Prince-Edouard	Articles	1,[illegible] 00	850 00		2?? [illegible]	99	......	......	......	1	.....	Aucune
	....	41,233 00	109,109 75	....	9,607 95	7,199	......	2,105	......	60	29	....

NOTE.—Tous les prix et quantités mentionnés ci-dessus, vis-à-vis desquels une lettre est placée, ont été fournis au bureau et non par les agents.

ETAT II—TABLEAU contenant le recensement, les progrès en agriculture, la quantité de poissons et d'animaux à fourrures pris, et les autres industries poursuivies, l'argent distribué, et la condition des écoles des diverses tribus sauvages dans les différentes provinces du Canada pour l'année 1875.—*Suite.*

Nom de la tribu ou bande.	Recensement. Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Augmentation.	Diminution.	Valeur des améliorations sur la réserve	Valeur des biens-meubles.	Habitations. Nombre	En troncs d'arbres	En charpente.	Pierre ou brique.	Superficie de la réserve.
PROVINCE DE LA NOUVELLE ECOSSE.						$ cts.	$ cts					Acres
District No 1. *John Harlow, agent.*												
Micmacs	173	185	358	....	5	3,000 00	8,000 00	53	17	36	Aucune.	3,000
District No. 2. *Rév. P. M. Holden, agent.* Aucun rapport reçu.												
District No 3. *Rév. P Danaher, agent.* Aucun rapport reçu.												
District No 4. *Rév. R. Macdonald, agent.*												
Micmacs	98	168	266	6	....	300 00	1,000 00	12	....	....	......	180
District No 5. *Rév. Wm. Chisholm, agent.*												
Micmacs	78	78	156	....	....	1,000 00	4,000 00	....	1	4	....	700
District No. 6. *Rév. J. McDougall, agent.* Aucun rapport reçu												
District No. 7. *J B McDonald, agent.*												
Micmacs	119	132	251	6	....	4,000 00	1,000 00	10	2	8	.....	3,200
District No 8. *Rév. A. F McGillivray, agent.*												
Micmacs	120	134	254	20	....	3,000 00	1,442 00	15	12	3	......	1,200
Total, Nouvelle-Ecosse	588	637	1,225	....	....	11,300 00	15,412 00	90	32	51	......	8,280

Nom de la tribu ou bande.	Réserve occupée par les Sauvages. En culture	En pâturage.	En bois debout.	Valeur de la réserve par acre.	Terres concédées disponibles pour le bénéfice des bandes.	Valeur des terrains disponibles, par acre.	Valeur totale de la réserve et des terrains.	Valeur totale des biens-meubles et immeubles, à part les placements en argent entre les mains du gouvernement, voir Etat C.	Instruments aratoires. Charrues.	Herses.	Wagons.	Moulins à van.	Moulins à battre.	Divers instruments aratoires.
	Acres.	Acres.	Acres.	$ cts.	Acres.	$ cts.	$ cts	$ cts						
District No 1 — Micmacs	100	400	2,500	1 50	Aucune.	....	4,500 00	12,500 00	3	6	3	....	....	Houes et fourches.....
District No 4 — Micmacs	12	30	128	20 00	do	....	3,600 00	4,600 00	Aucune.	Auc.	Auc	Auc.	Auc.	5 houes............
District No 5 — Micmacs	100	200	400	6 00	do	....	4,200 00	8,200 00	....	....	....	....	....	....
District No 7 — Micmacs	600	300	2,300	4 00	do	....	12,800 00	13,800 00	3	3	....	......	....	40 houes..........
District No 8 — Micmacs	130	300	720	6 00	do	....	7,200 00	8,612 00	4	4	....	....	......	15 houes ....
Total, Nouvelle-Ecosse	992	1,230	6,048	....	....	....	32,300 00	47,712 00	10	13	3	....	......	60

Nom de la tribu ou bande.	Bétail. Chevaux.	Vaches.	Moutons.	Pourceaux.	Bœufs.	Jeune bétail.	Produits en 1875. Maïs.	Blé.	Pois.	Pommes de terre.	Avoine.	Foin.	Bois coupé et vendu en vertu d'un permis.
							Boiss.	Boiss.	Boiss	Boiss	Boiss	Ton'x.	Cordes
District No 1 — Micmacs	1	4	Aucun.	2	4	3	....	....	....	2,000	50	20	Aucune.
District No 4 — Micmacs	Aucun.	Aucune	Aucun.	Aucun.	Auc.	Aucun.	Aucun.	112	....	200	....	10	Aucune.
District No 5 — Micmacs	....	....	....	....	....	....	....	....	....	120	20	20	....
District No 7 — Micmacs	4	13	....	15	6	14	25	....	15	2,000	200	800	....
District No 8 — Micmacs	13	10	11	5	6	25	8	3	2	800	210	65	Aucune.
Total, Nouvelle-Ecosse	18	27	11	22	16	42	33	115	17	5,120	480	915	....

Nom de la tribu ou bande.	Poisson. Quantité prise.	Valeur.	Fourrures. Espèce.	Valeur.	Autres industries. Dénomination.	Valeur.	Distribution annuelle de l'intérêt.	Autre distribution. Dénomination.	Valeur.	Enfants. Nombre dans la bande.	D'âge pour assister à l'école	Assistant à l'école.	Moyenne de l'assistance quotid.	Nombre d'écoles.	Instituteurs sauvages	Sous la surintendance de qui est l'école.
		$ cts		$ cts		$ cts	$ cts		$ cts.							
District No 1 — Micmacs	800	1,025 00	Différentes	1,670 00	Paniers, manches de hache, menus objets, tonnellerie..........	1,350 00	....	Secours aux indigents, $100, graines, grains et instr. $100.	200 00	160	70	8	....	......	.....	
District No 4 — Micmacs	40 qtx	120 00	Rats-musq	30 00	Tonnellerie	300 00	....	....	300 00	51	45	Aucun.	Auc.	Aucune.	Aucun.	
District No 5 — Micmacs	50	300 00	....	....	....	....	....	....	150 00	....	....	....	....	Aucune.	......	
District No 7 — Micmacs	40 bls ...	140 00	Rat-musque et vison.	80 00	Tonnellerie et ouvrages de fantaisie.....	1,000 00	Chaq. famille 5 20	....	....	65	41	26	13	1	1	D'aucune dénomination,
District No 8 — Micmacs	....	75 00	Rats-musq	33 00	Tonnellerie	700 00	333 00	Aucune	....	105	83	48	29	1	...	Catholiques-romains.
Total, Nouvelle-Ecosse	....	1,660 00	....	1,813 00	....	3,350 00	....	....	650 00	381	239	82	42	2	1	....

ÉTAT H.—TABLEAU contenant le recensement, les progrès en agriculture, la quantité de poissons et d'animaux à fourrures pris et les autres industries poursuivies, l'argent distribué, et la condition des écoles des diverses tribus sauvages dans les différentes provinces du Canada pour l'année 1875.—*Suite.*

Nom de la tribu ou bande.	Recensement. Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Augmentation.	Diminution.	Valeur des améliorations sur la réserve.	Valeur des biens-meubles.	Habitations. Nombre	En troncs d'arbres	En charpente.	Pierre ou brique.	Superficie de la réserve	Reserve occupée par les Sauvages. En culture	En pâturage	En bois debout.	Valeur de la réserve par acre.	Terres concédées disponibles pour le bénéfice des bandes.	Valeur des terrains disponibles par acre	Valeur totale de la réserve et des terrains.	Valeur totale des biens-meubles et immeubles, à part les placements en argent entre les mains du gouvernement.	Instruments aratoires. Charrues.	Herses.	Wagons.	Moulins à van.	Moulins à battre.	Divers instruments aratoires.	Bétail. Chevaux.	Vaches	Moutons.	Pourceaux.	Bœufs.	Jeune bétail.	Produits en 1875. Maïs.	Blé.	Pois.	Pommes de terre.	Avoine.	Foin.	Bois coupé et vendu en vertu de permis.	Poisson. Quantité prise.	Valeur.	Fourrures. Espèce.	Valeur.	Autres industries. Dénomination.	Valeur.	Distribution annuelle de l'intérêt.	Autre distribution. Dénomination	Valeur.	Enfants. Nombre dans la bande.	D'âge pour assister à l'école.	Assistant à l'école.	Moyenne de l'assistance quotid.	Nombre d'écoles.	Instituteurs Sauvages.	Sous la surintendance de qui est l'école.
						$ cts.	$ cts.					Acres.	Acres.	Acres.	Acres.	cts	Acres.	$ cts.	$ cts	$ cts.													Boiss.	Boiss.	Boiss.	Boiss.	Boiss.	Ton'x.			$ cts.		$ cts		$ cts.	$ cts.		$ cts.							
PROVINCE DE QUÉBEC.																																																							
AGENCE DE CAUGHNAWAGA																																																							
J. B. Pinsonneault, agent.																																																							
Iroquois de Caughnawaga	737	774	1,511		46	e40,000 00	e50,000 00	275	222		53	e30,000	e5,000	e1,500	e23,500	e30 00	Aucune		905,333 00	955,333 00	93	71	14	7	4	6	320	351	23	310			1,471	244	1,784	11,247	5,019	1,308	Aucun.	Aucune pour la vente.	Aucune pour la vente.	Aucune.	Aucune.	Pas de rapport		200 00			505	332	156	30	1		Catholiques-romains.
Lac des Deux-Montagnes:—																																																							
Iroquois	214	201	415				e12,000 00	51	51		1	e16,000					do		2,667 00	14,667 00	28	25	95	2		1	68	116	17	74			500	451	415	1,735	1,388	355						do		200 00			149	73	51		1		Méthodistes et catholiq.-rom.
Algonquins	42	49	91					12	11		1										6	5	20	1			12	10		8			32	59	51	480	190	129											33	22	11		1		do
Les Iroquois de Caughnawaga et du lac des Deux Montag. possèd aussi à Doncaster, O.												e16,000				e0 50																																								
Les Algonquins et les Nippissingues du lac des Deux-Montagnes participent dans la réserve de la rivière Désert, dont l'étendue est donnée plus bas.																																																							
AGENCE DE ST. RÉGIS.																																																							
W. Colquhoun, agent.																																																							
Iroquois de St. Régis	445	477	922	18		24,000 00	23,000 00	118	111	20		24,250 (y-compr. le township de Dundee.)	1,300	950	900	10 00	Aucune.		242,500 00	265,500 00	35	32	21	4	3	3 faucheuses	122	196	38	190	4	104	1,000	800	950	3,000	4,400	1,110	Aucun.	Aucune pour la vente.	Aucune pour la vente.	Rat-musqué et vison.	1,060	Rassade et paniers	1,200 00	1,911 68	Aux chefs	50 00	350	200	20	15	1		D'aucune dénomination.
AGENCE DE ST. FRANÇOIS.																																																							
H. Vassal, agent.																																																							
Abenakis	152	169	321	4		10,000 00	36,000 00	48		47	1	2,000	215	300	1,485	20 00	do		48,175 00	84,175 00	2	3	1				7	26		37		4	142			2,123	350	43					7,201	Seaux	6,310 00	858 28			87	56	35		2	1	1 protestante, 1 cathol.-romaine.
Les Abenakis de St. François et Bécancour possèdent à La Tuque, P.Q.												e14,000				e0 50																																								
Les Abénakis de Bécancour possèdent à Bécancour et dans le township de Colraine, P.Q.			67									e2,350				e0 50																																								
AGENCE VIGER.																																																							
A. Lebel, fils, agent.																																																							
Amalecites	64	68	132		4	Aucune	Aucune					400			400	e4 50	250	4 50	2,925 00	2,925 00	Pas de rapport.						Pas de rapport.						Pas de rapport.						Aucun.	Pas de rapport.				Pas de rapport		247 05	100 verges de vêtements, 5 couvertur.								
AGENCE DU LAC ST. JEAN.																																																							
L. E. Otis, agent.																																																							
Montagnais, etc.	123	122	245		38	e6,000 00	3,375 00	26	14	12		2,970	50	70		e5 00	13,220	0 50	21,490 00	24,865 00	3	3	2			3	1	7	4	17	5	5		183	92	300	50	6		40 barils	160 00	Différentes.	3,350	Raquettes, mitaines et canots.	150 00	624 40			95	64	61	37	1		Institutrices françaises.
AGENCE DE LA RIVIÈRE DÉSERT.																																																							
Patrick Moore, agent.																																																							
Aucun rapport reçu			e427			e12,000 00	e7,500 00					e45,750				e1 00	Aucune.		45,750 00	53,250 00																																		1		Catholiques-romains.
Pas d'agences:—																																																							
Micmacs de Ristigouche			451			13,000 00	8,000 00					8,916				1 00	do		8,016 00	16,916 00																																				
Micmacs de Maria			67			1,500 00	1,000 00					840				1 00	do		840 00	1,840 00																																				
Betsiamites, côte nord du St. Laurent			1,309			Aucune						70,000				0 50	do		35,000 00	35,000 00																																				
Hurons de Lorette			295			9,000 00	5,500 00					11,250				1 00	do		11,250 00	16,750 00																																				
Nipissing. et Outaouais, lac Temiscamingue			198			Aucune						38,400				0 50	do		19,200 00	19,200 00																																				
Total, Québec	3,200	3,251	6,451			115,500 00	146,375 00	530	396	79	56	283,135	2,965	2,820	26,284		13,630		1,344,055 00	1,490,430 00	167	139	153	14	7		530	709	82	636	9	113	3,115	1,739	3,202	18,885	11,397	2,951			160 00		11,611		7,660 00	4,040 81			1,210	747	334	82	8	1	Divers.

PARTIE II.

RAPPORT

SUR LES

TERRES DE L'ARTILLERIE ET DE L'AMIRAUTÉ.

SOMMAIRE DES DOCUMENTS

PRÉSENTÉS COMME SERVANT A EXPLIQUER LE

RAPPORT DE LA DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE ET DE L'AMIRAUTE,

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

ALLANT AU 30 JUIN 1875.

RAPPORT ANNUEL POUR 1875.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE ET DE L'AMIRAUTÉ.
OTTAWA, 30 septembre 1875.

A l'hon. DAVID LAIRD,
Ministre de l'Intérieur, Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément à la recommandation que vous m'en faisiez dans votre note du 9 du présent mois, j'ai préparé de suite et vous présente aujourd'hui mon rapport sur les opérations de cette division de votre ministère pendant l'année fiscale allant du 30 juin 1874 au 30 juin 1875.

Afin de ne pas être prolixe, je me contenterai, comme dans mon rapport de l'année dernière, de renvoyer à mon rapport annuel de 1873 présenté au Parlement en 1874 par l'hon. Richard W. Scott, Secrétaire d'Etat, comme offrant passablement au long tous les détails nécessaires sur les propriétés de l'Artillerie, leur étendue et leur valeur, le produit de leur vente, leur administration et leurs résultats généraux depuis 1856.

Dans la période expirée le 30 juin 1875, des ventes ont été faites à Nepean, Sorel, Ottawa, Prescott, Kingston, Toronto et Tay, qui ont produit en tout une somme de $35,739.64 (Voir l'Annexe A) partagée comme suit :

	Lots.	$ cts.
Sorel	4	133 33
Nepean	3	436 10
Prescott	37	4,860 00
Kingston	87	15,832 65
Toronto	4	6,450 00
Tay	6	97 32
Ottawa	40½	7,930 24
		$35,739 64

Les perceptions faites et passées aux Comptes Publics sont comme suit :

Montant perçu pour loyer et intérêt, du 1er juillet 1874 au 30 juin 1875. (Voir annexe B.)	$13,607 36
Montant du principal perçu, même période, (Voir annexe B.)	37,273 37
Honoraires d'enregistrement, etc. do.	136 20
	$51,016 93

Les dépenses contingentes de cette division, pendant la même période, se son élevées à $3.640, y compris les frais d'arpentages, d'impressions, d'annonces, etc.

La somme totale passée au crédit du fonds consolidé, par les terres de l'Artillerie, depuis 1857 jusqu'au 30 juin 1875, est de $888,158.25.

Les arrérages de loyer et de placements sur les achats, dus et payables et actuellement en voie de paiement, tous les jours, (depuis le 20 août, la somme de $1,710.55 a été perçue à Ottawa) s'élèvent à $46,216.02.

Il y a un autre item qui devrait être porté au crédit de cette division de votre ministère, savoir, le montant des placements sur les ventes faites, qui ne sont pas encore échus mais qui, sur la force des placements déjà payés et des terres qui sont encore tenues en garantie, valent de l'argent comptant. Ces placements dus (sans compter l'intérêt qui s'accumule à mesure de leur échéance) s'élèvent à $83,517.76. En réunissant toutes ces sommes ensemble, le montant qui aurait dû être porté au crédit de cette division de votre ministère le 30 juin 1875 est de $1,017,892. (Voir Annexe C.)

Relativement aux attributions du bureau, je dois dire que les travaux à la main parlent par eux-mêmes, tandis que le gros de l'ouvrage, les recherches, ne peut-être évalué, et cela imparfaitement, que par le résidu suivant :

Nombre de transferts enregistrés et certifiés.............	91
Lettres patentes préparées.......	125
Lettres reçues, étiquetées et enregistrées....................	1,100
Lettres écrites, étiquetées et enregistrées.................	977

La correspondance, y compris les rapports, mais à l'exclusion des mémoires, minutes, etc., endossée sur les liasses officielles, couvre 1,082 feu llets.

On a donné ordre de faire des arpentages, qui s'exécutent actuellement, à Amherstburg, Ont., et à St. Jean et Chambly, Québec ; à cause de la présente dépression du marché monétaire, on a jugé à propos de les retarder en attendant des circonstances plus favorables.

Les mêmes causes ont également été préjudiciables aux ventes pendant ces derniers mois.

J'ai à faire rapport qu'en vertu d'un arrêté du conseil du 25 mars 1875, les propriétés et la réserve navale énumérées ci-après ont été transférées du ministère de la Milice et de la Défense au ministère de l'Intérieur.

Dans la province d'Ontario.

Les propriétés militaires ou de l'artillerie situées sur les Hauteurs de Queenston, Ile de la Marine, et à Penetancouchine, et les réserves navales ou de l'Amirauté situées dans le comté de Haldimand, le comté de Simcoe, le comté d'Essex et sur le lac Huron.

Dans la province de Québec.

Les propriétés de l'artillerie ou militaires, situées à Montréal, Longueuil, Hochelaga, Chateauguay, Sorel et au lac Témiscouata.

Dans la province du Nouveau-Brunswick.

Les propriétés et réserves militaires situées à St. Jean, dans le comté de Sunbury, le comté de Charlotte, le comté de Carleton, le comté de Victoria, le comté de Ristigouche et le comté de Westmoreland.

Des détails spécifiant les différentes propriétés qui se trouvent dans les districts plus haut nommés accompagnent ce rapport dans une liste séparée. (Voir Annexe D.)

De plus, en vertu d'un arrêté du conseil en date du 26 avril 1875, des propriétés militaires considérables et de prix qui se trouvent dans les limites des défenses de la cité de Québec, indiqué sur un plan enregistré et portant les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6 respectivement, ont été transférées du ministère de la Milice et de la Défense à celui de l'Intérieur.

La quantité de terres couverte par ces propriétés est d'environ 8,500 acres, mais il ne faut pas en porter la valeur d'après l'acre. La plupart de ces terres se trouvent dans l'intérieur ou dans le voisinage immédiat des grandes villes telles que Montréal, Québec, Frédéricton et St. Jean, et si elles étaient judicieusement subdivisées et vendues en lots, elles réaliseraient certainement des profits considérables.

Qu'on me permette de faire remarquer ici que l'administration de toutes ces propriétés nouvelles, qui ne sont pas des terres incultes de la couronne, libres de toutes

obligations antérieures, mais des morceaux de terres disséminés, brisés, d'une plus ou moins grande valeur, dont la propriété est garantie par les lois et qui sont sujettes aux usages des différentes provinces dans lesquelles elles se trouvent situées et qui ne sont pas libres d'obligations antérieures,—va ajouter considérablement à la besogne et à la responsabilité de l'officier chargé de cette division de votre ministère.

Les attributions nouvelles dévolues à l'hon. secrétaire d'État et depuis à l'hon. ministre de l'Intérieur par l'administration des terres de l'ancienne Banque du Haut-Canada en vertu d'arrêtés en conseil du 29 octobre 1870 et du 10 juillet 1873, continuent à être remplies par cette division de votre ministère. Les comptes ont été tenus et enregistrés et la correspondance conduite sans qu'il en ait coûté rien de plus au gouvernement. Les ventes faites jusqu'au 31 décembre 1874 ont atteint $123,-561.51 payables par versements partiels. Aucune vente n'a été opérée depuis, pour les mêmes raisons qui ont motivé la suspension de la vente des terres de l'artillerie et que j'ai déjà fait connaître.

Les acomptes reçus jusqu'au 30 juin 1875 ont réalisé $70,870.68 ; les dépenses, *nil*. On a l'intention de recommencer ces ventes l'automne prochain.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

WILLIAM F. COFFIN,

Commissaire des terres de l'artillerie et de l'amirauté.

A.

TERRES DE L'ARTILLERIE.

ETAT des ventes faites pendant l'année commencée le 1er juillet 1874 et expirée le 30 juin 1875.

Localité.	Nombre de lots vendus.	Produit.
		$ cts.
Sorel	4	133 33
Nepean	3	436 10
Prescott	37	4,860 00
Kingston	87	15,832 65
Toronto	4	6,450 00
Tay	6	97 32
Ottawa	40½	7,930 24
		$35,739 64

WILLIAM F. COFFIN,
Commissaire des terres de l'artillerie et de l'amirauté.

WILLIAM MILLS,
Comptable.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE,
OTTAWA, 13 septembre 1875.

B.

ETAT des recettes et dépots à compte des terres de

DT. ARGENT REÇU.

Date.	——	Honoraires d'enregistrement.	Loyer ou intérêt, équivalant au loyer.	Principal.	Montant total.
1874.		$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
31 juillet..........	Recettes pour le mois....	4 20	724 78	1,443 58	2,172 56
31 août......	do	11 40	2,706 78	5,584 74	8,302 92
30 septembre	do	3 80	1,274 88	4,704 53	5,983 21
31 octobre..	do	14 80	636 58	1,395 22	2,046 60
30 novembre.....	do	17 40	1,214 81	4,933 41	6,165 62
31 décembre... ..	do	13 70	1,539 77	3,219 36	4,772 83
1875.	do				
31 janvier.........	do	4 60	579 53	6,641 22	7,225 35
28 février.........	do	21 40	1,866 23	3,167 01	5,054 64
31 mars...........	do	23 20	324 88	1,400 95	1,749 03
30 avril...........	do	6 00	642 00	2,532 54	3,180 54
31 mai.............	do	9 30	920 30	722 51	1,652 11
30 juin............	do	6 40	1,176 82	1,528 30	2,711 52
		136 20	13,607 36	37,273 37	51,016 93

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR;
DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE,
OTTAWA, 13 septembre 1875.

—1.

l'artillerie, depuis le 1er juillet 1874 jusqu'au 30 juin 1875.

ARGENT PAYÉ. Av.

Date.	Payé à la banque de Montréal à								Montant total.
	Ottawa.	Toronto.	Kingston	Montréal.	London.	Frédéricton, N. B.	Ste. Catherine.	Cornwall	
1874.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
31 juillet....	2,133 51	39 05	....	....	....	....	....	....	2,172 56
31 août......	4,667 31	778 58	2,857 03	....	....	....	....	....	8,302 92
30 septemb.	1,759 19	326 00	3,772 12	125 00	....	....	....	....	5,983 21
31 octobre..	873 41	168 72	1,004 47	....	....	....	....	....	2,046 60
30 novemb.	5,307 97	153 00	704 65	....	....	....	....	....	6,165 62
31 décemb.	4,697 83	....	75 00	....	....	....	....	....	4,772 83
1875.									
31 janvier...	1,020 03	....	155 32	....	50 00	*6,000 00	....	....	7,225 35
28 février...	4,246 38	480 34	206 40	....	....	....	121 52	....	5,054 64
31 mars......	1,505 61	31 40	164 15	....	....	....	....	47 87	1,749 03
30 avril......	2,598 99	401 40	180 15	....	....	....	....	....	3,180 54
31 mai........	1,500 86	....	151 25	....	....	....	....	....	1,652 11
30 juin......	2,393 73	220 79	97 00	....	....	....	....	....	2,711 52
	32,704 82	2,600 18	9,367 54	125 00	50 00	6,000 00	121 52	47 87	51,016 93

* Cette somme a été payée à la banque du Peuple, Nouveau-Brunswick, et remise par chèque officiel le 3 mai 1875.

WILLIAM F. COFFIN,
Commissaire des terres de l'artillerie et de l'amirauté

WILLIAM MILLS,
Comptable

B.—2.

DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE.

ETAT indiquant les différentes localités pour lesquelles les argents ont été reçus, du 1er juillet 1874 au 30 juin 1875.

Localité.	Montant.	Localité.	Montant.
	$ cts.		$ cts.
Ottawa (cité)	18,908 23	Elmsley	19 30
Prescott	1,071 99	Frédéricton, N.-B.	6,000 00
Kingston (cité)	7,251 85	Kingston Mills	30 00
Toronto	4,892 49	Lyon Creek	10 25
Amherstburg	496 53	Marlborough	36 00
Nepean	5,086 83	Niagara	40 00
Gloucester	1,866 13	Gower Nord	29 76
Wolford	161 92	Ferme Pelham	121 52
Crosby Sud	160 64	Storrington	2 85
Pittsburg	233 84	Sorel	143 33
Grenville	32 35	Tay	97 32
Chatham	139 00	St. Jean, Q	12 00
Carillon	1 05	Windsor	96 00
Sarnia	40 00		
Fort Erié	921 09		50,880 73
Trois-Rivières	574 46	Divers lieux (hon. d'enregistrement).	136 20
Cornwall	47 87		
Chambly	1,774 59	Montant total	51,016 93
Coteau du Lac	581 54		

WILLIAM F. COFFIN,
Commissaire des terres de l'artillerie et de l'amirauté.

WILLIAM MILLS,
Comptable.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE,
OTTAWA, 13 septembre 1875.

C.

DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE.

ETAT indiquant les deniers dus pour loyer, les versements du prix d'achat et de l'intérêt, non payés au 30 juin 1875, et les sommes qu'il faudrait encore payer (sans intérêt) pour compléter ces achats.

Localité.	Loyer dû et restant non-payé le 30 juin 1875.	Montant des versements et de l'intérêt non payés au 30 juin 1875.	Nouveaux versements à faire pour compléter les achats.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Ottawa (cité)	11,289 20	9,295 40	9,258 00	29,842 60
Nepean	3,910 73	2,266 36	4,150 29	10,327 38
Gloucester	3 00	1,555 17	1,993 08	3,551 25
Gower (Nord)		119 70	105 00	224 70
Oxford	8 00			8 00
Marlborough	20 00			20 00
Wolford	1,020 00	117 88	362 72	1,500 60
Elmsley	9 70			9 70
Crosby (Sud)		279 88	869 20	1,149 08
Pittsburg		197 16		197 16
Kingston Mills	7 50			7 50
Grenville	21 18			21 18
Chatham, P.Q	244 00			244 00
Carillon	14 00			14 00
Montréal	34 86			34 86
St. Jean, P.Q	633 20			633 20
Trois-Rivières			2,611 21	2,611 21
Chambly		475 57	2,881 63	3,357 20
Coteau du Lac			245 20	245 20
Cornwall			176 00	176 00
Prescott		34 20	5,330 70	5,364 90
Kingston (cité)		513 12	41,405 83	41,918 95
Stamford	18 00			18 00
Fort Erié	8,467 32	1,270 02	1,026 85	10,764 19
Nottawasaga	74 60			74 60
Toronto		3,580 14	11,976 40	15,556 54
Hauteurs de Burlington		297 49		297 49
Ferme Pelham			294 00	294 00
Amherstburg		213 88	438 50	652 38
Pénétancouchinc		224 76	393 15	617 91
	25,775 29	20,440 73	83,517 76	129,733 78

WILLIAM F. COFFIN,
Commissaire des terres de l'artillerie et de l'amirauté.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE,
OTTAWA, 13 septembre 1875.

WILLIAM MILLS,
Comptable.

ANNEXE D.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,

DIVISION DES ARSENAUX,

16 mars 1875.

Propriétés sous le contrôle du ministère de la Milice et de la Défense, que les fins de la milice ne réclament pas encore et qu'on propose de transférer au ministère de l'Intérieur.

PROVINCE D'ONTARIO.

	A.	R.	P.
Queenston.			
La réserve administrée par les commissaires du monument de Brock	40	0	0
Ile de la Marine.			
Actuellement louée à Wm. Hoskins, de Hamilton, pour 21 ans, à partir du 1er janvier 1873	304	0	0
Pénétancouchine.			
Telle quantité, de la réserve et des bâtisses actuellement occupées par la maison de réforme pour les jeunes délinquants.			
RÉSERVES NAVALES.			
Comté de Haldimand.			
Réserve à l'embouchure de la Grande Rivière	219	0	0
Barbet Point	48	2	32
Baie Mohawk	20	0	0
Comté de Simcoe.			
Réserve dans le township de King et de Tay, côté sud-est du havre de Pénétancouchine	389	0	0
Réserve dans le bras est de la rivière Hollande, dans le lopin de ville de Gwillimbury, lots 49, 50, 51 et 52, côté ouest de la rue Meadow, lot 13 dans le township de Vespra	4	0	0
11me concession	200	0	0
Comté d'Essex.			
Réserves de la Pointe Pelée, dans le township de Mersea	3,000	0	0
Lac Huron.			
Lot 1, dans la 1re concession de l'île St. Joseph, avec la pointe brisée qui se trouve au sud de cette île	500	0	0
Moitié sud du lot 6 dans la 9me concession de Milford Haven	106	0	0

Province de Québec.

Montréal.

	A.	R.	P.
Les casernes et la prison militaire d'Hochelaga, actuellement occupées à bail pour 3 ans depuis le 1er novembre 1873, par MM. D. Macdonald et Cie..............	2	3	8½
La ferme Logan, actuellement occupée à bail par la corporation de Montréal pour 10 ans, depuis le 1er mai 1875..	121	3	12
La ferme de Longueuil, actuellement occupée à bail par J. Hardie pour 10 ans, depuis le 1er mai 1875........	190	0	14
Chateauguay.			
La réserve..	5	0	0
Sorel.			
Les terres connues sous le nom de Seigneurie de Sorel, avec les îles d'en face..	993	0	9
Témiscouata.			
La réserve..	11	2	10
Province du Nouveau-Brunswick.			
St. Jean.			
Cette partie de la propriété des casernes qui se trouve dans la ville de St. Jean et qui devait être remise à la corporation d'après un arrangement fait entre le maire de cette ville et le major-général commandant.	14	0	0
Comté de Sunbury.			
La réserve d'Oromoctoo..	200	0	0
Comté de Charlotte.			
La réserve du havre au Castor louée à Chris. Cross, fils, pour 7 ans, à partir du 1er mai 1866.......................	8	0	0
La réserve du Pont Pomroy, sur la rivière Magaguadavic, louée à H. Gilmour, loyer annuel.........................	8	2	0
Comté de Carleton.			
La réserve de la Presqu'île, sur la rivière St. Jean, louée à MM. Stickney et Turner, loyer annuel..............	676	0	0
Comté de Victoria.			
Réserve des Grandes Chutes, rivière St. Jean.............	97	3	0
Reserve louée à Wm. Lawler, en vertu d'un bail de 10 ans, à partir du 1er novembre 1873...........................	1,436	2	0
Réserve louée à Thomas Temple, en vertu d'un bail de 7 ans, à partir du 1er juin 1870..............................	10	0	0
Réserve louée à Alex. Waddell, en vertu d'un bail de 7 ans, à partir du 1er octobre 1869..........................	4	0	0
Réserve des Petites Chutes, rivière Madawaska, louée à Wm. Emerson. loyer annuel..................................	20	3	23

Comté de Ristigouche.

	A.	R.	P.
Réserve de Dalhousie, Baie des Chaleurs..................	18	0	0
Comté de Westmoreland.			
Réserve connue sous le nom de Fort Cumberland, louée à James Louerson, loyer annuel..............................	72	0	0
	8,718	2	28½

THOMAS WILY, lt.-col.
Directeur des arsenaux.

J'approuve.

E. Selby Smith,
Major-Général.

19 mars 1875.

PARTIE III.

RAPPORT

DE

L'ARPENTEUR GÉNÉRAL

DES

TERRES FÉDÉRALES.

ANNEXES DE CE RAPPORT. Page.

PARTIE No. 3.

DU

RAPPORT DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DIVISION DES TERRES FÉDÉRALES,
OTTAWA, 31 octobre 1875.

A l'honorable DAVID LAIRD,
Ministre de l'Intérieur.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport ci-après des opérations de cette division pour l'année courante jusqu'à ce jour. Nous avons cru que cette date était préférable à celle du 31 décembre, qui avait été proposée l'année dernière pour arrêter les travaux, afin de nous donner le temps de rédiger le rapport annuel, et en conséquence nous proposons qu'à cette fin la date du 31 octobre soit dorénavant substituée à celle du 31 décembre, sujette à votre approbation.

AFFAIRES GÉNÉRALES.

Les affaires en général ont souffert de la dépression universelle du commerce et de la rareté d'argent qui en a été la conséquence, et aussi des ravages causés par les sauterelles sur les terres de la province de Manitoba et des territoires du Nord-Ouest.

La correspondance de cette division nous donne les résultats suivants, savoir:—

Lettres reçues	1,974
do expédiées	2,189

Ces dernières, y compris les rapports couvrent 3,219 feuillets.

Les affaires du bureau de Winnipeg indiquent:

Lettres reçues	2,300
do expédiées	2,660
Total	9,123

Comme on le verra ci-après, la correspondance ci-dessus n'est pas proportionnée à la quantité de terre concédée; la raison de ceci est qu'une grande partie des lettres expédiées était en réponse aux communications adressées par les personnes qui demandaient des renseignements avant de s'établir sur les terres dans cette région, et cette correspondance, sans aucun doute, portera ses fruits avant longtemps.

ARPENTAGES.

Le nombre des arpentages effectués et le nom des arpenteurs qui les ont faits sont mentionnés d'une manière sommaire dans les cédules de l'annexe No. 2. Le tout se résume comme suit:

Townships subdivisés, 30, lignes de blocs tirées et marquées, 1,020 milles.

Réserves des Sauvages arpentées, 12, indépendamment des arpentages qui se font au lac des Bois par les arpenteurs des terres fédérales, Messieurs Miles et Bayne, chargés d'indiquer sur certains points les différentes réserves destinées aux Sauvages près de ce lac. Annexe 3.

M. Forneri est actuellement occupé à faire l'arpentage des réserves pour les différentes peuplades de la rivière La Pluie, compris dans son contrat pour la subdivision des townships qui font face à cette rivière. Il est propable que ce dernier travail sera terminé vers le mois de juillet prochain.

Les arpentages de blocs ont été effectués de manière à pouvoir faire la subdivision des townships qui longent la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, entre le Lac des Bois et le Fort Pelly, et aussi de ceux situés à l'est du Lac des Bois jusqu'au Lac La Pluie. Les travaux de M. Reid A. T. F. dans cette région, et dont il est fait mention dans le rapport de cette division pour l'année dernière, ont été terminés d'une manière satisfaisante, et conformément à vos instructions à cet égard, les contrats ont été donnés respectivement à messieurs Forneri, de la Baie du Tonnerre, et Stuart, de Collingwood, tous deux arpenteurs des terres fédérales, pour la subdivision de certains townships qui comprennent l'étendue de terrain faisant face à la rivière La Pluie, et aussi de cinq autres townships en arrière de ces derniers. Les arpentages de ces townships seront probablement terminés au printemps de l'année prochaine.

LOTS DE VILLE.

On s'est conformé à vos instructions qui ordonnaient de tracer l'emplacement de la ville projetée et appelée "Selkirk," située sur le côté de la Rivière Rouge, à l'endroit où cette rivière est traversée par la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, ainsi que l'emplacement de la ville que vous avez nommée "Alberteu" dans le voisinage du Fort Frances, sur les bords de la la rivière La Pluie.

Ces deux tracés sont maintenant à peu près terminés; le premier a été fait par M. Harris, et le dernier par M. Caddy, tous deux arpenteurs des terres fédérales.

ARPENTAGES DE COUPES DE BOIS.

L'arpentage de la Grosse Ile Noire, dans le Lac Winnipeg, concédée, sous certaines conditions au Dr. Bown comme coupe de bois, a été terminée l'année dernière par M. Kennedy, A. T. F., qui a aussi fait le tracé trigonométrique d'une partie considérable de l'étendue située au nord du Lac des Bois qui se rattache à l'arpentage déterminant les limites des coupes de bois affermées à messieurs Fuller et compagnie.

Ces arpentages, à raison des grandes dépenses qu'ils entraînaient ont été discontinués conformément à vos ordres, quoiqu'ils eussent pu fournir beaucoup de renseignements importants sur les lignes côtières, les îles et les chenaux du lac, etc., et messieurs Fuller et Cie., ont en conséquence été informés qu'ils auraient à payer eux-mêmes les frais à encourir pour compléter l'arpentage nécessaire pour déterminer les limites de leur coupe de bois.

Le tracé des coupes de bois de M. Fowler au lac La Pluie a été fait par M. Sinclair, A. T. F., qui en a fait rapport en février dernier.

Plusieurs autres travaux de moindre importance ont aussi été exécutés pendant la saison par la division des arpenteurs, ainsi que vous le pourrez voir dans le rapport de A. H. Whitcher, écr., l'un des inspecteurs des arpentages.

Annexe 3.

ARPENTAGE SPÉCIAL.

Malgré le grave accident dont M. Lindsay Russell, sous-arpenteur-général a été victime en se fracturant une jambe dès le commencement de la saison, ce qui l'a rendu incapable pour tout service actif, vous pourrez voir en consultant le rapport de ce monsieur que les travaux de cette division ont fait des progrès satisfaisants.

Annexe 1.

La découverte d'une étendue considérable de terre excellente pour l'exploitation à l'ouest du Fort Ellice, sous la 102ème ligne méridienne, est très importante et sera apprise avec d'autant plus de satisfaction qu'on croyait généralement que les terres dans cette partie du territoire n'étaient pas propres à former des établissements. Il est à espérer qu'en poursuivant les travaux d'arpentage il sera fait d'autres découvertes de cette nature, ce qui aura l'effet de faire disparaître les préventions qui existent actuellement, relativement à la nature du sol et à la qualité des bois marchands dans beaucoup de parties des territoires du Nord-Ouest.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les recommandations faites par M. Russell au sujet du mode de procéder à l'arpentage de manière à réduire autant que

possible les frais qu'il nécessite, et aussi aux propositions de ce monsieur relativement à l'enregistrement des phénomènes météorologiques et atmosphériques, espérant que vous les prendrez en favorable considération.

VENTES ET CONCESSIONS DE TERRES.

La crise commerciale qui s'est fait sentir pendant tout le cours de l'année dernière, non-seulement dans le Canada, mais aussi dans tout le monde civilisé, et la destruction des récoltes dans la province de Manitoba par les sauterelles, ainsi qu'il a été constaté précédemment, n'ont pas peu contribué à empêcher les colons de fonder des établissements dans cette province pendant la saison dernière. Néanmoins, malgré tous ces fâcheux contretemps il s'est opéré un projet remarquable, ce qui prouve le fait que le public, non-seulement du Canada, mais de l'Europe regarde le sol de cette province comme étant très avantageux pour l'établissement des colons.

Un grand nombre d'autres Mennonites se sont établis sur les terres des townships situés à l'ouest de la rivière Rouge qui, d'après vos ordres, avaient été réservées à cet effet, savoir :

		RANG
Township	1	1 Est
do	1, 2 et 3	1 Ouest
do	1, 2 et 3	2 do
do	1, 2 et 3	3 do
do	1, 2 et 3	4 do
do	1, 2 et 3	5 do
do	1	6 do

Quelques-uns de ces colons se sont mis à l'œuvre en construisant des maisons et des étables et en défrichant des prairies, etc., en sorte qu'ils se trouveront avant peu dans des conditions de bien-être aussi avantageuses que leurs compatriotes qui se sont établis il y a deux ans sur la réserve située à l'est de la rivière. Quant à ces derniers, vous trouverez dans le rapport de M. Codd, agent des terres fédérales, les renseignements que vous désirez connaître.

Annexe 2.

Les démarches que vous avez faites pendant la saison dernière pour procurer des terres pour une colonie d'Islandais, ont déjà commencé à porter leurs fruits.

Pendant mon séjour à Winnipeg, dans le courant du mois dernier, j'ai eu la satisfaction de voir arriver dans un bateau à vapeur quelque trois cents individus de cette nation. Ils étaient en route pour se rendre à leur réserve, située à l'ouest du lac Winnipeg, sous la conduite du Révd. M. Taylor, leur agent, et il faisait plaisir de voir que ces colons avaient l'apparence d'être des gens industrieux et remplis d'espérance en l'avenir.

Je crois que le site de leur établissement a été choisi d'une manière judicieuse et en harmonie avec leurs occupations et leurs habitudes, et je n'ai aucun doute que cette colonie prospérera.

Comme on le pense bien, les Islandais, contrairement aux Mennonites, aiment à vivre au bord de l'eau. Ici ils se trouveront établis dans des villages longs et étroits près du rivage du lac et parallèles avec lui, en sorte qu'ils leur sera facile de faire la pêche et le cabotage, etc., tandis que leurs fermes et leurs pâturages seront situés en arrière de leurs villages. Quant aux pâturages il est à présumer qu'ils seront possédés en commun par chaque village ou communauté respectivement.

Annexe 3.

M. McPhillips. A. T F., a, d'après mes ordres, et conformément aux données et instructions de M. Taylor, fait le plan du village dont il est question dans le rapport de M. Whitcher, inspecteur des arpentages. Cet arpenteur est parti pour le lac Winnipeg avec les colons le 13 du courant, pour arpenter et faire la division des lots.

Ce village sera composé de deux rangées de lots contenant chacun 300 pieds carrés, ayant une rue parallèle en avant et une autre en arrière, et ayant des rues transversales pour communiquer avec ces derniers de distance en distance.

Aucun progrès n'a été fait pendant la dernière saison, pour les raisons mentionnées

plus haut, dans l'établissement écossais ni dans l'établissement danois, dont M. David Shaw et M. Robert F. Rowan sont les principaux fondateurs.

J'apprends cependant qu'il sera fait des démarches actives pendant la saison prochaine pour attirer l'immigration dans ces deux colonies, conformément aux engagements pris avec le gouvernement.

Les inscriptions faites pour droits d'établissement jusqu'à ce jour, pendant l'année courante, sont au nombre de 499, représentant une étendue de 79,840 acres d'octrois gratuits.

Les terres comprises dans les inscriptions temporaires consenties aux personnes qui désirent s'établir et qui sont des quarts de sections, avoisinant les établissements au sujet desquels les colons ont le droit de demander des lettres patentes après l'expiration de trois ans, en se conformant aux conditions imposées et en payant une piastre par chaque acre, contiennent à peu près 16,876 acres. Les inscriptions de vente comprennent 5,008 acres, dont 4,642 ont été payés comptant et 336 au moyen de titres de concessions gratuites accordés aux volontaires et qui ont été acceptés comme de l'argent comptant. Tandis que les terres ainsi concédées gratuitement aux volontaires représentent 16,876 acres, mais en résumé, si on considère les conditions désavantageuses dans lesquelles la province se trouvait pendant toute l'année dernière, on trouvera que le nombre des inscriptions, surtout celles faites pour droits d'établissement, est bien de nature à encourager, puisqu'il donne à la province, si on suppose que chaque famille se compose de cinq membres, une augmentation de population d'à peu près deux mille cinq cents âmes.

La libéralité dont le gouvernement a fait preuve en envoyant des provisions et du grain de semence pour être distribués à ceux des colons qui étaient dans le besoin a causé beaucoup de joie et de satisfaction dans la province. Une telle conduite de la part du gouvernement, ainsi que les règlements adoptés antérieurement sur votre recommandation, par lesquels il a été permis à ceux des colons dont la récolte avait été détruite par les sauterelles de s'absenter de chez eux pendant douze mois pour aller travailler ailleurs, afin de pourvoir au soutien de leurs familles, (ce temps d'absence devant être compris dans les trois années requises pour l'établissement,) a eu l'effet d'empêcher le mécontentement que la souffrance des pauvres malheureux qui avaient perdu toute leur récolte aurait certainement causé.

Autant qu'on peut voir, ces nuées d'insectes qui ont causé tant de calamités dans la province pendant les deux derniers étés sont disparues sans laisser leurs œufs dans la terre comme les années précédentes, ce qui répand la joie dans la colonie et donne aux colons l'espoir qu'ils n'auront pas à souffrir de ce fléau l'année prochaine, ni même pendant plusieurs années à venir.

Des rapports descriptifs des townships qui ont été arpentés pendant la dernière *saison, rédigés d'après les données des arpenteurs, se trouvent dans l'annexe. On se propose d'en faire imprimer encore un certain nombre d'exemplaires, pour les annexer aux autres rapports descriptifs qui ont déjà été publiés relativement aux autres townships que l'on a arpentés.

Ces rapports ont été mis en brochures afin de les distribuer aux personnes qui désireraient avoir des renseignements sur les terres de cette région.

Nous avons actuellement en mains dans cette division quelques centaines de ces pamphlets, qui seront ainsi prêts à distribuer.

ACTE CONCERNANT LES TERRES FÉDERALES.

Quoique cet acte, comme vous le savez, ait dans son ensemble donné des résultats satisfaisants, il y a néanmoins certains détails importants qui se rattachent à la mise en opération de quelques clauses de la loi concernant les inscriptions pour droits d'établissement et qui sont susceptibles d'êtres amendés.

Ces détails, réunis à certains autres perfectionnements et augmentations qui se sont présentés d'eux-mêmes, lorsque vous avez eu connaissance de la mise en pratique de la loi pendant votre séjour à Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, l'année dernière, se trouvent compris dans la liste suivante, et dans le cas où le gou-

vernement les approuverait, devraient, dans mon humble opinion, être l'objet de dispositions législatives adoptées à cet égard à la prochaine session du Parlement, savoir :

1. Que les femmes qui ne sont pas à la tête d'une famille ne seront pas admises à l'inscription pour droit d'établissement.

2. Amender le paragraphe 5 de la section 33, dans le but de mettre fin aux spéculations illicites de ces individus qui, paraît-il, font profession (pour me servir de l'expression vulgaire) d'escamoter les inscriptions d'établissements.

3. Changer la formule de l'affidavit que sont tenues de prêter les personnes qui prennent inscription pour droit d'établissement, de manière à les obliger à résider sur leurs terres et à les cultiver.

4. Amender le paragraphe 12 de la section ci-dessus mentionnée de manière à pourvoir que, dans le cas où le père et la mère meurent tous deux en laissant des enfants mineurs, les exécuteurs testamentaires ou les tuteurs de ces enfants puissent, avec l'autorisation préalable d'un juge de la province, vendre la terre au profit des dits enfants et non autrement. Dans ce cas, l'acquéreur aura le droit d'obtenir des lettres pour la terre qu'il aura ainsi achetée. Aux termes de la loi actuelle cet acquéreur ne pourrait avoir qu'un droit à l'inscription pour établissement. Ainsi, dans la plupart des cas, les enfants ne peuvent obtenir aujourd'hui rien de plus que la valeur des améliorations qui ont été faites sur la terre, tandis que si on adopte l'amendement suggéré de vendre non-seulement les améliorations mais même le fonds de la terre, on obtiendra tout probablement pour ses enfants une somme assez considérable. La loi le veut ainsi aux Etats-Unis.

5. Pourvoir, en vertu du paragraphe 16, à un mode de disposer d'une manière spéciale des inscriptions pour droits d'établisement qui ont été annulées.

5. *A*. Protéger une personne qui possède une inscription pour droit d'établissement à l'égard de la terre qu'elle occupe, contre les voies de faits d'individus qui commettent des déprédations.

5. *B*. Donner au ministre le pouvoir d'abroger certaines clauses de la loi relative aux inscriptions pour droits d'établissement, dans le cas où certaines propriétés sont tenues en commun, comme par exemple chez les Mennonites et les Islandais.

6. Ajouter aux exemptions décrétées à l'égard des inscriptions pour droits d'établissement en vertu du paragraphe 18, le cas des terres qui produisent exclusivement du foin ainsi que celui des terrains qui renferment des carrières de pierre de valeur ou qui présentent un endroit ou des endroits favorables à la construction de moulins.

7. Pourvoir à ce que, en certains cas, il soit permis d'affermer pour plusieurs années, à l'enchère ou de toute autre manière que le ministre de l'Intérieur jugera à propos, des terres propres au pâturage ou à la coupe du foin.

8. Amender la section 60, en statuant que dans le cas d'empiètement sur les terres fédérales pour couper du bois, les amendes et les frais encourus puissent être recouvrés au moyen de procédures sommaires, à défaut par les individus coupables de voie de faits de les payer volontairement.

Quelques autres amendements de moindre importance pourraient y être insérés, et la section 108 qui n'est plus d'aucune utilité pourrait être retranchée.

Dans le cas où le gouvernement jugerait à propos de légiférer sur cet acte, c'est notre désir de soumettre à votre considération quelques observations sur l'à-propos d'encourager ceux qui sont commissionnés comme arpenteurs des terres fédérales, à faire une étude plus approfondie de leur profession.

La nature des arpentages qui ont été faits jusqu'ici et ceux qui restent encore à faire à mesure que les Territoires du Nord-Ouest seront colonisés, ont donné lieu à cette suggestion.

Jusqu'ici les arpentages de blocs et de subdivisions ont à peine été poussés plus loin qu'à l'entrée des vastes et importantes possessions de la Confédération dans le Nord-Ouest, mais déjà l'attention publique s'est fixée sur divers points au-delà de cette région, par exemple sur les vallées de la Saskatchewan et de la rivière La Paix. La lisière adjacente de pays située à l'est des Montagnes Rocheuses, etc., etc., où l'on verra surgir dans quelques années des établissements séparés, dans des endroits avantageux,

qui exigeront des arpentages particuliers par la nature même de leur position, devra être assujétie au système d'arpentages déjà suivi et établi en vertu de la loi. Pour commencer et prolonger de ces différents points les arpentages des terres fédérales, de manière à obtenir partout de l'uniformité lorsque les parties intermédiaires seront établies, il faudra préciser particulièrement, au moyen d'opérations scientifiques applicables, aux lieux indiqués dans ce système d'arpentage, la position de ces différents points, en rapport avec la latitude et la longitude déjà établies.

De plus, pour administrer avec succès dans l'avenir cette immense étendue du pays, le gouvernement devra nécessairement de temps à autre faire faire des relevés topographiques et des explorations.

On croit généralement que les grands travaux que va nécessiter l'acquisition qui vient d'être faite des Territoires du Nord-Ouest auront l'effet d'exciter l'émulation des arpenteurs et surtout de ceux qui espèrent le devenir, et de les encourager à acquérir une connaissance plus approfondie de leur profession, ce qui jusqu'ici n'avait pas été jugé nécessaire.

En proposant ceci notre intention n'est pas de rendre l'examen des aspirants à la commission d'arpenteur des terres fédérales plus sévère qu'il ne l'est aujourd'hui, mais seulement de pourvoir à ce que les arpenteurs actuels et les futurs aspirants à la profession puissent, s'ils le désirent, après en avoir donné avis au Bureau des Examinateurs, demander à subir un examen plus détaillé et plus sévère sur les diverses matières mentionnées dans l'acte qui y a rapport. Et dans tel cas le Bureau des Examinateurs devra faire mention de cet examen spécial dans la commission qu'il délivreront à tels aspirants.

COMMISSION CHARGÉE DE LA TENUE DES TERRES DES MÉTIS ET DES ÉMISSIONS DE SCRIPS.

J. M. Macher et Matthew Ryan, écuiers, avocats, qui ont été nommés à cette charge en vertu de commissions sous le grand sceau, en date du 5 mai dernier, ont à peu près terminé leur enquête.

Le nombre des réclamations qu'ils ont examinées lors de l'enquête qu'ils ont tenue, et à l'égard desquelles ils ont entendu des témoins sous serment, se monte à 9,293. Vous trouverez dans l'annexe 4 ci-dessus mentionnée les détails relatifs au nombre des différentes classes de réclamations, etc., etc.

Annexe 4.

On fait maintenant les préparatifs nécessaires pour accorder des lettres patentes aux enfants métis agés de plus de dix-huit ans, à qui des lots ont été adjugés et dont les réclamations ont été recommandées par les commissaires, et aussi pour émettre des scrips en faveur de ceux qui y ont droit; nous espérons que le prochain rapport annuel de cette division établira que toutes les réclamations pendantes de ce genre ont été réglées.

Le rapport des commissaires démontre qu'un nombre considérable de nouvelles réclamations ont été présentées, de la part de personnes dont les noms ne se trouvent pas portés au recensement qui a été fait en 1870 par ordre du lieutenant-gouverneur Archibald.

D'un autre côté, bon nombre de ceux dont les noms sont inscrits sur ce recensement ont fait défaut de faire valoir leurs droits devant les commissaires, pour avoir part aux octrois de terres, en sorte que tout probablement il y a compensation, ou à peu près.

De plus, les terres qui avaient été destinées à ceux qui ne se sont pas présentés pour faire valoir leurs droits devront en temps et lieu être distribuées à de nouveaux réclamants.

J'éprouve beaucoup de satisfaction à constater que les commissaires ont accompli tous ces travaux en bien peu de temps, et que tout s'est accompli à la satisfaction de tout le monde dans la province. Je ne sache pas que personne se soit plaint de la manière dont les commissaires se sont acquittés des devoirs de leur charge, lors de cette enquête.

LETTRES PATENTES POUR LES TERRES DES DEUX MILLES EN DEHORS.

Il n'a pas encore été accordé de lettres patentes pour les terres des deux milles en dehors. Nous avons attendu pour cela que la question des réclamations de terrains faites en vertu de l'acte concernant la province de Manitoba fut décidée. Il n'en a pas été accordé non plus pour les terres concédées sur inscription ni pour celles de la compagnie de la Baie d'Hudson qui ont été arpentées avant la publication de l'arrêté du Conseil accordant les terres à foin aux propriétaires riverains, etc. Ces questions cependant sont sous considération et recevront une solution prochaine, comme nous l'espérons, lorsqu'on aura commencé à accorder des lettres patentes.

LETTRES PATENTES QUI ONT ÉTÉ ACCORDÉES.

Le nombre de lettres patentes qui ont été émises depuis le dernier rapport est comme suit :

Inscriptions pour droits d'établissement	9
Ventes	61
Terres concédées aux volontaires sous forme de gratification...	92
Terres réclamées en vertu de l'acte concernant la province de Manitoba	302
Total	464

BUREAU DES EXAMINATEURS.

Le bureau pour l'examen des aspirants à la profession d'arpenteur des terres fédérales, établi en vertu de la section 74, et quelques-unes des suivantes de l'Acte concernant les terres fédérales, a tenu une assemblée à Winnipeg conformément à l'avis inséré dans la *Gazette du Canada*, le dixième jour de juin dernier et est demeuré en session pendant toute la semaine suivante. Les messieurs dont les noms suivent ont subi l'examen requis et obtenu la commission qui les nomme arpenteurs des terres fédérales, savoir : George McPhillips, de St. Charles, Manitoba ; John Francis, de Winnipeg, Manitoba; Robert Bourne, de Winnipeg, Manitoba; Wm. Crawford, de Milverton, Ontario ; et G. M. Kingston, de Toronto, Ontario.

PLANTATION D'ARBRES FORESTIERS.

Tout procédé au moyen duquel la plantation d'arbres forestiers pourrait être introduite dans les prairies de Manitoba et du Nord-Ouest, serait de la plus grande importance tant au point de vue de l'économie que du climat. Connaissant l'opinion que vous avez exprimée, et l'intérêt que vous portez à ce projet, je consacre avec confiance dans ce rapport quelques remarques à ce sujet.

Témoin de l'attention du public des Etats-Unis sur l'à-propos d'encourager la culture des arbres forestiers dans les prairies de l'ouest, le gouvernement américain se saisit de l'affaire et le Congrès passa un acte à cet effet en 1873. Cet acte a été amendé l'année dernière, et en vertu de ses dispositions une personne peut :

1o. Prendre possession d'une étendue de terrain, ne devant pas excéder 60 acres appartenant au gouvernement, dans le but d'y planter des arbres forestiers.

2o. Telle personne devra défricher et planter le quart du terrain dont elle aura pris possession.

3o. Le quart de ce terrain devra être planté d'arbres dans les deux premières années, et le reste quatre ans après la date de la prise de possession.

4o. Ces arbres ne devront pas être éloignés les uns des autres de moins de douze pieds en tous sens, et ils devront être soignés et entretenus en bon état de croissance pendant les huit années qui suivront la prise de possession, et ce n'est qu'après avoir accompli toutes ces conditions que l'occupant aura droit à des lettres patentes.

L'Etat de Minnesota a aussi passé une loi pour encourager cette industrie.

Par cet acte, passé le 20 février 1873, il est statué que toute personne qui plantera et cultivera avec succès pendant trois ans des arbres forestiers dans les prairies, recevra, comme prime d'encouragement, une somme de deux piastres par année pour chaque acre qu'elle aura ainsi planté, et que pareille prime sera accordée annuellement à quiconque plantera et cultivera avec succès ces arbres sur un parcours d'un demi-mille le long d'un chemin public.

Que cette prime d'encouragement ne commencera toutefois à être payée qu'à l'expiration de trois années, mais s'étendra à une période de dix années à partir de cette date, pourvu que tels bosquets ou rangées d'arbres soient entretenus en bon état de croissance.

Cet encouragement accordé par l'acte du Congrès a été mis à profit, et l'émulation que l'acte de la législature locale du Minnesota a inspiré pour cette industrie a eu un résultat tel, qu'une très grande étendue de terrain dans cet Etat a été plantée d'arbres forestiers.

Le résumé du rapport annuel du commissaire du Bureau Général des Terres aux Etats-Unis démontre que dans l'année terminée le 30 juin dernier, l'étendue de terrain dont on a pris possession pour la culture du bois de haute futaie donne un total de 464,870 acres, équivalant à vingt townships, et formant une superficie de vingt quatre milles sur trente.

L'honorable L. B. Hodges, surintendant de la plantation des arbres sur la ligne du chemin de fer de St. Paul et du Pacifique, dans un essai publié tout dernièrement, démontre qu'à venir au milieu de janvier dernier, l'immense étendue de 170,307 acres a été prise dans l'Etat du Minnesota seulement en vertu des actes passés pour encourager la plantation des arbres. Il dit de plus que le succès qui jusqu'ici a couronné ces opérations, prouve d'une manière satisfaisante, que si cette nouvelle industrie est conduite patiemment et avec prudence, elle sera une source de richesse plus sûre que la culture du blé, sans être exposée aux surcroîts de dépenses et d'inquiétudes occasionnés par la culture de ce grain ; et M. Hodges n'hésite pas à affirmer :

1. Que moyennant une dépense insignifiante, l'enclos réservé aux bestiaux et le terrain sur lequel sont érigés les bâtiments, dans l'établissement le plus triste des prairies peuvent se couvrir dans l'espace de cinq ans d'une rangée d'arbres propres à protéger d'une manière efficace contre la violence du vent.

2. Qu'un bosquet d'arbres peut être cultivé avec autant de succès qu'un champ de blé-d'inde et à un prix moins élevé, comparativement à sa valeur,

3. Que dix acres de terre plantés avec soin d'arbres forestiers et cultivés d'une manière intelligente pourront, après cinq ans, former le combustible en quantité suffisante pour une famille, et tous le bois de clôtures nécessaire pour une ferme de cent acres.

4. Que les terres de prairies d'aucune valeur apparente, pourront, si on y plante et cultive du bois de haute futaie, se vendre $100 l'acre avant vingt ans.

5. Que les bénéfices nets que rapporteront des terres plantées d'arbres cultivés avec soin réaliseront avant dix ans des projets dix fois plus considérables que si on y cultivait du blé.

L'auteur avance même dans cet essai des arguments plus forts que ceux qui précèdent, et il se fait fort de les prouver.

M. Hodges ayant été surintendant de la plantation des arbres dans le Minnesota, a acquis une expérience étendue et variée à ce sujet, ses opinions méritent d'être respectées, et quoique quelques personnes puissent l'accuser d'être trop confiant dans les résultats à obtenir, quant à moi, d'après ma propre expérience sur l'augmentation en valeur du bois de construction dans certaine parties du Canada, comparativement à ce qu'il se vendait dans les mêmes localités, il y a quelque trente ans, je n'hésite pas à dire que je partage presque en tout point ses opinions.

DE LA POUSSE DES ARBRES FORESTIERS.

La pousse des arbres forestiers, si on les surveille avec attention, surtout de certains arbres aux feuilles décidues est si prodigieuse qu'on a peine à y croire.

J'ai vu dans la province d'Ontario un peuplier blanc (l'abèle de Chine) planté

depuis moins seize de ans, qui mesurait seize pouces de diamètre, et dont les rameaux couvraient de leur ombrage une superficie de seize cents pieds quarrés.

M. Hodges assure que dans le Minnesota on a vu des arbres dont la culture avait été soignée et qui n'avaient pas coûtés en moyenne plus de cinq centins chacun, prendre en moins de seize ans des proportions telles qu'il en suffisait d'un seul pour faire une corde de bois de chauffage. Je dit que dans le Minnesota on a vu des cotonniers plantés depuis dix-sept ans atteindre une hauteur de cinquante à soixante pieds et mesurer de soixante à quatre-vingts pouces en circonférence.

Il a été constaté dans le Minnesota que les variétés d'arbres les plus propres à se développer sont le saule blanc, le cotonnier, le peuplier de Lombardie, le sureau (Box-Elder) et le peuplier baumier. Mais il est reconnu que de toutes ces différentes espèces le cotonnier est le plus précieux, vû qu'il est très dur, et que sa croissance est excessivement rapide.

DE L'UTILITÉ D'ENCOURAGER LA PLANTATION DES ARBRES DE HAUTE FUTAIE DANS LA PROVINCE DE MANITOBA ET DANS LES TERRITOIEES DU NORD-OUEST.

Laissant de côté la partie financière de la question, on verra que le gouvernement a un intérêt direct à encourager la culture des arbres forestiers dans nos immenses régions de prairies, ne fut-ce qu'en vue des effets avantageux qu'un système de plantation exercerait indubitablement sur le climat et la pluie, et par suite sur la salubrité et la fertilité du pays. D'un autre côté, en l'absence d'une influence agissant en sens contraire par la mise en pratique d'un système qui encouragera d'une manière libérale la culture des arbres forestiers, il n'est pas du tout improbable qu'avant longtemps tout le bois qui y croît naturellement sera entièrement détruit, non-seulement par la consommation ordinaire et les feux des prairies, mais j'oserais dire par pure extravagance et par une négligence impardonnable, ce qui agira d'une manière défavorable sur le climat de la province et sur la santé de ses habitants.

La consommation ordinaire du bois que l'on fait pour le chauffage seulement, à Manitoba, sans tenir compte de celui qui est employé pour les clôtures et les constructions, est quelque chose de vraiment inquiétant pour l'avenir quand on considère les ressources limitées de la province.

Prenant la population actuelle qui est de 32,000 âmes ou 6,400 familles, et supposant que chaque famille consomme trente cordes de bois de chauffage par année, (ce qui ne peut être considéré une dépense excessive, si on considère que ce bois se compose presque exclusivement de peuplier) on trouvera qu'il se fait une consommation de 192,000 cordes par année qui, réunies aux lisses et au bois rond pour constructions, donne un total de 200,000 cordes. Pour obtenir cette quantité de bois, en tenant compte de la nature des forêts de peupliers de cette province, il faudra dépouiller annuellement 10,000 acres de terre boisée mis en réserve pour l'usage à venir, et si l'on calcule maintenant la quantité de bois qui est consumée par les feux de prairies et celle qui est autrement gaspillée, on arrive à un chiffre aussi élevé.

De plus, il ne faut pas oublier que la consommation ira toujours en augmentant, tandis que l'approvisionnement naturel diminuera en sens contraire à mesure que le pays s'établira.

Il est à peu près certain que, outre les grands avantages qui résulteraient du système introduit pour la plantation des arbres forestiers dans les vastes et magnifiques praires de la province, la mise en pratique d'un pareil système ferait mieux apprécier la valeur des forêts naturelles qui restent, et aussi la nécessité de soigner et de protéger les arbres de haute futaie.

Dans mon humble opinion, ce serait grandement servir les intérêts du pays que d'encourager un système libéral de plantation d'arbres forestiers à Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, et je soumets à votre considération l'à-propos d'introduire une législation à cet effet.

A la liste ci-dessus mentionnée d'arbres propres à la culture, on devra ajouter les diverses variétés suivantes qui sont propres à la province, savoir : le peuplier, le tremble, l'érable à feuilles de frêne et l'orme dont la pousse rapide dans des circonstances ordinaires prouve que l'on serait amplement payé en les cultivant.

Le peuplier blanc dont il est fait mention ci-dessus doit de toute nécessité être ajouté à cette liste.

Messieurs George Leslie et fils, les propriétaires bien connus des Pépinières de Toronto, écrivent ce qui suit au sujet de cet arbre :

" Il n'y a plus de doute que cet arbre est un de ceux qui croîtraient avec le plus de rapidité à Manitoba, son bois est léger et très dur. Il est très propre à diverses fins manufacturières, et comme bois de chauffage, il vaut presque autant que l'érable.

Messieurs Leslie recommandent aussi la plaine blanche (*Acer dasycarpum*) et l'érable de Norvége (*Acer platanoides*) comme étant des arbres vigoureux, d'une pousse rapide, remarquables par leur beauté et d'une grande utilité, promettant de bien réussir dans ce pays.

En même temps, convaincu de l'importance de cette question j'ai annexé quelques recommandations pratiques que j'ai empruntées à l'essai de M. Hodges sur la plantation des arbres, et je suis persuadé que ce monsieur serait heureux de voir mettre à profit dans les régions au nord de la quarante-neuvième parallèle l'expérience qu'il a acquise à cet égard dans le Manitoba.

Annexe 5.

J'ai l'honneur d'être
Votre obéissant serviteur,

J. S. DENNIS,
Arpenteur général.

PARTIE III.

ANNEXES

AU

RAPPORT DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL

DES

TERRES FÉDÉRALES.

ANNEXE No. 1.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

DIVISION DES TERRES FÉDÉRALES.

OTTAWA, 30 décembre 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant du tracé spécial des lignes méridiennes et de bases dans le territoire du Nord-Ouest.

Sur les douze mois qui se sont écoulés depuis mon rapport du mois de janvier dernier, le parti a consacré les trois premiers mois jusqu'au premier d'avril à tirer les lignes extérieures de blocs à l'est du lac des Bois, et a pris quelques jours de repos à Winnipeg (lorsque les chemins d'hiver ont manqué.) Vers les premiers jours d'avril le parti gagna l'ouest pour aller terminer le tirage spécial des lignes triangulaires commencé dans la saison précédente, mais comme les dégels du printemps avaient répandu beaucoup d'eau sur les prairies et que le fourrage pour les chevaux avait manqué de bonne heure, on ne peut dire qu'il a pu travailler avec avantage avant la seconde semaine de mai.

Du mois de mai au 15 novembre, on a fait le tracé triangulaire en gagnant l'ouest sur une longueur de 145 milles jusqu'au méridien du 102ème degré de longitude ouest de Greenwich, et à 112 milles de ce méridien établi. A la fin de septembre moitié des aides et une couple de journaliers furent déchargés parce qu'on n'avait plus besoin des services de tout le personnel qui avait été employé jusque là, vu le chanment dans la nature des travaux une fois arrivés à la 102ième méridienne.

On décida que le parti ainsi réduit passerait l'hiver dans le territoire. On n'ignorait pas que la rigueur extrême de l'hiver dans cette région ne permettrait pas de faire la partie la plus précise du tracé avec les instruments, mais, d'un autre côté, on savait qu'on acquérerait par là beaucoup d'informations topographiques très importantes, et en conséquence on prit des arrangements pour mesurer pendant l'hiver les rivières qu'Appelle, Souris et l'Assiniboine Supérieure, en partant du Fort Ellice, choisi comme dépôt central pour les provisions.

Le ministre de l'Intérieur ayant donné l'ordre de suspendre les travaux d'arpentage, des instructions furent envoyées pour faire revenir tous les arpenteurs qui devraient être déchargés à Winnipeg, excepté ceux qui avaient été engagés à Ottawa et qui ne seront déchargés qu'à leur arrivée en cette ville.

L'exposé qui précède indique de quelle manière ont été employés les arpenteurs chargés de faire le tracé spécial pendant l'espace du temps qui s'est écoulé depuis la date de mon dernier rapport à venir à aujourd'hui. Vous trouverez ci-après quelques détails sur l'ouvrage qui a été fait et la nature du pays exploré. On est occupé à rédiger aujourd'hui les rapports, notes, et calculs, etc., qui se rattachent aux opérations de la saison. Les données ne nous ayant été expédiées que tout dernièrement du lieu de l'exploration, nous n'avons pas eu le temps de les rédiger d'une manière convenable pour les transmettre avec ce rapport.

ARPENTAGES DE BLOCS A L'EST DU LAC DES BOIS.

Il y avait dans la province de Manitoba, entre les lignes extérieures de blocs déjà tirées et le lac des Bois, un espace de terrain qui n'avait pas encore été arpenté. En conséquence, en prolongeant les lignes méridiennes et les lignes de base, à l'est de ce lac, pour obtenir une position conforme aux arpentages qui avaient déjà été faits dans la direction ouest, il fut nécessaire de continuer la 49me ligne parallèle établie par la

Commission Internationale des Frontières à travers le lac pour servir de lien et de base de projection pour tous les blocs situés à l'est.

La parallèle traversait de 30 à 40 milles en plein lac. Toutes ces opérations à une saison de l'année où le thermomètre descendait quelquefois à 40 degrés au-dessous de zéro entraînaient des dépenses pour faire les transports et pour se procurer le bois de chauffage au lieu du campement, et de plus elles étaient assujéties à certaines inexactitudes qui se produisent ordinairement lorsqu'on se sert des instruments pour opérer par un froid aussi rigoureux. En conséquence on crut qu'il serait préférable d'établir la position de la parallèle sur le côté est du lac par le mode plus indirect d'une ligne de raccordement diagonale en partant du point de la Commission déjà mentionnée à l'angle nord-ouest, et devant traverser une partie du lac passablement abritée ça et là par quelques îles couvertes de bois propre au chauffage. Dans le calcul du triangle qui se présentait alors on a culculé la différence de la latitude et de la longitude d'après la "Seconde Méthode de Gauss" et on a vérifié à différentes reprises et avec beaucoup de soin, en se servant de l'azimuth la ligne de raccordement que l'on a mesurée deux fois.

En conséquence, il est à présumer que l'intersection de la 49ème parallèle avec le rivage est du lac a été établie avec presque autant d'exactitude que par le prolongement direct de la ligne, comme il est probable que la seule différence sensible qui aurait pu se produire serait provenue de ce qu'on aurait pu ne pas se guider, dans cette région, d'après la configuration de la terre, en opérant comme on vient de l'indiquer, et de ce que la ligne en faisant ce détour aurait eu une plus grande longueur.

Nous n'avions pas sur les lieux les instruments nécessaires pour prendre des observations astronomiques, mais quant même nous les aurions eues, on aurait à peine pu compter sur un résultat satisfaisant, vu la rigueur de la saison.

Les divers townships au sud-est du lac des Bois dont on a tiré les lignes frontières sont peu propres à l'agriculture, c'est du moins le jugement qu'on en a porté, quoi qu'on ait pu voir qu'une petite partie de leur étendue en faisant le tracé des lignes extérieures, néanmoins on a pu constater facilement que le sol en était presque entièrement abrupte et rocheux ; et à peu d'exceptions près la partie unie qu'on a traversé se composait de marais couverts d'épinettes blanches ou d'un sol léger et sablonneux.

Nous avons trouvé ça et là quelques pins rouges et quelques blancs de dimensions ordinaires, et aussi des épinettes blanches en grande quantité et de grandes dimensions.

TRIANGULATION DEPUIS WESTBOURNE JUSQU'AU 102ÈME MÉRIDIEN.

De Westbourne à la Petite Saskatchewan, la meilleure route qu'on ait pu trouver pour la triangulation est assez boisée pour nuire considérablement à cette opération en pays plat. Pour cette raison les travaux ont progressé lentement.

A l'ouest de la Petite Saskatchewan, le sol est moins couvert de bois, en sorte que nous n'avons pas été souvent retardé et que l'ouvrage a avancé avec plus de rapidité, mais la surface de ce pays est si unie que nous avons rencontré partout les mêmes difficultés pour déterminer les points triangulaires.

Comme dans les travaux de la saison précédente, la réfraction latérale a été une cause continuelle de perte de temps et nuisible à la précision. C'est à cette cause qu'on doit attribuer principalement toutes les erreurs de raccordement les plus considérables qui paraissent dans la réduction des triangles et dans les différences qui en résultent entre le mesurage et le calcul des lignes latérales. Depuis le premier méridien ou celui de Winnipeg jusqu'au 102ème degré de longitude ouest nous avons mesuré six lignes de bases à des intervalles aussi égaux que les circonstances ont pu le permettre. La différence en moyenne entre les lignes de base calculées et mesurées après vérification faite a été d'un peu moins de $\frac{1}{20000}$ de leur longueur.

L'instrument pour mesurer les lignes de base nous a donné cette année comme l'année dernière autant de satisfaction qu'on pouvait en attendre, et bien qu'il soit nécessairement de beaucoup inférieur, quant à la précision, aux appareils plus compliqués et plus délicats dont on se sert ordinairement pour les grands arpentages trigonométriques internationaux, il permet cependant de faire les opérations avec plus de rapidité et des résultats suffisamment précis pour la triangulation de second ordre.

La différence ordinaire entre la moyenne de différentes mesures de même distance donne à peu près $\frac{1}{7500}$ de la longueur.

Les extraits descriptifs des comptes-rendus des arpentages des lignes extérieures de blocs et des subdivisions qui ont déjà été publiés avec votre rapport de l'année dernière, donnent d'amples détails sur la nature du pays à travers lequel on a fait la triangulation depuis Westbourne jusqu'au Fort Ellice.

Depuis Fort Ellice jusqu'au second méridien principal, le sol des premiers quinze ou seize milles est trop sablonneux pour être propre à la culture, il est quelque peu meilleur dans la vallée qui traverse la Crique aux Ciseaux (Scissors creek) à vingt-deux milles du Fort Ellice, et se continue ainsi jusqu'au méridien et ses alentours. Nous avons observé que le sol est comparativement bon et pourrait être cultivé avec avantage.

Quant à la région arrosée par la rivière Qu'Appelle en gagnant le sud, M. Aldous qui, en sa qualité d'assistant de M. A. L. Russell était à la tête des arpenteurs chargés de faire cette partie du méridien, nous dit que sur une longueur d'à peu près dix-huit milles en gagnant vers le nord, ou sur le bras principal de la crique à la Pierre à Pipe (Pipestone Creek) le pays est onduleux, et que les premiers cinq milles sont couverts çà et là de touffes de peupliers. Il dit de plus que le sol est stérile et qu'on n'y rencontre qu'une chaîne continue d'élévations sablonneuses.

La crique Pipestone, petit cours de bonne eau fraîche, d'à peu près dix pieds de largeur et dix-huit pouces de profondeur, coule vers l'est dans une vallée d'un demi-mille à peu près de largeur et de 170 pieds au-dessous de la plaine environnante. Continuant de là sur un parcours de 18 milles plus loin vers le sud, la ligne traversait une contrée variée par des collines et de profonds ravins, et d'un sol légèrement sablonneux, impropre à la culture.

Sur un parcours de quatre milles vers le terme de cette dernière distance, se trouvaient des rangées de peupliers de neuf pouces ou un pied de diamètre; le reste était une prairie déserte.

M. Russell parle plus favorablement de la contrée visitée sur le méridien nord de la Qu'Appelle.

Il dit qu'elle est propre à la colonisation, que le sol est bon sur un parcours de soixante-quinze milles, l'étendue explorée de cette section. Il transmet des échantillons de la moyenne, qui dénoteraient une qualité semblable à celle de l'excellent sol qui se trouve vers le Portage la Prairie dans Manitoba.

Il ajoute que la contrée est bien fournie de bois de chauffage et de bonne eau.

Ce renseignement satisfaisant est d'autant plus important, que d'après la position du méridien relativement à la direction que suivent les rivières du Grand Bras Coupé et de l'Assiniboine, on peut présumer que la plus grande partie du terrain entre ces deux cours d'eau, et sur le premier une superficie d'à peu près 2,500 milles carrés, est également bien propre à la culture.

Au sujet du projet de poursuivre davantage l'exploration, je fais respectueusement les suggestions suivantes :

La plus grande partie des travaux de la prochaine saison se feront dans une contrée couverte d'arbres plus que dans toute autre que l'on ait déjà traversée. Pour cette raison et parce que les lignes télégraphiques nouvellement construites procurent des facilités pour vaincre fréquemment les différences de longitude, il serait à propos de changer la méthode suivie jusqu'à présent, de se dispenser de la triangulation, de limiter pour le moment les mesurages en plein champ à une exploration attentive, de la manière ordinaire, des paralèlles et des méridiens qui devront servir de base pour étendre, à tout endroit voulu, le système de division par bloc.

Cela réduirait de beaucoup les dépenses pour l'exploration. On peut faire une nouvelle économie en se dispensant du travail des niveleurs, qui pour quelque temps ne seront pas nécessaires pour les raisons suivantes :—

Depuis Fort Pelly jusqu'à Edmonton l'exploration spéciale sera dans le voisinage de celle du chemin de fer du Pacifique. Ce serait une répétition impossible que de niveler un terrain dont les ingénieurs de ce chemin ont déjà obtenu les profils en faisant le tracé de leur ligne.

Au sujet des observations météorologiques de la prochaine saison, il est probable que l'on obtiendrait des résultats plus satisfaisants en employant de la manière suivante les instruments obtenus pour ce service :—

Que, au lieu des observations que l'on fait nécessairement de côté et d'autre dans le cours de l'exploration, on en fasse à des stations fixées, en choisissant pour cet objet les endroits où les opérateurs du nouveau télégraphe et les messieurs qui dirigent les écoles des missions sauvages, pourraient tenir des registres. Je ne doute pas que des arrangements dans ce sens pourraient se faire facilement avec ces messieurs. La mission au comptoir de Qu'Appelle et la mission du Prince Albert, sur la Saskatchewan, ou un bureau de télégraphe près du Coude feraient de bonnes stations, embrassant une grande étendue de pays. On pourrait ainsi se procurer de meilleures données météorologiques, et l'on éviterait le risque que l'on court, de briser les instruments en les transportant continuellement.

Il n'est peut-être pas hors de propos de suggérer ici, que des renseignements très précieux seraient obtenus, au prix de peu de dépenses, en envoyant plusieurs bons thermomètres et baromètres au Fort McLeod, et de semblables instruments à Dunvegan sur la rivière de la Paix. A ces deux endroits il devrait y avoir peu de difficulté à trouver quelqu'un pour enregistrer les observations. Ces stations, l'une au nord et l'autre vers le sud, renferment presque entièrement la superficie de terres arables d'avenir qui s'étend entre elles le long des versants est des Montagnes Rocheuses. L'importance d'une connaissance précise du degré de chaleur et d'humidité durant les mois de culture et de la date et de l'intensité des premiers froids, à ces points comparativement extrêmes, de la région en question, est évidente.

On en sait assez long maintenant sur la fertilité de grandes superficies de notre territoire du Nord-Ouest pour réduire à une simple affaire de climat la question de sa culture profitable à l'avenir. Cependant, sa solution pratique nous semble certainement se rapprocher, attendu que l'on a apporté de bons échantillons de grains d'endroits que nous regardons presque comme la limite nord de nos terres à blé. Plusieurs bonnes observations de température ont été aussi faites dans leurs courses par les voyageurs ou les gens occupés à l'exploration. Mais il serait extrêmement désirable de faire confirmer ces preuves évidentes par des données météorologiques obtenues systématiquement à des stations fixées.

En terminant, je mentionnerai favorablement l'attention bienveillante et soignée avec laquelle mes aides ont rempli leurs devoirs.

J'ai à exprimer mon regret pour les malheureux mais inévitables obstacles rencontrés par quelques-uns des travaux d'exploration. Ces retards proviennent de ce qu'un accident que j'ai éprouvé à l'ouvrage m'a empêché de leur donner mon attention personnelle. Je dois dire aussi que pour la même raison M. A. L. Russell a eu à supporter la plus grande partie de la responsabilité et des travaux d'exploration durant cette saison.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

LINDSAY RUSSELL,

Sous-arpenteur-général.

ANNEXE No. 2.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,

BUREAU DES TERRES FÉDÉRALES,

WINNIPEG, 31 octobre 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant des affaires de ce bureau et de ses branches durant les dix premiers mois de la présente année:—

Par suite des ravages faits par les sauterelles dans la province, le nombre des immigrants a été beaucoup moins élevé que celui de l'année dernière; les entrées de homestead faites dans ce bureau et ses branches étant seulement de 503, contre 1,376 en l'année 1874.

En référant à la cédule ci-annexée, marquée A, on verra que le montant total de terres entrées durant les dix derniers mois est 163,917 acres, contre 364,544 acres durant l'année 1874. Sur ce nombre 80,480 acres étaient des terres concédées gratuitement d'après la loi du homestead de 1872; 61,553 acres ont encore à être payés à raison d'une piastre par acre d'après les dispositions de la loi de 1873 qui permet à chaque détenteur en vertu du homestead d'acheter avant tout autre un quart voisin de section pour lequel il n'est pas tenu de payer avant l'expiration de trois années. Le reste a été ou vendu pour de l'argent comptant ou pris comme des terres concédées comme indemnité aux soldats.

Bien que le nombre actuel des personnes qui acquièrent des terres à Manitoba et dans le Territoire du Nord-Ouest ait été plus restreint que l'année dernière, il ne semble pas que cela soit dû à un défaut d'intérêt dans le pays ou de confiance dans son avenir, attendu que le nombre de lettres reçues sur des sujets concernant la colonisation de terres du gouvernement fédéral a augmenté beaucoup; durant les dix derniers mois il s'est élevé à 2,300 tandis que le nombre de lettres envoyées n'a pas été moins que 2,660; ces chiffres ne comprennent pas la nombreuse correspondance des sous-bureaux à Westbourne et à Emerson.

J'ai éprouvé de la difficulté à me former une opinion exacte sur l'étendue des ravages causés, cette année, dans la province, par les sauterelles.

Un grand nombre des paroisses et des établissements anciens ont subi une perte totale de leurs récoltes; cela est arrivé surtout dans les établissements sur les bords des rivières Rouge et Assiniboine; les établissements plus nouveaux, dans le voisinage des montagnes de Pembina, dans la partie sud-ouest de la province, n'ont cependant souffert que légèrement; dans les autres districts la perte a été, à un degré plus ou moins élevé, seulement partielle.

Prenant la province comme un tout, je suis d'opinion que pas plus de la moitié de la récolte a échappé à la destruction, et l'effet de cette perte dans une si grande proportion devient d'autant plus sérieuse qu'une moitié seulement de la récolte ordinaire fut semée, les colons ayant prévu la perte de la graine et du travail par ce fléau.

Il ne semble y avoir aucune raison de craindre que la province soit encore affligée par ce fléau, attendu que l'on ne croit pas que les sauterelles aient déposé leurs œufs dans aucune partie du territoire d'où elles pourraient envahir les établissements, l'année prochaine. L'histoire passée de la colonie apporte aussi de l'encouragement sous ce rapport.

Les premiers colons arrivés sous les auspices du comte de Selkirk souffrirent beaucoup des sauterelles durant les années 1818 et 1819, et, après cette période, les ravages cessèrent pendant trente années à peu près. Cette calamité les visita de nouveau en 1857 et en 1858, et aussi de 1864 à 1868.

Cela peut nous laisser espérer avec raison que la province sera exemptée de cette plaie durant une certaine période, comme l'ont été les premiers colons entre 1820 et 1856, et depuis 1858 jusqu'à 1864.

Je ne puis terminer ce rapport sans mentionner l'établissement très satisfaisant des Mennonites allemands du sud de la Russie. Bien que huit townships furent mis à part, à la demande du ministre de l'Intérieur, en l'année 1873, exclusivement pour eux, il n'en arriva un nombre considérable à Manitoba que dans l'été de 1874. On peut donc dire que l'établissement mennonite n'a commencé que depuis dix-huit mois.

Ils ont trouvé impropres à la colonisation trois des townships ci-dessus mentionnés, de sorte que tous les Mennonites arrivés en 1873 et 1874, se sont établis dans cinq townships.

Dans une récente visite sur cette réserve j'ai été frappé du progrès accompli. Dix-huit villages ont été établis, chacun se composant de huit à dix-huit maisons bien construites et bien finies. Outre cela, grand nombre de maisons isolées ont été érigées sur des fermes dont l'excellence est regardée par les propriétaires comme une compensation suffisante pour la privation des avantages que l'on retire de l'agglomération en village.

Ces cinq townships contiennent de 1,900 à 2,000 âmes. De fait, on peut regarder cette réserve comme colonisée complètement.

Outre cela, les Mennonites qui sont arrivés cette année, ayant reçu du gouvernement le droit exclusif de coloniser, avec leurs compatriotes, dix-sept townships situé à l'ouest de la rivière Rouge, près de la ligne frontière internationale, ont déjà commencé vigoureusement à poser les bases de ce qui sera sans doute, dans peu d'années, un établissement populeux et riche. Ces townships sont presque complètement sans bois et n'auraient conséquemment pas été choisis pour la colonisation par des immigrants ordinaires. A cause de cela, le fait qu'ils ont attiré les Mennonites attire sur cette nouvelle colonie un intérêt particulier, dont le résultat sera de montrer que même les plaines sans arbres peuvent être colonisées avec succès, bien que, pour nombre d'années, les colons auraient à aller chercher à de grandes distances le combustible nécessaire. Jusqu'à présent peu ou point de progrès n'a été fait pour la colonisation des cinq townships placés par le gouvernement à la disposition de la société de colonisation de Manitoba, pour les Canadiens-Français demeurant maintenant aux Etats-Unis, mais je suis informé que les auteurs du plan ont beaucoup d'espérances de pouvoir engager un grand nombre de leurs compatriotes à faire de Manitoba leur lieu de résidence, durant la prochaine année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

DONALD CODD,

Agent des terres fédérales.

Lieut.-col. DENNIS,

Arpenteur-général des terres fédérales,

Ottawa.

CÉDULE A.

ETAT indiquant les transactions au bureau des terres fédérales à Winnipeg, et ses branches, pour les dix premiers mois de l'année 1875 ; aussi le mesurage total des terres dont on a disposé, ainsi que le montant reçu jusqu'à cette date

Nature de l'Octroi, etc.	Dix premiers mois de l'année 1875.			Depuis l'Établissement du Bureau jusqu'au 31 Octobre 1875.			Observations.
	No.	Acres.	Recettes.	No.	Acres.	Recettes.	
			$ cts.			$ cts.	
Homesteads	499	79,840	4,990 00	3,036	485,760	30,360 00	La différence entre le mesurage et le montant reçu provient de ce que des ordres pour des indemnités militaires ont éte acceptés dans certains cas en paiement de terres.
Ventes	77	5,008	4,642 00	430	55,191	54,775 00	
Indemnités aux soldats	105	16,876	....	829	135,116	....	
Préemptions	391	61,553	....	1,027	163,313	....	
Droits sur le bois, etc	....	....	291 00	....	....	867 40	
Vente de cartes	....	....	69 50	....	....	129 10	
Total	1,072	163,277	$9,992 50	5,322	839,380	$86,131 50	

DONALD CODD,
Agent des terres fédérales.

BUREAU DES TERRES FÉDÉRALES,
WINNIPEG, 31 octobre 1875.

CÉDULE B.

INDIQUANT les nouveaux établissements et villages formés dans la province de Manitoba pendant l'année 1875.

No. du district.	Township.	Rang.	Section.	Nom de l'établissement.	Observations. — Distances calculées en ligne directe.
No. 1.—Bureau à Winnipeg	14	1	......	Township de Brant	23 milles nord-ouest de Winnipeg.
No. 2.—Bureau à Emerson	1	3 E	......	Township de Hudson	60 milles sud de Winnipeg.
	2	3 E	......	do Franklin	54 do do do
	1	4 E	......	do Belcher	60 do est du sud de Winnipeg.
	2	4 E	......	do Parry	54 do do do do
	3	1 E	......	do Whitehaven	49 do ouest do do
	2	2 E	......	do Marais	54 do sud de Winnipeg.
	3	3 E	......	do Melwood	47 do do do
	7	6 E	35	Village de Blumenhof	30 milles sud-est de Winnipeg. Villages mennonites allemands.
	7	6 E	30	do Hochfeld	27
	7	6 E	22	do Blumenort	31
	7	5 E	26	do Bergthal	26
	7	5 E	20	do Schontal	25
	7	5 E	15	do Chortitz	27
	7	5 E	12	do Rosenthal	29
	7	5 E	4	do Tannenan	28
	6	6 E	35	do Steinbach	33
	6	6 E	30	do (Pas enc. nommé)	32
	6	5 E	32	do Grinfeld	29
	6	5 E	27	do Rosenfeld	30
	6	5 E	18	do Schonwiese	31
	6	5 E	9	do Steinreich	33
	6	5 E	3	(Pas enc. nommé)	34
	7	4 E	......	3 villages pas enc. nommé	
No. 3.—Bureau à Westbourne	14	12 O	......	Township de Livingstone.	87 milles ouest de Winnipeg.

DONALD CODD,
Agent des terres fédérales.

BUREAU DES TERRES FÉDÉRALES,
WINNIPEG, 31 oct. 1875.

ANNEXE No. 3.

BUREAU DES ARPENTAGES DES TERRES FÉDÉRALES.

WINNIPEG, Man., 7 décembre 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur, en conformité des instructions contenues dans vos lettres du 8 et du 10 ultimo, de faire rapport sur le progrès des explorations dans Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, comme suit :—

ARPENTAGES DES ÉTABLISSEMENTS.

Un grand nombre de lots à bois furent tracés, durant le printemps de cette année, par D. L. S. McPhillips, au sud de la rivière Assiniboine, dans les paroisses du Portage la Prairie et de High Bluff. M. McPhillips a aussi fini de marquer les bornes de quelques-uns des lots de paroisses, travaux qui n'avaient été faits que temporairement durant l'hiver, le sol s'étant gêlé trop dur dans quelques endroits pour permettre de placer des bornes permanentes. Il a aussi complété la compilation des notes sur les arpentages de plusieurs paroisses, qui s'étaient accumulées à cause de ses occupations constantes dans les champs auparavant.

Dernièrement, M. McPhillips a reçu instruction de marquer l'endroit d'un village sur la côte ouest du lac Winnipeg pour la colonie des Islandais. Cela a été fait.

M. le sous-arpenteur Harris a marqué une partie de la ville de Selkirk sur la côte est de la rivière Rouge, à la traverse projetée du chemin de fer du Pacifique.

LES DEUX MILLES DU DEHORS.

Des plans des "deux milles du dehors" des paroisses de Headingly, St. François-Xavier, St. Norbert, St. Vital, St. Boniface et St. Charles (dont les arpentages étaient terminés à la date du dernier rapport) ont été complétés.

Dans les paroisses de St. André et de St. Clément (ouest) le sous-arpenteur Vaughan a complété ses notes d'exploration et le rapport sur les réclamations du "Parc" en arrière de ces paroisses, au commencement de l'année, et le sous-arpenteur Harris a aussi fini de marquer la ligne en arrière de Kildonan et de St. Paul (ouest), et le plan de cette ligne, mais, dans les paroisses de St. Paul et de Kildonan (est), de St. Jean et de St. Jacques, aucun progrès n'a été fait, depuis le dernier rapport, pour la raison alors donnée. On a préparé des plans montrant les divers "Parcs" et autres terres réclamées dans les limites des "deux milles du dehors" des paroisses plus haut nommées. Aussitôt que ces réclamations seront réglées et que l'on aura décidé comment ces terres seront bornées, on pourra pousser ces travaux et les plans seront complétés sans délai.

ARPENTAGES DE LA RÉSERVE DES SAUVAGES.

Voir cédule D ci-annexée.

ARPENTAGES DES LIMITES DE BOIS.

Les limites suivantes ont été arpentées durant l'année, savoir : M. Fowler, au Lac la Pluie, par le sous-arpenteur Sinclair ; MM. Fuller et Cie., au Lac des Bois, par sous-arpenteur Kennedy ; et la "Grosse Ile" dans le Lac Winnipeg, par le sous-arpenteur Kennedy.

Une partie de la côte ouest du lac Winnipeg, comprenant la "Pointe de la Meule" a été arpentée par le sous-arpenteur Vaughan.

Les plans et les notes d'exploration de ces limites, ainsi que les rapports des arpenteurs, étant au bureau principal, je n'ai pas besoin d'en dire davantage sur ces explorations.

ARPENTAGES DES BLOCS.

La cédule "B" indique le progrès de ces arpentages depuis le dernier rapport, et elle est compilée sur les derniers rapports reçus des arpenteurs, et sur des renseignements furnis par l'inspecteur Hart avant son départ pour le district de la Montagne du Dauphin, où il est allé pour des affaires concernant les explorations.

Les arpentages des blocs étant principalement dans des localités bien boisées, et vu la surface inégale de quelques parties du pays, les nombreux lacs et les savanes rencontrés par plusieurs des partis, ainsi que les difficultés de transport, etc., le nombre de milles complétés est dans quelques cas peu élevé, surtout quand on le compare avec celui des premiers rapports, lorsque les arpentages étaient faits dans des localités plus favorables.

Excepté dans les cas où des rapports définitifs ont été reçus le nombre théorique de milles est donné.

ARPENTAGES DE SUBDIVISION.

La cédule "C" montre la subdivision des arpentages faite par les arpenteurs sous contrat durant l'année.

Les cartes et notes d'exploration des townships arpentés par MM. Bayne, Martin, Grant et Eaton, ont été envoyées à Ottawa. La plupart des autres vous arriveront avant la fin de l'année, mais, dans le cas où il n'en serait pas ainsi, j'ai obtenu des arpenteurs des rapports descriptifs de ces townships, et ces rapports vous sont transmis maintenant.

Ci-incluses sont les cédules suivantes concernant ce rapport :—

"A."—Indiquant les arpenteurs employés à Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest en 1875.

"B"—Indiquant les arpentages de blocs faits en 1875.

"C"—Indiquant la subdivision des arpentages faits en 1875.

"D"—Indiquant les réserves des Sauvages arpentées en 1875.

"E"—Résumé des arpentages de blocs et de subdivision.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. H. WHITCHER,
Inspecteur des Arpentages,
En charge des bureaux d'arpentages, Winnipeg.

L'Arpenteur-Général des Terres fédérales,
Ottawa.

CÉDULE A.

Indiquant les arpenteurs employés aux arpentages dans Manitoba et le Territoire du Nord-Ouest pendant l'année 1875.

No.	Nom.	Résidence.	Genre d'arpentage.
1	Brown, C. P.	Palestine, Man	Sub-division.
2	Bayne, George A.	Pictou, N.E	Sub-division et réserves des Sauvages.
3	Bolton, Lewis	Listowell, Ontario	Bloc.
4	Broy, Edgar	Oakville, do	do
5	Caddy, E. C	Cobourg, do	Réserves des Sauvages.
6	Doupe, Joseph	Winnipeg, Manitoba	Bloc.
7	Eaton, W. Case	St. James, do	Sub-division.
8	Forneri, C. C	Débarcad. du Prince Arthur, Ont.	do
9	Grant, John	Winnipeg, Man	do
10	Holmes, John	The Carp, Ontario	do
11	Hermon, R. W	Listowell, do	Bloc.
12	Harris, J. W	Winnipeg, Manitoba	Etablissement.
13	Kennedy, Lachlan	Toronto, Ontario	Sub-division et limites de bois.
14	Kingston, G. M	do	Bloc.
15	McPhillipps, George	St. Charles, Manitoba	Etablissement.
16	Martin, F. A	Winnipeg, do	Sub-division.
17	Miles, Charles F	Weston, Ontario	Réserves des Sauvages.
18	Ogilvie, William	Ottawa, do	Bloc.
19	Pearce, William	Toronto, do	do
20	Reid, J. Lestock	Winnipeg, Manitoba	do
21	Russell, Alexander L	Ottawa, Ontario	do
22	Ross, Robert J	Frampton, Québec	Réserves des Sauvages.
23	Sinclair, Duncan	Winnipeg, Manitoba	Sub-division.
24	Stewart, Elihu	Collingwood, Ontario	do
25	Vaughan, A. H	St. Clément, Manitoba	Etablissement.
26	Wagner, William	Ossowa, do	Réserves des Sauvages.
27	Webb, A. C	Brighton, Ontario	Bloc.

CÉDULE B.

INDIQUANT les arpentages de blocs entre le 31 décembre 1874 et le 31 octobre 1875.

Nom.	Description de l'arpentage.	Etendue de la ligne arpentée depuis le 31 décembre 1874.	Remarques.
		Milles.	
A. C. Webb	Limite nord de la ligne, 4e conces. à trav. les rangs 29 et 30 à l'ouest 5e ligne de base à travers les do do Limite nord de la ligne, 5e conces. à trav. les rangs 27, 28, 29, et 30 à l'ouest Limite sud do do do 29 et 30, à l'ouest 6e ligne de base à travers les rangs 27, 28, 29, et 30, à l'ouest Limites nord et sud de la ligne de la 6e concession des rangs 27, 28 et partie de 29, à l'ouest Extensions des méridiens entre les rangs 28 et 29 ouest, townships 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, et 22 Extensions des méridiens entre les rangs 30 et 31 ouest, townships 15, 16, 17, et 18, à l'ouest	187·56	Terre onduleuse, sol généralement de bonne qualité, eau bonne, et une bonne quantité de bois. M. Webb enverra probablement ses rapports avant le 1er janvier 1876.
G. M. Kingston	Limite nord de la ligne de la 5e concession à travers les rangs 25 et 26 ouest. 6e ligne de base à travers les rangs 23, 24, 25, et 26 ouest Extension des méridiens entre les rangs 26 et 27 ouest, townships 19, 20, 21 et 22 Extension de méridien entre les rangs 24 et 25 ouest, townships 19, 20, et 21	79·50	Partie sud-ouest, prairie onduleuse ; le reste est boisé et rempli de petits lacs et de savanes.
Wm. Ogilvie	6e ligne de base à travers les rangs 21 et 22 ouest Extension de méridien entre les rangs 22 et 23 ouest, townships 19, 20, 21 et 22 Limite nord de la ligne de la 5e conces. à travers les rangs 21 et 22 ouest	48·90	Boisé et rempli de petits lacs et de marais ; quelques parties très montueuses ; aucun rapport des progrès n'a été reçu dernièrement.
Edgar Bray	7e ligne de base, à travers les rangs 15, 16, 17 et 18 ouest Extension du méridien entre les rangs 14 et 15 ouest, townships 23 et 24 do do 18 et 19 do do 23, 24, 25, et 26	61·12	Partie de pays assez sec, désert bien qu'il n'y ait pas de prairies ; le reste est en partie boisé.
Lewis Bolton	7e ligne de base à travers le rang 14, ouest Extension du méridien entre les rangs 14 et 15, ouest, townships 25 26, 27, 28, et 29 8e ligne de base à travers le rang 14, ouest	42·78	Très marécageux avec des espaces boisés entre les marais.
Joseph Doupe	Extension du méridien entre les rangs 4 et 5, ouest, townships 21, 22, 23 et 24 7e ligne de base à travers les rangs 5, 6, 7, 8 et partie de 9 ouest Extension du méridien entre les rangs 8 et 9, ouest, townships 23 et 24	65·20	Pays plat rempli de marais et de lisières de bois.

William Pearce	3me ligne de base, à travers les rangs 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, et 18, est	185·27	Raboteux et rempli de rochers, avec un grand nombre de lacs et de marais. Les rapports d'une partie sont au bureau principal, à Ottawa
	Limite nord de la 2me ligne de concession, à travers les rangs 15, 16, 17 et partie de 18, est		
	Limite sud de la 3me ligne de concession, à travers les rangs 17, 18, 19 20 et 21, est		
	Extension du méridien entre les rangs 12 et 13, est, Tps. 7, 8, 9 et 10		
	do do 14 et 15. do 7 et 8		
	do do 16 et 17, do 7, 8, 9 et 10		
	do do 18 et 19, do 9 et 10		
	do do 20 et 21, do 9 et 10		
J. Lestock Reid	do do 22 et 23, do 1 et 2	208·28	Lisière de bonne terre le long de la Rivière à la Pluie, d'un à deux milles de largeur; au nord de cette partie se trouve une région boisée et très marécageuse. On rapporte que l'est du Lac des Bois est rempli de rochers avec de nombreux lacs et n'est pas propre à la culture. Le bois, à l'exception de quelques petits, pins n'est bon à rien. Les rapports d'une partie sont au bureau principal à Ottawa.
	do do 22 et 23, do 1, 2, 3, et partie de 4, sud		
	do do 24 et 25, do 3, et partie de 4 sud		
	do do 26 et 27, do 3, 4, et partie de 5, sud		
	Limites nord et sud de la 1ère ligne de concession (sud), à travers les rangs 21, 22, 23, 24, 25 et 26. est		
	Extension du méridien entre les rangs 28 et 29, est, Tps. 5 et partie de 6 sud		
	do do 30 et 31, do partie de 5, sud		
	2me ligne de base (sud) à travers les rangs 25, 26, 27, 28, 29, 30, et 31, sud.		
	1ère base (ou 49me parallèle) à travers les rangs 25, 26, 27, 28, est		
	Extension du méridien entre les rangs 26 et 27, est, Tps. 3 et 4		
Alexander L. Russell	do do 24 et 25, do 1 et 2, sud	31·56	Les rapports sont au bureau principal.
	do do 24 et 25, do 1, et partie de 2.	35·00	
	1ére base et 49me parallèle à travers les rangs 23 et 24, est		
	Lac des Bois. Traverse		
. A. Martin	Limite sud de la 1ère ligne de concession, à travers le rang 7, est	30·55	Arpentage en même temps que la sub-division
	Extension du méridien entre les rangs 5 et 6, est, township 1		
	Limite nord de l'espace pour le ch. le long de la 1ère base, rangs 5, 6 et 7, est		
Geo. A. Bayne	Extension du méridien entre les rangs 8 et 9, ouest, township 7	18·23	
	Limite nord de la 2me ligne de concession à travers les rangs 9 et 10, ouest		
C. P. Brown	Limite sud de la 3me ligne de concession à travers les rangs 13 et 14, ouest	12·18	
Lachlan Kennedy	Limite nord de l'espace pour le chemin le long de la première base, à travers les rangs 1, 2, 3, 4, 5 et 6, ouest	47·84	
	Extension du méridien entre les rangs 2 et 3, ouest, township 1		
	do do 4 et 5, do 1		

A. H. WHITCHER,
Inspecteur des Arpentages.

CEDULE C.

MONTRANT la sub-division des arpentages faits en 1875, entre le 31 décembre 1874 et le 31 octobre 1875.

Nom de l'arpenteur.	Etendue entreprise. Townships et Rangs.	No. du Tp.	Milles.	Etendue complétée. Townships et Rangs.	No. du Tps.	Milles.	Observations.
F. A. Martin.... .	Township 1, rangs 5, 6, et 7, est........ do 2, do 7, est................	4	269·45	Tous, excepté $3\frac{1}{2}$ milles en marais	4	265·98	Rapports envoyés à Ottawa. ..
John Grant	do 3 et 4, rang 7, est	2	140·59	Tous	2	140·59	do do
C. C. Forneri.....	do 5, sud, rang 27, est........... do 5 et 6, sud, rangs 28, 29, et 30, est .... do 5, sud rang 31, est	8	....	Un township complété..............	....	....	Partie de townships sur la rivière à la Pluie..............
Lachlan Kennedy..	do 1, rangs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 8, ouest	8	513·45	Township 1, rangs 1, 2, 3, 4, et 5, ouest et partie du township 1, rang 6, ouest.	$5\frac{5}{8}$	372·75	Rapports pas reçus ....
Geo. A. Bayne......	do 7, rangs 9 et 10, ouest......	2	128·34	Tous	2	128·34	Rapports envoyés à Ottawa.....
C. P. Brown.........	do 9 et 10, rangs 13, 14, 15, et 16, ouest...........	8	537·77	do	8	537·77	Raports pas reçus. ....
W. Case Eaton.....	do 21 et 22, rang 14, ouest......	2	140·52	do	2	140.52	Rapports envoyés à Ottawa.....
John Holmes.........	do 17, rang 20, ouest...	1	67·24	do	1	67·24	Rapports pas reçus.................
Duncan Sinclair ...	do 17 et 18, rangs 21 et 22, ouest	$3\frac{2}{3}$	252·	Tous, excepté celui qui est traversé par les lacs................	$3\frac{2}{3}$	252·	Partie du township 18, 21, ouest est une réserve sauvage....
Elihu Stewart ...	do 3, sud, rangs 23, 24, et 25, est.......................... do 3 et 4, sud, rang 26, est...........	5	....	Aucun rapport de M. Stewart	....	....	Townships dans le district de la rivière à la Pluie.........

A. H. WHITCHER,
Inspecteur des Arpentages.

CÉDULE D.

MONTRANT les réserves des Sauvages arpentées en 1875, entre le 1er décembre 1874 et le 31 octobre 1875.

Bande.	Localité.	D'après quel traité elle est arpentée.	Superficie.	Par qui arpentée.	Observations.
			Acres.		
Sauvages Sioux, bande "Enoch."	Crique Queue d'Oiseau, près de Fort Ellice, territoire du Nord-Ouest.....	No. 2.....	6,885	D.L.S., Wagner..............	Township 15, rang 27 Ouest.
do do "l'Aigle Blanc."	Sur la rivière Assiniboine, près de Fort Ellice, territ. du Nord-Ouest...	" 2.....	7,936	do do	do 10, do 22 do
Bande "Mekis"............................	Maison de la Mont. à Pic, ter. du N.-O.	" 2.....	5,785	do do	do 18, do 21 do
Bande Fairford.	Rivière Fairford, territ. du N.-O........	" 2. ...	15,200	do do	
Chef Pierre et sa bande	Lac des Mille Lacs, terres sauvages et arables.........	" 3.....	3,750	do Ross..................	
Chef Blackstone et sa bande	Lac la Croix, terres sauv. et arables...	" 3.....	....	do do	L'arpentage n'est pas encore compl.
Chef Rat McKay et sa bande	Rivière la Seine, terre sauvage	" 3.....	8,476	do do	La réserve arable devra être arpentée.
Chefs Petit Aigle et Gobay et leurs bandes..................................	Côté ouest du lac à la Pluie, terres sauvages et arables	" 3.....	....	do Caddy	L'arpentage n'est pas encore compl...
Chef Kitchekoka et sa bande	Rivière à la Pluie, terre arable	" 3.....	....	do Forneri	Terre sauvage dans la grande réserve de "Terre Sauvage" pour les Sauv. de la rivière à la Pluie.
Chefs et bandes....	Lac des Bois*	" 3.....	....	{ D.L.S., C. F. Miles / do Bayne. } ...	L'arp. n'est pas encore complété ......

NOTE.—Le sous-arpenteur Wagner est maintenant occupé à arpenter les réserves mises à part en vertu du traité No. 4, et les sous-arpenteurs Miles, Caddy, Ross et Baynes sont à tracer les réserves en vertu du traité No. 3 au lac à la Pluie, à la rivière à la Pluie et au Lac des Bois.

* Ces réserves étant dispersées parmi les iles et à différents endroits sur les côtes du lac, il a fallu arpenter la plus grande partie du lac afin de déterminer eurs limites. Il faudra une autre saison pour finir de les tracer.

A. H. WHITCHER,
Inspecteur des Arpentages.

CÉDULE E.

MONTRANT la subdivision des arpentages entrepris et complétés et des arpentages de blocs faits entre le 31 décembre 1874 et le 31 octobre 1875.

Townships subdivisés.	Lignes de section arpentées.	Lignes de bloc.	Ligne arpentée.
	Milles.		Milles.
5me rang, est; Township 1	67·44	1ère ligne de correction, sud	65·34
6me do do 1	57·73	2me do de base do	38·91
7me do do 1, 2, 3 et 4	281·40	1ère do do	90·68
31me do do 5, sud	35·40	1ère do de correction	6·10
1er rang, ouest; Township 1	60·82	2me do do	32·40
2me do do 1	67·01	3me do de base	48·90
3me do do 1	60·95	3me do de correction	42·74
4me do do 1	67·03	4me do do	12·27
5me do do 1	60·94	5me do de base	12·22
6me do do 1	56·00	6me do de correction	61·22
9me do do 7	61·20	6me do de base	61·12
10me do do 7	67·14	6me do de correction	28·55
13me do do 9 et 10	128·33	7me do de base	59·09
14me do do 9, 10, 21 et 22	281·00	8me do do	6·11
15me do do 9 et 10	128·36	1er méridien extérieur, ouest	6·09
16me do do 9 et 10	140·60	2me do do	30·53
20me do do 17	67·24	4me do do	18·30
21me do do 17 et 18	112·00	7me do do	42·78
22me do do 17 et 18	140·00	9me do do	24·45
		11me do do	24·45
	1,940·59	12me do do	18·33
		13me do do	12·22
		14me do do	48·90
		15me do do	24·45
		3me do est	6·11
		6me do do	24·45
		7me do do	12·22
		8me do do	24·45
		9me do do	12·22
		10me do do	12·22
		11me do do	30·93
		12me do do	30·56
		13me do do	37·13
		14me do do	8·82
		15me do do	3·71
		Total du nombre de milles des lignes de bloc	1,018·97
		Total du nombre de milles dans les townships	1,940·59
		Superficie des arpentages de subdivision	665·000

A. H. WHITCHER,
Inspecteur des arpentages.

ANNEXE No. 4.

EXTRAIT des rapports des commissaires—Terres des Métis et scrip.

Réclamations examinées par M. le commissaire Machar.

Paroisses.	Enfants au-dessous de 18.	Enfants au-dessus de 18.	Chefs de familles.	Total.
Headingley	101	41	47	189
Kildonan	29	25	23	77
Portage la Prairie et White Mud	122	47	74	243
St. André	519	252	384	1,155
St. Clément	177	65	125	367
Pointe au Peuplier et High Bluff	267	79	151	497
St. Jacques	105	47	80	232
St. Jean	64	31	40	135
St. Paul	71	56	66	193
St. Pierre	50	9	33	92
	1,505	652	1,023	3,180
	Enfants.			
Absents dans toutes les paroisses	32		18	50
Réclamations rejetées	164		194	358
Réclamations examinées des colons blancs et leurs enfants	....		....	717
	....		....	4,305

Réclamations examinées par M. le commissaire Ryan.

Paroisses.	Enfants au-dessous de 18.	Enfants au-dessus de 18.	Chefs de familles.	Premiers colons blancs.	Héritiers de person. décédées.	Total.
St. Vital	105	47	59	44	56	311
St. Charles	132	41	91	3	8	275
St. François-Xavier	647	182	445	22	336	1,632
St. Laurent	118	65	75	....	48	296
Ste. Anne	142	68	72	32	29	343
St. Boniface	273	168	205	18	140	804
St. Norbert	368	149	224	19	126	886
Ste. Agathe	167	62	127	....	75	431
	1,952	782	1,298	138	818	4,988
Grand Total	....	....	....	....	....	9,293

ANNEXE No. 5.

SUGGESTIONS PRATIQUES SUR LA PLANTATION D'ARBRES FORESTIERS.

Préparation du sol.

Une culture soignée et entière du sol est indispensablement nécessaire d'avance pour arriver au succès. Sans cette préparation parfaite les revers et les désappointements sont inévitables.

Afin d'obtenir les meilleurs résultats la terre doit avoir été ouverte d'abord et émottée entièrement, et ensuite on doit bien labourer jusqu'à la profondeur de dix pouces avec une charrue pour remuer le terrain sur lequel on désire planter, et après cela il faudra herser jusqu'à ce que le sol soit pulverisé en grains fins.

On recommande que le terrain pour une simple rangée, pour une clôture ou pour une haie soit préparée de la manière ci-dessus sur une bande de huit pieds de largeur, dans le centre de laquelle on devra planter les boutures, laissant pour la culture une espace de quatre pieds de largeur sur chaque côté de la rangée.

Méthode de planter les boutures.

Etendez un petit câble d'une longueur convenable sur l'endroit où on désire planter les boutures, chaque bout du câble devant être attaché fermement à des pieux sur le sol.

Le sol au-dessous du câble devra être aplani avec un petit rateau en fer.

Le planteur devra alors prendre autant de boutures qu'il peut en porter à l'aise sous un bras et les enfoncera dans le sol près du cable. *Ils devront être enfoncés profondément*, ne laissant, dans aucun cas, plus de deux bourgeons hors du sol. S'ils sont enfoncés sur toute la longueur c'est aussi bien.

On conseille de les planter de biais, par exemple à un angle de 30 à 45 degrés, et, *invariablement le gros bout le premier.*

Pour une clôture ou une haie il faudra les enfoncer, autant que possible, à un pied de distance les uns des autres.

5,280 boutures feront un mille de clôture.

Deux bons hommes peuvent faire ce mille dans une journée si le sol est préparé convenablement.

Méthode de culture.

Aussitôt, après la plantation, que l'herbe commencera à paraître, il faudra houer: chaque bouture devra être soigneusement éherbée.

L'espace de quatre pieds sur chaque côté de la rangée devra être houée complètement. Ensuite, aussitôt que les boutures auront poussé de façon à laisser voir distinctement la rangée, employez le cheval et la machine à cultiver, passant et repassant la rangée assez souvent pour détruire l'herbe, et laissant l'espace de quatre pieds sur chaque côté de la rangée parfaitement meuble. Ensuite houez avec soin.

Ce procédé devra être répété deux ou trois fois durant la saison avant la récolte. On ne devra pas laisser une touffe d'herbre prendre racine.

On devra déployer beaucoup de soin, en houant et en cultivant, pour ne pas attaquer la bouture ou le jeune arbre.

Après la récolte, toutes les herbes trouvées dans l'espace de quatre pieds devront être réunies et brûlées. Faites attention aux feux des prairies, et, si la plantation est en danger, brûlez autour.

On ne saurait inculquer trop profondément dans l'esprit du planteur d'arbres cette vérité, "qu'un mode de culture qui ne laisse rien à désirer la première année, est un gage certain de succès pour les plantations que l'on fait." Si au début on oublie cette vérité, il deviendra difficile ensuite de réparer le mal complètement par les bons soins que l'on donnera à l'avenir.

La deuxième année les plants n'exigeront que la moitié de l'attention dont on les a d'abord entourés, et la troisième année il ne sera plus nécessaire de s'en occuper, parce qu'ils pourront alors se défendre eux-mêmes contre les mauvaises herbes et les gramens.

M. Hodges recommande de recourir à cette période à l'emploi libéral du fumier.

Au moyen de ces soins, les boutures atteignant une grosseur et une hauteur considérables, formeront une barrière infranchissable pour les chevaux et les bestiaux et amortirent d'une manière efficace la violence du vent.

M. Hodges affirme que dix acres de terre garnis de ces sortes de plantations, dont les jeunes arbres seront disposés par rangées à huit pieds de distance les uns des autres, pourront fournir, pendant cet espace de temps, non-seulement tout le bois de chauffage et le bois propre aux clôtures, nécessaire aux besoins d'une ferme, mais qu'ils pourront de plus rapporter un joli petit revenu par la quantité de perches pour clôtures, dont on pourrait disposer en faveur des voisins qui ne sont pas aussi bien partagés à cet égard.

Le plutôt on plante les boutures, après que le sol ne se ressent plus de la gelée, le mieux c'est, mais on peut continuer à faire des plantations jusqu'au 1er juin avec avantage.

Quand la chose est praticable, il vaut mieux faire son labour l'automne que le printemps, parce que le terrain labouré l'automne est moins sujet que l'autre à souffrir de la gelée.

On devrait entourer d'un terroir pressé le pied des boutures confiées au labour de printemps, au fur et à mesure qu'on les plante.

Comment se procurer des boutures, de jeunes arbres et des graines.

Des boutures de saule blanc peuvent aujourd'hui s'acheter avec beaucoup de facilité et à très bas prix dans le Minnesota.

Il est probable qu'on fera des arrangements pour que tous les renseignements nécessaires aux personnes résidant dans la province de Manitoba, et qui désirent se procurer ces boutures et celles des arbres qu'on arriverait à faire venir du Minnesota, ainsi que les graines d'arbres forestiers et indigènes, qui peuvent convenir au sol de Manitoba, pourront, sur demande, s'obtenir de temps à autres dans tous bureaux réguliers des Terres Fédérales.

On peut se procurer par charretées de jeunes trembles et de jeunes peupliers, d'un an ou deux, dans le voisinage des bosquets que l'on rencontre aujourd'hui sur différents points de la province.

Les graines de l'érable à la feuille de frêne, du frêne et de l'orme, se trouvent en abondance sur les bords de quelques-uns des cours d'eau du Manitoba et du Nord-Ouest. On peut les cueillir avec la plus grande facilité l'automne, quand la saison est avancée.

Selon toutes les apparences les graines des arbres forestiers réussissent mieux lorsqu'on les dépose en terre immédiatement avant que le sol gèle.

Une fois la terre bien ameublie, on sème la graine par rangs dans de petits sillons préparés d'avance avec la houe.

La graine, qui doit se semer libéralement, est ensuite recouverte à l'aide d'un petit rateau de fer d'une couche de terre d'un pouce ou deux d'épaisseur.

La graine, qu'il est nécessaire de garder pendant l'hiver, doit se conserver dans du sable humide renfermé dans des boîtes ou des barils, dans la proportion de deux tiers de sable et d'un tiers de graine. Il faudra mettre ces graines là où les souris ne pourront pas y toucher, et dans un appartement frais où elles pourront garder à peu près leur humidité naturelle.

On devra coucher par terre les jeunes arbres qu'on aura déracinés l'automne, c'est-à-dire on devra les placer côte à côte dans une fosse sur un fond sec, là où l'eau ne peut pas se tenir.

Cette fosse devrait être assez grande pour permettre d'y placer les racines et jusqu'à la moitié ou les deux tiers des jeunes arbres, que l'on devra ensuite recouvrir de terre, pour les protéger pendant l'hiver.

Il faudrait aussi avoir soin de tenir humides les racines des jeunes arbres, jusqu'au moment où on les plante finalement.

Il ne faudrait pas non plus les tenir exposés au soleil ni au vent, mais les conserver autant que possible dans leur état naturel, et en les plantant, il faudrait procéder à cette opération avec soin, en ayant la précaution de redresser toutes les racines, et de donner à celles qui sont délicates et fibreuses une bonne quantité de terrain riche et humide.

ANNEXE No. 6.

INDEX AUX DESCRIPTIONS DES TOWNSHIPS.

EXTRAITS DESCRIPTIFS DES RAPPORTS DES ARPENTEURS SUR LES ARPENTAGES DE TOWNSHIPS PENDANT L'ÉTÉ DE 1875.

Cette annexe contient des extraits des rapports sur les arpentages de townships dans la province de Manitoba et la partie adjacente du Territoire du Nord-Ouest, extraits qui donnent une description du caractère de la surface, de l'espèce et de la qualité du sol et du bois, ainsi que de l'approvisionnement d'eau qu'on peut se procurer dans les lacs, cours d'eau et sources, et qu'on peut aussi obtenir en creusant, et qui contiennent en même temps, sur les facilités et avantages présentés à l'agriculture et au commerce de bois par ces différents townships, tous les renseignements propres à aider ceux qui se proposent d'aller s'y établir, à se choisir un site convenable.

Rang I.—A l'Est du Principal Méridien.

Township No. 18.—Ce township est bien boisé et bien arrosé, et le bois qui s'y trouve en général est le peuplier mêlé d'une petite quantité d'épinette blanche. Le sol est de bonne qualité, et propre en grande partie à la culture. Il y a quelques marais et savanes que l'on pourrait assécher facilement.

Rang V.—A l'est.

Township No. 1.—Ce township est bien boisé mais le bois est de taille peu élevée. Une bonne partie du bois de première qualité a été dévastée par le feu. Le sol de la partie sud est de qualité très inférieure et présente un grand nombre de marais, tandis que la moitié nord du township se compose généralement d'une marne sablonneuse et riche. On peut se procurer de l'eau excellente sur aucun point des townships en creusant à une profondeur de quelques pieds.

Rang VI.—A l'est.

Township No. 1.—Il est impropre aux travaux agricoles, et le sol en est bas, humide et couvert en grande partie de longs saules. On rencontre quelques beaux peupliers croissant çà et là.

Rang VIII—A l'est.

Il est impropre à la culture (à moins d'être complètement asséché), les trois quarts de sa surface étant couverts d'eau, de marais remplis de joncs flottants ou de saules de savane. Les quelques endroits, qui sont secs, sont pierreux et couverts de

gros cailloux ronds, et sont les seuls points du township où le bois (c'est-à-dire le peuplier), atteint une certaine grosseur. On pourrait aisément assécher ce township en conduisant les eaux, qui en couvrent la surface, dans la rivière Roseau, qui le traverse.

Township No. 2.—Il est couvert en grande partie de marais, remplis de longs saules de savane, de roseaux, de glaïeuls et de joncs. Les seules sections, qui soient propres à la culture, sont celles comprises dans la rangée ouest et qui sont boisées de peuplier. Le bras sud de la rivière au Rat passe au milieu du township.

Township No. 3.—Le sol est impropre aux travaux agricoles, étant d'une qualité inférieure et couvert d'un grand nombre de savanes et de marais. Le bois dans les endroits secs comprend le peuplier et le saule, mais ce bois n'a de valeur que comme bois de chauffage. Sur certains points on rencontre de gros cailloux ronds de différente grosseur.

Township No. 4.—Le sol est de chétive qualité, léger et sablonneux, et entrecoupé de nombreux marais. Ce township est impropre aux travaux agricoles, mais il renferme beaucoup de bois de bonne qualité, tel que le peuplier, l'épinette rouge et le pin de Norvége.

RANG I.—A L'OUEST DU PRINCIPAL MÉRIDIEN.

Township No. 1.—Ce township, d'un sol très riche, décharge facilement ses eaux dans plusieurs cours d'eau et donne une vue magnifique de la lisière de bois qui borde la rivière Pembina au sud, ainsi que de celle, qui borde la rivière Rouge à l'est.

Le seul bois, que renferme ce township, se trouve sur la section 31, et disparaîtra bientôt pour servir aux constructions. Le sol de ce township, en général, présente une prairie onduleuse, toute prête à être cultivée, et on y rencontre peu ou point de terre basse.

RANG II.—A L'OUEST.

Township No. 1.—Ce township est plus ou moins entrecoupé de cours d'eau qui sont asséchés, et dont le plus important est la rivière du Marais, qui présente dans son parcours des étangs remplis d'eau et qui doivent avoir une grande valeur dans les temps de sècheresse. Pour les usages domestiques cette eau est préférable à celle qu'on peut obtenir en creusant. Quelques arbres solitaires de seconde venue se montrent çà et là sur les bords de cette rivière. Le sol est de première qualité, et en général ce township renferme des étendues de terre qu'on peut facilement cultiver de suite.

Les Mennonites possèdent ce township et se pressent de faire sur leurs terres des améliorations, en se contruisant des habitations et en s'approvisionnant de foin pour leurs bestiaux.

RANG III.—A L'OUEST.

Township No. 1—Ce township se compose de prairies onduleuses, où croît une herbe abondante, surtout à l'angle nord-ouest, et décharge facilement ses eaux dans plusieurs cours d'eau. Pendant le temps de la sècheresse on ne peut trouver de l'eau qu'en creusant. De ce township on a une vue superbe des montagnes de Pembina à l'ouest. Les Mennonites commencent déjà à former de nombreux établissements dans ce township. Le bois y manque absolument.

RANG IV—A L'OUEST.

Township No. 1.—La surface de ce township est plutôt basse qu'élevée ; on y trouve de l'eau en abondance, à certains endroits dans de petits lacs ou étangs, ailleurs dans des sortes de réservoirs présentés par des cours d'eau qui sont à sec. Ce township peut favoriser davantage l'élevage des bestiaux, parce qu'on y trouve du foin, des pâturages et de l'eau en abondance.

L'établissement principal, qui est habité par les Mennonites et que l'on appelle "Bloomfield," comprend les sections 15, 16, 17, 20, 21 et 22.

Dans la partie sud on rencontre les premiers bouquets de bois, sur la frontière à l'ouest.

RANG V.—A L'OUEST.

Tonwship No. 1.—Nous commençons à rencontrer le petit bois et les arbres de

hautes futaie sur la section 1ère, sur la frontière qui sépare le Canada et les Etats-Unis, et aussi à monter sur les montagnes de Pembina, qui empiètent sur l'angle sud-ouest du township, en s'étendant depuis la section 33ème au nord jusqu'à la section 2ème au sud. Lorsque nous laissons la prairie et que nous arrivons au pied des montagnes, nous trouvons que le sol devient graduellement plus léger et que les gros cailloux ronds sont beaucoup plus nombreux.

Pendant environ un mille et demi nous gravissons successivement plusieurs terrasses, qui sont comme autant de plateaux, jusqu'à ce que nous franchissions un endroit escarpé de cent à cent cinquante pieds de haut pour arriver au premier grand sommet, qui se prolonge encore en s'élevant jusqu'à la section 5ème, sur la frontière du Canada et des Etats-Unis, point où le terrain en gagnant vers l'ouest prend la forme d'un autre plateau, couvert de petit bois touffu et de peuplier, ainsi que de bouquets de chênes, un peu plus au nord. Ce township, sur plusieurs points, offre de superbes établissements, bien arrosés et bien boisés, quoique d'un accès difficile en plusieurs endroits.

Rang VI.—A l'ouest.

Township No. 1.—Ce township comprend dans ses limites toute une chaîne de montagnes et il est entrecoupé presque partout de ravins profonds de cent à deux cents cinquante pieds, formés par divers petits cours d'eau qui prennent leur source dans les endroits bas et marécageux que l'on rencontre au sommet des montagnes. C'est sur les bords de ces cours d'eau et de ces ravins que se trouve la plus grande partie du bois. Ce bois comprend le peuplier et quelques ormes au centre et au sud du township. Le bois que l'on trouve généralement dans la rangée nord des sections, consiste en chêne de bonne grandeur. La partie sud-ouest du township est traversée par la rivière Pembina et la vallée de ce nom, d'une largeur moyenne d'environ un mille et trois quarts, bien que les lignes de section coupent souvent la vallée sur une distance de deux à trois milles et un quart. Les différentes terrasses qui bordent les ravins ainsi formés sont plus ou moins boisées de peuplier et de petit bois, surtout sur le côté sud ; et la hauteur, à partir du lit de la rivière jusqu'au sommet de ces terrasses doit être de deux cent cinquante à trois cents pieds.

En général le terrain est formé d'un schiste bleuâtre (ardoise), qui devient friable, lorsqu'il est à ciel ouvert.

La rivière Pembina, d'une chaîne de large environ, a un courant rapide et une profondeur moyenne d'un pied et demi, dans les endroits où elle coule rapidement ; mais là où le courant n'est pas aussi fort, elle est plus profonde ; le lit de la rivière est rocheux ; et ses rives indiquent de chaque côté généralement que ses eaux débordent au commencement de l'été. Les saules abondent sur ses bords, et plus loin on trouve d'épaisses broussailles et des touffes d'aune.

Par suite de la grande quantité de bois gisant par terre et de l'abondance de l'herbe, les montagnes sont souvent ravagées par de terribles incendies.

Rang VII.—A l'ouest.

Township No. 7.—Ce township est couvert de bouquets touffus de saules, et renferme une quantité suffisante de peuplier et de chêne pour les besoins des colons. L'eau est excellente et le foin abonde. Le sol se compose d'une espèce de marne noire sablonneuse et d'une grande fertilité.

Township No. 8.—Ce township présente de grandes facilités aux colons qui voudraient s'y établir, par le fait qu'il est bien arrosé et qu'on y trouve du bois et du foin en abondance. Le sol, bien que léger, est fertile. Les principales espèces de bois sont le peuplier et le chêne, de grosseur suffisante pour la construction et les clôtures.

Rang VII.—A l'ouest.

Township No. 7.—Le sol de ce township est de qualité secondaire, mais il devient un peu meilleur lorsqu'on arrive à la rangée sud des sections, surtout le long du bras nord de la rivière aux Islets de Bois, cours d'eau de trois pieds de profondeur environ et de trente pieds de large, qui passe en gagnant vers le sud, sur les

sections 6, 5 et 4. On y rencontre un grand nombre de marais et de prairies. Le principal bois est le peuplier, sans parler des touffes de saules et des buissons qu'on y rencontre. Le peuplier est en général si petit qu'on ne s'en sert que pour le chauffage et les clôtures.

RANG VIII.—A L'OUEST.

Moitié Est du Township No. 7.—Elle est partagée en deux, presque également, par le bras nord de la rivière aux Islets de Bois, qui a de deux à trois pieds de profondeur et une largeur d'environ vingt-cinq pieds, et se dirige par un cours assez rapide dans une direction sud-est en général.

Le sol de la partie nord est sablonneux, tandis que celui de la partie sud se compose d'une marne sablonneuse de seconde qualité, et devient accidenté et montueux sur le versant de la montagne de Pembina. La plus grande partie du terrain est bien boisée de peuplier avec quelques chnêes, bouleaux et tilleuls sur la montagne.

RANG IX.—A L'OUEST.

Township No. 7.—Ce township est boisé de nombreux bouquets de peupliers, de chêne, de frêne, de bouleau et d'orme, et il est aussi bien arrosé par de petites rivières, qui prennent leurs eaux dans des sources. Le sol, à sa surface, est très accidenté et montueux, mais d'excellente qualité.

RANG X.—A L'OUEST.

Township No. 7.—Quoique montueux, ce township est très propre à former des établissements agricoles. La rivière aux Islets de Bois traverse la partie nord. La vallée de ce cours d'eau peut fournir d'excellents pâturages. L'eau des lacs est d'une bonne qualité. Le bois se compose principalement de noisetiers et de chêne de petite taille.

RANG XI.—A L'OUEST.

Township No. 20.—Ce township est boisé de peuplier et d'épinette blanche, propres en grande partie à fournir du bois de sciage pour les besoins des townships voisins. Il y a un grand nombre de petites savanes, sur les bords desquelles se trouvent beaucoup de terre à foin. Le sol n'est pas d'une qualité supérieure.

RANG XII.—A L'OUEST.

Township No. 20.—Ce township est boisé de peuplier et d'épinette blanche, avec des taillis de saules. Une bonne partie de l'épinette blanche est de grosseur suffisante pour suffire aux townships qui se trouvent au sud. Ce township renferme plusieurs marais, et au milieu, un lac de trois milles et demi de long. L'eau y est excellente, et le sol avantageux pour l'élevage des bestiaux.

RANG XIII.—A L'OUEST.

Township No. 9.—La partie à l'ouest consiste de côteaux sablonneux recouverts de broussailles mais dépourvus de bois. La partie à l'est renferme beaucoup de chéne, et la partie au sud de grandes quantités d'épinette blanche et d'épinette rouge, croissant sur un cours d'eau, qu'il est facile d'utiliser pour descendre ces bois, une fois coupés. On y trouve d'excellent bois pour faire des traverses de chemin de fer avec de l'eau de bonne qualité en abondance partout.

Township No. 10.—Les parties nord-est et sud-est sont sablonneuses et n'ont aucune valeur. Ailleurs on rencontre de belles prairies, avec du chêne et du peuplier épars çà et là et par touffes.

RANG XIV.—A L'OUEST.

Township No. 9.—Les parties nord et sud sont sablonneuses, mais renferment de l'herbe excellente ; quant à la partie centrale, elle est bien boisée de pin, d'épinette rouge, d'épinette blanche, etc. La rivière au Pin, qui coule au centre, est claire et rapide : elle a 4 pieds de profondeur, 33 pieds de large, et ses rives ont 100 pieds d'élevation.

Township No, 10,—La partie sud est accidentée, entrecoupée de côteaux sablon-

neux, mais elle renferme du peuplier de bonne qualité avec du chêne rabougri; ailleurs on rencontre de belles prairies, bien arrosées par la rivière au Pin, et assez de bois et de foin.

Township No. 21.—Ce township est bas et humide, et près de la moitié de sa surface est remplie de lacs et de savanes. Le bois cemprend le liard, le peuplier baumier ainsi que de l'épinette blanche et du chêne, de quatre à douze pouces de diamètre. Le sol de la partie boisée du township est bon, sans toutefois être de qualité supérieure.

Township No. 22.—Ce township, sous le rapport du sol, du bois et de la surface, ressemble au précédent.

RANG XVIII.—A l'OUEST.

Township No. 16.—Ce township offrent beaucoup d'avantages à ceux qui voudraient s'y établir, vu que le sol est partout très fertile et qu'il est bien boisé de peuplier, de saule et de noisetier. Il y a un grand nombre de petits lacs autour desquels il existe d'excellente terre à foin. La petite rivière Saskatchewan traverse le quart sud-ouest du township et présente quelques sites avantageux où l'on pourrait construire des moulins.

RANG XIX.—A L'OUEST.

Township No. 18.—Ce township est bien arrosé par divers lacs, dont deux grands et quelques autres de moindre dimension, par la Rivière du Gouffre et certains petits cours d'eau, et il est boisé de nombreux bouquets de peuplier, de bouleau et aussi d'épinette blanche et de mélèze dans les terres basses. Le bois mesure de 4 à 15 pouces de diamètre. Le sol est de bonne qualité, et se compose de marne à sa surface avec un sous-sol d'argile jaunâtre.

RANG XXI.—A L'OUEST.

Township No. 17.—Environ un tiers de ce township se compose de prairies onduleuses, un sixième de bois brûlé, avec différentes espèces d'arbres de seconde venue, et une moitié de superbes et nombreux bouquets de peuplier propre au chauffage et aux constructions. Le sol est de première qualité, excepté sur les bords élevés et arides de la Petite Rivière Saskatchewan, qui traverse la partie est du township.

Township No. 18.—Le quart de ce township se compose en partie de prairies, et partie de petites touffes de saule; quant aux trois autres quarts, ils sont couverts de grands peupliers, qui, sur plusieurs points, sont grillés par le feu. Il y a un bon nombre de lacs d'eau douce dans le quart nord-ouest ainsi qu'un autre magnifique lac à l'eau limpide et à la grève sablonneuse à l'angle nord-est du township, qui se trouve traversé à sa partie est par la Petite Rivière Saskatchewan. Le sol est partout de première qualité.

RANG XXII.—A L'OUEST.

Township No. 17.—Presque toute la surface de ce township présente une vaste prairie onduleuse, dont le sol est de première qualité, excepté dans certains endroits imprégnés de sel ainsi que dans certains morceaux de terre alcaline que l'on rencontre sur la moitiée sud, où il y a quelques lacs dont l'eau est excessivement salée; néanmoins, chaque section dans les quatre parties du township renferme trois quarts de bonne terre arable.

Township No. 18.—Une moitié du township est en prairie et l'autre en forêts. Le sol est partout de bonne qualité. Le bois est de grande taille, sain et beau, et il peut se convertir, dans une proportion considérable, en bois de sciage. Il y a un grand nombre de lacs, dont les eaux saumâtres et désagréables pour nous, sont trouvées délicieuses par nos bestiaux.

RAPPORT

DU

SECRÉTAIRE D'ÉTAT

DU

CANADA,

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

Imprimé par Ordre du Parlement.



OTTAWA :
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER & CIE, RUE WELLINGTON.
1876.

RAPPORT

DU

SECRÉTAIRE D'ETAT

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

---

*A Son Excellence le Très-Honorable Sir Frédéric Temple, comte de **Dufferin**, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.*

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence, conformément à l'acte 31 Victoria, chapitre 42, section 41, le présent compte-rendu des travaux de ce département pendant l'année de calendrier 1875.

Durant l'année, le département a reçu 1,314 lettres, et en a envoyé 3,514. En multipliant le premier de ces nombres par quatre, on a à peu près le chiffre des rapports, etc., et des demandes renouvelées soit un total de 5,256 pièces.

L'appendice ci-après comprend les comptes-rendus des opérations accomplies par les différentes divisions sous ma direction.

Le tout respectueusement soumis.

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

APPENDICE A.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
DIVISION DE L'ENREGISTREMENT,
OTTAWA, 21 janvier 1876.

A l'honorable Secrétaire d'Etat,
etc., etc., etc.,
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous présenter un état du travail exécuté par la division de l'enregistrement au département du Secrétaire d'Etat, du 1er janvier au 31 décembre 1875.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

L. A. CATELLIER,
Sous-registraire général du Canada.

ETAT SUCCINCT du travail accompli dans la division de l'enregistrement au département du Secrétaire d'Etat, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1875.

DOCUMENTS.	Grossoyés.	Enregistrés.	Totaux.
Commissions sous le grand sceau et le sceau privé	177	177	354
Brefs d'élections	....	28	28
Writs de supersedeas	4	4	8
Concessions à titre de prime militaire	114	114	228
Ventes de terrains de la Puissance	56	56	112
do do en exécution des actes 33 Vict., ch. 3, sec. 32, et 38 Vict., ch. 52	227	227	454
Ventes de terrains des Sauvages	253	253	506
do do de l'Artillerie	102	102	204
Concessions de *homesteads*	9	9	18
Décharges d'hypothèques	....	5	5
Proclamations	39	39	78
Remises (surrenders) et actes de vente	....	107	107
Cancellations	....	19	19
Lettres patentes portant création d'annuités	1	1	2
do selon l'acte 38 Vic., ch. 22	1	1	2
do portant nomination de sénateur	....	2	2
Chartes	13	13	26
Lettres de grâce	2	2	4
Warrants	17	17	34
Cautionnements	....	187	187
Baux	2	2	4
Ampliations	2	2	4
Certificats d'organisation de chambres de commerce	....	2	2
Contrats	5	5	10
Accords	7	4	11
Transport de licence	....	1	1
	....	....	2410
Ecritures	809 pages.		

Cette divison est chargée de dresser, pour l'instruction du Parlement fédéral, un état annuel des cautionnements et sûretés enregistrés au département, en exécution de l'acte 31 Victoria, chapitre 37, section 15 ; et d'envoyer au registrateur de chaque comté intéressé des relevés trimestriels des ventes de terres de l'Artillerie et des Sauvages.

L. A. Catellier,
Sous-registraire général du Canada.

Département du Secrétaire d'Etat,
Division du Registraire,
Ottawa, 21 janvier 1876.

APPENDICE B.

A l'honorable R. W. Scott,
Secrétaire d'Etat du Canada,
etc., etc., etc.

Le soussigné a l'honneur de vous soumettre son rapport sur les services exécutés sous sa surveillance pendant l'année qui a pris fin le 30 juin dernier, avec un état des frais d'impression, de reliure, etc., au 31 décembre dernier.

GAZETTE DU CANADA.

Dépense de la *Gazette du Canada* pendant l'année fiscale dernière :

Papier	$1,177 17
* Impression et distribution	2,414 00
Traduction	135 55
	$3,726 72

Recette pendant la même année :—

Abonnements	$242 20
Annonces	843 74
Ventes casuelles	5 65
	$1,091 59

Chiffres de la distribution, dernière semaine de juin :—

A des fonctionnaires publics, etc., gratis	1,077
Aux abonnés et annonceurs	85
	1,162

Dépense pendant la semestre expirant le 31 décembre dernier :—

Papier	$591 88
* Impression et distribution	1,163 85
Traduction	74 60
Total	$1,830 83

Recette, même semestre :—

Abonnements	$277 25
Annonces	220 65
Ventes casuelles	1 60
Total	$499 50

Chiffres de la distribution, 31 décembre :—

A des fonctionnaires publics, etc., gratis	$1,091
Aux abonnés et annonceurs	92
Total	$1,183

* Frais de poste non compris.

STATUTS.

Conformément à l'acte de la dernière session—38 Vict., chap. 1er—les statuts de 1875 ont été imprimés en deux volumes distincts ; l'un comprend les actes d'intérêt public et général, avec " les ordres en conseil, les proclamations ou autres documents et ceux des actes du parlement du Royaume-Uni, que le Gouverneur en conseil a jugés être de nature ou d'intérêt public ou général en Canada " ; l'autre est composé seulement des actes d'intérêt local ou privé. On a tiré le premier de ces volumes (522 pages de texte anglais) à 22,500 exemplaires : 18,000 anglais, et 4,500 français ; et le second (190 pages de texte anglais) à 6,000 exemplaires anglais et 2,000 français. Une erreur de nombre dans la liste des juges de paix d'Ontario fournie par le secrétariat provincial, a été cause que l'on a imprimé des feuilles supplémentaires du commencement du premier volume, ce qui a considérablement accru la dépense. Lorsque, à la suite d'une communication subséquente avec les autorités provinciales, l'erreur a été découverte et rectifiée, la distribution était presque finie, et les greffiers de paix avaient reçu beaucoup plus d'exemplaires qu'il ne leur en fallait. Quelques-uns en ont renvoyé ou passé à d'autres personnes, mais plusieurs ont négligé de faire le renvoi.

Voici la dépense totale de la publication et de la distribution, si malheureusement et inutilement augmentée :

Pour le papier (1,822 rames, 10 mains, 15 feuilles)................	$5,613 06
" l'impression (y compris la révision du texte français, etc.)..	2,901 92
" la reliure..	5,553 56
" * la distribution..	1,249 62
Total..	$15,318 16

Le tirage total, comme on l'a vu, a été de 30,500 exemplaires pour les quatre volumes anglais et français. Il en résulte que l'exemplaire est revenu en moyenne à 50 cents, plus une légère fraction, au lieu que l'exemplaire, l'année dernière (1874), avait coûté 55½ cents, et en 1873, 51¼ cents. Ce tirage comprend aussi une petite édition de chaque acte, sur des feuilles à part mises en cahiers et cousues, pour être vendues en cet état au public.

A ce propos, je puis dire que je reçois continuellement des demandes de documents parlementaires ; les personnes qui s'adressent à moi pour en acheter ignorent que je n'en ai pas à vendre. Permettez-moi de rappeler que, dans une occasion antérieure, j'ai fait voir que si l'on me chargeait de vendre un supplément d'exemplaires de ces documents, on recouvrerait ainsi quelque minime partie des frais de l'impression parlementaire. En Angleterre, ces documents se vendent presque en totalité au prix coûtant, la distribution gratuite étant nulle ou peu s'en faut.

IMPRESSIONS ET RELIURES DES DÉPARTEMENTS.

J'annexe à ce rapport des tableaux indiquant les frais d'impression, de reliure, etc., des départements pendant l'année expirée le 30 juin dernier, et le semestre expiré le 31 décembre ; avec un relevé relatif aux impressions, etc., exécutées par d'autres que les entrepreneurs, et dont les comptes m'ont été envoyés pour que j'en fisse la vérification.

Le nombre des réquisitions d'ouvrages d'impression et de reliure pendant l'année fiscale, a été d'environ 2,350, et pendant le semestre suivant, d'environ 1,950 ; et celui des réquisitions au bureau de la papeterie, pendant ces deux périodes, de 2,150 et de 1,137 : totaux, 4,500 et 2,370.

---

* Non compris le port des exemplaires envoyés par la poste.

ANNONCES.

En vertu d'un ordre en Conseil du 17 décembre dernier, je suis maintenant chargé, indépendamment de mes autres devoirs, du soin de communiquer les annonces aux journaux sur la demande des différents départements, et d'examiner les comptes de ces annonces ainsi que de celles qui sont publiées ailleurs sans mon intermédiaire pour les départements. Comme cet ordre est tout récent, je n'ai pas encore assez de données pour pouvoir indiquer jusqu'à quel point ce service va augmenter le travail du bureau, ni à combien pourra s'élever, par année, son chapitre de dépense.

Le tout respectueusement soumis,

B. CHAMBERLIN,
Imprimeur de la Reine.

Bureau de l'Imprimeur de la Reine,
Ottawa, janvier 1876.

COMPTE des impressions départementales, etc., par départements, pour les années expirées respectivement le 30 juin 1874 et le 30 juin 1875.

Départements.	Impression et reliure.		Papeterie.	
	1873-74	1874-75	† Premier semestre de 1874.	1874-75
AUX PRIX DES CONTRATS.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Agriculture	2,272 00	1,094 39	403 52	667 32
Bureau du service civil	11 42	3 24	3 91	2 42
Greffier de la couronne en chancellerie	119 70	181 95	9 05	171 18
Douanes	5,496 94	5,031 33	1,301 63	2,965 14
Finances	1,639 56	1,839 10	361 79	624 11
Secrétaire du Gouverneur-Général	176 97	58 73	23 99	122 58
Revenu de l'Intérieur	7,167 14	6,443 94	1,546 90	2,115 28
Intérieur	1,215 76	669 89	287 01	346 03
Justice	552 65	975 29	72 94	427 67
Bibliothèque	15 25	7 72	13 42	8 96
Marine et Pêcheries	1,612 45	2,732 37	474 11	1,274 12
Milice et Défense	2,208 67	1,459 02	620 69	1,013 75
Postes	13,759 62	10,596 34	2,534 90	3,413 53
Conseil Privé	249 87	131 24	95 63	18 17
Travaux Publics	1,555 16	978 60	247 41	382 81
Receveur-Général	337 43	243 16	55 93	123 71
Secrétaire d'Etat	776 60	621 64	71 36	205 16
Divers	....	288 70	....	57 03
	39,167 19	33,356 65	8,124 19	18,968 97
SERVICE CONFIDENTIEL.				
Finances	604 73	981 08	....	....
Revenu de l'Intérieur	....	174 91	....	....
Intérieur	....	397 73	....	....
Justice	4 44	17 13	....	....
Milice et Défense	....	18 23	....	....
Travaux Publics	....	1,302 38	....	....
Secrétaire d'Etat	....	30 00	....	....
Divers	....	432 40	....	....
	609 17	3,353 86	....	....

† Ce n'est que depuis le 1er janvier 1874, que le bureau de l'imprimeur de la Reine est chargé de la livraison du papier pour les impressions et de la comptabilité de ce service.

COMPTE des impressions départementales, etc., par mois, pour les années expirées respectivement le 30 juin 1874 et le 30 juin 1875.

Mois.	Impression et reliure.		Papeterie.	
	1873-74.	1874-75.	1873-74.	1874-75.
AUX PRIX DES CONTRATS.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Juillet	2,631 90	3,999 25	....	1,596 05
Août	3,805 68	3,656 35	....	1,453 51
Septembre	2,200 59	2,540 98	....	944 98
Octobre	3,005 07	2,847 15	....	1,590 93
Novembre	3,761 52	1,865 39	....	1,123 69
Décembre	3,999 03	3,180 04	....	3,193 89
Janvier	2,467 62	1,792 83	694 74	1,472 50
Février	3,626 49	1,825 02	1,193 01	849 72
Mars	2,947 35	2,787 15	1,423 24	1,509 99
Avril	2,538 02	2,766 03	1,173 65	1,978 29
Mai	3,812 15	3,161 69	1,507 84	1,839 26
Juin	4,371 77	2,934 77	2,131 71	1,416 16
	39,167 19	33,356 65	8,124 19	18,968 97
SERVICE CONFIDENTIEL.				
Juillet	4 44	....	....	....
Novembre	....	19 70	....	....
Décembre	....	14 08	....	....
Janvier	....	59 56	....	....
Février	....	1,396 74	....	....
Mars	....	1,521 22	....	....
Avril	604 73	254 49	....	....
Mai	....	88 07	....	....
	609 17	3,353 86	....	....

COMPTE des impressions départementales, etc., par départements, pour le semestre expiré le 31 décembre 1875.

Départements.	Impression et reliure.	Papeterie.
	$ cts.	$ cts.
Agriculture	572 57	307 41
Bureau du service civil	3 61	0 76
Greffier de la couronne en chancellerie	25 95	16 87
Douanes	2,579 46	1,606 11
Finances	679 34	235 99
Secrétaire du Gouverneur-Général	28 31	15 78
Revenu de l'Intérieur	4,912 09	2,213 12
Intérieur	616 66	205 20
Justice	251 75	212 97
Marine et Pêcheries	729 65	504 17
Milice et Défense	886 71	429 84
Postes	13,455 98	9,575 11
Conseil privé	123 81	57 23
Travaux Publics	583 03	259 02
Receveur-Général	48 26	37 97
Secrétaire d'Etat	319 39	84 00
Départements en général	6 37	1 69
	25,822 94	15,763 24
SERVICE CONFIDENTIEL.		
Agriculture	63 43	....
Justice	191 86	....
Marine et Pêcheries	219 89	....
Milice et Défense	74 20	....
Secrétaire d'Etat	44 03	....
	593 41	....

RELEVÉ des ouvrages d'impression exécutés par d'autres que les entrepreneurs et dont les comptes ont été soumis à l'examen de ce bureau.

Mois.	Départements.	Montant.
		$ cts.
Juillet 1874........	Volumes des Ordres en Conseil........	2,866 58
Janvier 1875......	Marine et Pêcheries........	61 05
do	Revenu de l'Intérieur........	290 85
do	Travaux Publics : chemin de fer du Pacifique........	92 90
Avril.........	do do do	239 00
Mai...........	Agriculture........	1,303 90
do	Chemin de fer du Pacifique........	440 87
do	Justice........	1,518 08
Juin	Chemin de fer du Pacifique........	8 83
Octobre.....	Agriculture........	1,546 30
do	Intérieur........	489 00
Décembre..	Postes........	2,449 00
		11,306 36

APPENDICE C.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
BUREAU DE LA PAPETERIE,
OTTAWA, 15 janvier 1876.

A L'HONORABLE R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre, pour votre information, un état général des opérations de ce bureau pendant l'année comprise entre le 1er juillet 1874 et le 30 juin 1875, et pendant le semestre expiré le 30 décembre 1875.

Les états ci-annexés font voir le détail des opérations, qui se décomposent comme suit :

Valeur des articles en approvisionnement le 1er juillet 1874 (suivant vérification)	$13,421 09	
Valeur des articles reçus dans l'année	51,140 59	
Bénéfice sur les opérations de l'année	1,132 08	
Total		$65,693 76
Valeur des livraisons, faites sur demandes aux différents départements	$27,811 46	
Valeur des livraisons faites à l'imprimeur de la Reine pour les départements	22,636 25	
Existences (par report) 30 juin 1875	15,246 05	
Total		$65,693 76

Pour le dernier semestre, les chiffres sont comme suit :

Valeur des existences, 1er juillet 1875	$15,246 05	
" articles reçus jusqu'au 30 décembre	28,159 52	
Total		$43,405 57
Valeur des livraisons faites sur demandes aux départements	$13,527 75	
Valeur des livraisons faites à l'imprimeur de la Reine	13,973 03	
" existences, le 30 décembre	15,904 79	
Total		$43,405 57

Les demandes d'articles de bureau, cette année, se sont élevées à 4,956, augmentation de 197 sur l'année dernière.

La valeur des fournitures délivrées accuse aussi une augmentation :

Valeur des livraisons (comme ci-dessus) 1874-75	$50,447 71
Valeur, 1873-74	49,500 88
Augmentation	$ 946 83

Je ne puis pousser plus loin la comparaison, à cause du changement introduit en janvier 1874 dans la manière de porter en compte le papier employé pour les registres et les formules.

Valeur des livraisons faites l'année dernière, de janvier à décembre	$54,265 37	
Valeur des livraisons faites de janvier à décembre 1874.	47,636 25	
Augmentation		$ 6,629 12

Il est satisfaisant, toutefois, de voir que cette augmentation de dépense est presque entièrement due à une plus grande demande de livres, de formules et d'autres articles qui s'impriment.

Les fournitures livrées à l'imprimeur de la Reine, ont été en 1875, de	$25,871 77	
Les fournitures livrées à l'imprimeur de la Reine, ont été en 1874, de	20,657 91	
Augmentation		$ 5,213 86
Ce qui laisse pour les autres fournitures une augmentation nette de		$ 1,415 26

L'augmentation qu'accuse cet état comparatif a eu lieu en très-grande partie pendant le dernier semestre, et on voit dans quelle catégorie de fournitures elle s'est produite. Pour l'année fiscale, l'augmentation n'a été que de $946.83, comme le fait voir le premier état.

On a satisfait aux demandes adressées au bureau pendant l'année, sans qu'aucun retard important soit arrivé dans l'exécution des ordres.

La seule difficulté qu'on ait éprouvée a été celle de répondre aux demandes de certaines variétés de petits articles (comme les plumes d'acier), qu'on ne peut pas toujours se procurer, et dont aucun établissement particulier ne peut avoir un assortiment complet en magasin.

Les papiers de rebut provenant des départements pendant l'année 1874-75 ont produit $582.46 ; le produit du dernier semestre a été de $98.25. Ces sommes ont été déposées par le fournisseur au crédit de l'honorable Receveur-Général. Il a été pareillement déposé, à son crédit, à titre de remboursement, pendant l'année fiscale une somme de $200.11, et pendant le dernier semestre une somme de $32.97 pour articles livrés par ordre et payés.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

JAMES YOUNG.

BUREAU DE PAPETERIE DU GOUVERNEMENT.

État de la dépense en achats et de la valeur des livraisons, par mois, pendant l'année expirée le 30 juin 1875, et le semestre expiré le 30 déc. 1875.

—	Entrées pendant l'année expirée le 30 juin 1875. Sterling. £ s. d.	$ cts.	Entrées du 1er juillet au 30 décembre 1875. Sterling. £ s. d.	$ cts.	Sorties pend'nt l'année expirée le 30 juin 1875. $ cts.	Sorties du 1er juillet au 30 décembre 1875. $ cts.
Report	....	13,421 09	....	15,246 05	....	....
1874.						
Juillet	870 17 0	1,228 32	....	....	3,917 07	....
Août	571 5 5	878 17	....	....	2,740 95	....
Septembre	730 16 8	802 56	....	....	3,474 12	....
Octobre	410 9 2	1,977 99	....	....	4,489 57	....
Novembre	591 0 9	2,272 64	....	....	4,973 88	....
Décembre	117 1 11	2,041 45	....	....	4,087 53	....
1875.						
Janvier	580 8 10	2,006 77	....	....	4,415 68	....
Février	288 5 0	884 92	....	....	4,062 00	....
Mars	812 2 7	1,590 63	....	....	4,303 29	....
Avril	815 8 11	1,541 27	....	....	5,555 32	....
Mai	442 19 9	2,257 56	....	....	4,783 98	....
Juin	512 10 2	840 89	....	....	3,644 32	....
		18,323 17	Valeur totale des sorties		50,447 71	....
	6,743 6 2	32,817 42	Existences suiv. vérific.		15,246 05	....
Dépense totale	....	51,140 59	....	....	....	....
Bénéfi. sur les op. de l'an.	....	1,132 08	....	....	....	....
		65,693 76	....	....	65,693 76	....
Juillet	....	....	1,224 17 11	1,159 87	....	5,317 34
Août	....	....	199 4 11	1,353 86	....	4,263 52
Septembre	....	....	646 2 4	2,066 87	....	2,906 50
Octobre	....	....	644 17 9	1,394 26	....	4,674 30
Novembre	....	....	721 1 11	1,037 83	....	4,476 73
Décembre	....	....	321 4 6	2,860 49	....	5,862 39
				9,873 18	....	27,500 78
			3,757 9 4	18,286 34	Existences	15,904 79
Dépense totale	....	....	....	28,159 52	....	....
				43,405 57	....	43,405 57
Valeur en existences à reporter	....	....	....	15,904 79		

BUREAU DE PAPETERIE DU GOUVERNEMENT.

État de compte général faisant voir le détail de la dépense pour les articles reçus et la valeur des articles livrés au service civil, pendant l'année écoulée du 1er juillet 1874 au 30 juin 1875 ; et le semestre écoulé du 1er juillet au 30 décembre 1875.

Nature des articles.	Articles entrés pendant l'année expirée le 30 juin 1875. Sterling. £ s. d.	Articles entrés pendant l'année expirée le 30 juin 1875. $ cts.	Articles entrés du 1er juillet au 30 décembre 1875. Sterling. £ s. d.	Articles entrés du 1er juillet au 30 décembre 1875. $ cts.
Papier à livres	977 3 11	373 23	585 6 11	276 99
do tellière	1,567 13 3	30 00	874 14 1	8 94
do tellière double	237 3 7	364 00	27 11 7	....
do écu in-folio	225 4 3	234 18	189 15 5	53 81
do impression	40 16 2	4,591 69	16 1 7	3,124 86
do parchemin	17 5 3	....	50 1 11	....
do buv. et brouillard	153 5 7	48 00	62 4 11	....
do à copier	34 19 2	....	....	12 00
do de manille	41 6 5	2,121 33	32 14 7	1,216 49
do à cartouche	39 17 2	87 00	46 3 2	....
do à dessiner	103 17 8	161 10	43 0 0	60 00
do coupé in-4 à in-8vo	532 2 1	23 65	277 15 2	....
Enveloppes	721 8 7	3,710 98	420 18 10	2,120 91
Parchemin et papier-toile	77 5 5	198 00	24 10 0	....
Instruments de dessin	40 17 9	165 70	76 6 3	16 50
Matériaux pour dessin	27 6 0	219 10	19 7 11	2 50
Couleurs, enc. de chine, etc	20 9 6	22 66	25 10 0	3 10
Plumes d'acier	229 1 9	297 85	86 7 10	35 25
do d'oie	11 10 0	1 75	....	....
Porte-plumes	15 1 0	43 32	1 6 9	0 39
Crayons	134 15 0	62 05	84 4 4	35 50
Divers, A	....	....	....	....
do B	42 12 10	153 75	31 15 0	82 00
Cartes, cartons, etc	30 1 3	36 57	....	0 95
Livres de chèques	....	127 00	....	....
Divers, C	7 6 0	13 00	4 10 0	13 00
Cahiers et matériaux à copier	88 4 0	257 50	18 8 3	165 00
Divers, D	4 4 0	131 51	11 0	100 85

Départements	Articles sortis pendant l'année expirée le 30 juin 1875. Département. $ cts.	Articles sortis pendant l'année expirée le 30 juin 1875. Service extérieur. $ cts.	Articles sortis du 1er juillet au 30 décembre 1875. Département. $ cts.	Articles sortis du 1er juillet au 30 décembre 1875. Service extérieur. $ cts.
Agriculture	582 16	....	511 36	....
do —Immigration	....	....	....	8 91
do —Recensement	....	148 61	....	91 09
Douanes	737 96	3,075 06	278 91	1,605 67
Finances	901 76	207 46	311 62	98 62
Finances—trésorerie	72 84	....	39 67	....
do compte des dépenses casuelles	54 55	....	30 94	....
Secrétaire du Gouverneur-Général	865 58	....	388 36	....
Revenu de l'Intérieur	472 02	1,722 17	211 43	1,190 39
Justice	901 23	....	331 62	....
Justice—Cour Suprême	....	....	....	125 82
do Inspecteur des pénitenciers	....	89 39	....	22 74
do Pénitencier de Kingston	....	249 23	....	112 69
do do de St. Vincent de Paul	....	100 84	....	148 07
do do de St. Jean	....	34 24	....	....
do do d'Halifax	....	11 67	....	....
do Asile de Rockwood	....	39 03	....	18 55
do Police du Nord-Ouest	....	161 95	....	....
do do de la Puissance	....	27 46	....	29 30
Marine et Pêcheries	1,713 47	180 02	391 33	80 96
Milice et Défense	773 85	....	262 01	....
Adjudant-général	1,146 18	....	329 28	....
Conseil privé	420 76	....	314 89	....
Travaux Publics	1,849 49	721 16	1,409 46	247 96
do Com. des chem. de fer	106 19	7 18	36 78	....
do C. de fer du Paci. Can.	....	828 84	....	432 33
Bureau des postes	2,370 80	4,518 76	725 31	2,736 35
Caisses d'épargne du bureau des postes	146 72	....	61 40	....
Receveur-Général	159 89	....	108 87	....

	£ s. d.	$ cts.	£ s. d.	$ cts.
Boites à dépêches	94 3 6	9 00	127 16 0	....
Bandes élastiques	243 7 6	2 00	98 16 3	....
Divers, E	24 6 2	85 50	14 2 0	....
Epingles à papier	32 14 7	....	22 9 10	....
Cartons à pap., serre-pap.	20 16 4	183 65	4 8 0	10 00
Plioirs	19 12 0	13 50	17 8 0	0 75
Mucilage de gomme	....	155 20	....	81 70
Bout. et pinceaux à colle	4 16 0	43 83	....	26 00
Encres à écrire	18 16 0	397 59	15 13 4	251 57
Encriers et godets de verre	35 2 1	77 75	20 0 3	54 00
Divers L, tablett. élast. etc	4 13 0	46 50	3 13 6	13 50
Canifs de poche	217 7 0	15 75	18 18 9	....
do de bur. et grattoirs	23 18 2	....	25 11 6	....
Ciseaux	37 10 0	....	37 10 0	....
Divers, L	14 11 6	46 85	5 10 0	25 90
Agenda, car. à garn. métal.	14 2 0	11 25	2 19 0	....
Divers N	....	....	....	....
do P	12 15 2	227 35	2 18 4	260 60
Règles	10 5 9	19 75	14 16 2	24 10
Divers, S	10 9 4	116 90	15 11	46 16
Galons, etc	75 11 3	74 82	51 19 0	41 10
Ficelles	204 2 4	284 90	214 14 6	18 53
Bougies de cire, thermom.	6 0 0	1 50	3 6 6	....
Pains à cach. vestas de cire	69 7 6	117 10	....	24 13
Cires à cacheter	71 10 6	109 05	64 7 6	53 00
Livres et cahiers blancs	107 5 3	308 94	96 7 6	107 58
Almanachs	....	12 78	....	9 80
Livres imprimés	7 6	23 00	4 10 0	2 50
Ouvrages de gravure	3 6 0	322 16	....	57 82
Hydromètres	119 15 6	....	....	....
Divers	....	39 63	9 19 5	176 78
Outils, etc	....	0 68	....	....
Caisses et transp. sur nav	310 8 10	128 66	161 0 7	145 08
Fret	....	2,233 15	....	1,229 05
	7,227 18 4	18,574 66	4,038 17 4	9,988 72
A déduire pour escomptes	484 12 2	251 49	281 8 0	115 54
Dép. nette, crs. canadien.	....	18,323 17	....	9,873 18
do sterl'g	6,743 6 2	32,817 42	3,757 9 4	18,286 34
Total	....	51,140 59	....	28,159 52
Compte des pap. de rebut	....	582 46	....	....
do do	....	....	....	98 25
	....	....	....	....

	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Secrétaire d'Etat	452 98	6 20	164 16	....
do Registraire	80 68	....	26 57	....
do Imprimeur de la Reine	47 27	....	23 51	....
do do pour départements	....	22,636 25	....	13,973 03
do Bureau de la papeterie	56 80	....	39 27	....
Greffier de la couronne en chancellerie	22 34	....	13 63	....
Département de l'Intérieur	134 96	....	67 50	....
Dépt. de l'Intér.—Terres fédérales	634 11	156 54	313 15	....
do Terres de l'artillerie	88 93	....	40 25	....
do Affaires des Sauvages	206 12	138 30	109 71	35 81
Bibliothèque du Parlement	78 38	....	30 37	....
Bureau du service civil	22 30	....	13 73	....
Départements en général	86 92	....	46 40	....
Effets remis				
Commission royale des frontières	....	118 99	....	....
Secrétaire d'Etat	....	40 80	....	18 00
Revenu de l'Intérieur	....	20 50	....	....
Travaux Publics	....	....	....	1 00
Chambre des Communes	....	19 82	....	....
Total, service extérieur	....	35,260 47	....	20,887 29
Total, départements	....	15,187 24	....	6,613 49
Valeur totale des livraisons d'articles	....	50,447 71	....	27,500 78
Au receveur-général, remboursement	....	200 11	....	19 00
Déposé par J. Hope et Cie	....	582 46	....	98 25
Recouvem. de l'assurance, Allan et Cie.	....	....	....	13 97
Déposé au crédit du Receveur-Général	....	782 57	....	131 22

Ottawa, 15 janvier 1876.

(No. 11)

RAPPORT

De la commission nommée pour s'enquérir de la nature des avantages commerciaux qui peuvent découler de la construction du canal de la Baie Verte, ainsi que des témoignages rendus.

Décembre 1875.

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, le rapport ci-dessus n'est pas imprimé.*]

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE

SUR

L'ÉTAT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

A l'honorable Chambre des Communes du Canada, assemblée en Parlement:

Le bibliothécaire du Parlement, par son présent rapport, expose respectueusement:—

Qu'il est heureux de dire que le gouvernement exécutif, durant la vacance des Chambres, s'est occupé d'une manière toute spéciale de la recommandation faite par votre bibliothécaire dans son dernier rapport, relativement à la nécessité d'augmenter considérablement la collection des livres de droit, principalement en vue du récent établissement de la Cour Suprême à Ottawa. Peu de temps apres la clôture de la session, votre bibliothécaire reçut instruction de visiter la bibliothèque de la Société de Droit (*Law Society*) de Toronto, et de se mettre en rapport avec l'honorable J. Hillyard Cameron, C. R., et M.P., pour le consulter sur les améliorations à faire à notre classe d'ouvrages de loi. A la recommandation de M. Cameron, la bibliothèque a d'abord commencé par faire l'achat d'une série complète des rapports (*Reports*) des Cours de Justice de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que d'autres ouvrages importants. Plus tard les Juges de la Cour Suprême furent nommés, et ils se chargèrent de surveiller l'acquisition de tous autres ouvrages qui pourraient être jugés nécessaires pour compléter notre bibliothèque légale. Les honorables messieurs les juges Strong et Fournier sont maintenant occupés à faire un choix de livres qui devront, une fois obtenus, compléter autant que possible ce département de la bibliothèque, et en faire une collection éminemment précieuse.

Les autres divisions de la bibliothèque ont été aussi augmentées, autant que l'a permis l'appartement encombré que nous occupons; et un catalogue de ces additions a été préparé pour l'usage des membres. Mais la difficulté de trouver de la place pour les livres a été un obstacle presque insurmontable à l'amélioration de la bibliothèque dans les divisions de la littérature, des sciences et des arts. Cet obstacle, toutefois, va disparaître bientôt. La nouvelle bibliothèque paraît devoir être achevée prochainement, et il y a tout lieu de croire qu'elle sera prête à être occupée avant la fin de l'été prochain. Lorsque le transport des livres aura eu lieu, il est à espérer que grâce à la libéralité du Parlement, des mesures seront prises pour rendre la bibliothèque, comme dépôt de connaissances, digne du magnifique édifice érigé pour la recevoir d'une manière permanente.

Les dons provenant de diverses sources, faits à la bibliothèque durant l'année, ont été très nombreux; une liste de ces dons est annexée au présent rapport, ainsi qu'une liste des ouvrages déposés conformément à l'acte de la propriété littéraire.

Le nombre des volumes dans la bibliothèque, lors du dernier rapport, était estimé à 75,086. Depuis cette époque, environ 4,400 volumes ont été ajoutés, ce qui a fait un total de 79,486 volumes.

Le tout respectueusement soumis.

ALPHEUS TODD,
Bibliothécaire.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
10 février 1876.

LISTE DES DONS REÇUS DEPUIS LE 4 FÉVRIER 1875.

Du royaume de *Belgique* :
Rapport sur la situation des établissements d'Aliénés du royaume, 1866-1871.
Recueil des Anciennes Coutumes de la Belgique, 4 vols.
De l'Université Royale de la Norvége :
Transactions of the Storthing of *Norway*, in 1874, 9 vols.
De la librairie royale de *Berlin :*
Laws, Journals and Papers of the *Prussian* Parliament, in continuation of the series formerly presented, 176 vols.
Du bureau de la papeterie de Sa Majesté :
The Imperial Statutes, revised ; vols. 6, 7, 8.
Index to the Statutes, to 1874.
Du maître des rôles, *Londres :*
17 volumes, Calendars of Imperial State Papers ; in continuation of the series.
10 vols. reprints of *English* chronicles.
Du musée Britannique :
Catalogue of Roman Medallions in the Museum.
Guides to the departments of Natural History and Antiquities ; to the Græco-Roman sculptures ; to the Egyptian galleries, and to the Egyptian rooms, 1874.
De l'astronome royal, *Greenwich* :
Greenwich Observations, 1872.
———Astronomical Results, 1872.
———Magnetical and Meteorological Observations, 1872.
———*Cape of Good Hope* Star Catalogue, 1873.
Du gouvernement des *Etats-Unis* :
Congressional Record for 1874, 6 vols.
Congress Documents for 1872-3, 2 vols. ; for 1873-4, 37 vols. ; for 1874-5, 4 vols.
Subject-matter Index of Patents, 1790-1873, 2 vols.
Report of *United States* Coast Survey, for 1871.
Washington Astronomical and Meteorological Observations, in 1872.
Daily Bulletin of Signal service weather reports for October and November, 1872, 2 vols.
Coues Birds of the *North-West.*
Cases in the Court of Claims, vol. 9.
Constitution Manual : edition of 1874.
United States Consular Regulations, 1874, et plusieurs brochures.
Du bureau des Brevets des *Etats-Unis* :
General Index to Patents for Inventions, issued by the *United States* Patent Office, de 1790 à 1873, y-compris 3 vols. de 1874.
Du brig.-général *A. A. Humphreys*, ingénieur en chef, armée des *Etats-Unis* :
Rapports des ingénieurs et autres publications émises en différents temps par ce département ; avec cartes et cartes marines des rivières et lacs de l'*Amérique du Nord*, et plans des opérations militaires durant la guerre de sécession.
De *J. C. Lang*, écr., du département du génie des *Etats Unis, Washington* :
Grandes photographies, encadrées :—
The Capitol at *Washington.*
The *United States* Patent Office.
The Treasury Department.
The State, War and Navy Departments.
Aussi, deux planches d'inscriptions historiques trouvées sur l'Inscription Rock, *New Mexico*, et datées respectivement, des années 1526, 1636 et 1692.
Du commissaire de l'Education des *Etats-Unis* :
Circulars of Information, 1871 to 1875, 4 vols.
Annals of Medical progress.
Theory of Education in the *United States.*

Du département de l'Agriculture des *Etats-Unis*:
Annual Reports for 1872 et 1873, and monthly Reports for 1872, 1873, and 1874, 5 vols.
Du Bureau de l'exploration des côtes, *Washington*:
Report of the Survey for 1871.
Du département de l'Intérieur des *Etats-Unis*:
United States Geological and Geographical Survey of the Territories, under the charge of *F. V. Hayden*, Engineer. Reports for the years 1867 to 1873.
———— Report on the Cretaceoms Flora, and on the Birds of the *North-West*, 2 vols.
———— Various pamphlets on the Survey.
Statistical Atlas of the *United States*, compiled by *F. A. Walker*, Superintendent of the Census, 3 parts, 1874.
Du Bureau des Statistiques, *Washington*:
Report on Commerce and Navigation of the *United States*, for 1874, (2 copies.)
Report on Customs--Tariff legislation of the *United States*. New edition, 1874.
The Law of Claims against Governments, 1875.
Young's Report on Labour in *Europe* and *America*, 1875, (2 copies.)
Mercantile Navy List of the *United States* for 1874.
De l'Etat de *Michigan*:
Public Laws, 1875.
Territorial Laws, vol. 3.
Joint Documents, 1873, 3 vols. 1874, vols. 1 and 3.
Supreme Court Reports, vols. 28, 29.
Report of State Board of Agriculture, for 1873 and 1874.
Report of State Pomological Society, for 1874.
Report of State Board of Health, for 1874.
On Pauperism and Crime in *Michigan*, in 1874-5.
Registration Report on Vital Statistics, for 1871.
Catalogue of State Libaary for 1875-6.
De l'Etat d'*Ohio*:
Debates and proceedings of the third Constitutional Convention of *Ohio*, in 1873, 4 vols.
State Law Reports, vol. 24.
House and Senate Journals and Executive Documents, for 1874, 4 vols.
Laws for 1875.
Reports on Agriculture, for 1873, and on Railways and on Common Schools, for 1874, 3 vols.
Ohio Statistics, for 1874.
Geological Survey and Maps, vol. 2, part 1.
De l'Etat de *Minnesota*:
State Law Reports, vols. 19 and 20.
Senate and House Journals, for 1874 and 1875.
Executive Documents, for 1873 and 1874.
Laws, for 1874.
De l'Etat de *New-Hampshire*:
Laws, Senate and House Journals, and Legislative Reports of the State in 1874, 3 vols.
De l'Etat de *Connecticut*:
Laws, Senate and House Journals, and Legislative documents of the State, in 1874 and 1875, 10 vols.
Memorial Addresses on Senator *Buckingham*.
General Statutes, revision of 1875.
State Law Reports, vols. 40, 41.
Reports, State Board of Agriculture, 1873 and 1874.
Registration Report, 1874.
Colonial Records, vol. 9.

De l'Etat de *New-York*:
- *New York* Reports, vols. 56, 57, 58.
- Supreme Court Reports, (*Hun's*) vols. 2, 3, 4.
- *Regent's* University Report, 1874.
- Report on State Boundaries, 1874.
- Trials of *Prindle, Curtis* and *McCunn*, 4 vols.
- State Laws, 1875.
- Senate Documents, 1874, vols. 4, 5.
- Assembly Documents, 1874, vols. 4 to 7, and 9 to 13.

De l'Etat du *Maine*:
- Senate and House Journals for 1873 and 1874.
- Public and Legislative Documents for 1874, 3 vols.
- State Law Reports, vol. 62.
- Acts and Resolves, 1874.
- Agricultural Reports, 1873 and 1874.
- School Report, 1873.
- Wealth and Industry of *Maine*, 1873.
- Report on Insurance, 1874.

De l'Etat de *Vermont*:
- State Laws, 1874.
- Legislative Documents, 1874; 4 vols.
- Legislative Directory, 1874-75.
- State Law Reports; vols. 46, 47.
- Records of the Governor and Council; vols. 2 and 3, 1779-1791.
- Registration Reports for 1871 and 1872.
- Senate and House Journals, 1874.
- Compiled School Laws, 1875.
- Transactions *Vermont* Dairymen's Association, 1875.

De l'Etat de *Pennsylvanie*:
- State Law Reports, vols. 75, 76.
- State Laws, Senate and House Journals, and Legislative Documents for 1875; 6 vols.
- Executive Documents, 1874.
- Report on Public Charities; on Statistics; on Insurance, for 1874; 3 vols.
- Legislative Hand-Book, 1875.

De l'Etat de *Kansas*:
- State Laws, 1875.
- Public Documents, 1874.
- Agricultural Reports for 1872, 1873, 1874.

Du Secrétaire d'Etat pour le *Canada*:
- Colonial Office List, for 1175.
- Hansard's Debates for the Session of 1875; 5 vols.

Du ministre de la Milice du *Canada*:
- Militia Regulations and Orders for 1870.
- Queen's Regulations and Orders for the Army, 1873.
- Field Exercises for Infantry; Cavalry Exercises; Rifle and Artillery Exercises; Encampment Instructions, &c., 1870 to 1175.
- Denison's Manual of Outpost Duties, Toronto, 1866.
- Hand-book for Rifled Gun of 8 cwt., 1873.

De *Hewitt Bernard*, écr.:
- *Moorman* on Mineral Springs of *North America*.

De la société littéraire et historique de *Québec*:
- Mémoirce sur le *Canada*, 1749 à 1760. Pré-impression, Québec, 1873.

De l'institution des Ingénieurs Civils, *Londres*:
- Minutes and Transactions; vols. 39, 40.

De l'Institut Colonial Royal, *Londres*:
- Reports and Proceedings, from 1869 to 1875; 6 vols.

De la colonie de *Tasmania*:
Acts of the Governor and Council of *Van Dieman's Land*; and Statutes of the Parliament of *Tasmania*, from 1826 to 1875; 4 vols.
De *G. J. Bliss*, écr, greffier de l'assemblée, *Nouveau-Brunswick*:
New Brunswick Legislative Councils Journals, 1868 to 1874; 7 vols.
————————House of Assembly Journals, for 1873 and 1874; 2 vols.
————————Laws for 1872 to 1874. (3 copies.)
De *T. B. Aikins*, écr., commissaire des archives, *Nouvelle-Ecosse*:
Divers pamphlets utiles concernant la *Nouvelle-Ecosse*:
De la colonie de la *Nouvelle-Zélande*:
New Zealand Official Hand-Book, 1875.
New Zealand Parliamentary Debates; vol. 16.
De la société géographique américaine:
Society's Journal; vols. 2, 3 and 4.
De l'université *McGill, Montréal*:
Calendar and Examination Papers, for 1875-6.
De l'observatoire magnétique, *Toronto*:
Abstract of Observations thereat, from 1841 to 1871.
De l'institut légal de *New-York*:
Library Catalogue, 1874.
De la corporation de la cité de *Londres*:
Médaille en bronze, en souvenir de la visite de Sa Majesté Impériale l'Empereur de toutes les Russies, à la cité de *Londres*, le 18 mai 1874.
Du comité du club *Cobden*:
Rapports des procédés aux dîners du club, le 11 juillet 1874, et le 17 juillet 1875, avec rapports du comité, etc.
Bastiat, Essays on Political Economy.
Cobden Club Essays on Local Government.
De l'hon. *Amor DeCosmos*, M.P.:
Iowa Agricultural Reports for 1868 and 1873.
Divers pamphlets.
De *Alfred Larocque*, écr., *Montréal*:
Les lois de la Société Chrétienne, par *C. Périn*; 2 vols., 1875.
De MM. *Stevens et Haynes, Londres*:
Clarke's Bibliotheca Legum, 1819.
Vhitaker's Reference Catalogue of current Litterature, 1875.
Catalogues of the Law Libraries of the Advocates, *Edinburgh*; of *Lincoln's* Inn; *Gray's* Inn; of the College of Advocates, Doctors' Commons, and at *Hartwell* House, *Buckinghamshire*; 6 vols.
De MM. *W. Collins et Cie., Glasgow*:
Collin's Map of the World, on *Mercator's* projection.
De MM. *J. Wiley et Fils, New-York*:
Ruskin's Works; *Wiley's* reprints, 28 vols.
Picturesque America in handsome binding; 2 vols., 1872.
Platt, Hand-book of Art Culture, 1874.
Towbridge. Fast Friends, 1875.
Coolidge. What Katy did at School, 1875.
Rainbow Stories, for Summer days and winter nights, 3 vols.
Ocean borne by *Oliver Optic*, 1875.
Kelloq. Sowed by the Wind, 1875.
————Wolf run, 1875.
Wood. The Telescope and the Microscope, 2 vols.
Houghton. Country walks of a Naturalist, 1870.
Diaz. *Lucy Maria*, 1874.
Adams. Favorite Song Birds.

PRÉSENTATION DE COPIES DE LIVRES ET PAMPHLETS DE LEURS AUTEURS RESPECTIFS.

- On the Permanent Unity of the Empire, a paper read before the Royal Colonial Institute, on 19th January, 1875, by *F. P. Labillière.* Pamphlet.
- Question of Jurisdiction, upon the Trial of *Ambrose Lepine* at *Winnipeg,* for the wilful murder of *Thomas Scott,* by *T. P. Foran,* of the Bar of *Montreal,* 1874. Pamphlet.
- Report on the Boundaries of the Province of *Ontario,* by *David Mills,* M. P. *Toronto,* 1873.
- The Money Question, considered scientifically and practically, by *H. B. Willson. London,* 1874. Pamphlet.
- Report of the Topographical Survey of the *Adirondack* Wilderness of the *State of York,* by *N. Colvin,* 1874.
- *Winnipeg* as it is in 1874, and as it was in 1860, by *G. B. Elliott. Ottawa,* 1875. Pamphlet. (3 copies.)
- Une série de rapports faits en différentes années sur la géologie dans les diverses parties de la *Nouvelle-Ecosse,* par le professeur *H. Y. Hind,* avec d'autres rapports par le commissaire en chef des mines dans cette province, de 1862 à 1874.
- A Canadian National Spirit: a lecture delivered at *Montreal,* December 8, 1873, by *A. T. Drummond.*
- Imperial and Colonial Confederation: by *A. T. Drummond. Montreal,* 1875.
- *Bernard Quaritch's* General Catalogue of Books, for sale, at affixed prices. *London,* 1874.
- Histoire populaire du *Canada*: par *Hubert LaRue,* seconde édition. *Québec,* 1875.
- Business Success: What it is, and how to secure it. A lecture delivered before the *Toronto* Young Men's Christian Association, by *John Macdonald, Toronto,* 1872. (12 copies).
- Farewell Address to Rev. Dr. *Scadding,* on December 24, 1875, upon his resigning the incumbency of the Church of the Holy Trinity, *Toronto*; with reply thereto.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS EN VERTU DE L'ACTE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE DEPUIS LE 4 FÉVRIER 1875.

615. *Walling, H. F.,* Atlas of the Dominion of *Canada, G. N. Tackabury, Montreal,* 1875.
616. *Grip* Cartoons: Parts 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 and 10 of vols. 1 & 2, May, 1873, to May, 1874, with notes by *J. W. Bengough. Toronto. Rogers & Larminie,* 1875.
617. *Toronto* Directory for 1875. Published by *Fisher & Taylor. Toronto.*
618. The *Maire* of *St. Brieux*: An Operetta, in one act. Composed for the Private Theatricals at Government House, *Ottawa* Music by *F. W. Mills*; the libretto by *F. A. Dixon, Ottawa.* Printed by *J. Bureau,* 1875. Pamphlet.
619. Notice Biographique sur *F.* de *Laval* de *Montmorency.* 1er. Evêque de *Québec. Montreal. John Lovell,* 1874.
620. *Pratt, O. S.,* The Horse Educator. Revised edition. *Philadelphia,* 1875. Pamphlet.
621. Masonic Chart of the Scottish Rite. Enregistrée par *E. W. Marshall,* 1875 Peinture à l'huile.
622. The Law and the Lady: A novel by *Wilkie Collins. Hunter, Rose & Co., Toronto,* 1875.
623. Polka Mazurka: by *J. Fossier, Hamilton, Ont.* Published by *T. W. White,* 1875. Morceau de musique.
624. The *Canadian* Methodist Pulpit: with an introduction by *E. H. Dewart. Hunter, Rose & Co. Toronto,* 1875.
625. *Affleck's* Temperance Gems. *Hunter, Rose & Co. Toronto,* 1875. Pamphlet.

626, 627. Deux photographies de fantaisie: par *T. McConkey*, photographe. *Toronto*, 1875. Sur petites cartes.

628. *Frothingham & Workman's* Illustrated Catalogue and Price List of Hardware Manufacturers, at *St. Pauls*, near *Montreal*. 1875.

629. Petite carte, indiquant la convergence remarquable dans le système des eaux navigables du Nord-Ouest, vers *Fort Garry:* par *J. J. Burrows*, A. P., 1875.

630. *Detlor, T. S.*, Mental Almanac for computing dates. Revised and improved, 1875. Une petite feuille de deux pages.

631. Enrégistrement temporaire d'une nouvelle intitulée: " *Walter's* Word," maintenant publié dans le *Globe*.

632. *Walkem, R. T.*, The Married Women's Property Act of *Ontario*. *Toronto*. *Willing & Williamson*, 1874. Pamphlet.

633. *Campeau, F. R. E.*, Illustrated Guide to the House of Commons of *Canada*. *Ottawa*. *J. Bureau*, 1875.

634. *Le Sueur, Philip*. The Dominion Tables of Exchange. *Montreal*. *J. Lovell*, 1874.

635. The Dominion Family Almanac for 1875. *Montreal*. *Evans, Mercer & Co.* Pamphlet.

636. *Clarke, S. R.* On the Law relating to Bills, Notes, Cheques, &c. *Toronto*. *R. Carswell*, 1875.

637. Polka Mazurka: by *J. Fossier*, *Hamilton*. *T. W. White*, 1875. Morceau de musique.

638. *Baker, George*. Vocabulary of Musical Terms. Messrs. *Anderson*. *Galt*, 1874. Pamphlet.

639. *Matte, Napoléon*. Interest Tables at 4 to 10 per cent. per annum. Third edition. *Quebec*. *C. Darveau*, 1875.

640. Disclosures of concealed and increasing Romanism in various Protestant Denominations: by a Reformer. Copyrighted by *W J. Mackenzie*, *Toronto*. *Rowsell & Hutchison*, *Toronto*, 1875. Pamphlet.

641. *McKillop, A.* The Flood of Death; or the Malt that lay in the House that Jack built. *Toronto*, *Dudley & Burns*, 1875. Pamphlet.

642. Pères du Vème Concile Provincial de *Québec*, 1873. Une grande photographie par *Livernois et Cie.*, *Québec*, 1875.

643. Pères et Théologiens du Vème Concile Provincial de *Québec*. Une grande photographie, par *Livernois et Cie.*, *Québec*, 1875.

644. Elementary Bookkeeping, by single entry. *Nova Scotia* School series. *A. & W. Mackinlay*, *Halifax*, 1875. Pamphlet.

645 *Dawson's* Registered Letters Check List. *Montreal*, 1875. Oblong book of forms.

646. Membres de la Chambre d'Assemblée, *Nouveau-Brunswick*, pour le terme commençant en 1875. Photographié sur une petite carte, par *J. P. Tuck*, *Fredericton*, *N.B.*, 1875.

647. *Oliphant*, Mrs. Whiteladies: a novel. *Hunter*, *Rose* & Co., *Toronto*, 1875.

648. *Garvie A. R.* Thistledown. *Hunter*, *Rose* & Co., *Toronto*, 1875.

649. Enregistrement temporaire d'une nouvelle intitulée: " Fated to be Free," par *Jean Ingelow*, maintenant publié dans le " *St. John*, *N.B.*, *Daily News*."

650. Contre-poison. Faussetés, erreurs, impostures, blasphèmes de l'Apostat *Chiniquy*: Dialogue sur la Confession; par *A. Villeneuve*, Ptre, *Montréal*, 1875, Brochure.

651. *Pinkerton, A.* *Claude Melnotte* as a detective; and other stories. *Hunter*, *Rose* & Co., *Toronto*, 1875.

652. *Braun, Le R. P. A.* Une fleur du Carmel. *Montréal*, 1875.

653. *Cloutier, J. B.* Le premier livre des Enfants. *Québec*. *A. Coté* et Cie., 1875. Brochure.

654. *Wilson, W.* Synopsis and Index of the Insolvent Act of 1875. *Ottawa*. Pamphlet.

655. *Robinson, F. W.* Romance of a Back Street. *Hunter*, *Rose* & Co., *Toronto*, 1875.

656. Photographie de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, et du reste de la Famille

Royale: par *Hughes & Edmonds*, 120, *Cheapside, Londres*, 1875. Sur une petite carte.

657. Compendiums of General History: the History of Canada and the other *British North American* Provinces: by *B. C. S.* Enregistré par *J. F. N. Dubois. Québec. C. Darveau*, 1875.

658. Grande gravure lithographiée de la partie de "Cricket" jouée à *Toronto, Canada* les 2 et 3 septembre 1872, entre douze messieurs d'*Angleterre* et vingt-deux du club de *Toronto.* Dessinée et lithographiée par *Rolph, Smith* et Cie., *Toronto*, 1875.

659. *Murray, Grenville.* The Boudoir Cabal: a novel of Society *Toronto. Rogers & Larminie*, 1875.

660. Triumphal March: composed by *Charles A. Garratt.* Copyrighted and published by *P. Grossman, Hamilton*, 1875. Morceau de musique.

661. Janet Doncaster: a novel, by Mrs. *M. G. Fawcett. Toronto. Hunter, Rose &* Co, 1875.

662. *Taylor, T. W.* Commentaries on Equity Jurisprudence: founded on Story. *Toronto. Willing & Williamson*, 1875.

663 to 668. A series of Popular Science and Literature, Primers: by *Roscoe Balfour Stewart; Geikie; Foster*, and *R. Morris. Toronto. J. Campbell* & Son. 1875. (N.B. No. 1, by *Huxley*, not received.)

669. Wrongs and Rights of a Traveller: by boat, by stage, by rail: by a Barrister-at-Law. *Toronto. R. Carswell.* 1875.

670. *Genest, P. M. A.* Carte de la Nouvelle France pour servir à l'étude de l'histoire du *Canada*, depuis sa découverte jusqu'en 1760. *Burland, Desbarats* & Cie., *Montréal*, 1875. Sur rouleau.

671. The *Canada* Digest: Independent Order of Good Templars. By *Thomas Lawless.* Third edition, revised. *Hamilton*, 1875.

672. *Ross, A. M.* Recollections and experiences of an Abolitionist, from 1855 to 1865. *Toronto. Rowsell & Hutchison*, 1875.

673. *O'Reilly, Rev. A. J.* The Victims of the Mamertine. *Montreal. D. & J. Sadlier* & Co, 1875.

674. *Payn, James. Walter's* Word. *Toronto. Hunter, Rose* & Co., 1875.

675. Public Health Magazine. Vol. 1, No. 1. *Montreal*, July, 1875. *J. Dougall* & Son. Pamphlet.

676. *Teulon, H.* Interest Tables at 8, 9, and 10 per cent. per annum. *Dawson* Bros., *Montreal*, 1875.

677. Carte du comté de *Perth*, Province d'*Ontario*: par *J. G. Kirk*, I.C., et A.P., *Stratford.* Lithographiée par *Burland, Desbarats* et Cie., *Montreal*, 1875. Sur rouleau.

678. *Larue, H.* Histoire populaire du *Canada. Québec. Blumhart* et Cie., 1875.

679. *Tennyson, Alfred.* Queen *Mary*: a Drama. *Toronto. J. Campbell & Son*, 1875.

680. Illustrated Historical Atlas of the County of *Wentworth.* Compiled by *Page & Smith, Toronto*, 1875.

681. *Montreal* Illustrated, or The Stranger's Guide to *Montreal*: avec une carte de la cité. *C. R. Chisholm & Bros*, 1875. Pamphlet.

682. *Lagacé, P.* Cours de Lecture à haute voix. *A. Coté* et Cie, *Québec*, 1875. Brochure.

683. Photographie de ministres assemblés pour effectuer l'union des églises presbytériennes en *Canada*: par *W. Notman, Montreal*, 1875. Sur carton.

684. Fac-simile of the National Covenant of *Scotland*, with the autographs of the principal signers. A. D. 1638. Photographed by *Gellatly & White, Edinburgh.*

685. *Smith, J. A.* of *Burford.* Humorous Sketches and Poems. *Dudley & Burns, Toronto*, 1875. Pamphlet.

686. *Cuisset, O.* Traité de la culture de la Betterave et de la fabrication du Sucre en *Canada. C. Darveau*, 1875. Brochure.

687. Tableau commémoratif de l'union des quatre églises presbytériennes en *Canada*, accomplie à *Montréal*, le 15 juin 1875. Enregistré par *D. Drysdale.* Photographié par *J. Inglis, Montreal*, 1875. Sur carton.

688. *Chiniquy*, Father. The Priest, the Woman and the Confessional. *F. E. Grafton, Montreal*, 1875.
689. *Gibbon, Charles.* What will the World Say? A Novel. *Hunter, Rose & Co., Toronto*, 1875.
690. Te Deum Laudamus in chant form: by *Thomas Turvey*. *A. & S. Nordheimer, Toronto*, 1875. Morceau de musique.
691. The *Jones'* Chart for Setting Tuckers. Copyrighted by *E. M. Jones*, 1875. Pamphlet.
692. The Religion of Life; or, *Christ* and *Nicodemus*, by *J. G. Manly*. Printed at the *Christian Guardian* Office, *Toronto*, 1875.
693. Vue lithographique de la ville de *Barrie, Ontario*, par *E. A. Dickinson*. Exécuté par la compagnie *Burland-Desbarats, Montreal*. Sur grande feuille.
694. *Campeau, F. R. E.* Guide illustré de la Chambre des Communes du *Canada*. *Ottawa. J. Bureau*, 1875.
695. *Le May, L. P.* Les Vengeances. Poëme *Canadien*. *Québec. C. Darveau*, 1875.
696. *Lagacé, L'Abbé P.* Cours de Lecture à haute Voix. *Québec. A. Coté et Cie.*, 1875.
697. Perpetual Calendar, 1872-1900, arranged by *T. S. Shenston*. Registrar, County of *Brant, Ontario*, 1875. Sur une feuille de papier.
698. *Jeffers, J. F.* History of *Canada* for the use of Schools. *Toronto. J. Campbell & Son*, 1875.
699. Syllabaire, ou premiers exercices de Lecture en rapport avec la méthode d'écriture des Frères des Ecoles Chrétiennes, par *F. J. O. P.* *Québec. E. Vincent*, 1875. Brochure.
700. Éléments d'Algèbre, par les Frères des Écoles Chrétiennes. *Québec. E. Vincent*, 1875.
701. Éléments de Géometrie, par les Frères des Écoles Chrétiennes. *Québec. E. Vincent*, 1875.
702. Éléments de Trigonométrie, par les Frères des Écoles Chrétiennes. *Québec. E. Vincent*, 1875.
703. Arpentage, levé des plans et nivellement, par les Frères des Écoles Chrétiennes. *Québec. E. Vincent*, 1875.
704. Graphic Description of the Dominion of *Canada* and its Provinces; also *Newfoundland*, the *North-West* Territories, *Anticosti*, and *Labrador*. *Montreal. J. Lovell & Co.*, 1875.
705. Photographie d'une assemblée de la Grande Vente I.O.O.F., par *Farmer Brothers*, 1875. Sur petite carte.
706. The Insolvent Act of 1875, with notes, forms, &c. By *J. D. Edgar* and *F. H. Chrysler*. *Toronto. Copp, Clark & Co.*, 1875.
707. Photographie de la convention de la Grande Vente des francs-maçons du *Canada*, à *London, Ontario*, en juillet 1875. Par *Notman & Fraser*. *Toronto*, 1870. Sur papier.
708. Spelling Blanks. In 3 Numbers: 1. Words; 2. Words and Definitions; 3. Words, Definitions and Sentences. Recommended by *T. H. Rand*, D.C.L.; and published by *T. H. Hall, St. John, N.B.*, 1875.
709. Writing Copy Books, in 6 Parts. Authorized for use in the Schools of *Ontario*. *Toronto. Copp, Clark* & Co., 1875.
710. Eight Cousins; or, the Ant-hill. By *Louisa M. Alcott*. *Dawson* Brothers, *Montreal*, 1875.
711. Photographie des "Pères et Théologiens du Premier Concile Provincial [de l'église catholique-romaine] de *Toronto*, 1875." Enregistré par *John A. Fraser*. Sur une grande carte.
712, 713. Lectures courantes: et Nouvelle Géographie illustrée, par les Frères des Écoles Chrétiennes. Enregistré par *P. L. Lesage, Montréal*, 1875.
714. Diploma of the City of *Toronto* Electoral Division Society,—Form of. Sur papier lithographié, par *Rolph, Smith* & Co, *Toronto*, 1875.
715. *Wotherspoon, Ivan.* Insolvent Act of 1875. *Dawson* Brothers. *Montreal*, 1875.

716. *Duval, N.* Lectures choisies pour la jeunesse. *Dawson* Brothers, *Montréal,* 1875.
717. *Le Vaux, G. V.* The Science and Art of Teaching. *Toronto. Copp, Clark* & Co., 1875.
718. Gospel Hymns and Sacred Songs [with music]. By *P. P. Bliss* and *Ira D. Sankey,* as used by them in Gospel Meetings. *Toronto. J. Campbell* & Son, 1875. Pamphlet.
719. *Blair, John.* Poems. Printed by *W. Meek, St. Catharines,* 1875.
720. *Brant* County, illustrated. Published by *Page & Smith, Toronto,* 1875.
721. Traité des Devoirs du Chrétien. Par *F. S. B. Québec. E. Vincent,* 1875.
722. *Loverin,* Dr. *N.* Historical Slate, with Symbols to mark the events of History, to facilitate historical study. *Montreal,* 1875. Une ardoise et boîte de symboles.
723. The Oddfellows' Galop. By *G. B. Sippi, London, Ontario,* 1875. Morceau de musique.
724. The new *St. Patrick's* Manual, for the use of young people. Prepared by a Christian Brother. Enregistré par *J. F. N. Dubois. Québec. C. Darveau,* 1875.
725. "The Bible and the Square:" a Masonic Mirror and Guide. Published by *W. Akerman, Montreal,* 1875.
726. *Montpetit, A. N.* Nouvelle série de livres de lecture Graduée. Premier livre. *Montréal. J. B. Rolland* et Fils, 1876.
727. Photographie de Mgr. *L. Z. Moreau (St. Hyacinthe),* 1875. Sur carte.
728. *Kollmyer,* Dr. *A. H.* Chemia Courtata; or, the Key to Modern Chemistry. *Montreal. J. Starke* & Co., 1875.
729. Infantry: a photographic picture of 50 Infants, in various attitudes. *J. G. Parks,* photographer. *Montreal,* 1875. Sur une grande carte.
730. *Macmahon, Hugh.* The Insolvent Act of 1875. Published by *Willing* & *Williamson, Toronto,* 1875.
731. *Tétu, Horace.* Historique des journaux de *Québec. Québec. L. Brousseau,* 1875. Brochure.
732. Manual of Liturgic Chants in modern notation and Sacred Melodies. Prepared by a Brother of the Christian Schools. *Québec. C. Darveau,* 1875.
733, 734, 735, 736. *Harris, John (Kuklos).* Political Economy and Science; Natural Philosophy and Divine Revelation; Review of Macaulay's teaching on the relationship of Theology to the Science of Government; with a Supplement on *Kant's* Critique of Pure Reason. 4 vols. Printed by *John Lovell, Montreal,* 1875.
737. *Watson, S. J.* The Legend of the Roses; a poem. Ravlan: a drama. *Toronto. Hunter, Rose & Co.,* 1876.
738. Excerpta è Cantibus Liturgicis. 3 editio, revisa et aucta. *Marianopoli. Z. Chapleau* et filii, 1875.
739. *Legendre, N.* A mes Enfants. *Québec. A. Coté* et Cie, 1875.
740. Photographie de Mgr. *L. Z. Moreau,* Evêque de *St. Hyacinthe:* par *A. Rho.* Sur zinc.
741. Photographie du Rév. Père *D. Lynch:* par *J. Henderson,* 1876. Sur carte.
742. The Physician's Visiting List, Case Book, &c.; by *W. Oldright,* M.D., *Toronto. W. Warwick,* 1876. A pocket volume of blank forms.
743. Carte des chemins de fer de la province d'*Ontario*: publiée par la compagnie de publication "*The Nation,*" *Toronto,* 1875.
744. Photographie de Mgr. *L. Z. Moreau,* Evêque de *St. Hyacinthe:* par *J. B. Sauvageau,* photographe, *St. Hyacinthe.* Sur petite carte.
745. *Wilkinson's* Commercial Travellers' Guide for Western *Canada,* 1875. Une feuille pliée.
746. The *London* Five-step Waltz: by Miss *S. B. Erith.* Published by *C. F. Colwell & Co., London, Ont.,* 1875. Morceau de musique.
747. *Stevens, J. G.:* Index to the Statutes of *Canada,* from 1867 to 1875. Printed at *St. Stephen, N.B.,* 1876.

748. Enregistrement temporaire d'un ouvrage non déposé.
749. *Jenkins, Edward.* The Devil's Chain. *Montreal. Dawson Brothers*, 1876.
750, 751. *The Canadian Monthly and National Review*; vol. 8—July to December, 1875; and vol. 9, No. 1, for January, 1876. Published by *Adam, Stevenson & Co., Toronto.*
752. *Loudon, James.* Algebra for beginners. *Copp, Clark & Co., Toronto*, 1876.
753. *Todhunter, Isaac.* Elements of Euclid. *Copp, Clark & Co., Toronto*, 1876.
754. The Fair Grit; or the advantages of Coalition: a farce; by *Nicholas Flood Davin Toronto. Belford Brothers*, 1876. A pamphlet.

(No. 13.)

RÈGLEMENTS

De la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, en vertu de l'Acte des élections fédérales contestées 1874,

AUSSI :

RÉGLEMENTS GÉNÉRAUX et TARIF de la Cour Suprême de Sa Majesté pour la province de Québec, en vertu de l'Acte des élections fédérales contestées, 1874

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les règlements ci-dessus ne sont pas imprimés*]

RAPPORT

DU

MINISTRE DE LA JUSTICE

SUR LES

PÉNITENCIERS DU CANADA,

POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET Cie., RUE WELLINGTON.
1876.

A Son Excellence le très-honorable Sir Frederick Temple, comte de Dufferin, vicomte et baron Clandeboye de Clandeboye, dans le comté Down, dans la pairie du Royaume Uni, baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le comté Down dans la pairie d'Irlande, et baronnet, chevalier du très-illustre ordre de St. Patrice et chevalier commandeur du très-honorable ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada, et vice-amiral pour le même pays.

Plaise a Votre Excellence :

J'ai l'honneur de présenter, pour l'information de Votre Excellence, le rapport annuel de l'inspecteur des Pénitenciers, ainsi que ceux des officiers des Pénitenciers les états des finances et les statistiques pour l'année expirée le 31 décembre 1875.

J'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence,

Le très obéissant serviteur,

EDWARD BLAKE,

Ministre de la Justice.

Département de la Justice,
Ottawa, 11 février 1876.

PREMIER RAPPORT ANNUEL

DE

L'INSPECTEUR DES PÉNITENCIERS

DU

CANADA,

POUR L'ANNÉE 1875.

A l'Honorable EDWARD BLAKE, C. R., *Ministre de la Justice.*

MONSIEUR,—L'inspecteur a l'honneur de soumettre son premier rapport annuel sur les pénitenciers du Canada et sur l'asile des détenus aliénés de Rockwood, requis par la loi concernant les pénitenciers de 1875, et de transmettre les relevés statistiques exigés, tel que donnés par les officiers des différentes institutions qu'il a sous son contrôle.

Pendant la dernière session du Parlement une loi a été passée abrogeant la loi en vertu de laquelle les directeurs des pénitenciers avaient été nommés comme formant un bureau, et en leur substituant un inspecteur pour remplir les charges de ce bureau, et tels autres devoirs que pourrait ordonner la ministre de la Justice, de temps à autre.

Il me sera peut-être permis de dire ici que vous avez donné plus qu'une part ordinaire de votre attention aux affaires des pénitenciers, et que vous avez résolu de faire subir un examen minutieux au système qui est en opération à chaque institution, dans le but de faire des reformes si nécessité il y a. Par ce moyen on peut appliquer un remède à toutes les irrégularités qui pourraient exister, et introduire les améliorations que l'on trouverait utiles et nécessaires.

Un plan efficace et bien mûri pour surveiller les dépenses et les autres opérations de chaque pénitencier, et qui doit être mis à exécution à Ottawa, est le premier et le trait le plus caractéristique du nouveau système. Les vérifications qui sont proposées devront s'appliquer à l'achat et à la consommation des provisions, et seront disposées de manière à démontrer à un moment donné, si les frais d'entretien d'aucune ou de chaque institution sont en proportion du nombre de prisonniers qui y sont internés.

On ne doit pas conclure par ce qui précède que ces détails si importants aient été négligés avant aujourd'hui ; loin de là. Les bureaux d'inspecteurs et les directeurs qui existaient autrefois ont toujours contrôlé et surveillé strictement la distribution des credits votés par le Parlement, et les affaires des pénitenciers et de l'asile de Rockwood ont toujours été suivies avec beaucoup d'attention par les messieurs qui les avaient sous leur contrôle. Quiconque voudrait se rendre compte de ce que ci-dessus, n'aurait qu'à se donner la peine d'examiner l'économie interne et la direction, spécialement celles des plus anciens établissements, tels que ceux de Kingston, St. Jean, N. B., Halifax et Rockwood. On verra par la discipline qui y est maintenue, et parmi les condamnés et les officiers, par les règlements qui sont en vigueur, par l'organisation complète de chaque département, et par l'ordre qui règnent partout, tant sous le rapport moral que physique des institutions visitées, que les différents bureaux ont rempli leur devoir fidèlement et avec zèle, Les efforts que l'on a faits pour l'amélioration et la bonne gouverne de la population criminelle ont été si bien dirigés et si marqués de succès, que la population du Canada peut avoir la satisfaction de savoir que sauf le *Crofton*, tel que maintenu en Irlande, que dans aucune place on ne trouve un système d'administration, pour les prisons des détenus,

meilleur que le nôtre. Il serait injuste de ne décerner qu'aux directeurs le mérite et les louanges pour le bien qui a été fait. Pendant la période qui s'est écoulée depuis (lors de la Confédération) que les pénitenciers ont été gouvernés sur un plan d'ensemble, les efforts des directeurs pour améliorer le système qui était alors en force, ont été, règle générale, diligemment secondés par les préfets.

Comme le mentionnaient les directeurs dans leur rapport de l'année dernière, 1874, l'administration des affaires du pénitencier de St. Vincent de Paul n'a pas été satisfaisante. Ceci est la seule exception ; mais il en sera parlé plus longuement dans une autre partie de ce rapport.

Conformément aux anciennes lois, des visites mensuelles ont été faites aux Pénitenciers de Kingston et St. Vincent de Paul, et par trimestre à ceux de St. Jean et Halifax. Au moyen de cette fréquente surveillance personnelle, les directeurs étaient en état de voir à ce que les institutions qui dépendaient d'eux fussent bien conduites.

Par l'acte de 1875, il n'y a que deux visites annuelles qui doivent être faites à chaque pénitencier. Si toutefois les circonstances l'exigeaient, ou si le ministre de la Justice trouvait convenable d'ordonner d'autres visites, elles peuvent être faites. L'inspecteur considère que deux visites annuelles à une institution aussi importante que celle de Kinsgton ou celle de St. Vincent de Paul, où le système n'est pas tout à fait organisé, ne sont pas à toutes fins suffisantes. Des visites plus fréquentes sont nécessaires pour examiner l'administration et donner les instructions que nécessitent certaines circonstances, et pour acquérir et se faire donner toutes les informations qu'il est censé avoir.

Les pénitenciers de Kingston et de St. Vincent de Paul étaient visités tous les mois par l'un des directeurs et à chaque trimestre par le bureau des directeurs. Ceux de St. Jean et de Halifax étaient visités à chaque trimestre par un des directeurs et tous les six mois par le bureau. Avec le système actuel il est tout à fait impossible à l'inspecteur de pouvoir faire le nombre de visites que l'ancien bureau était obligé de faire. En compensation de ces fréquentes visites, vous avez inauguré un système de relevés mensuels que les préfets doivent transmettre à l'inspecteur. Ces relevés contiennent un état détaillé des recettes et des dépenses, des provisions et de leur consommation, des mouvements, emplois et gages des prisonniers—en un mot, toutes les statistiques et informations qui se rattachent à la direction des pénitenciers et qui peuvent fournir des informations immédiates lorsqu'elles seront demandées, et pour donner au ministre un état de faits et de chiffres sur lequel il pourra se guider.

Chacun des quatre pénitenciers a été visité une fois, en conformité de l'acte des Pénitenciers, depuis le 1er mai dernier; l'asile des aliénés de Rockwood a aussi été visité.

Les devoirs qui incombaient à l'ancien Bureau des Directeurs ont été remplis par l'inspecteur, sans qu'il eût un aide, depuis le 9 avril dernier—époque à laquelle le Bureau fut dissout—jusqu'au 1er décembre. En conséquence du grand accroissement de travaux causé par le transport des registres et des documents à la division des Pénitenciers, et la somme de travail additionnel déjà mentionnée, il vous a plu de donner pour aide à l'inspecteur une personne de grande capacités, qui avait déjà été employé au département de la Justice. A l'heure qu'il est, le Bureau des Pénitenciers n'est pas encore au complet, mais aussitôt qu'il le sera, on ne peut douter des bons résultats que cela produira.

Au nombre des inconvénients que l'on rencontre dans l'administration des pénitenciers, se trouve l'absence totale d'ouvrages d'une nature pratique sur ce sujet. Plusieurs écrivains ont avancé des théories très plausibles et intéressantes sur la discipline et la direction des prisons, mais, en grande partie, l'expérience démontre que les principes émis et les règlements proposés sont, pour ainsi dire, une tendance locale, et pré-suppose un certain état de choses que l'on ne peut pas toujours atteindre. C'est ainsi que dans presque chaque institution pénale, sur ce continent du moins, on a un système particulier auquel se trouve attaché un code de règlements écrits ou non-écrits, basé suivant les besoins et les circonstances spéciales. Comme on peut

convenablement dire que la direction des pénitenciers dépend beaucoup de l'expérience, de la qualification et des exigences, on verra de suite qu'il faut un temps considérable, du soin et de l'étude pour mûrir un plan qui ne rencontrera pas d'objections sérieuses. On pourrait tirer de grands avantages en faisant de temps à autre un tour d inspection parmi les prisons des Etats-Unis dans, le but d'examiner la manière dont elles sont dirigées, et d'adopter tout ce que l'on croirait susceptible d'améliorer en aucune manière notre système. Même en visitant les institutions où les plus grands défauts existent dans leur administration, on pourrait trouver quelque règlement, pratique ou information toute particulière que l'on pourrait emprunter et utiliser avantageusement en Canada. Par ce moyen notre système des pénitenciers, quoique inférieur à aucun, comme il a déjà été mentionné, se trouverait encore amélioré, et l'officier chargé de faire ces examens comparatifs acquerrait des connaissances qui le rendraient beaucoup plus apte à satisfaire aux exigences de sa position. De grands avantages sont découlés même des quelques visites que certains membres de l'ancien Bureau des Pénitenciers avaient été autorisés de faire à quelques-unes des principales prisons des Etats-Unis. Les leçons acquises par ce moyen n'ont pas été perdues pour le Canada : en sorte que nous pouvons fort bien réclamer le crédit d'avoir établi un système susceptible d'améliorations il est vrai, mais qui, dirigé comme il est, par un personnel attentif et fidèle, n'ayant en vue d'autre chose que de bien remplir ses devoirs, a produit sans contredit des résultats tout à fait satisfaisants.

Il est à regretter que dans le cours de l'année dernière, nous avons eu la preuve évidente que le crime a beaucoup augmenté. Nous le remarquons aussi bien dans les statistiques des prisons communes que dans les pénitenciers. C'est une triste chose que de constater une augmentation, quelque faible qu'elle soit, dans le nombre des délits qui condamnent les délinquants à nos prisons pénales. On envoie aux prisons communes ceux qui, généralement, sont faibles mais qui ne sont ni très méchants ou vicieux; tandis que ceux qui prennent le chemin du pénitencier sont, à peu d'exceptions près, d'un tel caractère que l'intervention de la loi, pour en délivrer la société, est tout à fait justifiable. Dans les quatre pénitenciers de Kingston, St. Vincent-de-Paul, St. Jean, N. B., et Halifax, il y avait un total de 665 détenus, le 31 décembre 1874; à la même date en 1875, il y en avait 808,—soit une augmentation de 143.

L'inspecteur doit des remerciements au lieut.-col. E. F. Du Cane, président du bureau de direction des prisons en Angleterre, pour les informations utiles contenues dans sa brochure, intitulé : " *Penal servitude as carried out in England.*"*

L'auteur prétend qu'il n'est pas facile de démontrer que le système des prisons a quelque influence sur l'augmentation ou la diminution des délits même dans une proportion infime de ce qu'on a réclamé, à moins que les prisons ne fussent en mauvais état, chose qui n'existe pas en Canada. La condition prospère du pays, les moyens de se créer une existence honnête, la condition de l'éducation tant morale que littéraire, les aptitudes de ceux qui sont chargés de découvrir et d'arrêter les criminels, tout cela a effet sur les statistiques du crime. Il n'y a aucun doute, qu'un système pénal bien organisé, figure pour une large part dans les résultats obtenus, qu'il a un effet préventif et ne contribue pas pour une faible part à réduire le nombre des condamnations à un *minimum.*

Les principes que comportent notre système pénal, sont d'empêcher le crime de se commettre et de réformer le délinquant. Pour des raisons faciles à comprendre, la réformation est une chose à laquelle nous sommes tenus de donner toute notre attention; mais elle ne devrait cependant pas être mise en pratique de manière à être incompatible avec le châtiment attaché à la sentence, parce que la punition est principalement pour empêcher les délits, par l'avertissement qui est donné à ceux qui seraient portés à les commettre n'était-ce que ces considérations.

Ayant en vue, que pendant son incarcération on doit préparer et donner les moyens de mener une vie plus régulière au prisonnier, une attention toute particulière est donnée à son éducation morale, mentale et littéraire.

Il y a deux chapelains,—l'un protestant et l'autre catholique,—qui sont attachés au pénitencier, et qui emploient une grande partie de leur temps pour améliorer et

* Servitude penale telle qu'appliquée en Angleterre.

instruire les détenus qui sont confiés à leur garde spirituelle. Personne ne dispute les avantages à obtenir en inculquant aux prisonniers des sentiments religieux. Il est très certain que les prisonniers apprécient ces avantages, et il est aussi certain que les efforts des chapelains sont couronnés d'autant de succès et sont productifs d'aussi bons résultats que dans le monde à l'extérieur.

Les bibliothèques et les écoles des prisons sont sous le contrôle immédiat des chapelains. Des livres d'un caractère pûrement instructif et religieux sont distribués aux prisonniers, et des instituteurs enseignent à ceux qui sont sans instruction les rudiments de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique, tandis qu'à ceux qui ont déjà quelques connaissances on leur donne l'encouragement et l'occasion de se perfectionner.

Le système des punitions et des récompenses a produit tout ce que l'on pouvait désirer. Par son industrie et sa bonne conduite. tout prisonnier peut obtenir une rémission de sa sentence égale au sixième de sa durée. Il peut aussi obtenir de l'avancement jusqu'à ce qu'il ait atteint la plus haute classe établie pour le mérite. D'un autre côté, les actes de mauvaise conduite sont punis par la forfaiture de la rémission, la dégradation à une classe inférieure, et la perte des priviléges obtenus par la bonne conduite antérieure; ils méritent aussi la réduction dans la nourriture, le cachot et le châtiment corporel.

Le pouvoir de punir un prisonnier est donné au préfet, qui ne l'exerce pas arbitrairement ou sans avoir fait une enquête complète concernant l'accusation, en présence du prisonnier. Le préfet peut disposer de toutes les offenses ordinaires, et tout châtiment qu'il inflige, avec un rapport des méfaits du prisonnier, sont enregistrés dans un livre tenu à cet effet. L'inspecteur examine attentivement ce livre pendant ses visites, pour voir si les châtiments infligés sont en juste proportion des offenses commises.

Il est inutile de dire qu'on ne permet à aucun officier de maltraiter ou de frapper un prisonnier. Si la violence d'un prisonnier oblige l'officier de faire usage de ses armes, celui-ci devra démontrer, lorsqu'il sera appelé à le faire, qu'il n'a agi que suivant les nécessités de la circonstance, ou bien s'il ne peut pas définir sa position, il devra en subir les conséquences.

Il est de première nécessité que les prisonniers soient convaincus que les règlements sont observés d'une manière juste et franche, afin qu'une discipline stricte et sévère soit maintenue sans soulever une résistance continuelle. Ils faut qu'ils comprennent aussi que les officiers sont simplement chargés de mettre les lois à exécution, et que dans le cas où ceux-ci outrepasseraient leurs pouvoirs, il leur faudrait en rendre un compte très sévère. A cet effet, tout prisonnier a un libre droit d'appel contre toutes les actions de ceux qui sont ses supérieurs. Il peut en première instance déposer sa plainte devant le préfet, qui est tenu de s'en enquérir, et de mettre l'appel sur le registre; ou bien, il peut en appeler à l'autorité supérieure de l'inspecteur, qui peut, s'il le juge convenable, renverser la décision du préfet, ou s'il le trouve nécessaire soumettre le cas au ministre de la Justice. Ainsi, on est porté à croire que l'inspecteur, qui n'est pas en contact journalier avec les officiers et les prisonniers, mais qui ne visite la prison que périodiquement, donnera une considération impartiale à toute question ou plainte. Le but de ces dispositions n'est pas seulement pour que les prisonniers comprennent qu'ils ne peuvent pas être maltraités, mais pour les officiers à qui l'on rappelle qu'ils auront à rendre compte de leur conduite.

Quelques actes d'insubordination et d'autres offenses, commis au pénitencier de Kingston ont mérité le châtiment corporel.

Une bonne partie des rapports, dans les différentes institutions, contiennent des accusations contre ceux qui n'observent pas les règlements, mais qui, ne formant qu'un petit nombre des coupables punis, contribuent par une large part à augmenter la totalité du nombre de ceux à qui l'on inflige une correction. Il y en a plusieurs à qui on n'a jamais rien à reprocher sous le rapport de la conduite; et un grand nombre finissent leur terme d'emprisonnement de plusieurs années en ne commettant que de légères infractions aux règlements, ce qui n'a pas une grande influence sur leur bulletin de conduite tandis qu'ils étaient en prison.

Ce sont des faits très importants. Ce résultat n'est pas causé par une discipline facile ou relâchée, et sous laquelle une offense passe inaperçue et sans punition. Au contraire, il deviendra apparent même à un visiteur en passant, et ceux qui sont familiers avec l'administration d'une prison le savent parfaitement, que l'ordre est strictement maintenu et que la discipline est rigoureusement mise à exécution.

Inculquer aux détenus l'amour du travail, développer leur intelligence en les employant à des ouvrages utiles et leur donner les facilités pour apprendre un métier afin qu'ils puissent s'en servir pour se créer une existence honnête à leur sortie de prison, tel est le principe établi chez les préfets. On obtient aussi par ce moyen un but très désirable, savoir, celui de faire payer par l'institution une partie de ses frais d'entretien, vu que le travail fait par les prisonniers en couvre une partie considérable. Les frais d'entretien des pénitenciers pour l'année 1876, se sont élevés à $191,323.16, et les recettes perçues pendant la même période, au moyen du travail des détenus, étaient de $100,999.26, soit $127.17 par tête, sur une moyenne de 795 détenus. Les dépenses faites pour les pénitenciers, déduction faite du travail des détenus, s'élèvent à $90,323.85, soit, $113.61 par tête. La moyenne du nombre des détenus et de leurs frais d'entretien, par tête, sera indiquée plus loin.

Les avantages que l'on peut retirer en employant les prisonniers au travail, sont triples : Premièrement, pour produire un effet moralisateur sur le détenu lui-même, et sur la classe criminelle ; deuxièmement, pour produire la réforme chez le prisonnier; et troisièmement, pour rembourser autant que possible, ses frais d'entretien. Parmi la population de nos prisons il y a un grand nombre de détenus qui sont absolument incapables, ou qui ont de grandes difficultés, par une incapacité, soit mentale, soit physique, de se créer une existence, même dans les condition les plus avantageuses. Quelques-uns sont faibles d'esprit, d'autres sont sujets à des infirmités corporelles qui les rendent impropres au travail, et enfin, d'autres ne peuvent être employés qu'à des travaux faciles. Même si ces individus étaient sortis de prison, ils seraient encore plus ou moins à charge au public; c'est pourquoi on ne peut pas espérer que le produit de leur travail remboursera la somme déboursée pour leurs frais d'entretien. De plus, le travail dans la prison a toujours le désavantage de ne pas avoir cet encouragement pour l'industrie que procure la perspectivue d'en obtenir une rétribution prompte et profitable. Le seul encouragement que l'on puisse donner aux prisonniers, est celui qui a déjà été mentionné, c'est-à-dire, que par son application au travail il pourrait obtenir une remise de sa peine, une amélioration dans son état de prisonnier, ou bien de recevoir un châtiment s'il ne fait pas son devoir. Avec une surveillance continuelle on obtient de bons résultats par ces moyens. Il y a, nécessairement, des prisonniers, principalement la classe ordinaire, qui préfère aucun châtiment qui aura pour effet de diminuer le temps du travail, à une application constante du métier qui leur a été donné par les règlements de l'institution.

Des objections sont souvent soulevées contre le gouvernement parce qu'il place sur le marché les objets ainsi manufacturés, et par là même fait concurrence au travail libre. Ceci est, sans aucun doute raisonnable, mais cela n'empêche pas qu'une telle opposition ne produise un certain effet. La branche particulière d'industrie qui souffre par hasard de la concurrence du travail des prisons, jette nécessairement les hauts cris, et peut toujours trouver des avocats dévoués pour sa cause ; et d'après le principe que les affaires de tout le monde ne sont les affaires de personne, cette agisation n'est pas contrebalancée par une agitation correspondante de la part du peuple dont les intérêts sont en jeu, et un aide à ceux qui sont chargés de veiller aux intérêts publics. Cette opposition se trouve poussée à un tel point que les maçons et les tailleurs de pierre d'une certaine ville refusent de se servir de la pierre taillée par les prisonniers et pouvant servir pour bâtisses. Il y a une chose tellement évidente qu'il serait oiseux de la mentionner; de même que les personnes libres ont à travailler pour leur subsistance en concurrence avec les autres, ainsi il n'y a rien à dire si une fois en prison leur travail fait encore concurrence à quelqu'un. Cependant il ne faut pas aller trop loin, et faire de ces prisons des manufactures. Il est fort douteux, si un mode d'emploi comme celui-là, nécessitant des déboursés des deniers publics pour l'achat d'un matériel et de machines considérables et dispendieux,

devrait être continué ; la valeur du travail fait à l'aide de ce moyen diminuerait considérablement la valeur du travail des prisonniers, parce que dans un tel cas ce n'est pas seulement une concurrence contre le travail de la prison, mais aussi contre le capital du gouvernement. La condition d'une prison rend les profits une considération secondaire, et d'ailleurs, on ne peut pas assurer, que dans un établissement du gouvernement, on veillera aussi attentivement aux profits, que dans une entreprise privée; en sorte que, les profits que devraient réaliser les deniers publics ainsi placés, courraient grand danger d'être négligés ou oubliés, et ceci permettrait de vendre les produits à un taux moins élevé, ce qui placerait le travailleur libre dans un état tout à fait désavantageux. On évite plusieurs des désavantages qui se rattachent au système de changer les prisons en établissements manufacturiers, en y faisant faire les travaux du gouvernement, et très certainement les travaux de cette nature devraient être préférés à tous autres.

Uu résumé de l'organisation de la branche du ministère de la Justice ayant pour but la direction des Pénitenciers du Canada, ne serait pas, ici, hors de place.

Le ministre de la Justice a la direction générale de tous les pénitenciers, et de l'asile des détenus aliénés de Rockwood, près Kingston. Tous les règlements ne sont mis en force qu'après avoir reçu son approbation, et doivent, nécessairement, être en accord avec l'acte du Parlement.

Afin que le ministre de la Justice puisse se rendre compte de l'état de ces institutions, un inspecteur a été nommé par acte du Parlement, dont le devoir est de les visiter et de faire rapport sur la manière dont l'acte et les règlements sont mis à exécution.

L'ensemble des affaires financières des pénitentiers, l'adjudication des contrats, les devoirs d'inspection, et les devoirs concernant la conduite et la discipline qui exigent une intervention plus élevée que celle des préfets qui ont la charge des prisons, sont remplis par l'inspecteur, agissant sous les ordres du ministre de la Justice.

Il est du devoir de l'inspecteur de visiter chaque pénitencier périodiquement, afin de voir si les règles et règlements, et les ordres donnés sont mis en force; s'il n'y a ni irrégularité, ni abus ; d'entendre les appels ou les requêtes des officiers et des prisonniers, et d'agir en qualité de magistrat pour faire toutes les enquêtes qui pourraient être nécessaires.

Chaque pénitencier a un préfet, un sous-préfet—à l'exception de St. Jean et Halifax, où un gardien en chef est l'officier suivant du préfet—un chapelain catholique et un protestant, un comptable et un chirurgien, avec le personnel nécessaire d'employés subalternes. Le préfet est le principal officier du pénitencier, tous les employés de la prison sont immédiatement sous son contrôle. Les chapelains exercent une surveillance sur les instituteurs, et les chirurgiens sur le personnel de l'hôpital. Il y aussi un certain nombre d'employés permanents dans chaque pénitencier; des instructeurs de métiers, dont le devoir est d'enseigner aux prisonniers leurs divers métiers, et d'estimer la valeur de l'ouvrage que ceux-ci ont fait.

On trouvera dans les estimés présentés au Parlement de plus ample détails sur le personnel de chacune des prisons ; et les instructions qu'ils out reçues sont mentionnées dans les règles et règlements pour la direction des pénitenciers. Qu'il suffise de dire ici, que le sens de ces instructions est que tout en étant pénétré de l'idée que les prisonniers sont condamnés pour subir leur châtiment, cependant, on doit être attentif à ne pas perdre de vue les préceptes de l'humanité; que tous les officiers doivent se rappeler que leur devoir est de réformer aussi bien que de punir, et que les conditions qui assurent la santé du corps doivent être veillées de près. L'inspection des pénitenciers démontrera que ces instructions ont été strictement mise en forces, et la statistique prouvera l'efficacité de l'organisation pour cette fin.

En terminant ces remarques générales, l'inspecteur croit de son devoir, de vous remercier cordialement, monsieur, pour la promptitude et la bonne volonté avec lesquelles vous avez dans toutes les occasions donné votre attention aux affaires qui se rattachent aux pénitenciers, même lorsque vous étiez occupé à des affaires d'une importance majeure. Il a toujours eu de la facilité à vous rencontrer lorsque les choses l'exigeaient, et il se trouve ainsi en état de conduire les affaires des pénitenciers à la satisfaction de toutes les parties intéressées.

PÉNITENCIER DE KINGSTON.

Pendant l'année dernière les affaires de cette institution ont été gérées avec la même prudence, le même bon jugement et le même esprit d'économie qui ont toujours caractérisé l'occupation de cette charge par le préfet actuel. La discipline a été très bien maintenue, la conduite des prisonniers ayant été, en général très satisfaisante. On a eu quelque difficulté à faire observer les règlements aux prisonniers arrivés de St. Vincent de Paul, dans le cours de l'année 1875. Il est très facile de s'en rendre compte, par le seul fait de la condition relâchée et désorganisée de cette prison sous la direction qu'elle avait dernièrement, et les facilités que l'on procurait ainsi aux internés pour ne faire aucun cas des règlements, et de contracter des habitudes tout à fait en désaccord avec cet ordre et cette conduite strictes qui doivent exister dans l'intérieur d'un pénitencier. Le préfet en faisant l'application judicieuse d'une sévérité salutaire et modérée, fait comprendre aux délinquants qu'ils ne peuvent se conduire mal sans impunité, et qu'ils doivent se conformer aux règlements établis et les observer. Les infractions aux règlements n'étaient pas d'une nature très sérieuse, et consistaient principalement de parler, chanter et siffler, et telles autres offenses légères qui annonçaient plus de frivolité de caractère que de mauvaises dispositions. Pendant l'année 1875, il n'a pas été commis de fautes plus graves, dans les limites des pénitenciers, que quelques cas de bataille, quand les individus en défaut avaient réussi à tromper la vigilance de leurs gardiens. Ceci arrive bien rarement, parce que ceux qui manifestent trop ouvertement leur inclination pour le pugilat sont jugés et punis sévèrement.

Quoiqu'il y ait eu plusieurs tentatives de s'évader, il n'y a que trois prisonniers qui ont réussi à obtenir leur liberté. Deux de ceux-ci se sont échappés du cachot, et ont franchi le mur d'enceinte, le soir du 4 octobre dernier; l'un d'eux a été repris et renvoyé au pénitencier. Le troisième, lorsqu'il était en route pour les assises à Barrie; comme témoin en vertu d'un writ d'*habeas corpus*, sauta en bas du convoi après qu'il eût dépassé une des stations du *Northern Railway*, et les autorités du pénitencier n'en ont pas entendu parler depuis.

Le nombre de prisonniers sur le registre de ce pénitencier au 31 décembre 1874, était de 408, dont 385 du sexe masculin et 23 de sexe féminin; sur ce nombre 158 avaient été reçus dans le cours de cette année.

En 1875, comme l'indique le rapport du préfet, 187 prisonniers du sexe masculin et 6 du sexe féminin ont été reçus des prisons communes, 158 du sexe masculin ont été envoyés du pénitencier de St. Vincent-de-Paul, et on a repris un prisonnier échappé, ce qui fait un total de 760 prisonniers pour l'année.

Sur ce nombre, 115 du sexe masculin et 6 du sexe féminin ont été élargis à l'expiration de leur sentence; 30 du sexe masculin et 1 du sexe féminin ont été graciés; 6 ont été transportés à l'asile des aliénés de Rockwood; 6 sont morts, dont 5 du sexe masculin et 1 du sexe féminin; 3 se sont évadés, ce qui a diminué le total ci-dessus de 167, laissant dans le pénitencier, au 31 décembre dernier, 572 du sexe masculin et 21 du sexe féminin, ou un total de 593. Ceci indique une augmentation de 1-5 sur le nombre de ceux internés le 31 décembre 1874. En déduisant le nombre de ceux qui ont été reçus du pénitencier de St. Vincent-de-Paul, on trouve 35 prisonniers pour la province d'Ontario qui ont été enregistrés de plus que pendant l'année précédente. Si l'on prend en considération la dépression financière qui a existé depuis plus d'un an et qui a diminué matériellement les gages et les espérances de la classe ouvrière d'une manière désavantageuse, les chiffres qui précèdent n'accusent pas une augmentation considérable dans la population de nos prisons. Il faut cependant se rappeler que pendant l'année dernière un grand nombre de prisonniers ont été internés à la prison centrale de Toronto, qui auraient été envoyés au pénitencier dans les années précédentes. D'après les statistiques données par les directeurs des prisons d'Ontario, il est déplorable de constater que le total des incarcérations dans les prisons communes en 1875 s'est élevé à 10,073, tandis que pendant l'année 1869 il n'y en eût que 5,655; ce qui accuse une augmentation constante et rapide du crime dans cette province. Il est à espérer, qu'avec le retour de la prospérité commerciale et une plus grande facilité de

trouver de l'emploi qu'il y en a eu dernièrement, on pourra constater une diminution dans la population de nos prisons.

C'est un devoir agréable pour l'inspecteur de constater que la conduite et la bonne efficacité du personnel administratif sont dignes des plus grands éloges. Dans une seule occasion—celle de l'évasion du cachot des deux prisonniers déjà mentionnée—les officiers ont négligé leurs devoirs. Comme vous en aviez l'ordre, une enquête sévère a eu lieu, concernant cette affaire. Les témoignages rendus, ont démontré que l'on avait une trop grande confiance dans la sûreté des cachots, et l'idée que l'on avait qu'il était imprenable avait donné lieu à ce défaut de vigilance de la part des officiers faisant le service de nuit, qui a eu pour conséquence l'évasion de deux prisonniers qui y étaient enfermés. Un des officiers qui faisait ce service était très avancé en âge et manquait d'activité et de vigueur, en sorte qu'il a été congédié ; l'autre, ayant de bons antécédents, a été réinstallé après avoir été suspendu pendant quelque temps sans retirer de salaire.

A propos de l'évasion du prisonnier Hunter tandis qu'il était *in transitu* du pénitencier à Barrie, une enquête sur le fait de ce cas, a aussi été faite par l'inspecteur, d'après les instructions reçues de vous. Le prisonnier a été envoyé sous la charge de gardien en chef, M. Thomas McCarthy (un officier fidèle et très éprouvé) pour servir comme témoin aux assises qui se tenaient à Barrie. Lorsqu'ils sont passés à Toronto, le gardien en chef a eu le tort d'accompagner Hunter à la recherche de l'avocat chargé de la cause et dans laquelle Hunter devait servir comme témoin. Le temps que l'on a ainsi perdu a eu pour effet de les empêcher de prendre le convoi du midi, qui les aurait conduits à leur destination pendant qu'il faisait encore jour. Ils ont quitté Toronto par le convoi de 4 heures P.M. En arrivant à la station de Lefroy, le prisonnier a demandé permission d'aller au cabinet d'aisance, et il ferma la porte au verrou. Il ouvrit la fenêtre et sauta en bas du convoi, qui pendant ce temps marchait à grande vitesse, ceci a pu se faire dans l'espace d'un instant. Les chaînes qui servaient à relier les menotes étant trop longues pour nuire aux mouvements de Hunter, et le prisonnier ayant une connaissance parfaite de la localité, il réussit, à la faveur de la nuit et du buisson épais, à éluder toute poursuite. Le gardien en chef ne soupçonnait aucune tentative d'évasion, vu que le prisonnier avait les fers aux mains et que le convoi allait à une grande vitesse. A l'avenir, les menottes dont on se servira pour transporter les prisonniers sous la charge des officiers du pénitencier, seront de nature à empêcher la répétition de toute évasion.

La crise financière, que le pays subit en ce moment, et qui a déjà été mentionnée, a diminué matériellement les revenus de ce pénitencier pendant l'année dernière. En 1874, on a subi des pertes considérables par l'incendie qui a détruit les ateliers d'ébénisterie, en privant plusieurs des prisonniers d'un travail rémunératif. En raison de le gêne qui existait dans le marché monétaire l'année dernière, le *Canada Lock Company* n'ont pu employer que le *minimum* de prisonniers qu'ils avaient entrepris de faire travailler ; et comme le mentionne le préfet dans son rapport, ils se sont endettés considérablement. La diminution qui a eu lieu, et dans le nombre de prisonniers employés jusqu'ici par cette compagnie et dans leurs paiements, a nécessairement réduit les recettes provenant du travail des prisonniers qui avait été donné par contrat. Conformément aux instructions reçues du ministre de la Justice, on est à prendre des moyens pour discontinuer les affaires du *Canada Lock Company* avec le pénitencier, de la manière la moins préjudiciable aux intérêts du gouvernment. Le contrat pour la manufacture de chaussures, a été donné depuis plusieurs années à M. Offord, de Kingston, et il l'a remis le 1er octobre dernier.

Des soumissions pour le travail des prisonniers dans la manufacture des chaussures ont été annoncées dans la presse de Kingston, Montréal et Toronto, mais sans aucun résultat.

Ces embarras ont produit des effets très préjudiciables, non-seulement à un point de vue financier, mais ils ont aussi créé des difficultés pour procurer de l'emploi à tous les prisonniers qui ont déjà travaillé pour l'un ou l'autre des entrepreneurs. Le préfet a trouvé de l'ouvrage pour tous les prisonniers qui sont capables de le faire, dans les carrières, pour casser et tailler la pierre. Pendant l'automne, on a employé

des détachements nombreux pour fumer et faire d'autres améliorations à la ferme. Quoique ces travaux ne rapportent aucun bénéfice pour le présent, cependant on a lieu de croire que la pierre cassée et taillée se vendra tôt et tard à un prix aussi élevé que par le passé, et que l'institution recevra une abondante moisson en retour des travaux qui ont été faits sur la ferme.

Vous avez donné votre sanction au projet de faire construire par les prisonniers un mur en pierre, très élevé, autour du pénitencier, comme les circonstances pourront le permettre, et sans préjudice aux autres travaux. Ceci emploierait un nombre considérable de prisonniers à un exercice en plein air, très salubre, et pendant un temps assez long. Ce sera le complément du pénitencier de Kingston, parce que lorsqu'il sera terminé il offrira de plus grandes sûretés contre l'évasion des prisonniers qui sont maintenant employés à l'extérieur du mur d'enceinte. La construction de ce mur projeté ne nécessite aucune dépense, à l'exception de celle occasionnée par l'achat du bois pour brûler la chaux.

Depuis quelque temps vous prenez en considération les moyens les plus profitables et les meilleurs pour utiliser le travail des prisonniers, à l'avantage du gouvernement, dans ce pénitencier. Dans ce but, plusieurs plans et projets ont été proposés, entre autre, celui de faire manufacturer les flanelles et les draps dont on se sert dans les pénitenciers et pour les uniformes de la milice, de la police à cheval ou tout autre corps d'hommes habillés par le gouvernement.

On a suggéré une autre idée qui pourrait être mise en pratique très avantageusement—dans le cas où le contrat du *Canada Lock Company* serait discontinué—ce serait la manufacture des ouvrages en fonte pour le matériel roulant des chemins de fer. La *Lock Company* a fourni une quantité considérable de ce matériel au Grand-Tronc, et a donné la plus grande satisfaction. Cependant, il est reconnu que les usines de Moncton, N. B., peuvent suppléer aux besoins du gouvernement, en ce qui a rapport au matériel des chemins de fer.

Avant d'être en état de pouvoir recommander que l'on adoptât l'un ou l'autre de ces projets, il importait de s'assurer à de bonnes sources ce que coûterait le matériel requis ; quelle serait la dépense à encourir pour adapter les bâtisses de la prison à aucune des industries que l'on proposait ; combien de contre-maîtres seraient requis et à quel prix pourrait-on se les procurer ; comment pourrait-on obtenir la matière première ; et—considération très-importante—combien de prisonniers pourrait-on employer. Sans être parfaitement renseigné sur tous ces faits, les suggestions de cette nature sont purement théoritiques.

Tous les efforts du gouvernement tendent à fournir de l'ouvrage aux prisonniers, et depuis le commencement de l'année, vous avez donné ordre que l'on manufacturât des habillements pour un des corps du service public. On peut s'attendre à ce qu'il y aura une augmentation dans les travaux de ce genre.

On verra par le rapport du préfet, que les différentes prisons d'Etat, dans l'Etat de New-York, se sont ressenties sérieusement des effets des *temps durs*, en ce qui concerne les recettes de la prison, et que, dans ce cas, la condition du pénitencier de Kingston ne se trouve pas exceptionnelle, sous ce rapport.

Le préfet donne un état clair des revenus et des dépenses. Il y a eu une diminution de $4,648.22 pour l'année 1875, comparée à celle de 1874. La dépense totale en 1874, s'élevait à $101,072.20 ; celle de 1875, à $96,423.98. En déduisant de ce montant la somme de $10,296.75 qui a été dépensée pour différentes fins et que l'on ne peut pas charger comme frais d'entretien, il reste un montant net de $86,127,23.

Le nombre en moyenne des prisonniers pendant l'année, a été de 510, ce qui porte les frais d'entretien pour chaque prisonnier à $168.87. La valeur en moyenne du travail fait par chaque prisonnier en 1875 a été de $146.69, ce qui réduit les frais d'entretien de chaque prisonnier à $22.18,

Il faut remarquer que dans le rapport des directeurs des prisons anglaises et américaines, la valeur du travail du prisonnier est déduite de la dépense en argent.

Ceci figure favorablement avec le coût en moyenne de chaque prisonnier en Angleterre, qui, comme le démontre le rapport des directeurs des prisons pour 1874, s'élevait à £33 8s. 5d., ou environ $167.10 de notre argent, pendant cette année.

Dans trois des principales prisons d'Etat la dépense en moyenne, pour 1875, a été comme suit:

Auburn, 41.008 cts. par jour, chacun	$194.94	par année.
Pénitencier, Etat de l'Illinois, 44 cts. par jour chacun	160.60	"
Prison d'Etat, Massachusetts	178.80	"

Tandis que les frais d'entretien en moyenne pour chaque prisonnier dans la prison Centrale de Toronto, en 1875, étaient, suivant le rapport de l'inspecteur, 47.037½ cts. par jour, ou à peu près $172.90 par année.

La réduction que le préfet a faite dans le nombre de son personnel et sur le bordereau de paie, depuis qu'il a pris la direction de ce pénitencier en juillet 1871, est digne d'une mention spéciale. Il y avait alors 638 prisonniers et 100 employés, dont les salaires s'élevaient à $48,537.50, tandis que le 31 décembre dernier, avec 45 prisonniers de moins, le nombre des employés était de 68, et le bordereau de paie s'élevait à $39,840 indiquant une diminution de 32 dans le nombre du personnel, et de $9,697 dans le montant des salaires. S'il y avait possibilité, tel qu'on le fait en Angleterre et dans plusieurs des institutions pénales des Etats-Unis, de réunir un grand nombre de prisonniers dans des ateliers, ou d'une autre manière où ils pourraient être en grand nombre à la fois, tel que pour les travaux publics, les dépenses se trouveraient encore réduites de beaucoup. L'absolue nécessité dans laquelle on se trouve d'employer les prisonniers à une infinité de travaux en dehors des murs du pénitencier, entraîne un certain montant de dépenses que l'on ne se trouverait pas dans la nécessité de faire, si l'on avait à notre disposition les facilités déjà mentionnées.

Les estimés pour les dépenses de 1875-76 étaient basés sur une population des prisons de 408, et s'élevaient à $92,689.88 ; ceux de 1876–77 sont basés sur une population de prison de 625, et on calcule que la dépense sera de $97,841.75, ce qui indique une augmentation de $5,151.87, pour 217 prisonniers de plus que l'année précédente. Le personnel pour 1875–76 se composait de 68 employés ; celui de 1876-77 se compose de 70, deux de plus, une augmentation peu considérable si l'on considère l'accroissement qu'il y a eu dans le nombre des prisonniers.

On se procure la totalité des provisions pour ce pénitencier ainsi que pour tous les autres et l'asile des aliénés de Rockwod, par contrat. Dans le mois de décembre de chaque année on demande des soumissions pour le combustible, les épiceries, la farine, le fourrage, les costumes et la flanelle pour l'usage des prisonniers. La ferronnerie et la marchandise sèche, que les autres pénitenciers se procurent par contrat, sont achetées sur le marché de Kingston. Un tableau indiquant les prix demandés par les soumissionnaires, et comprenant la somme totale pour chaque marchandise, est préparé avec soin par l'inspecteur et soumis au ministre de la Justice, qui, autant que possible adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire, si celui-ci offre le plus d'avantages.

Quant à ce qui a rapport à la manière d'obtenir les provisions par contrat, cela a été longtemps un objet de dispute, à savoir si ce système est plus profitable et plus économique que de faire les achats aux prix du jour. Le préfet du pénitencier de Albany, une des plus nombreuses prisons pénales des Etats-Unis, qui se maintient d'elle-même, attribue en grande partie le succès qu'il a obtenu en dirigeant cette institution, au pouvoir qui lui est conféré par la législature de l'Etat pour la diriger sur le même plan qu'une maison de pension privée considérable. A cet effet, il veille de près les prix du marché, et achète une grande quantité de farine, lard, fourrage, combustible, bœuf et mouton dans le temps convenable, et à des prix bien au-dessous de ce qu'on pourrait se les procurer par contrat. De grandes économies sont faites par ce moyen. D'un autre côté, il serait plus avantageux de se procurer par contrat les autres provisions dont le prix ne varie jamais beaucoup, telles que les épiceries, la marchandise sèche et la ferronnerie. Même ceci semble fort problématique, parce que l'on voit dans le rapport de l'inspecteur des prisons pour la province d'Ontario, en 1875, en faisant allusion à la liste des prix auxquels les contrats avaient été adjugés pendant l'année, pour l'approvisionnement de différents articles aux institutions publiques, qu'il dit à la page 19 :—

" Les épiceries et la marchandise-sèche ont été achetées dans le marché et au plus

" bas prix du gros ; de temps à autres des soumissons ont été demandées des principaux " détailleurs de cette province, des échantillons de la marchandise offerte en vente " devant accompagner telles soumissions. On a trouvé que cette méthode était plus " satisfaisante et plus économique que de donner à la fois des contrats pour l'approvi- " sionnement de toute une année."

Mais à propos de l'idée de se défaire du système des contrats, en tout ou en partie on pourrait se demander comment l'on se procurerait les approvisionnements. En vertu des règles et règlements qui existent et qui ont été sanctionnés par un arrêté du Conseil, le gardien des provisions de chaque pénitencier achète les provisions suivant les demandes faites par les différents départements, lesquelles sont contre-signées par le préfet. Il est de plus de son devoir de visiter toutes les provisions lorsqu'elles sont livrées, et de les accepter ou de les refuser suivant que la qualité en est bonne ou mauvaise. Il est vrai que le préfet est tenu de s'assurer si les provisions fournies sont suivant les conditions du contrat; mais la multitude de ses occupations l'empêche d'être présent lorsqu'elles sont livrées, et de les examiner, surtout celles qui sont de nature périssable. Si les officiers qui ont pour mission d'acheter et de recevoir les provisions sont enclins à la corruption ou à la vénalité, ou disposés à s'entendre entre eux ou avec les fournisseurs, le présent système leur ouvre un vaste champ d'abus. Heureusement que depuis plusieurs années il n'y a pas eu l'ombre d'un prétexte pour de telles accusations. Ainsi, on peut raisonnablement conclure que les intérêts du public ne seraient pas sacrifiés, si le préfet de chaque pénitencier—qui a fourni cautionnement pour un montant considérable—se trouvait associé au gardien des provisions pour acheter sur le marché tous les articles nécessaires. En outre de la réputation de ces officiers respectables et responsables qui est en jeu, le système de vérifier tous les articles d'approvisionnement, depuis longtemps en opération aux pénitenciers, et celui que vous venez d'établir dans le département de l'inspecteur, rendrait excessivement difficile toute tentative de malversation. Sans toutefois s'attacher à l'idée de proposer aucun changement, le sujet semble mériter considération.

Dans le rapport annuel de 1872–73 on a recommandé de substituer le gaz à l'huile de charbon, et la vapeur et l'air chaud aux poëles, comme systèmes d'éclairage et de chauffage pour le pénitencier. Les usines du gaz pourraient être construites au pénitencier, ou bien on pourrait se procurer le gaz de l'asile de Rockwood, où une bâtisse a été construite il y a quelques années dans l'intention de fabriquer le gaz. Les travaux de creusement et de placement des tuyaux de distribution entre les deux institutions pourraient être faits par les prisonniers. Pour construire ces ateliers au pénitencier, et fournir 1,000 becs de gaz, avec tous les tuyaux nécessaires, une dépense de $12,000, tout au plus, serait nécessaire; tandis que la dépense annuelle serait d'à peu près $3,500. A présent la dépense en moyenne pour l'éclairage du pénitencier, s'élève à $1,500 par année, ou à peu près. La différence qu'il y aurait dans le montant dépensé serait compensée par une meilleure lumière, une plus grande propreté, plus de sûreté, sans compter que l'on pourrait utiliser le temps que les prisonniers passent à nettoyer, préparer et allumer le grand nombre de lampes dont on se sert maintenant.

Quant à ce qui concerne l'application du système de chauffage par la chaleur artificielle, les dépenses pour poser les appareils ne seraient pas considérables. La dépense annuelle pour fins de chauffage varie à présent de $8,500 à $13,000. Sur cette somme, on pourrait facilement économiser $2,500 par année, si le chauffage était fait au moyen de la vapeur, plutôt qu'avec le bois et le charbon. Ainsi, dans quelques années, comparativement, on pourrait rembourser la somme d'argent dépensée pour faire des améliorations aussi importantes et aussi désirables.

La ferme est toujours bien entretenue, la moisson de l'année, comme on le verra dans le rapport qui traite de ce sujet, a été très bonne l'année dernière. La valeur des produits a été estimée à $4,674.14, et les dépenses se sont élevées à $2,538.06. Cette dernière somme a été appropriée comme suit: Salaire du fermier, $560; salaire d'une garde, $450 ; grains de semence, instruments et engrais, $758.06 ; travail par les chevaux, $770; ce qui laisse une balance de $2,141.08 au crédit de la ferme, y compris le travail des prisonniers. Avec les rebuts de la salle à dîner et de la ferme, on a engraissé des porcs qui ont rapporté 6,760 lbs. de viande.

Le chirurgien a fait un rapport favorable sur la condition sanitaire de l'institution quoique les cellules soient un peu trop étroites et les égoûts défectueux. En conséquence de la profondeur à laquelle il a fallu construire les égoûts, afin de mettre à sec les différents rez-de-chaussé de la bâtisse principale, on n'a pas pu obtenir assez de chute, des bâtisses à la baie, pour le drainage, lorsque le pénitencier a été construit. Il n'y a aucun doute que la bonne santé des prisonniers est due aux règlements sévères concernant la propreté de chaque individu, à la bonne nourriture et à l'exercice que leur procurait le travail qu'ils faisaient. Dans le cours de l'été dernier une espèce d'épidemie s'est déclarée, et a attaqué environ deux cents prisonniers. La maladie qui avait à peu près les symptômes du choléra canadien, était attribué à la grande chaleur et à l'état suffoquant de l'atmosphère, qui produisaient beaucoup d'humidité dans les ailes de la bâtisse. En allumant des feux, en brûlant du soufre, en soumettant les dortoirs à des fumigations, et en adoptant immédiatement certaines autres mesures de précaution, on a réussi à empêcher la maladie de se répandre et à mitiger sa virulence. Le chirurgien et le gardien, avec le personnel de l'hôpital, étaient infatigables dans les soins et l'attention qu'ils portaient aux malades pendant cette période d'épreuve. Dans aucun cas, l'épidémie a produit des résultats funestes. Le nombre de mortalités pendant l'année a été de 6, et dans l'année 1874, il était de 4.

La nourriture se compose d'une provision abondante de pain, d'aliments sains, nutritifs et bien apprêtés. On prend un soin particulier pour la qualité de la farine et spécialement pour les viandes. La ferme produit des légumes en abondance, ce qui contribue pour beaucoup à la bonne santé dont jouissent la plus grande majorité des prisonniers.

L'école continue à être une source de bienfaits pour ceux des prisonniers qui sont entrés dans la prison ignorant même la première lettre de l'alphabet. Ceux qui la fréquentent, et c'est le plus grand nombre, considèrent comme un privilége qu'il leur soit accordé de profiter de l'occasion pour s'améliorer. Un grand nombre de prisonniers, qui, au commencement de leur incarcération ne connaissaient pas une lettre, sont capables de lire, écrire et calculer assez bien lorsqu'ils quittent le pénitencier. Il est très agréable de voir l'attention que les prisonniers portent aux instructions qu'ils reçoivent de leurs professeurs, et l'avidité avec laquelle ils cherchent à apprendre en dehors des heures d'école. Par les fréquentes visites à l'école et l'intérêt qu'ils portent à l'avancement des prisonniers, le préfet et le chapelain encouragent et le maître et les élèves. Dans le but de stimuler leur zèle à l'application et à l'avancement il serait désirable qu'un examen semi-annuel eût lieu, auquel on pourrait admettre des visiteurs.

La bibliothèque a aussi pour effet de produire beaucoup de bien. On ne pouvait guère s'attendre à ce que le désir pour la lecture et la culture intellectuelle, même d'un ordre élevé, se répandrait aussi généralement parmi les détenus d'un pénitencier Cependant, tel est le cas. Des ouvrages sur les sciences, les mathématiques, la philosophie, l'histoire et autres branches de littérature, sont l'objet d'une demande constante. Les livres sont choisis par les chapelains, qui exercent aussi une surveillance rigoureuse sur la bibliothèque.

Le département de la prison pour les femmes a été dirigé, l'année dernière, comme auparavant, par la matrone et son assistante, d'une manière tout à fait digne d'éloges et satisfaisante. C'est véritablement un modèle d'ordre, d'industrie et de propreté. La conduite des prisonniers a été, en général, très bonne. Le nombre de détenus du sexe féminin était de 21 au 31 décembre 1875, et à la même date l'année dernière, 23. Ceci est le nombre total de prisonniers du sexe féminin d'Ontario et de Québec—fait que l'on constate avec plaisir.

Les rapports du préfet, des chapelains, du chirurgien et de la matrone, ainsi que les tableaux ordinaires de statistiques, auxquels on a ajouté pour la première fois, les relevés des officiers employés au pénitencier, donnant leur rang, salaire, âge et date de nomination, et des prisonniers sous condamnation au 31 décembre dernier, sont ci-joints et respectueusement soumis.

ASILE DE ROCKWOOD.

Cette institution est encore sous le contrôle du gouvernement fédéral. L'idée première était d'en faire un asile pour les prisonniers aliénés; et depuis son ouver-

ture en 1855 jusqu'au 31 décembre dernier, elle a logé 781 malades, sans compter 150 qui y avaient été envoyés du pénitencier pendant la même période.

Des négociations avaient été entamées avec l'ancien gouvernement pour le transport de l'asile du gouvernement local, elles sont encore pendantes, mais on a lieu de croire qu'elles se termineront bientôt. Une affaire de cette importance et qui représente une somme considérable d'argent ne peut pas être faite à la légère.

Le délai inévitable qui est survenu pour empêcher que les arrangements fussent terminés entre les gouvernements fédéral et local, a empêché de faire droit aux demandes réitérées du surintendant médical—demandes qui avaient toujours été bien accueillies par l'ancien bureau des directeurs—afin de leur donner plus d'espace; comme la propriété ne se trouve pas encore échangée, on ne saurait guère s'attendre à ce que le gouvernement fédéral entreprît de construire les nouvelles ailes, ce qui nécessiterait une dépense considérable. On ne peut nier que l'espace que donne la bâtisse et la grandeur du terrain, trente-cinq acres, sont tout à fait insuffisantes pour le nombre de malades.

Depuis trois ou quatre ans le surintendant médical et les directeurs ont toujours appelé l'attention sur ces faits, dans leurs rapports. Lors de la visite de l'inspecteur en juillet dernier, les malades du sexe féminin qui sont turbulentes étaient placées dans le poulailler, place tout-à-fait impropre à cet usage, en raison de la foule qu'il y avait dans la bâtisse.

La nécessité où l'on se trouve de mettre dans l'asile plus de patients qu'elle n'en peut contenir, est due à ce que le surintendant médical fait souvent des demandes pressantes pour y introduire le grand nombre des aliénés qui sont dans les prisons communes et qui n'y recevraient aucun soins. Ce serait tout à fait contraire aux préceptes de l'humanité que de ne pas recevoir autant de ces êtres délaissés, que la bâtisse peut en contenir.

Le nombre de patients qui étaient à l'asile le 31 décembre 1875, s'élevait à 378; et à la même date, en 1874, 380—ce qui était aussi le nombre en moyenne, l'année dernière. Sur ce nombre, il y en avait 207 du sexe masculin et 171 du sexe féminin. Les tableaux n'indiquent pas le nombre des condamnés aliénés à Rockwood le 31 décembre dernier, dont les sentences n'étaient pas terminées; mais une communication officielle récente donne le nombre comme étant de 17. Le nombre de décès, en 1875, est précisément le même que celui de l'année précédente, savoir: 17.

La ventilation, particulièrement dans le département des hommes, est encore mauvaise, l'air qu'on respire dans les dortoirs, les salles et les corridors, était impur et accablant, quant on a fait la dernière investigation.

Le surintendant médical se plaint dans son rapport qui accompagne le présent de ce que la buanderie ne contient pas assez de commodités, et il demande qu'elles soient augmentées.

Les dépenses totales pour l'année 1875, ont été de $44,900.58, telles qu'indiquées au tableau No. 6 du rapport du surintendant médical; ou environ $118 par tête en moyenne par année. Ceci indique que l'asile de Rockwood est conduit sur des principes plus économiques qu'aucune autre institution du même genre sur le continent; ce fait est constaté par l'état comparatif suivant:—

Asile des aliénés de l'état de Pennsylvanie, coût par patient			$308 25
Asile pour les aliénés de la Marine	"	"	255 95
Asile des aliénés de St. Jean, (Q.)	"	"	252 49
Hôpital pour les aliénés de la Pennsylvanie	"	"	246 42
" " du nord de l'Ohio	"	"	214 10
Asile de l'état du Massachusetts, Taunton	"	"	200 04
" " " Northampton	"	"	190 80
Asile des aliénés d'Halifax, (N. E.)	"	"	186 13
" " de Beauport (Q.)	"	"	143 00
" " London, (Ont.)	"	"	131 76
" " Toronto, (Ont.)	"	"	129 42
" " Rockwood, (Ont.)	"	"	118 00

En admettant que les patients de l'asile de Rockwood sont aussi bien soignés que

dans les autres établissements du même genre, et que le confort matériel n'est pas sacrifié à une trop stricte économie, le surintendant médical mérite bien pour son administration financière de l'asile.

Le rapport du surintendant médical indique que le montant d'argent qui a été dépensé par le Canada depuis le 1er janvier 1872 jusqu'au 31 décembre 1875, pour l'entretien de l'asile de Rockwood, et pour toutes les fins qui s'y rattachent, a été de $194,649.43, tandis que le gouvernement fédéral a reçu des gouvernements locaux d'Ontario et Québec, pendant la même période, pour l'entretien de leurs patients dans l'asile de Rockwood, une somme pas moindre que $204,696.96, ou $10,047.53 de plus que ce qu'il a déboursé. A première vue, le gouvernement fédéral paraîtrait retires un joli revenu du présent arrangement et ne devrait pas être pressé à le déranger. Il est intéressant pour le gouvernement fédéral de recevoir, en moyenne, du trésor d'Ontario $2,500, et d'être payé en outre pour l'entretien des condamnés aliénés. Mais il faut remarquer que le montant qui est mentionné par le surintendant médical comme étant le total des profits sur les affaires faites pendant quatre ans avec le gouvernement d'Ontario, a été réellement réalisé dans une seule année, savoir, en 1875, durant laquelle la somme payée par Ontario a excédé celle dépensée par le gouvernement fédéral de $7,262.77. Cela est le résultat de circonstances exceptionnelles, les prix peu élevés payés pour l'achat des provisions et des autres fournitures nous ayant permis d'obtenir des contrats avantageux. De sorte, qu'il ne faut pas prétendre qu'on retirerait annuellement le profit net ci-dessus mentionné en vertu des mêmes arrangements. De plus, le montant qui a été payé l'année dernière pour l'entretien et les réparations des édifices n'a pas été aussi considérable qu'il pourrait l'être à l'avenir. Si l'asile était acheté par Ontario, au plus bas prix que le gouvernement fédéral pourrait le vendre, et les produits de la vente placés à intérêt, ils rapporteraient au trésor plus d'argent qu'il en est reçu maintenant du gouvernement local. De plus, l'inconvénient du présent système, se fait sentir des deux côtés. C'est presque une anomalie—qu'elle soit en même temps une institution fédérale et provinciale. Elle est contrôlée par un gouvernement et l'autre en fait usage. Par conséquent il faut nécessairement en venir à un changement de système ; en attendant on serait évidemment injustifiable de recommander l'agrandissement des édifices ou de faire les autres améliorations proposés par le surintendant.

Le gouvernement d'Ontario a l'usage de l'asile de Rockwood pour les aliénés, à un taux modéré par tête, au-dessus de la moyenne du coût annuel de chaque résident dans les autres asiles de la province. Sous un point de vue financier, il est probable que la législature locale ne pourrait pas faire un meilleur arrangement pour ses patients à Rockwood, que celui qui existe actuellement ; mais les objections ci-dessus mentionnées l'emportent sur toute autre considération.

Les crédits demandés au Parlement pour l'asile de Rockwood, pour l'année 1875–75 étaient de $69,999.50, ceux demandés pour l'année 1876-77 sont de $61,977.50, indiquant une diminution de 8,022.00. Le crédit qui doit être demandé pour la prochaine année fiscale, contient une somme de $2,000 pour l'achat de matériaux pour la construction de clôtures. En autant que l'inspecteur a pû l'apprendre, le personnel des officiers de l'asile continue à remplir ses devoirs d'une manière convenable et à la satisfaction du surintendant médical.

PÉNITENCIER DE ST. VINCENT-DE-PAUL.

Le dernier bureau des directeurs, dans leur rapport annuel pour 1874, en parlant de ce pénitencier, disait :—" En soumettant les rapports, etc., des officiers de cette " institution, les directeurs se contenteront de faire observer qu'elle n'a pas été admi- " nistrée d'une manière satisfaisante." Telle était sa situation dans le mois de mars dernier, et elle continua de même jusqu'au mois de septembre, quand vous avez donné instruction à l'inspecteur de se rendre à St. Vincent de Paul pour en surveiller l'administration pendant l'absence du préfet en congé pour cause de maladie.

Quelques jours d'observations permirent à l'inspecteur de se convaincre que depuis sa visite précédente, dans le mois de décembre 1874, l'administration, à tous égards essentiels, était devenue démoralisée. Il fut confirmé dans cette opinion par

les rapports qu'il reçut du sous-préfet, des chapelains et du gardien-en-chef—un officier possédant une longue expérience—qui représenta qu'il n'y avait pas de discipline, ni parmi les détenus ni parmi le personnel des officiers, qu'ils agissaient comme ils leur plaisaient de le faire, et qu'il était parfaitement inutile de faire rapport de la mauvaise conduite des prisonniers ou de leurs fréquentes transgressions des règles et règlements, car le préfet ne prêtait aucune attention à ces rapports. Vous ayant fait rapport de ces faits, il a été ordonné de faire une inspection générale et complète, pour s'enquérir aussi de toutes choses qui demandaient une enquête depuis la dernière visite officielle. Ce qui a été fait, et le résultat a fait voir qu'en conséquence du mauvais état de la santé du préfet et de son incapacité de pouvoir apporter à l'exécution de ses devoirs importants, le dégré d'activité et de diligence nécessaire, la morale de l'institution s'était grandement relâchée. Il était clairement du devoir du préfet, quand il s'aperçut que sa santé était telle, qu'elle le rendait incapable de conduire les affaires du pénitencier, sinon efficacement, du moins sans causer le grand détriment des intérêts confiés à sa garde, de faire rapport du fait officiellement, en suivant le cours ordinaire, au gouvernement, afin qu'il fut pourvu à la bonne administration du pénitencier.

Dans le rapport que l'ex-préfet a fait à l'inspecteur le 29 septembre dernier, il a admis que pendant les neuf ou dix mois précédant cette époque, sa santé ne lui avait pas permis de conduire l'administration du pénitencier comme il l'avait fait auparavant.

Après avoir fait une inspection et une enquête longues et soignées, l'inspecteur vous a soumis un rapport très complet sur la condition de l'institution, et les faits qui lui avaient été signalés et qui exigeaient officiellement une enquête—au début même de cette enquête, vous en étiez venu à la conclusion que le préfet devait être démis. Sur ce rapport détaillé, vous avez décidé qu'il était nécessaire de faire certains autres changements. Ceux-ci consistaient dans la démission du sous-préfet et le déplacement de trois autres officiers dans les fonctions qu'ils occupaient. Ces changements furent faits le 15 décembre dernier, quand le Dr. J. A. Duchesneau entra dans l'exécution des devoirs de préfet, et M. H. B. Mackay, le ci-devant comptable fut chargé de ceux de sous-préfet. Depuis cette époque, le garde-magasin, M. E. Dagneau a été nommé comptable, et M. Albert Valois lui a succédé dans ses fonctions précédentes. En outre des changements faits dans le personnel des officiers, on a considéré convenable de donner instruction au nouveau préfet d'infliger des punitions et de faire des réprimandes à certains officiers qui auraient transgressé les règles. Ce mode de procéder a été adopté dans le but de punir les négligences de leur devoir pour le passé, et de rétablir la discipline, par l'effet salutaire qu'on espère que ces punitions produiront.

Sur la recommandation de l'inspecteur, vous avez approuvé la résidence du nouveau préfet pendant quelques semaines à Kingston, afin d'acquérir par le moyen de ses relations avec le préfet, et par ses propres observations du système suivi dans les divers départements de ce pénitencier, des connaissances suffisantes pour remplir ses devoirs avant de prendre charge de l'administration.

Pendant une courte visite récemment faite au pénitencier de St Vincent de Paul par l'inspecteur, il a eu l'occasion de voir que le temps que le préfet a passé à Kingston a été bien employé, et que l'expérience qu'il y a acquise est mise en usage d'une manière pratique et avec bénéfice. C'est un devoir bien agréable à remplir pour l'inspecteur que celui de constater l'amélioration marquante que sa rapide inspection lui a permis de remarquer. La discipline est convenablement observée, les devoirs assignés et qui doivent être remplis par les officiers, le sont régulièrement et systématiquement; la propreté et l'ordre y règnent, en un mot, le pénitencier commence à prendre l'apparence d'un établissement pénal bien gouverné, et possédant au suprême degré, tous les traits caractéristiques nécessaires, pour reformer les habitudes vicieuses des détenus. Jugeant par les bons résultats qui ont été obtenus pendant la courte période qui s'est écoulée depuis la nomination du Dr. Duchesneau, et par le désir et l'intention sincère qu'il témoigne de remplir ses devoirs comme préfet, il y a tout lieu d'espérer que les affaires de ce pénitencier seront conduits de manière à faire honneur et à donner satisfaction, et aussi à l'avantage des intérêts publics.

Les dépenses sous l'administration de l'ex-préfet n'ont pas été faites avec économie. Les déboursés ont excédé considérablement le montant nécessaire pour l'entretien et la garde d'un aussi petit nombre de prisonniers. Un personnel d'officiers plus considérable que cela était nécessaire, s'il eût été soumis à un contrôle capable et judicieux, était maintenu, occasionnant des dépenses considérables complètement inutiles. Au commencement de l'année dernière, l'ex-préfet demandait que le nombre des officiers fut encore augmenté. Il est difficile de transiger avec de semblables demandes, car on présume que le préfet est le meilleur juge de ses propres besoins, et dans cette circonstance on prétendait constamment que le défaut de sécurité de la prison, et le grand nombre de postes à garder rendait indispensable le grand nombre d'officiers employés. Si le nombre eût été diminué l'insuffisance du personnel des officiers aurait été une défense prête à faire, pour excuser aucune négligence qui aurait pû être attribuée à cette cause.

Le préfet actuel, par l'ordre du ministre de la Justice, a reçu instruction de réduire le personnel de ses officiers à un aussi petit nombre que cela peut être compatible avec la bonne garde et les justes besoins de l'institution. Ce serait trop que d'espérer que les réformes nécessaires seraient faites dans un instant, mais déjà on s'est dispensé des services de quatre officiers, dont trois ont résigné et un a été démis depuis que l'ex-préfet a demandé une augmentation de quatre. Le nombre des gardes était alors de 24 ; il est maintenant de 20, et on s'attend à faire encore une nouvelle réduction quand le préfet aura eû le temps et l'expérience nécessaire pour lui permettre de trouver et de se dispenser de l'aide superflu.

Les dépenses pour l'année fiscale courante sont évaluées à $53,956.35, et ont été basées sur une population de la prison de 120 condamnés. Les dépenses actuelles pour l'année 1875 ont été de $57,443.83, contre $52,735.50 en 1874. Les frais d'entretien en moyenne pour chaque prisonnier, pour l'année dernière, a été de $386.12. Le revenu de toutes sortes pour 1875, a été de $913,22.

Le petit nombre de condamnés qui sont dans ce pénitencier qui ne peut convenablement en contenir que 120, et la nécessité dans lequel on était autrefois obligé de faire travailler les détenus presque exclusivement pour les besoins de la prison, sont les causes pour lesquelles les revenus de la prison sont si limités. Vraiment, jusqu'à ce que le pénitencier soit complété, et que le préfet puisse tirer partie du travail de tous les détenus appartenant à la province de Québec, dont 153 sont maintenant au pénitencier de Kingston, on ne peut pas s'attendre à aucune augmentation considérable du revenu.

On a commencé à agrandir le dortoir, et d'ici à quelques mois il y aura des cellules nouvelles, pour recevoir 79 détenus de plus. Ce qui permettra de faire venir ce nombre de Kingston, qui pourront être occupés à la construction des nouveaux édifices. En même temps on fait des préparatifs pour les améliorations projetées, des escouades de détenus sont employés a tirer la glaise pour faire de la brique, dont l'emplacement du pénitencier fournit un approvisionnement abondant et de première qualité, et aussi à extraire de la pierre des carrières. Les carrières, la briqueterie, et les fournaux à chaux seront de grands moyens d'employer profitablement tous les prisonniers venant de la province de Québec, car on trouve un marché tout prêt à Montréal, pour la vente de ces matériaux. Il serait nécessaire, pour conduire ces industries avec économie et leur assurer un succès final, de construire un chemin à rails plats semblable à celui qui est en usage au pénitencier de Kingston, pour faciliter le transport de la pierre des carrières à la cour de la prison ou au quai, pour être expédiée à Montréal. Dans le but de pourvoir à ce moyen de transport si nécessaire avec les carrières et la briqueterie, l'inspecteur recommande qu'un des ingénieurs du département des Travaux Publics soit chargé d'établir la ligne que devra suivre le chemin à rails plats projeté, et de préparer une estimation des dépenses nécessaires pour acheter les lisses de fer. Avec la permission du ministre de la Justice, le préfet du pénitencier de Kingston, a acheté récemment, de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, une certaine quantité de vieilles lisses à un centin par lb., pour réparer et prolonger le chemin à rails plats de cette institution. Il est probable que les mêmes arrangements, pour le fer, pourraient être faits avec la compagnie, pour St. Vincent de Paul.

Pendant au moins six semaines dans la saison du printemps, et à peu près un mois en automne, la rivière des Prairies est navigable depuis le quai de St. Vincent-de-Paul jusqu'à son confluent avec le St. Laurent, et de là jusqu'à Montréal, pour des barges ou des chalans ne tirant que trois ou quatre pieds d'eau. Les obtacles causés par les bas-fonds aux rapides Laprairie, empêchent le passage des vaisseaux du plus petit tirant d'eau pendant l'époque des eaux basses de la rivière. Durant les mois de mai, juin et partie des mois de septembre et octobre, une barge à vapeur avec des chalans à fonds plats pourraient transporter à Montréal toute la pierre de taille, la brique et la chaux qui pourraient être préparées pour le marché pendant les autres mois. Quelques-unes des provisions lourdes, comme le charbon, la ferronnerie et le lard en baril—pour lesquelles on paie maintenant des prix très élevés pour les faire transporter par terre—pourraient être amenées au pénitencier par les voyages de retour.

La ferme, — contenant environ 130 acres de terre — qui n'a presque rien rendu jusqu'à présent, va aussi être une source de revenu, sous la direction d'un agriculteur pratique et capable, qui a été nommé dans le mois de mai dernier, par le ministre de la Justice. Quand la terre sera convenablement engraissée et préparée, on pourra espérer de faire de grandes économies dans l'achat du fourrage, des pommes de terre et des autres produits de la ferme. La ferme de cinquante acres, qui a été louée pendant plusieurs années par le pénitencier, sera remise à l'expiration du bail dans le mois de mai prochain, comme on n'en a plus besoin.

L'école qui avait été bien négligée pendant l'année dernière, est maintenant en pleine opération.

Les chapelains sont toujours zélés dans leurs attentions à l'égard des prisonniers qui sont confiés à leurs soins spirituels, ils passent une grande partie de chaque jour dans l'enceinte de la prison, s'efforçant d'y faire du bien. Sous le nouveau régime, et recevant beaucoup d'encouragements et d'aides de la part du préfet, leurs travaux produiront, sans aucun doute, de bien meilleurs résultats, qu'ils pouvaient en produire autrefois.

L'état de la santé dans la prison a été tout ce que l'on peut désirer, il n'y a pas eu un seul décès depuis son ouverture, et il n'y a pas eu aucune épidémie jusqu'à ce jour. La tâche de l'inspecteur, en traitant de cette institution, a été rendue comparativement facile par les rapports capables et volumineux du préfet et du chapelain catholique, qui rencontrent toute mon approbation. Les désordres qui avaient régné vu le manque de discipline, les réformes à introduire, et les moyens à adopter pour placer le pénitenciaire de St. Vincent de Paul dans une position à pouvoir rivaliser avantageusement avec aucune autre institution semblable dans le Canada, y sont indiqués. Ceci a été fait avec beaucoup de clarté et de précision, particulièrement par le chapelain catholique, qui a eu l'avantage de discuter des choses, dont il a acquis une connaissance parfaite, par de longues années d'expérience et des observations journalières.

PÉNITENCIER DE ST. JEAN, N.-B.

Considérant que les deux principaux officiers ici, savoir, le préfet et le gardien-en-chef, n'avaient eu qu'une expérience très limitée sur l'administration de la prison au commencement de l'année, les affaires de ce pénitencier ont été conduites de manière à leur faire honneur pendant l'année 1875.

Le préfet se donne beaucoup de peine dans l'accomplissement de ses devoirs, et il s'efforce d'impressionner les officiers sur la nécessité et l'importance qu'il y a de les remplir fidèlement. Ce qu'il a bien réussi à faire, car tous les employés sont attentifs et capables.

La conduite générale des prisonniers a été bonne ; il n'y a eu aucun cas de mauvaise conduite grave, et les punitions infligées ont été comparativement rares.

La moyenne des prisonniers pour l'année 1874, était de 94 ; pour 1875, elle a été de 98. Le nombre total des prisonniers qui ont été reçus pendant l'année 1874 était de 287 ; en 1875, il a été de 249.

Il y a eu une augmentation dans le nombre des criminels qui ont été reçus pendant l'année qui vient de se terminer, et une diminution dans le nombre des prisonniers emprisonnés pour des simples délits.

En 1874 le nombre des condamnés qui ont été reçus, était de 19 et le nombre des prisonniers ordinaires a été de 268; en 1875, le nombre des condamnés a été de 25, et celui des prironniers ordinaires a été de 224.

L'augmentation du nombre des condamnés est attribuée à la dépression générale des affaires dans le Nouveau-Brunswick. Le nombre total des prisonniers qui subissaient leur sentence le 31 décembre 1875, était de 108, savoir: 54 condamnés et 54 prisonniers ordinaires. De ce nombre, 13 sont du sexe féminin dont 4 sont des condamnés.

En 1875 les dépenses totales ont été de $42,609.33, divisées comme suit:—pour l'entretien, $24,209.76; achat de matériaux pour manufactures et pour l'entretien de l'outillage, $18,399.57. Le coût en moyenne de l'entretien de chaque prisonnier pendant l'année a été de $247,03.

On continue à employer les prisonniers, comme autrefois, à fabriquer des balais, des seaux et à différentes autres espèces d'articles en bois, et à l'ouvrage ordinaire de la prison. Le préfet représente qu'ils travaillent bien et avec beaucoup d'industrie aux différents occupations qui leur sont confiées. L'emploie constant de leur industrie aide beaucoup à maintenir la discipline de la prison.

Les chapelains et le médecin ont été attentifs et ponctuels dans l'exécution de leurs devoirs.

L'école a obtenu plus de succès que par le passé, et les prisonniers qui l'ont fréquentée en ont retiré plus de profits.

La santé des officiers et des prisonniers a été excellente, le nombre des maladies a été presque nominal, et elles étaient d'un caractère ordinaire, qu'on trouve parmi une classe de prisonniers, dont la majorité résident dans des allées étroites et des ruelles malsaines en arrière de St. Jean. Cependant, la position du médecin est loin d'être une sinécure et les devoirs qu'il remplit au pénitencier ne sont pas d'un caractère des plus agréables.

Le petit nombre de livres qu'il y a dans la bibliothèque, a été une source d'instruction et d'amélioration pour les prisonniers, et une occupation amusante pendant leurs heures de loisirs.

Dans le cours de l'hiver et du printemps derniers un certain nombre de prisonniers ont été employés à défricher une partie de la terre inculte en dehors de la palissade du pénitencier. Quatre ou cinq arpents ont été ainsi ajoutés au terrain qui était déjà en état de culture, et ont rapporté une assez belle récolte l'automne dernier. A l'ouverture de la prochaine saison dix ou douze arpents de plus seront prêts à être ensemencés. En outre des autres produits, on obtiendra une provision convenable de légumes, ce dont en a grandement besoin. Toute la terre qui appartient au pénitencier a été clôturée pendant l'été dernier.

L'inspecteur a trouvé, lors de sa dernière visite, que les égoûts étaient très défectueux. Il a donné instruction au préfet de faire faire les améliorations nécessaires. Ce qui a été fait par le travail des condamnés.

D'après les instructions du département des Travaux Publics, il a été construit une grange dans la cour de la prison et la vieille résidence du préfet a été réparée. On avait grandement besoin de ces améliorations pour emmagasiner le millet-à-balais et les articles manufacturés.

Le portier employé au magasin du pénitencier dans la cité, étant vieux et infirme, on s'est dispensé de ses services. On se propose de le remplacer par un jeune homme actif, et qui remplira en même temps les devoirs de portier et ceux de commis du magasin.

L'inspecteur considère que c'est outrepasser les capacités d'aucun homme que de remplir, d'une manière convenable et efficace, les devoirs multiples de gardien-en-chef, de garde-magasin, d'économe et d'instituteur, comme on a essayé de le faire pendant quelques années passées. Nécessairement il doit exister des négligences quelque part. Si on découvre quelques fautes dans quelques-uns de ces départe-

ments, l'excuse " j'ai trop à faire pour voir à tout ce qu'on s'attend de moi," est bien naturelle, et on ne peut raisonnablement y faire d'objection. Sous ces circonstances, l'inspecteur a cru qu'il était de son devoir de recommander, que le plus capable parmi les gardiens fût nommé pour remplir les devoirs de gardien-en-chef, pour que ce département, qui est très important, soit bien soigné et pour permettre au garde-magasin, à l'économe et à l'instituteur de s'occuper exclusivement des devoirs de ces différentes charges. Il a plu au ministre de la Justice d'approuver cette recommandation, et il est probable que ce nouvel arrangement se fera bientôt. Si l'on fait cette nomination, le nombre du personnel des officiers ne sera pas augmenté et le bordereau ne sera pas plus considérable, car le gardien sera requis de remplir les devoirs de cette charge pour le même salaire qu'il reçoit actuellement.

Considérant le nombre des désavantages qu'on rencontre dans ce pénitencier, y compris le manque de commodités convenables, le mélange des condamnés aux travaux forcés, avec les détenus ordinaires qui rentrent et sortent chaque jour, et le peu de sécurité de la clôture en palissade, la discipline qui y est maintenue, l'ouvrage qui y est fait et le résultat général indiquent qu'il y règne une bonne organlsation, et que le personnel des officiers remplit ses devoirs avec énergie et jugement.

Attendu que des préparatifs doivent se faire de suite, pour commencer la construction d'un pénitencier pour l'usage des provinces maritimes, et considérant les changements que l'ouverture de l'institution nécessitera, vous avez pensé qu'il était bon que les pénitenciers qui existent actuellement à St. Jean et à Halifax devraient, en attendant, être conduits avec aussi peu d'augmentation dans les changements permanents, et le moins de dépenses dans les améliorations et les réparations que possible.

PÉNITENCIER D'HALIFAX.

Depuis le rapport annuel de 1874, il ne s'est passé aucun événement dans ce pénitencier, qui vaut la peine d'être mentionné particulièrement, excepté le changement de préfet.

Le 30 juin dernier, l'ex-préfet, M. Robert Dunkin, a été mis à la retraite à l'âge de soixante et huit ans, après environ cinq années de service. Pendant ce temps il a agi comme un officier fidèle et intègre. Son successeur, M. John Flinn, a pris charge de l'administration le 1er juillet dernier. N'ayant pas été à Halifax depuis le mois de juin dernier, l'inspecteur n'a pas eu l'occasion de se former une opinion sur les qualifications du préfet pour remplir sa charge, par une expérience personnelle. Mais, d'après les rapports qui ont été reçus, et par la correspondance générale, il est satisfait que M. Flinn est un officier compétent et sur lequel on peut compter.

Le nombre des prisonniers dans le pénitencier le 31 décembre dernier, était de cinquante-deux, dont quarante et un condamnés aux travaux forcés et onze prisonniers militaires. Parmi les premiers il y a une femme. A la même date, en 1874, il y avait quarante-deux prisonniers, dont trente-sept étaient des condamnés aux travaux forcés, y compris une femme; indiquant une augmentation de dix pour 1875.

La conduite des prisonniers et leur industrie ont été très satisfaisantes. Le préfet mentionne dans son rapport les effets bienfaisants qu'ont produits le système des gratifications et des galons de bonne conduite,—quoiqu'il ait été introduit comparativement que récemment.

L'école, qui est sous les soins du comptable, M. John F. Cotton, a été bien conduite, et les prisonniers qui la fréquentent, témoignent un vif désir de s'instruire. La lecture, l'écriture et les quatre premières règles de l'arithmétique—sont les sujets qui sont enseignés ici, comme dans les autres pénitenciers. Les instituteurs s'en tiennent à ce cours d'instruction, excepté quand, pour expliquer et illustrer, ils ont recours à des cartes et autres diagrammes. Le nombre de volumes dans la bibliothèque est très limité, malgré cela, elle est une source de bienfait et d'instruction, qui est grandement apprécié par ceux qui sont capable de lire—et qui sont heureux de profiter du privilége qui leur est accordé d'emporter un livre avec eux, pour lire dans la cellule.

Tous les prisonniers dont on peut se dispenser pour l'ouvrage nécessaire de la prison sont employés dans la manufacture des balais et des chaussures.

Les opérations dans le département des balais, ont obtenu plus de succès en 1875, que dans aucune autre année, depuis que cette industrie a été introduite dans le pénitencier. Les recettes indiquent une très visible augmentation. Là où le nombre des prisonniers est aussi limité, les frais d'entretien sont proportionnellement plus grands que dans une institution comme celle de Kingston, ou que les prisons d'Etats de la république voisine. Aussi, le revenu est petit, ce qui se comprend facilement.

Les chapelains sont infatigables dans leur efforts pour l'amélioration morale des prisonniers, et plusieurs, véritablement le grand nombre, ont profité grandement par leurs instructions.

La condition hygiénique du pénitencier a été satisfaisante à tous égards. Il n'y a pas eu aucune maladie épidémique ou contagieuse.

Le coût en moyenne de l'entretien de chaque prisonnier pour 1875, a été de $271.00.

Il est très satisfaisant pour l'inspecteur de pouvoir encore faire un rapport favorable sur le zèle, l'efficacité et la bonne conduite, en général, des officiers.

Tous les édifices de la prison et les dépendances appartenant à ce pénitencier et aux autres, ont été entretenus dans un bon état de réparation par le département des Travaux Publics, et toutes les demandes qui ont été faites à cet égard ont été bien accueillies par ce département.

La recommandation qui a été faite par le préfet d'employer un garde extra pour prendre soin de la terre et charroyer le fumier a été prise en considération, et ne peut pas être adoptée pour le présent. Le préfet devra faire des efforts pour faire faire cet ouvrage sans augmenter le nombre des employés.

Il y a ici dix ou douze cordonniers qui peuvent être employés pour faire l'ouvrage du gouvernement, ou pour remplir des contrats.

L'inspecteur recommande qu'il soit donné instruction au préfet de demander des soumissions pour le travail de ces prisonniers.

Les statistiques ordinaires, etc., accompagnent le rapport du préfet.

PÉNITENCIER DE MANITOBA.

L'inspecteur, n'ayant pas visité cette institution, et n'ayant pas été en communication officielle avec le préfet, est incapable de rentrer dans un grand nombre de détails.

Ayant examiné les comptes pour les derniers six mois, qui ont été reçus ces jours derniers,et considérant que des prix variés ont été demandés pour les mêmes articles par différents fournisseurs, l'inspecteur est d'opinion que le système de donner des contrats pourrait y être adopté avec bénéfice. C'est pourquoi, il demande, qu'il lui soit permis de recommander, si on le trouve convenable, que le préfet soit autorisé à demander des soumissions pour les approvisionnements du pénitencier.

L'inspecteur a lu avec attention le rapport du préfet, et les différents documents qui l'accompagnent. D'après la preuve contenue dans ces documents, il n'hésite pas à dire que M. Bedson paraît posséder toutes les qualités requises pour remplir la charge qu'il occupe. Chargé de la tâche d'inaugurer un pénitencier sans avoir acquis aucune connaissance où expérience de l'ouvrage, n'ayant aucune règle pour se guider, et très éloigné de toutes sources d'informations convenables, il paraît avoir réussi à organiser, et à faire fonctionner en bon ordre la première institution pénale de Manitoba. Son instruction militaire l'a sans doute grandement assisté pour obtenir autant de succès, ainsi que l'indique son rapport.

Quand le nouveau pénitencier, qui est maintenant en voie de construction, sera complété, offrant des moyens suffisants pour la bonne garde des détenus,et pour exercer ces industries, si essentielles au bon ordre et à la bonne discipline de toutes institutions

de ce genre, il n'est que raisonnable de conclure que M. Bedson sera trouvé capable de remplir tous les devoirs de sa c e comme préfet.

Conformément aux instructions du ministre, il a été fait des démarches préliminaires pour placer ce pénitencier dans les mêmes relations officielles avec le département de la Justice, que les autres institutions mentionnées dans ce rapport. Pour parvenir à cette fin d'une manière satisfaisante, pour avoir l'occasion d'acquérir sur les lieux, toutes les informations qui sont nécessairement requises, pour la direction pratique et intelligente de ses affaires, l'inspecteur recommande respectueusement au ministre, qu'une visite soit faite au nouveau pénitencier le plus tôt que cela pourra se faire après son ouverture.

A présent, les comptes sont certifiés et payés à Winnipeg. Dans le but d'assimiler le système de comptabilité à celui qui est mis en opération à l'égard des autres institutions dont la surveillance lui est confiée, l'inspecteur recommande que les comptes lui soient transmis à Ottawa avant d'être payés, pour être examinés et certifiés, comme toutes les pièces justificatives des autres pénitenciers, pourvu qu'ils puissent être reçus ici pas plus tard que le 15 de chaque mois, ou qu'il soit fait quelque arrangement pour qu'il soit fait une audition locale sous la direction du département de la Justice.

D'après le rapport il paraît qu'il y avait 17 condamnés aux travaux forcés, dans le pénitencier, le 31 de décembre dernier.

La valeur totale de leur tavail, en 1875, est estimée à $2,415.00.

Le médecin fait rapport qu'il y a eu 65 malades de soignés à l'hôpital, et qu'il y a eu deux décès pendant l'année.

Le rapport fait mention qu'il restait quatre aliénés le 31 décembre, ils y sont classés comme étant des prisonniers ordinaires. Le cas de ces prisonniers aliénés a été soumis à la considération du ministre de la Justice, et sur son rapport il a été passé un ordre en conseil pour changer ces aliénés du pénitencier vers le 1er avril.

Les rapports du préfet et des deux chapelains sur la conduite des prisonniers sont très favorables.

Le crédit voté pour la présente année fiscale pour l'entretien de ce pénitencier, a été de $25,000, partie d'une somme de $37,000 qui a été votée pour l'entretien des condamnés aux travaux forcés dans le Manitoba, la Colombie-Britannique et l'Ile du Prince-Edouard. On demande pour la prochaine année fiscale $17,650, faisant une diminution de $7,350.

CONDAMNÉS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Dans cette province il n'y a pas eu encore de pénitencier d'établi. L'édifice est en voie de construction. En attendant, le gouvernement fédéral a fait des arrangements avec les autorités locales pour l'entretien des condamnés à Victoria et à New Westminster à raison de 75 centins pour chacun par jour.

Les comptes sont examinés par un auditeur local et transmis à l'auditeur du Canada, qui, d'après un arrêté en conseil, les vérifie et émane un mandat pour le paiement d'iceux.

Le montant du crédit pour l'entretien des condamnés aux travaux forcés dans cette province pour la présente année fiscale, a été $10,000. La même somme est demandée pour 1876-77.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAS. G. MOYLAN,

Inspecteur.

Ottawa, 31 janvier 1876.

PÉNITENCIER DE KINGSTON.

RAPPORT ANNUEL DU PRÉFET POUR 1875.

PÉNITENCIER DE KINGSTON,
25 janvier 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre mon cinquième rapport annuel, ainsi que l'état du revenu et des dépenses, et les statistiques ordinaires du pénitencier de Kingston qui l'accompagnent.

Le 31 décembre 1874, il restait au pénitencier 385 hommes et 23 femmes; total, 408. Il a été reçu pendant l'année 1875, de la prison de comté, 187 hommes et 6 femmes; du pénitencier de St. Vincent de Paul, 158 hommes; et un prisonnier qui s'était évadé a été repris. Total pendant l'année, 760.

Il a été libéré par l'expiration de leur peine, 115 hommes et 6 femmes; 30 hommes et une femme ont été graciés; 6 ont été envoyés à l'asile des aliénés; 5 hommes et 1 femme sont décédés; 3 se sont évadés. Total pour l'année 1875, 167. Restant dans le pénitencier le 31 décembre 1875, 572 hommes et 21 femmes. Total, 593.

Je vous adresse ci-joint un rapport indiquant le nom, la description, le crime, la date et le terme de la sentence, de quel pays ou district ils ont été reçus, le lieu de la naissance, la religion, etc., de chaque homme et femme retenu ici en vertu d'une condamnation. On trouvera dans cette liste les noms de plusieurs prisonniers qui ont passé les plus belles années de leur vie dans ce pénitencier, dont la conduite et l'industrie sont toujours satisfaisants, et qui depuis longtemps soupirent après l'année de leur délivrance. A ce propos je dois remarquer que pendant les cinq dernières années un seul condamné pour la vie, qui avait été pardonné, a été emprisonné de nouveau.

Je vous adresse aussi, ci-incluse, une liste du personnel des officiers de la prison, quoique le nombre des condamnés ait augmenté de 408 en décembre 1874, à 593 en décembre 1875, il n'y a eu d'augmentation de faite dans le personnel pendant cette période, que celle de deux gardes seulement. Dans le mois de juillet 1871 (la première année de mon administration), il y avait 638 condamnés et 100 officiers, et le bordereau était de $48,537.50. Dans le mois de décembre 1875, le nombre des condamnés était seulement de 45 de moins, cependant le nombre des officiers a été réduit de 100 à 68, et le bordereau de $48,537.50 à $39,840—une diminution de $8,697 par année.

REVENU ET DÉPENSE.

Dépense totale pour 1874	$101,072 20
" " " 1875	96,423 98
Diminution	$ 4,648 22
Revenu total (argent comptant) 1874	$ 20,600 69
" " 1875	* 12,109 72
Diminution	$ 8,490 97

* La compagnie pour la fabrication de serrures du Canada doit en chiffres ronds $20,000, qui devraient avoir été payées argent comptant outre ces $12,109,72.

ENTRETIEN, 1875.

Dépense totale pour toutes fins		$ 96,423 98

DÉDUCTION.

Coût du matériel pour l'atelier des forgerons	$1,497 59	
" " " charpentiers	3,524 23	
" de divers effets mobiliers	148 00	
" de divers articles pour les édifices de la prison	908 46	
" " " " l'asile de Rockwood	45 00	
" " construction du dépt. des maçons	379 97	
" du bois tendre pour le fourneaux à chaux	300 00	
" des dép. du trans. des officiers de St. V. de P.	78 00	
" " du gardien-en-chef Lefroy avec témoin	20 00	
Récompenses pour reprises des évadés	45 00	
Gratifications aux officiers retirés du service	787 50	
Balance de $1,000 envoyée au Receveur-Général	222 20	
Gratifications aux condamnés libérés	2,340 00	
		10,296 75
		$86,127 23
Coût de l'entretien annuel de chaque condamné, basé sur 510, étant le nombre en moyenne annuellement des condamnés dans le pénitencier pour 1875	$168 87	

VALEUR DU TRAVAIL DES CONDAMNÉS POUR 1875.

Contrats de la fonderie	24,356½	jrs. de travail	à 50 cts. par jr.	$12,178 25
" de l'atelier de cordonnier	9,239	"	50 " "	4,619 50
Maçons, carriers et tailleurs de pierre	27,863½	"	75 " "	20,897 63
Charpentiers	10,036½	"	75 " "	7,527 38
Forgerons	4,141	"	75 " "	3,105 75
Atelier de chaussures de la prison	3,838	"	75 " "	2,878 50
Atelier du tailleur	3,531	"	75 " "	2,640 75
Boulangerie	1,452	"	75 " "	1,089 00
Travail du restant des hommes et des femmes	49,690	"	40 " "	19,876 00
Jours de travail	139,707½		Montant	$74,812 76

Moyenne annuelle du nombre des condamnés	510	
" " de la valeur du travail	$146 69	
Coût annuel de chaque condamnés du gouvernement		$ 168 87
Valeur du travail		146 69
Coût annuel de chaque condamnés après déduction de la valeur de son travail		$ 22 18

La dépression du commerce est presque autant ressentie par nos différentes industries locales à Kingston, que dans aucune autre partie du Canada. Pendant plusieurs années passées la demande pour la pierre de taille non-taillée et cassée a été plus grande que ce que l'institution a pu en fournir avec le travail des détenus dont elle

pouvait disposer. Et quand les contrats ont été renouvelés avec la compagnie pour la fabrication de serrures du Canada et l'entrepreneur des chaussures, nous n'avons pas pu fournir assez d'hommes à cinquante centins par jour pour les satisfaire.

Pendant l'année dernière tout ceci a été changé. L'institution n'a pas été capable de vendre à des prix réduits, une seule toise de pierre de remplissage, ni autant de pierre de taille que pendant les années passées. Le droit de $1.50 par corde, qui a été récemment imposée par le gouvernement des Etats-Unis, en a sans doute empêché la vente, on vendait autrefois une grande quantité de mœllons aux usines le long de la frontière des Etats-Unis. M. M. Geerge Offord et Cie., les entrepreneurs de chaussures, se sont retirés complétement; la compagnie pour la fabrication de serrures du Canada se plaint aussi de ce que leurs affaires n'ont pas été profitables.

Sous des circonstances aussi peu favorables j'ai été obligé d'employer le surplus du travail aux ouvrages du pénitencier, comme il n'a été fait aucune offre satisfaisante au dehors pour le travail des détenus. Ces travaux – comme, faire des chemins au travers de la propriété du pénitencier, construire les murs d'enceinte, faire les clôtures, construire le quai, extraire la pierre des carrières, niveler, creuser, etc., etc.; ces travaux, dis-je, quoique utiles et profitables, ne produisent aucun argent. Cependant les travaux qui sont ainsi faits par les prisonniers, sont bien plus dûrs que l'ouvrage de l'intérieur, et les hommes usent leurs habits plus vite, que quand ils sont employés dans les ateliers. Les détenus, généralement parlant, travaillent bien et font une assez bonne journée de travail.

L'année dernière nous avons reçu quelques ouvrages du gouvernement fédéral et nous espérons en recevoir plus pendant l'année courante. La tâche de construire un grand quai à Rockwood, a fait voir que nos hommes pouvaient gagner au moins $1 par jour, même à un ouvrage auquel plusieurs d'entre eux n'étaient pas accoutumés. Il a été premièrement proposé de construire ce quai avec le travail sans rémunération, le gouvernement fournissant tous les matérieux. Des soumissions furent demandées. J'ai compris que la plus basse, était de $2,040. Finalement, l'ouvrage fut donné au pénitencier sous des circonstances assez désavantageuses, comme nous reçûmes l'ordre qu'à une époque très avancée de la saison, savoir, le 12 mars; néanmoins le quai a été très bien construit, avec moins de 1,900 jours de travail des détenus. Je ne puis faire aucun rapport en argent pour cet ouvrage, cependant il a épargné au gouvernement une dépense de $2,000, et j'ose dire qu'il n'y a pas un quai de mieux construit dans le havre de Kingston. Une autre somme que l'on a épargnée au gouvernement, consiste dans le montant qu'il aurait fallu payer pour décharger, empiler et ensuite expédier 5,000 tonnes de lisses d'acier.

Pour éviter que quelqu'un puisse soupçonner que je mets une valeur arbitraire ou extravagante sur l'ouvrage, qui est fait par les détenus, je recommande respectueusement, que l'architecte des pénitenciers, qui n'est pas un officier local, fixe un prix pour tout ouvrage des détenus fait sous sa surveillance.

Je sais qu'il y a des pénitenciers aux Etats-Unis qui rendent un revenu en sus de toutes dépenses. Mais on trouvera que ces pénitenciers sont sous des circonstances exceptionnelles, qui n'existent pas ici. L'institution de Columbus, Ohio, appartient à cette catégorie. Dans ce pénitencier il y a environ 1,200 détenus, dont le travail de 838 est livré sous contrat à une moyenne de 72 centins par jour. Il y a un acte de la législature de l'Etat, qui établi que le taux le plus bas sera de 70 centins par jour. Ils ont aussi un certain nombre de prisonniers du gouvernement fédéral, pour lesquels ils reçoivent un revenu de deux sources,—du gouvernement fédéral environ $5,000, pour leur entretien et le double de cette somme à l'entrepreneur qui afferme leur travail. Le personnel des officiers, requis pour ce grand nombre de détenus à Columbus, est seulement de 90, car la plus grande partie des prisonniers travaillent dans des ateliers, où un seul officier peut surveiller 100 hommes avec moins de risques que dix hommes qui travaillent au dehors, comme ici quelquefois, à un demi-mille de la prison. Ces remarques s'appliquent aussi aux pénitenciers d'Albany et de Boston. Dans le dernier, le prix général pour le travail des détenus est $1 par jour.

Les prisons de l'Etat de New-York sont plus semblables aux nôtres que celles que nous venons de mentionner, et leur condition financière est pire que la nôtre. Les entrepreneurs à Sing Sing et à Auburn, devinrent tellement embarrassés de marchandises manufacturées l'été dernier, qu'ils ont été forcé d'arrêter l'ouvrage dans plusieurs circonstances, et à Clinton, où sont employés les détenus du gouvernement, il y a été perdu sur une année de travail $37,000. Le message du gouverneur, soumis dernièrement à la législature de l'Etat de New-York, mentionne que la perte faite dans ces trois prisons d'Etat, pour l'année fiscale expirée le 30 septembre dernier, est de $545,549.67, répartie comme suit:

	Dépense.	Gain.	Perte.
Auburn	$208,719 35	$ 76,935 62	$131,783 73
Clinton......................	328,638 13	133,446 25	195,191 88
Sing Sing....................	341,826 20	158,596 64	183,229 56
Divers.......................	35,344 50	....	35,344 50
	$914,528 18	$368,978 51	$545,549 67

Ces comparaisons peuvent paraîtres "odieuses" et déplacées, mais les gens à théories s'y livrent fréquemment au préjudice de leurs propres institutions, et dans de semblables circonstances il n'est que juste d'entendre les deux côtés.

LA CONDITION SANITAIRE

du pénitencier de Kingston est excellente. Les cellules où couchent les prisonniers, quoique petites, sont tenues proprement et sont bien aérées. Deux rangs ont été peinturées à l'huile, ce qui constitue une grande amélioration sur le blanchissage à la chaux, dont on fesait usage auparavant. Quand l'occasion s'en présentera, toutes les cellules devraient être peinturées de la même manière.

Si l'institution était éclairée par le gaz et chauffée par la vapeur ou l'eau chaude, le changement serait avantageux de toute manière. On se sert maintenant d'huile de charbon pour éclairer, et d'environ 83 poêles pour chauffer. Les détenus et leurs vêtements sont entretenus proprement. Les ateliers en usage sont bien éclairés et aérés. Ce qui, avec des heures régulières pour le travail et le repos, un régime généreux, composé d'une bonne nourriture ordinaire, une discipline stricte, mais pas trop dure, conservent les détenus en bonne santé.

L'HÔPITAL

de l'institution est tout ce qu'on peut désirer. Il n'y en a aucune en Canada de mieux tenu.

LA CONDITION

des prisonniers est généralement satisfaisante. Leurs intérêts moraux et religieux sont bien soignés. Les chapelains sont bien réguliers dans leurs services journaliers, à donner des avis spirituels et des instructions à chaque détenu individuellement et dans les classes, aussi bien que dans les chapelles les dimanches en conduisant les exercices religieux en public. Il est aussi bien pourvu à l'éducation temporelle des détenus. Il est nécessaire que les hommes et les femmes reçoivent journellement des instructions.

LES PUNITIONS

pendant l'année dernière ont été plus nombreuses, et dans quelques circonstances plus sévères que pendant les deux autres années précédentes. Plusieurs des détenus qui ont été reçus du pénitencier de St. Vincent de Paul, sont de bien mauvais sujets, et un traitement généreux à leur égard est en pure perte—et dans quelques circonstances où leurs méfaits sont attribués à de méchants motifs—il a été nécessaire pour le amener à la soumission de les traiter avec sévérité. Pour se battre et pour tentative d'évasion, j'ai souvent été forcé de faire usage du fouet, et j'ai obtenu un bon résultat.

LES ÉVASIONS

et les tentatives d'évasions ont été plus fréquentes l'année dernière que d'ordinaire. La plus grande partie des détenus qui sont partis—dans une circonstance cinq ensemble se sont échappés de certaines escouades qui travaillaient au dehors, et ils furent bientôt repris. Un prisonnier—J. S. Smith, alias John Rogel—se sauva d'une cellule solitaire située dans la cour, et profitant du peu de vigilance du gardien de nuit, parvint à passer par dessus le mur d'enceinte avec un complice nommé Butler. Ce dernier a été repris et ramené à la prison, mais Rogel est encore en liberté. Un autre détenu nommé John Hunter s'est sauvé d'un officier, en sautant d'un char de chemin de fer, étant en route pour se rendre à Barrie comme témoin.

LA PRISON DES FEMMES

est admirablement bien conduite par la matrone et par l'assistante matrone. Sans contredit la manière tranquille, paisible et industrieuse avec laquelle elle est conduite, produit un effet très salutaire sur les détenues.

Liste des rapports soumis avec les présentes :—

1. Rapport annuel du revenu.
2. Rapport annuel de la dépense.
3. Etat des dettes dues au pénitencier.
4. Etat des réclamations contre le pénitencier.
5 Rapport annuel de ce qui a été gagné par les détenus, pour leur travail par contrat.
6. Rapport des officiers employés au pénitencier de Kingston.
7. Rapport des détenus le 31 décembre. [*Pas imprimé.*]
8. Rapport du département des maçons.
9. Rapport de l'atelier de charpentiers.
10. Rapport de la forge.
11. Rapport de la ferme.
12. Rapport du travail improductif.
13. Sommaire général du travail.
14. Tableau du mouvement des détenus.
15. Tableau comparé des mouvements, etc., etc.
16. Rapports des détenus graciés.
17. Rapport des décès.
18. Tableau des statistiques criminelles.
19. Tableau des ré-incarcérations.
20. Tableau des punitions des hommes.
21. Tableau des punitions des femmes.
22. Liste des aliénés.

23. Tableau des remises de sentences.
24. Rapport du médecin et des statistiques de l'hôpital.
25. Rapport de la matrone.
26. Rapport du chapelain protestant.
27. Rapport du chapelain catholique romain.
28. Rapport du maître d'école.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN CREIGHTON,
Préfet du pénitencier de Kingston.

J. G. MOYLAN, écr.
Inspecteur des Pénitenciers, Ottawa.

REVENU.

Le Canada en compte avec le pénitencier de Kingston.

Dt. Av.

1875.	—	$ cts.	1875.	—	$ cts.
30 janv....	Traites envoyées à l'hon. Receveur-Général	1,052 05	31 déc.....	Atelier de chaus., affermé.	6,641 98
27 février.	do do ...	699 77		Pierre et chaux	2,365 38
31 mars...	do do ...	806 48		Usine à fer........................	1,735 53
30 avril ...	do do ...	730 23		Porte................................	390 42
31 mai.. ...	do do ...	854 24		Atelier du tailleur	174 75
30 juin	do do ...	1,017 60		Combustible......................	168 15
31 juillet..	do do ...	815 81		Atel. de trav. de la matrone	160 50
31 août ...	do do ...	2,827 50		Barils......	147 00
30 sept. ...	do do ...	1,879 18		Atelier des charpentiers ...	120 83
30 oct......	do do ...	144 30		Atelier des forgerons........	47 45
30 nov......	do do ...	1,180 01		Travail des détenus.........	32 50
31 déc......	do do ...	102 55		Ferme..................................	29 00
				Pénalités	25 00
				Atel. de chaus. de la prison	22 85
				Vêtements..........................	20 65
				Atelier des selliers............	18 00
				Magasin	7 40
				Contingents	2 33
		$12,109 72			$12,109 72

DÉPENSE.

Le Canada en compte avec le pénitencier de Kingston.

Dt. Av.

1875.	—	$ cts.	1875.	—	$ cts.
30 juin..	Traite envoyée à l'hon. Receveur-Général	222 20	1874 31 déc...	Balance	1,000 00
31 déc...	Arsenal	52 50	1875 19 janv..	Mandat pour payer les comp.	2,980 16
	Forge............	1,497 59	19 do ..	do dépenses imprévues..................................	368 00
	Cire d'abeilles	8 48	1 février	Bordereau des officiers du pénitencier, janvier	3,245 41
	Brosses	69 12	25 do	Mandat pour pay. les compt..	3,112 56
	Atel. des charpentiers.........	3,524 23	25 do	do les dépenses imprévues............................	236 54
	Contingents	217 17	1 mars..	Bordereau des officiers du pénitencier, février...........	3,216 25
	Frais de voyage des condamnés.....	2,340 00	23 do ..	Mandat pour pay. les compt.	4,178 89
	Habillements	5,892 35	23 do ..	do les dépenses imprévues..........................	226 68
	Charriage...	31 40	1 avril..	Bordereau des officiers du pénitencier, mars	3,216 25
	Nettoyage d'égoûts	82 00			
	Ferme.........................	758 06			
	Combustible	7,856 84			
	Fret, etc..................................	42 44			
	Hôpital..................................	414 54			

DÉPENSE.—*Suite.*

Le Canada en compte avec le pénitencier de Kingston.

Dr. Av.

1875.	—	$ cts.	1875.	—	$ cts.
	Enterrements	10 80	Avril 15	Mand. pour payer les comptes	3,645 79
	Cuisine	236 60	do 15	do do dépenses imprévues	332 32
	Eclairage	1,244 79	Mai 1	Bordereau des officiers du pénitencier pour avril	3,216 25
	Atelier de la matrone	204 09	do 19	Mand. pour payer les comptes	2,678 04
	Mobilier	148 00	do 20	do do dépenses imprévues	190 41
	Edifices de la prison	908 46	Juin 1	Bordereau des officiers du pénitencier pour mai	3,236 95
	Impressions et annonces	381 18	do 28	Mand. pour payer les comptes	4,304 56
	Frais de port et télégrammes	89 82	do 30	Bordereau des officiers du pénitencier pour juin	3,212 08
	Chapelle protestante	209 76	Jul. 19	Bordereau supplémentaire pour arrérages	684 00
	Atel. de cordon. de la prison	2,613 67	do 7	Mandat comptable	500 00
	Rations	18,790 18	do 16	do do	500 00
	Edifices de Rockwood	45 00	do 20	Mand. pour payer les comptes	4,684 66
	Détenus évadés	45 00	Août 2	Bordereau des officiers du pénitencier pour juillet	3,272 01
	Chapelle catholique romaine	109 63	do 19	Mand. pour payer les comptes	4,750 60
	Salaires	39,759 22	Sept. 13	do do dépenses imprévues	482 84
	Ecoles	55 51	do 1	Bordereau des officiers du pénitencier pour août	3,272 01
	Papeterie	62 97	do 17	Mandat pour payer les comptes et les dépenses imprév.	5,169 76
	Etable	2,234 97	Oct. 1	Bordereau des officiers du pénitencier pour septembre	3,309 51
	Lunettes	21 00	do 15	Mand. p. payer une gratificat	412 50
	Pierre et chaux	379 97	do 21	do pour payer les comptes et les dépenses imprévues	7,458 69
	Magasin	2,475 33	Nov. 1	Bordereau des officiers pour le mois d'octobre	3,238 91
	Atelier du tailleur	1,727 64	do 24	Mand. pour payer les comptes	4,363 84
	Tabac	462 65	do 24	do do dépenses imprévues	336 43
	Uniformes des officiers	8 00	Déc. 1	Bordereau des officiers pour novembre	3,309 51
	Lavage	393 17	do 6	Mand. p. payer une gratificat.	375 00
	Whiskey et bière	6 65	do 21	do do les comptes	5,153 29
	Gratifications	787 50	do 21	do do dépenses imprévues	223 20
	Bibliothèque	3 50	do 31	Bordereau des officiers du pénitencier pour décembre	3,330 08
	Balance	1,000 00			
		$97,423 98			$97,423 98
				Balance	$1,000 00

D. McINTOSH,
Comptable

PÉNITENCIER DE KINGSTON,
31 décembre 1875.

Créances dues au pénitencier de Kingston, le 31 décembre 1875:—

	$ cts.
La Compagnie pour la fabrication de serrures du Canada...	19,832 78
Les édifices de Rockwood............	2,467 00
Les édifices de l'asile de Rockwood...............	3,820 80
Divers:—	
Créances bonnes et douteuses............	3,306 13
	$29,426 71

D. McINTOSH,
Comptable.

Pénitencier de kingston,
31 décembre 1875.

	$ cts.
Réclamations contre le pénitencier de Kingston, le décembre, 1875............	5,927 09
Moins, le montant payé depuis............	3,659 78
	$2,267 31

D. McINTOSH,
Comptable.

Pénitencier de Kingston,
31 décembre, 1875.

Etat de ce qui a été gagné par les détenus pour leur travail par contrat, pendant l'année expirée le 31 décembre 1875:—

Fonderie.

	$ cts.
24,356½ jours de travail à 50 cts. par jour............	12,178 25
Atelier des chaussures.	
9,239 jours de travail à 50 cts. par jour............	4,619 50
	$16,797 75

D. McINTOSH,
Comptable.

Pénitencier de Kingston,
31 décembre, 1875.

LISTE NOMINALE des officiers employés au pénitencier de Kingston, le 31 décembre 1875, avec leurs salaires, leur âge, et la date de leur nomination.

Nom.	Grade.	Salaire.	Age	Date de la nomination.	Observations.
		$ cts.			
John Creighton	Préfet	2,600 00	58	1er jan. 1871	
John Flanigan	Sous-préfet	1,400 00	60	1er jan. 1866	
Michael Lovell	Médecin	1,200 00	50	1er oct. 1872	
Donald McIntosh	Comptable	1,000 00	64	Avril 1858	
Rev. C. E. Cartwright	Chapelain P.	1,200 00	38	25 oct. 1875	
Rev. P. A. Thovey	do R.C.	1,200 00	26	18 déc. 1875	
Henry A. Jones	Commis	700 00	46	20 mai 1869	
P. O'Donnell	Garde-magasin	700 00	39	19 juin 1857	
J. B. Matthewson	Instituteur	600 00	39	....	Nommé et rapporté comme gardien.
Thomas McCarthy	Gardien-en-chef	800 00	39	1er déc. 1856	
William Sullivan	Econome	650 00	39	Février 1860	
Mary Leahy	Matrone	500 00	37	15 janv. 1861	
Mary Bostridge	Assist.-matrone	300 00	49	1er fév. 1870	
James Adams	Charp.-instructeur	1,000 00	42	1er mars 1869	
William Gemmell	Tailleur do	700 00	59	19 janv. 1870	
Robert M. Stewart	Forgeron do	700 00	51	17 juil. 1871	
James Halliday	Gard. de l'hôpital	700 00	48	29 janv. 1867	
Michael Leahy	2e classe T. I.	560 00	44	1er nov. 1859	
John Lauder	Gardien	500 00	59	2 avril 1860	
John Burgess	do	500 00	49	Juin 1862	
James Farrell	do	500 00	53	6 mars 1867	
J. B. Matthewson	do	500 00	39	Sept. 1859	Résigné le 4 juillet '69 et rengagé le 2 nov. 69.
James Fitzsimmons	do	500 00	38	1er sept. 1857	
Alexander Elsmere	do	500 00	46	13 avril 1859	
Thomas Davidson	do	500 00	42	Nov. 1857	
Thomas Carter	do	500 00	48	26 juil. 1854	
John Coward	Boulanger	560 00	61	20 déc. 1867	
John Swift	Messager	560 00	61	1er juin 1835	
Angus Shaw	Tanneur, etc	560 00	40	Juin 1866	
Charles McManus	Garde	450 00	52	Juillet 1853	
William Crawford	do	450 00	61	Octobre 1846	
Allan McDonald	do	450 00	48	24 avril 1855	
Richard Holland	do	450 00	44	Mai 1858	
Bernard McGeein	do	450 00	38	Mars 1859	
John Crowley	do	450 00	34	15 janv. 1863	
Edward Mooney	do	450 00	32	27 sept. 1864	
Nicholas Hugo	do	450 00	52	Mars 1865	
George Holland	do	450 00	55	Avril 1866	
Michael Brennan	do	450 00	32	3 octob. 1865	
Robert Priestly	do	450 00	51	4 juin 1855	
William McConnell	do	450 00	37	16 avril 1863	
James Lindsay	do	450 00	52	Février 1866	
James Bryson	do	450 00	30	7 juin 1866	
J. O'Driscoll	do	450 00	44	10 oct. 1866	
Thomas Payne	do	450 00	52	13 déc. 1866	
Edward F. Burke	do	450 00	33	5 octob. 1866	
Daniel Fitzgibbon	do	450 00	47	1er janv. 1868	
Thomas Smith	do	450 00	39	19 mars 1860	
John Ryan	do	450 00	46	18 oct. 1859	
Charles McNeil	do	450 00	55	18 août 1859	
James Evans	do	450 00	39	18 janv. 1868	
James Doyle	do	450 00	36	8 août 1868	
John Scally	do	450 00	38	4 mars 1870	
Alexander Miller	do	450 00	39	22 juillet 1869	
Thomas Moore	do	450 00	31	9 mai 1870	
John Morrison	do	450 00	46	5 sept. 1870	
Jeremiah Dillon	do	450 00	38	1er janv. 1871	

LISTE NOMINALE des officiers employés au pénitencier de Kingston, etc —*Suite.*

Nom.	Grade.	Salaire.	Age	Date de la nomination.	Remarques.
		$ cts.			
Callaghan McCarthy	Garde	450 00	57	1er mars 1875	
Edward Burke, père	do	450 00	57	20 juin 1868	
John Mills	do	450 00	24	17 oct. 1875	
Bernard Leenahan	do	450 00	29	1er nov. 1875	
William Loneregan	do	450 00	35	1er nov. 1875	
Robert McCauley	do	450 00	37	31 janv. 1868	Résigné 18 mars 1873; rengagé 1er sept. 1875.
A. C. McMahon	do	450 00	35	Août 1867	Résigné 20 février 1873; rengagé 10 mai 1875.

RAPPORT des détenus le 31 décembre.—(*Pas imprimé.*)

ETAT indiquant la valeur de l'ouvrage et des réparations faits à l'asile de Rockwood, et des ouvrages faits à la tâche par le département des maçons, pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

No. des items.	Description.	Temps.	Taux.	Valeur.	Total.
			$ cts.	$ cts.	
1	Déchargement de fer à chemin de fer "P.R.R. Co."	638	0 50	319 00	
2	Construction du quai de Rockwood	1,045	0 50	522 50	
3	Couper de la glace pour Rockwood	51	0 50	25 50	
4	do do la prison	238	0 50	119 00	
5	Réparation au mur de fondation des ailes	60	0 50	30 00	
6	Travail sur le terrain engraissé	54	0 50	27 00	
7	Nett. les ordures en arr. de la maison du préfet	228	0 50	114 00	
8	Travail sur la ferme	957½	0 50	475 25	
9	do le chemin en arrière	133	0 50	66 50	
10	do aux chars de chemin de fer	330	0 50	165 00	
11	Décharger des liens de chemin de fer	31½	0 50	15 75	
12	Pelleter la neige, rue Front	80	0 50	40 00	
13	Casser de la pierre	44	0 50	22 00	
14	Latter	217	0 50	108 50	
15	Plâtrer dans les ailes	56	0 50	28 00	
16	Blanchissage	361	0 50	180 50	
17	Creuser des trous pour les poteaux	135	0 50	67 50	
18	Travail à la tâche, ailes	507	0 50	253 50	
19	do loge du nord	28	0 50	14 00	
20	Divers	7,934	0 50	3,967 00	
	Val. des matér. achetés et employés aux trav. ci-dessus			168 57	
					$6,729 57

ETAT indiquant la valeur des ouvrages sur les améliorations permanentes, faits par le département des maçons, pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

No. des items.	Description.	Temps.	Taux.	Valeur.	Total.
			$ cts	$ cts.	
1	Tail. de la pierre pour l'atelier des meubliers	947	0 50	473 50	
2	do do carreler les cach. et la cuisine.	215	0 50	107 50	
3	do do constr. le mur d'enceinte	529	0 50	264 50	
4	Construire l'atelier des meubliers	941½	0 50	420 75	
5	do le mur de séparation	1,027	0 50	513 50	
6	do le tunnel aux carrières	396	0 50	198 00	
7	Extrait de pierre pour remplissage de caissons	350	0 50	175 00	
8	Excavation pour constr. le mur sur la rue Front, etc	1,055	0 50	527 50	
9	Carreler les cachots et la cuisine	43	0 50	21 50	
10	Ouvrage pour aérer le puits et la serre aux vignes	79	0 50	39 50	
11	Plâtrer les tours des gardes	120	0 50	60 00	
12	Niveler et faire un chemin le long de la ferme	826	0 50	413 00	
13	Constr. un ponceau sur un ch. le long de la ferme	28	0 50	14 00	
14	Nivelage du champ	181	0 50	90 50	
15	Égout pour la prison des femmes	21	0 50	10 50	
16	Excavation et amélioration de la pointe	1,426½	0 50	713 25	
17	Extraction de pierre	9,957½	0 50	4,978 75	
	Valeur des matériaux achetés et employés aux travaux ci-dessus			734 53	
					$9,805 28

ETAT de la dépense pour l'achat de matériaux à l'usage du département des maçons, pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

Description.	Quantité.	Taux.	Valeur.	Total.
		$ cts.	$ cts.	
Pierre bleue	Lbs 119	0 25	29 75	
Noir de fumée	do 50	0 07	3 50	
Zinc en feuilles	do 27½	0 10	2 75	
Poudre à miner	Bbls 24	3 34	80 25	
Poil de bœuf	Minots 10	0 30	3 00	
Fusées	Pieds 40,000	0 08	320 00	
Madriers de 3 pouces	do 2,500	12 50	31 25	
Plâtre	Brls 2	2 00	4 00	
Chaux hydraulique	do 30	2 00	60 00	
Sable	Voyages 348	0 75	261 00	
Poêles à charbon	No 2	35 00	70 00	
Câble de manille	Lbs 136	0 15	20 40	
do do	Lbs 120	0 14	16 80	
Dynamite	Pqts 2	0 20	0 40	
Coût total du matériel				$903 10

ETAT de la dépense pour l'achat des outils en usage dans le département des maçons, pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

Description.	Quantité.	Taux.	Valeur.	Total.
		$ cts.	$ cts.	
Haches	No. 1		1 75	
Cordes pour maçons	do 2	3 00	6 00	
Niveaux	do 2	1 95	3 90	
Pelles d'acier	do 58		72 50	
Pelles, creuses	do 2	1 40	2 80	
Galons pour mesurer	do 2	3 00	6 00	
Tamis	do 2	0 90	1 80	
Pierres meulières	do 6	3 00	18 00	
do do	Lbs. 954	0 01¼	11 93	
Limes	Douzaine 3	6 58⅓	19 75	
Equerres	do 2	18 00	36 00	
Truelles de maçons	do 1		10 00	
do de plâtrier	do ½	12 00	6 00	
do pour jointoyer	do ½	6 00	3 00	
Règles	do 1½	4 80	7 20	
do	do 1½	3 00	4 50	
Brosses	do 2	29 00	58 00	
Divers			12 50	
Total				$281 63

ETAT indiquant le montant reçu pour articles, etc., fabriqués dans le département des maçons et vendus pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

	Description.	Quantité.		Taux.	Valeur.	Total.
				$ ct2.	$ cts.	
1	Bornes	No.	7	1 00	7 00	
2	Poteaux	do	198		228 20	
3	Seuils de pierres	do	25	0 36	9 00	
1	Rouleaux pour jardin	do	4	0 00	14 00	
5	Pierres pour trous de tuyaux	do	67	0 00	33 70	
6	Dalles pour basse-cour	do	37	0 00	509 47	
7	Marches	do	10	0 00	21 15	
8	Socles	do	33	0 00	38 65	
9	Consoles	do	4	4 75	19 00	
10	Bases en pierre	do	105	0 00	238 95	
11	Arc-boutants en pierre	do	100	0 00	167 30	
12	Seuils de portes	do	251	0 00	450 70	
13	Blocs pour piliers	Pds.	38·6?	0 00	19 25	
14	Colonnes	do	18·6	0 00	20 35	
15	Têtes de cheminées	do	88·6	0 00	39 80	
16	Lit pour machine	do	55·0	0 00	33 00	
17	Maçonnerie brute	do	140·0	0 30	42 00	
18	Mortier	Minots	34	0 00	9 20	
19	Pierres passée au tamis	do	46	0 15	6 90	
20	Gravier	do	380	0 15	57 00	
21	do	do	4	0 10	0 40	
22	Chaux	do	17½	0 25	42 63	
23	do "Rockwood"	do	10	0 25	2 50	
24	Divers				95 90	
						$2,166 05

RÉSUMÉ

VALEUR DE L'OUVRAGE ET DES MATÉRIAUX.

—	Travail.	Matériaux.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Ouvrage de commande	1,754 50	411 55	2,166 05
Rockwood	548 00	2 50	550 50
Départements des Travaux Publics	1,263 25	31 25	1,294 50
Pénitencier	13,821 00	871 85	14,692 85
	$17,386 00	$1,317 15	$18,703 90

Nombre de jours d'ouvrage faits dans le département des maçons, pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

Gardien	Leahy	Atelier des tailleurs de pierre.	12,963
"	Lauder	Maçon	2,899
"	Burgess	do	1,779½
"	Elsmere	Carriers	10,222
Garde	Bryson	Journaliers.	6,910
		Total	34,773½

JAMES ADAMS,
Instructeur de métier.

13 janvier 1876.

TABLEAU de l'ouvrage fait par les départements des charpentiers et métiers du pénitencier de Kingston, pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

No. des items.	——	Matériaux.	Travail.	Total.	Temps.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.	
1 à 38	Ouvrage de commande	57 75	391 08½	448 83½	469
39	Carrières	57 80½	143 75	201 55½	287½
40	Tours	74 90½	110 50	185 40½	221
41	Buanderie	19 97	7 50	27 47	15
42	Corde à linge	33 18½	21 50	54 68½	43
43	Hôpital	117 31	287 50	404 81	575
44	do pour cercueil	5 29	6 00	11 29	12
45	Aile nord	8 81	21 00	29 81	42
46	Département des forgerons	27 95½	16 00	43 95½	32
47	do maçons, hangar de pierre	70 60	93 50	164 10	187
48	do do brouette	49 45½	160 75	210 20½	321½
49	Lisses de chemins de fer et chars	193 06½	218 75	411 81½	437½
50	Chevaux-de-frise	5 95	2 50	8 45	5
51	Département des tailleurs	57 02½	70 50	127 52½	141
52	Séchoir	5 16½	3 00	8 16½	6
53	Départ. de l'économe, cellules, dôme et ailes	223 24	377 75	600 99	755½
54	do do salle à manger, cave, etc	90 37½	84 75	175 12½	169½
55	do do lits pour cellules	33 49	83 50	116 99	167
56	do do seaux, cuves, etc	35 20	208 00	243 20	416
57	do do boulangerie	21 15½	22 50	43 65½	45
58	Fonderie	35 36	21 50	56 86	43
59	Machine à vapeur et chambre de la machine	2 59	5 00	7 59	10
60	Aqueduc	18 52½	22 00	40 52½	44
61	Approvisionnements pour le garde-magasin	102 73½	98 25	200 98½	196½
62	Département des charpentiers	362 87½	367 75	730 62½	735½
63	do do atelier des peintres.	29 86	....	29 86	....
64	Cordonnerie affermée	38 25½	23 00	61 25½	46
65	Département de la ferme	54 21	60 00	114 21	120
66	Département de la ferme, nouvelle clôture	281 87	156 50	438 37	313
67	Département des écuries, écurie	52 40½	85 50	137 90½	171
68	do do charrettes à l'eau	20 34	7 00	27 34	14
69	Loge nord	59 22	54 00	113 22	108
70	Abris à charbon	24 03½	38 50	62 53½	77
71	Chapelle protestante et librairie	54 55½	62 00	116 55½	124
72	Chapelle catholique romaine	31 17	30 50	61 67	61
73	Prison des femmes	37 23	86 00	123 23	172
74	Lampes pour la cour	8 78	27 75	36 53	55½
75	Chèvre de la prison, atelier des meubliers	57 29	45 00	102 29	90
76	Loge de l'ouest	5 43	2 50	7 93	5
77	Tonnellerie	9 89½	176 50	186 39½	353
78	Quai et pointe	12 15½	11 50	23 65½	23
79	Hangar à bois et cour	10 09	3 25	13 34	6½
80	Entrée nord-ouest	27 77	20 50	48 27	41
81	Barattes	2 49	13 00	15 49	26
82	Quai de Rockwood	37 72	293 25	330 97	586½
83	Fourneau à sécher de l'ouest	5 26	3 50	8 76	7
84	Pompe du Palais de Cristal	0 81	2 00	2 81	4
85	Cachot	1 20½	4 50	5 70½	9
86	Hangar aux échelles et échelles	3 13½	32 50	35 63½	65
87	Atelier des casseurs de pierre, No. 1	10 93	1 50	12 43	3
88	do do 2	1 19½	2 00	3 19½	4
89	Maison du préfet	23 92½	61 50	85 42½	123
90	Puits	8 79	4 00	12 79	8
91	Pavillon	3 44½	42 75	46 19½	85½
92	Serre	46 96	65 50	112 46	131
93	Serre aux vignes	319 59	154 00	473 59	308
94	Atelier des meubliers	0 30	351 50	355 10	709
95	Co. du chemin de fer du Pacifique, grues	79 70	38 50	118 20	77
96	Brise-lame, angle sud-est	106 00	44 00	150 00	88
97	Compagnie du chemin de fer du Pacifique	....	224 00	224 00	448
98	Chèvre du gouvernement pour le Fort Henry	....	11 00	11 00	22
99	Approvisionnement de barils à bière	....	88 00	88 00	176
		$$3,176 10	$5,174 83½	$8,350 93½	$10,036½

SOMMAIRE de l'ouvrage fait dans le département des charpentiers et des métiers du pénitencier de Kingston, pend. l'année exp. le 31 déc. 1875.

———	Matériaux.	Travail.	Total.	Temps.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
Ouvrage de commande	57 75	391 08½	448 83½	469
Chèvre du gouvernement, pour Fort Henry	....	11 00	11 00	22
Quai de Rockwood	37 72	293 25	330 97	586½
Compagnie de chemin de fer du Pacifique	....	224 00	224 00	448
Chèvres de la cie. do do	79 70	38 50	118 20	77
Atelier des meubliers	0 60	354 50	355 10	709
Chèvres pour l'atelier des meubliers	57 29	45 00	102 29	90
Département de la ferme, nouvelle clôture	281 87	156 50	438 37	313
Serre aux vignes	319 59	154 00	473 59	308
Pavillon	46 96	65 50	112 46	131
Serre	3 44½	42 75	46 19½	85½
Puits	8 79	4 00	12 79	8
Maison du préfet	23 92½	61 50	85 42½	123
Entrée nord-ouest	27 77	20 50	48 27	41
Lampes pour la cour	8 78	27 75	36 53	55½
Maison au charbon	24 03½	38 50	62 53½	77
Chevaux-de-frise	5 95	2 50	8 45	5
Corde à linge et poteaux	33 18½	21 50	54 68½	43
Tours	74 90½	110 50	185 40½	221
Brise-lame, angle S. E	106 00	44 00	150 00	88
Travail à la tâche	1,977 83	3,068 00	5,045 83½	6,136½
	$3,176 10	$5,174 83½	$8,350 93½	10,036½

ANALYSE de la valeur de l'ouvrage de commande, Rockwood, les améliorations permanentes, l'ouvrage à la tâche, etc.

———	Matériaux.	Travail.	Total.	Temps.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
Ouvrage de commande	57 75	391 08½	448 83½	469
Chèvre du gouvernement, pour le Fort Henry	....	11 00	11 00	22
Quai de Rockwood	37 72	293 25	330 97	586½
Compagnie de chemin de fer du Pacifique	79 70	262 50	342 20	525
Atelier des meubliers, bâtisse brûlée	57 89	399 50	457 39	799
Améliorations permanentes	965 20½	749 50	1,714 70½	1,498½
Ouvrage à la tâche en général	1,977 83½	3,068 00	5,045 83½	6,136½
	$3,176 10	$5,174 83½	$8,350 93½	10,036½

RÉSUMÉ.

—	Matériaux.	Travail.	Total.	Temps.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
Ouvrage de commande	57 75	391 08½	448 83½	469
Quai de Rockwood	37 72	293 25	330 97	586½
Département des Travaux Publics	137 59	673 00	810 59	1,346
Pénitencier	2,943 04	3,817 50	6,760 54	7,635
	$3,176 10	$5,174 83½	$8,350 93½	10,036½

Nombre total de jours d'ouvrage faits pendant l'année 10,036½
do d'hommes employés le 31 décembre 1875 36

JAMES ADAMS,
Instructeur de métier.

6 janvier 1876.

Rapport de l'ouvrage fait dans le département des forgerons du pénitencier de Kingston, pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

No. d'item.	Description.	Travail.		Matériaux.		Total.	Temps.
		Taux.	Valeur.	Taux.	Valeur.		
1	*Atelier des forgerons.*	cts.	$ cts.	cts.	$ cts.	$ cts.	
	276 lbs de fer ordinaire	5	13 80	4	11 04	24 84	
	459½ lbs de fer de Suède	5	22 98	7	32 17	55 15	
	403 lbs de fonte	9	36 27	16	64 48	100 75	
	16 lbs d'acier de cimentation	5	0 80	15	2 40	3 20	
	Divers	....	....	....	347 59	....	
			$73 85	....	$457 68	$531 53	301½
2	*Machine à vapeur.*						
	14 lbs de fer ordinaire	5	0 70	4	0 56	1 26	
	1 lb de fer de Suède	5	0 5	7	0 7	0 12	
	Ferrures	....	....	....	62 98	....	
	237 jours d'ouvrage à la machine	50	168 50	....	....	....	
			$169 25	....	$63 61	$232 86	
3	*Aqueduc.*						
	242 lbs de fer ordinaire	5	12 10	4	9 68	21 78	
	2 lbs de fer de Suède	5	0 10	7	0 14	0 24	
	Ferrures, etc	....	....	....	29 45	....	
	366 jours d'ouvrage aux tuyaux	50	183 00	....	....	....	
			$195 20	....	$39 27	$234 47	

RAPPORT de l'ouvrage fait par le département des forgerons, etc.—*Suite.*

No. des items.	Description.	Travail. Taux.	Travail. Valeur.	Matériaux. Taux.	Matériaux. Valeur.	Total.	Temp.
4	*Département des charpentiers.*	cts.	$ cts.	cts.	$ cts.	$ cts.	
	2,690 lbs de fer ordinaire	5	134 50	4	107 60	242 10	....
	80½ lbs fer de Suède	5	4 03	7	5 64	9 67	....
	195 lbs d'acier fondu	9	17 55	16	31 20	48 75	....
	7½ lbs d'acier de cémentation	5	0 38	15	1 13	1 51	....
			$156 46	....	$145 57	$302 03	204
5	*Département des tailleurs.*						
	31½ lbs de fer ordinaire	5	1 58	4	1 26	2 84	
	8½ lbs d'acier fondu	9	0 77	16	1 36	2 13	
	2½ lbs d'acier de cémentation	5	0 13	15	0 38	0 51	
			$2 48		$3 00	$5 48	15
6	*Boulangerie.*						
	48 lbs de fer ordinaire	5	$2 40	4	$1 92	$4 32	1
7	*Hangar à pierre.*						
	622 lbs de fer ordinaire	5	31 10	4	24 88	55 98	
	377 lbs de fer de Suède	5	18 85	7	26 39	45 24	
	2,500½ d'acier fondu	9	225 05	16	400 08	625 13	
	80 lbs d'acier de cémentation	5	4 00	15	12 00	16 00	
	20,235 pointes et ciseaux aiguisés	1	202 35	....	....	....	
	543 laies aiguisées	1 00	543 00	....	....	....	
	85 marteaux pour finir aiguisés	25	21 25	....	....	....	
	10 marteaux pour broyer, aiguisés	25	2 50	....	....	....	
	303 drilles aiguisées	10	30 30	....	....	....	
	37 pointes aiguisées	25	9 25	....	....	....	
	305 pics aiguisés	10	30 50	....	....	....	
			$1,118 15		$463 35	$1,581 50	596½
8	*Carrières.*						
	2,508½ lbs de fer ordinaire	5	125 43	4	100 34	225 77	
	18 lbs de fer de Suède	5	0 90	7	1 26	2 16	
	183½ lbs d'acier fondu	9	16 52	16	29 36	45 88	
	87½ lbs d'acier de cémentation	5	4 38	15	13 13	17 51	
	1,156 pics aiguisés	10	115 60	....	....	....	
	730 drilles aiguisées	10	73 00	....	....	....	
	63 leviers aiguisés	15	9 45	....	....	....	
	21 coins de fer aiguisés	10	2 10	....	....	....	
	14 marteaux d'enclume réparés	10	1 40	....	....	....	
			$348 78		$144 09	$492 87	270½
9	*Fournaux à chaux.*						
	2 lbs de fer ordinaire	5	0 10	4	0 08	0 18	
	4 lbs de fer de Suède	5	0 20	7	0 28	0 48	
			$0 30		$ 0 36	$ 0 66	1
10	*Quai Ouest.*						
	955 lbs de fer ordinaire	5	47 75	4	38 20	85 95	
	52 lbs de fer de Suède	5	2 60	7	3 64	6 24	
	10 coins aiguisés	10	1 00	....	....	....	
			$51 35		$41 84	$93 19	22

RAPPORT de l'ouvrage fait dans le département des forgerons, etc.—*Suite*

No. des items.	Description.	Travail. Taux.	Travail. Valeur.	Matériaux. Taux.	Matériaux. Valeur.	Total.	Temp.
11	*Hôpital.*		$ cts.		$ cts.	$ cts.	
	3,266 lbs de fer ordinaire...	5	163 30	4	130 64	293 94	
	Ferrures, etc	....	....		9 45	....	
			$168 30		$140 09	$303 39	114¾
12	*Ferme.*						
	154 lbs. de fer ordinaire....	5	7 70	4	6 16	13 86	....
	21½ lbs. de fer de Suède	5	1 08	7	1 51	2 59	....
	12 lbs. d'acier fondu	5	0 60	15	1 80	2 40	....
	145 pics aiguisés	10	14 50	....	....	....	....
	7 fourches aiguisées	15	1 05	....	....	....	....
	8 pelles do	15	1 20	....	....	....	....
			$26 13		$ 9 47	$35 60	41¼
13	*Prison.*						
	6,178 lbs. de fer ordinaire	5	308 90	4	247 12	556 02	....
	760 lbs. de fer de Suède	5	38 00	7	53 20	91 20	....
	72½ lbs. d'acier fondu	9	6 53	16	11 60	18 13	....
	70 lbs. d'acier de cémentation	5	3 50	15	10 50	14 00	....
	255 déferrements de chevaux	12½	31 88		....	....	....
	366 jours d'ouvrage à la tâche	50	183 00		....	....	....
	Divers	....	....		84 93	....	....
			$571 81		$407 35	$979 16	643
14	*Département de l'Econome.*						
	221 lbs. de fer ordinaire	5	11 05	4	8 84	19 89	....
	1 lb. d'acier fondu	9	0 09	16	0 16	0 25	....
	2 lbs. d'acier de cémentation	5	0 10	15	0 30	0 40	....
	Ferrures, etc	....	....	....	59 21	....	....
	197 jours d'ouvrage à la petite machine	50	98 50	....	....	....	....
			$109 74		$68 51	$178 25	2¾
15	*Asile de Rockwood.*						
	52 lbs. de fer ordinaire	5	2 60	4	2 08	4 68	....
	3½ lbs. d'acier fondu	9	0 32	16	0 56	0 88	....
			$2 92		$ 2 64	$ 5 56	7
16	*Outils des détenus libérés.*						
	65 lbs. d'acier fondu	9	$5 85	16	$10 40	$16 25	4
17	*Maison du préfet et clôture.*						
	4,998½ lbs. de fer ordinaire	5	249 93	4	199 94	449 87	....
	90 lbs. de fer de Suède	5	4 50	7	6 30	10 80	....
	Ferrures, etc	....	....	....	51 85	....	....
			$254 43		$258 09	$512 52	148
18	*Entrée du nord-ouest.*						
	1,718 lbs. de fer ordinaire	5	85 90	4	68 72	154 62	....
	20 lbs. de fer de Suède	5	1 00	7	1 40	2 40	....
			$86 90		$70 12	$157 02	168

RAPPORT de l'ouvrage fait dans le département des forgerons, etc.— *Suite.*

No. de l'item.	Description.	Travail.		Matériaux.		Total.	Temps.
		Taxes.	Valeur.	Taxes.	Valeur.		
19	*Cie. du chemin de fer du Pacifique.*		$ cts.		$ cts.	$ cts.	
	316 lbs. de fer ordinaire	5	15 80	4	12 64	28 44	
	148 lbs. do Suède.	5	7 40	7	10 36	17 76	
			$23 20		$23 00	$46 20	41¼
20	*Grues du quai de la prison, Cie. de chemin de fer du Pacifique.*						
	923 lbs. de fer ordinaire	5	$46 15	4	$36 92	$83 07	62½
21	*Grues de la prison.*						
	766 lbs. de fer ordinaire	5	$38 30	4	$30 64	$68 94	32¾
22	*Atelier des meubliers.*						
	17 lbs. de fer ordinaire	5	0 85	4	0 68	1 53	
	7 lbs. d'acier fondu	9	0 63	16	1 12	1 75	
	67 jours d'ouvrage, matériaux fournis par le bureau des Travaux Publics	50	33 50	....	....	....	
			$34 98		$1 80	$46 78	1¾
23	*Prison des femmes.*						
	11½ lbs. de fer ordinaire	5	$0 58	4	$0 46	$1 04	4
24	*Lisses des chemins de fer et chars.*						
	443 lbs. de fer ordinaire	5	22 15	4	17 72	39 87	
	10 lbs. d'acier fondu	9	0 90	16	1 60	2 50	
	2 lbs. d'acier de cimentation	5	0 10	15	0 30	0 40	
			$23 15		$19 62	$42 77	23¾
25	Ouvrage de commande	....	$50 75		$64 43	$45 18	101½

ANALYSE de l'ouvrage fait et des matériaux dont on a fait usage dans le département des forgerons du pénitencier de Kingston, pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

—	Travail.	Matériaux.	Total.	Temps.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
Ouvrage de commande	50 75	64 43	115 18	101½
Asile de Rockwood	2 92	2 64	5 56	7
Cie. du chemin de fer du Pacifique	69 35	59 92	129 27	103¾
Ateliers des meubliers	73 28	32 44	105 72	101½
Maison du préfet et clôture	254 43	258 09	512 52	148
Entrée du nord-ouest	86 90	70 12	157 02	168
Entreprises générales	3,018 78	2,016 59	5,035 37	3,511¼
	$3,556 41	$2,504 23	$6,060 64	4,141

RÉSUMÉ.

—	Travail.	Matériaux.	Total, valeur	Temps.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
Ouvrage de commande	50 75	64 43	115 18	101½
Asile de Rockwood	2 92	2 64	5 56	7
Département des Travaux Publics	142 63	92 36	234 99	205¼
Pénitencier	3,360 11	2,344 80	5,704 91	3,827¼
	$3,556 41	$2,504 23	$6,060 64	4,141

SOMMAIRE des matériaux dont on a fait usage et de l'ouvrage fait dans le département des forgerons du pénitencier de Kingston, pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

No. des items.	—	Travail.	Matériaux.	Total.	Temps.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.	
1	Atelier des forgerons	73 85	457 68	531 53	301½
2	Machines à vapeur	169 25	63 61	232 86	337
3	Aqueduc	195 20	39 27	234 47	366
4	Département des charpentiers	156 46	145 57	302 03	204
5	do des tailleurs	2 48	3 00	5 48	15
6	Boulangerie	2 40	1 92	4 32	1
7	Hangar à pierre	1,118 15	463 35	1,581 50	596½
8	Carrières	348 78	144 09	492 87	270¼
9	Fourneau à chaux	0 30	0 36	0 66	1
10	Quai ouest	51 35	41 84	93 19	22½
11	Hôpital	163 30	140 09	303 39	114¾
12	Ferme	26 13	9 47	35 60	41¼
13	Prison	571 81	407 35	979 16	1,009
14	Département de l'économe	109 74	68 51	178 25	199¾
15	Asile de Rockwood	2 92	2 64	5 56	7
16	Outils des détenus libérés	5 85	10 40	16 25	4
17	Maison du préfet et clôture	254 43	258 09	512 52	148
18	Entrée nord-ouest	86 90	70 12	157 02	168
19	Cie. du chemin de fer du Pacifique	23 20	23 00	46 20	41¼
20	Grues du quai de la prison et de la Cie. du C. F. P	46 15	36 92	83 07	62½
21	Grues	38 30	30 64	68 94	32¾
22	Atelier des meubliers	34 98	1 80	36 78	68¾
23	Prison des femmes	0 58	0 46	1 04	4
24	Lisses de chemin de fer et chars	23 15	19 62	42 77	23¾
25	Ouvrage de commande	50 75	64 43	115 18	101½
		$3,556 41	2,504 23	6,060 64	4,141

R. M. STEWART,
Ins. de métiers.

DR. La ferme du pénitencier de Kingston en compte avec le pénitencier de Kingston, pour 1875. AV.

DR.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Semence, instruments aratoir. et fumier.		758 06	
308 jours de travail avec un cheval	2 50	770 00	
Nourriture des cochons avec les déchets de la salle à dîner et de la ferme		174 00	
3,720 jrs. de trav. des déten. sur la ferme	0 40	1,488 00	
Un instructeur de 2e classe, par année		560 00	
Un garde, par année		450 00	
			4,200 06
Balance			479 08
			$4,679 14

AV.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
308 minots de betteraves	0 80	246 40	
215 do carrottes	0 40	86 00	
96 do panais	0 80	76 80	
12 do tomates	0 50	6 00	
1,500 do pommes de terre	0 50	750 00	
300 do petites do	0 25	75 00	
26 do fèves	1 50	39 00	
100 do navets	0 30	30 00	
400 do pois	0 80	320 00	
10 do pommes	1 00	10 00	
438 do ognons	1 50	657 00	
4,000 têtes de choux	0 10	400 00	
400 do chou-fleur	0 10	40 00	
4,000 do celeri	0 10	400 00	
1,000 do laitue	0 01	100 00	
800 pqts. de persil	0 03	24 00	
302 do sauge	0 05	15 10	
260 do sarriette d'été	0 05	13 00	
4,000 do poireaux	0 02	80 00	
670 doz. de blé-d'Inde	0 10	67 00	
30 pintes de gadelles	0 10	3 00	
20 tons. de foin	12 00	240 00	
10 do pesat	6 00	60 00	
6,760½ livres de lard, mort et vivant	0 08	540 84	
800 charges de fumier	0 50	400 00	
			$4,679 14
Balance			479 08

Correcte,

ANGUS SHAW.
Fermier et jardinier.

Rapport du travail improductif qui a été fait dans le pénitencier de Kington pendant 1875, indiquant le nombre des détenus employés dans chaque département le 31 décembre et le nombre de jours d'ouvrage pendant l'année.

Départements.	Hommes	Jours.
Maçons, carrières, taillage de pierre et main-d'œuvre	168	34,773½
Charpentiers	36	10,036½
Forgerons	14	4,141
Cordonnerie de la prison	15	3,839
Tailleur	37	3,521
Boulangerie	6	1,452
Econome	14	4,119
Ailes	11	3,053
Buanderie	6	1,845
Sèchoir	37	5,313
Casseurs de pierre, étables, cour à bois et terrain de la tonnellerie	93	11,759
Ferme	11	3,720
Patients de l'hôpital	17	5,570
Aides de l'hôpital	3	1,267
Femmes	21	6,927
Aides	4	1,212
Four à chaux	1	295
Pointe	1	308
Travail d'escouades sur la pointe	26	2,028
Chemin de fer	2	316
Solitaire	1	....
Serrurerie affermée—artisans	67	24,356½
do do aides	2	618
Cordonnerie affermée—artisans	....	9,239
	593	139,707½

Sommaire général de la valeur du travail fait et des matériaux fournis par les différents départements du pénitencier de Kingston, pour l'année 1875.

Départements.	Pratiques.		Rockwood.		Travaux publics.		Pénitencier.		Total.
	Matériaux.	Travail.	Matériaux.	Travail.	Matériaux.	Travail.	Matériaux.	Travail.	
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Maçons	411 55	1,754 50	2 50	548 00	31 25	1,263 25	871 85	13,821 00	18,703 90
Charpentiers	57 75	391 08½	37 72	293 25	137 59	673 00	2,943 04	3,817 50	8,350 93½
Forgerons	64 43	50 75	2 64	2 92	92 36	142 63	2,344 80	3,360 11	6,060 64
Cordonniers	83 69	59 27	....	....	....	....	2,529 61	1,265 25	3,937 82
Tailleurs	....	211 00	....	....	....	....	....	3,072 14	3,283 14
Ferme	....	....	....	....	....	....	4,679 14	....	4,679 14
Femmes	....	160 50	....	....	....	....	....	1,236 40	1,396 90
Totaux......$	617 42	2,627 10½	42 86	844 17	261 20	2,078 88	13,368 44	26,572 40	46,412 47½

SOMMAIRE GÉNÉRAL de la valeur de l'ouvrage fait, etc.—*Fin.*

——	Jours.	Taux.	
		Cts.	$ cts.
Boulangerie	1,452	75	1,089 00
Econome	4,119	40	1,647 60
Ailes	3,053	40	1,221 20
Buanderie	1,845	40	738 00
Séchoir	5,313	40	2,125 20
Casseurs de pierre, étables, terrain de la tonnellerie et cour à bois	11,759	40	4,703 60
Aides de l'hôpital	1,267	40	506 80
Femmes—comme garde-malades, ouv. du ménage, blanch., repassage	3,286	40	1,314 40
F. à chaux, chapel., cour, loge du nord, messag., ch. de fer et la Pointe	2,749	40	1,099 60
Cordonnerie de la prison	3,838	75	2,878 50
Tailleurs	3,521	75	2,640 75
Journaliers	2,028	40	811 20
Cordonnerie affermée jusqu'au 30 septembre	....	....	4,619 50
Serrurerie do do	....	....	12,178 25
			82,986 07½

ETAT du mouvement des détenus dans le pénitencier de Kingston, depuis 12 p. m., 31 décembre 1874, jusqu'au 31 décembre 1875.

Description.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.
Restant à 12 p. m., 31 décembre 1874	....	....	....	385	23	408
Reçus depuis :—						
Des prisons de comté	187	6	193			
St. Vincent de Paul	158	....	158			
Reprise de détenu évadé	1	....	1			
				346	6	352
				731	29	760
Libérés depuis :—						
Expiration de la sentence	115	6	121			
Graciés	30	1	31			
Envoyés à l'asile des aliénés*	6	....	6			
Décédés	5	1	6			
Evadés	3	....	3			
				159	8	167
Restant à 12 p. m. 31 décembre 1875	....	....	....	572	21	593

* Deux de ces détenus ont été envoyés ici du pénitencier de St. Vincent de Paul, pour être renvoyés à l'asile de Rockwood.

ETAT COMPARATIF du mouvement des détenus dans le pénitencier de Kingston, pendant les sept années antérieures au 31 décembre 1875.

Année.	Admissions.												
	Prisons de comté.		Asile des aliénés.		Mais. de réforme.		Péniten. de St. Vincent de Paul.		Repris.		Total.		
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	T.
1868...	.....	.....	.....	...	.....	...	.....	...	.....	...	.....	.....	.....
1869...	162	10	1	...	.....	...	.....	...	.....	...	163	10	173
1870...	177	19	.....	...	.....	...	.....	...	.....	...	177	19	196
1871...	216	10	5	...	.....	...	.....	...	.....	...	221	10	231
1872...	147	8	7	...	.....	...	.....	...	1	...	155	8	163
1873...	141	3	.....	...	3	...	1	...	1	...	146	3	149
1874...	145	12	5	...	.....	...	.....	2	.....	...	150	14	164
1875...	187	6	.....	...	.....	...	158	...	1	...	346	6	352

Année.	Elargissements.																			Restant à minuit. le 31 décembre.			Moyenne.	
	Expiration de sentence.		Pardon.		Asile des aliénés.		Suicide.		Décès.		Evasion.		Sortis sur l'ordre de la cour.		Pén. de St. Vincent de Paul.		Total.						Quotidien.	Mensuel.
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F	H.	F.	H.	F.	H.	F	H.	F.	T.	H.	F	T.		
1868...	.....	.....	.....	...	.....	...	.....	...	.....	...	.....	...	.....	...	.....	...	.....	.....	.....	773	60	833	....	....
1869...	219	22	27	1	7	1	.....	...	12	1	2	...	1	...	.....	...	268	25	293	668	45	713	791	$776\frac{1}{2}$
1870...	158	12	26	2	9	2	1	...	12	...	.....	...	1	...	.....	...	267	16	223	638	48	686	$691\frac{1}{6}$	$689\frac{1}{2}$
1871...	177	18	66	1	10	1	1	...	10	...	5	...	.....	...	.....	...	269	20	289	590	38	628	$645\frac{2}{3}$	$642\frac{2}{3}$
1872...	151	13	60	2	6	2	.....	...	6	1	1	...	.....	...	.....	...	224	18	242	521	28	549	$578\frac{1}{3}$	573
1873...	143	15	26	1	4	...	.....	...	6	...	.....	...	.....	...	119	...	298	16	314	369	15	384	$432\frac{1}{3}$	$429\frac{1}{3}$
1874...	111	6	18	...	1	...	.....	...	4	...	.....	...	.....	...	.....	...	134	6	140	385	23	408	$390\frac{1}{2}$	$390\frac{3}{4}$
1875...	115	6	30	1	6	...	.....	...	5	1	3	...	.....	...	.....	...	159	8	167	572	21	593	$509\frac{2}{3}$	$514\frac{7}{12}$

LISTE NOMINALE des détenus graciés au pénitencier de Kingston durant l'année 1875, avec indication de leur crime et du lieu de leur conviction.

No.	Nom.	Lieu.	Crime
1	George H. Stearns	Stormont, Dundas et Glengarry	Vol.
2	Ludwig Keber	York	Vol de moutons.
3	Frederick Belmont	Stormont, Dundas et Glengarry	Vol.
4	John Downey	Ottawa	Homicide.
5	George Whitney	Wentworth	Viol.
6	Robert Douglas	Algoma	Blessures avec intention.
7	Thomas Trembley	Essex	Tirer un fusil avec do
8	W. J. Fitzmaurice	Ontario	Crime d'incendie.
9	John Connors	Leeds et Grenville	Vol avec effraction.
10	Patrick Corcoran	York	do do
11	Simon Hulbert	Essex	Vol de cheval.
12	Squire Boulton	Essex	Blessures.
13	Joseph Moizan	Québec	Vol.
14	John Oliver	Northumberland, etc.	Félonie.
15	Louis Phillipe	Québec	Embauchage.
16	James Kerrison	Wentworth	Larcin.
17	Michael Judge	Leeds et Grenville	Viol.
18	William Green	Hastings	Assaut et vol.
19	James Riddle	York	Larcin et recel.
20	Charles Smith	Kent	Viol.
21	John Hamilton	Perth	Meurtre.
22	James Gould	Norfolk	Vol de grand chemin.
23	Joseph Bamberry	Brant	Larcin.
24	James English	Northumberland, etc.	Homicide.
25	Peter Monterre	Brant	Larcin.
26	John McDonald	Wentworth	Viol.
27	George Livingston	Montréal	Vol de cheval.
28	Frederick Draper	Northumberland, etc	Viol.
29	John McGinnis	Simcoe	do
30	John Phelan	York	Vol avec effraction.
31	Elizabeth Jones	Middlesex	Homicide.

LISTE NOMINALE des détenus décédés au pénitencier de Kingston, pendant l'année 1875, avec indication de leur crime et du lieu de leur conviction.

No.	Nom.	Crime.	Place.
1	Andrew David	Meurtre	Kent.
2	Jane Sanderson	Larcin	Northumberland, &c.
3	Joseph Moore	Recel d'effets volés	Leeds et Grenville.
4	Ransom Place	Faux	Wentworth.
5	J. R. Newman	Larcin	Montreal.
6	John Kelly	Embauchage	Quebec.

STATISTIQUES criminelles du pénitencier de Kingston, pour l'année 1875.

——	Description.	Hommes.	Femmes.	Total.
Race	Blancs	329	6	335
	De couleur	11	......	11
	Sauvages	5	......	5
		345	6	351
Etat civil.	Célibataires	211	1	212
	Mariés	127	5	132
	Veufs	7	......	7
		345	6	351
Age	Au-dessous de 20	75	......	75
	De 20 à 30	157	5	162
	" 30 à 40	63	......	63
	" 40 à 50	28	......	28
	" 50 à 60	18	1	19
	Au-dessus de 60	4	......	4
		345	6	351
Pays	Cap de Bon. Espérance	......	1	1
	Angleterre	38	......	38
	France	10	......	10
	Allemagne	2	......	2
	Irlande	32	2	34
	Nouveau-Brunswick	1	......	1
	Terreneuve	1	......	1
	Nouvelle-Ecosse	1	......	1
	Ontario	79	2	81
	Ile du Prince-Edouard	1	......	1
	Québec	119	......	119
	Russie	1	......	1
	Ecosse	21	......	21
	Etats-Unis	39	1	40
		345	6	351
Religion	Baptistes	10	1	11
	Catholiques	181	4	185
	Congrégationalistes	2	......	2
	Episcopaliens	65	......	65
	"Irish Free"	1	......	1
	Juifs	3	......	3
	Méthodistes	27	1	28
	Aucune	9	......	9
	Presbytériens	24	......	24
	Protestants	23	......	23
		345	6	351
Occupations	Agents	2	......	2
	Boulangers	8	......	8
	Barbiers	5	......	5
	Forgerons	4	......	4
	Fabriq. de chaudière	1	......	1
	Teneurs de livres	3	......	3
	Maçons	3	......	3
	Fabricant de balais	1	......	1

——	Description.	Hommes.	Femmes.	Total.
Occupations —*Suite*	Bouchers	5	......	5
	Meubliers	2	......	2
	Charpentiers	17	......	17
	Charretiers	9	......	9
	Graveur	1	......	1
	Fabricants de cigares	2	......	2
	Commis	19	......	19
	Cuisiniers	2	......	2
	Apothicaire	1	......	1
	Ingénieurs	5	......	5
	Farmiers	17	......	17
	Femmes	......	6	6
	Foudeurs	1	......	1
	Jardiniers	3	......	3
	Chapeliers	1	......	1
	Ajusteur	1	......	1
	Journaliers	146	......	146
	Serrurier	1	......	1
	Marchand de bois	1	......	1
	Mécanicien	1	......	1
	Mariniers	13	......	13
	Marchands	3	......	3
	Mouleurs	2	......	2
	Peintres	7	......	7
	Fabricant de patrons	1	......	1
	Colporteur	1	......	1
	Médecins	3	......	3
	Plâtriers	2	......	2
	Imprimeurs	4	......	4
	Conducteur de ch. de f.	1	......	1
	Rapporteur	1	......	1
	Charpentier	1	......	1
	Cordonniers	19	......	19
	Couvreur en ardoise	1	......	1
	Soldats	1	......	1
	Econome	1	......	1
	Tailleurs de pierre	5	......	5
	Garde-magasin	1	......	1
	Ramoneur	1	......	1
	Tailleurs	9	......	9
	Fabricant de tabac	1	......	1
	Commerçant	1	......	1
	Tapissier	1	......	1
	Vernisseur	1	......	1
	Ferblantier	1	......	1
	Tourneur	1	......	1
		345	6	351
Sentences	Deux ans	106	3	109
	do et 6 mois	2	1	3
	do et 10 mois	1	......	1
	Trois ans	117	1	118
	do et 2 mois	1	......	1
	Quatre ans	19	......	19
	do et 6 mois	1	......	1
	Cinq ans	44	......	44
	Six ans	5	......	5
	Sept ans	17	......	17
	Huit ans	3	......	3
	Neuf ans	1	......	1
	Dix ans	7	......	7
	Onze ans	1	......	1

STATISTIQUES criminelles du pénitencier de Kingston pour l'année 1875.--*Fin.*

——	Description.	Hommes.	Femmes.	Total.
Sentences.—*Suite*......	Quatorze ans..............	5	......	5
	Seize ans et 6 mois......	1	......	1
	La vie.........	14	1	15
		345	6	351
Education ...	Sachant ni lire ni écrire	86	1	87
	do lire seulement.	27	2	29
	do lire et écrire ...	232	3	235
		345	6	351
Hab. morales	Sobres	89	1	90
	Tempérants................	206	3	209
	Intempérants	50	2	52
		345	6	351
Crimes	Incendiaires	12	......	12
	Essayer à mettre le feu.	3	......	3
	Assaut	6	......	6
	do grave	3	......	3
	do sur un constable	1	......	1
	Bestialité..................	2	......	2
	Bigamie	1	......	1
	Emporter des effets volés en Canada	2	......	2
	Pour garder en sa poss. des outils p. v av. eff.	2	......	2
	Vol avec effraction.....	19	......	19
	Aid. à voler avec eff....	1	......	1
	Vol avec eff. et larcin..	26	......	26
	do et recel ...	1	. ...	1
	do et bris de prison...	2	......	2
	Vol d'animaux............	4	......	4
	Circuler de la fausse monnaie	1	......	1
	Embauchage................	3	......	3
	Détournement	3	......	3
	Faux prétextes............	2	......	2
	do et bris de prison	1	......	1
	Félonie	2	......	2
	do et aid. à en com.	1	......	1
	Faux	12	......	12
	Vol de grand chemin...	2	......	2
	Vol de cheval..............	24	1	25
	do et larcin	1	......	1
	do et bris de prison..	1	......	1
	Larcin........................	112	2	114
	do , incendie et bris de prison..................	1	....	1
	Tentative de larcin	2	......	2
	Larcin et détournement	1	......	1
	Larcin et faux prétextes	2	1	3
	Larcin et bris de prison	3	......	3
	Larcin et recel............	2	......	2

——	Description.	Hommes.	Femmes.	Total.
Crimes.—*Suite*........	Homicide......................	8	......	1
	Meurtre.........	9	1	10
	Assaut pour tuer.........	1	......	1
	Parjure.......................	2	1	3
	Tentative d'empoison..	1	......	1
	Destruction d'une lettre à la poste..........	1	. ....	1
	Vol d'argent dans une lettre à la poste..	1	......	1
	Viol..........................	8	......	8
	Assaut pour viol	10	......	10
	Recel..........................	6	......	6
	Vol	19	......	19
	Vol de moutons...........	2	......	2
	do et larcin	1	......	1
	Tiré du fusil..............	4	......	4
	Sodomie............	1	......	1
	Destruction des arbres.	2	......	2
	Blessures	7	......	7
	do et larcin......	1	......	1
		345	6	351
Comtés........	Algoma........................	1	......	1
	Brant..........................	10	......	10
	Bruce..........................	4	......	4
	Carleton......................	6	......	6
	Essex..........................	5	......	5
	Elgin...........................	7	......	7
	Frontenac	2	1	3
	Grey...........................	2	......	2
	Haldimand	2	......	2
	Halton	1	... ..	1
	Hastings......................	3	......	3
	Huron..........................	1	......	1
	Kent............................	7	......	7
	Lambton	6	......	6
	Lanark.........................	2	......	2
	Leeds et Grenville......	13	.....	13
	Lennox et Addington...	2	1	3
	Lincoln.......................	8	......	8
	Middlesex....................	10	......	10
	Norfolk	4	......	4
	Northumberland et Durham	4	......	4
	Ontario	6	......	6
	Oxford........................	2	......	2
	Peel............................	6	......	6
	Perth..........................	1	......	1
	Pe erb oro..................	2	......	2
	Prescott et Russell......	1	......	1
	Prince-Edouard..	1	......	1
	Renfrew.....................	1	......	1
	Simcoe	2	1	3
	St.Vin. de Paul, P. de..	158	......	158
	Victoria......................	1	......	1
	Waterloo.....................	1	......	1
	Welland......................	10	......	10
	Wentworth..	18	1	19
	York...........................	35	2	37
		345	6	351

LISTE nominale des détenus récidivistes ré-incarcérés dans le pénitencier de Kingston et nombre des ré-incarcérations pendant l'année 1875.

No.	Noms.	Ré-incarcérations. 1re.	Ré-incarcérations. 2de.	Observations.
1	Walter Barry	1	....	
2	George Everett	1	....	
3	Alexander Graham	1	....	
4	Rose Ann Harper	1	....	
5	William Thompson	1	....	
6	George Martin	1	....	
7	John North	1	....	
8	William Roberts	....	1	
9	James Butler	1	....	
10	Peter Connors	1	....	
11	Andrew Kerrigan	1	....	
12	Alexander McEwen	1	....	
13	Robert Waters	1	....	
14	Elizabeth J. Burton	1	....	
15	William Simpson	1	....	
16	John O'Donnell	1	....	
17	Jackson Weir	....	1	
18	Thomas Spellman	1	....	
19	John J. Rose	1	....	
20	Angus Shute	1	....	
21	William H. Williams	1	....	
22	Alfred Welch	1	....	
23	Philip Donnelly	1	....	
24	Andrew Smith	1	....	
25	Thomas Evans	1	....	
		23	2	

PUNITIONS infligées aux prisonniers détenus dans le pénitencier de Kingston, durant l'année 1875.

Mois.	Privé de lits.	Mis dans des cellules obscures.	Renferm. seuls dans une cellule.	Fouettés.	No. de coups de fouets.	No. enchainés.	No. réprimandés.	No. de ceux qui ont perdus les remises.	No. qui ont été privés de l'école.	Privés de lumière.	Placés dans l'aile sud du pénitenc.	Observations
Janvier	......	18	4	....	....	....	2	23	....	19	....	
Février	......	21	....	....	....	....	1	8	....	16	....	
Mars	1	29	1	....	....	....	....	29	....	33	....	
Avril	......	56	....	....	....	....	14	48	2	61	18	
Mai	......	42	2	....	....	....	3	57	2	66	29	
Juin	......	72	5	2	48	7	4	58	2	63	32	
Juillet	......	64	1	....	....	....	6	42	2	36	15	
Août	......	55	....	5	96	......	9	32	3	38	23	
Septembre	......	33	....	3	72	....	8	45	10	40	61	
Octobre	......	19	....	2	36	......	....	2	....	10	18	
Novembre	......	53	....	2	48	....	2	5	2	8	48	
Décembre	......	47	....	2	60	....	15	5	....	25	12	
	1	507	13	16	360	7	64	354	23	415	256	

PUNITIONS infligées dans le département des femmes du pénitencier de Kingston, pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

Mois.	Solitude et perte des remises.	Condamnées à la solitude, au pain et à l'eau, à la perte des remises et à avoir les cheveux coupés.	Rapport sur lequel on n'a pas agit.	Réprimandés.	No. de rapports.	No. rapportées.	No. de femmes dans la prison chaque mois.
Janvier	1	....	....	....	1	1	23
Février	....	....	....	1	1	1	24
Mars	1	....	3	1	5	4	24
Avril	....	1	....	....	1	1	24
Mai	....	....	....	....	....	....	23
Juin	2	....	....	....	2	1	22
Juillet	....	....	....	....	....	....	22
Août	1	1	....	....	2	2	22
Septembre	....	....	....	....	....	....	22
Octobre	....	....	....	....	....	....	22
Novembre	....	....	....	....	....	....	22
Décembre	....	....	....	....	....	....	21
Totaux	5	2	3	2	12	10	

MARY LEAHY,
Matrone.

PÉNITENCIER DE KINGSTON,
31 décembre 1875.

LISTE nominale des détenus qui sont devenus fous pendant l'année 1875, ainsi que leur état actuel.

No.	Noms.	Leur état actuel.
1	John B. Clements	Pas d'amélioration.
2	Oliver Bosquin	do
3	Alexander Garrison	do
4	Timothy Topping	do
5	Orange L. Lemmons	S'est suicidé, 22 déc. 1875.
6	Benjamin Clouthier	Pas d'amélioration.

NOTE.—Deux des détenus ci-dessus ont été reçus du pénitencier de St. Vincent de Paul.

RELEVÉ des remises de sentences gagnées par des détenus sortis du pénitencier de Kingston pendant l'année 1875.

No.	——	Jours gagnés.
3	Détenus ayant gagné en moyenne	$8\frac{2}{3}$
3	do do	13
2	do do	31
6	do do	$45\frac{1}{3}$
3	do do	54
5	do do	$64\frac{1}{2}$
36	do do	$75\frac{1}{2}$
3	do do	81
3	do do	92
4	do do	106
3	do do	112
22	do do	127
1	do gagné en	130
2	do moyenne	144
2	do do	161
2	do do	173
3	do do	$181\frac{1}{3}$
2	do do	204
3	do do	217
3	do do	227
6	do do	231
1	do gagné	272
1	do do	333
1	do do	428
1	do do	432
121	Total	....

RAPPORT DU MEDECIN.

PÉNITENCIER DE KINGSTON,

3 janvier 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année 1875.

L'état sanitaire de la prison est certainement tout ce qu'on pourrait espérer raisonnablement, vu que sa structure est ancienne. Il est surprenant que les détenus continuent à jouir d'une aussi bonne conduite, vu la construction défectueuse en premier lieu, des égoûts, et des cellules dans lesquelles ils dorment. Vraiment si ce n'était que de la vigilance constante du préfet, un grand nombre de maladies et de décès seraient le résultat de ces causes. Une bonne nourriture, la propreté, un travail régulier, et des vêtements convenables continuent de produire de bons effets.

Les détenus généralement jouissent d'une bonne santé et manifeste une gaîté qui est surprenante dans de telles circonstances.

Une proportion des détenus plus grande que d'ordinaire, reçus pendant l'année, sont d'une constitution affaiblie, plusieurs sont à peine assez vigoureux pour se servir eux-mêmes, étant malades, estropiés et à moitié aveugles. De cette dernière classe, deux étaient assez aveugles pour ne pas pouvoir s'aider eux-mêmes, et à leur arrivée ils furent placés à l'hôpital où ils demeurèrent jusqu'à l'expiration de leurs peines. Ces détenus qui sont à ne pas en douter des invalides, demandent constamment des avis ou des soins médicaux, et nécessairement augmentent notre moyenne des malades, dans l'hôpital ou en dehors. Grâce à la divine Providence le nombre des décès est petit, et quoique nous ayons eu des cas sérieux de maladies, le nombre de ceux qui ont recouvert la santé est considérable. L'excellence de l'hôpital, la surveillance efficace du surveillant de l'hôpital, M. Halliday, les secours raisonnables qui sont à notre disposition, contribuent beaucoup à ce résultat. Nos aides et nourrices sont des détenus, et ils font volontiers et humainement tout en leur pouvoir pour soulager les souffrances de ceux qui sont placés sous leurs soins.

Je suis heureux de pouvoir dire, que les sentiments d'humanité qui sont enseignés et pratiqués par le préfet, règnent parmi toutes les classes de l'institution, et aucune autre communauté du même genre ne peut être mieux gouvernée.

Il y a eu 26 officiers de la prison qui ont été retenus à leur domicile par cause de maladies, ce qui a entraîné une absence de leurs devoirs pendant 300 jours.

Le nombre total de prescriptions et de médicaments administrés est de 2,221.

Les statistiques ordinaires de l'hôpital sont annexées au présent rapport.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

M. LOVELL, M. D.

J. G. MOYLAN, écr.,
Inspecteur des Pénitenciers.

Rapport annuel des maladies traitées à l'infirmerie du pénitencier de Kingston, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1875.

Maladies.	Restant.	Admis.	Libérés.	Décédés.	Restant.	Observations.
Abcès	....	2	1	....	1	
Asthme	....	2	2	....	....	
Apoplexie	....	1	....	1	....	
Clous	....	12	12	....	....	
Bronchite	....	6	5	1	....	
Bronchocèle	1	....	....	....	1	
Brûlures	....	9	9	....	....	
Cephalée	....	1	1	....	....	
Charbon	....	1	1	....	....	
Cataracte	....	1	....	....	1	
Cholerine	....	75	75	....	....	
Coliques	1	13	14	....	....	
Constipation	....	2	2	....	....	
Contusion	....	23	23	....	....	
Debilité	2	10	12	....	....	
Delirium Tremens	....	1	1	....	....	Souffrant de cette maladie quand il a été reçu en prison.
Démence	....	3	2	....	1	
Diarrhée	....	38	38	....	....	
Dyspepsie	....	8	8	....	....	
Dysenterie	....	2	2	....	....	
Embolisme	....	1	....	1	....	
Epilepsie	....	12	12	....	....	
Erysipèle	....	3	2	....	1	
Fébricule	1	120	120	....	1	
Fièvres intermittentes	....	1	1	....	....	
typhoïde	1	17	16	....	2	
Fistule à l'anus	1	....	1	....	....	
Fracture Tibia	....	1	1	....	....	
Hématémesie	....	1	....	....	1	
Hémorrhoïdes	....	1	1	....	....	
Maladie de cœur	1	3	2	2	....	
Hypochondrie	....	1	1	....	....	
Hystérie	....	1	1	....	....	
Grippe	....	3	3	....	....	
Jaunisse	....	1	1	....	....	
Lumbago	....	9	9	....	....	
Faignant la maladie	....	19	19	....	....	
Manie	....	1	1	....	....	
Ophthalmie	1	21	20	....	2	
Orchitis	....	1	1	....	....	
Paralysie	1	....	....	....	1	
Phthisie	....	1	....	....	1	
Pleurisie	....	1	1	....	....	
Pleurodynie	....	3	3	....	....	
Pneumonie typhoïde	....	3	1	1	1	
Enflamation	....	2	2	....	....	
Rheumatisme	....	17	16	....	1	
Scrofules	....	1	1	....	....	
Vieillesse	....	1	....	....	1	
Entorse	1	8	9	....	....	
Synovitie	....	2	2	....	....	
Syphilis	....	3	3	....	....	
Tonsillitie	....	6	5	....	1	
Ulcères	....	3	3	....	....	
Varicelle	....	1	1	....	....	
Panaris	....	3	3	....	....	
Blessures	....	42	42	....	....	
Total	11	524	512	6	17	

Moyenne des maladies chaque jour....... 15·26
Proportion des décès aux admissions... 1·12 per cent.
Proportion des décès à l'effectif par 1,000

M. LOVELL, M.D.,
Médecin

RAPPORT annuel des décès dans l'infirmerie du pénitencier de Kingston pour l'année 1875.

No.	Noms.	Age.	Maladie.	Quand admis.	Décédé.	Pays.	No. de jours à l'hôpital.	Observations.
1	Andrew David	65	Maladie de cœur	5 janvier 1875	3 mars 1875	Canada	54	Sauvages.
2	Jane Sanderson	51	Bronchite	15 sept. 1875	27 sept. 1875	Irlande	13	
3	Joseph Moore	45	Pneumonie typhoïde	13 octobre 1875	18 oct. 1875	Angleterre	6	
4	Ransom Place	22	Apoplexie	16 nov. 1875	17 nov. 1875	Canada	$0\frac{3}{4}$	
5	James R. Newman	32	Embolisme	23 nov. 1875	23 nov. 1875	Etats-Unis	15 minutes	
6	John Kelly	28	Maladie de cœur	17 nov. 1875	25 déc. 1875	Irlande	39	Cet homme a été transféré du pénitencier de St. Vincent de Paul le 27 octobre dernier, et dans ce temps il souffrait d'une maladie aiguë de laquelle il est mort.

M. LOVELL, M.D.,
Médecin, P. K.

PÉNITENCIER DE KINGSTON
1er janvier 1876.

TABLEAU des accidents arrivés aux détenus du pénitencier de Kingston, durant l'année 1875.

Date.	Noms.	Où employé.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	No. de jours à l'hôpital.	Observations.
1875.						
13 mai	Albert Burns	Atelier de cordonnerie.	Perte de la première jointure du pouce.	Pris dans une machine à chev.	32	
7 juillet	Louis Phillippe	Carrière	Contusion à la chev. du pied	Chûte d'une grue	47	
29 sept	Jean J. Cheril	Hangar à pierre	Fracture du tibia	Chûte de pierres	83	
6 nov	James Alexander	Fonderie	Blessure lacérée au doigt	Pris dans le mécanisme	23	
6 déc	Ludger Houle	Carrière	Deux doigts écrasés	Chûte de pierres	17	

M. LOVELL, M.D.,

PÉNITENCIER DE KINGSTON,
1er janvier 1876.

DEPARTEMENT DE L'INFIRMERIE.

Statistiques pour le rapport annuel de 1875.

Nombre de jours malades dans l'hôpital	5,570
do assistant les malades	1,267
do malades dans l'hôpital le 31 décembre	17
do d'aides employés le 31 décembre	3

J. HALLIDAY, M.D.

1er janvier 1876.

RAPPORT DE LA MATRONE.

PÉNITENCIER DE KINSTON,

1er janvier 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur la condition du département des femmes du pénitencier de Kingston pour l'année expirée le 31 décembre 1875. A l'expiration de l'année 1874, il restait dans ce département 23 femmes, et ce nombre a diminué jusqu'à 21 durant l'année dernière.

Depuis mon dernier rapport il a été reçu six nouvelles détenues et six ont été libérées par l'expiration de leurs peines, une a été pardonnée et une est morte ;—la conduite et l'industrie des prisonnières ont été généralement très bonne. Il y a eu peu de plaintes de faites contre elles pour mauvaise conduite,—ce qui peut être constaté en consultant le rapport des punitions qui accompagne les présentes. Elles ont gagnées un montant de $2,494.10.

L'école attachée à ce département, est suivie par toutes celles qui ne savent ni lire ni écrire, pendant le temps qu'elles fréquentent l'école, elles sont très attentives et montrent de grandes dispositions de faire tous les progrès possibles pour s'instruire.

J'ajoute ci-dessous un rapport des ouvrages qui ont été faits dans ce département, Il a été fait par les femmes détenues durant l'année :

Bretelles	jours	64
Chemises	"	58
Casquettes	"	75
Caleçons	"	200
Habillements	"	46
Blouses	"	11
Mitaines	"	16
Matelas	"	374
Cravates	"	59
Taies d'oreillers	"	54
Mouchoirs de poche	"	152
Pantalons	paires	656
Chaussettes	"	1,589
Bas	jours	104
Draps de lits	"	50
Chemises de coton	"	152
do flanelle	"	505
Linceuls	"	6
Jupons	"	22
Essuie-mains	"	51
Racommodages pour les prisonniers	"	185
Couture pour les femmes détenues	"	69
Travaux domestiques	"	1,833
Lavage et repassage	"	1,453
		7,782
Travail extra		855
		6,927

Argent comptant....$160.50

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissante servante,
MARY LEAHY.

J. G. MOYLAN, écr.
Inspecteur des Pénitenciers.

RAPPORT DU CHAPELAIN PROTESTANT.

Monsieur,—En présentant mon rapport pour l'année qui vient de se terminer, je suis chagrin d'avoir à constater la grande augmentation du nombre des détenus placés sous ma charge, ce qui est due je crois à la dûreté des temps, qui porte à la commission d'actes criminels plusieurs individus enclins à être honnêtes, mais trop faibles pour résister à aucune tentation plus forte que celles que l'on rencontre ordinairement dans la vie.

Durant une partie de l'année j'ai rempli les devoirs de M. Mulkins, et lors de sa résignation j'ai été nommé chapelain.

J'annexe une liste des visites, etc., que j'ai faites durant les deux mois depuis ma nomination.

J'ai fait 526 visites à l'hôpital, divisées entre 42 femmes, suivant la longueur du temps qu'elles y sont demeurées.

Il a été donné de l'instruction dans la classe, à 285 détenus. Les services religieux du dimanche et du mercredi ont été régulièrement faits. Le jour de Noël, 44 détenus (37 hommes et 7 femmes) ont reçu le sacrement de la communion, après avoir été soigneusement préparés.

Grâce à l'octroi du gouvernement, il m'a été permis d'augmenter considérablement le nombre de volumes de la bibliothèque, ce qui est un grand bienfait pour les détenus et un grand moyen de prévenir le mal, s'il ne l'empêche pas complètement.

De l'amélioration morale des détenus il est difficile d'en parler positivement, parce qu'on ne peut suivre les traces que d'un petit nombre, après qu'ils ont laissé le pénitencier. Je crois que les moyens qui sont employés sont très efficaces pour arrêter sur la pente du vice, que comme moyens de faire un bien positif, ils réussisent assez bien, si on ne conçoit pas de trop grandes espérances, et si on est satisfait du fait que plusieurs sortent du pénitencier avec la résolution prise de lutter contre le mal, quoiqu'ils se montrent souvent faibles quand ils sont assaillis par la tentation.

A propos d'un autre sujet sur lequel je désire attirer votre attention, je crois devoir vous faire observer que les plaintes qui sont faites à l'égard des hymnes anciens et modernes publiés par le synode presbytérien, sont bien fondées. Ils contiennent certains passages qui enseignent des doctrines inacceptables de toute la chrétienté. Il serait aussi bien de les changer, ce qui pourrait être fait graduellement et sans encourir des frais extra, en y substituant comme nouveaux livres d'hymnes, quand cela est nécessaire, celui de l'église d'Irlande. (*Irish Church Hymnal*) qui en contient cent soixante en commun avec les hymnes anciens et modernes, et aucune doctrine qui puisse blesser un esprit raisonnable.

Sincèrement à vous,

CONWAY E. CARTWRIGHT,
Chapelain.

J. G. Moylan, écr.,
Inspecteur des Pénitenciers.

PAPPORT ANNUEL DU CHAPELAIN CATHOLIQUE.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre pour votre considération, mon premier rapport annuel, comme chapelain catholique romain du pénitencier de Kingston. J'ai été nommé officiellement le 17 du mois dernier, mais j'ai agi comme chapelain C. R., depuis le deuxième jour de mai dernier. D'après ce que je connais des règlements de la prison et de la manière dont les officiers les font observer, je dois dire que je suis convaincu qu'ils conduisent à l'amélioration morale et physique des prisonniers.

Mes visites à la prison, comme celles de mes prédécesseurs, ont été dans le but de célébrer le service divin, de donner des instructions ou de visiter l'hôpital et l'école. L'hôpital est toujours entretenue proprement et dans un état salubre, et les patients sont toujours traités avec soins et avec bonté. L'école est bien fréquentée, et plusieurs prisonniers qui étaient complètement ignorants, même de l'alphabet, à leur arrivée au pénitencier, seront capables de lire, écrire et chiffrer assez bien à l'expiration de leur sentence.

Nous avons une bonne bibliothèque anglaise attachée à la chapelle catholique, ce qui permet aux détenus d'employer plusieurs heures à des lectures utiles, qui sans cet avantage seraient passées dans le découragement ou de mauvaises méditations. Cependant, il s'en faut de beaucoup, que notre bibliothèque soit bien garnie de livres français. Le nombre des détenus d'origine française est grandement augmenté cette année par les détenus envoyés du pénitencier de St. Vincent de Paul. De là la nécessité d'ajouter à la bibliothèque des livres français.

Parmi les heureux incidents de l'année je pourrais placer au premier rang les visites fréquentes de monseigneur l'évêque O'Brien. A deux de ces visites, savoir : le 3 mai et le 7 novembre, il a administré le sacrement de la Confirmation, à quarante-quatre personnes.

Le 23 mai—	
Hommes	17
Femmes	1
Le 7 novembre—	
Hommes	26
Total	44

A chacune de ses visites Sa Grandeur a donné des instructions en français et en anglais aux détenus qui sont placés sous mes soins spirituels. Ses instructions ont été bien reçues par tous, comme le sont, je suis heureux de le dire, toutes les instructions religieuses, par la majorité des prisonniers catholiques. On ne peut obtenir de plus grande preuve de ceci, que par le nombre de ceux qui fréquentent les sacrements. Le nombre de saintes communions qui ont été administrées l'année dernière est d'environ (800) huit cents.

Une autre preuve, cependant, de la sincérité de plusieurs des prisonniers, est leur respect pour la chapelle et le zèle qu'il manifeste à la décorer à l'occasion de Noël.

L'état suivant indique l'augmentation du nombre des prisonniers pendant l'année 1875, sur l'année 1874.

Nombre de prisonniers catholiques le 1er janvier 1875 :	
Hommes	100
Femmes	9
Total	109
Nombre de prisonniers catholiques le 1er janvier, 1876 :	
Hommes	239
Femmes	9
Total	248
Donnant une augmentation sur l'année dernière de	139

Cette augmentation vient du nombre de détenus qui ont été reçus de St. Vincent de Paul.

Il n'y a eu qu'un seul décès parmi les prisonniers catholiques cette année, ce qui témoigne beaucoup en faveur de la condition salubre de l'institution.

Le tout respectueusement soumis.

P. A. TWOHEY,
Chapelain C. R.

J. G. Moylan, écr.,
Inspecteur des pénitenciers.

RAPPORT DE L'INSTITUTEUR.

Pénitencier de Kingston, 12 janvier 1876.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'école du pénitencier de Kingston pour l'année finissant le 31 janvier 1875.

Moyenne des détenus qui vont à l'école quotidiennement.......... 80

Branches d'éducation enseignées: la lecture, l'écriture et l'arithmétique.

Lisant dans le premier livre seulement.................................. 26

Lisant dans le second livre et apprenant à écrire...... 21

Lisant dans le troisième livre, écrivant et chiffrant................ 33

Permettez-moi de dire que les progrès faits par les détenus qui vont à l'école sont des plus satisfaisants. Comme de raison il y en a quelques-uns qui ne témoignent pas un grand désir de s'instruire, mais je suis heureux de dire que la grande majorité désirent apprendre tous ce qu'ils peuvent. A ceux qui vont à l'école, on leur fourni dans leurs cellules, s'ils le demandent, des livres, des ardoises, etc., de la même espèce que ceux dont on fait usage à l'école.

Tout considéré, je crois que les détenus qui suivent l'école font des progrès aussi considérables qu'on peut l'espérer.

Beaucoup de remerciements sont dus aux chapelains pour leurs fréquentes visites à l'école, et l'encouragement donné dans ces visites inspire les élèves et les professeurs d'un plus grand zèle.

Avant de terminer ce rapport, je dois dire que mes aides font preuve du plus grand zèle pour l'amélioration de ceux qui reçoivent leurs enseignements.

Votre très obéissant serviteur,

J. B. P. MATHEWSON,
Maître d'école.

John Creighton, écr.,
Préfet du pénitencier de Kingston.

ASILE DE ROCKWOOD.

ASILE DE ROCKWOOD,

Kingston, 11 janvier 1876.

MONSIEUR,—Dans mes rapports annuels, depuis plusieurs années, j'ai fait valoir la nécessité qu'il y a de pourvoir à des accommodations plus étendues pour la garde des aliénés, et c'est une chose qui ne peut être retardée plus longtemps, vu que la presse en voit la nécessité et plaide fortement pour son adoption. Les grands jurés, à presque tous les termes des cours de comtés, dans toute la province, en font mention dans leurs représentations. S'il était besoin de quelque chose pour réveiller les autorités à ce sujet, les rapports du recensement qui viennent d'être publiés doivent être suffisants pour le faire. On y trouve consigné le fait que parmi la population de notre province, qui est de 1,620,851, nous n'avons pas moins de 4,081 aliénés. Il faut dire cependant, que lors de la Confédération les asiles des aliénés furent transmis à la garde des différentes provinces.

Cependant l'asile de Rockwood est encore une institution du Canada, et il est clairement du devoir du gouvernement, tant qu'il retiendra la possession d'un seul asile, d'aider à pourvoir aux soins des malheureux qui ont été dépourvus de l'usage de la raison.

Il n'est pas une institution locale, car ses rapports indiquent que nous avons eu des aliénés de presque tous, sinon de tous, les comtés de cette province; et non-seulement cela, mais nous avons eu des patients des lieux aussi loin à l'est qu'à soixante milles plus bas que Québec, et aussi loin à l'ouest que Manitoba.

Quoique l'asile de Rockwood ait répandu ses bienfaits dans une aussi grande étendue de pays, néanmoins nous n'avons pas assez de chambres pour recevoir la moitié des aliénés qui sont indiqués par le recensement comme habitants le tiers est de notre province.

La folie est une maladie, comme toutes les autres, le succès de son traitement dépend beaucoup de ce que des remèdes convenables soient prescrits et administrés au début de la maladie.

Nous sommes tellement gênés par le besoin de chambres, que nous ne pouvons que bien rarement admettre un cas récent, et la période à laquelle nous pouvions espérer raisonnablement de ramener une forte proportion de nos malades à la santé est passée avant leurs admissions, et ceux qui auraient pû être guéris et mis en état de gagner leur vie deviennent assurément des fous incurables, qui encombrent nos asiles et empêchent les autres d'y avoir accès pour y recevoir un traitement offrant une guérison probable.

Si l'édifice était complété, nous aurions amplement de l'espace pour recevoir six cent cinquante patients, et dans mon opinion on ne devrait pas permettre qu'un asile en contînt un plus grand nombre.

Le lieu où est situé Rockwood a été judicieusement choisi pour y construire un grand asile, il n'existe pas dans aucune autre place de la province autant de facilités pour la construction d'une grande institution publique, et on ne peut trouver nulle part de meilleures conditions hygiéniques. On peut trouver sur le terrain, ou tout auprès, d'excellente pierre à bâtir, et on pourrait y faire travailler les détenus, vu maintenant qu'il y a tant de misère parmi le peuple, un grand nombre de tailleurs de pierre, de carriers et de journaliers pourraient être employés dans leurs métiers respectifs.

L'air qui circule autour de l'asile est exempt de toutes exhalaisons méphitiques, qui infectent d'une manière si préjudiciable d'autres institutions du même genre. Nous avons de l'eau pure en abondance pour tous les besoins de l'institution, et les facilités pour y construire des égoûts ne sauraient être surpassées. On peut se procurer ici des provisions de toutes espèces à aussi bon marché que dans n'importe quelle autre localité de la province, de sorte qu'avec de tels avantages je puis fortement recommander au gouvernement de faire des préparatifs pour commencer un ouvrage qui est absolument nécessaire pour augmenter le nombre des logements pour les aliénés.

Que la recommandation pour construire des bâtisses additionnelles soit accepté ou non, il est maintenant nécessaire de faire une nouvelle distribution des chambres qui sont situées au centre de la bâtisse, car avec bien peu de dépenses on peut dans le même espace, faire assez de chambres pour loger au moins trente respectables pensionnaires.

Nos terrains aussi bien que nos bâtisses sont trop bornés. Il est très important que nous ayons assez grand de terre pour donner de l'occupation à nos pensionnaires, comme les exercices manuels sont d'excellents auxiliaires aux autres moyens employés pour la guérison des aliénés.

Dans le rapport annuel que M. Langmuir a dernièrement présenté à la législature d'Ontario, il dit à l'égard de l'asile de Rockwood :—" Au moment de la visite de " M. Scoble, au-dessus de quatre-vingt-dix patients étaient dehors à travailler à diffé- " rents ouvrages qui leur étaient assignés par les officiers de l'asile,—soit sur les " terrains ou pour continuer les améliorations commencées. Ce chiffre représente " une moyenne très élevée, en considérant le caractère des aliénés qui sont réunis dans " l'asile. Le montant d'ouvrage qui a été fait par les internés de cette institution " n'est pas un des traits les moins remarquables de son administration ; et la cons- " truction d'un jardin magnifique et productif sur un sol qui était autrefois rocheux " et aride, est un monument durable de leur industrie et de leur persévérance."

Nous avons amélioré nos terrains autant que possible, et à moins qu'on ne fasse prochainement l'acquisition d'un nouveau lopin de terre, nous ne pourrons pas procurer à nos patients cette somme d'exercice en plein air qui leur est si nécessaire.

En Angleterre, où la terre possède une si grande valeur, les commissaires des asiles des aliénés assignent généralement un arpent de terre pour chaque quatre internés ; mais, après toutes nos améliorations faites nous n'avons pas plus d'un arpent de terre arable pour chaque vingt-cinq internés. On peut faire l'acquisition d'un morceau de terre suffisant pour les besoins présents de l'institution à un prix raisonnable et à proximitté de notre propriété actuelle, et de fait dans son voisinage immédiat ;—c'est un morceau de terre que j'ai déjà recommandé d'acheter il y a quelques années.

Il sera nécessaire durant l'année 1876, comme je l'ai recommandé dans mon rapport pour l'année 1874, d'agrandir la buanderie et la chambre pour sécher le linge à la vapeur, ainsi que de construire un appartement séparé pour repasser le linge. Dans une grande institution de ce genre il est absolument nécessaire que toutes espèces de commodités soient fournies pour le lavage du linge de lit et de corps, les commodités que nous avons actuellement ne sont pas suffisantes. Les plans qui ont été soumis il y a quelques temps pour la construction de la bâtisse et pour faire les autres changements qui s'y rattachent, entraîneront une dépense de cinq mille piastres. Cette somme, en conséquence, devra être portée au budget. Qu'on me permette ici de faire observer que l'un des membres du gouvernement actuel aurait dit d'après ce que l'on rapporte, que l'asile de Rockwood était administrée d'une manière plus dispendieuse que ne l'est aucun autre de la province. Je ne puis concevoir comment on peut être sous une telle impression, car je puis affirmer sans crainte d'être contredit, qu'il n'y a pas d'asile, soit en Canada ou sur le continent américain, qui est administré avec plus d'économie et dont les patients sont soignés à si peu de frais.

Cet asile occupe une position anormale, car tout en étant une institution fédérale, les frais d'administration sont en grande partie payés par la province d'Ontario.

Pour faire comprendre clairement cette assertion, je vais poser dans des colon-

nes parallèles les dépenses actuelles faites par le gouvernement fédéral pour toutes fins—soit pour la construction des ouvrages aussi bien que pour les frais d'administration pour les quatre dernières années, et les montants qui ont été reçus par le gouvernement fédéral, des provinces d'Ontario et de Québec, pour les frais d'entretien de leurs patients dans les années correspondantes :

Montant des fonds dépensés par le gouvernement fédéral, pendant les années suivantes, savoir :		Montant des sommes reçues par le gouvernement de la Puissance, des provinces d'Ontario et Québec :		
1872.	$46,307 36	1872	Ontario	$46,903 80
			Québec	1,001 00
				$47,904 80
1873.	$50,705 99	1873	Ontario	$49,721 08
			Québec	1,001 00
				$50,722 08
1874.	$52,735 50	1874	Ontario	$51,986 73
			Québec	1,001 00
				$52,987 73
1875.	$44,900 58	1875	Ontario	$52,163 35
			Québec	919 00
				$53,082 35

La propriété de l'asile a acquis beaucoup de valeur par le travail des internés venant de la province d'Ontario principalement. Pour la première fois, nous mettons cette année une valeur nominale sur les ouvrages qui ont été faits, on en trouvera des rapports étendus dans les tableaux 7 et 8 ci-annexés.

Il a été construit un excellent brise-lames, l'ouvrage sur l'esplanade a été commencé, on a planté un excellent verger, les terrains dans lesquels on a miné des fossés dans le roc, ont été seulement faits par des internés venant de la province d'Ontario, et l'achat des arbres a été faite avec l'argent provenant aussi de cette province. Le fait est que les terrains qui environnent l'asile ont redoublé de valeur depuis le jour où je les eus sous mes soins, et comme le remarque justement M. Langevin dans ses rapports, ce qui était autrefois un désert avide et rocheux a été transformé en parterres, jardins et promenades magnifiques, et tout cela a été accompli, sans qu'on ait demandé au gouvernement de dépenser une piastre pour l'ouvrage, qui a été entièrement fait par nos patients.

Le brise-lames a été construit et en partie rempli par les détenus venant du pénitencier de Kingston. Nos internés et nos gardiens ont achevé de le remplir.

Les douze tableaux ci-annexés, fourniront beaucoup de renseignements utiles.

On trouve indiqué dans le tableau

No. 1, les mouvements des patients durant l'année.

No. 2, leurs mouvements depuis l'établissement de l'asile.

No. 3, le lieu de résidence de tous les patients admis dans l'asile depuis son ouverture. Ce tableau indique les avantages considérables que cet asile a procurés à tout le pays.

No. 4, le nombre de décès durant l'année.

No. 5, les causes de tous les décès depuis l'ouverture de l'asile.

No. 6, la dépense totale pour l'année. (Les prix peu élevés de toutes les entreprises et les sommes considérables qui ont été payées pour le charbon et le bois de chauffage ont diminué considérablement les dépenses pour cette année.)

No. 7, l'emploi des patients et de leurs surveillants pendant l'année. Ce tableau indique que les hommes ont fait 16,201 jours d'ouvrage pendant 1875.

No. 8, la valeur nominale de l'ouvrage qui a été fait, calculé à des taux très bas. Cette somme de $10,249.90, peut être compté comme une économie réelle, car si nos patients n'eussent pas été capables ou n'eussent pas voulu faire les différents ouvrages, on aurait été forcé d'employer d'autres personnes pour la faire.

No. 9, les produits de notre ferme et du jardin, évalués à une somme très modérée, savoir: $1,351.96.

No. 10, la liste des articles qui ont été faits, réparés dans les ateliers des tailleurs et des cordonniers.

No. 11, le nombre d'articles fabriqués et raccommodés dans la division des femmes.

No. 12, la quantité exacte, suivant mesurage, des travaux accomplis par les charpentiers, les forgerons, les maçons, les peintres, les vitriers, les carriers, et par quelques journaliers.

Tout en vous remerciant pour votre bonté envers les officiers et les employés de l'asile,

J'ai l'honneur d'être monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN R. DICKSON, M. D., F. R. C. S. E.
Surintendant Médical.

J. G. MOYLAN, écr.,
Inspecteur des Pénitenciers.

TABLEAU No. 1.

INDIQUANT les mouvements des malades dans l'asile de Rockwood pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

—	Hommes.	Femmes.	Total.
Dans l'asile, le 1er janvier 1875	211	169	380
Malades d'Ontario admis en 1875	8	25	33
Patients du pénitencier de Kingston	....	....	....
Patients de la province d'Ontario	4	....	4
do do Québec	2	....	2
Total des détenus sous traitement durant l'année	225	194	419
Libérés — Hommes. Femmes. Totai.			
Rétablis — 9, 14, 23			
Morts — 8, 9, 17			
Transférés — 1, 0, 1			
	18	23	41
Restant à l'asile le 31 décembre 1875	207	171	378
Nombre moyen des résidents durant l'année	214	170	380

TABLEAU No. 2.

INDIQUANT les entrées, sorties, transferts, évasions et décès depuis l'ouverture de l'asile, du 25 juin 1855, au 31 décembre 1875.

—	Hommes.	Femmes.	Total.
Malades admis sur mandats et venant des comtés et prisons de comtés.	421	320	741
Détenus aliénés du pénitencier	139	11	150
Malades de l'asile de Toronto	17	12	29
do do Malden	0	5	5
Détenus de la maison de réforme de Pénétancouchine	1	0	1
Militaires	5	0	5
Nombre total des admissions	583	348	931
Libérés — Hommes. Femmes. Total.			
Rétablis — 215, 101, 316			
Morts — 152, 75, 227			
Evadés — 7, 0, 7			
Transférés — 2, 1, 3			
	376	177	553
Restant à l'asile le 31 décembre 1875	207	171	378

TABLEAU No. 3,

Indiquant la résidence antérieure de tous les malades admis depuis l'ouverture de l'asile.

—	Hommes.	Femmes.	Total.	—	Hommes.	Femmes.	Total.
District d'Algoma	1	1	2	*Report*	270	206	476
Manitoba	....	1	1				
Comtés.							
Brant	6	4	10	Oxford	14	3	17
Bruce	3	4	7	Peel	7	1	8
Carleton	36	29	65	Perth	8	8	16
Elgin	2	3	5	Peterborough	6	5	11
Essex	2	2	4	Prescott et Russell	5	6	11
Frontenac	59	44	103	Prince Edouard	10	4	14
Grey	6	7	13	Renfrew	9	5	14
Haldimand	6	6	12	Simcoe	7	5	12
Halton	1	0	1	Stormont, Dundas et Glengarry	28	18	46
Hastings	26	16	42	Victoria	3	9	12
Huron	6	4	10	Waterloo	10	4	14
Kent	2	0	2	Welland	6	4	10
Lambton	12	2	14	Wellington	2	4	6
Lanark	23	18	41	Wentworth	11	7	18
Leeds et Grenville	22	11	33	York	24	31	55
Lennox et Addington	13	8	21	Asile de Toronto	17	12	29
Lincoln	9	3	12	Asile Malden	0	5	5
Middlesex	6	3	9	Réforme de Pénétancouchine	1	0	1
Norfolk	6	4	10	Pénitencier	139	11	150
Northumberland et Durham	10	19	29	Militaire	5	0	5
Ontario	13	17	30	Prison centrale	1	0	1
A reporter	270	206	476	Admissions, Total	583	348	931

TABLEAU No. 4.

Mortalités pour l'année 1875.

Nombre de décès.	Nombre enregistré.	Age, années.	Date du décès.	Durée de la folie.	Cause du décès.
1	638	55	2 février	8 ans 4 mois	Phthisie.
2	784	72	28 do	2 do 10 do	Epuisement sénile.
3	707	72	30 avril	9 do 0 do	Cancer à l'estomac.
4	782	63	5 mai	2 do 5 do	Apoplexie.
5	853	41	9 do	2 do 2 do	Phthisie.
6	73	47	20 do	17 do 0 do	do
7	19	50	12 juin	19 do 6 do	Fièvre entérite.
8	852	68	9 juillet	5 do 5 do	Paralysie.
9	470	71	27 do	6 do 0 do	do
10	656	23	25 août	5 do 5 do	Epuisement épilepti.
11	303	70	10 septembre	Plusieurs années	Enteritie.
12	901	54	24 octobre	1 an 8 mois	Ram. du cerveau.
13	437	40	26 do	7 do 3 do	Phthisie.
14	809	60	18 décembre	5 do 0 do	Parésie.
15	913	27	22 do	Pas de rapport	Suicide.
16	896	47	25 do	1 an 1½ mois	Carinovum Uteri.
17	871	75	26 do	1 do 7½ do	Dysenterie.

TABLEAU No. 5.

INDIQUANT les causes des décès depuis l'ouverture de l'asile.

Maladie.	Hommes.	Femmes.	Total.
Maladies cérébrales ou spinales.			
Apoplexie et paralysie	30	3	33
Epilepsie	21	3	24
Parésie	10	0	10
Epuisement causé par la manie aiguë	5	5	10
Maladies thoraciques.			
Enflammation des poumons	2	0	2
Consomption pulmonaire	35	36	71
Maladies de cœur	5	0	5
Anévrisme	....	1	1
Maladies abdominales.			
Entérite	1	1	2
Péritonite	2	0	2
Abcès hépatique	1	0	1
Ascite	7	3	10
Dysenterie	6	11	17
Hernie étranglée	1	0	1
Enflammation des reins et de la vessie	1	0	1
Croissance panachée de l'utérus	....	1	1
Cancer de l'uterus	....	1	1
Cancer de l'estomac	....	1	1
Fièvre	5	3	8
Erysipèle	3	0	3
Suicide	2	0	2
Noyé accidentellement	1	0	1
Tué dans une chûte en cherchant à s'évader	....	1	1
Abcès dans la région lombaire	1	0	1
Débilité causée par la veillesse	13	5	18
Nombre total des décès depuis l'ouverture de l'asile	152	75	227

TABLEAU No. 6.

INDIQUANT la dépense pour l'année 1875.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, mouton, poisson et volaille	6,210 40	
Farine, malt et houblon	3,318 85	
Thé, café, sucre et sirop	2,208 41	
Pommes de terres, fèves, poids et avoine	1,272 29	
Lait et beurre	3,059 19	
Orge, riz et farine d'avoine	297 04	
Moutarde, épices, sel et vinaigre	75 75	
Fruits, tabac à fumer et à priser	412 39	
		16,854 32
Salaires et gages	....	14,252 88
Chauffage et éclairage	....	7,052 91
Etoffe pour vêtements et cuir	....	2,813 00
Buanderie et nettoyage	....	306 18
Médicaments et douceurs pour les malades	....	247 23
Compte du capital	....	1,301 34
Réparation	....	700 26
Fourrage	....	767 56
Dépenses imprévues	....	604 93
Montant total des dépenses	....	$44,900 58

TABLEAU No. 7.

OCCUPATION des malades pendant l'année 1875 ; nombre de jours de travail et fractions de jours.

Départements.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Totaux.
Atelier des charpentiers	50	38	40	38	40	38	40	38	40	50	54	58	524
Chambre de la machine	124	112	124	120	90	90	94	94	90	106	106	106	1,256
Ferme et terrains	74	100	104	130	240	500	480	480	480	460	390	200	3,638
Brise-lames et quai	....	....	....	190	100	....	100	120	120	....	....	....	630
Jardins	64	60	98	100	160	200	200	216	218	280	270	98	1,964
Ouvrage à l'entreprise, nettoyage, etc	126	124	132	140	136	130	144	156	143	150	162	167	1,710
Cuisine	120	124	120	116	120	116	120	120	120	120	120	120	1,436
Buanderie (hommes)	130	120	135	130	130	130	135	130	130	130	130	130	1,560
Maçons	....	....	....	....	....	24	24	24	24	24	....	....	120
Peintres et vitriers	....	....	....	....	....	....	26	26	....	....	....	....	52
Faisant le service des écuries	64	68	68	68	64	64	66	64	68	64	60	64	782
Atelier des cordonniers	52	48	54	52	52	52	52	52	54	52	52	50	622
Atelier des tailleurs	52	48	54	52	52	52	52	52	54	52	52	50	622
Atelier des forgerons	26	24	27	26	26	....	....	26	....	14	14	20	203
Tailleurs de pierre	160	160	138	130	130	....	....	....	....	....	....	....	718
Blanchisseurs (chaux)	....	....	14	6	....	20	20	....	24	....	....	....	84
Cour à bois	20	21	22	24	24	26	26	26	26	27	26	12	280
	1,062	1,047	1,130	1,322	1,364	1,442	1,579	1,624	1,591	1,529	1,436	1,075	16,201

SERVITEURS AIDANT AU TRAVAIL.

Départements.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Totaux.
Des départements respectifs	130	170	200	250	260	250	260	260	264	200	150	150	2,544

DIVISION DES FEMMES, (TRAVAIL.)

Départements.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Totaux.
Buanderie	74	76	79	80	84	84	84	78	78	80	82	86	965
Confectionnant les vêtements	200	228	260	264	268	273	271	262	262	270	250	230	3,038
Réparant les vêtements	100	160	170	160	160	150	120	120	120	130	140	120	1,650
	374	464	509	504	512	507	475	460	460	480	472	436	5,653

TABLEAU No. 8.

VALEUR de l'ouvrage fait dans les différents départements de l'Asile de Rockwood, pendant l'année 1875.

Description de l'ouvrage.	Nombre de jours d'ouvrage.	Taux.	Valeur.
		cts.	$ cts.
Charpentier	....	....	313 00
do aide, patients	524	50	262 00
Remise de la machine, aide, patients	1,256	....	628 00
Ferme et carrière do	3,638	....	1,819 00
Brise-lame et quai do	630	....	315 00
Jardins do	1,964	....	982 00
Ouv. à l'entreprise, nett.,etc. do	1,710	....	852 00
Cuisine do	1,436	....	718 00
Buanderie, hommes do	1,560	....	780 00
Maçons do	120	....	60 00
Peintres et vitriers do	52	....	26 00
Faisant le service des écuries do	782	....	391 00
Atelier des cordonniers do	622	....	311 00
Atelier des tailleurs do	622	....	311 00
Atelier des forgerons do	202	....	101 00
Tailleurs de pierre do	718	....	359 00
Blanchisseurs, (chaux) do	84	....	42 00
Cour à bois do	280	....	140 00
Blanchisseuses do	....	....	144 00
do do	965	30	289 50
Confectionner les vêtements—femmes, patients	3,038	....	911 40
Réparant do do	1,650	....	495 00
			$10,249 90

TABLEAU No. 9.

Produits de la ferme et du jardin, 1875.

Description.	Quantité.	Taux.	Valeur.
		$ cts.	$ cts.
Asperges	60 paquets	0 06	3 60
Pommes	20 boisseaux	0 75	15 00
Betteraves	96 do	0 50	48 00
Fèves, Mohawk	8 do	0 75	6 00
do beurre	15 do	1 00	15 00
Gadelles	500 pintes	0 10	50 00
Carottes	150 boisseaux	0 45	67 50
Choux	1,360 têtes	0 08	108 80
Céleri	150 racines	0 10	15 00
Maïs, doux	160 têtes	0 10	16 00
Groseilles	150 pintes	0 12	18 00
Laitue	132 paniers	0 30	39 60
Oignons	40 boisseaux	1 25	50 00
Pois dans les cosses	18 do	0 75	13 50
Pommes de terre	218 do	0 50	109 00
Panais	48 do	0 50	24 00
Radis	90 paquets	0 10	9 00
Rubarbe	100 do	0 10	10 00
Epinards	43 paniers	0 30	12 90
Courges	10 do	1 00	10 00
Tomates	36 boisseaux	1 00	36 00
Vesces, en herbes	50 charges	1 25	62 50
Trèfle do	60 do	2 00	120 00
Foin	9 tonnes	10 00	90 00
Lard	3,058 lbs	0 07	214 06
Porcs, vivants	18, valant	....	250 00
Avoine	150 boisseaux	0 49	73 50
Paille	5 tonnes	9 00	45 00
			$1,531 96

TABLEAU No. 10,

Ouvrage fait dans les ateliers des tailleurs et des cordonniers.

Description.	Confectionnés.	Réparés,
Habits d'hommes	97	81
Pantalons	244	682
Vestes	73	29
Bottes Wellington	....	9
do Cobourg	46	45
Souliers en cuir	10	3
do canevas	201	31
Diverses réparations aux harnais, etc	....	....

TABLEAU No. 11.

Ouvrage fait par les femmes.

Articles.	Confectionnés.	Réparés.
Tabliers	196	....
Coutil de lit	136	230
Chemises	231	....
Casquettes	4	....
Vêtements en coton	76	....
do étoffe	49	....
Caleçons en flanelle pour hommes	86	156
do do femmes	2	....
Blouses	6	....
Mitaines	8	....
Taies d'oreiller	179	140
Coutils pour taies d'oreillers	112	4
Draps de lit	410	120
Chemises de flanelle	370	1,300
do coton	5	....
Jupons de flanelle	112	....
Bas de laine	18	....
do ressemelés	6	....
Chaussons	280	1,340
Bas de coton	211	....
Habillements en toile	2	....
do étoffe	2	....
Couvertures	....	30
Courte-pointes	....	82
Couvertures de lit	....	12
Marques des chaussons	....	300
do des couvertures de lit	....	50

Tableau No. 12.

Etat des travaux faits en 1875.

Description.	Mesure.
	Pieds. Pieds.
Charpentiers :—	
Clôture en palissade	386 × 4
Rampe	307 × 3
Trottoir en planche	225 × 3
Nouvelle étable à cochons	34 × 31 × 10
Nouvelle barrière	4
Diverses réparations	....
Peinturage :—	
Clôtures	8,216
Châssis	1,188
Rampes	921
Vitrage	98
Divers ouvrages :—	
Gravier	1,000 minots.
Chemins macadamisés	140 perches.
Terrain rocheux converti en terre arable	1 arpent.
Extraction de la pierre	250 toises.
Nivellement du quai et de l'esplanade	118 × 42 verges.
Construction d'un mur en pierre	266 × 7 pieds.
Travail général sur la ferme	....
Ouvrage de forgerons quand requis	....

PÉNITENCIER DE ST. VINCENT-DE-PAUL, P. Q.

St. Vincent-de-Paul, 26 janvier 1876.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'administration du pénitencier de St. Vincent-de-Paul pour l'année finissant au 31 décembre 1875.

Mes fonctions de préfet n'ayant commencé que le quinze décembre dernier, je ne suis par conséquent responsable de la direction que pour les derniers quinze jours.

Conformément aux instructions de l'honorable ministre de la Justice j'avais passé près de quatre semaines à Kingston, Ontario, pour y suivre et étudier la discipline et l'administration du pénitencier de cette province.

Mes observations m'ont convaincu que cette importante institution, sous l'habile et ferme direction de son préfet actuel, M. John Creighton, avait atteint un degré d'utilité et d'efficacité auquel devait s'efforcer d'arriver le pénitencier de la province de Québec; et fort de cette idée, je me suis mis couragement à l'œuvre en entrant dans mes nouvelles fonctions.

LA DISCIPLINE.

La santé affaiblie de mon prédécesseur ne lui ayant pas permis d'apporter à la direction du pénitencier le temps et l'assiduité nécessaires, la discipline de l'institution a dû nécessairement en souffrir. Les officiers eux-mêmes, peu renseignés sur les devoirs qui leur incombaient, s'étaient graduellement habitués à l'inexécution des principales règles de la discipline. Le système du silence qui est pour ainsi la base du succès dans l'administration d'un pénitencier n'étant pas observé, et les officiers s'occupant peu de le mettre en pratique, il n'était pas surprenant que leur conduite ne fut pas conforme à ce qu'on était en droit d'exiger d'eux.

LE TRAVAIL.

Une autre cause qui a pu contribuer beaucoup à l'insuccès de cet établissement est le défaut ou l'insuffisance de travail imposé aux prisonniers. En consultant les rapports des différents départements, il vous sera facile de constater que le travail n'a été ni bien organisé ni bien suivi. Il s'est trouvé nécessairement dans le cours de l'année un nombre considérable de détenus dont les services n'ont pas été utilisés, et dès les premiers jours de mon arrivée, j'ai pu constater que plusieurs passaient leur temps dans l'oisiveté.

Il est facile de comprendre qu'un pareil système ne peu améliorer la condition morale du prisonnier et lui donner des habitudes d'activité et d'industrie. J'ai alors appris avec regret qu'une des sources importantes d'industrie, l'exploitation de la pierre, pouvant procurer une somme de travail considérable aux détenus, avait été arrêtée depuis le mois de mai précédent.

LES OFFICIERS.

Le nombre total des officiers, le 31 décembre dernier, était de 47. Sur ce nombre, outre les officiers supérieurs et ceux préposés à la direction des départements intérieurs:

6 sont chefs d'atelier.
7 sont gardiens.
20 sont gardes de différentes classes.

Ce chiffre, comparé au personnel maintenu à Kingston, pour un nombre plus considérable de prisonniers, peut paraître un peu trop élevé, mais vous voudrez bien vous rappeler l'opinion émise par le préfet de Kingston lui-même, dans son rapport de l'année dernière, que le même nombre de postes exige autant d'officiers pour un petit que pour un grand nombre de prisonniers. Pour cette raison je ne suis pas disposé à demander que le nombre de gardiens et gardes soit réduit.

Je crois cependant nécessaire de suggérer quelques changements quant aux chefs d'ateliers.

Pour diriger et surveiller les nombreux travaux que le gouvernement sera appelé à faire pour placer le pénitencier sur un pied convenable, je conseillerais la nomination d'un homme expert et instruit, qui pourrait en même temps controler le travail dans les départements, tels que ceux des charpentiers, forgerons, tailleurs de pierre, maçons, carriers, briquetiers, etc. A celui-là seul serait donné le titre d'instructeur, mais on pourrait lui donner pour adjoints un certain nombre de surveillants.

Les départements des tailleurs et cordonniers seraient placés sous la garde du même officier, et un autre département donné à la garde de l'officier préposé à la boulangerie.

LA TENUE DES LIVRES

Est très défectueuse, si ce n'est dans le bureau du comptable; le système suivi a Kingston devrait être établi ici le plus tôt possible; sans cela il sera difficile d'exercer un contrôle satisfaisant sur l'administration de chaque département. J'ai expédié à Ottawa toutes les formules de livres en usage à Kingston, espérant que le gouvernement en ordonnera l'impression sous peu.

LA CONDUITE DES PRISONNIERS.

En examinant le livre des punitions, j'ai pu voir que la conduite des prisonniers a été généralement bonne dans le cours de l'année. Sauf quelques rares exceptions, je crois en effet que de bonnes dispositions y règnent. Je n'ai eu aucune punition grave à infliger jusqu'au 31 décembre dernier, et mes avis sont généralement reçus avec déférence par les prisonniers. Si les officiers chargés de leur surveillance étaient plus fermes et plus strictes dans l'exécution de leurs devoirs, il deviendrait facile d'arriver à une observation plus constante des règles disciplinaires par les prisonniers.

LES DÉPENSES.

Les dépenses réelles pour l'entretien de l'institution, durant l'année 1875, se sont élevées à $50,486.56 et la moyenne des détenus ayant été de 123, le coût de l'entretien de chaque détenu s'élève à la somme de $410.40.

Le montant total gagné par les détenus (tel qu'établi par l'état joint à ce rapport) s'élève à la somme de $7,322.60 et laisse, conséquemment une balancee en faveur des dépenses totales pour l'entretien du pénitentier de $43,163.96. Il est facile de comprendre que le pénitentier de St. Vincent de Paul restera en effet une lourde charge pour la Puissance si l'on ne trouve pas le moyen d'organiser et diriger sur une échelle plus considérable le travail des détenus.

LES ATELIERS.

Les ateliers sont dans une condition peu satisfaisante, généralement trop petit et mal disposés, soit pour l'organisation du travail, soit pour la surveillance des détenus. Plusieurs départements devraient être placés au même étage. Ainsi les ateliers des cordonniers, des tailleurs et le département pour changer de hardes pourraient être placés sous la surveillance du même gardien, qui pour le même salaire ferait l'ouvrage de trois autres officiers. Les charpentiers, forgerons, etc., devraient être placés dans une bâtisse mieux appropriée et leurs ateliers pourvus des machines améliorées nécessaires à leur fonctionnement. Les tailleurs de pierre devraient aussi avoir une bâtisse convenable, afin d'y travailler l'hiver sans nuire à leur santé.

L'exploitation de la pierre bien organisée et bien conduite peut devenir une source considérable de revenus pour le pénitencier. La carrière, maintenant la propriété de l'institution, est considérable, et ses produits sont bien recherchés. Avec les améliorations requises et spécialement la construction d'un chemin à lisses, il sera possible non-seulement de donner de l'ouvrage à un grand nombre de prisonniers, mais d'augmenter le revenu annuel de l'institution, en fournissant à un grand centre comme Montréal une partie de la pierre demandée.

La manufacture de la brique est commencée avec le travail des prisonniers depuis le mois de décembre. Une machine améliorée sera achetée dans quelque jours, suivant les instructions du département de la Justice, et nul doute qu'en offrant à l'industrie de nos prisonniers ce nouveau champ d'action nous trouverons le moyen de couvrir plus que les dépenses occasionnées par son établissement.

La ferme, pour l'année 1875, n'a pas donné un résultat bien satisfaisant, les dépenses s'élevant à $4,199.57, les revenus à $2,056.11. Différence en faveur des dépenses, $2,143,46. D'après les informations reçues cinq (5) détenus ont été régulièrement employés sur la ferme. J'ai l'intention d'en employer un plus grand nombre, désirant insister spécialement comme on le fait à Kingston sur la culture des légumes et des plantes potagères, une grande dépense serait éviter annuellement si l'on pouvait tirer de cette culture tous les végétaux nécessaires à la préparation des aliments. Mais je dois appeler votre attention sur la nécessité d'autoriser le plus-tôt possible la construction de bâtisses nécessaires à la conservation des légumes. La cave actuellement en usage est impropre à ce but. Les végétaux s'y décomposent rapidement et pourraient constituer pour les prisonniers une nourriture malsaine, outre la perte réelle que cet état fait subir.

CONCLUSION.

Le pénitencier de St. Vincent de Paul, situé dans une localité extrêmement salubre, à proximité d'une grande ville comme Montréal, possédant des moyens nom breux d'utiliser le travail et l'industrie des détenus, peut dans l'avenir réaliser les espérances fondées sur son établissement. Pour parvenir à ce résultat je signale comme indispensable les moyens suivants :

1o. Discipline sévère pour les officiers comme pour les prisonniers.

2o. Changement dans la composition actuelle des chefs d'ateliers.

3o. Agrandissement de la prison actuelle et construction d'ateliers convenables

4o. Nouvelle tenue de livres pour assurer l'économie et un contrôle effectif dans chaque département.

5o. Exploitation plus étendue de la pierre, de la brique et de la ferme.

Je dois en terminant, monsieur l'inspecteur, vous présenter mes remerciements pour votre bienveillance à mon égard, et les offrir en même temps aux officiers de cette institution sur le concours desquels j'ai été si heureux de compter.

Le tout humblement soumis.

J. A. DUCHESNEAU,

Préfet.

J. G. MOYLAN,
Directeur des Pénitenciers.

LISTE DES RAPPORTS POUR 1875.

No. 1.

RÉCAPITULATION des tableaux statistiques pour 1875.

—	Hommes.	Femmes.	Total.
Race.			
Blanc	150		
De couleur	1		
			151
Pays.			
Canada	99		
Angleterre	15		
Etats-Unis	12		
France	8		
Nouveau-Brunswick	1		
Ecosse	2		
Irlande	12		
Nouvelle-Ecosse	1		
Danemark	1		
			1 51
Age.			
De 15 à 20	41		
20 à 25	46		
25 à 30	21		
30 à 40	29		
40 à 50	7		
50 à 60	7		
60 et au-dessus	0		
			151
Religion.			
Catholiques	109		
Eglise d'Angleterre	40		
Juifs	2		
			151
Crimes.			
Larcin	66		
Assaut	1		
Vol de cheval	10		
do bœuf	4		
Sodomie	2		
Faux prétextes	4		
Assaut avec intention de vol	23		
Faussaire	3		
Homicide	2		
Vol avec effraction	3		
Incendiaire	4		
Détournement	4		
Destruc. de lettres mises à la poste	2		
Vol d'argent d'une lettre à la poste	1		
Reçu félonieusement des effets volés	5		
Mettre le feu félonieus...	1		

—	Hommes.	Femmes.	Total.
Education.			
Ne sachant ni lire ni écrire	89		
Sachant lire	42		
Sachant lire et écrire	20		
			151
Etat Civil.			
Célibataires	98		
Mariés	52		
Veuf	1		
			151
Habitudes morales.			
Sobres	50		
Tempérants	42		
Intempérants	59		
			151
Durée de la peine.			
2 ans	54		
3 do	60		
4 do	3		
5 do	20		
6 do	2		
7 do	7		
10 do	1		
Pour la vie	4		
			151
Occupation.			
Charretiers	13		
Commis	12		
Journaliers	43		
Mouleur	1		
Peintres	5		
Bouchers	2		
Fermiers	4		
Boulangers	6		
Tailleurs de pierre	2		
Instituteur	1		
Agents	2		
Garde-magasin	1		
Imprimeurs	5		
Tailleurs	6		
Teneurs de livres	4		
Rapporteur	1		
Cordonniers	8		
Mécaniciens	2		
Ferblantiers	2		
Charpentiers	9		

No. 1. —RÉCAPITULATION des tableaux statistiques, etc.—*Fin.*

——	Hommes.	Femmes.	Total.	——	Hommes.	Femmes.	Total.
Crimes.—Fin.				*Occupations.*—Fin.			
Assaut avec intention de viol....	4			Graveur	1		
Commett. une félonie la nuit dans une maison..	3			Barbier	1		
Ayant l'intention de commettre un meurtre.	1			Tanneur	1		
Emettre un faux chèque.	1			Médecin	1		
Emett. une demande forgée pour obtenir crédit	1			Chimiste et pharmacien	1		
Voler et emporter félonieusement un paquet contenant de l'argent..	1			Soldats	3		
Couper et ouvrir féloni-eusement le sac de la malle de Sa Majesté et y enlever de l'argent..	1			Chapelier	1		
Couper et détruire félonieusement des clefs...	2			Maçon	1		
Allant à bord d'un vaisseau sans la permission du commandant	2			Marchands	2		
				Meublier	1		
				Forgeron	1		
				Marchand-tailleur	1		
				Ingénieur	1		
				Marchand de tabac	1		
				Mesureur	1		
				Courtier	1		
				Savonnier	1		
				Maître de poste	1		
				Serviteur	1		
			151				151

No. 2.

APERÇU des punitions infligées aux détenus dans le pénitencier de St. Vincent de Paul, pendant l'année 1875.

Mois.	Nombre de prisonniers au pain et à l'eau.	Nombre de prisonniers mis dans des cellules de punition.	Nombre de prisonniers punis par le fouet.	Nombre de prisonniers réprimandés.	Observations.
Janvier	32	32	....	....	Les punitions infligées l'année dernière par mon prédécesseur, ont été d'une nature différente que celles qui ont été infligées l'année précédente ; il y a eu moins de réprimandés et de fouettés ; mais plus de condamnés aux cellules et au pain et à l'eau........
Février	7	16	2	....	
Mars	60	25	....	....	
Avril	45	19	....	....	
Mai	23	17	....	1	
Juin	11	26	....	....	
Juillet	1	3	....	....	
Août	1	4	....	....	
Septembre	5	6	....	2	
Octobre	2	34	....	4	
Novembre	2	3	....	....	
Décembre	33	13	....	....	

No. 3.

Liste nominale des détenus récidivistes dans le pénitencier de St. Vincent de Paul, et ré-incarcérations durant l'année 1875.

Noms.	1re ré-incarcération.	2e ré-incarcération.	3e ré-incarcération.
Joseph Prévost	1	....	....
François Vaillancourt	1	....	....
Charles Lévesque	1	....	....
Alexis Lamoureux	1	....	....
Henri Landry	1	....	....
Joseph Dupont	1	....	....
Olivier Ledoux	1	....	....
Octave Cochu	1	....	....
John Atkinson	....	1	....
Andrew Arnold	....	....	1

No. 4.

Liste nominale des détenus libérés et graciés durant l'année 1875, avec indication de leur crime et du lieu de leur conviction.

Noms.	Crime.	Lieu de conviction.
Patrick Phelan	Pour avoir volé une valeur contenue dans une lettre confiée à la poste	Montréal.
Aimé St. Laurent	Pour avoir félonieusement détruit une lettre à la poste, contenant de l'argent	Rimouski.
Siméon Bourdeau	Larcin	Ecole de réf., Montréal.
Andrew Arnold	Vol	Québec.
Antoine Lavoie	Assaut grave	Rimouski.
Honoré Trudel	Vol	Québec.
Pierre Belleau	do	do
Charles Farrell	Larcin	Montréal.
William Ledoux	Vol de cheval	Bedford.
Henry Douglas	do et larcin	Richelieu.
Charles Gendreau	Assaut avec intention de faire un mal corporel	Montréal.
Achille Sentenne	Larcin	do
Edouard Lafranchise	do	Richelieu.
François Lavallée	do	do
Joseph Laviolette	do	do
Léon Patry	Assaut	Québec.
John Brown	Larcin	Arthabaska.
James Walsh	Pour avoir été illégalement à bord d'un vaisseau marchand	Québec.
Jean Soucisse	Larcin comme serviteur	Montréal.
Joseph Dupont	Larcin	do
Joseph Lamarche	Assaut	do
Charles Reddy	Vol avec effraction et larcin	do
Michael Sexton	Larcin	Ecole de réf., Montréal.

No. 4.—Liste nominale des détenus libérés, etc.—*Suite.*

Noms.	Crime.	Lieu de conviction.
Octave Cochu	Vol avec effraction et larcin	Montréal.
John Dunn	Larcin	Ecole de réf., Montréal.
Alfred Joannet	do	Montréal.
James Morahan	do	Ecole de réf., Montréal.
Thomas St. Jean	Vol avec effraction et larcin	Montréal.
William Hausselman	Larcin	do
Antoine Charbonneau	do	do
Jean Baptiste Dubois	do	do
John Shannon	Pour avoir malicieusement et illégalement infligé du mal corporel grave	do
Edouard Thibault	Vol avec effraction	Québec.
James Bartley	Vol de cheval	Montréal.
William Beevan	Homicide	Québec.
Augustus Benjamin	Bestialité	Iberville.
John Rogers	Pour avoir été illégalement à bord d'un vaisseau marchand	Québec.
F. X. Douaire	Larcin	Montréal.
Augustus Levesque	Vol de cheval	Rimouski
George Thompson	Larcin	Montréal.
Pierre Collin	Vol avec effraction et larcin	do
Léon Benard	Circuler et forger de la fausse monnaie	do
Joseph Samson	Larcin	Québec.
Francis Snay	do	do
Martin Burke	Vol avec effraction	Montréal.
John Bryan	Recel d'objets volés	do
Charles Parent	Larcin	do

No 5.

Tableau du mouvement des détenus du pénitencier de St. Vincent-de-Paul depuis minuit, le 1er janvier, qu'à minuit le 31 décembre 1875.

Description.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.
Restant à minuit le 31 décembre 1874				179		179
Des prisons de comtés	151		151			151
						330
Libérés à l'expiration de leur peine	41					
Pardonnés	8					
Envoyés au pénitencier de Kingston	156					
Evadés	5		210			210
Restant à minuit, le 31 décembre 1875						120

No. 6.

ETAT des rémissions de peines gagnées par les détenus sortis du pénitencier de St. Vincent de Paul, durant l'année 1875.

—	Jours.
Onze prisonniers ayant gagné une moyenne de	77¼
Seize do do	135
Trois do do	173¼
Cinq do do	212¼
Un do do	250¼
Un do do	453¾
Minimum des jours gagnés	77¼
Maximum do	453¾
Nombre de détenus déchargés (non compris ceux qui ont été pardonnés)	39
Nombre de ceux ayant obtenu rémission	38

No. 7

TABLEAU montrant le nombre des détenus reçus de chaque district.

District.	Hommes.	Femmes.	Total.
Montréal	104	....	....
Québec	13	....	....
Trois-Rivières	1	....	....
Bedford	9	....	....
Richelieu	6	....	....
Ottawa	1	....	....
Joliette	2	....	....
St. François	2	....	....
Kamouraska	1	....	....
Montmagny	1	....	....
Beauce	1	....	....
Terrebonne	3	....	....
Iberville	4	....	....
Rimouski	1	....	....
St. Hyacinthe	1	....	....
St. Jean	1	....	....
	151	....	151

No. 8.—LISTE DES DÉTENUS du Pénitencier de St. Vincent de Paul, P. Q., avec leur âges, occupations et leur place native.

(Pas imprimé suivant la recommandation du comité des impressions.)

No. 9.—RAPPORT DU PRÉFET, *pp.* 75.

(No. 10.)

CANADA.

VINCENT DE PAUL,
18 Janvier, 1876.

MONSIEUR,—Conformément à l'usage, nous avons l'honneur de vous adresser notre troisième rapport sur l'état sanitaire du pénitencier de la province de Québec.

La condition higiénique de ce pénitencier, a été excellente pour l'année expirée le 31 décembre dernier.

Nous sommes heureux de vous informer que nous avons passé l'année dernière, sans que l'institution fut visitée par aucune maladie contagieuse ou épidémique; deplus nous n'avons à enregistrer aucun décès ni aucun accident grave.

Les maladies sérieuses, que nous avons eu à traiter dans le courant de l'année, ont été heureusement peu nombreuses, comme on pourra le constater par le tableau ci-annexé et préparé avec soin par le gardien de l'hôpital (M. McDermott,) qui, nous aimons à le dire ici, continue à remplir les devoirs de sa charge à notre grande satisfaction.

Le nombre de malades admis à l'infirmerie durant l'année, a été de 42, ce qui fait une moyenne de trois admissions et demie par mois.

Le nombre de jours que ces malades ont passé à l'hôpital, est de 1,457, soit une moyenne de 34⅗ pour chacun.

Le nombre de prescriptions données à ceux qui venaient chaque jour nous consulter pour de légères indispositions a été de 960.

Parmi les malades qui se trouvaient à l'infirmerie au 31 décembre dernier, il s'en trouvait deux atteints de maladie chronique, l'un d'eux, comme nous l'avons déjà mentionné dans nos rapports précédents, est arrivé malade du pénitencier de Kingston, et depuis ce temps, il a presque toujours été sous nos soins; l'autre, condamné pour la vie, est arrivé ici dans le courant de mars dans un tel état de faiblesse, surtout des extrémités inférieures, qu'il a fallu l'aide de deux personnes pour le descendre de voiture et le porter dans le pénitencier; pendant les beaux temps de l'été, il est devenu assez fort pour pouvoir marcher à l'aide d'une canne, mais depuis le commencement de l'hiver, il est dans le même état où il était lors de son arrivée.

Outre les détenus que nous avons eu à traiter durant l'année, nous avons soigné tous les officiers, ainsi que leur famille jusqu'à la fin d'août dernier, époque à laquelle nous avons été informé par M. le Dr. Tassé qui était alors préfet, qu'à l'avenir les seuls qui auraient droit aux soins des médecins, seraient les officiers de l'institution.

Le 15 décembre dernier, Monsieur le Dr. Duchesneau, le nouveau préfet est venu prendre la direction du pénitencier. D'après ce que nous connaissons de son activité et de son énergie, nous n'avons aucun doute qu'avant longtemps cette institution sera l'égale du pénitencier de la province d'Ontario.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,
Vos très obéissants serviteurs,

J. PRATTE,
J. T. POMINVILLE,
Médecins conjoints.

J. G. MOYLAN, écr.,
Inspecteur des Pénitenciers.

RAPPORT annuel des maladies traitées à l'hôpital et dans les cellules du pénitencier de St. Vincent de Paul, pendant l'année expirée le 31 déc. 1875.

Maladies.	Restant.	Admis.	Libérés.	Morts.	Restant.
Abcès	....	4	4	....	....
Acnie	....	2	2	....	....
Asthme	....	1	1	....	....
Clous	....	5	4	....	1
Bronchite	1	6	6	....	1
Bubon	....	2	2	....	....
Cardialgie	....	18	18	....	....
Catarrh	....	5	5	....	....
Cancer	....	2	2	....	....
Choléra	....	2	2	....	....
Contusion	....	11	11	....	....
Constipation	....	32	32	....	....
Colique	....	14	14	....	....
Rhume	....	50	50	....	....
Cystitée	1	....	1	....	....
Débilité	....	3	2	....	1
Diarrhée	....	63	63	....	....
Dysenterie	....	19	19	....	....
Dyspepsie	....	5	5	....	....
Epilepsie	....	3	3	....	....
Erysipèle	....	1	1	....	....
Eréthisène	....	1	1	....	....
Fébricule	2	4	6	....	....
Gonorrhée	....	8	8	....	....
Hémoptysie	....	1	1	....	....
Hémorrhoïdes	....	2	2	....	....
Hernie	....	4	4	....	....
Lumbago	....	13	13	....	....
Eruption miliaire	....	7	7	....	....
Néphritie	....	1	1	....	....
Névralgie	....	2	2	....	....
Odontalgie	....	15	15	....	....
Ophthalmie	....	17	17	....	....
Orchitie	....	3	3	....	....
Otitie	....	3	3	....	....
Eruption papillaire	....	5	5	....	....
Paralysie	....	1	1	....	....
Parotitie	....	2	2	....	....
Pleuritie	....	1	1	....	....
Phimosie	....	1	1	....	....
Pleurodynie	....	10	10	....	....
Prurigo	....	1	1	....	....
Ryrosis	....	14	14	....	....
Rhumatisme	1	4	4	....	1
Impitigo	....	8	8	....	....
Spermatorrhée	....	2	2	....	....
Entorse	....	7	7	....	....
Streingurie	....	3	3	....	....
Syphilis secondaire	....	8	8	....	....
Tœnie	....	1	1	....	....
Tonsilitie	....	19	19	....	....
Tumeur	....	5	5	....	....
Ulcère	1	3	4	....	....
Veines variqueuses	....	3	3	....	....
Blessures	....	12	12	....	....
Hœmarafopia	....	2	2	....	....
Total	6	441	443	....	4

J. PRATT,
J. T. POMINVILLE,

Chirurgiens du pénitencier de St. Vincent de Paul.

Etat des détenus employés à l'hôpital du pénitencier de St. Vincent de Paul, pour l'année expirée le 31 décembre 1875.

No.	Occupation.	Nombre de journées de travail.	Taux.	Total.
			$ cts.	$ cts.
2	Cuisinier	365	0 40	146 00
....	Garçon	365	0 40	146 00
				252 00

J. McDERMOTT.

(No. 11.)

RAPPORT DU CHAPELAIN PROTESTANT.

Pénitencier de St. Vincent de Paul,
21 janvier 1876.

Monsieur,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel pour l'année 1875. Le nombre des détenus cette année est comme suit :

Détenus au commencement de l'année..............................	28
" admis pendant l'année...	42
	70
Détenus libérés...	2
" transférés à l'asile de Rockwood...........................	1
" " au pénitencier de Kingston....................	40
	43
Détenus à la fin de l'année...	27

Age.

Au-dessous de vingt ans..	9
De 20 à 30 ans..	9
" 30 à 40 "	7
" 40 à 50 "	1
" 50 à 60 "	1
	27

Religions.

Eglise d'Angleterre..	15
Presbytériens..	5
Méthodistes	3
Chrétiens de la Seconde Venue......................................	1
Luthériens	1
	27

Pays.

Angleterre	10
Province de Québec	6
" Ontario	3
Irlande	2
Etats-Unis	2
Ecosse	1
Pays de Galles	1
Nouvelle-Ecosse	1
Danemark	1
	27

Condition.

Mariés	9
Célibataires	18
	27

Habitudes morales.

Abstinents	11
Tempérants	8
Intempérants	8
	27

Il n'y a plus maintenant que deux détenus qui sont venus de Kingston en 1873, dont l'un, cependant, est revenu en vertu d'une condamnation récente.

Dix-neuf de ces détenus se reconnaissent coupables des délits dont ils ont été accusés, mais les huit qui restent prétendent être complètement innocents. A l'égard des derniers je suis fortement d'opinion que deux d'entre eux sont les victimes de gens qui se sont parjurés; et dans le cas d'un autre, il existe au moins des circonstances atténuantes qui lui sont très favorables et qui se sont développées devant une cour de justice.

Les exercices religieux du matin et de l'après-midi des dimanches, des jours de fêtes et autres jours de réjouissances publiques sont suivis régulièrement; leur manière de répondre aux prières,de chanter, et l'attention qu'ils prêtent au sermon est hautement recommandable, et la même remarque peut s'appliquer aux instructions qui ont lieu les jeudis. Je suis heureux de dire qu'il y en a eu bien peu de renfermés dans des cellules ou les cachots, et que dans ces circonstances mes remontrances et mes exhortations ont été reçues par eux convenablement. Il y a eu bien peu de malades à l'hôpital; mes visites y ont toujours été bienvenues.

La bibliothèque contient 122 volumes; le nombre inscrit dans le catalogue est de 158, laissent un déficit de trente-six depuis deux ans. Une partie se sont usés, d'autres ont été transportés à Kingston, et quelques uns ont été subrepticement enlevés, parce qu'il n'y pas de lieu convenable pour les distribuer. Il devrait être fait un don de $50 par année au moins, qui est absolument nécessaire, pour l'usage de la bibliothèque protestante. Il est à regretter que les ouvrages historiques, scientifiques et autres ouvrages contenant des connaissances utiles soient en petit nombre, quand les ouvrages d'auteurs amusants sont en grand nombre. Quelques-uns des détenus seraient bien aise d'étudier les mathématiques et les autres sciences dans leurs cellules, si on leur en facilitait les moyens. La partie anglaise de l'école continue toujours à être bien conduite, par messieurs Maher et McKay, mais il est impossible de faire faire beaucoup de progrès à ceux qui la fréquente, tant qu'il manquera des livres et autres objets nécesssaires à la bonne organisation de l'école.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

JOHN ALLAN,
Chapelain protestant.

J. G. MOYLAN, écr.,
Inspecteur des pénitenciers.

(No. 12.)

RAPPORT ANNUEL DE L'AUMONIER CATHOLIQUE DU PÉNITENCIER DE ST. VINCENT DE PAUL. B.

PÉNITENCIER DE ST. VINCENT DE PAUL,
31 Décembre, 1876.

MONSIEUR,—Depuis que j'ai eu l'honneur de présenter mon dernier rapport annuel, des changements importants sont survenus dans l'administration de notre pénitencier. Les anciennes lois ont été abrogées et remplacées par l'Acte de Pénitenciers de 1875. D'après cet acte, le Bureau des Directeurs des Pénitenciers a été aboli, et remplacé par un Inspecteur placé sous le contrôle du ministre de la Justice.

Cet acte est encore trop nouveau pour qu'il soit possible d'asseoir un jugement quelconque sur son bon ou son mauvais fonctionnement. La seule remarque que je me permettrai de faire, c'est que deux visites par année faites par l'Inspecteur ne me paraissent pas suffisantes. La rareté des visites des directeurs ou de l'inspecteur des Pénitenciers pendant les derniers dix-huit mois, a certainement été préjudiciable au bon fonctionnement du pénitencier. Une institution qui commence a besoin de plus de surveillance que des établissements anciens qui, outre la loi et les règlements, ont, pour se guider, l'expérience d'un passé qui a subi l'épreuve du temps.

Un autre événement qui devra aussi avoir une influence marquée dans le gouvernement de notre pénitencier, est la retraite des deux principaux officiers exécutifs de l'établissement, et leur remplacement par les titulaires actuels. A ceux qui nous ont quittés, j'offre mes meilleurs souhaits de prospérité, à ceux qui les ont remplacés, je souhaite la plus cordiale bienvenue. Depuis quinze jours seulement le nouveau préfet et son député ont pris l'administration du pénitencier. Autant que nous avons pu en juger dans ce court espace de temps, M. le Dr. Duchesneau nous paraît bien qualifié pour la position qu'il occupe, et M. McKay, son député, a déjà donné, dans d'autres positions, des preuves de capacité qui ne se démentiront pas dans la nouvelle charge qu'il occupe depuis quelques jours.

C'est le troisième rapport annuel que je suis appelé à faire comme chapelain du pénitencier de St. Vincent de Paul; or, aujourd'hui plus que jamais, je suis convaincu que le succès dans la réforme morale des détenus, repose en grande partie sur le choix du personnel administratif du pénitencier. De ce choix—plus peut-être que de toute autre condition dépend—le succès ou l'insuccès du système en vigueur dans nos pénitenciers. Il est indispensable d'exiger des employés des garanties de moralité, d'intelligence, de zèle et d'honnêteté qui malheureusement ne sont pas communes.

Mais pour avoir de bons employés il importe de les rétribuer convenablement et de les mettre à l'abri des préoccupations et des inquiétudes qu'engendre inévitablement l'insuffisance des traitements. Avec l'idée que nous avons des qualités d'un bon officier de pénitencier, nous n'avons pu nous empêcher de regretter que le "nouvel acte" n'allouait pas des salaires plus élevés, surtout aux officiers subalternes. Avec les salaires actuels il est impossible de s'assurer les services d'hommes doués de toutes les qualités requises. Aussi, croyons-nous que le présent état de choses devrait être modifié, et qu'on devrait accorder des salaires qui puissent permettre de choisir des officiers capables en tout de remplir leurs devoirs.

Pour quiconque ne comprend pas à combien peu de choses tient quelquefois le succès dans un pénitencier, cette question des salaires pourra paraître oiseuse; mais pour ceux qui sont à même de juger des avantages qu'il y a à se procurer les services d'employés vraiment compétents, la question revêt une importance très considérable, et digne de l'attention du gouvernement. Qu'on ne parle pas de l'augmentation des dépenses. Un pénitencier, dont le but principal doit être la réforme des criminels, sera toujours une charge pour un pays. Vouloir spéculer et faire une affaire d'argent sur l'administration des prisons, serait une grande erreur. D'ailleurs quel que soit le montant de la taxe prélevée sur le public pour le maintien d'un système efficace de pénitencier, cette taxe sera toujours infiniment moins lourde, que celle prélevée par les criminels, qui vivent aux dépens de ce même public.

Que l'on sache bien, que les voleurs renfermés dans un pénitencier, représentent quelquefois des sommes fabuleuses, et qui effrayeraient le public s'il connaissait toute la vérité sur ce sujet. Or, ces criminels, s'ils ne sont pas détournés de leurs anciennes habitudes par un système efficace de correction, feront, à leur sortie du pénitencier, payer chèrement au public les quelques économies que l'on aura voulu faire au préjudice de leur réformation.

Donner aux criminels des habitudes d'ordre, de travail; leur faire comprendre que pour eux comme pour le reste des hommes, le seul chemin à suivre est celui de l'honneur et de la vertu: tel est le but principal de toute institution pénale vraiment digne de ce nom.

Or ce but ne sera jamais atteint, si l'on ne met à la tête de ces institutions des hommes, dont la conduite encore plus que les paroles, soient un exemple et un encouragement pour ceux qu'ils sont appelés à réformer.

Nous devons dire ici combien nous avons été affligés en voyant certains employés se montrer si peu soucieux de faire observer la moralité soit dans les paroles, soit dans les actions des détenus. Quelle réforme peut-on espérer chez les prisonniers quand ceux qui sont chargés de les réformer sont les premiers à rire de leurs discours dissolus ou à leur donner l'exemple d'une morale plus que relâchée. Inutile d'entrer dans plus de détails.

Qu'il me suffise d'exprimer ma conviction bien arrêtée, qu'une réforme est nécessaire sur ce point. Cette réforme a déjà été commencée ; le préfet actuel, j'en ai la conviction, va la continuer. Pourquoi cacher à soi-même ou au public, un état de chose dont les résultats seront d'autant plus désastreux, qu'il aura été plus longtemps tenu dans le secret. Envisageons le mal en face; attaquons-le dans sa racine: c'est le seul moyen d'en avoir raison.

Dans mes rapports précédents, j'ai insisté pour que la loi du silence fût observée aussi strictement que possible. L'expérience que j'ai pu acquérir depuis est loin d'avoir modifié mon opinion à cet égard. Que les règlements qui enjoignent le silence soient changés si on le juge à propos, mais aussi longtemps qu'ils existeront qu'on se fasse un devoir de les faire exécuter. Avec le silence, que l'on mette sérieusement en vigueur la loi du travail. L'oisiveté est dans un pénitencier, peut-être plus qu'ailleurs la source de bien des vices. Or, il est constaté que nos détenus n'ont pas toujours été assez occupés. Lors du dernier départ pour Kingston, plusieurs qui avaient à cœur de changer de vie à leur sortie du pénitencier, et qui pour cela voulaient apprendre quelque métier qui put les mettre en état de gagner leur vie, sont venus nous prier de faire en sorte, que leurs noms fussent mis sur la liste de ceux qui devait quitter pour Kingston. Un travail constant distribué avec intelligence d'après les capacités, les aptitudes, la condition antérieure et même, autant que possible, les goûts d'un chacun, et en vue spécialement de l'avenir des détenus et pour leur faciliter à leur sortie l'exercice d'une profession qui les mette à même de pourvoir à leur subsistance, voilà encore un des moyens de réforme indispensables, pour assurer le bon ordre dans le pénitencier et pourvoir au bien-être et à la préservation future des détenus.

Dans un autre de nos rapports, nous écrivions le paragraphe suivant, qui n'a pas été imprimé, mais que nous tenons à répéter, parce qu'aujourd'hui, comme lorsque nous l'écrivions la première fois, il a, à nos yeux, une importance majeure. Voici ce paragraphe: Les mêmes occasions de perversion qui se trouvent au dehors ne se trouvent pas dans un pénitencier où il n'y a que des hommes. Mais pour certaines natures perverses, le vice contre nature remplacerait bientôt les vices d'autrefois, si la plus exacte et la plus intelligente vigilance n'était continuellement exercée. J'ose même dire que ce serait là la plus hideuse plaie de nos prisons, si on ne prenait tous les moyens de la prévenir et de l'éloigner par la répression extérieure. Le prêtre aura beau prêcher, ses efforts n'auront que peu ou point de succès, si on ne ferme toutes les issues extérieures à une passion si hideuse et si envahissante. De là la nécessité de prévenir toute rencontre des détenus entre eux, en dehors de la surveillance et de la vue des gardiens. Cette surveillance exacte et le silence me paraissent deux points essentiels à toute amélioration morale, et par conséquent nécessaires.

au succès du ministère du prêtre dans l'œuvre qu'il est appelé à accomplir au pénitencier.

Puisque le nom du prêtre se trouve ici sous ma plume, je dirai tout de suite qu'il doit être l'agent le plus particulièrement préposé à l'œuvre de la moralisation des détenus, et que comme tel, il a besoin de toute sa liberté d'action, et de l'appui de ceux qui sont chargés de le seconder dans la mission qu'il est appelé à remplir. Ses devoirs, comme aumônier, embrassent principalement :

La célébration de la messe et des offices les dimanches et fêtes ;

Les sermons et les instructions adressés aux détenus réunis à la chapelle;

L'enseignement spécial que réclament les détenus qui ignorent les vérités essentielles de la religion ;

La visite des détenus dans les ateliers ;

La visite spéciale des détenus en punition et des malades ;

La confession ;

L'assistance journalière à la prière qui se fait chaque matin à la chapelle ;

Le soin de la bibliothèque ;

La surveillance de l'école et la direction des instituteurs.

Nous tenons beaucoup à l'éclat des cérémonies du culte catholique, dont l'influence bienfaisante se fait sentir partout, mais surtout sur les prisonniers. Les ornements de l'autel, les costumes du prêtre officiant, l'éclat des lumières, la fumée de l'encens, le son de l'orgue, les chants religieux, donnent à nos cérémonies une solennité qui touchent profondément les infortunés qui y assistent, et ouvre leurs cœurs aux impressions favorables à leur amendement. Aussi, tâchons-nous de tirer le meilleur parti possible du local employé actuellement comme chapelle, en y faisant les décorations les plus propres à faire oublier aux prisonniers que là au moins ils ne sont plus en prison.

Outre ces moyens extérieurs d'opérer le bien, l'aumônier plus que tous les autres, s'il ne veut pas que son ministère soit frappé d'impuissance et de stérilité, doit avoir, pour ceux qu'il est appelé à réformer, cette charité vraiment chrétienne par laquelle surtout les criminels peuvent être sauvés. C'est à cette source de la charité qu'il doit puiser ce zèle que rien ne décourage, ce dévouement qui puise dans les revers mêmes l'espoir du triomphe, cette confiance en Dieu que l'on invoque jamais en vain et qui se sert des plus humbles instruments pour faire les plus grandes choses.

Dans le but de donner plus de variété aux fêtes religieuses, j'ai souvent appelé à mon secours des prêtres étrangers, surtout pour officier et prêcher les jours de grandes fêtes. Mgr. Fabre, qui a toujours manifesté tant d'intérêt au succès du pénitencier, a voulu cette année comme les années précédentes, venir officier dans notre humble chapelle, et donner à nos détenus les conseils les plus propres à leur faire du bien.

Les départs pour Kingston ont donné lieu quelques fois à des scènes de désordres regrettables.

De plus la certitude que les détenus avaient d'avance qu'ils ne seraient ici qu'en passant, les empêchait de prendre de suite une ligne de conduite qui put les mettre en état de mériter les faveurs accordées par la loi ou laissées à la discrétion des autorités. Nous espérons donc que le transport de nos détenus à Kingston ne se renouvelera plus, et qu'on va faire en sorte de nous donner des bâtisses suffisantes pour y garder tous nos criminels.

Malgré tous les désavantages que je viens d'énumérer, malgré les relâchements de discipline inévitables dans un état de transition qui a duré plus de six mois, malgré l'excitation nécessairement causée par une enquête qui a duré près de deux mois, malgré, enfin, le changement des deux principaux officiers de l'institution, l'ordre n'a jamais été sérieusement compromis, et l'œuvre de la moralisation des détenus a marché avec assez de succès. Le fait est, que les retours aux pratiques de la religion et l'amendement général des détenus, ont été aussi remarquables que les années précédentes. Il faut toutefois ajouter que les cent et quelques détenus transférés à Kingston, étaient choisis parmi les plus turbulents et les plus difficiles à conduire, et que nous restions ici avec les meilleurs. C'est ce qui explique comment, avec tant de désavantages, nous avons pû obtenir de si bons résultats.

L'école sous la conduite du gardien, T. Maher, depuis la mort du regretté M. Lefaivre, a été conduite avec intelligence. Toutefois, le manque de livres et autres objets nécessaires, est venu entraver les progrès, d'ailleurs assez satisfaisants. Les instituteurs ont fait preuve de zèle et de bonne volonté. Ils méritent des éloges.

La bibliothèque a absolument besoin d'être renouvelée. Les livres manquent et beaucoup de ceux que nous avons sont dans un état de détérioration qui en rend la lecture impossible. Pour pouvoir conserver plus longtemps nos livres, il serait désirable que nous aurions au pénitencier, un petit atelier de reliure ; de cette manière, dès qu'un livre serait un peu brisé, on pourrait le faire réparer avant qu'il fut complètement hors d'usage.

La lecture est toujours un passe-temps des plus agréables et des plus fructueux. Tous les détenus qui savent lire prennent des livres à la bibliothèque, et le soir ils emploient à lire les quelques heures qu'ils peuvent passer dans leurs cellules avant de se coucher. Si une fois nous pouvions avoir la permission d'acheter assez de livres pour former une bonne bibliothèque, ce serait un grand pas de fait pour aider à la moralisation des détenus. Aussi osons-nous espérer que le gouvernement nous permettra d'acheter cette année assez de livres pour répondre aux besoins de l'institution.

Le nombre de détenus le 1er janvier 1875 était de cent soixante-dix-neuf (179), dont cent cinquante et un (151) à peu près étaient catholiques. Le 31 décembre, le nombre total était de cent vingt (120), dont quatre-vingt-douze (92) catholiques. Pendant l'année cent cinquante-six (156) ont été transférés au pénitencier de Kingston après avoir demeuré ici un temps plus ou moins long. De ces derniers cent treize (113) étaient catholiques.

Quant aux autres données statistiques je m'abstiens d'en donner ici, vu que le rapport du préfet renferme ordinairement tous les renseignements dont le gouvernement peut avoir besoin.

Comme par le passé, mes rapports avec les détenus ont été très fréquents. Deux fois par jour j'ai visité le pénitencier. Toujours les détenus m'ont traité avec respect et ont rendu comparativement faciles les devoirs parfois assez ardus de ma charge.

Quant aux officiers, quelque soit leur grade, leur nationalité ou leur religion, ils m'ont tous témoigné la plus grande bienveillance et m'ont toujours traité avec la plus parfaite courtoisie. De mon côté je me suis efforcé de faire régner parmi les différentes classes d'officiers la paix, l'harmonie et la bonne entente. Mes actions aussi bien que mes paroles ont tendu continuellement vers ce but. Aussi, tant pour ce qui me concerne que pour rendre justice à ceux des officiers que cela peut regarder plus spécialement, je dois dire qus je n'ai jamais remarqué que les convictions religieuses des détenus aient été la cause d'aucun mal, ni nuisibles à la bonne entente qui a toujours existé et existe encore dans notre pénitencier. Quant à l'opportunité d'enlever la liberté des consciences et de forcer les détenus à pratiquer ce qu'ils ne croient pas, la chose me parait tellement contraire à toutes les notions les plus élémentaires de la justice et du bon sens que je crois inutile d'insister davantage. Si je mentionne ce fait c'est surtout en vue de détruire la fausse impression qui aurait pu être créée dans le public, s'il eût cru les paroles auxquelles je viens de faire allusion et qui se trouvent consignées dans un des rapports pour 1874.

La paix et la bonne entente ne peuvent être que le fruit de la justice. Ce n'est pas en tyrannisant les consciences que l'on fera régner l'harmonie. C'est déjà bien assez terrible de subir la captivité du corps, sans vouloir encore enchaîner l'esprit.

La conscience doit être aussi libre au pénitencier qu'ailleurs. Prétendre le contraire, serait une prétention injuste, pour ne pas dire criminelle.

Avant de terminer ce rapport je dois dire, M. l'Inspecteur, combien les officiers du pénitencier de St. Vincent-de-Paul ont vu avec plaisir votre nomination comme inspecteur. La confiance et l'estime que vous avez dû gagner pendant que vous faisiez partie de l'ancien bureau des directeurs des pénitenciers, ont fait que votre nomination,à la charge que vous occupez maintenant,a été accueillie avec la plus entière satisfaction. Vos connaissances, votre esprit de justice, votre courtoisie dans tous les rapports que vous avez eus avec les officiers de notre pénitencier,nous font augurer les meilleurs résultats pour l'avenir de l'institution auquel vous travaillez de concert avec nous.

Espérant que ce rapport rencontrera votre approbation, et qu'il pourra être utile au dévéloppement de notre système pénitentiaire,

Je demeure, M. l'Inspecteur,
avec la plus parfaite considération,
Votre très humble serviteur,

JOS. U. LECLERC, Ptre.
Aumônier Catholique.

J. G. Moylan, écr.,
Insp. des Pénitenciers.

ADDENDA.

Etat de la Bibliothèque Catholique.

Livres français en bon ordre	182	
Livres anglais	31	
		213
Livres français en mauvais ordre ou à réparer	86	
Livres anglais	108	
		194
Total		407

(No. 13.)

RAPPORT DE L'INSTITUTEUR.

St. Vincent de Paul.
31 décembre 1875.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'instituteur pour l'année qui vient de finir. Le nombre des détenus qui ont fréquenté l'école journellement est de soixante et quatre. Dix-huit peuvent bien lire et écrire, seize écrivent passablement, trente épellent avec plus ou moins de perfection. Depuis le mois d'octobre dernier, quand j'ai pris charge de l'école, en conséquence du décès du gardien Lefebvre, les détenus se sont bien appliqués aux études élémentaires, avec des résultats satisfaisants.

Les détenus choisissent eux-mêmes soit l'étude de la langue française ou de la langue anglaise, car elles sont toutes deux enseignées, avec beaucoup de succès. Les deux chapelains sont très attentifs, bons et courtois ; ils visitent l'école, je pourrais dire tous les jours, et leur présence dans la chambre de l'école est très bien vue des détenus.

Le préfet offre toutes espèces d'avantages aux détenus qui désirent aller à l'école et il la visite presque tous les jours depuis son arrivée.

Les deux chapelains et le préfet peuvent attester des progrès qui sont faits dans ces branches importantes de l'instruction.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-humble serviteur,

THOMAS MAHER,
Instituteur.

J. G. Moylan, écr.,
Inspecteur des pénitenciers.

No. 14.

TABLEAU de l'ouvrage fait dans le département de la cordonnerie durant l'année expirée le 31 décembre, 1875.

Description.	Quantité.	Valeur des matériaux.	Valeur du travail.	Valeur totale.
	Prs.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Pour les officiers :—				
Réparations	201	24 99	39 64	64 63
Bottes Wellington (de familles)	2	5 92	1 78	7 70
Bottes ressemelées	4	5 49	3 31	8 80
do do pour enfants	3	3 33	2 17	5 50
Bottes dites Balmoral pour hommes	5	6 03	3 50	9 53
do do do enfants	41	30 21	16 25	46 46
Souliers d'hommes	6	6 44	2 64	9 08
Pantoufles pour femmes	49	23 53	14 20	37 73
Pantoufles dites Congress pour femmes	19	19 29	9 16	28 85
do do do hommes	14	29 36	11 36	40 72
Sofas réparés	4	....	3 20	3 20
Bottes d'uniforme Wellington	15	49 39	24 11	73 50
do dites Congress	15	38 63	21 37	60 00
Pour la ferme :—				
Harnais réparés	11	2 00	5 71	7 71
Traits	10	3 84	5 21	9 05
Martingales	2	0 74	1 50	2 24
Frontaux de brides	6	0 74	1 90	2 64
Tuyau à eau	1	1 12	1 30	2 42
Courroies pour colliers	19	1 86	2 38	4 24
Ceintures	2	1 30	2 00	3 30
Pour les détenus :—				
Mitaines réparées	141	2 16	2 75	4 91
Chaussures réparées	426	76 78	163 50	240 28
Grandes bottes	2	3 45	1 55	5 00
Bottes ressemelées	13	18 11	10 89	29 00
Bottes dites Waterloo	12	17 79	8 95	26 74
do Cobourg	4	3 82	3 10	6 92
do Congress	43	70 30	55 12	125 42
Pantoufles	9	5 83	3 50	9 33
Mitaines	74	14 01	10 32	24 33
Bretelles	25	0 30	0 50	0 80
		$466 76	$432 87	$899 63

ETAT des détenus qui sont dans l'atelier de cordonnerie, et nombre de jours qu'ils ont travaillé en 1875.

——	Nombre de jours.	Total.
21 détenus ont été employés dans l'atelier de cordonn., faisant une moyenne de	2,165½	$519 71

No. 15.

Produits de la ferme pendant 1875.

	Prix.	$ cts.
740 minots de pommes de terre	0 50	370 00
100 do betteraves blanches	0 25	25 00
1,726 têtes de choux	0 04	69 04
200 minots de navets de Suède	0 50	100 00
334 do do blancs	0 25	83 50
180 do carottes jaunes et blanches	0 25	45 00
180 do betteraves rouges	0 60	108 00
420 do avoine	0 50	210 00
133 do orge	1 00	133 00
2,780 gallons de lait	0 20	556 00
257½ livres de beurre	0 25	64 37
2,152 do lard	0 10	215 20
1,100 bottes de paille	7 00	77 00
		$2,056 11

Note.—Comme il n'a pas été tenu de compte par le fermier, on ne peut pas donner crédit à la ferme pour le montant du charriage.

Les dépenses totales pour la ferme pendant l'année sont		$2,569 57
Salaire du fermier		550 00
do du gardien de la ferme		350 00
Nombre de jours d'ouvrage fait par les détenus, 1,825, à 45 centins		730 00
		$4,199 57

Etat du nombre des jours d'ouvrage faits sur le ferme par les détenus pendant 1875.

Cinq détenus qui ont fait 1,825 jours d'ouvrage à 40 centins par jour	$730 00

No. 16.

TABLEAU de l'ouvrage fait dans l'atelier des tailleurs, pendant l'année 1875

Description.	Quantité.	Valeur de l'étoffe.	Coût de l'ouvrage.	Valeur totale.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.
Vêtements d'hiver pour les officiers:—				
Blouses dites "Pea jackets"	30	301 50	30 00	331 50
Vestes en drap	30	93 30	15 00	108 30
Pantalons do	30	108 60	15 00	123 60
		503 40	60 00	563 40
Vêtements d'été pour les officiers:—				
Blouses	3	49 50	4 50	54 00
Vestes en drap	3	10 95	1 50	12 45
Pantalons do	3	15 54	1 50	17 04
		75 99	7 50	83 49
Vêtements pour les détenus libérés:—				
Habits en drap et en étoffe	49	279 70	49 00	328 50
Vestes do	50	90 20	25 00	115 20
Pantalons do	50	150 00	25 00	175 00
		519 70	99 00	618 70
Vêtements pour le pénitencier:—				
Habits de laine	123	382 48	49 20	431 69
Vestes do	55	50 05	13 75	63 80
Pantalons do	143	321 75	35 75	357 50
Casquettes do	34	13 54	1 70	15 24
Mitaines do	75	18 54	3 75	22 29
Pantoufles do	16	1 35	1 60	2 95
Chemises de flanelle	390	538 20	58 50	596 70
Caleçons do	179	170 05	26 85	196 90
Pantalons de toile	224	262 08	56 00	318 08
Blouses do	2	2 40	0 80	3 20
Tabliers do	5	2 27	0 10	2 37
Serviettes do	263	45 47	1 31	46 78
Sacs do	8	2 92	0 16	3 08
Draps de lit en toile	183	133 59	3 66	137 25
Coutil pour oreillers	210	36 75	2 10	38 85
do pour matelas	81	102 06	8 10	110 16
Mouchoirs	144	18 00	0 72	18 72
		2,101 51	264 05	2,365 56
Réparations des vêtements pour le pénitencier	....	20 00	452 99	472 99
Ouvrage fait dans l'atelier des cordonniers:—				
Couture à la machine	....	2 00	3 15	5 15

TABLEAU de l'ouvrage fait dans l'atelier des tailleurs, pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

Mois.	No. d'hom.	No. de jours.	Taux.	Total.
			cts.	$ cts.
Janvier	13	239	54	129 06
Février	13	239	45	107 55
Mars	13	239	26	62 14
Avril	13	239	24	57 36
Mai	13	239	34	81 26
Juin	13	239	20	47 80
Juillet	13	239	22	52 58
Août	13	239	23	54 97
Septembre	13	239	24	57 36
Octobre	13	239	35	83 65
Novembre	13	239	36	86 04
Décembre	13	239	28	66 92
		2,868		$886 69

No. 17.

TABLEAU de l'ouvrage fait dans l'atelier des charpentiers en 1875.

Description.	Valeur des matériaux.	Valeur du travail.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Pour le département de l'économe	29 09	37 15	66 24
do l'aile de la bâtisse	14 71	9 60	24 31
do l'atelier des cordonniers	0 65	1 00	1 65
do do forgerons	4 54	2 81	7 35
do do tailleurs	2 41	0 85	3 26
do la boulangerie	0 82	2 70	3 52
do les quartiers du préfet	11 34	6 65	17 99
do do sous-préfet	3 30	1 65	4 95
do do comptable	0 32	0 25	0 57
do la maison en brique de M. W. Mackay	0 17½	0 10	0 27½
do do do M. J. Cooper	8 60	10 35	18 95
do Ouvrage de commande	49 56	136 06	185 62
do la cour à brique	5 03	8 98	14 01
do l'école	0 15	....	0 15
do la chapelle catholique	7 57	9 75	17 32
do do protestante	30 16	70 00	100 16
do le département du garde-magasin	4 72	20 00	24 72
do la ferme	59 88	47 88	107 76
do la cour à bois	2 45	53 35	55 80
do la maison de la machine	61 31	28 74	90 05
do bureaux du préfet et du sous-préfet	30 55	26 38	56 93
do l'hôpital	16 44	31 15	47 59
do les tailleurs de pierre	25 80	58 75	84 55
do ouvrage général au pénitencier	99 03	54 10	153 18
do la bâtisse en brique	116 22	73 80	190 02
do carrière	9 96	11 00	20 96
do le quai, 132 jours à 50 centins	165 01	66 00	231 01
do le canal, do do	....	66 00	66 00
do le Révd. J. U. Leclerc, 109 jours à 40 centins	....	123 60	123 60
do la bâtisse en brique, 1,864 jours à 40 do	....	745 60	745 60
	$759 84	$1,704 35	$2,464 09

No. 17.—TABLEAU de l'ouvrage fait dans l'atelier des charpentiers, etc.—*Suite et fin.*

JOURS D'OUVRAGE DANS L'ATELIER.	$ cts.
Janvier, 494 jours à 22 cents	108 68
Février, 431 do do	94 82
Mars, 410 do do	90 20
Avril, 364 do do	80 08
Mai, 337 do do	74 14
Juin, 445 do do	97 90
Juillet, 586 do do	128 92
Août, 491 do do	108 02
Septembre, 522 do do	114 84
Octobre, 533 do do	117 26
Novembre, 464 do do	102 08
Décembre, 475 do do	104 50
	1,221 44
Déduct. à faire pour les hommes qui ont trav. au dehors, 264 jours à 50 centins... $132 00	
do do do 1,973 do 40 centins.... 789 20	
	921 20
Total	$300 24

No. 18.

MATÉRIAUX employés et ouvrage fait dans les départements de la forge e de la ferblanterie, durant l'année 1875.

Description.	Valeur du travail.	Valeur des matériaux.	Total.
Département de la forge.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Pour l'institution	336 40	173 66	510 06
do ferme	157 58	47 28	204 86
do officiers	36 35	38 92	75 27
do tailleurs de pierre	52 77	12 77	65 54
	583 10	272 63	855 73
Département de la ferblanterie.			
Pour l'institution	136 83	136 49	273 32
do officiers	34 33	49 02	83 35
	171 16	185 51	356 67
Total, dans les départ. de la forge et de la ferblanterie	754 26	458 14	1,212 40

ETATS indiquant le nombre d'hommes employés dans le département des forgerons et le nombre de jours d'ouvrage, pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

Mois.	Hommes.	Jours de travail.	Taux.	Total.	Observations.
			cts.	$ cts.	
Janvier	11	167	5	8 35	Cinq hommes en moyenne furent employés dans ma forge durant l'année. Le préfet m'a ordonné d'en employer un plus grand nombre, mais je n'avais pas d'ouvrage à leur donner.
Février	7	141	10	14 10	
Mars	5	130	20	26 00	
Avril	5	130	15	19 50	
Mai	4	92	10	9 20	
Juin	6	133	10	13 30	
Juillet	5	110	10	11 00	
Août	3	72	20	14 40	
Septembre	4	104	10	10 40	
Octobre	6	128	20	25 60	
Novembre	5	125	15	18 75	
Décembre	5	124	10	12 40	
	....	1,456	....	183 00	

AUGUSTIN LEDUC,
Instructeur de métier.

No. 19.

RAPPORT du pain fait dans la boulangerie pour l'année 1875

Articles dépensés pour faire le pain et le nombre de livres.	Valeur des articles employés.	Coût de l'ouvrage.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.
230 barils de fleur, à $7.00 par brl	1,610 00	....	1,610 00
64 minots de pommes de terre, à 50 cts	32 00	....	32 00
6½ do malt, à $2.00	13 00	....	13 00
3 sacs de sel à $1.50	4 50	....	4 50
24 lbs. houblon, à 50 cts	12 00	....	12 00
18 cordes de bois, à $4.75	85 50	....	85 50
	1,757 00	....	1,757 00
4 homme, 512 jours, à 40 cts	....	204 80	....
Pain fait, 72,379 lbs., à 3 cts	....	....	2,371 37
512 jours à boulanger	....	....	....
700 jours à fendre le bois, à blanchir à la chaux, tirer de l'eau et pour nettoyer généralement	....	....	....
Petites ventes :—			
12 gallons de levure, à 25 cts	3 00		
1 livre de houblon, 50 cts	0 50		
Total	3 50		

RAPPORT de l'ouvrage fait dans la briqueterie, pendant l'année 1875.

Ouvrage fait.	Valeur des matériaux.	Coût du travail.	Total.
		$ cts.	
7 hommes travail. 12 jrs. chacun, à tirer de la glaise, 84 jrs. à 60c.	....	50 40	....

No. 20.

ETAT indiquant l'ouvrage fait et la quantité de jours d'ouvrage faits dans le département des tailleurs de pierre, pour l'année 1875.

Où fait.	Valeur des matériaux.	Valeur du travail.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Travail du dehors.			
5 têtes de cheminées, 9 jours, à 40 cts	....	3 60	
3 chapiteaux, 18¾ jours à 40 cts	....	7 50	
40 toises de maçonnerie, à $7.00	....	280 00	
20,000 briques posées, à $4.00	....	80 00	
Travail de l'intérieur.			
Jointoyer le mur intérieur, 195 jours à 40 cts	....	78 00	
do extérieur, 372 jours à 40 cts	....	142 80	
Tailler 296 pds. de pierre, à 15 cts	44 40	....	
Différents ouvrages pour l'institution	....	25 00	
5 quarts de ciment (employé), à $2.20	11 00	....	
6 do chaux do à $1.50	9 00	....	
5 do do do à $2.00	10 00	....	
105 jours à tailler la pierre, à 40 cts	....	42 00	
			$658 90

No. 21.

ETAT des hommes employés dans la cour à bois, et nombre des jours d'ouvrage faits pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

——	Jours de travail.	Taux.	Total.	Remarques.
		cts.	$ cts.	
Six hommes ont travaillé dans la cour à bois	1872	40	748 80	

No. 22.

Sommaire des propriétés immobilières du pénitencier de St. Vincent-de-Paul, le 31 décembre 1875.

	$ cts.
Maison du préfet et terrains	10,000 00
Carrières	18,000 00
Maison de brique et terrains	2,200 00
Maison de la machine, égoûts, canaux et accessoires	9,600 00
Quai	1,000 00
Soixante-deux arpents et demi de terre à $25.00	1,562 50
Bâtiments sur le terrain en dernier lieu mentionné :	
Maison de pierre	1,500 00
Remise employée autrefois comme atelier des charpentiers	150 00
do pour les tailleurs de pierre	100 00
Atelier des forgerons et des charpentiers	1,600 00
Edifice du pénitencier	174,000 00
Granges, étables et hangars	2,000 00
Atelier des cordonniers et des tailleurs	1,200 00
Boulangerie	450 00
Cabinets d'aisance	100 00
Glacière	75 00
Murs et tours de la prison	7,600 00
Muraille et clôture de la ferme	900 00
Pont	300 00
Bureau de l'architecte	75 00
Guérite de la sentinelle de nuit	40 00
Un pâté de 8 maisons, avec étables et hangars	15,000 00
4 guérites pour sentinelles à la carrière	50 00
	$247,502 50

No. 23.

Sommaire de l'actif du pénitencier de St. Vincent-de-Paul, le 31 décembre 1875.

		$ cts.
Bureau de l'architecte	0	58 65
do du comptable	1	90 85
Salle d'armes	3	2,081 53
Boulangerie	4	162 93
Ateliers des forgerons et des ferblantiers	6	8,457 30
Briqueterie	14	734 10
Chapelle et bibliothèque catholiques	16	1,300 76
Atelier des menuisiers	20	1,308 78
Bureau du gardien en chef	25	111 19
do du sous-préfet	26	18 35
Maison de la machine	27	45 35
Ferme	29	4,496 99
Hôpital	33	722 25
Chapelle et bibliothèque protestantes	37	203 05
Biens-fonds	39	247,502 50
Atelier de cordonnerie	40	216 09
Département de l'économe	44	10,661 03
do du garde-magasin	72	5,015 25
do des tailleurs de pierre	79	4,939 35
Ecole	82	258 62
Atelier des tailleurs	84	787 63
Bureaux du préfet et de l'inspecteur	87	268 25
		$289,410 80

H. BRODIE MACKAY,
ELZÉAR DAGNEAULT, } *Evaluateurs.*

No. 24.

REVENU.

Le Canada en compte avec le Pénitencier de St. Vincent de Paul pour l'année expirant le 31 décembre 1875.

Dt. 1875.		$ cts.	1875.	Av.	$ cts.
Janvier 6...	Traite en faveur de l'honorable Receveur-Général..	51 21	Dec. 31...	Rations	10 75
Février 6...	do do do	558 14		Atelier des charpentiers	172 97
Mars 4...	do do do	36 70		do tailleurs	49 04
Avril 7...	do do do	49 72		do forgerons	110 68
Mai 15...	do do do	47 48		do cordonniers	223 94
Juin 7...	do do do	50 78		Boulangerie	4 88
Juillet 12...	do do do	66 20		Ferme	58 72
Août 4...	do do do	55 75		Organisation	160 00
Sept. 15...	do do do	79 55		Travail des détenus	28 80
Oct. 1...	do do do	61 17		Tailleurs de pierre	7 85
Nov. 18...	do do do	115 20		Loyers	145 45
Déc. 1...	do do do	213 00		Gratifications	558 14
Déc. 30...	do do do	86 32			
		$1,471 22			$1,471 22

E. et O. E.

H. BRODIE MACKAY
Comptable.

ST. VINCENT DE PAUL, P.Q.
31 décembre 1875.

No. 25.

ETAT indiquant le montant des dépenses faites pour l'entretien du pénitencier de St. Vincent de Paul, pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

	$ cts.	$ cts.
Dépenses telles que mentionnées au compte annuel		57,443 83
Av.		
Aqueduc	76 55	
Atelier des charpentiers	157 92	
do forgerons	1,115 05	
Briqueterie	81 60	
Transport des détenus	1,313 91	
Batiments de la prison	2,102 95	
Département des travaux publics	12 04	
Carrières	48 00	
Frais de voyages alloués aux détenus	578 00	
Revenu en argent et montant remboursé par le gardien John Groves, par des traites transmises à l'hon. Receveur-Général	1,471 22	
		6,957 27
Dépenses pour l'entretien du pénitencier		50,486 56
Moyenne des détenus pendant l'année, 123.		
La moyenne des frais d'entretien de chaque détenu est $410.46.		
Produits du travail des détenus :—		
Atelier des charpentiers :		
264 jours, à 50 cts	132 00	
1,973 do 40	789 20	
Atelier des cordonniers :—		
2,165½ jours évalués à	519 71	
Atelier des forgerons et des ferblantiers :—		
1,456 jours évalués à	183 00	
Boulangerie :—		
512 jours, à 40 cts	204 80	
Atelier des tailleurs :—		
2,868 jours évalués à	886 69	
Ferme :—		
1,825 jours, à 40 cts	730 00	
Département de l'économe :—		
5,840 jours, à 40 cts	2,336 00	
Bucheurs de bois :—		
1,872 jours à 40 cts	748 80	
Briqueterie :—		
84 jours à 60 cts	50 40	
Bureau du comptable :—		
600 jours à 50 cts	300 00	
Bureau du garde-magasin :—		
300 jours à 50 cts	150 00	
Hôpital :—		
730 jours à 40 cts	293 00	
		7,322 60
Montant des dépenses excédant le produit du travail		$43,163 96

NOTE.—Le temps des détenus qui ont travaillé aux carrières et dans le département des tailleurs de pierre, n'a pas été tenu par les gardiens, et par conséquent il n'en est pas fait mention dans le tableau ci-dessus.

ETAT des dépenses du pénitencier de St. Vincent de Paul, pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

—	$ cts.
Chapelle catholique romaine	118 04
Vêtements pour la prison	4,010 40
Aqueduc	76 55
Atelier de charpentiers	157 92
Détenus évadés	111 45
Meubles	451 24
Ferme	2,569 57
Département des travaux publics	12 04
Fert et charriage	100 91
Combustible	5,309 67
Atelier des forgerons	1,115 05
Buanderie	80 70
Eclairage	668 62
Médecines et médidaments	492 41
Salaires	29,975 96
Bâtiments de la prison	2,102 95
Frais de voyage alloués aux détenus	578 00
Frais de translation des détenus	1,313 94
Loyer	397 15
Salle d'armes	62 00
Frais de port et de télégrammes	147 12
Rations	6,613 21
Ateliers des cordonniers	7 75
do tailleurs	21 86
Frais de voyages	181 61
Tabac	340 10
Outils	185 84
Carrière	48 00
Briqueterie	81 60
Chapelle protestante	3 45
Evalution	73 32
Organisation	36 00
	$57,443 83

H. B. MACKAY,
Comptable.

ST. VINCENT DE PAUL, P.Q.,
31 décembre 1875.

No. 26.

ETAT des créances du pénitencier de St. Vincent de Paul, le 31 décembre 1875.

——	$ cts.
†Julien Sentenne	21 78
†Romuald Gadbois	3 15
†J. B. Daoust	0 10
†James Blain	0 05
John Cooper (†$12.28)	39 78
F. Z. Tassé	96 96
†H. B. MacKay	0 59
Felix Cadot	0 88
†Elzear Dagneault	4 25
Michael Kerrigan	6 83
†J. B. Desouneau	8 00
†Onesime Sigouin	0 10
†John Lynch	8 47
Le frère Perrior	0 92
Ferdinand Chartrand	1 07
†John McDermott	0 40
†Telesphore Ouimet	0 78
†Robert Corby	0 20
Pierre Gadbois	3 50
F. X. Prieur	48 11
†J. B. Gadbois	2 20
†E. Langlois	0 50
†Leandre Mazuret	20 00
†William Mackay	1 20
†Alphonse Dequoy	0 72
Olivier Herbert	3 53
Rev. J. U. Leclerc	186 79
†James J. Scott	1 46
†Jean Vaudry	3 50
Joseph Desouneau	4 00
J. B. Auclair	16 00
J. B. Mauseau	4 00
F. X. Auclair	10 60
B. Z. Tardif	6 60
Louis Fortier	4 00
Moise Roger	1 75
†Rev. John Allan	0 50
E. H. Lemay	6 00
Auguste Couillard	3 00
Louis Paré	6 74
Joseph Lavergue	1 25
Sylvestre Prévost	0 82
†Pierre Chapleau	0 40
C. E. Germain	9 50
†Isaié Hortie	0 20
John Kelly	18 81
†Adolphe Lefevre	1 05
†Procope Dumas	1 25
Couvent de la Providence	3 27
William Workman	4 70
William Clendenning	115 04
J. D. Pelletier	31 20
†Auguste Leduc	2 60
†James Devlin	0 15
†Hilaire St. Jacques	1 00
F. B. Lamarche	16 00
Rev. N. Lavallée	2 40
†F. P. McIlwaine	2 25
†Louis Bazinet	9 67
†P. A. Cauchon	2 50
A reporter	$753 07

No. 26.—ETAT des créances du pénitencier de St. Vincent de Paul, etc.—*Suite et fin.*

——	$ cts.
Report	753 07
L. N. Benjamin	4 50
Camille Paré	0 60
Bureau des travaux publics	12 04
A. Caron	0 10
O. Pelletier	0 60
J. B. Drapeau	0 60
C. Huot	1 30
†H. Lanctot	0 05
†J. A. Duchesneau	0 60
Joseph Perreault	117 29
Benjamin Sigouin	1 75
Total	$892 50

† Payé depuis.

No. 27.

ETAT des réclamations contre le pénitencier de St. Vincent de Paul, le 31 décembre 1875.

——	$ cts.
Duquay et Lauzon	80 87
F. X. Quevillion	24 00
Léonidas Villeneuve	4 20
Dufresne et McGarity	338 45
Joseph Perrault	370 67
Godfroy Granger	311 79
Léandre Fauteux	529 15
J. M. Grothé	8 50
Beaudry et Dufresne	5 25
Ferdinand Chartrand	46 50
Simon Galerneau	12 00
H. et H. Merrill	72 40
Siméon Marcotte	14 56
Laviolette et Nelson	103 38
Bordereau des officiers	2,367 94
F. P. McIlwaine	4 00
Auguste Couillard	112 44
Z. Joubert	1 78
Antoine Lacasse	2 00
J. L. Cassidy et Cie	20 35
Louis Fortier	9 00
Joseph Quevillion	0 40
Holtby	0 50
J. G. Mazuret	6 38
C. Hill	0 34
D. et J. Sadlier et Cie	0 96
Maxime Bougie	1 05
Scott et Whyte	0 25
Fabre et Gravel	0 45
T. Lamarche	0 15
Total	$4,449 66

H. BRODIE MACKAY,
Comptable

No. 28.

Liste des Officiers.

Nom.	Fonctions.	Salaire annuel.	Age.	Date de la nomination.
		$ cts.		
J. A. Duchesneau	Préfet	2,600 00	43	Déc. 15, 1875
H. B. Mackay	Sous-préfet	1,400 00	53	Nov. 30, 1875
Elzéar Dagneau	Comptable	1,000 00	40	Janv. 7, 1876
Joseph Pratt	Chirurgien	600 00	66	Mai 20, 1873
J. T. Pominville	do	600 00	50	do 20, 1873
John Allan	Chapelain protestant	1,200 00	62	do 20, 1873
J. W. Leclerc	do catholique	1,200 00	37	do 20, 1873
Hyp. Lanctot	Commis	600 00	59	Déc. 15, 1875
John Cooper	Gardien en chef	800 00	60	Mai 20, 1873
Albert Valois	Garde-magasin	700 00	30	Janv. 14, 1876
Leand. Mazuret	Econome	650 00	47	Mai 20, 1873
J. McDermott	Gardien de l'hôpital	500 00	37	do 20, 1873
Geo. B. Lamarche	Messager	450 00	33	do 26, 1873
Edward Kenny	Fermier et jardinier	550 00	25	Janv. 1, 1876
Julien Sentenne	Instructeur de métier	700 00	56	Mai 19, 1873
J. B. Cordier	do	700 00	55	do 19, 1873
Pierre Chapleau	do	700 00	64	do 20, 1873
Procope Dumas	do	700 00	37	do 20, 1873
Jean Vaudry	do	700 00	48	do 20, 1873
Aug. Leduc	do	700 00	37	Juillet 1, 1873
John Groves	Gardien	500 00	49	Mai 20, 1873
Robert Corby	do	500 00	46	do 20, 1873
Thomas Maher	do	500 00	39	do 20, 1873
John Lynch	do	500 00	37	do 19, 1873
Etienne Langlois	do	500 00	64	do 20, 1873
Onés. Sigouin	do	500 00	40	do 19, 1873
F. P. McIlwaine	Garde, 1re classe	450 00	35	do 20, 1873
Michael Kerrigan	do	450 00	46	do 20, 1873
William Mackay	do	450 00	41	do 20, 1873
Celestin Sigouin	do	450 00	51	do 19, 1873
James Blain	do	450 00	42	do 20, 1873
Alphonse Dequoy	do	450 00	37	do 19, 1873
James J. Scott	Garde, 2e classe	425 00	37	do 19, 1873
John Briere	do	425 00	34	do 19, 1873
Jean Bte. Desormeaux	do	425 00	38	Juillet 1, 1873
Isaie L'hortie	Garde, 5e classe	350 00	26	Mai 19, 1873
Romuald Gadbois	do	350 00	28	do 19, 1873
Joseph Demers	do	350 00	29	do 19, 1873
Zéphirin Lacasse	do	350 00	46	Juillet 14, 1873
Jean Bte. Gauthier	do	350 00	33	do 1, 1873
Nap. Charbonneau	do	350 00	26	do 7, 1873
Jean Bte. Gadbois	do	350 00	30	do 14, 1873
Edward Maher	do	350 00	24	do 21, 1873
Hilaire St. Jacques	do	350 00	55	Sept. 25, 1873
P. A. Cauchon	do	350 00	25	do 25, 1873
Adolphe Lefebvre	do	350 00	35	Juillet 3, 1874
James Devlin	Mécanicien	780 00	25	Déc. 1, 1874

No. 29.

ETAT des hommes employés dans le département de l'économe et nombre de jours d'ouvrage faits pendant l'année expirée le 31 décembre 1875.

Nombre d'hommes.	No. de jours de travail.	Taux.	Total.	Remarques.
		cts.	$ cts.	
16	5,840	40	2,336 00	

No. 30.

ETAT des jours d'ouvrage faits par l'homme employé dans le magasin, pendant l'année 1875.

Mois.	Hommes.	Jours de travail.	Taux.	Valeur totale.	Remarques.
			cts.	$ cts.	
Janvier	1	24	50	12 00	
Février	1	24	50	12 00	
Mars	1	26	50	13 00	
Avril	1	26	50	13 00	
Mai	1	23	50	11 50	
Juin	1	25	50	12 50	
Juillet	1	27	50	13 50	
Août	1	24	50	12 00	
Septembre	1	26	50	13 00	
Octobre	1	25	50	12 50	
Novembre	1	25	50	12 50	
Décembre	1	25	50	12 50	
	....	300	....	$150 00	

No. 31.

ETAT des jours d'ouvrage faits par les hommes employés dans le bureau du comptable, pendant l'année 1875.

Mois.	Hommes.	Jours de travail.	Taux.	Valeur totale.	Remarques.
			cts.	$ cts.	
Janvier	2	48	50	24 00	
Février	2	48	50	24 00	
Mars	2	52	50	26 00	
Avril	2	52	50	26 00	
Mai	2	46	50	23 00	
Juin	2	50	50	25 00	
Juillet	2	54	50	27 00	
Août	2	48	50	24 00	
Septembre	2	52	50	26 00	
Octobre	2	50	50	25 00	
Novembre	2	50	50	25 00	
Décembre	2	50	50	25 00	
	....	600	....	$300 00	

PÉNITENCIER DE ST JEAN.

RAPPORT DU PREFET.

PÉNITENCIER DE ST. JEAN,
26 janvier 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant de cette prison pour l'année 1875 :—

Je suis heureux de pouvoir dire que les affaires de cette institution depuis mon dernier rapport annuel ont été satisfaisantes. Le comptable a été très vigilant et attentif dans l'exécution de ses devoirs.

Le chirurgien a visité la prison tous les jours et a donné tous les soins possibles aux malades ; son traitement a obtenu du succès dans presque chaque cas de maladie. La cour de police de St. Jean a envoyé ici, dans le mois de janvier dernier, un prisonnier condamné à deux mois d'emprisonnement, trois jours après son admission il est mort du *delirium tremens.*

Dans le mois de novembre dernier, la détenue Mary Ann Richardson, a donné naissance à un enfant du sexe féminin.

Les chapelains s'occupent régulièrement des besoins spirituels des prisonniers ; le chapelain protestant fait des exercices religieux dans la prison tous les dimanches et mercredis ; il visite de temps à autre l'école et il est prêt à y assister, dans les autres occasions s'il en est requis. Le chapelain catholique fait des exercices religieux tous les dimanches ; il y a eu aussi dans le mois de novembre dernier un jubilé que je crois a eu un bon effet sur les prisonniers catholiques ; il visite les malades de temps à autre aussi durant la semaine, et est très attentif à tous leurs besoins.

L'instituteur s'est très bien acquitté de ses devoirs ; plusieurs prisonniers ont fait de bons progrès dans la lecture, l'écriture et arithmétique.

Les gardiens exécutent bien leurs ordres et sont très attentifs à leurs devoirs.

Les gardiens se tiennent toujours à leur poste et sur le qui-vive.

La conduite générale des prisonniers, pendant l'année, a été très-bonne.

La moyenne des prisonniers du sexe masculin, durant l'année dernière, a été de $82\frac{2}{3}$; les ateliers peuvent seulement en employer environ soixante, ce qui indique que plus de vingt prisonniers ne peuvent rien gagner excepté en travaillant sur la ferme durant l'été, et pendant l'hiver ils sont employés à scier du bois, porter le charbon, pelleter la neige, et à faire dans la cour d'autres ouvrages qui ne produisent aucun revenu.

Pendant l'année dernière j'ai fait arpenter et borner la terre appartenant à ce pénitencier, et j'ai fait construire une bonne clôture neuve autour de cette partie de la terre qui n'avait pas encore été clôturée. J'ai fait défricher et essoucher l'automne dernier environ quatre arpents de terre, en outre de ce qui avait été défrichée auparavant, ce qui fait qu'il y a en tout maintenant dans le terrain nouvellement clôturé environ huit arpents et demi de terre défrichée.

Il a été construit une grange, dont on avait un si grand besoin ; quoiqu'elle ne soit pas aussi grande et aussi bien finie que celle que j'avais demandé, elle convient très-bien pour y déposer les millet à balais, le foin, la paille, etc., et fait une excellente étable pour les chevaux.

J'ai aussi, en outre, fait construire une bonne étable pour les cochons.

J'espère pouvoir récolter, à la prochaine saison, assez de légumes, y compris les pommes de terre, pour fournir aux besoins de la prison pendant une année.

D'après les instructions de M. Stead, écuier, architecte, j'ai amélioré la vieille maison qui est située au bout nord de la prison, de sorte qu'elle est maintenant transformée en un magasin très bon et très commode.

J'ai fait construire durant l'été dernier, environ 300 pieds de canaux pour les égoûts, et j'ai fait vider et nettoyer les fosses d'aisance; cet ouvrage était grandement nécessaire, comme la condition sanitaire de la prison l'exigeait.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHARLFS KETCHUM,

Préfet.

J. G. MOYLAN, Ecuyer,

Inspecteur des pénitenciers.

RAPPORT DU MEDECIN.

PÉNITENCIER DE ST. JEAN,

31 décembre 1875.

MONSIEUR,—En vous soumettant mon rapport annuel, permettez-moi de vous dire que la condition sanitaire de cette prison, pour l'année qui vient d'expirer, a été satisfaisante. Il n'y a pas eu de maladies épidémiques contagieuses.

Un grand nombre savoir: 759 détenus se sont présentés pendant l'année, pour avoir soit des avis ou des soins; il me faut remplir, pour ces malades, tous les devoirs qui sont ordinairement partagés entre le médecin, l'apothicaire et le gardien de l'hôpital. Il y a eu une naissance et un décès, James Boyd, un vieil ivrogne, est mort de convulsions épileptiques, trois jours après son admission. Un grand nombre de prisonniers condamnés à de courtes périodes d'emprisonnement, et envoyés ici par la cour de police, exigent la plus grande partie de mes soins, leur apparance généralement témoigne d'une mauvaise nourriture et de l'abus des liqueurs enivrantes; par exemple, je puis dire que dans l'espace de deux semaines trois cas de *delirium tremens* m'ont été présentés pour être traités; avec le régime généreux de cette prison ils recouvrent bientôt la santé, puis après quelque mois d'emprisonnement ils sont renvoyés, pour revenir dans plusieurs cas dans un état pire qu'auparavant. A l'égard de cette dernière classe de prisonniers permettez-moi de conseiller que l'usage du tabac leur soit défendu, ou qu'il soit laissé à la discrétion du médecin; car son usage n'est pas nécessaire, mais au contraire est souvent nuisible, et dans plusieurs cas contrarie mes efforts pour guérir leurs maladies, particulièrement les maladies ophthalmiques et syphilitiques. En même temps je trouve en parcourant les comptes pour 1875, une augmentation de $55 sur l'année 1874, pour le tabac seulement. La nourriture de cette prison est bonne et contient tous les éléments nécessaires pour maintenir les forces et la santé du corps humain. On prend tous les soins nécessaires à la ventilation des dortoirs et des ateliers. Dans l'exécution de mes devoirs je dois reconnaitre la bonté et l'assistance uniformes de tous les officiers.

Le tableau ci-annexé indique le nombre de cas que j'ai traités pendant l'année, exclusivement de tous ceux qui ont reçu des médicamenfs et des avis pour des indispositions temporaires.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JOHN BAXTER, M. D., M. R. C. S., Ang,

Médecin du Pénitencier de St. Jean.

J. G. MOYLAN, écr.,

Inspecteur des Pénitenciers.

RAPPORT ANNUEL des maladies traitées à l'infirmerie du pénitencier de St Jean, pour l'année expirée le 31 décembre 1875.

Maladies.	Restant.	Admis.	Libérés.	Décédés.	Restants.
Abcès		8	8		
Fièvre intermittente		1	1		
Alcoholisme		15	15		
Bronchite	4	20	24		
Constipation		23	23		
Colique		19	19		
Debilité		30	30		
Diarrhée		14	14		
Delirium Tremens		13	13		
Epithelioma		1			1
Convulsions épileptiques		1		1	
Fistule de l'anus		2	2		
Engelure		2	2		
Gonorrhée		6	6		
Hernie		1	1		
Hemiplégie		1	1		
Hémoptysie		4	4		
Incontinence d'urine		5	5		
Influenza		27	27		
Névralgie		7	7		
Opthalmie		10	10		
Phthisie		1			1
Rhumatisme		25	22		3
Scrofule		4	4		
Entorse		12	12		
Syphilis	4	8	12		
Iritis syphilitique	2		2		
Diathesie Tuberculaire		18	18		
Ver solitaire		1	1		
Ulcères	1		1		
Blessures		11	11		
	11	290	295	1	5

RAPPORT DU CHAPELAIN CATHOLIQUE.

ST. JEAN, N. B., 23 janvier, 1876.

MONSIEUR,—Depuis mon dernier rapport annuel les choses se sont passés dans le pénitencier de St. Jean, d'une manière satisfaisante. La discipline exacte que j'ai toujours observée parmi les prisonniers, témoigne du zèle et de l'habileté de ceux qui sont chargés de l'institution, et en même temps cet ordre strict et parfait qui est régulièrement maintenu avec rigueur, mais avec un esprit de charité chrétienne, contribue beaucoup à faire fructifier les efforts que faits le chapelain pour l'amélioration morale des prisonniers.

Comme l'année précédente, mes rapports avec les officiers du pénitenciers ont invariablement été marqués au coin de la plus grande cordialité et de la meilleur entente. Tous sans distinction de croyance ou de nationalité, dans chaque occasion, m'ont témoigné la plus grande sympathie, et ont contribué par leur bonne volonté à rendre mes devoirs plus efficaces pour les prisonniers et plus agréables pour moi-même. Je leur offre, à tous, l'expression de ma plus sincère gratitude.

Je suis heureux de dire que tous les prisonniers qui savent bien lire s'appliquent ardemment à faire le meilleur usage possible des livres qui sont dans la bibliothèque. La lecture des bons livres est certainement un moyen puissant de morali-

sation, tout en étant une manière très agréable pour les prisonniers, de se récréer pendant les longues heures de réclusion qu'ils ont à passer, chaque jour, dans leur cellules. Je suis, par conséquent, très reconnaissant pour les moyens qui ont été fournis, à ma demande, pendant l'année dernière, pour l'augmentation du nombre des bons livres dans la bibliothèque. Je demande encore très respectueusement, qu'il soit accordé de nouveau cette année, un octroi de livres bien choisis, afin de soutenir les prisonniers, dans le profond intérêt qu'ils prennent à la lecture.

Il est fourni à chaque prisonnier, un excellent livre de prière, de la bibliothèque, qu'il lui est permis de garder en sa possession, pour faire ses exercices religieux de tous les jours.

Vers la fin du mois de novembre, le bienvaillant préfet—qui est toujours prêt et zélé à m'accorder tous les moyens pour accomplir les devoirs de mon ministère envers des prisonniers—ma permis de faire les exercices du jubilé dans la prison, avec l'aide d'un autre prêtre, le rév. M. Joseph Murray. Tous les prisonniers ont suivi ces exercices de piété avec la plus grande dévotion, témoignant un désir sincère d'en profiter. Chacun cherchait en prenant le sacrement, à se procurer la force dont ils ont tant besoin, pour contracter d'autres habitudes au lieu de celles qu'ils avaient acquises. La meilleure preuve du grand succès de notre mission, est l'accord unanime avec lequel les officiers nous ont félicités sur le changement marquant pour le mieux qu'elle a opérée sur les détenus. Notre chapelle, qui de fait n'est qu'une chambre ordinaire, n'ayant rien à part de l'autel et de ses ornements indiquant qu'elle soit un édifice religieux, exige absolument quelques améliorations qui pourraient faire sentir aux détenus quand ils y entrent, qu'ils sont dans un lieu sacré; cependant je dois offrir mes remerciements pour les quelques améliorations nécessaires qui ont été faites à l'autel l'année dernière, et qui lui donne une apparence plus convenable.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

J. G. Moylan, écr.,
Inspecteur des Pénitenciers.

F. X. JOSEPH MICHAUD, prêtre,
Chapelain catholique.

RAPPORT DU CHAPELAIN PROTESTANT.

St. Jean, N.B., 31 décembre 1875.

Monsieur,—Permettez-moi de faire rapport que pendant l'année qui se termine aujourd'hui, j'ai été capable de remplir les devoirs de ma charge régulièrement, n'en n'ayant pas été empêché, excepté dans deux occasions, soit par le mauvais temps ou par le mauvais état de ma santé. La conduite des détenus à l'église les dimanches et les mercredis a été paisible et respectueuse, bien plus qu'on pourrait s'y attendre de personnes qui ont été trouvées coupables de crimes patents,—quelques-unes d'elles ayant été convaincues d'avoir commises les crimes les plus épouvantables que les hommes puissent commettre. Deux hommes trouvés coupables de meurtre ont été ajoutés pendant l'année au nombre des détenus, leur sentence de mort ayant été commuée en emprisonnement pour la vie.

Plusieurs autres ont été convaincus d'avoir commis des actes de fraude ou de violence, et ont été condamnés à de longs termes d'emprisonnements. Le nombre entier des prisonniers protestants aujourd'hui est de 58; leur nombre le 31 décembre était de 51. Cette augmentation peut être attribuée en partie à la dépression du commerce et à la rareté de l'ouvrage qui poussent les hommes à commettre des actes de malhonnêteté. Mais il n'y a pas de doute que c'est l'abus des liqueurs enivrantes qui a fait commettre tous les crimes qui sont maintenant punis dans ce pénitencier.

Je comprends que c'est une très sérieuse responsabilité que d'entreprendre de réformer et de sauver ces hommes; et si l'on ne pouvait compter sur l'effet tout-puissant de la miséricorde de Dieu, je sentirais que la tâche est au-dessus de mes forces. Mais me reposant sur sa grâce, j'espère pouvoir ramener chaque détenu, et parfois il y vraiment beaucoup de raison d'être reconnaissant.

Je suis heureux de dire que l'école du jour opère beaucoup de succès. La moyenne

des élèves qui la suivent est de dix-sept. Plusieurs détenus prennent un grand intérêt dans leurs études et font des efforts pour apprendre les éléments de l'éducation. M. Burk s'est acquitté de ses devoirs comme un instituteur très capable, et je serais bien aise que son salaire fût augmenté. Le nombre total des prisonniers protestants actuellement est de 58, dont 50 hommes et 8 femmes; 20 ne savent pas lire du tout, six peuvent lire imparfaitement, et 32 peuvent bien lire et écrire.

Je désire exprimer ma reconnaissance pour la courtoisie que m'ont témoignés en tout temps le préfet et les autres officiers, et particulièrement le préfet, pour avoir assisté au service divin quand l'état de sa santé le permettait. Ce qui a été vraiment un encouragement.

Je demeure, très sincèrement à vous,
GEORGE SCHOFIELD,
Chapelain protestant.

J. G. MOYLAN, ÉCR.,
Inspecteur des Pénitenciers.

RAPPORT DE LA MATRONE.

PÉNITENCIER DE ST. JEAN,
17 janvier, 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire, pour votre information, le rapport suivant sur l'état du département des femmes, pour l'année 1875. Le nombre des prisonnières était de 15 le 31 décembre 1874 ; il a été admis en 1875, quatre détenues condamnées à des peines graves et 56 prisonnières ordinaires ; il a été libéré en 1875, 58 prisonnières ordinaires, laissant 17 détenues le 31 décembre 1875 ; de ce nombre cinq sont des détenues condamnées à subir des peines graves. La moyenne journalière a été de 15. Il a été fait par les prisonnières pendant l'année, pour la prison des hommes, 30 chemises brunes et jaunes, 59 paires de caleçons de flanelle blanche, 67 chemises de flanelle blanche, une veste, une paire de pantalons, 11 gilets, 98 draps de lits, 73 taies d'oreillers, 86 serviettes, 4 rouleaux, elles ont mis des ganses à 180 draps de lits et 200 couvertures de laine, tricoté 60 paires de chaussettes et raccommodé les chemises, les caleçons et les chaussettes qui étaient aux lavages de chaque semaine. Elles ont fait pour la prison de femmes 40 jaquettes, 60 jupes, 65 chemises, 12 taies d'oreillers, 22 draps de lits, tricoté neuf paires de bas, puis avec le travail de la cuisine et le lavage des deux prisons, elles ont été tenues complètement employées. La conduite générale des prisonnières ordinaires a été bonne; et celle des détenues condamnées à des peines graves a été très bonne. Elles apprécient grandement la bonté et la générosité du gouvernement, qui leur alloue une remise de leurs peines, et une gratification en argent, en proportion de leur industrie et de leur bonne conduite. La détenue Mary Ann Richardson a donné naissance à une fille le 28 novembre, la mère et l'enfant ont été transportées dans la chambre de l'hôpital, avec la permission du préfet. Les prisonnières prennent part aux instructions religieuses de l'institution.

Je suis, avec respect,
Votre obéissante servante,
CATHERINE KEEFE,
Matrone.

J. G. MOYLAN, écr.,
Inspecteur des Pénitenciers.

RAPPORT DE L'INSTITUTEUR.

PÉNITENCIER DE ST. JEAN,
1er janvier 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'école placée sous mon contrôle :—

Le nombre total des élèves inscrits sur le registre est de.............. 18
Catholiques romains, 7 ; protestants, 11.............................. 18
Nationalité—Irlandais, 1; Ile du Prince-Edouard, 2; Nouveau-Brunswick, 15.. 18

Moyenne des élèves chaque jour.. 17
Apprenant à écrire et chiffrer, 11 }
Apprenant à lire et épeler, 7 } 18

Heures des classes—12.20 P.M., jusqu'à 1 P.M., quatre fois par semaine.

J'ai beaucoup de plaisir à constater que les détenus qui vont à l'école sont très attentifs et se conduisent bien pendant la durée des classes, et sont toujours désireux d'acquérir une connaissance parfaite de ce qu'ils étudient. Considérant le peu de temps qu'ils ont à leur disposition—40 minutes chaque jour,—ils sont amplement récompensés pour leur attention et leur zèle. Je suis très satisfait des progrès qui ont été faits par les élèves, pendant l'année. Il est à espérer que pour plusieurs d'entre eux, le terme de leur emprisonnement n'est pas du temps perdu. Au contraire, ayant acquis une connaissance passable des règles élémentaires, et ayant été fortifiés par les enseignements salutaires des chapelains, quelques-uns des détenus qui suivent maintenant les classes de l'école du pénitencier, iront dans le monde pour y devenir des membres de la société, à l'expiration des termes de leur sentence.

J'ai aussi la garde des bibliothèques catholique et protestante. Les livres sont mis en circulation à des temps convenables. Dans une institution comme celle-ci, où un si grand nombre de prisonniers appartient à une classe de vagabonds qui ne prennent aucun intérêt dans les livres, il est difficile d'en prévenir la destruction. Cependant on a agi de manière à en empêcher la destruction malicieuse. Je ne puis conclure ce rapport sans exprimer mes sincères remerciements au Rév. M. Schofield pour sa bonté, ses excellentes recommandations et ses paroles d'encouragement adressées aux élèves pendant ses fréquentes visites à l'école, pendant l'année.

Je demeure, monsieur,

Votre respectueux,

D. BURKE,

Gardien en chef et instituteur.

J. G. MOYLAN, écr.,

Inspecteur des pénitenciers.

MOUVEMENT des prisonniers du pénitencier de St Jean depuis le 1er janvier, jusqu'au 31 décembre 1875.

——	Prisonniers ordinaires.			A des peines graves.			Total.
	Au-dessous de 16 ans.	Au-dessus de 16 ans.	Total.	Au-dessous de 16 ans.	Au-dessus de 16 ans.	Total.	
Restant à minuit, le 31 décembre					34		
1874—Hommes	....	54		1	1		
do do—Femmes	....	14	68	....		36	104
Admis depuis, jusqu'au 31 décembre					27		
1875—Hommes	....	163		....	4		
do do—Femmes	....	55	218	....		31	249
							353
Graciés par l'exécutif—Hommes	....	....		....	2		
Libérés par ordre du magistrat de police							
—Hommes	....	19		....	....		
do do—Femmes	....	3		....	....		
Libérés par l'expiration de leur sen-							
tence—Hommes	....	154		....	11		
do do—Femmes	....	53		....	....		
Décédé—Homme	....	1		....	....		
Evadés—Hommes	....	2	232	....	....	13	245
Restant à minuit, le 31 décembre 1875							
—Hommes	....	41		1	48		
do do—Femmes	....	13	54	....	5	54	108

SENTENCES des prisonniers du pénitencier, le 31 décembre 1875.

Condamnés.	Hommes.	Femmes	Total.	Prisonniers ordinaires.	Hommes	Femmes	Total.
Pour la vie	3	1		Pour 2 ans et 6 mois (2 condamnations)	1	....	
24 ans	1	....		2 ans (2 condamnations)	2	....	
20 do	1	....		18 mois	5	....	
12 do	2	....		16 do	1	....	
9 do	2	....		14 do	1	....	
7 do	1	....		12 do	9	1	
6 do	1	....		6 do	8	7	
5 do	6	....		4 do	2	....	
4 do	5	....		3 do	4	1	
3 do	14	1		2 do	8	4	
2 do 6 mois	1	....					
2 do	12	3					
	49	5	54		41	13	54
				Grand total	....	....	108

EDUCATION et religion des prisonniers du pénitencier le 31 décembre 1875

Religion.	Hommes	Femmes	Total.
Condamnés.			
Catholiques romains	18	2	
Episcopaliens	10	1	
Presbytériens	6	....	
Baptistes	10	2	
Méthodistes	5	....	
	49	5	54
Prisonniers ordinaires.			
Catholiques romains	22	8	
Episcopaliens	6	1	
Presbytériens	5	....	
Baptistes	6	4	
Methodistes	2	....	
	41	13	54
Grand total	....	....	108

EDUCATION et religion des prisonniers, etc.—*Fin.*

Education.	Hommes	Femmes	Total.
Condamnés.			
Sachant lire et écrire	26	2	
Sachant lire seulement	7	......	
Ne sachant pas lire	16	3	
	49	5	54
Prisonniers ordinaires.			
Sachant lire et écrire	23	2	
Sachant lire seulement	4	2	
Ne sachant pas lire	14	9	
	41	13	54
Grand total	......	......	108

NATIONALITÉ des prisonniers du pénitencier, le 31 décembre 1875.

Condamnés.	Hommes.	Femmes.	Total.	Prisonniers ordinaires.	Hommes.	Femmes.	Total.
Nouveau-Brunswick	30	5	35	Nouveau-Brunswick	24	4	28
Nouvelle-Ecosse	6	......	6	Nouvelle-Ecosse	2	2	4
Ontario	1	......	1	Ile du Prince-Edouard	4	......	4
Irlande	6	......	6	Ontario	1	......	1
Angleterre	2	......	2	Irlande	6	7	13
Ecosse	2	......	2	Angleterre	3	......	3
Etats-Unis	2	......	2	Ecosse	1	......	1
	49	5	54		41	13	54

Grand total 108

OFFENSES commises par les détenus en prison le 31 décembre 1875.

Condamnés.	Hommes.	Femmes.	Total.	Prisonniers ordinaires.	Hommes.	Femmes.	Total.
Meurtre	3	1	4	Vol	9	1	10
Homicide	3	....	3	Larcin	8	....	8
Viol	2	....	2	Assaut	3	....	3
Vol	3	....	3	Vagabondage	15	12	27
Larcin	16	1	17	Bless. avec intention de faire un mal corporel grave	2	....	2
Vol avec effraction	3	....	3	Faux	1	....	1
Faire une blessure grave	3	1	4	Incendie	1	....	1
Crime d'incendie	1	....	1	Evasion de la prison	1	....	1
Faire brûler malicieusement	1	....	1	Paroles insultantes	1	....	1
Assaut	2	....	2				
Bigamie	1	....	1				
Vol	4	1	5				
Emeute et assaut	1	....	1				
Cachant la naiss. d'un enfant	....	1	1				
Larcin et incendie	2	....	2				
Vol avec effraction et larcin	1	....	1				
Faux	2	....	2				
Entrer et briser une maison avec intention d'y commettre une félonie	1	....	1				
	49	5	54		41	13	54
Grand Total					108		

PRISONNIERS admis depuis minuit le 31 décembre 1874, jusqu'à minuit le 31 décembre 1875, avec le terme de leur emprisonnement.

Condamnés.	Hommes.	Femmes.	Total.	Prisonniers ordinaires.	Hommes.	Femmes.	Total.
Pour la vie	2	1	3	Pour 1 mois	5	....	5
24 ans	1	....	1	40 jours	1	....	1
9 do	2	....	2	2 mois	104	41	145
7 do	1	....	1	3 do	17	4	21
5 do	3	....	3	4 do	6	....	6
4 do	3	....	3	5 do	1	....	1
3 do	7	1	8	6 do	12	9	21
2 do et 6 mois	1	....	1	9 do	1	....	1
2 do	7	2	9	12 do	9	1	10
				14 do	1	....	1
				16 do	1	....	1
				18 do	2	....	2
				24 do (2 condamnat., 12 mois chacune)	2	....	2
				30 mois (deux condamnat., une 18 mois, une 12 mois.	1	....	1
	27	4	31		163	55	218
Grand total					492		

MOYENNE journalière des condamnés et criminels ordinaires pendant l'année 1875.

Hommes	82⅔
Femmes	15⅓
Total	98

OFFICIERS du pénitencier de St. Jean le 1er janvier 1876.

Nom.	Service.	Salaire.	Age.	Date de la nomination.
		$ cts.		
Charles Ketchum	Préfet	1,400 00	53	31 octobre 1874.
George L. Foster	Comptable	800 00	35	11 août 1874.
Dennis Burke	Gard. en chef, garde-mag., etc.	700 00	28	19 octobre 1874.
John Baxter	Médecin	500 00	39	4 sept. 1872.
Rev. George Schofield	Chapelain protestant	400 00	62	1er août 1865.
Rev. Joseph F. X. Michaud	Chapelain catholique romain	400 00	35	1er janvier 1875.
John R. Perrie	Gardien	500 00	56	1er octobre 1859.
George Keeffe	do	500 00	52	1er déc. 1861.
Henry Godsoe	do	500 00	42	1er août 1869.
William Hogan	do	500 00	35	1er janvier 1869.
George Campbell	Garde	400 00	58	18 juin 1867.
Robert Ferguson	do	400 00	55	14 février 1870.
John Johnson	do	400 00	34	20 mars 1871
Robert Earle	do	400 00	35	3 octobre 1872.
John Duff	do	400 00	29	1er avril 1873.
Samuel Barnes	do	400 00	38	1er juin 1874.
John C. Beatteay	do	400 00	34	1er avril 1875.
John Keeffe	Aide du commis du magasin.	450 00	...	1er avril 1872.
Catherine Keeffe	Matrone	250 00	45	1er juin 1865.
Mary McCarthy	Aide-matrone	180 00	31	1er juin 1865.

NOMBRE et description des punitions pendant l'année 1875.

—	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Total.
Enfermés dans des cellules obscures	9	21	14	4	5	7	7	6	2	8	3	5	91
Privés de dîner	.....	17	6	10	5	10	7	2	3	2	6	4	72
Privés des galons de bonne conduite	......	1	1	......	......	1	......	......	......	......	1	......	4
Privés de lits	......	......	2	2	.....	2	1	1	......	......	......	......	8
Attachés et enchaînés	......	......	2	......	......	......	......	......	......	......	......	......	2
													177

CONDAMNÉS et criminels ordinaires. Nombre de jours durant lesquels ils ont été employés pendant l'année 1875.

——	Jours.
Pour les manufactures	13,874
" la ferme	2,000
" l'entretien	8,204

ESTIMATION des éval. des édifices, de la machine à vapeur, de l'outillage, etc.

——	$ cts.	Total.
Prison pour les hommes, en granit	61,101 00	
do femmes, brique	9,600 00	
Atelier et remise de la chaudière, en brique	7,448 00	
Logements du préfet et des gardiens, en brique	11,746 00	
Machine à vapeur, mécanisme, etc., etc.	10,356 00	
		$100,251 00

QUANTITÉ et valeur de la terre appartenant au pénitencier de St. Jean.

36 acres, estimés à.............................. $250 par acre.

DÉPENSES POUR L'ANNÉE 1875.

Dt. Le Canada en compte avec le pénitencier de St. Jean. **Av.**

Date.	Entretien.	Montant.	Manufactures.	Montant.	Date.	—	Montant.
1875.		$ cts.		$ cts.	1875.		$ cts.
Déc. 31	Orge...........................	176 00	Millet à balais........................	5,649 82	Jan. 30...	Bordereau des officiers.....................	752 95
	Fèves..................................	175 33	Combustible............................	1,599 76	Fév. 9...	Mand. pour payer les comptes de jan.	4,312 01
	Bœuf..................................	945 33	Quincaillerie..........................	164 86	do 27...	Bordereau des officiers.....................	752 95
	Boulanger.............................	172 10	Feuillard de fer.......................	1,633 44	Mars 4...	Mand. pour payer les comptes de fév.	767 09
	Atelier des forgerons.............	94 02	Bois de construction..............	5,066 97	do 31...	Bordereau des officiers.....................	752 95
	Vêtements	897 64	Huile et courroies sans fin		Avril 3...	Mand. pour payer les comptes de mars	4,275 80
	Allocation aux détenus...........	442 63	pour la machine..................	266 42	do 30...	Bordereau des officiers.....................	752 95
	Farine..................................	1,429 20	Réparations de la machine.	644 13	Mai 20...	Mandat comptable, chèque 1,001......	200 00
	Poisson................................	60 00	Impressions et annonces........	165 49	do 29...	Mand. pour payer les comptes d'avril.	1,923 16
	Combustible..........................	3,199 48	Broquettes et ficelle............	439 36	do 31...	Bordereau des officiers.....................	752 95
	Hôpital.................................	124 79	Fil de fer..............................	625 63	Juin 20...	Mand. pour payer les comptes de mai	1,287 67
	Cuir, etc...............................	274 98	Soude	29 65	do 30...	Bordereau des officiers.....................	752 95
	Eclairage..............................	173 43	Peinture et huile	1,981 46	Juil. 26...	Mand. pour payer les comptes de juin	1,979 54
	Bibliothèque.........................	76 34	Soufre..................................	21 78	do 31...	Bordereau des officiers.....................	752 95
	Farine..................................	348 30	Charbon...............................	2 40	Août 5...	Mandat comptable, chèque 122.........	200 00
	Melasse...............................	510 23	Latte, etc.............................	17 37	do 26...	Mand. pour payer les comptes de juil.	666 86
	Divers..................................	581 04	Rivets..................................	91 03	do 31...	Bordereau des officiers.....................	752 95
	Farine d'avoine	19 24			Sept. 17...	Mand. pour payer les comptes d'août.	874 53
	Réparation sur la prison........	1,032 33			do 20...	Mandat comptable, chèque 149.........	20 55
	Riz.......................................	10 08			do 23...	do do 150.........	45 24
	Prisonniers évadés................	55 75			do 30...	Bordereau des officiers.....................	752 95
	Etable	612 99			Oct. 25...	Mandat comptable, chèque 151.........	21 65
	Sel.......................................	16 80			do 27...	do pour payer les comptes de sept.	1,379 36
	Savon.	67 79			do 30...	Bordereau des officiers.....................	752 95
	Paille....................................	302 23			Nov. 16...	Mand. pour payer les comptes d'oct.	5,718 16
	Salaires................................	9,791 69			do 18...	Maudat comptable, chèque 45.........	300 00
	Lard.....................................	89 50			do 24...	do do 195.........	18 25
	Impressions et annonces........	165 48			do 30...	Bordereau des officiers.....................	752 95
	Papeterie..............................	85 09			Déc. 28...	Mandat comptable, chèque 190.........	83 05
	Tabac...................................	156 00			do 30...	Bordereau des officiers.....................	752 95
					1876.		
	Thé et pois...........................	128 23			Jan. 10...	Mand. pour payer les comptes de nov.	3,281 34
	Vinaigre et poivre.................	41 08			do 27...	do do do déc.	1,323 47
	Pommes de terre....................	489 03			do 27...	Mandat No. 61..................................	130 16
	Engrais.................................	346 25			do 27...	Paiem. Ottawa, pour millet à balais.	4,834 04

Arsenal	69 51				
Plats	16 56				
Amidon	0 07				
Mine de plomb	1 60				
Vache	57 50				
Glace	22 75				
Ferme	264 08				
Vêtements des officiers	587 57				
Beurre	2 62				
Dépenses imprévues	82 10				
Frais de port	15 00				
Total	$24,209 76	Total	$18,399 57	Total	$42,677 33

RECAPITULATION.

		$ cts.
1875.		
Juil. 23	Lettre de change en faveur de Receveur-Général, No. 229, remboursée	8 35
Déc. 31	Entretien	24,209 76
do	Manufactures	18,399 57
do	Balance en mains	44 01
1876.		
Janv. 25	Lettre de change en faveur du Receveur-Général, No. 689, remboursée	15 64
	Total	$42,677 33

GEORGE L. FOSTER,
Comptable.

St. Jean, N.B., 29 janvier 1875.

REVENU DE 1875.

Le Canada en compte avec le pénitencier de St. Jean.

Dt.

1875.		$ cts.	
Déc. 31..	Traites remises au Receveur-Général pendant l'année, telles que détaillées d'après les reçus ci-dessous :—		
Jan. 30..	Nos. 734, 750, 759, 764, 771, 780, 784, 789, 798	2,097 87	
Fév. 27..	Nos. 807, 825, 852, 863, 868	1,480 54	
Mars 31..	897, 904, 914, 921, 933, 937	1,574 80	
Avril 30..	988, 1,007, 5	618 75	
Mai 31..	6, 13, 32, 40, 50, 59, 75	2,300 18	
Juin 30..	100, 137, 158	1,218 01	
Juillet 31..	205, 219, 228, 232, 235, 246	3,010 29	
Août 31..	266, 276, 291, 330	1,589 03	
Sept. 30..	358, 393, 401	908 55	
Oct. 30..	436, 448, 455, 461, 479	2,025 98	
Nov. 30..	516, 531, 551, 556	755 80	
Déc. 31..	593, 297, 625, 633, 654, 657	2,256 32	
do ..	Compte de l'escompte	55 66	
do ..	do indéterminé	964 91	
do ..	Alexandre Robertson, père	74 38	
do ..	Dettes mauvaises et douteuses	1,287 31	
do ..	Diverses balances au "Grand Livre B"	6,855 31	
			$29,073 69

Av.

1875.		$ cts.	$ cts.
Jan. 2...	Balance en faveur de l'hon. Receveur-Général, 31 déc., 1874	....	11,312 33
Dec. 31...	Effets manufact., etc., vendus pendant l'année, tel. que détail. ci-dessous :—		
	15 douz. de demi-balais	22 92	
	126 do balais, No. 1	487 25	
	435 do do 2 extra	1,465 54	
	1,341 do do 2	3,842 46	
	98 do do 2 à manche	259 77	
	810 do do 3	1,947 64	
	97 do do 3 à manche	221 65	
	10 do do 1 do	30 00	
	201 cuves (6s.)	663 30	
	1,241 cuves à lav., Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6	867 58	
	2,732$\frac{3}{12}$ douz. de seaux	5,603 97	
	2,100 anses de seaux en bois	5 25	
	473 douz. de demi-seaux	870 50	
	35 do planches à laver	52 50	
	138 boîtes d'épingles à linge	165 60	
	6$\frac{1}{6}$ douz. petits balais	9 25	
	158$\frac{1}{6}$ do tinettes pour le beurre	378 62	
	314 do rateaux	474 15	
	2,092 lbs. lard	185 74	
	2 vaches	92 00	
	Cordonnerie	21 17	
	atelier des tailleurs	5 00	
	3 minots de navets, à 40 cts	1 20	
	quarts	10 00	
	vieux câble	1 87	
	combustible, etc., vendus aux gardiens et aux gardes	76 43	
			17,761 36
			$29,073 69

GEORGE L. FOSTER,
Comptable.

St. Jean, N.B., 31 décembre 1875.

BALANCES dues au pénitencier de Saint-Jean, le 31 décembre 1875.

1875.		$ cts.	1875.		$ cts
Déc. 31...	Maison des pauvres	18 80		*Report.*	3,812 23
	M. D. et H. A. Austin	116 50	Déc. 31...	George Robertson	100 00
	Berton, Frères	593 34		Steeves, Frères	126 13
	Commis d'écoles	16 50		Stephens et Figgures	218 60
	J. B. Belyea	20 40		Jean R. Smith	230 72
	Burnham et Cie	31 80		W. H. Thorne	352 20
	Peter Chisholm	31 50		C. F. Tilton	20 20
	Carl et Vaughn	127 50		S. Tufts	33 15
	R. W. Crookshank	24 01		Taylor et Dockrill	15 40
	L. H. De Veber et fils	189 70		James Trueman	171 00
	Estabrooks et Gleeson	131 75		John Walker et Cie	30 00
	John Foster	30 35		White, Frères	83 30
	S. R. Foster et fils	2 35		Welsh, Frères	140 35
	Hill et Robinson	8 00		Wm. Whitlock	26 60
	M. Hamm	59 70		M. et H. Gallagher	13 50
	Humphrey et Trites	43 00		Turnbull et Cie	98 50
	Jardine et Cie	748 01		J. Williams	603 93
	Logan, Lindsay et Cie	1,147 22		Lemont et fils	21 30
	Asile des aliénés	31 40		J. Horncastle	24 60
	C. Murray	59 20		C. G. Berryman	2 20
	W. Morrison	25 95		J. W. Godard	42 85
	P. McArdle	29 95		G. H. Love et Cie	25 80
	J. McAdam et fils	28 65		I. et F. Burpee et Cie	470 00
	James McKinney	8 75		Barbour, Frères	15 00
	G. McLeod, M.P.	54 50		Armstrong et McPherson	22 10
	Mme McFadden	14 60		J. S. Turner	14 30
	M. McGuire	25 00		W. E. Webb	7 50
	John Owens	25 80		S. Nichols	24 95
	Louis Nelson	54 80		Titus et Dykeman	12 50
	Wm. Parks et fils	14 40		D. Breez	12 50
	D. J. Purdy	11 20		J. D. Devoe	11 00
	B. P. Price	18 40		C. O'Regan	27 15
	Purves et Moore	27 50		Chemin de fer Intercolonial	12 60
	R. E. Puddington et Cie	11 00		J. C. Ferguson	31 95
	Robinson et Main	27 70		E. S. Flaglor	1 20
	A reporter	3,812 23		Total	$6,855 31

ETAT des articles manufacturés qu'il y a actuellement dans le magasin du pénitencier de St. Jean, le 31 décembre 1875.

1875.		$ cts.	
Déc. 31..	34 douz. de balais, No. 1, à $4.00	136 00	
	5 do do 1 à manche à $3.00	15 00	
	43 do do 2 extra, 3.50	150 50	
	114 do do 2 à $3.00	342 00	
	7 do do 2 à manche à $2.50	17 50	
	531 do do 3 à $2.50	1,327 50	
	227 do do 3 à manche à $2.00	454 00	
	482 do seaux, à $2.20	1,060 40	
	339 do demi-seaux, à $1.90	644 10	
	296 do cuves (6s.), à $3.30	976 80	
	106 do do (3s.), 2.10	222 60	
	49 do planches à laver, à $1.50	73 50	
	219 boîtes d'épingles à linge à 1.20	262 80	
	39 doz. de rateaux à foin (2 branches), à $1.50	58 50	
	86 do do (3 branches), à 1.50	129 00	
	22 do petits balais à $1.50	33 00	
	1 do demi-balais	1 75	
			$5,904 95

GEORGE L. FOSTER,
Comptable.

LISTE des articles en mains au pénitencier de St. Jean, le 31 décembre 1875.

		$ cts.
333½	lbs. de soufre, à 6 cts. par lb	20 01
75	" bleu de Prusse, à 80 cts. par lb	60 00
321½	" colle, à 24 do	77 16
20	" cuir à semelle, à 29 do	5 80
150	" corde à latte, à 11 do	16 50
100	" clous, à 10 do	10 00
383	" blanc de plomb, à 9 do	34 47
100	" poudre siccative, à 11 cts. par lb	11 00
80	" 14 oz. de broquettes, à 10½ do	8 40
150	" soude à laver, à 2½ do	3 75
449	" blanc de ceruse, à 1 do	4 49
4,299	" fil de fer pour les seaux, à 7¼ cts. par lb	311 68
481½	" fil de fer pour balais, à 16 do	77 04
10	" clous à finir, à 10 do	1 00
2	quarts de rivets, 672 lbs., à 11 cts	73 92
3	côtés de cuir à lacets à $4.50	13 50
19½	gallons de térébenthine, à 70 cts	13 65
3½	balles de ficelle à balais, 1,130 lbs., à 37 cts	418 10
159	gallons de vernis, à $1.25	198 75
170	" de vernis noir, à $1.30	221 00
27,080	lbs. de cercles en fer	1,284 30
42	boîtes d'épingles à linge, à $1.20	50 40
283	cuves à laver, No. 1, à 0.80	226 40
516	" 2, à 0.70	361 20
469	" 3, à 0.60	281 40
430	" 4, à 0.50	215 00
360	" 5, à 0.40	144 00
531	" 6, à 0.30	159 30
10	douz. de balais pour étables, à $2.00	20 00
1½	" de tinettes, No. 1, à $3.60	3 30
26	" " 3, à 1.90	49 40
5 7/12	" de rateaux pour le foin, à $1.50	8 63
1	rame de papier sablé	5 40
142,760	pieds de billots de sciage de pin blanc (qualité sup.) à $20.50 par M	2,926 58
9,000	do d'épinette do à 9.00 do	81 00
238	balles de millet à balais, 67,236 lbs.	4,793 85
50	cordes de bois, à $7.00	350 00
215	tonnes de charbon, à $4.40	946 00
10,500	pieds de bois dur, en planche, à $5.00 par M	52 50
9,000	manches à balais	135 00
		$13,673 88

PÉNITENCIER D'HALIFAX.

RAPPORT DU PRÉFET.

PÉNITENCIER D'HALIFAX,
26 janvier 1876.

MONSIEUR,—Permettez-moi de vous informer qu'en prenant possession de la charge de préfet du pénitencier d'Halifax le 1er juillet dernier, j'ai trouvé la prison et toutes ses dépendances en bon ordre et en bonne condition. Le préfet sortant de charge, M. Donkin, me fournit toutes sortes de facilités et d'informations en son pouvoir. Le lendemain matin j'ai adressé la parole aux détenus assemblés, et je leur ai démontré les relations particulières qui existaient entre nous, et ce à quoi ils devaient s'attendre, soit en récompense ou en punition de leur conduite.

J'ai aussi adressé la parole aux gardes sur leurs devoirs respectifs. J'ai trouvé les officiers capables et attentifs, et tous bien disposés à m'obliger et à m'obéir.

La conduite des prisonniers a généralement été très-bonne, et en parcourant les rapports de semblables institutions, on trouvera, je crois, qu'elle peut être comparée favorablement avec celle des détenus d'aucune autre sur le continent. Le système sage des remises et gratifications, ainsi que l'inauguration des galons de bonne conduite adopté par le gouvernement, a eu les résultats les plus salutaires.

L'établissement d'une bibliothèque générale, outre l'instruction religieuse et morale qu'ils reçoivent, a produit beaucoup de bien. La petite somme placée au budget annuel pour cette fin a été bien employée. L'avantage d'une école est très bien apprécié, et sous la charge de M. Cotton, qui est infatigable dans ses efforts, les hommes qui la fréquentent font certainement des progrès remarquables.

MM. Yates et Cie., qui avaient autrefois le contrat pour le département des chaussures, n'ayant pas fourni d'ouvrage depuis le mois de juillet dernier, nous avons été laissés à nos propres ressources pour obtenir de l'ouvrage du dehors, et nous avons réussi jusqu'à un certain point à faire marcher l'ouvrage dans l'atelier de la cordonnerie.

Le département des balais a mieux réussi en 1875 que dans aucune autre année précédente. Comme de raison les déboursés sont considérables, mais ils permettent de donner de l'emploi à un grand nombre de prisonniers et contribuent considérablement aux revenus de la prison. Le dernier envoi de brosses est arrivé en bonne condition et paraît être un article bien convenable.

Il m'a fallu employer un tailleur, car les vêtements des détenus étaient presque usés, et aucun des prisonniers était capable de faire ce genre d'ouvrage. J'ai, cependant, placé dans l'atelier deux prisonniers condamnés à de long termes d'emprisonnement, et je n'ai aucun doute, qu'avant longtemps, ils seront utiles dans le département. Les réparations de la couverture de l'atelier des balais, et des plaques de plomb recouvrant la partie entre l'édifice principal et l'atelier des chaussures ont rendu ces parties de la prison assez confortables. Il y a eu beaucoup d'ouvrage de fait pour défricher et clôturer la terre de la prison. Je recommande qu'un garde extra ou fermier soit employé pour travailler sur la ferme et pour charroyer le fumier de la ville, pour engraisser le sol qui a été défriché, car la prison ne produit pas assez de matières fertilisantes. Je crois que la somme de $600 par année, couvrirait cette dépense que je considère comme très nécessaire.

En outre des travaux considérables qui ont été faits sur la ferme, nous avons percé une porte, pour communiquer de l'atelier des balais, à l'hôpital, nous appropriant de ce dernier lieu pour emmagasiner temporairement les balais, ce qui nous laisse sans hôpital pour le moment. Pour satisfaire à ce besoin, je crois qu'on pourrait obtenir un logement pour les malades à peu de frais, en arrangeant un espace

vacant qui est situé en dehors du plus haut palier, qui est une place bien éclairée et bien aérée. Je suis certain que la dépense de cette amélioration n'excèderait pas la somme de $200.

Je dois exprimer mes remerciements au gardien en chef, au comptable et aux autres officiers de la prison, pour la manière avec laquelle ils m'ont assisté dans l'exécution de mes devoirs. Espérant que les rapports et statistiques pour 1875, qui accompagnent les présentes, seront trouvés satisfaisants,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN FLINN,
Préfet.

J. G. MOYLAN, écr.,
Inspecteur des pénitenciers.

ETAT DES DÉPENSES POUR 1875.

Le Canada en compte avec le pénitencier de Kingston.

1875.	Dt.	$ cts.	1875.	Av.	$ cts.
	Pour bal. du compte de déc.	624 46		Argent non dépensé	150 28
Jan. ...	Dépenses pour ce mois	1,272 39	Jan. 30	Mandat pour remboursement	49 72
Fev. ...	do	1,238 55	do 30	Mandat	624 46
Mars ...	do	1,341 67	Fev. 10	do	511 89
Avril ...	do	1,147 02	do 10	do pour rembours.	20 57
Mai ...	do	1,711 62	Mars 17	do	481 73
Juin ...	do	2,200 09	Avril 14	do	547 06
Juillet...	do	1,483 83	Mai 11	do	355 34
Août. ...	do	1,729 80	June 19	do	941 31
Sept. ...	do	1,465 22	Juillet 9	do	200 00
Oct. ...	do	1,640 68	do 19	do	1,420 86
Nov. ...	do	6,949 01	Août 13	do	689 54
Déc. ...	do	1,363 46	do 20	do pour rembours.	54 36
Juil. 19	Remboursé	8 00	Sept. 13	do	955 81
Nov. 13	do	39 68	do 13	do pour rembours.	34 06
do 18	do	4 72	do 29	do	200 00
	Agt. qui n'a pas été dépensé.	184 53	Oct. 14	do	517 90
			do 14	do pour rembours.	7 39
			Nov. 11	do	564 67
			do 11	do pour rembours,	50 48
			do 17	do	230 00
			Déc. 17	do	944 08
			do 17	do	52 77
				Banque de Montréal	5,212 23
				Bordereau pour 1875	8,879 16
				Balance du compte de déc	608 06
		$24,403 73			$24,403 73
	Pour bal. du compte de déc	$608 06			

JOHN F. COTTON,
Comptable.

ETAT DU REVENU POUR 1875.

Le Receveur-Général en compte avec le pénitencier d'Halifax.

1875.	Dt.	$ cts.	1875.	Av.	$ cts.
Jan. ...	Dépôts pour ce mois	764 39	Déc. 31	Balance..................	2,211 78
Fév. ...	do do	578 92		Fabrique de balais	7,492 13
Mars ...	do do	482 10		do chaussures......	1,495 42
Avril ...	do do	442 85		Atelier des charpentiers......	6 20
Mai ...	do do	660 65		do forgerons	26 48
Juin ...	do do	490 45		Ferme................................	7 00
Juillet...	do do	698 16		Prisonniers militaires........	105 79
Août ...	do do	1,053 60		Travail des détenus	33 00
Sept. ...	do do	739 04			
Oct. ...	do do	1,181 24			
Nov. ...	do do	1,348 54			
Déc. ...	do do	711 09			
	Balance	2,226 77			
		$11,377 80			$11,377 80

COMPTES DUS LE 31 DÉCEMBRE 1875.

	$ cts.
Fabrique de balais	2,022 11
do chaussures......................	181 05
Divers départements	23 61
	$2,226 77

ETAT détaillé des dépenses et des recettes des départements des balais et chaussures du pénitencier d'Halifax pour 1875.

DÉPARTEMENT DES BALAIS.

Dt.	$ cts.	Av.	$ cts.
Valeur des comptes non payés...........	1,963 71	Dépôt au crédit du Receveur-Général, pour 1875..................................	7,750 57
Millet à balais et autres matériaux manufacturés ou autrement, ainsi que l'outillage et l'appareil le 31 déc. 1874	7,975 76	Comptes dus..................................	2,022 11
Coût du matériel, du fret, dépenses de voyage et des outils pour 1875.........	7,286 70	Valeur des balais en mains	1,591 70
Balance...............	2,081 46	Valeur des brosses, 90,000 lbs., 8 cts...	7,200 00
		Valeur des manches et autres matériaux	401 50
		Valeur de l'appareil et des outils.........	301 75
		Valeur des petits balais et balais d'enfants......	40 00
	$19,307 63		$19,307 63
		Balance..................................	$2,081 46

JOHN F. COTTON,
Comptable.

ETAT détaillé des dépenses et recettes des départements des balais et des chaussures, etc.—*Fin.*

DÉPARTEMENT DES CHAUSSURES.

DT.	$ cts.	AV.	$ cts.
Valeur des comptes non payés, de l'ouvrage de la prison, des matériaux en mains, le 31 décembre 1874	521 37	Dépôt au crédit du Receveur-Général pour 1875	1,605 69
Coût des matériaux en 1875	1,263 19	Comptes dus	181 05
Balance	121 21	Ouvrage de la prison	....
		Valeur des chaussures et des matériaux en mains	77 03
		Bottes pour les officiers	42 00
	$1,905 77		$1,905 77
		Balance	$121 21

JOHN F. COTTON

Comptable.

ETAT de la valeur en argent du travail non-payé et des produits de la ferme appropriée à l'usage du pénitencier d'Halifax pour 1875.

	$ cts.
Département des charpentiers	133 70
do forgerons	128 48
do tailleurs	189 05
do maçons	66 00
Travail sur la ferme, à l'étable et pour fendre du bois	832 60
Travail des aides dans la cuisine, dans la salle à dîner et dans la buanderie	489 60
Nettoyer la chambre des gardes et la prison	364 80
Département des femmes	122 40
Département des chaussures et ouvrage de la prison	336 00
do bottes pour les officiers	42 00
	2,704 63
Valeur du foin, des pommes de terre, etc	161 00
do porc	114 08
	$2,979 71

JOHN F. COTTON,

Comptable.

EVALUATION pour le pénitencier d'Halifax pour l'anné fiscale 1876–77.

			$ cts.		$ cts.
Têtes de bœuf	750 à	0 50	375 00	*Report*	5,542 13
Mouton ..... lbs.	1,600	0 09	144 00		
Bœuf ..... do	2,500	0 09	225 00	Uniformes	400 00
Farine d'avoine.... do	1,500	0 03½	52 50	Département des chaussures	1,400 00
Orge ..... do	600	0 05	30 00	do forgerons	150 00
Morue ..... do	750	0 05½	41 25	do menuisiers	450 00
Thé ..... do	100	0 40	40 00	do balais	8,000 00
Sucre ..... do	150	0 09	13 50	do maçons	150 00
Oignons ..... do	320	0 03¾	12 00	Ecurie et ferme, y compris foin, avoine, son, blé-d'inde, instruments aratoires, etc	550 00
Riz ..... do	50	0 04½	2 25		
Poivre ..... do	30	0 19	5 70		
Savon ..... do	1,800	0 05½	99 00	Bureau	200 00
Soude à laver ..... do	70	0 04½	3 15	Infirmerie	300 00
Tabac ..... do	180	0 45	81 00	Chapelle protestante	20 00
Mine de plomb ..... do	20	0 25	5 00	do catholique	20 00
Pain ..... do	30,000	0 03¾	1,125 00	Gratifications	300 00
Pois ..... do	1,450	0 02¼	32 63	Dèpenses imprévues	800 00
Fèves blanches ..... do	800	0 03	24 00		
Farine ..... brls	4	7 00	28 00		18,282 13
Hareng ..... do	5	4 75	23 75		
Mélasse ..... galls	550	0 40	220 00	*Salaires.*	
Vinaigre ..... do	30	0 28	8 40		
Huile de charbon ... do	300	0 30	90 00	1 préfet 1,400 00	
Pommes de terre ... Min.	500	0 45	225 00	1 matrone 250 00	
Sel ..... do	40	0 40	16 00	2 chapelains, $600 ..... 1,200 00	
Lampes, cheminées, etc			30 00	1 médecin 750 00	
Brosses et ratissoires			50 00	1 comptable, commis et instituteur 900 00	
Combustible			850 00		
Vêtements des détenus			600 00	1 gardien en chef et garde-magasin 800 00	
Literie et paille			550 00		
Poêles et tuyaux			300 00	4 chefs d'ateliér, $500 chac.. 2,000 00	
Ferblanterie et coutellerie			100 00	1 do 700 00	
Bibliothèque générale			100 00	5 gardes à $500 ..... 2,500 00	
Ecole			40 00	1 messager 500 00	11,000 00
A reporter			5,542 13		$29,282 13

TABLEAU des dépenses et des recettes du pénitencier d'Halifax, pour 1875, indiquant les frais d'entretien pour chaque homme, par jour.

	$ cts.	$ cts.
Montant de comptes non payés le 31 décembre 1874	2,211 78	
Marchandises et matériel en main le 31 décembre 1874	8,266 96	
Frais d'entretien pour 1875	23,542 34	
		34,020 08
Montant placé au crédit du Receveur-Général pour 1875	9,170 09	
Valeur d'articles manufacturés et matière première, en main le 31 déc. 1875	9,814 54	
Travail non payé et produits de la ferme pour l'usage du pénitencier en 1875	2,979 71	
		21,964 34
Balance—Surplus de la dépense sur le revenu	.....	$12,056 74

Moyenne des prisonniers, 44½ × 365 = 16,242 ÷ 1,205,674 = 74¼ centins par homme, par jour, à peu près.

JOHN F. COTTON,
Comptable.

ANALYSE de l'inventaire du pénitencier d'Halifax, le 31 décembre 1875.

	$ cts.
Dans les appartements du préfet	145 82
" corps de garde	268 47
" prison des hommes	2,086 70
" prison des femmes	35 30
" l'infirmerie, comprenant les instruments de chirurgie et les médicaments	216 00
" buanderie	17 50
" cuisine	65 89
" réfectoire	80 85
" l'école	40 00
" bureau	502 25
" chapelle protestante	65 85
" chapelle catholique	166 25
Département des maçons	66 13
" menuisiers	216 01
" forgerons	87 86
" ferme	1,090 50
" cordonniers	172 08
" fabricants de balais	9,534 95
Combustible	390 00
Provisions, etc., en magasin	524 28
Divers	30 00
Evaluation de l'architecte	83,672 00
	$99,474 69

CHARLES ROSS,
Gardien en chef et garde-magasins.

RAPPORT DE L'ARCHITECTE.

HALIFAX, 31 décembre 1875.

EVALUATION approximative du pénitencier d'Halifax avec ses dépendances.

	$ cts.
Edifice principal avec ses dépendances, murs, etc	68,577 00
$10\frac{3}{4}$ acres de terre, $1,100 l'acre	11,825 00
Quai et remise pour la chaloupe	785 00
Maison des bains et magasin	450 00
Puisard en dehors du mur d'enceinte	240 00
Ecurie et porcherie	540 00
Atelier des menuisiers et buanderie	400 00
Atelier des forgerons	190 00
Construction et remplissage du brise-lames	450 00
Déblayer le terrain, ôter les pierres, etc	100 00
Percer le mur de la fabrique de balais à l'hôpital, nouvelle porte, etc	40 00
Nouvelle porte d'intérieur au refectoire	5 00
Construire une clôture de pieux, etc	70 00
	$83,672 00

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

WILLIAM FEGAN,
Architecte.

JOHN FLINN, écr.,
Préfet, pénitencier.

LISTE des officiers du pénitencier d'Halifax, ainsi que les âges, le rang officiel, la date et la durée de service jusqu'au 31 décembre 1875, et les salaires actuels.

Nom.	Age.	Rang.	Date de la nomination.	Durée du service.	Salaires actuels.
					$ cts.
John Flinn	41	Préfet	1er juillet 1875	6 mois	1,400 00
Ellen Flinn	34	Matrone	do	do	250 00
Rev. Henry Pope	86	Chapelain Protestant	Septembre 1855	20 ans et 3 mois	400 00
Rev. Thomas J. Daly	36	Chapelain Catholique	Mai 1869	6 ans et 7 mois	400 00
R. S. Black	64	Médecin	Juin 1844	31 ans et 6 mois	450 00
John F. Cotton	51	Comptable, commis et instituteur	Août 1863	12 ans et 4 mois	700 00
Charles Ross	40	Gardien en chef et garde-magasins	Novembre 1867	8 ans et 1 mois	600 00
James Holloway	63	Gardien et chef d'atelier	Octobre 1861	14 ans et 2 mois	500 00
James Bevins	63	do do	Juin 1865	10 ans et 6 mois	500 00
John Downey	36	do do	Mai 1868	7 ans et 7 mois	500 00
Charles Miller	28	do do	Mars, 1868	7 ans et 9 mois	500 00
H. N. Wright	36	do do	Décembre 1871	4 ans	700 00
Martin Kennedy	42	Garde	Février 1868	7 ans et 10 mois	400 00
Samuel Corrigan	37	do	Septembre 1869	6 ans et 3 mois	400 00
Matthew Kerr	50	do	Octobre 1870	5 ans et 2 mois	400 00
Richard Umlah	55	do	Mai 1872	3 ans et 7 mois	400 00
James McDougal	34	do	Janvier 1873	2 ans et 11 mois	400 00
John Curley	32	Messager	Mai 1871	4 ans et 7 mois	400 00

MOUVEMENTS des prisonniers dans le pénitencier d'Halifax, depuis le 1er janvier au 31 décembre 1875.

—	Prisonniers ordinaires.			Criminels.			Grand total.
	Moins de 16.	Plus de 16.	Total.	Moins de 16.	Plus de 16.	Total.	
Restant à minuit le 31 décembre 1874, hommes	....	4		1	36		
do do femmes	....	....	4	....	1	38	
Admis depuis :—							42
Des Cours Suprêmes, hommes	....	4		....	15		
Des cours martiales, hommes	....	7	11	....	....	15	
Elargis à :—							26
L'expiration de leur sentence, hommes	....	2		....	7		
Pardon de l'exécutif, hommes	....	....		....	5		
Par l'ordre de l'officier commandant, hommes	....	2	4	....	....	12	
							16
Restant à minuit, le 31 décembre 1875, hommes	....	11		....	40		
do do femmes	....	....	11	....	1	41	
							52

Relevé des prisonniers admis dans le pénitencier d'Halifax, durant l'année 1875.

—	Hommes.	Femmes.	Total.
Race.			
Blancs	20	....	
De couleur	6	....	
			26
Nationalité.			
Angleterre	4	....	
Irlande	3	....	
Ecosse	1	....	
Canada	16	....	
Amérique	1	....	
France	1	....	
			26
Religion.			
Eglise d'Angleterre	4	....	
Catholiques Romains	10	....	
Baptistes	7	....	
Presbytériens	3	....	
Méthodistes	2	....	
			26
Education.			
Sachant lire et écrire	14	....	
Ne sachant pas lire ni écrire	12	....	
			26
Ages.			
De 16 à 20	9	....	
20 à 30	10	....	
30 à 40	7	....	
			26
Condition sociale.			
Mariés	6	....	
Célibataires	20	....	
			26

—	Hommes.	Femmes.	Total.
Occupations.			
Journaliers	4	....	
Forgeron	1	....	
Vitrier	1	....	
Calfat	1	....	
Matelots	4	....	
Tonnelier	1	....	
Cordonniers	2	....	
Peintres	10	....	
Aucun	2	....	
			26
Crimes.			
Ivresse et insubordination	3	....	
Vol et désertion	3	....	
Larcin	9	....	
Effraction et larcin	2	....	
Récel d'effets volés	1	....	
Incendie	3	....	
Homicide	1	....	
Intention de meurtre	1	....	
Vol de grand chemin	1	....	
Blessant grièvement	2	....	
			26
Durée de la sentence.			
56 jours	1	....	
168 do	2	....	
336 do	1	....	
365 do } prisonniers militair.	1	....	
672 do	1	....	
730 do	1	....	
1 année	4	....	
2 do	7	....	
3 do	1	....	
5 do	4	....	
6 do	2	....	
7 do	1	....	
			26

Liste des prisonniers au pénitencier d'Halifax, le 31 décembre 1875, ainsi que leurs âges, crimes, etc., etc.

[*N'a pas été imprimée, conformément à la recommandation du comité des impressions.*

NOMBRE et genre de punitions dans le pénitencier d'Halifax, durant l'année 1875.

—	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Total.
Reprimandés	......	1	1	3	1	......	8	1	......	......	......	2	17
Perte de priviléges	......	......	......	......	......	......	2	5	1	1	......	......	9
Isolement dans la cellule	......	2	3	3	......	1	......	1	3	......	......	3	16
Cachot au pain et à l'eau	......	1	......	4	3	1	1	2	......	1	4	......	17
													59

NOMBRE de détenus employés dans les différents départements, 31 décembre 1875.

Département des balais	17	Département des maçons	0
do cordonniers	13	Salle à dîner, cuisine, chambre à laver, prison, ferme, et bois à scier	13
do menuisiers	2	Département de la matrone	1
do forgerons	0	Dans les cellules	3
do tailleurs	3		
		Total	52

ETAT indiquant le nombre de jours de travail dans les différents départements, durant l'année 1875.

Département des balais	2,544	Réfectoire	613
do cordonniers	2,526	Buanderie, prison et cuisine	1,224
do menuisiers	604	Ferme et bois à scier	2,081
do forgerons	12	Département de la matrone	306
do maçons	132		
do tailleurs	284	Total	10,325

RÉMISSION.

—	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Total.
Nombre de jours de rémission gagnés par les détenus dans le pénitencier d'Halifax, libérés durant l'année 1875	151	.....	82	292	31	131	.....	.....	.....	.....	.....	353	1,040

LISTE NOMINALE des détenus ré-incarcérés durant l'année 1875.

Noms.	Nombre d'incarcérations.	Crime.
William Cochrane....................	Deux..	Crime d'incendie........

RAPPORT DU CHAPELAIN PROTESTANT.

PÉNITENCIER D'HALIFAX,
31 décembre 1875.

MONSIEUR,—En face du temps qui s'écoule et des événements qui se succèdent il est bon qu'une pensée sérieuse vienne rappeller à notre esprit que notre partie n'est pas ici-bas.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, quelques-uns des détenus qui étaient sous ma charge ont été rendus à leur liberté ordinaire. Je ne sais et suis incapable de prédire quels bienfaits spirituels ont pu découler (ou découleront par la suite) des avantages dont le gouvernement les a dotés avec tant de bonté. L'avenir le prouvera. Notre ancien préfet, qui assistait souvent à nos exercices, disait souvent que les sermons et les instructions donnés aux prisonniers devaient tôt ou tard porter leur fruit. Quoi qu'il en soit, je me suis efforcé de faire mon devoir, et laisse les événements futurs, qui ne sont pas sous mon contrôle, au Dieu de toute bonté.

Les détenus, presque sans exception, se conduisent avec decorum et gravité pendant le service divin. Ils semblent enchantés des bons traitements qu'ils reçoivent de notre nouveau préfet.

Nos offices religieux ont lieu comme d'habitude à dix heures, le dimanche matin, et à une heure p.m., le mercredi.

Le nombre de détenus qui sont maintenant sous ma charge spirituelle est de 37, dont 23 hommes et 1 femme, blancs, et 13 de couleur. Nous sommes très reconnaissant pour l'envoi de nouveaux livres de cantiques et de quelques autres pour augmenter notre bibliothèque.

M. Cotton, notre instituteur, est fidèle à remplir ses devoirs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
HENRY POPE.
Chapelain protestant

J. G. MOYLAN,
Inspecteur des Pénitenciers.

RAPPORT DU CHAPELAIN CATHOLIQUE.

HALIFAX N.-E., 6 janvier 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel. Comme dans les années précédentes, j'ai à faire un rapport très favorable de la conduite et des bonnes dispositions des prisonniers. Le nombre de prisonniers catholiques est de 14, ce qui est une augmentation sur le nombre de l'année dernière et causé par l'incarcération de plusieurs prisonniers militaires. Il me fait beaucoup plaisir de reconnaître la courtoisie du préfet et des autres officiers du pénitencier, et de témoigner du bon ordre et de la discipline maintenus dans la direction de ce pénitencier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOMAS U. DALY.

J. G. MOYLAN, écr.,
Inspecteur des Pénitenciers.

RAPPORT DU MEDECIN.

PÉNITENCIER D'HALIFAX,
31 décembre 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que la condition hygiénique de la prison pendant le cours de l'année dernière a été satisfaisante, et que nous n'avons eu à constater aucun décès, ni aucune maladie épidémique ou contagieuse.

Le nombre total de ceux qui ont eu besoin de prescriptions a été de 151, sur ce nombre, il n'y a eu que deux qu'il a fallu envoyer à l'hôpital.

Le tableau suivant contient l'énumération des maladies qui ont été traitées :—

Abcès	6	Furuncle	2
Anémie	2	Ganglion	1
Asthme	2	Hernie	2
Bronchite	4	Hydrocèle	1
Catarrhe	14	Inflammation de l'iris	1
Maladie cardiaque	4	Lèpre	2
Conjunctivité	4	Névralgie	8
Constipation	8	Pleurodynie	4
Contusion	8	Douleurs rhumatismales	10
Diarrhée	20	Entorse	2
Dyspepsie	8	Spermatorrhée	1
Dysurie	2	Syphilis	2
Eczéma	2	Tonsilitie	8
Extraction de dent	8	Ulcère	1
Folie	1	Panaris	1
Fébricule	8	Tubercules	4

Je dois remercier le préfet et les autres officiers de leur courtoisie constants à mon égard et de leurs bons services dans l'accomplissement de mes devoirs.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,

R. S. BLACL, M. D., L. R. C. S. E.
Médecin.

J. G. MOYLAN, écr.,
Inspecteur des Pénitenciers.

RAPPORT DE L'INSTITUTEUR.

PÉNITENCIER D'HALIFAX,
2 janvier, 1876.

MONSIEUR,—En vous soumettant mon douzième rapport annuel, j'ai beaucoup de plaisir de témoigner en faveur de la bonne conduite, en général, et de l'application constante de mes élèves pendant l'année dernière, et d'un progrès assez marqué dans leurs études.

Je dois des remercîments au préfet et au chapelain pour l'aide et l'encouragement qu'ils m'ont donnés dans l'exercice de mes devoirs d'instituteur.

Il y a à présent d'inscrits sur le registre—

Blancs	16
De couleur	9
Total	25
Sachant lire, écrire et chiffrer	10
Sachant lire	10
Sachant épeler	5
Total	25

En ma qualité d'instituteur, j'avais en charge, la bibliothèque, et j'ai distribué 573 volumes en 1875. A part les avantages religieux, cette source d'amusement et d'instruction est probablement le plus grand privilége dont jouissent les prisonniers, et a contribué pour beaucoup à améliorer leur intelligence aussi bien que leurs manières.

Avec la plus grande reconnaissance pour les services passés,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN F. COTTON,
Instituteur

J. G. MOYLAN, écr.,
Inspecteur des pénitenciers.

RAPPORT DE LA MATRONE.

PÉNITENCIER D'HALIFAX,
31 décembre 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai assumé les fonctions de matrone du pénitencier le 1er juillet dernier. J'ai trouvé que celle qui m'avait précédée, Mademoiselle Chambers, avait laissé tout ce qui était dans son département en bon ordre. Il n'y avait alors qu'une seule prisonnière, qui y demeure encore, et que l'on a employée depuis à divers travaux utiles dans le pénitencier. Je dois dire de plus que c'est une femme très industrieuse et qui a une bonne conduite,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissante servante,

ELLEN FLINN,
Matrone.

J. G. MOYLAN, écr.,
Inspecteur des pénitenciers.

PENITENCIER DE MANITOBA.

STONE FORT,
6 janvier 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche, datée d'Ottawa, le 23 décembre, du département de la Justice, me demandant de vous transmettre un rapport de ce pénitencier pour l'année finissant le 31 décembre dernier.

J'ai maintenant l'honneur de faire rapport que c'est un grand plaisir pour moi de pouvoir dire que la direction de la prison pendant la période mentionnée a été des plus satisfaisantes.

Pendant tout ce temps la conduite des prisonniers a été très bonne. Les deux sauvages Sioux, qui sont incarcérés dans la prison depuis 1873, sont au nombre des prisonniers qui se conduisent le mieux. Quelque temps après leur incarcération, ils étaient des plus embarrassants, l'un d'eux a tenté deux fois de s'échapper, et l'autre l'a tenté une fois avant cette année. J'ai la satisfaction de dire qu'ils sont maintenant promus l'un à la position de messager d'une salle et l'autre à travailler dans les ateliers de cordonnerie. Tous les deux ont appris à parler la langue anglaise, et comprennent parfaitement tous les ordres et les instructions qu'ils reçoivent. Je dois dire qu'il y a quelque temps, l'un d'eux, "Ma-ha-ha *alias* Frighten" s'est présenté devant moi et m'a déclaré qu'il désirait travailler comme l'homme blanc, et que lorsqu'il sortirait de prison il avait l'intention de se chercher de l'ouvrage plutôt que de retourner avec sa tribu, où il était souvent obligé de voler pour se créer une existence.

Le 21 mars on a découvert un commencement d'incendie, dans le hangar de l'intendant et du gardien des provisions, qui avait fait des progrès assez considérables. Avec l'aide et la diligences des tourne-clefs et des bons prisonniers on a réussi à s'en rendre bientôt maître.

J'avais prévu la possibilité d'un incendie, et j'avais pris toutes les précautions possibles au cas où cela arriverait. Dans les différentes salles, j'ai des cuves qui contiennent plus de 600 gallons d'eau, et dans la chaudière de la cour de la prison, plus de 300 gallons; avec une telle quantité d'eau, il est difficile que le feu fasse de grands progrès, pourvu que les tourne-clefs et les gardes soient diligents. Je me suis depuis procuré deux extincteurs *Babcock*.

Dans le mois de mai dernier, ayant trouvé un prisonnier qui pouvait réparer les chaussures, quoiqu'il ne fut pas cordonnier, je me suis décidé à ouvrir un atelier de cordonnerie, en petit, dans la prison, et j'ai beaucoup de plaisir à vous informer que cela a réussi au-delà de mes espérances. Autrefois, j'étais obligé d'envoyer toutes les chaussures à Winnipeg afin de les faire réparer, ce qui était dispendieux. Le succès qui a accompagné la mise en opération de l'atelier de cordonnerie a eu pour effet de réduire considérablement les dépenses de ce genre; j'ai maintenant trois prisonniers qui sont employés à cet ouvrage.

Je suis fâché de vous apprendre de nouveau que le jardin de la prison a été entièrement détruit par les sauterelles.

Je regrette d'avoir aussi à faire rapport de l'évasion du prisonnier No. 21, du nom de Daniels, le 18 septembre, lorsqu'il était à travailler à une bâtisse en dehors des murs en compagnie d'autres détenus; l'attention du gardien se trouvait portée aux actes d'un prisonnier qui travaillait sur le toit et qui n'agissait pas suivant les instructions qu'il avait reçues. Le gardien ne pouvait pas se faire comprendre de la position qu'il occupait, et oubliant son devoir pour le moment, monta sur le toit et expliqua au prisonnier ce qu'il devait faire. En arrivant à son poste il vit que Daniels était

disparu. Il donna immédiatement l'alarme et on a employé toute la diligence possible pour reprendre le fugitif, et les recherches ont été continuées pendant onze jours, mais en vain. Daniels étant du pays et connaissant parfaitement les bois, a réussi à dérouter ceux qui étaient à sa recherche.

Le tourne-clef, responsable de la sûreté de Daniels, est un officier bon et attentif; je ne l'ai pas destitué, mais je lui ai fait payer tous les frais occasionnés par la recherche qui a été faite, et je l'ai changé du service du jour au service de la nuit.

Depuis, j'ai été informé que Daniels est quelque part sur les bords du Lac Winnipeg, et j'ai fait des arrangements avec des sauvages et des commerçants pour le prendre, et je leur ai donné des menottes et promis une récompense de $25 dès qu'il me serait ramené.

Le 16 d'octobre le grand jury m'a fait une visite et a fait une enquête complète sur la direction de la prison et a entendu toutes les plaintes que les détenus avaient à faire.

Le 28 du même mois le prisonnier No. 7, Baptiste Larocque, est mort de consomption, après une maladie de sept mois, et le 30, le détenu No. 8, Harvey Lennox, est mort. Il avait été malade avant sa sentence (11 juin 1873) et jusqu'à la date de sa mort il avait toujours été sur la liste des malades; il est mort d'une maladie de cœur. Les rapports des médecins ont été transmis au ministère de la Justice immédiatement après ces deux événements, et connaissant en quel endroit les parents de ces prisonniers demeuraient, je me suis mis en communication avec eux.

Le 18 décembre, le chef des tourne-clefs a été violemment assailli par un idiot du nom de Robinson, tandis qu'il était à l'enfermer pour la nuit. Cet officier a reçu des contusions graves avant qu'on ait pu lui porter secours, et en conséquence de cela il a été plusieurs jours sans pouvoir vaquer à ses occupations.

Pendant l'année j'ai demandé à plusieurs reprises au gouvernement local qu'une somme me fût accordée pour ériger une petite bâtisse à l'intérieur des murs de la prison afin d'y loger les aliénés, mais on a accédé à ma demande qu'après que ces événements eurent lieu, quand, sur les représentations que j'avais faites, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, les honorables MM. Davis et Norquay ont visité la prison et se sont rendus aux suggestions que j'avais faites, pendant l'année, et ont décidé de m'accorder une somme suffisante pour ériger une bâtisse. Elle est maintenant en construction, et lorsqu'elle sera terminée mes occupations ainsi que celles des officiers seront diminuées de beaucoup, parce que la présence d'aliénés au milieu de prisonniers a un effet tout-à-fait indésirable, et rend difficile le maintien de la discipline dans les institutions de ce genre.

Dans mes rapports précédents j'avais omis de dire que les tourne-clefs lorsqu'ils surveillent les prisonniers sont armés de carabines a répétition, qu'ils portent en bandoulière, et qu'à leur ceinture se trouvent attachés un *revolver* et des menottes. Je leur fais pratiquer le tir à la carabine et du *revolver*; en faisant cela mon intention est de les habituer (si le cas se présentait) lorsqu'ils font feu sur un prisonnier qui s'évade, à le blesser et non pas à le tuer.

Pendant l'année j'ai compilé une forme abrégée pour l'exercice au tir à l'usage de la prison, mais je ne l'ai pas encore mise en usage, vu que les prisonniers sont constamment employés autour de la prison.

J'ai beaucoup de plaisir à témoigner de l'efficacité, l'attention et la bonne conduite du personnel de la prison.

Je regrette d'avoir à mentionner qu'un des tourne-clefs s'est grièvement blessé dans le mois de mars en tombant sur la glace lorsqu'il était de service, et qu'il s'est disarticulé la hanche. Jusqu'au 24 novembre, il a été incapable de reprendre le service, mais depuis ce temps, il a pris soin d'une salle de l'hôpital, seule chose qu'il pouvait faire.

Depuis que le gouvernement local a abandonné le contrôle de l'institution le sous-Receveur-Général, G. McMicken, écr., a souvent fait des visites.

Ci-joint vous trouverez un plan topographique, indiquant la position du pénitencier et les bâtisses que j'y ai fait construire; celles-ci peuvent être démolies facilement, car elles sont construites de blocs ajustés dans une charpente.

Ci-inclus se trouvent aussi les rapports des chapelains protestant et catholique, et le rapport du médecin, et les rapports des punitions infligées, la valeur du travail, statistiques criminelles, comptes de l'atelier de cordonnerie, mouvements des prisonniers, diverses offenses commises, nombre de jours remis, et l'état des revenus et des dépenses pour l'année fiscale finissant le 30 juin dernier, ainsi que les différentes formes imprimées compilées et adoptées par moi pour la direction de la prison.

En terminant, je ferai remarquer que presque tous les tourne-clefs et les gardes, ainsi que moi-même, avons servi dans les troupes régulières de Sa Majesté, et sommes par conséquent habitués à une discipline parfaite, et à laquelle j'attribue la direction stricte mais juste et satisfaisante de cette institution.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. L. BEDSON.

Hon. E. Blake,
Ministre de la Justice, Ottawa.

RAPPORT DU CHAPELAIN CATHOLIQUE.

Pénitencier de Manitoba,
Stone Fort, 6 janvier 1876.

Monsieur,—J'ai beaucoup de plaisir de pouvoir dire dans ce rapport annuel pour l'année 1875, que la conduite des prisonniers confiés à ma garde spirituelle pendant les différents exercices religieux a été des plus satisfaisante. C'est vraiment une preuve satisfaisante des bonnes dispositions des prisonniers que de les voir toujours si désireux d'assister avec respect et piété à tous nos exercices religieux, et de montrer un désir sincère d'en profiter. Les instructions pratiques que je leur fais à chacune de mes visites au pénitencier semblent créer une impression profonde dans l'esprit de ces chrétiens déchus, qui manquent pour la plupart d'éducation religieuse et d'instruction morale.

Je suis heureux de constater que l'harmonie la plus parfaite règne parmi toutes les nationalités et les croyances, et chacun s'efforce de se perfectionner suivant les mouvements de sa conscience. J'attache une grande importance à cette bonne entente qui rend plus facile et plus agréable les devoirs du chapelain.

L'urbanité de M. Bedson et des officiers qui sont sous ses ordres, me permet de remplir mes devoirs avec plaisir et satisfaction.

Comme nous n'avons que des livres de prières pour les prisonniers, j'ai demandé à M. Bedson, qui m'a promis de m'aider, qu'une somme d'argent soit votée pour une bibliothèque catholique, en raison du nombre de prisonniers catholiques.

Je désire aussi exprimer mes remercîments à M. Bedson, personnellement, pour sa charité envers moi, me recevant toujours à sa maison, pendant mes visites au pénitencier.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
ALBERT LACOMBE, prêtre,
Chapelain Catholique.

J. G. Moylan, écr.,
Inspecteur des Pénitenciers.

RAPPORT DU CHAPELAIN PROTESTANT.

Pénitencier Provincial de Manitoba,
31 décembre 1875.

Monsieur,—J'ai pris la charge de chapelain protestant au pénitencier provincial de Manitoba, dans le mois de juin 1874. Antérieurement à cette date ces fonctions étaient remplies par le Rév. Henry Cochrane, et son départ pour la mission Stanley a créé une vacance que je me suis efforcé de remplir. Jusqu'ici mes devoirs n'ont été que l'office du dimanche après-midi et à visiter les prisonniers protestants malades.

C'est avec plaisir que je puis dire que la conduite des prisonniers protestants, parmi lesquels j'exerce mon ministère, est des plus satisfaisante. Il semble y avoir un intérêt croissant pour les exercices religieux parmi eux, principalement chez ceux qui sont condamnés à un long terme d'emprisonnement, et ceci est très encourageant à constater.

Quant à ceux qui ne sont condamnés qu'à une détention de courte durée, leur sentence expire avant qu'on ait pu juger si l'effet est bon ou non. Mais pour ceux dont le terme d'emprisonnement est expiré depuis que j'ai commencé mes devoirs, j'ai lieu de croire que leur incarcération a eu pour effet de produire chez eux un bien considérable. Une bonne partie de ces résultats est due, sans aucun doute, à la bonne discipline maintenue par les officiers sous la direction du préfet (M. Bedson), nonobstant les désavantages qu'ils rencontrent en ayant des aliénés incarcérés dans la même bâtisse que les prisonniers. Pendant les derniers mois qui viennent de s'écouler on éprouvait beaucoup de désagréments à entendre les cris et les plaintes d'un des aliénés pendant les offices, malgré tous les soins apportés par les tourne-clefs pour maintenir l'ordre et la tranquillité dans ces circonstances. Un des prisonniers mentionnés plus haut, qui avait été renvoyé pendant l'année dernière, a pris la peine de venir à ma résidence, environ deux milles du pénitencier et dans une direction opposée à celle de Winnipeg, où il se rendait, afin de me témoigner sa satisfaction du bien qu'il avait retiré de ces exercices religieux. En effet, il est tout naturel qu'il en résultât au moins un peu de bien, lorsqu'on pense que le dimanche est une journée comparativement tranquille pour les prisonniers, et s'ils n'avaient rien pour en briser le monotonie ce serait certainement un jour d'ennui et qui aurait plutôt pour effet de les abattre que de les soulager. A ce propos, je demanderais respectueusement que vous preniez en considération la nécessité de former une bibliothèque de livres utiles et instructifs, afin que les prisonniers qui obtiendraient ce privilége par leur bonne conduite pendant la semaine précédente, aient quelque chose à lire pendant leurs loisirs le dimanche. Sans aucun doute, ceci aurait pour effet de produire le résultat réel de l'emprisonnement—non-seulement de les punir, mais de les inciter à devenir de bons et utiles membres de la société dès qu'ils seront élargis.

Vers la fin d'octobre, Lennox, un des prisonniers à long terme d'incarcération est mort d'une maladie de cœur. Il avait été souffrant pendant longtemps et semblait tout à fait résigné. Vers la fin il devint très faible, et paraissait quelquefois insensible, mais il a toujours été patient et soumis dans son affliction.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. H. MOORE,

Desservant de Mapleton et Chapelain du Pénitencier.

A l'honorable

Ministre de la Justice,

Ottawa.

Rapport de la maladie, dans le pénitencier de Manitoba, du 1er janvier au 31 décembre 1875.

Maladies.	Restant.	Admis.	Déchargés.	Décédés.	Restant.	Observations.
Abcès	....	3	3	....	....	
Anasarque	....	2	2	....	....	
Contusions	....	4	4	....	....	
Cystite	....	1	1	....	....	
Debilité	....	1	....	....	1	
Diarrhée	....	16	16	....	....	
Dysenterie	....	3	3	....	....	
Erysipèle	1	3	4	....	....	
Eugelure	....	1	1	....	....	
Fièvre (typhoïde)	....	1	1	....	....	
Hœmaturie	....	2	2	....	....	
Maladie de cœur	1	1	1	1	....	
Influenza	....	4	4	....	....	
Manie	2	2	....	....	4	
Maladie simulée	....	2	2	....	....	
Ophthalmie	2	4	6	....	....	
Phthisie	....	1	....	1	....	
Pleurésie	2	3	5	....	....	
Pneumonie	....	3	1	....	2	
Syphilis	....	1	....	....	1	
Blessures	....	1	1	....	....	
Panaris	....	6	6	....	....	
Totaux	8	65	63	2	8	

DAVID YOUNG, M.D.,
Médecin du pénitencier de Manitoba.

Relevé des prisonniers admis dans le pénitencier de Manitoba du 1er janvier au 31 décembre 1875.

Description.	Hommes.	Femmes.	Total.
Race.			
Blancs	17	....	
Métis	5	....	
Sauvages	2	....	
			24
Origine.			
Angleterre	4	....	
Irlande	1	....	
Canada	15	....	
Etats-Unis	4	....	
			24
Religion.			
Episcopaliens	13	....	
Catholiques	9	....	
Wesléyens	1	....	
Presbytériens	1	....	
			24
Condition Sociale.			
Non mariés	19	....	
Mariés	5	....	
			24
Education.			
Sachant lire et écrire	16	....	
do lire seulement	1	....	
do ni lire ni écrire	7	....	
			24

Description.	Hommes.	Femmes.	Total.
Occupations.			
Journaliers	14	....	
Charpentiers	1	....	
Bouchers	1	....	
Mineurs	1	....	
Brasseurs	1	....	
Tailleurs de pierre	1	....	
Fileurs	2	....	
Menuisiers	2	....	
Mécaniciens	1	....	
			24
Crime.			
Larcin	12	....	
Vol de bétail	2	....	
Bris de maison	1	....	
Assaut grave	....	....	
Vol sur la personne	1	....	
Tentation de meurtre	1	....	
Meurtre	1	....	
Coups de couteau et blessures	1	....	
Parjure	1	....	
Assaut félonieux	2	....	
Recel	1	....	
Vol de cheval	1	....	
			24
Sentence.			
2 ans	12	....	
3 do	5	....	
4 do	2	....	
5 do	3	....	
10 do	1	....	
14 do	1	....	
			24

J. L. BEDSON.

Mouvements des prisonniers dans le pénitencier de Manitoba du 1er janvier au 31 décembre 1875.

Distribution.	Prisonniers ordinaires.			Criminels.			Observations.
	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	
Restant le 31 décembre 1874	4	....	4	18	....	18	
Admissions	16	....	16	6	....	6	
Total	20	....	20	24	....	24	
Elargis à l'expiration de la sentence	15	....	15	3	....	3	* 4 Aliénés.
Evadés	....	....	....	1	....	1	
Graciés	....	....	....	1	....	1	
Morts	....	....	....	2	....	2	
Total	15	....	15	7	....	7	
Restant le 31 décembre 1885	*5	....	5	17	....	17	

J. L. BEDSON.

Relevé de la valeur du travail fait dans le pénitencier de Manitoba du 1er janvier au 31 décembre 1875.

Description du travail.	Nombre de jours d'ouvrages.	Taux.	Total.	Observations.
		cts.	$ cts.	
Réparer les vêtements	378	50	189 00	
Gardiens des salles	914	50	457 00	
Aide de l'intendant	365	50	182 50	
Boulangerie	365	50	182 50	
Cuisine	365	50	182 50	
Lavage	104	50	52 00	
Charpentiers	58	50	24 00	
Poser des égouts	939	50	469 50	
Gardien	626	50	313 00	
Résidences des officiers	726	50	363 00	
			$2,415 00	

J. L. BEDSON.

DÉPARTEMENT DE LA CORDONNERIE, pénitencier de Manitoba, en compte avec le gouvernement du Canada, du 26 mars au 31 décembre 1875.

Dr.	$ cts.	Av.	$ cts.
		49 paires bottes, en mains	147 00
Coût des matériaux	415 09	78 paires chaussures (congress)	195 00
		Comptes non-payés (commandes)	*6 62½
		Travaux de la prison	209 22
		Argent en main pour travaux sur commandes	51 63½
Balances à l'Avoir	286 24	Matériaux et outils en mains	91 85
	$701 33		$701 33

* Payé depuis.

J. L. BEDSON.

NOMBRE et genre de punitions pendant l'année 1875.

Mois.	Avertis.	Réprimandés.	Pain et l'eau.	Privés de souper pour le soir.	Privés de lit pour la nuit.	Cellules noires.	Réduction de classe.	Surplus d'étoupe à effiler.	Perte de rémission.	Boulet et chaine.	Châtiment corporel.	
											Nombre conda'nés.	Coups de fouet infligés.
Janvier	17	....	5	....	....	....	1	....	3	....	....	....
Février	12	....	2	1	....	....	....	....	....	....	1	6
Mars	11	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Avril	8	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....
Mai	6	....	....	1	....	....	....	....	1	....	....	....
Juin	12	....	....	....	....	....	1	....	2	....	....	....
Juillet	9	....	1	3	....	3	3	....	....	....	....	....
Août	9	....	2	....	....	1	3	....	....	....	....	....
Septembre	1	....	....	1	....	2	....	....	....	....	....	....
Octobre	7	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Novembre	6	1	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....
Décembre	4	....	4	....	....	....	1	....	1	....	....	....

J. L. BEDSON.

TABLEAU indiquant les différentes offenses commises par les prisonniers dans le pénitencier de Manitoba du 1er janvier au 31 décembre 1875.

Année.	Parlant aux autres prisonniers.	Faisant des signes aux autres prison.	Insubordination.	Tentative d'évasion.	Inattention à l'ouvrage.	Endommager la propriété.	Pillage.	Assaillir les officiers.	Manque de respect aux officiers.	Menaces aux officiers.	Assaillir d'autres prisonniers.	Offenses ordinaires.	Evasion.	Observations.
1875.	24	9	9	1	20	4	16	......	19	4	......	69	1	

J. L. BEDSON.

NOMBRE de jours de rémission gagnés par les détenus du pénitencier de Manitoba du 1er janvier au 31 décembre 1875.

Année.	Nombre de jours gagnés.	Observations.
1er janvier au 31 décembre 1875..................	414½	

J. L. BEDSON.

(No. 15.)

LISTE DES ACTIONNAIRES

DES

DIVERSES BANQUES INCORPORÉES

DU

CANADA.

(Soumise en conformité de l'acte 34 Vict., chap. 5, sec. 12.)

(No. 15.)

RÉPONSE

A une Adresse du Sénat, en date du 30 mars 1876 :—demandant une liste des banques incorporées qui ont suspendu le paiement de leurs obligations en espèces ou en billets de la Puissance.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'État,
Ottawa, 11 avril 1876.

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions les liste et réponse ci-dessus ne sont pas imprimées*]

(No. 16.)

ÉTAT GÉNÉRAL ET RAPPORTS

DES

BAPTEMES, MARIAGES ET SÉPULTURES

DANS CERTAINS

COMTES ET DISTRICTS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC,

POUR L'ANNÉE 1876.

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, l'état et rapports ci-dessus ne sont pas imprimés.*]

ETAT

(A)

Des augmentations faites aux pensions de retraite en vertu de l'acte 38 Victoria, chapitre 9, telles augmentations étant payables depuis le 1er juillet 1875.

Noms.	Domicile.	Ancienne pension.	Pension revisée.	Augmentation.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.
W. F. Mendell	Belleville	1,134 00	1,171 80	37 80
E. Duckett	Halifax	378 00	420 00	42 00
E. Boyd	do	459 90	510 96	51 06
B. Robinson	St. Jean	1,890 00	2,100 00	210 00
E. B. Lindsay	Québec	907 20	1,008 00	100 80
Angele Martel	do	151 20	152 88	1 68
John F. Taylor	Ottawa	1,809 50	2,010 60	201 10
W. M. Dunham	Brockville	132 30	133 32	1 02
J. W. Taylor	Angleterre	576 00	620 76	44 76
P. B. Clement	Ste. Catherine	256 50	259 32	2 82
Joseph S. Lee	Windsor	324 00	327 60	3 60
J. Thompson	Sherbrooke	583 20	596 16	12 96
J. Goodbody	Montréal	316 52	327 12	10 60
R. Brock	Brucefield	327 60	363 96	36 36
H. B. Jamieson	Montréal	135 00	136 56	1 56
J. Henderson	do	313 20	327 12	13 92
B. McGie	Québec.	81 00	81 96	0 96
J. C. Tuck	Stanstead	97 20	98 28	1 08
Thomas Worthington	Trenton	1,638 00	1,674 36	36 36
H. H. Duffill	Ottawa	630 00	636 96	6 96
David Ryan	do	459 00	519 72	60 72
Nathan Smith	Halifax	157 50	174 96	17 46
Abraham Pearson	Perth	115 46	116 76	1 30
John Hatch	Halifax	407 34	434 52	27 18
Wm. McPherson	Québec	86 40	87 36	0 96
Chas. Briscoe	Angleterre	693 00	770 04	77 04
Francis Thompson	Québec	450 00	455 04	5 04
M. McCarthy	Ottawa	567 00	630 00	63 00
Philip St. Hill	do	525 00	583 32	58 32
John Gow	do	472 50	525 00	52 50
John Harley	St. Jean	216 00	218 40	2 40
J. Weatherall	Hamilton	360 00	363 96	3 96
E. C. Kelly	Halifax	437 40	442 32	4 92
J. Lamb	Ste. Catherine	468 00	473 16	5 16
R. Boak	Halifax	420 48	453 24	32 76
R. Stone	do	117 00	118 32	1 32
J. Doran	St. Jean	90 00	90 96	0 96
T. M. Crowe	Halifax	41 40	41 88	0 48
John Strachan	do	144 00	145 56	1 56
Edward P. Ryerse	Simcoe	475 20	517 44	42 24
F. P. Rubridge	Ottawa	1,512 00	1,663 20	151 20
Henry Johnson	St. Jean	229 95	255 48	25 53
Pierre Laurercelle	Québec	434 70	439 56	4 86
Daniel Buck	Perth	179 87	199 80	19 93
Mathew Orr	Cornwall	175 97	177 96	1 99
John Blondin	do	44 82	45 36	0 54
Hilaire Martin	Montréal	83 79	84 72	0 93
Francois Perron	do	70 56	71 40	0 84
Eustache Lefebvre	do	79 56	80 40	0 84
B. Bradley		99 36	100 44	1 08
Nicholas Higgins	Ste. Catherine	257 94	259 92	2 88

ETAT A.—*Suite.*

Des augmentations faites aux pensions de retraite en vertu de l'acte 38 Victoria, chapitre 9, telles augmentations étant payables depuis le 1er juillet 1875.

Noms.	Domicile.	Ancienne pension.	Pension revisée.	Augmentation.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.
André St. Denis	Ottawa	84 10	85 08	0 98
Jos. Johnston	do	64 59	65 28	0 69
John Newman	do	179 87	199 80	19 93
Thomas Newman	do	176 09	195 60	19 51
Geo. Newsome	Perth	118 20	119 52	1 32
Peter Sweeney	Kingston	199 08	221 16	22 08
John Jones	Perth	179 87	199 80	19 93
Thomas Cutler	Morrisburgh	114 05	115 32	1 27
Wm. McNown	Montréal	220 41	235 08	14 67
Wm. Cochrane	Ste. Catherine	126 36	127 80	1 44
Wm. Cavers	do	142 56	144 12	1 56
Henry Higgins	do	226 80	252 00	25 20
John Watson	do	84 24	85 20	0 96
Hugh Hagan	do	82 62	83 52	0 90
John O'Neil	do	117 94	121 92	3 98
Alex. Gillespie	Cornwall	72 07	74 52	2 45
Moses Holt	Pembroke	64 80	65 52	0 72
John Dunlop	Kingston	133 11	136 08	2 97
Fred. Bragg	Digby	264 96	285 60	20 64
Oliver Vincent	Ottawa	378 00	420 00	42 00
G. H. Detlor	Napanee	364 80	372 84	8 04
Thomas Hewitt	Montréal	777 60	794 88	17 28
John Wilson	Cobourg	194 40	198 72	4 32
Geo. Roddick	Port Hope	204 24	208 80	4 56
John Boyd	Niagara	360 00	368 04	8 04
John Crotty	Halifax	136 08	139 08	3 00
James Prendergast	Québec	365 40	377 64	12 24
Wm. H. Lee	Ottawa	1,638 00	1,820 04	182 04
C. J. Birch	Kingston	730 80	763 32	32 52
James Clark	St. Jean	107 64	110 04	2 40
Ellen Jessop	Ottawa	230 40	235 56	5 16
E. Binney	Halifax	1,638 00	1,820 04	182 04
Martin Carmen	Ottawa	378 00	390 60	12 60
John Burgess	Dunnville	195 72	200 16	4 44
Wm. Keith	Kincardine	171 00	174 84	3 84
Wm. G. Fife	Halifax	756 00	840 00	84 00
James Fitzgerald	do	307 80	314 64	6 84
Wm. McLean	do	305 28	325 56	20 28
J. Roy	Québec	147 84	151 08	3 24
Mathew Enright	do	118 32	120 84	2 52
Hercules Ellis	Montréal	302 40	312 48	10 08
James Cowan	Sombra	287 16	299 88	12 72
Thomas R. Robertson	St. Jean	522 00	539 40	17 40
Carlo de Castlo	Morrisburgh	171 36	177 12	5 76
Paul Pouliot	Ottawa	138 24	142 80	4 56
John Stuart	do	504 96	521 76	16 80
Duncan Graham	do	945 00	976 56	31 56
James Brewster	St. Jean	151 20	156 24	5 04
Alfred Gough	Angleterre	1,160 64	1,238 04	77 40
Geo Ryder	Halifax	216 24	221 04	4 80
Humphrey Fidler	Goderich	130 08	134 40	4 32
John Fraser	New Carlisle	527 88	545 52	17 64
Paul Cooper	Ottawa	229 92	255 48	25 56
W. R. Bartlett	Toronto	911 40	980 00	68 60
Daniel Gallagher	Halifax	172 44	178 20	5 76
Paul Paquette	Ste. Anne	93 12	96 24	3 12
James King	Kingsville	122 40	126 48	4 08

ETAT A.—*Fin.*

Des augmentations faites aux pensions de retraite en vertu de l'acte 38 Victoria, chapitre 9, telles augmentations étant payables depuis le 1er juillet 1875.

Noms.	Domicile.	Ancienne pension.	Pension revisée.	Augmentation.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.
John Brennan	St. Jean, Q	455 28	465 00	9 72
J. Stewart Richardson	Halifax	491 04	517 44	26 40
Alex. Reed	St. Jean	377 64	405 96	28 32
Edward C. Hayden	Ottawa	893 76	922 56	28 80
Orange Schryer	Fort Erié	334 80	342 00	7 20
Chas. Stewart	Clarenceville	269 76	272 64	2 88
P. S. Dodd	Sydney	632 40	673 20	40 80
John Goudge	Halifax	153 12	154 32	1 20
		44,361 90	47,112 32	2,750 42
Moins payé à W. R. Bartlett, par le département des Sauvages		911 40	980 00	68 60
		$43,450 50	$46,132 32	$2,681 82

JOHN SIMPSON,
Assistant Comptable.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,
Ottawa, 9 février 1876.

ETAT

(B.)

De toutes les allocations et gratifications accordées en vertu de l'acte 33 Vic., ch. 4, intitulé : "Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du Canada, en pourvoyant à la retraite, en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées."

Date de l'arrêté du Conseil.	A qui accordées.	Domicile.	Allocation annuelle.	Gratifications.
1875.			$ cts.	$ cts.
9 février	D'après l'état au Parlement de cette date		89,180 20	9,130 21
do	Augmentation en vertu de l'acte 39 Vic., ch. 9, accompagnant l'Etat A.		2,681 82	
10 april	James Hunter.	Cornwall	97 08	
do	Joseph Tanner	do	90 48	
do	Donald McDonald	do	235 20	
do	Jasper Murphy	Dunnville	209 04	
do	George Mackenzie	Chicoutimi	106 44	
do	D. McCulloch Moins allocation d'après l'état en date du 9 février 1875	Pictou ...$673 56 $511 98	161 58	
do	P. German	New Westminster	198 60	
7 mai	Hugh D. Wilson	Toronto	314 04	
do	James Casey	Montréal	216 60	
do	G. Thomson	Hamilton	330 60	
do	Thomas John	Montréal	237 12	
do	Charles Roger	Angleterre	161 52	
do	Charles Howard	Hamilton	754 56	
do	D. Robinson	Montréal	253 32	
do	Israel C. St. Amour	do	150 72	
do	L. Pepin	do	136 80	
do	R. Kimber	Angleterre	1,048 80	
91 do	Joseph D. Coste	Arichat	117 24	
do	Francis Clarke	Montréal	114 00	
do	William Fest	do	273 60	
do	William Peatman	do	114 00	
do	George Tuck	do	114 00	
do	Alexander Symmers	do	125 40	
14 juin 28 juillet	William McGervan	Stanstead	294 48	
do	Antoine Talbot	Gaspé	121 56	
do	J. C. Davis	Brantford	287 28	
do	F. H. Priem	Montréal	950 04	
do	J. W. King	Ottawa	608 04	
do	James Fitzgerald	Grosse Isle	77 52	
26 juillet	Christopher Walsh	Oshawa	558 72	
do	William Warren	Whitby	538 08	
do	Thos. R. De Wolff	Halifax	718 20	
do	John Green	Toronto	288 84	
do	R. Yorston	do	276 72	
do	R. Leatch	do	188 16	
do	R. G. Patton	Québec	980 04	
do	Horace Merrill	Ottawa	1,197 00	
do	Christopher Hartley	Carillon	186 72	
11 août	Arthur Woodgate	Angleterre	1,552 32	
27 do	John McDonald	Clifton	384 72	
do	Daniel Dimock	Chester	56 76	
do	John Burns	Ottawa		300 00
do	Hugh Sinclair	Toronto	266 04	
27 septembre	Samuel Hayden	Rivière au Sable	116 52	

ETAT B.—*Fin.*

De toutes les allocations et gratifications accordées en vertu de l'acte 33 Vic., ch. 4, intitulé : " Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du Canada, en pourvoyant à la retraite, en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées."

Date de l'arrêté du Conseil.	A qui accordées.	Domicile.	Allocation annuelle.	Gratifications.
1875.			$ cts.	$ cts.
30 septembre	Archibald Cary	Morristown	625 00	
8 octobre	J. Alison Fraser	Ottawa		33 33
do	Rev. Hannibal Mulkins	Angleterre	570 00	
do	Robert Donkin	Halifax	437 00	
29 do	F. Z. Tasse	Montréal	997 50	
30 do	J. B. Butler	Ottawa		283 32
15 novembre	William Eden	Fort Erié	410 64	
do	James Muir	Shelburne	218 52	
			110,329 18	
	Moins allocations périmées par les décès de—			
	A. N. Striker $565 44			
	David Luck 506 88			
	Col. Sewell 1,260 00			
	M. F Whitehead 756 00			
	Timothy Shields 97 82			
	John Clark 193 68			
	John McCann 107 36			
	A. Levesque 356 40			
	William Chase 283 50			
	John Lane 104 04			
	J. Ratchford 252 00			
	T. C. Tobias 472 56			
	Nicol Nicolson 37 80			
	E. F. Le Guire 276 00			
	J. Lauders 64 80			
	Francis Thompson 455 04			
	Michael Mooney 155 97			
	John Cameron 390 60			
	Thomas Connor 236 64			
	John Palmer 285 12			
	John P. Roblin 292 50			
	Thomas O'Neil 208 80			
	J. Wetherall 363 96			
	M. L. Amouroux 203 64			
	William Burley 127 20			
	B. Robinson 2,100 00			
	John Strachan 145 56			
	Edward Duckett 420 00			
	S. S. Thorne 169 32			
			10,888 63	
			$99,440 55	$9,746 86

ETAT des recettes et dépenses.—Fonds de retraite.

—	Recette	Dépense.
	$ cts.	$ cts.
Au 30 juin 1874, d'après l'état en date du 9 février 1875	192,061 87	169,192 17
Durant l'année expirée au 30 juin 1875	56,678 71	77,298 25
	$228,740 58	$246,490 42

ETAT des cas dans lesquels (depuis le denier rapport) on a ajouté au nombre réel d'années de service de personnes employées dans le service civil et qui ont été mises à la retraite.

Personnes mises à la retraite.	Nombre d'années ajoutées.	Autorité.
Hugh David Wilson	3	Arrêté du Conseil, 7 mai 1875.
Charles Howard	2	do do
F. X. Prieur	10	do 14 juin.
J. W. King	10	do do
Horace Merrill	9	do 26 juillet.
Robert Donkin	10	do 8 octobre.
F. Z. Tasse	4	do 29 do

JOHN SIMPSON,
Assistant Comptable

BUREAU DE L'AUDITEUR,
OTTAWA, 9 février 1876.

Rapport d'un comité de l'Honorable conseil privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 27 septembre 1875.

Vu la mémoire (du 17 septembre) de l'honorable ministre de l'Intérieur, au sujet de deux télégrammes reçus de M. W. J. Christie, principal commissaire chargé du paiement des annuités aux Sauvages, en vertu du traité No. 4, sur les lacs Qu'Appelle, représentant que les Indiens réunis sont en beaucoup plus grand nombre que les commissaires ne s'y attendaient l'année dernière.

D'après le ministre on supposait alors que dans les limites du traité ce nombre n'excéderait pas 2,500, et que c'est sur cette suppostion qu'une estimation a été soumise au Parlement.

La somme maintenant demandée par M. Christie pour payer ces annuités porterait à 4,500—ou à 2,000 de plus l'estimation de l'année dernière—le nombre de Sauvages qui se présenteront cette année.

Ce nombre, à $17 par tête ($12 par tête comme gratification et $5 pour l'annuité courante) exigera une somme de $34,000.

En conséquence, le ministre recommande que la somme de $34,000 soit portée au crédit du fonds des Sauvages pour le traité No. 4, toute balance après le paiement des annuités devant être employée pour faire face aux autres frais du traité.

L'honorable ministre des Finances, auquel a été renvoyé le mémoire ci-dessus, a fait rapport qu'il n'existait pas de crédit sur lequel pouvait être prise la somme nécessaire à la dépense recommandée par le mémoire en question.

Vu l'urgence de cette dépense l'honorable ministre de l'Intérieur recommande qu'un mandat spécial soit soumis à la signature de Son Excellence, en vertu du deuxième paragraphe de la 35me section de l'acte 31 Victoria, chapitre 5.

Le comité soumet ce qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

A l'Honorable
Ministre des Finances.

ETAT de la dépense des $34,000, affectées au traité No. 4, par l'arrêté du conseil du 27 septembre, et pour laquelle un mandat spécial a été émis :—

Annuités payées selon le traité................	$52,757 00	
Crédit voté par le Parlement..................	24,500 00	
Balance payée sur le crédit affecté par l'arrêté du conseil..		$28,257 00
Provisions, pour les Sauvages pendant le paiement des annuités......................	$22,103 77	
Payé sur le crédit voté par le Parlement....	16,360 77	
Balance payée sur le crédit affecté par l'arrêté du conseil..		5,743 00
Total..		$34,000 00

E. A. MEREDITH,
Député du Ministre de l'Intérieur.
JOHN LANGTON,
Auditeur.

JOHN LANGTON, écr.,
Auditeur général.

RAPPORT *d un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le* 27 *septembre* 1875.

Vu le rapport (du 23 décembre 1875) de l'honorable ministre de la Justice, exposant que par suite de dépenses imprévues, la somme portée au budget pour la police à cheval du Nord-Ouest, a été trouvée insuffisante pour ce service;

Qu'un état détaillé de la dépense pour la police à cheval se fait actuellement et sera soumis sous peu au Conseil, mais qu'une somme de $50,000 sera nécessaire.

Le ministre recommande en conséquence qu'une somme de $50,000 (en sus du crédit voté par le Parlement) soit placée au crédit du corps de la police à cheval, laquelle somme sera portée au budget supplémentaire de la prochaine session.

L'honorable ministre des Finances ayant déclaré qu'il n'existait aucun crédit sur lequel cette somme pouvait être prise, l'honorable ministre de la Justice représente qu'il y a urgence et recommande qu'il soit émis un mandat spécial pour cette somme en vertu du 2me paragraphe de la 35me section de l'acte 31 Vic., c. 5.

Pour copie conforme.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier, Conseil Privé.

A l honorable
ministre des Finances.

OTTAWA, 14 février 1876.

Dépense totale de la police à cheval, non encore entrée à cette date dans les livres du ministère des Finances $201,955 34
Somme portée au budget 185,000 00

Balance portée contre le mandat spécial de $50,000 .... 16,955 34
Il y a aussi des balances de crédits à Manitoba, dans le département, mais dont on n'a pas encore les chèques 16,323 82

33,279 16

Ci-joint est un état du ministère de la Justice, indiquant pour quelles fins ces crédits ont été demandés et pourquoi la dépense a été encourue.

JOHN LANGTON,
Auditeur.

DÉPENSE sur le crédit de $50,000 autorisé par un ordre en Conseil en date du 27 décembre 1875, pour la police à cheval du Nord-Ouest.

Nom.	Service.	
		$ cts.
T. Dixon, agent, police à cheval, Manitoba.........	Provisions pour le corps de police à la rivière du Cygne, et gages des hommes du train entre Winnipeg et la rivière du Cygne	9,000 00
Ministère de la Justice.....	Déboursés à compte de solde ; impression du rapport du commissaire (version française), etc..	1,297 00
Département de la Milice	Uniformes..	357 70
G.W.Griffiths, payeur.....	Solde	22,676 37
	Balance non-dépensée	16,668 93
		$50,00000

H. BERNARD,
Député-ministre de l'Intérieur.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.
OTTAWA, 14 février 1875.

ETAT

DE LA DÉPENSE, en vertu d'un mandat spécial du Gouverneur-Général en date du 5 octobre, au montant de $60,000, pour venir en aide aux colons de Manitoba.

COPIE *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence l'Administrateur du gouvernement en Conseil, le* 15 *septembre* 1875.

Le comité du conseil relativement à la dépense projetée de $60,000 pour secourir les colons de Manitoba qui sont dans le dénument, causé par les ravages des sauterelles, suggère respectueusement, que l'hon. ministre des Finances ayant fait rapport qu'il n'y a pas de crédit législatif pour la dépense que le ministre de l'Agriculture a démontré être d'urgence, un mandat spécial pour ce montant soit dressé et présenté à la signature de Son Excellence, en vertu des dispositions du deuxième paragraphe de la section 35 de l'acte 31 Vic., ch. 5.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier, Conseil Privé.

A l'honorable
Ministre des Finances,
etc., etc., etc.

1875.		$ cts.
4 oct.......	Banque de Montréal, traite sur la banque dite First National, de St Paul pour $9,875, cours am., pour lard acheté pour aider aux colons de Manitoba....	8,541 88
11 ,, ...	do traite pour l'achat de 200 sacs de fleur....	432 50
12 ,, ...	do 2 traites—$500 et $2,676.43, cours am., à 13½ d'escompte, pour fleur et blé....	2,747 62
14 ,, ...	do 1 traite—$1,521.42, cours am., à 13½ d'escompte—pour fleur et blé....	1,323 64
14 ,, ...	do 1 traite—$500 do do 20 sacs de fleur	435 00
18 ,, ...	do 4 traites pour fleur et blé....	1,987 19
19 ,, ...	do 1 do do	1,020 67
22 ,, ...	do 1 do fleur	436 25
22 ,, ...	do 1 do blé	1,715 43
5 ,, ...	Département de l'Agriculture, pour J. Y. Shantz, 7,500 sacs sans couture....	2,250 00
19 ,, ...	do do approvisionnements achetés.	3,539 93
26 ,, ...	Banque de Montréal, pour J. Y. Shantz, pour blé et fleur....	792 31
27 ,, ...	do do blé....	1,813 43
2 nov	do 3 traites pour J. Y. Shantz, $1,000, $500,$389.65 cours améric...	1,663 20
7 déc......	Départ. de l'Agriculture, pour J. Y. Shantz, sur traite pour l'achat de provisions	48 78
13 ,, ...	Banque d'Ontario, pour W. Hespeler, fret sur provisions....	5,000 00
1876.		
3 jan	Département de l'Agriculture pour J. Y. Shantz, fret sur provisions....	2,301 73
3 ,, ...	do do frais de route....	41 38
28 ,, ...	Banque d'Ontario, pour W. Hespeler, attelages....	500 00
28 ,, ...	do J. Têtu, salaire du 1er octobre au 31 décembre	230 00
8 fév.......	do W. Hespeler, fret....	1,500 00
8 ,, ...	do J. Têtu, papeterie....	32 23
		38,353 17

JOHN LANGTON,
Auditeur.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,
OTTAWA, 11 février 1876.

(No. 21.)*

ÉTAT

En vertu de 31 Vic., ch. 73, sec. 6, indiquant la moyenne du nombre de la police fédérale employée pendant chaque mois de l'année 1875, les salaires et les frais de route s'y rattachant.

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, l'état ci-dessus n'est pas imprimé.*]

REPONSE

A une Adresse de la Chambre des Communes, en date du 15 mars 1875, demandant copie de tous papiers, dépêches, minutes du conseil et de la correspondance échangée avec le gouvernement de Sa Majesté, au sujet de la législation proposée au Parlement Impérial relativement à la marine marchande anglaise depuis 1871 jusqu'à la fin de 1874, au au sujet du projet Plimsoll, et au sujet de la mesure législative concernant la marine marchande maintenant proposée par le gouvernement de Majesté ; demandant aussi tous papiers, minutes du conseil et dépêches échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Sa Majesté protestant contre toute législation par le Parlement Impérial qui pourrait nuire à la marine canadienne.

Par ordre.

R. W. SCOTT
Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
Ottawa, 31 mars 1875.

Ottawa, 7 mars 1872.

Le soussigné a l'honneur d'informer le Conseil qu'il a reçu récemment des marchands et propriétaires de navires de Halifax, un mémoire représentant la nécessité de nommer pour ce port de mer un préposé à l'engagement des matelots. Telle que la loi existe à l'heure qu'il est, rien n'autorise la nomination d'un tel officier à Halifax, ou en aucun des ports de la Nouvelle-Ecosse, et ces nominations exigeraient une législation spéciale.

La Chambre de Commerce de Londres a demandé, à propos des projets de loi concernant la marine marchande, de s'abstenir de toute législation sur les points essentiels jusqu'à l'adoption du projet de loi pour la création d'un Code maritime, depuis quelques années en délibération dans le Parlement Impérial. Le soussigné est d'avis qu'il serait bon d'éviter toute législation d'un caractère général concernant l'engagement des matelots, jusqu'à ce que le Parlement Impérial ait finalement statué sur le sujet. Cependant, il s'est depuis lors écoulé plus de trois années, et je crois qu'il serait à propos de s'enquérir du gouvernement de Sa Majesté s'il est probable que le projet de loi ci-haut mentionné reçoive la sanction du Parlement Impérial et

devienne loi pendant la présente session des Chambres, et dans le cas où la réponse serait affirmative, je recommanderais de retarder encore jusqu'à la session suivante du Parlement canadien la présentation du projet de loi que nous avons à soumettre aux Chambres. Comme mesure temporaire, je recommande aussi qu'un projet de loi de nature à rencontrer les besoins des ports de Halifax et des autres ports de la Nouvelle-Ecosse relativement à l'engagement des matelots, soit préparé et présenté au Parlement pendant la session prochaine.

Recpectueusement soumis,

P. MITCHELL,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Du Secrétaire d'Etat pour les Colonies au Gouverneur-Général.

DOWNING STREET, 18 avril 1872.

MILORD,—En réponse à la dépêche de Votre Seigneurie sous le No. 64, en date du 11 mars, contenant une copie d'un rapport d'un comité du Conseil Privé canadien, demandant s'il y a probabilité que le projet de loi pour la création d'un code maritime devienne loi pendant la présente session du Parlement, j'ai l'honneur de vous adresser la copie ci-incluse d'une lettre venant de la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

KIMBERLEY.

Au Gouverneur-Général,
Le très-hon. lord LISGAR, G. C. B., G. C. M. G.,
etc., etc., etc.

De M. Farrer au sous-secrétaire, ministère des Colonies.

CHAMBRE DE COMMERCE, WHITEHALL GARDENS,
15 avril 1872.

MONSIEUR,—La chambre de commerce m'a chargé d'accuser réception de votre lettre du 3 du courant, accompagnée d'une copie d'une dépêche du Gouverneur-Général du Canada, demandant s'il est probable que le projet de loi pour la création d'un code maritime sera adopté pendant la présente session du Parlement. En réponse, je dois dire que la chambre de commerce n'a pas raison de s'attendre que le projet de loi sera adopté cette année. Dans les circonstances, la chambre espère que le gouvernement canadien ne retardera pas pour cela de prendre les mesures législatives qu'il croira nécessaires pour rencontrer les besoins immédiats d'Halifax et des autres ports de la Nouvelle-Ecosse concernant l'engagement ou le congé des marins.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

T. N. FARRER.

Au sous-secrétaire d'Etat,
Ministère des Colonies.

Cité de St. Jean, province du Nouveau-Brunswick, Canada, 2 *mai* 1873.

Les soussignés, marchands, propriétaires et assureurs de navires et autres, ont l'honneur de représenter :

Que dans leur opinion, ce serait, pour Son Excellence le Gouverneur-Général et les honorables membres du Conseil Privé du Canada, grandement avancer les intérêts de la marine canadienne que de prendre les mesures nécessaires pour faliciter l'organisation d'un Lloyd canadien pour l'enregistrement et la classification des navires ; et

Qu'il serait à propos de donner aux différentes chambres de commerce locales le droit d'être représentées dans cette organisation par leur président et leur vice-président *ex-officio*, ou, à leur place, par deux autres membres de ces chambres devant être choisis par elles ; ces représentants devant faire partie du comité de classification ; et de plus

Qu'il serait à propos de statuer que tous les navires canadiens classifiés, lors de l'ouverture du dit Lloyd canadien, dans le Lloyd pour l'enregistrement des navires anglais et de l'étranger, ou dans le *Bureau Veritas*, ou qui seront alors en voie de classification dans ces bureaux, seront, après classification, transférées gratuitement dans les livres d'enregistrement du Lloyd canadien et placés dans la même classe, pour la période inexpirée de leur classification.

(Signé),

Z. Ring,
Rob. Robertson et Fils,
Hall et Fairweather,
L. McMann et Fils,
Henry Vaughan,
Turnbull et Cie.,
Geo. S. De Forest,
Wm. Davidson,
John Fisher,
Scammell Frères,
J. et W. F. Harrison,
Geo. F. Smith,
John W. Nicholson,
J. Armstrong et Cie.,
Thos. Gilbert,
R. A. Chapman et Cie.,
L. H. DeVeber et Fils,
Fras. Clementson,
Jardine et Cie.,
Geo. Eaton,
M. Sabiston,
Vroom et Arnold,
Thos. A. Temple,
Wm. et James Lawton,
Guy Stewart et Cie.,
Troop & Fils,
D. V. Roberts,
D. J. McLaughton, Jr.,
Quill et Goodwin,
J et R. Milligan,
Timothy McCarthy et Fils,
Ellis et Armstrong,
John Holden,
White Brothers,
Henry Stewart,
Walters et McLaughlan,
Thomas Furlong,
Edwin Fisher,
Prichard et Fils,
William Firth,

(Signé),

Joshua S. Turner,
Allan Freres,
D. R. et C. F. Eaton,
Schofield et Beer,
Daniel et Boyd,
C. M. Gardner,
Taylor Frères,
Robert Marshall,
Thomas R. Jones et Cie.,
James F. Cruickshank,
Cruickshank et Pittfield,
Simeon Jones et Cie.,
R. E. Puddington,
R. D. McArthur,
C. P. Clarke,
W. F. Butt,
Magee Frères,
Alex. Yeats & Fils,
Edwin Frost,
A. & J. Robinson,
R. Blair,
Geo. Carvell,
Geo. W. Geron,
R. P. McGivern,
M. Lawrence,
Charles King,
William Gardner,
George McKean,
John Stewart,
F. Tufts,
Melick et Jordan,
Allan McLean,
James A. Harding,
A. D. Lewin,
William Elder,
J. H. Vaughan,
G. S. Baker,
James E. White,
Estabrooks et Gleeson,
Lewis Rivers.

A l'hon. P. Mitchell,
Ministre de la Marine et des Pêcheries, etc.,
Ottawa.

Par le télégraphe : De St. Jean, N. B., à l'hon. Peter Mitchell.

OTTAWA, 5 mai 1873.

Ajoutez aux signatures au bas de la requête en faveur de l'établissement d'un Lloyd canadien, qui vous a été envoyée en triplicata par la poste, les noms de l'hon. William Muirhead, l'hon. John Robertson, William Munro, l'hon. Jas. de Veber, Steeves, Hillyard et Rudderick, J. D. McDonald, David D. Robertson, R. J. Leonard, Thomas MacLelan, Thos. Edw. Mulledge, E. R. Ferguson, J. et A. McMillan, Edward Willis, R. G. Lunt, John Vassie, B. R. Lawrence, Berton Frères, Thomas B. Buxton, Navins, Fraser et Cie.

ROBERT MARSHALL.

OTTAWA, 10 mai 1873.

Le soussigné a l'honneur de représenter au Conseil que son attention a été attirée sur le projet de loi présenté au Parlement anglais par M. Plimsoll, M.P.; projet de loi dont les dispositions sont, suivant lui, préjudiables à la flotte maritime du Canada. Les chambres de commerce, tant de St. Jean que de Halifax, et la classe mercantile, ainsi que les députés des provinces maritimes au Parlement, ont protesté contre le projet de loi dont il vient de parler, et il recommande en conséquence, que le Conseil s'adresse au gouvernement de Sa Majesté, au moyen du télégraphe transatlantique, en le priant respectueusement d'user de son influence auprès du Parlement pour faire soustraire la marine canadienne à l'effet de cette loi, ou au moins pour faire suspendre l'adoption du projet de loi jusqu'à ce que le gouvernement canadien ait pu faire entendre ses dues représentations.

Ci-annexé est un mémoire de la Chambre de Commerce de St. Jean, N. B.

Respectueusement soumis.

P. MITCHELL,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

OTTAWA, 14 mai 1873.

L'honorable Conseil Privé du Canada a référé au soussigné pour faire rapport sur icelle, la requête ci-annexée de la Chambre de Commerce de St. Jean, N.-B., au sujet d'un projet de loi proposé au Parlement impérial, sous le titre de : Projet de loi pour pourvoir à l'inspection d'une certaine classe de navires et pour prévenir les surcharges, et le soussigné a l'honneur de faire le rapport suivant:

La dite requête de la Chambre de Commerce de St. Jean s'exprime comme suit:

" 1o. Attendu que cette Chambre craint que la législation que propose M. Plimsoll à la Chambre des Communes d'Angleterre, n'établisse une distinction indue en faveur des navires en fer et du Lloyd d'enregistrement, il est en conséquence résolu : que le gouvernement du Canada soit prié d'employer son influence pour empêcher toute distinction d'être faite au détriment des intérêts de notre marine pouvant être établie par ce projet de loi ou par toute autre mesure qu'on pourrait proposer, eu égard toutefois aux garanties nécessaires à la sûreté de la vie humaine.

" 2o. Attendu que l'adoption du projet de loi de M. Plimsoll pour l'inspection des navires, privera les provinces des avantages que leur donnait la classification dans le Bureau Veritas, et serait désastreuse pour les navires classifiés dans ce bureau ; et

Attendu que le dit projet de loi fait une distinction désavantageuse pour les navires en bois en faveur des navires en fer. "

L'extrait ci-annexé du procès-verbal d'une assemblée spéciale de la Chambre de Commerce de Halifax, N.-Ecosse, contenant une résolution concernant le même sujet, a aussi été référé au soussigné :

Le projet de loi a reçu l'attention toute particulière du soussigné, et il est convaincu que s'il devenait loi, il serait très préjudiciable à la marine du Canada. Dans le but de démontrer ceci, il fera allusion aux clauses de ce projet de loi, qui dans son opinion pourraient avoir ce résultat.

La 4me section du dit projet de loi prescrit que tout navire britannique sera inspecté par un officier de la Chambre de Commerce anglaise, et aucun navire ne laissera un port britannique pour un voyage, à moins que l'armateur ou le capitaine de tel navire ait le dit certificat de la Chambre de Commerce, tel que prescrit par cette loi, et aucun officier des Douanes pourra retarder le départ de tout navire britannique jusqu'à ce que tel certificat ait été produit; il est de plus stipulé, que "si aucun navire britannique fait voile sans être muni de tel certificat, l'armateur et le capitaine du dit navire sera passible d'une amende n'excédant pas cinquante louis, et une amende additionnelle n'excédant pas dix louis, pour chaque jour que durera ce voyage."

La 5me section pourvoit à la manière dont l'inspection devra se faire, et déclare que "dans le cas où tel inspecteur ne serait pas satisfait du résultat de l'inspection, il transmettra par écrit à l'armateur et au capitaine du navire un écrit mentionnant les changements ou toutes autres choses qu'il croira nécessaire de faire pour rendre tel navire propre à la mer, et tel armateur ou capitaine devra, avant de recevoir un rapport d'inspection, se conformer aux termes de tel écrit et ce, à la satisfaction du dit inspecteur, à moins que dans le cas d'un appel, la Chambre de Commerce, déciderait ou ordonnerait autrement." Il est aussi stipulé par la section 5, que le certificat d'un inspecteur ou du secrétaire du comité de direction du Lloyd d'enregistrement pour les navires britanniques et de l'étranger, ou du bureau d'enregistrement des assureurs de Liverpool, pour les navires en fer, sera reçu "au lieu et place de, et le dit certificat aura, si l'on veut obtenir un certificat autorisé par cet Acte, la même valeur et le même effet qu'un rapport d'inspection donné par les inspecteurs de la Chambre de Commerce."

Les sections de 15 à 18 inclusivement, n'ont trait qu'à la question des chargements sur les ponts, et la section 17, à l'exception des cas qui y sont mentionnés, fait défense à tout navire, d'entrer dans un port britannique avec un chargement sur le pont entre le 1er jour de janvier et le trente-unième jours de mars, et entre le quinzième jour de septembre et le trente-unième jour de décembre, chaque année.

Les sections 19 et 20 du projet du loi, traitent de la question de la ligne de charge ou de la ligne de flottaison des navires britanniques, et la quatrième cédule détermine comment elle pourra être établie, et les règlements qui devront s'appliquer aux navires en bois et en fer.

On remarquera la mauvaise position dans laquelle ce projet de loi place les navires canadiens, parce qu'en premier lieu, il ne s'applique qu'aux navires britanniques et non aux navires étrangers, et comme les navires canadiens enregistrés sont des navires britanniques, et reconnus comme tels par l'Acte de la Marine Marchande Britannique de 1854, les navires canadiens lorsqu'ils seront dans des ports britanniques, en dehors des limites du Canada, seront soumis à certaines restrictions qui n'atteignent pas les navires étrangers avec lesquels ils ont à faire concurrence, et les navires canadiens seront, par le fait, placés dans une position tout à fait désavantageuse vis-à-vis des navires étrangers lorsqu'ils seront dans les ports britanniques.

D'un autre côté, on pourrait dire qu'ils sont placés sur le même pied que les navires britanniques du Royaume-Uni, mais effectivement ce n'est pas le cas, car, tandis que la quatrième section de l'acte rend l'inspection compulsoire, et les prescriptions de l'inspecteur absolues (sujet à l'appel déjà mentionné) elle donne aux certificats des officiers des deux institutions y mentionnées, savoir, le Lloyd d'enregistrement et le bureau d'enregistrement des assureurs de Liverpool, pour les navires en fer, la même force et la même valeur qu'elle donne aux certificats des officiers de la Chambre de Commerce; et comme le plus grand nombre des navires enregistrés dans les ports du Royaume-Uni ont été construits sous la surveillance de, et inspectés et classifiés par les officiers de l'une ou de l'autre de ces institutions, ces certificats peuvent être donnés, la plupart du temps, sans qu'il soit nécessaire de dépouiller l'intérieur des navires ou d'entraîner à de grandes dépenses. Ceci n'est cependant pas le cas pour les navires canadiens. On prétend, et, je crois, avec raison, que la plus grande partie de la flotte maritime du Canada et plus particulièrement des provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse a été construite sous la surveillance de et classifiés par les officiers

du Bureau Véritas. Cette institution est la rivale du Lloyd, et comme pendant les quatre dernières années elle l'a beaucoup devancée dans la classification des navires canadiens, l'on pourrait guère s'attendre que le comité du Lloyd ou ses officiers acceptent l'inspection et la classificatiou du Bureau Veritas, comme suffisantes, d'autant plus que leurs règlements de construction diffèrent de beaucoup. Il s'ensuivrait donc nécessairement, que sur les milliers de navires de mer qui appartiennent au Canada, et qui, comme je l'ai dit plus haut, sont en grande partie classifiés au Bureau Veritas, le plus grand nombre avant de sortir d'un port britannique (autre qu'un port canadien) seraient probablement obligés d'entrer en bassin, d'être dépouillés, et d'encourir les frais et le délai d'une nouvelle inspection et d'une nouvelle classification soit par les officiers de la Chambre de Commerce ou par les inspecteurs du Lloyd ; ce qui serait pour eux une grande source de dépenses, tandis que les navires du Royaume-Uni construits selon les règlements du Lloyd n'auraient à subir aucuns frais, délais, ou, difficultés.

Il y a cependant un autre danger à craindre pour les armateurs canadiens d'après l'état de choses déjà mentionné, savoir : en tant que le Lloyd et le Bureau Veritas diffèrent considérablement en ce qui a rapport aux chevrons, matériaux, liens, équipements etc., et comme on peut raisonnablement supposer d'après le Bill en question, que les exigences du Lloyd au sujet de la construction des navires serviront de base à la classification, un grand nombre de nos habitants seront en danger de se faire refuser des certificats, ou tout au plus de ne les obtenir qu'après avoir subi une perte considérable de temps et d'argent.

Il devient donc évident que si le Bill en question devenait loi. Ces navires canadiens occuperaient une position tout à fait désavantageuse vis-à-vis des navires étrangers et de ceux du Royaume-Uni.

En ce qui a rapport à une autre particularité du projet de loi, savoir : les règlements concernant les chargements sur les ponts ; le soussigné fera observer que la 17ème clause est sujette à objections et sera dommageable non-seulement à la marine, mais au commerce de bois du Canada, en tant que cette section impose de fortes pénalités au navire qui entre dans les ports britanniques chargé sur son pont, pendant l'époque ci-dessus mentionnée. Dans le cours de la présente session, le Parlement du Canada a passé une loi concernant les chargements sur les ponts (dont copie ci-annexée). Cette loi défend les chargements sur les ponts de plus de trois pieds de hauteur depuis le 1er d'octobre jusqu'au 16 de mars, et cette charge ne devra se composer que de bois d'échantillon avec espars de rechange pour l'usage du navire, dans les voyages du Canada à l'Europe. Cette défense s'étend aussi aux navires qui voyagent entre les ports canadiens et les Antilles depuis le 15 novembre jusqu'au 16 mars, mais le maximum du chargement sur le pont ne devra pas dans ce cas dépasser quatre pieds et demi. Le permis de prendre des chargements sur le pont est soumis à ces conditions, mais en dehors des dates sus-mentionnées il n'y a aucune restriction. Avant que cette mesure ait été adoptée par le Parlement du Canada elle a été l'objet d'un examen minutieux et quoique plusieurs membres du Parlement aient soulevés contre elles des objections comme étant trop restrictive, on verra par le rapport de la preuve et de la discussion faite à ce sujet, devant le comité parlementaire des banques et du commerce—lequel comité est composé des principaux hommes de commerce de la Chambre des Communes—que le bill a été regardé comme une loi juste et équitable en ce qui concerne la restriction imposés aux chargements sur les ponts. Si toutefois le bill de M. Plimsoll devenait loi, on verrait qu'un navire, tout en étant d'accord avec notre loi, avec une charge de pont de pas plus de trois pieds, se trouverait exposé à une forte amende en arrivant dans le Royaume-Uni, où il est défendu à tout navire chargé sur le pont d'entrer dans les ports britanniques pendant l'époque indiquée dans la section dix-sept. Comme le démontrent les discussions qui ont eu lieu devant le comité des banques et du commere, ceci aurait pour effet d'entraver le commerce entre le Canada et le Royaume-Uni.

Pour ce qui a rapport à la *ligne de charge* ou à la *ligne de flottaison*, on pourra voir en consultant la requête ci-annexée de la Chambre de Commerce de St. Jean et le mémoire du comité de la Chambre de Commerce de Halifax, que la mesure projetée

aura un effet préjudiciable pour la marine canadienne, en ce sens que les navires en fer seront préférés aux navires canadiens qui sont presque tous en bois, mais qui se maintiennent aussi bien à flot et sont aussi capables de transporter des cargaisons que les navires en fer. Le soussigné ne peut donner aucune opinion sur ce sujet, mais si les faits sont tels que mentionnés par la Chambre de Commerce de St. Jean (et il n'a aucune raison d'en douter), on devrait appeler l'attention du gouvernement impérial à ce propos, dans le but d'empêcher les torts, qui sans intention il est vrai, seraient faits à notre marine.

Le soussigné après avoir demontré les dommages que causeraient à la marine du Canada certaines clauses du projet de loi de M. Plimsoll, désirerait faire la remarque, qu'à la demande de la Chambre de Commerce d'Angleterre, le gouvernement du Canada a retardé toute nouvelle législation concernant la marine et même arrêté la marche des projets de loi déjà présentés au Parlement, parce que d'après la Chambre de Commerce anglaise, il était préférable d'attendre que le Parlement Impérial ait statué au sujet du code maritime, depuis plusieurs années devant les Chambres. Avant que le Parlement du Canada ait adopté la mesure de l'année dernière, le ministère du soussigné avait reçu avis qu'il n'était pas probable que le projet de loi rélatif à la marine fût adopté cette année et qu'il était mieux de ne pas retarder davantage la législation canadienne à ce sujet. Le gouvernement canadien présenta en conséquence au Parlement du Canada plusieurs mesures concernant le pilotage, la marine marchande, et l'engagement des matelots, plusieurs desquelles sont devenues loi et ont beaucoup de similitude avec l'ancienne loi impériale. Parmi ces lois, il en est une dont copie est ci-annexée, intitulée: *Acte concernant les navires, leur enregistrement, leur inspection et leur classification*, dans laquelle il est statué sur l'inspection et la classification des navires au Canada. Cette loi pourvoit à l'établissement d'un système d'inspection et de classification, que l'on espère voir remplacer pour les navires canadiens, à la fois de Lloyd et le Bureau Veritas, et il est de la plus haute importance pour la marine canadienne, que les certificats qui pourront être accordés en vertu de cette loi soient reconnus par la Chambre de Commerce, comme il est proposé par la cinquième section du projet de loi Plimsoll que le soient les certificats des officiers du Lloyd ou des officiers du Bureau d'enregistrement des Assureurs de Liverpool pour les navires en fer.

Le soussigné fait respectueusement observer que la marine canadienne a pris des proportions si considérables que la population du pays verrait avec alarme toute législation qui pourrait être préjudiciable aux intérêts de notre marine.

La flotte canadienne comprend aujourd'hui un tonnage d'environ 850,000 tonneaux d'une valeur d'environ $25,000,000, et donne de l'emploi à environ 25,500 hommes. Le peuple et le gouvernement canadiens comprennent l'importance de protéger et d'aider le développement d'une telle source de richesse nationale et individuelle. Mais, bien que le Parlement canadien ait par sa législation protégé les intérêts de notre marine marchande, il n'a jamais hésité, quand ceux de l'humanité l'exigeaient, de faire les restrictions qu'il croyait nécessaires à la protection de la vie humaine; mais on ne peut nier que la présente mesure, si elle devient loi, aura pour effet d'engager les intéressés à faire passer à d'autres pavillons une grande partie de la flotte canadienne, attendu que par ce moyen les propriétaires de navires canadiens se soustrairaient aux restrictions qui leur sont imposées par le projet de loi.

Le soussigné verrait la chose avec regret, mais il est convaincu que tel serait le résultat si le Parlement Impéral passait une loi préjudiciable aux navires canadiens.

La Chambre de Commerce de St. Jean demande, afin de rémédier à la difficulté relative à la classification, que la loi mette la classification du Bureau Veritas sur le même pied que celle du Lloyd.

Il n'y a aucun doute que l'opinion qui prédomine chez nos armateurs et constructeurs de navires, est que les règles de construction du Bureau Veritas sont plus judicieuses que celles de Lloyd, et plus propres à permettre, à meilleur marché au Canada, la construction de bâtiments solides et propres à la mer, et on représente que, le Lloyd cèdant à présent le pas au Bureau Veritas dans nos ports de construction, la reconnaissance du Bureau Veritas, telle que demandée par la requête de la Chambre de

Commerce de St. Jean, serait de nature à satisfaire grandement nos propriétaires de navires. Le soussigné, cependant, ne peut recommander qu'une institution étrangère, sur laquelle le Parlement anglais n'a aucun contrôle, et qui est entièrement soustraite à l'autorité britannique, soit reconnue officiellement. Il croit qu'au point de vue national, la chose serait peut-être à regretter plus tard; et, en conséquence, il ne recommande pas la reconnaissance de cette institution.

L'attention du soussigné a été appelée sur les effets préjudiciables que le projet de loi Plimsoll, une fois sanctionné par le Parlement, aurait sur la marine canadienne sous d'autres rapports que ceux déjà mentionnés; et le 10 du courant, jour fixé par une entente préalable, il eut une entrevue avec les députés de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick au Parlement; ces députés insistèrent sur la nécessité de prier le gouvernement Impérial de ne pas permettre que le projet de loi soit adopté en autant qu'il se rapporte à la marine canadienne, demandant en même temps avec instance l'établissement d'un système canadien de classification et d'inspection. On se rappellera aussi qu'on a demandé au gouvernement canadien dans le Parlement s'il avait pris les mesures nécessaires pour obtenir que la marine canadienne soit soustraite à l'effet du dit projet de loi.

C'est une opinion très-prononcée au Canada, que dans ces questions où nos intérêts sont si essentiellement en jeu et auxquelles notre Parlement donne une si scrupuleuse attention, pendant que le peuple canadien est parfaitement en état de juger de ce qui lui convient à cet égard, le gouvernement de Sa Majesté peut sans crainte adopter ce principe, savoir, que lorsque le Parlement canadien aura statué sur quelque point à propos de la marine canadienne, il vaut mieux que le parlement impérial exempte les navires canadiens d'être soumis à la législation qu'il pourrait faire à cet égard.

Ce principe a été dans une grande mesure reconnu déjà par le Parlement impérial dans l'Acte concernant la marine marchande de 1854, qui exempte de l'action du dit acte, les navires des colonies lorsqu'ils sont dans les limites d'une colonie ayant un Parlement ou une législature qui a fait des lois sur le sujet. Il est à désirer que l'exemption, en tant qu'il s'agit des navires canadiens, soit étendue à tous les ports britanniques, et que le gouvernement impérial laisse reposer sur le Parlement canadien la responsabilité de la législation nécessaire pour contrôler et régler la marine canadienne, sujette toutefois au droit de sanction et de veto que Sa Majesté possède sur toutes mesures que peut adopter le Parlement canadien.

Cette ligne de conduite causerait au pays une grande satisfaction, et ferait beaucoup pour resserrer les liens qui nous unissent à la mère-patrie.

Le soussigné croit qu'une telle politique serait d'accord avec les idées générales du gouvernement de Sa Majesté; et l'exemple du passé, démontre que le Parlement du Canada ne s'est pas montré indigne des pouvoirs qu'il possède; le soussigné prie en conséquence le gouvernement de Sa Majesté de vouloir reconnaître le principe mentionné plus haut.

Le soussigné recommande donc, que d'ici à ce qu'il ait été pris une décision sur la recommandation qui précède, dans le but de soustraire les navires canadiens aux préjudices du projet de loi Plimsoll:

1o. Le gouvernement soit prié de reconnaître, par la législation qu'il pourra faire adopter concernant les navires au bureau canadien d'inspection et de classification des navires dont il est question plus haut, lorsque ce bureau sera organisé, la même autorité qu'il pourra reconnaître au Lloyd d'enregistrement ou au bureau d'enregistrement des Assureurs de Liverpool pour les navires en fer.

2. Si le projet de loi Plimsoll, ou quelque autre de la même nature, devient loi, il ne s'appliquera pas aux navires canadiens avant douze mois, afin que ceux-ci aient le temps de se soumettre à l'inspection et à la classification nécessaires d'après le système canadien d'inspection et de classification proposé dans le projet de loi ci-annexé.

3. Attendu que le Parlement canadien a passé une loi concernant les chargements sur les ponts, les navires canadiens ne tombent pas sous l'action des sections 15, 16 et 17 du projet de loi Plimsoll.

4. Que les navires canadiens ne tombent pas sous l'action des sections 19 et 20

du dit projet de loi ; ou, si Sa Majesté s'objecte à cette exemption, alors, que le gouvernement prenne en considération les représentations contenues dans la requête ci-annexée de la Chambre de Commerce de St. Jean au sujet de la ligne de charge des navires canadiens comparés avec celle des navires en fer.

Respectueusement soumis,

P. MITCHELL,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

DOWNING STREET,
3 décembre, 1873.

MONSIEUR,—Je vous tronsmets pour vous servir de renseignement, et pour être publiée dans la colonie soumise à votre gouvernement, copie d'une lettre de la Chambre des Communes, avec ci-inclus copie de l'Acte concernant la marine marchande de 1873, et des instructions adressées par la dite Chambre aux régistraires et autres officiers des possessions britanniques du dehors.

Quant aux sections 12 et 13 concernant l'inspection des navires qui ne sont pas propres à la mer, je dois vous prier de faire remarquer à vos conseillers responsables qu'il est à propos de prendre prochainement des mesures pour faire passer par le Parlement de la colonie soumise à votre gouvernement, une loi donnant à l'autorité compétente dans les limites de la colonie les mêmes pouvoirs que ceux que donnent ces sections à la Chambre de Commerce.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-obéissant et très-humble serviteur,
KIMBERLEY.

De la Chambre de Commerce au Ministère des Colonies.

CHAMBRE DE COMMERCE,
WHITEHALL GARDENS, 8 *septembre* 1873.

Acte concernant la marine marchande de 1873.

ENREGISTREMENT.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de la Chambre de Commerce de vous transmettre une copie de l'Acte concernant la marine marchande de 1873, et de vous prier d'appeler l'attention du comte de Kimberley sur la 3me section, par laquelle tout navire britannique sera tenu d'être marqué de certains signes, y compris une échelle de tirant d'eau, et ce à la satisfaction de la chambre de commerce.

Toute contravention à cette section entraîne une pénalité de cent louis.

J'ai aussi à appeler votre attention sur les sections 16 et 17, concernant les devoirs des capitaines dans les cas d'abordage, et à mentionner que la chambre de commerce, étant convaincue de l'importance qu'il y a de mettre autant que possible ces dispositions de la loi à exécution dans le Royaume-Uni et au dehors, m'a chargé de vous prier de déterminer Sa Seigneurie à les faire connaître aux gouverneurs et administrateurs des différentes possessions britanniques, avec instructions d'adopter telles mesures qui pourraient leur donner le plus de publicité possible, et pour découvrir et punir ceux qui ne les observeraient pas.

Au sujet des 12me et 13me sections, qui se rapportent à l'inspection des navires incapables de résister à la mer, je dois vous prier de suggérer à Sa Seigneurie qu'il serait très à propos que les pouvoirs dont jouissent les chambres de commerce, fussent accordés aux gouverneurs, administrateurs, ou autres autorités des colonies, au moyen d'actes ou d'ordonnances passés à cet effet.

Ci-inclus, sujet à l'approbation du comte de Kimberley, se trouve un projet de circulaire pour les Registraires et autres officiers des possessions britanniques du dehors, et la Chambre de Commerce désirerait connaître la quantité de ces circulaires qui vous serait nécessaire pour la distribution.

J'ai l'honneur etc.,

THOMAS GRAY.

Le Sous-Secrétaire d'Etat,
Ministère des Colonies.

DOWNING STREET,
10 juillet, 1873.

MILORD.—J'ai transmis à la Chambre de Commerce la dépêche No. 128, du 15 mai, de Votre Seigneurie, ainsi que le procès-verbal du Conseil Privé et le rapport du ministre de la Marine et des Pêcheries qui l'accompagnaient sur la requête de la Chambre de Commerce de St. Jean N. B., concernant l'inspection des navires et le *Bill Plimsoll*, 1873, et j'ai l'honneur de vous transmettre un extrait d'une lettre reçue en réponse de la Chambre de Commerce.

J'ai etc.,

KIMBERLEY.

Le Très-Honorable Comte de Dufferin K. P., K. C. B.,
Etc., etc., etc.

M. Farrer au Sous-Secrétaire, M. C.

(Extrait)

CHAMBRE DE COMMERCE, WHITEHALL,
30 juin, 1873.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de la Chambre de Commerce d'accuser réception de votre lettre du 31 du mois dernier, me transmettant copie d'une dépêche du Gouverneur-Général du Canada qui contient le procès-verbal d'une séance du Conseil Privé du Canada, et le rapport du Ministre de la Marine et des Pêcheries, sur une requête de la Chambre de Commerce de St. Jean, N. B., concernant l'inspection des navires et le Bill Plimsoll 1873, maintenant devant le Parlement.

En réponse, je dois dire, pour l'information de Lord Kimberley, que cette Chambre approuve les fins générales de cette requête.

En même temps, cette Chambre désire faire savoir qu'elle se propose de faire adopter le projet de loi concernant la marine marchande, présentée par le Gouvernement.

No. 1.

Le Comte de Dufferin au Comte de Kimberley.

Recue le 2 juin :

OTTAWA, 15 mai 1873.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, copie d'un rapport au Conseil, pour soumettre à l'examen du gouvernement de Sa Majesté, un rapport du ministre de la Marine et des Pêcheries, sur une requête de la Chambre de Commerce de St. Jean, Nouveau-Brunswick, au sujet d'un bill concernant la marine, qui est maintenant devant le Parlement Impérial.

J'ai etc.,

DUFFERIN.

Document I *inclus dans le No.* 1.

RAPPORT *d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général, le* 15*me jour de mai* 1873.

Le comité a pris en considération le rapport ci-joint, en date du 14 mai 1873, de l'honorable Ministre de la Marine et des Pêcheries sur une requête de la Chambre de Commerce de St. Jean, Nouveau-Brunswick, concernant un bill maintenant devant le Parlement Impérial, intitulé : *Acte pour pourvoir à l'inspection de certains navires et pour prévenir la surcharge ;* et il donne respectueusement son adhésion au dit rapport, et recommande qu'une copie en soit transmis à votre Excellence pour qu'il soit soumis au gouvernement de Sa Majesté.

Attesté,

W. A. HIMSWORTH.

Greffier, Conseil Privé, Canada.

Rapport du Conseil, en date du 14 *février* 1874.

OTTAWA, 14 février 1874.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport au Conseil, qu'il a reçu une dépêche-circulaire du comte de Kimberley, du 3 décembre dernier, lui transmettant copie d'une lettre de la Chambre de Commerce, contenant une copie de *l'Acte concernant la marine marchande*, 1873, et des ordres donnés par ce département aux régistraires et autres officiers des possessions britanniques du dehors, et demandant qu'une loi soit passée pour que les pouvoirs dont jouissent la Chambre de Commerce en vertu des sections 12 et 13 concernant l'inspection des navires impropres à la mer, soient accordés aux autorités compétentes du Canada.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport qu'antérieurement à la passation de la loi impériale intitulée: *Acte concernant la marine marchande*, 1873, le Parlement du Canada avait pourvu aux cas des navires impropres à la mer par les sections de 26 à 29 inclusivement de la loi passée à la dernière session du Parlement, concernant les navires et leur enregistrement, leur inspection et leur classification.

Respectueusement soumis,

A. J. SMITH,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

OTTAWA, 18 mars 1874.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport au Conseil qu'il y a examiné la requête de la Chambre de Commerce du Canada, adressée à Son Excellence le Gouverneur-Général le 12 courant, demandant qu'en raison du fait qu'une loi sera proposée au Parlement Impérial concernant l'inspection des navires, il soit adopté telles mesures qui seront nécessaires pour empêcher cette législation d'être préjudiciable à la marine du Canada ; et il recommande qu'une copie de la requête soit expédiée au Gouvernement de Sa Majesté par l'officier qu'il appartient, avec la demande que la prière des requérants soit écoutée, et qu'aucune loi préjudiciable aux navires canadiens ne soit passée par le gouvernement impérial, jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'opinion du gouvernement du Canada à ce sujet.

Respectueusement soumis.

A. J. SMITH,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

A Son Excellence le comte de Dufferin, Gouverneur-Général du Canada, en Conseil.

La requête de la Chambre de Commerce du Canada, représente humblement :

Qu'en proportion de la population la flotte du Canada surpasse en importance celle de tout autre pays.

Que le Canada tient le *quatrième* sinon le *troisième* rang, quant à l'importance de sa flotte, et que la construction de navires, tant dans le voisinage de nos grands lacs que dans Québec et les provinces maritimes, est une des industries les plus considérables et les plus lucratives de ce pays ;

Qu'antérieurement à la confédération des provinces en 1867, nos navires de fort tonnage étaient en général, construits à l'entreprise pour des particuliers d'Angleterre et d'ailleurs, et que, une fois livrés nous n'avions plus rien à faire avec ces navires ;

Que la coutume de construire des navires pour la vente, a été presqu'entièrement abandonnée, que maintenant les capitalistes canadiens s'étant associés aux constructeurs, pour construire leurs navires pour la navigation intérieure, côtière ou de pleine mer, ils en sont les armateurs et en retirent des bénéfices ou y subissent des pertes suivant le cas ; on rencontre maintenant de vos navires sur toutes les mers du monde, transportant des cargaisons de prix soit des Indes Orientales ou ailleurs, et les rendant à destination d'une manière aussi satisfaisante et en aussi bonne condition que les navires en fer de première classe ;

Que le bill présenté par M. Plimsoll il y a quelque temps, concernant la marine, et tout dernièrement, la Commission Royale nommée par le Gouvernement de Sa Majesté pour s'enquérir de cette question, ont eu pour effet d'attirer l'attention des personnes de tous les pays maritimes sur les questions concernant la qualité, la condition et le chargement des navires ; et l'on a dans le Royaume-Uni cette question tellement à cœur que le Parlement passera probablement une loi sur ce sujet ;

Que la population et le Parlement de l'Angleterre, tout désireux qu'ils soient de rendre justice aux loyaux sujets de Sa Majesté au Canada, ne sont pas censés connaître tout à fait le tort que l'on pourrait faire à l'une des branches les plus considérables de l'industrie canadienne, en nous imposant une loi sur ce sujet.

Que la population et le Parlement du Canada se joindront de grand cœur à la mère-patrie en faisant tout ce que l'humanité demande pour la protection de la vie sur mer, et en adoptant toutes les mesures que dictent la prudence ; comme le prouvent la loi concernant les chargements sur le pont des navires, passée par le Parlement à sa dernière session et celle intitulée : *Acte concernant les navires, leur enregistrement, leur inspection et leur classification ;* mais qu'ils s'opposent fortement à ce qu'une si noble cause puisse, grâce à un manque de connaissance de l'exacte position qu'occupe notre marine, servir de plaidoyer à une intervention qui serait préjudiciable à notre marine laquelle contribue pour une si large part à notre importance et à notre richesse ;

C'est pourquoi vos requérants prient humblement, qu'en raison du fait qu'une loi sera présenté par le Parlement de la Grande-Bretagne, comme conséquence du rapport de la Commission Royale qui a siégé dernièrement à Londres, qu'il plaise à Votre Excellence en Conseil d'adopter telles mesures que le gouvernement dans sa sagesse, jugera nécessaire pour empêcher toute législation qui serait préjudiciable à la marine du Canada.

Et les requérants ne cesseront de prier.

Le Secrétaire d'Etat pour les Colonies au Gouverneur-Général.

(54.) DOWNING STREET, 23 avril, 1874.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre une copie d'une lettre de la Chambre de Commerce, et je dois vous prier de me mettre en mesure de répondre à la demande qu'elle contient.

Les lettres de ce département mentionnées par la Chambre de Commerce contenaient une copie de votre dépêche No. 88 du 25 mars, et une lettre de M. Marshall, dont copie ci-incluse.

J'ai etc.,

CARNARVON.

Le Gouverneur-Général,
Le très-hon. Comte de Dufferin, K. P., K. C. B.

M. Gray au Sous-Secrétaire d'Etat, M. C.

CHAMBRE DE COMMERCE
WHITEHALL GARDENS, 20 avril 1874.

Code maritime—Navires des colonies impropres à la mer.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de la Chambre de Commerce d'accuser réception de vos lettres des 4 et 11 courant, contenant copie d'une lettre et autres documents de M. Marshall, et copie d'une dépêche et autres documents du Gouverneur-Général du Canada concernant la marine canadienne.

Je dois dire en réponse, pour l'information du Comte Carnarvon que les papiers ci-dessus mentionnés doivent être envoyés à la Commission Royale nommée pour s'enquérir de la question des navires impropres à la mer.

La Chambre désirerait aussi savoir si le projet de loi canadien qui a rapport à la classification des navires par le gouvernement dans le Canada, est en voie de progrès ou non, et si tel est le cas où ce bill en est rendu.

J'ai etc.,

THOMAS GRAY.

Le Sous-Secrétaire d'Etat,
Ministère des Colonies.

M. Marshall au Sous-Secrétaire d'Etat, M. C.

AGENCE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, MARITIME ET SUR LA VIE.

ST. JEAN, N.-B., 13 mars, 1874.

M. Robert Marshall présente ses compliments au Sous-Secrétaire d'Etat, Downing street, Londres, Angleterre, et lui transmet une copie d'un document au sujet de la marine canadienne, approuvé par la Chambre de Commerce du Canada à une assemblée tenue dernièrement à Ottawa, et un premier-Toronto du *Globe* sur ce sujet.

OTTAWA, 21 mai 1874.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport au Conseil qu'il a reçu une dépêche de Lord Carnarvon No. 54, du 23 avril dernier, transmettant copie d'une lettre de la Chambre de Commerce et demandant qu'une réponse soit donnée à la demande qu'elle contient concernant la loi pour la classification des navires du Canada, savoir, si la loi est en force ou non.

Le soussigné recommande que la Chambre de Commerce soit informée par l'officier qu'il appartient que le gouvernement du Canada n'a pas encore décidé de mettre en force la loi concernant l'inspection et la classification des navires, et de publier les règles et règlements pour l'inspection et la classifaction de ces navires, et qu'aucunes mesures officielles n'ont été prises depuis la proclamation de la loi dans la *Gazette du Canada.*

Respectueusement soumis,

A. J. MITH,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,

RÈPONSE

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 17 février 1876, demandant copie de tous documents et correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Sa Majesté, concernant la législation que le Parlement Impérial se propose de faire au sujet des navires anglais, et des navires enregistrés au Canada ; aussi, toute la correspondance entre les dits gouvernements au sujet de l'exemption des navires canadiens de l'action du Bill Impérial ; aussi, toute correspondance entre les dits gouvernements au sujet de la loi passée par le Parlement Canadien pour l'inspection et la classification des navires canadiens, et indiquant jusqu'à quel point le gouvernement anglais acceptera la classification et l'inspection canadienne (si la loi passée par le Parlement du Canada est mise en force) comme équivalant à l'inspection par un officier impérial ou par le Lloyd anglais.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ETAT,
OTTAWA, 18 février 1876.

MATIÈRES.

(1.)

Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 10 *avril* 1875.

Le 5 avril 1875, l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, soumet un

rapport énonçant qu'il a été informé qu'il vient d'être présenté dans le Parlement Impérial un bill, dont les dispositions, s'il est adopté, entraîneront, d'après son avis, des conséquences fâcheuses pour la marine marchande du Canada engagée dans le commerce avec le Royaume-Uni ; et il recommande, en conséquence, que l'Exécutif corresponde de suite avec le gouvernement de Sa Majesté au moyen d'une dépêche transmise par le cable sous-marin, le priant de faire valoir auprès du Parlement Impérial la nécessité de soustraire les navires canadiens à l'action de ce bill.

Le comité approuve cette recommandation et la soumet à l'approbation de Son Excellence.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier, Conseil Privé.

A l'honorable
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

(1.)

OTTAWA, 5 avril 1875.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport au conseil qu'il a été informé qu'il vient d'être présenté dans le Parlement Impérial un bill, dont les dispositions, si ce bill est adopté, entraîneront, d'après son avis, des conséquences fâcheuses pour la marine marchande du Canada, engagée dans le commerce avec le Royaume-Uni; et il recommande, en conséquence, que l'Exécutif corresponde de suite avec le gouvernement de Sa Majesté au moyen d'une dépêche transmise par le cable sous-marin, le priant de faire valoir auprès du Parlement Impérial la nécessité de soustraire les navires canadiens à l'action de ce bill.

Respectueusement soumis.

A. J. SMITH,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Projet de la dépêche télégraphique devant être transmise par le Gouverneur-Général au Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

Mon gouvernement considère les amendements Plimsoll au bill de la Marine comme susceptibles de plusieurs objections, et prie votre gouvernement d'en ajourner la considération pour lui donner le temps d'exposer ses griefs.

(2.)

Extrait d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 22 avril, 1875.

Le comité du Conseil a pris en considération le rapport de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, en date du 20 avril, 1875, relativement aux rapports présentés au Conseil par son prédécesseur le 10 et 14 mai 1873, recommandant de prier le gouvernement de Sa Majesté de faire valoir auprès du Parlement Impérial la nécessité de soustraire les navires canadiens à l'action du bill Plimsoll, etc., etc.

Le comité approuve le rapport ci-dessus, et recommande qu'une copie de cette minute et des documents y annexés soit transmise au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies. Attesté.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier, Conseil Privé.

A l'honorable Ministre
de la Marine et des Pêcheries.

(2.)

OTTAWA, 20 avril, 1875.

Le soussigné, relativement aux rapports présentés au Conseil par son prédécesseur les 10 et 14 mai, 1873, recommandant de prier le gouvernement de Sa Majesté de faire valoir auprès du Parlement Impérial la nécessité de soustraire les navires canadiens à l'action du bill Plimsoll, vu que la passation d'un tel bill entraînerait des conséquences fâcheuses pour la marine marchande et tenterait à faire passer grand nombre de ces navires à des pavillons étrangers et relativement à son rapport soumis au Conseil le 5 avril courant, énonçant qu'il avait été informé que le Parlement Impérial venait d'être saisi de nouveau d'un bill sur le même sujet, et recommandant que l'Exécutif correspondît de suite avec le gouvernement britannique au moyen d'une dépêche transmise par le câble sous-marin, le priant de faire valoir auprès du Parlement Impérial la nécessité de soustraire les navires canadiens à l'action de ce Bill, attendu qu'il était d'avis que ses dispositions pourraient entraîner des conséquences fâcheuses pour la marine marchande du Canada ; a maintenant l'honneur de faire rapport que, sans avoir été capable de se procurer une copie des amendements proposés par M. Plimsoll à l'Acte Impérial de la marine marchande, il a vu, néanmoins, dans les journaux des avis de ces amendements, qui démontrent que si de pareils amendements étaient adoptés, ils entraîneraient des conséquences fâcheuses pour les navires canadiens, qui se trouveraient dans le Royaume-Uni, en les assujétissant à des inspections compulsoires et à des restrictions concernant les chargements, sur le pont, la ligne de charge, et leur capacité de tenir la mer.

Comme le nombre des navires enrégistrés en Canada s'élève à 6,930, jaugeant, 1,158, 363 tonneaux et sont d'une valeur portée à $34,750,890, et comme une grande partie de ces navires destinés aux voyages de long cours, sont engagés dans le commerce avec le Royaume-Uni, le soussigné est d'avis qu'il est de la plus haute importance que dans le cas où des intérêts canadiens aussi considérables se trouvent menacés, le Parlement Impérial n'adopte aucune législation, qui puisse préjudicier à ces intérêts, sans d'abord fournir au gouvernement canadien l'occasion d'exprimer ses vues sur les effets d'une législation qui pourrait compromettre un capital aussi considérable que celui qui se trouve engagé dans notre marine.

Quant à la question des chargements sur le pont des navires, le Parlement canadien s'en est déjà occupé, en adoptant à cet égard des dispositions législatives, qui assujétissent à des restrictions les chargements sur le pont des navires, qui sortent des eaux canadiennes, à certaines époques de l'année. Une copie de cet acte se trouve ci-annexée.

A l'égard de la ligne de charge et de chargements trop forts en grains et autres marchandises qui se prennent à Montréal, qui est le port canadien d'où il s'expédie le plus de céréales, le Parlement fédéral a déjà adopté à ce sujet des dispositions législatives, et l'on trouve que les restrictions qu'elles imposent sont imminemment propres à protéger la vie et la propriété. Une copie de cet acte se trouve également ci-annexée.

De semblables restrictions sont imposées pour le port de Québec, et il a été passé l'année dernière un acte général concernant les Maîtres de Havre, qui étend les dispositions des actes pour les ports de Montréal et de Québec à tous les autres ports canadiens qui peuvent tomber sous l'action de cet acte en vertu d'un ordre du gouverneur en conseil. Le port de Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, et celui de Victoria, dans la Colombie-Britannique, ont été récemment assujétis aux dispositions de cet acte, dont une copie est ci-annexée,

Quant à la question générale de la capacité des navires canadiens de tenir la mer, le soussigné fait observer que presque tous ceux qui sont construits pour des voyages de long cours, sont classifiés soit dans les Lloyds anglais, le Bureau français Véritas, soit dans les Lloyds américains, ce qui donne une excellente garantie de leur identité et de leur capacité de tenir la mer, et il examine maintenant l'à-propos de recommander au gouvernement canadien de faire, pour l'inspection et la classification volontaires des navires canadiens, les règles et règlements prévus par la 54ème section de l'acte du Parlement Fédéral 36 Vic., ch. 128, afin que le Canada puisse

avoir l'avantage de posséder pour la classification de ses navires une institution nationale qui lui soit propre, car aujourd'hui l'accroissement rapide de son commerce maritime, et l'immense capital qui se trouve engagé dans la marine semblent exiger de telles facilités additionnelles pour la classification des navires marchands.

Le soussigné, en conséquence, recommande que le gouvernement de Sa Majesté soit prié de faire valoir auprès du Parlement Impérial, la nécessité de soustraire les navires canadiens à l'action de toutes les dispositions contenues dans les amendements proposés par M. Plimsoll, jusqu'à ce que le gouvernement fédéral ainsi que les propriétaires de navires canadiens aient eu l'occasion de se mettre au fait de toutes ces dispositions.

Dans le cas où l'on obligerait dans le Royaume-Uni les navires anglais en général de se soumettre à un système officiel d'inspection compulsoire, le soussigné présume, si ce bill est adopté, que la classification des navires canadiens qui se fera par les officiers du gouvernement fédéral sera reconnue par les autorités impériales comme équivalant à l'inspection officielle ordonnée dans le Royaume-Uni, de la même manière que l'examen officiel des capitaines et seconds, exigé par le gouvernement fédéral et reconnu par le gouvernement anglais comme équivalant à l'examen officiel que ces personnes subissent devant les officiers de la Chambre de Commerce Impériale.

Respectueusement soumis,

A. J. SMITH,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

(3.)

[Circulaire.] DOWNING STREET, 22 octobre 1875.

MONSIEUR,—Relativement à la dépêche circulaire adressée par mon prédécesseur le 3 décembre 1873, je vous transmets ci-inclus pour votre information et celle du public en général dans la colonie placée sous votre gouvernement, copie d'une lettre de la Chambre de Commerce, accompagnée d'un copie de " l'Acte de la marine marchande, 1875."

2. Je vous prie de vouloir bien appeler l'attention de vos ministres sur la demande, formulée par la chambre de commerce, qui désire obtenir immédiatement un rapport dans le cas de toute consignation de grain, etc., faite sur des navires anglais en contravention aux dispositions de l'Acte, et de manière à mettre en danger la vie de l'équipage.

3. Je vous serai obligé si vous voulez bien me faire parvenir les appréciations que pourront faire vos conseillers sur l'application des diverses dispositions de cet Acte à la colonie placée sous votre gouvernement.

J'ai l'honneur d'être,

CARNARVON.

(3.)

La Chambre de Commerce au Ministère des Colonies.

CHAMBRE DE COMMERCE,
WHITEHALL GARDENS, 11 août 1875.

MONSIEUR,—Je suis chargé par la Chambre de Commerce de vous adresser ci-inclus copie de " l'Acte de la marine marchande, 1875," et d'appeler votre attention sur la 3me section de cet Acte concernant le transport du grain et autres graines ou noix sur des navires anglais.

Je prendrai la liberté de faire observer qu'on devrait adresser une copie de cet acte aux Gouverneurs de toutes les colonies qui exportent des grains.

Je dois encore faire observer qu'on devrait donner des instructions pour faire parvenir immédiatement à la Chambre de Commerce un rapport dans le cas de toute consignation de grains, etc., faite sur des navires anglais en contravention aux dispositions de l'Acte, et de manière à mettre en danger la vie de l'équipage.

J'ai, etc.,

THOMAS GRAY.

Au Sous-Secrétaire d'Etat,
Ministère des Colonies.

(4.)

Copie d'un Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil le 9 *février* 1876.

Le comité du Conseil Privé a pris en considération la dépêche-circulaire du très-honorable Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, en date du 22 octobre 1875, contenant, avec une copie de " l'Acte de marine marchande, 1875," une lettre adressée par la Chambre de Commerce, qui demande qu'on lui transmette immédiatement un rapport concernant toutes les consignations de grain, etc., qui se sont faites sur des navires anglais en contravention à l'Acte qui s'y trouve mentionné, et de manière à mettre en danger la vie de l'équipage.

Le comité a examiné également le rapport du 8 février 1875, soumis par l'honorable Ministre de la marine et des Pêcheries, à qui on avait renvoyé la dépêche ci-dessus mentionnée et ses incluses, et il les approuve respectueusement, en conseillant de transmettre à Lord Carnarvon pour son information, une copie de ce rapport et de ce procès-verbal.

Attesté,

W. A. HIMSWORTH,
Greffier, Conseil Privé.

NAVIRES IMPROPRES A LA MER.—38 et 39 VICT.

CHAPITRE 88.

Acte conférant de plus amples pouvoirs à la Chambre de Commerce pour empêcher le départ des navires impropres à la mer.

[13 août 1875.]

Qu'il soit décrété par Sa Très-Excellente Majesté la Reine, par et de l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels, et des Communes, en ce présent Parlement assemblés, et de leur autorité, comme suit :—

1. La Chambre de Commerce, pourra de ce jour et de temps à autre, nommer par commission spéciale parmi son personnel ou autrement, un nombre suffisant de personnes capables, comme officiers, d'empêcher le départ des navires impropres à la mer, et elle pourra de temps à autre révoquer ces commissions.

2. Si quelqu'officier ainsi nommé a raison de croire après inspection ou pour tout autre motif qu'un navire anglais, par suite du mauvais état de sa coque, de ses agrès ou de ses apparaux, ou par suite d'un chargement trop fort ou mal arrimé, est impropre à prendre la mer sans exposer à des dangers sérieux la vie de l'équipage, il pourra empêcher ce navire de partir jusqu'à ce qu'il aît été régulièrement examiné.

Cette mesure aura le même effet qu'un ordre de la Chambre de Commerce en vertu de la section douzième de " l'Acte de la Marine Marchande, 1873."

Pour s'assurer si un navire anglais est propre à prendre la mer, tout officier ainsi nommé pourra se rendre à bord et il pourra inspecter, en tout ou en partie, tel navire ainsi que ses apparaux, chaloupes, agrès ou autres objets, qui s'y trouveront, sans toutefois empêcher ou retarder le départ du navire ; et toute personne, qui, de propos délibéré, entravera cet officier dans l'exécution de ses devoirs, sera passible des mêmes pénalités, et on procédera à son égard de la même manière que si cet officier eût été un inspecteur nommé par la Chambre de Commerce en vertu de " l'Acte de la Marine Marchande, 1854."

Lorsqu'un officier ainsi nommé empêchera un navire de partir, il fera immédiatement rapport de ses procédés à la Chambre de Commerce.

Tout officier ainsi nommé devra recevoir pour les services qu'il rendra en vertu de cet acte, une rémunération que le trésorier de temps à autre fixera, et cette rémunération lui sera payée à même le crédit voté par le Parlement à cet égard.

2. Toutes les fois qu'une plainte sera portée devant la Chambre de Commerce ou tout officier ainsi nommé par le quart de l'équipage d'un navire anglais,

alléguant que tel navire, par suite du mauvais état de sa coque, de ses agrès ou de ses apparaux, ou par suite d'un chargement trop fort ou mal arrimé, est impropre à prendre la mer sans exposer à des dangers sérieux la vie de l'équipage, il sera du devoir de la Chambre de Commerce ou de cet officier, suivant le cas, si la plainte est portée assez tôt avant le départ du navire, sans exiger de cautionnement pour le paiement des frais et autres déboursés, de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer si l'on ne devrait pas empêcher tel navire de partir sans avoir été inspecté conformément aux dispositions de " l'Acte de la Marine Marchande, 1873."

3. Le et après le premier jour d'octobre, mil huit cent soixante-quinze, nulle cargaison, qui se composera de plus d'un tiers de grain de quelque espèce que ce soit, de blé-d'inde, riz, petit riz en cosse, légumes, graines, noix ou noix écalées, ne sera transportée à bord d'aucun navire anglais, à moins que ces grains, blé-d'inde, riz, petit riz en cosse, légumes, graines, noix ou noix écalées ne soient mis en poches, sacs ou barils, ou ne soient soustraits à l'action du roulis au moyen de planches, cloisons ou autre mode d'arrimage. Cette section ne s'appliquera pas à aucune espèce de grain expédié sur un navire avant le premier jour d'octobre, mil huit cent soixante-quinze.

Tout capitaine d'un navire anglais, qui sciemment recevra à son bord une cargaison ou partie de cargaison contrairement aux dispositions de cette section, encourra pour chaque telle offense une amende n'excédant pas deux cents louis.

4. La section onzième de l'" Acte de la marine marchande, 1871," devra être abrogée et remplacée par la suivante :

(1.) Toute personne qui fera partir un navire tellement impropre à la mer, que la vie de quiconque à bord sera par là même mise en danger selon toutes les apparences, et tout propriétaire-gérant d'un navire anglais, qui partira ainsi de quelque port du Royaume-Uni, sera coupable de délit, à moins qu'il ne prouve qu'il a pris tous les moyens raisonnables pour ne faire partir ce navire que dans un état propre à tenir la mer, ou à moins qu'il ne prouve que le départ de tel navire dans des conditions si peu favorables pour faire le voyage, peut, sous les circonstances, se justifier d'une manière raisonnable ; et pour faire cette preuve cette personne pourra donner son témoignage de la même manière que tout autre témoin.

(2.) Toute personne qui cherchera ou aidera à faire partir un navire tellement impropre à la mer que la vie de quiconque à bord sera par là même mise en danger selon toutes les apparences, sera coupable de délit à moins qu'elle ne fasse la preuve ci-haut exigée, et cette preuve pourra se faire de la manière ci-haut mentionnée.

(3.) Tout capitaine d'un navire anglais, qui sciemment partira dans un navire qui sera tellement impropre à la mer que la vie de quiconque à bord sera par là même mise en danger selon toutes les apparences, sera coupable de délit, à moins qu'il ne prouve que le départ de tel navire, dans des conditions si peu favorables pour faire le voyage, peut, sous les circonstances, se justifier d'une manière raisonnable, et cette preuve pourra se faire comme ci-haut mentionné.

(4.) Tout propriétaire d'un navire anglais devra faire inscrire de temps à autre au bureau de la douane, dans le port du Royaume-Uni où tel navire est enregistré, le nom du propriétaire-gérant de ce navire, et, à défaut de tel propriétaire-gérant, le nom de la personne chargée de la direction du navire par le propriétaire et pour lui, et dans le cas où le propriétaire manquera ou négligera de faire inscrire le nom de tel propriétaire-gérant ou agent comme ci-dessus, il sera passible, ou s'il y a plus d'un propriétaire, chaque propriétaire, au *pro rata* de sa part dans la propriété du navire, sera passible d'une amende n'excédant pas en tout cinq cents louis pour chaque fois que ce navire sera parti d'un port quelconque dans le Royaume-Uni, après le premier jour de novembre, mil huit cent soixante-quinze, sans que le nom de tel propriétaire-gérant ou agent ait été inscrit comme ci-dessus.

(5.) L'expression " propriétaire-gérant," dans la première sous-section, comprendra toute personne, dont le nom aura été ainsi inscrit comme propriétaire-

gérant ou comme agent chargé de la direction du navire par le propriétaire et pour lui.

(6.) Aucune poursuite en vertu de cette section ne sera intentée que par la Chambre de Commerce ou avec son consentement.

(7). Aucun délit compris dans cette section ne sera puni par voie de conviction sommaire.

Pourvu que l'abrogation décrétée par cette section n'ait pas d'effet sur la peine encourue ou à encourir à raison de quelque offense commise en contravention aux dispositions ainsi abrogées, ni sur aucune procédure judiciaire instituée, à raison de telle peine, et toute telle procédure judiciaire pourra être continuée comme si cet acte n'eût pas été passé.

5. Tout navire anglais enregistré le ou après le premier jour de novembre, mil huit cent soixante-quinze devra, avant d'être enregistré, et tout navire anglais enregistré avant ce jour devra, le ou avant ce jour, être marqué de barres permanentes et apparentes de pas moins de douze pouces de long et d'un pouce de large, qui seront tracées en peinture longitudinalement de chaque côté vers le milieu du navire ou aussi près que possible du milieu, et qui indiqueront la position de chaque pont se trouvant au-dessus de la ligne d'eau.

La ligne supérieure de chacune de ces barres devra correspondre avec la surface supérieure du bordage du pont voisin de la gouttière, à l'endroit où sont les barres.

Les barres devront être blanches ou jaunes sur un fond noir, ou noirs sur un fond de couleur claire.

Pourvu que—

(1.) Cette section ne doive pas s'appliquer aux navires employés dans le commerce du cabotage ou à la pêche, ni aux yachts d'amateurs; et

(2.) Si un navire anglais enregistré ne se trouve pas à proximité d'un port anglais d'enregistrement en aucun temps avant le premier jour de novembre mil huit cent soixante-quinze, il devra être marqué, tel qu'exigé par cette section, dans l'espace d'un mois à compter de la date de son entrée prochaine dans un port anglais d'enregistrement.

6. Quant à l'indication de la ligne de charge sur les navires anglais, elle devra être assujétie aux dispositions suivantes :

(1.) Le et après le premier jour de novembre, mil huit cent soixante-quinze, tout propriétaire d'un navire anglais, avant de faire sa déclaration à la douane, en vue du départ de son navire d'un port quelconque du Royaume-Uni pour un voyage qui nécessite telle déclaration, ou, s'il ne peut alors faire telle déclaration, aussitôt après qu'il lui sera possible de la faire, devra faire tracer sur chacun des côtés du navire, vers le milieu ou aussi près que possible du milieu, en peinture blanche ou jaune sur un fond noir ou en peinture noire sur un fond de couleur claire, un disque circulaire de douze pouces de diamètre et traversé à son centre d'une ligne horizontale de dix-huit pouces de long.

(2.) Le centre de ce disque devra indiquer le point de la ligne de charge en eau salée à la hauteur de laquelle le propriétaire se propose de charger son navire pour ce voyage.

(3.) En faisant telle déclaration, qui sera remise au percepteur ou autre officier principal de la Douane, il devra également insérer dans le corps de cette déclaration une mention spéciale par écrit, spécifiant en pieds et en pouces la distance entre le centre de ce disque et la ligne supérieure de chacune des barres qu'indiquent la position des ponts du navire au-dessus de ce centre du disque.

(4.) Si le propriétaire d'un navire quelconque omet d'insérer dans sa déclaration telle mention spéciale, tout officier de douane pourra refuser d'enregistrer le départ de tel navire pour l'étranger.

(5.) Le capitaine du navire devra faire insérer cette mention spéciale dans l'acte d'engagement de l'équipage, avant que cet acte n'ait reçu la signature d'aucun homme de cet équipage, et nul comptrôleur d'aucune agence de la

Marine Marchande ne devra procéder à l'engagement de l'équipage tant que cette mention spéciale n'aura pas été insérée dans tel acte.

(6.) Le capitaine du navire devra également consigner cette mention spéciale au livre de loc.

(7.) Lorsqu'un navire aura été marqué, tel qu'exigé par cette section, il devra rester ainsi marqué jusqu'à son entrée prochaine dans un port de déchargement dans le Royaume-Uni.

7. Tout propriétaire ou capitaine d'un navire anglais, qui néglige de faire marquer son navire tel qu'exigé par cet acte, ou de le tenir ainsi marqué, et toute personne qui cache, ôte, change, altère, ou efface, ou qui permet à quelque personne sous ses ordres de cacher, ôter, changer, altérer ou effacer aucune de ces marques, excepté dans les cas où l'on peut légalement les modifier, ou dans le but d'empêcher le navire de tomber au pouvoir de l'ennemi, devra pour chaque offense encourir une amende n'excédant pas cent louis.

Si quelqu'une des marques, exigées par cet acte, est inexacte sous quelque rapport de manière à induire en erreur, le propriétaire du navire encourra une amende n'excédant pas cent louis.

8. Dans le cas où l'on fera, en vertu de " l'Acte de la marine marchande, 1873," une demande en indemnité contre la Chambre de Commerce, qui ne voudra pas se reconnaître obligée au paiement de telle indemnité, ou qui refusera d'en admettre le montant, il sera loisible d'instituer des procédures contre cette Chambre de Commerce au moyen d'une action portée contre son principal secrétaire comme défendeur nominal.

9. Tout contrat d'engagement soit formel soit implicite, entre le propriétaire d'un navire et le capitaine ou quelqu'homme de l'équipage, et tout acte d'apprentissage en vertu duquel un apprenti est tenu de faire son apprentissage à bord de quelque navire, supposeront, nonobstant toute convention à ce contraire, une obligation de la part du propriétaire du navire en faveur du capitaine, matelot ou apprenti, en vertu de laquelle le propriétaire du navire, ses agents et serviteurs devront faire tous les efforts raisonnables pour mettre le navire, à son départ, dans un état propre à faire le voyage, et pour le maintenir dans des conditions favorables à tenir la mer pendant la durée du voyage.

Pourvu que rien de contenu dans cette section ne rende le propriétaire d'un navire responsable de la mort d'un capitaine, matelot, ou apprenti à bord d'un navire, ni d'aucun accident qui leur sera arrivé, quand telle mort ou tel accident sera dû à la conduite coupable, la négligence ou la faute d'un matelot ou d'un apprenti à bord de ce navire, dans aucun cas où tel propriétaire ne serait pas autrement tenu responsable.

10. Cet acte pourra être cité comme l' " Acte de la marine marchande, 1875," et devra être interprêté comme ne faisant qu'un avec l' " Acte de la marine marchande, 1854," et les actes qui l'amendent, et ces actes et cet acte pourront être cités collectivement comme les " Actes de la marine marchande de 1854 à 1875."

11. Cet acte sera en vigueur jusqu'au premier jour d'octobre, mil huit cent soixante-seize.

(4.)

OTTAWA, 8 février, 1876.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport au Conseil qu'il a pris en considération la dépêche de Lord Carnarvon, en date du 22 octobre dernier, et contenant, avec une copie de l' " Acte de la marine marchande, 1875," une lettre adressée par la Chambre de Commerce, qui demande qu'on lui transmette immédiatement un rapport concernant toutes les consignations de grain, etc., faites sur des navires anglais en contravention à cet acte, et de manière à mettre en danger la vie de l'équipage.

Le soussigné prend la liberté de faire observer que, dans tous les cas où il s'expédie du grain sur des navires, destinés aux voyages de long cours, dans les ports de Montréal et de Québec, qui sont les ports canadiens d'où l'on consigne le plus

de céréales, ce grain se charge sous la surveillance des maîtres de havre, tel que requis par les actes concernant les maîtres de havre, dont des copies sont ci-jointes. Ces actes contiennent les dispositions nécessaires pour l'inspection des navires et des cargaisons, lors du chargement, et l'on a trouvé qu'ils fonctionnaient admirablement, tout en étant plus sévères et plus précis dans les détails que l' "Acte de la marine marchande de 1875." Par conséquent, les navires chargés à Montréal et à Québec aux termes de ces actes, le sont non-seulement d'une manière conforme aux dispositions de l' "Acte de la marine marchande de 1875," mais encore avec beaucoup plus de précaution en ce qui regarde la sûreté du navire.

Le soussigné fait également observer que les Actes en question ont donné des résultats satisfaisants, et ont contribué par leurs dispositions à sauve-garder la vie et la propriété, vu le fait que, depuis leur entrée en vigueur, on n'a eu à constater la perte d'aucun navire parti de ces ports avec un chargement de grain, soit parce qu'il fût impropre à la mer, soit qu'il fût mal arrimé, tandis qu'en 1872, quand ces Actes n'étaient pas encore en vigueur, six vapeurs chargés de grain, ont fait naufrage ou sombré en mer pendant la traversée entre le St. Laurent et l'Europe par suite, croit-on, d'un chargement trop fort ou d'un mauvais arrimage.

Il y a, néanmoins, une classe de navires, qui transportent sur nos rivières de l'intérieur de grandes quantités de grain, mais comme il n'y a pas eu d'officiers de nommés pour l'inspection de ces navires, le soussigné ignore s'il a été transporté du grain depuis le premier octobre dernier en contravention aux dispositions de cet Acte. Il n'a été transmis à ce sujet aucun rapport à son ministère.

Relativement à la demande de Lord Carnarvon, qui désire connaître les appréciations que l'on a pu faire sur l'application des diverses dispositions de "l'Acte de la Marine Marchande de 1875," à l'égard du Canada, le soussigné fait observer que les propriétaires de navires canadiens ont conçu de vives inquiétudes au sujet de cet Acte, et à la perspective des amendements nouveaux qui seront proposés pendant la prochaine session du Parlement Impérial à l'égard de leurs navires, destinés aux voyages de long cours, et dont une partie considérable est employée dans le transport des produits du Royaume-Uni et d'autres pays étrangers.

La section deuxième de l'Acte donne le droit au quart de l'équipage d'un navire anglais de s'adresser aux inspecteurs de la Chambre de Commerce pour s'opposer au départ du navire, et le soussigné est d'avis que cette section confère à une portion trop minime de l'équipage l'exercice d'un droit aussi important, qui ne devrait appartenir qu'au tiers ou à la moitié de l'équipage, surtout si l'on considère que les matelots, lorsqu'ils commencent à faire le service à bord d'un navire, sont souvent incapables de se prononcer dans un cas semblable.

Relativement au pouvoir que possède l'inspecteur de la Chambre de Commerce et qui lui permet de faire décharger un navire, si le mauvais état de sa coque le rend impropre à la mer, le soussigné est d'avis qu'un tel droit devrait être modifié et qu'un certificat de classification accordé par le Lloyd Anglais, le Bureau d'Enregistrement des Assureurs de Liverpool pour les navires en fer, le Bureau Veritas ou par le Gouvernement Fédéral, après l'établissement d'un système de classification, devrait être accepté comme prouvant *primâ facie* que la coque est capable de tenir la mer.

A l'égard de la section troisième de l'Acte, qui s'applique aux navires canadiens au Canada, et qui leur défend de prendre un chargement de grain formant plus d'un tiers de la cargaison, à moins que ce grain ne soit mis en poches, sacs ou barils, ou ne soit soustrait à l'action du roulis au moyen de planches, cloisons ou autre mode d'arrimage, le soussigné recommande que le Canada soit exempté de l'opération de cette section, vu qu'il a démontré que la Législature Fédérale, dans le but de pourvoir au chargement du grain à bord des navires destinés aux voyages de long cours, a déjà adopté des dispositions beaucoup préférables à celles qui se trouvent contenues dans cet Acte, et qu'elle a nommé des officiers compétents, chargés de surveiller le chargement de ces navires, et d'attester qu'ils sont propres à la mer avant qu'il leur soit permis de partir. Il y a un grand nombre de navires canadiens et américains employés dans le transport du grain sur les grands lacs de l'intérieur entre les Etats-Unis et le Canada, et cette section, si elle était adoptée, aurait l'effet d'assujétir les navires cana-

diens à des amendes dont seraient exempts les navires américains ; et comme il existe une concurrence des plus vives entre les navires canadiens et les navires américains, cette restriction imposée aux premiers ferait assurément pencher la balance du côté de leurs rivaux et ferait passer le commerce de transport aux mains des propriétaires de navires américains, ce qui amènerait un état de choses auquel ne se soumettraient pas probablement sans murmurer les propriétaires de navires canadiens.

Le soussigné est d'avis que le Parlement Impérial ne devrait adopter aucune disposition législative à l'égard des navires canadiens naviguant sur les rivières et lacs de l'intérieur, soit en ce qui regarde les qualités qui les rendent propres à la mer, soit en ce qui regarde leur mode d'arrimage. Le Parlement fédéral est l'autorité compétente à ce sujet, et lorsqu'il deviendra nécessaire de passer des lois pour la sûreté des navires canadiens dans les eaux canadiennes, le soussigné est convaincu que le Parlement fédéral sera prêt à suivre la ligne de conduite qu'il a déjà tenue à cet égard par le passé.

Quant à la section cinquième, qui s'applique aux navires canadiens dans les eaux canadiennes et qui contient des dispositions relatives à l'indication des lignes des ponts, elle ne présente aucune objection aux yeux du soussigné.

Relativement à la section sixième de l'acte qui statue à l'égard de la ligne de charge, que doivent indiquer les propriétaires des navires anglais sortant du Royaume-Uni, le soussigné n'y voit pas non plus d'objection, vu qu'elle ne s'applique pas aux navires canadiens, tant que ceux-ci sont en dehors du Royaume-Uni, et qu'elle ne constitue pas une ligne de charge officielle (déterminant la hauteur à laquelle puisse être porté le chargement), puisqu'elle indique tout simplement le maximum de la ligne de charge en eau salée à laquelle le propriétaire se propose de charger son navire dans tel voyage.

Qnant à la porté de la législation récente introduite dans la Parlement Impérial à l'égard de la marine marchande du Royaume-Uni, et qui embrasse dans ses dispositions les navires canadiens, le soussigné doit remarquer, que son ministère a reçu un nombre considérable de communications comprenant requêtes, mémoires, déclarations verbales, de la part de divers propriétaires de navires canadiens destinés aux voyages de long cours ainsi que de plusieurs Chambres de Commerce, qui tous font valoir auprès du gouvernement fédéral la nécessité de protéger la marine marchande du Canada contre les effets de la législation introduite dans le Parlement britannique, de manière à mettre les propriétaires de navires canadiens, ayant à soutenir la concurrence dans le commerce des transports sur un pied d'égalité avec les propriétaires de navires étrangers dans les ports de l'Angleterre et des autres pays.

En vertu du statut impérial maintenant en force les navires anglais, employés dans le transport des grains, sont assujétis à certaines amendes, non-seulement à l'égard des cargaisons destinés au le Royaume-Uni, mais même à l'égard de celles qui sont pour les autres parties du monde. Les navires étrangers, d'un autre côté, ne sont pas soumis à de pareilles amendes, et cette différence a créé beaucoup de mécontentement parmi les propriétaires de navires anglais ; si l'on pouvait remédier à cet état de chose peu satisfaisant qui assure aux navires étrangers une position plus avantageuse que celle où se trouvent placés les navires anglais, il est probable que l'on verrait disparaître presque complètement les griefs dont se plaignent aujourd'hui les propriétaires de navires canadiens en général au sujet de cette législation du Parlement Impérial ; et le soussigné est d'avis que le meilleur remède à apporter pour faire disparaître en grande partie les inquiétudes et les mécontentements que soulève aujourd'hui cette question serait de décréter à l'avenir par un amendement à la loi actuelle que tous les navires étrangers, quand ils se trouveront dans quelqu'un des ports du Royaume-Uni, seront assujétis aux mêmes restrictions, inspections et amendes que celles imposées aux navires anglais. Ce principe a reçu toute son application en Canada depuis quelque temps à l'égard des navires chargés de grain, et des navire chargés sur le pont, et de cette manière tous les navires tant anglais qu'étrangers, ont été sur le même pied dans les eaux canadiennes. La législation récente du Parlement Impérial à

l'égard de la marine marchande, a établi une différence marquée en faveur des navires étrangers et au préjudice des navires anglais.

Il a raison de croire qu'il s'est déjà présenté des cas où des marchands ont eu à expédier dans le Royaume-Uni des cargaisons qu'ils avaient hâte de faire parvenir le plus tôt possible au lieu de leur destination, et que ces marchands, en affrétant les batiments nécessaires, ont choisi des navires étrangers de préférence à des navires anglais, vu la certitude où ils étaient que les navires étrangers ne seraient pas retenus pour cause de prétendue incapacité de tenir la mer ou de chargements supposés trop forts. Une législation qui a pour effet de favoriser les navires étrangers au détriment des navires anglais, en chargement dans des ports anglais, n'est pas judicieuse et ne saurait donner de résultat satisfaisant; il importe de trouver une solution favorable à cette question, si l'on veut faire disparaître les inquiétudes et les mécontentements des propriétaires de navires canadiens. En effet est-il raisonnable de supposer que le propriétaire d'un navire canadien, qui vient justement d'achever de prendre un chargement complet de houille, par exemple, dans un bassin anglais, à côté d'un navire étranger du même tonnage et chargé d'une égale quantité de houille, sera satisfait en recevant de l'inspecteur de la Chambre de Commerce l'ordre de déposer une partie de son chargement, cent tonnes par exemple, tout en perdant un temps précieux ainsi qu'une partie de son fret et en payant pour l'usage du bassin des droits additionnels et autres frais, pendant que le navire étranger prend immédiatement la mer, sans courir les risques d'être arrêté ou d'avoir à payer les frais additionnels comme son rival moins heureux que lui ?

Il est possible, comme on pourrait le prétendre en combattant la proposition qu'il faut mettre tous les navires sur un pied d'égalité, les navires étrangers comme les navires anglais, que les gouvernemeuts pourrraient user de représailles à l'égard des navires anglais, en passant des lois qui auraient l'effet, pendant qu'il se trouveraient dans leurs ports, de les assujétir à des retardements, à un surcroît de dépenses et autres contretemps; mais le soussigné est d'avis que ce raisonnement a bien peu de force, car il n'est pas probable qu'aucun gouvernement étranger voulût adopter à cet égard des dispositions législatives qui ne seraient pas également applicables aux navires des autres pays et aux siens propres; et si les autres gouvernements introduisaient pour protéger les personnes et les biens, une législatisn semblable à celle qui a été récemment sanctionnée par le Parlement Impérial, le soussigné ne voit pas que ni le gouvernement britannique ni les propriétaires de navires anglais pourraient avec raison s'y opposer.

Le soussigné est d'avis que les règlements qui concernent le chargement du guano sur la côte occidentale de l'Amérique du Sud, s'appliquent à tous les navires sans distinction, et il ne saurait concevoir comment les propriétaires de navires canadiens, dont un grand nombre sont employés dans le transport de cet article de commerce, pourrraient avec raison se plaindre de ces règlements, tout arbitraires qu'ils soient, lorsqu'il est à leur connaissance que ces règlements s'appliquent à tous les navires indistinctement.

S'il est admis que les navires étrangers, à l'égard du transport des articles de commerce dans le Royaume-Uni, jouiront des mêmes droits et priviléges que les navires anglais eux-mêmes, on devra veiller à ce qu'il ne soit introduit à l'avenir aucune législation qui confère soit directement, soit indirectement à ces navires étrangers aucune injuste préférence en quelque cas que ce soit. Une législation, devant avoir d'autres conséquences, devra éventuellement nuire aux intérêts des propriétaires de navires anglais, et tendra à déprécier et faire décroître notre marine marchande.

Quant aux navires anglais dans les ports étrangers, le soussigné est d'avis qu'on ne devrait adopter dans le Parlement Impérial aucune législation qui aurait l'effet d'assujétir les navires à certaines restrictions et au paiement de certaines amendes, lorsqu'ils seraient employés à transporter des cargaisons des ports étrangers dans le Royaume-Uni, ou bien encore d'un port étranger à un autre, attendu qu'une semblable législation ne manquerait pas de conférer aux navires étrangers des avantages au détriment des navires anglais, et aurait ainsi l'effet de priver ces derniers des bénéfices du commerce de transport dans les ports étrangers, qu'ils commandent aujourd'hui dans uue

grande mesure ; et le soussigné soumet respectueusement et comme méritant à bon droit l'attention du gouvernement britannique, la question de savoir s'il ne serait pas à propos pour lui d'entamer des négociations avec les gouvernements étrangers dans le but de les engager à adopter une législation semblable à celle qu'on a déjà adoptée ou que pourra adopter le Parlement Impérial pour sauvegarder et protéger les personnes et les biens.

Le soussigné recommande également que les autorités impériales soient priées de transmettre au gouvernement canadien un des premiers exemplaires du Bill projeté de la marine marchande de 1876, dès qu'il aura été imprimé, afin qu'il puisse s'assurer si ce bill contient ou non des dispositions contraires aux intérêts de la marine marchande du Canada ; et, dans le cas ou le bill en question contiendrait de telles dispositions, le soussigné recommande que le Gouvernement prenne à ce sujet telles démarches nécessaires pour protéger les navires canadiens, soit en nommant un agent chargé de conférer avec les Autorités Impériales à Londres, au moment que ce projet de loi sera en Parlement, soit en adoptant telles autres mesures qu'il croira convenables.

Le soussigné serait d'avis de consulter Lord Carnarvon sur la question de savoir s'il serait à propos que ce Gouvernement fût représenté par l'intermédiaire d'un tel agent, et, dans le cas ou Lord Carnarvon approuverait ce mode de procéder, le soussigné recommande qu'il soit prié de vouloir préciser l'époque à laquelle il faudrait, suivant lui, que cet agent fût à Londres.

Respectueusement soumis,

A. J. SMITH,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

(No. 23.)

RÉPONSE

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 17 mars, 1875 :—demandant un état du montant annuel payé, avant le décès de M. Dixon, pour salaires, permanents et temporaires, au bureau général de l'émigration, Londres, Angleterre, distinguant les montants annuel, mensuel et hebdomadaire payés à tels officiers ou personnes ; aussi, le montant de toute dépense personnelle, frais de route ou autres, des dépenses imprévues et du loyer du bureau ; aussi, le montant maintenant payé pour les mêmes services et les dépenses, donnant le nom, la nationalité et la résidence antérieure, et le salaire des officiers maintenant employés, distinguant dans le cas de M. Edward Jenkins, le salaire payé comme agent d'émigration et comme agent-général.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'État.

SECRÉTARIAT D'Etat,
OTTAWA, 17 février 1876.

(No 24.)

RÉPONSE

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 14 février, 1876 :—demandant un état faisant connaitre tous les baux ou permis émanés pour des stations de pêches dans le district du lac Simcoe, indiquant toutes les amendes et confiscations infligées durant les années 1874 et 1875 par l'inspecteur du dit district, ainsi que les noms des personnes condamnées et la nature de l'offense ; aussi le nombre de permis pour tuer le poisson dans les mois d'hiver émis par le dit inspecteur durant les années sus-mentionnées, et la somme d'argent en provenant.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ETAT,
OTTAWA, 21 février 1876.

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.*]

(No. 25.)

RÉPONSE

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 21 février, 1876 :—demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et l'honorable Ambrose Shea, au sujet d'une réclamation en rapport avec de l'ouvrage fourni pour la construction du chemin de fer Intercolonial.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ETAT,

OTTAWA, 22 février 1876.

(No. 26.)

ETAT.

De tous paiements chargés au compte des dépenses imprévues, en vertu d'Ordres en Conseil, par autorité de l'Acte 38 Vic., Chap. 3, Cédule B, du 1er juillet 1875, au 10 février 1876.

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse et l'état ci-dessus ne sont pas imprimés.*]

(No. 27.)

RÉPONSE

A une ADRESSE du SÉNAT, datée le 3 avril 1875 :—demandant un état des sommes votées, de toute correspondance, rapports et commissions reçus par le gouvernement, relativement aux balises-lumières devant être construites à Tadousac, comté de Saguenay.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ETAT,

OTTAWA, 15 février 1876.

(No. 28.)

RÉPONSE

A une ADRESSE du SÉNAT, datée le 2 avril 1875 :—demandant un état détaillé de tous les honoraires ou sommes d'argent reçus des membres du Sénat ou de la Chambre des Communes, ou d'autres, en conséquence de l'introduction de bills privés, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à présent.

Par ordre,

R. W SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 15 février 1876.

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.*]

(No. 29.)

RÉPONSE

A une ADRESSE du SÉNAT, datée le 25 février 1875 :—indiquant le nombre annuel d'appels au comité judiciaire du Conseil Privé des Cours Supérieures des diverses provinces du Canada, durant les cinq dernières années.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 15 février 1876.

(No. 30.)

RÉPONSE

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 17 février 1875 :—demandant copie du prospectus et des termes de l'emprunt de 1874 ; le nombre et le nom des parties ou compagnies auxquelles l'emprunt a été accordé, ainsi que les sommes à chacun respectiveement.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 15 février 1876.

[*Conformément à la recommandation du comité callectif des impressions, les réponse ci-dessus ne sont pas imprimées.*]

REPONSE

A une ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 29 mars 1876 : Demandant copie de l'état faisant connaître la dette, etc., du Canada, tel que publié à Londres, le 19 octobre 1875, par l'honorable ministre des Finances, lorsqu'il s'est agi de placer le dernier emprunt sur le marché monétaire anglais.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 4 avril 1876

ETAT.

Comme il n'a pas encore été publié en Angleterre, depuis l'époque de la Confédération des provinces en 1867, d'exposé sommaire de la position financière du Canada, d'après les documents officiels, le ministre des Finances croit aujourd'hui l'occasion favorable de présenter le " résumé " suivant, qui s'étend jusqu'à la fin de l'année financière, expirée le 30 juin 1874. Les rapports de l'année expirée le 30 juin 1875, ne sont pas encore complètement terminés, mais dans les cas où il a été possible de le faire, les résultats obtenus ont été donnés d'une manière approximative. Pour en faciliter l'intelligence, les sommes ont été converties en cours sterling et données en chiffres ronds.

DETTE.

Le montant net de la dette publique du Canada, provenant de toutes sources quelconques, déductien faite des balances dues par la banque, des sommes placées au fonds d'amortissement et autres deniers en caisse, s'élève, à la date d'aujourd'hui, à près de £24,000,000, faisant environ £6 par tête sur le chiffre de la population au premier juillet dernier (calculé en proportion de son augmentation constatée par le recense ment de 1871.)

La dette se compose :—

(1.) Des emprunts ou obligations dus à l'étranger, en sterling ou monnaie courante, dont partie remboursable à des époques fixes, et partie rachetable à l'option du gouvernement, environ..............	£21,300,000	
A déduire fonds d'amortissement.........	1,000,000	
		£20,300,000
(2.) Du capital nominal représentant les redevances ou allocations annuelles (à cinq pour cent, payables aux différentes provinces, ou pour autres fonds de dépôt, environ)..	£3,000,000	
(3.) Des dépôts faits dans les banques d'épargnes du gouvernement et du papier-monnaie en circulation, dont partie ne porte aucun intérêt, et partie à quatre pour cent, environ..........................	4,000,000	
	7,000,000	
A déduire pour l'or, des balances des banques et deniers en caisse..	3,500,000	
		3,500,000
		£23,800,000

L'intérêt annuel sur les emprunts ou obligations dus à l'étranger est d'environ £1,000,000, et sur le reste, £300,000, en tout environ £1,300,000, ou à peu près 6s. 8d. par tête.

Toute cette dette a été contractée pour des objets réels d'utilité publique.

Il a été dépensé sur—

(*a.*) Les canaux, environ..	£5,500,000
(*b.*) Les chemins de fer, y compris les avances qui leur ont été faites et les frais de construction des lignes appartenant actuellement au Canada, environ..	12,000,000
(*c.*) Les phares, améliorations des rivières, les havres, chemins et édifices publics..	2,000,000

N. B.—Par suite des paiements continuels pour faire face aux obligations qui deviennent dues, des nouveaux dépôts des banques d'épargne, et des transactions avec les différentes provinces, ces comptes sont à présent dans un état de fluctuation, et on ne peut en donner qu'une estimation approximitive.

(*d.*) Les indemnités payées aux différentes provinces en retour des propriétés et du revenu transférés au gouvernement fédéral, l'achat et l'organisation des terres, ainsi que l'affranchissement des terres de la tenure féodale dans la province de Québec, etc.......... 5,000,000

Quoique les travaux publics généralement aient rapporté un revenu peu considérable, comparé à l'intérêt de l'argent qu'ils ont coûté, une grande partie des dépenses encourues ont été considérées comme nécessaires et par le gouvernement impérial, et par le gouvernement fédéral, non-seulement dans l'intérêt du Canada exclusivement, mais encore au point de vue de l'intérêt britannique, d'autant plus que le Parlement impérial, à diverses époques, a sanctionné jusqu'à la concurrence de £8,400,000, des garanties pour venir en aide à la construction de ces travaux. Le Canada a été ponctuel à faire honneur aux engagements qu'il avait contractés avec le secours de ces garanties, sans jamais faire appel aux ressources du trésor impérial.

COMMERCE, MARINE MARCHANDE, ETC.

On a déjà ressenti indirectement les avantages à tirer de ces travaux publics, dans la rapidité prodigieuse avec laquelle se sont développés le commerce et la prospérité matérielle du pays, et l'on a le droit de s'attendre que les améliorations publiques, maintenant en voie de construction, contribueront directement à augmenter les revenus d'une manière considérable, et en harmonie avec l'accroissement constant de la population et du commerce.

Le mouvement total du commerce du Canada, qui comprend les exportations et les importations, depuis la Confédération en 1867, a été comme suit :—

Pour l'année fiscale expirée le 30 juin		1868	...	£26,923,428	
"	"	1869	...	26,895,157	
"	"	1870	...	30,490,607	
"	"	1871	...	34,986,235	
"	"	1872	...	39,877,380	
"	"	1873	...	44,651,550	
"	"	1874	...	44,538,862	
"	"	1875	...	41,000,000	(suivant estimation.)

La diminution, qui existe pour l'année dernière, doit être attribuée principalement au bas prix des farines, ainsi qu'à la crise extraordinaire, qui a prévalu aux Etats-Unis depuis quelque temps déjà, et qui a nécessairement opéré une certaine réaction en Canada.

Il est difficile de se procurer des états corrects sur la marine marchande du Canada, par le fait qu'un grand nombre de navires, dont les propriétaires sont canadiens, sont enregistrés dans des Lloyds anglais. Cependant, d'après les meilleures données que l'on a pu obtenir, son tonnage réel peut être porté à 1,200,000 tonneaux, faisant 6,930 navires.

Les pêcheries (sans y comprendre Terreneuve) occupent près de 40,000 hommes, et leurs produits sont évalués à £3,000,000.

Le capital payé des banques dans les provinces d'Ontario et de Québec seulement s'est accru de £6,055,021, en 1867, à £12,073,673, en 1875, et les dépôts se sont élevés de £5,898,149 à £14,042,867.

Les dépôts dans les banques d'épargne et autres institutions se sont également accrus de £1,240,069 sterling, en 1867, à £3,754,820 sterling en 1875.

RECETTES ET DÉPENSES.

Le revenu a constamment donné un excédant chaque année depuis la Confédération en 1867, bien qu'il ait été porté à sa charge pendant cet intervalle de très fortes dépenses d'un caractère exceptionnel, tel que les frais encourus au sujet des diverses incursions féniennes dans le pays, ainsi qu'au sujet de l'acquisition et de l'organisation des nouveaux territoires, et la mise sur pied d'une milice suffisante pour la défense du pays, etc.

	Recettes. £		Dépenses. £		Excédant. £
1868.........	2,851,652	......	2,809,603	......	42,049
1869.........	2,995,661	......	2,924,601	......	71,060
1870.........	3,231,714	......	2,988,648	......	243,066
1871.........	3,867,112	......	3,124,616	......	742,496
1872.........	4,142,963	......	3,517,893	......	625,070
1873.........	4,276,740	......	3,939,996	......	336,744
1874.........	4,973,649	......	4,791,023	......	182,626

Pendant l'année expirée le 30 juin dernier, en dépit de la crise commerciale sans exemple qui a frappé les principaux produits du Canada, les rapports (bien qu'ils ne soient pas tout à fait complets), constatent un résultat satisfaisant, savoir :—

Recettes calculées à..........................	£5,050,000
Dépenses do	4,850,000
Excédant.........................	£200,000

Les huit années, écoulées depuis la Confédération, montrent donc un excédant total de £2,443,111 (sans comprendre le fonds d'amortissement), qui ont été en partie employés au rachat de la dette, et en partie dépensés pour la construction de nouveaux travaux.

Le versement annuel pour fonds d'amortissement est inclus dans les dépenses courantes et forme en total une autre somme de £700,000 depuis la Confédération.

Les dépenses ordinaires des années 1874 et 1875 sont deveuues plus fortes par suite du coût de certains ouvrages spéciaux de moindre importance, entrepris les années précédentes, et dont l'achèvement arrête toutes les dépenses additionnelles à leur égard.

N. B.—Il convient de mentionner ici que le montant de l'emprunt de 1874 (environ £3,500,000 sterling) a permis au gouvernement d'employer d'autres fonds (tenus en caisse pour faire face aux dépenses occasionnées par des travaux publics en voie de construction) pour le rachat d'environ £2,000,000 de la dette qui porte intérêt à six pour cent, tandis que la somme restant de cet emprunt a été dépensée pour d'autres ouvrages, ou se trouve comprise dans la balance disponible de £,3,500,000 ci-dessus mentionnée.

Le gouvernement canadien, en contractant le présent emprunt, avait un triple but :—

1o. La construction de divers grands travaux d'amélioration intérieure, qui se rattachent à l'agrandissement des canaux actuels, dans le but de faciliter les communications entre le lac Supérieur et l'Océan de manière à permettre aux navires du port de 1,500 tonneaux de passer, avec un chargement variant de 50,000 à 60,000 boisseaux de grain, tandis qu'auparavant les plus gros navires, qui étaient admis, ne jaugeaient qu'environ 400 tonneaux et portaient un peu moins que 20,000 boisseaux.

2o. Le paiement des dépenses encourues sur les travaux entrepris pour ouvrir des voies de communication avec les Territoires du Nord-Ouest et sur le chemin de fer du Pacifique.

3o. Rembourser au Trésor les obligations actuellement payées, et portant intérêt à un taux plus élevé, et en payer d'autres, qui devenaient échues.

D'après une opinion reçue, comme le complet développement de la route du St. Laurent dépend du concours combiné des voies de communication par chemin de fer et par eau, dont les intérêts sont très étroitement liés ensemble, la politique adoptée pour agrandir ces canaux et pour offrir de nouvelles et de plus grandes facilités aux points "termini" dans l'intérêt des voies ferrées comme des navires marchands, devra puissamment contribuer à porter les recettes des chemins de fer à des chiffres plus élevés qu'elles n'ont atteint jusqu'à présent pendant la saison d'hiver.

On comprendra plus aisément l'importance majeure qu'ont ces travaux pour les intérêts du pays, en s'arrêtant au fait seul qu'à présent un nombre très considérable

des navires aujourd'hui employés dans la navigation des lacs supérieurs, y compris le lac Erié, sont obligés de s'arrêter à Buffalo, incapables qu'ils sont de passer dans le canal Welland, faisant ainsi dévier la grande masse du commerce de grains et des produits de l'Ouest de sa voie naturelle, le St. Laurent, pour lui faire prendre la route ennuyeuse et dispendieuse des canaux depuis Buffalo jusqu'à New-York, ce qui diminue énormément la somme du trafic qui autrement traverserait le Canada, à l'avantage et du producteur de l'Ouest et du consommateur européen.

Le gouvernement canadien est surtout désireux de pousser aujourd'hui ces travaux avec toute la vigueur possible, afin de pouvoir tirer parti de la baisse qui s'est opérée récemment dans le prix de la main-d'œuvre et des matériaux par toute l'Amérique.

Ce désir du gouvernement d'en agir ainsi peut s'expliquer facilement par le fait que l'on calcule d'après les meilleures autorités que des contrats pour la construction de grands travaux de cette espèce peuvent se passer avantageusement pour l'exécution de pareilles entreprises.

Les canaux, même dans l'état peu satisfaisant où ils se trouvent aujourd'hui, rapporte au trésor public un revenu net assez raisonnable, et il y a tout lieu de croire que les recettes seront beaucoup plus considérables, quand les nouveaux ouvrages seront achevés, tandis que les frais de leur entretien excèderont de bien peu, si toutefois ils excèdent la somme actuellement dépensée dans ce but.

Il est presque inutile de faire observer que le Canada possède plusieurs sources importantes de revenu, qui sont encore intactes, et que la population, placée dans des conditions d'aisance fort respectables à tout prendre, paie par tête une somme comparativement minime en proportion de celle qui est payée dans la plupart des autres pays.

RICHARD J. CARTWRIGHT,

Ministre des Finances du Gouvernement Fédéral.

LONDON, 19 octobre 1875.

